BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

XLVII.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE

XLVII.

ANNÉE 1886.

31101

PARIS

LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD

RUE BONAPARTE, 82

1886

D
111
P5
247

UNE CHARTE FRANÇAISE

DE JEAN DE JOINVILLE

EN DOUBLE EXEMPLAIRE SCELLÉ

Le nombre des chartes de Jean de Joinville recueillies et publiées dans ces dernières années est maintenant assez considérable et la *Bibliothèque de l'École des chartes* peut revendiquer l'honneur d'avoir inséré dans ses volumes, en même temps que les savants mémoires que M. Natalis de Wailly leur a consacrés, la majeure partie de ces documents si précieux pour l'histoire de la langue au XIIIe siècle.

La pièce que nous publions ci-dessous est un jugement arbitral rendu en 1258 par le sénéchal dans une contestation qui s'était élevée entre Gaucher, comte de Rethel, et son frère Manassès, seigneur de Bourcq.

Ce document n'est pas précisément inédit; il avait été transcrit au commencement du XIVe siècle dans le cartulaire du comté de Rethel, et M. Léopold Delisle, qui a publié ce cartulaire, en a donné le texte in-extenso[1]. Mais ce texte ne reproduisait évidemment pas l'orthographe de l'original; c'étaient là un soin et une préoccupation inconnus pour les copistes du XIVe siècle. Intéressant pour l'histoire du comté de Rethel, il était donc dépourvu de valeur pour l'ordre de considérations qui a donné dans ces derniers temps une si grande importance à la recherche des textes émanés de la chancellerie de l'historien de saint Louis.

L'heureuse fortune qui nous a fait retrouver aux archives du palais de Monaco les originaux du trésor des chartes du château de Rethel

1. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1867, deuxième partie, page 43.

nous a particulièrement favorisé en ce qui concerne cet acte de Joinville. Deux exemplaires originaux, qui en avaient été dressés, l'un pour le comte Gaucher, l'autre pour Manassès, son frère, ont été tous les deux conservés, Manassès IV, qui succéda par la suite à Gaucher, ayant versé dans le chartrier du comté ses titres personnels[1].

Ces deux exemplaires sont munis de sceaux presque intacts de Jean de Joinville et des deux parties qui l'avaient choisi pour arbitre; ils sont donc encore, à ce point de vue, dignes d'attention; mais l'examen des deux textes et de leurs variantes nous a révélé une autre particularité fort intéressante. L'un des deux exemplaires, en effet, reproduit rigoureusement l'orthographe et les règles grammaticales que M. N. de Wailly a relevées dans les actes rédigés par la chancellerie de Joinville, tandis que l'autre offre tous les caractères philologiques des chartes de Picardie et des documents de la ville d'Aire, publiés ici même en 1870 par le savant académicien[2].

Ces deux pièces cependant, revêtues des mêmes sceaux, ont été nécessairement dressées en même temps. Il faut en conclure que, tandis que l'une d'elles était écrite par un des scribes du sénéchal, l'autre était l'œuvre d'un des officiers du comte de Rethel.

Cette conjecture devient infiniment probable quand on examine les autres chartes françaises de la même époque qui se trouvent dans le trésor de Rethel. Nous avons pu relever quatre autres actes français émanés des comtes, entre 1245 et 1263, qui sont certainement de la même main que la charte en dialecte picard, tandis qu'on ne rencontre pas de similaire à l'écriture beaucoup plus soignée, beaucoup moins abrégée et très caractéristique, par ses liaisons horizontales gladiolées, de la charte qui paraît, sans doute possible, écrite par un scribe du sénéchal.

Il ne faudrait pourtant pas croire que les pièces émanées des comtes de Rethel, de leurs vassaux ou de leurs plus proches voisins soient exclusivement écrites avec l'orthographe des pays d'Artois ou de Picardie; en faisant le décompte des titres français existant dans le chartrier pour le XIIIe siècle, nous en avons relevé un nombre au moins égal écrits suivant l'orthographe usitée en Champagne. Il y a là une dualité qu'expliquent suffisamment la situation géographique du comté et ses rapports intimes avec les deux régions.

1. Archives du palais de Monaco, fonds de Mazarin, série T, *Titres chronologiques*, 2e carton, nos 82 et 82 bis.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXI, p. 261.

Au surplus, le lecteur pourra constater facilement, par la disposition typographique que nous employons, en quoi consistent les variantes des deux textes. Nous prenons pour base le texte champenois et nous plaçons en interligne et au-dessus les variantes de l'autre texte. On remarquera, en outre, que certains membres de phrase se trouvent intervertis; cette circonstance nous a permis, en nous reportant au texte du cartulaire publié par M. L. Delisle, de constater que c'est sur l'exemplaire champenois que la transcription a dû être faite.

Nous devons maintenant dire quelques mots des circonstances dans lesquelles Jean de Joinville fut choisi comme arbitre par les deux frères de Rethel. Le document qui nous occupe date d'une époque où il existe peu de renseignements sur la vie du sénéchal; il est de trois années postérieur à la négociation qu'il réussit pour le mariage de son suzerain Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, avec Isabelle, fille du roi saint Louis. Pendant cette époque, le comté de Rethel avait été agité par les conflits survenus entre les frères du comte Hugues III, à la suite de la mort de leur nièce Marie. Une transaction de 1244 avait réglé le partage entre le comte Jean et ses deux frères, Gaucher et Manassès [1]; mais, à la mort sans postérité de Jean, en 1251, les survivants ne purent s'entendre et le différend resta plusieurs années sans solution.

C'est alors que, d'un commun accord, les deux frères s'en remirent à l'arbitrage de Jean de Joinville.

Ce n'était pas la première fois que le sénéchal de Champagne apparaissait dans des actes relatifs aux comtes de Rethel. Déjà, en 1246, il figurait dans une sentence arbitrale rendue par Thibaut IV de Champagne à l'occasion d'un différend entre le comte Jean et Godefroy de Louvain, pour les seigneuries de Perthes et de Tagnon [2]. Jean de Joinville y est constitué *pleige* du comte Jean, dont il était cousin.

Le sénéchal prend cette qualité de cousin dans notre document, et, comme il n'est pas indifférent de bien connaître les relations de parenté et d'alliance de l'illustre historien de saint Louis, on nous permettra de nous arrêter sur les liens qui l'unissaient à la maison de Rethel. Cette parenté existait de deux côtés différents; du

1. Cet acte est analysé par M. L. Delisle dans le *Cartulaire de Rethel*, p. 24.
2. Archives du palais de Monaco, série T, *Titres chronologiques*, carton n° 1, pièce n° 39; Léopold Delisle, *Cartulaire de Rethel*, p. 27.

côté paternel, Jean de Joinville avait pour bisaïeule Félicité de Brienne, fille d'Érard Ier, mariée en secondes noces à Geoffroy III de Joinville. Du premier mariage de Félicité de Brienne avec Simon de Broyes, était descendue au second degré Félicité de Broyes, dame de Beaufort, femme de Hugues II, comte de Rethel, et mère de quatre frères, Hugues III, Jean, Gaucher et Manassès. Le sénéchal était donc cousin issu de germain de ses commettants dans l'acte de 1258.

Du côté maternel, la parenté, moins proche d'un degré, était beaucoup plus illustre. La mère du sénéchal, Béatrix, fille d'Étienne III, comte d'Auxonne, descendait du duc Mathieu Ier de Lorraine par sa fille Judith de Lorraine, mariée au comte Étienne II d'Auxonne; or, de Mathieu de Lorraine, comte de Toul, frère de Judith, était née Mahaut de Lorraine, épouse de Manassès III, comte de Rethel, grand-père des quatre frères nommés ci-dessus[1]. De ce côté, le sénéchal était donc cousin au troisième degré de Gaucher et de Manassès. Ces liens de parenté expliquent, tout autant que l'éminente situation de Jean de Joinville dans la province, le choix fait de sa personne pour terminer un différend déjà ancien[2].

Nous avons dit que la sentence arbitrale de Joinville méritait encore de fixer l'attention, eu égard aux sceaux dont les deux exemplaires sont munis. Outre celui de Joinville, qui nous arrêtera tout spécialement, ils portent ceux du comte Gaucher et de Manassès de Rethel, qui sont inédits et que nous pensons à ce titre devoir décrire.

Celui du comte Gaucher est rond, en cire vierge, de quatre-vingts millimètres de diamètre et d'un fort relief. Il est du type équestre; le comte porte l'écu de Rethel chargé de deux râteaux sans manche l'un sur l'autre. La housse du cheval est également chargée de râteaux. Il a pour légende + SIGILL ..... CHERI COM ..... IS.

Le contre-sceau porte un écu aux armes de la face, avec la légende + SECRETVM G COMITIS.

Le sceau de Manassès de Rethel est également rond et sur cire vierge, de cinquante-cinq millimètres. Il est aussi au type équestre. Le cavalier porte l'écu aux deux râteaux, mais la housse du cheval

1. Père Anselme, VIII, p. 413; — *Art de vérifier les dates*, chronologie des comtes de Rethel.

2. Du vivant du sénéchal, une nouvelle alliance resserra encore les relations entre la maison de Rethel et celle de Joinville. Hugues IV, fils de Manassès IV, épousa Isabelle de Grand-Pré, fille du comte Henri VI et nièce de la première femme de Joinville, Adélaïde de Grand-Pré.

est vairée. Légende : ✠ S' MANASSERI REGITESTE'SIS DNI DE BOVRGO.

Le contre-sceau porte l'écu aux deux râteaux avec la légende : SECRETVM MANASSERI.

Mais le sceau de Joinville est à bien des titres infiniment plus intéressant. Ce sceau, qui se retrouve en bon état de conservation dans les deux exemplaires de notre charte, est rond, en cire vierge, de soixante millimètres. Il est au type équestre. Le sénéchal porte l'écu aux trois broies l'une sur l'autre, sous un chef chargé d'un lion issant; la housse du cheval reproduit les pièces de l'écu. Légende : ✠ S IOHANNIS D..... IONIV..... SENESCALI CAMPANIE.

Le contre-sceau rond, de quarante millimètres, porte pour légende : + SECRETVM DOMINI IONIVILLE.

Ce contre-sceau est un curieux exemple de l'emploi des intailles antiques dans les sceaux du moyen âge, dont M. Demay a donné une intéressante nomenclature dans sa préface des *Sceaux de Normandie*. Le sénéchal de Champagne avait réuni trois pierres gravées dans son contre-sceau. La première représente un bœuf tourné à droite, la seconde un buste lauré, également tourné à droite, enfin dans la troisième, placée sous les deux autres, est figurée une femme assise, drapée, de profil, s'appuyant sur la main droite, tandis qu'elle étend le bras gauche.

A proprement parler, ce sceau n'est pas inédit. Du Cange en avait placé une gravure, d'après un acte de 1256, dans le frontispice de la seconde partie de son édition de l'*Histoire de saint Louis*. Mais la façon dont le graveur avait interprété non seulement le style, mais les détails les plus importants, est tellement inexacte que cette gravure ne peut réellement pas compter. Le lecteur pourra en juger en rapprochant de cette gravure la reproduction qui accompagne cette note. Il y a même, dans la disposition des intailles, une si grande différence, que nous serions presque tenté de supposer qu'entre l'acte de 1256, auquel était appendu le sceau publié par Du Cange, et notre charte de 1258, Joinville avait fait modifier la position de la troisième pierre. Pérard[1] a reproduit le même sceau avec aussi peu d'exactitude, si bien que M. de Wailly a dû donner dans son édition de Joinville[2] l'héliogravure d'un fragment très incomplet, d'après une charte qui se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, mais dans laquelle précisément l'empreinte de la troisième intaille n'existe plus. L'exemplaire de notre charte est donc le seul complet qui se soit retrouvé de celui des sceaux de Jean de Joinville, le plus intéressant peut-être à cause de son contre-sceau[3].

1. *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de la Bourgogne*, p. 485.
2. *Histoire de saint Louis*. Didot, 1874, p. 552.
3. L'usage des pierres antiques semble avoir été de tradition dans la maison de Joinville. Dans un article dont nous allons parler, M. Le Mercier de Morière a signalé celles qui se trouvent dans deux des sceaux d'Ansel, le fils aîné de l'historien de saint Louis, rapportés dans l'*Inventaire des sceaux des archives* de Douët d'Arcq, nos 308 et 2491. Le même recueil décrit le contre-sceau de Geoffroy de Joinville, frère puîné de Jean de Joinville, qui porte une pierre gravée représentant un masque à trois visages (no 2494). Nous devons en outre faire remarquer que la pierre qui se trouve au droit du sceau d'Ansel, no 308,

Jean de Joinville, en effet, a usé successivement de plusieurs sceaux. Le nôtre est, par ordre chronologique, le second dont il se soit servi. M. de Wailly a également donné l'héliogravure du premier, qui est attaché à une charte de 1239; c'est un sceau équestre de soixante-dix millimètres, dont le contre-sceau porte l'écu aux trois broies sous le lion issant en chef. M. Le Mercier de Morière a depuis publié un troisième sceau, dont Jean de Joinville aurait fait usage au plus tard en 1263. Celui-là est toujours au type équestre, mais il n'a plus que cinquante millimètres de diamètre; le contre-sceau, qui est de même dimension que le droit, représente une ville forte avec le mot CAMPANIE, fin de la légende du droit, et dont chaque lettre est séparée par une fleur de lis[1]. Le même savant a constaté aux archives de Meurthe-et-Moselle que le sénéchal se servait encore de ce sceau en 1282. Mais ni M. de Wailly ni M. de Morière n'ont signalé un quatrième sceau, encore plus petit que les précédents, qui fermait autrefois la lettre célèbre écrite par Jean de Joinville au roi Louis X en 1315. Ce sceau est maintenant détruit, mais Du Cange l'a connu et en a donné la gravure dans la biographie de Joinville, insérée dans la deuxième partie de son *Histoire de saint Louis*. Il était de trente-cinq millimètres, au type équestre, avec l'écu et la housse aux armes; la légende y était remplacée par une bordure de fleurs de lis[2].

Ce dernier sceau vient encore confirmer la curieuse observation faite par M. de Morière sur ce fait singulier que les sceaux dont s'est servi le sénéchal décroissent successivement de dimension depuis le premier dont il se soit servi.

G. Saige.

ressemble extrêmement à la troisième intaille (femme assise) de notre contre-sceau à trois intailles, quoique ce ne soit pas la même pierre.

1. *Bulletin des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie*, 1884, p. 477.

2. L'original de la lettre à Louis X laisse encore distinguer deux des fleurs de lis de la bordure au milieu des débris du sceau. On peut s'en convaincre sur le *fac-similé* héliographique que M. de Wailly en a donné (*Histoire de saint Louis*, p. 452).

Juainvile
Je Jehans, sires de Joingvile et seneschaus
Champaingnainne ki
de Champaingne, fas savoir a tous ceus qui
ses lettres verront et orront : comme
ces presentes lettres verront et orront, que comme
fust assavoir mon
descors fuit entre mes cousins, cest a savoir mon signor
conte signor
Gauchier, conte de Retest, dune part, et mon signor
Mannessier dautre ses ki
Manissier, son frere, de Retest, dautre part, de ces choses qui
sont acordeiz
ci desous sunt escrites, je les en ai acordez par laide de
Dieu tele manniere ce sont
Deu en teile meniere : que dou fié de Doncheri il se sunt
sor mon signor Cevigni sor signor
mis seur mon signor Huon de Sevigni et seur mon signor
Milion Chalons ki ce fiet
Milon de Chaalon, chevaliers, qui doivent enquerre se cil fié
fies chastelerie
de Doncheri est des fiez et de la chatelerie de Maisieres ou
ce que il est fies de chastelerie
non ; et se il truevent qu'il soit des fiez et de la chatelerie
demora mon Mannesier
de Maisieres, il demorra a mon signor Manissier, et se il
nen demora le conte
truevent que il nen soit mie, il demorra au conte, et doit
ciz diz raporteiz dedans
estre cis dis raporteis dedens ceste prochainne feste saint Jehan
ce cil diz raporteiz
Baptiste. Et se cis dis n'estoit diz et raporteis dedens ce termine,
prolongier ce volanteit
je porroie pourlongier le termine a ma volentei. Et des
detes con signor Mannessier
dettes com demanderoit le conte ou mon signor Manissier
lor ce sont sor mon
pour la raison de leur devantiers, il se sunt mis seur mon
signor Couci sor signor Cevigni
signor Erart de Coucy et seur mon signor Huon de Sevigni,

ki voir par lor fiancies
chevaliers, qui doivent veoir par leur faiz fyancies les demandes
que on lor ses detes chevalier
con leur feroit de ces dettes. Et de ce que cil dui chevalier
ki ceroit tenus
diroient qui seroit paiable, li cuens en seroit tenuz à paier les
mesires Mannessiers
trois pars et mes sires Menissiers le quart. Et de ce dont cil
dui que il deffandre
dus chevalier diroient quil les convenroit plaidier ou deffendre
ceroit tenus
li cuens seroit tenus a paier les trois pars des coustainges et
Mannessiers ce ouns des diseus
mes sires Menissiers le quart. Et se li uns de leur deus diseurs moroit,
en dui ensamble poroient mettre
ou amdui ensemble, il i porroient mettre autres en liu de ceus,
chascons por por mesires Mannessiers
chacuns pour sa partie, pour ce faire. Et mes sires Menissiers
avera sauvemant Sau comme
ara dou savement de Saut devant Retest, autretant com li
sauvemant Guingnicort por
cuens en prenoit ou savement de Guignicourt pour sa partie.
ce li sauvemant orandroit comme
Et se le savement de Saut ne valoit tant orendroit com
por sauvemant Guingnicort
li cuens en prenoit pour sa partie ou savement de Gugnicourt,
panroit la defaute de orandroit rantes ville
il penroit le defaut dorendroit as rentes le conte de la vile
cil Mannessiers
de Saut. Et de ce, doit cis Menissiers avoir les lettres le conte.
tanra
Et li cuens de Retest tenra tout leschange
entieremant mesires Mannessiers
entierement que mes sires Menissiers ci devant diz li a assis
por chastellerie et ce tant comme
pour l'eschange de Maisieres et de la chatellerie tant com
franchemant signeriemant mesires
il vivera ausi franchement et ausi signoriement com mes sires
Mannessiers
Menissiers de Retest le tenoit et devoit tenir avant que cil

faiz
eschanges fust fais. Et la justice et le chevauchies et les autres
cil Mannessiers es en ses
choses que cis Menissiers clamoit ens lius et ens bans, de ces
ses villes que il a assise
choses et de ces viles quil a assis au conte pour la raison de cel
cil
eschange ci devant dit, je di et ai dit en mon dit que cis
Mannessiers quitte et aquiteit tant comme
Menissiers les quit au conte a tenir et a avoir tant com
cil cuens vivera signeriemant comme
cis cuens vivera et aquittei ausi signoriement com il
ce i que mesires
les i avoit et devoit avoir en toutes choses, sauf ce que mes
Mannessiers servise comme
sires Menissiers en doit faire le service, ensi com il est contenu
qui sont cel dommaiges
es lettres qui sunt faites de cest eschange. Et de tous damages
que li ouns pooit demandeir deus
que li[1].....oit demander à l'autre deux deus, queilque li
dammaige soient juske jor ses presentes
damage fussent jusques au jour que[2]..... lettres furent faites.
que il sont ouns envers
je di et ai dit en mon dit quil en sunt quitte li uns[3].....
lautre nient i tous ajornemans ouns
autre et doient faire mettre a neent tous les ajournemens que li uns
a lautre queil que il fusent, fus
avoit fait faire[4] .....il quil fussent, fust en plait de laie
crestienteit juskes jor ses
justice ou de crestientey, jusques au jour que[5]..... presentes lettres
ses
furent faites. Et de toutes ces choses ci deseur dites, li cuens en doit
deneir ses signor Mannessier mesires
donner ces lettres dou tenir a mon signor Menissier, et mes

1. Déchirure au parchemin.
2. Idem.
3. Idem.
4. Idem.
5. Idem.

Mannessiers lan deneir ses lettres ouns
sires Menissiers len doit donner les suennes li uns a la requeste de
mesires Mannessiers ses
lautre. Et li cuens de Retest et mes sires Menissiers de Retest
freres deneit chascons XL
ses freres, mi cousin, mont denei chacuns quarante libres de
Parisis volanteit dont chascons XX
Parisis pour faire ma volentei..... chacuns deus en doit mettre
libres a ceste prochainne feste saint en la
a ceste feste saint Jehan Baptiste prochainnement
[venant
main le Prieur de enqui
vint libres..... le Prioul de Landaives et denqui en un
chascons autres XX ses
an chacun dans les autres vint libres. Et des choses toutes ci deseur
chasconne ount cil cil Mannessiers por
dites et chacune par li ont cis cuens et cis Menissiers pour
por oirs fermemant rien rapeleir
lui et pour ses hoirs promis a tenir fermement, sans rins rapeler,
par par par lor foiz fiancies deneit
ne par aus, ne par autrui, par foi fiancie. Et men a li cuens donnei
assavoir
pleges de ses choses a tenir de quatre cens libres ; c'est a savoir mon
Espence C
signor Jehan d'Espance de cens libres, mon signor Jehan
C signor C
Patoul de cent libres, mon ..... Guion de Truni de cent livres
Lanbert C mesires
et mon signor Gilon de Saint Lambert de cent libres. Et mes
Mannessiers man a deneit IIIIc
sires Menissiers, ses freres, men a donnei pleges de quatre cens
ses comme elles sont ci escrites
libres, de tenir ce dit et ces choses ensi com eles sunt ci deseur dites
assavoir C
c'est a savoir mon signor Guion de Truni de cent libres, mon signor
Espence C signor Lanbert
Jehan d'Espance de cent libres, mon signor Gilon de Saint Lambert
C Cevigni C
de cent libres et mon signor Huon de Sevigny de cent libres,

IIIIc leveir ki ioroit
lesqueles quatre cens lib*res* je porroie lever de celui qui iroit en co*n*tre
ki voroit le dit deseur
ce dit et ce raport, dont cil qui vorroit tenir ledit ci deseur
averoit moitiet ce auco*n*ne
escrit auroit la moitié et je lautre. Et se il avenoit aucune
ce ses
chose de moi, si wel je et di en mo*n* dit q*ue* cis choses ci
comme elles sont ciens
deseur escrites soient tenues fermement ensi co*m* eles sunt ci ens
por ses fermemant
escrites. Et pour ce q*ue* ces choses soient fermement tenues et gar-
ses a
dées, je ai saelées ces p*re*sentes lettres de mo*n* sael par la requeste
de ses
des deus freres ci deseur dis. Et je Gauchiers, cuens de Retest, et je
Ma*n*nessiers asentit
Menissiers de Retest, freres a celui co*n*te, nous so*m*mes assenti et
asentons comme
assentons a ceste pais et a ce dit, tout ensi co*m* il est ci dedens
contenu por
co*n*tenu et escrit. Et p*our* ce q*ue* ce soit ferme chose et estable,
nos saiaus ses les q*ue*les
nous avons mis nos seaux à ces p*re*sentes lettres, lesqueles furent
cc et cinkante wit
faites en lan de grace mil deus cens cinq*ua*nte et wit, le vendredi
closes Patkes
deva*n*t Paques closes.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

D'ÉTIENNE MARTELLANGE

ARCHITECTE DES JÉSUITES

(1569-1641)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS CONSERVÉS AU CABINET DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

I.

Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale conserve deux gros volumes in-folio reliés en maroquin rouge, inscrits au catalogue sous le nom de François Stella, peintre lyonnais du XVIIe siècle, et renfermant 175 vues diverses, dessinées assez habilement en camaïeu ou à l'encre de Chine. Un examen sommaire montre à quelle préoccupation obéissait le dessinateur. La plupart de ces vues tiennent en effet de près ou de loin aux maisons d'éducation fondées en France dans le commencement du XVIIe siècle par la compagnie de Jésus; on y retrouve des collèges entiers, pendant ou après leur construction, comme ceux de la Flèche, de Dijon ou de Roanne; des prieurés dépendant de ces collèges; des villes présentées sous deux ou trois aspects différents; toutes ces esquisses soigneusement datées d'ailleurs et ne permettant pas d'admettre François Stella comme leur auteur probable. Né en 1563, ce peintre était mort à la date précise de quelques-uns de ces croquis. Aussi avons-nous voulu un autre nom à inscrire en tête du précieux recueil, et nous sommes-nous

apprêté à contredire le titre du XVIIIe siècle pompeusement calligraphié en tête du volume[1].

Alors que nous cherchions à débrouiller l'écheveau, nous fûmes amené par notre service à communiquer le recueil dit de Stella au P. de Rochemonteix, qui prépare une histoire du collège de la Flèche. Nous lui fîmes part de nos doutes, et, lui-même ayant douté, il nous nomma Étienne Martellange comme l'auteur possible de nos dessins. Martellange, c'est l'architecte autorisé de la célèbre compagnie, pour toute la période qui va de la rentrée des Jésuites en France à la mort de Louis XIII. M. Charvet, de Lyon, avait d'ailleurs publié sur lui un long travail bourré de renseignements et de faits, une de ces notices dont on peut dire qu'il est difficile de faire mieux[2]; voyages, documents consultés, notes communiquées, renseignements pris un peu partout, M. Charvet n'avait rien omis ni rien négligé; il ne s'était arrêté que devant le manque absolu de documents, et pourtant son jugement très sûr lui faisait souvent soupçonner la vérité, comme nous aurons occasion de le voir dans la suite de cette étude. Dès les premières pages de son livre, nous n'aurions point hésité à attribuer la paternité de notre recueil à l'architecte en titre des Jésuites, à Martellange. La plupart des édifices pour lesquels M. Charvet reconnaît son ingérence directe ou indirecte se trouvent précisément mentionnés et dessinés d'année en année, dans le prétendu album de Stella. Il y a telle œuvre incontestée de Martellange, le Noviciat des Jésuites à Paris, par exemple, qui occupe justement la première place dans le recueil. L'auteur en montre les bâtisses à peine sorties de terre, les travaux divers, il y met les dates mêmes auxquelles Martellange y avait travaillé, suivant les meilleures sources, de 1630 à 1634. Quelle preuve plus convaincante en eût-on voulue?

Et pourtant, en continuant la lecture du livre de M. Charvet, nous devions rencontrer mieux encore. Après avoir montré l'architecte des Jésuites devenu vieux, se réfugiant dans un travail moins pénible et consacrant à la peinture et au dessin ses dernières années, M. Charvet en vient à parler de deux gros volumes

1. *Recueil contenant plusieurs veues de villes, bourgs, abbayes, châteaux et autres endroits particuliers de France, dessinés d'après nature par F. Stella.* Ce titre est écrit dans un frontispice gravé, découpé pour la circonstance.

2. *Biographies d'architectes. Étienne Martellange*, 1569-1641, par E.-L.-G. Charvet. Lyon, Glairon-Mondet, 1874, in-8°, 240 pages.

conservés dans la galerie du duc de Chaulnes au XVIIIe siècle, et qui avaient été prêtés au comte de Caylus lors de ses travaux d'archéologie. Caylus les mentionne dans le tome III de ses *Antiquités*, il écrit page 356 : « M. le duc de Chaulnes a bien « voulu me confier deux grands volumes in-folio, qu'il conserve « dans son cabinet, et qui sont *remplis des desseins que le* « *père Martel-Ange a faicts d'après nature*, dans les diffé- « rents endroits de la France où ses affaires l'ont conduit. Ce « frère Jésuite, célèbre par le bâtiment du noviciat de Paris, est « fidèle dans ses desseins ; ils ne sont pas de mauvais goût ; « mais ce qu'ils ont de plus intéressant, c'est qu'ils ont été faits « dans le commencement du dernier siècle (le XVIIe). L'accrois- « sement et la différence que l'on remarque, dans quelques-unes « des grandes villes dont il a dessiné les vues, présente un objet « d'étonnement et de curiosité, surtout à l'égard de Paris. » — Caylus avait pris dans les croquis de Martellange quatre vues antiques, la *Pyramide* de Vienne en Dauphiné, le monument dit *des Deux-Amants*, à Lyon, la *porte Saint-André*, à Autun, et la *porte d'Arroux* dans la même ville. Or, ces quatre monuments se trouvent dans le recueil de la Bibliothèque nationale, fol. 91, 92, 118, 133 et 134, et ce sont eux que le comte de Caylus a copiés[1].

Aucun doute n'est possible maintenant. Les deux volumes du duc de Chaulnes existent encore, comme le présumait M. Charvet sans les avoir jamais vus. « Nos recherches pour les trouver, « écrivait-il, n'ont pas abouti. Cette notice apprendra peut-être « un jour à leur possesseur qu'il a entre les mains un recueil « précieux, surtout pour la ville de Lyon » (page 211).

Les voilà retrouvés, mais à la suite de quelles vicissitudes ont-ils quitté le cabinet du duc de Chaulnes pour arriver à la Bibliothèque nationale avec leur étiquette de Stella? Nous croyons que la Révolution les conduisit en Angleterre, où ils durent appartenir à un sir Edward Astle, qui y mit son ex-libris. Achetés par M. Hennin, à qui le Cabinet des estampes est aujourd'hui redevable d'une précieuse collection sur l'histoire de France[2], ils furent cédés le 24 juin 1840 à la Bibliothèque royale, suivant

1. Dans les *Antiquités* de Caylus, ces planches portent les nos 100, 101, 97, 95 et 96.

2. Le catalogue de cette collection a été dressé par M. Georges Duplessis, conservateur du Département des Estampes. Paris, Picard, 1877-1884. 5 v. in-8°.

ce que nous apprennent les registres d'acquisition. Ils prirent rang très modestement, affublés de leur nom d'emprunt, devenus de véritables anonymes, jusqu'à ces temps derniers.

Par une singulière coïncidence, le même Cabinet des estampes possède un recueil, autrement précieux encore et autrement utile, et non moins inconnu, provenant également des Jésuites, mais des Jésuites de Rome, de la grande maison, et vendus à la suite de la suppression de l'Ordre en 1772[1]. Dans l'année 1773, M. Le Bailli de Breteuil achetait au collège romain cinq volumes in-folio reliés en papier à dos rouge, et portant en titre : « Piante « di diverse fabriche. » Ces *Plans de diverses fabriques*, pour traduire mot à mot le titre, ne sont autres que tous les plans ou projets relatifs aux constructions des collèges de Jésuites dans le monde entier. A côté des maisons d'Autriche, de Pologne, d'Italie, d'Espagne, sont reliés et classés les projets concernant tous les collèges français des cinq provinces, de Paris, de Champagne, de Lyon, de Toulouse et d'Aquitaine. Là se retrouvent à chaque pas les dessins si personnels et si nets du frère Étienne Martellange, annotés de sa fine écriture, soit en latin, soit en italien ou en français. Car l'usage était — comme aujourd'hui encore — que le général des Jésuites reçût à Rome tous les plans et en fît faire la critique; ils revenaient approuvés ou non, et suivant l'occurrence étaient suivis ou rejetés. C'est en feuilletant ces curieuses archives que l'on comprend bien le mot du P. Rybeyrète, l'historien de la compagnie, sur Étienne Martellange : « Omnia prope collegia « ædificavit, pleraque etiam templa, inter quæ longe eminet « templum domus probationis Parisiensis[2]. » De M. de Breteuil les plans passèrent-ils dans le cabinet du comte d'Artois? Cela est probable, car ce fut le premier architecte du prince, M. Bellanger, qui les remit aux Estampes le mardi 18 mars 1788. Catalogués dans l'inventaire sous ce titre : *Recueil des maisons, églises, etc., qui appartenaient à la société des Jésuites avant leur abolition*, les cinq volumes prirent rang sur les rayons, et personne ne s'en occupa plus[3].

Ils méritaient mieux, on le verra. Avec les renseignements qu'ils fournissent, avec ceux du recueil provenant du duc de

1. Il ne paraît pas qu'aucun auteur se soit jamais servi de ce recueil et l'ait cité.

2. Ms. du P. Rybeyrète (*Scriptores Provinciæ Franciæ S. J. collecti.* 1670). Note communiquée par le P. de Rochemonteix.

3. Ils portent aujourd'hui les cotes Hd 4 à Hd 4 d, soit cinq volumes.

Chaulnes, M. Charvet eût fait un travail définitif sur Martellange ; mais en leur absence, il ne pouvait qu'être très incomplet. Notre but est précisément de donner dans cette notice tous les détails qui lui ont échappé, et qui se trouvent en grand nombre et dans les prétendus dessins de Stella, et dans les plans des Jésuites. On verra quelle part grande le modeste coadjuteur temporel, — pour donner à Martellange son véritable titre, — sut se faire dans l'architecture française des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Sans doute, il y a beaucoup à dire des monuments créés par lui sur un type un peu uniforme, massif et souvent sans grâce, mais il lui faut tenir compte du moment où il était venu. Imbu des théories de Vignole, nourri des principes d'architecture puisés à Rome, il inonda la France d'églises lourdes et froides, mais non sans puissance, dont le plus grand nombre se voient encore. A ce compte il n'est pas mauvais de compléter le travail de M. Charvet dans la mesure du possible, espérant qu'une nouvelle édition de son livre deviendra définitive à l'aide de nos remarques.

Mais, avant de donner la liste des collèges et des églises auxquels Martellange collabora, il n'est pas inutile de rappeler brièvement quelles furent les origines du célèbre architecte. Né à Lyon en 1568 du peintre Étienne Martellange, maître des métiers de la corporation, Étienne Martellange fit, avec ses deux frères Benoît et Olivier, profession aux Jésuites. Il entra dans l'ordre en 1590, à Avignon, en qualité de *coadjuteur temporel,* titre qu'il ne quitta jamais, bien que ses deux frères fussent prêtres de la compagnie. Nous croyons qu'il alla à Rome vers cette époque, et qu'il y habita probablement jusqu'en 1603 ou 1604, date de ses premiers travaux. Pernetti le fait visiter Rome avec François Stella en 1576, sans s'inquiéter autrement de la vraisemblance. Né en 1568, Martellange eût eu huit ans environ ; quant à François Stella, né vers 1563, il fût entré dans ses quatorze ans. Ce sont là des histoires dont on s'inquiète peu lorsqu'on se donne la peine de vérifier les textes. Une preuve morale du séjour prolongé de Martellange en Italie, c'est la facilité avec laquelle il s'exprime en italien. Il y aurait bien à ce fait une autre cause si l'hypothèse de M. Charvet était vraie, à savoir que les Martellange étaient d'origine italienne, et que leur vrai nom était Martelenchi. Mais les tendances artistiques du jeune architecte en disent plus long encore : il a vu les églises romaines, il s'est élevé dans cet art à la mode du jour, et il rentre en France rempli d'impressions

et chargé probablement d'esquisses et de plans, dont il comptait bien faire son profit en faveur de l'œuvre. On était alors en 1603, époque à laquelle les pères Jésuites, longtemps inquiétés, revenaient de toutes parts avec leurs idées si arrêtées et si définies en matière d'enseignement, leurs projets gigantesques, leur précision mathématique au point de vue des établissements à construire, des églises à élever. Tout naturellement, Martellange fut choisi comme un auxiliaire précieux dans la province de Lyon, et, bientôt, eu égard à la pratique que lui donnèrent les constructions répétées, il devint une manière d'inspecteur directeur des travaux, dont la réputation s'étendit bientôt dans les provinces voisines, jusqu'à Paris, à Rouen, à Rennes même.

C'est alors que le tour de France commença sérieusement pour lui et qu'il consigna, au fur et à mesure de ses voyages, ses impressions sur un album. Courant à cheval les villes éloignées, aujourd'hui à Vienne en Dauphiné, demain à Dijon ou à Dole, il note au passage l'état des établissements entrepris, souvent même une vue de la ville, qui lui sera plus tard un souvenir agréable. Dans les plans qu'il dresse et qu'il envoie à la censure de Rome, il met tour à tour ses remarques en français, en latin, en italien, sans être plus empêché dans un cas que dans l'autre; il en agit de même avec ses pages d'album, où le latin et le français se mêlent.

Il est certain d'ailleurs que Martellange terminait ses dessins chez lui à tête reposée. Il prenait sur sa route un croquis rapide au crayon, et rentré au logis il passait ce dessin à l'encre, l'enjolivait, mettant parfois des arbres feuillus dans un paysage de janvier, sans plus de souci. Au commencement de ses travaux, il employait la couleur bleue pour laver ses esquisses, plus tard il prit la sépia ou l'encre de Chine, si bien que ces différences peuvent, jusqu'à un certain point, servir à dater une vue ou un plan. Vers 1620, l'encre de Chine devient chez lui d'un usage à peu près constant.

Son art était modeste; les maisons y avaient la part belle, cela va de soi; le paysage était souvent défectueux. Pourtant, il dépassait de beaucoup en habileté les autres artistes topographes du temps, Claude Chastillon, entre autres, dont les vues maladroites, aujourd'hui si recherchées, ne valent que par leur nombre et leur côté naïf. Un autre coureur de routes, dessinateur d'occasion, était un nommé de Weert, dont les dessins embryon-

naires sont aujourd'hui conservés dans la collection d'Uxelles, à la Bibliothèque nationale[1]. Ni l'un ni l'autre n'approchent de Martellange; il voit précis, sinon élégant et habile. Chastillon et de Weert ne voient pas du tout.

Dans ses travaux pratiques, Martellange ne manifeste aucun orgueil; il fait et défait ses plans, remanie, taille et retaille sans murmure. Parfois il risque au P. Général une supplique. Il voudrait qu'on se hâtât, parce que les habitants sont mécontents des retards. Pour lui, il ne discute pas. Hiérarchiquement, il dépend du P. Provincial de Lyon, c'est à lui qu'il obéit, celui-ci le prête et le dirige. Un jour que Henri IV réclame Martellange directement au P. Provincial pour le faire envoyer à la Flèche, l'architecte reçoit un petit avertissement de son supérieur, probablement parce que le roi le traitait un peu trop en puissance, et le proclamait « insignem architectum et pictorem » (peintre et architecte remarquable[2]). Ceci se passait en 1606, au début du coadjuteur temporel, après ses premiers travaux du Puy, de Vienne et de Sisteron; sa réputation, on le voit, n'avait pas tardé à s'étendre au loin.

Dans son livre, M. Charvet a pu déterminer la part exacte prise par Martellange dans la construction de huit maisons ou collèges de Jésuites, qui sont celles du Puy, de Vienne, de Moulins, de Vesoul, de Dijon, de la Flèche, du Noviciat de Paris et de Roanne. Pour quelques autres il doute; à l'aspect général des plans ou à la disposition des bâtisses, il soupçonne la vérité, mais il ne formule que des hypothèses. L'examen des deux sources de renseignements dont nous disposons nous permettra d'ajouter un grand nombre de ces maisons à celles indiquées par M. Charvet, en même temps que nous aurons à compléter ses renseignements sur les autres. Sans doute, nous aussi, nous omettrons plusieurs travaux du célèbre architecte. Durant sa vie

1. Il se nommait Joachim de Weert ou Duwiert et eut quelques planches gravées d'après ses dessins par un nommé Philippe Millot. Ces dessins assez nombreux sont dans le volume Vx 23 de la collection dite d'Uxelles, aux Estampes de la Bibliothèque nationale.

2. *Lettre du P. Coton au Général des Jésuites Aquaviva.* « De F. Martelangio « audiverat Rex ipsum insignem esse architectum et pictorem, quare operi « Flexiensi illum adesse exoptaverat, et in eum finem ad P. Provincialem scrip- « serat. Cum vero id nonnullis videam displicuisse, quasi per me rex impesseret « ad statuendum de nostris, dissuasi adventum juxta mentem, voluntatem et « *admonitionem* dicti Reverendi Patris (Provincialis). » — (24 juillet 1606.)

errante, il s'arrêtait dans les abbayes, dans les châteaux en l'absence d'hôtelleries. Pour payer sa bienvenue, nous nous imaginons volontiers Martellange donnant à ses hôtes le projet de quelques réparations urgentes, de bâtiments à élever à la place de monuments ruineux. C'est ainsi qu'il lève le plan de N.-D. des Baumes[1], qu'il dessine une vue de l'abbaye de Bourgueil, sans compter les autres. Avec sa facilité énorme et son incroyable intuition des êtres d'une demeure, il lui coûtait bien peu de donner des conseils et d'indiquer la marche des travaux futurs.

Après trente années de labeurs incessants, Martellange se retira au Noviciat des Jésuites de Paris, dont nous parlerons ci-après. Il s'y adonna à des ouvrages de dessin et de peinture, dit M. Charvet. Nous placerions l'époque de sa retraite en 1637, car, à ce moment, il termina plusieurs croquis de voyage dans son album, entre autres une vue intérieure de l'église de Roanne faite la quatrième année de la construction, soit en 1620, et qu'il date du 8 juillet 1637[2]. D'autres vues portent : « achevé en 1637, » ce qui est explicite[3].

Il mourut le 3 octobre 1641, et fut inhumé dans l'église du Noviciat, où durent rester ses études jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Quand les acheta le duc de Chaulnes? vraisemblablement à cette époque, car, lorsqu'il les montra à Caylus, les Jésuites n'avaient point été condamnés ni dispersés ; le troisième volume des *Antiquités* étant de 1759 et les Jésuites ayant été chassés en 1763, les recueils de Martellange avaient donc quitté la compagnie avant les arrêts du Parlement. Ils avaient d'ailleurs subi des mutilations. La collection topographique du Cabinet des estampes conserve, dans le volume de la ville d'Avignon, deux dessins de Martellange arrachés du recueil avant qu'il ne passât chez le duc de Chaulnes ; comme ils sont de la dimension exacte des autres, qu'ils sont conçus dans le même mode de procéder, il n'y a pas l'ombre d'hésitation possible[4].

1. Il donne le plan et la vue de N.-D. des Baumes en 1605 (Ub 9 a, fol. 152). C'est la seule vue du recueil accompagnée d'un plan donnant la disposition des lieux.

2. Ub 9 a, fol. 105.

3. Le dernier dessin de Martellange est daté de 1639 (Ub 9, fol. 72).

4. Dép. des Est. Topographie de Vaucluse. *Avignon*. Une vue générale et une vue du collège portant : « Partie du collège d'Avignon. »

II.

Travaux divers d'Étienne Martellange.

Additions au travail de M. Charvet.

Les notices qui vont suivre s'appuieront seulement sur le recueil Ub 9 et Ub 9 a des estampes composées par Martellange, et sur les plans de sa main, trouvés par nous dans les cinq volumes achetés à Rome par M. de Breteuil en 1773. Nous ne reviendrons pas sur l'histoire de la fondation des collèges après M. Charvet; pour ceux qu'il n'a point mentionnés et décrits, nous lui laisserons le soin d'en faire l'histoire dans une seconde édition de son ouvrage.

Collège du Puy (1605)[1]. (*Charvet, page* 23.)

On voit par les actes publiés dans le livre de M. Charvet qu'Étienne Martellange avait donné en février 1605 le projet de l'église des Jésuites de cette ville. Nous croyons que ce plan est celui qui est intitulé *Pianta e alsato de la chieza del collegio del Puy, al R. P. Assistente il P. Ludovico Richeomo*, sans date, et conservé dans l'un des volumes de M. de Breteuil (*Estampes*, Hd 4 b, fol. 226). Les travaux ne furent pas sans causer de nombreux ennuis au jeune architecte; après avoir fourni les mesures de fondation, en 1605, il fut envoyé une seconde fois au Puy par le P. Provincial, en 1607, pour y surveiller la construction. Cette date, donnée par M. Charvet, concorde avec les dessins de notre recueil. En effet, le 11 mai 1607, Martellange fait une vue de la ville du Puy (*Estampes*, Ub 9 a, fol. 135 et 138). Puis il revient plus tard, à la suite de difficultés avec l'entrepreneur Charpignac. Le 4 août 1616, il avait ordonné, dans une lettre citée par M. Charvet, de pousser les murs à leur hauteur avant de commencer les voûtes; or, ses prescriptions ont été suivies, car, les 27 et 28 février 1617, il est de retour au Puy et il dessine soigneusement l'église en œuvre, qui est en effet arrêtée aux voûtes (*Est.*, Ub 9 a, fol. 139). Ces derniers dessins sont curieux en ce qu'ils donnent fort exactement l'état des travaux en 1617, et qu'ils sont d'une assez bonne facture.

1. Les dates placées à la droite du nom de la ville indiquent l'époque à laquelle Martellange a commencé ses travaux.

Les Polignac étaient les bienfaiteurs du collège du Puy : Étienne Martellange esquisse leur château bâti en nid d'aigle au faîte d'une roche. Il date son croquis du 24 février 1617, et il écrit : « Le château de Polignac, proche la ville du Puy. » (Ub 9 a, fol. 142.)

Collège de Vienne (1605). (*Charvet, page* 44.)

Martellange collabora aux constructions du collège de Vienne dès 1605. A cette époque, il envoyait à Rome au P. Général un projet, qui était un quadrilatère à peu près régulier, dans lequel l'église occupait l'angle inférieur de droite. Le titre portait : *Pianta del collegio di Vienna nel Delfinato, provincia di Lione, in Francia, fatta l'anno* 1605 (Hd 4 b, fol. 251). L'année suivante, il en refait un autre, également destiné à Rome, *Per la pianta del collegio di Vienna in Francia, fatta l'anno* 1606, et, dans ce nouveau plan, il discute la place du réfectoire dont il a, dit-il, parlé au P. Provincial. Ses remarques sont également en italien, langue qu'il emploiera de moins en moins, au fur et à mesure de son avancement en âge. Il faut présumer que ce plan annoté était de 1606, car il prend sur son album, à ce moment même, une vue détaillée de la ville de Vienne avec ses monuments, sa porte du pont très fortifiée, et les collines avoisinantes, et il la date : « Vienne », *11 jul. 1606* (Ub 9 a, fol. 130). Treize ans plus tard, il est revenu dans la ville, et, le 20 janvier 1619, il dessine les environs de l'église, probablement du haut d'un toit d'où il découvre l'ensemble (Ub 9 a, fol. 131, 132). Il prend aussi le même jour un croquis de la célèbre pyramide, que Caylus devait graver plus tard dans son livre des *Antiquités* et qui nous a servi à retrouver l'auteur du recueil jusqu'ici attribué à Stella (Ub 9 a, fol. 134).

Quoi qu'il en soit de ces travaux, l'église n'était pas commencée encore en 1623, bien que Martellange eût exécuté d'abord une vue complète du portail, sur laquelle une main contemporaine avait écrit : « Desseing d'Estienne Martellange, » puis une élévation de l'intérieur avec la même mention, ces deux dessins datés d'avril 1623 (Hd 4 b, fol. 247 et 248). En 1625, on en était encore à s'entendre sur la construction définitive. Une pièce de Martellange, datée de 1625, et portant en titre *Collegii Viennensis ichnographia* 1625, montre l'édifice inachevé ; or, une note manuscrite mise

au bas dit positivement : *Hanc ideam approbavit admodum reverendus pater Generalis 2 februarii* 1626. *Ita est. Christophorus Baltazar*[1] (Hd 4 b, fol. 253).

D'après M. Charvet, l'église ne fut terminée qu'en 1659, dix-huit ans après la mort de Martellange. Les travaux avaient duré un peu plus de cinquante-trois ans.

Collège de Sisteron (1605).

M. Charvet écrit, page 189 de son livre : « Nous n'avons rien « pu obtenir à l'égard de Sisteron ; il est presque impossible que « Martellange n'ait pas apporté son concours. » D'un autre côté, plusieurs auteurs ne mentionnent même pas le nom de Sisteron parmi les collèges et les églises des Jésuites. Or, rien n'est plus probant que nos renseignements à ce sujet. En 1605, Martellange dressa le plan des futures constructions, et il l'annota pour le P. Général : *Pianta del collegio di Sisteron fatta l'anno* 1605 *in Gullio.* Les remarques qu'il y a placées nous renseignent un peu sur la manière de procéder. La façade de la chapelle aura au moins dix cannes, etc. Tout l'ensemble sera revu et repris, avant de procéder à la maçonnerie.

Martellange demande, toujours en italien, qu'on retourne le dessin déjà envoyé par lui à Rome l'année d'avant (1604), pour le comparer au nouveau, et faire les additions nécessaires. Il supplie, en outre, le P. Général de ne pas différer son visa et ses critiques « perche sonno ja doi anni passati che gli habitanti anno spettato la commodità nostra » ; sans doute, on le voit, les habitants se plaignaient des lenteurs apportées à l'édification de leur collège, et l'architecte en recevait des reproches (Hd 4b, fol. 202).

A cette demande pressante, le P. Général dut répondre assez vite, car Martellange est à Sisteron en 1606 ; il prend plusieurs vues de la ville dans son album de voyage, et les constructions du collège adossé aux vieux murs se voient dans toutes. Les fondations sont alors sorties de terre (Ub 9 a, fol. 156). Dans un croquis postérieur, probablement de 1607 ou 1608, qu'il intitule « Sisteron et commencementz du collège » (fol. 157), les murailles sont à la hauteur du premier étage, et les maçons sont occupés à faire

1. Christophe Baltazar était le provincial de Lyon.

le mortier dans les cours intérieures. Toutefois, il n'est pas question encore de l'église; là comme dans beaucoup d'autres collèges, c'est elle qui est bâtie la dernière.

Collège de Carpentras (1607). (*Charvet, page* 65.)

M. Charvet montre Martellange travaillant à Carpentras en 1607, et critiquant les travaux précédemment faits.

L'album de voyage de notre architecte renferme deux vues de la ville, d'ailleurs non datées (Ub 9 a, fol. 161), et une autre de Caromb, petite ville du Comtat, qui, elle, porte la date de 1607, le 9 juillet (*Ib.*, fol. 162). Cela concorde bien avec l'époque de ses premières études à Carpentras, car il fait deux plans cette année même : *Seconda pianta del collegio di Carpentras* 1607 (Hd 4 c, fol. 129) et *Terza pianta del collegio di Carpentras* 1607 (*Ibidem*). Sur le dos de cette pièce, on lit *Prima idea collegii Carpentoracensis reprobata* 16 *julii* 1612. On voit, par ces citations, quelle part l'architecte avait prise à la construction du collège, sinon dans l'exécution, au moins dans les devis.

L'église fut édifiée assez tard vers 1628. M. Charvet pense que l'on se servit des plans de Martellange, à cause de l'identité de ce monument avec celui du Noviciat de Paris. Nous croyons qu'il n'en est rien; ce bâtiment, dans les projets de notre artiste, ne ressemblait en rien à celui du Noviciat.

Collège de la Trinité de Lyon (1607). (*Charvet, page* 131.)

En dépit de sa naissance et du séjour de sa famille à Lyon, Martellange ne paraît pas s'être beaucoup inquiété de l'établissement d'instruction[1]. Toutefois, il se trouve dans sa ville natale à l'époque des agrandissements de la maison des Jésuites, en juin 1607, et il dresse ses plans : « Desseing du college de Lion, faict en juin 1607 » ; au dos on lit : *Idea collegii Lugdunensis anni* 1607 *missa a Stephano Martellange in Mart.* 1618 (sic)? (Hd 4 b,

1. Citons à titre de renseignement un plan du collège, avec notes très détaillées, daté de 1576 (Hd 4 a, fol. 225).

fol. 149). Que peut bien signifier cette seconde date, mise sur un devis de dix ans plus ancien ? Il faut reconnaître qu'en 1618, Martellange était bien à Lyon, puisqu'il y dessine une vue de l'île Barbe le 12 juin (Ub 9 a, fol. 121). Mais l'île Barbe était la seule chose qui l'intéressât dans la ville, car il la prend en 1608 (*Ib.*, fol. 125), en 1609 (*Ib.*, fol. 122), en 1616 (*Ib.*, fol. 121) et en 1618. Il relève le 2 février 1619, au moment des travaux du collège, le tombeau dit *des deux amants*, que Caylus a gravé d'après lui (*Ib.*, fol. 118). Quant au collège lui-même, il le passe sous silence.

Noviciat de Lyon (1617). (*Charvet, page* 201.)

« Ce n'est certainement pas trop s'aventurer, dit M. Charvet, « que d'admettre que Martellange dirigea les constructions exé- « cutées par les Jésuites, pour leur maison de probation au novi- « ciat de Sainte-Hélène à Lyon. » Toutefois, M. Charvet n'avait rien trouvé de convaincant, et Martellange non plus n'a rien laissé dans son recueil de vues dessinées qui permît de reconnaître son ingérence dans les travaux en question.

C'est dans les volumes achetés par M. de Breteuil que nous avons rencontré les preuves d'une collaboration sérieuse de sa part, en 1617, l'année même où il surveillait les travaux préparatoires de Roanne. En juin, il leva les plans des bâtiments construits pour le noviciat, et il intitula ce dessin : *Ichnographia domus probationis Ludvnensis* (sic) *prout se habet anno* 1617 *mense Junii* (Hd 4 c, fol. 26). Cette *idée*, pour employer l'expression même de Martellange mise sur le revers du papier, fut approuvée à Rome au mois de novembre, et aussitôt l'architecte renvoya un autre plan, probablement celui du folio suivant (*Ibidem*, fol. 27), où se voient les élévations lavées de bleu, d'après la méthode alors employée par lui. La construction se présentait sous forme de deux corps de bâtiments reliés par un portique, et donnant au midi sur de grands jardins. Dans ces esquisses, l'église n'existait pas. Martellange confectionna aussitôt un autre projet, où elle reçoit sa place à gauche du portique, en regardant les jardins : *Ichnographia domus probationis Lugdunensis facta anno* 1617 *mense Junio* (Hd 4 b, fol. 150), et dans le même temps il fait à part une vue de ce monument, avec les élévations diverses de la façade, de l'autel et de l'un des côtés intérieurs (*Ibidem*, fol. 151).

On voit que M. Charvet n'avait point tort de supposer dans l'ensemble une œuvre de Martellange; s'il ne construisit pas absolument la maison, il en fut à tout le moins l'inspirateur et le directeur.

L'église et le bâtiment furent détruits après 1831.

Nous ajouterons volontiers à ces renseignements, sur le passage de notre artiste à Lyon, une vue de l'église des Chartreux, dessinée par lui à la sanguine dans le recueil Ub 9 a, fol. 120. Les Chartreux s'étaient installés en 1585 sur l'emplacement de la citadelle. On y construisit un couvent et une chapelle vers le commencement du XVIIe siècle. Plus tard, on y éleva l'édifice qui se voit encore aujourd'hui, et qui est à l'intérieur dans les données de Saint-Paul-Saint-Louis. Nous signalerons aussi une vue de la maison des Carmélites, dessinée en avril 1616 (*Ibidem*, fol. 119), et dont l'église avait, en 1682, un portail jésuitique élevé par Dorbay. Martellange avait-il travaillé à ces deux monuments? nous ne saurions le dire, d'autant que, n'étant pas des maisons de Jésuites, les plans ne s'en retrouvent pas dans les volumes acquis par M. de Breteuil.

Collège et Noviciat d'Avignon.

Le noviciat des Jésuites à Avignon dut précéder le collège. Martellange était en 1608 dans le Comtat, et il esquisse dans ses vues un ensemble du collège avec sa tour (Ub 9 a, fol. 173). Il prend en même temps un aspect de l'église du noviciat « lorsqu'on « la bastissoit » (*Ibidem*, fol. 170). Elle se composait d'une nef assez courte, avec voûte et lanterne sur pendentifs. Dans les vieux plans d'Avignon où elle se trouve indiquée, elle porte le nom de *Novitial*.

En 1609, Martellange était encore employé dans la ville, car il en dessine une vue (Ub 9 a, fol. 172), mais ce ne fut guère qu'en 1617 qu'il s'occupa sérieusement du collège. Le 3 janvier 1617, il débute par une vue générale d'Avignon (Ub 9 a, fol. 171). Deux autres croquis poussés à l'encre de Chine et datés, eux aussi, de 1617, ont été détournés de son album, et, venus à la Bibliothèque nationale, ils ont été classés dans la *Topographie de la France* (Avignon), comme nous le disions ci-dessus. En février, il commence les plans ou les projets. L'un d'eux porte en titre :

« Desseing du collège d'Avignon, fait le 11 febvrier 1617 » (Hd 4 c, fol. 15). Un autre, conservé au folio suivant, renferme cette note de la main de Martellange : « second plan du collége d'Avignon, faict le 11 [febvrier] 1617. »

Toutefois, les travaux devaient être commencés depuis longtemps déjà, car, dès le 6 janvier 1617, il avait délimité les terrains et les bâtisses de l'établissement « comme il se retreuve en l'année 1617, le 6 janvier » (Hd 4 b, fol. 155). Mais l'ouvrage n'allait point assez vite. En 1619, le 6 juin, un autre plan partait pour Rome, seulement il n'était pas de Martellange; il portait modestement de la main du provincial de Lyon : *si tamen hanc ideam necnon sequendam putabit* [*R. P. Generalis*] *iterum moneat* (Hd 4 b, fol. 156 et s.). M. Charvet ne dit rien d'Avignon.

Collège de Dole (1610). (*Charvet, pp.* 28 *et* 188.)

Pour Dole, M. Charvet ne fournit guère qu'une lettre du 14 février 1610, dans laquelle Martellange explique ainsi son passage à Dole : « Je receus les lettres la sepmaine passée à Dole « et depuis suis venu à Besançon où j'estime demeurer encore « environ quinze jours, et me doibz rendre à Dijon au plus tost « pour assister leurs fabriques. »

Nous aurons occasion de retrouver Martellange à Dijon, comme il l'écrit, mais auparavant voyons un peu son passage à Dole et cherchons à y surprendre sa collaboration aux travaux du collège. Et d'abord, son album de voyage nous offre de précieuses indications, et concorde absolument avec la lettre citée plus haut. Martellange était bien à Dole en janvier 1610, car il donne au folio 82 une esquisse sur laquelle il écrit : « Du college de Dole le 10 janvier 1610, à Dole. Partie du collège. » Voilà, nous le croyons, une preuve péremptoire de son séjour, et voilà aussi la constatation d'existence de l'établissement. L'église y est construite, elle porte sur les tuiles, avec le monogramme du Christ, le millésime 1599, qui devait être la date de la couverture (fol. 81) (voir Ub 9, fol. 79, 81, 82). Elle avait été commencée en 1591, comme on le voit dans le registre Hd 4 b, fol. 143 et 144, et non en 1590, comme le dit M. Charvet; mais elle n'était point terminée, et Martellange dut en faire modifier les plans, car, dans Hd 4 b, fol. 142, il soumet au P. Général un projet où il donne l'élévation de l'église construite, et le plan de ce qui doit se faire

ultérieurement[1]. Il intitule ce dessin : *Ichnographia e alsato del collegio di Dole fatto gennaro l'anno* 1610 (Voir aussi les plans en français, fol. 147 et 148).

Collège de Besançon (1610).

Martellange disait, dans une lettre précédemment citée, qu'il était venu à Besançon après avoir quitté Dole. Cette lettre, portant la date du 14 février 1610 et la mention de Besançon, est des plus précises. Dans son recueil de vues de villes, notre architecte n'a pas manqué de donner un croquis sommaire, lavé au bleu, du collège, installé alors dans un grand bâtiment carré, flanqué de quatre pavillons d'angles, qu'il intitule : « Veue d'une « partie du college de Bezançon. *Pars ecclesiæ collegii Bizun-* « *tini societatis Jesu. Reliquii pars prospectus urbis* « *anno* 1610 *mense februarii* » (Ub 9, fol. 77). L'église dont il est parlé, et dont on ne voit que la petite abside, est à proprement dire une chapelle provisoire qui ne fut pas conservée. Quant à la collaboration de Martellange, nous n'avons pu la découvrir. Un plan daté du 26 avril 1604, et signé du P. Antoine Dufour, depuis mort à Rouen, et enterré en 1612 dans la chapelle du collège[2], nous montre ce Jésuite occupé aux bâtiments, et correspondant même directement à ce sujet avec le P. Général Aquaviva (Hd 4 a, fol. 134). Il ressort des réflexions du P. Dufour que l'église était projetée, et qu'on avait reçu des dons pour la construire, mais il y avait des empêchements venus des gouverneurs de la ville et de M. de Thoraise (*Ibidem*).

Le Collège de Vesoul (1610). (*Charvet, p.* 72.)

Nous avons à ajouter quelques renseignements à ceux que M. Charvet publie sur le collège de Vesoul, et nous avons aussi une petite rectification à y faire. Il est dit dans les *Historiæ societatis Jesu*, citées par lui p. 72, que le collège fut décidé en

1. Partant de cette date, ne pourrait-on attribuer à Martellange l'église du prieuré de Jonvelle, qui dépendait du collège de Dole (voir ci-après au dernier article)?

2. Antoine Dufour, jésuite, né vers 1556, mort en 1612 à cinquante-six ans, après vingt-deux ans de profession. Enterré à Rouen dans la chapelle du collège. (Note communiquée par le P. de Rochemonteix.)

1591 sous l'influence « de l'un des principaux citoyens, gouverneur de la ville, » traduisant ainsi : « primarius civis, regius in curia procurator. » C'est le procureur du roi au bailliage d'Amont, et non le gouverneur, qu'il eût fallu dire.

Le passage de Martellange à Vesoul coïncide avec son voyage à Besançon, Dole et Dijon; mais, entre son arrivée à Vesoul et à Dijon et son départ de Besançon, il était retourné à Roanne, où nous le voyons dessiner, le 11 mai, le prieuré de Riorges, qui dépendait du collège (Ub 9 a, fol. 110). Les archives de la Haute-Saône conservent dans la série D (art. 31) un plan daté du 5 août 1610, double d'un autre annoté en italien, et conservé aux Estampes dans les registres achetés par M. de Breteuil. Ce dernier est intitulé : *Ichnographia overo pianta dal collegio di Vesoul, fatta l'anno* 1610 *al* 5 *di agosto* (Hd 4 b, fol. 196). M. Charvet assure que Martellange fit un autre plan en 1613; nous ne l'avons point retrouvé; en revanche, nous avons un aspect d'ensemble de Vesoul dessiné par lui durant un séjour en 1615[1] (Ub 9 a, fol. 143). Il signa un papier de construction cette année même, au mois de décembre ; il y a tout lieu de croire que son passage à Vesoul et son esquisse sont de cette date. (Voir la curieuse pièce citée par M. Charvet, p. 77. Elle est conservée aux archives de la Haute-Saône, série D, art. 31.)

L'église du collège n'a jamais été bâtie, bien qu'elle fût portée sur les devis : ce qui en tient lieu aujourd'hui dans le lycée est une petite chapelle manquant d'apparence, sorte de chambre, sans destination dans le principe.

Collège de Dijon (1610). (*Charvet*, *p.* 81.)

M. Charvet savait vaguement, par la correspondance citée plus haut à propos du collège de Dole, que Martellange avait dû travailler à Dijon ; toutefois, il n'a pu rencontrer nulle part une mention prouvant sa collaboration. Tout ce qui ressort de la lettre du 14 février 1610, c'est la visite probable de Martellange à Dijon en 1610, époque où l'église et le collège se trouvaient en chantier. Nous avons été plus heureux. En 1585, un plan, vu depuis par Martellange et annoté de sa main, avait été envoyé à Rome et en était

1. « Aspect de Vesoul du clos des cappucins, 1615. » Les capucins touchaient au terrain offert par les habitants de Vesoul pour la construction du collège.

revenu, mais n'avait pas été suivi dans son ensemble (Hd 4, fol. 192). Il était, si l'on en croit la note manuscrite « del'architetto del duca di Maine », de l'architecte du duc de Mayenne. Plus tard, Martellange en critiqua les dispositions « devant qu'on ait rien « basti » (fol. 193). Mais d'autres personnes avaient, elles aussi, manifesté leur opinion sur ces projets. Au verso du plan conservé au fol. 192, on lit d'une écriture du temps, qui ne paraît pas être celle de Martellange : « Divers desseins du college avec le por- « tail et l'église. — Il falloit faire ce dessein icy envoyé, ce qu'on « n'a pas fait. *Parcat illis Dominus per quos stetit !* » Quelles étaient ces influences frondeuses ? L'histoire nous apprend incomplètement d'où venaient les luttes intestines ; ce ne fut guère qu'en 1588 qu'elles furent apaisées (Charvet, p. 83).

Après leur exil momentané, les Jésuites rentrèrent en France, et reprirent à Dijon les travaux commencés. Martellange vint sur les lieux comme il nous le dit, dans le courant de l'année 1610 ; mais, s'il promettait en février de s'y trouver bientôt, il n'y sera qu'en septembre, à son retour du collège de Roanne. Le 29 septembre, le voici à Saint-Appollinaire, dans la maison du célèbre Tabourot, sieur des Accords, un des satiriques les plus connus de la fin du XVIe siècle, et il prend sur son album deux dessins différents de ce domaine. Toutefois, il ne néglige point l'objet essentiel de son voyage. Le 23 septembre 1610, il dessine l'église du collège couverte jusqu'au transept, mais dont le chœur est encore à construire : *Prospectus ecclesiæ collegii Divionensis et progressus ædificii ejusdem anno* 1610, 23 *septembris*, écrit-il sur son dessin à la plume lavé de bleu (Ub 9, fol. 67), et cette représentation est une des meilleures du recueil. On y voit que l'on n'a pas encore démoli toutes les maisons gênant l'œuvre ; des toits contournés se trouvent au premier plan et attendent l'avancement des travaux pour complètement disparaître.

Les bâtiments des cours sont aussi avancés ; ils tiennent à la partie de l'église déjà construite dont nous parlions tout à l'heure, ils viennent mieux s'y engager. C'est la cour intérieure avec les classes : *Prospectus areæ collegii Divionensis anno* 1610 22 *septembris*, où plusieurs ouvriers conduisent en grande hâte les travaux pressants (Ub 9, fol. 61).

Martellange paraît avoir eu cette construction fort à cœur, et son album est rempli de vues diverses de la ville, dont les dates

nous renseignent sur ses passages successifs. Ainsi, revenu en août 1611, il prend des « aspects » de Dijon, et donne un croquis assez poussé de la cour du collège. Cette fois, on a déjà installé le cadran solaire sur le pignon de l'église; Martellange montre aussi le corps de bâtiment perpendiculaire à la chapelle, et la cour à peu près dans son ensemble. Il date et explique son dessin : *Area collegii Divionensis* [*anno*] 1611, *mense augusti.* C'est la précision même, comme on le voit, d'autant que son croquis est un des meilleurs qu'il ait faits (Ub 9, fol. 63).

Le 15 janvier 1614, Martellange est de nouveau à Dijon. Cette fois, il reprend l'église, à peu près comme dans son premier dessin. Il ne paraît pas qu'elle ait beaucoup avancé : elle est encore à demi bâtie ; seulement un campanile polygonal a été placé sur la toiture (*Ibidem*, fol. 56). Il revient en 1615 et dessine Saint-Michel, le 29 septembre (*Ib.*, fol. 60).

Le premier travail technique que nous trouvions de Martellange sur le collège de Dijon est un plan explicatif en deux couleurs, donnant l'état des travaux vers 1618. Il porte en titre de la main de notre architecte : *Ichnographia overo pianta del collegio di Dijone come si ritrova al presente anno* 1618 (Hd 4, fol. 191). Dans le plan conservé au même recueil, fol. 193, nous avons vu que le projet primitif de l'église était celui de l'architecte du duc de Mayenne. Les mesures seules avaient été changées par Martellange, suivant ce qu'il indique de sa main (Hd 4, fol. 193).

Il ne s'était pas contenté de dessiner dans son album la maison des Jésuites. Nous l'avons déjà trouvé prenant des croquis de la maison de Tabourot, de Saint-Michel; il faut y ajouter Notre-Dame de Dijon, en 1610; les Chartreux, la maison de campagne du collège, en juillet 1611 (Ub 9, fol. 69); Fontaine, patrie de saint Bernard, en septembre 1611 (*Ib.*, fol. 75) ; Cîteaux, en 1613 (*Ib.*, fol. 76), etc., etc.

Collège de Roanne (1610). (*Charvet, p.* 103.)

Avec Dijon, c'est Roanne qui paraît avoir le plus occupé Martellange; il y revient, il en date de nombreuses esquisses, il est à Roanne les 10 et 13 mai 1610, puisqu'il en dessine des vues d'ensemble (Ub 9 a, fol. 99 et 100). Venu à Dijon pour le mois

de septembre, il est de retour à Roanne le 31 décembre 1610, et il prend plusieurs croquis de la maison donnée aux Jésuites par le frère du père Coton, M. de Chenevoux (*Ibid.*, fol. 111, 112).

Bien que fondé seulement en 1611, le collège avait déjà son existence assurée, lorsque Martellange y vint pour la première fois. Aussitôt les lettres de fondation obtenues, il ne perd pas de temps; il dessine une vue à vol d'oiseau de la maison donnée par M. de Chenevoux; il en montre soigneusement les limites : « Perspective de la maison de M. de Chenevoux à « Roanne, pour une résidence de la Compagnie de Jésus, 1611. » C'étaient d'ailleurs de bonnes relations que celles de l'architecte des Jésuites avec le frère du père Coton. Quand le généreux donateur voulut bien faire continuer à ses frais les travaux d'aménagement de l'hôtel dont il avait fait don, il réserva à Martellange d'édifier une église « grande et capable et la sacristie » (Charvet, p. 105); suivant l'habitude, les constructions ne marchèrent point très vite. Martellange fournit définitivement ses plans en 1617, en les limitant sur le terrain nouvellement acquis (Hd 4 b, fol. 211).

M. Charvet dit : *il paraît* que l'église fut commencée en 1617. Voilà qui laisse un peu de doute, mais il n'en subsistera plus quand nous aurons mentionné les croquis de l'album de voyage.

Ici, Martellange n'omet rien, et il note de mois en mois les progrès. Sur l'une des vues on lit : « Première année de la « bâtisse de l'église du collège de Roanne. *Ecclesia collegii* « *Roannensis* 16 *decembris* 1617 » (Ub 9 a, fol. 102). Les travaux avaient suivi les plans de très près, comme on le voit; quant à la date, elle est établie d'une façon péremptoire, on ne pouvait espérer mieux.

Chaque année, l'architecte revenait à sa besogne favorite ; soit qu'il habitât d'ordinaire à Roanne, soit qu'il y retournât par goût, il suivait la bâtisse pas à pas. En 1618, l'œuvre est plus avancée, il note ce progrès dans un croquis du 29 août (*Ibidem*, fol. 103), il le note encore le 5 août 1619, dans la « troisiesme année de la bâtisse » (*Ib.*, fol. 104), puis en 1620, dans la quatrième année ; mais il ne terminera le dessin pris à la hâte que le 8 juillet 1637, à Paris, dans sa retraite (fol. 105), comme il terminera celui de la cinquième année (fol. 101). En 1621, l'église était élevée presque aux voûtes, mais il paraît que l'on douta de pou-

voir voûter le chœur. Le 25 janvier 1621, Martellange, étant à Roanne, comme il l'inscrit lui-même sur un petit croquis de l'élévation intérieure du monument, prouve la possibilité de ce travail, et une main amie écrit au revers du plan cette mention péremptoire : « Martellange prouve que le chœur de l'église de « Roanne peult estre voulté, 25 janvier 1621 » (Hd 4 b, fol. 208).

L'édifice en question existe encore. M. Charvet, qui l'a vu, en donne une description, p. 108 de son ouvrage.

Martellange avait été en rapports constants avec Jacques Coton, sieur de Chenevoux, pendant la durée de l'entreprise. Il garde précieusement dans son album deux croquis du château du fondateur (Ub 9, fol. 21 et 22). Il prend aussi au passage une petite bourgade fortifiée, Nérondes, où était né le P. Coton (Ub 9 a, fol. 129). Rien donc ne le touchait davantage que cette maison, si rapprochée de Lyon, où étaient ses relations de famille et ses intérêts, et il le prouve dans cette suite d'études si particulièrement étudiées et « parfaites ».

Collège de Bourges (1611).

M. Charvet ne paraît même pas soupçonner le passage de Martellange à Bourges, et pourtant le collège de cette ville le retint longtemps. Dès 1611, il avait dressé un devis, conservé dans les mss. de M. de Breteuil (Hd 4 a, fol. 232). Un autre plan, peut-être de lui, avait été envoyé à Rome, approuvé par le Général en 1612, et retourné en France. Cependant, à en croire la note manuscrite du verso, il n'aurait eu qu'un succès d'estime ; on y lit en effet : « Il n'a esté suivy en rien. »

En 1615, notre architecte vient en personne à Bourges et il signe et date une nouvelle étude faite sur le terrain : « Ichnogra- « phie et plan pour le collège de Bourges, faict par Estienne Mar- « tellange sur le lieu le 7 mars 1615 » (Hd 4 b, fol. 137). Ce fut vraisemblablement vers cette époque qu'il orna son album de voyage de dessins nombreux d'après les sites parcourus. Il fait même une esquisse du collège de Bourges, alors en construction, qu'il désigne seulement par ces mots : « Du collège de Bourges, » mais sans date (Ub 9, fol. 47). Un autre jour, c'est la maison de campagne des Pères, à Lazenay (*Ibidem*, fol. 48), et une vue de Bourges en revenant de ce village : « Aspet de la ville « de Bourges retournant de Lassenet » (*Ibidem*, fol. 42). Ce fut

avec beaucoup de modifications le plan de 1615 qui prévalut. Les cuisines, le réfectoire étaient en construction pendant l'année 1620. Les changements de détails font qu'une note manuscrite, d'apparence plausible, indique ce projet comme n'ayant pas été suivi. Nous le retrouvons toutefois en 1621, en élévation, avec une note de Martellange : *Orthographia ædificii novi collegii Bituricensis societatis Jesu, delineata anno* 1621. *Prospectus orientis versus hortum* (Hd 4 d, fol. 45).

Martellange dessina plusieurs monuments de Bourges, mais sans fixer de date. Il prit ainsi la cathédrale (Ub 9, fol. 43 et 45), la sainte chapelle (*Ibidem*, fol. 46), sans compter le collège, dont nous avons parlé déjà, etc.

Collège de la Flèche (1612). (*Charvet, p.* 88.)

Le P. de Rochemonteix, qui prépare une histoire de la Flèche, mettra à profit les documents récemment découverts par nous, et saura mieux qu'un autre leur faire dire ce qu'ils contiennent. Pour l'instant, nous nous contenterons d'analyser les nombreuses pièces que nous avons retrouvées, soit dans le recueil Ub, soit dans les plans des Jésuites.

Nous relevons en passant une inexactitude. Il est dit dans les histoires du collège que le roi envoya en 1612 Martellange à la Flèche. Nous avons eu occasion de mentionner ci-devant la lettre du P. Coton au P. Aquaviva, où l'on peut voir que le roi de France n'avait pas sur les Jésuites une autorité bien grande, car un provincial lui-même pouvait refuser ou permettre le départ de son architecte, sans recours. La vérité est que Marie de Médicis revint à la charge en 1611 et obtint probablement l'autorisation précédemment refusée. Toutefois, une partie des bâtiments était déjà debout, et Martellange n'était guère appelé que pour l'église. Il arrive dans les premiers jours du mois de février ; dès ce temps, il enrichit son album de notes de voyage. C'est à Luché qu'il s'arrête d'abord, « Luché, prioré du collège de La Flèche, le « 2 février 1612 » (Ub 9, fol. 27). En juin, plus de quatre mois après, il donne un plan général du collège avec coupe et élévation des plus curieuses (Hd 4 b, fol. 170). Entre temps, il parcourt la ville et y prend des points de vue ; la ville entière (Ub 9, fol. 24 et 25), une porte ancienne (*Ib.*, fol. 26), un moulin (fol. 31), sans compter bien entendu les diverses faces du col-

lège en construction (fol. 28, 29, 32, 33) ; le dernier croquis porte la date 9 *julii* 1612. Martellange était donc encore à la Flèche en juillet, et avait passé plus de six mois à surveiller l'œuvre.

Les plans donnent des détails très circonstanciés sur la construction de l'église ; nous éviterons de les déflorer trop, laissant au P. de Rochemonteix le soin de les analyser comme ils le méritent. Citons seulement dans le recueil Hd 4 b les folios 171, 186, 194 et 195, ce dernier contenant un plan à vol d'oiseau daté de 1612.

Ces renseignements sont des plus explicites, et, comme on le comprend bien, Martellange ne quittait pas, durant six ou sept mois entiers, tous ses autres travaux, pour passer dans le Maine une simple villégiature. Dans l'itinéraire que nous avons dressé de ses voyages, nous ne le trouvons nulle part ailleurs pendant l'année 1612 ; il dut l'employer tout entière à la Flèche.

Collège de Nevers (1612).

Le collège de Nevers, fondé en 1572 par Louis de Gonzague, duc de Nevers, fut fermé en 1595 après l'attentat de Châtel sur Henri IV. Il fut ouvert de nouveau en 1611, sous les auspices de Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui posa la première pierre des nouveaux bâtiments en 1612, le 9 septembre. Nous ne saurions dire si Martellange avait eu la première idée de l'édifice ; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il avait dressé le plan de l'église avec cette note non datée : *Idea ecclesiæ collegii Nivernensis* (Hd 4 b, fol. 126), dont la traduction pourrait bien être : *idée d'une église pour le collège de Nevers.*

Quant au séjour de Martellange à Nevers, il n'est pas douteux. Dans son album, il a noté plusieurs vues, malheureusement sans date, mais qui indiquent un passage d'une certaine durée. C'est d'abord la ville entière (Ub 9, fol. 49), puis une vue du palais ducal (fol. 54), une autre des Minimes, dont il aurait bien pu construire la façade (fol. 55). Ensuite, il en vient tout naturellement au collège, qui paraît assez avancé dans le gros œuvre. « Partie du college de Nevers[1] » (fol. 52), « Saint « Antoine du college de Nevers » (fol. 53), « du college de Nevers » (fol. 51). Sa collaboration nous paraît donc à peu près prouvée.

1. Dans ce plan non daté, l'église est seulement esquissée sur le sol.

Collège de Béziers (1616).

Nous n'avons qu'un document précis émanant de Martellange et concernant la ville de Béziers; c'est une vue de son album datée du 22 novembre 1616, ainsi indiquée par lui : « Aspect de « l'evesché de Beziers du 22 *novembris* 1616 » (Ub 9 a, fol. 174). Mais il n'est aucunement question de la maison des Jésuites.

Dans la série des plans, il n'y a rien de la main de notre architecte; nous signalerons cependant à titre de renseignements trois pièces relatives à la construction du collège (Hd 4 d, fol. 40, 41, 42) par un autre artiste.

Collège de Chambéry (1618).

D'après M. Charvet, c'est à Chambéry que Martellange aurait pris le titre de coadjuteur temporel de la compagnie de Jésus, le 29 mars 1603. Il eût été à peine possible que durant sa carrière d'architecte il eût oublié la ville de ses vœux. En janvier 1618, il y vint, à la prière des PP. Jésuites, et ce fut de ce mois qu'il data ses croquis d'album. « La ville de Chambery, capitale de la Savoie » (Ub 9 a, fol. 144). Une autre vue porte la mention du 14 janvier 1618 (fol. 145). Mais il ne reste pas seulement dans la ville, et malgré la saison d'hiver, si dure dans les Alpes, il visite successivement les prieurés dépendant du collège; le prieuré de Saint-Philippe : *Prioratus S^ti^ Philippi collegii Camberiensis 3 februarii* 1618 (*Ibidem*, fol. 146), celui du Bourget, le 20 janvier 1618, et il ajoute : « Ce prioré appartient au collège « de Chambéry » (fol. 148 et 149).

S'il omet de donner un « aspect » du collège, c'est probablement que les bâtisses n'en sont point assez élevées; mais il en dresse les plans avec des annotations curieuses, et il les date précisément du temps auquel il dessinait la ville et les prieurés. Le plus important de ces documents est celui qui porte le titre suivant, écrit de sa main : *Ichnographia collegii Camberiensis societatis Jesu, prout se habebat mense Januario* 1618. *Quæ notata sunt flavo colore non sunt ædificata. In ecclesia vero media pars fundata est, atque infra altare aliquid ædificatum* (Hd 4 c, fol. 176). Ce plan est fort explicite et concorde absolument avec les croquis de l'album de voyage. On y

voit qu'en janvier 1618 l'édifice était sur ses fondations, et qu'en deçà de l'autel une partie entière sortait de terre. Outre que ce renseignement nous est précieux pour la date de construction de l'église du collège, il nous montre aussi d'une façon à peu près certaine la collaboration de Martellange.

D'après des renseignements de source sûre, la maison des Jésuites avait été fondée par le duc Philibert-Emmanuel de Savoie, en 1554. Elle avait été achevée en 1599, sauf une partie des bâtiments et la chapelle. C'est à cette portion inachevée que Martellange dut travailler au mois de janvier 1618. Dans la même année, il revenait à Roanne et passait à la Bénissons-Dieu, le 25 juin (Ub 9 a, fol. 108), au château de Chenevoux, le 26 juillet (Ub 9, fol. 28), à Roanne, le 29 août (Ub 9 a, fol. 103), à Mâcon, le 6 octobre (*Ibidem*, fol. 116).

Collège d'Orléans (1620).

Martellange dut s'occuper sérieusement du collège d'Orléans, ouvert en 1617 et établi primitivement dans un couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin du nom des SS. Symphorien et Samson, détruit par les Huguenots en même temps que la cathédrale de Sainte-Croix. Ces ruines, on le comprend, n'étaient guère appropriées à un établissement de Jésuites, et il était urgent d'y pourvoir de prompt remède. Vraisemblablement chargé d'en étudier la reconstruction, l'architecte des Pères en dressa un plan très détaillé au mois de février 1620, où il donnait un aperçu des bâtiments futurs sous ce titre : *Ichnographia futuri ædificii collegii Aurelianensis societatis Jesu, delineata anno* 1620 *mense februarii* (Hd 4 b, fol. 120). Mais, tout aussitôt, et pour parer à tous les inconvénients, Martellange envoie un autre dessin du même projet avec des modifications essentielles (fol. 119).

L'église des Bénédictins avait été en partie renversée par les Huguenots, et les autres bâtiments ne convenaient point à la commodité des classes. Martellange indique ces petites difficultés le 7 juillet 1620 et propose des mesures radicales : *Totum ergo collegii spatium alias ab Hugonottis dirutum, eo quod esset ecclesia et claustrum religiosorum sancti Benedicti, ita tamen ut quod reedificatum fuit, cum non sit nostris usibus conveniens, sic etiam diruendum, secundum delineationem cœptam, ubi fundamenta veteris ædificii propter*

immensam difficultatem ipsorum nos ad id adigunt. Quod reliquum est ex eo quod delineatum est satis patebat. (Hd 4 b, fol. 115, les notes de cette pièce concernent la pièce 118 reliée plus loin.) On voit qu'il y a à détruire une partie malade des vieux murs de la ville pour y construire les cuisines. Dans l'église, on a abandonné l'ancien clocher des Bénédictins, complètement détruit, et on l'a reporté vers le chœur. La vieille tour avait déjà servi à des voisins pour des constructions nouvelles ; il faut racheter le terrain. A cette époque, le mur de gauche, en regardant le chœur, était élevé jusqu'à la corniche, l'autre côté était en fondations, mais on gardait les anciennes substructions, *quod reliquum est coloris flavi antiqua fundamenta bona sunt ;* c'était donc encore le plan des chanoines réguliers.

Ces renseignements sont précis et fournissent à l'archéologie un document sur l'église des Bénédictins au XVIe siècle. Martellange, occupé de février à juillet 1620 par ces projets divers, revint à Orléans pendant les années qui suivirent. En juin 1621, il donne d'après nature un croquis du château de la Grillière, appartenant alors au lieutenant-général de robe, François de Beauharnois, lequel fut en charge de 1595 à 1635 (Ub 9, fol. 37).

Mais, si M. Charvet attribue à Martellange la façade aujourd'hui détruite de Saint-Maclou d'Orléans (p. 108), il nous semble tout aussi plausible de reconnaître quelques-uns de ses travaux dans la reconstruction de Sainte-Croix, démolie elle aussi par les Huguenots, et dont il prend trois vues dans ses croquis de voyage. Une de ces pièces a une grande importance. Martellange y montre l'église encore en ruines dans certaines parties, et rebâtie dans d'autres. La porte du cloître du côté du midi avait été une des plus détériorées, il la dessine et indique sur un pan de mur ce qu'il en est advenu de ce monceau de décombres : « Ruines demolies pour bastir la croisée de Sainte-Croix d'Or- « léans. Du 20 apvril 1623 » (Ub 9, fol. 36). Que faisait Martellange à Orléans précisément au moment de la reconstruction de Sainte-Croix, et pourquoi s'inquiète-t-il autant de la croisée? Nous ne le saurions dire d'une façon plus précise ; mais n'est-ce point là déjà un indice de collaboration, surtout si l'on se souvient que Henri IV avait posé la première pierre de la nouvelle église et que sa veuve avait hérité de son admiration, alors de mode, en faveur du meilleur architecte des Jésuites?

Ces remarques une fois faites, et pour laisser aux érudits locaux le temps de discuter ces opinions et ces hypothèses, nous mentionnerons à titre de renseignement un plan du collège des Jésuites, fait à Paris, le 5 juillet 1632, par le P. François Derand, le rival de Martellange, d'où l'on pourrait tirer quelques indices en faveur d'un travail commun (Hd 4 b, fol. 116). Ce plan est signé et daté.

Collège d'Aurillac (1621).

Le collège d'Aurillac, de la province de Toulouse, fut ouvert par la ville en 1619, et cette année même fut occupé par les Jésuites. Martellange ne paraît pas y avoir collaboré, mais simplement y avoir mis un visa comme inspecteur. Sur un projet lavé d'encre de Chine, Martellange a écrit : *Hanc ideam collegii Aurillacensis confectam a P. Christophoro Grienberger approbavit admodum R. P. N. Generalis*, 15 *jan.* 1621. Il ressort de cette note que ce fut en 1621 que l'on s'occupa sérieusement de l'édifice, et que l'idée première en appartenait au P. Christophe Grienberger (Hd 4, fol. 149).

Collège de Rennes (1624).

Le collège de Rennes faisait partie de la province de Paris. Martellange y vint en 1624, car le 24 août il esquisse la ville à la hâte. « Aspect de la ville de Rennes en Bretagne, 24 *augusti* 1624 » (Ub 9, fol. 19). Il fait au même moment un plan : *Ichnographia collegii Redonensis societatis Jesu* 1624 (Hd 4 b, fol. 181). Occupé comme il l'était à cette époque, Martellange n'allait point à Rennes, comme il n'allait point à la Flèche, pour une promenade. Nous ne croyons pas toutefois qu'il ait bâti l'église du collège. Il y a dans le recueil Hd 4 b, fol. 180, deux plans de cet édifice d'une autre main. Mais il dut y venir pour régler certaines difficultés et jeter un coup d'œil sur les travaux en cours. Il y retourne d'ailleurs, car, durant l'année 1626, on le trouve à Ploermel, dont il dessine une vue dans son album de voyage (Ub 9, fol. 20).

Collège de Blois (1624-1625).

Avant d'aller à Rennes, Martellange était à Blois, si l'on en

croyait les plans des Jésuites ; malheureusement, il ne consigne dans ses notes aucune vue de la ville ; tout au plus s'arrête-t-il à Cheverny, château des Hurault, mais sans dater son dessin (Ub 9, fol. 34). En juin 1624, il avait exécuté un plan du collège : *Ichnographia collegii Blesensis societatis Jesu ut se habet anno* 1624 *mense junio* (Hd 4 c, fol. 21). Approuvé à Rome le 7 février 1625, ce fut apparemment celui qui fut suivi dans la construction. Le 29 juillet, il reprenait son idée et refaisait une *Ichnographia futuri œdificii collegii Blesensis societatis Jesu, facta anno* 1624 *mense julli* 29. Il venait à cette époque de travailler à Bourges, il allait partir pour Rennes, il avait le souci de plusieurs travaux en train. Pour être juste, il faut reconnaître combien ses supérieurs le laissaient peu chômer et quelle énergie déployait celui que l'on pourrait appeler le plus grand constructeur d'églises du XVIIe siècle.

Paris. Maison professe de la rue Saint-Antoine (1627).

M. Charvet en était réduit pour cet édifice « aux récits des « écrivains des derniers siècles, qui sont loin d'offrir les détails « indispensables. » Il cite Piganiol de la Force (t. IV, 371 et suiv.), qui donne Martellange comme ayant collaboré à la construction de l'église, dont l'architecte en titre eût été le P. François Derand. Si l'on en croyait Piganiol, Martellange eût proposé de copier purement et simplement le *Gesù* de Rome. Au contraire, le P. Derand avait donné des projets personnels, qui furent suivis.

Nous croirions volontiers que les deux architectes furent employés conjointement à l'œuvre, puisque nous trouvons des plans de l'un et de l'autre dans les recueils des Jésuites. Une particularité curieuse de la construction de l'église fut que la façade inspira à Martellange de vives critiques, probablement envoyées à Rome sur demande, et dont nous donnons ici une copie :

Alcuni errori notati da piu periti architetti di Parigi sopra al sopradetto disegno.

La faciata che avanza dove e la porta magiore deve contenere la largueza di tutta la nave della chieza per legar insieme la cantonata et dargli la forza necessaria, e non lo fa, e dove bisogna piu forteza vien piu debole massime a linsu rispetto a i volti da fare in crociera

e i ristremamento di muri alsandosi rendono sopra piu debole contro a la stabilita.

Questo nella elevatione fa l'ordine de colonne tropo stretto contro la belleza.

Detto muro e troppo massitio, massime avendo bisogno di far piu grande il cuoro de la musica e havere piu spatio por i gradi avanti la chieza.

La porta del mezo de la faciata e di sproportionata largueza, massime facendo doi porte laterali avendo 21 palm. Rom.

Le colonne attacate contra à pilastri e confuse insieme, e cosa monstruosa e tanto nelle bazi come negli capitelli e cossa che non si puo patir ne vedere da gli intendenti e mai e stato fatto dagli antichi.

Le altre colonne prossime a le porte laterali sonno di manco e differente sporto da gli altri, et sarra doppia e differente.

La confusione che si fara negli capitelli e molto pegiore qu'ella de mediglioni massime in l'ordine Chorintio.

Non e a proposito che vi siano i gradi a l'intervalle delle porte, ma deve sequitar il piano de la chieza, che sarebbe occasione di cadere al populo nel issir di detta chieza.

Il numero di gradi deve essere imparo.

Non e a proposito mettere pilastri nella meta de le cantonate de la chieza avendo posto collonne al davanzi el mettere pilastri con tanto poco sporto al lato di detta cantonata.

Le lumache sonno troppo strette e piccole a luzo de la tribuna o choro de la musica e choretti intorno à la chieza.

Si sara ancora dimenticato a dar lume a dette lumache.

La major diformità e che la detta faciatta e che non seguita il dritto della strada ma fa un angolo in tutto diverso e per tanto difforme quanto la faciata avanza e i lati si riculano, il che facilmente si poteva far agiongendo a i fondamenti fatti, se sopra questo fosse stato adhibito il consiglio da gli intelligenti.

Le porte laterali de fora de la nave e dentro a lo spatio de le capelle e senza exempio e superflue, la porta del mezo essendo di tanta smisurata grandeza.

Questo sià detto degli errori de la pianta solamente, che per l'ellevazione ve ne sonno molto majori oltra a quelle que sonno stati notati nella detta pianta (Hd 4 b, fol. 218 bis).

Ces remarques très sévères et peut-être dictées par la jalousie

n'eurent pas grand effet à Rome. Le plan du P. Derand fut suivi, et la partie si critiquée reçut son plein et entier développement. Dans un dessin ultérieur, Derand montre l'état des bâtisses de la maison professe, et l'église, déjà construite, y a la façade en question, qui est bien celle d'aujourd'hui. Seulement, l'aménagement intérieur n'était point terminé encore, car on se sert provisoirement d'une petite chapelle à gauche de la nouvelle église. Derand n'a malheureusement pas mis de date sur son plan, il s'est contenté de l'annoter et de teinter de couleurs diverses les parties du bâtiment terminées, en construction, ou à faire. Ce devait être environ vers 1640 (Hd 4 b, fol. 218. Voir aussi le plan de Derand, fol. 221).

Mais une autre pièce prouverait la collaboration de Martellange; c'est une coupe de la bâtisse en 1627, intitulée par lui : *Ichnographia domus professæ sancti Ludovici soc. Jesu Parisiis prout se habet anno* 1627 *augusti mensis*. Martellange donnait dans cette étude une façade différente de celle de Derand. Elle avait un portail en demi-cercle, et seulement une porte principale, suivant les idées émises dans sa critique. En 1627, il n'y avait de sorti de terre que l'abside et une partie du côté droit sur fondations ; peut-être Martellange ne le donne-t-il que pour montrer les divergences entre son plan et celui de son collègue.

En tous cas, il suivait de près les dessins et les travaux de Derand. Celui-ci ayant fait une élévation des côtés intérieurs dans une manière assez lâchée, Martellange écrit sur cette pièce : *Disegno fatto del R. P. Francesco de Rand per la chieza di Parigi*, DE MANU PROPRIA (Hd 4 b, fol. 225).

Il ne faut donc plus guère chercher dans les bâtiments du lycée Charlemagne le travail de notre architecte ; l'œuvre est bien du P. Derand, qui avait envoyé ses plans en 1625 à Rome (*Ibidem*, fol. 221), d'où ils étaient revenus autorisés. Une preuve d'ailleurs que Martellange n'y avait point beaucoup collaboré, c'est l'absence de dessins sur cette église et ce collège dans son recueil de voyage. Lui qui mettait en tête de cet album le Noviciat de Paris, dont il était l'auteur, n'eût certes pas manqué d'y joindre des vues de la maison professe, s'il l'eût édifiée. Le manque absolu de renseignements de ce genre nous paraît une preuve considérable. Il était pourtant bien à Paris dès cette époque, puisque c'est en 1628 que les travaux du Noviciat furent

conduits avec le plus d'ardeur, suivant que nous le verrons ci-après, et qu'il les dirigeait en personne. Dans son itinéraire, 1629 est la date précise à laquelle il paraît se retirer du monde. Il ne serait pas impossible que la construction du Noviciat fût devenue pour lui un couronnement de carrière.

Paris. Noviciat (1628).

Plusieurs auteurs ont prétendu avec d'Argenville que Martellange ne s'était occupé du Noviciat qu'à la fin de sa vie. Comme nous le disions, il dut en faire le couronnement, mais il avait conçu l'idée de cet établissement longtemps auparavant, puisqu'en 1617 il en avait donné un projet (lettre du 22 nov. 1622, citée par Charvet, pp. 94-95[1]). Toutefois les documents précis conservés au Département des estampes de la Bibl. nat. ne le montrent guère occupé de cette œuvre avant 1628. Le 14 février de cette année, il indique dans un plan très explicite et très clair l'état des travaux à cette date précise : *Ichnographia domus probationis soc. Jesu in suburbio Parisiaco sancti Germani facta* 14 *februarii* 1628. *Color cæruleus indicat quæ ædificata sunt, croceus vero quæ ædificanda* (Hd 4 b, fol. 172). Avec ces renseignements précis, on voit que selon les suppositions de M. Charvet (p. 95) les bâtisses allaient bon train, puisque, sauf l'église et la salle de récréation, tout est en cours d'exécution et même terminé pour une grande part. Deux ans après ces premiers détails, Martellange nous initie aux travaux faits ou à faire. C'est d'abord (Ub 9, fol. 2) une vue des bâtiments élevés du côté du jardin et portant comme légende : « Du « novitial de Paris, 1630. » *L'église n'est point commencée encore ;* elle est simplement figurée par un dessin de fondation dans le jardin à droite, et le chœur y est marqué par une croix. Cet excellent dessin d'architecture ne pouvait être plus complet ni plus explicite. Dès ce temps même, Martellange a arrêté son plan et donné sa façade (Hd 4 b, fol. 176). Tout était donc convenu et arrêté en 1630, mais rien n'était encore mis en œuvre.

L'année suivante, 1631, les fondations de l'église sortent de

1. Il nous est venu un scrupule. Le noviciat dont parle Martellange est celui de Lyon très probablement (voir Hd 4 b, fol. 148). Le plan de ce noviciat était effectivement de juin 1617.

terre. Martellange nous les montre dans un dessin portant comme légende : « Des fondations de l'église du Novitial de Paris, 1631 » (Ub 9, fol. 3).

Le 23 septembre 1634, trois ans après, notre architecte donne une vue d'ensemble du Noviciat. L'église est à moitié de façade jusqu'à la frise environ. Devant, une petite ruelle, et plus loin des jardins clos de murs. Tous ces détails sont d'un grand intérêt pour la topographie du vieux Paris. Martellange écrit sur son croquis : « Aspect contre le novitial de Paris, 1634, 23 sep-« tembre » (*Ibidem*, fol. 5). Revenant alors sur cette vue du côté opposé, il dessine l'abside de l'église, laissant voir dans le lointain le palais du Luxembourg, à la reine mère : « Du 20 no-« vembre 1634. Du novitial de Paris » (*Ibidem*, fol. 4).

Avec le collège de Roanne, le Noviciat de Paris est une des constructions qui ont le plus retenu Martellange. Longtemps après, l'édifice ayant été terminé, le graveur Lepautre en traça sur cuivre la façade et la coupe, Martellange annote lui-même cette reproduction et la date de 1640, un an avant de mourir (Hd 4 a, fol. 254, 255). Il avait mis dans cette œuvre toute sa science pratique et tous ses soins.

Nous citerons, pour terminer, les plans conservés dans le recueil Hd 4 b, fol. 191 et 192 ; ils sont de la main de notre artiste et concordent avec les vues ; ils sont tous de 1634.

Collège de Sens (1628).

M. Charvet écrit, page 188 : « Les archives du collège de « Sens ne fournissent rien qui rappelle le nom de Martellange. « Cependant, l'église fondée en 1624 à une seule nef et d'une « grande simplicité pourrait avoir été faite d'après les plans de « notre artiste. »

Le jugement si sûr de M. Charvet ne l'a point trompé. Le recueil des plans des Jésuites ne laisse aucun doute. On trouve dans le vol. Hd 4 b, au fol. 183, « l'ichnographie » complète du collège, datée du 7 mars 1628, « prout se habet, » comme le monument était à l'époque. L'écriture et le faire de Martellange s'y retrouvent complètement. Et ce n'était point là un projet en l'air, car les termes mêmes employés par Martellange indiquent la construction commencée. Une autre pièce conservée au fol. 184 porte : *Ichnographia pro* ÆDIFICANDO COLLEGIO *Senonensi*

societatis Jesu, facta anno 1628 *mense martis.* C'était ou ce devait être le projet définitivement accepté et sur lequel on allait travailler. Pour dire le vrai, si Martellange était à Sens durant l'année 1628, il n'y dut guère demeurer, les affaires du Noviciat de Paris lui ayant laissé peu de temps à lui. Aussi les quatre ou cinq plans divers du recueil Hd 4 sont-ils tous datés du 7 mars 1628 (fol. 182, 183, 184, 185).

Il ne donne aucun croquis de Sens dans son album de voyage.

Collège de Moulins (16...).

M. Charvet publie des détails assez précis sur la construction du collège de Moulins. Nous n'avons retrouvé aucun plan des travaux de Martellange, mais il fournit trois vues dans son album de voyage (Ub 9 a, fol. 96, 97, 98). Une seule, la dernière, mentionne : « la maison de Pozeulz[1] du college de Moulins, » qui était une maison de campagne. Les deux autres dessins sont des vues générales de la ville.

Collège d'Embrun. (*Charvet*, *p.* 189.)

Il faut renoncer à ce collège pour Martellange. C'est le P. Léotaud qui en donna le plan en 1640 (Hd 4 a, fol. 237). Mais l'établissement existait dès 1606 et était installé dans des bâtiments provisoires. Le bâtiment fut construit « sur le dessein de feu « M. Roman, qui batist tout le reste pour le collège d'Embrun » (Hd 4 d, fol. 119).

Collège de Rouen. (*Charvet*, *p.* 186.)

L'église des Jésuites encore debout et qui est actuellement celle du lycée Corneille a une façade dans les données de Martellange. Elle se compose de deux ordres superposés ; le bas a deux pilastres et deux colonnes cannelées faisant avant-corps.

1. Pouseux, ancienne maison de campagne des Jésuites, qui avait été cédée à la ville de Moulins par Diane de Châteaumorand, dame d'Urfé. Les échevins de la ville la donnèrent aux Jésuites vers 1590, « ladicte terre devant tenir lieu aux Pères de maison de recréation » (Arch. de l'Allier, D 26). Vers le milieu du XVIIIe s. Gresset composa à Pouseux son poème de *Vert-Vert*. (Note due à l'obligeance de MM. Queyroy et Garelle.)

Entre les pilastres et les colonnes, deux niches avec statues des SS. Louis et Charlemagne. En haut, quatre pilastres ioniques. Le fronton était démesuré; la figure allégorique qu'il contenait est aujourd'hui très fruste.

Si Martellange ne consigne rien dans son album de voyage, il donne toutefois deux plans de l'église du collège (Hd 4 b, fol. 205 et 207). Y aurait-il grand risque à le croire l'auteur de cet édifice, dont l'architecte est inconnu? Lui qui avait travaillé à Rennes, eût pu très bien venir à Rouen ou tout au moins fournir son idée. Une pièce nous gênerait pourtant, c'est celle du même vol., folio 254, émanant du P. Derand. La question est intéressante, elle mérite qu'on l'étudie à loisir. En tout cas, le plan en question est ainsi signé : *Reverentiæ vestræ servus in Christo Franc. Derand.* Et dans ses remarques le célèbre architecte note soigneusement l'état des œuvres à la fin de 1625 : *Typus ecclesiæ collegii Rothomagensis inchoatæ, uti erat sub finem anni* 1625. Ce plan était envoyé au P. Baltazar, assistant de France à Rome. Toutefois, les constatations d'état d'avancement étaient-elles toujours faites par l'architecte primitif? Nous ne le croyons pas, Derand pouvait n'être appelé que pour un travail d'inspection et n'avoir pas donné le plan de construction.

Prieuré de Jonvelle.

Dans une des vues de son livre de voyage, Martellange a dessiné une vue de la petite ville de Jonvelle, dans la Haute-Saône, où le collège de Dole avait un prieuré. Il l'intitule : 9 *augusti* 1617. *Prioratus Jonvelle coll. Dolani* (Ub 9 a, fol. 141). Ce fut vraisemblablement la même année qu'il en fit une autre portant en titre : « Jonvelle au conté de Bourgogne ou « la compagnie a un prioré » (Ub 9, fol. 80). Ce qui est certain, c'est que la petite église de ce prieuré avait sur son toit, avec le monogramme du Christ, la date 1601. Celle du collège de Dole portant 1599, on voit que ces deux monuments avaient été construits à peu d'intervalle l'un de l'autre. Peut-être Martellange avait-il contribué à les achever? (Voir ci-devant l'article sur le collège de Dole.)

Henri Bouchot.

ITINÉRAIRE DE MARTELLANGE D'APRÈS SES DESSINS.

1605. — Vienne, en Dauphiné. — Prieuré de N.-D. des Baumes, en Comtat. Juin. — Sisteron.

1606. — Sisteron. — Abbaye de Boscodon, dans les Alpes. 18 octobre. — Vienne, en Dauphiné.

1607. — Le Puy. Du 1er au 11 mai. — Caromb. 9 juillet. — Carpentras.

1608. — L'Ile-Barbe, près Lyon. — Avignon. Août. — Méthamis-lez-Avignon. — Sisteron. 31 août. — Avignon. Septembre.

1609. — L'Ile-Barbe, près Lyon. — Avignon, 29 août. — Montfrin en Provence.

1610. — Dole, en Franche-Comté. 10 janvier. — Besançon. Février. — Roanne. 10 mai. — Riorges-les-Roanne. 11 mai. — Roanne. 13 et 16 mai. — Vesoul. 5 août. — Dijon. 22 septembre. — Saint-Appollinaire-lez-Dijon. 28 et 29 septembre. — Roanne. 31 décembre.

1611. — Montbrison. 10 janvier. — Le Puy. 19 janvier. — Roanne. — Montjeu-lez-Autun. 6 mai. — Autun. 7 mai. — Antilly-lez-Dijon. 18 juillet. — Argilly, en Bourgogne. 28 juillet. — Dijon. 17 août. — Seurre, en Bourgogne. 7 septembre. — Fontaine-lez-Citeaux. 21 septembre.

1612. — La Flèche. Du 2 février jusqu'après le mois de juillet.

1613. — Seurre. 3 et 8 février. — Faverney, en Franche-Comté. 7 mai. — Citeaux. 14 juin. — Jonvelle (?), en Franche-Comté.

1614. — Dijon. 15 janvier.

1615. — Bourges. 7 mars. — Dijon. 29 septembre. — Vesoul. Décembre.

1616. — Route de Dijon à Seurre. 21 mars. — Lyon. Avril. — Lair-lez-Avignon. 17 octobre. — Béziers. 22 novembre.

1617. — Avignon. 3 janvier. — Polignac, en Velay. 24 février. — Le Puy. 27 et 28 février. — Lyon. Avril et juin. — Cluny. 22 septembre. — Riorges-lez-Roanne. 18 octobre. — Beaulieu-lez-Roanne. 17 novembre. — Roanne. 16 décembre.

1618. — Château de Chenevoux. 7 janvier. — Chambéry. 14, 20 janvier, 3 février. — L'Ile-Barbe. 30 mai, 12 juin. — Abbaye de la Bénissons-Dieu. 26 juin. — Chenevoux. 26 juillet. — Roanne. 29 août. — Mâcon. 6 octobre.

1619. — Vienne. 20 janvier. — Fléchères, près Lyon. 2 février. — Roanne.

1620. — Orléans. De février à juillet? — Moulins? — Roanne. 31 décembre.

1621. — Bourges? — La Grillière-lez-Orléans. 22 juin.

1622. — »

1623. — Orléans. 20, 21 avril.

1624. — Chartres. — Abbaye de Bourgueil. — Le Mans. 8 janvier. — Blois. Juin et juillet. — Rennes. 24 août.

1625. — Abbaye de Montmartre, près Paris, 19 mars.

1626. — Ploermel. Avril.

1627. — Paris?

1628. — Paris. 14 février. — Sens. 7 mars.

1629. — (Paris. Noviciat.)

1630. — Paris. Noviciat.

1631. — Paris. Noviciat. — Sainte-Chapelle après l'incendie de 1630.

1632. — (Paris. Noviciat.)

1633. — (Paris. Noviciat.)

1634. — Paris. Noviciat. 23 septembre et 20 novembre. — Palais du Luxembourg, à Marie de Médicis.

1635. — »

1636. — »

1637. — Martellange, retiré à Paris, termine plusieurs vues de son album.

1638. — »

1639. — Gentilly-lez-Paris. Dernier dessin de Martellange.

1640. — Signature de lui sur une gravure d'A. Lepautre.

1641. — Mort de Martellange.

PETITE CHRONIQUE DE GUYENNE

JUSQU'A L'AN 1442.

La courte chronique en dialecte gascon qui fait l'objet de cette publication ne paraît pas encore avoir été méthodiquement utilisée comme source historique[1]. En dépit de l'inégale répartition et de la sécheresse des mentions qu'elle renferme, elle fournit néanmoins, pour quelques années du XIVe et du XVe siècle, un certain nombre de renseignements originaux dont on chercherait vainement ailleurs la trace. Tels sont les détails relatifs aux événements survenus en Périgord pendant les années 1345, 1348, 1377[2], et à ceux dont la Guyenne, la Sénéchaussée des Landes, l'Agenais et la Saintonge furent le théâtre[3], depuis la reprise de la guerre de Cent ans en 1404, jusqu'à la campagne de Charles VII en Gascogne, dans le cours de l'année 1442.

1. D. Vaissette a utilisé la *Petite chronique*, mais seulement aux dates de 1345 et de 1377, pour rectifier l'époque de la bataille d'Auberoche, de la bataille d'Eymet et des deux sièges de Bergerac. (Voir livre XXXII, ad ann. 1345; livre XXXIII, ad ann. 1377, et surtout la note XXI du t. IV, intitulée : *Époque et circonstances de l'expédition de Henri de Lancastre, comte de Derbi, en Guienne et en Gascogne.*) Bien que les auteurs de l'histoire générale de la province de Languedoc aient vu le ms. original et qu'ils indiquent la date extrême de la *Chronique* (1442), ils n'en ont pas fait usage pour la partie qui traite du XVe siècle. M. Siméon Luce a signalé le parti tiré de cette source par D. Vaissette, et proposé une interprétation nouvelle relative à la date du combat d'Auberoche. (Froissart, éd. Luce, t. III, p. XIII, n. 3, et p. XVI, n. 3.) Un signalement erroné de ce même texte est enfin donné par les éditeurs des Archives historiques du département de la Gironde, dans une des notes de la *Coutume de Bazas*, publiée par M. Octave Beylot d'après le ms. dont les premiers feuillets contiennent la *Petite chronique*. Celle-ci est désignée comme partant de l'année 1253. (*Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. XV, 1874, p. 67, n. 1.)

2. Voir par. 37, 38, 44, 72, 73.

3. Voir par. 78 à 107.

I.

Le manuscrit de la *Petite chronique* porte à la Bibliothèque nationale le numéro 5361 du fonds français (numéro 9850 de l'ancien fonds et 1481 de la collection Colbert). C'est un recueil factice, figurant déjà dans son état actuel parmi les manuscrits de Colbert[1], et aujourd'hui recouvert d'une reliure moderne de format petit in-quarto portant au dos le titre suivant : *Coutumes de Bordeaux*, *Bergerac et Bazadois.* Les divers cahiers dont il se compose, comprenant au total 126 feuillets numérotés, le dernier en blanc, tous à peu de chose près du même format, sont de nature et d'origine différentes.

Le premier cahier, le seul qu'il soit à propos de décrire ici, se compose actuellement d'un assemblage de 44 feuillets de papier, ne portant pas trace d'un numérotage ancien et couverts d'une écriture assez régulière, qui offre les caractères de celle en usage vers le milieu du xve siècle.

Les folios 5 verso à 44 recto de ce cahier sont occupés par une copie de la rédaction en gascon des *Coutumes de Bordeaux*, sur laquelle il n'y aurait pas lieu d'insister, sans l'addition finale qu'y a jointe l'écrivain et dont voici le texte :

> Finito libro sit laus et gloria Christo.
> Qui escripsit escribat semper, cum domino vivat.
> Deo gratias.
> L'an M. CCCC. e .XXXVIII. furent festas aquestas costumas.
> Consuetudo legitima aprobata de jure est tenenda[2].

Suit, au verso du fol. 44, une sorte de table des ordonnances municipales de Bordeaux remplissant toute cette page, qui n'était vraisemblablement pas la dernière du cahier.

1. En effet, le numéro 1481 en chiffres arabes, indice du numérotage des manuscrits de Colbert, est inscrit sur le fol. 1 recto actuel, lequel est en réalité le fol. 1 verso, le feuillet ayant été retourné par suite d'une méprise de l'assembleur, comme on verra plus loin. En outre, sur le recto du premier feuillet du cahier de parchemin contenant la *Coutume de Bazas* (fol. 92 actuel), on lit le chiffre barré 148, comme si l'on eût voulu un instant placer ce cahier en tête du recueil et inscrire le numéro de classement sur sa première page.

2. Cette mention ne se rencontre pas dans le texte imprimé des *Anciennes coutumes de Bordeaux*, dressé au dernier siècle d'après deux manuscrits des dépôts publics de Bordeaux. (*Coutumes du ressort du Parlement de Guienne, avec un commentaire, par deux avocats au même Parlement.* Bordeaux, 1768, 2 vol. in-8°. T. I, pp. 1-167.)

II.

Le texte même de la *Petite chronique* est compris entre les folios 1 à 5 recto. Le fol. 1 s'étant trouvé retourné avant l'assemblage par suite d'une méprise quelconque, le fol. 1 recto réel se trouve au fol. 1 verso actuel[1].

En tête du fol. 1 verso, le texte commence ainsi, sans titre aucun :

« Asso son las canonicas et las datas deu comensamen deu mon, segon la memoria que se troba en escriut lo prumey jorn de setembre l'an .M^l^. CCCC. e .XVIII. »

Une simple comparaison permet de remarquer l'analogie existante, au moins pour le fonds, entre un certain nombre des 33 premiers paragraphes de la *Petite chronique* venant à la suite et s'étendant jusqu'à l'année 1333, et les passages de date correspondante que présente la *Chronique romane* faisant partie du recueil célèbre connu sous le nom de *Petit Thalamus de Montpellier*[2]. Le paragraphe d'introduction qui vient d'être cité et les paragraphes 2 et 3, qui donnent à la *Petite chronique de Guyenne* un certain semblant de composition, ne se retrouvent cependant pas dans le texte de la *Chronique romane* de Montpellier. Il en est de même de plusieurs autres, qui traitent tous d'événements d'ordre général, et que l'auteur de la *Petite chronique de Guyenne* n'avait pas, semble-t-il, un intérêt particulier à insérer dans son œuvre[3].

Ces considérations peuvent faire supposer que l'auteur de la *Petite chronique de Guyenne* a eu entre les mains un texte de la *Chronique romane* plus complet que celui renfermé dans le *Petit Thalamus*, et dont ce dernier serait dérivé lui-même. Si l'on remarque en outre que

1. Cette particularité explique l'erreur des éditeurs des *Archives historiques du département de la Gironde*, qui ont décrit la *Petite chronique* sans l'avoir lue. (*Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. XV, 1874, p. 67, n. 1.) L'année 1253 assignée par eux comme point de départ au récit, semble en effet commencer le premier alinéa, en tête du fol. 1 recto actuel, qui doit être comme on l'a vu considéré comme le fol. 1 verso.

2. *Le Petit Thalamus de Montpellier, publié pour la première fois d'après les manuscrits originaux* (Publication de la Société archéologique de Montpellier, t. I, 1836-40, in-4°. Quatrième partie, *la Chronique romane*, p. 315-483).

3. Les paragraphes de la *Petite chronique* semblant plus spécialement empruntés à la *Chronique romane* du *Petit Thalamus* sont les suivants : 4 à 10 ; 14 ; 15 ; 17 ; 18 ; 19 (?) ; 20 ; 24 ; 25 ; 27 à 31 ; 33 (?). Voir aussi par. 92 et 93.

cette similitude de fonds entre les deux chroniques cesse à partir de l'année 1333[1], date que les éditeurs de la *Chronique romane* assignent sinon à la composition, au moins à la transcription de toute la première partie de ce dernier texte sur les registres de Montpellier[2], on pourra également reconnaître que tout le fragment de la *Chronique romane*, antérieur à 1333, a dû être composé d'un seul jet vers cette même date. C'est alors qu'une version en aurait été transcrite sur le registre du *Petit Thalamus*, tandis qu'une autre, après des transformations ignorées, aurait été utilisée par l'auteur de la *Petite chronique de Guyenne*.

A partir de l'an 1333 (par. 34), la *Petite chronique de Guyenne*, jusqu'en 1404 (par. 77), prend et conserve un caractère local plus prononcé. Elle traite surtout, depuis cette sorte de démarcation, des circonstances et des faits intéressant plus particulièrement l'histoire des provinces anglaises du sud-ouest de la France. Au milieu des erreurs et des lacunes, le récit des deux années 1345 et 1377 se distingue par l'extrême précision de certains détails. Telles sont les dates de la prise de Bergerac et de la bataille d'Auberoche en 1345 (par. 37 et 38), et celles de la bataille d'Eymet et de la prise de Bergerac en 1377 (par. 72 et 73). Il y a une corrélation évidente entre les premières et un certain texte qui se rencontre dans un des registres municipaux de la ville de Libourne, connu sous le nom de Livre velu[3]. La date incertaine qu'assignent à ce dernier manuscrit les érudits qui l'ont eu sous les yeux[4] permet toutefois de signaler seulement cette analogie, sans en tirer de conséquence relativement à l'antériorité d'un des deux textes. Quant aux secondes, le seul texte connu qui en fasse mention, outre la *Petite chronique de Guyenne*, est un passage des registres municipaux de Périgueux[5]. Sans admettre que l'auteur soit allé puiser ses renseignements à une source aussi loin-

1. A partir du par. 34 de la *Petite chronique*. Le par. 33, relatif également à des faits de l'année 1333, est encore inspiré par la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*.

2. *Le Petit Thalamus de Montpellier*, introd. pp. XLV-XLVI.

3. Publié par Guinodie dans l'*Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement*. (Bordeaux, 1845, 3 vol. in-8°, t. I, p. 38, n. 3, et p. 39, n. 4.)

4. 1392, selon Guinodie (*l. c.*, t. II, p. 173, n. 2), ou 1479, selon les auteurs du Rapport au préfet de la Gironde, publié dans la *Commission des monuments et documents historiques de la Gironde* (Bordeaux, in-8°), t. II, 1841, pp. 89-90.

5. Publié dans le *Bulletin polymathique du Museum d'instruction publique de Bordeaux*, t. X, 1812, p. 259-260.

taine, cette concordance est néanmoins à noter comme preuve d'exactitude. Il faut enfin signaler les deux mentions ayant trait aux années 1348 (par. 44) et 1370 (par. 61), comme relatant des événements dont les sources imprimées ne présentent pas trace[1].

Avec l'année 1405 (par. 78), les proportions du récit changent subitement : il semble qu'il ne soit plus l'œuvre d'un compilateur sans initiative, mais d'un témoin qui raconte, sommairement il est vrai, les événements dont il a gardé le souvenir. La chronique des seules années 1405 et 1406 (par. 78-88) remplit ainsi tout le fol. 3 verso. La narration saute ensuite, brusquement et sans transition, à l'année 1417, en tête du fol. 4 recto. Mais il est possible qu'un ou plusieurs feuillets intermédiaires soient tombés[2], supposition que viendrait appuyer l'indication initiale du chroniqueur, annonçant que le récit se poursuit régulièrement jusqu'à l'an 1418[3].

A la suite de la mention relative à 1417, sur le même folio (fol. 4 r°) et de la même main, viennent quelques notes (par. 89-96) sur la fondation de divers ordres religieux, notes placées hors de leur ordre chronologique et semblant destinées à combler une lacune. En effet, le récit, toujours sur la même page et de la même exécution, ne reprend qu'avec l'année 1435[4]. La même écriture le continue pour les années 1435 et 1437, jusqu'à l'avant-dernier paragraphe du fol. 4 r° exclusivement (par. 95-97). Depuis le dernier alinéa de ce fol. jusqu'à la fin de la *Petite chronique*, au bas du fol. 5 recto, l'écriture change à plusieurs reprises et perd le caractère d'une copie régulière et suivie (par. 98-107).

Le fol. 4 verso, séparant les deux tronçons du récit de l'année 1438, est occupé par une copie d'un privilège octroyé par Edouard, prince de Galles, à la ville de Libourne[5], à la suite de laquelle est transcrite une note sur la population de l'Angleterre, sans indication de date[6].

1. La prise de Sainte-Foy, le 22 décembre 1348, et la prise de Bazas par le sire d'Albret, en 1370. Ce dernier événement a été récemment mis en lumière par M. Luce, d'après une lettre de rémission. (Froissart, éd. Luce, t. VII, p. XCIX, n. 1.)

2. Le fol. 3 verso se terminant sur un alinéa, et le fol. 4 recto commençant sur un autre, la preuve matérielle de cette disparition, ancienne à coup sûr, fait défaut.

3. Voir le par. 1.

4. L'inspection du ms. montre qu'il n'a pas dû y avoir d'interruption dans la copie de tout le fol. 4 recto.

5. La charte de fondation de la commune de Libourne (1270) publiée en entier par Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. II, p. 349, pièces justificatives, n° 1.

6. Voir ci-dessous.

III.

L'écriture des *Coutumes de Bordeaux*, celle de la *Petite chronique*, jusqu'à l'avant-dernier paragraphe du fol. 4 recto, daté de 1438, celle de la copie de la charte de Libourne sont incontestablement de la même main. La copie qui remplit ces pages dénote en outre la suite continue d'un même travail. Si l'on rapproche de ce fait la date de 1438, indiquée par le copiste des *Coutumes* comme celle de la fin de sa tâche, on pourra raisonnablement admettre qu'au moment de transcrire cet important texte juridique, l'auteur de ce travail jugea intéressant de tracer sur les premiers feuillets des indications historiques s'étendant jusqu'à cette époque. Il possédait, par suite d'une circonstance quelconque, ou avait composé lui-même, en 1418, un récit sommaire des événements survenus jusqu'à cette dernière date[1], récit qu'il reproduisit, en 1438, sans rien y changer, et en y ajoutant simplement la mention de faits survenus dans les années immédiatement précédentes. Puis, la copie de cette sorte de préface et la copie même des *Coutumes* une fois terminée, il inscrivit à mesure, sur l'espace en blanc resté libre[2], les événements qui se présentaient.

L'auteur, ou tout au moins le personnage qui a transcrit la *Petite chronique* en tête de la copie des *Coutumes de Bordeaux*, peut être, sans grande chance d'erreur, considéré comme un habitant de Libourne[3]. Le silence qu'il garde sur tous les événements survenus à Bordeaux rend difficile à admettre la supposition qu'il fût citoyen de cette ville. Le soin qu'il a pris de copier, en tête des *Coutumes de Bordeaux*, la charte de fondation de la commune de Libourne[4], la notation du prix de certaines denrées[5], la mention d'un magistrat local[6], enfin l'analogie signalée entre un passage de la *Petite chronique* et un texte du Livre velu conservé aux archives de Libourne même[7],

1. Voir le par. 1.
2. La fin du fol. 4 recto et le fol. 5 recto.
3. Sa qualité de Gascon est nettement indiquée par les caractères philologiques du dialecte dont il fait usage, ainsi que par les expressions qu'il emploie (Cf. par. 75, 94).
4. Voir ci-dessus.
5. Voir par. 78.
6. Voir par. 77.
7. Voir ci-dessus, p. 56, n. 3.

tendraient plutôt à lui assigner cette dernière cité comme lieu d'origine et de résidence. Il appartenait évidemment à la bourgeoisie et devait, d'après la nature de son travail, s'intéresser aux questions de jurisprudence. La présence répétée des mots : « Jhesus Marie Filius », qui se rencontrent en tête des pages, tant dans la *Petite chronique* que dans les *Coutumes,* et qui coïncide chaque fois avec une reprise de la copie[1], n'implique pas qu'il fit partie du clergé. Cette formule se rencontre sur un certain nombre de registres de délibérations communales, et notamment, à la même époque, sur ceux de la maison consulaire de Béziers[2].

En résumé, la *Petite chronique de Guyenne*, antérieurement à l'année 1404, n'est qu'un abrégé chronologique emprunté en grande partie, jusqu'en 1333, au texte utilisé par la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*, puis fournissant à l'histoire, pour certains événements du milieu du XIVe siècle, quelques renseignements précis qui ne sont pas à dédaigner. Depuis 1405, et malgré ses interruptions trop fréquentes, elle porte les caractères d'une œuvre personnelle. On chercherait vainement ailleurs les détails qu'elle présente sur les campagnes de 1405 et de 1406 en Périgord et en Agenais, sur la descente des Anglais en Saintonge en 1412 et en 1439, sur les bruits dont la terreur populaire faisait précéder l'approche de Rodrigue de Villandrando et de ses bandes, ainsi que sur quelques points de la vie du célèbre chef de routiers et de son passage dans le midi de la France.

1. En tête du fol. 1 verso actuel (1 recto en réalité); du fol. 2 verso; du fol. 4 verso; des fol. 21, 22 verso, 27 verso, 33 verso.

2. Publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. I, 1836, pp. 223-321.

PETITE CHRONIQUE DE GUYENNE

JUSQU'A L'AN 1442.

1. Asso son las canonicas e las datas deu comensamen deu mon segon la memoria que se troba en escriut lo premey jorn de setembre l'an mil .cccc. e .xviii.

2. Deu comensamen deu mon entro a la nativitat de Diu Jhesu Crist ha .v. milia .c. iiiixx. e .xix. ans[1].

3. Adam estet en infern .v. milia .ccc. xxii. ans e .vi. jorns e metz[2].

4. De[3] la nativitat de Nostre Senhor entro a la mort de Carle Magne a .viii. cens .ix. ans[4] e ala donc sen Gili de Proensa regnaba[5].

5. L'an myu .c. e .i. prengoren premeyrament crestians Jeru[salem][6].

6. L'an .mi. c. e .i. morit sent Gili de Proensa[7].

7. L'an .mi. c. e .xiiii. fo pressa Mahargas[8].

8. L'an .mi .c. xlvii. fo presa Almaria[9].

9. L'an .m. c. e .xl. e .viii. fo presa Tartasa[10].

10. L'an mi .c. e .xl. e .ix. fo presa Forza e Fragelia[11].

11. L'an .mi.c. lxx. tornet lo jorn nuyt[12].

12. L'an .mi.c. iiiixx. viii. fo presa la siutat de Jehrusalem[13] e la crotz fo portada a Damas e la sancta courona deu cap e los claus foren portatz a Paris la major partida[14].

13. L'an .mi. c. iiiixx. e .x. lo rey Phelipe de Fransa e lo rey Richars d'Anglatera pasieren la grant mar[15].

14. L'an .mi. c. [iiiixx.] e .xviii. lo rey desus deit Richart morit[16].

15. L'an .mi. cc. e .iii. morit Galhardun senhor de Mon-[peley][17].

16. L'an mi. cc. e .v. fo pres Costantin Nobble[18].

17. L'an .mi. cc. xiii. fo lo rey Phelip dabant Tholosa et lo conte de Durfort[19] m[orit] de una peyrat[20].

18. L'an .mi. cc. [xxxviii.] fo presa Balensa[21].

19. L'an .mi. cc. e .[x]xxix. tornet lo jorn nuyt[22].

20. L'an .mi. cc. e .xlviii. morit lo conte de Tholosa[23].

21. L'an .M[l] .CC. XLIX. prengo lo rey de Fransa Tolosa[24].

22. L'an .M[l]. CC. LIII. fo lo rey de Fransa rey de Nabarra[25].

23. L'an .M[l]. CCC. fo la perdon a Roma e es per .C. [ans][26].

24. L'an .M[l]. CCC. e .VI. foren destruitz los judius en mantas partz[27].

25. L'an .M[l]. [CCC.] e .VII. foren destruit[z] los temples[28].

26. L'an .M[l]. CCC. e .XV. torneren los judius crestians[29].

27. L'an .M[l]. CCC. e .XVIII. fo escorgat l'abesque de Chaors[30].

28. L'an .M[l]. [CCC.] e .XVII. fes papa Johan de l'abesquat archivesquat de Tholosa, e de Peyregus Sarlat, e de Peytius Luson e Majassens[31].

29. En l'an .M[l]. CCC. e .XXXIII. fo e bengo l'esqurtat apelat esclipse e bingo a .II. horas e meja aprop med jorn[32].

30. L'an .M[l]. CCC. XXI. ausigoren lo pastoreu los judius et asso en manta part[33].

31. L'an .M[l]. XXVIII. foren ars los digetz e gafetz[34].

32. L'an .M. CCC. e .XXVI. fo pres Chales per lo rey Audoart d'Anglatera[35].

33. Item l'an .M. CCC. e .XXXIII. fo grant desconeysensa de blat en Gasquonha e fo aperat la grant fame[36].

34. L'an .M[l]. CCC. e XXXIII. foren esquofitz los esquotz per los angles e moriren .XL. M[lia]. escotz et plus d'autres[37].

35. L'an aprop tremblet la tera lo jorn de sent Thomas aprop Nadau[38].

36. L'an .M[l]. CCC. XL. III. fet lo Rey de Fransa mudar las monedas[39] e descapita[r] lo senhor de Clison a Paris[40].

37. Item l'an .M[l]. CCC. XL. V. fo pres Bragueyrac en Peyregorc per lo conte Darvi[41] lo jorn[42] de Sent Bertomyu[43].

38. L'an .M[l]. CCC. XL. V. fo la batalha dabant Albarocha[44] en Peyregorc lo jorn de Sent Seurin[45] per lo conte Darvi qui gasanhet lo camp[46].

39. L'an .M[l]. CCC. XL. VI. fo pres sent Johan d'Angeli per lo conte Darvi[47] e l'an apres fo la batalha de Cresi hon lo prince descofit lo rey Philip de Baloys[48].

40. Item l'an .M[l]. CCC. XL. VI. fo pres Peytius e raubat per lo conte Darvi[49].

41. L'an .M[l] .CCC. XL. VI. bingo lo rey Audoart angles metre lo ceti a Chales et mynjaban los ratz[50].

42. L'an .M[l]. CCC. XL. VII. fo gran carestia e grant fame en

Bordeu de blat e moriren grant gent de fame[51] e fo lo ceti Agulhon per lo duc de Lormandia[52] e fo la batalha de Cresi.

43. L'an .M[1] .CCC. XL. VIII. fo la grant mort per tot lo mon e fo à Bordeu[53] a tant grant que argo la Rosela, lo pont Sent Johan et rua Peytavina[54].

44. L'an .M[1]. CCC. XL. VIII. fo presa Sancta Fe per los angles lo digmenge aban Nadau[55].

45. L'an .M[1]. CCC. L. fo lo perdon a Roma[56].

46. L'an .M[1]. CCC. L. [V.] fo lo conte Darvi dabant Tholosa e daban Beses e a Nabona e a Par[is][57].

47. L'an .M. CCC. L. morit Phelip de Baloys rey de Fransa e Johan son filh fo r[ey][58].

48. L'an .M. CCC. L. VI. fo pris lo Roi de Fransa daban Peytis au mys de setembre aparat Johan por mon senhor lo prince filh deu roy Audoart e lo menat a Lyborna e a Bordeu[60].

49. L'an .M. CCC. L. IX. salhit fora de preyson d'Anglatera Johan Roy de Fransa e finet[61].

50. L'an .M. CCC. L. IX. prengo la possecion deu dugat per mossenhor lo rey d'Anglatera mossen[hor] Johan Candos[62].

51. L'an .M. CCC .LX .III.[63] foren los grans freitz que la mar gelet en Gasquonha e aqui medis en l'an seguen fo la petita mortalha[64] e aquet an fo apres lo conte d'Armanhac e lo senhor de Labrit per lo conte de Foys[64].

52. L'an .M. CCC. LX. IIII. fo la batalha en Bretanha de Carle de Bloys e deu conte de Monfort qui agut lo camp[66].

53. L'an .M. CCC. LXV. fo lo parlament a Peiregus deu prince e deus barons de Guiayna[67].

54. L'an .M. CCC. LX. V. foren las justas en Anglosie[68].

55. L'an .M. CCC. LX. VI. en hahost bengo lo rey Dempetro d'Espanha[69] de Nabara[70] e lo rey de Malhorguas[71] e lo duc de Bretanha[72] a parlamen a Bordeu[73].

56. L'an .M. CCC .LXVII. fo confermat lo rey Anric en Castela[74].

57. Item l'an .M. CCC .LXVII. a .III. d'abryu fo desconfit en Espanha lo rey Anric per lo prince de Gualas duc de Guyaina[75].

58. L'an .M. CCC. LXVII. partit papa Urban de Vinhon et anet en Roma an los cardinaus[76].

59. L'an .M. CCC. LXVIII. morit lo rey Donpetro que lo rey Hanric lo fit trenqua lo cap son fray bastart[77].

60. L'an .M. CCC. LXIX. fo lo cety en Peyregorc dabant Bor-

delha[78] e aquet an comenset la guerra en Guasquonha e per tot Guiayna.

61. L'an .M. CCC. LXX. fo Basac pres per la man deu senhor de Labrit[79].

62. L'an .M. CCC. LXX. en jun fo destruita la siutat de Lemodges per mon senhor lo prince de Anglatera[80].

63. Item l'an .M. CCC. LXXI. fo lo ceti de Monpahon[81] per mossenhor lo duc de Lancastre e son fray de Cadabruya[82]. Et ala donc s'en anet mossenhor lo prince[83].

64. L'an .M. [CCC.] LXXIII. tremblet la tera. E a la hora de meja nuyt e .Ia. autra betz a hora nona[84] et en aquet an fo pres La Reula [e] Castelhon per lo duc d'Ango[85].

65. L'an .M. CCC. LXXIIII. fo grant carestia de blat en Guasquonha que bale lo bochet deu fromen[86] .X. e foren mes fora de Bordeu lo senhor de Lagoyran e mossenhor Johan Colo[87].

66. L'an .M. CCC. L[X]XV. fo la petita mortalha e grant mortaudat de gens menuda e en aquet an anet mossenhor Thomas de Felenton, senescauc, a la guera contra Armanhac an lo conte de Fois[88].

67. L'an .M. CCC. LXXVI. lo jorn de la Trinitat morit lo prince de Gualas[89]. E lo Captau a Paris en preyson[90].

68. E aquet an no bale tonet de bin a Bordeu mas .VI. e fo la grant binada.

69. L'an .M. CCC. LXXVII.[91] morit lo rey Audoart d'Anglatera[93].

70. L'an .M. CCC. LXXVII.[93] au mes de jun fo coronat lo filh deu prince, Richart d'Anglatera, aperat de Bordeu[94].

71. L'an M. CCC. LXXVII. foren las gualeyas d'Espanha au mes d'ahost e lo navily de Lormandia e de Bretanha en Anglatera per lo rey de Fransa[95] et firen guera los esquotz contra los angles[96].

72. Item l'an .M. CCC. LXXVII. lo prumey jorn de setembre foren desconfitz e pres mossenhor Thomas de Felaton, senescaut de Guyaina e mossenhor Gualhart de Durfort senhor de Duras. E lo senhor de Rausan e mossenhor de Musidan e aqui foren menat au duc d'Anyo. E aqui foren de la obediensa deu rey de Fransa[97].

73. L'an .M. CCC. LXXVII. a .III. de setembre lo duc d'Ango e mossenhor Bertran de Claquin, conestable de Fransa prengoren Bragueyrac, Sancta Fe e Castelhon de Peyregorc e aprop anet a Basax[98].

74. L'an M. CCC. LXXXVIII. fo eclipse lo premey jorn de jeney cap d'an et de senmana, sobre la hora de prima, cum si fos nuyt que nulh no pode bede l'un l'autre[99].

75. L'an .M. CCC .LXX[XX]IX. fo destruit e yssibat lo rey Richart Guascon que ane la filha de Fransa de Anglatera[100].

76. Item l'an .M. CCCC. prengo lo Captau la possecion deu contat de Fois e de Bearn per sa molher[101].

77. L'an .M. CCCC. II. foren tans gra[n]s tonedres e tempestas e fogres e arguoren dus homes a Liborna sul portau de Guistres[102], Johan Bidau maior[103].

78. L'an .M. CCCC. e .IIII. fo grant carestia de sau que bale a Bordeu et a Liborna lo carton .XXX. s. e romporen las trebas de mossenhor de Lancastre en Guiayna[104]. Item l'an .M. CCC. XXXVII. comenset l'ordre de Calonges de sent Agustin regulars e secgulars[105].

79. L'an .M. CCCC. V. fo grant guera en Lemosin et en Guiayna, que lo senhor de Labrit, conestable de Fransa conquistet per argen e per gens[106], so es assaber Corbafin[107], Beses[108], Sent Johan d'Escola[109], e se biret la Forsa[110] e Manduran[111].

80. Item l'an .M. CCCC. V. fo pres Mauretanha e fo fundut[112], e lo senhor de Castelhon de Medoc ne fo gitat[113].

81. Item en aquet an fo pres Chales en Sentonge[114] e Peyroat capitayne ne fo gitat, e fo fundut[115].

82. Item en l'an dessus lo conte de Clarmon[116] prengo lo castet de Lorda en Biguora e autres lox[117].

83. Item en l'an dessusdeit en Agenes fo[ren] pres Munsagel[118] e Badafol[119] e foren fundutz.

84. Item en l'an medis fo pres per lo conte d'Armanhac[120] Langon[121] e lo medis conte anet dabant Bordeu, e se rendut Lo Port Sancta Maria[122], Agulhon[123], la tera de Caumon[124].

85. Item l'an .M. .CCCC. VI. fo lo ceti de Borc[125] per lo duc de Horlhens[126] e lo grant mestre de Fransa[127]. E i eran lo conte de Fois[128], Armanhac[129], lo senhor de Labrit[130], lo senhor de Pons[131], mossenhor Johan Arpadayne[132] e plusors capitaynes de la part de Fransa[133] justa .XV. milia combatens o plus[134]. E duret de la bespro de Totz Sans entro a .XII. senmanas prop Sent Alary de Jeney[135] e s'en leberen an grant dessonor, e foren combatutz en la mar per mossenhor de la Barda[136], per la gen de Bordeu, per lo navily d'Anglatera e de Bayona, e foren arsas duas naus dabant Borc[137].

86. Item en l'an medis fo petit bin que bale .vi. est. e .viii., e bale tonet de bin .xxx. ffr. e .xl. contat per xxv. s.

87. Item l'an .m. .cccc. xvii. passet la mar lo rey Anric d'Anglatera[138] filh qui fo deu filh[139] de mossenhor de Lancastre en Normandia, e an lui son fray lo duc de Clarensa[140] e mossenhor Dorset[141] filh de mossenhor de Lancastre, e conquisteren Hayraflor, [ia] ciutat aperat Camp en Normandia e autres pays[142].

88. Item l'an .m. .cccc. .xv.[143] foren en Guiayna mossenhor de Horc[144], mossenhor de Clarensa, mossenhor Dorset, e prengoren Berbesio[145] e Sotbisa[146] e Lobiron[147].

89. L'an m. cc. lxxiiii. comenset l'ordre deus monges negres[148].

90. L'an .m. cc. viii. comenset l'ordre de cisteus so es assaber l'ordre deus monges blans.

91. L'an .m. cc. of .ii. comenset l'ordre deus chartrons.

92. L'an .m. cc. comenset l'ordre deus predicadors Sent Domenge[149].

93. L'an .m. cc. comenseren los menors Sent Franses.

94. L'an .m. ccc. e .v. fo papa Clemens qui se aperaba dabant mossenhor Bertran deu Gotz arsibesque de Bordeu : fo papa[150] e es sebelit a Usesta[151] en tera guasqua[152], e fo aprop lui arsibesque mossenhor Arnaut de Cantalop[153].

95. Item l'an .m. .cccc. xxxv. bingo Rodigo en Guiayna[154] e fase guera a franses e ad Angles[155], e que disen que tostaba enfans e tole popas a fempnas prenchs e fade grant cop d'autres maus.

96. Item l'an mil .cccc. e .xxxvii. bingo Rodigo en Guasconha[156] e conquistet Femel[157], La Saubetat[158] e grant cop d'autras plasas.

97. Item en aquet an medis fo carestia de bin que se bende lo tonet a Bordeu .xl. ffr. e plus e lo carton era aquet an a Bordeu a .x. e .xii. arditz[159] e lo blat deu fromen .ii. ffr. e .iii.

98. Item l'an .m. cccc. e .xxxviii. fo pres Cleyrac[160] per mossenhor de Labrit[161] que l'abat de dedins[162] li livret la plassa e que y era Rodigo[163].

99. L'an .m. cccc. xxxviii. bingo lo senhor de Labryt, Rodygo, Poton de Sant Analha[164], lo bastart de Labrit[165], dabant Bordeu e per tot Medoc entro Assolac[166] e destruiren lo pays[167].

100. Item en l'an medis ballo bosset de frement à Bordeu .iiii. ff. e tonet de bin .xl. ff. e .l. ff.

101. Item en l'an mil .cccc. e .xxxix., lo segont jorn deu mes d'ahost, lo jorn de Sent Estefe, aribet a Bordeu mossenhor de Hon-

tintona[168] an grant poysansa, e sas gens prengoren terra en Sentonge e firen grant cop de mau, e eren and et gran cop de honorables senhors[169].

102. L'an mil .cccc. e .xxxix. fo pres Basatz per mossenhor de Hontintona que las gens s'arenduren a lui e la vila[170].

103. Item l'an .m[l]. cccc. .xl. bale lo boyset de forment .i. ffr. e tonet de bin bale .xii. ffr. e lo quarton deu bin bale .xii. d.

104. L'an mil .cccc. e .xlii. en lo temps d'estyu enbiron Sent Johan Baptista bingut lo rey de Fransa en lo pays de las Lanas an grant poyssansa[171] e era an luy lo daufin son filh[172], lo conte de Foys[173], lo conte de Pardiac[174], lo senhor de Labrit[175], lo filh deu conte d'Armanhac[176], La Ira[177], Poton de Sentalharo e grant ment an grant multitut d'autres grans senhors e an grant poyssa, e cororen lo pays e prengoren la vila de Sent Sebe[178] ont era dedens lo senescaut de Bordeu[179] e grant cop d'autra gent, e la prengoren d'assaut.

105. Item d'aqui en foro ban s'en anar dabant Ax e prengoren lo d'assaut[180], e dedens era mossenhor d'Usa senescaut de las Lanas[181], e fo pres e son filh e grant cop d'autras gens.

106. Item en aquet an medis lo rey de Fransa prengut la Reula enpero lonc temps estenet dabant abant que l'agus[182], ont i era dedens lo castet lo Baron[183], mossenhor d'Angladas[184], lo capitayne de La Reula[185] e grand cop d'autras gens e d'armas, e s'enssalhiren per so que no aben punt de busqua que argussan, e argoren la sala deu castel per fauta de busqua[186], e aquet an fase grant freyt.

107. Item en aquet an medis fit grantz freytz[187], e asso abant la festa de Nadiu de pres de .xv. jorns que lo jorn de Sent Thomas abant Nadau, dabant Liborna la mar galet e per tot lo pays, que guabarra no pode maregar[188].

NOTES.

1. Ce calcul de l'ère du monde (5199 avant l'ère chrétienne) est celui d'Eusèbe de Césarée. (*Art de vérifier les dates,* dans la *Dissertation sur les dates, etc.*)

2. Cette incohérence entre la date présumée de la naissance du premier homme et l'âge du monde est à signaler. Elle semble avoir pour cause un autre mode de calcul de l'ère mondaine inconsciemment appliqué ici par le compilateur.

3. On a vu plus haut que depuis cet alinéa jusqu'au n° 33 inclusivement, plusieurs paragraphes provenaient de la même origine que les parties correspondantes de la *Chronique romane* du *Petit Thalamus.* Entre autres, celui-ci et les suivants jusqu'au n° 10 inclusivement. (Voir ci-dessus, p. 55, n. 3.)

4. Il n'est pas besoin d'insister sur la grossièreté de l'erreur qui fixe à 809 au lieu de 814 la mort de Charlemagne. Elle est d'ailleurs commune à la *Petite chronique* et à la *Chronique romane* du *Petit Thalamus.* (Voir la note 1 des éditeurs.)

5. La *Vita sancti Egidii* (Acta Sanctorum, Sept., I, pp. 299 et ss.), écrite au xe siècle et suivie par l'auteur de la *Vie de saint Gile,* composée vers 1170, fait de saint Gilles un contemporain de Charlemagne. (Gaston Paris, la *Vie de saint Gilles,* introd., pp. xxv, xxxviii.)

6. Le texte de la *Chronique romane* du *Petit Thalamus* établi d'après le ms. de la Faculté de médecine, porte : « En l'an .m. e .c. mens .i. », etc. Ce qui expliquerait par une lecture erronée l'erreur de date de la *Petite chronique :* Jérusalem fut prise le vendredi 15 juillet 1099.

7. Ce passage pourrait faire croire à quelque tradition fabuleuse relative à saint Gilles. Mais ce n'est évidemment pas de l'abbé du viie siècle dont il est ici question; il s'agit de Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Provence, l'un des chefs de la première croisade, mort en réalité en 1105 et non en 1101. Le texte de la *Chronique romane* du *Petit Thalamus* porte : « En l'an .m. c. i. mori en R. lo compte de San Gili. »

8. Allusions à l'expédition dirigée contre les Sarrazins des îles Baléares, par Raymond Bérenger III, comte de Barcelone, et Guillaume V, seigneur de Montpellier. La ville de Palma, alors appelée Majorque, comme l'île même, fut prise le 6 février 1116 (n. st., *comme toutes les dates ci-dessous citées).* C'est le commencement du siège qui se place en 1114 (D. Vaissete, l. XVI, ad ann. 1114).

9. Allusion à la prise d'Almeria (17 oct. 1147), par Alfonse VIII, roi de Castille. (D. Vaissete, l. XVII, ad ann. 1147.)

10. Allusion à la prise de Tortose par Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone, à la fin de 1148. (D. Vaissete, id.)

11. Allusion à la prise de la Forsa et de Fraga (24 oct. 1149), par Raymond Bérenger IV, comte de Barcelone. (D. Vaissete, id.)

12. Pour l'identification de ce phénomène et des suivants (par. 19, 29, 74), on peut consulter la Chronologie des éclipses, placée en tête de l'*Art de vérifier les dates.*

13. La reddition de Jérusalem à Saladin eut lieu le 3 octobre 1187.

14. La partie de la vraie croix demeurée à Jérusalem et que l'armée chré-

tienne portait avec elle fut en réalité perdue dans la déroute de Tibériade, avant la prise de la ville sainte. Ce n'est qu'en 1238 que saint Louis acquit la sainte couronne, auparavant conservée à Constantinople et pour laquelle il fit bâtir la Sainte-Chapelle. Les clous de la Passion retrouvés par sainte Hélène étaient tous demeurés à Byzance jusqu'en 550. Le seul qui ait jamais été transporté à Paris est celui qui fut donné par l'empereur Constantin V à Charlemagne et que Charles le Chauve transporta d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denis. (Rohaut de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion de N.-S. J.-C.*, Paris, Lesort, 1870, in-4° de 414 pp. Voir pp. 161, 203-4, 170, 177-8.) La tradition assignée par la *Petite chronique* à la réunion des reliques françaises de la Passion n'en est pas moins curieuse à signaler.

15. Date exacte.

16. En réalité le 6 avril 1199. Ce paragraphe est emprunté à la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*.

17. La *Chronique romane* du *Petit Thalamus* porte : « En l'an de .M. e .CC. e .VII. el mes de setembre, mori en G. de Montpellier. » C'est de la mort de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, qu'il s'agit : le nom que lui attribue la *Petite chronique* est fautif, comme la date qu'elle assigne à sa mort. L'année 1204 est la date du mariage de Marie, sa fille, avec Pierre II, roi d'Aragon.

18. On sait que les deux prises successives de Constantinople par les croisés eurent lieu le 18 juillet 1203 et le 12 avril 1204.

19. Sic.

20. Ce paragraphe est évidemment inspiré de l'alinéa correspondant de la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*. Le texte imprimé a été corrigé et la mort de Simon de Montfort placée sous la rubrique de 1217 (voir la note 19 des éditeurs). On sait d'ailleurs que Philippe-Auguste ne parut jamais devant Toulouse, qui en 1213 était encore aux mains de Raymond VII, et que Simon de Montfort fut tué lors du second siège, le 25 juillet 1218.

21. Cette date est restituée d'après la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*. Il s'agit de la prise de Valence par Jayme Ier, roi d'Aragon, le 28 septembre 1238.

22. Le ms. porte : « L'an .M. CC. e. XXIX ». La place du paragraphe impose la restitution de la date de 1239. La *Chronique romane* du *Petit Thalamus* mentionne une éclipse à la date de 1238. (Voir ci-dessus, par. 11.)

23. Erreur inspirée de la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*; la date véritable est le 27 septembre 1249.

24. Date de l'avenement d'Alphonse de Poitiers, époux de Jeanne, fille de Raymond VII, comme comte de Toulouse, époque réelle de la disparition de la nationalité méridionale. Le comté de Toulouse ne fut réuni à la couronne qu'à sa mort, en 1271.

25. Date de l'avènement de Thibaud II (Thibaud V, comte de Champagne), second roi français de Navarre. Ce fut seulement sa nièce Jeanne qui apporta en 1284 la couronne de Navarre à Philippe le Bel.

26. Boniface VIII institua le premier, en 1300, le Jubilé centenaire.

27. Allusion à l'expulsion des Juifs du royaume, opérée le 22 juillet 1306. Ce paragraphe et le suivant sont empruntés à la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*.

28. Allusion à l'arrestation des Templiers, le 2 octobre 1307.

29. Allusion au rappel des Juifs pour douze années, prononcé par l'ordonnance du 28 juillet 1315.

30. La *Chronique romane* du *Petit Thalamus* mentionne ce fait sous la rubrique de 1317. C'est effectivement en cette dernière année que le pape Jean XXII fit mettre à mort Hugues Géraud, évêque de Cahors (juillet 1317). (Voir Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, col. 153-4, dans la Secunda vita Joannis XXII.)

31. Même observation pour la date et la provenance. En outre, le ms. porte : « fut papa Johan de l'abesquat, » etc., ce qui n'offre aucun sens. Jean XXII, élu pape l'année précédente (8 septembre 1316), érigea l'évêché de Toulouse en archevêché (26 mai 1317), créa les évêchés de Luçon et de Maillezais (13 août), distraits de celui de Poitiers, et l'évêché de Sarlat (9 janvier 1318), distrait de celui de Périgueux. (Baluze, ibid., col. 135-6.)

32. Ce phénomène est mentionné, sous cette date et à cette heure, par la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*. (Voir ci-dessus, par. 11.)

33. Allusion au second soulèvement des Pastoureaux, dont plusieurs bandes envahirent en 1320 le midi de la France. La *Chronique romane* du *Petit Thalamus* rapporte cet événement à sa date exacte.

34. C'est en 1321 qu'eut lieu la persécution dirigée contre les lépreux, rapportée à cette date par la *Chronique romane* du *Petit Thalamus*. Sur les « gahets » de Bordeaux, voir Baurein, *Variétés bordelaises* (1784, 6 vol. in-12), t. I, art. XVIII.

35. Chalais. (Charente, arr. de Barbezieux, ch.-l. de cant.) Allusion à la prise de cette ville par Édouard II, pendant la guerre dite des *Bâtards* (1326). Cf. par. 81.

36. Allusions à la famine de 1333, que la *Chronique romane* du *Petit Thalamus* signale également à cette date. A ce passage cessent définitivement les emprunts faits à cette source historique par la *Petite chronique de Guyenne*.

37. La célèbre bataille de Halidon Hill, gagnée par Édouard Baliol, prétendant au trône d'Écosse, allié d'Édouard III, contre David II Bruce (1333).

38. Le 21 décembre : La *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe (Bordeaux, 1594, in-4°) ne mentionne pas ce phénomène (voir ci-dessous, par. 64).

39. Allusion à l'altération des monnaies opérée par Philippe de Valois en 1343.

40. Olivier III, sire de Clisson, décapité à Paris le 2 août 1343.

41. Henri de Lancastre, comte de Derby, arrière-petit-fils de Henri III.

42. Le 24 août. M. Siméon Luce a adopté l'exactitude de cette information. (Froissart, éd. Luce, t. III, p. XIII, n. 3.)

43. Voici le texte du passage du Livre velu, dont il a été parlé plus haut : « En l'an mil .ccc. quaranta et sincq, lo jorn de sent Berthomiu, fo presa la villa de Bragueyrac par mossen Henric de Lancastre, compte Derbi. » (Cité dans Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. I, p. 38, n. 3.)

44. Auberoche, au N.-E. de Périgueux, non loin de la route de Périgueux à Limoges. (Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Églises, comm. du Change.)

45. Le 21 octobre 1346, selon l'interprétation proposée par M. Siméon Luce. (Froissart, éd. Luce, t. III, p. XVI, n. 3.)

46. Le passage du Livre velu, auquel il a été fait allusion plus haut, porte : « En l'an mil .ccc. quaranta et sincq, Henri de Lancastre, compte Derbi, se

combata en batalha restada am l'agent deu rey deffransa lo jorn de sent Seurin, devant lo loc d'Aubarrocha que los ditz franses tinen assitiat. » (Cité dans Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. I, p. 39, n. 4.) D. Vaissete a le premier signalé, comme il a été dit ci-dessus, l'importance de la *Petite chronique* au point de vue des événements de 1345. (Voir ci-dessus p. 53, n. 1.)

47. Le 21 septembre 1346. (Froissart, éd. Luce, t. IV, p. VI, n. 11.)

48. La bataille de Crécy fut livrée comme on sait le 26 août 1346. L'erreur de la *Petite chronique* qui la place en 1347 semble bien intentionnelle. (Cf. ci-dessous, par. 42.)

49. Le 4 octobre 1346. (Froissart, éd. Luce, t. IV, p. VII, n. 3.)

50. Allusion au célèbre siège de Calais. (3 septembre 1346-3 août 1347.)

51. La *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe ne mentionne pas cette famine.

52. Aiguillon, à l'embouchure du Lot (Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie). C'est en 1346, et non en 1347, qu'eut lieu le siège de cette place. Un autre passage du Livre velu, ne se rencontrant pas cette fois dans la *Petite chronique*, permet de fixer la date de cet événement : « En l'an mil .ccc. quaranta et seys, el mes d'abriu, en la sempmana saincta, assetiet Agulhon moussen Johan d'Effransa am doze milia homes d'armes..... » (Cité dans Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. I, p. 40, n. 5.) Cette indication permet de placer l'ouverture du siège entre le 10 et le 15 avril (Pâques tombant cette année le 16). La date du départ de Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, avait déjà été fixée au 20 août par M. Siméon Luce. (Froissart, éd. Luce, t. II, p. XXII, n. 1.) La fin du passage cité ci-dessus confirme cette ingénieuse déduction.

53. Allusion à la célèbre peste dite de Florence, en 1348.

54. La porte de la Rousselle, à l'extrémité de la rue de ce nom, encore existante ; le pont Saint-Jean, autrefois situé près des deux tours du Peugue, non loin du quai de la Garonne ; la rue Poitevine, dont le tracé est à peu près suivi aujourd'hui par le cours d'Alsace-Lorraine (*Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux vers* 1450, par Léo Drouyn, pp. 237, 392, 270). Ce désastre ne paraît pas mentionné dans la *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe.

55. Cette prise de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde, arr. de Libourne, ch.-l. de cant.) par les Anglais, le 21 décembre 1348, ne paraît mentionnée dans aucune chronique (voir l'histoire de Sainte-Foy, dans Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. III, p. 8).

56. Clément VI réduisit à cinquante ans le jubilé séculaire institué par Boniface VIII en 1300.

57. C'est en 1355 qu'eut lieu la chevauchée du comte de Derby dans le midi de la France (Froissart, éd. Luce, t. IV, pp. LIX-LXIII). Il passa la Garonne près de Toulouse et parut devant Béziers et Narbonne avant le 1er novembre. La *Chronique romane* du *Petit Thalamus* donne plusieurs détails sur cette expédition, ainsi que la Chronique de Jacques Mascaro, écuyer des consuls de Béziers. (*Lo Libre de Memorias*, publie dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. I, 1836, p. 81.) L'apparition des Anglais devant Paris (?) à cette date est purement imaginaire.

58. Le 22 août 1350.

59. La bataille de Maupertuis, du 19 septembre 1356.

60. Ce séjour de Jean le Bon à Libourne pendant sa captivité ne paraît pas avoir été connu.

61. Ce n'est en réalité qu'après le traité de Boulogne, du 26 octobre 1360, que Jean le Bon rentra en France. On sait qu'il retourna mourir en Angleterre (8 avril 1364).

62. C'est en 1361 (20 janvier) que Chandos fut créé connétable d'Aquitaine. (*Jean Chandos, connétable d'Aquitaine et sénéchal du Poitou*, par Benjamin Fillon, Fontenay et Londres, 1856, in-8° de 35 p., p. 8.)

63. Le ms. porte : « L'an .M. CCC. XL. III. », mais il ne faut voir dans cette erreur qu'une interversion matérielle.

64. Ces particularités ne sont pas relevées dans la *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe.

65. Il s'agit de la bataille de Launac, gagnée le 5 décembre 1362 par Gaston Phebus, comte de Foix, sur Jean Ier comte d'Armagnac et Arnaud Amanieu sire d'Albret. (Voir D. Vaissete, l. XXXII, ad ann. 1362.)

66. La bataille d'Auray (29 septembre 1364).

67. La *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe place à Bordeaux la tenue des états en 1365.

68. Aucune allusion à ces joutes n'est faite dans Froissart.

69. Pierre le Cruel, roi de Castille.

70. Charles II le Mauvais, roi de Navarre.

71. Jayme III, roi détrôné de Majorque.

72. Jean IV de Montfort, duc de Bretagne.

73. La *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe mentionne seulement à Bordeaux en cette année la présence du roi de Majorque, sans préciser l'époque.

74. Allusion à la proclamation d'Henri II de Transtamare comme roi de Castille, le 16 mars 1366.

75. La bataille de Najéra ou de Navarette, perdue le 3 avril 1367 par Du Guesclin et Henri de Transtamare contre le Prince Noir.

76. Urbain V retourna trois années à Rome, de 1367 à 1370, et dut revenir à Avignon après cette inutile tentative d'affranchissement.

77. Allusion à la scène fameuse dont la tente du breton Yvon de Lacouët fut le théâtre, et où Pierre le Cruel trouva la mort, la nuit qui suivit la bataille de Montiel (14 mars 1369).

78. Le célèbre château de Bourdeille, sur la Dronne (Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme). Le siège fut mis devant la place vers la fin d'avril 1369, par le comte de Pembroke, Jean de Hastings. (Froissart, éd. Luce, t. VII, p. LII, n. 2, et p. LIII, n. 1.)

79. Cette mention de la prise de Bazas par Arnaud Amanieu, sire d'Albret, en 1370, n'a encore été signalée que par une lettre de rémission citée par M. Siméon Luce (Froissart, éd. Luce, t. VII, p. XCIX, n. 1). La compilation et les notes publiées sous le titre de Chronique de Bazas dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. XV, pp. 1-67) ne signalent aucun événement sous cette date, non plus qu'en 1377 et en 1439. Cf. par. 73 et 102.

80. Le sac de Limoges par le Prince Noir eut lieu le 19 septembre 1370 : la *Chronique romane* du *Petit Thalamus* donne seule la date de cet événement.

81. Montpaon, en Rouergue, près de la Sorgues (Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornus). La *Chronique romane* du *Petit Thalamus* place le siège de cette place en février 1371.

82. Jean, dit de Gand, duc de Lancastre, et Edmond, dit de Langley, comte de Cambridge, puis duc d'York, tous deux fils d'Édouard III.

83. La *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe place en 1373 le départ du Prince Noir pour l'Angleterre.

84. La *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe ne mentionne pas ce phénomène, que la *Petite chronique de Guyenne* note ici avec précision, mais en oubliant d'en signaler le jour. (Voir ci-dessus, par. 35.)

85. La prise de la Réole et de Castillon de Périgord, par Louis, duc d'Anjou, n'eut lieu qu'en 1374, après l'échec de la grande expédition conduite par Jean de Gand, duc de Lancastre.

86. La *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe mentionne en 1373 une famine en Gascogne.

87. Le récit de Froissart mentionne, à la date de 1375, l'exécution de Jean de Plassac, de Guillaume, seigneur de Pumiers, et de Jean Coulon, son clerc, ainsi que l'emprisonnement de Pierre de Landuras et de Bertrand du Franc, accusés d'avoir voulu livrer au roi de France le château de Fronsac (*Froissart*, ad ann. 1375, éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, pp. 2-4). La *Petite chronique* présente, comme on voit, une version différente, selon laquelle Jean Coulon et le seigneur de Langoyran auraient été bannis. Ce dernier était, au moins en 1345, Amanieu d'Albret. (Cf. sur ce point Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. I, p. 45, n. 5.)

88. D. Vaissete (l. XXXII, ad ann. 1375) signale, à la date du 5 sept. 1375, la conclusion d'une trêve entre Jean Ier, comte d'Armagnac, et Gaston Phœbus, comte de Foix. L'intervention de Thomas Felton, sénéchal anglais de Guyenne, mentionnée par la *Petite chronique*, est intéressante à noter.

89. Date exacte. Le Prince Noir mourut en effet le jour de la Trinité, 8 juin 1376.

90. Jean III de Grailly, captal de Buch et connu sous ce dernier nom, fait prisonnier devant Soubise en 1372, mort au Temple, à Paris, en 1377.

91. Le ms. porte : « L'an .M. CCC. LXXVIII. »; mais, ainsi encadrée, cette date doit évidemment être lue comme si le texte contenait celle de 1377.

92. Édouard III, mort le 21 juin 1377.

93. Même observation que ci-dessus pour l'erreur de date.

94. Les fils des rois d'Angleterre étaient à cette époque désignés par le nom du lieu de leur naissance (comp. par. 75). Froissart désigne continuellement Richard II sous le nom de Richard de Bourdeaulx.

95. Date exacte, l'apparition des flottes espagnole et française sous Fernand Sanche de Tomar et Jean de Vienne devant Rye et sur la côte anglaise ayant duré plus de deux mois, à partir de la fin de juin 1377.

96. Allusion à l'invasion dirigée contre l'Angleterre par Robert II Stuart, roi d'Écosse, en 1377. L'amiral de France, Jean de Vienne, avait amené aux Écossais un secours de mille chevaliers français.

97. Aymet, sur le Dropt (Dordogne, arr. de Bergerac, ch.-l. de cant.). Cette date du 1er septembre, assignée à la bataille livrée en ce lieu, concorde avec celle des registres de Périgueux, dont il a été parlé plus haut. (*Bulletin polymathique du Museum d'instruction publique de Bordeaux*, t. X, 1812, pp. 159-160.) Les quatre personnages signalés par la *Petite chronique* comme ayant été faits prisonniers sont : Thomas Felton, sénéchal anglais de Guyenne; Galhard de Durfort, sire de Duras; Guillaume-Arramon de Madaillan, sire de Rausan;

Raymond de Montaut, seigneur de Mucidan. Ces deux derniers violèrent en réalité leur serment. Le récit de Cuvelier présente sur ce point une certaine confusion. (*Chronique de Du Guesclin*, éd. Charrière, pp. 315-317, et var., p. 315, n. 3.)

98. La *Petite chronique* est la seule source qui mentionne cette date de la prise de Bergerac par Louis, duc d'Anjou, et Du Guesclin. Les registres de Périgueux signalent le commencement du siège, le 22 août (*Bulletin polymathique*, l. c.), mais non sa levée. Sainte-Foy-la-Grande et Castillon-sur-Dordogne furent enlevées peu après, mais non le même jour. Bazas semble cette année être demeuré aux Anglais. Cf. par. 61.

99. Voir ci-dessus, par. 11.

100. Richard II, que le chroniqueur appelle « lo rey Richart Guascon » (cf. par. 94), fut déposé le 30 septembre 1399 et mourut le 14 février 1400. (Cf. par. 70.) Isabelle de Valois, sa veuve, revint ensuite en France à la cour de son père Charles VI.

101. Les lettres de rémission de Charles VI, reconnaissant à Archambaud de Grailly la possession du comté de Foix, sont datées du 10 mars 1401 (Flourac, *Jean Ier, comte de Foix*. Paris, Picard, 1884, in-8° de VII-314 pp., pièce just. VI).

102. La porte de Guîtres, une des portes de Libourne, ainsi nommée à cause du voisinage de la célèbre abbaye bénédictine de ce nom. (Guinodie, *Hist. de Libourne*, l. I, p. 50.)

103. « Jehan de Vidau », maire de Libourne, de 1401 à 1403. (Guinodie, *Hist. de Libourne*, liste des maires, t. II, p. 257.)

104. Les trêves conclues par l'entremise de Jean de Gand, duc de Lancastre, en 1389, et renouvelées depuis à divers intervalles entre la France et l'Angleterre.

105. Il ne s'agit évidemment ici que d'une fondation particulière à Bordeaux. Cf. par. 89 et ss.

106. Ces détails se réfèrent à la campagne du connétable (Charles Ier sire d'Albret) et du comte de Clermont (Jean plus tard Jean Ier duc de Bourbon) en Limousin et en Guyenne (1404-1405). Juvénal des Ursins (dans Godefroy, *Historiens de Charles VI*, ad ann. 1404), et le Religieux de Saint-Denis (l. XXV, ch. XVII, éd. Bellaguet, t. III, pp. 202-6), disent que le premier prit treize places et le second trente-quatre : « les unes prit par force, les autres par accord » (Juvénal des Ursins, l. c.); mais l'un et l'autre n'en citent qu'une : Courbefy. Le récit de Monstrelet sur ces événements est très confus (l. I, ch. XX, éd. Douët d'Arcq, t. I, pp. 93-5).

107. Courbefy, sur un des hauts affluents de l'Isle, près de Châlus (Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Châlus, comm. de Saint-Nicolas). Juvénal des Ursins et le Religieux de Saint-Denis (*ll. cc.*) donnent de nombreux détails sur ce fait de guerre.

108. L'identification de ce lieu présente quelques difficultés. Il ne peut être question de Béziers, quoique plus haut (par. 46) la forme analogue « Beses » s'applique à cette ville. Bessé, dans la région montagneuse entre la Dordogne et le Lot, près de la route de Sarlat à Villeneuve-sur-Lot (Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès), semble situé trop au sud.

109. Saint-Jean-de-Colle, dans la haute vallée du cours d'eau de ce nom, affluent de la Dronne (Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers).

110. La Force, sur la rive droite de la Dordogne, un peu au-dessous de Bergerac (Dordogne, arr. de Bergerac, ch.-l. de cant.).

111. Madurant, lieu fort situé un peu au-dessous de La Force (Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de La Force, comm. de Saint-Pierre-d'Eyraud).

112. Mortagne-sur-Mer, sur la rive droite de la Gironde (Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes), d'où une compagnie de routiers anglais dévastait toute la région. (Cf. Juvénal des Ursins, dans Godefroy, *Historiens de Charles VI*, ad ann. 1405, et le Religieux de Saint-Denis, l. XXV, ch. XVIII, éd. Bellaguet, t. III, pp. 274-8.)

113. Pons III, vicomte de Castillon (Castillon-sur-Gironde, à mi-chemin de Pauillac à la pointe de Grave (Gironde, cant. de Lesparre, comm. de Saint-Christoly).

114. Chalais, à mi-chemin d'Angoulême à Libourne, est plutôt en Périgord qu'en Saintonge (Charente, arr. de Barbezieux, ch.-l. de cant.). La *Petite chronique* mentionne seule cet événement. Cf. par. 32.

115. Peyroat de Puchs, plus tard capitaine de Bourg pendant le siège qu'y tint le duc d'Orléans (Archives municipales de Bordeaux, *Registres de la Jurade* à la date du 9 octobre 1406).

116. Jean, comte de Clermont, duc de Bourbon en 1410 sous le nom de Jean Ier.

117. Le siège de Lourdes fut commencé tout au plus dans les premiers mois de 1406 et ne se termina qu'en novembre 1407 (Flourac, *Jean Ier, comte de Foix*, p. 38, n. 1). Le comte de Clermont ne semble pas y avoir jamais pris part.

118. Monsaguel, entre le Dropt et la Dordogne (Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac).

119. Badefols, sur la rive droite de la Dordogne, au-dessous du confluent de la Vézère (Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin).

120. Bernard VII, comte d'Armagnac, connétable de France en 1415. Ces détails, ainsi que ceux du paragraphe précédent, sont intéressants à noter. Juvénal des Ursins (*Historiens de Charles VI*, ad ann. 1405) dit seulement que le comte d'Armagnac prit soixante places en Guyenne et bloqua un instant Bordeaux. Monstrelet a confondu ces événements avec ceux de 1404 (l. I, ch. XX, éd. Douët d'Arcq, t. I, pp. 93-5).

121. Langon, sur la rive gauche de la Garonne, au-dessous de La Réole (Gironde, arr. de Bazas, ch.-l. de cant.). Un curieux document, extrait des archives municipales de Saint-Macaire, et publié par M. Vérac dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. X, pp. 71-73), fait allusion à cet événement. C'est un procès-verbal de la déclaration par laquelle Guiraud de Bergunhan, chevalier, capitaine du lieu pour le comte d'Armagnac, refuse de prêter serment au roi de France (11 janvier 1407) : « que lo comte d'Armanhac ave gasanhet et conquistet lodeit loc de Lengon, en nome deudeit nostre senhor lo Rey. »

122. Port-Sainte-Marie, sur la rive droite de la Garonne, en amont du confluent du Lot (Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, ch.-l. de cant.).

123. Aiguillon, sur la rive gauche du Lot, à peu de distance de son embouchure (Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie).

124. Caumont, sur la rive gauche de la Garonne, entre Tonneins et Marmande (Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agenais).

125. Bourg, sur la rive droite de la Dordogne, un peu au-dessous du Bec-d'Ambez (Gironde, arr. de Blaye, ch.-l. de cant.). Une relation contemporaine de ces événements, écrite sur les feuillets d'un terrier du xve siècle, provenant d'un fonds d'archives de l'ordre de Rhodes, a été publiée par MM. Gras et Jules Delpit sous le titre : « Chronique ou Journal du siège de Blaye et de Bourg. » (*Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. III, pp. 179-81.) Il est étrange que la *Petite chronique de Guyenne* ne contienne aucun détail sur le siège de Blaye qui venait de précéder celui de Bourg.

126. Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI.

127. Jean de Montagu, vidame de Laon, grand maître de France, décapité le 17 octobre 1409. Bien qu'il ne soit désigné ici que par le nom de sa charge, et qu'il disputât alors cette fonction au duc de Bavière, frère de la reine, il ne peut exister de doute sur son identité. (Cf. Monstrelet, l. I, ch. xxviii, éd. Douët d'Arcq, t. I, p. 133.)

128. Archambaud de Grailly, comte de Foix depuis 1398.

129. Bernard VII, comte d'Armagnac.

130. Charles Ier, sire d'Albret, alors connétable de France.

131. Regnault IV, sire de Pons. (Voir Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, Saintes, 1846, 4 vol. in-8°, t. III, p. 518.)

132. Jean de Harpedanne, seigneur de Belleville, vicomte d'Aunay, sénéchal de Saintonges. Il vivait encore en 1430. (Voir son testament, daté du 22 juin, dans Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, t. III, p. 268.)

133. Dans la liste contemporaine des seigneurs de France présents au siège de Bourg ne figure pas Archambaud de Grailly, comte de Foix, ici mentionné (*Arch. mun. de Bordeaux*, reg. de la Jurade, 12 février 1407).

134. Ce chiffre correspond assez bien à celui de six mille hommes d'armes donné par les chroniqueurs. (Voir Flourac, *Jean Ier, comte de Foix*, p. 35.)

135. La *Petite chronique de Guyenne* est la seule qui donne aussi exactement les dates extrêmes de cette opération. Le Religieux de Saint-Denis fixe l'ouverture du siège au 31 octobre 1406 : « ... a vigilia omnium sanctorum... » (l. XXVII, ch. xv, éd. Bellaguet, t. III, p. 450). La Chronique ou Journal du siège de Blaye et de Bourg en place la levée au 14 janvier 1407 : « ... entro que à divenres apres sent Ylari... » (*Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. III, p. 180.) La fête de saint Hilaire, évêque de Poitiers, est portée au 13 janvier dans les *Acta Sanctorum*.

136. Bernard de Lesparre, seigneur de la Barde, sénéchal anglais d'Agenais (Rymer, 23 avril 1401), chargé de la défense de Blaye lors de l'approche du duc d'Orléans. (*Arch. mun. de Bordeaux*, registre de la Jurade, 10 août 1406.)

137. Ce combat naval, selon le Religieux de Saint-Denis (*l. c.*), fut livré le 23 decembre, et, selon la Chronique ou Journal (*l. c.*), à la hauteur de Saint-Julien de Médoc (en amont de Pauillac). La *Petite chronique*, comme on voit, ajoute au récit quelques détails.

138. Henri V, roi d'Angleterre depuis 1413, fils de Henri IV.

139. Henri IV, roi d'Angleterre, fils de Jean de Gand, duc de Lancastre.

140. Thomas, duc de Clarence, fils de Henri IV, tué à la bataille de Baugé en 1421.

141. John, dit de Beaufort, comte de Dorset, fils de Jean de Gand, duc de Lancastre.

142. La *Petite chronique* confond ici, comme il est facile de voir, les deux descentes de Henri V en Normandie, celle de 1415, marquée par le siège et la prise de Harfleur (22 septembre) et celle de 1417, signalée par la conquête de Caen (4 septembre) et de toute la Normandie.

143. Cet événement ne peut se rapporter qu'à l'année 1412. C'est en effet à cette époque que Walsingham place l'expédition du duc d'York, du duc de Clarence et du comte de Dorset, en Guyenne, après leur infructueuse attente en Normandie, où ils avaient débarqué à la suite du traité secret conclu avec le parti d'Armagnac : « recesserunt duces nostri in Aquitanniam, illic hyematuri... » (*Historia anglicana*, éd. Riley, t. II, pp. 288-9, dans la collection des *Chronicles and Memorials of great Britain and Ireland during the middle ages*, 1863-4.) Capgrave s'est contenté de reproduire ce passage (*Liber de Illustribus Henricis*, éd. Hingeston, p. 302, dans la même collection, 1858). Le chapelain de Henri V, Jean de Bardin, ne mentionne que les ducs d'York et de Clarence (*Henrici Quinti Angliæ regis gesta auctore capellano in exercitu regio*, éd. Benj. Williams, p. 281, dans les publications de l'*English historical Society*, 1859). L'auteur anonyme d'une chronique anglaise de 1377 à 1461 nomme le duc de Clarence et le comte de Dorset (*English chronicle of the reigns of Richard II, Henry IV, Henry V, Henry VI*, éd. Davies, p. 37, dans les publications de la *Camden Society*, 1856). L'inexactitude de la date assignée à ce fait historique par la *Petite chronique de Guyenne* (1415 au lieu de 1412) n'empêche pas de croire à la vérité des détails qu'elle fournit sur cette campagne et qui paraissent inédits. Une enquête sur les dommages causés par cette expédition est contenue dans les Registres de la Jurade : « ...per los hostz deus senhors qui bengutz eran d'Anglatera, so es assaver mossenhor de Clarensa et mossenhor de Dorcet. » (*Arch. mun. de Bordeaux*, reg. de la Jurade, 15 mai 1414.)

144. Édouard, duc d'York, fils d'Edmond, dit de Langley, duc d'York et fils d'Édouard III.

145. Barbezieux était ville française en octobre 1406 (Champollion, *Lettres de rois, de reines*, t. II, pp. 320-4 : c'est 1406, et non 1407, qu'il faut lire à la date de la pièce).

146. Soubise, à l'embouchure et sur la rive gauche de la Charente (Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant). Cette place avait été enlevée en 1371 aux Anglais. (Voir le récit de Froissart, ad ann. 1371, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 148.) En 1413, elle est encore reprise sur eux par Jean, duc de Bourbon (Juvénal des Ursins, dans Godefroy, *Historiens de Charles VI*, ad ann. 1413). Ces faits s'accordent donc bien avec l'hypothèse de la prise de la ville par le duc de Clarence, en 1412, relatée ici par la *Petite chronique*.

147. Faut-il identifier cette localité avec Biron, entre la Charente et la Seudre? (Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons.)

148. Il ne peut s'agir ici, dans ce paragraphe et les deux suivants (cf. par. 78), que de fondations particulières à Bordeaux.

149. On sait que l'institution des Dominicains remonte à 1216, et celle des Franciscains à 1208. Il est curieux de remarquer que la *Chronique romane* du *Petit Thalamus* place la fondation de ces deux ordres, de même que la *Petite chronique*, sous la rubrique d'une même année, fautive d'ailleurs comme exactitude (1206). Cette même nature d'erreur est à noter et à joindre à ce qui a

été dit plus haut sur la similitude des deux ouvrages. (Voir ci-dessus p. 55, n. 3.)

150. Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux (1300), pape sous le nom de Clément V (5 juin 1305), mort le 20 avril 1314.

151. Uzeste, sur le Ciron (Gironde, arr. de Bazas, cant. de Villandraut). Le tombeau de Clément V s'y voit encore.

152. Cette expression, qui indique nettement la nationalité du chroniqueur, est à rapprocher de celle par laquelle il désigne Richard II : « lo rey Richart Guascon » (par. 75).

153. Arnaud III de Canteloup, remplacé dans le cours de la même année 1305 par Arnaud IV, de la même maison.

154. Cette mention de la *Petite chronique*, relative à la descente des routiers en Guyenne en 1435, explique leur apparition en Limousin dans le cours de cette même année. L'historien de cette province, le P. de Saint-Amable, avait affirmé leur venue devant Bordeaux, probablement d'après les registres perdus de l'hôtel de ville de Limoges, mais avec un anachronisme, en plaçant ce fait en 1436 (*Hist. de saint Martial, apôtre des Gaules, et notamment de l'Aquitaine et du Limousin*, citée par Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 116, n. 1). M. Quicherat (pp. 113-7) fait rester Rodrigue dans le Limousin et signale sa présence à Meymac, Ussel, Saint-Exupéry, sur le plateau situé entre la Corrèze et la Dordogne (Corrèze, arr. d'Ussel) ; mais il reconnaît que le projet de porter la guerre en Guyenne « cadrerait très bien avec la situation de 1435 » (p. 117). Le passage de la *Petite chronique* permet désormais de combler cette lacune et d'affirmer que le plan fut exécuté. Quant à la date de la descente des routiers en Guyenne, elle doit se placer entre les mois de juin, où Rodrigue était déjà en Limousin (p. 114), et le milieu de septembre, où il campait devant Tours (p. 119, et pièce just. XXXIX).

155. Cette réflexion d'un contemporain, ainsi que les bruits populaires relatés par lui, sont intéressants à noter.

156. M. Quicherat a placé au commencement de 1438, après le séjour de Rodrigue en Bourgogne (pp. 147-150), la prise de Fumel, d'Eymet, d'Issigeac et de Tonneins, c'est-à-dire l'occupation du pays entre le Dropt, la Garonne et le Lot (pp. 150-1). Il ne mentionne nulle part La Sauvetat. D'après la *Petite chronique*, il faudrait plutôt faire remonter ces faits au commencement de 1437, à la fin de l'expédition conduite par Rodrigue devant Albi en 1436, pour ramener l'archevêque Robert Dauphin dépossédé de son siège. Les routiers étaient encore en Albigeois en déc. 1436 (Quicherat, p. 131, n. 3), devant Béziers à Noël (Registres de la maison consulaire de Béziers, publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. Ier, 1836, pp. 317-21), et devant Cordes, au milieu du Rouergue (Tarn, arr. de Gaillac, ch.-l. de cant.), en janvier 1437 (Quicherat, pp. 133-5 et pièce just. XLVII).

157. Fumel, sur le Lot (Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, ch.-l. de cant.).

158. Dans la région alors occupée par les bandes de Rodrigue, entre le Dropt, la Garonne et le Lot, se trouvent deux localités de ce nom. La Sauvetat-sur-Lède (Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monflanquin) est plus rapprochée de Fumel. La Sauvetat-du-Dropt (Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras), est située immédiatement au-dessous d'Eymet.

159. Liards.

160. Clairac, sur le Lot, à peu de distance de son confluent (Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, ch.-l. de cant.).

161. Charles II, sire d'Albret.

162. L'abbaye dont il s'agit est celle de Saint-Pierre de Clairac. Les auteurs de la *Gallia christiana* ne citent malheureusement aucun nom d'abbé entre Jean II, mentionné en 1373, et Pons de Salignac, signalé en 1462 (*Gall. christ.*, t. II, col. 943).

163. Ce passage doit être évidemment entendu en ce sens que le sire d'Albret et Rodrigue avaient mis le siège devant la place, qui leur fut livrée par l'abbé. Ce fait de la vie du célèbre routier ne paraît mentionné par aucune autre chronique.

164. Jean, seigneur de Saintrailles, le célèbre Poton de Saintrailles.

165. Gilles, bâtard d'Albret, fils naturel de Charles II, sire d'Albret.

166. Soulac, à l'extrémité de la presqu'île de Médoc (Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Saint-Vivien).

167. Cette grande opération militaire était combinée depuis longtemps entre la Castille, Saintrailles et Rodrigue. Ces deux capitaines devaient se joindre sous les murs de Bordeaux (voir Quicherat. *Rodrigue de Villandrando*, pp. 147, 151-60). La *Petite chronique* n'ajoute, comme détails, que la présence du bâtard d'Albret et le pillage de Soulac.

168. John Holland, comte de Huntingdon, plus tard duc d'Exeter.

169. La précision de la date assignée à ce débarquement est à noter. D. Vaissete (l. XXXIII, ad ann. 1439) dit que le dauphin, parti de Toulouse, apprit à Lavaur, le 29 juillet, la descente du comte de Huntingdon à Bordeaux.

170. Cf. par. 61 et 73.

171. Cette expédition est connue de tous les historiens de l'époque sous le nom de journée de Tartas. (Voir Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 438-40.)

172. Le dauphin Louis, Louis XI.

173. Jean II, comte de Foix.

174. Bernard, comte de Pardiac, second fils de Bernard VII, comte d'Armagnac.

175. Charles II, sire d'Albret.

176. Jean, comte de Lomagne, plus tard Jean V, comte d'Armagnac, fils de Jean IV. Sa présence à cette chevauchée est à signaler.

177. Étienne de Vignolles, le célèbre La Hire.

178. Après la journée tenue sous les murs de Tartas, le 24 juin, Saint-Sever fut pris le 29 (D. Vaissete, l. XXIII, ad ann. 1442).

179. Thomas Rampston, sénéchal anglais de Bordeaux.

180. La ville de Dax fut prise le 3 août. Voir sur cette date, qui tranche la discussion soulevée par D. Vaissete (*l. c.*), le journal de Thomas Bekynton (*Official correspondence of Thomas Bekynton, secretary to king Henry VI and bishop of Bath and Wells*, éd. George Williams, t. II, p. 196 et 236-7, dans la collection des *Chronicles and Memorials....* 1872).

181. Thomas Bekynton (*l. c.*) cite parmi les défenseurs de Dax Augerot de Saint-Pierre et le seigneur d'Uza, dont il est difficile de déterminer l'identité. (Uza, Landes, arr. de Dax, cant. de Castels, comm. de Lévignac.)

182. La ville de la Réole était prise avant le 6 août 1442, ainsi qu'il résulte

d'une lettre de Jean, comte de Lomagne, datée de ce jour, et demandant des secours contre un retour offensif des Anglais. (Publiée par M. Tamizey de Larroque dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, t. VII, pp. 347-8.) Le château de la Réole ne tomba au pouvoir des Français que le 8 décembre. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 440.)

183. Le personnage que la *Petite chronique* cite sous ce nom était un routier anglais célèbre. C'était lui qui occupait Fumel, avec la connivence de Jean IV, comte d'Armagnac, quand cette place fut enlevée par Rodrigue de Villandrando, à la fin de 1437 ou en 1438. (Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 150. Voir la discussion ci-dessus.)

184. Jean, seigneur d'Anglade. (Cf. *Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. VII, p. 349.)

185. Ce personnage n'a pu être identifié.

186. Ces détails sur la prise du château de la Réole semblent particuliers à la *Petite chronique*.

187. Ces détails climatériques ne figurent pas dans la *Chronique bordelaise* de G. de Lurbe.

188. Il est curieux d'ajouter au texte de la *Petite chronique* la note sur la population de l'Angleterre, dont il a été parlé plus haut. En voici le texte :

So es assaber que en Anglatera son e y a per conte gleisas paropyanaus .XLV. milia e .XI.

Item y a per conte bilatges de caminas .LII. milia e .IIIIXX.

Item y a de contatz .XXXVI. e med contat.

Item y a maysons de cabaleys e de barons fasens au rey omenatge que monta .LXta. Mlia.

Item y a mayssons de relegios coma de caparans, de monges, de calonges blanx, de frayres, de tota autra condision de gent de gleysa y a de que monta .XXXVIII. milia e .XV.

Germain Lefèvre-Pontalis.

LA SÉRIE

DES

REGISTRES PONTIFICAUX

DU XIIIe SIÈCLE

Le caractère original et officiel des registres pontificaux du XIIIe siècle conservés aux archives du Vatican n'avait fait jusqu'ici l'objet d'aucun doute. M. Kaltenbrunner vient de contredire, timidement il est vrai, l'opinion commune, et a soulevé ainsi un problème intéressant, non seulement pour la critique, mais aussi pour l'histoire de ces importants manuscrits.

Dans l'étude qu'il leur a consacrée[1], il a relevé un certain nombre d'annotations curieuses qu'il y a rencontrées[2]. Ici ce sont des noms de scribes; ailleurs, la mention de la tâche qui leur était assignée; parfois même, le calcul du salaire qui leur était dû. Rapprochant ces indications de la belle exécution et du luxe de ces volumes, il a été amené à soutenir que les exemplaires possédés aujourd'hui par les archives du Vatican n'étaient pas[3] les registres officiels où la chancellerie pontificale transcrivait les documents au fur et à mesure de leur expédition. Selon lui, ce sont des manuscrits, exécutés d'après ces registres officiels, aujourd'hui disparus, par les scribes dont il a relevé les noms et dont on pouvait mesurer la tâche à l'avance. Nous ne

1. *Rœmische Studien. I. Die pæpstlichen Register des XIII Jahrhunderts*, dans les *Mittheilungen des Instituts fur œsterreichische Geschichtsforschung*. V. Band, 2 Heft.

2. Certaines d'entre elles avaient déjà été signalées par Pertz. Arch. V.

3. Il fait toutefois exception pour certains registres de la Chambre Apostolique confondus dans la série générale et qu'il en distingue avec raison.

pourrions donc tirer des registres actuels aucun renseignement sur l'enregistrement des bulles pontificales, et, ce qui serait plus grave, nous ne devrions pas leur attacher la valeur d'un original; au lieu d'être l'œuvre de fonctionnaires de la chancellerie pontificale, la série actuelle serait le travail de scribes à gages.

La gravité de ces conclusions nous engage à suivre l'invitation que M. Kaltenbrunner adresse à tous ceux qui s'occupent des registres pontificaux. Nous résumerons les observations que nous avons pu faire sur les manuscrits des archives du Vatican, et, ainsi que M. Delisle a bien voulu l'annoncer[1], après avoir essayé de vérifier la théorie nouvelle à propos des registres de Boniface VIII, nous verrons si, pour la série tout entière, elle ne devrait pas être remplacée par l'hypothèse inverse : celle de l'existence de doubles aujourd'hui disparus.

I.

A ne considérer que les caractères généraux des registres de Boniface VIII, on ne peut avoir aucun doute sur leur originalité.

Les additions et les corrections qu'on y rencontre portent le plus souvent sur le fond même des documents. Par exemple, dans le registre de la première année, au n° 418, l'écrivain a effacé plus des deux tiers de la pièce primitive, et il a ajouté en surcharge une rédaction nouvelle plus longue, en serrant le texte, de sorte que le total des lignes du folio dépasse le nombre des réglures. Dans le registre de la deuxième année, toute une partie du n° 301 a été annulée par le mot *vacat* coupé en deux, mis au commencement et à la fin de la phrase, et on lit, en marge et en regard, la forme définitive du document remanié.

L'écriture n'est uniforme ni dans l'ensemble des registres du pontificat ni dans chacun d'eux en particulier[2]. Les changements de main y sont assez fréquents et ne présentent aucune succession régulière. Nous en avons relevé au cours d'un même cahier, parfois d'une même pièce comme au n° 47 des curiales de la troisième

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, XLVI, p. 92.

2. Le premier registre semble cependant avoir été écrit par une seule main. Nous étudierons, dans une introduction aux Registres de Boniface VIII que publie l'École française de Rome, toutes les questions relatives à l'exécution de ces manuscrits.

année. Dans le registre de la cinquième année, les numéros 468, 469, 470 et 474 sont d'une écriture différente de celle des numéros 471 à 473, et 475, 476. Des copistes travaillant sur un même manuscrit se seraient réparti plus logiquement la besogne.

On note même entre les manuscrits des années successives certaines différences, d'ailleurs minimes, dans le système d'exécution. Le rédacteur du registre de la première année, conformément à une habitude que nous avons pu constater dans le registre de Nicolas IV, a enregistré en marge des bulles de provisions épiscopales, tantôt les bulles de notification, tantôt les bulles de consécration. Ceux des années suivantes ont changé de système. Ils insèrent toujours les bulles de notification dans le corps du texte; ils ne transcrivent plus les bulles de consécration dans une forme abrégée, mais les insèrent sous un numéro distinct, parfois à quelque distance des bulles de provision.

Un détail révèle aussi le caractère officiel de ces volumes. La reliure d'un cahier des lettres de la huitième année a mieux respecté les marges que d'habitude, et nous avons pu relever en face d'un certain nombre de documents[1] des mentions de paiement de taxe, en tout semblables à celles qu'on trouve sous le pli des expéditions originales. Si soigneux qu'on le suppose, le copiste du registre original n'aurait pas pris la peine de reproduire ces chiffres qui n'avaient plus aucune utilité. On comprend au contraire que le fonctionnaire chargé de l'enregistrement ait eu intérêt, soit pour sa comptabilité, soit pour toute autre cause, à tracer sur les marges, d'un trait léger, les chiffres qu'on peut y lire encore[2].

D'ailleurs tout le monde sait que, par ordre de Clément V, un certain nombre de bulles de Boniface VIII ont été rayées des registres de la chancellerie pontificale. Or, ces ratures existent dans les exemplaires actuels, parmi les lettres curiales de la septième et de la neuvième année, et elles sont accompagnées des procès-verbaux authentiques constatant l'exécution de l'ordre de Clément V. Cette formalité n'aurait pas eu d'objet, si

1. Nos 291, 292, 294, etc., 315, 318, 319, etc.

2. Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que ces chiffres ne se rapportent pas seulement aux taxes d'enregistrement, mais à la somme totale des droits acquittés pour chaque bulle. Si le chiffre relevé sur l'expédition originale d'une de ces bulles coïncidait avec le chiffre inscrit au registre, ce serait une preuve curieuse que l'enregistrement se faisait d'après les expéditions originales.

nos manuscrits n'avaient pas été les registres officiels de la chancellerie pontificale[1]. Leur mutilation est une preuve de leur originalité.

II.

Il nous reste maintenant à étudier dans les registres de Boniface VIII cette classe d'annotations qui a attiré spécialement l'attention de M. Kaltenbrunner dans la série des registres du XIIIe siècle, et qui l'a amené à proposer son hypothèse.

Elles sont assez nombreuses dans les volumes qui nous occupent.

Dans le premier registre, en haut du premier folio, « *Thomas Porch.* »

Dans le deuxième, en haut du premier folio, « *Guillelmus de Burgo;* » au folio 100, à la marge inférieure, c'est-à-dire à la fin du dixième cahier : « *Balduinus de Espen Leodiensis diocesis scribit IX quaternos sequentes;* » au folio 254 v°, c'est-à-dire à la fin du vingt-cinquième cahier : « *Hic dimisit dominus Joannes monachus de Moris. Dominus Joannes de Gedun scribit V quaternos sequentes.* »

Dans le troisième registre, sur le premier cahier de l'année V : « *Frater Petrus de Urbe.* »

Dans le quatrième, en haut du premier folio, « *Jo. Godini.* »

En laissant de côté les noms relevés sur le premier, le troisième et le quatrième registre, qui ne nous donnent pas d'indications suffisamment précises, on serait porté à conclure, si on appliquait ces annotations au registre sur lequel on les trouve, que, dans le deuxième, l'écriture du folio 101 doit être différente de celle du folio 100, et que cette nouvelle écriture doit se prolonger identique pendant neuf cahiers, c'est-à-dire jusqu'au folio 190. De même on devrait trouver au folio 254 un changement de main nettement marqué. Il n'en est rien, et toutes ces indications sont formellement contredites par l'examen du registre. L'écriture du dixième cahier est absolument semblable à celle du onzième, et au cours des neuf cahiers que la note attribuerait au

1. On pourrait émettre l'hypothèse que déjà sous Clément V les registres officiels avaient disparu et qu'on ne possédait plus que les exemplaires actuels : ce que nous établissons plus loin ne permet pas de l'accepter.

même scribe, on distingue au folio 115 un changement de main évident. Les renseignements fournis par ces annotations ne peuvent donc s'appliquer aux registres que conservent les archives du Vatican.

La paléographie de ces notules est d'ailleurs évidemment postérieure à celle des registres sur lesquels on les rencontre[1]; la forme des *l*, des *f* et des *s* ne laisse aucun doute à cet égard.

Comment donc interpréter ces mentions?

Une note, qui semble écrite de la même main et que nous avons relevée dans le deuxième registre, nous aidera à le faire. La rubrique du n° 228 se lit : « *Dilectis in Christo filiabus .. abbatissis et conventibus sororum inclusarum monasteriorum, ordinis sancti Augustini, secundum instituta et sub cura fratrum ordinis Predicatorum viventium.* » Devant le mot *abbatissis,* on remarque un renvoi, et on lit en marge la mention suivante : « *Attende verbum : abbatissis, loco cujus secundum quod patet in rubrica in presenti margina cum nigro scripta debet esse : priorissis,* » et au-dessous une signature. Le modèle de la rubrique dans la marge supérieure porte bien en effet : « *Dilectis in Christo filiabus .. priorissis.* » Cette note est caractéristique; elle ne peut s'expliquer que comme une remarque faite pour guider des copistes chargés de la transcription minutieuse du registre que nous avons encore entre les mains.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que les noms relevés dans les registres de Boniface VIII ne sont pas ceux des scribes qui les ont exécutés : ce sont ceux des copistes qui ont été chargés d'en faire une transcription à une époque postérieure[2].

1. M. Kaltenbrunner le remarque lui-même p. 217 et M. Léopold Delisle reconnaît les caractères du XIVe ou du XVe siècle aux notules semblables qu'il a relevées sur les registres d'Innocent III. Cf. les *Registres d'Innocent III*, p. 86.

2. Il en est de même pour les noms qu'on trouve dans le registre de Benoît XI, qui nous fournit aussi une preuve péremptoire à l'appui de notre hypothèse. Au fol. 123, on y lit : « *Quaternos precedentes qui sunt in numero XIII scribit Ramundus Pinchenerii clericus domini Witalis magistri hospitii domini thesaurarii.* » Les treize cahiers dont il s'agit comprennent la table des lettres ordinaires et les douze premiers cahiers de ces lettres. Or, la table est évidemment d'une main différente, et en tout cas elle ne pouvait être établie avant l'achèvement complet du registre. Cette note ne se réfère donc pas à l'exécution du registre actuel, mais à celle du double qui en a été fait.

III.

Cette interprétation, dont nous espérons avoir démontré l'exactitude pour les annotations des registres de Boniface VIII, ne peut-elle pas s'appliquer à toutes les mentions semblables des autres registres? Et n'est-on pas amené à croire que les registres de la série du XIIIe siècle sur lesquels on les rencontre ont tous été l'objet d'une transcription?

Nous le pensons pour notre part, et M. Kaltenbrunner fournit dans son intéressant travail les meilleurs arguments à l'appui de cette hypothèse. Parmi les annotations qu'il a relevées, nous notons les suivantes : En tête de la première année d'Honorius III, « *Floretius copiavit*, » et sur le registre 111 de Jean XXII (*Secreta*, années VII-VIII[1]) : « *Florentius de Sabulo scribit primum et secundum librum domini Honorii pape III et incipit scribere die XVIII Februarii.* » — Dans le registre 32 (Clément IV), au folio 125 : « *Frater Eichlus monachus ord. Cisterciensis de Moris incepit scribere feria III post Pascham istum librum.* » — Dans le registre 46 (Nicolas IV, années IV-V), au folio 100 : « *Franciscus de Egra habet tres quaternos sequentes.* » Fol. 130 : « *Desunt tres quaterni sequentes quos habet socius Wenceslai.* » Fol. 157, commencement des curiales : « *Istud totum scriptum est exceptis rubricis et scripsit Theodoricus.* » — Registre 4 (Innocent III, année II). Fol. 145 : « *Jo. de Porta coplevit.* » — Registre 5 (Innocent III). Fol. 1 : « *Maquardus scribit presentem librum.* » — Registre 12 (d'Honorius III, années VII et VIII). Folio 1 : « *Liber septimus Domini Honorii Tercii quem scripsit Dominus Radulphus Jaquetelli et debet poni cum libro VIII quem scribit Johannes Noleti Cathalaunensis diocesis.* » — Registre 26 (Urbain IV, années I et II), en face du n° 120 : « *Hic incipit Mascardus.* »

Ainsi, deux moines du même couvent travaillent aux registres de Clément IV et de Boniface VIII. « *Thomas Porch* » figure sur les volumes de Nicolas IV et de Boniface VIII. « *Mascardus* » est mentionné sur le manuscrit de la troisième année d'Innocent III et sur celui de la première année d'Urbain IV, c'est-à-dire sur des registres séparés de plus de

1. D'après une note que M. Granert a signalée à M. Kaltenbrunner.

soixante ans. Quand on rompt l'unité d'un registre, on précise avec soin le lieu où l'on pourra en retrouver les différentes parties.

Toutes ces notes éveillent l'idée d'un grand travail de transcription réparti entre plusieurs scribes, exécuté dans un temps assez court, et personne ne peut admettre que la série des registres conservés au Vatican en soit le résultat. Il suffit de comparer les registres d'Innocent III à ceux d'Urbain IV, ceux de Grégoire IX à ceux de Boniface VIII pour écarter immédiatement une pareille hypothèse. Comme le remarque fort bien M. Kaltenbrunner, ils sont semblables, ils ne sont pas uniformes. Leur air de famille et leur correction s'expliquent par l'esprit de tradition et l'admirable organisation de la chancellerie pontificale ; mais ils ne peuvent faire oublier la différence de leur format, la transformation de leur paléographie, les changements de leur disposition et de leur ornementation.

A côté de la série originale des registres du XIIIe siècle, il a donc dû exister une série parallèle de copies dont on peut, croyons-nous, trouver encore au moins un exemplaire parmi les volumes conservés aux archives du Vatican.

Ainsi que l'a démontré M. Léopold Delisle[1], les volumes qu'on y conserve des lettres d'Innocent III sont les registres originaux contemporains du pape lui-même : un seul fait exception, celui qui contient les lettres des années XIII-XVI. Ce manuscrit, portant aujourd'hui le n° 8, n'est pas le registre original, c'est une copie exécutée au XIVe ou au commencement du XVe siècle, et il est prouvé qu'il en a existé un exemplaire différent de celui qui, aujourd'hui, figure dans la série du Vatican. Il ne paraît pas téméraire de voir dans ce manuscrit une épave de la série de doubles[2] dont l'exécution a laissé ses traces dans les annotations relevées plus haut[3].

Quand ce travail de transcription a-t-il été décidé? A quelle occasion? Où a-t-il été exécuté? Que sont devenus tous ces doubles? Ne nous auraient-ils pas conservé, comme c'est le cas

1. *Les Registres d'Innocent III*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI.

2. Ce registre porte aussi un nom de scribe : « *Sygerus Nolini scripsit hunc librum;* » mais le temps du verbe est ici significatif et sert d'appui à notre hypothèse.

3. Bien que le recueil des bulles de Clément IV publié par Martène ne rentre pas dans la série officielle des registres, il serait curieux d'étudier au point de vue de la question qui nous occupe les cinq exemplaires qui en sont conservés aux archives du Vatican sous les n°s 30, 33, 34, 35 et 36.

pour ce registre d'Innocent III, des registres manquant à la collection du Vatican? N'y aurait-il aucun espoir d'en retrouver ailleurs d'autres volumes?

Nous signalons ces problèmes sans pouvoir les résoudre[1]; mais nous croyons utile d'appeler l'attention des érudits sur ce point intéressant de l'histoire des archives du saint-siège.

Georges DIGARD.

P. S. — Cet article était en épreuves quand nous avons reçu celui que le P. Denifle vient de publier, « *Die pœpstlichen Registerbœnde des XIII Jahrhunderts*, » dans le premier numéro de cette année du « *Neues Archiv fuer Litteratur und Kirchengeschichte.* » Les comptes d'Urbain V lui ont permis d'établir que la série parallèle de copies dont nous supposions l'existence avait, en effet, été exécutée à Avignon sur les ordres de ce pape, lors de son départ pour l'Italie. Quand il essaya de ramener le saint-siège à Rome, il voulut emporter une transcription de la série des registres pontificaux du XIIIe siècle, pour ne pas exposer les originaux aux hasards d'un nouveau transport. Les dépenses de ce grand travail, qui a demandé quatre-vingt-trois journées de copistes, ont été soldées, lorsqu'il n'était pas encore tout à fait achevé, le 22 septembre 1367. L'article du P. Denifle contient d'autres recherches fort intéressantes, il en sera bientôt rendu compte dans cette *Revue*.

1. Pour notre part, nous pensons que cette transcription a été faite à Avignon entre 1339 et 1369. M. Kaltenbrunner (p. 279) signale un inventaire des archives pontificales de 1369 et y note qu'à la suite de l'indication du nombre des registres d'Innocent III, d'Innocent IV et de Boniface VIII encore séparés par année, on lit : « *Tam parvi, tam magni.* » Comme il l'indique lui-même, si on réfère cette indication, non à l'épaisseur des registres, mais à leur format, il faut admettre pour ces registres une double série en grand et petit format. C'est là, croyons-nous, la véritable interprétation, et elle nous semble confirmée par la différence de format que relève M. Delisle (p. 92) entre les registres originaux et le registre n° 8, copie du registre des années XIII-XVI d'Innocent III. D'autre part, cette transcription, dans les conditions où elle semble avoir été exécutée, n'a pu être faite qu'après la réunion de tous les registres à Avignon. Or celle-ci n'a été complète qu'en 1339. (Cf. *Ehrle. Schatz, Bibliothek und Archiv der Pœpste im XIV Jahrhundert*, dans l'*Archiv fuer Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, n°s 1 et 2.)

POÉSIES LATINES

DU MS. ADD. A.44 DE LA BODLÉIENNE[1].

Dans notre précédent volume, p. 583-585, nous avons publié le catalogue des pièces contenues dans le ms. add. A 44 de la Bodléienne, catalogue que nous devions à l'obligeance de M. Madan, et nous avons indiqué quelles sont celles de ces pièces qui se trouvent encore à Florence, dans l'Antiphonaire de Pierre de Médicis décrit par M. Delisle à la suite de son *Discours à l'assemblée gén. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1855. Il nous a paru qu'il pouvait être utile d'ajouter quelque chose à ces indications. Des quatre-vingt-cinq pièces qui se lisent dans le ms. de la Bodléienne, cinquante-huit nous sont connues comme étant ailleurs, soit imprimées, soit manuscrites. Ce sont là les explications que nous allons fournir. Il n'est pas besoin de dire que nous avons été beaucoup aidé dans notre travail par la table qu'a donnée M. Wattenbach dans le *Zeitschrift der deutsches Alterthum*, t. XV, p. 469, et par les notes qu'a jointes M. Delisle à sa description de l'Antiphonaire. Ces notes, nous les reproduisons ici, pour qu'on n'ait pas à recourir d'un volume à un autre.

A tauro torrida. Le premier vers est :

A Tauro torrida lampade Cynthii,

et le titre de cette pièce bien connue est *Apocalypsis Goliæ*. Elle a été publiée par Wolf, *Lection. memor.*, t. I, p. 430 ; par Matth. Flacius

1. L'auteur des notes qu'on va lire n'a pas voulu se nommer ; mais tous nos lecteurs y reconnaîtront aisément l'érudition bibliographique qu'ils ont remarquée dans les *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin* (Paris, 1882, in-8°) et dans beaucoup de morceaux dont se sont enrichis les derniers volumes des *Notices et extraits des manuscrits* et du *Journal des savants*.

Illyricus, *Varia doctor. poem.*, p. 133; par Eccard, *Corp. hist. med. ævi*, t. II, p. 1851; par M. Wright, *Poems attributed to Walter Mapes*, p. 1; par M. Müldener, *Die zehn Gedichte der Walther von Lille*, p. 19, et enfin par M. Hauréau, *Notices et extr. des Mss.*, t. XXIX, 2e partie, p. 278. Il y a des impressions partielles. Les manuscrits sont nombreux. M. Wright en indique quinze à Londres, à Oxford, à Cambridge. D'autres copies existent dans les nos 3245 (fol. 37) et 11864 (fol. 105) de la Bibliothèque nationale, 416 de Munich, 344 de la reine Christine, au Vatican, et 707 des *Cod. Miscell. Laudiani*, à la Bodléienne.

Ad cor tuum. Vers complet :

Ad cor tuum revertere.

Cette pièce a été deux fois imprimée : par Matthias Flacius, *Var. doct. poemata*, p. 77, et dans le recueil des *Carmina burana*, p. 6. Ms. de Florence, fol. 420.

Aristippe quamvis. Vers complet :

Aristippe quamvis sero;

et la pièce a été publiée par Matthias Flacius, *Varia doct. poem.*, p. 39, ainsi que parmi les *Carmina burana*, p. 65. Ms. de Florence, fol. 406.

Bonum est confidere. C'est-à-dire :

Bonum est confidere
In dominorum Domino.

Imprimé dans les *Carmina burana*, p. 6. Ms. de Florence, fol. 430.

Cum tenerent. Vers complet :

Cum tenerent omnia medium tumultum.

ou, dans quelques manuscrits, *Dum tenerent*. C'est la *Dispute de l'eau et du vin*, attribuée à Primat. Elle a été souvent imprimée : par M. Wright, *Poems attrib. to Walter Mapes*, p. 87; par M. J. Grimm, *Kleinere Schriften*, t. III, p. 78; par M. Husemann, *Anzeiger für kunde der teutsch. Vorzeit*, t. XV, p. 285; par M. Novati, *Carm. med. ævi*, p. 58. Outre les manuscrits d'après lesquels ont été faites ces éditions, il y a lieu de citer le no 766 de Tours.

De terræ gremio. Publié par M. Ed. Du Méril, *Poésies popul.*

du moyen âge, p. 232, d'après le n° 3719 de la Bibliothèque nationale, fol. 36.

Dum medium silentium. Publié par Matthias Flacius, *Varia doct. poem.*, p. 78. Ms. de Florence, fol. 422.

Ecce sonat in aperto. Publié dans les *Carmina burana*, p. 43, et par M. Ed. Du Méril : *Poésies popul. du moyen âge*, p. 177, d'après le n° 4880 de la Bibliothèque nationale. Il en existe un autre texte à la même bibliothèque, dans le n° 1544 des manuscrits latins nouvellement acquis, fol. 87.

Ecce torpet probitas. Publié dans les *Carmina burana*, p. 37, et par M. Mone dans l'*Anzeiger für kunde der teutsch. Vorzeit*, prem. série, t. VII, p. 294.

Exceptivam actionem. Cette pièce, publiée par Buzelin sous le nom d'Alain de Lille, *Gallo-Flandr.*, t. I, ch. VII, se lit, sous le même nom, dans le t. CCX de la *Patrologie*, col. 579. Elle est anonyme à la Bibliothèque nationale, n° 1544 des manuscrits latins nouvellement acquis, fol. 74, et à Berne, n° 416. Ms. de Florence, fol. 444.

Excuset quæ vim. Publié par Matthias Flacius, *Varia doct. poem.*, p. 76. Ms. de Florence, fol. 419.

Fontis in rivulum. Vers complet :

Fontis in rivulum sapor ut defluit.

Publié par Matthias Flacius : *Varia doct. poem.*, p. 38. Ms. de Florence, fol. 418.

Frigescente caritatis. M. Mone a publié quatre strophes de cette pièce dans la première série de l'*Anzeiger für kunde der teutsch. Vorzeit*, t. VII, col. 110. Mais elle en a treize, à la Bibliothèque nationale, dans le n° 1544 (fol. 86) des manuscrits latins nouvellement acquis. Un autre exemplaire est signalé par Bandini à la bibliothèque Laurentienne, *Catal.*, t. IV, col. 201.

Græcorum studia. Vers complet :

Græcorum studia nimiumque diuque secutus.

C'est le *Geta* de Vital de Blois, souvent publié. Sur les nombreuses éditions de cette comédie voir la notice de l'*Hist. littér. de la Fr.*, t. XXII, p. 41 et suiv. Aux divers manuscrits que mentionne, en

outre, cette notice, il y a lieu d'ajouter ceux-ci : Biblioth. nationale, lat. nouv. acquis., n° 153; Munich, 14809; Bruges, 547; Copenhague (*Die Reste der Bordesholmer Bibliothek*, p. 176 du catal. de M. Wetzel) et Florence (t. II, col. 127 du catal. de Bandini).

Heu! quo progreditur. Ms. de Florence, fol. 350. Publié, d'après ce manuscrit, par M. L. Delisle; *Discours*, p. 39.

Homo natus ad. Vers complet :

Homo natus ad laborem.

Publié par Matth. Flacius, *Var. doct. poem.*, p. 75. Indiqué par M. Meyer dans un ms. Egerton : *Arch. des missions*, 1866, p. 287. Ms. de Florence, fol. 415.

Imperialis apex. Vers complet :

Imperialis apex, cui servit poplite flexo.

C'est l'épilogue de la *Poetria* de Geoffroy de Vinsauf; p. 95 de l'édition de Leyser.

In Gedeonis area. Publié dans *Carm. Burana*, p. 13. Ms. de Florence, fol. 239.

In nova fert animus. C'est le début des *Métamorphoses* d'Ovide. La mention trop succincte ne permet pas de savoir si nous avons ici quelques vers d'Ovide ou autre chose.

In rosa vernat. Vers complet :

In rosa vernat lilium.

Ms. de Florence, fol. 271.

Jerusalem, Jerusalem. Publié par M. Delisle d'après le ms. de Florence; *Discours*, p. 54.

Juxta threnos. Vers complet :

Juxta threnos Jeremiæ.

Publié par M. Ed. Du Méril, *Poésies popul. antér. au XIIe siècle*, p. 408.

Licet æger. Vers complet :

Licet æger cum ægrotis.

Publié par M. Wright, *Polit. Songs*, p. 44, par M. Mone, t. VII

de l'*Anzeiger für kunde der teutsch. Vorzeit*, prem. série, p. 293, et p. 41 des *Carmina Burana*.

Neustria sub clypeo. Vers entier :

Neustria sub clypeo regis defensa Ricardi.

Ce vers et ceux qui suivent sont un fragment de la *Poetria* de Geoffroi de Vinsauf, page 18 de l'édition de Leyser.

Non te lusisse. Vers complet :

Non te lusisse pudeat.

Publié dans les *Carm. Bur.*, p. 10. Ms. de Florence, p. 435.

Nulli beneficium. Publié dans les *Carm. Bur.*, p. 11. Ms. de Florence, fol. 334.

Nuper eram locuples. Vers complet :

Nuper eram locuples multisque beatis amicis.

L'auteur de cette pièce est Hildebert de Lavardin, et elle a été imprimée dans ses *Œuvres* par Beaugendre, col. 1344, après avoir été recueillie par Vincent de Beauvais, *Spec. histor.*, lib. XXV, ch. CIX, par Antonin de Florence, *Chron.*, part. II, tit. XVI, ch. X, et déjà publiée par Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. II, ainsi que par Jac. Hommey, *Suppl.*, p. 453. Nous en pouvons citer, en outre, deux éditions récentes : *Revue de philolog.*, t. I, p. 410, et *Mélanges poét. d'Hildebert*, par M. Hauréau, p. 82. M. Hauréau s'est servi, pour établir son texte, des n°s 7596 A, 14494 et 15155 de la Bibliothèque nationale. Ajoutons qu'elle se trouve encore dans les n°s 3761 (fol. 70) et 14867 (fol. 172) de la même bibliothèque, ainsi que dans les papiers de Baluze, t. CXX, fol. 321, 343, 374. D'autres copies de cette pièce justement célèbre sont indiquées dans les n°s 690 de Douai, 300 de Tours et 115 de Saint-Omer.

O curas hominum. Publié dans les *Carmina Bur.*, p. 65. Ms. de Florence, fol. 424.

O mores perditos. Vers complet :

O mores perditos et morum fœdera.

Une autre copie de ces vers inédits, croyons-nous, est à la Biblioth. nationale, n° 3549, fol. 168. Les voici d'après notre manuscrit :

O mores perditos et morum fœdera !

Non curant superi quid agant infera,
Sinistræ manui mentitur dextera,
Nec carent fraudibus fraterna latera.

A primo generis humani stipite,
A solis cardine, a terræ limite,
A mundi finibus exempla sumite :
Nusquam tuta fides, experto credite.

Dic, sodes, amico, dic, mater, filio,
Sicubi habitas in hoc exilio,
An imo vallium, an montis cilio,
An casis pauperum, an regum solio :

« Olim res fidei, nunc umbra colitur ;
Olim sola fides, nunc et fraus fallitur,
Et doli machina dolus repellitur ;
In dolo dolus est et dolus tollitur. »

O potores exquisiti. C'est probablement la même pièce qu'on lit à la page 240 des *Carm. Burana*, où elle commence par :

Potatores exquisiti,
Licet sitis sine siti...

Olim sudor Herculis. Publié par M. Schmeller, dans les *Carm. Burana*, p. 125, et par M. Hauréau, *Not. et extr. des Mss.*, t. XXIX, 2e part., p. 310, d'après le n° 344 de la reine Christine, au Vatican. Ms. de Florence, fol. 417.

Omnis in lacrymas. Publié par M. Delisle, *Discours*, p. 48, d'après le ms. de Florence. Quelques strophes dans Bandini, *Catal.*, t. II, col. 3.

Pergama flere volo. Vers complet :

Pergama flere volo, fato Danais data solo.

Cette pièce célèbre a été déjà six fois publiée. M. Hauréau a fait connaître les cinq premières éditions et donné la sixième, *Mélang. poét. d'Hildebert*, p. 206 et suiv., d'après les nos 4126, 4286, 8430, 8491 et 11867 de la Bibliothèque nationale. A ces manuscrits ajouter les suivants : Bibl. nat., 5129 (fol. 126) et 15155 (fol. 145) ; Vatican, 2719 et 344 de la Reine ; Munich, 459 et 14544 ; Vienne, 861 et 883 ; Londres, Bibl. Cotton., *Cleopatra*, A, 8 ; Douai, 882 ; Charleville, 30. Voir, en outre, Bandini, *Catal. Laurent.*, t. III, col. 753, et Denis, *Cod. theol. Vind.*, t. I, col. 1351 et 2310.

Planctus ante nescia. Publié par M. Éd. Du Méril, *Poés. popul. antér. au XIIe siècle*, p. 176. Cette pièce, dont l'auteur est Godefroi de Saint-Victor, se rencontre sous son nom dans le n° 942 de la Mazarine, fol. 234. Il y en existe d'autres copies dans les n°s 3639 (fol. 185) et 15163 (fol. 229) de la Bibliothèque nationale.

Plurima cum soleant. Vers complet :

Plurima cum soleant sacros evertere mores.

Ce petit poème a été publié par Hommey, *Suppl. Patr.*, p. 547, sous le nom de Marbode. Nous en avons une autre édition de M. Wright, sous le nom de Matthieu de Vendôme, *Reliquiæ antiquæ*, t. II, p. 270. Nicolas Chamart en a même imprimé quelques vers sous le nom de Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Mais il est d'Hildebert, à qui l'attribuent deux autres éditeurs : Beaugendre, *Hildeb. Opera*, col. 1353, et M. Hauréau, *Mél. poét. d'Hildeb.*, p. 109. Les manuscrits sont nombreux : Biblioth. nat., n°s 3696 B (fol. 46), 3761 (fol. 71), 7596 A (fol. 168), 14867 (fol. 176), 15155 (fol. 54), et papiers de Baluze, t. CXX (fol. 324); Saint-Omer, n°s 115 et 710; Troyes, n° 1612; Berne, n° 704; Douai, n°s 372 et 749; Cheltenham, n° 11902; Bodl. *Cod. Laud. lat.*, 64 et 68. Voir, en outre, Denis, *Cod. theol. Vindob.*, t. I, col. 990.

Quam sit lata. Vers complet :

Quam sit lata scelerum et quam longa tela.

Publié par M. Wright, *Politic. Songs*, p. 27.

Qui habet aures. Vers complet :

Qui habet aures audiat.

Cette pièce, qui paraît être de Pierre de Blois, a été publiée dans ses Œuvres par M. Giles, t. IV, p. 339. Elle est aussi dans la *Patrologie*, t. CCVII, col. 1129.

Qui seminant in loculis. Ms. de Florence, fol. 424.

Qui servare puberem. Ms. de Florence, fol. 381.

Quid ultra tibi. Vers complet :

Quid ultra tibi facere.

Cette pièce est à la Bibliothèque nationale, n° 14970 (fol. 69) et 1544 des nouv. acquisitions, fol. 104. Elle est aussi dans les n°s 413 de l'Arsenal (fol. 176), 883 de Vienne (fol. 76), et dans le n° 3081

(fol. 21) du fonds Ottoboni, au Vatican. Voir L. Delisle : *Mss. du Vatican*, p. 33. Ms. de Florence, fol. 423.

Quis aquam tuo. Vers complet :

Quis aquam tuo capiti.

De Pierre de Blois et se lit dans ses OEuvres, édit. Giles, t. IV, p. 433.

Quid amicus suggerit. De Pierre de Blois et publié dans ses OEuvres, édit. Giles, t. IV, p. 345.

Relegentur ab area. Publié par Matth. Flacius, *Var. doct. poem.*, p. 73. Ms. de Florence, fol. 202 et 287.

Satis vobis notum. Vers complet :

Satis vobis notum est et res manifesta.

Publié par Matth. Flacius, *Var. doct. poem.*, p. 113.

Sede Sion in. Vers complet :

Sede, Sion, in pulvere.

Publié par Matth. Flacius, *Var. doct. poem.*, p. 38.

Semper ut ex aliqua. Vers complet :

Semper ut ex aliqua felices parte querantur.

Ce poème, intitulé tantôt *De Parricida*, tantôt *Mathematicus*, a été publié par Beaugendre sous le nom d'Hildebert : *Oper.*, col. 1295. Il en existe des copies à la Bibliothèque nationale, n°s 5129 et 6415 (fol. 86) ; à Berne, n° 710 ; à Tours, n° 300, et dans le n° 344 de la reine de Suède, au Vatican.

Sit Deo gloria. Vers complet :

Sit Deo gloria, laus, benedictio.

Voici quatre éditions de ce poème. Il a été publié par M. Wright : *Poems attrib. to Walter Mapes*, p. 77 ; par M. J. Grimm, *Klein. Schriften*, t. III, p. 80 ; par M. Ed. Du Méril, *Poés. popul. du moy. âge*, p. 179 ; par M. Assier, *la Champagne pittor.*, t. I, p. 29. Il y en a des copies à la Bibliothèque nationale, n°s 2962 (fol. 173), 8653 A (fol. 20), 16246 (fol. 271) ; à Tours, n° 948 ; à Troyes, n° 1623 ; à Berne, n° 205 ; à Munich, n° 631.

Sol oritur in. Vers complet :

Sol oritur in sidere.

Ms. de Florence, fol. 422.

Sol sub nube. Vers complet :

Sol sub nube latuit.

Publié par M. Mone : *Anzeiger für kunde der teusch. Vorzeit*, prem. série, t. VII, p. 296. Ms. de Florence, fol. 354.

Taurum sol intraverat. Vers complet :

Taurum sol intraverat, et ver, parens florum.

C'est l'*Altercatio Ganymedis et Helenæ*, pièce partiellement publiée par M. Ozanam, *Doc. inéd. pour servir à l'hist. litt. de l'Italie*, p. 20, et intégralement par M. Wattenbach, *Zeitschrift für deutschen Alterthum*, t. XVIII, p. 127, d'après un manuscrit de Berlin et le n° 344 de la Reine, au Vatican. M. Ozanam l'avait rencontrée au Vatican, dans un autre manuscrit, n° 2719.

Utar contra vitium. Il faut lire sans doute :

Utar contra vitia carmine rebelli.

Poème contre la cour de Rome, publié par Matth. Flacius, *Var. doct. poem.*, p. 159 et 406, par M. Th. Wright, *Politic. Songs*, p. 14, et *Poems attributed to Walter Mapes*, p. 36, enfin par M. Schmeller, *Carmina Burana*, p. 19. Quelques extraits dans l'*Hist. littér. de la Fr.*, t. XXII, p. 147.

Vanitas Vanitatum. Publié par Matth. Flacius, *Var. doct. poem.*, p. 78. Ms. de Florence, fol. 423.

Vehemens indignatio. Ms. de Florence, fol. 433.

Velificatus Athos. Le vers complet est sans doute :

Velificatus Athos dubio mare ponte ligatur.

C'est l'*Archithrenius* de Jean de Hantville, ou de Hauteville, publié par Josse Bade en 1517, de nouveau par M. Wright, *Anglo-latin satir. poems*, t. I, p. 240. Un manuscrit est à Troyes, n° 2263, un autre à Berne, n° 683.

Ver pacis aperit. Vers complet :

Ver pacis aperit naturæ gremium.

Publié par M. Mone dans la prem. série de l'*Anzeiger für kunde der teutsch. Vorz.*, t. VII, p. 295. Ms. de Florence, fol. 355.

Veritas veritatum. Publié par Matth. Flacius, *Var. doct. poem.*, p. 78, et dans les *Carmina Burana*, p. 3. Ms. de Florence, col. 423.

Vernat eques. Vers complet :

Vernat eques, vix prima genis lanugo susurrat.

C'est le début du *Miles gloriosus* de Matthieu de Vendôme, publié par M. Du Méril dans ses *Origines latines du théâtre mod.*, p. 285. Voir *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXII, p. 59, et *Notices et extr. des mss.*, t. XXIX, 2e part., p. 351.

Virtus moritur. Publié par M. Delisle, *Discours*, p. 36, d'après le ms. de Florence, fol. 322.

INVENTAIRE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-GILDAS

EN BERRY.

La liste d'ouvrages que je publie plus loin est transcrite d'un feuillet de parchemin qui servait de couverture au manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève actuellement coté T. f. 7², in-4°. Ce manuscrit est un recueil de recettes médicales, rédigé au XVIe siècle; il ne présente aucun intérêt. L'écriture du feuillet de parchemin qui le recouvrait me paraît dater du XIe siècle. Le texte est un fragment d'un inventaire des volumes appartenant à l'abbaye du Sauveur et de Saint-Gildas au diocèse de Bourges. Le feuillet était écrit au recto et au verso; malheureusement, l'un des côtés a été à tel point gratté et lavé que, sauf deux ou trois mots isolés, tout vestige d'écriture en a complètement disparu. L'autre côté, au contraire, sur lequel étaient collés le premier et le dernier feuillet du volume, est en parfait état de conservation.

Avant d'aborder l'examen du document, je crois utile de rappeler brièvement dans quelles circonstances l'abbaye du Sauveur et de Saint-Gildas fut fondée.

A la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, le monastère de Saint-Gildas de Ruis, au diocèse de Vannes, dont la tradition fait remonter l'origine à saint Gildas le Sage (VIe siècle), fut détruit de fond en comble par les Normands. Les moines s'enfuirent devant l'invasion, emportant avec eux les reliques du patron de leur monastère, celles des saints Patrice, apôtre de l'Irlande, Albain, martyr en Grande-Bretagne, Paterne, évêque de Vannes, Brigitte, abbesse en Écosse, et sans doute d'autres objets précieux. Ils se dirigèrent vers l'ouest et arrivèrent à Déols, dont le seigneur, Ebbon, les accueillit avec bienveillance. Sur leur demande, il consentit à les éta-

blir dans son domaine, il les logea en attendant mieux aux environs de son château, dans des ermitages abandonnés, il pourvut à leur subsistance, puis il fit bâtir pour eux dans une île de l'Indre un monastère qu'il plaça sous l'invocation du Sauveur et de saint Gildas. Ebbon mourut à la suite d'un combat contre les Hongrois ou Magyares, avant que l'édifice fût achevé; mais son fils Raoul, qui lui succéda, ne montra pas un moindre zèle en faveur des exilés, et termina l'œuvre commencée. Un siècle plus tard, vers l'an 1008, un moine de Fleuri-sur-Loire, commis à cet effet par son abbé Gozlin, reconstruisit, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Gildas de Ruis, un nouveau monastère dont quelques parties subsistent encore aujourd'hui et dont, comme on sait, le fameux Abélard devint abbé vers l'an 1125[1].

J'estime que, parmi les volumes signalés dans notre inventaire, un certain nombre proviennent de Saint-Gildas de Ruis. On y voit, en effet, figurer un *textum S. Gildasii*, c'est-à-dire, j'imagine, un texte des Évangiles ayant appartenu à saint Gildas le Sage, et deux antiphonaires bretons dont la présence dans l'abbaye bretonne s'explique aisément et qu'on ne peut guère supposer avoir été acquis ou rédigés par les moines berrichons dans le courant du xe siècle; la bibliothèque aurait donc fait partie des objets sauvés par les moines lors de l'invasion normande qui détruisit leur abbaye.

Le fragment d'inventaire compris dans notre feuillet de parchemin est divisé en deux parties contenant chacune une catégorie spéciale d'ouvrages. La première est consacrée aux livres traitant *de divinis rebus*, la seconde aux livres traitant *de arte*. — On remarquera tout de suite une assez grande différence dans la rédaction de ces deux parties. Tandis que, dans la première, les titres des livres sont très sommairement indiqués, dans la seconde on a pris la peine de noter le nombre des volumes et les premiers mots de chaque ouvrage. Aussi, bien que le feuillet soit écrit entièrement de la même main, ne serais-je pas étonné que ce fragment d'inventaire soit dû à deux rédacteurs dont le travail aurait été réuni et recopié par un seul et

1. *Vie de saint Gildas le Sage*, écrite au xie siècle par un moine de Saint-Gildas de Ruis (*AA. SS. Boll.*, 1re éd., janv., II, pp. 964-965); *Chronique de Ruis* (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 369); *Diplôme de Louis d'Outremer pour l'abbaye de Déols* (*Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 593); *Chron. de Tours*, à l'année 917 (*Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 50); *Patriarchium Bituricense*, ch. LII (Labbe, *Biblioth. nova mss.*, t. II, p. 71); *Gallia christ.*, t. II, p. 153; Raynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. 321.

même scribe. Cette hypothèse est encore corroborée par le fait que, dans le titre de chaque partie, on rappelle le nom de l'abbaye à laquelle appartiennent les livres inventoriés et qu'en outre, dans l'un de ces titres, l'abbaye est désignée sous le nom de Saint-Sauveur et Saint-Gildas, tandis que dans l'autre elle est qualifiée Saint-Gildas tout court. Le premier rédacteur paraît avoir été un homme à la fois très négligent et très peu lettré; d'une part, en effet, il signale comme formant des livres séparés une *Vita S. Antonii*, une *Vita S. Cugberti*, une *Vita S. Patrici*, une *Vita S. Gregorii*, qui, vraisemblablement, se trouvaient en tête de recueils de Vies de saints. Il se contente pour certains ouvrages d'indications comme celles-ci : *Librum cuncorium rubeum*, — *librum de diversis rebus*, — *librum de diversis causis*. D'autre part, son classement des livres par ordre de matières est éminemment fantaisiste. C'est ainsi que, parmi les ouvrages qu'il indique comme traitant des choses divines, nous voyons apparaître un Térence, un *de Oratore* de Cicéron, un *Librum de Bucolico* (probablement le commentaire de Virgile par Servius), des *Gesta Julii Cesaris*.

Le second rédacteur fait preuve d'un peu plus de savoir et d'expérience; il donne généralement le nom de l'auteur; il mentionne en outre l'*incipit* de chaque ouvrage, sauf toutefois pour le 1er article (nº 103), où il paraît l'avoir oublié. De cette façon, les restitutions deviennent faciles, et, si je ne suis pas arrivé à identifier la totalité des volumes cités, cela tient sans doute à l'insuffisance de mes connaissances bibliographiques.

Sous les titres de quelques-uns des livres, on voit le signe *ñ*, qui signifie peut-être *non*. On pourrait supposer que ce signe a été ajouté lors d'un récolement postérieur et qu'il vise les ouvrages manquant à l'époque de ce récolement. On pourrait imaginer aussi qu'à la suite de la reconstruction du monastère de Saint-Gildas de Ruis, un certain nombre de volumes furent rendus, ce qui eut lieu, semble-t-il, pour une partie des reliques. Dans cette dernière hypothèse, le signe *ñ* s'appliquerait aux volumes non rendus, qui restèrent dans l'abbaye du Sauveur et de Saint-Gildas.

J'eusse désiré faire de cet intéressant inventaire une étude plus complète, et rechercher, par exemple, si nos bibliothèques renferment quelques-uns des livres qu'il indique. Le temps me manque malheureusement pour cela. Je me borne donc à publier le document en identifiant, lorsque la chose sera possible, les ouvrages insuffisamment désignés. Pour la plupart de ces ouvrages, les commentaires

des textes sacrés surtout, il est difficile de savoir à qui les attribuer, ou, du moins, doit-on le plus souvent hésiter entre divers écrivains ayant traité le même sujet. Aussi m'abstiendrai-je de toute attribution lorsqu'il me faudrait recourir à des hypothèses trop hasardées.

Ch. Kohler.

Incipit brevis de divinis libris Sancti Salvatoris atque Sancti Gildasii.

1-4. — iiij. compotos.
5. — Summum bonum.
6. — Gesta Franchorum.
7. — Expositionem Isaie.
8-9. — Duos glosarios, unum maiorem et alium minorem.
10. — Gesta Julii Cesaris.
11. — Duos psalmorum simul in uno volumine conligatos.
12. — Codicem parvulum de cunctis evangeliis.
13. — Librum de bullario.
14. — Vita sancti Antonii.
15. — Expositionem de Job.
16. — Itemque aliam expositionem de Ezechiele propheta.
17. — Librum Genesi. Desiderii mei.
18. — Expositio appocalipsi, cum epistolas Pauli.
19. — Isidorum magnum.
20. — Librum Geronimi et Damasi presbytero.

5. Isidore de Séville, *Sententiæ*, ou saint Augustin, *De natura boni, contra Manichæos.*

6. Les *Gesta regum Francorum*, ou peut-être Aimoin, *Historia Francorum*, ou encore Grég. de Tours.

10. Sans doute les *Commentarii.*

13. Probablement un recueil de décrétales.

14. Version latine, par Evagrius, de la *Vie de saint Antoine le Grand*, par saint Athanase.

17. La préface de saint Jérôme au *Pentateuque*, adressée à Desiderius et commençant par les mots « Desiderii mei... »

18. Primasius, év. d'Adrumète, ou Bède.

19. Isidore de Séville.

20. Les *Évangiles*, version de saint Jérôme, dédiés au pape Damase, ou peut-être l'*Interpretatio homiliarum duarum Origenis in Cantica canticorum*, dédiée par saint Jérôme au même pape.

21. — Epistolas Ieronimi et Damasi presbytero.
22. — Gesta Anglorum.
23. — Rabbanum.
24. — Librum de Trinitate.
25. — Textum primo tempore.
26. — Librum cuncorium rubeum.
27. — Enchiridiun.
28. — Regula ecclesiastica.
29. — Semi-martirologium.
30. — Librum de futuro seculo.
31. — Librum de penis infernorum atque gaudium iustorum.
32. — Librum de ordine ecclesiastici.
33-34. — Passionalem novum atque alium vetulum.
35. — Caterniones ubi sunt expositiones de evangeliis.
36. — Item alium librum de evangeliis atque matutinis.
37. — Canones romanas.
38. — Glosas de prophetis.
39. — Librum de creatione primi hominis.
40. — Epistole Ambrosii.
41. — Cuniuratio hominis a diabolo expellere.
42. — Musicam parvam.
43. — Lex salica, ij°.
44. — Lex Theodosiani.

21. Un recueil de lettres de saint Jérôme, commençant par une lettre au pape Damase, ou peut-être l'un des deux ouvrages cités au n° 20, lesquels commencent tous deux par une lettre de saint Jérôme au pape Damase.

22. Probablement Bède.

23. Œuvres de Raban Maur.

24. Saint Augustin ou peut-être Boèce.

25. Un texte des *Évangiles* avec une préface commençant par les mots « primo tempore. »

27. L'*Enchiridion de fide, spe et charitate* de saint Augustin, ou peut-être l'*Enchiridion in septem psalmos pœnitentiales* d'Alcuin.

28. Peut-être la collection des *Règles de saint Basile,* traduite en latin.

29. Un martyrologe pour la moitié de l'année.

32. *De ordine* de saint Augustin, ou peut-être Amalaire, archevêque de Trèves, *De cærimoniis baptismi.*

39. Peut-être l'*Hexameron* de saint Ambroise, le volume suivant étant de cet auteur ; ou bien l'*Hexameron* de Bède.

41. Formule d'exorcisme.

42. Voy. n° 113.

44. Le bréviaire d'Alaric, ou peut-être le code Théodosien.

45. — Librum Johannis Cassiani.
46. — Textum sancti Gildasii.
47. — Kanones minores.
48. — Librum sancti Michahelis.
49. — Vita sancti Augustini.
50. — Collectarium cum baptisterio.
51. — Vita sancti Cugberti.
52. — Epistolas Ambrosii ad Orontionum.
53. — Epistolas Pauli.
54. — Expositionem de Job.
55. — Librum de diversis rebus.
56. — Librum de episcopis atque clericis.
57. — Psalterium abbati.
58. — Vita sancti Patricii.
59. — Librum de mensuris.
60. — Psalmorum quid gloriaris.
61. — Disputatio veteris ac novi testamenti.
62. — Expositionem [in] cantica canticorum.
63. — Librum de pluribus causis.
64. — Librum de voce et littera.
65. — Librum medicinalem.
66. — Librum Terrenti comici.
67. — Circulum zodiacum.
68. — Librum Tulli Cesaris (*sic*) de oratore.

45. OEuvres de Jean Cassien.

46. Texte des *Évangiles* ayant appartenu à saint Gildas.

48. Un livre contenant la *Vie*, les *Miracles* et peut-être l'*Apparitio in monte Tumba* de l'archange saint Michel.

49. *Vie de saint Augustin*, par Possidius; à moins que ce ne soient les *Confessions de saint Augustin.*

51. *Vie de saint Cuthbert*, par Bède, ou l'autre vie de ce saint par un anonyme contemporain (v. *AA. SS. Boll.*, 20 mars, III, p. 117).

57. Un psautier appartenant à l'abbé du monastère (?).

58. La *Vie de saint Patrice*, par Mellanius Probus.

59. Priscien, *De ponderibus et mensuris*, ou peut-être la traduction du Περὶ μετρῶν καὶ στάθμων, de saint Épiphane.

60. *Commentaire* de Bède sur le psaume 51, ou recueil de *Psaumes* commençant par le psaume 51.

62. Probablement le *Commentaire* de Bède sur le *Cantique des cantiques.*

64. Peut-être Priscien de Césarée, voy. n° 104.

67. Peut-être les *Astronomiques* d'Hygin.

68. Le *De oratore* de Cicéron.

69-71. — Duas regulas et alia non integra.
72. — Librum de mensuris.
73. — Caterniones de tonis.
74. — Catalogus auctor.
75. — Vita sancti Gregorii.
76. — Medicinalem magnum.
77. — Textum novum cum auro.
78. — Expositionem Bede in Lucam.
79. — Librum in Bucolico.
80. — Expositionem sancti Ambrosii super Lucam.
81. — Canones maiores.
82. — Et iterum canones episcopales.
83. — Glosarium expissum.
84. — Librum dialogorum.
85. — Librum duodecim prophetarum.
86. — Librum Gerarsiani.
87-88. — Duo troparii.
89. — j. manipularium.
90. — Expositio regum.
91. — Item aliam expositionem cantica canticorum.
92. — Librum ad dominum contribularer.
93. — Librum regum.
94. — Visio Isaie.
95. — Humiliarium magnum.
96. — Aimonem.

72. Voir le n° 59.

74. Peut-être le *De Scriptoribus ecclesiasticis* de saint Jérôme, *auctor* étant une abréviation pour *auctorum*.

75. Probablement l'une des *Vies* du pape saint Grégoire (v. Potthast, *Biblioth. hist.*, p. 727).

77. Un texte du *Nouveau Testament* écrit en lettres d'or.

79. Le *Commentaire* de Servius sur les *Bucoliques*, ou peut-être le texte même des *Bucoliques*.

83. Un glossaire très étendu.

84. Les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand.

85. Probablement le *Commentaire* de saint Grégoire le Grand sur les *Livres des prophètes*.

86. J'ignore ce que peut être ce livre.

91. Voy. le n° 62.

92. Alcuin, *Expositio in Psalmos graduales*.

96. Haymon d'Halberstadt.

97-99. — Duos antiphonarios bretonicos et unum novum.
100. — Expositio Genesis.
101. — Duos gradalos.
102. — Perifision ij^{os}.

Incipit brevis de libris Sancti Gildasii de arte.

103. — Priscianus maior de voce et eius speciebus .j., et est in capite : ....
104. — Priscianus Cesariensis de voce et littera .j., et est in capite : Vox est aer ictus.
105. — Prologus Boetii philosophi .j., et est in capite : In dandis accipiendisque.
106. — Editio prima Boetii super categorias Aristotelis .j., et est in capite : Expeditis his.
107. — Alium rethorica, et est in capite : Sepemultum.
108. — De constructione sive ordinatione partium orationis inter se .j., et est in capite : Quoniam in ante.
109. — Argumentum Anicii Manlii Severini Boetii in topica .j., et est in capite : Incipientes quamcum[que] rem.
110. — Carmen Machabeorum .j. et est in capite : Ecclesiatesequum.
111. — Annei Lucani .j., et dicitur in capite : Bella per ematios.
112. — Glose Marciani magistri Remigii .j., et est in capite : Titulus iste.
113. — De musica.

97-99. Deux antiphonaires en langue bretonne et un en latin.

100. Probablement le *Commentaire* de saint Jérôme sur la *Genèse*.

101. Deux graduels.

102. *Physiologus*, ou livre d'histoire naturelle.

104. Cela paraît être un abrégé des *Institutiones grammaticæ* de Priscien plutôt que le texte complet de ces *Institutiones* dont les premiers mots sont en réalité : « Philosophi definiunt vocem esse aerem tenuissimum ictum... »

105. Le *De arithmetica* de Boèce.

108. Priscien de Césarée, *De constructione*, libri II.

109. Ce ne sont pas les *Topica* de Boèce, dont l'*incipit* est différent, mais peut-être un commentaire sur ces *Topica*.

111. La *Pharsale* de Lucain.

112. Commentaire de Rémi d'Auxerre sur Martianus Capella.

113. Peut-être aussi le traité de Rémi d'Auxerre, *De musica*, ou quelque traité de Cassiodore, Isidore de Séville, Alcuin ou Notker.

UNE

RÉCEPTION AU TEMPLE

ALEXANDRE DE VENDOME

1er FÉVRIER 1604.

Le dimanche premier février 1604, les préparatifs d'une cérémonie qui devait se célébrer à onze heures dans l'église du Temple, avec une pompe inusitée, avaient mis en émoi tout le quartier, et une bonne partie de la ville de Paris. Le roi et la cour y devaient assister; aussi, dès le matin, la foule était telle que l'on dut même interdire l'entrée de l'enclos. Des archers de la garde furent placés à la grande porte, d'autres aux issues de l'église : mesure nécessaire, car les carrosses seuls devaient suffire à encombrer la grande cour, et l'église était trop petite pour contenir tout le monde. Des invitations avaient été adressées par ordre du roi aux principaux personnages de sa cour; le nonce du pape, les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, le cardinal de Gondy, neuf évêques, le connétable, l'amiral, les chevaliers du Saint-Esprit, les princes et les princesses, le chancelier et les sept présidents du Parlement, nombre de seigneurs de tous rangs, avaient été convoqués directement par Rhodes, le maître des cérémonies de France. L'ordre de Malte était représenté par le grand prieur de Champagne, une douzaine de commandeurs et une quinzaine de chevaliers, auxquels s'était joint le personnel du Temple.

Cette cérémonie, présidée par le grand prieur de France, Georges de Regnier-Guerchy, n'était rien moins que la réception comme chevalier et grand-croix, avec profession et prise

d'habit, du second fils naturel de Henri IV, Alexandre Monsieur, frère cadet de César, duc de Vendôme. Le récipiendaire avait cinq ans : aussi ne prononça-t-il pas ses vœux (il fallait être âgé de seize ans), et l'on se contenta de la promesse que le roi fit en son nom.

Parmi les nombreuses cérémonies du même genre qui se célébraient au Temple de Paris, chef-lieu du grand prieuré de France, nulle ne paraît avoir eu un tel éclat : l'histoire même en a conservé le souvenir. Toutes les personnes qui ont lu les Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile ont pu remarquer le passage où le célèbre chroniqueur a noté le fait[1], et c'est généralement d'après cette source que mention en est faite dans les histoires de Paris. Mais il y a mieux et plus dans l'ouvrage d'un grand historien, l'histoire universelle du président de Thou[2], qui fut probablement l'un des invités. Il est même curieux d'y constater l'impression qu'avait faite sur les assistants un des actes du roi pendant la cérémonie, acte dont l'exactitude est prouvée par le procès-verbal du chancelier de l'ordre. « Le roi, — dit la relation imprimée d'après les notes de De Thou, — emporté par sa vivacité et par son affection paternelle, quitta brusquement son siège pour venir répondre au nom de son fils interrogé par le grand prieur de France. Je descends de mon trône, dit-il, pour faire ici la fonction de père, et je promets que, lorsque mon fils aura seize ans, il tiendra le vœu que je fais aujourd'hui pour lui. »

Si le *Mercure françois* avait été fondé un an plus tôt, il nous aurait sans doute donné là-dessus plus de détails encore.

Le dépouillement des registres de l'ordre de Malte, qui renferment les procès-verbaux des Assemblées provinciales du grand prieuré de France, tenues au Temple, registres conservés à peu près intégralement depuis 1355[3], m'ayant fait découvrir le procès-verbal même de la cérémonie de 1604, avec la copie des lettres du grand prieur, j'ai pensé que la publication en pourrait être intéressante. Elle servira comme de commentaire explicatif à la note un peu courte de l'Estoile, et redressera quelques erreurs des historiens qui en ont parlé depuis.

1. Éd. Brunet, Lacroix, etc. 1880, t. VIII, p. 115.

2. C'est au livre 132, non rédigé par lui, mais d'après ses notes. — Je cite la trad. française de Londres, 1734, t. XIV, p. 314.

3. Archives nationales, MM. 28-51, 53. — Le procès-verbal en question est au registre 41 (1574-1604), fol. 386.

Il n'y faut cependant pas chercher plus de détails sur le mode de réception d'un chevalier de Malte que ce que le public pouvait en voir. Les registres de l'ordre ne fournissent jamais aucune indication rituelle, parce qu'il existait pour les cérémonies un livre spécial, manuscrit ou imprimé. Je signalerai entres autre, à ceux qui seraient tentés d'en savoir davantage, deux minces volumes imprimés, l'un en 1689, l'autre en 1729, sous ce titre : « La forme de donner l'habit aux chevaliers religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[1], » qui contiennent sur le sujet tout ce qu'on peut désirer.

Bien que la courte carrière d'Alexandre de Vendôme ait été dénuée de tout éclat, il peut être intéressant d'ajouter ici quelques renseignements sur sa personne, au moins comme grand prieur. Né, en 1598, de Gabrielle d'Estrées, il avait été destiné dès le premier jour, par son père, au grand prieuré de France. Il occupa ce siège aussitôt qu'il fut vacant, à l'âge de dix-neuf ou vingt ans; mais on peut affirmer sans hésitation que ce choix fut imposé au grand maître, bien qu'on ait pris toutes sortes de précautions pour rester à peu près en règle avec les statuts de l'ordre et les droits d'ancienneté. Le fait est toujours demeuré une exception, n'en déplaise aux auteurs modernes, qui, généralisant d'une manière trop absolue une phrase de l'Estoile, appellent le titre de grand prieur de France « le plus brillant apanage des bâtards royaux. » Ce titre envié se donnait à des commandeurs éprouvés par de longues années de travaux, ou que de brillants succès en Orient avaient rendus illustres. L'histoire a retenu les noms des Giresme, des Cluys, de Méry d'Amboise, de Villiers-l'Isle-Adam, de François de Lorraine, de Meaux-Boisboudran, d'Amador de la Porte, de Souvré, de Bourbon-Conti, et le grand maître de l'Ordre fut plusieurs fois pris sur le siège du grand prieuré de France.

Revenons au fils de Henri IV. L'enfant de cinq ans, en qui Georges de Regnier-Guerchy sacrait chevalier, en 1604, son futur successeur, Alexandre de Vendôme, fut successivement commandeur, général des galères à Malte, où il alla en 1612 pour faire *ses preuves*[2], et grand-prieur de Toulouse à partir

1. Le premier est à la Bibliothèque nationale, le second aux Archives (MM. 22).

2. Barillet, *Recherches historiques sur le Temple*. Paris, 1809. In-8°.

de 1613. Quant à son prieuré de France, il dut l'attendre jusqu'en 1618. Guerchy, mort le 25 novembre[1], était à peine enseveli, selon la coutume, dans l'église du Temple, que le nouveau prétendant se hâtait de faire valoir ses droits. Il se présenta au grand prieuré le 2 décembre pour en prendre possession. Voici des détails sur cette cérémonie[2] : Alexandre, qui venait du Louvre, était accompagné de quelques seigneurs, messieurs de Cœuvre, de Wignacourt, de Maniguay, d'Araucourt, etc., et de plusieurs commandeurs et chevaliers de l'Ordre. Reçu par le bailli de Sillery, Noël Bruslard, commandeur de Troyes, il présenta les brevets apostoliques expédiés à Malte le 18 décembre 1612, et dont la date lui assurait le droit d'ancienneté sur les autres grands prieurs ou commandeurs pouvant prétendre au siège de France, et fut conduit à l'église. Là, l'investiture lui fut faite, au son des cloches et au chant du *Te Deum;* il se dirigea ensuite vers l'hôtel prieural, se fit ouvrir la porte, entra dans la grande salle et donna ordre d'allumer du feu, comme faisant acte de légitime possesseur. Après quoi il partit, et il est difficile de savoir quand il revint, et s'il fit jamais un séjour de quelque durée en son palais. J'ai pourtant relevé, par curiosité, le nombre des chapitres auxquels il présida, et le nombre n'est que de huit en tout : deux en 1620, en 1622 et en 1623 ; un en 1624 et en 1625.

Or, les assemblées ou chapitres provinciaux, présidés par le grand prieur, se tenaient au moins cinq ou six fois par an. Outre les deux chapitres solennels du 11 juin, jour de la Saint-Barnabé, la grande fête du Temple, et du 12 novembre, auxquels prenait part un grand nombre de commandeurs, il y avait des assemblées autant qu'il en était besoin. En l'absence du grand prieur, et sur sa délégation expresse, un des principaux commandeurs présidait le chapitre.

Alexandre de Vendôme était, la plupart du temps, retenu à la cour du roi son frère, et vivait notamment au château de Vincennes, où il mourut. Son absence prolongée finit même par donner lieu à quelques murmures dans le grand prieuré. C'est là une des rares observations que le froid registre des procès-verbaux per-

1. A. N. — MM. 42, fol. 193.

2. Le procès-verbal de cette prise en possession est comme d'habitude inséré dans les registres de l'Ordre (MM. 42, fol. 191). Je ne le publie pas ici, parce que son intérêt ne compense pas assez sa longueur diffuse.

mette de faire : en 1627, on l'accusa d'avoir résigné sa charge, et il écrivit tout exprès pour déclarer qu'il portait trop d'intérêt à la cause de l'ordre et du grand prieuré pour l'abandonner ainsi[1]. Il ne revint pourtant pas au Temple : il était d'une santé chétive, et la mort l'enleva après une longue maladie, à l'âge de trente ans, le 8 février 1629[2].

Son successeur fut un commandeur vieilli dans l'ordre, Guillaume de Meaux-Boisboudran[3].

H. DE CURZON.

Lettres du grand prieur de France, datées du 1er février 1604.

Frere Georges de Regnier-Guerchy, chevalier de l'ordre Sainct-Jehan de Jherusalem, grand prieur de France[4]. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut et dilection en Notre Seigneur. — Sçavoir faisons que le jour d'huy, datte des presentes, en l'eglise du Temple à Paris, en la presence du Roy, de la Royne, de Messieurs le cardinal de Gondy[5], des evesques de Beauvais[6], comte et pair de France; de Noïon[7], aussy comte et pair de France; de Nevers[8], de Maillesez[9], d'Angers[10], de Paris[11], de Rieulx[12], de Chartres[13], de Lodesve[14]; du Nonce du pape et des ambassadeurs d'Espaigne et de Venise; de Messieurs le prince de Condé, du duc de Montpensier, le connestable,

1. MM. 42, fol. 237.
2. Id., fol. 248.
3. Grand prieur de 1629 à 1639.
4. Grand prieur de 1600 à 1618; il avait succédé à Bertrand Pelloquin.
5. Pierre de Gondi, cardinal, qui avait été évêque de Paris jusqu'en 1596, époque à laquelle il démissionna en faveur de son neveu Henri de Gondi de Retz. Il mourut en 1616.
6. René Potier de Blancmesnil, 1595-1616.
7. Charles de Balzac, 1596-1625.
8. Arnaud Sorbin de Sainte-Foy, 1578-1606.
9. Henri d'Escoubleau de Sourdis, 1573 (?)-1615.
10. Charles Miron, 1588-1616.
11. Henri de Gondi de Retz, 1592-1622. Dernier évêque de Paris, le siège ayant été élevé à la dignité de métropolitain après lui. Cardinal en 1618.
12. Jean de Bertier, 1603-1620.
13. Philippe Hurault de Cheverny, 1591-1620. La *Gallia* ne le dit consacré qu'en 1608, après une vacance de neuf ans environ.
14. Charles de Lévis-Ventadour; nommé en 1604 par Henri IV, il abdiqua en 1607, avant son inauguration.

du duc de Vendosme[1], du duc de Montbason, du maréchal de Brissac et de l'admiral. Aussy en la presence de Messieurs le chancellier et des sept presidentz de la grande chambre du Parlement; de Messieurs le grand escuyer sieur de Termes, de Rocquelaure, de Vitry, du marquis de Cœuvre et de Beauvais Nangis; et de Mesdames de Nemours, de Nevers, et de Madamoyselle de Guise. — Comme aussy en la presence de Messieurs le grand prieur de Champaigne, Chamesson; de Marconville[2], commandeur de Saincte-Vaulbourg[3] et de Villedieu le Bailleul[4], ambassadeur pour nostre ordre en France; de Brion, commandeur de Maupas[5]; de Bellebrune[6], commandeur d'Ivry[7]; de Marconville[8], commandeur de Sommereulx[9]; de Louvet, commandeur d'Auxerre; de Boisboudran[10], commandeur de Boncourt[10]; de Catheville[11], commandeur de Villedieu en Drugesin[12]; de Grolles, commandeur de Masdieu d'Auvergne[13]; de Bellotte, commandeur de Puisieulx[14]; des chevalliers de Gueprey, de Sainct-Mesmin, de Sevigny, de Pinabeaux, de Sainct-Leger, de Fulvio Sala d'Italye, de Rozny, de Midorge, de Villegaignon, des Marestz, de Bouelles, de Chasteauroux, d'Antragues, de Languetot, de Gaians. — Et aussy en la presence des servans d'armes de nostre dit ordre, messieurs Febvre, commandeur de Villejesus d'Auvergne[15]; de Perrot, commandeur d'Estampes[16]; de l'Espine, commandeur de Chevreux[17]; de frere Claude Prou, de frere... Lamy de Provence; et du petit prieur[18] et reli-

1. César Monsieur, le frère aîné du récipiendaire.
2. Charles de Gaillarbois de Marconville.
3. Au Val de la Haie, arr. de Rouen.
4. Orne, arr. d'Argentan.
5. Près de Soissons.
6. Gédéon de Joigny, dit de Bellebrune.
7. Oise, arr. de Beauvais.
8. Jacques de Gaillarbois.
9. Guillaume de Meaux Boisboudran, plus tard grand prieur de France, en 1622, après la mort d'Alexandre de Vendôme.
10. Aisne, arr. de Laon.
11. Louis de Morel, dit de Cateville.
12. Eure-et-Loir, arr. de Dreux.
13. Charente, arr. de Confolens, dépendant du grand prieuré d'Auvergne.
14. Puisieux-sous-Laon, Aisne.
15. Arr. de Ruffec, dans le grand prieuré d'Auvergne.
16. Étampes, Seine-et-Oise.
17. Chevru, arr. de Coulommiers, Seine-et-Marne.
18. Au Temple, le chef des religieux, garde de l'église, curé de l'Enclos, c.-à-d. de la paroisse de Sainte-Marie-du-Temple, était dit petit prieur, par opposition au grand prieur, dont la résidence ordinaire était aussi dans l'Enclos.

gieulx de l'eglise du Temple. — Et suivant la commission et pouvoir à nous donné par Monseigneur Illustrissime nostre Grand Maistre[1] et son Conseil[2], par bulle soubz plomb et forme autenticque, en datte du xxve jour de Juing mil six cent trois, dernier passé, et estans deuement adverty de la bonne et devotte intention que Monsieur Alexandre de Vendosme a de faire profession et d'estre vestu de l'habit de nostre ordre, ce requerant en la presence et du vouloir de sa dicte Majesté, avons le dict Allexandre de Vendosme receu et admis à faire la dicte profession, et l'avons vestu de l'habit de la grande croix, telle que les prieurs et baillifz de nostre ordre ont accoustumé porter, avec les solempnitez et ceremonies qui ont accoustumé estres faictes en telles receptions; à condition et charge qu'aiant attainct l'aage porté par noz statutz et ordonnances, et suivant la dicte bulle, il fera les trois vœus substantiaulx et accoustumez en nostre dit ordre. Ce que Sa Majesté, moiennant la grace de Dieu, a promis luy faire accomplir et mettre à execution. — En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main, et faict sceller du scel de nos armes en nostre maison du Temple, à Paris, le dymanche premier jour de febvrier, l'an mil six cent quatre.

Discours de ce qui s'est passé et des ceremonies faictes en la reception et profession de Monseigneur Alexandre de Vendosme, et de l'investiture de la grande croix.

Le vingtiesme jour de janvier l'an mil six cent quatre, le roy envoia ung varlet de pied vers le seigneur grand prieur de France, estant à Launay, près Sens, une de ses chambres prioralles[3], luy

1. Al. de Vignacourt, Maître français, 1601-1622. Une copie de sa lettre précède la pièce ci-jointe. Elle est du 25 juin 1603 (fol. 381). Il y a aussi un bref du pape, en date du 17 mai. (MM. 41.)

2. Le Conseil ou Chapitre souverain, à Malte, était composé des Grands-Croix, chefs de langue ou *Piliers*, représentant les diverses nations de l'ordre, sous les noms de Commandeur, Maréchal, Hospitalier, Amiral, Drapier ou Conservateur, Turcoplier, Bailli, Chancelier. (Langues de Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Angleterre, Allemagne, Castille.) Le Prieur de l'église était le chapelain de ce chapitre, auquel se joignait encore l'évêque de Malte.

3. Les grands prieurs de France jouissaient en propre de quatre commanderies, avec leurs dépendances, et en étaient ainsi les seuls commandeurs; ce fut ordinairement le Temple de Paris, Choisy-le-Temple, Launay-les-Sens, et Saint-Jean-de-Latran, autrement dit l'*Hôpital ancien*. Ces maisons portaient le nom de

faisant sçavoir par une sienne lettre l'expedition qui lui estoit envoyée de Malte en faveur de Alexandre Monsieur, fils naturel de Sa Majesté, et le priant, estant sa commodité, se transporter en ceste ville de Paris, aiant intention que son dict fils receu[t] par luy, suivant la commission et mandement du seigneur Grand Maistre et son conseil, l'ordre de chevalerie et feit profession en l'Hospital Saint Jehan de Jherusalem. Et pour rendre cest acte plus celebre et solempnel, et y faire trouver le plus de commandeurs et chevaliers qu'il se pourroit, aussy luy fut escript à mesme fin par le sieur de Villeroy.

Auquel mandement le dit seigneur grand prieur s'achemina en la ville de Paris, y arrivant le 27e jour dudit mois de janvier, où il ne peult veoir le Roy que le samedi matin, qui estoit le dernier jour dudit mois de janvier, parce que Sa Majesté estoit à Saint-Germain en Laye, dont il ne retorna que le vendredi au soir.

Le dit seigneur grand prieur fut gratieusement acueilly par le Roy, qui lui confirma de sa bouche la mesme intention; et pour le lieu à l'executer, le seigneur de Rodes, maistre des ceremonies de France, avoit desja recongnu la commodité de l'enclos et eglise du Temple, où sa Majesté avoit consenty, à la supplication de l'ambassadeur dudit ordre[1], que ceste ceremonie fut faicte, comme l'une des principalles maisons d'iceluy, auparavant designée en l'eglise des Augustins[2].

Les princes, princesses, Messieurs le connestable, admiral, chevalliers du Saint-Esprit, nonce du pape, ambassadeurs d'Espaigne et de Venise, Monsieur le cardinal de Gondy, plusieurs evesques, Messieurs le chancellier et les sept presidens de la grande chambre du Parlement, furent invitez par commandement du Roy.

Les samedi et dimanche matin furent employez à parer la dicte eglise du Temple, laquelle fut tendue de fort riche tapisserie. Le grand autel, d'un parement de velours cramoisy parsemé de fleurs de lis en broderie d'or, et ung daix au dessus, de mesme; au millieu du cueur, entre les chaises et formes, fut faict ung eschafault de deux pieds de haut, couvert de riches tapis de Turquie avec ung daiz au dessus, de velours violet semé de fleurs de lis en broderie d'or, pour la place du Roy et de la Royne.

chambres prieurales, de même que la commanderie réservée au grand maître dans chaque prieuré portait le nom de chambre magistrale.

1. Charles de Gaillarbois de Marconville.

2. Les Grands-Augustins. L'église, restée célèbre par le nombre des mausolées et des tombes de personnages illustres qu'elle renfermait, servit ordinairement de lieu de réunion au Clergé de France, et quelquefois au Parlement et à la Chambre des comptes. C'est là que Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit.

Le dimenche, du grand matin, furent posez à la première porte du Temple et à celle de l'eglise des archers de la garde, affin d'empescher l'entrée au peuple, l'affluence duquel eut causé de la presse et desordre.

Sur les neuf heures arriva le nonce du pape, comme tost après les ambassadeurs d'Espaigne et de Venise, lesquelz furent menez chez le seigneur grand prieur de France[1], attendant l'arrivée du Roy; et à mesmes fins fut aussy baillé aux sept presidentz autre logis audit Temple. Messieurs le cardinal de Gondy et chancellier y arriverent peu auparavant Sa Majesté, et s'en allerent droit à l'eglise; comme aussy mesdames de Nemours et de Nevers et mademoiselle de Guise. Les princes, assavoir : messieurs le prince de Condé, de Montpensier, ducs de Guise, d'Esguillon et de Nevers, messieurs le connestable, admiral, duc de Monbason, le grand escuier seigneur de Termes, Rocquelaure, de Vitry et plusieurs autres seigneurs, y arriverent avec Sadite Majesté, sur les unze heures.

Le Roy et la Royne estoient en une mesme carosse, et entre eulx deux estoit Alexandre Monsieur, lequel fut baillé par Sa Majesté audit seigneur grand prieur de France, qui l'attendoit avec les prieur de Champaigne, et les commandeurs et chevaliers, qui l'accompagnirent à la première porte dudit Temple, luy disant qu'il le menast chez luy. Puis, Sadicte Majesté suivit son chemin à l'eglise, d'où il commanda à monsieur de Montpensier qu'il allast querir le futur chevalier.

Monsieur de Montpensier, ensemble les autres princes et monsieur de Vendosme, frere dudit Alexandre, allerent au logis dudit seigneur grand prieur, pour accompagner à l'eglise le futur chevalier. Et parce que ladite eglise estoit pleine de personnes, il convint que lesdits princes, ledit seigneur grand prieur, commandeurs et chevaliers entrassent par une petite porte du costé du refectoir des religieux dudit Temple[2].

Incontinent fut l'espée du futur chevalier beniste par monsieur de

1. Ils entrèrent par la porte spéciale de l'Hôtel prieural, dont la grande cour, comme on sait, était dans le genre de celle de l'hôtel de Soubise, en plus petit.

2. Au nord de l'église, à l'extrémité Est de ce qu'on appelait la *Rotonde*. On sait que l'église du Temple de Paris, inspirée du plan du Saint-Sépulcre, était composée d'une nef circulaire avec collatéral, à laquelle on adjoignit plus tard un porche de deux travées, et un chœur de cinq travées, sans bas-côtés. Ce chœur était assez long pour permettre à une bonne partie de l'assistance d'y trouver place. Toutes les indications, données ici par le procès-verbal, se réfèrent à la troisième et à la quatrième travée du chœur. L'autel était à la quatrième.

Sainte-Foy, evesque de Nevers, qui celebra la messe haulte; pendant laquelle estoient les susdits placés et assis en ceste manière. C'est asscavoir :

Tout joignant et au coing de la fermeture du grand autel, à main droicte en entrant, estoit assis en une chaire monsieur le cardinal de Gondy, et derriere luy, sur ung banc, les seigneurs evesques de Maillesez, de Noyon, d'Angers, de Beauvais et de Rieulx. Au dessoubz desquels estoient monsieur le chancellier et puis les sept presidens de la court, et maître Anthoine Loisel, bailly du Temple et advocat en ladite court[1].

De l'autre costé, joignant ladite fermeture du grand autel, estoient le seigneur grand prieur de France, assis sur une chaise de velours placée sur ung tapis de Turquie. A costé de luy, estoient assis le seigneur grand prieur de Champaigne et l'ambassadeur dudit ordre; et derrière iceulx, estoient debout tous les autres commandeurs et chevaliers.

Plus bas et de mesme costé estoient assis sur un banc couvert de toille d'argent parsemé de fleur de lis d'or en broderie, ainssy qu'estoient aussy les autres bancs, le seigneur nonce du pape, avec les ambassadeurs d'Espaigne et de Venise.

Alentour du Roy furent toujours debout messieurs les princes, le grand escuier, de Rocquelaure, et plusieurs autres seigneurs; et à chacun costé de Sa Majesté, deux evesques : asscavoir, à main dextre, les evesques de Paris et de Chartres, et à la main senestre les evesques de Lodesve et de [Nevers] avec deux aulmosniers.

Dedans les chaires formes estoient les princesses et ducs, messieurs le connestable, admiral, chevaliers du Saint-Esprit, et plusieurs autres seigneurs, chacun fort pressé par la grande quantité de noblesse, et que le lieu pour une si grande ceremonie est fort petit. La musique du Roy, placée sur un échafault derrière le grand autel de ladicte eglise du Temple.

Au futur chevalier, qui estoit habillé de satin blanc fort passementé de clinquant, paré d'un carquam[2] de pierreries fort riches

1. Cette dernière phrase a été ajoutée après coup dans le procès-verbal, mais à la même époque. Le célèbre Loisel était directeur du bailliage du Temple, depuis 1595. J'ai trouvé la copie des lettres de provision de cet office, à lui délivrées le 30 janvier 1595, « pour récompense des services rendus à l'ordre, » par le grand prieur Bertrand Pelloquin. (Arch. nat., S. 5544, chap. III. Inventaire en 1632 des titres de la maison, gr. in-fol.)

2. Large collier d'orfèvrerie, fort en usage depuis le XVIe siècle. Cf. V. Gay, *Gloss. archéol.*

en escharpe, comme aussy les manches de riches médalles[1], le bonnet de velours noir avec un petit panache blancq, ung cordon couvert de grosses et riches perles, fut vestu d'une robbe de taffetas noir. Puis, s'estant mis à genoulx près le grand autel, accompaigné de monsieur et de madame de Vendosme et d'un commandeur député pour la conduicte en cette ceremonie, monsieur de Sainte-Foy, revestu pour celebrer la messe avec ses habitz et ornements pontificaulx, luy ayant faict quelque petite remontrance touchant sur la profession qu'il esperoit faire, commença la messe.

Après l'evangille dict, le futur chevalier se presenta, vestu et paré comme dessus, devant ledit seigneur grand prieur de France, tenant en sa main un cierge de cire blanche ardent, et, s'estant mis à genoulx sur un coussin de velours, luy fut baillé l'ordre de chevallerie par ledit seigneur grand prieur, sous la forme et maniere acoustumée. Pendant quoy le Roy, s'estant parti de sa place et approché de ce lieu où estoient ledit seigneur grand prieur et ledit chevalier, aidoit souvent audict chevalier à repondre aux interrogations qu'on luy faisoit; et disoit Sa Majesté qu'il laissoit la dignité de Roy, pour faire office de pere[2].

L'ordre de chevallerie donné et la messe parachevée, et les prieres et ceremonies acoustumées faictes, le nouveau chevalier se presenta de rechef devant ledit seigneur grand prieur, pour recepvoir la croix, et faire profession en la religion de l'Hospital Saint-Jehan de Jherusalem. Le Roy s'estant de rechef aproché, promist pour ledit chevalier nouveau que, parvenu à l'aage de seize ans completz, il feroit les veufz qui ont accoustumez estre faictz en ladite religion.

Ce faict, et à l'occasion du grand nombre de peuple qui empeschoit le passaige, et qu'il n'estoit possible d'aller sans grande peine au logis prioral, où ledit seigneur grand prieur a acoustumé de loger, pour y faire par ledit nouveau chevalier l'obedience acoustumée faire en ladite religion par les nouveaux profex, il la feit en ladite eglise, au mesme lieu où il avoit faict sa profession. Puis, estant devestu du manteau à bec[3] duquel il avoit esté vestu, et de la robe

1. Très employées, antiques ou non, dans la bijouterie, depuis le xve siècle. Voy. div. exemples curieux dans le *Gloss. des émaux* du Mis de Laborde.

2. Cf. le récit de De Thou, *Hist. Univ.*, liv. 132, traduction française de Londres, 1734. T. XIV, p. 314.

3. Manteau à pointe particulier aux grands-croix de l'Ordre, porté sur une robe noire ouverte par devant, à larges manches, avec la croix trois fois répétée, comme pour le grand maître. — Ceci était le costume de cérémonie. Par dessus se portait le grand cordon, en soie noire et blanche, avec de petits orne-

de taffetas, luy fut appliqué devant l'estomach par ledit seigneur grand prieur, ung plastron de satin noir avec la grande croix[1], et incontinent les trompettes commencerent à sonner en signe de resjouissance.

Le Roy, la Royne, les princes et princesses, et tous les seigneurs qui là estoient se partirent, hors mis messieurs de Vendosme, duc de Montbason, le grand [escuyer] seigneur de Termes, de Rocquelaure, de Vitry, marquis de Cueuvre, de Villars, et quelques autres seigneurs, lesquels demeurerent par commandement de sa Majesté à disner au Temple, au logis prioral où sadite Majesté l'avoit faict preparer tant pour ledit seigneur grand prieur de France, commandeurs et chevaliers, que pour les seigneurs par luy advisez.

Les tables furent sumptueusement couvertes et servies, et en icelles assis, assavoir : le nouveau chevalier, au bout de la premiere table à main senestre, du costé du feu; messieurs de Vendosme, duc de Monbason, le grand [escuyer] seigneur de Termes, Rocquelaure, de Vitry, marquis de Cueuvre; et à main droicte, le seigneur grand prieur de France, l'ambassadeur de l'ordre, les commandeurs et chevaliers, avec quelques autres gentilz hommes, tant à ung que à l'autre costé.

Le disner achevé et les tables levées, se partirent les susdits seigneurs, conduisans le nouveau chevalier pour aller trouver le Roy chez le seigneur Zamet, où il avoit disné[2]; ausquelz ledit seigneur grand prieur vouloit faire compaignie, ce qu'ilz ne voulurent permettre.

Et quant aux petit prieur et religieux du Temple, et quelques officiers de la justice dudit Temple, pour n'avoir trouvé place pour disner avec la compaignie, ilz se retirerent en leur couvent, où leur disné leur fut envoié sumptueux, selon leur estat et qualité.

ments rappelant les mystères de la Passion. — Cf. Millin, Antiquités nationales, 1790, t. III, p. 6, et les Mémoires mss. du bailli de Solar. Arch. nat., MM. 1-2.

1. A huit pointes, en soie blanche.

2. A son fameux hôtel de la rue de la Cerisaie, près de la Bastille.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de Charles VII, par G. du Fresne de Beaucourt. Tome I : Le Dauphin (LXXXVII-480 pages) ; tome II : Le roi de Bourges (668 p.) ; tome III : Le réveil du Roi (544 pages). Paris, librairie de la Société bibliographique, 1881-1885, 3 vol. in-8°.

M. de Beaucourt vient de faire paraître le troisième volume de son *Histoire de Charles VII*. La *Bibliothèque de l'École des chartes* n'a pas encore parlé de cette importante publication ; il convient donc d'en faire connaître toute la valeur et de dire avec quelle habileté l'auteur a su mettre en œuvre la masse énorme de documents qu'il a recueillis. Le règne de Charles VII est en effet l'une des époques les plus remarquables de l'histoire de France : le pays, longtemps déchiré par l'invasion étrangère et les guerres civiles, reprit par l'expulsion des Anglais une vitalité et une cohésion nouvelles ; les grandes institutions, devenues si florissantes dans la suite, prirent naissance sous une administration réparatrice, et le gouvernement acquit alors un caractère jusque-là inconnu d'unité, de régularité et de permanence.

Fruit de vingt-cinq ans de recherches et de travaux assidus, l'ouvrage de M. de Beaucourt paraît être le dernier mot de l'histoire sur le règne de Charles VII. On a accusé l'auteur d'avoir peint le roi sous des couleurs trop avantageuses et d'avoir écrit son livre avec un parti pris de réhabilitation. Il semble cependant qu'après tant d'années de préparation, après s'être si longtemps imprégné des documents contemporains, l'enthousiasme des premiers jours et le désir bien naturel de glorifier son héros, s'ils ont jamais existé, ont dû singulièrement se refroidir pour faire place à une impartialité absolue et à un amour exclusif de la vérité historique. Il est vrai que M. de Beaucourt nous présente Charles VII sous un jour assez différent de celui sous lequel on l'a généralement considéré. Ce n'est plus Charles VII le « bien servi, » devant à ses ministres la gloire de son règne et les grandes institutions dont il dote son royaume ; c'est Charles VII le « victorieux, » le « restaurateur de la France, » le prince qui, à peine sur le trône, selon l'expression de Mignet, « montre les vues d'un législateur et les vertus d'un roi. » Faut-il faire de ce portrait un crime à l'historien, si la figure de

Charles VII, longtemps obscurcie, brille à la lumière des documents d'un éclat inconnu jusqu'à présent, et si ses grandes qualités et la part capitale qu'il prit aux événements de son règne, ressortent avec évidence de l'étude approfondie des hommes et des choses de son temps? Si M. de Beaucourt nous montre le roi exerçant dans le gouvernement du royaume une grande influence personnelle, c'est que tel est le résultat auquel l'ont conduit ses longues et patientes recherches.

L'histoire de Charles VII, telle que la comprend l'auteur, doit être « l'exposé du rôle du roi dans les événements accomplis sous son règne. » Pour arriver à une peinture véridique de ce rôle, M. de Beaucourt a pensé qu'il fallait « faire sortir Charles VII de l'obscurité où il n'a cessé d'être plongé, » et mettre en pleine lumière cette royale figure. Il a divisé son ouvrage en six livres, correspondant chacun à une période du règne. Le premier livre, intitulé : *Le Dauphin* (1403-1422), conduit Charles VII jusqu'à son avènement au trône; le second : *Le roi de Bourges* (1422-1435), s'arrête au traité d'Arras et à la réconciliation avec la Bourgogne; le troisième : *Le réveil du Roi* (1435-1444), s'étend jusqu'à la conclusion de la trêve avec l'Angleterre; les trois derniers livres doivent traiter de l'histoire de Charles VII pendant la trêve (1444-1449), de l'expulsion des Anglais (1449-1453), enfin des dernières années du règne (1453-1461). Dans chaque période, l'auteur étudie : d'abord, les événements militaires, sans insister sur les détails, qui ont été déjà donnés par les historiens antérieurs, mais en rectifiant et en complétant un grand nombre de données chronologiques; ensuite, l'histoire politique intérieure, c'est-à-dire qu'il expose les influences qui s'agitent autour du roi et la direction imprimée par celui-ci au gouvernement du royaume; puis l'histoire diplomatique, côté presque entièrement neuf, qui n'avait pas encore été étudié à fond et que M. de Beaucourt a su traiter avec une rare sagacité et une grande clarté d'exposition; enfin, chaque livre est terminé par le tableau de l'état des institutions, de l'administration du royaume, des réformes entreprises, des innovations. Nous allons prendre successivement chacun des trois volumes déjà parus et signaler les points nouveaux, les faits éclaircis et fixés définitivement.

Dans le premier livre, le seul fait qui soit sujet à controverse, c'est le meurtre de Montereau. Depuis plus de quatre siècles, le procès est pendant : le Dauphin fut-il complice de l'assassinat de Jean Sans-Peur, ou faut-il seulement en accuser ses gens? Y eut-il, ou non, préméditation? M. de Beaucourt croyait avoir résolu cette double question : il avait établi, semblait-il, d'une façon péremptoire, non seulement que Charles n'était pas complice du meurtre, mais encore que ses conseillers ne l'avaient pas prémédité et que tout était fortuit dans ce tragique événement, lorsqu'un document d'une extrême importance, que l'auteur n'avait pas connu lors de son premier volume et qu'il a publié en

appendice au second, est venu tout remettre en cause. C'est un vidimus contenant plusieurs pièces de 1425 et 1426, ayant toutes pour but de décharger Robert le Maçon, ancien chancelier du Dauphin, de toute participation au meurtre de Montereau. Il résulterait de cette pièce non seulement que le meurtre fut prémédité, mais encore que Charles connut le complot et laissa faire. Au premier abord, ce document semble concluant et absolument inattaquable ; il est impossible de contester son authenticité extrinsèque. Cependant, il y a lieu de se demander si cette pièce, qui ne porte que la signature d'un seul notaire et n'a jamais été scellée, n'a pas été fabriquée, quant à son contenu, au milieu de la lutte entre Giac et La Trémoïlle, dans un but impossible à déterminer à l'heure actuelle. Quoi qu'il en soit, la question reste en suspens et semble ne devoir jamais être résolue d'une manière inattaquable.

Le second livre, *Le roi de Bourges,* contient un plus grand nombre de problèmes, que M. de Beaucourt est parvenu à résoudre avec beaucoup d'habileté. Il y a d'abord les accusations d'immoralité, d'amour des plaisirs et d'inertie qu'on a portées contre la jeunesse de Charles VII. Parmi les maîtresses qu'on lui attribue, la seule qui présentât quelque vraisemblance est Jeanne Louvet, la fille de ce fameux président de Provence dont la puissance fut si grande dans le gouvernement, au commencement du règne. On disait que ses relations avec le roi dataient de 1422 ; or, M. de Beaucourt établit qu'elle ne vint à la cour qu'en 1425, alors qu'elle était déjà mariée depuis six ans ; et aucun indice n'autorise à penser qu'elle y ait joué le rôle qu'on lui attribue. L'accusation de trop aimer le plaisir et la dépense n'a pas plus de fondement ; il n'y a qu'à voir les registres des comptes pour s'en convaincre ; la pénurie du trésor ne permettait pas de dépenses de ce genre, et le fameux mot de La Hire, qu'on ne pouvait perdre plus gaiement son royaume, est une invention d'un historien du XVIe siècle. Quant au reproche d'inertie, il n'est plus possible de le maintenir en présence des faits matériels relevés jour par jour ; la seule chose qu'on puisse reprocher à Charles, c'est sa déplorable faiblesse de caractère et sa facilité à laisser le pouvoir aux mains des favoris indignes qu'il se donne ou qu'on lui impose. M. de Beaucourt reconnaît d'ailleurs loyalement cette « faulte de bonne conduite » du roi ; surtout dans le chapitre intitulé « Le gouvernement du connétable », il ne se fait pas faute de juger sévèrement le roi, de montrer sa facilité à se laisser dominer par ses favoris, son peu d'énergie à se soustraire à l'influence de Richemont et ses colères passagères, bientôt éteintes, lors des assassinats de Giac et de Le Camus de Beaulieu. Mais, néanmoins, il faut rendre justice à chacun, et ce n'est pas le roi, c'est Richemont, « ce rude Breton que rien n'arrête quand il s'agit d'arriver à son but, » que M. de Beaucourt rend responsable des malheurs du royaume pendant cette lamentable période qui s'étend de 1425 à 1433 ; c'est lui qui força le roi, malgré sa

répugnance, à prendre La Trémoïlle comme ministre et qui ne craignit pas de rallumer la guerre civile pour renverser ce nouveau favori.

La conduite de Charles VII envers Jeanne d'Arc n'est pas étudiée avec moins de précision. On a accusé le roi de n'avoir rien fait pour délivrer la Pucelle et, par conséquent, d'avoir montré à son égard la plus noire ingratitude. Le roi, dit-on, avait deux moyens de la délivrer : payer sa rançon ou l'arracher de vive force à ses ennemis. Pour la première hypothèse, il est clair que Jeanne d'Arc ne pouvait être rachetée que tant qu'elle était aux mains du pouvoir militaire ; du jour où elle était remise comme hérétique entre celles du pouvoir ecclésiastique, il n'y avait plus à penser à une rançon. Or, rien ne prouve que Charles n'en ait pas offert une à Jean de Luxembourg ; deux lettres, émanées de l'Université de Paris, semblent même établir le contraire. La seconde hypothèse était impossible à exécuter ; l'état des troupes françaises ne le permettait pas, et les Anglais, en cas d'une attaque, auraient bien su mettre leur prisonnière en sûreté. Et cependant le roi a peut-être tenté d'enlever Jeanne de Rouen par surprise : en mars 1431, le bâtard d'Orléans et La Hire, qui tenaient garnison à Louviers, firent deux *entreprises secrètes* contre les Anglais ; n'aurait-ce pas été deux coups de main tentés dans le but de sauver la Pucelle ? D'ailleurs, les Anglais voulaient à tout prix le procès de Jeanne ; il y allait de l'honneur du roi de France et ils espéraient bien le déshonorer en faisant condamner comme hérétique une fille qui l'avait fait sacrer et en qui il avait mis sa confiance. Rien ne pouvait donc arracher Jeanne à son sort et il serait injuste de rendre Charles VII responsable de son trépas.

L'histoire diplomatique que contient ce second volume est extrêmement importante ; elle ne comprend pas moins de deux cent cinquante pages, remplies de faits nouveaux du plus grand intérêt. La partie qui traite des négociations de Charles VII avec le concile de Bâle et celle qui est relative à la conclusion du traité d'Arras sont surtout très remarquables. Les deux chapitres qui terminent le volume sont consacrés à l'administration du roi de Bourges ; c'est un tableau navrant de l'état déplorable dans lequel tomba le royaume pendant cette période ; on y voit l'autorité affaiblie, le désordre introduit partout, les finances gaspillées, les peuples opprimés par les gens de guerre. Heureusement, le roi va bientôt sortir de la tutelle de ses favoris et prendre en main l'administration de son royaume.

Nous assistons dans le livre troisième à cette transformation du monarque, qui, « par degrés et d'une façon presque insensible, » sort « de cette inaction où, par un fâcheux concours de circonstances, il avait été si longtemps plongé. » Ce « réveil du roi, » dû à l'influence de ses fidèles conseillers, la reine Yolande de Sicile, Charles d'Anjou et le bâtard d'Orléans, ne tarde pas cependant à se manifester : au point

de vue militaire, il se signale par les prises de Paris, de Montereau et de Pontoise, par le voyage de Tartas et la campagne de Guyenne; dans l'ordre administratif, par l'ascendant que prend la personne du roi dans la conduite des affaires, par les réformes dans l'administration de la justice, des finances et du domaine royal, et surtout par la grande ordonnance de 1439, qui commence la réforme de l'armée, met un frein aux pilleries des gens de guerre et pose les bases de l'organisation définitive que Charles VII va bientôt donner à ses troupes par la création des francs-archers et des compagnies d'ordonnances; dans l'ordre de la politique intérieure, par l'énergique impulsion donnée aux affaires, par le choix de conseillers éclairés et honnêtes, par la vigoureuse répression des intrigues des seigneurs mécontents de voir le roi sortir de tutelle et agir par lui-même; les deux chapitres où M. de Beaucourt traite de la Praguerie et de l'assemblée des princes à Nevers, en 1442, sont certainement des meilleurs du livre. Enfin, au point de vue de la diplomatie, l'action personnelle de Charles VII se fait vivement sentir dans les négociations longues et compliquées qui finirent par amener en 1444 la conclusion d'une trêve avec l'Angleterre. Pour les rapports avec les autres puissances, le rôle de la France, pendant cette période, est assez effacé; elle noue, il est vrai, quelques relations avec le duc d'Autriche, mais ne tire aucun profit de ses alliances avec l'Écosse et la Castille. Il n'en est pas de même de son intervention dans les affaires de l'Église : les relations de Charles VII avec le pape et le concile de Bâle sont au contraire très actives. Le but persistant de la politique royale fut la réconciliation entre le pape et le concile en révolte; elle ne put s'accomplir, mais, grâce à l'habile et puissante influence du roi, le pape va bientôt triompher, et, comme prélude de ce triomphe, le conciliabule de Bâle, abandonné de tous ses soutiens, se sépare au mois de mai 1443. Dans les deux chapitres qu'il consacre aux rapports du roi avec l'Église, M. de Beaucourt fait une large part à la Pragmatique sanction. Cette charte de l'église gallicane n'était qu'un « choix des décrets du concile de Bâle adaptés aux besoins et aux coutumes du royaume, choix inspiré par les passions du temps. » Elle réglait les rapports de l'Église et de l'État sur des bases que la papauté ne pouvait admettre; le but des légistes qui l'avaient rédigée était de constituer une église nationale, soustraite à la suprématie du souverain pontife; aussi celui-ci ne cessa-t-il de réclamer l'abrogation de la Pragmatique. Charles VII n'y fut pas complètement opposé; il y a même à ce sujet un point tout à fait nouveau, que M. de Beaucourt est le premier à signaler : c'est un projet de concordat entre le pape et le roi, en 1443, établi sur des bases beaucoup plus larges que celles du concordat de Léon X. Pourquoi l'accord ne fut-il pas conclu? On ne sait malheureusement rien à cet égard.

Le troisième livre de l'*Histoire de Charles VII* est moins sujet à con-

troverse que le second ; tous les points que nous venons d'exposer sommairement sont bien établis et nul n'a songé à les contester. Un seul a, jusqu'à présent, divisé les historiens ; nous croyons que M. de Beaucourt l'a résolu : c'est la question d'Agnès Sorel. Il y a à ce sujet une légende qui court tous les livres et qu'il sera peut-être impossible de déraciner jamais complètement. C'est, dit-on, à Agnès Sorel, c'est à son influence sur le roi qu'il faut attribuer la merveilleuse transformation qui s'est opérée en lui à partir de 1437. Voici comment M. de Beaucourt fait justice de cette étrange fable. De l'aveu de tous, il n'y a pas un acte, pas un article de compte qui fasse mention d'Agnès avant 1444, tandis que, après cette date, les documents abondent. C'est déjà un premier point. On a en outre les deux témoignages de Monstrelet, qui, en 1445, parle des récents rapports du roi et d'Agnès, et de Jean Chartier, qui, au moment de sa mort (février 1450), dit qu'elle fit partie de la maison de la reine pendant environ cinq ans. Or, un article de compte du commencement de 1444 montre qu'à cette époque Agnès était encore au service d'Isabelle de Lorraine, reine de Sicile, qui ne revint de Naples qu'en 1440 et ne reparut à la cour de Charles VII qu'en février 1443. C'est donc, au plus tôt, dans les premiers mois de 1443 que commencèrent les relations du roi et de la « dame de Beauté. » Par conséquent, il y a impossibilité absolue à ce que, en 1436, elle fût déjà la maîtresse du roi et arrachât son royal amant à la léthargie dans laquelle il était plongé. C'est là un point important acquis désormais à l'histoire. On a vu que ce n'était pas le seul problème historique résolu par l'auteur, et nous sommes persuadé que les derniers volumes consacreront définitivement toute la valeur de son œuvre.

Léon Lecestre.

Jeanne d'Arc, par Marius Sepet. Tours, A. Mame et fils. 1885, grand in-8°, XI-563 p.

A cette même place, il y a seize ans[1], nous avons fait connaître à nos lecteurs la première édition de l'ouvrage dont le titre est transcrit ci-dessus. Les vœux que nous formions alors pour le succès de cette nouvelle histoire de Jeanne d'Arc se sont réalisés, l'ouvrage a été accueilli avec bienveillance par le public. Ce succès, attesté par de nombreuses éditions, a mérité à la *Jeanne d'Arc* de notre confrère M. Sepet d'entrer dans la catégorie de ces livres d'élite, que la puissante maison Mame sait orner d'une illustration demandée à nos meilleurs artistes. Pour répondre dignement à cette forme plus belle, l'auteur a voulu, de son côté, revoir son œuvre primitive et, tout en améliorant son ancien

1. Voyez *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e sér., t. V, p. 704-705.

texte, il l'a fait précéder et suivre de développements nouveaux, sur lesquels nous désirons attirer un moment l'attention de nos lecteurs.

De même que le chapitre préliminaire est devenu une introduction, de même le dernier chapitre de l'ouvrage primitif a donné naissance dans la nouvelle édition à un livre entier, comme nous l'allons montrer rapidement. L'Introduction est divisée en deux chapitres : 1° *les Origines françaises. — La France avant Jeanne d'Arc ;* 2° *La France au temps de Jeanne d'Arc.* C'est un résumé clair et précis, mais sans sécheresse, de l'histoire de la France jusqu'au temps de Jeanne d'Arc, et l'exposé de la situation matérielle et morale de notre pays au moment où Jeanne arrive à la cour de Charles VII ; on voit passer dans un tableau, dont les couleurs sont empruntées à ce que l'érudition française a fourni de meilleur dans ces quinze dernières années, l'Église, la Royauté, la Noblesse, la Bourgeoisie et le Peuple ; l'instruction publique, les lettres et les beaux-arts ne sont pas oubliés, et le lecteur se trouve placé, autant que faire se peut, dans le milieu historique où a vécu la Pucelle. Tous les développements que donne l'auteur, tous les traits qu'il cite se rapportent à cette idée : faire mieux comprendre dans quelle position était la France en 1429 et en face de quels hommes et de quels événements allait se trouver Jeanne d'Arc.

Passant par-dessus le corps même de l'ouvrage, qui nous semble suffisamment connu, nous arrivons au dernier livre, que l'auteur a intitulé : *la Gloire.* C'est dans cette partie que M. Sepet a développé en trois chapitres quelques pages de son premier travail. Tandis que, dans le chapitre Ier, il nous retrace l'*Expulsion des Anglais,* comme un succès posthume de son héroïne, et les audacieuses supercheries de *la fausse Jeanne d'Arc* (Jeanne des Armoises) ; dans le second, intitulé : *Réhabilitation,* il donne, surtout d'après le mémoire du célèbre canoniste Théodore *de Leliis,* une réfutation complète des accusations portées contre la Pucelle, et montre comment s'est effectuée la révision de son injuste procès. La réaction dans les esprits a été d'autant plus prompte que la condamnation avait été plus inique. Dans un dernier chapitre, *la Postérité,* l'auteur s'est proposé de passer en revue les vicissitudes subies par la mémoire de Jeanne et les diverses manifestations auxquelles elle a donné lieu dans l'histoire, depuis Monstrelet et Jean de Wavrin jusqu'à M. Wallon ; dans la poésie, depuis Christine de Pisan et Villon jusqu'à nos poètes contemporains tant français qu'étrangers ; il a interrogé les annales du théâtre français, depuis le fameux *Mistère du siège d'Orléans* jusqu'au drame en vers et à l'opéra de MM. P.-J. Barbier et Ch. Gounod, qui ont si bien su faire vibrer en nous la fibre patriotique ; et soit ses jugements, soit les extraits qu'il donne de ces œuvres si diverses font bien apprécier la valeur de chacune d'elles. M. Sepet a passé aussi en revue les œuvres d'art, peintures ou sculptures dans lesquelles on a essayé de représenter la Pucelle ; il a recueilli

avec soin le souvenir des panégyriques prononcés chaque année à Orléans, dans la belle fête du 8 mai, une des dernières qui nous soient restées de l'ancienne France.

L'auteur, comme il le dit lui-même dans sa *Préface,* n'a pas visé à composer une œuvre de haute érudition, mais il a mis tous ses soins à faire passer dans l'esprit de ses lecteurs, avec l'admiration et le respect qui sont dus à la mémoire de Jeanne d'Arc, une connaissance plus exacte de ses actions, d'après les découvertes les plus récentes de l'érudition française et principalement de l'École des chartes. Il a mis à profit, pour l'histoire proprement dite, les premiers volumes de la savante *Histoire de Charles VII,* par M. de Beaucourt, les remarquables articles que M. Siméon Luce a publiés dans la Revue des Deux-Mondes sur *Jeanne d'Arc et le culte de saint Michel,* sur *Jeanne d'Arc et les ordres mendiants,* et sa belle *Histoire de B. du Guesclin et de son époque;* les *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc,* par E. de Bouteiller et Braux; pour l'archéologie et les institutions, l'*Histoire du Costume* de notre si regretté maître J. Quicherat, le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, la *Chevalerie,* par M. Léon Gautier, l'inspirateur premier de la *Jeanne d'Arc* et le conseiller de la nouvelle édition; enfin les propres travaux de l'auteur sur *les Prophètes du Christ* et *le Théâtre au moyen âge,* etc. C'est donc mieux qu'un livre illustré que nous avons le plaisir de signaler à nos lecteurs, c'est un livre mis au courant de la science historique et digne d'un érudit ami des lettres et du bon style.

A. Bruel.

La Renaissance en France, par Léon Palustre, illustrations sous la direction de Eugène Sadoux, 11e et 12e livraisons : Bretagne (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure). Paris, Quantin, 1885, in-fol., planches à l'eau-forte.

M. Léon Palustre vient de reprendre la publication dont nous avons annoncé ici les premiers fascicules. Deux livraisons ont paru dans le courant de l'année 1885; elles embrassent tous les monuments de la Renaissance compris dans les départements formés de l'ancienne province de Bretagne.

L'étude de ce pays, qui a toujours conservé une si frappante originalité, inspire à M. Palustre des observations intéressantes. Ainsi, les monuments de la Renaissance présentent ici un caractère singulier. L'accessoire prend bien plus d'importance que le monument lui-même. Tandis que l'église et le sanctuaire conservent des proportions modestes, les constructions secondaires, le clocher, le porche, la sacristie, l'ossuaire atteignent parfois des dimensions démesurées. La Bretagne n'a guère connu le style gothique avant la fin du xve siècle; la nature des

matériaux qu'elle tire de son sol a toujours imposé à ses architectes une grande sobriété dans la décoration des édifices. La cathédrale de Quimper est le type de l'église de style flamboyant. Là, comme partout ailleurs, la construction principale est négligée; aucune église de Bretagne ne possède de déambulatoire autour du chœur. Tout le soin de l'architecte se porte sur les détails et les accessoires. Tels sont les caractères essentiels de l'architecture religieuse bretonne d'après M. Palustre.

Le tombeau de Guillaume Guégen serait le premier monument breton inspiré par les modèles de la Renaissance. M. Palustre a eu la bonne fortune de le découvrir derrière une boiserie de la cathédrale de Nantes; dans la même église, se trouve une chapelle, dite de Thomas le Roy, datant à peu près de la même époque. La chapelle du Saint-Sacrement, dans la cathédrale de Vannes, érigée pour servir de monument funéraire, fut élevée en 1537. Elle offre de frappantes analogies avec la décoration du prieuré de Piaule, construit vers 1532 par un artiste qui a signé son œuvre. C'est un Italien nommé Jean Danielo, dont la biographie est esquissée par M. Palustre à grands traits.

Puis, l'auteur passe successivement en revue l'église Notre-Dame, de Guingamp, construite de 1535 à 1581, le clocher de l'église Saint-Matthieu, à Morlaix, érigé par Yves Croazec en 1548, l'église de Bulat, bâtie en 1552 par Fouquet Jehanou, la table à offrandes de cette même église, monument unique en son genre, l'absidiole de la chapelle du château, à Vitré, la cathédrale de Rennes, dont le chœur fut commencé par Thomas Pihourt en 1527, enfin, la chapelle de Kerfons, près Lannion, datée de 1559.

La Bretagne est le pays par excellence des clochers à flèche aiguë. L'architecte de Saint-Pol de Léon, nommé Creizker, a donné l'exemple. Ce modèle a eu beaucoup d'imitateurs. M. Palustre cite et décrit les clochers de Landivisiau (fin du XVIe siècle), de Pontcroix, de la Roche-Maurice, de Berven (1575), de Pleyben.

Il passe ensuite aux porches des églises (p. 39). Ils prennent, au XVIe siècle, une importance excessive, dont le moyen âge offre peu de spécimens. La Bretagne en possède un certain nombre. Les plus remarquables ayant date certaine se voient à Bulat (1520), à Daoulas (1566), à Landerneau (1616), à Bodilis (1601), enfin à Pleyben, Saint-Thégonnec, Ploudiry, Guimiliau.

Certains bénitiers, ceux de Landerneau et de La Martyre (1601) notamment, constituent de petits monuments complets, qui méritent d'attirer un instant l'attention.

Nulle province n'a donné à la décoration des ossuaires et des chapelles des cimetières une importance égale à celle que ces différents monuments ont reçue en Bretagne. Le plus vaste de ces ossuaires, qui rappellent la forme consacrée des châsses, se trouve à Saint-Thégonnec.

Après celui-là, M. Palustre cite ceux de la Roche-Maurice et de Ploudiry (1635), ornés l'un et l'autre d'une curieuse Danse macabre, puis ceux de Sizun (1588), de Pencran (1594), de La Martyre (1619), enfin celui de Roscoff, percé de nombreuses fenêtres, mais sans porte.

Les petites chapelles du cimetière de Saint-Jean-du-Doigt et de Plougasnon, cette dernière d'une si bizarre originalité, appartiennent aussi à la catégorie des monuments funéraires. L'entrée monumentale du cimetière de Saint-Thégonnec est encore un exemple remarquable du culte pieux des Bretons pour les morts.

Avec l'arc de triomphe de Sizun (1588), l'auteur arrive à une série de monuments bien particuliers à la Bretagne. Nulle part un aussi grand développement n'a été donné à ces calvaires, qu'il était d'usage d'édifier jadis à l'entrée des villages. Les plus connus et les plus remarquables sont les calvaires de Plougouven, près Morlaix (1554), de Guimiliau (1581-1588), de Plougastel-Daoulas (1602-1604), de Saint-Thégonnec (1610), de Pleyben (1650). Ce dernier, construit par Yves Ozanne, bien que d'une date assez rapprochée, a conservé les traditions archaïques du siècle précédent. Les fontaines sacrées, rendues nécessaires par la multiplicité et l'affluence des pèlerinages, affectent quelquefois un caractère architectonique remarquable, comme à Guingamp et à Saint-Jean-du-Doigt.

Les vitraux encore existants dans les églises de Bretagne offriraient à eux seuls un vaste sujet d'études. M. Palustre les rattache à trois centres différents de fabrication, qu'il place à Rennes, à Tréguier et à Quimper. On connaît les noms de nombreux verriers bretons du XVIe s., mais il a été impossible jusqu'ici de déterminer l'œuvre de ces habiles maîtres. Les plus beaux vitraux de Bretagne, ceux de l'église des Iffs, portent la date de 1587.

A part celui de Folgoat, qui est en pierre de Kersanton, presque tous les jubés de Bretagne, notamment ceux de Roche-Maurice, de Saint-Fiacre, de Lambader, de Kerfons, de Saint-Herbot et de Sainte-Avoye, sont en bois. Le jubé de Sainte-Croix de Quimperlé, dont il ne reste que des fragments, mais dont on connaît la date (1540), fut construit par exception en pierre.

L'auteur arrive ensuite (p. 76) à un des monuments les plus célèbres de la province, le tombeau du dernier duc de Bretagne, François II, érigé par les soins de la reine Anne dans l'église des Carmes, et rétabli, en 1817, dans la cathédrale de Nantes. Grâce aux travaux de ceux qui l'ont précédé, M. Palustre a pu reconstituer la biographie du grand artiste tourangeau, qui a attaché son nom à l'exécution de ce chef-d'œuvre. D'après lui, Michel Colomb serait l'auteur des principales figures, des gisants et des statues allégoriques des angles.

M. Palustre arrive ensuite à la description de ce tombeau de Michel Guégen, conservé dans la cathédrale de Nantes, dont on lui doit la

découverte. Il s'occupe ensuite du remarquable monument élevé, après 1504, à la mémoire de Thomas James dans la cathédrale de Dol. Ce tombeau est l'œuvre des deux frères Antoine et Jean Juste. M. Palustre conteste la participation du troisième frère André Juste, dont il ignore l'âge et la véritable qualité. Or, d'une pièce contemporaine, publiée naguère dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (1879, p. 8-10), il résulte qu'André était sculpteur ou imagier comme ses frères, et qu'âgé de vingt-six ans en 1513, lors de sa naturalisation, il était né en 1587.

Le tombeau de Guy d'Espinay, à Champeaux, exécuté de 1551 à 1553 par un auteur inconnu, offre de très curieux essais de polychromie.

Pour terminer la revue des édifices que le XVIe siècle a laissés en Bretagne, M. Palustre décrit sommairement les châteaux de Châteaubriant, de Nantes, de la Motte-Glain, de Josselin, de Haute-Goulaine, de Blain, de Kerjean; le dernier, surnommé le Versailles de la Bretagne, avec ses allures de forteresse, a été édifié par un architecte inconnu, sur un plan gigantesque. Les curieuses maisons de Morlaix, dites à lanterne, et celles de Saint-Brieuc, qui portent la date de 1572, terminent cette étude.

L'infatigable et consciencieux collaborateur de M. Palustre, M. Eugène Sadoux, a exécuté presque seul toutes les illustrations de ces deux livraisons, dessins et eaux-fortes. Notons, à ce sujet, une innovation imposée probablement par des mesures d'économie. Tandis qu'auparavant toutes les vues d'ensemble ou de détail étaient gravées à l'eau-forte, un certain nombre de dessins sont reproduits cette fois par les procédés nouveaux, qui permettent de les tirer avec le texte. Le lecteur n'y perd rien, car cette modification a permis d'augmenter le nombre des gravures.

Voici la liste des monuments reproduits dans ces deux livraisons[1] :

11e livr. *François II, duc de Bretagne, par Michel Colomb,* p. 3.
Sacristie de l'église de Bulat (pl. hors texte).
Abside de Sizun, p. 11.
Tombeau de Guillaume Guegen, p. 13.
Chapelle de la collégiale Notre-Dame, à Nantes, p. 15.
Chapelle du Saint-Sacrement, à Vannes, p. 21.
Porte occidentale de l'église de Guingamp, p. 23.
Clocher de l'église Saint-Matthieu, à Morlaix, p. 25.
Table à offrandes de l'église de Bulat, p. 27.
Absidiole de la chapelle du château, à Vitré, p. 29.
Chapelle de Kerfons, p. 31.
Clocher de Pleyben (pl. hors texte).

1. Les titres en italique sont ceux des gravures à l'eau-forte; les autres gravures sont exécutées par le procédé Gillot.

Clocher de la Roche-Maurice, p. 35.
Clocher de Berven, p. 37.
Sacristie de l'église de Bulat (pl. hors texte).
Porche de l'église de Ploudiry, p. 41.
Intérieur du porche de Guimiliau, p. 43.
Bénitier de Landerneau, p. 44.
Bénitier de La Martyre, p. 45.
Ossuaire de Saint-Thégonnec (pl. hors texte).
Ossuaire de Roscoff, p. 48.
La chapelle de Saint-Jean-du-Doigt, p. 49.
Chapelle de Plougasnou, p. 51.
12e liv. *Les neveux de Thomas James à la cathédrale de Dol,* p. 55.
Entrée du cimetière de Saint-Thégonnec, p. 57.
Arc de Sizun, p. 59.
Fontaine de Saint-Jean-du-Doigt (pl. hors texte, gravée par L. Gautier[1]).
Jubé de la Roche-Maurice, p. 71.
Fragment du jubé de Quimperlé, p. 73.
Tombeau de François II (pl. hors texte, gravée par Gaujean).
Visage extérieur de la Prudence, par Michel Colombe, p. 81.
Statue de François Hamon, évêque de Nantes, p. 85.
Tombeau de Dol (pl. hors texte).
Tombeau de Guy d'Espinay, à Champeaux, p. 93.
Machicoulis du château de Nantes, p. 95.
Château de Châteaubriant (pl. hors texte).
Grand escalier de Châteaubriant, p. 97.
Porte à Dinant, p. 99.
Château de Kerjean (pl. hors texte).
Chapelle de Kerjean, p. 102.
Entrée du château de Kerjean, p. 103.
Puits de Kerjean, p. 105.
Château de Carheil, p. 107.
Maison de 1572, à Saint-Brieuc, p. 109.
Détail du jubé de Quimperlé, p. 110. J.-J. Guiffrey.

Inventaire analytique des archives du ministère des affaires étrangères : Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542), publiée, sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis. Paris, F. Alcan, 1885. In-8°, xxii-499 pages.

Le bureau historique des archives du ministère des affaires étran-

1. Toutes les gravures dont l'auteur n'est pas nommé sont de M. Eug. Sadoux.

gères a, depuis sa fondation, donné plus d'une preuve de son activité. L'inventaire-sommaire, publié depuis un an déjà, est un précieux répertoire que tout le monde a entre les mains et que de nombreux travailleurs ont déjà feuilleté. Aujourd'hui, le volume des dépêches adressées par Castillon et Marillac à François Ier, et des lettres du roi à ces deux ambassadeurs, ouvre une ère nouvelle dans l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Que de détails ignorés, dans ces 445 pièces inédites, pour une période restreinte de cinq années! A côté de curiosités locales, comme l'affaire du pont de la Cauchoire, près Ardres, qui donna lieu à bien des pourparlers, que de précieuses indications pour le futur historien de la politique extérieure de François Ier! Bien que consacré exclusivement aux relations diplomatiques de l'Angleterre, ce volume n'en sera pas moins utile à consulter pour connaître les intrigues des Impériaux, les nouvelles d'Orient et les négociations du pape Paul III à la même époque. Il y aura encore à dire sur la politique de Guillaume Pélicier après le volume de Jean Zeller (1881), il y aura bien des documents complémentaires à ajouter à ceux qui furent publiés autrefois par Camusat. Enfin, l'histoire militaire et économique peuvent y recueillir des éléments intéressants, ainsi que la littérature et même l'histoire des arts.

Reproduction abrégée d'une admirable collection, l'*Inventaire analytique* de la correspondance politique sera un guide très sûr, et formera une collection française comparable aux *Calendars of State papers,* publiés à Londres sous la direction du maître des rôles. On ne pouvait mieux débuter. D'abord, la collection de la correspondance anglaise est une des plus anciennes que possède le ministère des affaires étrangères; de plus, l'intérêt qui s'attache aux rapports diplomatiques de François Ier et de Henri VIII n'a pas même besoin d'être signalé. On ne pourra reprocher à cet inventaire analytique que d'être trop détaillé, ce qui n'est point un reproche sérieux, puisque tout le monde en bénéficie. L'introduction renferme des renseignements biographiques inédits sur les deux ambassadeurs, qu'on lira volontiers, surtout en ce qui concerne Castillon; les éditeurs établissent qu'il s'appelait Louis de Perreau, sieur de Castillon, et qu'il ne doit point être confondu, comme on l'a fait en France et en Angleterre, avec un membre de la famille de Châtillon ou de Coligny.

La tâche des éditeurs a été menée à bonne fin, et paraît bien remplie; le texte, établi avec soin, ne laissait pas que de les livrer à toutes sortes de conjectures (par suite de l'écriture chiffrée de certaines dépêches), mais ils en sont sortis à leur honneur et au plus grand profit de la science. Il n'y a qu'une petite réserve à faire, au sujet des identifications de noms de lieu, qui sont restées inachevées. *Cuzery* (page 345) n'est pas Cazaril (Haute-Garonne), mais Cuisery, chef-lieu de canton, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire). Le roi François Ier se trouvait

le 14 mai 1542 à *Moustier-Ramey* (page 419), qui est l'abbaye de Montiéramey (Aube), et le 9 juin suivant à *Epineux-Val* (page 423), qui est le prieuré d'Epineuseval, fondé dans la forêt du Val, près Villiers-au-Bois (Haute-Marne). C'est de cette localité que, le même jour, François Ier expédia des lettres patentes enregistrées au parlement de Bordeaux (Arch. de la Gironde, B. 33, fol. 190 v°). Il eût été bien facile de supprimer ces quelques points d'interrogation pour rendre le travail absolument irréprochable. Enfin, les éditeurs n'ont eu que trop de raison d'exprimer des doutes au sujet de la date des pièces 3 et 4. Il faut évidemment lire 1533, car la cour se trouvait alors à Avignon ou aux environs immédiats de cette ville, tandis que, le 10 octobre 1537, le roi de France séjournait à Lyon.

H. Stein.

Victor Mortet. *Une Élection épiscopale au XIIe siècle, Maurice de Sully, évêque de Paris.* Paris, 1885, brochure in-8° de 13 pages.

Dans ce mémoire, M. Mortet étudie l'élection de Maurice de Sully. Entre la version traditionnelle rapportée par Césaire d'Heisteirbach et le récit consigné dans les *Anecdotes* d'Étienne de Bourbon, l'auteur se prononce pour le dernier, qui lui semble bien plus vraisemblable que la légende de Césaire. Ainsi, Maurice de Sully aurait dû son siège épiscopal à une recommandation adressée par Louis VII au chapitre. Cette conclusion est d'autant plus admissible que Maurice, M. Mortet le démontre, comptait au moins un ami dévoué parmi les clercs de l'entourage du roi. La dissertation de M. Mortet tranche aussi les constatations qu'avait soulevées la date de l'élection de Maurice; il fut élu le 12 octobre 1160.

L'impression que nous gardons de ce court travail nous fait désirer vivement la publication prompte du livre que M. Mortet doit consacrer au célèbre évêque de Paris.

P. F.

R. Delachenal. *Histoire des avocats au Parlement de Paris.* 1300-1600. Paris, Plon, 1885. In-8°, de xxviii-476 pages.

Les avocats ont fait assez de bruit dans le monde pour mériter de trouver des historiens. Ils en ont eu de peu bienveillants, et parfois aussi de trop sympathiques, qui plaidaient *pro domo* plus encore qu'ils ne racontaient la formation et les développements de leur ordre. Depuis l'introduction du régime parlementaire en France, le rôle des avocats a grandi; mais cette participation aux affaires publiques n'a pas été sans danger pour eux, et aujourd'hui ils voient leurs prérogatives menacées, comme tant d'autres institutions utiles, par l'instabilité de la législation. Une histoire des avocats, écrite dans les conditions d'exac-

titude exigées par la critique moderne, peut donc avoir présentement un intérêt supérieur à celui qu'offrent d'ordinaire les travaux d'érudition : il n'est pas sans utilité de retracer les destinées d'un ordre qui a constamment réclamé la liberté pour tous, et le respect des droits de chacun. M. Delachenal avait déjà entrepris de raconter cette histoire dans une thèse, qui avait obtenu tous les suffrages du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. C'est ce travail, remanié et complété pendant plusieurs années, qu'il publie aujourd'hui sous le titre que nous venons de reproduire.

A l'ordre strictement chronologique adopté par quelques-uns de ses devanciers, M. Delachenal a préféré, avec raison, une classification méthodique; la chronologie reprend sa place pour l'exposé des matières dans chacun des seize chapitres, où il étudie successivement : l'inscription au tableau, — la confrérie de Saint-Nicolas et la communauté des avocats et procureurs, — le choix d'un avocat, — la nomination des avocats d'office, — leur place à l'audience, — les règles générales de la plaidoirie, — les écritures faites par les avocats, — la police de la grande salle du Palais, — les rapports des avocats avec le Parlement, — leurs prérogatives, — les avocats du roi, — la responsabilité des avocats, — l'éloquence judiciaire, — le paiement des honoraires, — le costume des avocats, — et le caractère de l'avocat dans la littérature du moyen âge. Une introduction esquisse les plus anciennes origines des avocats; deux appendices contiennent des renseignements biographiques sur les principaux avocats au Parlement de Paris du XIVe siècle, et sur les avocats du roi pendant le même temps. Une série importante de pièces justificatives inédites termine ce volume, qui s'arrête à l'an 1600. A partir du XVIIe siècle, l'histoire des avocats est mieux connue, les sources en sont plus accessibles à tous, et les registres du Parlement, qui ont constamment guidé l'auteur dans la période précédente, ne renferment rien de notable.

En se bornant à l'histoire des avocats au parlement de Paris, M. Delachenal n'avait à s'occuper ni des *patroni* et *advocati* de l'empire romain, ni des avocats des juridictions ecclésiastiques, ni même des *prolocutores* ou « amparliers » des cours féodales, qui ont joué un rôle si considérable aux XIIe et XIIIe siècles. L'histoire des avocats auprès de notre grande cour judiciaire ne commence vraiment qu'avec l'ordonnance du 23 octobre 1274, qui les reconnaît comme corps constitué, en leur imposant le serment professionnel et en statuant sur leurs honoraires. Un règlement inséré dans les registres du Parlement à la date du 13 novembre 1340, et reproduit dans l'ordonnance du 11 mars 1345, donne la formule de ce serment, et porte que nul ne pourra plaider s'il ne l'a prêté et s'il n'est inscrit « au rôle des noms des avocats. » L'ordonnance de 1345 est peu explicite sur les conditions de cette inscription « au rôle, » appelé plus tard

« matricule, » puis tableau : elle se borne à dire qu'on écartera quiconque n'aurait pas l'instruction requise, et qu'on choisira ceux qui auront été reconnus « idoines et suffisants pour cet office. » Dans la pratique, on s'enquérait uniquement de la religion et de la moralité du candidat; quant à sa capacité, elle était considérée comme suffisamment attestée par des « lettres de licence, » qu'on réclamait, suivant toute vraisemblance, dès le xve siècle, mais qui ne sont expressément exigées que dans le xvie siècle. Dès le xive siècle, un stage, dont la durée n'était pas fixée uniformément, était imposé aux *novi advocati*. Au xvie siècle, ce sont les gens du roi, qui, d'accord avec le Parlement, prononcent l'admission des nouveaux avocats au nombre des avocats plaidants. Le nombre des avocats inscrits était de cinquante environ, au commencement du xive siècle; il s'était considérablement accru un siècle plus tard, et, en 1552, il dépassait quatre cents.

Les avocats au Parlement n'ont jamais constitué une « communauté » ou corporation dans le sens précis du mot; mais, dès le xvie siècle, ils formaient un ordre représenté par leur doyen d'inscription et par le bâtonnier, élu par ses confrères pour porter dans les cérémonies publiques le « bâton » ou bannière d'une confrérie commune aux avocats et aux procureurs, la confrérie de Saint-Nicolas. Dans quelques bailliages, cette confrérie était sous le patronage de saint Yves.

L'ordonnance de février 1328, relative au Châtelet, décidait que nul ne pouvait plaider s'il n'était avocat, sauf dans sa propre cause; la pratique avait rendu le recours aux avocats obligatoire. Les grands feudataires, les évêques, les abbés, les villes importantes avaient habituellement un ou plusieurs avocats « pensionnaires, » chargés, moyennant un salaire annuel, de plaider toutes leurs causes. Mais la grande majorité des plaideurs devaient choisir un conseil au moment où leur procès allait s'engager devant le Parlement. On pouvait encore demander à la cour « distribution du conseil, » c'est-à-dire désignation d'un avocat d'office. Cet usage tomba en désuétude au xvie siècle. Les grands personnages avaient en outre un « solliciteur, » sorte d'agent d'affaires à qui l'on confiait la direction des procès et le soin de payer les avocats et procureurs.

La plupart des affaires se plaidaient dans la Grand'Chambre ou « Chambre du plaidoyer. » Elle était divisée en trois parties. La première formait le « parc » ou parquet séparé du reste de la salle par une barre ou « barreau. » Dans un des angles du parc, était une estrade réservée pour le fauteuil ou « lit » du roi; c'était encore là que siégeait, il y a peu d'années, le premier président de la Cour d'appel. A droite et à gauche du siège royal se trouvaient de grands bancs recouverts d'une tapisserie semée de fleurs de lis, les « hauts bancs, » destinés aux présidents et aux conseillers; au-dessous de ces bancs, il y en avait d'autres garnis des mêmes ornements, où prenaient place les gens du roi, les

baillis et sénéchaux, et quelques-uns des plus anciens avocats à qui le Parlement avait accordé la prérogative de siéger sur les fleurs de lis. Les bancs des avocats étaient dans la seconde partie de la salle : ces bancs, appelés aussi « barreaux, » étaient placés deux par deux à droite et à gauche d'un passage par lequel on entrait au parquet. Le premier banc de chaque côté était réservé aux avocats plaidants, les seconds bancs aux jeunes avocats, qui devaient « s'y contenir pour escouter les « anciens. » La dernière partie de la salle était ouverte « aux solliciteurs, « escoliers et autres manieres de gens qui venoient ceans escouter les « plaidoyeries. »

Dès la fin du XIVe siècle, il y avait chaque semaine quatre jours « plaidoiables. » L'audience commençait à sept heures du matin; elle se terminait au moment précis où l'horloge du palais sonnait dix heures, mais elle reprenait dans l'après-midi les mardis et vendredis. L'avocat se présentait à la barre en costume, et muni d'un chaperon fourré, dont l'ordre était très fier, parce qu'il était l'insigne des conseillers de la Grand'Chambre, et que les conseillers des Enquêtes n'avaient pas le droit de le porter. Ce chaperon était si bien la partie essentielle du costume de l'avocat qu'il constituait un gage, dont l'huissier se saisissait lorsqu'une infraction avait été commise ou une amende encourue; on suspendait ainsi le délinquant, en le privant de sa coiffure réglementaire. Lorsque le chaperon fut remplacé par le bonnet ou la barrette, les avocats continuèrent à le porter non plus sur leur tête, mais sur leur épaule. L'épitoge ou la chausse placée aujourd'hui sur l'épaule gauche des avocats, magistrats ou professeurs, est la dernière des transformations du chaperon : le rond du milieu figure la coiffe; la patte et la cornette se retrouvent dans les appendices, dont l'un tombe sur la poitrine et dont l'autre est rejeté sur le dos. Les avocats ôtaient leur chaperon ou leur barrette pour poser leurs conclusions; mais le président les invitait immédiatement à se couvrir.

Le rôle des avocats ne se bornait pas à plaider à l'audience; ils rédigeaient en outre ou faisaient rédiger par leurs clercs une grande partie des actes de procédure : exploits, requêtes, demandes, conclusions, défenses, répliques, dupliques, « contredits, » « salvations. » Ils donnaient en outre des consultations dans la grande salle du palais, où ils avaient leur buffet, c'est-à-dire un petit banc à dossier, au-dessous duquel se trouvait un casier où ils serraient leurs sacs de procédure. Les procureurs avaient aussi leurs buffets. Lorsque ce personnel fut devenu très nombreux, le même buffet servait parfois pour quatre ou cinq avocats ou procureurs. Des arrêts et des édits du XVIe siècle restreignirent le nombre maximum des avocats à trois par banc.

Les rapports des avocats avec le Parlement sont étudiés avec soin : les avocats faisaient partie de ce qu'on appelait le « corps du Parlement, » et à ce titre ils étaient soumis au pouvoir réglementaire de la

cour, qui exerçait ce droit avec modération. Elle exigeait d'eux cependant une grande exactitude et ne voulait pas qu'ils s'absentassent sans qu'elle leur eût « donné congé. » En revanche, il lui arrivait parfois, dans les questions délicates, de prendre l'avis des plus anciens d'entre eux et, en l'absence des gens du roi, elle commettait un avocat pour les remplacer. A propos des prérogatives de l'ordre, l'auteur fait justice de la prétendue noblesse attachée à la chevalerie ès lois; il montre que les lettres d'anoblissement de Hugue Fabrefort et de Jean Pastourel mentionnent expressément qu'ils étaient restés roturiers. Les avocats pouvaient d'ailleurs espérer arriver à la noblesse en entrant au service du roi; ce qui ne les empêchait pas de continuer à plaider pour les particuliers.

Nous n'essaierons pas de suivre M. Delachenal dans les curieux chapitres qu'il a consacrés au paiement des honoraires, au costume des avocats, à la liberté de la parole, à l'éloquence judiciaire au moyen âge, et aux appréciations des théologiens, prédicateurs, écrivains satyriques et littérateurs, qui ont fort souvent malmené les gens de robe. Il serait encore plus difficile d'analyser ses notices biographiques si substantielles, et presque toujours si neuves, sur les principaux avocats au Parlement du XIVe siècle. Cet appendice, comme le reste des chapitres, a été presque exclusivement rédigé à l'aide de textes inédits, qui sont imprimés en tout ou en partie dans les notes et pièces justificatives, ou soigneusement cités au bas des pages. On pourra signaler des lacunes inévitables dans un pareil travail, et souhaiter quelques changements dans la distribution des matières[1], mais tous ceux qui liront cette histoire n'hésiteront pas à y reconnaître un livre aussi neuf qu'intéressant, qui dissimule sous une forme agréable et facile les recherches les plus ardues et les procédés de l'érudition la plus exacte.

J. Tardif.

Pontifical d'Amiens, publié d'après un manuscrit original du XIe siècle, avec notes et commentaires, par Victor de Beauvillé et Hector Josse. Amiens, impr. T. Jeunet, 1885. In-4° de XIII et 143 p., avec cinq planches.

Les prières et les cérémonies religieuses sont une partie essentielle de l'histoire des nations. L'Angleterre nous en fournit aujourd'hui une

1. Il nous eût semblé préférable de rejeter à la fin le chapitre consacré à l'éloquence judiciaire; de même les développements donnés aux avocats du roi (chapitre XI) ne paraissent pas bien à leur place. On regrette enfin de ne pas voir rapprocher du chapitre VI, relatif aux plaidoiries, tout ce qui a trait à la liberté de la parole et à la responsabilité de l'avocat en cette matière (chapitre XII).

preuve éclatante. Les savants de ce pays s'attachent à recueillir et publier les anciens monuments de la liturgie anglaise, avec autant d'ardeur qu'on en mit à les anéantir au XVIe siècle. La valeur des anciens livres liturgiques n'est pas encore aussi généralement reconnue en France. Ils ont cependant fourni dans ces dernières années la matière de publications vraiment importantes. Tels sont, en fait de descriptions bibliographiques, le catalogue de la partie ancienne de la bibliothèque du comte de Villafranca[1] et les recherches de Mlle Pellechet sur les livres des diocèses d'Autun, de Chalon et de Mâcon[2]. Tels sont, en fait de publications d'anciens textes, le Rituel de Nivelon, évêque de Soissons[3], et le Sacramentaire de Hugues le Grand[4], évêque de Nevers, que nous devons, l'un à la Société archéologique de Soissons, l'autre à la Société nivernaise.

Le beau volume que nous annonçons aujourd'hui appartient à la même catégorie que le Rituel de Nivelon et le Sacramentaire de Hugues le Grand. C'est la reproduction très fidèle d'un remarquable manuscrit du XIIe siècle, qui, entre autres morceaux, contient l'absolution des pénitents, diverses bénédictions, le canon de la messe, la confirmation, les ordinations, l'office du jeudi saint, le sacre des évêques, le cérémonial des synodes, la dédicace des églises, l'institution des abbés et des abbesses, la bénédiction des vierges et des veuves. C'est donc un pontifical, que les éditeurs ont eu parfaitement raison d'attribuer à l'église d'Amiens et qui a été approprié plus tard, comme ils l'ont démontré, à l'usage de l'ordre de Cîteaux.

Au texte du pontifical succèdent des notes très développées, où l'on trouve beaucoup d'explications judicieuses et de rapprochements instructifs. Les éléments de ces notes ont été demandés aux auteurs les plus autorisés, et parfois à des manuscrits, notamment au pontifical n° 196 de la bibliothèque d'Amiens.

Quatre pages du pontifical qui vient d'être publié sont données en fac-similé. Les paléographes peuvent ainsi se former eux-mêmes une idée

1. *Description des livres liturgiques imprimés aux XVe et XVIe siècles faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Mgr Charles-Louis de Bourbon (comte de Villafranca)*, par Anatole Alès. Paris, 1878. In-8° de VI et 558 p. — Supplément. Paris, 1884. In-8° de VIII et 46 pages.

2. *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon, avec un choix de leçons, d'hymnes et de proses composées en l'honneur de quelques saints spécialement honorés dans ces diocèses.* Paris et Autun, 1883, in-8°.

3. *Rituale seu Mandatum insignis ecclesiæ Suessionensis tempore episcopi Nivelonis exaratum.* Soissons, 1856. In-4° de XIII et 321 pages, avec 6 pages de fac-similé.

4. *Sacramentarium ad usum ecclesiæ Nivernensis.* S. l. n. d., in-4° de XLVI et 405 p., avec planches.

sur la date de la transcription, qu'ils fixeront, je n'en doute pas, au XIIe siècle. Ce manuscrit avait été acquis, il y a deux ans, par M. Victor de Beauvillé, qui s'est associé M. Hector Josse pour faire jouir le public d'un texte intéressant et dont la conservation est parfaitement assurée. Les deux éditeurs ont parfaitement accompli la tâche qu'ils s'étaient imposée. L'un d'eux, M. de Beauvillé, est mort avant le complet achèvement du volume. L'occasion se présente donc tout naturellement de rendre ici un dernier hommage à un homme de bien, dont les mérites ont été signalés, il y a déjà longtemps, aux lecteurs de la Bibliothèque de l'École des chartes. Ce fut en 1859[1] que notre regretté confrère Douët d'Arcq analysa les trois gros volumes de l'*Histoire de Montdidier*, avec tous les développements que comportaient la valeur et l'étendue de l'ouvrage.

M. Victor de Beauvillé avait formé à grands frais une collection de documents originaux relatifs à la Picardie, dont il n'avait pas voulu se réserver la jouissance exclusive; avec une libéralité qui lui fait le plus grand honneur, il en avait mis à la disposition du public les pièces les plus précieuses, qu'il a fait imprimer, de 1860 à 1882, dans les cinq grands volumes intitulés *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*.

La collection de M. de Beauvillé sera religieusement conservée par sa famille, qui est digne de posséder un tel trésor et qui saura en faire un noble et excellent emploi.

L. Delisle.

Nécrologe de l'église d'Amiens, par M. l'abbé Roze, chanoine honoraire, curé de Tilloy. Amiens, imp. Douillet, 1885, in-8°, 243 p. (Extrait du t. VIII, 3e série des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, p. 265 à 503.)

Le nécrologe ou obituaire de l'église d'Amiens, publié par M. l'abbé Roze, se trouve inséré dans le sixième volume du cartulaire du chapitre d'Amiens, aux archives de la Somme, dont il occupe les folios 115 à 150. Il a été écrit en 1256, au mois d'octobre, et continué jusque dans le courant du XIVe siècle. A la suite de cet obituaire, dans le même manuscrit, se trouve la liste des distributions qui se faisaient au chapitre : *De distributionibus que fiunt in Ambianensi ecclesia, non pro anniversariis, sed pro festis,* et que M. l'abbé Roze a jointe à sa publication. Dans la préface, l'auteur, après avoir dit quelques mots des obituaires en général, décrit succinctement les principaux obituaires qui existent encore du chapitre d'Amiens, et termine par quelques détails sur l'organisation, les revenus, la liturgie, le costume, etc., de cette

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. V, p. 182-194.

compagnie. A la fin du volume se trouve une double table des noms de lieux et des noms de personnes. Le texte de l'obituaire est accompagné de notes intéressantes sur les principaux personnages et qui témoignent de longues et consciencieuses recherches. Il est regrettable toutefois que l'auteur ait laissé échapper plusieurs fautes de lecture, plusieurs omissions, plusieurs négligences, peu graves il est vrai, mais qu'un collationnement un peu scrupuleux aurait pu aisément faire éviter. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, à la page 39, au lieu de : « Obitus Magistri J. de Fiefis *subdiaconi*, II s. VI d., » il faut lire : « Obitus magistri J. de Fiefis; *cuilibet* II s. VI d. » Cette faute de lecture est d'autant moins explicable que l'auteur lui-même dit en note, d'après un autre obituaire du XIVe s., que ce J. de Fieffes était prêtre et chapelain de la cathédrale. Malgré ces observations de détail, la publication de M. l'abbé Roze n'en est pas moins un ouvrage très recommandable, et qui sera très utilement consulté pour l'histoire de la Picardie.

G. Durand.

Essai historique sur Héricourt-en-Caux (anciennes paroisses de Saint-Denis et Saint-Riquier-d'Héricourt), d'après des documents inédits, par A. Hellot, *notaire honoraire.* Yvetot, 1885, in-8°, 194 pages.

Les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* connaissent depuis longtemps le nom de M. Hellot, auteur, entre autres, d'une bonne édition des *Chroniques de Normandie* et d'une remarquable histoire de la famille des Martel de Basqueville. Le nouvel ouvrage de ce laborieux érudit est digne de ses aînés; le bourg d'Héricourt-en-Caux n'est pas des plus connus, mais l'auteur, qui sait ne point franchir les limites de son sujet et qui ne refait pas l'histoire de France à propos d'une localité inconnue, a su tirer des chartes quantité de renseignements curieux sur l'état économique du bourg d'Héricourt au moyen âge et dans les derniers temps de l'ancien régime. Le nom d'Héricourt ne parait pas avant l'an 1030 dans les documents, mais des fouilles récentes ont prouvé que le village même existait dès l'époque romaine et au temps des deux premières races. Après quelques pages sur l'origine, les noms anciens et la topographie d'Héricourt, M. Hellot nous donne des détails intéressants sur le chiffre de la population depuis 1236 et les variations qu'il a subies, sur les écoles (la plus ancienne date de 1714), sur l'industrie, l'agriculture, le commerce, les foires, les marchés, l'administration, les impôts (tailles et dîmes). Dans la troisième partie, M. Hellot fait l'histoire de la seigneurie d'Héricourt, qui, après avoir appartenu aux d'Estouteville, aux Orléans-Longueville, aux Matignon, finit par échoir aux Grimaldi, princes de Monaco. Une quatrième partie renferme l'histoire des églises et des maladreries. On voit

que le cadre est modeste, approprié au sujet, M. Hellot a su le remplir et y faire entrer nombre de faits intéressants.

En traitant l'histoire d'Héricourt, l'auteur a été amené à examiner la tradition qui veut que saint Mellon, premier évêque de Rouen, soit mort à Héricourt[1]. Cette opinion a été soutenue notamment par M. Cochet et par M. l'abbé Sauvage. M. Hellot examine leurs arguments et prouve entre autres que le village n'est pas appelé Saint-Mellon avant la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe siècle. Les autres arguments employés par ses adversaires sont des plus faibles et ne supportent pas l'examen. M. Hellot recherche ensuite à quelle époque a pu naître la tradition même, et prouve qu'elle date probablement du début du XVe siècle ; ce n'est même que beaucoup plus tard qu'on fit d'Héricourt le lieu choisi par le saint évêque pour se retirer du monde.

Auguste Molinier.

Archives historiques du Poitou. XV. Poitiers, impr. Oudin, 1885, 1 vol. gr. in-8° de 473 p.

La Société des archives historiques du Poitou est certainement une de celles qui ont le plus à cœur de prendre rang à côté de leurs aînées ou de leurs émules de la capitale. Pas de procès-verbaux, mais des publications de textes historiques : c'est un exemple qu'un certain nombre de sociétés de province ferait bien de suivre. Le système est aussi simple que fécond. Les documents à publier ne manquent pas dans nos archives et dans nos bibliothèques; si tout le monde s'y mettait, quel secours pour l'histoire locale ! — Voilà quinze ans que la société dont nous parlons ici publie ses *Archives historiques* et consacre tous ses soins à rendre ses volumes à la fois utiles et attrayants. Une impression claire et élégante, et surtout une table analytique abondante, sont des qualités assez rares pour qu'on les signale.

Aussi est-ce pour nous un véritable plaisir de présenter pour la première fois les Archives historiques du Poitou aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes.* Des trois parties d'importance inégale qui composent le nouveau volume, la première comprend des extraits publiés par M. Ledain, de *journaux* de Jean de Brilhac, conseiller en la sénéchaussée de Poitou, de 1545 à 1564, et de René de Brilhac, conseiller au présidial de Poitiers, de 1573 à 1622. Ces documents sont peu étendus, et de valeur assez secondaire. Bien autre est l'intérêt de la publication suivante, œuvre de M. Brigauld de Verneuil, le *journal* d'Antoine Denesde, marchand ferron à Poitiers, et de Marie Barré, sa

1. Le chapitre consacré par M. Hellot à l'examen de cette question a été tiré à part en une brochure in-8°, sous ce titre : *Saint Mellon est-il mort à Héricourt-en-Caux ?*

femme (1628-1687). Il contient peu de notes relatives à l'histoire générale, mais une foule de faits de toute sorte se rattachant à l'histoire intime de Poitiers, à la tenue des grands jours, au séjour de la cour, aux fêtes publiques, aux rivalités locales, aux impôts et au commerce, « en un mot à tout ce qui sert d'aliment à la curiosité publique. » Ajoutez des détails intéressants sur la vie de famille et la vie sociale du rédacteur. L'édition est très soignée : elle est complétée par des notes substantielles et par une série de quarante-trois pièces inédites, empruntées principalement aux archives communales de Poitiers. — La troisième partie du volume comprend des extraits de divers documents rangés par ordre chronologique depuis 1335 jusqu'à 1787 : les sources, toujours soigneusement indiquées, sont l'obituaire de Sainte-Opportune (1366-1631), les registres paroissiaux de Poitiers (1539-1790), et le journal de Pierre Charmeteau, maître perruquier (1731-1767). Ce travail est encore l'œuvre de M. Brigauld de Verneuil.

H. de Curzon.

Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, par Jules Guiffrey. Tours, Mame, 1886, in-4° de 533 p.

C'est une bonne nouvelle à annoncer aux érudits, aux lettrés, aux curieux que l'apparition d'un volume de M. J. Guiffrey sur un sujet qu'il connaît si bien. Comme on pouvait l'attendre de l'auteur de l'*Histoire générale de la tapisserie* (section française), l'ouvrage a été composé avec une mesure, une sûreté de main, une clarté qui en font un guide aussi utile qu'attrayant pour tous ceux qu'intéressera l'étude de cet art, une des gloires de l'industrie française.

Deux caractères, deux mérites principaux frappent le lecteur dès le premier examen. D'abord, c'est un vif désir, appuyé sur des recherches et des études aussi longues qu'approfondies, de mettre bien en lumière la supériorité de la France et sa priorité, et en même temps de réagir contre l'habitude trop répandue de faire à la Flandre une part spéciale dans l'histoire de la tapisserie. On oublie facilement, en effet, que la Flandre et l'Artois, provinces françaises jusqu'au traité de Madrid de 1526, faisaient partie intégrante de la patrie. « On n'avait pas assez remarqué, dit l'auteur, que nous avions le droit de réclamer comme nôtres les triomphes et les gloires de ces deux provinces. Par contre, certaines productions étrangères avaient été exaltées outre mesure, au détriment de la vérité historique. Il s'agissait donc de mettre chaque chose à sa place. » — Si l'on considère que, dès l'origine, la France a été le berceau de cet art; que la plupart des manufactures de l'étranger, très prospères d'ailleurs, n'ont eu qu'une durée éphémère et n'ont pu survivre à leur fondateur; que la France, au contraire, a possédé seule, depuis six siècles, une suite ininterrompue de tapissiers, dont le tra-

vail persévérant et toujours habile a su traverser sans ruine toutes les vicissitudes, on conclura volontiers, avec M. J. Guiffrey, que la tapisserie peut être regardée comme un art véritablement national.

Le second mérite de l'ouvrage, appréciable notamment dans la question des origines de la tapisserie, c'est une préoccupation constante, un soin particulier de ne rien avancer à la légère, de ne rien conclure sur des preuves mal établies, de ne lancer aucune hypothèse risquée, de ne rien affirmer qui puisse être qualifié de douteux par une critique sévère : l'auteur a su inspirer confiance à ses lecteurs et de plus faire une œuvre qui restera, parce qu'elle ne saurait donner prise à la controverse, au moins au point de vue des faits et en dehors de toute considération esthétique. Par suite de ce plan arrêté, il se débarrasse de tout ce qui, ne rentrant pas rigoureusement dans son sujet, pourrait contribuer à égarer le lecteur. Du moment que la vraie tapisserie, celle dont on fait ici l'histoire, est le travail de haute et basse lice, il est inutile de s'arrêter aux ouvrages d'un art voisin, mais bien différents, à la broderie, à la tapisserie au point, au travail à l'aiguille sur canevas, aux *bergames,* et à toutes les étoffes à dessins réguliers obtenus par des moyens mécaniques. Et cette distinction est d'autant plus indispensable à bien établir que, jusqu'à notre siècle, le même mot générique de *tapisserie* était appliqué à tous ces types différents.

Nous touchons ici à une des grosses difficultés qui se dressent devant l'historien lorsqu'il veut exposer les débuts de la tapisserie et discuter les rares documents qui nous restent de cette époque reculée. M. J. Guiffrey, lui, traite le problème d'insoluble, et nous croyons qu'il a raison, étant donné l'obscurité et l'incertitude des textes ou des monuments. A qui lui reprocherait d'éviter la discussion, il répond d'avance que c'est une entreprise aussi téméraire qu'inutile, jusqu'à nouvel ordre, et qu'il vaut mieux se contenter d'enregistrer les faits positifs. C'est pourquoi l'histoire que nous avons en main commence seulement au XIVe siècle. L'industrie de la tapisserie à cette époque apparaît déjà, il est vrai, pleine de force et de vitalité; il est certain qu'en France notamment, le système de la basse lice d'abord, puis, plus récemment, celui de la haute lice, étaient inventés et bien établis avant les premiers textes de la fin du XIIIe siècle qui les concernent. Mais quel fonds peut-on faire sur les spécimens qu'on a mis en avant comme antérieurs, les fragments de la tapisserie de Saint-Géréon de Cologne, les tentures des églises de Halberstadt et de Quedlinbourg, dont la date aussi bien que la mode et le lieu de fabrication sont impossibles à fixer? Et, pour les textes, sait-on si les étoffes dont ils parlent sont tissées, brodées ou fabriquées à la main? Si, comme le suppose ingénieusement l'auteur, la fameuse *tapisserie* de Bayeux, qui n'en est pas une, avait complètement disparu avec tant d'autres, n'aurait-elle pas passé jusqu'à nos jours, à la faveur de descriptions aussi insuffisantes que celles qui

nous restent, en général, pour une splendide tenture de haute lice?

Nous ne songeons pas à suivre M. J. Guiffrey dans le cours de cette histoire si pleine de faits. Il l'a divisée chronologiquement en dix périodes, pendant lesquelles il visite successivement tous les ateliers dont les ouvriers ont laissé des noms et des œuvres. C'est un inventaire permanent des plus précieux, mêlé de détails techniques et historiques du plus grand intérêt. Un tableau de l'état actuel de l'industrie dans nos manufactures, et, pour ne rien oublier, un appendice curieux sur le commerce et le prix des tapisseries, avec conseils pratiques à l'usage des amateurs, terminent un volume qui, comme on voit, est destiné à être consulté et lu par un nombre varié de personnes. N'oublions pas enfin une table alphabétique abondante, ce qui est un mérite fort à remarquer.

Nous ferons une dernière observation, qui nous semble à sa place, surtout dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* : l'auteur a pris le parti de supprimer toute note et toute indication de sources. Malgré des exemples éminents, c'est toujours certainement une lacune regrettable : elle trompera souvent la curiosité de ceux qui, n'étant que peu au courant de la question, désireront, non pas vérifier, — on peut se fier à la compétence de l'auteur, — mais étudier à leur tour, et pour ainsi dire pièces en main. Une table bibliographique aurait pu au moins remédier à ce que ce système présente de véritablement incommode.

Le volume est illustré de cent douze figures dans et hors texte et de quatre chromolithographies, dont la plus réussie est la *Dame à la licorne,* un fragment de cette tenture magnifique rapportée récemment de la ville de Boussac au musée de l'hôtel de Cluny. C'est là pour le volume un attrait de plus, auquel il faut joindre une impression sans rivale.

H. de Curzon.

Pontificale ecclesiæ Sancti Andreæ. The pontifical offices used by David de Bernham, bishop of S. Andrews, with an introduction by Chr. Wordsworth, M. A. rector of Glaston. Edinburgh, at the Pitsligo press; Oxford and London, James Parker and company. 1885. In-4° de xxvii-97 et xxvii p.

Les vieux livres liturgiques, dont l'importance historique n'est pas suffisamment appréciée en France, sont en Angleterre, depuis quelques années, l'objet de travaux approfondis, dont il convient de signaler le mérite.

Le volume dont le texte vient d'être transcrit est consacré à un pontifical écossais du xiiie siècle, qui a appartenu à David de Bernham, évêque de Saint-André depuis 1239 jusqu'en 1253 ou environ. Il est conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 1218 du fonds latin.

M. Wordsworth ne s'est pas borné à en donner une édition rigou-

reusement exacte. Il y a joint de copieux appendices dans lesquels sont publiées les parties les plus intéressantes de plusieurs pontificaux ou bénédictionnaires de la Grande-Bretagne au moyen âge : le *Liber sancti Cuthberti*, pontifical du commencement du XIIe siècle, conservé à Cambridge dans la bibliothèque du Sidney Sussex College; — le pontifical provenu de l'abbaye de Jumièges et possédé par la bibliothèque de Rouen; — le pontifical d'Anianus, évêque de Bangor.

Les tables par lesquelles se termine la belle publication de M. Wordsworth se rapportent à tous les textes similaires de la liturgie anglaise et sont fort utiles pour comparer entre elles les prières contenues dans beaucoup de recueils liturgiques du moyen âge. On devra fréquemment y recourir quand on étudiera les pontificaux et les bénédictionnaires des églises de France.

L. Delisle.

Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia, compilata da Antonio Manno e Vincenzo Promis. Vol. I°. Torino, fratelli Bocca, 1884. In-4°, XXVIII-463 p.

La Société d'histoire nationale de Turin mérite les plus grands éloges. La *Bibliotheca storica*, qu'elle vient d'entreprendre et qui promet une nouvelle série de publications, a brillamment débuté. Les trois volumes qu'elle a récemment offerts au public sont : 1° un excellent ouvrage bibliographique, intitulé : *l'Opera cinquantenaria della R. Deputazione di storia patria di Torino*, par le secrétaire Antonio Manno, volume qu'on ne cessera de consulter avec profit; 2° le Catalogue des *Codici manoscritti della Trivulziana*, décrits avec le plus grand soin par Giulio Porro; 3° le tome Ier d'une *Bibliographia storica degli Stati della monarchia di Savoia*, due aux soins combinés de MM. A. Manno et V. Promis. C'est sur ce travail que nous voulons de préférence attirer l'attention.

L'origine en est déjà lointaine et les préparatifs en ont été longs, comme il convenait d'ailleurs à un ouvrage de cette importance. Le tome que nous avons entre les mains ne renferme pas moins de 6,475 numéros, et, comme la suite est évidemment prête pour l'impression, peut-être déjà même sous presse, on saisit d'un seul coup d'œil le temps qu'il a fallu pour rassembler les matériaux les plus variés et les plus dispersés. Le véritable créateur de l'œuvre est M. Promis, car c'est sa pensée qui est mise en œuvre aujourd'hui; mais le véritable exécuteur de l'idée première est l'infatigable M. Manno : auquel des deux érudits devons-nous la plus grande reconnaissance?

Assurément, l'ensemble présente des défauts, et le plan peut prêter à la critique. Les auteurs ont fait rentrer dans leur cadre les manuscrits; mais sont-ils bien certains de les connaître tous et pourraient-ils nous

assurer qu'ils ont consulté tous ceux qui, conservés à l'étranger, fourniraient des documents à l'histoire de la maison de Savoie?

Mais, au point de vue de l'indication précise des sources, de la diversité des éditions, du dépouillement exact des périodiques italiens, français et autres de tous genres, au point de vue de la combinaison simple des abréviations, des renseignements et des notes sur les pseudonymes, les ouvrages anonymes, les incunables, il nous semble que ce livre atteint la plus grande perfection que l'on puisse espérer. Je n'affirme rien au hasard et ne crains pas d'être démenti.

C'est avec plaisir qu'on apprendra en France l'apparition du tome suivant de cette publication, très intéressante au point de vue français, et dont voici le sommaire général :

1. Histoire de la maison de Savoie
   - Chroniques, éloges, lettres.
   - Généalogie, alliances.
   - Histoire religieuse.
   - Droits, prétentions et acquisitions.
   - Relations avec les autres États.
2. Archéologie nationale
   - Monuments et documents.
   - Science héraldique.
   - Numismatique.
3. Familles princières et leurs ramifications (Carignan, Nemours, etc.).
4. Cour
   - Relations des ambassadeurs.
   - Chapelle, mobilier, collections et librairie.
   - Cérémonial.
   - Éducation des princes.
5. Fêtes, solennités et théâtre.
6. Biographie nationale.

H. Stein.

Le Sceau de Hoja et la sigillographie pittoresque, principalement en Espagne, par Émile Travers. Paris, 1885, A. Picard. In-8° de 31 pages.

Le sceau de la ville de Hoja, en Andalousie, représente un château posé sur un pont à trois arches, entre deux montagnes reliées par une chaîne ; d'anciennes gravures de cette ville établissent que l'on a voulu, sur ce sceau, donner une idée de l'état des lieux. A cette occasion, notre confrère M. Travers décrit un assez grand nombre de sceaux de France, d'Espagne, d'Allemagne et d'Orient, qui rentrent, au point de vue topographique, dans la même classe que celui de Hoja. Notre confrère pense qu'il y aurait un véritable intérêt archéologique à entreprendre une étude d'ensemble sur ce sujet et à montrer que les sceaux, au point de vue topographique comme au point de vue de l'architecture civile et religieuse, peuvent fournir des indications aussi précieuses que

pour l'état de la civilisation et des arts ; dans ce dernier ordre d'idée, nous n'avons qu'à rappeler les belles publications de M. Demay. Nous partageons complètement l'opinion de M. Travers, et nous souhaitons, puisqu'il en a eu l'idée, qu'il la mette à exécution et surtout qu'il ne marchande pas les planches à ses lecteurs; une description ne suffit pas, il faut aussi parler aux yeux.

Anatole de Barthélemy.

Une Énigme historique. Les Roumains au moyen âge, par M. Al.-D. Xénopol, professeur d'histoire roumaine à l'Université de Jassy. Paris, Ern. Leroux, 1885. In-8°, 238 p.

Il y a aujourd'hui, tant dans le royaume de Roumanie que dans la Transylvanie relevant de la couronne hongroise de Saint-Étienne, près de dix millions d'hommes qui parlent une langue dérivée du latin. D'où viennent-ils? Descendent-ils en droite ligne des Daces conquis par Trajan, et devenus en un siècle et demi tout à fait romains? Ont-ils au contraire émigré, à une époque quelconque du moyen âge, des régions situées au sud du Danube ou des Balkans? La première opinion a d'abord paru la plus vraisemblable, et a été généralement admise; mais elle a été fortement battue en brèche par un érudit allemand, Robert Rœsler : il a publié en 1871 le résumé de ses recherches dans un livre qui a fait école[1], et que l'on peut résumer de la façon suivante : lorsque, sous la menace des invasions commençantes, l'empereur Aurélien eut ordonné à ses troupes d'évacuer la Dacie trajane, et aux citoyens de la frontière de s'établir au sud du Danube (270), la Dacie perdit toute sa population romaine ou romanisée. Des émigrés se réfugièrent en Mésie; là, ils se fondirent avec la population romaine établie dans les villes; ce sont les descendants de ces Romains mésiens et daces qui reparaissent au XIIe siècle sous le nom de Valaques. A la fin de ce même siècle, pendant les luttes entreprises par les Valaques et les Bulgares contre les empereurs byzantins, ils traversèrent le Danube et s'établirent au nord du cours inférieur de ce fleuve. Là, ils augmentèrent rapidement, au point de former cet élément néo-latin, si important aujourd'hui, soit comme peuple, soit comme nation. Cette théorie, combattue par M. Julius Jung[2] et par M. Ladislas Pič[3], tous deux professeurs à l'Université de Prague, a été adoptée dans ses traits essentiels par M. W. Tomaschek[4], professeur à Graz, et par M. J. Hunfalvy,

1. *Romænische Studien, Untersuchungen zur ælteren Geschichte Romaeniens.* Leipzig, 1871.

2. *Die Anfaenge der Romaenen*, dans la *Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien*, 1876. — *Die romaenischen Landschaften*, 1881.

3. *Ueber die Abstammung der Romaenen.* Leipzig, 1880.

4. *Zur Kunde der Haemus-Halbinsel.* Vienne, 1882. M. Tomaschek avait

membre de l'Académie hongroise des sciences[1]. Hongrois, Slaves, Allemands sont ainsi tombés d'accord pour nier la continuité de l'élément latin dans ce qui avait été la Dacie[2].

On a pu leur reprocher de n'avoir pas toujours été impartiaux dans le débat. On sait en effet combien, dans ces confuses régions de l'Europe orientale, les questions de race passionnent les érudits et les politiques. L'auteur du livre que j'annonce ici, et dont la thèse est le contre-pied de la théorie rœslérienne, M. Xénopol, ne se contente pas de réfuter ses adversaires, il les accuse de mauvaise foi; une querelle d'érudition devient ainsi une guerre de patriotisme. C'est au nom du droit des peuples que M. Xénopol proteste contre la doctrine de Rœsler et de ses partisans. Il tient pour certain que les Roumains sont les descendants directs des Daces romanisés, qu'ils n'ont cessé d'occuper le sol de l'ancienne Dacie trajane, que, par conséquent, ils le possédaient bien avant l'arrivée des Slaves, des Allemands et surtout des Hongrois; que les persécutions tant de fois dirigées par ces derniers contre les Roumains de la Transylvanie ne sont pas seulement odieuses, mais injustes, car les Roumains ont sur leur pays un droit antérieur aux Hongrois, et par conséquent supérieur. Nous n'avons pas, quant à nous, à prendre parti dans le débat; nous savons trop ce qu'il en coûte de laisser la force chercher des arguments dans l'histoire, et quels dangers recèle la théorie des nationalités. Je dois cependant déclarer que la passion, sans doute très légitime, mise par M. Xénopol au service de sa thèse, n'est pas de nature à diminuer la valeur de son livre. C'est un travail de sérieuse érudition, et c'est à ce titre seul que je puis en parler ici.

La démonstration de M. Xénopol peut se diviser en trois points principaux : 1° la Dacie a été entièrement romanisée et est restée pays de langue romaine même après 270; 2° il est impossible d'admettre l'hypothèse, soit de Rœsler, qui fait venir les Roumains de la Mésie à la fin du XIIe siècle, soit de M. Tomaschek, qui les ramène de la Macédoine au IXe, soit du célèbre slaviste Miklosich, qui nous les montre rentrant, dès le Ve siècle, dans leur pays originaire; 3° enfin, la théorie rœslérienne est impuissante à expliquer plusieurs faits caractéristiques de l'histoire et des institutions roumaines. J'examinerai successivement ces divers points[3].

commencé par combattre la théorie rœslérienne, avant d'en devenir un des plus ardents champions. D'ailleurs, sur toute cette bibliographie, voyez le chap. I du livre de M. Xénopol.

1. *Die Rumaenen und ihre Ansprüche*. Vienne, 1883.

2. En France, M. Gaston Paris s'est prononcé en faveur de la théorie rœslérienne dans le compte rendu qu'il a consacré au livre de M. Jung : *Rœmer und Romanen in den Donaulaendern* (Innsbruck, 1877). Voy. *Romania*, 1878, p. 608.

3. M. Xénopol avait déjà publié la substance de sa théorie dans la *Revue historique*, t. XXIII, 1883.

J'admets volontiers, avec M. Xénopol, que l'élément romain a pénétré en Dacie plus profondément que Rœsler ne l'avait dit : le nombre relativement grand des inscriptions latines recueillies dans le pays est un témoignage qui a son poids. Encore ne faudrait-il pas l'exagérer. Ce latin des inscriptions était la langue officielle; qui pourra nous dire jusqu'à quel point il est devenu la langue du peuple? M. Xénopol invoque l'exemple de l'Espagne, de la Gaule[1], qui ont si rapidement perdu l'usage de la langue nationale; mais il faut se rappeler que la domination romaine a duré en Dacie au plus un siècle et demi : quatre générations d'hommes auraient donc suffi pour qu'on cessât d'y parler dace ! En outre, l'élément colonisateur n'a pas été exclusivement latin : si de nombreux légionnaires venus d'Occident ont aidé à répandre le latin dans les campagnes et les villes daces, tandis que les auxiliaires daces, transplantés en Occident, allaient désapprendre au loin leur langue maternelle, il en est venu aussi des pays grecs. C'est à M. Xénopol même que j'emprunte ce fait (p. 178), et il montre les traces laissées par le grec dans le roumain. Il est donc au moins excessif d'aller jusqu'à dire (p. 36) : « Les Daces n'ont jamais quitté leur pays; tout au contraire, ils y sont restés en grand nombre, et ils ont *tous* été romanisés. »

Arrivons maintenant à l'ordre d'évacuation donné par Aurélien en 270. D'après Vopiscus, l'ordre a été aussi formel que possible : « Voyant que l'Illyrie était ravagée et la Mésie perdue, l'empereur abandonna la Dacie, province constituée par Trajan; il en ramena l'armée et les provinciaux, qu'il établit en Mésie[2]. » M. Xénopol s'efforce d'atténuer la force de cette affirmation. Il reproche à Vopiscus de manquer de critique, de raconter les faits, non pas tels qu'ils se sont passés en réalité, mais tels que les présentait la version officielle; c'est ainsi qu'il a puisé plusieurs de ces renseignements dans les « carnets » mêmes de l'empereur Aurélien[3]. Soit, mais quel intérêt Vopiscus aurait-il eu, dans ce cas actuel, à farder la vérité? Ne croira-t-on pas Aurélien affirmant qu'il a été

1. Au sujet de la Gaule, je relève une erreur de fait : « La province narbonnaise de la Gaule soumise aux Romains par J. César (52 av. J.-C.), » dit l'auteur, p. 32, « était, du temps de Pline l'Ancien, plutôt une Italie qu'une province. » En réalité, la Narbonnaise a été constituée en province en 121 av. J.-C. Voyez E. Desjardins, *la Gaule romaine*, II, 282.

2. « Cum vastatum Illyricum ac Moesiam deperditam videret, provinciam Daciam a Trajano constitutam, sublato exercitu et provincialibus, reliquit, desperans eam posse retineri, abductosque ex ea populos in Moesia collocavit. » Vopiscus, *Aurelian.*, ch. XXXIX. Cité par M. Xénopol, p. 15.

3. « Quæ omnia, dit Vopiscus (*Aurel.*, ch. I), ex libris linteis, in quibus ipse quotidiana sua scribi præceperat pro tua sedulitate (il s'adresse à Tibérianus, qui l'avait exhorté à écrire la vie de l'empereur) condisces. » Cité p. 19.

obligé d'abandonner à l'ennemi une province de son empire? Était-ce un événement dont il dût prendre de l'orgueil, et dont ses panégyristes dussent s'empresser de transmettre le souvenir à la postérité ? La vérité est, je crois, que sur le fait de l'évacuation, il n'y avait à tromper personne; on y était préparé depuis qu'Hadrien avait mis le pont jeté par Trajan sur le Danube hors d'état de servir[1]. Depuis le commencement du IIIe siècle au moins, c'est-à-dire depuis l'arrivée des Goths sur les bords du Pont-Euxin, la possession de la Dacie était devenue des plus précaires[2], et l'ordre de l'empereur, attendu sans doute depuis longtemps, a dû s'exécuter promptement[3]. Quoi qu'en dise M. Xénopol, les émigrants pouvaient trouver dans la Mésie, même dévastée, un asile moins incertain que chez eux ; le Danube ne formait pas une limite infranchissable, mais c'était encore une solide base de défense. Je crois très volontiers que la Dacie n'a pas été entièrement évacuée par tous ses habitants : ceux qui étaient le plus près du Danube ont franchi le fleuve; ceux qui étaient voisins des montagnes se sont mis à l'abri derrière leurs rochers. C'est là, en effet, que M. Xénopol montre les Daces romanisés trouvant un asile inexpugnable; c'est là, d'après lui, qu'ils restèrent confinés pendant le millier d'années que durèrent les invasions dans la basse vallée du Danube, pour redescendre ensuite dans la plaine qu'ils occupent aujourd'hui. Reste à prouver que ces fugitifs étaient en effet tous romanisés. La condition désolée où se trouvèrent les Daces, depuis le début du IIIe siècle, ne permet guère de croire que l'influence latine ait pu s'exercer d'une façon assez paisible ni assez continue.

La première partie de la thèse soutenue par M. Xénopol ne me paraît pas solidement établie. Voyons, maintenant, comment il réfute les hypothèses présentées par ses adversaires pour expliquer l'immi-

1. Si tant est cependant qu'Hadrien ait fait rompre le pont de Trajan. Voyez sur ce point Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV (1874, in-8°), p. 331.

2. Xénopol, p. 20.

3. M. Xénopol discute encore, p. 19, un passage d'Eutrope. Cet historien nous dit qu'Hadrien, jaloux de la gloire de Trajan, abandonna aussitôt les trois provinces d'Assyrie, de Mésopotamie et d'Arménie, et il ajoute : « Idem de Dacia facere conatum amici deterruerunt, ne multi cives romani barbaris traderentur. » Par conséquent, dit M. Xénopol, « dans l'idée des Romains, » la retraite des troupes ne devait pas avoir pour conséquence nécessaire celle des citoyens, et, si cette idée était vraie au temps d'Hadrien, elle devait l'être aussi bien encore au temps d'Aurélien. C'est possible, mais Vopiscus dit formellement qu'Aurélien ramena l'armée « et les provinciaux, » et, comme je l'ai dit plus haut, je ne vois pas de raison sérieuse pour infirmer le témoignage de ce chroniqueur. Sur la mesure prise par Aurélien, Eutrope ne fait que répéter Vopiscus : « Abductosque Romanos ex urbibus et agris Daciae in mediam Moesiam collocavit. » Cité p. 15.

gration dans l'ancienne Dacie d'un peuple parlant une langue latine. Rœsler, on l'a vu, prétend que les Roumains sont venus de la Mésie. Mais, réplique M. Xénopol (p. 38 et suiv.), l'élément romain a toujours été très faible dans cette province, et il en a certainement disparu de bonne heure sous le flot des invasions. A aucune époque du moyen âge, les auteurs byzantins ne signalent sur le territoire de l'ancienne Mésie un groupe quelque peu important de population romane; « on ne rencontre pas un seul Valaque entre les Balkans et le Danube; toutes les mentions relatives à ce peuple se rapportent aux régions montagneuses situées au sud des Balkans » (p. 39). Sur ce point, l'argumentation paraît très solide, et il est difficile, en effet, que les Roumains soient venus de la Mésie, s'ils n'y ont jamais été. Pour M. Tomaschek, les ancêtres des Roumains sont les Besses romanisés, qui auraient quitté, à la fin du XIe siècle, leur pays, situé au sud des Balkans; mais cet auteur ne donne aucune preuve à l'appui de son opinion, dans laquelle il paraît n'avoir d'ailleurs lui-même qu'une médiocre confiance (voyez p. 55).

De la très intéressante discussion à laquelle s'est livré M. Xénopol dans ce chapitre, je retiens au moins ce fait : les chroniqueurs byzantins mentionnent fréquemment la présence de Valaques (Βλάχοι) au sud du Danube, ou mieux dans les Balkans, l'Hémus, le Rhodope; ces Valaques ont joué un grand rôle dans l'histoire du premier et du second État bulgare; mais on n'a pas prouvé que ces Valaques formaient un élément bien déterminé parmi les populations balkaniques. Parlaient-ils une langue dérivée du latin? Il eût été bon d'éclairer ce point, car le nom de Valaque a désigné au moyen âge les peuples les plus divers[1]; assurément, il n'avait pas la même valeur qu'aujourd'hui. M. Xénopol attache cependant au mot Βλάχοι le même sens que nous au mot Valaques. De là, une sorte de confusion perpétuelle, qui ne laisse pas de mettre le lecteur mal à l'aise.

Cette tendance, qui pousse M. Xénopol à donner aux termes employés par les chroniqueurs anciens, peu versés à coup sûr dans les questions d'ethnographie, une précision toute moderne, reparaît dans le chapitre IV, intitulé : *l'Église bulgare chez les Roumains.* Comment expliquer, a-t-on dit, que les Roumains aient adopté le rite slave ou bulgare, que le bulgare ou vieux slovène ait été pendant des siècles la langue officielle et écrite des Roumains en Roumanie, si ces descendants des anciens Daces n'ont jamais traversé le Danube? M. Xénopol répond « que la Bulgarie, au moins pendant la durée du premier État bulgare[2],

1. Voyez les preuves qu'en donne M. G. Paris dans l'article qui sert d'introduction au 1er vol. de la *Romania.*

2. Ce premier empire bulgare périt en 1018, détruit par l'empereur d'Orient, Basile II, dit le Bulgaroctone. Voyez p. 63.

s'étendait aussi au nord du fleuve, sur la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie » (p. 56). Ici encore, son argumentation, tout ingénieuse qu'elle est, n'emporte pas la conviction. Je citerai seulement un exemple de la facilité avec laquelle M. Xénopol interprète parfois les textes dans un sens favorable à sa cause[1]. Il cite (p. 59) ce passage de Constantin Porphyrogénète : « Les Hongrois confinent vers l'Orient aux Bulgares, dont ils sont séparés par le fleuve Ister ; vers le nord aux Petchénègues, vers l'Occident aux Francs, vers le sud aux Croates. » L'auteur souligne les mots : *confinent vers l'Orient,* et en conclut que les Bulgares étaient *les voisins immédiats des Hongrois* à l'est de ceux-ci, c'est-à-dire en Valachie. On est tout aussi bien autorisé à souligner les mots : *dont ils sont séparés par le fleuve Ister,* et à comprendre que le Danube séparait, alors comme aujourd'hui, les Hongrois des Bulgares. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et ne pouvant reprendre un à un tous les textes, discuter tous les faits allégués par l'auteur, je demanderai la permission de reproduire la conclusion de cet intéressant chapitre : « Les Roumains n'ont pu revenir de la Mésie, puisqu'ils n'y ont jamais existé. Pour expliquer le rôle des Valaques de l'autre côté du Danube au temps de l'État valacho-bulgare, on n'a pas besoin d'imaginer qu'ils aient été excessivement nombreux dans la Mésie. Les premiers chefs de l'insurrection (contre l'empire byzantin) étaient Valaques ; les premières luttes de l'indépendance eurent pour théâtre le mont Hémus, patrie des Valaques ; l'élément bulgare, qui était le seul cultivé, finit par avoir le dessus, et l'état valacho-bulgare se changea insensiblement en un État purement bulgare. Quant au rite bulgare que l'on rencontre chez les Roumains du nord du Danube, il y a été introduit pendant le premier État bulgare, qui étendait sa domination jusque dans la Pannonie. Les relations des

1. P. 235, M. Xénopol s'est certainement mépris sur un passage des Annales de Fulda. Elles racontent qu'en 896 les Grecs firent la paix avec les Avares ou Hongrois; les Bulgares, mécontents, prennent les armes et ravagent tout le pays jusqu'aux portes de Constantinople. « Quod ad ulciscendum Græci astucia sua naves illorum contra Avaros mittunt, ac eos in regnum Bulgarorum ultra Danubium transponunt. Illi transpositi, manu cum valida gentem Bulgarorum ingressi, maximam partem cædendo neci tradiderunt. » Après *ac eos*, M. Xénopol sous-entend *Graecos;* c'est *Avaros* qu'il faut au contraire. Le sens est donc : les Grecs, pour se venger des Bulgares, usent de ruse : ils feignent d'envoyer leurs vaisseaux contre les Avares, mais ces vaisseaux vont prendre les Avares au nord du Danube et leur font passer le fleuve. Arrivés ainsi au delà (au sud) du Danube, ces Avares, qui viennent de faire la paix avec Byzance, attaquent les Bulgares, en tuent un grand nombre et forcent ceux qui étaient alors en expédition de revenir en toute hâte pour défendre leur patrie. On ne saurait donc invoquer ce passage pour prouver que les Avares ou Hongrois étaient voisins des Bulgares *au nord* du Danube; le texte dit formellement que ces Bulgares étaient *au sud* du fleuve.

églises moldaves et valaques avec le siège d'Ohrida[1] prouvent que les Roumains n'ont pu recevoir le christianisme bulgare qu'au nord du fleuve, car, s'ils avaient émigré de Mésie en Dacie à partir de la fin du XIIe siècle, ils auraient dû obéir à l'autorité spirituelle du patriarche de Tirnovo; s'ils étaient venus de plus loin encore, du sud des Balkans, ils devraient officier en langue grecque, ainsi que le font ceux de la Macédoine » (p. 71).

Au chapitre V, M. Xénopol recueille et critique les témoignages des chroniqueurs du moyen âge, qui attestent la présence des Roumains au nord du Danube. A vrai dire, c'est à partir du XIIe siècle seulement qu'on trouve des Valaques mentionnés dans l'ancienne Dacie trajane; mais ces chroniqueurs en parlent comme d'un peuple établi déjà depuis longtemps dans le pays, et même antérieurement à la conquête hongroise. Le plus ancien est ce notaire anonyme d'un roi de Hongrie, Béla[2], au témoignage de qui Rœsler refuse d'attribuer aucune autorité, mais que notre auteur venge assez bien de ces injustes dédains. La chronique attribuée à Nestor, et qui est du XIe siècle, vient appuyer l'affirmation de l'anonyme[3], et il est difficile, après l'argumentation de M. Xénopol, de ne pas admettre l'existence, au nord du Danube, d'un peuple appelé Valaque, depuis au moins le Ve siècle. Mais, encore une fois, ce nom seul de Valaque suffit-il pour désigner un peuple parlant une langue dérivée du latin? Pour les Valaques situés au sud des Balkans, l'auteur cite (p. 40) un seul exemple d'un mot vraiment roumain; pour ceux de la Transylvanie, il n'en cite pas.

Après les témoignages tirés des chroniqueurs, viennent les témoignages tirés des chartes et autres actes publics (ch. VI); le premier docu-

1. L'ancienne Prima Justiniana, dans la Macédoine. Le patriarcat d'Ohrida n'exista sous sa forme bulgare que du temps du premier État bulgare, détruit en 1018; ensuite, il fut grécisé. Les Bulgares du second royaume indépendant eurent pour patriarche le métropolitain de Tirnovo; la Mésie, au XIIe siècle, dépendait de la Bulgarie, et par conséquent du patriarche de Tirnovo. Voyez Xénopol, p. 65 et suiv.

2. Quel est ce Béla? Béla Ier, d'après Amédée Thierry (1061-1063); d'après Rœsler, c'est Béla IV (1235-1270); d'après M. Pič, c'est Béla III (1174-1196). M. Xénopol ne se prononce pas clairement sur ce point, très important cependant. Il paraît pencher plutôt pour Béla Ier.

3. M. Xénopol cite Nestor, et avec raison, d'après la traduction récente qu'en a donnée M. Louis Leger : *Chronique dite de Nestor, traduite sur le texte slavon-russe, avec introduction et commentaire critique* (Leroux, 1884). C'est la première traduction française faite directement sur l'original, par un homme qui connaît bien les anciens idiomes slaves. Dans son introduction, M. Leger expose que le moine Nestor, hagiographe de la fin dn XIe siècle, ne peut être l'auteur de la chronique qu'on lui attribue d'ordinaire. Cette chronique est l'œuvre anonyme d'un moine du monastère Petchersky, de Kiev. Dans sa forme primitive, elle s'arrête brusquement à l'année 1113.

ment hongrois sur la Transylvanie qui mentionne des Roumains dans ce pays date de 1197, et contient un mot dont un des éléments paraît bien roumain. L'étude de cette charte et d'autres appartenant au XIVe siècle autorise M. Xénopol à conclure, contre Rœsler, que les Valaques occupaient la Transylvanie depuis longtemps, et, contre M. Hunfalvy, qu'ils étaient possesseurs du sol, et non point nomades, comme le serait un peuple d'émigrants arrivés depuis peu. C'est assez tard que ces Roumains de la Transylvanie, opprimés par les Hongrois, perdirent peu à peu la propriété foncière; dans des pages qui comptent certainement parmi les plus intéressantes du livre, M. Xénopol expose cet asservissement graduel du peuple roumain. « Dans les anciens temps, » dit-il (p. 130), mais l'expression est bien vague : en réalité, l'état des choses décrit par M. Xénopol ne se rapporte pas d'une façon certaine à des temps plus anciens que le XIIe siècle, « les Roumains jouissaient de droits qu'ils perdirent dans la suite. Ainsi, nous les voyons soumis à leurs chefs particuliers, les knèses, et gouvernés dans leurs districts par des seigneurs territoriaux, les voévodes; ils possèdent un droit coutumier qui règle leurs relations, non seulement avec eux, mais encore avec le fisc ou les propriétaires; ils ont une noblesse nombreuse et puissante, qui se met souvent en hostilité avec l'autorité royale, et que le roi tâche de gagner par des donations importantes. Tous enfin, nobles et roturiers, prennent une part effective aux assemblées du pays ou à celles des districts; ils sont chargés pour la plupart de défendre les frontières du pays, ainsi que les Saxons et les Szèkles, et jouissent, dans ce cas, d'immunités importantes qui les mettent au niveau du peuple conquérant. Tous ces droits, dont l'importance n'a pas besoin d'être démontrée, disparaissent avec le temps. » Faut-il cependant aller aussi loin que M. Xénopol, et admettre avec lui (p. 131) que « cet exposé suffit à lui tout seul pour renverser de fond en comble la théorie de Rœsler? Car, si on admettait que les Roumains se sont insensiblement introduits en Transylvanie comme peuple nomade, comment serait-il possible de trouver ce même peuple jouissant, *au commencement de son existence dans ce pays,* de droits si importants, et de le voir perdre ces droits par la suite? » L'existence de ce peuple dans ce pays ne commence, si l'on s'en tient au témoignage rigoureusement interprété des chroniques et des chartes, qu'au XIe ou Xe siècle au plus. Est-ce là une preuve formelle de la continuité des Daces romanisés dans leur pays? Et n'y a-t-il pas quelque illusion naïve dans ce raisonnement qui clôt le chapitre (p. 132) : « Les Roumains ont de tout temps protesté contre leur oppression; dès le commencement de leur révolte, ils demandent et, jusque dans les derniers temps, ils continuent d'invoquer les prérogatives et les libertés qu'ils avaient auparavant; ainsi nous les voyons, dans un acte de 1437, invoquer les libertés concédées à eux par saint Étienne et ses successeurs. Un peuple ne saurait avoir l'au-

dace d'invoquer comme siens des droits qu'il n'a jamais eus, et le seul fait que nous voyons les Roumains prétendre à de pareils droits, prouve certainement qu'il a dû les posséder dans un temps antérieur. »

« Un argument des plus concluants, pour prouver que la Dacie a été abandonnée par sa population, consisterait à montrer l'absence, dans le pays, de noms de lieu d'origine dace ou romaine. » C'est par ces mots que débute le chapitre VII, intitulé *Toponymie*. M. Xénopol a fait cette remarque très ingénieuse : la plupart des villes et des gros villages daces ont été détruits et leur nom a péri avec eux; mais les fleuves, surtout dans leur cours supérieur, les montagnes et les hauts plateaux ont gardé leur terminologie antique. C'est que l'invasion qui, dans la plaine dace, a duré un millier d'années (238-1240), a fatalement détruit ces villes; les habitants se sont réfugiés dans les montagnes, toujours plus haut, dans des retraites toujours plus inaccessibles; aussi les mots roumains ont-ils persisté dans la montagne, tandis que, dans la plaine, les mots slaves, hongrois, allemands, apportés par les divers envahisseurs du pays, sont en majorité. Mais, demanderai-je à mon tour : qu'est-ce au juste que cette langue daco-romaine dont vous nous parlez? La plupart des noms que vous citez ne sauraient s'expliquer par le latin. Vous dites quelque part, avec grande apparence de raison, que ce sont là des vestiges de l'ancienne langue dace; mais le dace n'est pas le latin. Ce qu'il faudrait prouver, c'est que les Daces ont donné à leurs lieux de refuge une nomenclature latine; si au contraire cette nomenclature est dace, c'est donc qu'ils parlaient dace et non latin. Bref, nous retrouvons ici, mais plus nettement accusée, cette pétition de principes que j'ai déjà plusieurs fois signalée : tout peuple appelé valaque est aux yeux de M. Xénopol un peuple roumain, au sens actuel du mot, et c'est justement ce qu'il faudrait démontrer. Prouvez qu'il n'a jamais cessé d'exister dans l'ancienne Dacie trajane, non un peuple valaque, mais un peuple (quel qu'en soit le nom) parlant latin ou une langue dérivée du latin. L'ancienne population dace est-elle restée dans son pays originaire? Avec vous je réponds : Oui. A-t-elle été entièrement romanisée, et est-elle restée romanisée pendant tout le moyen âge? J'en doute encore; du moins, la preuve, pour moi, n'est pas administrée.

La dernière discussion de fait contre la théorie rœslérienne occupe le chapitre VIII, consacré à l'étude de la langue. En effet, a-t-on dit : 1° le langage des Daco-Roumains est identique à celui des Roumains de la Macédoine; donc les deux peuples ont coexisté sur le même territoire; 2° il existe dans le roumain actuel certains éléments empruntés à l'albanais et au bulgare; les Roumains ont donc vécu à côté des Albanais et des Bulgares, c'est-à-dire au sud du Danube. Je regrette de n'avoir sur cette question de langue aucune compétence personnelle. Je dirai seulement qu'à mon avis, M. Xénopol a prouvé que le langage des Roumains de l'ancienne Dacie n'est pas identique à celui des

Roumains de la Macédoine; quant à l'élément albanais, il y voit tout simplement (p. 185) la persistance de l'élément dace primitif; le roumain ne l'aurait donc pas emprunté à l'albanais, mais à la source même d'où l'albanais l'a prise[1]. Sur un point cependant, je hasarderai une réflexion. On a remarqué depuis longtemps qu'il n'y a pas en roumain de dialecte; la langue parlée est la même, à quelques différences près d'accent, et à part quelques provincialismes (p. 174), sur un vaste territoire de trois cent mille kilomètres carrés, aussi étendu que l'Italie. Comment expliquer ce fait? Tout naturellement, répond M. Xénopol (p. 175), « si l'on admet que les éléments dont se compose la nationalité roumaine se sont fondus en un seul tout, au milieu des Carpathes. » Mais est-ce là que les diverses parties du peuple roumain ont pu « se fondre en un seul tout? » Est-il vraisemblable que la langue se soit maintenue identique dans ces hautes vallées isolées les unes des autres? Hypothèse pour hypothèse, ne serait-il pas plus simple de croire que la plaine roumaine a été colonisée par un seul peuple immigré?

Nous arrivons enfin à la dernière partie du livre (chap. IX : *Arguments généraux*). Le théorie rœslérienne est, d'après notre auteur, incapable de rendre compte d'un certain nombre de traits caractéristiques de l'histoire roumaine. Pourquoi les Roumains ont-ils toujours été un peuple agriculteur? Pourquoi les traditions relatives à la fondation de la Moldavie et de la Valachie placent-elles l'origine de ces principautés dans les montagnes de la Transylvanie? Combien enfin, avec la théorie de Rœsler, ne faudrait-il pas admettre que les anciens Daces ont changé de demeures? Je n'insisterai pas autrement sur ces divers points : là, l'auteur a présenté plus de raisonnements que de faits précis; autrement, il n'aurait pu que se répéter. Mais je ne le suivrai pas dans ces raisonnements. Ils sont certainement très spécieux; c'est affaire d'appréciation personnelle. Si les précédents chapitres ont porté la conviction dans l'esprit du lecteur, on admettra les considérations générales de l'auteur, sans les contester; sinon, il vaudra mieux sans doute les laisser à l'écart, comme n'étant pas des arguments directs en faveur de la thèse soutenue. Pour moi, je l'avoue, je n'ai pas été convaincu par M. Xénopol. La critique qu'il a faite de la théorie rœslérienne est très habile, très savante; sur beaucoup des points particuliers, elle est victorieuse; cette partie de son travail restera certainement. A-t-il prouvé la continuité des Roumains? Je ne le pense pas, et je me suis efforcé de dire pourquoi : les arguments de l'auteur m'ont paru plus spécieux que décisifs; il m'a semblé même qu'on pouvait en retourner aisément plusieurs contre lui. Je ne dis pas qu'il n'a pas raison; je souhaite même de tout mon cœur pour lui et pour ses compatriotes, si jaloux de leurs

1. Pour ce qui concerne l'élément slovène, voyez p. 188.

« droits historiques, » que sa théorie soit la seule vraie ; mais, si l'on reste au point de vue strictement scientifique, la conclusion du livre n'est pas évidente ; l'énigme n'est pas résolue.

Ch. Bémont.

Alishan (Dr Léonce), de l'ordre des Mékhitaristes. — *Sissouan, pantographie de la Cilicie arménienne et histoire du roi Léon Ier le Magnifique* (en arménien). Venise, S. Lazzaro, 1885. In-4°, 24-xij-592 pages (8 chromol., 2 héliogr., 3 planches, 30 fac-similés, 3 cartes, nombreux bois et héliogr. dans le texte).

Le royaume arménien de Cilicie, uni par tant de liens aux États chrétiens d'outre-mer, a toujours été considéré comme faisant partie intégrante de l'Orient latin, dont son histoire ne peut être séparée, surtout pendant le XIIIe et le XIVe siècle. L'influence latine a été, en effet, si puissante sur cette petite nation, échappée comme par miracle à des siècles d'invasions successives, et devenue, à la suite des croisades, la fidèle alliée et la coreligionnaire des Francs du Levant, que l'on peut dire qu'au temps le plus prospère de l'Arméno-Cilicie, la civilisation féodale de l'Occident s'y était implantée tout entière. Rien ne saurait donc être plus intéressant pour nous que l'étude de ce coin de terre, qui a si longtemps vécu des mœurs de nos ancêtres, partagé leurs idées et même parlé leur langue. Et pourtant, malgré les travaux d'explorateurs intelligents comme Victor Langlois et de savants comme Dulaurier, l'Arméno-Cilicie est encore pour nous comme une *terra incognita*, avec ses centaines de châteaux, perdus dans les gorges de montagnes inaccessibles, et ses innombrables monastères, qui ont été, au moyen âge, autant de foyers de culture littéraire et artistique.

Si peu que l'on en connût encore, il était désirable qu'un ouvrage d'ensemble vînt réunir les données éparses dans les relations des voyageurs modernes, aussi bien que dans les textes des chroniqueurs. C'est cet ouvrage que le R. P. Léonce Alishan vient de mettre au jour, avec un luxe d'illustrations qui le rend infiniment précieux, même pour ceux qui n'entendent point la langue arménienne ; car c'est dans cette langue, et à dessein, qu'a voulu écrire l'auteur ; c'est à ses compatriotes qu'il dédie cette encyclopédie vraiment nationale du passé et du présent de l'Arméno-Cilicie.

L'ouvrage, à la fois géographique et historique, ne néglige rien de ce qui peut intéresser le lecteur oriental ; je suis peu compétent pour juger de la partie consacrée à la description physique, à la géologie, à la botanique du pays, et que viennent éclairer de nombreuses gravures. Mais je veux attirer l'attention des lecteurs d'Occident sur la partie géographique, historique et archéologique de l'ouvrage, partie qu'une

introduction française, expliquant les illustrations, leur permettra parfaitement d'apprécier.

Au point de vue géographique, il trouvera un grand nombre de bois, très bien gravés, représentant les sites les plus remarquables et les principales villes, et trois cartes, dont une générale, en trois couleurs et à grande échelle, qui sera d'un grand secours pour l'intelligence d'une foule de faits de l'histoire de l'Orient latin. Les villes historiques de Cilicie, Sis, siège du patriarcat; l'opulente Ayas, Anazarbe, Zéthoun, Lambron, Borigos, et vingt autres sont l'objet de notices spéciales. L'auteur n'a pu retrouver les noms des deux cents châteaux, dont parle Machæras; mais il en a identifié une centaine, dont il nous donne la liste : les plus célèbres, Popéron, le fief du connétable Semprad, Lambron, patrie de S. Nersès, Amouda, Sarvantikar, Bodrôme, le célèbre Gorigos, Gaston, Loulou, dont parle Bertrandon de la Broquière, Podandum, par où entrèrent les croisés de 1097, et plusieurs autres sont décrits avec soin. Il a passé de même en revue un grand nombre d'abbayes, dont l'une était une école de musique, florissante au moyen âge, et nous a laissé ses recueils de mélodies. Plusieurs eurent des religieux latins; un grand nombre existent encore inexplorées, surtout dans la Montagne-Noire (Amaüs), et recèlent certainement un grand nombre de documents historiques et archéologiques. Pour les archéologues, le P. Alishan a relevé avec soin, en en donnant le dessin, toutes les ruines antiques connues jusqu'ici et toutes les inscriptions qu'il a pu trouver. L'une de celles-ci, dont le texte, déchiffré par S. Nersès, nous est seul parvenu, est plus curieuse, il est vrai, que bien authentique; elle se trouvait près d'Issus et était ainsi conçue : « *A* « *Mopsueste, devant les Portes, près des tourbillons d'Aleus, en Cilicie :* « *ossements des myriades de Perses, faits par Alexandre le Macédonien.* « *C'est nous* (Grecs) *qui alors suivîmes les traces du roi Darius.* »

L'auteur ne néglige ni les sceaux, ni les monnaies, ni les reliquaires, ni les miniatures des manuscrits historiques : de nombreux fac-similés font passer sous les yeux du lecteur une grande partie de ce qui nous est parvenu, en ce genre, du moyen âge arménien.

Enfin, l'histoire occupe une place considérable dans l'ouvrage. Outre les documents déjà publiés, soit en arménien, soit dans les langues occidentales, outre deux lettres inédites de Clément III, 1189 (p. 467), outre ces *mémoriaux,* si importants au point de vue chronologique, qui terminent les manuscrits arméniens et dont l'auteur a réuni une collection importante, il a eu entre les mains deux manuscrits inédits, l'un de la fin du XIIIe siècle, contenant une histoire des rois de la petite Arménie, pleine de faits nouveaux, l'autre plus récent, mais qui paraît reproduire une histoire, jusqu'ici inconnue, du célèbre roi d'Arménie, Léon Ier le Magnifique, mort en 1219, et qui, le premier, entra dans ce que nous appelons aujourd'hui le *concert européen.* Ce roi a joué un si grand rôle

dans l'histoire de son pays et a eu avec les Latins des rapports si intéressants, que l'on ne peut que louer le P. Alishan de lui avoir consacré un appendice spécial, où nous trouvons des détails inédits sur la vie de ce prince, et, en particulier, sur ses rapports avec Saladin.

Après avoir parcouru ce livre magnifique, on ne peut se défendre d'un regret presque amer : y a-t-il en Europe, en dehors des Arméniens, beaucoup plus de vingt érudits en état de faire autre chose (et c'est à quoi s'est vu réduit l'auteur du présent compte rendu) que feuilleter et admirer les bois et les planches du volume?

Il y a là cependant une somme de recherches et surtout une dépense d'illustrations qui ne sauraient rester stériles; elles paraissent exiger impérieusement, sinon une édition française, du moins un abrégé, qui, reproduisant toutes les gravures et toutes les planches, donnerait, avec les explications nécessaires, la traduction des parties du livre qui ne sont point empruntées aux sources connues en Occident.

L'auteur regrette à juste titre que, tandis qu'on parcourt à grands frais des pays d'un intérêt historique ou archéologique discutable, les gouvernements occidentaux n'aient jamais songé à une exploration sérieuse, méthodique, complète, du massif montagneux qui ferme au nord le golfe d'Alexandrette, et surtout qu'on laisse dormir, dans des monastères inconnus, tant de renseignements précieux, et qui sait? peut-être (soit en originaux, soit en versions arméniennes) de véritables trésors historiques. Eh bien! il me semble que le meilleur, peut-être le seul moyen de provoquer et la curiosité des jeunes érudits, et aussi les libéralités ministérielles, est de donner une large publicité à ce que l'on connaît déjà, pour faire sauter aux yeux l'importance de ce qui reste à connaître. Les justes éloges que j'adresse à la publication du P. Alishan comportent donc cette réserve formelle que, sans l'édition française que je lui demande, son livre, si utile qu'il puisse être à ses compatriotes, n'aura pas rendu à la science historique et géographique des services en rapport avec la peine et l'argent qu'il a dû coûter.

Comte Riant.

Codex Vindobonensis membranaceus purpureus literis argenteis aureisque scriptus. Antiquissimæ evangeliorum Lucæ et Marci translationis latinæ fragmenta. Edidit J. Belsheim. Lipsiæ, T. O. Weigel, 1885. In-8°, viii-71 p. Avec une planche.

Epistulæ Paulinæ ante Hieronymum latine translatæ ex codice Sangermanensi græco latino, olim Parisiensi, nunc Petropolitano. Eruit et edidit J. Belsheim. Christianiæ, 1885. In-8°, vii-87 p.

Le docteur Belsheim poursuit avec la plus louable ardeur et le soin le plus scrupuleux la recherche et l'édition de ce qui nous est parvenu des très anciennes versions latines du Nouveau Testament.

Dans le premier des opuscules que nous annonçons, il a reproduit les fragments des Évangiles de saint Luc et de saint Marc que contient le ms. 1235 de la Bibliothèque impériale de Vienne; ce manuscrit, exécuté en onciales d'or et d'argent sur parchemin pourpré, paraît dater de la fin du VIIe siècle; il a été porté en 1717 de Naples à Vienne. Un facsimilé de quatorze lignes est placé en tête de l'édition.

Le second opuscule du Dr Belsheim nous offre la version latine des Épîtres de saint Paul, telle qu'on la trouve dans un ms. de Saint-Pétersbourg, renfermant à la fois le texte grec et la version latine. Ce ms., justement célèbre, paraît avoir été copié sur le « Codex Claromontanus, » aujourd'hui n° 107 du fonds grec à la Bibliothèque nationale de Paris. Il a pour nous un intérêt particulier : c'est, en effet, l'un des volumes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui furent volés en 1791 et qui ont émigré en Russie. Il venait probablement de Corbie, et, selon toute apparence, il répond à l'article 247 de l'ancien catalogue des livres de ce monastère : « Epistole Pauli grece; epistole Pauli latine. » Outre les Épîtres de saint Paul, il contient le compte des versets de chacun des livres de la Bible. Le texte de ce document se trouve à la page VII des *Epistulæ Paulinæ*.

De telles publications font grand honneur à M. Belsheim. Fort utiles pour la critique du texte du Nouveau Testament, elles se recommandent en même temps à l'attention des paléographes et des philologues.

L. Delisle.

La Librairie des papes d'Avignon, sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), *d'après les registres de comptes et d'inventaires des Archives vaticanes*, par Maurice Faucon, ancien élève de l'École des chartes, ancien membre de l'École française de Rome, tome Ier. (Fascicule 43e de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*.) Paris, Thorin, 1886. In-8°, XXII-263 pages.

L'histoire de la bibliothèque et des archives pontificales fait chaque jour de nouveaux progrès. L'année passée, les Bénédictins éditeurs du Registre de Clément V faisaient paraître plusieurs pièces relatives à la bibliothèque de Clément V et de Jean XXII. Un peu plus tard, le P. Ehrle publiait une étude sur l'histoire du trésor, de la bibliothèque et des archives des papes durant le XIVe siècle[1]. Tout récemment, le P. Denifle, sous-archiviste du saint-siège, éditait un inventaire des registres du XIIIe siècle dressé en 1339, non sans l'accompagner d'une notice des plus intéressantes[2]. Et l'on nous promet sous peu l'appari-

1. Dans l'*Archiv für Litteratur- und Kirchen-Geschichte des Mittelalters*.

2. *Die pæpstlichen Registerbænde des* 13. *Jahrhunderts und das Inventar derselben vom J.* 1339. Berlin, 1886, in-8°.

tion d'une histoire de la bibliothèque pontificale au xve siècle, due à la collaboration de MM. Müntz et Fabre. C'est la librairie formée par les papes d'Avignon dont notre confrère M. Maurice Faucon nous retrace aujourd'hui la formation, les enrichissements successifs, la dispersion, à grand renfort de documents puisés aux meilleures sources.

En arrivant à l'École française de Rome, M. Maurice Faucon était préparé par ses études antérieures au travail qu'il allait entreprendre. La papauté, au xive siècle, et plus particulièrement le pontificat brillant de Clément VI, avaient été, pendant plusieurs années, l'objet de ses recherches et lui avaient fourni la matière d'une thèse fort remarquée. Il retira d'autant plus de fruit du dépouillement des registres du Vatican : ses récentes publications nous en ont déjà donné la preuve. Ce dernier ouvrage, plus important et par la nature du sujet et par l'étendue des développements, offre les mêmes qualités de fond, la même sûreté d'informations et la même variété de points de vue.

La librairie des papes d'Avignon prit surtout de l'extension sous le pontificat de Jean XXII, qui, résolu à vivre sur les bords du Rhône, disposait toutes choses en vue d'une installation définitive de la papauté dans le Comtat. M. Faucon explique fort bien ce que les lettres et les sciences durent à l'initiative de ce pontife et de ses cardinaux. A partir de 1316, les renseignements fournis par notre confrère deviennent singulièrement précis ; les registres caméraux ont conservé la trace de tous les achats de livres faits par les papes, et M. Faucon, qui a eu la patience de relever toutes ces mentions, nous apprend, année par année, de quels volumes s'enrichissait la bibliothèque du saint-siège. Il est vrai que les livres donnés, échangés ou même transcrits par des *scriptores* à gages demeurent en dehors de cette liste. Il est également vrai que, sous Clément VI et sous Innocent VI, le chapitre *Pro scriptura et libris* ne fut plus tenu dans les comptes avec la même exactitude.

Urbain V, avant de mourir, passa trois années à Rome ; Grégoire XI, son successeur, quitta, en 1376, la France, avec l'intention bien arrêtée de ramener le saint-siège en Italie : ni l'un ni l'autre n'eurent le temps de transférer leur bibliothèque à Rome, et le grand schisme eut pour conséquence de la fixer à Avignon. Elle y resta effectivement jusqu'au commencement du xve siècle. Entre 1403 et 1411, Benoît XIII fit transporter une notable partie de ses livres en Catalogne, dans son château de Péniscola ; ils devinrent, à sa mort, la proie de ses héritiers, ou furent abandonnés au cardinal de Foix, et quelques-uns d'entre eux, passés du collège de Foix dans le cabinet de Colbert, sont maintenant conservés à la Bibliothèque nationale, où ils ont été depuis longtemps identifiés par M. L. Delisle.

Telle est, en résumé, l'histoire de cette bibliothèque, qui atteignit sous Urbain V son plus grand développement. C'est aussi à ce pontificat, et plus exactement au mois de mars de l'année 1369, que se rap-

porte un document de première importance publié par M. Faucon : l'inventaire détaillé de tous les volumes possédés par le pape. Cet inventaire ne comprend pas moins de deux mille cent cinq articles, livres de théologie, de philosophie, d'histoire, de droit civil et canonique, véritable arsenal à l'usage des souverains pontifes. Il en résulte qu'aucun prince en Europe, pas même le roi de France Charles V, ne possédait alors une bibliothèque aussi considérable que le pape. On peut ajouter, en empruntant les paroles de notre confrère : « La haute culture ecclésiastique de cette époque se dessine exactement dans le catalogue d'Urbain V, comme la science et les goûts littéraires laïques trouvent leur plus fidèle expression dans l'inventaire de la librairie de Charles V. »

N. Valois.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Paléographie, 7. — Diplomatique, 95. — Bibliographie, 94; bibliothèques : manuscrits, 12, 26-28, 48, 63, 72, 84; imprimés, 40.

Sources. — Archives, 3, 49, 62, 83; chartes, 29-31; cartulaires, 38, 45, 92, 107; obituaires, 103.

Histoire générale, 47.

Biographie, 20. — Beaumanoir, 16; saint Bertrand de Garrigue, 64; Calabre, 53; saint Cyrille, 7; Dante, 2; Este, 25; Flandre, 111; Fresse, 35; Grimaldi, 102; La Barrière, 14; saint Malo, 44, 90; saint Méthode, 7; Miron, 36; saint Odilon, 101; Philippe-Auguste, 99; Pierre III, archevêque de Bordeaux, 68; Rodolphe, roi de France, 76; Saxe, 23; Tölner, 114.

Institutions, 15, 34, 39, 43, 109.

Droit, 3, 29, 30, 56, 66, 82, 117, 118.

Église, 78, 108. — Ordres, 14, 64; monastères, 38, 43, 45, 61.

Sciences et arts, 33, 41, 60, 112.

Archéologie, 37, 70, 86, 88, 97, 98, 110. — Architecture : édifices civils, 80; édifices religieux, 9, 58, 94. — Mobilier, verrières, etc., 10, 11, 51, 59, 77, 93, 116. — Numismatique, 102. — Musique, 25.

Langues et littératures, 106. — Latin, 2, 4, 74. — Langues romanes : français, 16, 42; italien, 1, 2, 46, 87, 96, 100, 115. — Langues germaniques, 4, 13, 63. — Langues slaves, 7.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 22, 50, 109, 112. — Alsace, 67. — Mecklembourg, 114. — Saxe, 23.

Autriche, 65.

Belgique, 57, 66, 92, 95, 116, 117.

France, 27, 76, 82, 99. — Champagne, 91; Lorraine, 53; Poitou, 6; Provence, 5. — Aisne, 17, 34; Hautes-Alpes, 30; Ardennes, 85; Bouches-du-Rhône, 54, 70; Eure, 24, 104, 105; Eure-et-Loir, 43, 83, 113; Gironde, 3, 68; Ille-et-Vilaine, 44, 90; Indre-et-Loire, 31; Loiret, 79; Lot-et-Garonne, 8; Maine-et-Loire, 11, 18; Marne, 58, 98; Meurthe-et-Moselle, 89; Meuse, 21; Nord, 38, 49, 111; Basses-Pyrénées, 35; Rhône, 69; Saône-et-Loire, 29, 32, 101; Sarthe, 18; Haute-Savoie, 71; Seine, 28, 36, 39, 40; Seine-et-Marne, 19, 73; Seine-et-Oise, 45, 52, 80, 81; Somme, 61, 72, 103; Vienne, 9; Yonne, 20, 94.

Grande-Bretagne, 62.

Italie, 33, 50, 78, 110. — Crémone, 37; Florence, 12, 26, 48, 118; Modène, 25; Orvieto, 86, 88; Palerme, 84.

Monaco, 102.

Russie, 55.

Suisse, 75, 107.

Orient, 60.

1. Altissimo (Cristofano), Fiorentino. Strambotti e Sonetti, per cura di Rodolfo Renier. Torino, Società bibliofila; Ancona, A. G. Morelli, 1886. In-8°, xlvii-75 p. (Rarità bibliografiche e Scritti inediti, n° 2.) 4 l. 50 c.

2. Angeletti (Nazzareno). Cronologia delle opere minori di Dante. Parte I : Convivio e De vulgari eloquentia. Città di Castello, S. Lapi, 1885. In-16, 99 p. 1 l.

3. Archives de la ville de Lectoure. Coutumes, statuts et records du xiiie au xvie siècle. Documents inédits, publiés pour la Société historique de Gascogne par P. Druilhet. Paris, Champion. In-8°, 209 p. (Archives historiques de la Gascogne, 9e fascicule.) 6 fr.

4. Arnoldi Lubegensis Gregorius peccator de Teutonico Hartmanni de Aue in Latinum translatus. Herausgegeben von Dr Gustav von Buchwald. Kiel, Homann, 1886. In-8°, xxv-127 p. 3 m.

5. Arve (Stéphen d'). Miettes de l'histoire de Provence : les fêtes de Noël, mœurs, coutumes, traditions et souvenirs. T. I. Aix, les principaux libraires. In-16, viii-193 p. 1 fr. 50 c.

6. Auber (le chanoine). Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou. T. I. Poitiers, Bonamy. In-8°, xxxii-528 p.

7. Avril (Adolphe d'). Saint Cyrille et saint Méthode. Première lutte des Allemands contre les Slaves. Avec un essai sur les destinées du glagol et un mémoire sur l'alphabet, la langue et le rite des apôtres slaves au ixe siècle. Paris, Leroux. In-18, 272 p. (Bibliothèque slave elzévirienne.) 5 fr.

8. Baradat de Lacaze (Ch.). Astafort en Agenais, notice historique et coutumes. Agen, Michel et Médan; Paris, Champion. In-8°, 226 p.

9. Barbier de Montault (X.). Documents sur la question du *martyrium* de Poitiers. Poitiers et Paris, les principaux libraires. In-8°, 53 p., planche. 2 fr. 50 c.

10. Barbier de Montault (X.). Les Moules à bibelots pieux du musée lorrain. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 15 p., planche. Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* juillet 1885.

11. Barbier de Montault (X.). Note sur le processionnal de l'abbaye de Saint-Aubin, à Angers. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 12 p. Extrait du *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques,* 1885.

12. [Bartoli (A.).] I Codici palatini della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Vol. I, fasc. 1. Roma, 1885. In-8°, 80 p. (Ministero della pubblica istruzione. Indici e cataloghi. N° 4.) 1 l.

13. Bartsch (Karl). Beiträge zur Quellenkunde der altdeutschen Literatur. Strassburg, Karl J. Trübner, 1886. In-8°, viii-792 p.

14. Bazy (l'abbé Annoncia). Vie du vénérable Jean de la Barrière, abbé et réformateur de l'abbaye des Feuillants, fondateur de la congrégation des Feuillants et des Feuillantines, etc., et ses rapports avec Henri III, roi de France. Avec pièces justificatives. Toulouse, Édouard Privat; Paris, Alphonse Picard, 1885. In-8°, xxix-486 p. 6 fr.

15. Beauchet (Ludovic). Histoire de l'organisation judiciaire en France. Époque franque. Paris, Rousseau. In-8°, viii-503 p. 9 fr.

16. Beaumanoir (Philippe de Remi, sire de). Œuvres poétiques. Publiées par Hermann Suchier. Tome I. Paris, Firmin-Didot. In-8°, clx-374 p. Publication de la Société des anciens textes français.

17. Beaumont (Édouard de). Notice sur les gens de guerre du comte de Saint-Paul qui sont enfouis à Coucy depuis 1411. Paris, Baschet. In-4°, 76 p., plan et vignette.

18. Beautemps-Beaupré. Notice sur les baillis d'Anjou et du Maine à la fin du xiiie siècle et sur leurs conflits avec l'évêque d'Angers. Orléans, impr. Girardot. In-8°, 24 p. Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.

19. Benoist (L.). Notice historique et statistique sur le marquisat de Manœuvre et sur Vincy-Manœuvre, canton de Lizy-sur-Ourcq. Meaux, impr. Destouches. In-8°, 67 p.

20. Blondel (l'abbé). Vie des saints du diocèse de Sens et Auxerre. Sens, Mosdier; Auxerre, Lanier. In-8°, xviii-384 p. 3 fr. 50 c.

21. Bonnabelle (Ch.). Le Département de la Meuse, géographie statistique, historique, nobiliaire. I. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre. In-8°, 323 p.

22. Buchwald (Gust. von). Deutsches Gesellschaftsleben im endenden Mittelalter. I. Zur deutschen Bildungsgeschichte im endenden Mittelalter. Kiel, Homann, 1885. In-8°, xii-228 p. 4 m.

23. Burkhardt (C. A. H.). Stammtafeln der ernestinischen Linien des Hauses Sachsen. Quellenmässig bearbeitet. Festgabe zur Eröffnung des Archivgebäudes am Karl Alexanderplatze am 18. Mai 1885. Weimar, Thelemann, 1885. In-fol. obl., 32 p. 1 m. 50 pf.

24. Canel (A.). Histoire de Pont-Audemer. Tome I. Pont-Audemer, imprimerie administrative de l'hospice. In-8°, 471 p.

25. Cappelle, concerti e musiche di casa d'Este dal secolo xv al xviii. Modena, tip. Vincenzi, 1885. In-8°, 17 p. Extrait des *Atti e Memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi*, 3e série, vol. III, 2e partie.

26. Catalogo dei manoscritti foscoliani, già proprietà Martelli, della R. Biblioteca nazionale di Firenze. Roma, 1885. In-8°, xi-66 p. (Ministero della pubblica istruzione. Indici e Cataloghi. N° 1.) 1 l.

27. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Tome III. (Châlons, Soissons, Moulins, Ajaccio, Agen, Saint-Quentin, Provins, Beauvais, Meaux, Melun, Noyon, Corbeil, Gap, Bourbourg, Vendôme.) Paris, Plon. In-8°, viii-599 p. (Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.)

28. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris. Bibliothèque de l'Arsenal, par Henry Martin. T. I. Paris, Plon. In-8°, vii-502 p. (Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.)

29. Charmasse (Anatole de). La Charte de Montceaux-le-Comte (1245-1274). Autun, impr. Dejussieu. In-8°, 19 p.

30. Charte (la) communale de Veynes (Hautes-Alpes), 17 novembre 1296, publiée par A. Prudhomme. Paris, Larose et Forcel. In-8°, 31 p. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.

31. Chartes françaises de Touraine, recueillies et publiées par M. Charles de Grandmaison. Tours, impr. Rouillé-Ladevèze. In-8°, 20 p.

32. Chaumont (Louis-J.-M.). Histoire populaire de Chalon-sur-Saône. Chalon-sur-Saône, impr. Marceau. In-16, 346 p., plan.

33. Chiappelli (Alberto). Studi sull' esercizio della medicina in Italia negli ultimi tre secoli del medio evo. Milano, Giuseppe Civelli, 1885. In-8°, 70 p. Extrait du *Giornale della Reale Società italiana d'igiene,* 7e année.

34. Combier (A.). Les Justices subalternes du Vermandois, 1re partie. Amiens, impr. Delattre-Lenoel. In-8°, 159 p. Extrait de la *Picardie,* 1884.

35. Communay (A.). Jean des Montiers de Fresse, évêque de Bayonne. Documents inédits, recueillis et publiés. Auch, impr. Foix. Extrait de la *Revue de Gascogne.*

36. Cottin (Paul). François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV (de 1604 à 1606). Nancy et Paris, Berger-Levrault. Extrait de la *Revue générale d'administration.*

37. Courajod (Louis). Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone aux xve et xvie siècles. Paris. In-8°, 74 p., planches. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* t. XLV.

38. Coussemaker (Ignace de). Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances. Lille, impr. Saint-Augustin. In-8°, xii-1024 p.

39. Delachenal (R.). Histoire des avocats au parlement de Paris (1300-1600). Paris, Plon. In-8°, xxviii-481 p.

40. Delisle (Léopold). Rapport sur les collections du département des imprimés de la Bibliothèque nationale. Paris, Champion, 1885. In-8°, 39 p. Extrait du *Bulletin des bibliothèques et des archives,* 1885.

41. Delpech (Henri). La Tactique au xiiie siècle. Paris, Alphonse Picard, 1886. In-8°, 2 vol., xix-468, 387 p. 12 fr.

42. Deschamps (Eustache). Œuvres complètes. Publiées, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Tome IV. Paris, Firmin-Didot. In-8°, 386 p. Publication de la Société des anciens textes français.

43. Dion (A. de). Le Puiset au xie et au xiie siècle, châtellenie et prieuré. Chartres, impr. Garnier, 1886. In-8°, 49 p. Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

44. Du Chêne (Arthur). Étude sur les anciennes Vies de saint Maio. Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud, 1885. In-8°, 59 p. Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

45. Dutilleux (A.) et Depoin (J.). L'Abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), histoire et cartulaire, publiés d'après des documents entièrement inédits. 4e partie : analyse du cartulaire (fin de l'ouvrage).

Pontoise, impr. Pâris. In-4°, p. 227-320. (Documents édités par la Société historique du Vexin.)

46. Dyalogo (el) di Salomon e Marcolpho, a cura di Ernesto Lamma. Bologna, Gaetano Romagnoli. (Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XVIII, disp. CCIX.) 4 l.

47. English (the) historical Review, edited by the rev. Mandell Creighton. N° 1, January, 1886. London, Longmans. In-8°, 208 p. 5 s.

48. Favaro (A.). Documenti inediti per la storia dei manoscritti galileiani nella Biblioteca nazionale di Firenze, pubblicati ed illustrati. Roma, tip. delle Scienze matematiche e fisiche, 1886. In-4°, 192 p. Extrait du *Bollettino di bibliografia e storia delle scienze matematiche e fisiche,* t. XVIII, 1885.

49. [Finot (Jules).] Inventaire sommaire des archives communales de la ville de la Gorgue (département du Nord) antérieures à 1790. Lille, impr. Danel. In-4°, VII-103 p.

50. Galanti (Arturo). I Tedeschi sul versante meridionale delle Alpi. Ricerche storiche. Opera premiata dal ministero della pubblica istruzione. Roma, tip. V. Salviucci, 1885. In-4°, 253 p. 6 l.

51. Garnier (Édouard). Histoire de la verrerie et de l'émaillerie. Tours, Mame. Gr. in-8°, VII-573 p., 119 grav., 8 planches. 15 fr.

52. Genty (l'abbé A.-E.). Histoire de la Norville et de sa seigneurie. Paris, Société générale de librairie catholique, 1885. In-18, IX-364 p.

53. Germain (Léon). Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre par le duc de Lorraine, en 1529. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 11 p. Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* juin 1885.

54. Ginoux (Charles). Notice historique et statistique sur la commune de la Garde, près Toulon, et sur l'ex-commune de Sainte-Marguerite. Suivi de promenades archéologiques et artistiques. Toulon, Isnard. In-8°, 123 p. 2 fr.

55. Girgensohn (Jos.). Bemerkungen über die Erforschung der livländischen Vorgeschichte. Riga, Kymmel, 1885. In-8°, 19 p.

56. Glasson (E.). Le Droit de succession dans les lois barbares. Paris, Larose et Forcel. In-8°, 58 p. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*

57. Gobert (Théodore). Histoire et souvenirs. Les rues de Liège anciennes et modernes. Liège, Louis Demarteau. In-4°. Le fascicule de 30 p., 75 c.

58. Grignon (Louis). Description et Historique de l'église Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons, collégiale et paroissiale. Châlons-sur-Marne, Thouille. In-8°, II-506 p. Extrait des *Annales de la Société d'agriculture, etc., de la Marne.*

59. Guiffrey (Jules). Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Tours, Mame. Gr. in-8°, viii-535 p., 113 grav., 4 pl. 15 fr.

60. Heyd (W.). Histoire du commerce du Levant. Édition française, refondue et considérablement augmentée par l'auteur, publiée sous le patronage de la Société de l'Orient latin par Furcy Raynaud. I. Leipzig, Harrassowitz, 1885. In-8°, xxiv-554 p. 14 m.

61. Histoire d'Authie, de son prieuré conventuel et de son château féodal, suivie d'une notice sur Saint-Léger-lès-Authie. Ham, impr. Carpentier. In-8°, 517 p. et 5 planches.

62. Inventaire analytique des archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542), publiée par M. Jean Kaulek, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis. Paris, Alcan. In-8°, xxii-499 p. 15 fr.

63. Isländska Handskriften n° 645 4. i den Arnamagnæanska Samlingen på Universitetsbibliotheket i Köbenhavn i diplomatariskt Aftrik utgifven af Ludvig Larsson. I. Handskriftens äldre Del. Lund, Gleerup, 1885. In-8°, lxxxviii-130 p.

64. Isnard (l'abbé J.-P.). Saint Bertrand de Garrigue, des Frères prêcheurs, compagnon de saint Dominique, sa vie et son culte, suivis de tous les actes de procédure ecclésiastique dans sa cause de nouvelle canonisation devant les tribunaux de Valence et de Rome. Recherches historiques et archéologiques. Valence, Lantheaume; Tulette (Drôme), l'auteur. In-8°, xvii-476 p. 5 fr.

65. Kerschbaumer (Anton.). Geschichte der Stadt Krems. Krems a. D., Oesterreicher, 1885. In-8°, xvi-651 p., 16 pl.

66. Keurboek (het) der stad Diest, uitgegeven door K. Stallaert. Gent, C. Annoot-Braeckman. In-8°, viii-62 p. (Maatschappij der vlaamsche bibliophilen, 4e reeks, uitgave n° 4.) 2 fr. 50 c.

67. Kinder von Knobloch (J.). Das goldene Buch von Strassburg. I. Strassburg i. E., Trübner, 1885. In-8°, 192 p., 23 pl. 10 m.

68. Laborie (le chanoine J.-H.-Gaston de). Biographie de Pierre III ou Pey-Bertrand, le cinquante-deuxième archevêque de Bordeaux (1430-1456), et publication de documents, tels que bulles, brefs, questionnaire, enquête, supplique et testament, pour servir au rétablissement de son culte et à la reprise de sa canonisation. Bordeaux, impr. Favraud. In-8°, xii-204 p., planche et fac-similé.

69. Lapra (l'abbé). Le Culte de la sainte Vierge et de saint Pothin dans l'église de Saint-Nizier. Coup d'œil historique d'après quelques documents nouveaux. Lyon, impr. Pitrat. In-16, vii-164 p. et planches.

70. La Tour-Keyrié (A.-M. de). Promenade d'un étranger à Aix. Description des principaux monuments, objets d'art, églises, etc., précédée de l'histoire civile et de l'histoire religieuse de la ville d'Aix. Aix, Makaire. In-12, VIII-104 p. 1 fr. 25 c.

71. Lavanchy (l'abbé J.-M.). Sabbats ou Synagogues sur les bords du lac d'Annecy. Procès inquisitorial à Saint-Jorioz, en 1477. Annecy, impr. Niérat. In-8°, 64 p. Extrait des *Mémoires et Documents publiés par l'Académie salésienne,* t. VIII.

72. Ledieu (Alcius). Catalogue analytique des manuscrits de la bibliothèque d'Abbeville, précédé d'une notice historique. Abbeville, impr. Caudron. In-8°, LXXXIII-115 p. et planches.

73. Legoux (Jules). Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon (Seine-et-Marne). Paris, P. Dupont. In-8°, VIII-146 p. 3 fr.

74. Leo. Die Vita Alexandri Magni des Archipresbyters Leo (Historia de preliis). Nach der Bamberger und ältesten Münchener Handschrift zum erstenmal herausgegeben von Dr Gustav Landgraf. Erlangen, Deichert, 1885. In-8°, 140 p. 3 m.

75. Liebenau (Th. v.). Die Schlacht bei Sempach. Gedenkbuch zur V. Säcular-Feier. Im Auftrag des hohen Regierungs-Rathes des Kantons Luzern verfasst. Pracht-Ausgabe. Luzern, C. F. Prell. In-8°. La livraison de 80 p., avec illustrations, 2 fr.

76. Lippert (Woldemar). König Rudolf von Frankreich. Leipzig, Gustav Fock, 1885. In-8°, 126 p.

77. Magne (Lucien). L'Œuvre des peintres verriers français. Verrières des monuments élevés par les Montmorency (Montmorency, Écouen, Chantilly). Paris, Firmin-Didot. In-fol., XXXIV-173 p., grav., album gr. in-fol. de 8 pl.

78. Marcellino da Civezza (P.), M. O. Il Romano Pontificato nella storia d'Italia. Libro Io. Firenze, Mariano Ricci, 1886. In-8°, XIII-709 p.

79. Marchand (L.-A.). Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien. Gien, Putois; Orléans, Herluison. In-8°, 130 p., planches.

80. Marquis (Léon). Notice historique sur le château d'Étampes, suivi d'une description des ruines de Guinette. 2e édition, revue et augmentée. Étampes, Coute-Migeon. In-16, III-118 p. avec dessins.

81. Mataigne (H.). Notes historiques et géographiques sur Auvers-sur-Oise. Pontoise, impr. Pâris. In-12, 64 p.

82. Maulde (de). Procédures politiques du règne de Louis XII. Paris, Hachette. In-4°, CXXXI-1310 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

83. Merlet (L.). Inventaire sommaire des archives communales de la

ville de Châteaudun antérieures à 1790. Châteaudun, impr. Prud'homme. In-4° à 2 col., XVI-176 p.

84. MOSCATELLO (Rosolino). Interpretazione di quattro mss. dei secoli XV e XVI, coi loro facsimili. Palermo, tip. Giannitrapani, 1885. In-4°, 16 p. [Documents tirés des archives notariales de Palerme.]

85. NOEL (dom Albert). Notice historique sur le canton de Renwez. Reims, impr. Matot-Braine. In-8°, 174 p. Extrait de l'*Almanach-Annuaire historique de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes,* 26e et 27e années.

86. OVERBECK (Federico), FRAGASSINI (Cesare). Lettere artistiche intorno a lavori in parte progettati, in parte eseguiti in Orvieto, pubblicate ed illustrate, con cenni biografici e note, per il conte Tommaso Piccolomini Adami. Orvieto, tip. Marsili. In-8°, 54 p.

87. PENCO (Em.). Storia della letteratura italiana. Vol. I : le origini. Firenze, G. Barbèra. In-16, VII-183 p. 2 l. 50 c.

88. PICCOLOMINI ADAMI (conte Tommaso). Guida storico-artistica della città di Orvieto. Siena, tip. San-Bernardino. In-16, 376 p.

89. PIMODAN (le marquis DE). La Réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains. Paris, C. Lévy. In-8°, XL-445 p., planche d'armoirie et 3 portraits.

90. PLAINE (dom François). Vie de saint Malo, évêque d'Alet (Saint-Malo). Rennes, Plihon et Hervé. In-18, VIII-219 p.

91. POINSIGNON (Maurice). Histoire générale de la Champagne et de la Brie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division de la province en départements. Tome II. Châlons-sur-Marne, Martin, Denis; Paris, Picard. In-8°, 552 p.

92. POTTER (Fr. DE). Petit Cartulaire de Gand. Gand, impr. S. Leliaert. In-8°, 411 p. 5 fr.

93. Pratica (de la) di comporre finestre a vetri colorati. Trattatello del secolo XV edito per la prima volta. Siena, L. Lazzeri, 1885. In-8°, 32 p. (Publié par Alessandro Lisini, pour le mariage Bandini Piccolomini-Baldassarini Marinelli.)

94. PROU (Maurice). L'Église de Pont-sur-Yonne, bibliographie. Sens, impr. Duchemin. In-8°, 22 p. et plan.

95. PRUD'HOMME (Émile). Les Signatures dans les actes publics et privés de l'ancien Hainaut. Mons, Dequesne-Masquillier. In-8°, 23 p.

96. Quattro Poemetti sacri dei secoli XIV e XV, pubblicati per la prima volta ed illustrati dal dott. Erasmo Pèrcopo. I. Il Transito della Madonna. II. S. Caterina di Buccio di Ranallo (1330). III. S. Giuliano lo Spedaliere. IV. S. Margherita d'Antiochia. V. Frammento della leggenda di S. Gregorio. Con un appendice di X sonetti inediti di Buccio

di Ranallo. Bologna, Gaetano Romagnoli, 1885. In-16, LXIII-224 p. (Scelta di curiosità letterarie inedite o rare, disp. CCXI.) 9 l.

97. QUICHERAT (Jules). Mélanges d'archéologie et d'histoire. Archéologie du moyen âge. Mémoires et fragments réunis par Robert de Lasteyrie. Paris, Picard. In-8°, XIV-514 p., 11 planches et figures.

98. Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (département de la Marne). 1er fascicule : communes rurales des trois cantons de Reims, par Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison. Reims, Michaud. In-8°, 118 p., planches.

99. RIGORD (Œuvres de) et de GUILLAUME LE BRETON, historiens de Philippe-Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France par H.-François Delaborde. Tome II. Philippide de Guillaume le Breton. Paris, Loones. In-8°, XII-518 p.

100. Rimatori napoletani del quattrocento : codice (1031) della Biblioteca nazionale di Parigi, estratto per cura dei dott. G. Mazzatinti e Antonio Ive, con note e prefazione di Mario Mandolari. Caserta, Antonio Jaselli. 10 l.; pour les souscripteurs, 6 l.

101. RINGHOLZ (P. Odilo), O. S. B. Der heilige Abt Odilo von Cluny in seinem Leben und Wirken. Brünn, Verlag der « Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und Cistercienser- Orden », 1885. In-8°, VI-126-LXXXI p.

102. ROSSI (prof. Girolamo). Monete dei Grimaldi, principi di Monaco, raccolte ed illustrate. Parte seconda. Oneglia, tip. eredi Giovanni Ghilini. In-8°, 87 p., planches. 4 l.

103. ROZE (l'abbé). Nécrologe de l'église d'Amiens. Amiens, impr. Douillet. In-8°, 243 p. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XXVIII.

104. SAINT-DENIS (H.) et DUCHEMIN (P.). Notices historiques et artistiques sur les communes de l'arrondissement de Bernay. I. Le Chamblac. II. Drucourt. III. Gisay-la-Coudre. Elbeuf, impr. Saint-Denis et Duruflé. In-12, 30, 65, 87 p.

105. SAINT-DENIS (H.) et DUCHEMIN (P.). Notices historiques et statistiques sur les communes des environs d'Elbeuf. I. Moulineaux. II. La Saussaye. III. Les Authieux-Port-Saint-Ouen. Elbeuf, impr. Saint-Denis et Duruflé. In-12, 81, 103, 173 p.

106. SCHUCHARDT (Hugo). Ueber die Lautgesetze. Gegen die Junggrammatiker. Berlin, Oppenheim, 1885. In-8°, VI-39 p. 80 pf.

107. SCHWEIZER (P.). Redactionsplan für das Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich. Zürich, Zürcher und Furrer. In-4°, 36 p.

108. SEEBERG (Reinhold). Der Begriff der christlichen Kirche. I. Studien zur Geschichte des Begriffes der Kirche mit besonderer Berück-

sichtigung auf die Lehre von der sichtbaren und unsichtbaren Kirche. Erlangen, Deichert, 1885. In-8°, x-236 p. 3 m.

109. Seeliger (Gerhard). Das deutsche Hofmeisteramt im spaeteren Mittelalter. Eine verwaltungsgeschichtliche Untersuchung. Innsbruck, Wagner, 1885. In-8°, iv-139 p.

110. Selvatico (P.) et Chirtani (Luigi). Le Arti del disegno in Italia, storia e critica. Parte 2ª : il medio evo. Milano, F. Vallardi, 1885. In-8°, xx-538 p., 27 pl. (Fait partie de : l'Italia sotto l'aspetto fisico, storico, artistico, etc.)

111. Smyttere (le Dr P.-J.-E. de). Seigneurs et Dames de Cassel et des châtellenies voisines, de la maison comtale de Flandre (xiiie siècle). Hazebrouck, impr. David. In-8°, 223 p., carte coloriée.

112. Specht (Franz Anton). Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland von den ältesten Zeiten bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts. Eine von der historischen Kommission bei der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften gekrönte Preisschrift. Stuttgart, J. G. Cotta, 1885. In-8°, xii-411 p.

113. Thibault (T.). Le Perche-Gouet. Histoire de la Bazoche-Gouet, une des cinq baronnies. Nogent-le-Rotrou, Gouhier-Delouche. In-8°, viii-280 p., plan.

114. Toelner (Johann) 's Handlungsbuch von 1345-1350. Herausgegeben von Karl Koppmann. Rostock, 1885. In-8°, iii-xxxvi-72 p. (Geschichtsquellen der Stadt Rostock. I.) 2 m. 40 pf.

115. Ulrich (J.). Altitalienisches Lesebuch. xiii. Jahrhundert. Halle, Max Niemeyer. In-8°, 120 p.

116. Van Bastelaer (D.-A.). Les Grès wallons. Grès-cérames ornés de l'ancienne Belgique, des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. Étude formant une monographie au point de vue historique et descriptif. Bruxelles, G.-A. Van Trigt. In-8°, 479 p., xix planches. 20 fr.

117. Voorgeboden (de) der stad Gent in de xive eeuw. Met inleiding, tafels van personen, plaatsen en zaken en woordenlijst uitgegeven door Nap. de Pauw. Gent, C. Annoot-Braeckman. In-8°, xxiii-228 p. (Maatschappij der vlaamsche bibliophilen, 4e reeks, uitgave n° 5.) 6 fr. 50 c.

118. Zanelli (Agostino). Le Schiave orientali in Firenze nei secoli xiv e xv. Contributo alla storia della vita privata di Firenze. Torino, E. Loescher. In-8°, 116 p. 2 l.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Le rapport suivant a été adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Delisle, président du conseil de perfectionnement de l'École des chartes :

La soutenance des thèses de l'École des chartes a eu lieu le 25, le 26 et le 27 janvier dernier. La plupart des candidats ont pleinement satisfait le jury d'examen, aussi bien pour le choix des sujets et l'étendue des recherches que pour l'intelligence des textes, la discussion des dates et le classement des matériaux. Presque tous ont éclairé des points obscurs de nos annales et fixé des détails sur lesquels les historiens n'avaient que des idées vagues ou des notions confuses et parfois inexactes. Les résultats obtenus sont d'autant plus remarquables que les élèves doivent préparer et rédiger leurs thèses tout en suivant assidûment des cours multiples, portant sur des matières aussi variées et aussi difficiles que la paléographie, la philologie, la bibliographie, la diplomatique, l'histoire des institutions, la critique des sources, l'archéologie, le droit civil et canonique du moyen âge. C'est ce qui explique comment le temps leur fait trop souvent défaut pour donner à des dissertations rédigées sur les bancs de l'École la forme élégante et châtiée sous laquelle les travaux d'érudition devraient toujours se présenter au public.

Sur les dix-huit thèses qui ont été soutenues cette année, seize ont été jugées satisfaisantes. Les six premières ont été plus particulièrement signalées par les examinateurs comme des œuvres originales, d'une réelle importance, et dont la publication est fort désirable, parce qu'elles donnent ou du moins préparent la solution de questions fort intéressantes, même pour l'histoire générale de notre pays.

Nous avons mis au premier rang l'essai de M. Cadier sur les *États de Béarn*. La façon dont ce sujet compliqué a été traité dispensera d'y revenir d'ici longtemps. Les textes ont été recueillis avec autant de patience que de sagacité, et interrogés avec autant de finesse que de circonspection. Les observations sont toujours judicieusement déduites. Sans sortir d'un cadre tracé d'une main très ferme, l'auteur, qui unit à un sens historique exercé une instruction solide et étendue, fait parfaitement comprendre l'origine et le développement des institutions qu'il étudie. On n'avait peut-être pas encore si bien analysé les conditions générales qui ont amené le régime des pays d'états.

La thèse qui vient immédiatement après celle de M. Cadier porte sur les *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe siècle.* L'auteur, M. Baudon de Mony, en a tiré les principaux éléments de différentes archives d'Espagne. L'École des chartes doit se féliciter de cette incursion sur le terrain de l'histoire étrangère. Nous y avons gagné la connaissance de beaucoup de documents de l'évêché d'Urgel, sans lesquels il eût été téméraire d'aborder sous toutes les faces l'examen des problèmes que présentent les premiers siècles de l'histoire de l'Andorre. L'importance des découvertes n'est peut-être pas en rapport avec le travail qu'ont demandé la recherche et l'arrangement des pièces justificatives; mais on éprouve un véritable plaisir à parcourir une aussi riche collection de textes, jusqu'à présent inconnus en France, et dont l'auteur a tiré un excellent parti, quoiqu'il ait encouru le reproche d'être allé un peu loin dans l'appréciation des droits des évêques d'Urgel.

M. Moranvillé nous ramène au cœur de l'histoire nationale. Il a pris pour sujet d'études la biographie d'un personnage dont le nom, à peu près resté dans l'oubli, occupera désormais une place honorable dans l'histoire des règnes de Charles V et de Charles VI. *Jean Le Mercier* est un des ministres qui, dans la seconde moitié du XIVe siècle, ont mis au service de la royauté et du pays le dévouement le plus désintéressé, l'activité la plus soutenue, l'esprit d'ordre le mieux entendu et peut-être la clairvoyance la plus ingénieuse. Cela ressort d'une multitude de détails, qui, pris isolément, n'ont pas grande valeur, mais dont l'ensemble forme un faisceau de témoignages probants et irrécusables. Le mérite de M. Moranvillé, c'est d'avoir poursuivi avec une sorte d'acharnement et avec une curiosité qui frise l'indiscrétion une enquête minutieuse sur toutes les circonstances de la vie publique et privée de Jean Le Mercier. L'ordre chronologique est très rigoureusement observé, et il en résulte parfois une monotonie fatigante. C'est un défaut qu'il sera facile de corriger, en donnant un peu d'animation à un mémoire qui renferme d'excellents chapitres et qui montre quelles ressources nous avons dans les débris des archives de la chambre des comptes pour refaire de toutes pièces l'histoire administrative et militaire du XIVe siècle.

Ces mêmes archives ont été d'un grand secours à M. Levavasseur, qui a soumis à un examen critique la *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne.* Grâce aux recherches de M. Levavasseur, nous sommes parfaitement renseignés sur la famille, la vie et le caractère de Guillaume Gruel, l'auteur de cette chronique. Il n'y a plus de doutes ni sur la date de composition des différentes parties du récit, ni sur l'origine des informations de l'auteur, ni sur la valeur des copies dont nous disposons. C'est ainsi que M. Levavasseur a préparé l'édition définitive d'une chronique indispensable à consulter

pour l'histoire du règne de Charles VII. Il y joindra, pour servir de commentaire, une biographie du connétable de Richemont, dont presque tous les traits sont empruntés à des documents officiels.

Il reste fort peu à faire pour que les thèses précédentes soient en état de voir le jour. Le travail de M. Richard est moins avancé, mais il dénote des qualités d'un ordre supérieur : il se fait surtout remarquer par une facilité et une chaleur de style que nous avons rarement rencontrées à l'École des chartes. Il fallait en outre tenir compte des difficultés d'un sujet très vaste et encore bien imparfaitement connu, quoique certaines parties en aient été traitées dans ces derniers temps en France, en Allemagne et en Italie. Le titre, *Jean XXII et les Franciscains, depuis l'origine de la question de la pauvreté du Christ jusqu'à l'abjuration de l'antipape Pierre de Corvara* (1321-1330), montre assez que M. Richard ne recule pas devant des problèmes fort compliqués d'histoire politique, religieuse, philosophique et littéraire. Nous savons maintenant que la tâche n'est pas au-dessus de ses forces.

M. Couderc s'est renfermé dans la même période de temps que M. Richard ; mais il n'est pas sorti de la France. Il a entrepris de faire connaître un règne assez court et assez négligé des historiens, celui de *Charles le Bel*. Il est loin d'avoir épuisé le sujet ; mais les chapitres qu'il en a traités prouvent qu'il s'est bien assimilé les documents les plus utiles à consulter, et qu'il saura faire la part du dernier des fils de Philippe le Bel dans le développement des institutions administratives du royaume.

Presque toutes les promotions de l'École des chartes tiennent à honneur de grossir la série, déjà considérable, des monographies consacrées aux institutions municipales. Cette année, M. Lefranc a pris pour sujet de thèse l'*Histoire et l'organisation de la commune de Noyon*. La composition laisse à désirer, mais les pièces justificatives ont été bien choisies et les renseignements sont judicieusement coordonnés. L'auteur a convenablement mis en relief les analogies des institutions de Noyon avec celles des autres villes de Picardie.

M. Borel, élève étranger, dans son étude sur les *Foires de Genève au XVe siècle*, nous a donné beaucoup plus que le titre ne promettait. Il a rattaché à son sujet une foule de questions accessoires, sur lesquelles il a recueilli des informations très sûres et fort importantes pour l'histoire générale du commerce et de l'industrie.

Il pouvait sembler téméraire de s'occuper des *Écorcheurs en Bourgogne*, après les remarquables travaux dont ces bandes de routiers ont été récemment l'objet. Une pareille considération n'a point découragé M. de Fréminville, et, d'un champ qui paraissait moissonné, il a encore tiré une très bonne récolte ; nous lui devons la connaissance d'une assez grande quantité de détails nouveaux ; mais il s'est un peu trop borné à dresser un journal des tristes exploits des Écorcheurs, et, s'il a mis

beaucoup de petits faits en lumière, il n'en a pas suffisamment indiqué la place dans l'ensemble des événements.

La thèse de M. Bellemain, relative à l'*Église de Saint-Nizier de Lyon,* suppose des connaissances archéologiques. Les lacunes qu'elle présente n'ont pas empêché les examinateurs de constater que l'auteur avait consciencieusement étudié le monument, qu'il avait bien choisi les pièces justificatives, et que les planches dont il a accompagné son travail avaient été dessinées avec exactitude.

M. Marlet a voulu écrire l'*Histoire de Gabriel, comte de Montgomery.* Le récit est généralement exact et la chronologie bien établie. L'auteur a fait justice des exagérations de plusieurs de ses devanciers ; mais, si une partie de ses rectifications s'impose, on ne peut souscrire à toutes ses apologies. Le dépouillement des correspondances n'a d'ailleurs pas été poussé assez loin pour qu'il ne reste plus rien d'essentiel à découvrir.

M. André n'a pas suffisamment rajeuni le sujet auquel il s'était arrêté. Le tableau qu'il a tracé de la *Cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne,* ne manque pas de charme; mais l'auteur a fort peu ajouté à ce qui avait déjà été dit sur les mœurs, le luxe, les arts et les lettres à la cour des ducs de Bourgogne. Sans même explorer à fond les inépuisables dépôts de Dijon, de Lille et de la Belgique, il aurait pu tirer meilleur parti de beaucoup de publications faites depuis une trentaine d'années et dont plusieurs semblent lui avoir échappé.

L'essai de M. Édouard Gautier sur l'*Histoire du chapitre de Vincennes* est écrit avec facilité, et les documents qui l'accompagnent sont vraiment curieux. On a regretté que l'auteur n'ait pas mis en œuvre tous ces documents, qu'il n'ait pas suffisamment tenu compte des travaux antérieurs et qu'il ait négligé le côté archéologique.

Outre les élèves dont il vient d'être question, et qui avaient subi avec succès les examens de fin de troisième année au mois de juillet dernier, le conseil de perfectionnement avait admis à l'épreuve de la thèse trois candidats appartenant à des promotions antérieures, MM. Grand, Hugues et Tausserat.

Le premier, M. Grand, a voulu classer les copies de l'*Image du monde,* l'un des poèmes didactiques les plus célèbres du moyen âge. Malgré les plus louables efforts et malgré la multiplicité des observations qu'il a patiemment faites sur beaucoup de manuscrits en France et à l'étranger, il n'est point encore arrivé à des conclusions définitives ; mais les constatations qu'il a faites sont déjà fort utiles.

M. Tausserat a pris pour sujet d'études la *Vie du maréchal Poton de Saintrailles ;* il y a des renseignements nouveaux et utiles dans cette dissertation, dont une partie malheureusement est restée à l'état d'ébauche.

Le travail de M. Hugues sur le *Collège d'Autun* n'est pas non plus aussi complet que nous l'avions espéré, et l'auteur pourra singulière-

ment l'améliorer en mettant à contribution les collections des Archives nationales, et en développant la biographie du cardinal Bertrand, fondateur du collège.

Telles sont, monsieur le ministre, les thèses, au nombre de seize, que le jury d'examen a cru devoir admettre.

L'ensemble de ces thèses montre que les traditions de l'École s'affermissent de plus en plus, et c'est avec une vive satisfaction que nous avons constaté chez la plupart des candidats des habitudes laborieuses, un goût passionné pour les matières enseignées aux différents cours, une grande familiarité avec les collections des bibliothèques et des archives, une réelle aptitude aux travaux d'érudition. Beaucoup des thèses soutenues cette année deviendront, à bref délai, des dissertations, ou même des livres, dont la publication fera grand honneur à l'École et dont le succès sera pour le directeur et pour les professeurs la meilleure récompense d'un travail incessant et d'un dévouement sans bornes.

Conformément aux conclusions de ce rapport, ont été nommés archivistes paléographes, par arrêté du 15 février 1886, dans l'ordre de mérite suivant :

MM.

1. Cadier (Pierre-Léon), né à Pau (Basses-Pyrénées), le 17 avril 1862;
2. Baudon de Mony (Charles-Adolphe-Joseph-Vincent-de-Paul), né à Paris, le 15 juin 1862;
3. Moranvillé (Louis-Henri), né à Paris, le 9 août 1863;
4. Couderc (Jean-Camille), né à Livinhac-le-Haut (Aveyron), le 29 octobre 1860;
5. Levavasseur (Achille-Lucien-Edmond), né à Évrecy (Calvados), le 25 octobre 1862;
6. Lefranc (Abel-Jules-Maurice), né à Élincourt-Sainte-Marguerite (Oise), le 27 juillet 1863;
7. Richard (Louis-François), né à Lyon, le 13 octobre 1864;
8. Delapoix de Fréminville Nugue (Marie-Joseph-Eugène-Frédéric), né à Chavrieu (Isère), le 3 avril 1863;
9. Marlet (Jules-Émile-Léon), né à Orléans (Loiret), le 31 mars 1862;
10. André (Édouard-Joseph-Adrien), né à Nuits (Côte-d'Or), le 11 juin 1860;
11. Gautier (Marie-Pierre-Édouard), né à Paris, le 22 février 1860;
12. Bellemain (Auguste-André), né à Lyon, le 22 mai 1862.

Sont nommés en outre archivistes paléographes hors rang :

MM.

Grand (Ernest-Daniel), né à Paris, le 12 mars 1861;

Hugues (Adolphe-Jean-Baptiste), né à Aixe (Haute-Vienne), le 14 juillet 1860;

Tausserat (Joseph-Xavier-Alexandre), né à Reims (Marne), le 22 mai 1858;

Et à titre étranger :

M. Borel (Frédéric-Antoine), né à Chougni-Vandœuvres, canton de Genève (Suisse).

— Le 2 mars 1886 s'est éteint, à la suite d'une longue maladie, notre confrère M. Edmond Dupont, chef de la section du secrétariat aux Archives nationales. M. Maury, directeur général des Archives, et M. Rocquain, chef de section au même établissement, se sont faits les interprètes des regrets que notre confrère laisse aux Archives et à la Société de l'École des chartes. Nous allons reproduire les discours qu'ils ont prononcés sur la tombe de notre confrère. Dans notre prochain numéro, nous espérons pouvoir donner deux autres discours prononcés aux mêmes funérailles, l'un par M. Picot, président de la Société de l'histoire de France, l'autre au nom de M. l'abbé Haigneré, compatriote de M. Dupont.

DISCOURS DE M. MAURY.

Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je viens adresser un suprême adieu à celui dont la terre reçoit, en ce moment, les restes périssables.

M. Edmond Dupont nous a été enlevé à un âge où l'on peut espérer encore bien des années d'existence ; il n'avait pas même touché le seuil de la vieillesse! Il était né le 16 octobre 1827, et, cependant, il était le plus ancien des fonctionnaires des Archives nationales. C'est qu'il y était entré presque au sortir de l'adolescence. Il n'avait que dix-neuf ans quand il fut admis dans ce grand établissement, à titre temporaire. Juste un an après, en octobre 1847, il était nommé surnuméraire. Mais bien avant de figurer dans le personnel de notre administration, il avait fréquenté le palais Soubise. Ses parents, liés d'amitié avec le savant Daunou, avaient amené à Paris le jeune Edmond et l'avaient présenté à l'illustre vieillard, qui s'était plu à lui donner des encouragements, à le guider dans ces études classiques qu'il avait lui-même cultivées avec tant d'éclat. Edmond Dupont prit peu à peu le goût des documents qui l'entouraient dans la maison de Daunou, dont ses parents étaient devenus les hôtes. Il aima les Archives comme on aime le lieu où l'on a été nourri, la ville où s'est écoulée notre enfance. Il ne séparait pas d'ailleurs l'attachement à notre incomparable dépôt de celui qu'il portait à son éminent et bienveillant compatriote; Edmond Dupont était, comme Daunou, natif de Boulogne-sur-Mer.

Rien n'était donc plus naturel que, lorsqu'il fut question pour Edmond Dupont de prendre une carrière, son choix se soit tourné vers ces Archives nationales, qui étaient pour lui comme une demeure

paternelle. Letronne, le digne successeur de Daunou, l'accueillit avec bonté et lui ouvrit la voie.

Tout promettait dans le jeune archiviste un employé aussi zélé qu'actif. Il se mit à la besogne avec un véritable enthousiasme, et sa curiosité se porta sur les diverses parties du vaste trésor historique au service duquel il s'était voué.

Afin de se mettre en état d'inventorier avec plus de sûreté et d'intelligence les documents qu'il avait sous les yeux, il entra, en 1852, à l'École des chartes, dont il suivit les cours, tout en s'acquittant des fonctions qui lui étaient confiées au palais Soubise. Une fois pourvu du diplôme d'archiviste paléographe, il se donna tout entier à l'établissement qui l'avait adopté. Son zèle, sa patience n'étaient jamais rebutés. Il gravit ainsi tous les échelons de la hiérarchie des archivistes, jusqu'au grade le plus rapproché de celui de directeur général. Le 1er juillet 1871, il était nommé chef du secrétariat et prenait la direction d'une section dont il avait été, pendant plusieurs années, le sous-chef. C'est dans ce poste que je trouvai Edmond Dupont, lorsque je fus appelé, en mai 1868, à la direction générale. Les fonctions qu'il remplissait le mettaient presque quotidiennement en rapport avec moi. Je ne tardai pas à reconnaître en lui toutes les qualités qui font l'administrateur émérite : la rectitude de jugement, l'esprit d'ordre et de méthode, la suite dans les idées, la persévérance dans l'exécution, l'assiduité dans le travail. Ces qualités maîtresses ont fait d'Edmond Dupont un collaborateur précieux de notre établissement. Il en avait, au plus haut degré, ce qu'on pourrait appeler le génie ; il en fixa dans sa mémoire les traditions ; il s'était fait l'homme indispensable, et il n'épargnait ni son temps, ni sa peine, pour maintenir la régularité du service et le bon fonctionnement de toutes les branches de notre administration. Aussi, nul n'était mieux fait pour diriger le secrétariat, qui imprime à l'ensemble des services dont notre grand dépôt se compose l'unité et leur donne la vie extérieure. Aussi, nul n'a plus contribué qu'Edmond Dupont à étendre et à activer les relations des Archives nationales avec les divers établissements de l'État, à préparer la création et l'installation de notre beau Musée, à la description duquel il apporta un heureux concours ; nul n'a veillé avec un soin plus jaloux au bon aménagement de nos collections dans les salles du palais Soubise. Son œil d'artiste était blessé de tout ce que pouvait condamner l'élégance et le goût.

Sévère envers lui-même, quand il s'agissait de l'accomplissement du devoir, il prêchait d'exemple et était en droit d'exiger le même zèle et la même assiduité de ses inférieurs. Mais sa fermeté dans la direction du service n'excluait pas la bienveillance. Il se préoccupait des intérêts légitimes de tous ceux qui étaient placés sous ses ordres, quelque

modeste, quelque obscure que fût leur position, et il cherchait constamment à concilier le devoir avec le droit.

Tous ceux qui ont pu connaître Edmond Dupont, qui ont été à même d'apprécier ses mérites, lui ont rendu pleine justice, aux Archives comme au dehors, à la Société de l'histoire de France, dont il fut bien des années le trésorier, comme à la Société de l'École des chartes. Le ministère tint à lui donner des témoignages publics de sa haute estime et du prix qu'il attachait à sa coopération. Il lui conféra successivement la croix de chevalier de la Légion d'honneur et la décoration d'officier de l'instruction publique.

Placé à un poste conforme à ses goûts et à ses aptitudes, uni à une épouse dont le dévouement était sans bornes et chez laquelle se rencontrent les dons les plus précieux du cœur et de la raison, entouré de l'affection de deux filles, Edmond Dupont semblait avoir trouvé la félicité; mais un mal terrible brisa de bonne heure de si belles espérances. Atteint, depuis plus de vingt années, d'une affection nerveuse qui troubla, puis abolit graduellement chez lui la faculté de locomotion, envahi par de cruelles souffrances physiques, tandis que son intelligence demeurait nette et lucide, il assistait à sa déchéance corporelle. Il demandait vainement à tous les remèdes de l'art médical la guérison de son mal, contre lequel il luttait avec énergie. Ses infirmités croissantes et précoces ne purent affaiblir son zèle, l'attachement qu'il avait pour ses chères Archives. Accablé par la souffrance, il s'y traînait encore. Il y est venu jusqu'à la fin. Il s'y faisait transporter, quand la paralysie l'atteignait de toutes parts, quand déjà le gagnait le froid de la mort, et se faisait rendre compte, du fond de la voiture dont il ne pouvait descendre, de tout ce qui s'accomplissait dans le service à la tête duquel il demeurait placé.

Messieurs, les Archives nationales ont été terriblement frappées depuis peu d'années. Nous avons perdu de ces hommes rares, qui sont toujours prêts à sacrifier leurs intérêts personnels aux obligations que leurs fonctions leur imposent, qui ont préféré, à la notoriété que donnent de nombreuses œuvres historiques ou des productions littéraires, la conscience d'avoir bien servi l'État et été utiles au public, qui ont mis leurs devoirs professionnels fort au-dessus des satisfactions égoïstes que nous trouvons dans des travaux personnels. Citons au premier chef Douët d'Arcq, Jules Tardif. Le nom d'Edmond Dupont, qui fut leur émule et leur ami, s'associera désormais au leur. Conservons pieusement le souvenir de ces regrettés serviteurs de notre administration, qui nous laissent de si admirables modèles. Il arrive parfois, messieurs, que s'obscurcit en nous la notion du devoir, que le découragement s'empare de nous, après des travaux arides qui n'ont pas été, à nos yeux, équitablement appréciés ; que nous nous sentons enclins à récriminer contre nos supérieurs. Messieurs, quand il en est ainsi, évoquons ces nobles mémoires ! En se pré-

sentant à notre esprit, elles fortifieront notre conscience vacillante et raffermiront notre courage ébranlé.

Cher collègue, qui fus pour moi, pendant près de quinze ans, le conseiller le plus sûr et l'auxiliaire le plus fidèle, au nom de tous ceux qui t'ont estimé, c'est-à-dire de tous ceux qui t'ont connu, je t'adresse un éternel et douloureux adieu !

DISCOURS DE M. ROCQUAIN.

Messieurs,

Au nom de la Société de l'École des chartes, je demande la permission d'ajouter quelques mots aux discours que vous venez d'entendre. Entré dans notre Société au mois de juillet 1853, un an après sa sortie de l'École, Edmond Dupont fut nommé, au mois d'avril 1860, membre de la commission des fonds. Il porta, dans ces modestes et parfois délicates fonctions, les mêmes qualités qu'il montra dans des fonctions plus importantes, je veux dire la droiture, l'exactitude et une exemplaire assiduité. Jamais il ne manqua aucune de nos séances. Depuis bien des années, l'état de sa santé l'empêchait d'assister à nos banquets; mais on le voyait fidèle à nos réunions mensuelles, fatigué et déjà pâli par la maladie, souriant néanmoins à ses confrères qu'il avait plaisir à trouver rassemblés. Il portait à notre Société un vif et profond attachement. Il eût voulu la voir se développer, devenir à la fois un centre d'utiles informations pour nos jeunes érudits, un moyen de discrète assistance pour nos confrères malheureux et surtout un lien de solide et mutuelle affection. C'est à ce titre qu'il demandait que toujours des notices biographiques fussent consacrées, dans notre recueil, à ceux de nos confrères que nous avions la douleur de perdre. Il souhaitait aussi que toujours un hommage leur fût rendu ou, tout au moins, qu'un souvenir leur fût donné à leur suprême demeure. Conformément à ses vœux et au nom de la Société de l'École des chartes, je lui apporte cet hommage, je lui offre ce souvenir, dû à ses estimables qualités, et j'envoie à notre cher et regretté confrère un affectueux et dernier adieu.

— Le 5 février 1886, notre confrère M. Antoine Héron de Villefosse a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Le 13 février 1886, notre confrère M. Cucheval-Clarigny a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'économie politique).

— Notre confrère M. Héron de Villefosse a été nommé conservateur des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre.

— Par arrêté du 4 février 1886, notre confrère M. Kohler a été nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

— Par arrêté du 27 octobre 1885, notre confrère M. Roussel a été nommé archiviste du département de Loir-et-Cher.

— Par décret du 29 décembre 1885, notre confrère M. Rocquain, chef de section aux Archives nationales, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par arrêté du 23 décembre 1885, notre confrère M. Servois a été nommé officier de l'instruction publique.

— Par arrêté du 9 juillet 1885, notre confrère M. Vayssière, archiviste de la Corrèze, a été nommé officier d'académie.

— Par arrêté du 23 décembre 1885, ont été nommés officiers d'académie nos confrères MM. Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales; Farges, attaché aux archives du ministère des affaires étrangères; Gerbaux, archiviste aux Archives nationales; Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais.

— Une session d'examen, pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires ou bibliothèques des facultés des départements, s'ouvrira à Paris, le 31 mai 1886, à la bibliothèque de l'Arsenal.

— Le rapport de M. Léon Heuzey sur les travaux des écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant l'année 1885, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 22 janvier 1886, apprécie dans les termes suivants les travaux de deux de nos confrères, M. G. Digard et M. Ernest Langlois :

« Dans les *Nouvelles Observations* que M. Digard nous a envoyées *sur la diplomatique pontificale*, l'auteur a recherché avec beaucoup de sagacité les règles que la chancellerie des papes suivait à la fin du XIIIe siècle. Il s'est attaché à des particularités qu'au premier abord on peut croire insignifiantes, puisque la plupart des éditeurs des textes n'en ont point tenu compte; mais il en a su tirer des informations très précieuses sur l'organisation des bureaux de la cour de Rome.

« Il a d'abord tiré un excellent parti des signatures, des notes et des chiffres qu'il a relevés sur le repli et au revers des bulles ou lettres originales, et dont il a établi la concordance avec certains articles des anciens manuels dressés pour l'instruction des officiers de la chancellerie.

« D'autre part, il a exposé avec clarté et vraisemblance les règles, ou plutôt les usages, qui présidaient à l'enregistrement des actes des papes vers la fin du XIIIe siècle. Les judicieuses remarques qu'il a faites à ce sujet montrent que notre école, quand elle a entrepris la publication ou l'analyse des registres, a eu raison de suivre rigoureusement l'ordre d'enregistrement, sans essayer de rétablir l'ordre chronologique des pièces.

« Ainsi comprise, la diplomatique jette un jour nouveau sur l'histoire administrative et politique du pontificat de Boniface VIII et sur les rapports de la cour de Rome avec Philippe le Bel.

« M. Langlois a entrepris de dresser le *Catalogue raisonné* de tous les manuscrits en langue d'oïl ou en langue d'oc qui sont dans les bibliothèques de Rome. Comme exemple de la méthode qu'il a suivie, il envoie la notice de quatre-vingts manuscrits faisant partie du fonds de la Reine de Suède. Il n'y a que des éloges à donner à ce travail, qui est parfaitement conçu et très soigneusement exécuté. L'auteur se propose de le compléter par une annotation bibliographique très développée. Cette addition, qui n'est pas indispensable, augmentera encore l'intérêt du catalogue.

« On connaissait déjà la plupart des morceaux intéressants contenus dans la série de manuscrits que M. Langlois passe en revue ; mais ces manuscrits n'avaient jamais été l'objet d'un dépouillement aussi minutieux et aussi complet. Les devanciers de M. Langlois avaient négligé beaucoup de textes qui leur paraissaient et qui sont en effet peu importants. Il faut savoir gré à M. Langlois de ne s'être pas laissé décourager par l'insignifiance de plusieurs des manuscrits qui lui passaient par les mains. Le compte rendu qu'il en donne épargnera le temps de beaucoup de travailleurs, qui seront suffisamment édifiés sur le contenu des manuscrits examinés par M. Langlois pour se dispenser de les compulser. »

— Nous avons à réparer un oubli. Dans notre dernière livraison, nous aurions dû mentionner les succes de deux de nos confrères aux concours ouverts en 1885 par l'Académie française. Des prix ont été décernés au livre de M. Charles Bémont sur *Simon de Montfort* et à la *Grammaire élémentaire* de M. Clédat. Le secrétaire perpétuel, M. Doucet, dans un rapport lu en séance publique le 26 novembre, rend ainsi compte des travaux de nos deux confrères :

« Fils du terrible chef qui conduisit la croisade des Albigeois, Simon de Montfort, en Angleterre comme en France, fut l'un des personnages les plus considérables du XIIIe siècle. Dans son excellent livre (*Simon de Montfort, comte de Leicester*), M. Bémont nous le montre tour à tour gouverneur et pacificateur de la Gascogne, chef des barons anglais révoltés, vainqueur du roi, réformateur de la constitution, introducteur des communes dans le parlement, puis défait et tué ; mais se survivant à lui-même dans la mémoire du peuple, qui, désarmé par sa mort, ne voit plus en lui qu'un martyr.

« Plaçant en première ligne cette remarquable monographie, qui, dans son genre, a été considérée comme un modèle, l'Académie lui décerne un prix de deux mille cinq cents francs, sur les quatre mille, montant annuel de la fondation Thérouanne...

« En louant ce livre (la *Chrestomathie de l'ancien français*, par M. Cons-

tans), j'ai loué d'avance celui de M. Clédat, qui, dans sa *Grammaire élémentaire de la vieille langue française,* embrassant presque le même sujet, s'est proposé aussi de vulgariser la connaissance de notre vieille langue en exposant les lois qui présidèrent à sa formation. M. Clédat n'a voulu que faire une œuvre utile en mettant à la portée de toutes les intelligences le résultat des grands travaux que la science a publiés depuis un siècle. Il y a pleinement réussi. »

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

L'assemblée générale de la Société a eu lieu le 29 décembre 1885. Nous allons reproduire le discours du président, M. Marty-Laveaux, et le rapport du secrétaire, M. Paul Meyer.

DISCOURS DU PRÉSIDENT.

Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous adresser tous mes remercîments pour m'avoir appelé à la présidence; ils doivent être d'autant plus vifs que mes titres étaient moindres. Votre choix, je n'en saurais douter, a été déterminé bien plutôt par vos sentiments de bonne confraternité que par des services rendus aux études qui vous sont chères; en effet, le mot *anciens* qui figure dans le titre de notre Société semble m'exclure, les textes que j'ai publiés ne remontant pas au delà du XVIe siècle.

Ce qui m'a peut-être valu votre bienveillant suffrage, c'est la persuasion où je suis que pour comprendre, et surtout pour expliquer à autrui les textes relativement modernes, il faut connaître les textes anciens, et que le XVIe siècle et le XVIIe, si dédaigneux du moyen âge, s'y rattachent étroitement par plus d'un côté, et particulièrement par la langue.

A l'égard des rares poètes qui suivent en plein XVIIe siècle la tradition populaire, c'est un fait de toute évidence, et, quand il s'agit de ceux dont le langage passe pour exclusivement classique, comme Racine, par exemple, cette vérité, quoique moins frappante, demeure toutefois facile à établir.

... J'ai nom Éliacin,

répond Joas à Athalie. Voilà, pour un jeune professeur de rhétorique, bon humaniste, mais seulement humaniste, une excellente occasion de soutenir que cette tournure, actuellement un peu étrange, est un pur latinisme, *nomen habeo,* et de s'étendre complaisamment sur les habiles alliances de mots dont Racine a enrichi notre langue; le malheur est que l'expression est dans la *Chanson de Roland :*

Li niés Marsilie (il ad num Aelroth)
Tut premereins chevalchet devant l'ost.

Je n'ai pas besoin d'insister, messieurs, pour prouver que nous sommes tout à fait d'accord sur l'utilité de l'étude des anciens textes.

La seule nuance qui nous différencie sans nous diviser, c'est que vous les aimez pour eux-mêmes, tandis que j'y cherche surtout un moyen d'interpréter avec certitude les écrits des époques postérieures. J'hésite du reste d'autant moins à faire ressortir ici ce genre d'utilité que, s'il était une fois démontré qu'on ne peut bien connaître le français, même le plus classique, sans une certaine familiarité avec les textes que vous publiez, la prospérité morale et matérielle de notre Société serait assurée à jamais.

La première est en bon chemin, mais la seconde laisse encore à désirer. Nous sommes plus convaincus que persuasifs, et nous n'avons pas su réunir autant d'adhérents qu'il paraissait possible d'en obtenir. Voilà pourtant dix années que la Société dure, et l'éclat du début faisait espérer un développement plus rapide. Elle naquit un jour, dans une de ces villes d'eaux où les esprits laborieux et actifs se reposent des travaux accomplis en en projetant de nouveaux. Les bases en furent fixées dans une causerie de M. Gaston Paris et de M. le baron James de Rothschild. D'autres, appelés par eux, ont mérité par l'importance de leur concours matériel et l'ardeur de leur propagande le titre de fondateurs, mais ils sont, eux, ne n'oubliez pas, les véritables créateurs de la Société, et, dussent les discours annuels encourir le reproche de monotonie, c'est un devoir de reconnaissance d'y faire toujours figurer leurs noms.

Ces deux excellents esprits désiraient satisfaire à la fois les érudits qui se plaisent à publier de bons textes et ceux qui aiment à les lire et à les étudier.

Leur dessein était de réagir contre les éditions hâtives, faites à l'étourdie, à la légère, sans l'épreuve suffisante du temps et de la réflexion, et, sur ce point, nul, même des plus malveillants, ne conteste qu'ils ont réussi, bien au delà même de leur attente.

En effet, ce qu'on nous reproche, ce que nous nous reprochons aussi, c'est une lenteur qui a son excuse dans de respectables scrupules de conscience, mais à laquelle nous travaillons de notre mieux à remédier.

L'important, du reste, c'est que, si l'on nous adresse de légitimes observations au sujet des ouvrages que nous ne publions pas, ceux qui paraissent sont au contraire très favorablement accueillis.

La liste des membres de la Société est, à elle seule, un témoignage, et peut-être le plus décisif, en faveur de ses travaux. Je vous renvoie aux noms qu'elle renferme, sans oser choisir parmi eux. Il en est cependant qui me sont douloureusement désignés et qu'un devoir pénible m'oblige à vous rappeler : ce sont ceux des confrères que nous avons perdus depuis l'année dernière.

M. Baudry, qui a présidé notre Société, était un orientaliste distingué et un grammairien dans la plus haute acception du mot. Il s'intéressait également à l'antiquité et à notre littérature nationale ; il pos-

sédait en bibliographie des connaissances étendues, qu'il communiquait avec une obligeance dont les érudits qui fréquentent la bibliothèque Mazarine ont conservé le souvenir.

M. Edmond Comte, du chemin de fer du Nord, était un de ces amateurs passionnés qui consacrent tous leurs loisirs aux études de leur choix. Sa prédilection pour nos travaux est un goût de famille; il succédait dans notre Société à un de ses frères, et maintenant c'est encore un de ses frères qui le remplace à son tour.

M. Fanjoux n'était pas seulement pour moi un confrère de la Société des anciens textes, c'était un vieux camarade. Nous nous étions rencontrés pour la première fois sur les bancs de l'École des chartes. Il y apportait une curiosité infatigable, une intelligence ouverte aux études les plus diverses, une grande courtoisie, l'aisance d'un homme du monde qui parle bien de tout et à qui rien n'est étranger. Les affaires nous l'enlevèrent, et, comme dans la touchante pièce de vers de M. Eugène Manuel, ce fut une lettre de mort qui vint me rappeler les souvenirs d'autrefois.

De tous les collègues que nous venons de perdre, M. Paul Lacroix est peut-être celui qui est connu du plus grand nombre de gens, surtout sous son pseudonyme de bibliophile Jacob. A un savoir fort étendu il joignait beaucoup d'esprit, plus assurément que l'érudition n'en exige, plus même peut-être qu'elle n'en supporte. C'était, comme on dit dans le langage d'aujourd'hui, un savant doublé d'un romancier; mais, après tout, la science rigoureuse et austère de notre temps aurait-elle bien bonne grâce à blâmer ces charmeurs qui ont su avec tant d'adresse, de précautions, de mesure, attirer, apprivoiser le public aux questions d'histoire littéraire, de philologie, de bibliographie? Ils ont créé des lecteurs, dont la curiosité, habilement éveillée, est devenue peu à peu plus grave, plus sérieuse, et avec lesquels on peut impunément aujourd'hui se montrer consciencieux, exact, ennuyeux même, si le sujet l'exige.

Né à Florence de parents français, professeur de littérature à Genève, M. Marc Monnier possédait admirablement les langues méridionales de l'Europe et avait de leurs origines et de leurs influences réciproques une connaissance approfondie, qui lui inspirait un vif intérêt pour les publications de notre Société. Apprécié en France, il était populaire en Suisse. A sa mort, les journaux illustrés s'empressèrent d'y publier son portrait, en inscrivant au-dessous cette pensée tirée de ses œuvres, qui donne une idée juste de son caractère et de son talent : « Voulons-nous être heureux, ou moins malheureux? Il faut songer aux autres. Les trois quarts de nos chagrins viennent d'une pitié sans emploi, que nous occupons de nous seuls. »

Ce n'est pas en quelques mots que nous pourrions esquisser le portrait intellectuel et moral d'un homme aussi éminent que M. Adolphe Régnier. Nous aurions trop à dire pour ne pas sentir la nécessité d'être

très bref. Comment ne pas rappeler, du moins, que ce maître en philologie orientale a transporté sur la fin de sa vie dans les études de philologie française la rigueur des procédés critiques empruntés à ses premiers travaux ? Comment ne pas dire la curiosité, l'ardeur qu'excitaient, dans cet esprit froidement passionné, ces recherches nouvelles pour lui ? Ce labeur, qui semblait l'absorber tout entier, ne l'enlevait pourtant pas aux siens ; il n'était point de ceux qui s'isolent dans leur savoir, qui s'en font comme un rempart pour se défendre contre les affections de famille. Il n'avait été que trop sensible à la perte d'un fils tendrement chéri ; lorsqu'il disparut à son tour, sa femme s'achemina doucement vers sa tombe, et, certains qu'elle était parvenue au but souhaité, ceux de ses amis qui la regrettaient le plus étaient, le jour de son convoi, ceux qui la plaignaient le moins.

Croyant à une réunion plus prochaine de la Société, j'avais arrêté ici la liste de ses pertes, qui déjà avaient été si souvent pour moi des deuils personnels, quand, pendant le repos des vacances, la mort, qui, elle, ne s'arrête jamais, est venue nous frapper d'un nouveau coup. M. Émile Egger a été subitement enlevé aux siens, à l'époque où un grand nombre de ceux qui lui étaient attachés, dispersés loin de Paris, ne pouvaient pas même lui rendre un dernier hommage.

Helléniste éminent, écrivain distingué, c'était, avant tout, un maître incomparable. Il n'entassait pas les richesses scientifiques, il les dépensait, il les prodiguait généreusement. Affable toujours, sévère quand il le fallait, il encourageait les forts, soutenait les faibles, se mettait à la portée des humbles. C'est lui qui a réellement fondé en France l'enseignement fécond des conférences, maintenant si florissant, mais qui, au début, surprenait, effrayait par sa nouveauté. Sa curiosité encyclopédique avait été vivement éveillée par les travaux de notre Société, dont il avait été l'un des premiers adhérents, et qu'il présida en 1876[1]. Il l'a, du reste, bien prouvé dans l'intéressant article qu'il leur a consacré dans le *Journal des Débats* du 3 janvier, au seuil de cette année qui devait être celle de sa mort.

Conservons pieusement, messieurs, le souvenir de tant d'hommes si divers de goûts, de talents, d'aptitudes, réunis dans un commun amour pour la littérature et l'érudition nationale, et appelons à nous tous ceux qui seront heureux de suivre leur exemple et fiers de leur succéder.

1. Son discours, lors de l'Assemblée générale de la Société, en 1876, est imprimé dans le *Bulletin* de la Société, année 1876, p. 38 (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVII, 1876, p. 302). Il n'était que vice-président, ayant refusé de se laisser porter à la présidence.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société a été lu dans notre assemblée générale de mai 1884. Nous espérions ce jour-là revenir définitivement à l'usage ordinaire des Sociétés qui tiennent leur principale séance dans la première partie de l'année, afin d'entendre le compte rendu des travaux de l'année précédente. Si nos espérances ont été déçues, s'il nous a fallu reculer jusqu'à ce jour notre assemblée générale, la faute en est à ceux de nos éditeurs qui n'ont pas encore terminé ou qui viennent seulement d'achever des publications qui devaient être prêtes beaucoup plus tôt.

Toutefois, malgré ce mécompte regrettable, la Société reconnaîtra qu'un grand effort a été fait cette année et que des résultats importants ont été obtenus. Quatre nouveaux volumes viennent d'être déposés chez M. Didot, tandis qu'un cinquième, dont l'impression s'achève, pourra être mis en distribution dans quelques semaines. Les quatre volumes publiés d'hier sont :

Le tome II de la *Chronique du Mont-Saint-Michel;*

Le tome IV des *Œuvres d'Eustache Deschamps;*

La *Mort Aymeri de Narbonne,* chanson et geste;

Le tome I des *Œuvres poétiques de Beaumanoir.*

Avec ces quatre volumes, nous avons pu compléter l'exercice de 1883, auquel nous avons affecté le tome II de la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* et constituer l'exercice de 1884 tout entier.

Le volume qui s'achève actuellement est le deuxième des *Œuvres poétiques de Beaumanoir.* Notre intention était de publier en une fois l'ouvrage complet, et par conséquent de garder en magasin le tome I jusqu'à l'achèvement du tome II, mais il nous eût fallu laisser incomplet, pendant quelque temps encore, l'exercice de 1884, que nous avions hâte de terminer.

Entre ces diverses publications, il n'en est qu'une qui n'ait pas été annoncée dans mon dernier rapport. C'est le second tome de la *Chronique du Mont-Saint-Michel,* qui n'a été mis sous presse qu'au mois de juillet de l'année dernière. Grâce à l'activité que M. Luce a apportée à la correction de ses épreuves, ce volume, qui contient vingt-deux feuilles en petit texte, a été composé et tiré en quinze mois. La *Chronique du Mont-Saint-Michel,* avec l'énorme appendice de trois cents pièces que M. Luce y a joint, est une publication plus historique assurément que philologique. Toutefois, rien dans le programme que nous nous sommes tracé dès l'origine de la Société n'exclut les recueils de ce genre, dès qu'ils sont composés de pièces françaises, et on ne peut pas nous reprocher d'avoir donné trop de place aux textes diplomatiques, le recueil

formé par M. Luce des documents relatifs au siège mémorable du Mont-Saint-Michel étant le premier de ce genre que nous ayons publié. D'ailleurs, la publication de M. Luce se recommande par un mérite auquel les philologues non moins que les historiens seront sensibles : c'est qu'elle est accompagnée d'une excellente table analytique, qui, indépendamment de son utilité comme instrument de recherches, constitue un document singulièrement précieux pour l'étude des noms propres au xve siècle.

Avec la *Chronique du Mont-Saint-Michel* se complète notre exercice de 1883, dont les deux autres volumes sont le tome VII des *Miracles de Notre-Dame* et le *Dit de la Panthère d'Amours,* distribués l'un et l'autre dans les premiers jours de cette année, postérieurement, par conséquent, à notre dernière assemblée générale. Le tome VII des *Miracles* termine l'édition d'un recueil dont l'importance est mieux comprise à mesure que les études sur les légendes pieuses, d'une part, et sur notre ancien théâtre, d'autre part, vont progressant. Deux œuvres, l'une et l'autre de longue haleine, sont nécessaires pour que la publication des *Miracles de Notre-Dame* puisse être dite véritablement complète : un glossaire et une introduction générale, accompagnée de notices sur chaque pièce. Ce dernier travail, dont s'est chargé M. Paris, ne pourra, sans doute, pas être terminé très prochainement; mais, tant qu'au glossaire, dont j'annonçais l'an dernier la préparation, il est en bonne voie. M. Bonnardot en achève la rédaction, et les premières pages sont imprimées.

La *Panthère d'Amours* de Nicole de Margival est un poème véritablement intéressant. Il est plus lisible que la plupart des poèmes allégoriques que nous a laissés le moyen âge; il est surtout plus court, avantage non médiocre. Au mérite trop peu commun d'appartenir à un auteur certain et à une date à peu près déterminée, il joint celui de nous fournir sur quelques points de la littérature contemporaine des notions curieuses que le jeune éditeur, M. Todd, aidé de son commissaire responsable, M. Paris, a généralement su mettre en lumière. C'est ainsi, pour ne citer qu'un petit fait, non sans intérêt pour l'histoire de notre ancienne poésie, que l'un des plus anciens exemples du mot *balade* pour désigner une pièce en trois couplets à refrain se trouve dans la *Panthère d'Amours*. Avant Nicole de Margival, ce genre de poésie s'appelait *balete,* et l'introduction du nom exotique *balade* n'est pas sans soulever un problème assez délicat[1].

1. A propos du *Dit de la Panthère,* je ferai remarquer que le *Dit des trois morts et des trois vifs*, commençant par *Compains, vois-tu ce que je vois,* dont M. Todd s'est occupé, p. xxx et xxxi de sa préface, se trouve encore dans deux manuscrits du Musée britannique et dans un manuscrit qui naguère appartenait à M. Didot ; voyez le *Bulletin* de la Société, 1882, p. 46, 71-72, et 1884, p. 66.

L'exercice de 1884, que nous venons de livrer complet en une fois, contient d'abord un ouvrage dont j'ai entretenu la Société assez souvent pour n'avoir plus rien à en dire, sinon que nous en souhaitons tous la progression régulière dans les conditions où elle a eu lieu jusqu'à présent. C'est le tome IV des *Œuvres d'Eustache Deschamps,* dont notre excellent administrateur nous donne un volume tous les deux ans. Il n'est guère possible de concilier une publication plus rapide avec les exigences d'une correction sévère. Dans une dizaine d'années, le vaste manuscrit de la Bibliothèque nationale qui nous a conservé l'œuvre de Deschamps sera tout entier édité, et dix ans sont peu de chose dans la vie d'une Société dont nous espérons bien ne pas voir la fin.

Des deux autres volumes qui constituent l'exercice de 1884, il en est un, la *Mort Aymeri de Narbonne,* chanson de geste jusqu'ici inédite, qui était sous presse depuis le commencement de l'année 1882 et dont le prompt achèvement était particulièrement désirable. S'il n'a pas paru plus tôt, ce n'est pas faute d'efforts de la part du commissaire responsable désigné par le conseil. Les critiques diront si le mérite de l'édition est en proportion avec les peines qu'elle a coûtées. La *Mort Aymeri* n'est pas une chanson de geste d'une grande antiquité : on ne peut guère la faire remonter plus haut que la fin du XIIe siècle, mais elle est composée en style ancien et est l'œuvre d'un conteur habile en son art.

Le dernier des ouvrages publiés avec la date de 1884 a pourtant une valeur plus grande, bien qu'il ne contienne guère de textes inédits. C'est le tome Ier des œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par M. Suchier, professeur à l'université de Halle. J'ai parlé, dans mon rapport de 1882[1], avec assez de détails de cette publication, et de la part en quelque sorte anticipée que notre confrère M. Bordier y a prise par ses travaux sur Beaumanoir, pour n'avoir point, cette fois, à y revenir longuement. Qu'il me suffise de dire que le tome Ier, aujourd'hui publié, contient une introduction de cent soixante pages où sont traitées avec critique toutes les questions que soulèvent la vie et les œuvres purement littéraires (les coutumes de Beauvaisis restant à part) de Philippe de Beaumanoir. Vient ensuite le texte de la *Manekine,* curieux roman d'aventure déjà publié, il y a quarante-cinq ans, par M. Michel, mais dont l'édition, faite pour un club littéraire anglais, avait été de tout temps peu accessible, et enfin la mise en prose de ce roman par Jean Wauquelin, texte jusqu'à ce jour inédit et même à peu près inconnu. Le second volume, qui sera distribué, comme je le disais au début de ce rapport, au commencement de l'année prochaine, contient le reste des poésies de Beaumanoir et un copieux glossaire.

L'année 1885 s'achève, et cependant il n'y a, dans l'ordre de nos

1. *Bulletin* de la Société, 1882, p. 84-7 (*Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLIV, 1883, p. 129).

publications régulières, qu'un seul volume dont la distribution à bref terme soit absolument assurée : le tome II de Beaumanoir. Pourtant, avec un faible effort, deux ouvrages, dont l'un en deux volumes, pourraient être termines en peu de semaines, car l'un et l'autre sont imprimés, ou peu s'en faut, quant au texte ; à l'un il ne manque que l'introduction, à l'autre l'introduction et le glossaire. Le plus avancé des deux est le recueil des anciennes versions françaises en vers de l'*Évangile de Nicodème*, qui, mis sous presse en 1877[1], a été régulièrement, depuis lors, annoncé dans chacun de mes rapports. Je le mentionne cette fois encore pour mémoire, me bornant à constater que cet ouvrage, dont le texte et le glossaire sont imprimés depuis plus d'un an[2], n'a fait depuis lors aucun progrès. L'autre ouvrage est le roman de *Merlin*, dont le texte, dès maintenant imprimé presque tout entier, formera deux volumes. Il reste à joindre un glossaire au second volume, une préface au premier. Si ces deux publications étaient achevées, elles nous serviraient à compléter l'exercice de 1885 et laisseraient un volume libre pour 1886. Toutefois, on va voir que, si *Nicodème* et *Merlin* venaient à nous manquer, nous pourrions cependant y suppléer à l'aide de quelques-uns des volumes dont voici la liste avec la date de la mise sous presse :

L'*Amant rendu cordelier*, 1879.

Le *Roman de Guillaume de Dôle*, 1883.

Les *Contes moralisés de Nicole Bozon*, 1884.

Aymeri de Narbonne, chanson de geste, 1884.

Les *Poésies de Christine de Pisan*, 1884.

Fragments d'un poème sur la vie de saint Thomas de Cantorbéry, 1885.

Nous ne comptons plus, et depuis longtemps, sur l'*Amant rendu cordelier* pour assurer la régularité de nos exercices. Nous avons affecté ce volume à l'exercice de 1881, qui reste provisoirement incomplet. Lorsque M. de Montaiglon aura trouvé le temps de le finir, nous nous empresserons de le mettre en distribution, mais nous n'avons aucun moyen de hâter ce moment désiré. Constatons toutefois que, depuis notre dernière assemblée générale, le commentaire très développé que M. de Montaiglon a joint au texte est imprimé, comme aussi la table. Il ne reste plus à faire que la préface, qui ne semble pas devoir être bien longue.

Le *Roman de Guillaume de Dôle*, dont le texte est imprimé depuis plusieurs mois, demeure pour le présent en suspens, M. Servois étant contraint par l'état de sa santé de séjourner loin de Paris, en des conditions qui ne lui permettent point d'achever sa préface et son glossaire.

Les *Contes de Bozon*, dont j'ai entrepris l'édition avec le concours de Miss L. Toulmin Smith, ont repris, après quelques mois d'interruption,

1. Voy. *Bulletin*, 1877, p. 65-6.
2. Voy. *Bulletin*, 1884, séance du 23 novembre.

leur marche régulière. L'interruption a été motivée par la nécessité de collationner un manuscrit de ces contes que je ne connaissais pas lorsque le livre a été mis sous presse. Ce manuscrit fait partie de la célèbre bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, et c'est seulement pendant les vacances de cette année que j'ai pu achever la collation commencée l'année précédente. Le retard qui résulte de cette circonstance ne sera d'ailleurs pas préjudiciable à l'édition, diverses rencontres heureuses nous ayant mis en possession d'éléments grâce auxquels la compilation de Bozon deviendra un des recueils les plus curieux que les amateurs de littérature populaire aient jamais eus à leur disposition.

L'édition de la chanson d'*Aymeri de Narbonne* progresse avec lenteur mais régularité. Le texte est dès maintenant entièrement imprimé, et l'éditeur, M. Demaison, met la dernière main à son glossaire. L'introduction est écrite depuis plusieurs années et ne demandera qu'une rapide révision. Nous pourrons compter sur ce volume pour l'exercice de 1886.

Les *Œuvres poétiques de Christine de Pisan,* dont l'édition proposée par notre confrère M. Maurice Roy a été récemment acceptée par votre conseil, formeront une publication que nous n'estimons pas à moins de trois ou quatre volumes. Il est inutile d'insister sur l'importance du sujet. Nous aurons d'ailleurs occasion, dans nos prochains rapports, d'entretenir la Société de cette édition, dont nous venons seulement de commencer l'impression.

Les fragments d'une *Vie* en vers octosyllabiques de saint Thomas de Cantorbéry, que nous venons de mettre sous presse, formeront une publication très courte et cependant d'un intérêt très varié. Ces fragments, contenant en tout 518 vers, se composent de quatre feuillets de parchemin ornés, au recto et verso, de miniatures fort remarquables qui se rapportent à diverses circonstances de la vie du célèbre archevêque. C'est tout ce qui nous reste d'un poème, d'ailleurs inconnu, qui doit avoir été composé dans les premières années du XIIIe siècle, et qui, dans son entier, devait se composer de plusieurs milliers de vers. Le propriétaire de ces précieux feuillets, M. Goethals Vercruysse, de Courtrai, a bien voulu nous en donner une photographie qu'il a faite lui-même et que nous avons fait reproduire en héliogravure par M. Dujardin. La publication, pour laquelle nous avons dû adopter le format in-8° couronne, comprendra, outre l'édition du texte, la reproduction complète des quatre feuillets, recto et verso. Elle sera achevée en peu de semaines.

A ces divers ouvrages, nous pouvons ajouter le t. VIII des *Miracles de Notre-Dame,* contenant le glossaire rédigé par M. Bonnardot. Les premières pages en sont déjà composées à titre de spécimen, et l'activité éprouvée de notre confrère nous fait espérer que le volume entier pourra être imprimé dans le courant de l'année prochaine.

Ce glossaire, *Aymeri de Narbonne,* la *Vie de saint Thomas,* le tome II

de *Philippe de Beaumanoir* et les trois volumes presque terminés qui contiennent l'*Évangile de Nicodème* et *Merlin* suffiront et au delà à assurer les exercices de 1885 et de 1886.

Je ne dois pas omettre de dire que, pour l'année 1885, nous aurons, indépendamment de notre distribution régulière, une nouvelle partie du *Mistère du Vieil Testament,* le tome V, gracieusement offert à la Société par Mme la baronne James de Rothschild, et dont l'impression, préparée par M. E. Picot, est dès maintenant à peu près terminée.

En outre, plusieurs éditions, agréées en principe par votre conseil, sont en préparation et ne tarderont pas à aboutir. Outre celles qui ont déjà été annoncées dans mes précédents rapports, telles que l'édition de *Doon de la Roche* et celle du roman d'*Yder,* nous pouvons mentionner ici, comme devant être prochainement mis sous presse, le charmant écrit du jurisconsulte Philippe de Navarre, intitulé le traité des *Quatre Temps d'âge d'homme,* dont une édition préparée avec le plus grand soin, d'après les quatre manuscrits connus, nous a été proposée par M. Marcel de Fréville-Delorme. Votre conseil en avait même autorisé la mise sous presse dès le commencement de cette année, lorsque la découverte inattendue d'un cinquième manuscrit, conservé dans la bibliothèque municipale de Metz, a obligé l'éditeur à remanier son texte, afin de tenir compte des leçons qu'offre ce nouvel exemplaire.

La publication du traité des *Quatre Temps d'âge d'homme* aura lieu fort à propos au moment où une découverte récente ramène l'attention vers Philippe de Navarre, qui n'occupe pas encore dans notre ancienne littérature la place à laquelle il a droit. On savait depuis longtemps que ce personnage a composé des mémoires entremêlés de poésies sur la guerre qui eut lieu entre Frédéric II et les Chypriotes. On en connaissait le titre, *Geste des Ciprois,* et, dans une certaine mesure, le contenu, par le chroniqueur italien Florio Bustron. Or, on a trouvé récemment, en Italie, un manuscrit d'une compilation historique qui renferme à n'en pas douter la totalité, ou peu s'en faut, de l'ouvrage perdu de Philippe de Navarre. Cette compilation s'imprime à ce moment par les soins de notre confrère M. G. Raynaud, sous la direction de M. le comte Riant, et formera l'une des prochaines publications de la Société de l'Orient latin. Cette société et la nôtre auront donc contribué simultanément à faire mieux connaître un des hommes qui font le plus d'honneur à notre ancienne littérature.

Une autre proposition a été faite à votre conseil, qui l'a acceptée avec empressement. Vous savez, messieurs, que l'usage littéraire de la langue française s'est étendu au nord de l'Italie, qu'au XIIIe siècle et au XIVe les jongleurs qui chantaient nos chansons de geste ou lisaient nos romans d'aventures étaient aussi assurés de rencontrer un public attentif à Milan, à Venise ou à Bologne que dans leur propre patrie. Le goût de notre littérature s'établissant de plus en plus, il arriva que des Ita-

liens, en général Lombards ou Vénitiens, se mirent à composer en français, non seulement en prose, mais en vers. Plusieurs de ces poèmes, que l'on peut appeler franco-italiens, nous ont été conservés, et ont été depuis une trentaine d'années l'objet des recherches des érudits, tant en France qu'en Italie. L'un des plus étendus et, à certains égards, des plus curieux est l'*Entrée de Spagne,* que notre confrère M. L. Gautier fit le premier connaître, en 1858[1], par une analyse, accompagnée de recherches dont les résultats ont été modifiés par des travaux récents. M. Mussafia, professeur à l'université de Vienne et membre de notre Société, avait autrefois copié en entier ce long ouvrage. Il voulut bien nous offrir sa copie, tout en nous informant que ses occupations et l'état de sa santé ne lui permettaient pas de la préparer en vue d'une édition. Or, l'un de nos jeunes confrères, M. Antoine Thomas, connu par d'excellents travaux historiques et littéraires, s'était occupé, de son côté, de l'*Entrée de Spagne,* et avait prouvé, par d'ingénieuses et sûres observations, que l'auteur de ce poème n'avait pas droit au nom de Nicolas de Padoue, qu'on lui avait assigné, en combinant mal à propos deux indications contradictoires; qu'il était de Padoue, mais ne s'était pas nommé, et que le nom de Nicolas devait être rendu à un autre poète du même temps, un certain Nicolas de Vérone, auteur d'un poème inédit sur la *Passion* et d'un autre intitulé : *la Prise de Pampelune,* que M. Mussafia a publié en 1864[2]. M. Thomas a bien voulu se joindre à M. Mussafia pour faire l'édition de l'*Entrée de Spagne.* C'est dire que cette publication aura pour auteurs les deux savants les plus propres à la conduire à bonne fin.

Avec l'exercice de 1884, la Société achève la dixième année de son existence. Pendant cet espace de temps, elle a publié vingt-huit volumes, sans compter les quatre volumes (bientôt cinq) du *Mistère du Vieil Testament,* imprimés aux frais de notre regretté trésorier, puis de Mme la baronne J. de Rothschild. A cet ensemble de publications, il faut ajouter les dix volumes de notre Bulletin, — le onzième est en cours de publication, — qui contiennent tous des notices de manuscrits jusqu'alors non décrits, souvent même absolument inconnus, et de nombreux textes inédits. Il a paru opportun de rédiger, pour le tome X de notre Bulletin, une série de tables, afin de rendre faciles les recherches dans cette série véritablement importante de documents de notre ancienne littérature. Un coup d'œil jeté sur ces tables, exécutées par le secrétaire adjoint de

1. *L'Entrée en Espagne,* chanson de geste inédite renfermée dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise (*Bibliothèque de l'École des chartes,* 4e série, IV, 227-270).

2. Voy. Ant. Thomas, *Nouvelles Recherches sur l'Entrée de Spagne,* chanson de geste franco-italienne (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. XXV). Paris, 1882.

la Société, M. G. Raynaud, suffit à faire reconnaître la quantité de matériaux nouveaux que nous avons préparés à nos successeurs.

A ceux-là pas plus qu'à nous la matière ne fera défaut. Ils auront de plus que nous le secours de catalogues exacts, permettant l'exploration rapide des bibliothèques, des bibliographies résumant un nombre infini de travaux épars, et probablement aussi une science philologique plus sûre. Bien des tâtonnements, bien des recherches longues et souvent infructueuses leur seront épargnés, et ils feront mieux que nous avec moins de peine. Nous espérons, toutefois, qu'en considérant l'œuvre des premières années de notre Société, ils nous rendront témoignage que nous avons fait tout ce que nous pouvions faire.

ORDONNANCE ROYALE

FIXANT LES STATUTS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BERLIN.

(TRADUCTION.)

Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc.

Nous avons résolu de conférer à la Bibliothèque royale de Berlin les statuts suivants (*das nachfolgende Statut*) :

I. *Dispositions générales.*

§ 1. La Bibliothèque a pour mission de réunir une collection aussi complète que possible des écrits des auteurs allemands et un choix des écrits des auteurs étrangers, de conserver ces collections en bon ordre et d'en rendre l'usage accessible au public.

§ 2. La Bibliothèque se divise en deux départements (*Abtheilungen*) : un département des imprimés et un département des manuscrits.

§ 3. La Bibliothèque est placée dans les attributions de notre ministre des affaires ecclésiastiques, de l'enseignement et des affaires médicales.

Le ministre arrête les instructions du conseil d'administration, et, celui-ci entendu, les instructions de service du directeur général et des directeurs de département.

II. *Conseil d'administration.*

§ 4. Le conseil d'administration (*das Kuratorium*) se compose :

1° D'un président, dont nous nous réservons la nomination ;

2°-5° De quatre membres nommés par le ministre, pour trois ans, dont deux devront être choisis parmi les savants de Berlin ;

6° Du directeur général ;

Et en outre, pour les délibérations sur les affaires désignées au § 8, 1° et 2°, et pour la rédaction du règlement sur le service public (§ 6) :

7° et 8° De deux membres nommés par le ministre, pour une durée

de trois ans, et choisis, en principe, parmi les savants fixés hors de Berlin.

Le ministre désigne, parmi les membres du conseil, le vice-président.

§ 5. Le conseil doit prendre en main, en toute occasion, les intérêts de la Bibliothèque, et s'appliquer dans la mesure de ses forces à la maintenir à la hauteur de sa mission.

§ 6. Le conseil arrête, sauf l'approbation du ministre, les règlements sur le service intérieur (§ 21) et sur le service public (§ 22), ainsi que les instructions de service des fonctionnaires, autres que le directeur général et les directeurs de département (§ 3, 2e alinéa).

§ 7. Le conseil surveille l'administration de la Bibliothèque et fixe les principes qui la régissent.

Il n'a pas le droit de s'immiscer directement dans le détail des affaires.

§ 8. Sont soumis à la ratification du conseil :

1° Le plan général d'acquisitions, préparé, pour chaque exercice, par le directeur général ;

2° La répartition des fonds ordinaires entre les deux départements ;

3° Toutes les décisions du directeur général qui tendent à une transformation essentielle du système de rédaction des catalogues ;

4° Les projets de modifications importantes dans l'état des bâtiments ;

5° Toutes conventions importantes qui affectent les relations de la Bibliothèque avec d'autres bibliothèques ou d'autres établissements ;

6° Les entreprises de publications projetées par la Bibliothèque.

§ 9. Le conseil donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministre relativement aux affaires de la Bibliothèque.

Les rapports du directeur général au ministre doivent, à moins d'urgence exceptionnelle, être transmis par l'intermédiaire du conseil, qui y joint les observations qu'il juge convenables.

§ 10. Les séances ordinaires du conseil ont lieu à des intervalles de quatre à six semaines, ainsi qu'il sera déterminé plus précisément dans ses instructions.

Des séances extraordinaires peuvent être tenues sur la convocation du président.

§ 11. Pour la validité des délibérations, la présence de trois membres est nécessaire.

Les décisions sont prises à la simple majorité. En cas de partage, le président ou le vice-président a voix prépondérante.

III. *Fonctionnaires.*

§ 12. La direction scientifique, technique et administrative de la Bibliothèque appartient au directeur général. Tous les autres fonctionnaires sont ses subordonnés, et il occupe à leur égard, au point de vue de la discipline, la position d'un chef d'administration provinciale.

§ 13. Le directeur général exerce ses fonctions conformément aux

présents statuts, aux instructions de service (§ 3, 2e alinéa) et aux décisions du conseil d'administration (§§ 7 et 8).

§ 14. Le ministre pourvoit au remplacement du directeur général en cas d'empêchement.

§ 15. Chacun des deux départements (§ 2) a un directeur.

Le directeur général peut être nommé en même temps directeur d'un département.

§ 16. Les directeurs sont responsables de l'expédition exacte et régulière des affaires dans leur département. Ils doivent surveiller directement les fonctionnaires et autres membres du personnel employé dans leur département, et porter immédiatement à la connaissance du directeur général les irrégularités qui viendraient à se produire.

§ 17. Les directeurs doivent apporter un soin particulier à l'accroissement des collections de leur département, ainsi qu'à la continuation et au perfectionnement des catalogues et répertoires.

§ 18. Au reste, les directeurs exercent leurs fonctions conformément aux instructions de service (§ 3, 2e alinéa) et aux prescriptions du directeur général.

§ 19. Le directeur général pourvoit au remplacement des directeurs en cas d'empêchement.

§ 20. La nomination du directeur général et des directeurs nous demeure réservée. Quant aux autres fonctionnaires (*Beamten*) de la Bibliothèque, les bibliothécaires, conservateurs, conservateurs adjoints et employés (*Bibliothekare, Kustoden, Hülfskustoden und Sekretäre*) sont nommés par le ministre ; l'admission des auxiliaires et attachés (*Assistenten und Volontäre*) et la nomination des employés subalternes (*Unterbeamten*) sont prononcées par le directeur général.

IV. *Service intérieur et public.*

§ 21. Le service intérieur de la Bibliothèque fait l'objet d'un règlement spécial (*Bibliothek-Ordnung*) (§ 6).

Ce règlement doit instituer des conférences tenues tous les quinze jours pour l'examen des affaires principales. Le directeur général appelle à chaque conférence les directeurs et les autres fonctionnaires dont la présence lui paraît utile.

Si le directeur général est en même temps directeur d'un département, le plus ancien bibliothécaire du même département doit toujours être appelé aux conférences.

§ 22. Le service public de la Bibliothèque consiste d'une façon générale :

1° Dans l'usage de la salle de lecture ;

2° Dans le prêt des imprimés et des manuscrits.

Les prescriptions de détail sur cette matière font l'objet d'un règlement spécial (*Benutzungs-Ordnung*) (§ 6).

Ce règlement doit tendre à faciliter autant que possible l'usage de la Bibliothèque.

Nous avons signé les présentes de notre propre main et nous y avons fait mettre notre sceau royal.

Donné à Berlin, le 16 novembre 1885.

GUILLAUME.

VON GOSSLER.

ARCHIVES MUNICIPALES DE FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

La Société d'histoire et d'archéologie de Francfort-sur-le-Mein (*Verein für Geschichte und Alterthumskunde*) a décidé d'entreprendre la publication de l'inventaire des archives de cette ville. Sans parler des documents intéressant surtout l'histoire locale, comme privilèges municipaux, délibérations du corps de ville, procès-verbaux des bourgmestres, registres du cadastre, les archives municipales de Francfort comprennent un très grand nombre de pièces relatives à l'histoire générale de l'Allemagne, en particulier aux élections et couronnements des empereurs, aux affaires militaires, aux traités de paix, aux choses judiciaires et entre autres au tribunal de la Sainte-Vehme. Le magistrat de Francfort accorde à la Société, pour cette publication, une subvention annuelle de mille marks pendant cinq ans.

UNE RECTIFICATION A L'ANCIEN CATALOGUE DES MANUSCRITS DE CORBIE.

L'ancien catalogue des manuscrits de Corbie qui se trouve au Vatican dans le n° 520 de la reine de Suède n'indique pas toujours avec netteté la composition des volumes dont il contient la description. On est souvent embarrassé pour savoir à quel endroit il convient de placer les coupures pour indiquer les morceaux compris dans les différents manuscrits de la bibliothèque. En publiant ce document dans le tome II du *Cabinet des manuscrits*, p. 432-440, j'ai adopté un système de coupures, meilleur assurément que celui du cardinal Mai, mais qui est encore loin d'atteindre la perfection. Une récente publication de l'Académie des sciences de Vienne me fournit le moyen de corriger l'article 245 de mon édition, ainsi conçu :

245. Johannes diaconus super Pentateuchum. Luciferi episcopi pro Athanasio libri duo. De regibus apostaticis liber unus. De non conveniendo cum hereticis liber unus. De non parcendo in Deum delinquentibus liber unus. Quod moriendum sit pro Dei filio, liber unus. Epistola Florentii liber unus. Athanasii libri duo. Liber ad Constantium. Athanasius ad monachos.

Je suis persuadé que cette notice doit être coupée en deux, de la manière suivante :

245. Johannes diaconus super Pentateuchum.

245 *bis*. Luciferi episcopi pro Athanasio libri duo, etc. — Athanasius ad monachos.

L'article 245 répond au manuscrit latin 12309 de la Bibliothèque nationale.

Quant à l'article 245 *bis*, il doit désigner le manuscrit d'après lequel Jean du Tillet, évêque de Meaux, publia, en 1568, les opuscules de Lucifer, manuscrit qui forme aujourd'hui le n° 133 du fonds de la reine de Suède au Vatican.

Ces identifications me paraissent résulter de la préface que M. le professeur W. von Hartel a mise en tête des *Luciferi Calaritani Opuscula* (Vienne, 1886, in-8°). Cette édition de Lucifer, exécutée avec beaucoup de soin et de critique par M. von Hartel, forme le vol. XIV du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum editum consilio et impensis Academiae litterarum caesareae Vindobonensis.*

L. Delisle.

ITINÉRAIRE DE WISSANT A LYON.

Le texte suivant a été trouvé à la bibliothèque de l'université de Cambridge, par M. Ch.-V. Langlois, qui a bien voulu nous le communiquer. Ces quelques lignes, écrites au XIIIe siècle, en marge du f° 2 v° du manuscrit coté H h. VI. 11, indiquent les localités françaises traversées par un Anglais qui se rendait à Lyon :

Hec via tendit a mari usque Lugdunum.

Whitsond (Wissant). *Bologne* (Boulogne). *Musterroyl* (Montreuil-sur-Mer). *Mantenoy* (Maintenay). *Cressii* (Crécy-en-Ponthieu). *Sein Richer* (Saint-Riquier). *Areynes* (Airaines). *Poys* (Poix). *Odure* (?). *Beuvoys* (Beauvais). *Beumond* (Beaumont-sur-Oise). *Sein Dionis* (Saint-Denis). *Paris. Corboil* (Corbeil). *Chastellandun* (Château-Landon). *Mundtargis* (Montargis). *Chastilun* (Châtillon-sur-Loing). *Boni sur Leyre* (Bonny-sur-Loire). *Poylie sur Leyre* (Pouilly-sur-Loire). *La Charité. A Nevers. Disise* (Decize). *Ganoy Sein Jorge* (Gannay-sur-Loire). *Perefite* (Pierrefitte-sur-Loire). *Marteni le Noneins* (Marcigny). *Cherlu* (Charlieu). *Tysiie* (Thizy). *Sein Clement* (Saint-Clément-de-Vers). *Arborelle* (L'Arbresle). *Lyuns* (Lyon).

Hec est via per Ponteni versus Parisius.

Martini le Noneins (Marcigny-sur-Loire). *La Mote Sein Jo[n]* (La Motte-Saint-Jean). *Saveni Paifol* (Savigny-Poil-Fol). *Curbini* (Corbigny). *Verdeloys* (Vezelay). *Sein Priz* (Saint-Bris). *Ponteni* (Pontigny). *Brinun le Ercevesche* (Brienon-l'Archevêque). *Cerisers* (Cerisiers). *Saunz en Borgogne* (Sens). *Pount sur Yone* (Pont-sur-Yonne). *Moret. Melun sur Seyne* (Melun). *Paris.*

Ce texte est trop récent pour fournir des renseignements sur l'étymologie des noms de lieux dont il parle, mais il montre que les grandes voies de la France suivaient alors en général la même direction qu'aujourd'hui. En effet, jusqu'à Paris, cet itinéraire correspond au tracé de la route de Calais à Paris, sauf pour la portion comprise entre Montreuil et Airaines. De Paris à Nevers, la route est également la même qu'à présent, si ce n'est à la hauteur de Châtillon. Mais, à partir de Nevers jusqu'à l'Arbresle, notre Anglais tourne un peu vers l'est, et son chemin n'est représenté de nos jours par une voie un peu importante qu'entre Pierrefitte et Marcigny. L'itinéraire par Pontigny, qu'il suit au retour, est aussi abandonné maintenant jusqu'à Cerisiers, endroit où il retombe dans la route de Paris à Dijon.

Léon Le Grand.

LE PORTRAIT DE LOUIS Ier D'ORLÉANS.

A propos de la question posée par notre confrère M. Bouchot dans le dernier fascicule de la *Bibliothèque*, on peut faire remarquer que l'attitude de Louis Ier d'Orléans, dans son portrait reproduit par Thevet, s'explique assez aisément si ce portrait n'est pas contemporain du meurtre de Louis, comme on pourrait le croire tout d'abord.

M. le marquis de Laborde, qui avait déjà signalé cette toile, n'a élevé contre la date de 1407 aucune objection et s'est borné à remarquer que, dans l'hypothèse où on la ferait remonter à cette date, on pourrait l'attribuer à Colart de Laon.

Les reproductions de Thevet et de Gaignières (ms. de la bibliothèque Bodléienne à Oxford) ne sont pas, en effet, assez parfaites pour nous permettre de lui assigner une date d'après ses caractères intrinsèques.

Mais, à défaut de cette preuve, d'autres circonstances peuvent nous reporter à l'année 1504.

On sait qu'en 1395, protecteur-né des Célestins, dont Philippe le Bel avait créé en France la maison-mère à Ambert, dans la forêt d'Orléans, Louis Ier d'Orléans fit ériger une chapelle annexe à l'église abbatiale des Célestins de Paris. Il y fut enterré. L'église et la chapelle, désaffectées en 1792, ont été détruites de nos jours; les débris du tombeau des ducs d'Orléans, relégués d'abord dans un magasin de l'église de Saint-Denis, ont été ensuite transportés à Versailles.

Le tombeau (d'ailleurs maintes fois décrit et reproduit par Gaignières, Millin, Lenoir, Rabel, Le Laboureur, etc.) était un vaste monument collectif, plus somptueux qu'artistique, sur le plan du tombeau de François II, son contemporain, à Nantes. Il portait les quatre statues, couchées dans la pose classique, de Louis Ier, de Valentine de Milan, du comte Philippe de Vertus et de Charles d'Orléans. L'érection de ce

monument fut une des premières pensées du règne de Louis XII; mais le tombeau ne fut achevé qu'en 1504. On y transporta en grande pompe les restes mortels de Charles d'Orléans, demeurés jusque-là à l'église Saint-Sauveur de Blois. Le cortège funèbre, d'après les registres du Parlement, partit le 21 février 1504 (anc. st.) de l'église Notre-Dame-des-Champs pour traverser Paris.

L'acte de piété filiale de Louis XII, célébré par ses panégyristes, ne faisait pas l'objet de moins de trois pompeuses inscriptions, placées, l'une dans la nef de l'église des Célestins, l'autre au deuxième pilier de gauche de la chapelle d'Orléans, la troisième sur le troisième pilier de gauche de la même chapelle. Voici cette dernière, plus simple et plus brève que les autres, d'après la reproduction de Gaignières :

LUDOVICUS REX XII QUIETI
PERPETUE ET MEMORIE PERENNI
ILLUSTRISSIMORUM PRINCIPUM
LUDOVICI AVI VALENTINE AVIE
KAROLI PATRIS PIISSIMORUM
PIENTISSIMORUMQUE PARENTUM
AC PHILIPPI PATRUI
FELICITER
M. VC. IIII.

Ajoutons que, sur le tombeau lui-même, les inscriptions tumulaires rapportaient toutes les mentions au roi régnant : *Louis, duc d'Orleans, aïeul du roy Louis douziesme.* — *Charles... pere du roy Louis douziesme,* etc.

Ainsi, toute cette ornementation est de 1504. Quant au tableau en question, c'était tout simplement un tableau symbolique, appendu, dit Gaignières, contre le mur de droite de l'autel. Il porte précisément la même inscription que le tombeau : *Louis, duc d'Orleans, aïeul du roy Louis douziesme,* et par conséquent nous sommes fondés à croire qu'il n'est pas non plus antérieur à 1504.

Dès lors, le sujet s'explique de lui-même. On sait le goût de Louis Ier d'Orléans pour le luxe, son faste, et aussi son avidité. Comme le faisait remarquer M. Léopold Delisle, la collection de Bastard est venue à ce sujet enrichir la Bibliothèque nationale d'une nouvelle mine de renseignements. Or, Louis est ici à genoux devant un arbre chargé des fruits les plus riches; mais son attitude marque la surprise et l'épouvante, car, derrière cet arbre, surgit un squelette hideux, la Mort, qui lance son dard à qui rien n'échappe, ainsi que le dit la légende, enroulée, comme le serpent du Paradis, autour de l'arbre à fruits d'or : *Juvenes ac senes rapio.*

Comme il est un peu à la mode d'attribuer à Jean Perréal, peintre officiel de Louis XII, la plupart des peintures ou dessins de l'époque, voilà un tableau dont sans doute on pourrait chercher à lui faire hon-

neur. Je n'irai pas jusque-là, d'autant plus que le costume dont l'artiste a revêtu Louis Ier[1] trahit peut-être une main étrangère. De plus compétents pourront trancher cette question; mais on voit que : 1° l'attribution de la peinture au commencement du XVe siècle est plus que douteuse; 2° le tableau n'a aucun caractère de tombeau et ne peut apporter aucune contribution nouvelle à l'histoire de cette branche de l'archéologie. Nous lui devons seulement une symbolique fort curieuse et que M. Bouchot a très justement signalée.

R. M.

PALÉOGRAPHIE DES CLASSIQUES LATINS.

La quatrième livraison du recueil de M. Émile Chatelain va très prochainement paraître. Ce nouveau fascicule contiendra des reproductions des principaux manuscrits de César, Salluste et Lucrèce. Voici le détail des planches :

46.	CÉSAR.	*Paris.* 5763. (Floriacensis, IXe siècle.)
47.	—	*Paris.* 5056. (Moissiacensis, XIe siècle.)
48.	—	*Paris.* 5764. (XIe siècle.)
49.	—	*Laurentianus,* LXVIII, 6. (XIe siècle.)
50.	—	*Vossianus,* Q, 53. (XIe siècle.)
—	—	*Vindobonensis,* 95. (Fin du XIIe siècle.)
51.	SALLUSTE.	Fragm. hist. *Regin.* 1283. (Capitales.)
52.	—	*Paris.* 16024. (IXe siècle.)
—	—	*Paris.* 16025. (Fin du IXe siècle.)
53.	—	*Paris.* 10195. (Xe siècle.)
54.	—	*Sangallensis,* 864. (XIe siècle.)
—	—	Orat. *Vaticanus,* 3864. (XIe siècle.)
55.	—	*Paris.* 5748. (Xe siècle.)
—	—	*Bruxellensis,* 10057-10062. (XIe siècle.)
56-57.	LUCRÈCE.	*Vossianus,* F, 30. (Oblongus, IXe siècle.)
58.	—	*Vossianus,* Q, 94. (Quadratus, IXe siècle.)
—	—	*Laurentianus,* XXXV, 29. (XVe siècle.)
59.	—	*Schedæ Hauniensis.* (IXe siècle.)
60.	—	*Schedæ Vindobonenses.* (IXe siècle.)

1. Le camail et le costume de son ordre.

LE

PREMIER CATALOGUE

DES MANUSCRITS GRECS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DE FONTAINEBLEAU

SOUS HENRI II

NOTICE DU MS. NANI, 245, DE VENISE.

En parcourant le catalogue que Mingarelli a rédigé des manuscrits grecs légués en 1797 à la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise par le chevalier Giacomo Nani[1] (*Græci codices manu scripti apud Nanios patricios Venetos asservati*, Bononiæ, 1781, in-4°), mon attention fut attirée par un article ainsi conçu :

CCXLV.

Codex recens, diptychus, sive in-folio.

Continet Indicem codicum græcorum nescio cujus bibliothecæ. Incipit a libris Theologicis sic : θηκαρᾶ ὕμνοι καὶ εὐχαὶ.

Ce volume, à n'en pas douter, devait être un exemplaire du catalogue méthodique des manuscrits grecs de la bibliothèque de Henri II ; l'*incipit* était le même que celui du manuscrit grec 3066 de la Bibliothèque nationale, qui contient la description méthodique des manuscrits grecs de Fontainebleau. Il était possible que le manuscrit de Venise ne fût qu'une copie, analogue à celles que l'on connaît du catalogue alphabétique de la même bibliothèque[2],

1. Voyez, sur la bibliothèque des Nani, Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum* (Venise, 1868, in-8°), t. I, p. 114-123.

2. Paris, Bibl. nat. Coislin 356 ; Vérone, Bibl. capit., n° CXVII. Une partie de ce dernier ms. a été publiée sous le titre de *Catalogus librorum mss. græcorum incertæ bibliothecæ*, par Lami, au tome XIV de ses *Deliciæ eruditorum* (1743).

et n'offrît par suite qu'un intérêt secondaire. M. le commandeur C. Castellani, directeur de la Bibliothèque de Saint-Marc, voulut bien me donner sur ce volume des détails précis qui achevèrent de dissiper mes doutes et me persuadèrent que l'exemplaire de Venise devait être la minute originale du catalogue méthodique des manuscrits grecs de Fontainebleau, dont nous ne possédons à Paris que la copie calligraphiée par Constantin Palæocappa. Les bons offices de M. Castellani ne devaient point s'arrêter là, et bientôt, grâce à la libéralité du gouvernement italien et à la parfaite obligeance du savant directeur de la Marcienne, je pouvais examiner à Paris le précieux manuscrit.

C'est un volume in-folio (312 millim. sur 208), en papier, de cinquante-huit feuillets, numérotés au XVIe siècle ; au XVIIIe siècle, on l'a interfolié de papier blanc[1], réparé en plusieurs endroits dans les marges et recouvert d'une reliure en parchemin blanc. Sur les gardes se lisent différentes cotes anciennes : = KKKK =, LXX. 2, XCII./7, et la dernière cote : *Clas. XI, Cod. XXVII.;* le numéro 81 a été inscrit en tête du plat supérieur du volume, et sur la tranche bleu foncé a été peint en blanc le n° 245 du catalogue des Nani. Ce dernier numéro, ainsi que la cote *Clas. XI. Cod. XXVII.,* est répété au dos du volume avec le titre : *Index Cod. Mss.*

Le catalogue méthodique des manuscrits grecs de Fontainebleau, que contient ce manuscrit de Venise, est divisé en onze classes, distinguées par de simples titres courants, et disposées dans l'ordre suivant :

I.	Théologie.	Θεολογικά,	fol. 1.
II.	Mathématiques.	Μαθηματικά,	fol. 17.
III.	Morale.	Ἠθικά,	fol. 21.
IV.	Rhétorique.	Ῥητορικά,	fol. 24.
V.	Physique.	Φυσικά,	fol. 32.
VI.	Philosophie.	Φιλοσοφικά,	fol. 36.
VII.	Logique.	Λογικά,	fol. 39.
VIII.	Mélanges.	Ἀμφίβολα,	fol. 42.
IX.	Métaphysique.	Μετὰ τὰ φυσικά,	fol. 45.
X.	Histoire.	Ἱστορικά,	fol. 49.
XI.	Médecine.	Ἰατρικά,	fol. 53.

1. C'était pour recevoir le texte d'une traduction latine du catalogue; un seul article a été traduit (fol. 27 v°).

L'écriture du manuscrit est rapide et négligée, et j'y reconnaîtrais volontiers la main de Jacques Diassorinos[1], qui dut être quelque temps, vers 1550[2], employé à la bibliothèque de Fontainebleau sous les ordres de Constantin Palæocappa. C'est une minute dont plusieurs articles ont été entièrement biffés, d'autres en partie, et à laquelle ont été faites, de la main très reconnaissable du même Palæocappa, d'assez nombreuses corrections et additions[3], qui toutes se trouvent reproduites dans le manuscrit grec 3066 de la Bibliothèque nationale.

Les huit articles suivants, biffés dans la minute de Venise, n'ont pas été transcrits dans la copie de Paris :

I. Fol. 1 v°. Αἰλιανοῦ τακτικὰ, καὶ Ὀνοσάντρου στρατηγικὰ, καὶ Αἰνείου πολιορκητικὰ, ταῦτα διαλαμβάνεται ἐν τῷ τοῦ πρώτου μήκους βιβλίῳ, δέρματι λευκῷ πεποικιλμένῳ μέλανι κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Αἰλιανοῦ τακτικά. [A.

II. *Ibid.* Αἰλιανοῦ περὶ παρατάξεων. Βησσαρίωνος ἐπιτάφιος λόγος εἰς τὴν κυρίαν Κλεόπην βασίλειαν τὴν Παλαιολογίναν. Γεωργίου Γεμιστοῦ ἕτερος εἰς αὐτὴν. Ἀλεξάνδρου Ἀφροδισιέως περὶ κράσεως καὶ αὐξήσεως, ἅπερ τὸ τοῦ τρίτου μήκους, δέρματι χλωρῷ κεκαλυμμένον, βιβλίον περιέχει, οὗ ἡ ἐπιγραφ... (*sic*). [B.

III. Fol. 2 v°. Ἁρμενοπούλου ἑξάβιβλος. Τάξεις καὶ ἀξιώματα βασιλικὰ, ἐν τῷ τοῦ δευτέρου μήκους μεγάλου βιβλίῳ, δέρματι κροκώδει κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἁρμενόπουλος. [A.

IV. *Ibid.* Ἁρμενοπούλου ἑξάβιβλος. Ἑρμηνεία τὶς χρήσιμος τοῖς νοταρίοις. Ἔκθεσις τῶν ὑποκειμένων τῇ Κωνσταντινουπόλει μητροπόλεων. Νόμοι γεωργικοὶ Ἰουστινιανοῦ βασιλέως. Ἁρμενοπούλου ἐπιτομὴ τῶν ἱερῶν κανόνων. Νεαραὶ Ῥωμανοῦ. Νικηφόρου, Βασιλείου τοῦ Νέου, Κωνσταντίνου τοῦ Πορφυρογεννήτου, Λέοντος καὶ Μανουήλου τοῦ

1. Sur ce personnage, voyez E. Legrand, *Bibliographie hellénique*, 1885, in-8°, t. I, p. 297-302.

2. Le ms. de Venise est en tout cas postérieur à 1549 et antérieur, comme on le verra plus loin, à 1552; il contient en effet, au fol. 1 v°, un article biffé, Αἰλιανοῦ τακτικὰ, qui correspond au ms. grec 2443, copié par Ange Vergèce, en 1549.

3. Voyez notamment aux fol. 1 (en marge : δικαι), 17 (art. 2, Ἀμμωνίου εἰς τὰς ε' φώνας), 18 (art. 6, ἑρμηνεία τοῦ), 21 v° (art. 7, Ἁρμενοπούλου ἑξάβιβλος. — Βιβλίον α' μήκους παχὺ, δέρματι πορφυρῷ κεκαλυμμένον, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, ΑΡΜΕΝΟΠΟΥΛΟΣ.), etc., ainsi que les articles ajoutés à la fin de la Morale, de la Rhétorique, de la Physique et de l'Histoire. Les mots ou phrases biffés sont très nombreux.

Κομνηνοῦ τῶν βασιλέων. Προνόμιον Νικηφόρου βασιλέως τοῦ Βοτανειάτου, ἐπικυροῦν τὰς συνόδους. Σχόλια εἰς τὰς νεαρὰς. Περισυμβολαιογράφων, ταῦτα ἐν τῷ τοῦ δευτέρου μήκους μικροτάτου βιβλίῳ περιέχεται, δέρματι ὑπομέλανι κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἁρμενόπουλος. [Ε.

V. Fol. 21. Ἐξήγησις εἰς τὴν τετράβιβλον τινὸς ἀνωνύμου. Καὶ Πορφυρίου εἰσαγωγὴ εἰς τὴν αὐτὴν, βιβλίον πρώτου μήκους πανλεπτότατον, δέρματι χλωρῷ κεκαλυμμένον, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἐξήγησις εἰς τὴν τετράβιβλον. [Δ.

VI. *Ibid.* Ἐξήγησις εἰς τὴν τοῦ Πτολεμαίου τετράβιβλον. Καὶ Πορφυρίου εἰσαγωγὴ εἰς τὴν αὐτὴν. Βιβλίον πρώτου μήκους, δέρματι μιλτώδει κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἐξήγησις εἰς τὴν τετράβιβλον. [Ε.

VII. Fol. 24 v°. Θεοφράστου χαρακτῆρες, ἐν τῷ τοῦ δευτέρου μικροῦ μήκους βιβλίῳ, δέρματι ἐρυθρῷ κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἀριστοφάνους Πλοῦτος καὶ ἄλλα διάφορα. [Γ.

VIII. Fol. 49 v°. Διονυσίου Ἁλικαρνασσέως περὶ συνθέσεως ὀνομάτων. Βιβλίον τετάρτου μήκους, δέρματι πορφυρῷ κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Διονύσιος Ἁλικαρνασσεύς. Χειρὶ Ἀγγέλου. [Γ.

Par contre, les derniers articles de la Morale, de la Rhétorique, de la Physique et de l'Histoire, qui ont été ajoutés par Palæocappa sur le manuscrit de Venise, se retrouvent dans la copie de Paris :

I. Fol. 22 v°. Τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Συμεὼν τοῦ Νέου καὶ θεολόγου, ἡγουμένου μονῆς τοῦ ἁγίου Μάμαντος τῆς Ξηροκέρκου, κεφάλαια πρακτικὰ καὶ θεολογικὰ, ἐν τῷ βιβλίῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἀββᾶ Θαλασσίου ἑκατοντάδες καὶ ὀφφικιόν τι τῆς ἐκκλησίας, δευτέρου μήκους, κεκαλυμμένῳ δέρματι κυανῷ. A.

II. Fol. 30. Article VII précédemment biffé au fol. 21 v°.

III. Fol. 34. Θεοφίλου ἐπισυναγωγὴ περὶ κοσμικῶν καταρχῶν, ἐν τῷ ἐπιγεγραμμένῳ βιβλίῳ, Ἀγαθημέρος, τῷ δέρματι πορφυρῷ κεκαλυμμένῳ, μήκους πρώτου. A.

IV. Fol. 51. Παλλαδίου ἡ κατὰ Βραχμάνους ἱστορία, ἐν τῷ κεκαλυμμένῳ βιβλίῳ δέρματι κιρρῷ, μήκους ς', οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἀββᾶ Μάρκου διάφορα. B.

Deux articles enfin, écrits de première main dans le manuscrit de Venise, bien que rien n'indiquât qu'on les dût supprimer, ont été omis, sans doute par inadvertance, dans le manuscrit de Paris. Le premier doit se placer entre les articles 18-19, le second entre les articles 409-410 du ms. grec 3066 :

I. Fol. 3. Ἀσκητικὴ πολιτεία γενναίων τὲ καὶ ἐνδόξων ἀνδρῶν, ἧς ἡ ἀρχὴ λείπει, καὶ τὸ τοῦ συγγράψαντος ὄνομα · ἔστι τὸ βιβλίον δευτέρου μήκους πάνυ παλαιὸν καὶ ἐς κάλλος γεγραμμένον ἐν χάρτῃ δαμασκηνῷ, δέρματι χλωρῷ κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἀσκητικὴ πολιτεία.

II. Fol. 32. Νεοφύτου μοναχοῦ διαίρεσις καλλίστη τῆς πάσης φιλοσοφίας, ἐν τῷ τοῦ πρώτου μικροῦ μήκους βιβλίῳ, δέρματι πορφυρῷ κεκαλυμμένῳ, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Ἀμμωνίου εἰς τὰς ε′ φωνάς.

Ce dernier article est une addition de première main entre les articles 2 et 3 de la Physique.

On peut encore signaler entre la copie de Paris et le manuscrit de Venise les quelques petites différences de détail suivantes :

1° Au fol. 12 du ms. de Venise on trouve un troisième article Σολομῶντος παροιμίαι, qui semble être une erreur du copiste et n'a pas du reste été reproduit dans le manuscrit grec 3066, bien qu'il n'ait point été biffé.

2° Au fol. 17, le manuscrit de Venise présente les deux premiers articles des Mathématiques dans l'ordre inverse de la copie de Paris.

3° Au fol. 38 v° (37 v° et 38 r° blancs), tout en haut de la page, on lit : Θέωνος Σμυρναίου τῶν κατὰ μαθηματικῶν χρησίμων εἰς τὴν τοῦ Πλάτωνος ἀνάγνωσιν, article qui ne se trouve pas dans le manuscrit de Paris.

Une dernière particularité du manuscrit de Venise mérite d'être notée. En marge de nombreux articles ont été ajoutées, les unes au-dessous des autres, des capitales grecques ; ces lettres étaient destinées à noter les renvois qui devaient être faits, pour les différents articles d'un même manuscrit, dans un catalogue alphabétique. En voici un exemple pris au fol. 18 du manuscrit :

Θ. Θέωνος Σμυρναίου μαθηματικὰ χρήσιμα εἰς τὴν τοῦ Πλάτωνος
Ε. ἀνάγνωσιν. Εὐκλείδου κατοπτρικά. Ἥρωνος γεωδαισία. Ἰσαὰκ μονα-
Η. χοῦ περὶ ὀρθογωνίων τριγώνων. Εὐκλείδου τινὰ γεωμετρικά. Ἔτι
Ι. Ἥρωνος περὶ μέτρων. Καὶ Κλεομήδους ἡ κυκλικὴ θεωρία, τετυπω-
Κ. μένη, τὰ δ' ἄλλα πάντα χειρόγραφα. Βιβλίον πρώτου μήκους, δέρματι κυανῷ κεκαλυμμένον, οὗ ἡ ἐπιγραφὴ, Θέων Σμυρναῖος. [Α.

Il me reste à ajouter quelques mots sur le manuscrit de Paris, qui représente l'état définitif du premier catalogue méthodique des manuscrits grecs de Fontainebleau sous Henri II.

Le manuscrit grec 3066 (anc. 10280) de la Bibliothèque natio-

nale est un volume in-folio (314 millim. sur 205), en papier, de 158 feuillets numérotés au XVIe siècle. A cette époque, il a été recouvert d'une riche reliure aux armes et au chiffre de Henri II, avec tranches dorées et ciselées, et sur le plat supérieur de la reliure on lit le titre :

ΚΑΤΑΛΟΓΟΣ ΤΗΣ ΤΗ ΕΝΝΑΚΡΟΥΝΩ
ΚΑΛΛΙΡΡΟΗ ΒΑΣΙΛΙΚΗΣ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗΣ.

En haut du premier feuillet, on lit un autre titre en minuscule, qui pourrait bien être de la main de Pierre de Montdoré[1] :

Τῶν ἐν τῇ βασιλικῇ βιβλιοθήκῃ βίβλων κατάλογος κατὰ μαθήματα. 1552.

Puis le titre courant de la première partie, en capitales, comme dans le reste du volume, et, au-dessous d'un petit bandeau, ce nouveau titre :

ΚΑΤΑΛΟΓΟΣ ΤΗΣ ΕΝ ΤΗ ΕΝΝΕΑΚΡΟΥΝΩ
ΚΑΛΛΙΡΡΟΗ ΒΑΣΙΛΙΚΗΣ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗΣ.

L'ordre des matières dans ce catalogue, que Constantin Palæocappa a copié de sa large et belle écriture, présente quelques différences avec le manuscrit de Venise ; le tableau suivant permettra d'en juger :

Venise.	Paris.				
I.	I.	Théologie.	Θεολογικά,	fol. 1.	Nos 1-208.
III.	II.	Morale.	Ἠθικά,	fol. 46.	— 209-237.
IV.	III.	Rhétorique.	Ῥητορικά,	fol. 53.	— 238-383.
VII.	IV.	Logique.	Λογικά,	fol. 83.	— 384-407.
V.	V.	Physique.	Φυσικά,	fol. 91.	— 408-452.
VI.	VI.	Philosophie.	Φιλοσοφικά,	fol. 102.	— 453-487.
IX.	VII.	Métaphysique.	Μετὰ τὰ φυσικά,	fol. 110.	— 488-494.
II.	VIII.	Mathématiques.	Μαθηματικά,	fol. 112.	— 495-543.
XI.	IX.	Médecine.	Ἰατρικά,	fol. 124.	— 544-638.
X.	X.	Histoire.	Ἱστορικά,	fol. 143.	— 639-703.
VIII.	XI.	Mélanges.	Ἀμφίβολα,	fol. 151.	— 704-716.

A la fin de chacune de ces divisions, on trouve, comme dans le manuscrit de Venise, plusieurs feuillets blancs, destinés à recevoir des additions qui n'ont point été faites. C'est que, sous les successeurs de Henri II, pendant les troubles qui désolèrent la

1. Mathématicien, bibliothécaire du roi de 1552 à 1567.

seconde moitié du XVIe siècle, l'état de la Bibliothèque du roi était resté stationnaire. La Bibliothèque transférée à Paris, quand, sous Henri IV, les manuscrits de Catherine de Médicis furent venus l'enrichir, le catalogue de Fontainebleau était désormais hors d'usage[1].

Il ressort de la comparaison de ces deux manuscrits momentanément réunis, après avoir été séparés peut-être depuis plusieurs siècles, que l'on possède à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, dans le fonds Nani, la minute du premier catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau, sous Henri II, tandis que la rédaction définitive et authentique de ce même catalogue est encore conservée à Paris à côté des anciens manuscrits dont il donne la description.

H. Omont.

1. J'aurai l'occasion de revenir prochainement sur les différents catalogues des manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi au XVIe siècle.

CATALOGUE

DES DESSINS

D'ÉTIENNE MARTELLANGE

ARCHITECTE DES JÉSUITES

(1605-1639)

PRÉCÉDEMMENT ATTRIBUÉS A FRANÇOIS STELLA

CONSERVÉS AU CABINET DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE[1].

RECUEIL CONTENANT PLUSIEURS VEUES DE VILLES, BOURGS, ABAYES, CHATEAUX ET AUTRES ENDROITS PARTICULIERS DE FRANCE, DESSINÉES D'APRÈS NATURE PAR F. STELLA (*sic*).

TOME I (TITRE DU XVIIIe SIÈCLE[2]).

1. Carte servant à trouver les lieux contenus dans les deux volumes. La couleur jaune est pour le Ier volume, le rouge est pour le IIe vol. (carte du XVIIIe s.).

2. Veue du dedans du noviciat de Paris en 1630. — *Du novitial de Paris*, 1630. — Dessin à la plume lavé. Larg. 0^m565, haut. 0^m405.

3. Fondations du noviciat de Paris, en 1631. — *Des fondations de l'église du novitial de Paris*, 1631. — Dessin à la pl. lavé. L. 0,545, h. 0,405.

1. Voyez plus haut, p. 17.

2. La lettre du XVIIIe siècle est en romain dans notre catalogue. Celle du XVIIe siècle, mise par Martellange, est en italiques. Les indications de catalogue suivent et sont en romain.

4. Veue du bâtiment du noviciat de Paris, le 20 novembre 1634. — *Du 20 novembre 1634. Du novitial de Paris.* — Dessin au crayon lavé. L. 0,550, h. 0,405.

5. Veue des environs du noviciat de Paris, le 23 septembre 1634. — *Aspect contre le novitial de Paris*, 1634, 23 *septembre.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,555, h. 0,400.

6. Veue d'une partie du palais du Luxembourg, en 1634. — *De Luzembour à Paris, palais de la raine mère*, 1634. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,535, h. 0,395.

7. Veue de l'eglise des Carmes déchaussés de Paris, le 1er juillet 1637. — *Aspet de l'eglize des Carmes dechaussés, à Paris.* (Au dos :) *Achevé le 1er juillet* 1637. — Dess. au crayon lavé. L. 0,380, h. 0,250.

8. Veue de la Sainte-Chapelle de Paris après l'incendie. — *La Sainte-Chapelle de Paris après l'incendie.* (Au dos :) *A Henry Noblet.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,555, h. 0,410.

9. Veue du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. — *Aspet du prioré Saint-Martin-des-Champs, prins du clocher de Saint-Nicolas.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,345, h. 0,395.

10. Veue de l'abbaye de Montmartre, le 19 mars 1625. — *Aspet de l'abaie de Montmartre les Paris. Faict le 19 mars* 1625. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,435, h. 0,290.

11. Veue du mausolée des Valois à Saint-Denis en France. — *Du mausolée des Valois à Saint-Denis en France* (vue extérieure avec des croquis sur le verso de la feuille représentant les statues). — Dess. à la pl. lavé. L. 0,525, h. 0,400.

12. Veue de l'eglise de Saint-Denis en France. — *De l'eglize Saint-Denis en France.* — Croquis au crayon du portail et de la nef. L. 0,560, h. 0,420.

13. Veue de l'eglise de Notre-Dame de Chartres. — *Aspet de l'eglize de Nostre Dame de Chartres.* — Dess. lavé. L. 0,550, h. 0,400.

14. Veue des ruines de l'abaye de Bourgueil, en Anjou, en 1624. — *Ruines dans l'abbaie de Bourgueil à Mr de Chartres*[1], 1624. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,535, h. 0,400.

15. Autre veue de l'abaye de Bourgueil. — *Aspet de Bourgueil abbaie à Mr de Chartres.* — Dessin à la plume lavé. L. 0,545, h. 0,390.

1. Léonor d'Estampes Valençay, évêque de Chartres.

16. Autre veue de l'abaye de Bourgueil, en 1624. — *De l'abbaie de Bourgueil à Mr de Chartres.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,535, h. 0,380.

17. Veue de l'abbaye de Bourgueil, en 1624. — *De l'abbaie de Bourgueil à Mr de Chartres*, 1624. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,340, h. 0,380.

18. Veue de l'eglise de Saint-Jullien, au Mans. — *Aspet de l'eglise de Saint-Jullien, du Mans*, 8 *januarii* 1624, *achevé le* 4 *juillet* 1637. — Dess. à la mine de plomb lavé, rehaussé de plume. L. 0,552, h. 0,400.

19. Veue de la ville de Rennes, en Bretagne, le 24 d'août 1624. — 24 *augusti* 1624. *Aspet de la ville de Renes, en Bretaigne.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,565, h. 0,400.

20. Veue de la ville de Ploermel, en Bretagne, en 1626. — *Aspet de la ville de Ploermel, en Bretaigne, en apvril* 1626. — Dess. au crayon lavé. L. 0,400, h. 0,270.

21. Autre (*sic*) veue du château de Chenevoux, en Forest[1]. — *Le chateau de Chenevoux.* — Dess. lavé au bistre. L. 0,400, h. 0,245.

22. Veue du chateau de Chenevoux, le 26 juillet 1618. — *Le chateau de Chenevoux*, 26 *jullii* 1618. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,533, h. 0,375.

23. Veue du chateau de Chenevoux. — *Du chasteau de Chenevoux*, 7 *janv.* 1611. — Dessin lavé de bleu. L. 0,230, h. 0,152.

24. Veue de la Flèche. — *Aspet de la Flèche, en Anjou.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,530, h. 0,393.

25. Veue de la ville de la Flèche, en Anjou. — *Aspet de la ville de la Flèche, en Anjou.* — Dess. à la pl. lavé de bleu (deux dessins). L. 0,542, h. 0,385.

26. Veue d'une porte de la Flèche. — *Porte de la Flèche.* — Crayon lavé au bistre. L. 0,400, h. 0,260.

27. Veue de Luche (*sic pour Luché*), prieuré du collège de la Flèche, le 2 février 1612. — *Luche, prioré du college de la Flèche. Luché*, 1612, 2 *febvrier.* (En haut, contre une maison :) *Maison du fermier.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,515, h. 0,380.

1. Ce château appartenait à Jacques Coton, frère du P. Coton, l'un des fondateurs du collège de Roanne. Voyez ci-après n° 113. En 1611, Jacques Coton avait donné une maison à Roanne pour y installer les Jésuites.

28. Veue du college royal de la Flèche. — *Du college roial de la Flèche*, 1612. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,550, h. 0,400.

29. Veue des jardins et de la maison royale de la Flèche, en 1612. — *Prospectus regiorum ædificiorum hortorumque Flexientium septentrionalem plagam aspicientium*, 1612. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,345, h. 0,401.

30. Veue du prieuré de Saint-Jacques de la Flèche, en 1612. — *Aspet contre le prioré de Saint-Jacques de la Flèche*, 1612. — Dess. à la pl. L. 0,550, h. 0,400.

31. Veue d'un moulin proche de la Flèche. — *Molins proche de la Flèche.* — Dess. au crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,380, h. 0,230.

32. (Sans titre et sans lettre. Constructions du collège royal de la Flèche.) — Dessin à la pl. lavé de bleu. L. 0,400, h. 0,250.

33. (Sans titre. Constructions du collège.) — 9 *julii* 1612. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,400, h. 0,250.

34. Veue de la maison de Chivergni, proche Blois. — *Aspet de la maison de M. le comte de Chivergni*[1], *proche de Blois.* — Dess. au crayon lavé d'encre de Chine. L. 0,410, h. 0,280.

35. Veue d'une partie de l'eglise de Sainte-Croix d'Orleans, le 21 avril 1623. — *Du* 21 *aprril* 1623. *Aspet des pourtaus du costé du cloistre avant leur demolition.* (Et plus haut :) *L'eglize Sainte-Croix d'Orleans.* — Dess. lavé à l'encre de Chine. L. 0,520, h. 0,370.

36. Veue d'une partie des ruines de l'intérieur de l'eglise de Sainte-Croix d'Orleans en 1623. — (Dessin en deux parties, on lit à droite, sur divers points :) *Prospect de la porte du cloistre de l'eglize Sainte-Croix d'Orleans, du costé du midi, avec l'aspet des ruines, au desus et aultour ladicte porte prenant l'aspet du dedans de ladicte eglize. Faict le* 20 *aprril* 1623. (Plus bas, sur un pan de mur :) *Ruines demolies pour bastir la croisée de Sainte-Croix d'Orleans. Du* 20 *aprril* 1623. (Plus à gauche :) *Pilliers neufs de la croix de l'eglize.* (Dans le dessin de gauche on lit :) *Cest aspet regarde l'occident. Chambre des contes. Chapitre. Du* 21 *aprril* 1623. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,560, h. 0,420.

37. Veue de la maison de la Brillière[2] (*sic*) en 1621. — *La*

1. Le comte de Cheverny était alors Henry Hurault, lieutenant général au gouvernement d'Orléans, né en 1575, mort en 1648.

2. Le lieutenant général dont il est fait mention ici était François de Beauhar-

Grillière, 1621. (En haut, au crayon :) *La Grillière*, 20 *juing* 1621, *proche d'Orleans, à M. le lieutenant général.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,360, h. 235.

38. Veue de la maison de la Brillière, proche d'Orleans, en 1621. — *La Grillière, maison champestre, proche d'Orleans, à M. le lieutenant general, le* 22 *juing* 1621. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,360, h. 0,235.

39. Autre veue de la maison de Fromente[1], en 1619, à Flecheres, près de Lyon (voyez ci-après n° 126). — *A Mr La Fromente, à Flecheres*, 1619. — Crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,540, h. 0,390.

40. Veue de la maison de Fromente, en 1619, près de Lyon. — *De la maison de Mr La Fromente*, 1619. — Dess. au crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,365, h. 0,240.

41. Veue du chateau de la Source, proche d'Orléans. — *Le chateau de M. de la Source* (sic) *de Loiret, proche d'Orleans.* — Dess. au crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,370, h. 0,260.

42. Veue de la ville de Bourges. — *Aspet de la ville de Bourges, retournant de Lassenet* (Lazenay ?). — Dess. au crayon lavé. L. 0,485, h. 0,320.

43. Veue de l'eglise de Saint-Etienne de Bourges. — *Eglize Saint-Estienne de Bourges.* — Dess. au crayon lavé. L. 0,445, h. 0,335.

44. Veue de l'intérieur de l'eglise de Saint-Estienne de Bourges. — *De l'eglize Saint-Estienne de Bourges.* — Croquis informe au crayon. L. 0,295, h. 0,450.

45. Veue de la croupe de l'eglise de Saint-Estienne de Bourges. — *Crouppe de l'eglize de Saint-Estienne de Bourges.* — Crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,435, h. 0,310.

46. Veue de la Sainte-Chapelle du palais de Bourges. — *La Sainte-Chapelle et palaix de Bourges.* — Crayon lavé. L. 0,420, h. 0,290.

47. Veue d'une partie du college de Bourges. — *Du college de Bourges.* — Crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,420, h. 0,325.

nois, sieur de Villechauve et de la Grillière, lieutenant général au bailliage et présidial d'Orléans, de 1595 à 1635.

1. La maison ici désignée était à Fléchères ; elle appartenait à l'un des membres de la célèbre famille lyonnaise des Sève, nommé Jean, et qui était seigneur de Fromentes et de Villette.

48. Veue de la maison des Champs, du collège de Bourges. — *Maison des Champs, du collège de Bourges, appelé l'Azenet.* — Crayon lavé. L. 0,492, h. 0,320.

49. Veue de la ville de Nevers. — *De la ville de Nevers.* — Croquis lavé. L. 0,555, h. 0,390.

50. Veue de l'eglise, du palais et de la place ducale de Nevers. — *Esglize, palaix et place ducale de Nevers.* — Croquis au crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,490, h. 0,330.

51. Veue du college de Nevers. — *Du college de Nevers.* — Croquis au crayon lavé. D. 0,410, h. 0,280.

52. Veue d'une partie du college de Nevers. — *Partie du college de Nevers.* — Croquis lavé. L. 0,380, h. 0,260.

53. Veue de Saint-Antoine du college de Nevers. — *Saint-Antoine du college de Nevers.* — Croquis lavé. L. 0,415, h. 0,290.

54. Veue du palais du duc de Nevers. — *Palais du duc de Nevers.* — Croquis au crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,421, h. 0,302.

55. Veue de l'église des Minimes de Nevers. — *Eglize des R^ds P. minimes de Nevers.* — Crayon lavé. L. 0,400, h. 0,290.

56. Autre (*sic*) veue du batiment de l'eglise du college de Dijon, le 15 janvier 1614. — 1614, 15 *janu.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,535, h. 0,400.

57. Veue de la ville de Dijon. — *La ville de Dijon en Bourgongne.* — Dess. à la pl. lavé de bleu (deux vues différentes). L. 0,556, h. 0,400.

58. Veue de la ville de Dijon, le 17 août 1611. — *Urbs Divionensis*, 17 *augusti* 1611. *Septentrio.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,525, h. 0,380.

59. Veue de la maison du roi à Dijon. — *Maison du roi à Dijon.* — Dess. à la pl. lavé de bleu et de bistre. L. 0,545, h. 0,390.

60. Veue de l'eglise de Saint-Michel de Dijon, le 29 septembre 1615. — *Anno* 1615, 29 *septembris Diuioni. L'eglize Saint-Michel.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,555, h. 0,394.

61. Autre veue du collège de Dijon, le 22 septembre 1610. — *Prospectus areæ collegii Divionensis anno* 1610, 22 *septembris.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,535, h. 0,390.

62. Veue de l'eglise de Notre-Dame de Dijon, en 1610. —

Eglize de Nostre-Dame de Dijon, 1610. — Dess. à la sanguine. L. 0,550, h. 0,395.

63. Veue du college de Dijon, en 1611. — *Area collegii Divionensis*, 1611 *mense Augusti*. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,535, h. 0,390.

64. Veue du college de Dijon. — *Aspet du college de Dijon*. — Dess. au crayon. L. 0,520, h. 0,390.

65. Veue de la maison des Chartreux, de Dijon. — *Les chartreux de Dijon*. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,530, h. 0,390.

66. Veue de Sainte-Applume[1] (*sic*), 19 (*sic*) septembre 1610. — 29 *septembre* 1610. *Saint-Applume* (sic), *à M. Tabourot*. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,530, h. 380.

67. Veue du batiment de l'eglise du college de Dijon, en 1610. — 1610. *Prospectus ecclesie coll. Divionensis et progressus edificii ejusdem anno* 1610, 23 *septembris*. — Dess. à la pl. lavé au bleu. L. 0,520, h. 0,392.

68. Veue de Saint-Apollinaire, le 29 septembre 1610. — *S. Apolinaris*, 29 *septembris* 1610. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,525, h. 0,380.

69. Veue du chateau d'Argigly (*sic*), le 18 juillet 1611. — *Argigli*, 18 *julii* 1611. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,385, h. 0,250.

70. Veue de la baronnie de Gentilli[2], en 1611. — *La baronnie de Gentilli, appartenant au college de Dijon, en Bourgongne*, 1611. 20 *Julii* 1611. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,395, h. 0,260.

71. Veue de la baronnie de Gentilli, le 18 juillet 1611. — 18 *jullii* 1611. *Gentilli*. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,390, h. 0,260.

72. Veue de la maison champestre du college de Clermont, en 1638, à Gentilli, près Paris. — *Aspet de la maison champetre du college de Clairmond* (sic), *à Gentilli*, 1638. (Et de l'autre

1. *Saint-Applumé, Epleumay* en patois bourguignon; c'est Saint-Appollinaire, arrondissement et canton de Dijon, où Etienne Tabourot, sieur des Accords, possédait l'ancien château fort.

2. Ce doit être Antilly et non Gentilly. Antilly est dans la commune d'Argilly. D'ailleurs, le dessinateur qui était à Argilly le 18 juillet eût eu peine à se trouver le même jour à Gentilly. Antilly, au contraire, était à quelques pas.

côté, au crayon :) *Domus recreationis collegii Parisiensis à Gentilli*, 28 *augusti* 1639. — Dess. au crayon lavé d'encre de Chine. L. 0,540, h. 0,390.

73. Veue d'une grange ruinée par le vent le 21 mars 1616, (au crayon :) sur le chemin de Seurre à Dijon. — (Au dos :) *Grange ruinée par l'orage du vent au chemin de Surre à Dijon.* (Au r° :) *le* 21 *mars* 1616. — Dess. à la pierre d'Italie. L. 0,400, h. 0,336.

74. Veue du bourg de Fontaine et de son esglise. — *Fontaine ou est nay S. Bernard proche à Dijon. A. Chateau. B. Eglize paroquiale.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,385, h. 0,243.

75. Veue du bourg de Fontaine, le 21 septembre 1611. — *Fontaine, lieu de la naissance de saint Bernard*, 21 *septembre* 1611. — Dessin à la pl. lavé de bleu. L. 0,540, h. 0,380.

76. Veue du cloitre de l'abaye de Cîteaux, en 1613. — *Cloistre de l'abbaie de Citeaux*, 1613. — 14 *janu.* 1613. *De l'esglise et cloistre de l'abbaie de Cyteaux.* — Dess. à la sanguine. L. 0,445, h. 0,355.

77. Veue d'une partie du college de Bezançon. — *Pars ecclesiæ collegii Bizuntini societatis Jesu. Reliquii pars prospectus urbis anno* 1610 *mense februarii.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,552, h. 0,400.

78. Veue de la ville de Favernay, en 1617. — *Fauvernay, ou est arrivé le miracle du saint-sacrement*, 1617 (mais au crayon on lit :) 7 *maii* 1613 (*sic*). — Dess. au crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,380, h. 0,242.

79. Veue de la ville de Dole. — *Aspet de la ville de Dole au conté de Bourgongne.* — Dess. au crayon lavé à l'encre de Chine. L. 0,530, h. 0,370.

80. Veue de Jounolle (*sic*), au comté de Bourgongne. — *Jonvelle au conté de Bourgongne ou la compagnie a un prioré.* — Dess. au crayon lavé d'encre de Chine. L. 0,550, h. 0,380.

81. Veue de l'eglise du college de Dole, en 1610. — *L'eglize du college de Dole et logis jongnant icelle. Faict à Dole, en janvier* 1610. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,401, h. 0,300.

82. Veue d'une partie du college de Dole, le 10 janvier 1610. — *Du college de Dole. Le* 18 *janvier* 1610 *à Dole. Partie*

du college de Dole. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,545, h. 0,390.

83. Veues de la ville de Bellegarde, le 7 septembre 1611. — *De la ville de Surre-sur-Saulne, aultrement Bellegarde, 7 septembre* 1611. *Surre-sur-Saulne*, 1611. *Surre*, 4 *septembris* 1611. — Dess. à la pl. L. 0,540. h. 0,370.

84. Veue de Bellegarde, le 3 février 1613. — *Surre ou Bellegarde,* 3 *feb.* 1613. *Sône rivière.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,415, h. 0,260.

85. Veue de Bellegarde, le 8 février 1613. — *Surre ou Bellegarde*, 8 *febvrier* 1613. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,410, h. 0,270.

86. *Sur le chemin de Bourgongne, sur la Sone.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,395, h. 0,250.

87. Veue de l'abaye de Tournus, sur la Saonne. — *L'abaie de Tournus sur la Saune.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,405, h. 0,259.

88. (Tournus ?) — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,401, h. 0,250.

89. Carte du parcours de l'artiste identique aux numéros 1 et 91.

90. Autre (*sic*) veue de la ville de Roanne, le 16 may 1610. — *Roanne, le* 16 *may* 1610. — Dess. à la pl. lavé de bleu et d'encre. L. 0,540, h. 0,390.

IIe Volume (Titre de 1717, gravé).

91. Carte identique aux numéros 1 et 89.

92. Veue d'un ancien arc de triomphe à Autun, en 1611. — *Arc triomphal à Authun, en Bourgongne*, 1611. *Septimo maii* 1611. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,529, h. 0,381.

93. Veue d'un arc de triomphe à Autun, le 31 de may 1611. — *Arc trionphal à Authun, en Bourgongne. Septimo maii* 1611. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,515, h. 0,365.

94. Veue du chateau de Monjeu, près d'Autun, le 16 may 1611. — *Maison de M. le président Janin, proche d'Autun, dicte Monjeu.* 1611. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,554, h. 0,395.

95. Veue du chateau de Monjeu, près d'Autun. — 6 *may* 1611.

Domus domini presidentis Jannin à Montjeu. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,545, h. 0,385.

96. Autre veue de Moulins, en Bourbonnois. — *De la ville de Molins, en Bourbonnois.* — Dess. à la pl. lavé de sépia. L. 0,385, h. 0,250.

97. Veue de Moulins, en Bourbonnois. — *Molins, en Bourbonnois.* — Dess. à la pl. lavé de sépia. L. 0,390, h. 0,255.

98. Veue de la maison de Posculi (*sic*), du college de Moulins. — *La maison de Poseulz du college de Molins.* — Dess. au crayon lavé d'encre. L. 0,360, h. 0,240.

99. Veue de la ville de Roanne, le 10 may 1610. — *Rouanne, 1610, le 10 may.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,535, h. 0,394.

100. Autre veue de la ville de Roanne, le 13 may 1610. — *Roannæ 13 may 1610; occidens.* — Dess. à pl. lavé de bleu. L. 0,515, h. 0,375.

101. 5e veue (*sic*) du batiment de l'eglise du college de Roanne, le 31 de décembre 1620. — *Cinquiesme année de la batisse de l'eglize du college de Roanne, ultimo decembris* 1620. (Au crayon :) *Achevé le 7 juillet* 1637. — Dess. au crayon lavé d'encre de Chine. L. 0,574, h. 0,395.

102. 1re veue du batiment de l'eglise du college de Roanne, le 16 décembre 1617. — *Premiere année de la batisse de l'eglize du college de Roanne. Ecclesia collegii Roannensis 16 decembris* 1617. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,525, h. 0,385.

103. 2e veue du batiment de l'eglise du college de Roanne. — *Ecclesia collegii Roannensis 29 augusti* 1618, *seconde année de la batisse.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,512, h. 0,377.

104. 3e veue du batiment de l'eglise du college de Roanne. — *Ecclesia collegii Roannensis societatis Jesu 5 augusti* 1619, *troisiesme année de la batisse.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,530, h. 0,390.

105. 4e veue du batiment de l'eglise du college de Roanne. — *Quatriesme année de la batisse. Eglize de Roanne.* (Au crayon :) 8 *juillet* 1637. — Dess. au crayon lavé d'encre de Chine. L. 0,555, h. 0,400.

106. Autre (*sic*) veue de l'abaye de la Benissons-Dieu, en 1618. — *L'abbaie de la Benisson-Dieu, proche de Roanne,*

1618. (Sur le puits :) 25 *junii* 1618. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,490, h. 0,350.

107. Autre veue de l'abaye de la Bénissons-Dieu, le 25 juin 1618. — *L'abbaie de la Bénissons-Dieu*, 25 *junii* 1618. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,515, h. 0,360.

108. Veue de l'abaye de la Bénissons-Dieu, le 25 juin 1618. — *L'abbaie de la Benissons-Dieu*, 25 *junii* 1618. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,510, h. 0,370.

109. Veue du monastere de Beaulieu, près de Roanne, le 17 novembre 1617. — *Monasterium monialium S. Benedicti prope Roannam vulgo Beaulieu,* 1617, 17 *novembris.* — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,542, h. 0,386. (Au verso de ce dessin se trouvent trois têtes de femmes à la sanguine.)

110. Veue du prieuré de Riorges, du college de Roanne, le 11 mai 1610. — *Le* 11 *may* 1610. *Le prioré de Riorges, du college de Roanne.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,380, h. 0,245.

111. Veues du college de Roanne. — (1re vue :) *Du college de Roanne. Ad occidentem versus.* 1610. (2e vue :) *Du college de Roanne. Ad orientem versus. Ultimo decembris* 1610. — Deux dess. à la pl. lavés de bleu. L. 0,250, h. 0,170 (chacun).

112. Veue du college de Roanne. — *Du college de Roanne.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,250, h. 0,171.

113. Veue de la maison de Chenevoux[1]. — *Perspective de la maison de Mr de Chenevoux, à Roanne, pour une résidence de la compagnie de Jésus*, 1611 (vue à vol d'oiseau avec de nombreuses indications manuscrites). — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,255, h. 0,360.

114. Veue du prieuré du college de Roanne, le 16 octobre 1617. — *Prioratus collegii Ronnensis de Riorges*, 16 *octobris* 1617. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,540, h. 0,390.

115. Veue de l'eglise de Cluni, le 22 septembre 1617. — *L'eglize de Cluni*, 1617, 22 *septembre.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,545, h. 0,395.

116. Veue de la ville de Macon, le 6 d'octobre 1618. — *Mas-*

1. Ce petit château était venu aux Coton par le mariage de Philiberte Champrond avec Guichard Coton, châtelain de Néronde, en 1569. Jacques Coton le donna aux Jésuites en 1611, mais ceux-ci y étaient installés dès 1610.

con, 6 *octobre* 1618. — Dess. au crayon lavé d'encre. L. 0,544, haut. 0,395.

117. (Sans indications, mais probablement la colline de Fourvières, à Lyon.) — Croquis au crayon. L. 0,465, h. 0,345.

118. Veue du sepulcre des deux amants, à Lyon, le 2 février 1619. — *Sepulcre des deux amantz, à Lion, 2 febvrier* 1619. — Dess. au crayon lavé d'encre. L. 0,270, h. 0,400.

119. Veue de la maison des Carmélites, à Lyon. — *Maison des Carmélites, à Lion*, 1616. *En apvril* 1616. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,408, h. 0,265.

120. Veue de l'eglise des Chartreux de Lyon. — *Eglize des P. Chartreux, à Lion.* — Dess. à la sanguine. L. 0,420, h. 0,283.

121. Veue de l'abaye de Notre-Dame de l'Isle-Barbe, près de Lyon. — *L'abbaie de Nostre Dame de l' Yle, proche à Lion*, 1616. 30 *maii* 1618 (*sic*). *Ecclesia sancti Lupi episcopi in insula Barbara prope Lugdunum.* — Dess. à la plume lavé d'encre. L. 0,555, h. 0,400.

122. Veue de Notre Dame de Lyle, le 6 octobre 1609. — *Notre Dame de l' Yle, le* 6 *octobre* 1609. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,250, h. 0,165.

123. Veue de l'Isle-Barbe, près de Lyon, le 10 juillet 1637. — *Aspet de lysle Barbe, proche Lion, achevé le* 10 *jullet* 1637. — Dess. au crayon lavé d'encre. L. 0,540, h. 0,390.

124. Veue de l'Isle-Barbe, le 12 juin 1618. — *Insula Barbara prope Lugdunum*, 12 *juin* 1618. — Dess. au crayon lavé d'encre de Chine. L. 0,555, h. 0,400.

125. Veue de Notre Dame de l'Isle Barbe, proche Lyon, en 1608. — *Notre Dame de l'yle, proche de Lion. Nostre Dame de lysle Barbe, proche de Lion.* 1608. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,355, h. 0,222.

126. Veue de la maison de Fromente, près de Lyon. — *Aspet de la maison de M. la Fromente, proche Lion* (voy. ci-devant nos 39 et 40). — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,550, h. 0,390.

127. Veue de Montbrison en Forès, le 10 janvier 1611. — *Montbrison en Forest.* 10 *januarii* 1611. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,530, h. 0,380.

128. Veue de la Bastie d'Urfé en Forès. — *La Bastie d'Urfé*

en Forest. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,553, h. 0,405.

129. Veue de Nerondes, lieu de la naissance du P. Coton. — *Nerondes, lieu de la naissance du R. P. Coton.* — Dess. au crayon lavé d'encre. L. 0,400, h. 0,250.

130. Veue de la ville de Vienne, le 11 juillet 1606. — *Vienne, 11 julii* 1606. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,575, h. 0,420.

131. Veue de la ville de Vienne, en Dauphiné, le 20 janvier 1619. — *De Vienne en Dauphiné,* 1619, 20 *janvier.* 20 *januarii* 1619. *Viennæ.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,540, h. 0,390.

132. Veue d'une partie de la ville de Vienne, en Dauphiné, le 20 janvier 1619. — *Viennæ,* 20 *januarii* 1619. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,526, h. 0,385.

133. Veue de la pyramide de Vienne, en Dauphiné. — *De la pyramide de Vienne, en Daufiné.* — Croquis à la sanguine. L. 0,395, h. 0,264.

134. Veue de la pyramide de Vienne, en Dauphiné, le 20 janvier 1619. — *Viennæ,* 1619, 20 *januarii.* — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,250, h. 0,390.

135. Veue de la ville du Puy en Velay, en 1607. — *Aspet de la ville du Puy en Velay.* 29 *aprril. Le Puy en Velay,* 1607. — Dess. à la pl. lavé de sépia. L. 0,550, h. 0,395.

136. Veue de l'aiguille de saint Michel, proche la ville du Puy. — *L'eguillie saint Michel, proche la ville du Puy en Velay.* — Croquis à la pl. lavé de bleu. L. 0,190, h. 0,275.

137. Veue de la ville du Puy, en 1611, le 19 janvier. — *De la ville du Puy.* 19 *janvier* 1611. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,545, h. 0,395.

138. Veue de la ville du Puy, le 1er 1607. — *Anicium,* 1° *maii* 1607. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,555, h. 0,390.

139. Veue du batiment de l'eglise collégiale (*sic*) du Puy, le 28 fevrier 1617. — *Prospectus ecclesiæ collegii Aniciensis,* 28 *febr.* 1617, *dum ecclesia ædificatur.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,545, h. 0,410.

140. Veue d'une partie du college du Puy et de l'eglise de Nostre Dame, le 27 février 1617. — *Partie du college du Puy et de l'eglize de Nostre Dame. Anicii* 27 *februarii* 1617. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,555, h. 0,400.

141. Veue du prieuré de Jonnelle (*sic*), le 8 d'août 1617. — 9 *augusti* 1617. *Prioratus Jonvelle collegii Dolani.* — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,545, h. 0,395.

142. Veue du chateau de Polignac, près la ville du Puy. — *Le chasteau de Polignac, proche la ville du Puy*, 24 *februarii* 1617. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,545, h. 0,395.

143. Veue du (*sic*) Vesoul, du clos des Capucins. — *Aspet de Vesoul, du clos des Cappucins*, 1615. — Croquis au crayon lavé d'encre. L. 0,545, h. 0,370.

144. Veue de la ville de Chambéry, capitale de Savoie, en 1618. — *La ville de Chambery, capitale de Savoie*, 1618. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,535, h. 0,385.

145. Veue de la ville de Chambéry, en Savoie, le 24 janvier (*sic*) 1618. — *La ville de Chambery, en Savoie*, 14 *janvier* 1618. — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,545, h. 0,400.

146. Veue du prieuré de Saint-Philipe, du college de Chambéry. — *Prioratus sancti Philipi collegii Camberiensis*, 3 *februarii* 1618. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,530, h. 0,390.

147. Veue du prieuré de Saint-Philipe, du college de Chambery. — *Prieuré de S. Philippe, du college de Chambery.* 3 *februarii* 1618. *Prioratus collegii Camberiensis sancti Philipi.* — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,530, h. 0,400.

148. Veue du prieuré de Bourgel en Chambery, le 20 janvier (*sic*) 1618. — *Le Bourgel, proche à Chambery*, 1618, *le* 10 *janvier. Ce prioré appartient au college de Chambery.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,545, h. 0,390.

149. Veue du prieuré de Borgel, du college de Chambery, en 1618, le 20 janvier. — *Prioratus Borgeli collegii Camberiensis*, 1618, 20 *januarii.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,535, h. 0,395.

150. Veue du prieuré de Saint-Philipe, du college de Chambery, en 1618. — *Prioré de S. Philippe, du college de Chambery*, 1618. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,540, h. 0,390.

151. Veue de l'abaye de Boscodon, près d'Embrun, 1606. — *L'abaie de Boscodon, près d'Embrun*, 18 *octobris* 1606. — Dess. à la pl. lavé de bleu. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,390, h. 0,260.

152. Plan du prieuré de Notre-Dame des Baumes[1], près d'Embrun, en 1605. — *Ichnographie ou plan du prioré de Nostre Dame des Baulmes, près d'Embrum, en juing* 1605, *auquel soubz le plainpied du présent plan sont les caves tout autour.* — Dess. à la pl. lavé. L. 0,420, h. 0,287.

153. Veue d'une partie de Sisteron, en Provence. — *Aspet de Sisteron, en Provence.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,545, h. 0,390.

154. Veue de la ville de Sisteron, en Provence, le 31 d'août 1608. — *Aspet de la ville de Sisteron, en Provence, ultimo augusti*, 1608. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,545, h. 0,400.

155. Veue de Sisteron, en Provence, en 1606. — *Sisteron en Provance*, 1606. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,345, h. 0,395.

156. Veue de Sisteron, en Provence. — *Sisteron en Provence.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,545, h. 0,390.

157. Veue de Sisteron et du college commencé. — *Sisteron et commencementz du college.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,545, h. 0,390.

158 et 159. Autre veue de Sisteron. — *Sisteron.* — (Au v° :) Veue de Sisteron en Provence. — *Sisteron en Provence.* — Deux dess. à la pl. lavés de bleu. L. 0,412, h. 0,265.

160. Veue de Monfrin, en Provence, en 1609. — *Monfrin en Provence*, 1609. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,360, h. 0,250.

161. Veues de la ville de Carpentras. — (En haut :) *Ville de Carpentras.* (En bas :) *Carpentras au conté Venessin.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,555, h. 0,380.

162. Veue de la ville de Caron, près de Carpentras, le 9 juillet 1607. — *La ville de Caron, proche de Carpentras, le 9 juillet* 1607. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,390, h. 0,255.

163. Veue de la Quantine de Carpentras. — *La Quantine, proche de Carpentras, appartenant au college d'Avignon, dépendent du prioré de Pernes.* — Dess. à la pl. lavé de sépia. L. 0,432, h. 0,317.

1. C'est la seule vue du recueil accompagnée d'un plan. L'écriture et le dessin sont semblables à ceux des plans signés de Martellange conservés dans les recueils des Jésuites, du département des Estampes.

164. Veue du théâtre d'Orange. — *Le théâtre d'Orange.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,520, h. 0,385.

165. Veue de la ville d'Avignon[1] et des environs. — *De la ville d'Avignon et par delà.* — Dess. à la pl. lavé d'encre de Chine. L. 0,560, h. 0,397.

166. Veue d'un château près d'Avignon, en 1608. — *Maison proche d'Avignon, appartenant à M. le cardinal de Joieuse.* 1608, *en septembre.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,527, h. 0,380.

167. Veue de Metannes (*sic*), prieuré du collège d'Avignon, en 1608. — *Metamies, prioré du college d'Avignon.* 1608. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,355, h. 0,240.

168. Veue de la vigne du noviciat d'Avignon. — *La vigne du novitial d'Avignon à Saint-Laurens.* — Croquis à la pl. lavé. L. 0,385, h. 0,250.

169. Veue du château de Lair, sur le Rone, près d'Avignon, le 17 octobre 1616. — *Le chasteau de Lair* (?) *sur le Rosne, proche d'Avignon, le* 17 *octobre* 1616. — Dess. à la pl. lavé. L. 0,265, h. 0,165.

170. Veue des vestiges de l'eglise du Noviciat d'Avignon. — *Vestige de l'eglize du noricial d'Avignon, lorsqu'on la batissoit.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,585, h. 0,400.

171. Veue d'une partie du collège d'Avignon[2], en 1617, le 3 de janvier. — *Partie du collège d'Avignon,* 1617. 1617, 3 *janvier.* — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,550, h. 0,390.

172. Veue de la ville d'Avignon, le 29 d'août 1609. — *Aspet de la ville d'Avignon,* 29 *augusti* 1609. — Dess. à la pl. lavé d'encre. L. 0,550, h. 0,390.

173. Veue de la ville d'Avignon, en 1608. — 1608 *en aoust. De la ville d'Avignon. A. Tour du collège.* — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,550, h. 0,390.

174. Veue de l'eveché de Beziers, le 22 novembre 1616. — *Aspet de l'eveché de Beziers,* 22 *novembris* 1616. — Dess. à la pl. lavé de bleu. L. 0,535, h. 0,390.

1. Il y a deux vues arrachées à ce recueil Ub. 9 a, et actuellement classées à la topographie de la France, Vaucluse, Avignon. Toutes deux sont de Martellange, et représentent l'une une vue générale, l'autre une vue d'une partie du collège en 1617.

2. Voir la note ci-dessus.

Antilly ? (et non Gentilly) (1611), commune d'Argilly (Côte-d'Or). *Maison de la baronnie en* 1611, 70, 71.

Argilly (1611), arrondissement de Beaune, canton de Nuits. *Vue du château,* 69.

Autun (1611). *Arc romain,* 92, 93.

Avignon (1608). *Château du cardinal de Joyeuse,* 166. *Collège des Jésuites,* 171 (et note). *Noviciat,* 170. *Vigne du Noviciat,* 168. *Vues générales,* 165, 172 (et note), 173.

Baumes (N.-D. des) (1605). *Prieuré,* 152.

Beaulieu (1617). Arrondissement de Roanne, commune de Riorges. *Abbaye de Bénédictines. Vue générale,* 109.

Besançon (1610). *Collège des Jésuites,* 77.

Béziers (1616). *Vue générale,* 174.

Boscodon (1606). *Abbaye,* 151.

Bourges (1615). *Sainte-Chapelle,* 46. *Collège,* 47. *Saint-Étienne,* 43, 44, 45. *Palais,* 46.

Bourgueil (1624). *Abbaye, vue des ruines,* 14. *Vues générales,* 15, 16, 17.

Caromb (1607), arrondissement de Carpentras. *Vue générale,* 162.

Carpentras (1607). *Cantine,* 163. *Vues générales,* 161.

Chambéry (1618). *Prieuré du Bourget,* 148, 149. *Prieuré de Saint-Philippe,* 146, 147, 150. *Vues générales,* 144, 145.

Chartres (1624). *Notre-Dame. Vue extérieure,* 13.

Chenevoux (1618), paroisse de Bussières-en-Forez. *Château-fort,* 21, 22, 23.

Cheverny (commencement du XVIIe s.), canton de Contres (Loir-et-Cher). *Château,* 34.

Citeaux (1613). *Abbaye, vue du cloître,* 76.

Cluny (1617). *Église de l'abbaye,* 115.

Dijon (1610-1614). *Chartreux de Dijon,* 65. *Collège des Jésuites en* 1610, 56, 61, 63, 64, 67. *Michel (Église de Saint-),* 1615, 60. *Notre-Dame de Dijon, en* 1610, 62. *Palais ducal, dit maison du roi,* 59. *Vues générales, en* 1611, 57, 58. *Notre-Dame de Dijon, en* 1610, 62.

Dole (en 1610 et après ?). *Collège des Jésuites,* 81, 82. *Vue générale,* 79.

Faverney (1613 ou 1617 ?), arrondissement de Vesoul. *Vue générale de la ville,* 78.

Flechères (1619), commune de Fareins-en-Dombes. *Château,* 39, 40, 126.

Fontaine (1611), arrondissement de Dijon. *Vue générale,* 74, 75.

Gentilly (1639), arrondissement de Sceaux (Seine). *Maison de campagne du collège de Paris,* 72.

Jonvelle, arrondissement de Vesoul, canton de Jussey. *Prieuré dépendant du collège de Dôle,* 141. *Vue générale,* 80.

La Bénissons-Dieu (1618), arrondissement de Roanne. *Abbaye, vue générale,* 106, 107, 108.

La Flèche (1612). *Vue de la ville,* 24, 25. — Porte de la ville, 26. *Jésuites. Collège,* 28, 29, 32, 33. *Moulins, près de la Flèche,* 31. *Saint-Jacques. Prieuré,* 30.

La Grillière (château de), canton de la Ferté-Saint-Aubin (Loiret). *Château, en* 1621, 37, 38.

Lair (1616). *Château sur le Rhône, près d'Avignon,* 169.

La Source (1621 ?). *Château de la Source du Loiret,* 41.

Lazenay-lès-Bourges (commence-

ment du XVIIe s.). *Maison de campagne des Jésuites de Bourges*, 48.

Le Bourget en Savoie (1618). *Prieuré*, 148, 149.

Le Mans (1624). *Saint-Julien*, 18.

Le Puy (1607). *Aiguille Saint-Michel*, 136. *Collège des Jésuites* (1617), 139, 140. *Vues générales* (en 1607-1611), 135, 137, 138.

Luché (1615). *Prieuré dépendant de la Flèche*, 27.

Lyon (1609, 1616, 1618, 1619). *Carmélites*, 119. *Fourvières*, 117. *L'Ile-Barbe*, 121, 122, 123, 124, 125. *Sépulcre des deux amants*, 118.

Macon (1618). *Vue de la ville et de la rivière*, 116.

Méthamis (1608), arrondissement de Carpentras. *Prieuré du collège d'Avignon*, 167.

Montbrison. *Vue générale*, 127.

Montfrin (1609), arrondissement de Nîmes. *Vue générale*, 160.

Montjeu (le Petit) (1611). *Château du président Jeannin, en* 1611, 94, 95.

Moulins (1621?). *Collège (maison de Pouzeux)*, 98. *Vues générales*, 96, 97.

Neronde-Loire, arrondissement de Roanne. *Vue générale*, 129.

Nevers (commencement du XVIIe s.) *Collège des Jésuites*, 52, 53. *Église cathédrale*, 50. *Minimes*, 55. *Palais ducal*, 50, 54. *Place publique*, 50. *Pont de Loire*, 49. *Vue générale*, 49.

Orange. *Théâtre*, 164.

Orléans (1623). *Sainte-Croix. Reconstruction en* 1623, 36. *Porches latéraux avant la démolition de* 1623, 35. *Ruines de Sainte-Croix*, 36.

Paris (1625, 1628, 1629, 1630, 1631, 1634, 1637). *Carmes déchaussés. Église*, 7. *Jésuites. Noviciat en* 1631-34, 2, 3, 4, 5. *Luxembourg. Palais de la reine mère*, 1634, 6. *Montmartre. Abbaye vue en* 1625, 10. *Saint-Martin-des-Champs*, 9. *Sainte-Chapelle, après l'incendie*, 8.

Ploermel (1626). *Vue générale en* 1626, 20.

Polignac (1617). *Château*, 142.

Pouzeux, arrondissement de Moulins. *Maison de campagne du collège*, 98.

Rennes (1624). *Vue générale*, 19.

Riorges (1610), arrondissement de Roanne. *Prieuré. Vue générale*, 110, 114.

Roanne (1610, 1617, 1618, 1619, 1620). *Collège des Jésuites. Vues intérieures en décembre* 1610, 111, *Vue extérieure*, 112, 113. *Collège des Jésuites. Construction de l'église*, 101, 102, 103, 104, 105. *Vues générales*, 90, 99, 100.

Saint-Appolinaire (1610), arrondissement et canton de Dijon. *Vue de la Maison-Forte, à M. Tabourot* (le sieur des Accords), 66, 68.

Saint-Denis (162..). *Basilique. Tombeau des Valois vu de l'extérieur*, 11. *Portail et nef*, 12.

Saone (rivière de). *Vue près de Seurre?* 86.

Seurre (1611 et 1613), arrondissement de Beaune, ancienne capitale du duché de Bellegarde. *Eglise*, 85. *Vues générales*, 83, 84.

Seurre (1616). *Grange ruinée sur la route de Seurre à Dijon*, 73.

Sisteron (1605-1606). *Collège*, 157. *Vues générales*, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159.

Tournus (1613?). *Vue générale de l'abbaye*, 87, 88?

Urfé (La Batie d'). *Vue du château*, 128.

Vesoul (1615). *Vue générale*, 143.

Vienne, en Dauphiné (1605-1619), *Pyramide*, 133, 134. *Vues partielles*, 131, 132. *Vue générale*, 130.

FRAGMENTS DE CHARTES

DU X^E SIÈCLE

PROVENANT DE SAINT-JULIEN DE TOURS

RECUEILLIS SUR LES REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL D'INDRE-ET-LOIRE.

(*Suite et fin.*)

XXI.

DONATION A SAINT-JULIEN PAR GIRARD D'UN ALEU NOMMÉ *TAISEIS*, SITUÉ SUR LA DÈME, DANS LE PAGUS DU MANS. — MARS 967.

Haut. $0^{m}645^{mm}$. — Larg. $0^{m}300^{mm}$.

Belle pièce, bien conservée; deux grands fragments carrés, plus, deux demi-bandes verticales; il manque seulement quelques mots.

Girard, l'auteur de la donation, était fils d'Archambauld et d'Ingelrade, qui, en 898 et en 905, faisaient à Marmoutier et au chapitre de Saint-Martin de grandes libéralités en terres situées au nord et au sud de la Loire[1]. Il était de plus frère de Robert, fils d'Archambauld, dont la signature vient immédiatement après celle du comte d'Anjou Foulques le Bon, au bas de notre pièce n° IV, et qui, dans une charte de 966, émanée de la chancellerie de Saint-Martin[2], est qualifié *vassus dominicus* et *vassalus probatus*. On voit donc qu'il appartenait à l'une des plus puissantes et des plus riches familles de Touraine.

1. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin*, p. 183. Paris, Hénaux, 1866.
2. D. Martene, *Thesaurus anecd.*, t. I, col. 87.

Dans le corps de la charte, Girard est simplement dit chanoine de Saint-Martin, tandis que, dans les souscriptions, il joint à cette qualité le titre d'évêque, *Presul*. Il semble donc que nous avons là un de ces évêques particuliers de la puissante collégiale qui fonctionnèrent du commencement du VIIIe siècle à la fin du XIe; Monsnyer et Chalmel[1] en ont dressé chacun une liste, sur lesquelles on ne trouve point, il est vrai, le nom de notre chanoine, mais elles diffèrent beaucoup entre elles et offrent de nombreuses lacunes.

Notre charte porte les signatures du duc des Francs, qui deviendra le roi Hugues Capet, des comtes de Tours, du Mans, de Vendôme, de Châteaudun et de plusieurs autres grands personnages, tant laïques qu'ecclésiastiques, parmi lesquels nous signalerons l'archevêque Ardouin et son frère Corbon. Bernuinus, clerc de St-Martin, qui avait vendu l'aleu de Taiseis à Girard, souscrit la donation, ainsi que son frère Gauscelmus, sa sœur Ada et les fils de celle-ci : c'était une garantie contre toute revendication ultérieure de leur part. Il est à remarquer que la signature d'Ada et de ses fils est placée après la date, et a été très probablement ajoutée après coup; l'encre diffère un peu de celle des lignes qui précèdent. Nous voyons même au dos de la charte les fils d'Ada venir la confirmer, près de quarante ans après sa rédaction. On y lit, en effet, en caractères des premières années du XIe siècle, la mention suivante :

Anno incarnationis dominicae millesimo IIII, venerunt ad Sanctum Julianum Gauzfredus et Ailbertus, filii Adae, et firmaverunt hanc cartam et fecerunt wirpum super altare cum ipsa carta, de sua parte et matris eorum atque fratris ipsorum Aymerici, ut nunquam exinde locus Sancti Juliani de omnibus ipsis, vel parentibus eorum, amplius habeat calumniam, acceptis pro hoc solidis x, putrellis quoque tribus.

Quant à l'aleu de *Taiseis*, aucune localité actuelle des bords de la Dême ne rappelle son nom, mais une charte de D. Housseau, de 1187[2], mentionne le coteau de Tais dans la paroisse de Chemillé, qui est sur la Dême et, aujourd'hui, dans Indre-et-Loire,

1. Bibl. de Tours, ms. 1294. Monsnyer, *Celeberrimæ Sancti Martini ecclesiæ historia*, t. I, p. 43. — Ibid., ms. 1296. Chalmel, *Histoire et antiquités de l'église Saint-Martin de Tours*, p. 31 et suiv.

2. D. Housseau, n° 2004.

mais se trouvait autrefois dans le pagus du Mans. Tais pourrait, ce nous semble, venir de Taiseis, surtout si, comme cela est possible et même probable, l'accent était sur la première syllabe.

La pièce est datée du mois de mars, la 13e année de Lothaire, ce qui donne 967.

Cette charte est inédite.

Bibl. nat., Baluze, t. LXXVI, fol. 77; ms. lat. 5443, p. 33.

XP. Dum unusquisque[1] mortalium vivit atque libera potest uti potestate, cogitare debet quemadmodum de terrenis atque caducis adquirat celestia, quapropter, in Dei omnipotentis amore, ego Girardus, Sancti Martini canonicus et sacerdos, cogitans de Dei timore ac æterna retributione, pro remedio animæ meae et parentum meorum; videlicet Archembaldi, patris mei ac genetricis meae Ingelradae, seu etiam Rotberti fratris mei, et ceterorum parentum meorum, dono donatumque in perpetuum esse volo, ecclesiae Santi Juliani, ad monachos scilicet ibidem domino deservientes, in victualibus, stipendiis et luminaribus ecclesiæ, ceterisque utilitatibus, perpetualiter ad habendum, partem rerum mearum, hoc est alodum meum, nuncupantem Taiseis, quem datis pretiis, comparavi de Bernuino clerico, situm in pago Cinomannico, super fluvium Dimediae, cum terris cultis atque incultis, et silva ad saginandos porcos cccc; et prata, tam culta quam inculta, et cum area ad molendinum faciendum in supradicto fluviolo; cum aquis aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, perviis et exitibus, et cum aliis adjacentiis et utilitatibus ad ipsum pertinentibus; atque de jure meo et potestate in partes Sancti Juliani et monachorum ibidem domino deservientium totum penitus trado atque transfundo; ita ut ab hodierna die et deinceps, faciant ex supradicto alodo quicquid voluerint jure proprietario. Quod si aliquis de heredibus meis, vel aliquis intromissa persona, post decessum meum extiterit, qui calumpniam ex ista donatione Sancto Juliano et monachis ibidem Deo deservientibus inferre voluerit, cum diabolo et sotiis ejus in inferno deveniat dampnandus, neque quod repetierat assequatur; sed insuper xv libras auri, pro illata calumpnia componat. Hanc autem donationem a nobis factam manu propria firmavi, et ceterorum bonorum virorum manibus consignari jussi.

Signum sancte ✝ crucis domni Hugonis Francorum ducis.

1. Cette pièce a été héliogravée dans la collection des fac-similés de l'École des chartes, n° 269.

Signum Girardi canonici Sancti Martini presulis, qui hanc donationem Sancto Juliano dedit.

Signum Hugonis, Cinomannorum comitis. Signum Hugonis, filii ejus. Signum Fulcuini, filii e[jus similit]er.

Signum Tetbaldi comitis. Signum Odonis, filii ejus. Signum Gualterii comitis.

Signum Burchardi comitis. Signum Walaramni comitis. Signum Hilduini comitis.

Signum Gauzfredi comitis. Signum Adelelmi vasalli. Signum Rodulfi vicecomitis.

Signum Arduini episcopi. Signum Corbonis, fratris ejus. Signum Plastulfi. Signum Gauzfredi vicecomitis.

Signum Gisloen Brittanorum episcopi. Bernuinus clericus Beati Martini *subscripsit,* qui ipsum alodum Girardo vendidit.

Signum Gauzcelmi fratris ejus. Signum Hugonis, filii ejus.

Data mense martio, apud Sanctum Dionisium, anno XIII Hlotharii regis.

Signum Adae, sororis Bernuini. Signum Gauzfredi. Signum Ailberti. Signum Aymerici, filiorum ejus.

Ego frater Alfredus, monachus Sancti Juliani, scripsi et *subscripsi.*

XXII.

DONATION PAR ARDOUIN A L'ABBÉ BERNARD DE TERRES SITUÉES AU LIEU DIT *PONS SAXONUM.* — 970.

Haut. $0^{m}298^{mm}$. — Larg. $0^{m}220^{mm}$?

Six bandes verticales, dont une incomplète; il paraît en manquer deux. Cette charte, dont on connaissait seulement une courte analyse, dans le cartulaire de Saint-Julien (Bibl. nat., ms. 5443, p. 41, et dans Gaignières, lat. 17047, p. 49), est intéressante. Elle nous fournit de précieux renseignements sur la famille de l'archevêque Ardouin. On y voit, comme il résultait déjà des signatures de la pièce précédente, que ce prélat était bien le frère de Corbon, qualifié vassal, et qu'il appartenait à la puissante famille de Rochecorbon. Ardouin, également vassal, qui est l'auteur de la donation et signe immédiatement après Corbon, doit être le neveu de l'archevêque, celui qu'on appelait *laïque* pour

le distinguer de son oncle, et qui devint la tige des seigneurs de Saint-Mars-la-Pile. Wandalbert ou Guandalbert, que nous trouvons parmi les autres signataires, est encore un neveu d'Ardouin, et nous avons une charte de lui de l'année 979. Enfin, la dernière signature était celle d'un chancelier de la cathédrale, mais il ne reste de son nom que la syllabe finale *tus;* peut-être Ingelbertus?

Le quartier de terre, objet de la donation, était situé, selon notre charte, dans le faubourg de la ville de Tours, non loin de l'abbaye de Saint-Julien, au lieu dit *Pons Saxonum.* Ce point est grandement à noter, car il nous indique qu'il existait autrefois, au sud de Tours et de Châteauneuf, un cours d'eau plus rapproché de leurs murailles que n'est le ruisseau actuel de l'Archevêque, et sur lequel existait un pont, donnant passage à la route de Tours à Saint-Epain (*Brigogalus*), par Joué [1]. Ce cours d'eau, qui venait du nord-est, semble exister encore, mais à l'état souterrain ; il est bien connu des architectes de Tours, dont il fait le désespoir, et qui l'ont rencontré dans les fondations du théâtre, rue de la Scellerie, dans celles d'une maison rue de l'Archevêché, près la rue Royale, et d'une autre maison sur le mail Béranger, à l'ouest de la place du Palais-de-Justice. Nous l'avons indiqué sur le petit plan des environs de Tours au xe siècle, qui accompagne notre volume de *Tours archéologique*[2], mais ce tracé nous paraîtrait aujourd'hui devoir être un peu modifié et reporté vers le nord.

Au dos, en vieilles capitales : ... [*qu*]*am dedit Arduinus laicu*[*s sancto Juli*]*ano,* et la date de 970, qui se trouvait sans doute sur une partie de la charte aujourd'hui perdue, et que nous croyons pouvoir adopter.

Cette charte est inédite.

Bibl. nat., mss. lat. n° 5443, p. 41, et n° 17047, ancien 179[3] de Gaignières, p. 49.

XP. [Ecclesiæ sanctæ fideli d]evotione subvenire ejusque utilitatibus pio amore [concurrere justa]rum est mentium, quia exinde celestium portionem [possunt percipere] gaudiorum. Quapropter, ego Arduinus, in Dei omn[ipotentis amore] ac pro aeterna remunera-

1. Ce pont est également mentionné dans la charte de 966 publiée par D. Martene, *Thesaurus,* t. I, col. 87, où il est parlé d'une porte de l'enceinte de Saint-Martin, appelée *porta pontis Saxonis.*

2. *Tours archéologique, histoire et monuments.* Paris, Champion, 1879.

tione, ut pius Dominus veniam [meorum peccami]num mihi indulgere dignetur, dono donatumque esse..... [cupi]o ecclesiæ beati Juliani quæ est sita in suburbio Turo[nicæ urbis, cujus] rector domnus Bernardus abba ibi adesse videtur, res jur[is mei quæ mihi seni]or meus domnus Arduinus ex proprio alodo suo dedit, in quo h[abetur quarterium I] et perticas VII, situm in suburbio civitatis Turonicæ, non lon[ge a muris Sancti J]uliani, ad illum locum quæ (*sic*) dicitur Pontem Saxonum; qui ter[minatur duobus p]artibus terra cum vineis ex abbatia supradicti beati J[uliani martyris], de duobus aliis partibus viis publicis. Ea siquidem ratione [ut quandiu] vixero ipsum quarterium et perticas VI (*sic*) jam vinea edifica..... am. Si autem fuerit post me, de eredibus aut pro heredibus meis al[iquis persona quæ] contra hanc donationem aliquam repeticionem aut calum[niam inferre temptav]erit, quod repetit non vindicet, et insuper contra quem l[item intulerit, arge]nti sol. c multatus componat, sua que repetitio nullum effectum [habeat. Ut autem ha]ec auctoritas inviolabilem futuris obtineat tempor[ibus effectum, eam manu prop]ria sub signo sanctæ crucis firma[vi et per domn]um Arduinum, Tu[ronensem pont]ificem, firmari deprecavi, alioru[mque bono]rum virorum manibus r[oborari, ut invi]olabilis omni tempore permaneat.

✝ [Signum Arduini T]uronicæ sedis archiepiscopi.

[Signum Corbonis vas]salli fratris ejus.

[Signum Arduini vassa]lli qui hanc auctoritatem fieri ju[ssit].

.....[vas]salli. Signum Odonis vassali.

.....[vassa]lli. Signum Wandalberti. Signum.....

[Signum Aimerici filii] Arduini qui hanc auctoritatem fie[ri jussit],

.....tus Sancti Mauricii cancellarius.

XXIII.

DONATION A SAINT-JULIEN PAR SIGEFROID, ÉVÊQUE DU MANS, D'UNE VILLA APPELÉE *VALLIS-BOANA, IN VICARIA VEDACENSE.* — FÉVRIER 971.

Haut. 0m450mm. — Larg. 0m302mm.

Belle pièce entière, bien écrite, bien conservée, portant les signatures de Sigefroid, du comte du Mans, Hugues, de ses fils Hugues et Foulques, et de plusieurs personnages, tant ecclésiastiques que laïques. Les noms des premiers, qui sont les plus nom-

breux, sont tous accompagnés de notes tironiennes, parmi lesquelles nous signalerons celle que nous croyons pouvoir traduire par le mot *archiclavis*. Une note identique se trouve après le nom d'Arduinus, dans la charte d'Uddo publiée par M. Delaville Le Roulx[1], qui lui donne le sens d'*archidiaconus*. Nous croyons cependant qu'il faut lire *archiclavis*, d'autant mieux qu'Ardouin est souvent qualifié *edituus* ou *thesaurarius*, titre qui correspond à celui d'*archiclavis*. Nous traduisons par *puer* la note tironienne qu'on voit après les noms d'Odelinus, de Suthardus et de Guazmarus.

Vallis-Boana est Vauboan, hameau à l'est de Beaumont-la-Chartre, sur la rive droite de la Dême. Cette localité reçoit aussi dans les anciens textes le nom de *vallis Bovonis*. La *vicaria Vedacensis* est la viguerie de Vaas, aujourd'hui commune du canton de Mayet, arrondissement de la Flèche (Sarthe).

La date est : *in mense februario, anno jam in XVII Lotharii*, ce qui donne 971 en faisant partir les années du règne de Lothaire du 12 novembre 954, comme il arrive le plus ordinairement. Une main du XVIIe siècle a écrit au dos 970, ce qui ferait remonter les années de Lothaire au commencement de 954, manière de compter dont on a du reste quelques exemples.

Au dos, en vieilles capitales mêlées d'onciales : *Carta de Valle Boana*.

Publié par Mabillon, *Ann. Benedict.*, t. III, p. 718, mais sans toutes les signatures.

Bibl. nat., ms. lat. 5443, p. 45-46.

XP. In nomine[2] summi Salvatoris Dei, nos quidem Sigefredus, Cinnomannicæ urbis et ecclesiae sanctissimæ Dei genitricis et virginis Mariæ ac beatorum martirum Gervasii et Protasii gratia Dei episcopus, notum fore cupimus, omnibus successoribus nostris, hujus scilicet nostræ sedis episcopis, atque omnibus fidelibus, quoniam deprecatus est nos quidam nostri gregis lævita valde venerabilis et archiclavis, Odo scilicet nomine, ut quibusdam fratribus nostris et pretiosissimi martiris Juliani monachis, in monasterio ejusdem degentibus, quod est constructum a domno Teotolone, [Turonic]æ

1. *Notice*, etc., p. 25.
2. Cette pièce a été héliogravée pour l'École des chartes. (N° 270 de la collect.)

civitatis archiepiscopo, inter menia beatissimi Christi confessoris Martini et eandem civitatem, villam unam nuncupantem Valle Boanum, pertinentem ad thesaurum nostre matris ecclesiae cui, Deo auctore presidemus, cum omnibus rebus ad ipsam scilicet villam pertinentibus, concederemus. Cujus peticionem, cum consensu nostrorum canonicorum, et ortatu senioris nostri Hugonis, premissæ scilicet civitatis nominatissimi comitis, ac filiorum ejusdem, videlicet Hugonis et Fulchonis, libentissime suscipientes, concessimus eis prefixam villam in Cinnomannico pago sitam, super rivulum nuncupantem Dimidiam, in vicaria Vedacense, cum omnibus suis appenditiis, silvis scilicet, pratis, aquis, aquarumve decursibus, terris cunctis, cultis et incultis, in quibuscumque adjaceant vel terminentur locis, sive ubi ubi (*sic*) exquiri potuerint, vel reclamari. Inter haec omnia specialiter denominamus illud territorium quod vocatur ad Culturam Sancti Gervasii, ut nullum lateat ad predictam villam proprie pertinere. Tali quidem ratione hæc omnia ipsis præclari martiris Juliani servientibus tradimus, at habeant licentiam quicquid ibi melius voluerint operandi, simili scilicet modo ut habent in cetera terra Sancti Juliani quam possident. Solvant tamen exinde annis singulis, ad missam scilicet sanctorum martirum Gervasii et Protasii, que colitur idus decenbris, censum sol. III, et eis amplius nil requiratur; sed, si ex ipso censu neglegentes extiterint, id ipsum eis emendare liceat et que tenuerint non ideo perdant. Ut autem hæc auctoritas omni tempore inconvulsa permaneat [manibus] propriis eam firmavimus et confratribus nostris subscribere rogavimus, atque seniori nostro, domno scilicet Hugoni et filiis ejus, necnon principibus fidelium ipsorum, sub signo sanctæ crucis corroborare precati sumus.

XP. Sigefredus *episcopus firmavit*. Signum ✝ domni Hugonis comitis. Signum Hugonis et Fulchonis filiorum ejus.

(*Première colonne.*)

Odo *diaconus et archiclavis firmavit.*
Ysaac *levita subscripsit*. Guillelmus *diaconus subscripsit.*
Simeon *sacerdos subscripsit*. Anseisus *presbyter subscripsit.*
Bernardus *diaconus* et cancellarius *subscripsit.*
Tetgrimus *presbyter subscripsit*. Albericus *diaconus subscripsit.*
Odo *levita subscripsit*. Bernerus *diaconus subscripsit.*
Stephanus *sacerdos subscripsit*. Guarnerius *levita subscripsit.*
Hubaldus *sacerdos subscripsit*. Guarnerius *presbyter subscripsit.*

Hubertus *subdiaconus subscripsit*. Odelinus *puer et subdiaconus subscripsit*. Suthardus *puer et subdiaconus subscripsit*.
Mainardus *subdiaconus subscripsit*. Guazmarus *puer et subdiaconus subscripsit*.

(*Seconde colonne.*)

Signum Rodulfi vicecomitis. Signum Ivonis. Signum Gauzfredi manselli. Signum Rothrici. Signum Arduini. Signum Guiterni. Signum Audradi. Signum Guarnerii. Signum Mainardi. Signum Hugonis. Signum Adalgerii.

Ego frater Rotbertus, monachus ejusdem congregationis, jussu Sigefredi episcopi et Odonis thesaurarii, necnon Bernardi cancella[rii], ac pene omnium canonicorum, sive ortatu domni Hugonis comitis, *scripsi et subscripsi atque firmavi.*

[Data est] hæc manusfirma in Cinnomannica civitate, in mense februario, anno jam in XVII Lotharii.

XXIV.

ARDOUIN, ARCHEVÊQUE DE TOURS, CONCÈDE A ÉVRARD UN ARPENT DE TERRE SITUÉ *IN VILLA RENIACO*, PRÈS DU CHER. — 976.

Haut. $0^{m}360^{mm}$. — Larg. $0^{m}230^{mm}$.

Charte entière, sauf une petite échancrure dans l'angle supérieur de gauche. L'écriture très effacée a pu être rendue suffisamment lisible. La concession est faite à la prière d'Uddo, archiclave, c'est-à-dire trésorier de l'église métropolitaine. Cet Uddo semble bien être le même personnage que nous voyons figurer, quelques années plus tard, comme doyen de Marmoutier, dans une charte publiée par M. Delaville le Roulx [1]. Son nom, il est vrai, y commence par un H qu'on ne retrouve point ici, mais une semblable variante n'a aucune importance.

La latinité de cette pièce est assez correcte; on y rencontre bien un pluriel pour un singulier au mot *elegerint*, mais c'est là évidemment une simple distraction du copiste qui, pour cette partie de la charte, transcrivait une formule souvent employée à cette époque.

1. *Notice*, etc., p. 25.

La villa *Reniacus* ou *Reniacum* doit être représentée aujourd'hui par le château de Rigny, ancien fief de la commune de Jouéles-Tours, situé tout près du Cher. Les signatures sont accompagnées de nombreuses notes tironiennes assez bien exécutées.

La 21e année de Lothaire ne correspond point à 976, selon la façon ordinaire de compter les années de ce prince, à partir du 12 novembre 954. Mais, comme non seulement cette charte, mais encore une de celles qui vont suivre offre le même système, nous croyons devoir nous y conformer, d'autant mieux que MM. de Wailly et Bruel fournissent de nombreux exemples, dans lesquels on paraît également faire commencer le règne de Lothaire au 12 novembre 955.

Cette pièce est inédite. On n'en connaît ni copie ni analyse.

XP. [In nom]ine summi Salvatoris Dei, Arduinus, misericordia Dei sanctæ Turonicæ sedis archiepiscopus, notum immo et percognitum esse volumus cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ, presentibus scilicet ac futuris, precipueque successoribus nostris, quoniam deprecatus est nos quidam fidelis noster atque archiclavis nostræ matris ecclesiæ, nomine Uddo, uti ex rebus prefati thesauri, quam ipse per nostræ largitionis donum tenere videtur, hoc est arpennem I de terra arabili cuidam homini, nomine Ebrardo, sub institutione census annuatim reddendum, per hujus nostrae auctoritatis testamentum concederemus. Cujus deprecationem benigne recipientes, concessimus jam dicto Ebrardo prefixum arpen. de terra arabili, situm in pago Turonico, in villa Reniaco, non longe a fluvio Caris. Terminatur ex totis partibus terra ejusdem potestatis cum via publica. Eo etiam modo concedimus ei ut habeat licentiam desuper ædificandi, plantandi, construendi et quicquid melius elegerint (*sic*) emeliorandi, solvens exinde, annis singulis, ad festivitatem sancti Stephani, quæ celebratur VII kal. januarii, Uddoni fideli nostro, sive successoribus suis, censum denar. IIII; et ei amplius non requiratur aut exigatur, sed sub tali censu libere ac quiete teneat et possideat, nemine inquietante atque contradicente. Et si de eodem censu tardus aut neglegens repertus fuerit, idipsum emendat et quod tenuerit non ideo amitat. Si autem ei voluntas aut necessitas extiterit, tam in vita quam ad mortem, habeat licentiam aut vendere, aut ad duos ex propinquioribus parentibus vel amicis, quam melius elegerit, sepe dictam terram cum omni emelioratione, sub prescripto censu, relinquere. Ut autem haec auctoritas firmior sit firmiorque permaneat,

manu propria eam subterfirmavimus, manibusque fidelium nostrorum adfirmare rogavimus.

XP. Arduinus *miseratione Dei archiepiscopus huic* manuifirme *subscripsit.*

XP. Uddo *archiclavis* qui hanc manumfirmam firmam fieri deprecavit et ipse *subscripsit.*

XP. Rotgerius decanus *subscripsit.* XP. Froterius *archidiaconus subscripsit.* XP. Rotbertus *subdiaconus subscripsit.* XP. Boso *archidiaconus subscripsit.* (Paraphe initial.) Dodaldus *diaconus atque* precentor *subscripsit.* Ermenfridus *presbyter subscripsit..... presbyter subscripsit.* Christianus *presbyter subscripsit.* Dodaldus *presbyter subscripsit.* Viviamus *presbyter subscripsit.* Seglenus *presbyter subscripsit.* Ascelinus *clericus subscripsit.* Aimericus *clericus subscripsit.* Gyrardus *diaconus subscripsit.* Rotbertus *clericus subscripsit.* Item Rotbertus *diaconus subscripsit.* Aganus *diaconus subscripsit.* Martinus *diaconus subscripsit.* Gunbertus *diaconus subscripsit.* Gualterius *diaconus subscripsit.* Guarnerius *presbyter subscripsit.* Rancherius *diaconus subscripsit.* Odilo *clericus subscripsit.* Guanincus *clericus subscripsit.* Guido *clericus.* Leotardus *clericus subscripsit.* Fredricus *clericus subscripsit.*

Data mense julio, in civitate Turonus, anno dominicae incarnationis DCCCC LXXVI, sive anno XXI regnante Lothario rege.

XP. Durannus *licet indignus sacerdos presens fui et rogitus* ab Ingelberto antigrapho *scripsi et subscripsi.*

XXV.

VENTE PAR SYON, ABBÉ DE SAINT-LAUMER, A ÉVRARD, ABBÉ DE SAINT-JULIEN, D'UN ALLEU NOMMÉ *MASSIACUM,* SITUÉ DANS LE PAGUS DE TOURS. — MAI 977.

Haut. $0^{m}328^{mm}$. — Larg. $0^{m}230^{mm}$.

Dans cette charte qui est bien conservée, et a probablement été écrite dans l'abbaye de Saint-Laumer, près Blois, les notes tironiennes, si nombreuses et si variées dans la pièce précédente, font presque complètement défaut. On n'y rencontre que la note *subscripsit*, et cependant ces deux pièces ne sont séparées que par une année d'intervalle. Il y a là une preuve que l'usage de

ce genre d'écriture s'est conservé en Touraine plus longtemps que dans les autres provinces, même les plus voisines.

Massiacum ou *Massiacus,* qui se trouvait dans le voisinage de Saunay, aujourd'hui commune du canton de Châteaurenault, semble bien être Meré ou Mairy, hameau de ladite commune, et où Saint-Julien possédait un moulin. On trouve dans les chartes postérieures au xe siècle *Meriacum* et *Mairiacum,* mais le changement de l'*r* en *s,* et réciproquement, est très fréquent dans les vieux textes tourangeaux et a persisté jusqu'à nos jours, car j'entends encore les paysans du nord de la Loire dire, en parlant par exemple des cerises : elles sont *mûses,* au lieu de : elles sont *mûres.*

Au dos on lit en anciennes capitales : *Carta de alodo quem vendiderunt monachi Sancti Launomari;* puis une courte analyse en français avec la date 975 qui est fausse. La pièce, en effet, est datée de la XXIIe année du règne de Lothaire, au mois de mai, ce qui donnerait tout au plus 976, mais, comme la précédente, qui est dite de la XXIe année de ce prince, porte 976 pour la date de l'Incarnation, nous placerons celle-ci en 977. On voit, en tous les cas, que dom Martène s'était gravement trompé en ne faisant nommer Evrard abbé de Marmoutier qu'en 984.

Cette pièce est inédite.

Bibl. nat., ms. lat. n° 5443, p. 41. Extrait.

XP. In nomine Dei Omnipotentis, ego quidem Syon, abbas, et cuncta congregatio Sancti Launomari, notum immo et percognitum esse volumus, cunctis sanctae Dei aecclesiae fidelibus, praesentibus scilicet ac futuris, precipueque successoribus nostris quoniam adierunt nostram praesentiam quidam venerabiles monachi Sancti Juliani, abbas videlicet Euvrardus et cuncta contio cum eo degens, uti alodum nostrum, nuncupante Massiaco, quod Gauzbertus vasallus quondam, pro animae suae remedio, nostro monasterio contulit, eis venderemus. Quod et nos veraciter fecisse fatemur, accepta ab eis pecunia quae inter nos convenit. Est autem ipse alodus situs in pago Turonico, et terminatur ex una parte terra sanctae Mariae de Vonna, ex alia parte terra sancti Gervasii de Solnaco, et tertia parte terra Sancti Mauritii. Eo autem tenore vendidimus jamdictis monachis Sancti Juliani, per deprecationem eorum, praefixum alodum, cum omnibus ibi adjacentiis ad nos pertinentibus, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et inmobilibus, perviis et exitibus,

ut ab hac die et deinceps liberam ac firmissimam de eo habeant potestatem. Si quis vero, quod minime credimus esse futurum, aut nos metipsi, quod absit, aut ulla subintroducta persona contra hanc venditionem quam nos spontanea voluntate illis fecimus, calumpniam inferre temptaverit, quod repetit nullo umquam tempore valeat vindicare; sed præsens venditio omni tempore firma et inviolabilis permaneat. Et manu propria eam firmavimus, manibusque fratrum nostrorum affirmavi rogavimus. Actum Bleso castro publice.

XP. Syon abbas *subscripsit et* (ruche) *subscripsit*.

Benedictus, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Johannes, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Durandus, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Dodo, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Hugo, levita et monachus. Albertus sacerdos *et* monachus. Fulcherius, sacerdos *et* monachus. Arduinus, levita *et* monachus. Albericus, levita et monachus. Gualterius, levita *et* monachus. Guntherius, levita *et* monachus. Erveus, sacerdos *et* monachus. Gualterius, sacerdos et monachus, *subscripsit*. Guido, levita, *subscripsit*. Rainaldus, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Erveus, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Letramnus, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Ramnulfus, sacerdos *et* monachus, *subscripsit*. Arnoldus, levita *et* monachus, *subscripsit*. Herlannus, sacerdos *et* monachus. Leustencus, subdiaconus, *subscripsit*. Godefredus, *subscripsit*. Sasqualo, *subscripsit*. Syon, *subscripsit*. Rotgerius, *subscripsit*. Hugo, *subscripsit*. Lucianus, *subscripsit*. Petrus, *subscripsit*.

Data mense maio, anno XXII, regnante Lothario rege.

Gualterius, levita, jussu domni abbatis, scripsit *et subscripsit*.

XXVI.

DONATION A SAINT-JULIEN, PAR GEOFFROY-GRISEGONELLE, COMTE D'ANJOU, D'UNE AULNAIE ET D'UN MOULIN, SITUÉS PAROISSE DE SAINT-PIERRE *DE CERSOLIS*, PROCHE LA CHOISILLE. — JANVIER 978.

Haut. $0^{m}365^{mm}$? — Larg. $0^{m}250^{mm}$.

Il manque à cette charte, d'ailleurs bien conservée, les deux premières lignes et quelques mots des suivantes. Nous l'avons complétée à l'aide d'une copie de Baluze qui, comme d'ordinaire, est fort exacte, sauf en ce qui concerne la diphtongue *ae*, repré-

sentée dans l'original par un *e* simple avec une cédille et dans la copie par *œ*.

La pièce est signée du comte Geoffroy, de son fils Foulques, qui sera le fameux Foulques Nerra, et d'autres laïques, sans notes tironiennes.

Saint-Pierre de *Cersolis* est Saint-Pierre de Cerelles, commune de l'arrondissement de Tours et du canton de Neuillé-Pont-Pierre, située à treize kilomètres au nord de Tours, et arrosée par la Choisille, *Causilla*. C'est une localité fort ancienne, mentionnée dans la charte de Téotolon d'avril 943, où elle est appelée *Cersilla;* on trouve aussi les formes *parrochia de Cerseles* (1270), *de Cerellis sive de Cereles* (1290).

Quant à la ville *Bethyacum* ou *Bethyacus*, dans laquelle a été donnée la charte, elle est très probablement représentée par Bessé, aujourd'hui Saint-Pierre-du-Lac, village de la commune de Beaufort, dans Maine-et-Loire. On trouve[1], en 989, *vivarium Bussiacum et vivaria Bessei*[2]*;* en 1131, *ecclesia de Bessiaco*. J'avais d'abord pensé à un autre Bessé, village de la commune de Saint-Georges-le-Toureil, dans le même département, importante villa gallo-romaine traversée par une voie ancienne; mais, dans les textes du IXe et du XIe siècle, cette localité est appelée *Bidisciacus*, forme plus éloignée de Bethyacus que la précédente. Cependant, il est permis d'hésiter entre ces deux localités, toutes deux placées en Anjou.

La charte est datée du mois de janvier 978, vingt-troisième année du règne de Lothaire, façon de compter les années de ce prince analogue à celle que nous offre la pièce nº XXIV.

Au dos, en vieilles capitales : *Carta de terra et de molendino inter duas aquas. Amen.*

Pièce inédite.

Bibl. nat., Baluze, t. LXXVII, fol. 76.

[In nomine summi Salvatoris Dei, ego Gauzfredus misericordia Dei Andegavensium comes n]otum immo et percognitum [esse volumus cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ præsenti]bus scilicet ac futuris, precipueque successoribus nostris, quoniam deprecatus est nos quidam [vassallus et fi]delis noster, nomine Gaufredus, ut ex

1. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 441.
2. Sur le changement de l'*u* en *e*, voir la note 1 de la pièce XI.

beneficio quod de nobis tenet, scilicet in paroechia [Sancti-Petri Cerso]lis, pro Dei amore Sancto Juliano ac monachis ejus in elemosina concederemus totum [alnetum quo]d interjacet inter fluvium Causilæ et aquæductum ad molendinum ipsorum monachorum, quem a nobis per deprecationem Starcherii vassali nostri, quondam per manum firmam cum arpennis VIII terræ et prati, quæ inchoant a via que vadit per Linarias, adquisierant. Cujus fidelis nostri Gauzfredi deprecationem benigne recipientes, concedimus Sancto Juliano et monachis ejus, pro Dei amore, in elemosina prefatum alnetum, cum omni integritate sua, ut et molendinum et VIII arpennos terræ et prati et ipsum ex integro alnetum habeant et possideant, et quicquid melius elegerint faciant ab hodierna die et deinceps, nemine inquietante vel contradicente. Eo scilicet tenore concedimus Sancto Juliano ac monachis ejus ipsum alnetum, ut habeant potestatem illum evellendi et ad quamcumque culturam magis voluerint deducendi, et ut, tam de molendino et aquæductibus qui vadunt ad molendinum, quam de sclusis et cæteris omnibus quæ supradiximus, propter recognitionem, solvant annis singulis, festivitate Sancti Petri, III kal. julii, partibus Gaufredi censum sol. v. Et si de eodem censu tardi aut negligentes extiterint, id ipsum liceat eis emendare, et quod tenuerint non perdant. Si quis hanc elemosinam calumpniatur et perturbat, in primis iram Dei incurrat, et qui litem intulerit solidos c componat. Ut autem hæc auctoritas firmior habeatur, [man]u propria eam firmavimus, manibusque fidelium nostrorum affirmari rogavimus.

Signum Gaufredi Andega † vensium comitis. S. Fulconis filii ejus.

S. Gaufredi, qui hanc manum firmam fieri deprecatus est.

S. Rainaldi vicecomitis. S. Sulpitii. S. Odelini. S. Asselini. S. Gislegerii. S. Tedelini. S. Hilgerii. S. Landradi. S. Fulcradi.

Data mense januario, in villa Bethyaco, anno dominicæ incarnationis DCCCCLXXVIII, regnante Lothario rege, anno XXIII. XP.

XXVII.

DONATION A SAINT-JULIEN, PAR GIROUS ET SA FEMME GYRVIS, D'UNE VILLA NOMMÉE *VILERS*, SITUÉE *IN PAGO ANGULIACENSI*. — 978 A 983.

Haut. 0m403mm. — Larg. 0m480mm.

Un très grand fragment carré, donnant plus des trois quarts de

la charte, et de nombreuses signatures, plus six fragments verticaux dont un très petit et quatre horizontaux formant l'angle supérieur de gauche.

Cette belle pièce, bien écrite, est signée de Hugues Capet, n'étant encore que duc des Francs, du comte de Touraine Eudes, du comte d'Anjou Geoffroy Grisegonelle, de l'archevêque Ardouin, du donateur Girous, de sa femme Gyrvis, de leur fils Ardouin, de leur seigneur Corbon et de nombreux personnages pour la plupart laïques, sans une seule note tironienne, pas même celle qui représente le mot *subscripsit*. Elle n'est pas datée, mais comme le comte Eudes ne paraît qu'en 978, et que nous verrons dans une des pièces suivantes l'archevêque Ardouin, que le *Gallia christiana* fait disparaître en 980, prolonger sa carrière au moins jusqu'à 983, on peut placer cette charte entre ces cinq années, pendant lesquelles furent en fonction les autres personnages cités. Nous venons de constater en effet que l'abbé Evrard, que dom Martène ne fait abbé de Marmoutier qu'en 984, agissait en cette qualité dès l'année 977.

Ce document jusqu'ici inédit, et qui n'était même connu que par un extrait conservé dans le ms. latin de la Bibliothèque nationale n° 5443, p. 43, peut être considéré comme un des plus précieux de tous ceux que nous avons retrouvés. En effet, il jette une vive lumière sur un point de la géographie ancienne de la Touraine jusqu'ici demeuré fort obscur.

Le pagus *Anguliacensis*, dans lequel la villa de Vilers est dite située, a été placé dans deux endroits différents de la Touraine, et ni l'un ni l'autre ne répond aux indications très précises que fournit notre charte.

Prévenons d'abord le lecteur que, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres vers cette époque, le mot *pagus* a été employé par le rédacteur de la pièce pour celui de *vicaria*, et que c'est d'une viguerie qu'il s'agit ici, c'est-à-dire d'une subdivision du *pagus Turonicus*, terme qui s'appliquait à la Touraine entière. Nous lisons *vicaria Aguliacensis* dans une charte de l'archevêque Ursmar de 845[1], et encore *vicaria Aguliacensis in pago Turonico* dans une pièce de 906 rapportée par Monsnyer[2].

1. *Gallia christiana*, t. XIV, Instr. n° 26.
2. *Celeberrimæ Sancti Martini ecclesiæ historia*, t. II, p. 127; Bibl. de Tours, ms. 1295.

Notre regretté confrère Émile Mabille[1], après avoir, à l'aide d'une copie de dom Le Sueur, fort judicieusement restitué à ce canton de la Touraine le nom d'*Anguliacensis*, au lieu d'*Aguliacensis*, y voit une viguerie dont le chef-lieu était la villa *Angularis*, mentionnée dans un diplôme de Charlemagne pour Saint-Martin de 775[2], et suppose, mais non sans quelques hésitations, qu'elle était située au confluent de la Vienne et de la Creuse, position d'où lui serait venu son nom.

M. de Busserolle, dont le travail est postérieur de plus de quinze ans à celui de Mabille, place cette viguerie dans le pays de Ligueil. Il ne donne point les raisons qui l'ont amené à cette opinion, mais elle est formelle, à tel point que c'est à l'article Ligueil de son dictionnaire[3] qu'il cite les textes où se trouve l'expression *vicaria Aguliacensis*. Ces deux honorables érudits étaient dans une complète erreur; la viguerie en question était située non pas au sud, mais bien au nord de la Loire.

L'extrait de notre pièce contenu dans le manuscrit précité de la Bibliothèque nationale nous apprenait seulement que la villa Vilers, objet de la donation de Girous, était située *in pago Anguliacensi*. Le principal fragment recueilli d'abord ne disait guère plus, et j'étais disposé à suivre l'opinion de Mabille, d'ordinaire si avisé et si perspicace, lorsque cinq nouveaux fragments successivement retrouvés, et un nettoyage heureusement exécuté de l'ancien, vinrent lever tous les doutes et fixer définitivement, je crois, ce point de géographie ancienne de la Touraine.

Nous lisons, en effet, vers la fin de la charte, à propos de l'aleu de Vilers : *Adjacet autem prefixus alodus inter villam Limeriacum et villam Congiacum*[4] *nec non et villam Floriacum atque potestatem Sancti Martini de Castris*. Il faut convenir tout d'abord que les documents du xe siècle indiquent bien rarement, avec une telle précision et une telle abondance de joignants, la situation des localités dont ils parlent; mais, par un bonheur plus rare encore, trois des villas mentionnées ici ont persisté jusqu'à nous, transformées en paroisses. Il me semble

1. *Divisions territoriales de la Touraine*, p. 81. (Paris, Hénaux, 1866.)
2. *Gallia christiana*, t. XIV, Instr. n° 5.
3. *Dictionnaire géographique d'Indre-et-Loire*, t. IV, p. 65.
4. *Congiacum* est la forme primitive de *Cangiacum*, par la transformation très fréquente de l'*o* en *a* devant une nasale.

impossible, en effet, de ne pas reconnaître dans la première Limeray, dans la seconde Cangy ou Cangey, et dans la troisième Fleuray, qui étaient toutes trois, avant la Révolution, des paroisses de l'élection d'Amboise et de l'archidiaconé d'Outre-Loire, sauf Fleuray, qui faisait partie du diocèse de Blois. Aujourd'hui, par suite de la réunion de Fleuray à Cangy, exécutée en 1822, elles ne constituent plus que deux communes de l'arrondissement de Tours et du canton d'Amboise. Ces trois localités forment une sorte de triangle dont Fleuray est le sommet, et dont Limeray et Cangy occupent les deux extrémités de la base, elle-même parallèle à la Loire.

Pour Limeray, l'identification ne saurait être douteuse, car nous trouvons exactement la forme *Limeriacum* dans plusieurs chartes du XIIe siècle de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, qui était voisine. Au XIIIe siècle, on rencontre *Limereium* conjointement avec *Limeriacum*. Pour Cangy, d'autres chartes du XIIe siècle de cette même abbaye de Fontaines-les-Blanches donnent la forme *Cangeium*, mais cette abréviation du nom primitif n'a rien qui doive arrêter, et l'on vient de voir qu'à la même époque *Limeriacum* avait subi une modification analogue. Quant à Fleuray, il me semble impossible de ne pas le reconnaître dans *Floriacum*. C'est là une identification tout à fait conforme aux lois de la philologie.

Resterait à déterminer la localité désignée par ces mots : *potestas Sancti Martini de Castris*, qui nous apprennent qu'elle était une propriété ou au moins une dépendance de la collégiale de Saint-Martin, sans nous dire sous quel nom elle était connue. J'avoue que, jusqu'ici, je n'ai pas pu arriver à résoudre d'une façon un peu satisfaisante cette question d'une importance secondaire, du reste, car les éléments que nous possédons suffisent amplement pour fixer avec certitude l'emplacement occupé en Touraine par la viguerie *Anguliacensis*. Je noterai seulement que l'église de Cangy est placée depuis fort longtemps sous l'invocation de saint Martin, ce qui pourrait bien provenir de ce que la puissante collégiale avait des possessions dans le voisinage. Cette supposition me paraît d'autant plus fondée que, dans la charte d'Ursmar, citée plus haut, ce prélat mentionne comme étant dans la viguerie *Anguliacensis* une villa appelée *villa Martini*.

Enfin, et ceci me paraît capital, j'ai retrouvé la localité de Vilers. Elle a changé de nom, il est vrai, et s'appelle aujourd'hui

le Grand-Cottereau, mais seulement depuis le XVIe, ou peut-être le XVe siècle. Cette propriété de Saint-Julien, qui avait le titre de seigneurie, était considérable ; car un document du XVIIIe siècle[1] lui donne encore à cette époque une étendue de près de quatre cents arpents. Sa situation dans la partie nord de la commune de Limeray, à peu près au centre du triangle formé par les trois paroisses précitées, répond exactement à celle qu'indique notre charte.

Reste à prouver la transformation de nom dont je viens de parler. Or, dans l'inventaire des titres de la Chambrerie de Saint-Julien, conservé aux Archives d'Indre-et-Loire (H 509), on lit, à la page 465, la mention suivante : « Déclaration rendue par « frère François Cartier, religieux chambrier de l'abbaye de Saint- « Julien, au bailly d'Amboise, du fief, terre et seigneurie de Cotte- « reau, anciennement appelé Villiers, situé paroisse de Limeray.... « daté du 20 avril 1541. » Page 555 du même registre, on lit encore : « Papier terrier du fief et seigneurie du Grand-Cottereau, « anciennement appelé Villiers, dépendant de l'office claustral de « la Chambrerie de Saint-Julien et daté de 1529 à 1543. » Un plan de 1752 (H 566) a pour titre : « Plan géométrique de l'éten- « due du fief et seigneurie du *Grand-Cottereau-Villiers,* » associant ainsi les deux noms, l'ancien et le récent. Il serait facile de multiplier ces citations, mais je pense que la démonstration est complète, car on ne saurait être arrêté par la légère différence que présentent Vilers et Villiers.

La *vicaria Anguliacensis* occupait donc l'angle formé par la Loire et la Brenne, et l'on remarquera que, parmi toutes les vigueries de Touraine connues jusqu'à ce jour, aucune ne se trouvait dans cette région dont l'étendue était cependant plus considérable que celle de la plupart des autres subdivisions de la province. Il y avait là une lacune que notre pièce vient combler.

Au dos de la charte, en vieilles capitales : *Carta Giroii de Vilers*. Une cote plus moderne traduit *Anguliacensis* par Angoulesme !

Cette charte est inédite, on n'en connaissait que l'analyse que nous avons citée.

XP. Ecclesiae sanctæ fidelis devotione subvenire ejusque utilitati-

1. *Archives d'Indre-et-Loire,* H 475.

bus pio amore concurrere, justarum est mentium, quia exinde caelestium gaudiorum credunt percipere portionem. Igitur dum vivimus, movemur et sumus, considerare debemus quia de terra sumus et in terra ibimus. Proinde, ego Girous, considerans inmensa peccatorum meorum pondera, simulque pertremiscens ultimi judicii diem, in qua unusquisque pro id quod gessit redditurus est rationem, cogitare coepi, quod pium rectumque erat, ut pius Dominus veniam meorum peccaminum mihi donare dignetur, de rebus [meæ pro]prietatis aliquid ad coenobium Sancti Juliani quod domnus Teotolo, quondam archiepiscopus, ad communem multorum utilita[tem in] suburbio Turonicae urbis construxit, in spetiales usus monachorum ibidem Domino famulantium, cum consen[su uxoris meæ nom]ine Gervis, necnon filii nostri, vocabulo Arduini, reliquorumque parentum meorum superstitum, dono donatumque in perpetuum esse volo : hoc est alodum meum, villam nuncupantem Vilers, sitam in pago Anguliacensim (*sic*), quod mihi ex parentum meorum possessione jure hereditario contigit, cum terris cultis et incultis, cum silvis, vineis, pratis, pascuis et cum omnibus meis consuetudinibus, et perviis et exitibus. Haec omnia predicta, sicuti mea videtur esse possessio, de meo jure et dominatione, in jus et potestatem Sancti Juliani, in spetiales usus monachorum, domno videlicet Euvrardo abbati, ceterisque monachis in ecclesia ejusdem Sancti Juliani Domino devote famulantibus, caedo, trado, transfundo perpetualiter ad habendum. Adjacet autem prefixus alodus inter villam Limeriacum et villam Congiacum necnon et villam Floriacum, atque potestatem Sancti Martini de Castris. Si vero fuerit post hunc diem qui [con]tra hanc donationem quam pro remedio animae meae, ac conjugis suprascriptae atque filii nostri jam prefixi, ceterorumque parentum meorum, viventium sive mortuorum, Deo et Sancto Juliano fecimus, aliquam calumpniam inferre temptaverit, nos ipsi aut ullus ex heredibus ac pro heredibus nostris, primitus iram Domini nostri Jhesu Christi ac ipsius martyris Juliani incurrat, et a societate sanctorum alienus existat, et insúper auri ad purum recocti libras xxx, multatus exsolvat, suaque repeticio nullum obtineat effectum. Et ut haec donatio, nostris nostrorumque parentum et aliorum nobilium virorum manibus roborata, omni tempore firma et stabilis permaneat, cum stipulatione subnixa, his presentibus et videntibus acta fuit.

† Signum Domni Hugonis Francorum ducis. Signum Odonis comitis. Signum Gauzfredi comitis. Signum Gualterii comitis.

Signum Giroi qui hanc donationem fecit. Signum Gyrvis uxoris

ejus. Signum Arduini filii eorum. Signum Corbonis, senioris eorum. Signum Arduini fratris ejus. Signum Arduini archiepiscopi. Signum Arvei tesaurarii beati Martini. Signum Arnulfi episcopi. Signum Lisierni episcopi. Signum Arvei comitis. Signum Ugonis comitis. Signum Fulconis. Signum Burchardi comitis. Signum Tethbaldi vassi dominici. Signum Bernardi vicecomitis. Signum Gunfredi. Signum Anselmi. Signum Gualteri. Signum Rotberti. Signum Ingelardi. Signum Uddonis. Signum Letboldi. Signum Theoderici. Signum Willelmi. Signum Begonis. Signum Aymonis. Signum Tetboldi. Signum Amalrici. Signum Cadalonis. Signum Hervici. Signum Gualonis. Signum Hugonis. Signum Gerrici. Signum Drogonis. Signum Odonis. Signum Odonis levitae. Signum Balduini levitæ. Signum Riculfi presbyteri. Signum Landrici levitæ. Signum Rainaldi. Signum Gozfredi. Signum Fulconis.

XXVIII.

DONATION A SAINT-JULIEN PAR GUANDALBERT DE VIGNES, PRÈS L'ABBAYE. — 979.

Haut. $0^{m}475^{mm}$. — Larg. $0^{m}265^{mm}$.

Charte entière, à laquelle il manque seulement quelques signatures; en quatre fragments, dont un très grand comprenant tout le corps de la pièce et les trois premières signatures. Guandalbert était neveu de l'archevêque Ardouin, d'après une pièce analysée par Gaignières, p. 51 du manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 17047, ancien Gaignières n° 179[3], et ceci explique que notre charte ait été donnée sur la table de ce prélat et porte sa signature. Ensuite viennent les noms de Guandalbert vassal, de Corbon vassal, d'Ardouin son frère et de divers seigneurs laïques, sans autre note tironienne que celle de *subscripsit*. Il est très probable que le Corbon vassal que nous trouvons ici est le personnage que nous avons rencontré avec cette même qualité dans la charte de 970, et qu'il était fils, ainsi que son frère Ardouin, du Corbon qui figure avec sa femme Senehildis dans la pièce de 941. Ce dernier se trouverait également être le père de l'archevêque Ardouin, puisqu'en 970 ce prélat est dit frère de Corbon qui signe avec lui. La date est ainsi : *anno ab incarnatione Domini DCCCCLXXVIIII, in quo Hlotharius rex*

Ludovicum filium suum regem constituit. C'est bien en effet en 979 que, selon les Bénédictins, Lothaire associa au trône son fils Louis, alors âgé de dix ans.

Au dos, en petites capitales anciennes : *Carta de III quarteriis de vinea quam reddit Guandalbertus Sancto Juliano... Juliani.*

Pièce inédite.

Bibl. nat., ms. lat. n° 5443, fol. 40. Extrait.

XP. Dum vivimus, movemur et sumus et adhuc mortali carne circumdamur, cogitare deb[emus] quia de terra sumus et in terram ibimus et cum vermibus et serpentibus terram hereditabim[us.] Necquiquam boni exeuntes de hoc seculo nobiscum portabimus, nisi quod pie, juste ac recte operati fuerimus. Quapropter, dum adhuc a domino inducias nobis permittente in hac vita expectamur, dignum est ut ex caducis æterna, ex transitoriis manentia mercemur gaudia. Quod ego Guandalbertus, mecum reputans, simulque facinorum meorum sarcinam metuens, atque clementiam Omnipotentis Dei mihi placabilem fieri concupiscens, pro remedio animæ meæ et genitoris mei aliorumque parentum meorum, dono donatumque imperpetuum esse volo, monasterio Sancti Juliani monachisque eundem incolentibus locum, res quasdam juris mei, quas pater meus juste vel injuste adquisivit, possedit ac tenuit, mihique eas hereditario jure reliquit; id est, quarterios IIIes de vinea, ut habeant ipsi monachi unde apud Deum pro me juste intercedant. Sunt autem ipsi supradicti III quarterii non longe a muro ejusdem Sancti Juliani, videlicet intra clausum ipsius quod est ante portam monasterii, de cujus potestatis alodo et ipsi sunt, sicut multorum testimonio comprobavimus. Terminatur vero ipsa vinea, a duobus frontibus viis publicis; a tercia vero parte vinea Fulconis, Beati Martini canonici; a quarto autem latere vinea sepe scripti Sancti Juliani. Infra istas autem terminationes, eo modo cedo eis, dono vel reddo eandem vineam, ut ab hodierno die et infra, decimas ejus quas actenus minime habuerant, ex integro recipiant. Et ego, diebus quibus vixero, si mihi placuerit, in usus proprios eam retinebo. Post obitum vero meum, cum omni emelioratione et integritate, absque ullius repetione aut contradictione, eam recipiant, nemine inquietante vel contradicente. Ut autem ipsa cessio, donatio vel redditio firmior habeatur, certiusque a nobis facta credatur, manu propria, sub signo sanctæ crucis eam subterfirmavi, manibusque seniorum aliorumque fidelium meorum corroborari rogavi.

XP. Arduinus gratia Dei Turonorum archiepiscopus huic manufirmæ *subscripsit.*

✝ Signum sanctæ crucis Gandalberti vassalli, qui hanc donationem libenti animo fecit.

Signum Corbonis vassalli.

Signum Arduini fratris ejus.

Signum Ratherii vassalli.

Signum Seiardi vassalli.

Mainerius clericus *subscripsit.*

Signum Ervei.

Data simulque corroborata mense julio, in civitate Turonus, super mensam Domni Arduini archiepiscopi, anno ab incarnatione Domini DCCCCLXXVIIII, in quo Hlotharius rex Ludovicum filium suum regem constituit.

Evrardus, *licet indignus diaconus, presens fui et* jussu Domni Arduini archiepiscopi *scripsi et subscripsi.*

XXIX.

CONCESSION PAR L'ARCHEVÊQUE ARDOUIN A ARNAUD ET A SA FEMME AMALBERGUE DE DEUX ARPENTS ET DEMI DE TERRE, DANS LA VILLA *VEROTIO,* SITUÉE VIGUERIE DE MONTLOUIS. — OCTOBRE 983.

Haut. $0^{m}415^{mm}$. — Larg. $0^{m}249^{mm}$.

Cette pièce est en trois fragments; l'un très grand, contenant tout le corps de la charte et la plupart des signatures, et les autres donnant le reste des signatures, la date et le nom du scribe. Elle était très effacée, mais on a pu en faire revivre suffisamment l'écriture.

La *villa Verotio* était jusqu'ici inconnue dans la viguerie de Montlouis; nous croyons la retrouver dans la localité actuelle de Véretz, voisine de Montlouis, quoique l'église de Véretz soit dédiée à Notre-Dame[1], et que saint Saturnin soit indiqué dans notre charte comme patron de l'église de la *villa Verotio;* mais un changement de patronage a pu se produire depuis le xe siècle.

Les notes tironiennes qui accompagnent presque toutes les signatures sont encore très nettes et bien formées.

1. Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine,* p. 189.

La charte est datée du mois d'octobre, l'an de l'Incarnation 983, ou la 27e du règne de Lothaire, ce qui est une façon de compter les années de ce prince différente de celles que nous avons rencontrées précédemment. En effet, le mois d'octobre de la 27e année de Lothaire ne correspond à 983 qu'en faisant commencer le règne au 12 novembre 956, point de départ dont M. Bruel fournit du reste cinq exemples[1].

Cette date de 983 prouve que la carrière de l'archevêque Ardouin, qui est le donateur, s'est prolongée au delà de 980, époque où le *Gallia* en fixe la fin. Il est à remarquer d'ailleurs que jusqu'à présent, on ne connaît aucun acte d'Archambauld, successeur d'Ardouin, qui soit antérieur à 985; rien ne s'oppose donc à ce qu'Ardouin ait été en fonction jusqu'en 983, et peut-être au delà, et nous croyons qu'il faut rectifier dans ce sens la date donnée par le *Gallia*[2].

Au dos, on lit, en anciennes capitales : *Carte due de Verotio*, ce qui indiquerait une autre pièce sur le même sujet, ou au moins sur la même localité.

Cette charte était jusqu'ici inconnue.

XP. In nomine summi Salvatoris Dei, Arduinus, misericordia Dei sanctæ Turonicae sedis archiepiscopus, notum immo et percognitum esse volumus, cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiae, presentibus scilicet ac futuris precipueque successoribus nostris, quoniam deprecatus est nos quidam clericus et canonicus nostrae matris ecclesiae, nomine Ascelinus, uti ex rebus presbiterii sancti Saturnini ecclesiae quae est sita in villa Verotio, quam ipse de fideli nostro Gauzfrido vicecomiti tenere ac regere videtur, hoc est arpennes II et medium de terra arabili, cuidam homini nomine Arnaldo, et uxori suae nomine Amalbergae, sub institutione census annuatim reddendum, per hujus nostrae auctoritatis testamentum concederemus. Cujus deprecationem, una cum assensu et voluntate prefato Gauzfrido vicecomiti atque fideli nostro, benigne recipientes, concessimus jam dicto Arnaldo et

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLI, p. 337.

2. Vers la fin de la notice placée en tête de cette collection de chartes, un véritable *lapsus calami*, qu'il serait trop long d'expliquer, a fait substituer au nom d'Ardouin celui de Joseph II, l'un de ses prédécesseurs, et non le plus immédiat. Le lecteur est instamment prié de corriger cette erreur, que la présence dans le texte des dates de l'épiscopat d'Ardouin rendait, du reste, bien facile à reconnaître.

uxori suæ Amalbergae prefixos arpennes II et medium de terra arabili, sitos in pago Turonico, in vicaria Montislaudiacensi, in villa Verotio. Terminantur de tribus partibus terra ex nostro episcopatu ex beneficio jam dicto Gauzfrido fideli nostro, quarta parte via publica. Eo etiam modo concedimus eis, ut habeant licentiam desuper ædificandi, plantandi, construendi et quicquid melius elegerint emeliorandi, solventes exinde annis singulis, ad festivitatem sancti Saturnini, quæ colitur III kal. decembris, Ascelino clerico, sive successoribus suis, censum dr. X et eis amplius non requiratur aut exigatur, sed sub tali censu libere ac quiete teneant et possideant, nemine inquietante atque contradicente. Et si de eodem censu tardi aut neglegentes reperti fuerint, id ipsum emendant et quod tenuerint non ideo amitant. Habeantque licentiam, tam in vita quam et ad mortem, aut vendere aut ad unum ex propinquioribus parentibus vel amicis quem maelius maluerint, prefatam terram sub prescripto censu, cum omni emelioratione relin[quere]. Ut autem haec auctoritas firmior sit et firma permaneat, manu propria eam subterfirmavimus, manibusque fidelium nostrorum in synodali conventu adfirmari rogavimus.

XP. Arduinus, misericordia Dei Turonorum *archiepiscopus*, *scripsit et subscripsit*.
XP. Ascelinus decanus hanc manumfirmam fieri deprecatus est, *subscripsit*.
XP. Froterius *archipresbyter atque archidiaconus subscripsit*.
XP. Boso *archidiaconus subscripsit*.
XP. Ingelbertus *archidiaconus subscripsit*.
Aimericus? *subscripsit*.
(Paraphe initial.) Sicbardus *presbyter atque* precentor *subscripsit*.
(Paraphe initial.) Mainerius *clericus atque abbas subscripsit*.
(Paraphe initial.) Otbertus *diaconus subscripsit*.
Ermenfridus *presbyter subscripsit*.
Christianus *presbyter subscripsit*.
Seglenus *presbyter subscripsit*.
Guarnerius *presbyter subscripsit*.
Dodaldus *presbyter subscripsit*.
Gyrardus *diaconus subscripsit*.
Rotbertus *diaconus subscripsit*.
Aganus *diaconus subscripsit*.
Martinus *diaconus subscripsit*.
Berno *diaconus subscripsit*.

Gunbertus *diaconus subscripsit.*
Odilo *clericus subscripsit.*
Rotbertus *clericus subscripsit.*
Guido *clericus subscripsit.*
Raimbaldus *clericus subscripsit.*
Leotardus *clericus subscripsit.*
Item Guido *clericus subscripsit.*
Vulgrimnus *clericus subscripsit.*
Fredricus *clericus subscripsit.*
Hugo *clericus subscripsit.*
Signum Gauzfridi vicecomitis, ad cujus beneficium pertinere videtur.
Ebrardus archipresbiter *subscripsit.*
Odo archipresbiter *subscripsit.*
Alcherius *presbyter subscripsit.*
Guanincus *presbyter subscripsit.*
Otbertus *presbyter subscripsit.*
Rainardus *presbyter subscripsit.*
Rainaldus archipresbiter.
Bernardus *presbyter subscripsit.*

Signum Gelduini. Signum Plastulfi. Signum Adraldi. Signum Rotberti. Signum Rainaldi. Signum O.....di. Signum item Rotberti. Signum Arduini. Signum item Rainaldi. Signum Siardi. Signum Odonis.

Data mense octobrio, in civitate Turonus, in plena synodo, anno dominicæ incarnationis DCCCCLXXXIII, sive anno XXVII regnante Lothario rege.

XP. Durannus *licet indignus sacerdos presens fui et rogitus* ab [Ingelberto antigrafo?] *scripsi et subscripsi.*

XXX.

UN CHEVALIER, NOMMÉ CORBON, REMET A SAINT-JULIEN DIVERS DROITS QU'IL PERCEVAIT DANS LES VILLAS DE MERÉ ET DE SAUNAY. — 984.

Haut. $0^{m}274^{mm}$. — Larg. $0^{m}212^{mm}$.

Cette charte est la seule de ce recueil qui ne provienne pas des reliures de l'état civil; mais comme elle concerne Saint-Julien, qu'elle est inédite et qu'elle manque dans la *Notice des chartes*

antérieures à l'an mil, publiée par M. Delaville le Roulx, nous croyons ne devoir pas la laisser de côté.

Le Corbon qui figure ici me paraît être le père de celui qui donna, en 999, à l'abbaye de Bourgueil, des biens sis à Lerné[1]; la femme du premier est morte et s'appelait Milesinde, tandis que celle du second est vivante, puisqu'elle signe la donation et a nom Aldesinde. Je ne pense pas qu'on puisse voir ici une simple variante. En comptant le Corbon de la pièce de mai 941 (n° IV), dont la femme est nommée Senehildis, nous avons dans nos chartes trois générations de Corbon, c'est-à-dire deux degrés de plus que n'en connaissait Chalmel, qui ne remonte pas au delà du personnage de 999[2]. Cette famille féodale nous apparaît dès l'origine comme l'une des plus considérables de la province. Ceux de ses membres que nous rencontrons au xe siècle sont qualifiés chevaliers, et nous avons vu, n° XXII, que l'archevêque Ardouin était le propre frère du Corbon de 941. Or, à cette époque, l'épiscopat tourangeau, comme les autres, du reste, ne se recrutait guère que dans la classe qui allait devenir et était déjà, à beaucoup d'égards, la haute noblesse.

Mairiacus est Meré, hameau de la commune de Saunay, canton de Châteaurenauld, qui au moyen âge s'est appelé Mairy et que nous avons déjà trouvé en 977 sous la forme *Massiacus*. *Sulnacus* est Saunay, canton de Châteaurenauld, qu'on écrit Sonnay du XVe au XVIIe siècle. *Gaudiacus* pourrait être Joué, commune du canton de Tours-Sud; cependant, cette terre était dès l'année 900 donnée au chapitre de Saint-Martin par Charles le Simple et avait une autre importance que celle d'un simple *mansile;* il s'agit probablement ici d'une autre localité du même nom, dont la situation nous est inconnue.

Au dos de la charte, on lit, en vieilles capitales mêlées d'onciales : *Hæ sunt consuetudines quas dimisit Corbo, miles, de Mairiaco villa.*

Plus bas, en écriture du XVe siècle : « Remise de quelques coutumes que debvoit le monastère de Saint-Julien, par le seigneur de Mairy. »

Enfin, une main du XVIIe siècle a écrit : chap. 2, liasse I,

1. *Notice sur les chartes originales relatives à la Touraine, antérieures à l'an mil,* par M. Delaville le Roulx, p. 40.

2. *Histoire de Touraine,* tome III, p. 212.

chartre 5, et plus haut, Sonnay. Ces indications répondent à l'inventaire de la Chambrerie de Saint-Julien, conservé dans les archives d'Indre-et-Loire, sous la cote H 509, p. 275.

Cette pièce est inédite ; on n'en connaît aucune copie ancienne.

XP. Notitia rei gestæ qualiter anno Incarnationis dominicæ D CCCC LXXXIIII venit quidam miles, nomine Corbo, in monasterium Sancti Juliani, et propria ductus voluntate, pro amore omnipotentis Dei et pro redemptione animæ patris sui et matris suæ ceterorumque fidelium morum, et precipui Milesendis dilectæ uxoris suæ, quosdam redditus quos, vel juste vel injuste ex potestate Sancti Juliani exigebat, remisit et indulsit eidem Sancto Juliano et servientibus sibi Monachis, ita ut ab hodierno die et deinceps, ex villa Mairiaco, vel ex potestate de Sulnaco, nullum servitutis obsequim, aut ipse aut aliquis sibi subjectus exigat vel requirat. Quod si vero in diebus ejus aut post eum extiterit aliquis qui eundem beneficium promeruerit et hanc remissionis obsequii vel donationis notitiam, quolibet modo infringere temptaverit, in primis iram omnipotentis Dei et Sancti Juliani omniumque sanctorum offensam incurrat, suaque repetitio nullum effectum obtineat, sed in perpetum hæc notitia manibus virorum bonorum corroborata, firma et stabilis omni tempore vigeat et permaneat. Simili modo, pro amore Dei, promisit et concessit jam dictus. Corbo, ut supra scripti monachi Sancti Juliani mansile suum vocabulo Gaudiacum, quod est juxta silvam ipsius Corbonis excolerent et cultores habundanter illuc introducerent, nemine eis contradicente vel resistente. Si vero exinde aliquis eis contrarius extiterit, contrarius sibi Deus omnesque sancti ejus existant, nisi cito resipuerit et ad emendationem pervenerit. Et ut hæc omnia firmitate et stabilitate obtineant, manu propria ea firmavimus, manibus que fidelium nostrorum affirmari rogavimus.

† Signum Corbonis qui hanc notitiam fieri jussit et ipse manu propria eam firmavit.

XXXI.

DONATION A SAINT-JULIEN D'UN ALEU APPELÉ *TAXNEGIAS* ET SITUÉ DANS LE PAGUS DU MANS, SUR LA RIVIÈRE DE LA DÈME. — 984.

Haut. $0^{m}360^{mm}$. — Larg. inconnue.

Une bande horizontale qui ne donne que la moitié des deux

premières lignes, et quatre bandes verticales dont deux sont très incomplètes; il en manque au moins deux autres.

Du nom de la Dême, il ne reste plus que quelques lettres, mais il nous est donné en entier par une très ancienne cote écrite au dos de la charte et où nous lisons : *De alodo..... super Dimidiam flumen,* et la date 984 que l'on trouve dans la première ligne.

La localité appelée *Taxnegias* était jusqu'ici inconnue, je crois. On pourrait l'identifier avec les Tasineres ou Tasnieres, ancien fief de la paroisse de Chemillé-sur-Dême[1], laquelle fait aujourd'hui partie du département d'Indre-et-Loire, mais appartenait autrefois à la province du Maine. Il faudrait pouvoir lire *Taxnerias*, mais la terminaison *gias* est indubitable; je ne puis donc présenter qu'une simple conjecture.

Le nom de *Geila*, qui occupe le premier rang dans les signatures, se retrouve dans le martyrologe-obituaire de Saint-Julien[2]. On en faisait mémoire le 2 des ides de novembre, sans doute comme de l'une des bienfaitrices de l'abbaye. Pas trace de notes tironiennes dans cette charte, qui est inédite, et dont on ne connaît ni copie ni analyse.

. . . . . Incarnationis dominicae DCCCCLXXXIIII
. . . . . ut locum societatis vel fraternitatis acci[piat ?].
. . . . . .
. . . . . Cujus rei g[estæ ..... sit eidem mona[sterio]
. . . . . vel injuste te[n ..... cum omnibus ut.....
. . . . . ita ut ab hodier[na die et de]inceps nullus suc[cessor]
aliquod servitutis obsequium inde exigat...., unde etiam idem.....
notitiam fieri jussit. Sed quia urgente i..... antequam firma.....
tam uxor ejus quam omnes filii aliique fidel[es am]ici pro amore [Dei]
et ut portionem et partem habeant in or[ationes] quæ in eodem mon[asterio]
a servis Dei eam libentissime firmaverunt.... roborare studu[erunt].
Est autem ipsum alodum situm in pago [Cinnoman]ico super fluvio-[lum Dimid-]
iam, vocatur que Taxnegias. Hanc autem [donationem] amore omnipoten[tis Dei factam]

1. Bibl. de Tours, ms. n° 1428, *Roole des fiefs de Touraine,* fol. 239.
2. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIII, 2e fascicule, p. 296.

siquis infringere aut violare temptaver[it imprimis] iram Domini Jhesu Christi
offensam incurrat, suaque repetitio nullum e[ffectum obtin]eat, sed insuper h[æc auctoritas]
manibus fidelium corroborata, firma [et inviolata] semper et ubique perm[aneat]

[Sign]um Geilæ.
[Signum] Alcherii.
S[ignum] Guidonis cle[rici].
[Signum] Gelduini.
[Signum] Ervei.

XXXII.

CONCESSION PAR L'ABBÉ ÉVRARD, A BERNARD ET A SON FRÈRE, D'UN ARPENT DE TERRE DANS LA VIGUERIE DE CHANCEAUX. — 989 OU 990.

Hauteur et largeur inconnues.

Trois bandes verticales incomplètes; il en manque au moins deux. Cette charte, dont certaines parties étaient fort effacées, et n'ont pu être ravivées qu'imparfaitement, est une concession d'un arpent de terre, par l'abbé Évrard, à deux frères dont l'un s'appelait Bernard; du nom de l'autre, il ne reste que la dernière syllabe, *bo*. La concession est faite à eux et à deux de leurs successeurs, moyennant un cens annuel dont le chiffre manque. C'est donc un bail à trois vies, sans aucune particularité qui le distingue des actes de cette nature. Les signatures fort mutilées ne nous offrent pas d'autres notes tironiennes que celles des mots *sacerdos* et *subscripsit*. Le mot *monachus*, qui est assez fréquent, est simplement écrit en abrégé et en caractères ordinaires. On sent que l'usage des notes tironiennes va bientôt disparaître.

Cette pièce est inédite; on la trouve seulement mentionnée, d'après le *Monasticon Benedictinum*, dans le *Gallia christiana*[1], où elle est datée de 989; une cote au dos donne 990. La portion de la charte qui contenait la date étant perdue, il est bien difficile de décider.

XP. In nomine [summi Salvatoris nostri], nos quidem [Evrardus abbas] coenobii [Sancti Juliani, notum] immo et percognitum esse

1. *Gallia christiana*, t. XIV, col. 241.

volu[mus cunctis fidelibus] sanctæ Dei ecclesiæ, presentibus scilicet et [futuris precipueque succ]essoribus nostris, quoniam deprecati sum[us] . . . . . bo videlicet et Bernardo, uti ex re[bus dicto coenobio per]tinentibus aliquid eis [et] duobus succ[essoribus suis, per hujus] nostræ auctoritatis [tes]tamentum c[oncederemus, sub instit]utione census annuatim [red]dendum, id est . . . . . ad vineam plantandam ..... precario inde . . . . . concessimus jam dictis fratribus.

Benardi et . . . . . [et duobus successo]ribus post eos predictum [arpen.] de terra [arabili] ..... a situm in pago Turonico [in vicaria] Cancellace[nse]. . . . . Eo autem modo concedimus [predictam] terram [ut habeant licentiam] ædificandi, plantandi, [construen]di et quicquid [melius voluerint eme]liorandi, et si necesse [fuer]it etiam ve[ndendi. Ve]rum tamen ad ipsam potestatem [solvant] exinde, ann[is singulis, ad festivitatem] Sancti Juliani quæ celebratur [v kal. septem]bris, census . . . . . [et eis am]plius non requiratur [aut exi]gatur. Et s[i de eodem censu tardi a]ut negligentes exstiterint [id] ipsum eis em[endare liceat et quod ten]uerint non ideo perdant. [Ut autem h]æc auctori[tas certior habeatur] manu propria eam [firmavi]mus manibus[que fratrum nostrorum] affirmari rogavimus. [Termin]atur vero ipsa [terra ex omnibus partibus terra] ipsius potestatis.

[Dom]nus Evra[rdus *humilis abbas* huic manui]firmæ *subscripsit.*

1re *colonne :* huit souscriptions dont il ne reste plus que les dernières lettres et les notes tironiennes répondant à *sacerdos subscripsit.*

2e *colonne :* Signum Manfredi monachi.
Signum Cristiani monachi.
[Signum] Arnulfi monachi.

Cinq autres souscriptions de moines, dont on ne lit plus que le mot *monachi*, en abrégé *mchi.*

XXXIII.

CONCESSION PAR L'ABBÉ ÉVRARD, A CONSTANTIUS, D'UN QUARTIER DE TERRE DANS LA VIGUERIE DE CHANCEAUX. — 990.

Haut. 0m340mm? — Larg. 0m200mm?

Six bandes verticales dont une est incomplète, il en manque deux. Cette pièce est, comme la précédente, un bail à trois vies,

mais cette fois consenti à un seul individu, nommé Constantius. Le quartier de terre concédé était situé dans le pagus de Tours, dans une viguerie du nom de laquelle il ne reste plus que la première et les deux dernières lettres, mais que nous pensons être Chanceaux, et dans une villa dont le nom manque totalement, ce qui enlève à cette charte une partie de son intérêt. Elle offre d'assez nombreuses signatures et a conservé les portions essentielles de sa date. Pas d'autres notes tironiennes que celles de *subscripsit* et des deux mots *humilis abbas*.

A noter le nom du moine Calman, qui a une physionomie hébraïque bien marquée. Celui du maître-école, qui a écrit la pièce, fait défaut.

Cette charte est inédite; on n'en a ni copie ni analyse.

XP. [In nomine Summi Salvatoris nostri, nos quidem Evr]ardus, abbas coe[nobii Sancti Juliani, notum immo et] percog[nitum esse volu]mus cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ, presen[tibus scilicet] et futuris [precipueque] successoribus nostris, quoniam deprecatus est nos qui[dam homo,] nomine Con[stantius, u]ti ex rebus Sancti Juliani, quæ nostro stipendiar[io] .....tæ sunt, ar[pen. I et] quarterium unum de terra arabili ad vi[tas . . . . . sibi et du[obus successo]ribus suis, per hujus nostræ auctoritatis testa[mentum concede]remus, sub in[stitutione ce]nsus annuatim reddendum. Cujus dep[recationem ben]igne recipie[ntes conce]ssimus jam dicto Constantio et duobus succ[essoribus suis pre]fixum arpen. [et quar]tarium unum, sitos in pago Turonico, in vicaria C[ancellacen]se, in villa..... Terminatur vero ipsa terra ex omnibus par[tibus terra e]x ipsa potes[tate. Eo aute]m modo concedimus eis predictam terram ut habeant l[icentiam desuper] edificandi, p[lantandi, con]struendi et quicquid melius voluerint emeliorandi . . . . . .bi fuerit et v[endendi] vel dimittendi; verumtamen ad ipsam potestatem solventes [exinde anni]s singulis, ad [festivitatem] Sancti Juliani quæ celebratur V kal. septembris, ad usus nostros, c[ensum] ..... et eis amplius [non requira]tur aut exigatur; et si de eodem censu tardi aut neg[legentes exs]titerint idip[sum eis emendar]e liceat et quod tenuerint non ideo perdant. Ut autem hæc auctorita[s certior hab]eatur, manu [propria eam] firmavimus manibusque fratrum nostrorum affirmari rogavim[us.]

Evrardus conob[ii Sancti Julia]ni *humilis abbas* [huic manu]ifirmae *subscripsit*.

1re *colonne.* Rotbertus monachus et d[ecanus] [*subscripsit.*] Christianus monachus [*subscripsit*]. Rainaldus I monachus [*subscripsit.*] Bertramnus monachus [*subscripsit.*] Andreas primus monachus [*subscripsit.*] Gauzbertus æditu[us *subscripsit.*] Ingelbardus s[acerdos *subscripsit.*] Adalulfus sac[erdos *subscripsit.*] Adraldus sac[erdos *subscripsit.*] Durandus laicus et ..... [*subscripsit.*] Item Durandus le[vita]..... [*subscripsit.*] Gumbertus lev[ita *subscripsit.*] Boso levit[a *subscripsit.*] Rainaldus II le[vita *subscripsit.*]

2e *colonne.* [A]ndreas ..... *subscripsit.* [Is]ambert[us] ..... *subscripsit.* Hucbaldus ..... *subscripsit.* [E]rlebald[us] ..... *subscripsit.* [T]ethbald[us] ..... *subscripsit.* [H]ucbaldu[s] ..... *subscripsit.* [Jo]hannes ..... *subscripsit.* (Six autres souscriptions dont il ne reste que la note tironienne de *subscripsit.*)

3e *colonne.* Godolbertus levita *et* monachus *subscripsit.* Girardus sacerdos *et* monachus *subscripsit.* Amalbertus sacerdos *et* monachus *subscripsit.* Ervicus subdiaconus *subscripsit.* Maingaudus subdiaconus *subscripsit.* Fulbertus subdiaconus *subscripsit.* Pontius subdiaconus *subscripsit.* Girbertus puer *subscripsit.* Hugo puer *subscripsit.* — Constantinus sacerdos *et* monachus *subscripsit.* Calman monachus *subscripsit.*

Data m[en]se ap[rili anno incarnationis] Dominice D CCCC XC . . . . . Hu]gone anno. . . . . mag[istro]. . . . . scolæ.

XXXIV.

CONCESSION A SAINT-JULIEN PAR EUDES, COMTE DE TOURS, DE DEUX ARPENTS DE VIGNE, AUX ENVIRONS DE TOURS, PRÈS LE LIEU APPELÉ VILLENEUVE. — 20 MAI 994.

Cette charte bien conservée est en trois fragments, dont deux avaient été trouvés par M. Gauthier sur les registres de l'état civil conservés au greffe de Loches et publiés par M. Delaville Le Roulx, en complétant le texte à l'aide d'une bonne copie de Gaignières[1]. Le troisième fragment, qui est le plus considérable et donne environ les deux tiers de la pièce avec de nombreuses signatures, a été recueilli par nous.

1. Bibl. nat., ms. lat. 5443, p. 39, et aussi dans le fonds Baluze, t. LXXVII, fol. 73.

La localité nommée Villeneuve, qui était dans la Varenne s'étendant sous les murs de l'ancien Tours, n'a laissé aucune trace ; elle a probablement été absorbée dans les développements successifs de la ville.

La chapelle de Saint-Sauveur était située dans l'intérieur de la cité, *infra* étant ici pris dans le sens d'*intra*, mais rien n'indique son emplacement précis ; en tout cas, il ne faudrait pas la confondre avec la chapelle Saint-Sauveur qui était près du Cher, à peu près où se trouve aujourd'hui le pont qui porte ce nom.

Notre pièce a été écrite par Adalgerius, remplaçant le scribe en titre de la cathédrale appelé Ingelbertus, dont le nom se trouve au bas de la charte de l'archevêque Robert, donnée en 927 (n° 1). S'il n'a pas existé dans ce siècle deux scribes de la cathédrale portant le même nom et se succédant l'un à l'autre, cela fait une bien longue carrière. Il est vrai que l'Ingelbertus mentionné en 994 devait être fort âgé, car depuis plus de cinquante ans nous le voyons suppléé dans ses fonctions, d'abord par Erbernus, qui a écrit nos chartes de Téotolon de 940, de 941 et d'avril 943, et celle de Frotier de 959, puis par Durannus, que nous trouvons en 976 (n° 24), enfin par Adalgerius, qui paraît en 991[1]. La suppléance d'Erbernus semble n'avoir été qu'accidentelle, car Ingelbertus écrit la charte de Téotolon de 942 et fonctionne encore en 968[2] ; mais Durannus et surtout Adalgerius durent le remplacer habituellement dans son extrême vieillesse. Cependant ni l'un ni l'autre ne paraît avoir recueilli sa succession, car, en 999, le scribe ou antigraphe de la cathédrale se nommait Fredericus[3]. Il est à remarquer, du reste, qu'Ingelbertus ne prend pas cette qualité au bas des chartes écrites par lui ; il se dit modestement *indignus sacerdos* et le titre d'*antigraphus* ne lui est donné que par les scribes qui sont chargés de le remplacer.

La concession a été faite le jour de la Pentecôte, au mois de mai 994. En cette année, la Pentecôte tombait le 20 mai, qui ne se trouve dans la huitième du règne d'Hugues Capet qu'en faisant remonter l'avènement de ce prince à une époque antérieure au 20 mai 987, supposition très permise, car, si le jour du sacre à

1. Delaville Le Roulx, *Chartes antérieures à l'an mil*, p. 27.

2. Archives de Maine-et-Loire, *Rôle des chartes de Saint-Florent*, intitulé : *Touraine*, pièce n° 6.

3. Delaville, p. 40.

Reims peut être fixé au 3 juillet, on ignore l'époque précise de l'élection du roi dans l'assemblée de Noyon.

XP. In nomine sum[mi Salvatoris] Dei, Odo gratia omnipotentis Dei Turonorum comes, notum immo et percognitum esse volumus cunctis fidelibus Sanctae Dei ecclesiae, presentibus scilicet ac futuris precipueque successoribus nostris, quoniam deprecatus est nos quidam vassallus ac fidelis noster, nomine Gualterius, uti ex rebus beneficii sui quod de nobis tenere videtur, ex comitatu Turonicae urbis pertinentem, videlicet de illa catena, hoc est arpñ. II de vinea quos Vivianus ad monachos Sancti Juliani, qui consistunt in suburbio Turonice urbis, contulit perpetualiter ad habendum sub institutione census annuatim reddendum, per hujus nostræ auctoritatis testamentum, concederemus. Cujus deprecationem benigne recipientes concessimus jam dictis monachis supralibati Sancti Juliani prefixos arpñ. II de vinea, sitos in pago Turonico, in illis varenis quae conjacent in circuitu Turonicæ urbis, non longe a loco quæ dicitur Villa Nova. Terminantur de una parte, terra ipsius potestatis; et de altera parte, terra Sancti Hilarii, ex beneficio Guandalberti; et de duabus aliis partibus terra Sancti Salvatoris, cujus capella est sita infra muros Turonicæ civitatis, quam tenet Ingelbertus prepositus. Eo etiam modo concedimus eis prænominatos arpñ. II de vinea ad jamdictos Sancti Juliani monachos, ut habeant licentiam desuper aedificandi, plantandi, construendi et quicquid melius elegerint emeliorandi, solventes exinde annis singulis ad festivitatem Sancti Briccii, quae celebratur idus novembris, Gualterio fideli nostro, sive successoribus suis, qui eandem terram de illa prælibata catena in manu sua tenuerit, censum dr. XII, et eis amplius non requiratur aut exigatur; sed sub tali censu libere ac quiete teneant et possideant nemine inquietante atque contradicente. Et si de eodem censu tardi aut neglegentes reperti fuerint, id ipsum emendare studeant, et quod tenuerint non ideo amittant; habeantque licentiam dandi, vendendi, relinquendi, et quodcumque melius voluerint, faciendi. Ut autem haec auctoritas firmior sit, firmiorque permaneat, manu propria eam subterfirmavimus, manibusque fidelium nostrorum adfirmare rogavimus.

Odo Turonorum comes hoc signum confirmationis fecit ✝. Signum Guilelmi comitis, nepotis ejus.

Signum Gualterii, qui hanc auctoritatem fieri deprecatus est et ipse firmavit.

Signum Hucberti. Signum Alonis. Signum Gelduini. Signum Guicherii. Signum Rotberti. Signum item Rotberti. Signum Amalrici. Signum Acfridi, fratris ejus. Signum Erberrti. Signum Solionis. Signum Corbonis. Signum Guarnerii. Signum Aimerici. Signum Gauzfridi. Signum Odulgerii. [Signum Er]vei. Signum Odonis. Signum Hugonis. Signum Theoderici. Signum Ardradi. Signum [Drogonis.] Signum Guarini. Signum Geilonis. Signum item Hugonis. Signum Guarnaldi. Signum Frodonis. Signum Helgodi. Signum item Hugonis.

Data mense maio, die Pentecostes, in civitate Turonus, anno incarnationis Dominicae, DCCCCXCIIII, sive anno VIII regnante Hugo (*sic*) rege.

XP. Adalgerius indignus *sacerdos rogitus* ab Ingelberto antigrafo *scripsi et subscripsi.*

XXXV.

DIPLOME DU ROI ROBERT EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-MAGLOIRE DE PARIS. — VERS 997.

La dernière de nos pièces antérieures à l'an mille ne concerne pas Saint-Julien, ni même la Touraine. C'est un diplôme du roi Robert en faveur de Saint-Magloire de Paris, dans lequel il renouvelle et confirme les donations faites par son père et son aïeul. On sait que cette abbaye, promptement tombée en décadence, fut réunie à celle de Marmoutier par le roi Philippe Ier, en 1093[1], époque à laquelle les archives de Saint-Magloire durent être transférées à Marmoutier. Ce diplôme ayant été publié trois fois, d'abord par D. Martène, *Thesaurus*, t. I, col. 107, et par Mabillon, *Ann. Bened.*, t. VI, p. 595, puis par D. Bouquet, dans les *Historiens de France*, t. X, p. 575, et devant paraître très prochainement dans le *Cartulaire de Paris*, par les soins de notre honorable confrère M. le comte Robert de Lasteyrie, nous nous abstiendrons de le reproduire. Mais, en considération de l'importance de ce document, et des doutes pouvant s'élever sur son authenticité, nous croyons devoir décrire avec quelques détails les portions que nous avons pu en recueillir.

1. *Histoire de Marmoutier*, par D. Martène, publiée par Mgr Chevalier, t. I, p. 500. (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, t. XXIV.)

Nous avons retrouvé de ce diplôme deux exemplaires, l'un entier et l'autre fort incomplet.

L'exemplaire entier est une copie qui paraît du XIe siècle, et est en deux moitiés d'une largeur totale de 0^m545^mm et d'une hauteur de 0^m375^mm. Elle est d'une minuscule diplomatique assez effacée par endroits et écrite sur parchemin rayé à la pointe sèche. La première ligne, qui va jusqu'aux mots *cum nobilissima uxore Berta* exclusivement, est en caractères allongés imités de l'écriture des têtes de diplômes du Xe siècle.

Cinq autres fragments de dimension fort inégale proviennent d'un exemplaire évidemment plus ancien que le précédent, et qui pourrait être l'original.

Le premier, de 0^m350^mm de largeur et de 0^m180^mm de hauteur, donne tout l'angle supérieur de droite du diplôme, c'est-à-dire environ la moitié des huit premières lignes. Il est sur beau parchemin rayé à la pointe sèche, les lignes étant espacées entre elles de vingt millimètres; l'écriture est bien celle des diplômes de la fin des Carlovingiens et du commencement des Capétiens. La première ligne, en caractères allongés de vingt-quatre millimètres de hauteur, se termine par les mots *intervenientibus reginis, Adelaide*[1]. Un court fragment horizontal nous donne le commencement de cette ligne et contient les mots *consistentis in unitate deitatis;* mais *summæ et incomprehensibilis* font défaut, et notre grand fragment ne reprend qu'à *Trinitatis.*

Trois autres morceaux, qui appartiennent à l'angle supérieur de gauche, nous donnent environ le quart des quatrième, cinquième et huitième lignes, et près de la moitié des sixième et septième; ce qui nous permet, en ajoutant cette portion à celle que nous avons déjà dans le grand fragment, de reconstituer ces deux lignes entières et de connaître ainsi la largeur totale du diplôme qui est de 0^m551^mm.

La hauteur ne saurait être indiquée, même approximativement; les huit premières lignes contenaient bien environ le tiers du diplôme, mais il se trouvait au bas un blanc plus ou moins considérable, pour placer le sceau du roi dont la présence est annoncée à la fin du texte publié par D. Martène, et qui devait être plaqué, selon la coutume du temps.

1. Voici cette ligne dans son entier : « Consistentis in unitate deitatis, summæ et incomprehensibilis Trinitatis in nomine, Rotbertus, Francorum rex Augustus, disponente prælibatæ divinitatis clementia, intervenientibus reginis, Adelaide... »

Quant à la date, ou elle n'a jamais existé, ou elle manquait déjà lorsque D. Martène a copié cette pièce dans les archives de Marmoutier, car il ne la donne pas, bien qu'il dise avoir fait cette copie sur un original (*ex autographo*). Le savant Bénédictin place ce diplôme vers 999, mais il semble qu'on doive un peu reculer cette date. Nous remonterons donc à 997, nous rapprochant ainsi de l'opinion de M. Pfister qui, dans son catalogue des actes du roi Robert[1], pense que cette pièce a été donnée entre les années 996 et 1000.

APPENDICE.

XXXVI.

CONCESSION D'UNE VIGNE A LEUTHARDUS, PAR AUSTRENUS, ABBÉ DE SAINT-JULIEN. — 847.

Haut. inconnue. — Larg. environ $0^{m}140^{mm}$.

Cette charte, qui vient ici à la fin de notre recueil, aurait dû être placée la première, car elle est antérieure de près d'un siècle à la plus ancienne de celles que nous avons publiées. Mais nous n'en possédions d'abord que de trop rares fragments, qui même ne se suivaient pas les uns les autres et dont il nous était impossible de tirer un sens acceptable.

Au cours de l'impression, une heureuse trouvaille a mis entre nos mains quelques nouveaux fragments, ayant la même origine que les premiers et qui, sans nous donner encore la pièce entière, nous en font connaître cependant le sujet, ainsi que les noms des personnages contractants, et contiennent même une portion de la date. Dans l'état actuel, nous possédons cinq fragments verticaux formant trois bandes, qui nous donnent à peu de chose près le corps de la charte, plus trois autres fragments, contenant

1. Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*. Paris, Wieveg, 1885; 64e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études

quelques souscriptions et une partie de la date. Au dos d'un de ces derniers, on lit en anciennes capitales mêlées d'onciales :

.....[po]stulavit Leota[rdus]
.....abbatiam.

Au-dessus, d'une écriture du XVIIe siècle, où nous croyons bien reconnaître la main du savant bénédictin dom Anselme Le Michel :

Austrenus abb.....
Leotardo....

et plus bas, d'une autre main, mais également moderne :

Anno 7° Karo...

Quant au parchemin et à l'écriture elle-même, rien ne s'oppose à ce qu'ils remontent au milieu du IXe siècle. C'est bien la minuscule diplomatique carlovingienne, et les notes tironiennes qui accompagnent les souscriptions sont correctes et bien formées. Le sujet lui-même est tout simplement la concession d'une vigne faite par Austrenus, abbé de Saint-Julien, à un homme nommé Leuthardus. Il semble donc tout naturel de classer cette pièce en tête du chartrier de cette abbaye, car nous verrons tout à l'heure que le Charles mentionné dans la date ne peut être que Charles le Chauve, dont la septième année correspond à 847. Mais plusieurs objections peuvent être présentées.

On sait d'abord que l'abbaye de Saint-Julien, fondée à l'époque mérovingienne et dont parle Grégoire de Tours, fut entièrement détruite par les Normands en 853 et ne se releva de ses ruines qu'environ quatre-vingts ans plus tard, par les soins de Téotolon. Toutes les chartes venues jusqu'à nous et toutes celles copiées ou analysées par Baluze, Gaignières et les Bénédictins, ne remontent pas au delà de l'époque de cet archevêque. Dans le *Gallia christiana*, les Bénédictins disent formellement ne connaître aucun des abbés qui ont régi le monastère détruit par les Normands, et cependant notre charte nomme *Austrenus, abba ex cellula beati martiris Juliani*, qu'ils auraient dû au moins mentionner. Tous ces savants chercheurs n'auraient donc pas connu notre charte, elle aurait même échappé à dom Le Sueur, qui était moine et dignitaire de Saint-Julien et qui n'en parle pas dans les analyses qu'il nous a laissées des plus anciennes chartes de l'abbaye. Ou bien l'auraient-ils mise de côté comme entachée de fausseté? De

nombreux exemples tendraient cependant à prouver qu'ils n'étaient pas aussi difficiles qu'on l'est aujourd'hui sur ces questions d'authenticité, et d'ailleurs ils l'auraient toujours mentionnée comme très ancienne copie.

On s'explique difficilement que cette pièce ait pu échapper à des chercheurs aussi laborieux et aussi intrépides, surtout à dom Le Sueur, qui avait certainement toutes les archives de l'abbaye à sa disposition. Il est vrai qu'au XVIIe siècle, époque de ces recherches, Saint-Julien sortait à peine de l'état de désordre et d'abandon où l'avaient jeté les guerres de religion et la détestable administration des abbés commendataires. Doit-on penser que la confusion était arrivée dans le chartrier à un point tel qu'une pièce de cette ancienneté eût pu s'égarer? Nous savons cependant que le premier effet de l'introduction de la réforme de saint Maur, en 1637, fut de rétablir l'ordre dans le temporel comme dans le spirituel de l'abbaye, et que de nombreux inventaires, dont plusieurs sont venus jusqu'à nous, furent bientôt commencés et continués pendant une partie du XVIIIe siècle. Or, aucun de ces inventaires ne fait mention de cette charte. Mais nous sommes loin de les avoir tous, et d'ailleurs, ces travaux ont été exécutés, non dans un intérêt historique, mais au point de vue purement domanial. On a voulu surtout classer et analyser les documents concernant les divers offices claustraux, ainsi que les domaines et les droits qui y étaient afférents. Notre modeste charte ne rentrant dans aucune de ces catégories aura sans doute été négligée.

Quoi qu'il en soit, son existence actuelle est incontestable, puisque nous en possédons environ les quatre cinquièmes, et sa provenance de l'ancien chartrier de Saint-Julien ne nous semble pas pouvoir être mise en doute. En effet, les mots *postulavit Leotardus*, en vieilles capitales mêlées d'onciales, sont de la même forme et très probablement de la même main que d'autres cotes écrites au dos de nos plus anciennes chartes de Saint-Julien. Il y a là comme l'estampille du vieux chartrier. Notons encore les mots *Austrenus abb.* et *Leotardo*, qui faisaient partie d'une cote plus récente et sont de la main de dom Anselme le Michel, savant bénédictin qui séjourna longtemps en Touraine et y recueillit un grand nombre de copies et d'analyses de pièces aujourd'hui conservées à la Bibliothèque nationale et à celle de Tours. Il est vrai que ses travaux ont particulièrement pour objet l'abbaye de Marmoutier, mais celle de Saint-Julien, qui était

voisine, appartenait également à la famille bénédictine, et l'on s'explique parfaitement que dom Le Michel ait eu accès dans ses archives, d'autant mieux qu'en 1641 le père général donnait à ce religieux la mission d'explorer les différentes abbayes de France pour rassembler les matériaux nécessaires à l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît.

Enfin, et ceci est capital, notre charte a été connue et vue dans le chartrier de Saint-Julien par dom Housseau qui, au XVIIIe siècle, fut chargé par sa congrégation de continuer le recueil de documents relatifs à l'histoire de Touraine, d'Anjou et du Maine, commencé par dom Augustin Cossard et dom Lefebvre Deschamps. On sait que les nombreuses copies rassemblées par dom Housseau sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, où elles forment vingt-neuf volumes. Or, dans le treizième de ces volumes, on lit, sous le numéro 8540, une analyse ainsi conçue : *Charta quæ memorat donationem factam cuidam nomine Leuthardo, ab Austreno abbate ex cellula Sancti Juliani martiris, tempore Actardi Turonorum episcopi, anno 7° Caroli regis.* Il s'agit bien ici assurément de notre pièce, et l'on remarquera même que l'auteur de l'analyse devait l'avoir sous les yeux, car certaines expressions sont identiques des deux parts. Quant à la mention *tempore Actardi, Turonorum episcopi*, ajoutée au texte, elle constitue une erreur, Actard n'ayant occupé le siège de Tours que de 871 à 874. Mais ce prélat était depuis 843 pourvu de celui de Nantes, dont il fut chassé et obligé de se réfugier à Tours, où nous le rencontrons en 847[1] et où il se trouvait probablement à l'époque de la rédaction de cette charte. Peut-être même son nom figurait-il parmi les souscriptions dont un très petit nombre seulement est parvenu jusqu'à nous.

Cette pièce avait déjà passé sous les yeux de dom Martène, qui, dans son histoire de l'abbaye de Marmoutier, conservée à la Bibliothèque nationale, s'exprime ainsi au sujet des premiers temps de l'abbaye de Saint-Julien : « La perte que l'on a faite de ces « anciens monuments dans sa ruine, causée premièrement par les « Sarrazins du temps de Charles Martel, et ensuite par les Nor- « mands l'an 853, nous ôte la connaissance des abbés qui succé- « dèrent à saint Antoine ; nous trouvons seulement un *Estrenus* « (*sic*) dans un vieux titre de l'an 7 du règne de Charles le

1. *Hist. de Marmoutier*, par D. Martène, publiée par Mgr Chevalier, t. I, p. 171.

Chauve[1]. » Évidemment, ce « vieux titre de l'an 7 du règne de Charles le Chauve » ne peut être que notre charte, et il s'agit bien ici d'Austrenus, malgré la légère différence des noms. Plusieurs princes carlovingiens ont porté, il est vrai, le nom de Charles, mais l'abbaye de Saint-Julien, détruite par les Normands en 853, ne fut rétablie par Téotolon qu'à partir de 937, et, depuis cette dernière époque, nous possédons la liste des abbés, sur laquelle ne figure pas le nom d'Austrenus. Il a donc été en fonction avant 853, et le Charles dont il s'agit doit être cherché à une époque antérieure à cette date. Nous n'avons plus à choisir qu'entre Charlemagne et Charles le Chauve. La septième année du règne de Charlemagne nous reporterait au VIIIe siècle, époque que ne permettent pas d'admettre les caractères paléographiques de notre pièce; reste seulement Charles le Chauve, dont les années partent généralement du 20 juin 840. Cette opinion est du reste, comme on l'a vu, celle de dom Martène et de dom Housseau.

Quant au fait de la conservation et pour ainsi dire de la survivance de ce frêle morceau de parchemin à la ruine totale et prolongée de l'ancienne abbaye de Saint-Julien, il n'a rien qui doive nous arrêter, tout invraisemblable qu'il puisse paraître au premier abord. Il nous serait facile, en effet, de citer plusieurs chartes de Marmoutier et de Saint-Martin qui avaient échappé à la destruction de ces établissements religieux par les Normands et qui, avant la Révolution, étaient conservées dans leurs chartriers. On dira peut-être que ces pièces n'étaient que de faux documents, fabriqués après la restauration des abbayes, comme cela est arrivé parfois; mais cette objection, que rien ne justifie du reste, ne saurait atteindre le diplôme de Louis le Débonnaire, de l'année 837, que possèdent encore les archives d'Indre-et-Loire, et qui provient de l'abbaye de Cormery, elle aussi détruite par les Normands au milieu du IXe siècle. La parfaite authenticité de cette belle pièce, qui a conservé son sceau plaqué, n'a jamais été mise en doute et ne saurait l'être. L'état fragmentaire dans lequel nous est parvenue la charte de 847 ne permet peut-être pas de se montrer aussi affirmatif à son égard; cependant, nous croyons, tout bien considéré, qu'elle ne saurait être rejetée et qu'il y a lieu de lui donner place dans nos archives départementales, immédia-

1. *Histoire de Marmoutier*, par dom Martène, partie I, tome I, p. 213. Bibl. nationale, ms. lat. 12876, ancien résidu Saint-Germain, paquet 96, n° 4.

tement après le diplôme de Louis le Débonnaire, dont elle n'est séparée que par un intervalle de dix années.

[XP. In nomi]ne Dei aeterni, Austrenus, abba ex cel-
[lula beati m]artiris Juliani notum fore cupimus omnibus
[fidelibus] sancte Dei ecclesie quia postulavit nos quidam
[homo, nomi]ne Leuthardus, vineam que est sita super flu-
. . . . . .tei ad censum . . . . . e deberemus quod
. . . . . scilicet . . . . . deprecante fran...
. . . . . .do habet in longum predicta vinea dextros
. . . . . runs versus dextros XII, ab alia fronte...
. . . [Ter]minantur de duobus lateribus. . . . . .
. . . . . vie publice, una cum per viam Ligeris, ab alia f[ronte]
. . . . . Sancti Vincentii. Inter istas terminationes jus desuper
. . . . . mus edificandi plantandi, vel quicquid
[melius elegerit emeli]orandi. Eo scilicet modo ut annis singulis,
[ad missam] Sancti Juliani martiris, censum persolvat denar. XII
. . . . . ut si tardus aut neglegens de predicto
. . . . . defaciat et ob hoc ipsud rem perdat
. . . . .[conc]edimus illi cuicumque voluerit parentum
. . . . . .
Girbertus?
Ansbertus *humilis presbyter subscripsit.*
. . . . I, *presbyter subscripsit.* Girbertus.
Bertradus, *indignus levita subscripsit.* G...
. . . . *Subdiaconus subscripsit.* Ala. . . .
. . . . . mense kalen. . . .
. . . . . VII Carolo reg.

XXXVII.

CONCESSION A SAINT-JULIEN PAR LE COMTE FOULQUES LE BON, ABBÉ DE CORMERY, D'UN DROIT DANS LA RIVIÈRE DE LA VEUDE. — MARS 944.

Haut. inconnue. — Larg. 0m250mm.

Nous ne possédions d'abord de cette pièce que quatre bandes verticales fort incomplètes, ne donnant que quelques mots, dont plusieurs étaient à peine lisibles, et quelques signatures. Il nous était impossible de déterminer le sujet de la charte, dont l'écriture

cependant indique bien le milieu du xe siècle. Heureusement, une demi-bande horizontale est venue nous donner le cœur même de la date, qui est ainsi formulée : *Data in mense Marcio, anno VIII regnante Lodovico rege;* ce qui, d'après la façon habituelle de compter les années de Louis IV, répond à 944. Elle porte même au dos, en ces vieilles capitales mêlées d'onciales, qui sont comme l'estampille de l'ancien chartrier de Saint-Julien, une cote où nous lisons : *Concessio Fulconis comitis ad monachos Sancti Juliani, de Vosda.*

Cette précieuse indication nous permet de reconnaître une charte de Foulques le Bon, comte d'Anjou, qui fut abbé laïque de Cormery, charte dont Baluze nous a conservé une copie. Les pièces émanées de ce personnage sont extrêmement rares, surtout en original, celle-ci mérite donc grandement d'être recueillie, d'autant mieux qu'elle est la seule où Foulques soit mentionné comme abbé de Cormery. Nous en donnons le texte, d'après Baluze, en mettant en italiques, dans le corps de la charte, les quelques mots ou portions de mots écrits sur nos fragments.

Baluze n'indique pas d'autres signatures que celle de Foulques; elles étaient cependant assez nombreuses, car elles remplissaient au moins trois lignes. Pas d'autres notes tironiennes que celle qui représente le mot *subscripsit.*

La Veude, *Vosda, Veda, Veudeia*, est une rivière qui prend sa source près d'Avrigny (Vienne), entre un peu avant Jaulnay dans le département d'Indre-et-Loire, où elle baigne Razines, Chaveignes et Champigny, et se jette dans la Vienne entre Anché et Rivière.

Bibl. nat., Baluze, t. 76, f° 77. Ms. lat. n° 5443, p. 44. Extrait.

Morem præcedentium patrum videmur sequi, si res nobis a Deo concessas jure ordinamus. Idcirco, ego Fulco, abba atque rector ex cœnobio Cormaricensis ecclesiæ, notum sit omnibus (fidelibus, præcipueque) nostris successoribus, quoniam deprecatus est nobis Georgius abba (atque omnis) congregatio monachorum Sancti Juliani, ut eis aliquid ex nostra potestate concederemus, more censili, quod et fecimus, cum assensum omnium monachorum in jam nuncupato monasterio Deo et Sancto Paulo *servientium;* scilicet nostram portionem quam habemus in flumine *qui vocatur* vosda, ea duntaxat ratione ut annuatim in festi*vitate* Sancti Pauli reddant in censu denarios tres. Si vero fuerit aliquis, *quod mini*me credo, qui contra hanc

hauctoritatem aliquam calumniam *inferre* conaverit, non vindicet, sed hæc omni tempore firma *et sta*bilis permaneat. Et ut certior et firmior ab omnibus. . . . . cre*datur*, *ego Fulco* sub signo sanctæ crucis corroboravi.

. . . . . decanus et monac[hus]. . . . . Simon? *Subscripsit*. . . . . .tus monachus *subscripsit*. . . . . Ingelgerius monachus *subscripsit*. Rotbertus *subscripsit*. . . . . Teutfredus *subscripsit*.

Data in mense marcio, anno VIII regnante Lodovico rege.

XXXVIII.

DONATION A UN DIACRE, PAR LE CHAPITRE DE SAINT-MARTIN, D'UN MANSE, *IN BANIOLIS SITO.* — 948 ou 949.

Haut. $0^{m}440^{mm}$? — Larg. $0^{m}265^{mm}$.

Nous avons été assez heureux pour retrouver, au cours de l'impression de ces articles, la presque totalité de la charte n° XII, dont nous ne possédions d'abord que de courts fragments, contenant la date et le nom du scribe. Nous avons pu y joindre huit bandes et demie, verticales, qui donnent le corps même de la pièce presque en entier; il manque environ trois bandes. Il s'agit bien d'un manse situé dans le voisinage de la villa *Baniolis*, et la donation émane du chapitre de Saint-Martin, mais elle n'est point faite à l'abbaye de Saint-Julien, comme nous l'avions conjecturé. Le donataire est un diacre dont le nom fait défaut, mais qu'on peut supposer avoir été moine de Saint-Julien, à moins que ce manse ne soit entré postérieurement, par acquisition ou par échange, dans les possessions de l'abbaye. Nous croyons, en effet, que ces huit bandes verticales doivent être jointes aux quatre bandes horizontales précédemment recueillies, elles sont du même temps et de la même écriture et le parchemin est semblable.

La provenance de cette pièce nous paraît mise hors de doute par la cote inscrite au dos de l'un des fragments horizontaux, qui est en capitales mêlées d'onciales, et d'une écriture que nous retrouvons sur la plupart des plus anciennes chartes de Saint-Julien. Cette cote, comme nous l'avons dit au n° XII, est ainsi conçue : *de mansello, in Baniolis sito.* Le territoire désigné s'étendait au sud de Tours et de la Martinopole et est devenu la châtellenie des Bains.

La treizième année de Louis d'Outremer correspond à 948 ou 949, selon que la charte a été donnée avant ou après le 19 juin. Au dos de l'un de nos fragments, on lit la date de 948, qui semblerait, au premier abord, trancher la question ; mais nous avons eu souvent l'occasion de constater qu'il ne faut se fier que médiocrement à ces anciennes cotes. Les biens de la Porterie de Saint-Martin, d'où dépendait le manse concédé, furent, d'après la pièce n° CXI de la *Pancarte noire*[1], restitués au chapitre par l'abbé Hugues, le 7 janvier 941. Notre document doit donc être postérieur à cette date, mais d'assez peu d'années cependant, car nous trouvons dans les chartes qui vont de 940 à 954 les noms de la plupart des signataires, notamment de Nefingus, doyen, de Guntelmus, *archiclavis,* ou trésorier, d'Arbertus, préchantre, d'Ernulfus, d'Erilannus, d'Odilardus, etc.

Voici, aussi entière que possible, cette charte, qui est inédite et dont on ne connaissait même ni copie ni analyse.

XP. [In nomine D]ei aetern[i et salv]atoris nostri Jehsu Christi, nos quidem fratres gregis beati [Martini,]

[Nefingus laevita] et sacerd[os atque dec]anus, Guntelmus etiam laevita atque archiclavis, ca[nonici ?]

[Notum fo]re cupimus omnibus successoribus nostris, aliisque confratribus, quoniam deprecat[us est]

[nos, quidam nos]tri gregi[s, lævit]a et prepositus Sancti Martini portariæ, Bernardus nomi[ne]

. . . . . num infr[a]. . . . . situm, ex ipsa portaria sui ministerii pertinentem, cum ar[pen.]

et medium. . . ulla mar. . . . . sub census institutione, nostra concederemus auctor[itate.]

[Cujus deprecationem] non sper[nentes, co]ncessimus ei jam dictum mansellum terræ arabilis cum arp[en.]

et med[ium, in p]ago Turonico, inter alveum Ligeris et fluvium Caris, non multum longe a Sa[ncti Martini]

castel[lo. . . . . tis scilic[et]. . . . . arborem rotundam et villam Baniolis, prefati vero arpe[n.]

prato. . . . . siti ; ter[minantur] ab una parte ipsa villa, ab altera vero Caris fluvio. . . .

etiam . . . . . arta ins. . . . . onis clerici prato ; inter istas terminationes prescriptum ma[nsellum]

1. *La Pancarte noire de Saint-Martin, restituée par Émile Mabille,* p. 125.

et pra[tum con]cessimus. . . . diacono, ea quidem ratione ut habeat licentiam ibi labor[andi
. . . . et. . . . . quicquid [melius volu]erit operandi. Studeat insuper exinde reddere in usus fr[atrum,]
scilicet IIII [idus novemb]ris, annu[atim ad mi]ssam Sancti Martini autumnalem, censum sol... et sic quandiu vixe-
rit ipsam ter[ram et p]ratum cu. . . . . eat emelioratione; sit vero ei licitum ex ipsa te. . . . . .
rit vendere. . . . . benifit[ium. . . . . pos]t ipsius quoque obitum duobus successoribus ex parentibus suis,
sub presignato ce[nsu di]mittend[i licentia]m habeat. Si vero ex prescripto censu, ipse vel aliquis illius [succes]
sor, tardus a[ut de] quo negli[gens f]uerit, ipsum emendet et quod tenuerit nullatenus amittat.
Ut vero huju[s auctor]itatis ma[nusfirm]a per successura tempora inviolabilis valeat perman[ere,]
manibus pro[priis ea]m subscri[psimus et] confratres nostros eam subscribere precati sumus.
Nefin[gus] *sacerdos* [et de]kanus *subscripsit*. Odilardus *sacerdos subscripsit*.
Guntel[mus] *levita* [et] *archiclavis subscripsit*. Otbertus *levita subscripsit*.
[Farmann[us]. . . . . *subscripsit*. . . . . *presbyter subscripsit*. Gerardus *diaconus subscripsit*. Gimno *levita*. . . . .
Erilannus. . . . . *subscripsit*. . . . . *levita subscripsit*. Salaco *diaconus subscripsit*. Ivo *levita*. . . . .
Adalber[tus]. . . . . *subscripsit*. A[rbe]rtus *sacerdos atque* precentor *firmavit*.
Ernulfus. . . . . *subscripsit*. . . . . *levita subscripsit*. Johannes *diaconus subscripsit*.
. . . . . Ernulfus. . . . . .
Data est autem hujus manusfirmæ auctoritas. . . . . Turonis, castello scilicet Sancti Martini in pleno fratrum capitulo, anno XIII regni Hludovici regis.
Ego Adalmarus Sancti Martini lævita et ejudem sancti scolæ minister, *rogitus scripsi et subscripsi*.

Dans la note qui précède ce recueil, nous annoncions trente-quatre chartes antérieures à l'an mille; pendant l'impression, nous sommes parvenu à porter ce nombre à trente-sept, le

numéro XXXVI n'étant que le numéro XII complété. Des trois pièces ajoutées, l'une est du milieu du IXe siècle, les deux autres de celui du Xe ; nous espérons que les curieux de documents carlovingiens ne se plaindront pas de cette addition, bien qu'elle vienne déranger l'ordre chronologique que nous avions adopté dans cette publication.

Ch. DE GRANDMAISON,
Archiviste d'Indre-et-Loire.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DU VIVARAIS

En 1853, nous avons publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1], une série d'inscriptions chrétiennes, se succédant en dates depuis le ve siècle jusqu'au XIVe, et recueillies au Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) et aux environs. Quelques pièces du même genre et de la même région nous sont tombées sous la main. Elles vont faire l'objet d'une publication qui complétera la première.

I. — XIIe SIÈCLE.

Et d'abord nous rééditons l'inscription n° VI, afin de la donner plus exactement. Cette inscription est en vers hexamètres léonins, et, quant au mot *habils*, il faut le lire *habilis*, avec l'insertion d'un petit I dans l'L. Nous distançons les hémistiches rimés de chaque vers :

Nona dies habilis mensis rutilabat aprilis,
Cum fuimus certi leto Stephani Gariberti.
Omīa pro Christo loculo dimisit in isto.
Sic bonus ipse bonis dedit hic sua cuncta colonis.
Canone canonicis viventibus ista Chalonis
Donat et ut donis famulentur ibi racionis.
Donet XPS ei donum sce reqiei. Amen.

Sans être une charte lapidaire proprement dite, cette inscription est l'attestation lapidaire de la donation du domaine et de la localité de Chalon (canton et forêt de Bourg-Saint-Andéol) aux chanoines de Saint-Ruf (établis déjà en cette ville en 1108), par Étienne Garibert, dont la mort fut connue le 9 avril, sans date

1. 3e série, t. IV, p. 592-608.

d'année. Ce Garibert paraît être décédé en pays lointains, probablement dans la première croisade. Il avait, préalablement à son départ, disposé, par testament, des biens indiqués ici, en sorte que la nouvelle officielle, *fuimus certi*, de sa mort déterminait l'effet de sa donation. Les chanoines de Saint-Ruf élevèrent en cet endroit une chapelle et établirent un prieuré pour desservir la banlieue de ce côté qui s'étendait sur tout le vaste plateau des bois du Lôou[1]. Le domaine a passé en des mains laïques, le prieuré est ruiné; la chapelle debout et agrandie attire un grand concours de fidèles le 8 septembre et dans le mois de mai. Le nom de Garibert se retrouve près de Bourg-Saint-Andéol, en sortant de la ville même, au monticule dit Galibert.

Cette inscription, en lettres onciales, a toujours été placée sur la façade de la chapelle. Elle y figure encore parfaitement conservée.

II. — Fin du XIIe siècle.

Nous avons remarqué que l'inscription précédente, qui est celle de la fondation du prieuré et de la chapelle de Chalon, n'avait pas de date d'année. Il en est de même de la suivante, gravée en mêmes lettres onciales, sur une pierre qui est à la base extérieure de l'abside du chevet. C'est l'obit du fondateur lui-même :

† III ⁝ ID^9 ⁝ F
OBIIT ⁝ BARN
P^iM^9 ⁝ P^iOR ⁝ ET FV
DATOR ⁝ HvI^9 ⁝ EC^eL

Ainsi le 3 des ides de février (10 février) mourut Barn(uinus) ou Berarn(us) (car il semble y avoir une traverse à la haute boucle du B), premier prieur et fondateur de cette chapelle.

1. *Le Lóou*, telle est aujourd'hui la prononciation du nom de cette vaste région boisée. L'orthographe en a été défigurée dans les documents administratifs modernes : on écrit *le Lavoult*, contrairement à la prononciation. Or nous avons la dénomination primitive et véritable dans la donation même de ce bois par Dona Vierna de Baladuno, datée de 1221, où se trouve ce passage : « In bosco et toto tenemento d'*Ouol* à Rivo Morenco » (Rieumorenc); *Ouol*, avec l'article *l'Ouol*, avec la contraction *l'Ouóou*, et, en redoublant l'article, *le Louóou* ou *le Lóou*.

III. — 1140.

Mais voici une troisième inscription du même genre, encastrée sur la façade de la même chapelle, et parfaitement datée :

Anno ab incarnaci
one dni nri ... xri MC
XL XVI k ..... obiit
Willem ..... et

L'année est bien 1140. Tout porte à croire que la chapelle avait été construite quelques années auparavant.

IV. — XIIe SIÈCLE.

Nous terminons la liste des inscriptions de la chapelle de Chalon par celle-ci, fort courte, et en lettres du même genre. Les deux *b* sont minuscules barrés :

PETRUS b'NARDI C.
ET Pb'T S^t R^t

Pierre Bernardi, chanoine et prêtre de Saint-Ruf. Il y a au Bourg-Saint-Andéol une famille de Bernardi, originaire du comtat Venaissin.

V. — 1283.

Les chanoines réguliers de Saint-Ruf ont été les grands architectes et les grands épigraphistes de la vallée du Rhône, dans la région du Vivarais, du Valentinois, du comtat Venaissin, de l'Uzège. Ils ont bâti un grand nombre de chapelles foraines. Ils les ont desservies et ils y ont laissé des documents lapidaires. Le type de l'écriture qu'ils employaient était la belle onciale dont nous avons de nombreux exemples.

Voici une inscription bien datée (7 septembre 1283), qui orne le mur intérieur de l'ancien cloître du Bourg-Saint-Andéol, aujourd'hui sacristie, où nous avons relevé plusieurs pièces du même genre :

Anno ⁝ Dni ⁝ MCCLXXXIII
III ⁝ id⁹ ⁝ Septemb ⁝ obiit ⁝ Odilo ⁝
de ⁝ Gorda ⁝ Garini ⁝ p^ior ⁝ de ⁝ Me
lcorio ⁝ pb'r ⁝ c⁹ ⁝ Sci ⁝ Rufi ⁝
i ⁝ cuj⁹ ⁝ anv'sario ⁝ debet ⁝ ₍Pcurari ⁝
9vet⁹ ⁝ cnicor/ ⁝ hvj⁹ ⁝ ecc- ⁝ viii ⁝ sol ⁝

Melcorio nous paraît être Mercuer (Ardèche), ou Mercœur (Haute-Loire).

Cette pierre, fort bien gravée, garantit au couvent des chanoines de Saint-Ruf du Bourg *huit* sous pour l'anniversaire d'Odilon de Gorda Garini, prieur de Mercœur ou Mercuer, prêtre et chanoine de cette congrégation, décédé le 7 septembre 1283.

Nous citons ici une autre inscription, déjà publiée, qui se trouve dans la maison des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Valence (Drôme), ancienne maison de Saint-Félix, prieuré des chanoines de Saint-Ruf en cette ville. On sait que la maison-chef desdits chanoines, fondée en 1039, à Avignon, s'était retirée devant les Albigeois et réfugiée à Valence, en 1140.

ii id augus
ti obiit Guigo de
Monteli canoni
cus Sci Felicis qui
dedit huic Ecclie ₍P an
niv'sario suo ccc sol.

Ici donc il s'agit aussi d'un anniversaire, dont l'honoraire est de *trois cents* sous, donné à l'église Saint-Félix par Gui de Monteil ou de Montélimar, le 11 août, sans date d'année.

On voit combien ces honoraires d'anniversaire pouvaient varier. C'est pourquoi il ne faudrait pas croire qu'il s'agît toujours d'une fondation d'anniversaire à perpétuité, mais quelquefois seulement de l'honoraire du premier anniversaire. Néanmoins, ces chanoines défunts faisant partie de la communauté, on peut admettre qu'à cause des services rendus, l'anniversaire était assuré pour toujours, malgré la modicité de l'offrande première.

VI. — 1456.

Voici un des plus beaux et des plus considérables échantillons

de ces sortes d'actes lapidaires et de cette belle capitale gothique usitée dans la région qui nous occupe. Chose vraiment remarquable, elle mentionne une donation de l'an 1456, elle est donc au moins de la fin du XVe siècle, de cette époque pleinement gothique et même du style gothique final. Et cependant lettres, ponctuations, abréviations, encadrements, etc., tout est, à peu de détails près, exécuté en la manière des inscriptions précédentes des XIIe et XIIIe siècles. Voilà une preuve, entre plusieurs autres, de ce principe qu'il faut appliquer à chaque instant en archéologie dans cette région de la vallée du Rhône, à savoir que, sauf quelques restaurations de détails qui greffèrent accidentellement le gothique sur le roman, les guerres des Albigeois et les autres bouleversements qui désolèrent ce pays empêchèrent le style gothique d'y fleurir et même d'y apparaître avec suite et ensemble, d'y faire époque, comme ailleurs, en sorte que, entre les monuments romans et ceux de la Renaissance, il y a là une lacune à peu près complète dans l'art religieux ; les écoles d'architecture et d'accessoires lapidaires continuèrent, sans grandes modifications, le faire des écoles de l'époque romane.

Ici donc les caractères sont très bien formés, tous allongés en hauteur. Les R ont leur boucle très petite et nouée très haut au point d'où part le jambage oblique. Les D, quand ils sont en capitale, gardent en bas leur large panse et s'effilent en pointe par le haut. Les lettres sont souvent accolées ensemble ou insérées les unes dans les autres. La ponctuation est invariablement marquée par un losange très net à la hauteur de la moitié des lettres. Signalons à la dixième ligne le signe abréviateur en forme de 8 avec un point dans chaque boucle et que nous avons interprété *sque*, *s* avec la conjonction finale.

La pierre de cette inscription sert de marche dans la maison de M. Coulon, boucher, place de la Tour. Elle nous fut signalée par M. Vaschalde, de Vals-les-Bains, et l'estampage nous fut envoyé par M. Baussan, inspecteur des monuments diocésains. Mais, suivant la remarque clairvoyante de M. de Lasteyrie, professeur à l'École des chartes, si elle est complète sur le côté gauche, qui porte du reste l'encadrement (deux barres rectilignes parallèles à 0^m^01 de distance), il faut admettre que la cassure de droite a fait perdre la moitié ou une partie considérable de l'inscription. Nous transcrivons en italiques les abréviations et nous plaçons

entre crochets les textes supposés, que nous ne garantissons nullement.

[anno D*omi*ni MCCC . . . . obiit. .
. . . . . .
. . . . . prior? quondam presen]
tis eccl*esi*e et fuit sepultus ant[e altare? capelle in ho]
nore*m* Om*nium* S*anctorum* fundate. D[edit.....]
pro una missa celebranda [quotannis, in die..., per]
prior*em* et can*oni*cos reg*ula*res de S*anc*[*to* Rufo sicut c]
onstat instr*umen*to et p*er* nota*m* su[scriptam per magistrum]
Petrum Riffardi notariu*m* p*rese*ntis [ville Burgi Sancti Andeoli]
anno D*omi*ni MCCCCLVI [die..... mensis.....]
ipse prior decoravit s*cilice*t (?). ...]
quodam brachio arg*en*ti pa[nnis...]
almaticis pannisque (?) veluti [...]
chasublia et almaticis [.....]
coloris ac de alia c[hasublia... cro]
ceis damacii nigri figur[ati....]
figurati albi ac de p[anno.....]
damacii viridi figura[ti... figu]
rati rubey necnon devo[vit.....]
alia bona p*rese*nti eccl*esi*e l[ibens..... dedit]
Orate Deum p*ro* ip*so* dic*en*do....

La rédaction de cette inscription nous reporte à un acte passé chez maître Pierre Riffard ou Riffardi, notaire très connu de cette époque. Nous nous consolions de la mutilation de la pierre, espérant découvrir l'acte susdit dans les minutes de quelqu'une des diverses études du pays. Nos recherches n'ont pas abouti : les vieux dossiers du successeur de Riffardi ne sont plus complets. Nous avons dû nous rabattre sur le système des investigations indirectes, et, grâce à l'obligeance de M. Arthur de Boislisle, membre de l'Institut, nous possédons les noms et la succession de trois prieurs des chanoines réguliers de Saint-Ruf du Bourg, parmi lesquels l'un des deux premiers est peut-être le donateur défunt, mais dont le troisième est certainement le prieur vivant en 1456. Ces trois prieurs sont : Barthélemy d'Herville, signalé en mars 1438 ; Jean Gauteyron, en 1442, et Raymond Balditi (Baudit?), qui débute en 1454 et donne sa démission en 1475, en

faveur de Jean Balditi (son parent ?). Une pièce mutilée du registre H 203[A] (fol. 1 v°) des archives de Nicolay porte ceci :

. . . . neamente gloriosissimi
. . . . is martiris beati Andeoli
dicti loci Burgi, Vivariensis diocesis,
facta per honorabilem et religiosum
virum dominum Raymundum Balditi, priorem
predicte ecclesie Burgi.

VII. — IXe SIÈCLE[1].

L'analogie qui existe entre deux inscriptions placées autrefois, à cause de l'énormité de leurs blocs, comme pied-droit et en linteau sur la porte méridionale de l'église Saint-Andéol, nous oblige de les reproduire ici côte à côte, quoique l'une d'elles, la première, ait été, de notre part, dans l'article précité de 1853 (n° 3), l'objet de commentaires à peu près complets et l'occasion de fixer une date importante pour la chronologie des évêques de Viviers.

1.	2.
✝ IC inveni	XP. Signum
tur tumulos	XPI et tumu
B'nuini epī	los Aure
qui invenit	liani epī
corpus beati An	
deoli marti	hic qvoq requiescit
ris et anc do	jam dictus Aurelianus
mū et fundam	pie recordacionis qui vic
tū erexit	sit in omī scitate cas
rexit ecclesi	to corpore * annos
ā Vivariens	LXXXV ////// et obiit
em annos	VII klendarū febroa
XXIII et obi	riarum
it pacifice I	
D decimbris	
V.	

1. Voir M. l'abbé Rouchier, *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais* (1861), et M. l'abbé Mirabel, *Vie de saint Andéol* (1869).

La première inscription est celle de Bernoin, si célèbre par la découverte du corps de saint Andéol et par l'érection de l'église de ce saint, en 858. Elle nous a appris que son épiscopat dura vingt-trois ans (de 850 à 873).

La seconde inscription est celle du tombeau d'*Aurélien, évêque de pieuse mémoire, modèle de sainteté et de chasteté, décédé à l'âge de* 85 *ans, le* 7 *des kalendes de février* (24 janvier)[1]. Le bloc sur lequel elle est gravée a 2^{m} de haut, 0^{m}65 de large et une épaisseur d'environ 0^{m}30. Elle se divise en deux parties à peu près égales. La partie haute figure un arceau porté sur deux colonnes à chapiteau et à socle, le tout grossièrement sculpté, en bas-relief, rappelant les arceaux et colonnettes de la face carlovingienne du tombeau de saint Andéol. Sous cet arc une croix, supportée elle-même par le cartouche carré qui renferme les quatre premières lignes, entre les montants des colonnettes. Le reste, qui est à proprement parler l'inscription tumulaire en huit lignes, tient toute la largeur de la pierre : la croix ici était en tête ; elle était en bas dans l'inscription de Bernoin : l'une et l'autre ont été mutilées avec la précaution de ne pas toucher à tout autre détail. Ces détériorations doivent remonter à une époque antérieure à celle où la porte méridionale fut remaniée, puisque cette pierre d'Aurélien y avait été placée en linteau à une hauteur et sous une couche de chaux qui la dérobèrent depuis à tous les regards. Nous estimons que ce remaniement de la porte et par conséquent cette nouvelle destination de la pierre enlevée à sa première place tumulaire eurent lieu après les ravages des calvinistes.

Les caractères de cette inscription sont très semblables, sinon identiques, à ceux de l'épitaphe de Bernoin, ils appartiennent à la même belle et grosse capitale carlovingienne. Les lettres ont 0^{m}07 de hauteur. On y retrouve les C et les G carrés, les mêmes insertions de lettres entre elles, les mêmes onciales et minuscules encore rares, les Q soit 2 soit q, les h, le même terme *tumulos* pour *tumulus*. Il faut cependant noter, comme une

1. M. Mirabel en a publié le texte imparfait dans la *Vie de saint Andéol* (Palmé, 1869). Cet ouvrage, ayant paru plusieurs années après le volume de M. l'abbé Rouchier, a bénéficié des découvertes qu'amenèrent les réparations de l'église de Saint-Andéol, les premières fouilles de l'église et de la crypte de Saint-Polycarpe, et les dépositions par lesquelles les derniers témoins des anciennes traditions éclairaient nos investigations.

particularité, entre *corpore* et *annos*, le signe emprunté à l'épigraphie antique païenne qui ressemble à un double cœur surmonté de trois pistils, terminé en bas par deux jambages en angle aigu séparés par un point : ce signe a été gravé en imitant celui qui se trouve dans l'inscription païenne du tombeau de saint Andéol.

Le mot le plus intéressant est celui que nous avons lu *quoque*. La gravure de ce mot est défectueuse. L'artiste avait précipitamment sculpté QVI, il se ravisa et voulut transformer l'I en O, ce qui amena une sorte de D, c'est-à-dire un I tangent à un O, IO. De prime abord, on serait porté à lire *qudque*. L'inspection attentive de la pierre nous fit bientôt découvrir la faute et la correction du graveur, et notre leçon *quoque* a pour elle l'autorité que lui valut sur place l'approbation de M. Jules Quicherat visitant le Vivarais. Elle corrobore la ressemblance paléographique des deux inscriptions, leur contemporanéité et la proximité des emplacements des deux tombes épiscopales, car ce mot signifie que là où se trouvait le tombeau de Bernoin, là *aussi* se trouvait le tombeau d'Aurélien.

Il nous paraît impossible de quitter cette inscription, déjà si remarquable au point de vue paléographique, sans signaler le problème de chronologie ecclésiastique et de nomenclature épiscopale qu'elle soulève.

Qui est cet évêque du nom d'Aurélien ? Ni Viviers, ni les sièges épiscopaux des églises répandues sur les deux versants du Rhône n'ont eu un évêque de ce nom. Il faut aller jusqu'à Lyon pour rencontrer un Aurélien, qui siégea de 875 à 895.

Deux explications ont été fournies concurremment.

L'une, très contestable et que nous ne donnons que pour mémoire, consiste à admettre que l'évêque de notre inscription est l'Aurélien de Lyon, parce que : 1° la contemporanéité des deux prélats est patente, ce qui justifie la similitude et la corrélation des deux épitaphes ; 2° les notes par lesquelles l'inscription recommande l'évêque défunt et celle de la biographie d'Aurélien de Lyon, telle que la donne la *Gallia christiana*, paraissent textuellement coïncider ; 3° cette biographie affirmant l'incertitude de l'époque et du lieu de la mort d'Aurélien, on peut présumer qu'il finit ses jours en un pays lointain et obscur ; 4° le prélat ayant eu des difficultés politiques (élection de Bozon) et canoniques (ordination d'un évêque) put quitter ses fonctions à l'avè-

nement du pape Étienne VI (c'est l'avis de Baluze); 5° en de telles conditions, Aurélien, ancien archidiacre d'Autun (dont les apôtres saint Andoche et saint Thyrse avaient été les compagnons de saint Andéol), successeur à Lyon de saint Irénée (chef de la mission desdits apôtres), parvenu à une extrême vieillesse et fatigué du poids des affaires, aurait pris sa retraite auprès du tombeau de saint Andéol, dont la découverte récente par Bernoin avait été si glorieusement divulguée et attirait un grand concours de peuples.

L'autre explication soutient que tout évêque dont on ne désigne pas le siège est l'évêque du pays, et que, s'il s'agissait d'Aurélien de Lyon, qui fut un des plus éminents prélats de son temps, on n'aurait pas manqué de mentionner au moins la qualité d'archevêque, ce qui était déjà la pratique générale. Dans cette hypothèse, Aurélien est un évêque de Viviers omis dans les nombreuses lacunes des neuf catalogues de cette église, avant l'année 815. Sa première tombe aurait pu se trouver, soit dans les dépendances de l'une des deux paroisses, Saint-Polycarpe et Saint-Michel, existant alors, soit dans une chapelle qui aurait occupé l'emplacement primitif de l'église Saint-Andéol ; on aurait relevé le corps après la mort de Bernoin et on l'aurait placé à côté du fondateur de la nouvelle église, près du sépulcre du martyr. De là les deux épitaphes, d'une part, *Ic invenitur tumulus Bernuini episcopi,* et de l'autre, *Tumulus Aureliani episcopi* et *hic quoque requiescit jam dictus Aurelianus.*

Nous avons dit que la chronologie des évêques de Viviers est favorable à cette seconde explication. Il y a, en effet, dans le catalogue même rectifié, entre les années 740 et 815, une lacune énorme, que la présence un peu problématique d'Eribaldus ne suffit pas à combler, et dans laquelle il y a place pour plusieurs évêques : nous y compterons Aurélien[1].

VIII. — Vers 870.

L'inscription que nous allons donner est bien courte. Elle est en trois lignes :

Sce̅ Andeole in
tercede pro
nobis

1. Rouchier, *Histoire du Vivarais,* p. 556, et tableau, p. 574.

En réalité, cette inscription est un graffite gravé à la pointe sur une pierre de l'ancienne église Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol. Elle appartient à la capitale carlovingienne, et paraît contemporaine des deux inscriptions précédentes : mêmes majuscules romaines, mêmes insertions de lettres ; rien d'oncial. Les premières syllabes des trois petites lignes sont assez frustes. Elles ont été d'abord assez mal exécutées et puis comme éraflées par un outil tranchant, qui a laissé sur elles des traces de lignes parallèles obliques. C'est une invocation au saint martyr écrite dans un moment de loisir et de transport pieux.

Ce graffite vient confirmer ce que les récits nous disent, soit de l'emplacement primitif du tombeau de saint Andéol, soit de l'ancienneté de l'église Saint-Polycarpe.

Tous les documents, joints à la tradition populaire, s'accordent à dire que Bernoin trouva le tombeau dans ce qu'ils appellent la crypte ou la *crota* de l'église Saint-Polycarpe. Mais cette crypte n'est pas la crypte actuelle, celle-ci ayant été totalement bâtie à neuf avec l'église actuelle de Saint-Polycarpe sous les Carlovingiens. Cette dernière affecte la forme de ces petites basiliques à trois absidioles que M. de Rossi a découvertes dans la voie Ardéatrice, dans la voie Appienne, etc., et qui remontent à l'époque constantinienne. La crypte où fut trouvé le tombeau, en 858, devait avoir cette forme, mais elle fut sans doute dévastée et ruinée par les invasions, ce qui explique qu'on en ait perdu les traces ; les architectes de l'église romane de Saint-Polycarpe ne firent que la reproduire en renouvelant les matériaux.

Cette église Saint-Polycarpe était fort étroite, à une seule nef. Pour communiquer du sanctuaire et de l'autel, placés sur la crypte, avec la nef et la crypte elle-même en contrebas, on pratiqua à droite et à gauche dans l'épaisseur des murs de la première travée de très petits escaliers, éclairés par une fenêtre en meurtrière. C'est sur la pierre de taille qui constitue le côté intérieur de cette fissure à jour que l'on a trouvé le graffite ; cette pierre qui porte ainsi le cri des pèlerins est polie par le frottement de leurs mains qui s'appuyaient à la descente, comme aussi leur passage fréquent a usé presque complètement les petites marches.

Cette inscription est gravée sur une pierre qui a sa place essentielle et inamovible dans le monument ; d'après ses caractères paléographiques, elle est contemporaine de Bernoin : elle prouve donc que l'église Saint-Polycarpe existait, c'est-à-dire fut bâtie,

à la même époque ; elle semble même indiquer ou qu'elle fut tracée avant la translation du tombeau dans l'église nouvelle de Saint-Andéol, ou que, après cette translation, les pèlerins ne cessèrent d'affluer à cette crypte dans laquelle le corps avait séjourné six cent cinquante ans. Une chose est certaine, c'est que, jusqu'à la Révolution, les générations qui nous ont précédé, et celle que nous avons pu questionner et entendre maintes fois, appelaient cette crypte la *sainte Roumèle* ou sainte Romaine, conservant à ce monument le souvenir de la bienheureuse Tullie qui avait secrètement recueilli le corps du martyr, l'avait déposé dans ce tombeau de famille et caché dans sa maison ou dans le prædium adjacent, devenus l'emplacement de la crypte et de l'église Saint-Polycarpe[1].

Nous venons de mettre en évidence trois monuments lapidaires qui sont contemporains et solidaires entre eux. Pour compléter le rapprochement, il est opportun de mentionner ici les sculptures et les inscriptions de la face chrétienne du sarcophage de saint Andéol, qui ont avec eux plusieurs traits de ressemblance. Mais paléographiquement ces inscriptions, complètement onciales, sont notablement postérieures aux trois documents précités. Il est à présumer que toute cette face chrétienne du tombeau fut gravée à peu près à l'époque où l'évêque de Viviers Leodegarius confia aux chanoines de Saint-Ruf la possession et le service de l'église Saint-Andéol et la garde du tombeau, par un acte du 28 novembre 1108, que nous avons encore. Ces chanoines s'inspirèrent à la fois des deux pierres tombales ; à celle de Bernoin ils empruntèrent les ornements entrelacés ; à celle d'Aurélien, les deux arcs portant sur colonnettes et servant de niches aux statues en bas-relief de saint Polycarpe et de saint Bénigne. On peut même remarquer que ces colonnettes et leurs arceaux rappellent les dispositions de l'arcature intérieure du chevet de l'église, qui fut remanié précisément sous Leodegarius[2].

IX. — XIVe SIÈCLE.

Le fragment suivant a été trouvé, en 1874, à la fin de décembre,

1. Voir MM. Rouchier et Mirabel sur les éclaircissements développés qu'ils ont donnés au sujet du tombeau, de la crypte et de l'intervention de Tullie.

2. Préambule de l'inventaire des reliques trouvées dans ce chevet par Leodegarius (Archives communales de Bourg-Saint-Andéol, sac 2).

dans les matériaux de démolition de l'église de Saint-Laurent à Viviers. Nous en devons la communication à M. l'abbé Bourg, vicaire général :

is ⁝ de ⁝ terra ⁝ de ⁝ f
oudinie ⁝ de ⁝ quo
dam ⁝ castro ⁝ v
ocato ⁝ Bonne ⁝ et

C'est la capitale gothique très belle que nous avons déjà signalée dans notre premier article de 1853, en publiant les inscriptions du XIVe siècle. Les lettres sont fermées et liées par des traits surabondants qui partent de leurs extrémités. Du reste, nous avons fait connaître autrefois l'inscription de fondation de cette église Saint-Laurent, dont un archevêque d'Auch, originaire du diocèse de Viviers, posa la première pierre en 1381.

Il s'agit d'une terre de carrière ou de mine, *foudinie;* quant au nom de lieu, château de Bonne ou de *Bonnere*, il nous est totalement inconnu.

Voici les noms recueillis dans la série des inscriptions chrétiennes du Vivarais (*Bibliothèque de l'École des chartes*, années 1853 et 1886) :

496. Domnolus, jac (pour diac. ?).
— Alaric II, rex.
VIe s. Severus, lector.
— Pascasius, presb.
IXe s. Ingiranus, laicus (pas d'onciales).
873. Bernuinus, episc. } (quelques onciales).
895. Aurelianus, episc. }
XIIe s. Stephanus Garibertus (onciale). S. Ruf.
— Chalon, localité.
1140. Willem... S. R.
XIIe s. Petrus Bernardi, presb. et c. S. R.
— Barn.. ou Berarn., prior S. R.
1207. Giraudus Audigerii, c. S. R.
XIIIe s. Yldricus, c. S. R.
1245. Guillelmus de Gordav..., miles S. R.
XIIIe s. Bertrandus de Chalancone, familiaris S. R.
— Guillelma, uexor Andree de Alesto, familiaris S. R.

XIIIe s. Andreas de Alesto.
— Bertrandus de Malo Consilio, S. R.
— Alazaïs de Monte Claro, familiaris S. R.
1261. Bertrandus de Monteclaro, domicellus S. R.
— Campus de Sausea, localité.
1266. Raimundus de Borriano, levita, c. S. R.
1270. Eraclii... rda, presb. c. S. R.
1273. Alberto de Blanac, Saint-Montan. S. R. (?)
1278. Monclaressa, uxor Teobaldi de Petralapta, S. R.
— Teobaldus de Petralapta, Pierrelatte.
1283. Odilo de Gorda Garini, prior, c. S. R.
— Melcorio, prieuré S. R.
XIIIe s. Guigo de Monteli, S. R. (Valence).
— ...tia,... atii,... abas. S. R.
1293. Humbertus de Monteclaro, miles S. R.
1310. Poncius Balbi (Vivariis).
— Confratria de Platra, Crota (Vivar.).
1362. Bertrandus Meineti, cs (Vivar.).
— ...Traderii, lathomus (Vivar.).
1381. Joh. Flandrini, arch. Auxitan.
— Ecclesia beati Laurentii (Vivar.).
— Terra de foudinie. Castrum Bonne ou Bonnere.
1456. Petrus Riffardi, notar. Burgi Si Andeoli.

En terminant la publication des inscriptions chrétiennes que nous avons recueillies dans le bas Vivarais et aux bords du Rhône, qu'il nous soit permis de souhaiter que ces monuments soient préservés de la destruction et pour cela de formuler un vœu qui, élargissant la question, tende à obtenir la création à Paris d'un musée où s'échelonneraient chronologiquement les moulages des inscriptions les plus remarquables qui contiennent les divers types et caractères de nos écritures lapidaires, à partir de l'époque romaine jusqu'à la Renaissance.

Auguste Paradis.

BIBLIOGRAPHIE.

Codices manuscripti Palatini græci bibliothecæ Vaticanæ, descripti præside J. B. cardinali Pitra... Recensuit et digessit Henricus Stevenson senior, ejusdem bibliothecæ scriptor. Romæ, ex typographeo Vaticano, 1885. In-4°, xxxvii-336 pages.

La fondation de la bibliothèque Palatine de Heidelberg remonte à la fin du xve s., et probablement à l'année 1482. C'est l'électeur Philippe (1476-1508) qui en décida l'établissement sur les conseils de son chancelier, l'évêque de Worms, Jean de Dalburg, et de Rodolphe Agricola, que Jean de Dalburg venait de décider à se fixer à Heidelberg. Le premier noyau de la bibliothèque, formé de manuscrits, la plupart rapportés d'Italie par Agricola, s'accrut bientôt de la riche collection de l'un de ses fondateurs, l'évêque de Worms. Un des successeurs de Philippe, l'électeur Othon-Henri (1556-1559), ne négligea rien pour enrichir la bibliothèque Palatine, nous en avons un témoignage dans un passage de la vie de Nicolas Kistner qui, par ordre de l'électeur, recherchait des manuscrits jusque dans l'ouest de la France : « Rupellam, Santonum portum, adiit; bibliothecas in illis regionibus præcipuas inquisivit diligenter, ita jubente et petente electore Othone Henrico Palatino, qui libris raris antiquitatisque venerandæ Palatinam bibliothecam instructurus, nulli sumptui, nulli labori pepercit[1]. » Enfin, à quelques années de là, en 1584, le Mécène de Henri Estienne, Ulrich Fugger, léguait à l'électeur Frédéric IV sa magnifique bibliothèque qui venait se joindre aux trésors déjà réunis à Heidelberg, mais qui n'y devaient pas rester longtemps.

On sait comment au commencement du xviie siècle, en 1623, la bibliothèque Palatine fut offerte par le duc de Bavière, Maximilien Ier, au pape Grégoire XV; presque tous les manuscrits palatins portent un ex-libris gravé qui l'indique : *Sum de bibliotheca, quam Heidelberga capta, spolium fecit, et P. M. Gregorio XV. trophæum misit Maximilianus, utriusque Bavariæ dux, etc. S. R. I. archidapifer et princeps elector;* suivent les armes de Bavière et la date : *Anno Christi* CIↃ. IↃC. XXIII.

1. *Vita Nicolai Cisneri,* dans Melchior Adam, *Vitæ Germanorum,* etc. (Heidelberg, 1620, in-8°, p. 256). Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1876, t. XXXVII, p. 472.

Le bibliothécaire du pape, Leone Allaci, fut chargé d'aller chercher les manuscrits à Heidelberg et de les faire transporter à Rome; c'est à ce moment que bon nombre de volumes ont perdu leur état civil, dépouillés, pour les alléger, des reliures que leur avaient fait mettre les électeurs.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la bibliothèque Palatine fut conservée intacte parmi les autres collections du Vatican; mais, en 1797, à la suite du traité de Tolentino, parmi les cinq cents manuscrits remis au gouvernement français par le souverain pontife, se trouvèrent vingt-six manuscrits grecs du fonds Palatin. Ces volumes restèrent à Paris, à la Bibliothèque nationale, jusqu'en 1815, avec les autres manuscrits du Vatican. A la suite du traité de Paris, le commissaire général autrichien, baron d'Ottenfels, réclama au nom du gouvernement pontifical les manuscrits de la bibliothèque Vaticane transportés à Paris; ces volumes lui furent remis le 28 octobre 1815. En même temps, le gouvernement prussien demandait que les vingt-six manuscrits Palatins compris dans cette réclamation fissent retour à l'université de Heidelberg, ainsi que tous les autres volumes du fonds Palatin restés à Rome. Après différentes négociations, Pie VII consentit à la cession des vingt-six manuscrits, qui, en quittant Paris, prirent le chemin de Heidelberg, et, pour conserver la propriété des autres manuscrits Palatins, offrit encore les volumes allemands du même fonds, au nombre de huit cent quarante-huit.

Telle est, rapidement esquissée, l'histoire des vicissitudes de la bibliothèque Palatine. Dès 1817, Fr. Wilken l'avait narrée tout au long; depuis, les polémiques ont été nombreuses à son sujet, et, après Wilken, M. H. Stevenson, dans l'introduction mise en tête du Catalogue des manuscrits grecs du fonds Palatin, a savamment traité à nouveau dans ses moindres détails l'histoire de la bibliothèque de Heidelberg.

Le premier catalogue de la bibliothèque Palatine est l'œuvre de Frédéric Sylburg; il fut dressé en 1584, après l'entrée des manuscrits de Fugger, et forme aujourd'hui le ms. Palat. lat. 429 *bis*. Le dernier bibliothécaire de la Palatine, Jean Gruter, y ajouta des numéros que n'avait pas mis Sylburg; c'est ce catalogue qui a été publié par Mieg, dans les *Monumenta pietatis et literaria* (Francfort, 1702, in-4°). A la fin du XVIIe siècle, sous l'administration d'Emmanuel de Scheelstrate, fut rédigé à Rome un second catalogue tout en grec, qui n'est en réalité qu'une nouvelle rédaction du catalogue de Sylburg, à laquelle sont ajoutés l'indication des feuillets auxquels commencent les articles d'un même manuscrit et les *incipit* de ces articles donnés tout au long indifféremment.

On peut dire que le catalogue publié aujourd'hui par M. H. Stevenson est définitif. Il met pleinement en lumière les richesses du fonds Palatin et nous fait connaître dans leurs moindres détails les 432 manus-

crits grecs qu'il contient; c'est un modèle également éloigné de l'abondance, souvent inutile, de plusieurs anciens catalogues et de la sécheresse, quelquefois obligée, d'un inventaire.

A la suite de la description des 432 volumes grecs du fonds Palatin, sont placés différents index des manuscrits datés (depuis 897 jusqu'en 1599), des noms des copistes, des anciens possesseurs, enfin un très complet *Index nominum rerumque* (terminé par une table des vies de saints) dans lequel l'emploi de chiffres gras de même corps que les autres caractères, pour désigner les numéros des manuscrits, fait le plus heureux effet.

M. H. Stevenson fils doit traiter complètement, dans un prochain volume, l'histoire des anciennes bibliothèques monastiques ou privées qui ont contribué à former la bibliothèque Palatine. C'est un travail qui ne manquera pas de jeter une vive lumière sur l'histoire littéraire du XVe et du XVIe siècle et que salueront avec reconnaissance tous les érudits qui s'intéressent à l'histoire de la Renaissance.

On me permettra, en attendant, de présenter quelques notes à propos de la liste des anciens possesseurs des manuscrits grecs du fonds Palatin. Plusieurs des bibliothèques particulières dont on rencontre des volumes isolés dans cette collection sont aussi représentées dans le fonds grec de la Bibliothèque nationale ou dans différentes autres grandes bibliothèques :

Aristobule (Arsène) Apostolios, archevêque de Monembasie (1465-1535), sur lequel on peut consulter la *Bibliographie hellénique* de M. E. Legrand (I, CLXV-CLXXIV), a possédé les quatre manuscrits Palat. gr. 139, 149, 356 et 358. On pourrait aussi citer au Vatican plusieurs manuscrits qui lui ont appartenu et on en retrouve aujourd'hui bon nombre d'autres dispersés dans différentes collections. A Paris, la Bibliothèque nationale possède trente-deux manuscrits grecs provenant d'Aristobule Apostolios; il y en a encore à Berne (B. 48), à Bruxelles (n°s 74, 83, 90, 95), à Leyde (Voss. gr. misc. 22), à Londres (Arundel, 530, et Addit. ms. 5108), à Madrid (N. 13), à Moscou (n° 10), à Turin (n° 4), à Vienne (Theol., 34, 93, 195; Hist. eccles., 22, 61), etc.

Estienne (Henri). L'index des possesseurs mentionne le ms. Palat. gr. 421, qui contient la première partie de la Bibliothèque de Photius, comme ayant appartenu peut-être à Henri Estienne. Un autre exemplaire de la Bibliothèque de Photius, possédé par Henri Estienne, est maintenant à Londres (Harley, 5591-5593); et différents manuscrits qui ont appartenu au célèbre typographe parisien se trouvent encore à Paris (Suppl. gr., 328), à Leyde (Voss. gr. 4°, 18 et 20), à Londres (Old Royal, 16. C. XI) et à Turin (n° 11).

Froben. Le ms. Palat. gr. 402 provient de la bibliothèque des Dominicains de Bâle et a plus tard appartenu à l'imprimeur Froben. On sait que la plupart des mss. grecs des Dominicains de Bâle (aujourd'hui à

la bibliothèque de l'Université de cette ville) proviennent du legs du cardinal Jean de Raguse († 1443). Je citerai encore un ms. de Jérôme Froben à Oxford (Misc. gr. 27).

Georges Corinthios (le comte), originaire de Monembasie et neveu d'Arsène Apostolios (E. Legrand, *op. cit.*, I, 252), possédait une riche bibliothèque, dont plusieurs volumes avaient précédemment appartenu au Crétois Marc Mamounas. Sa bibliothèque, comme celle de son oncle, est aujourd'hui dispersée un peu partout. M. Stevenson mentionne comme provenant de lui les deux manuscrits Palat. gr. 362 et 369; il faut peut-être y joindre les nos 204 et 208 qui ont appartenu à Marc Mamounas. On a à Paris cinq mss. grecs de la bibliothèque de Georges Corinthios, un autre est à Londres (Add. ms. 18232), un à Naples (II. A. 11), trois à Oxford (Barocci, 4, 155, 231), dix-huit, et peut-être plus, à Vienne.

Guarin de Vérone. La bibliothèque du célèbre humaniste n'est représentée que par un seul ms. grec dans le fonds Palatin (no 106). Je signalerai d'autres mss. grecs de Guarin de Vérone à Paris (ms. grec 2772), à Vienne (Philos., 37), à Wolfenbüttel (nos 536, 936-938, 940 et 941).

Marc Musurus (E. Legrand, *op. cit.*, I, CVIII-CXXIV) a possédé les mss. Palat. gr. 261 et 287. On retrouve encore les débris de la bibliothèque du grand helléniste, qui a si puissamment contribué à la renaissance des lettres grecques, dans plusieurs bibliothèques, sans parler de différents manuscrits conservés dans d'autres fonds de la bibliothèque Vaticane. Les mss. grecs 2799, 2810, 2858, 2915 et 2947 de Paris ont appartenu à Marc Musurus, de même que le ms. gr. 127 de Modène.

Michel Sophianos, fils de Georges († 1564), fut l'ami des principaux humanistes du XVIe siècle : J.-V. Pinelli, Pierre Nuñez, Pierre Vettori, Joachim Camerarius, Henri Estienne, Paul Manuce, etc. (E. Legrand, *op. cit.*, II, 168-176). On a un ms. grec de lui dans le fonds Palatin (no 403) ; j'en citerai d'autres à Paris (gr. 545 et 1750), à Munich (gr. 50, 81, 88), à Vienne (Philos., 53, Hist. eccles., 27).

Pacius (Jules), de Beriga. Sur ce célèbre jurisconsulte, on peut consulter, outre la *Notice* de M. Berriat-Saint-Prix, publiée en 1840 dans la *Revue étrangère et française de législation* (tirée à part, avec additions), un récent travail de M. Ch. Revillout, *le Jurisconsulte Jules Pacius de Beriga* (Montpellier, 1882, in-4o), et le compte rendu de cet ouvrage par M. Ph. Tamizey de Larroque dans la *Revue des questions historiques* (octobre 1883). Douze mss. grecs ayant appartenu à Pacius entrèrent en 1592 dans la bibliothèque Palatine (Stevenson, *Introduction*, p. XXVIII). Un catalogue des mss. grecs de Pacius se trouve à Carpentras parmi les papiers de Peiresc.

Philelphe (François). On conserve dans le fonds palatin (no 282) un ms. grec qui a appartenu au célèbre humaniste. La meilleure partie des mss. grecs de la bibliothèque de Philelphe est aujourd'hui à Florence;

je citerai encore trois mss. grecs de Paris (nos 2110, 2623 et 2978), un ms. de Leyde (Scaliger, 26), et un ms. de Wolfenbüttel (no 393), qui ont fait partie de sa collection.

Le catalogue des manuscrits latins, qui viennent à la suite des manuscrits grecs dans le fonds Palatin, est en grande partie imprimé et la mise en vente du premier volume est déjà annoncée; viendront ensuite les manuscrits grecs des fonds de la reine de Suède, de Pie II et d'Urbin, dont M. H. Stevenson a aussi rédigé les catalogues. Ces volumes, on a tout lieu de l'espérer, ne se feront pas longtemps attendre. Ils ne le céderont pas en intérêt à la description des manuscrits grecs du fonds palatin qui ouvre la nouvelle série des catalogues du Vatican, dont la publication, interrompue depuis plus d'un siècle, est ainsi très heureusement reprise sous la haute direction de notre éminent compatriote, le cardinal J.-B. Pitra, comme un gage nouveau de la protection accordée aux lettres par le souverain pontife.

H. Omont.

Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung. Unter Mitwirkung von Th. Sickel, etc., redigirt von E. Mühlbacher. V. Band, 1884; VI. Band, 1885; I. Ergänzungsband, 1885. Innsbruck, Wagner. In-8°, 3 vol.

Grâce à la création des fascicules supplémentaires, qui paraissent depuis deux ans à époques variables et forment une série distincte, le nombre des volumes de la revue de l'Institut historique viennois, publiés en 1884 et 1885, s'élève à trois : les tomes V et VI de la série ordinaire et le premier volume supplémentaire ou *Ergänzungsband.* La plupart des articles concernent l'histoire de l'Empire ou celle des divers États allemands. Voici l'indication sommaire de ceux qui ont une portée plus générale ou un intérêt plus direct pour les lecteurs français.

Diplomatique pontificale. — M. E. Kaltenbrunner étudie successivement les registres des bulles pontificales au XIIIe siècle (vol. V, p. 213), un cartulaire du saint-siège, le *Liber rubeus,* commencé par ordre de Pie II, à Sienne, en 1460 (V, 618), et les plus anciens registres des brefs, qui ne remontent qu'au XVe siècle (VI, 79). — M. E. v. Ottenthal donne des notions sommaires sur les registres pontificaux des années 1304 à 1308 (V, 128), une description détaillée de ceux de Martin V et d'Eugène IV, papes de 1416 à 1447 (Erg., I, 401), et des remarques sur les registres de la chambre apostolique au XVe siècle (VI, 614). — M. Em. Werunsky présente des observations sur les registres de Clément VI et d'Innocent VI, 1342-1362 (VI, 140). — M. J. v. Pflugk-Harttung étudie un caractère des bulles originales de Léon IX (1049-1054) et de quelques-uns de ses successeurs, le *comma,* signe de forme variable,

placé après le monogramme qui représente les mots *Bene valete* (V, 434). — M. W. Diekamp décrit une bulle de Léon IX pour Andlau, n° 3194 de Jaffé, retrouvée en original aux archives de la ville de Strasbourg (V, 441).

France : Mérovingiens. — On sait la grande place que tiennent les Syriens dans les récits de Grégoire de Tours. Il est évident que les hommes de cette nationalité étaient très nombreux en Gaule à l'époque mérovingienne. M. Scheffer-Boichorst montre qu'ils n'étaient pas moins répandus dans tout le reste du monde romain, où ils faisaient un commerce étendu (VI, 521). Peut-être n'étaient-ils guère moins nombreux que les Juifs. Il en fut ainsi jusqu'à la conquête de la Syrie par les Musulmans, qui mit fin aux relations commerciales entre ce pays et l'Occident chrétien.

France : Carolingiens. — M. Scheffer-Boichorst soumet à un examen critique le récit contenu dans la vie du pape Adrien Ier, sur la promesse de donation de territoires étendus en Italie, faite au saint-siège par Pépin et renouvelée par Charlemagne en 774 (V, 193). Il conclut à l'authenticité de ces promesses et à l'exactitude des faits racontés par le biographe du pape. Il croit seulement que l'indication des limites des territoires promis a été falsifiée après coup. — M. Mühlbacher publie une série de diplômes inédits des souverains allemands du IXe, du Xe et du XIe siècle, et, en tête, deux diplômes de Louis le Pieux pour le monastère italien de Montamiata, 17 novembre 816 et 27 octobre 821 (V, 378).

Alsace-Lorraine. — M. Al. Schulte étudie les annales écrites dans divers couvents d'Alsace à l'époque des Hohenstaufen (V, 513). Il n'accorde pas aux *Annales Argentinenses* l'importance qu'a voulu leur donner leur premier éditeur, Grandidier; loin d'y reconnaître, avec celui-ci, la source de toutes les chroniques alsaciennes de cette époque, il y voit une compilation de plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont aujourd'hui perdus. Quant à la chronique connue sous le nom d'*Annales Marbacenses,* il repousse l'opinion de ceux qui la croient écrite, soit à Marbach, près de Colmar, soit au monastère de la Trinité de Strasbourg, et il l'attribue, avec Böhmer, au monastère cistercien de Neubourg, près de Haguenau.

Histoire des découvertes. — M. Fr. Wieser publie, d'après l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, une dépêche italienne de Gaspar Contarini, datée de Valladolid, le 24 septembre 1522; c'est l'un des plus anciens documents où se trouve relaté le voyage de Magellan autour du monde (V, 446).

Histoire des arts. — M. Simon Laschitzer traite, d'une façon complète, en plus de cinquante pages de texte serré, des meilleures méthodes à suivre pour la rédaction des catalogues d'estampes et de gravures (V, 565). — M. K. Wenck traite des inventaires du trésor des papes au

XIIIe et au XIVe siècle et publie le catalogue des livres de Benoît XI, dressé en 1311 (VI, 270). — M. E. v. Ottenthal publie quelques notes tirées des registres du saint-siège sous Martin V et Eugène IV, de 1421 à 1441; ces notes peuvent servir à compléter les renseignements donnés par M. Müntz dans ses études sur les *Arts à la cour des papes* (V, 440). — M. Thausing confirme l'attribution à Michel Wolgemut d'un grand nombre de pièces dessinées ou gravées, qui sont signées d'un W, et dont on a fait honneur, à tort, à Wenceslas d'Olmütz (V, 121). Il publie en même temps une pièce qui montre Wolgemut intéressé commercialement dans une entreprise de librairie, la publication d'un ouvrage illustré, la *Chronica mundi* de Hartmann Schedel.

Eine Augustin fälschlich beilegte Homilia de sacrilegiis, aus einer Einsiedeler Handschrift des achten Jahrhunderts herausgegeben und mit kritischen und sachlichen Anmerkungen, sowie mit einer Abhandlung begleitet von Dr C. P. Caspari. Christiania, Jacob Dybwad, 1886. In-8°, 73 pages.

Le sermon que M. le Dr Caspari vient de tirer d'un manuscrit de l'abbaye d'Einsiedeln, copié en caractères mérovingiens, est rempli de renseignements les plus curieux sur les superstitions populaires. Les commentaires que l'éditeur y a joints en augmentent encore l'intérêt.

Æneae Silvii Piccolomini *Senensis qui postea fuit* Pius II *Pont. Max. opera inedita. Descripsit ex codicibus Chisianis vulgavit notisque illustravit* Josephus Cugnoni, Chisianæ Bibliothecæ præfectus. (*Atti della R. Accademia dei Lincei.* Anno CCLXXX-1882-83. Serie terza. *Memorie della classe di scienze morali storiche et filologiche.* Volume VIII. Roma, 1883.)

Æneas Silvius Piccolomini, élevé au trône pontifical en 1458, et qui prit le nom de Pie II[1], a laissé de nombreuses lettres, divers écrits en prose et une certaine quantité de pièces de poésie[2]. Si tous ces morceaux n'ont pas une égale valeur, ils témoignent du moins d'une véritable érudition, d'une conviction ardente, mais trop fréquemment aussi d'une violence excessive. Les curieux et nombreux fragments que

1. Né le 19 octobre 1405, il mourut le 14 août 1464.

2. L'édition des œuvres de Pie II dont s'est servi M. J. Cugnoni est celle de Bâle (1 vol. in-fol., 1551). Il a naturellement employé aussi les lettres découvertes et éditées par G. Voigt (*Archiv für Kunde oesterreichischer Geschichtsquellen,* vol. XVI, 1856). M. J. Cugnoni signale enfin dans la bibliothèque Chigi un précieux exemplaire des œuvres de Pie II (édition de Nuremberg, 1481) et qui porte en marge des observations de la main de Pie III.

M. J. Cugnoni a mis au jour ne font que confirmer l'opinion que, sur ce point, on avait déjà de Pie II.

Le nouvel éditeur a fourni un très important complément à ce qu'on connaissait des œuvres de ce pape; on s'en convaincra en remarquant que ses additions occupent 307 pages du volume VIII des Mémoires de l'Académie de Lincei. Un fac-similé de l'écriture d'Æneas Silvius accompagne les textes inédits[1].

Mais, comme l'a fait remarquer M. Cugnoni dans sa préface, il a réuni les matériaux d'une nouvelle édition, plutôt qu'il ne l'a faite; en effet, il s'est borné à publier les fragments inédits sans les relier les uns aux autres par les parties déjà connues. Ce plan rend assez difficile l'usage de ces documents, car il faut continuellement se reporter aux éditions antérieures pour ce qui a été précédemment publié.

Une table onomastique eût été vraiment indispensable; on peut également regretter la rareté des notes, qui ne tiennent pas toujours ce que la préface semble promettre.

Enfin, pour en finir avec les critiques de détail, il est tout à fait fâcheux de voir l'éditeur s'obstiner dans l'étrange méthode qui consiste à ne signaler par des majuscules que les noms propres qui en ont dans les manuscrits; or, chacun sait combien l'usage de cette nature de lettres a été arbitraire au moyen âge : il s'en suit une véritable confusion dans les textes imprimés[2].

Les manuscrits utilisés par M. Cugnoni appartiennent tous au dépôt dont la garde lui est confiée; ils sont au nombre de 28[3]. A leur description, véritablement bien rapide, succède un catalogue des manuscrits composant la bibliothèque d'Æneas Silvius, et qui passèrent en partie dans la collection particulière d'Alexandre VII (Fabio Chigi).

Quant à la raison qui a fait omettre dans les anciennes éditions un si grand nombre de pièces, c'est l'intention même de Pie II, lequel dans le manuscrit F a fait suivre les passages à supprimer des mots : « dimitte, — dimitte hanc, — dimittatur, — dimitte totum[4]. »

La publication de M. Cugnoni ajoute à la fois aux lettres, aux discours, aux « narrationes », enfin aux autres œuvres de Pie II. Parmi

1. M. J. Cugnoni avertit très loyalement ses lecteurs qu'il s'est servi d'un catalogue des œuvres éditées et inédites de Pie II, catalogue qui avait été rédigé par le comte Scipione Borghesi, de Sienne.

2. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que, page 327, M. Cugnoni considère la rareté des majuscules comme un des mérites de son édition.

3. Parmi ces manuscrits, nous en citerons deux remarquables. Le premier, cité par l'éditeur sous la lettre F, et qui est coté I. VI. 208, contient les corrections originales de l'auteur; le second, désigné par la lettre R, et coté I. VII. 251, est autographe dans plusieurs de ses parties.

4. Voir la note précédente.

ses lettres inédites, il en est quelques-unes qui intéressent tout particulièrement l'histoire de France.

Mais, si la plupart de ces documents n'ont pas été publiés, il en est un au moins dont il paraît difficile de justifier l'insertion dans un recueil consacré exclusivement aux œuvres de Pie II; il est, de plus, déjà connu. C'est la lettre par laquelle Sigismond, duc d'Autriche, demande à Charles VII, au nom de la solidarité qui doit lier les princes entre eux, de l'aider dans la répression de la révolte des Suisses[1]. M. de Beaucourt a signalé l'original[2] et en même temps une impression de cette pièce dans l'*Alsatia diplomatica* de Schœpflin[3].

Les autres lettres publiées par M. J. Cugnori traitent de graves matières ecclésiastiques.

Le premier de ces documents qui ait rapport à la France[4], daté du 26 juin 1457, et adressé par Calixte III à Charles VII[5], a pour objet les plaintes que le pape formule contre divers arrêts du Parlement de Paris, qui s'était immiscé dans une affaire purement ecclésiastique. Il s'agissait d'un chevalier Jean d'Albiest, du diocèse de Nantes, qui, après avoir été excommunié par son évêque Guillaume de Malestroit[6] pour avoir porté la main sur un clerc, avait voulu porter l'affaire au Parlement; celui-ci s'était empressé, malgré son incompétence, de la retenir et de condamner sévèrement le prélat[7].

Le pape résume ainsi, avec une grande clarté, les griefs que prétend avoir Charles VII :

1° Le roi soutient que le temporel du siège de Nantes relève de lui-même, ce que conteste l'évêque. De son côté, le duc de Bretagne réclame ce droit pour lui[8].

1. P. 386.

2. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 9, note 1.

3. Schœpflin a publié en même temps la lettre que le roi des Romains écrivit aussi à Charles VII (t. II, p. 371 et 372). La date donnée par l'original (B. N., Franç. 6963, n° 1) est celle du 21 août 1443. M. J. Cugnoni donne la date du 22 août.

4. LIX, p. 442.

5. La lettre est suivie de la mention « dictata per Eneam cardinalem Senensem. »

6. Par suite d'une faute d'impression sans doute, M. Cugnoni imprime Guillaume de *Malêboit* (p. 442, note 3). Sur cet évêque, voir *Gallia christiana*, t. XIV, col. 829. Jean d'Albiest était probablement au service du duc de Bretagne.

7. Æneas Silvius, alors cardinal du titre de Sainte-Sabine, avait été chargé par le pape d'écouter les explications du commissaire royal et des procureurs de l'évêque de Nantes.

8. La question du temporel des églises de Bretagne provoqua sous Louis XI des réclamations assez vives; à ce sujet, Pie II envoya en France le légat Jean Cesarini, qui fut arrêté par ordre du roi. Voir sur ces questions : *le Cardinal Jean Jouffroy et son temps*, 1412-1473, par M. Fierville (Coutances, 1874, in-8°).

2° Il veut que le pape fasse lever la sentence d'excommunication prononcée par l'évêque de Nantes.

A ces prétentions, le pape répond qu'il ne peut être question de laisser décider au Parlement si le temporel de l'évêché de Nantes relève ou non du roi de France. Aussi, il propose de s'en remettre à la décision d'une commission arbitrale. Dès que Charles VII aura adhéré à cette offre, le saint-père désignera un prélat du royaume qui sera chargé d'absoudre les excommuniés.

Une des lettres suivantes[1] nous reporte à quelques années plus tard (1463). Æneas Silvius a été élu pape et Louis XI a succédé à son père. Louis XI venait d'abroger la Pragmatique Sanction. A défaut de témoignage plus effectif de reconnaissance, Pie II l'avait vivement félicité et remercié; il avait même consenti à donner le chapeau à Jean Jouffroy, d'abord évêque d'Arras, et qui allait échanger ce siège pour celui d'Albi. Mais Louis XI, qui, lorsqu'il n'était que dauphin, avait eu des obligations particulières à Jouffroy, voulut lui faire avoir en outre l'archevêché de Besançon et, dans ce but, vanta au pape la part que l'évêque d'Arras avait eue dans l'abrogation de la Pragmatique. Mais le pape, déjà fort hostile au conseiller de Louis XI, refusa énergiquement de donner deux églises cathédrales à un même prélat; et c'est là l'objet de la lettre que nous venons d'analyser.

Dans une autre lettre[2], datée du 6 octobre 1463, Pie II reproche au roi les termes dont il s'est servi à son égard[3]. En outre, les attaques contre Jean Jouffroy prennent un caractère particulier d'âpreté : « Dicis « quod placet, et quod perversi suggerunt homines... Impie agit qui « talibus artibus venatur gratiam tuam. » Enfin, le saint-père réclame contre l'arrestation de Jean Cesarini, son légat pour les affaires de la régale en Bretagne[4], demande la punition de ceux qui l'ont saisi et proteste qu'il n'a voulu en aucune façon attenter aux droits du roi. En dernier lieu, il ajoute à l'adresse du cardinal d'Albi : « Studendum est « ut viri boni sint, qui nos inter et te negotia tractent. »

Vers la fin de l'année 1463 ou les premiers mois de 1464, la dignité de trésorier de l'église d'Angers et un canonicat de l'église de Paris ayant été déclarés vacants, Louis XI pria Pie II d'en investir son conseiller Jean Balue; en même temps, il annonçait au pape que l'intéressé avait été mis en possession par l'autorité ordinaire, et qu'il le soutiendrait envers et contre tous.

1. LXII, p. 450.
2. LXIII, p. 451.
3. « Ex Ambosia scripsisti nobis que voluisti. »
4. Voir plus haut. — Cependant il fut assez rapidement relâché; car pendant qu'il écrivait cette lettre, le pape savait que Jean Cesarini revenait à Rome.

Pie II, dans une lettre[1] datée du 4 avril 1464, refusa pour trois raisons : 1° parce qu'il a, par grâce expectative, disposé de la succession à la dignité de trésorier de l'église d'Angers; 2° parce que Jean Balue, ayant mis la main sur des bénéfices réservés au saint-siège et s'y installant comme un intrus, s'est rendu indigne; 3° parce que le roi prétend défendre cette intrusion envers et contre tous. Si le roi veut agir ainsi qu'il le dit, pourquoi demander au pape ce qui ne dépend que du pouvoir royal : « Si quis tibi dixerit : da mihi hoc castellum, « aut ego vi captum retinebo; scimus non ferres animo equo. » Tel est pourtant le raisonnement tenu par le roi, ou plutôt par un conseiller assez peu spirituel, « cujus non est sufficienti sale conditus animus. » En conséquence, le pape refuse et engage le roi à se calmer.

On vient de voir quelle était en style officiel l'opinion de Pie II sur Jean Jouffroy; lorsqu'il écrivait en son particulier, le pape se croyait tenu à moins de modération. Dans la partie de ses « narrationes, » qui était restée inédite jusqu'à la publication de M. J. Cugnoni[2], on rencontre fréquemment des phrases, dont la moins choquante est celle-ci : « Fuit enim vorax et vini potor immoderatus, quo postquam incaluit, « nullum sui servavit imperium. » Il nous parait inutile de continuer des citations, dont quelques-unes seraient scandaleuses, d'autant que l'opposition de Jean Jouffroy à divers projets de Pie II ne saurait justifier de pareils écarts de langage. On comprendra aisément d'ailleurs que, sans accepter aveuglément l'opinion de M. Fierville, l'historien de Jean Jouffroy, et qui nous semble peut-être un peu partial pour son personnage, on ne puisse adopter comme démontrées les honteuses accusations que Pie II a portées contre lui.

H. Moranvillé.

F. de Mély. *Le Trésor de Chartres*, 1310-1773. Paris, Picard, 1886. In-8°, xlix-136 pages.

L. Palustre et X. Barbier de Montault. *Le Trésor de Trèves*. 30 planches en phototypie par P. Albert-Dujardin. (*Mélanges d'art et d'archéologie*. Première année.) Paris, Picard, 1886. In-4°, viii-60 pages.

Le premier de ces ouvrages a pour objet principal la publication d'un inventaire dressé en 1682 par un des chanoines de la cathédrale de Chartres, à l'époque où le trésor était dans tout son éclat. Mais ce n'est point une simple nomenclature, brève et aride, que l'éditeur nous présente. Les actes capitulaires du chapitre, qui faisait à époque fixe des relevés de ses reliques et de ses richesses artistiques (ces registres sont à la

1. LXX, p. 460.
2. P. 546.

bibliothèque de la ville); le nécrologe consignant les noms des donateurs; les inventaires, les pièces originales ou les travaux anciens relatifs à l'histoire de la cathédrale, et conservés aux archives d'Eure-et-Loir, tous ces documents ont été pour M. de Mély l'occasion d'un commentaire descriptif et historique aussi utile qu'abondant.

Une quinzaine de gravures obtenues par le procédé héliographique apportent un intérêt de plus à l'étude des principaux objets, parmi lesquels il faut citer le calice de vermeil à fleur de lys, donné par Henri III en 1582; la navette à encens, en nacre garnie d'orfèvrerie ciselée, donnée par Mgr Miles d'Illiers en 1540; la précieuse étoffe dite voile de la Vierge; le grand camée de Charles V, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; enfin la châsse de saint Aignan. Ce splendide morceau d'émaillerie du XIIIe siècle n'est entré au trésor que depuis la Révolution, mais l'auteur n'a pas cru devoir l'omettre dans la copieuse introduction qui précède l'inventaire, et où il présente au lecteur toute la chronique du trésor, avec de curieux détails sur les présents apportés par les rois et les princes. Chartres, en effet, a attiré de tout temps de nombreux pèlerinages, et c'est dans sa cathédrale que Henri IV se fit sacrer.

La Révolution accomplit là comme ailleurs son œuvre habituelle de profanation et de ruine; mais plusieurs pièces d'un grand intérêt artistique ont été sauvées et sont conservées aujourd'hui dans des musées; l'auteur a eu le soin de les replacer au rang qu'elles occupaient autrefois. Une table exacte, mais qu'on voudrait un peu plus complète, termine le volume, que distingue une impression tout à fait élégante. Il serait à souhaiter que des publications analogues nous donnassent, pour les trésors importants de nos cathédrales, un guide et un répertoire aussi commode et aussi soigneusement préparé.

Le plan du volume de MM. Palustre et Barbier de Montault est différent du précédent. Ils ont pris dans le trésor de Trèves et dans quelques autres églises de la même ville une série d'œuvres importantes, les ont fait reproduire en un album de trente planches et se sont appliqués à les éclaircir chaque fois d'un commentaire spécial. Ce trésor est peu connu et d'une composition particulière; les pièces y sont peu nombreuses, mais originales et en quelque sorte exceptionnelles. Plusieurs sont d'une haute importance. Des ivoires, des émaux, de l'orfèvrerie, des miniatures de manuscrits révèlent à Trèves, au Xe siècle même, une période de progrès et de rénovation; du reste, ni vêtements sacerdotaux, ni grandes châsses, ni vases sacrés, comme la plupart des trésors d'église en offrent tant.

Les auteurs ont pris soin, disent-ils, de rechercher les provenances, le procédé d'exécution, l'atelier de l'artiste; « la description a été faite, moins pour renseigner les archéologues, qui savent voir, que pour apprendre aux personnes studieuses mais novices la méthode d'obser-

vation et d'investigation, » et ils ont appelé à l'aide « la liturgie et le symbolisme, pour la vivifier. »

Je m'empresse d'ajouter qu'il n'y a pas beaucoup de symbolisme dans le volume, heureusement. Cette étude, très amusante pour certains esprits ingénieux, est bien dangereuse à proposer à des « personnes novices. » Il faut être tout à fait fort pour jouer avec impunément. Le symbolisme ne demande pas seulement une science profonde et exacte, mais un jugement sûr et un sens critique impitoyable. Encore est-il toujours bon de se méfier, parce qu'on ne sait jamais où cela mènera. L'œil se fait au demi-jour des hypothèses et découvre des clartés nouvelles dans ce qui n'est au fond qu'une fantaisie isolée ou un fait parfaitement usuel. Aussi n'y a-t-il peut-être pas de branche de l'archéologie qui provoque de la part des inhabiles des découvertes ou des renseignements plus naïfs ou plus extravagants.

La grosse critique que l'on peut adresser au *Trésor de Trèves,* c'est l'insuffisance des planches. Du moment qu'on voulait leur donner une place d'honneur, mieux valait en réduire le nombre, se contenter de vingt, de quinze au besoin, bien choisies, et reproduites par les vrais procédés de photogravure dont on dispose aujourd'hui, et qu'emploie, dans le même format, la *Gazette archéologique* par exemple. Il est juste de dire que l'accès de ce trésor est difficile; il est probable que le jour était mauvais et les photographies difficiles à prendre. Mais il est regrettable que pour telle ou telle pièce, comme l'ivoire latin du ve s. (? pl. 1), l'encensoir d'argent repoussé, fin XIe s. (pl. 8), dont, paraît-il, « l'idée surtout est éminemment symbolique, » le reliquaire aux porteurs, XIVe s., un cuivre doré (pl. 17), la couverture du Liber aureus, XVe s. (pl. 21), le camée antique (pl. 27), le coffret oriental du XIIe s. (pl. 15), couvert de filigranes délicats, les planches soient à peine capables de donner une idée générale des objets que le texte voisin décrit en détail. Celles du tableau de la vraie croix, du XIIIe s. (pl. 21-25), œuvre bien connue, chargée d'émaux, d'intailles, de filigranes, avec le revers de cuivre gravé ou doré, ne sont que passables : c'est dommage, car le monument est hors ligne et certainement un des spécimens les plus achevés de l'art de son siècle.

Voici quelques planches qui valent mieux : l'étui du saint Clou, d'abord (pl. 2), ouvrage allemand du Xe siècle, en or émaillé et cloisonné, une des plus belles pièces du trésor, sans contredit; une couverture d'évangéliaire, XIIe s. (pl. 14), en argent doré, avec des pierres et les animaux des évangélistes en relief de cuivre doré, d'un dessin très vigoureux; une crosse, XIIIe s. (pl. 16), élégant travail de Limoges. Enfin, je citerai encore, malgré de graves défauts, une couverture d'évangéliaire du XIIe s. (pl. 11), avec bordure de filigranes à pierres et plaques émaillées, et au centre une crucifixion, dont les trois personnages, qui peuvent remonter au XIe s., sont très intéressants; le triptyque de saint André

(pl. 9), en cuivre doré et émaillé, XIIe s., comprenant au centre une petite statuette XVIe s., et sur les côtés six précieux petits panneaux émaillés avec inscriptions; enfin, l'autel portatif du Xe s. (pl. 3-5), pièce capitale, ornée d'une riche décoration de découpure d'or, de perles, de filigranes, d'émaux, d'intailles et de pierres précieuses de toute sorte.

H. DE CURZON.

Les Frères Prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe siècle, documents inédits publiés pour la Société historique de Gascogne, par C. DOUAIS, chanoine honoraire de Montpellier, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. (Fascicules VIIe et VIIIe des *Archives historiques de la Gascogne.*) Paris, Champion, 1885. In-8°, 509 pages.

Nous félicitions naguère M. l'abbé Douais de l'heureuse idée qu'il avait eue en publiant son *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs,* exposé très net et très complet des procédés d'enseignement usités chez les Dominicains contemporains de saint Thomas. Le même auteur n'a pas reculé devant la transcription intégrale d'un grand nombre des documents dont il avait précédemment tiré si bon parti. Il remplit aujourd'hui deux fascicules des *Archives historiques de la Gascogne* d'une série de textes latins dont voici la nomenclature : les actes des chapitres généraux des Frères Prêcheurs tenus à Bordeaux en 1277, en 1287 et en 1324; les actes de vingt chapitres provinciaux de la première province de Provence et de la province de Toulouse; des règlements relatifs à l'Inquisition de Toulouse et de Carcassonne; un état des visiteurs et lecteurs des deux couvents de Marciac et de Port-Sainte-Marie; un accord entre les religieuses de Prouilles et la province de Toulouse; enfin, l'histoire de la fondation et la liste des prieurs de treize couvents de Gascogne, tirées de l'ouvrage encore inédit de Bernard Gui et de ses continuateurs.

Le travail personnel de l'éditeur ajoute beaucoup à la valeur de cette volumineuse copie. Des sommaires précèdent les textes; les subdivisions abondent; les notes se multiplient au bas des pages. Une série de notices rangées par ordre alphabétique donne, sinon la biographie, au moins la liste des fonctions et des résidences successives de cinq cent douze frères prêcheurs. Ces notices sont même rédigées à l'aide de documents empruntés pour la plupart à des œuvres inédites de Gérard de Frachet et de Bernard Gui : depouillement considérable qui, s'il n'a pas toujours conduit à d'importantes découvertes, témoigne du moins de l'activité et de la patience de M. l'abbé Douais.

Et, cependant, il manque à cet ouvrage un complément indispensable. L'auteur, sans doute, ne méconnait pas l'utilité des tables : il en

a même imprimé quatre. Une seule nous suffirait, pourvu qu'elle fût complète.

Mais conçoit-on que les frères prêcheurs, dont l'histoire seule fait l'objet de cette vaste publication, et dont les noms reviennent vingt fois à toutes les pages du volume, aient été exclus systématiquement de la table des noms de personnes (*Index nominum ad ordinem Fratrum Prædicatorum non pertinentium*)? Les cinq cent douze notices qui précèdent les tables sont loin de contenir les noms de tous les frères prêcheurs cités dans le corps de l'ouvrage. Elles ne renvoient même pas aux pages du vol. Cependant, ce premier travail achevé, M. Douais a pensé être quitte envers l'ordre de Saint-Dominique : il s'est dit que personne après lui ne recommencerait l'enquête à laquelle il s'était livré, que le lecteur n'avait que faire des Dominicains sur lesquels il n'avait pu recueillir aucun renseignement précis, et que, par conséquent, une table générale des frères prêcheurs nommés dans le corps de l'ouvrage était de surérogation. Singulier raisonnement! Si les notices rédigées par M. Douais contiennent tout ce qu'il y a dans le volume d'intéressant sur les frères prêcheurs, M. Douais pouvait se contenter de publier ses notices. Si au contraire les documents édités par le même auteur sont destinés à être lus, s'ils sont appelés à rendre quelque service en permettant soit de compléter, soit de contrôler le travail personnel de M. l'abbé Douais, il fallait alors mettre le lecteur à même de les utiliser. Une bonne table pouvait seule répondre à ce besoin.

D'ailleurs, nous ne ferons pas à M. Douais l'injure de croire qu'il a lui-même donné tous ses soins à la rédaction des tables de son ouvrage. Elles sont aussi confuses qu'incomplètes. Le même personnage y figure successivement aux noms de *Guillelmus* et de *Willelmus;* sous une même rubrique, *Eduardus, rex Anglie,* se rencontrent pêle-mêle Édouard Ier, Édouard II, et même Édouard, le prince Noir, qui n'a jamais été roi d'Angleterre. Si, par la faute du scribe, ou de l'éditeur, un nom se trouve estropié dans le corps du volume, on peut être sûr que les tables reproduisent consciencieusement le barbarisme. *Helionors, comitissa Umdocinensis* et *Proherminias liber,* tels sont les articles qu'on y lit aux pages 491 et 503 : cependant M. l'abbé Douais connaît aussi bien que nous Éléonore de Montfort, comtesse de Vendôme *(Vindocinensis)* et le Περὶ ἑρμηνείας d'Aristote.

Il est regrettable que tant de précipitation dépare un recueil destiné à rendre de grands services à l'histoire littéraire et religieuse du XIIIe et du XIVe siècle.

N. Valois.

Les Écoliers de la nation de Picardie et de Champagne à l'Université d'Orléans, par Eug. Bimbenet, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans, Herluison, 1886. In-8°, 182 pages.

L'Université d'Orléans pendant sa période de décadence, d'après des documents récemment découverts, par J. Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. Orléans, Herluison, 1886. In-8°, 80 pages.

Les deux brochures que nous réunissons sous le même compte rendu sont toutes deux intéressantes et chacune apporte un certain nombre de faits nouveaux sur l'histoire de l'université orléanaise.

M. Bimbenet, qui a publié naguère une très bonne *Histoire de l'université de lois d'Orléans*, complète cet ouvrage par des études de détail sur le même sujet. Aujourd'hui, il fait l'histoire des écoliers de la nation de Picardie et de Champagne d'après l'unique registre, rédigé par les procurateurs de la nation, qui soit parvenu jusqu'à nous. Il tire de ce précieux document tous les renseignements possibles sur la vie intérieure de la nation, ses statuts, ses droits, ses privilèges et les actes de ses procurateurs. Le plus curieux des droits de la nation de Picardie était la redevance de la « maille d'or de Florence » que le seigneur de Beaugency devait remettre, chaque année, au procurateur, le jour de la fête de saint Firmin, patron de la nation; M. Bimbenet consacre à ce droit deux intéressants chapitres. Le volume se termine par un appendice contenant les noms des procurateurs de la nation, de 1590 à 1631, et l'indication de leurs armoiries.

La brochure de M. Loiseleur est faite d'après des papiers provenant de la succession d'Aymon Proust de Chambourg, professeur à l'université d'Orléans au milieu du siècle dernier. Ces papiers se rapportent à la fin du XVIIe siècle et à la première moitié du XVIIIe; ils font connaitre exactement l'état de décadence dans lequel était tombée l'université orléanaise, par suite de la diminution progressive du nombre des élèves. M. Loiseleur raconte d'abord les querelles amenées parmi les professeurs par la création de la chaire de droit français; puis, après avoir établi très ingénieusement le montant des revenus et celui des dépenses de l'université, il dévoile les abus innombrables qui s'étaient glissés dans le corps universitaire, l'élévation arbitraire du prix des grades, les marchandages, la collation de la licence ou du doctorat à des ignorants moyennant finance, etc. La décadence alla en s'accentuant jusqu'à la Révolution, et la suppression de l'université ne fit que prévenir de quelques années la dissolution définitive qui attendait fatalement cette institution si florissante au moyen âge.

Léon Lecestre.

Armorial général de l'Anjou, par M. Joseph Denais. Angers, Germain et G. Grassin, 1885. 3 vol. in-8°, avec planches.

Le travail que M. Denais livre au public érudit est le fruit de dix années de constants efforts; on ne saurait trop louer l'auteur de la persévérance qu'il a déployée dans une œuvre difficile et aride. On consultera journellement l'*Armorial d'Anjou,* sans songer qu'il représente une somme considérable de patientes recherches. Quelques-uns, peut-être, regretteront que l'*Armorial* ne soit pas un nobiliaire; la vanité de plusieurs en sera froissée; d'autres s'indigneront de n'y pas figurer; les érudits seuls sauront gré à M. Denais de s'être limité aux familles dont l'existence ancienne lui a été révélée sur pièces dignes de foi. Ils sauront qu'ils peuvent se fier au nouveau répertoire, et se faire une opinion personnelle sur les familles auxquelles ils s'intéressent en remontant aux sources indiquées par l'auteur.

M. Denais a donc fait preuve de prudence et d'érudition; chaque mot, dans son livre, est appuyé de la source à laquelle il l'a emprunté; ce sera au lecteur d'apprécier le degré de créance que mérite tel ou tel nobiliaire ou document employé par M. Denais; personne n'acquerra *de plano,* en figurant dans l'armorial nouveau, un certificat de noblesse analogue à celui qu'on s'est trop souvent de nos jours habitué à chercher dans d'Hozier.

L'ouvrage débute par un vocabulaire héraldique; il se termine par une table des devises et un répertoire des armoiries et des meubles; de nombreuses planches facilitent l'explication de blasons en les faisant voir au lecteur. Ce sont là d'excellents et utiles compléments, dont on doit remercier l'auteur.

Il y a cent ans, nous dit M. Denais, dans sa préface, qu'un projet d'armorial d'Anjou avait été conçu. Si nous avons pu regretter, avant l'apparition du livre de M. Denais, que la réalisation de ce projet se soit fait attendre pendant un siècle, nos regrets n'ont plus d'objet aujourd'hui : tout vient à point à qui sait attendre.

J. Delaville Le Roulx.

Ville de Romorantin. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, rédigé par M. Fernand Bournon, archiviste du département. Blois, imprimerie Moreau et Cie, 1884. In-4°.

L'inventaire des archives de Romorantin, dressé par notre confrère M. F. Bournon, fait partie de l'*Inventaire-sommaire des archives communales, publié sous la direction du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.* Il est divisé en neuf séries qui forment un ensemble de

3,351 pièces et de 122 registres, et dont chacune est consacrée à une catégorie spéciale de documents : actes constitutifs et politiques de la commune, — administration communale, — impôts et comptabilité, — propriétés communales, — affaires militaires, — procédure, justice, police, — cultes, instruction, assistance publique, — agriculture, commerce, industrie, — documents divers, inventaires, objets d'art. A l'exception de la charte constitutive de la commune, avec ses confirmations et ses développements (1196-1255), toutes les pièces sont postérieures à l'année 1434, et celles qui sont comprises entre les années 1434 et 1500 sont très peu nombreuses. M. Bournon n'a donc pas entièrement raison lorsqu'il dit, dans son *Introduction,* que cet inventaire réunit et prépare tous les matériaux d'une bonne histoire locale. Il aurait pu nous faire connaître brièvement les sources principales de cette histoire au moyen âge, et nous dire, par exemple, si les archives départementales peuvent suppléer en quelque mesure aux lacunes du dépôt communal.

Dans la première série (AA), outre les actes constitutifs, on trouvera diverses pièces intéressant l'histoire générale : entrées de François Ier et de Claude sa femme en 1517, de Henri II en 1550, de Madame de Savoye en 1559; avis officiels des principaux événements politiques (1710-1755). — Dans la deuxième série (BB) sont comprises toutes les pièces concernant l'élection des quatre échevins et l'assemblée des habitants, admis à donner leur avis dans les affaires importantes. Cette série renferme également les arrêts du conseil d'État et les édits royaux relatifs aux offices municipaux; des documents divers sur ces offices; les correspondances du maire et des échevins. — La troisième série (CC) est à la fois l'une des plus considérables et des plus intéressantes; les comptes de la ville ne se composent pas, en effet, d'une sèche énumération des recettes et des dépenses; ils donnent des explications très circonstanciées et fournissent ainsi de curieux renseignements sur l'histoire des mœurs, du commerce et de l'industrie. — La quatrième série (DD) contient, outre les titres de propriété de la commune, les actes relatifs aux travaux publics, reconstruction du mur d'enceinte au XVIIe siècle, ponts, voirie, château, pépinière royale, etc. On y trouve, en particulier (p. 44), le procès-verbal d'une délibération, rendue le 28 août 1572 (4 jours, par conséquent, après la Saint-Barthélemy), par les habitants, en présence du châtelain, « pour adviser que la ville ne « soit surprise et n'advoienne aulcunes séditions, saccagemens et « pilleries, attendu les bruicts qui courent. » — Dans la cinquième série (EE) prend place tout ce qui regarde le recrutement des soldats, les étapes et le logement des troupes en marche, les contributions aux frais de guerre. — La sixième série (FF), très peu importante, ne contient que les pièces d'un procès perdu par la ville en 1786, touchant un four banal, avec l'historique de la question depuis l'année 1503. — La septième série (GG) nous offre, dit M. Bournon, « la suite complète des

actes de l'état civil depuis 1621. » L'expression d'actes de l'état civil n'est pas absolument exacte, puisqu'il ne s'agit pas d'actes enregistrés par l'administration civile, mais seulement de registres des baptêmes, mariages et décès, tenus par les curés. A côté des événements relatifs aux familles, ces registres contiennent des mentions d'un autre genre : « Les curés, surtout au XVIIe siècle, comme le fait remarquer M. Bour- « non, relataient volontiers sur leurs registres tous les événements « locaux qu'ils jugeaient dignes d'intérêt, et l'on doit faire grand cas de « ces récits qui forment la chronique de la ville et qu'on ne saurait « trouver ailleurs : réparations à l'église, bénédictions de cloches, cou- « ronnements de rosières, débordements de la rivière. » — Enfin, dans les deux dernières séries (HH et II), on peut signaler une liasse de pièces relatives à l'industrie des draps et une circulaire de l'intendant pour l'établissement du service des incendies.

Le travail de M. Bournon est fait avec beaucoup de soin et de compétence. L'auteur résume avec clarté les pièces qu'il analyse, et les extraits qu'il donne des plus importantes d'entre elles sont judicieusement choisis. Une bonne table des matières termine le volume et supplée à ce qu'il y a parfois d'inévitablement arbitraire dans la classification des documents. Que M. Bournon me permette toutefois de lui adresser un petit reproche ; c'est de ne s'être pas toujours donné la peine d'identifier les noms de personnes et de lieux qu'il avait à transcrire, et cela même dans des cas où l'identification était des plus simples. Je relève trois exemples de ce fait dans les documents de la première série : p. 3, il n'eût pas été inutile d'indiquer le nom exact de ce cardinal « Alexandre, » qui passe à Romorantin, au mois de février 1572, et qui est généralement connu sous le nom de cardinal Alexandrin. C'était un petit-neveu du pape Pie V ; il s'appelait en réalité Michel Bonelli[1]. P. 4, les noms de Philisbourg et Guartalle représentent sans doute les localités bien connues de Philipsbourg, sur le Rhin, près de Spire, et de Guastalla, sur le Pô. Des imperfections de ce genre, si légères soient-elles, sont toujours regrettables dans une œuvre aussi minutieuse que doit l'être un inventaire d'archives.

Charles Kohler.

Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, chambellan du Grand Électeur, d'après des documents nouveaux et inédits, par Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1886. In-8°, 413 pages.

Tavernier, le premier en date des grands voyageurs français du

1. Petit-fils de Gardine Ghislieri, sœur du pape. Il fut promu au cardinalat en 1567. Ce titre de cardinal Alexandrin, porté tout d'abord par Pie V (en religion

XVIIe siècle, est surtout connu par quelques vers que Boileau lui a consacrés et qui sont dans toutes les mémoires. On ne lit plus guère le récit de ses six voyages en Orient, en Perse, aux Indes, de 1630 à 1668, et personne encore n'avait fait de ce récit l'objet d'une étude approfondie et vraiment critique. C'est cette lacune que vient de combler M. Joret. Grâce à des recherches étendues et persévérantes et à la connaissance familière qu'il possède des principales langues de l'Europe, il a pu, non seulement profiter de ce que l'on avait écrit à l'étranger sur Tavernier, mais encore mettre en lumière un grand nombre de faits nouveaux et rectifier des erreurs accréditées. Pour ne citer que quelques exemples de ces rectifications, M. Joret a parfaitement démontré que le premier départ pour le Levant du célèbre voyageur français se rapporte à l'année 1630, et non, comme on le lit dans toutes les biographies, à l'année 1636. De même, tandis que des érudits aussi bien informés d'ordinaire que les frères Haag font mourir Tavernier à Copenhague, l'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte, utilisant un travail publié en 1885 dans la revue russe *le Bibliographe*, établit que le baron d'Aubonne est décédé en 1689 à Moscou, où son tombeau a été retrouvé en 1876, dans le cimetière protestant, par M. Tokmakof.

Le livre Ier de M. Joret, consacré à l'exposé critique des six voyages accomplis par Tavernier en Orient, et le livre II, intitulé *Tavernier et Louis XIV*, offrent donc un vif intérêt et une sérieuse valeur scientifique. Toutefois, la partie capitale de son travail est le livre III, relatif au voyage de Tavernier à Berlin en 1684 et à ses rapports avec le grand électeur Frédéric Guillaume. Pendant toute la durée de ce voyage, le baron d'Aubonne avait consigné ses dépenses et aussi ses réflexions sur un journal, dont le manuscrit, copie probablement unique d'un original perdu, est conservé à la bibliothèque Méjanes à Aix. C'est la découverte de ce curieux manuscrit qui a été le point de départ de toutes les recherches de M. Joret et qui lui a permis de restituer ce que l'on peut appeler le premier chapitre de l'histoire coloniale de la Prusse, chapitre complètement inconnu, du moins en France. On a là une nouvelle preuve de la persévérance et de l'esprit de suite que cette nation, aussi patiente que tenace, apporte dans toutes ses entreprises. A ce point de vue, le nouvel ouvrage du savant professeur d'Aix n'est pas indigne d'attirer l'attention des hommes politiques, en même temps qu'il éclaire d'un jour nouveau l'histoire des progrès de nos connaissances géographiques au XVIIe siècle.

Dans un appendice placé à la fin du volume, M. Joret nous donne le texte de deux lettres adressées par Melchior Tavernier à Saumaise et à sa femme en 1641 et 1644, les lettres d'anoblissement octroyées par

frère Alexandrin) avant son élection à la papauté, fut transmis à son petit-neveu, non pas officiellement, mais par le public.

Louis XIV, en février 1669, à Jean-Baptiste Tavernier, la nomination du célèbre voyageur comme chambellan de Frédéric Guillaume, le 4 août 1684 (en allemand), enfin divers actes relatifs à la vente du domaine d'Aubonne, ainsi qu'aux dernières années de la vie de Tavernier. Une bibliographie très complète des éditions et des traductions des *Voyages* termine cette consciencieuse publication.

Siméon Luce.

Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne, par Augustin Chassaing, archiviste paléographe, juge au tribunal civil du Puy, etc. Paris, imprimerie nationale, Alph. Picard, éditeur, 1886. In-4°, 751 pages.

L'utilité des recueils de textes pour l'histoire en général et pour l'histoire provinciale en particulier n'a pas besoin d'être démontrée. Celui que nous proposons de faire connaître à nos lecteurs est le plus considérable et le plus varié qui ait paru pour l'Auvergne depuis les travaux de Baluze, en mettant à part les cartulaires de Brioude et de Sauxillanges, qui ne concernent chacun qu'un seul établissement.

C'est en préparant d'autres travaux, et notamment le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*, que M. Chassaing, s'inspirant des meilleures traditions des bénédictins, a eu l'idée de publier les actes les plus intéressants qu'il avait réunis. Ces documents ne concernent pas seulement, comme le titre latin semblerait l'indiquer, le Brivadois, c'est-à-dire la ville et l'arrondissement actuel de Brioude, mais encore la totalité de l'Auvergne et la partie du Gévaudan qui dépendait de la sirerie de Mercœur et qui est aujourd'hui comprise dans le département de la Haute-Loire, arr. du Puy, canton de Saugues. L'intérêt en est donc assez étendu. Pour former ce recueil, l'auteur a puisé à des sources diverses : il a mis à contribution les archives départementales de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Lozère; les Archives nationales et le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris; enfin, quelques collections particulières, telles que celle de M. l'abbé Souligoux à Brioude.

Le *Spicilegium Brivatense* ne comprend pas moins de 211 documents, de l'année 874 à l'année 1709, la plupart inédits, les autres, en petit nombre, revus sur les originaux ou sur d'anciennes copies, toutes les fois que cela a été possible.

L'ouvrage est précédé d'une préface, dans laquelle l'éditeur a groupé les documents d'après leur objet principal et a résumé d'une manière à la fois rapide et complète les notions nouvelles qu'ils apportent à la science historique; nous ne saurions mieux faire que de lui emprunter les traits principaux qui peuvent donner idée de l'importance et de l'utilité de cette précieuse publication.

Ces documents sont relatifs à la géographie, à l'histoire, aux institutions, au droit et à l'histoire du droit; quelques-uns pourront servir aux études philologiques; d'autres renferment des curiosités historiques; enfin quelques-uns concernent surtout certains établissements religieux de l'Auvergne. Nous passerons rapidement en revue chacune de ces divisions.

Au point de vue de la géographie, l'auteur a réuni un grand nombre de chartes donnant des noms de lieux et servant pour la plupart à constater l'entrée dans l'histoire de certains centres de population; par la comparaison avec l'état actuel, elles permettent de se rendre compte des changements survenus sur quelques points du territoire, et notamment de constater, dans la plaine de Brioude, sur les bords de l'Allier, la disparition de plusieurs groupes de population, due à la mobilité du lit de la rivière.

L'organisation administrative de la Basse-Auvergne, indiquée, mais d'une manière incomplète, par Chabrol, au tome IV de ses *Coutumes d'Auvergne,* nous est révélée par un compte de fouage de 1401, dressé par Berthon Sannadre; ce compte nous montre la division du bas pays en 11 prévôtés et en 634 paroisses. Cette organisation est celle qui a été remplacée au XVIe siècle par l'établissement des quatre élections de Clermont, Riom, Issoire et Brioude. Le compte d'une aide imposée en 1402 sur les treize bonnes villes complète le précédent et fait connaître l'importance relative de ces villes.

Les comptes des baillis d'Auvergne, Jean de Trie (1293-1294) et Gérard de Paray (1299), sont une précieuse source d'informations pour l'histoire administrative de l'Auvergne au XIIIe siècle; on y trouve, entre autres faits intéressants, une statistique presque complète des commanderies des Templiers et des Hospitaliers en Auvergne. Mais le document le plus remarquable de cette série est relatif à la modification des limites des bailliages d'Auvergne et du Velay; question restée insoluble jusqu'à présent. M. Chassaing a été assez heureux pour retrouver le procès-verbal même de la délimitation nouvelle qui eut lieu en 1321 et qui explique comment six mandements de la frontière occidentale du Velay en furent détachés et incorporés au bailliage d'Auvergne.

Le *Spicilegium* donne des renseignements nombreux sur une période de notre histoire, dont les particularités locales sont encore bien peu connues; nous voulons parler de la guerre de cent ans qui a agité peu de provinces plus que l'Auvergne. On y trouvera des montres et des revues de 1351 et 1353; le traité conclu en 1364 entre les états d'Auvergne et Séguin de Badefol pour l'évacuation de Brioude; le texte d'un emprunt de 3,000 florins contracté par le chapitre de Saint-Julien pour sa contribution dans la rançon de la même ville; et enfin diverses lettres de rémission accordées soit à des particuliers, soit aux populations qui avaient eu des rapports de commerce avec les Anglais. La

guerre dite de la Marche, du nom d'un chevalier de la maison de Lusignan qui s'était fait Anglais et n'avait pas pris moins de dix-sept châteaux aux environs de Brioude, est un épisode inédit de la guerre des Anglais en Auvergne, sur lequel on lira ici pour la première fois de curieux documents.

Les archéologues consulteront avec fruit des chartes qui font connaître, avec dates précises, les réparations des forteresses et des villes pendant cette période néfaste, notamment à Brioude, à Blesle, à Mercœur près Saint-Privat, etc.

A l'histoire des institutions se rattachent les documents suivants : un rôle des vassaux du comte Alfonse en Auvergne, du milieu du XIIIe siècle : les 422 vassaux qui figurent dans ce rôle avec leurs possessions ont formé le personnel des cinquième et sixième croisades, ce qui a donné à l'auteur l'occasion de publier trois de ces chartes dites « de croisades » ; des hommages émanés de seigneurs laïques ou ecclésiastiques; des ordonnances relatives à l'établissement de foires et de marchés au XVe siècle dans les villes ou bourgs d'Auzon, de Saint-Ilpize, etc., enfin des documents relatifs à l'industrie, tels que celui qui prouve l'existence d'une verrerie près de Desges, en 1588.

Les jurisconsultes et les historiens du droit sauront gré à notre confrère d'avoir publié des chartes de coutumes seigneuriales du XIIIe siècle, celles d'Auzon (encore inédite), de Léotoing et de la Roche près Brioude ; des chartes de paréage, notamment celui de Philippe le Long avec les prieurés de Faulhaguet et de la Bajasse en 1316 ; des accords ou traités entre seigneurs pour la justice, à propos desquels l'auteur signale les efforts faits par le sire de Mercœur pour substituer le droit coutumier au droit écrit, qui était seul en vigueur dans la sénéchaussée de Beaucaire; enfin deux consultations de professeurs de droit d'Avignon, dont l'une est relative à un procès intenté à un chanoine de Brioude, en 1256, pour fabrication de fausse monnaie.

On sait combien les chartes en langue romane de l'Auvergne sont rares et combien ces textes sont importants pour les études philologiques; les philologues liront avec intérêt quatre chartes en langue vulgaire des années 1271, 1353, 1354 et 1375.

Parmi les documents que l'éditeur a insérés à titre de curiosités historiques, nous en citerons deux seulement, l'excommunication lancée au commencement du XIIIe siècle par le chapitre de Saint-Julien contre le voleur du C de Charlemagne, c'est-à-dire du reliquaire ayant la forme de cette lettre, donné par ce prince à l'abbaye de Brioude; et la note d'un tabellion de Saint-Ilpize sur le point de départ de l'année en Auvergne au moyen âge.

Enfin, pour terminer cette longue énumération, nous mentionnerons les documents relatifs à des établissements religieux de l'Auvergne, savoir : pour le chapitre Saint-Julien de Brioude, deux actes du XIIIe siècle

relatifs aux démêlés du chapitre avec les bourgeois; pour la Voûte, le prieuré de Cluny le plus important de la Haute-Loire, la charte de fondation du monastère en 1025; pour la grande abbaye, chef d'ordre, de la Chaise-Dieu, outre les chartes les plus anciennes relatives à ses prieurés, M. Chassaing a publié et annoté un document d'ensemble de grande valeur, nous voulons parler d'une pancarte des redevances dues au sacristain mage (1381) qui relate plus de 250 prieurés disséminés dans 25 diocèses de France ou de l'étranger; il nous donne encore pour l'abbaye de Pébrac, autre chef d'ordre, un curieux accord de 1365 entre l'abbé et les religieux; des bulles et autres documents concernant trois monastères de femmes nobles, Blesle, les Chazes et la Vaudieu; enfin, pour le prieuré conventuel de chanoines augustins de la Bajasse, un contrat d'union de 1327 avec la léproserie du même nom fondée en 1161 par Odilon de Chambon, chanoine de Brioude.

Une planche spéciale est consacrée à la reproduction par la photogravure de six sceaux, dont trois inédits. Parmi ces derniers, nous devons signaler le sceau de la paix des chevaliers brivadois, le seul monument qui nous révèle l'existence, à Brioude, vers la fin du XIIe siècle, d'une sorte de confédération de chevaliers dirigée soit contre les Capuchonnés, confrérie fondée au Puy, vers 1182, pour la destruction des Routiers, soit contre les Routiers eux-mêmes. Quoi qu'il en soit de ces conjectures du savant éditeur, qui nous paraissent tout à fait vraisemblables, le type des quatre chevaliers armés et galopant est, suivant la remarque de M. Chassaing, très remarquable et même unique en sigillographie.

L'ouvrage se termine par un Index chronologique des documents, donnant la date et la cote sommaire de chaque pièce, et par une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, qui ne comprend pas moins de 147 pages à deux colonnes.

Par ce qui précède, nos lecteurs peuvent se rendre compte de la variété et de l'intérêt des documents qui forment le *Spicilegium Brivatense*. Ce que nous ne saurions trop louer, c'est le soin scrupuleux avec lequel les textes ont été établis par l'éditeur; travailleur infatigable, érudit profond et sagace, M. Chassaing a élucidé toutes les difficultés de sa publication, et, s'il reste quelques points obscurs, on peut être assuré qu'il a fait tous les efforts possibles pour les éclairer. Les identifications de noms de lieux, soit au bas des pages, soit dans la table, ont été l'objet de recherches nombreuses, approfondies et presque toujours couronnées de succès, grâce à la connaissance parfaite que possède notre confrère de la géographie et de l'histoire de l'Auvergne. Nul n'était plus à même que le savant éditeur des chroniques de Médicis, de Jacmon et de Burel de former et de publier un semblable recueil de documents. Le *Spicilegium Brivatense*, ainsi que son sympathique éditeur, méritait à tous égards la faveur de l'impression gratuite à l'imprimerie natio-

nale, et il justifiera amplement cette faveur par les services qu'il est appelé à rendre, comme nous avons essayé de le montrer, à diverses branches de l'érudition nationale.

A. Bruel.

L. Soulice. *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau : Histoire locale.* Pau, impr. Véronèse, 1886. In-8°, 394 p.

Le catalogue publié par le savant bibliothécaire-archiviste de la ville de Pau est, à proprement parler, une bibliographie très complète des ouvrages concernant la Navarre, le Béarn et le pays basque dans les temps anciens et modernes. Rien ne peut mieux aider à combler, soit par dons, soit par achats, les lacunes d'une collection spéciale comme celle-ci que l'impression du catalogue. M. Soulice, en rendant service aux travailleurs, a donc fait une œuvre éminemment utile au dépôt qu'il dirige avec tant de compétence et de zèle. Nous ne saurions entrer dans l'examen détaillé de ce volume. Signalons toutefois la notice préliminaire contenant l'historique de la bibliothèque de Pau, la table alphabétique, très détaillée et très commode, enfin la liste sommaire des manuscrits conservés à Pau. L'inventaire détaillé de ces volumes est réservé au catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, que prépare en ce moment le ministère de l'instruction publique. L'impression du catalogue de la bibliothèque de Pau fait honneur aux presses de M. Adolphe Véronèse, et les exemplaires tirés en petit nombre sur papier de Hollande sont de nature à satisfaire les bibliophiles les plus délicats.

J.-J. G.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Épigraphie, 235. — Paléographie, 179, 205, 220. — Diplomatique, 205. — Bibliographie, 144, 271, 273, 297, 321, 322; bibliothèques, 200, 309, 334; manuscrits, 143, 160, 202, 203, 216, 231, 250, 257, 278, 287, 294; imprimerie, librairie, 229, 244.

Sources, 279, 342. — Historiens, 223, 234. — Lettres, 270. — Archives, 183, 200, 225, 258, 343; cartulaires, 145, 157, 163, 297; obituaire, 296; documents divers, 133, 137, 156, 164, 166, 311.

Biographie et généalogie, 133, 156, 190, 211, 217, 225, 243, 298, 308. — Alain de Lille, 230; Anglade, 320; Boylesve (Boileau), 151; Chabot, 317; Charles VII, 192; Chasteuil-Gallaup, 160; Coesmes, 123; Damiens, 255; Douët d'Arcq, 147; Dürer, 307; Grégoire VII, 330; Hierosme, 214; Kersauson, 241; Koberger, 229; Louis XI, 270; Malvoisin, 215; Marcillat, 213; Orléans, 312; Paléologue, 137; saint Paterne, 275; G. de Rais, 148, 149; San Gallo, 216, 252; Stralleria, 138; Sully, 290; saint Taurin, 339; Théodebert Ier, 180; saint Vaast, 128; Vanssay, 207; Versoris, 337.

Géographie, topographie, 119, 167, 169, 202, 222, 277, 310.

Droit, 153, 172, 176, 184, 209, 248, 293, 299, 301, 311, 325, 326.

Institutions, 136, 150, 151, 166, 187, 189, 197, 236, 269, 274, 335.

Mœurs et coutumes, 155, 189, 201. — Instruction, 129, 134, 237, 319, 322, 329. — Sciences, 264.

Religions. — Judaïsme, 322. — Catholicisme, 177, 184, 273; reliques, 131; prédication, 125; Église, 144, 318; papauté, 129, 200, 330, 343; diocèses, 120, 127, 201, 227, 282, 290; églises, 195, 254, 291, 316; ordres, 174, 324; monastères, 140, 157, 163, 174, 191, 203, 223, 232, 258, 296, 332.

Archéologie, 152, 182, 199. — Architecture, 216, 252, 261, 315; édifices civils et militaires, 141, 155, 171, 238, 239, 257, 285, 306; édifices religieux, 159, 168, 193, 195, 201, 204, 206, 212, 224, 226, 235, 260, 305, 338, 339, 341. — Sculpture, 253, 314. — Peinture et vitraux, 161, 213, 249, 303, 307, 308. — Mobilier, 130, 263, 283, 288. — Costume, 240. — Numismatique, 180. — Théâtre, 300.

Langues et littératures. — Langues orientales, 333. — Grec, 220. — Latin, 177, 196, 273. — Langues romanes, 222 : français, 218, 247, 276, 286, 289, 295, 300, 313, 340; italien, 122, 165, 225, 251, 278; portugais, 268; provençal, 160, 173. — Langues germaniques, 124-126, 135, 245, 246.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 301, 342, 343. — Alsace-Lorraine, 158, 186, 208, 243, 250. — Bade, 285, 329. — Brunswick, 233. — Prusse, 232, 233. — Saxe, 344.

Autriche, 222, 236, 242, 301, 310, 323.

Belgique, 185.

France, 136, 219, 267, 335. — Auvergne, 164; Berry, 247; Champagne, 304; Languedoc, 181; Lorraine, 212, 288; Maine, 156, 255; Normandie, 286, 298, 315. — Ain, 303, 336; Aisne, 254, 266, 280; Ariège,

190, 195, 331; Bouches-du-Rhône, 133; Charente-Inférieure, 132; Corrèze, 198; Côte-d'Or, 141, 223, 269, 341; Drôme, 120; Eure, 338, 339; Garonne (Haute-), 187, 189, 326; Gers, 320; Gironde, 139, 319; Hérault, 326; Ille-et-Vilaine, 227, 228; Indre, 296; Indre-et-Loire, 156, 179; Jura, 303; Loire (Haute-), 164; Loiret, 162, 172, 263; Lot, 265; Maine-et-Loire, 156, 183, 191, 239; Manche, 194; Marne, 152, 159, 224, 281, 282; Mayenne, 140, 199, 238, 256, 316; Meurthe-et-Moselle, 131, 169, 214, 226; Meuse, 146, 277; Nièvre, 150; Nord, 171, 185, 203, 204; Oise, 178, 201; Orne, 193; Pas-de-Calais, 155, 163, 234, 260; Puy-de-Dôme, 197, 217; Pyrénées (Hautes-), 157; Rhône, 257, 284; Saône-et-Loire, 174, 333; Sarthe, 123, 206, 237, 258, 259, 291, 332; Seine, 143, 151, 153, 166, 170, 221, 278, 287, 290, 325, 327, 337; Seine-et-Marne, 263, 275, 328; Seine-et-Oise, 261; Seine-Inférieure, 145, 305; Sèvres (Deux-), 262; Somme, 175, 302; Tarn-et-Garonne, 130, 292; Var, 168, 283, 314; Vaucluse, 200, 257; Vendée, 188; Vienne, 156; Vienne (Haute-), 211; Yonne, 240.

Grande-Bretagne. — Angleterre, 315. — Iles de la Manche, 194.

Italie, 144, 202, 216, 249, 271, 299. — Émilie, 182, 225, 321, 330; Ligurie, 121, 137, 138, 210; Lombardie, 119, 196; Naples et provinces napolitaines, 154, 272, 274; Rome, etc., 127, 200; Toscane, 142, 235; Vénétie, 225, 306. — Sicile, 183.

Pays-Bas, 293.

Slaves, 176.

Turquie, 137.

Amérique, 167.

119. Agnelli (Giov.). Dizoniario storico-geografico del Lodigiano. Lodi, tip. editrice della Pace, 1886. In-4°, viii-328 p. 6 l.

120. Albanès (l'abbé J.-H.). Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au xive siècle; corrections et documents. Montbéliard, impr. Hoffmann. In-8°, 102 p.

121. Alfieri (Alb.). L'Ogdoas. Episodi di storia genovese nei primordî del secolo xv pubblicati dal dott. Antonio Cerruti. Genova, tip. Sordomuti, 1886. In-4°, 68 p. (Extrait des *Atti della Società ligure di storia patria,* 2e série, vol. XVII.)

122. Alighieri (Dante). La Vita nuova, con introduzione, commento e glossario di Tommaso Casini. Firenze, G. C. Sansoni, 1885. In-16, xxxxi-231 p. 2 l. 20 c.

123. Alouis (Victor). Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé. Première partie : de 1370 à 1508. Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 340 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine,* 1884.)

124. Altdeutsche (die) Exodus mit Einleitung und Anmerkungen

herausgegeben von Ernst Kossmann. Strassburg, Trübner, 1886. In-8°, v-149 p. (Quellen und Forschungen, etc., 57.) 3 m.

125. Altdeutsche Predigten. Herausgegeben von Anton E. Schönbach. I. Band : Texte. Graz, Styria, 1886. In-8°, xx-531 p.

126. Altnordische Texte herausgegeben von E. Mogk. Nr. I. Gunnlaugssaga Ormstungu. Mit Einleitung und Glossar. Halle, Niemeyer, 1886. In-8°, xx-58 p.

127. Ambrosi Magistris (R. de). A proposito dell' opuscolo : *Cenni storici sulla città e chiesa di Anagni.* Lettera aperta al canonico teologo Biagio Verghetti. (Suivi de : Serie dei vescovi di Anagni.) Roma, tip. Forzani, 1886. In-8°, 37 p.

128. Arbellot (l'abbé). Dissertation sur le lieu de naissance de saint Vaast, suivie de l'ancienne Vie du saint. Paris, Haton. In-8°, 75 p.

129. Azaïs (l'abbé). Une École de village fondée par un pape au xive s. Nîmes, Gervais-Bedot. In-8°, 6 p. (Extrait du *Bulletin du Comité de l'art chrétien.*)

130. Barbier de Montault (Mgr Xavier). Le Fer à hosties de Marsac (Tarn-et-Garonne). Montauban, impr. Forestié. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*)

131. Barbier de Montault (Mgr Xavier). Le Saint Clou à la cathédrale de Toul. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 31 p. et planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1885.)

132. Barbot (Amos). Histoire de la Rochelle. Publiée par M. Denys d'Aussy. Saintes, Mme Mortreuil ; Paris, Picard. Tome I. In-8°, 524 p. (Extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* t. XIV. Publication de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

133. Barthélemy (le Dr). Documents inédits sur divers artistes inconnus de Marseille et d'Aix, du xive au xvie siècle. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 92 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1885.)

134. Barthélemy (Ch.). Erreurs et Mensonges historiques. 13e série. De la prétendue ignorance de la noblesse française au moyen âge ; la Vérité sur l'abbé Trublet ; le Dossier de Nonote ; les Mœurs du cardinal de Richelieu, etc. Paris, Blériot. In-18 jésus, 261 p. (Collection Blériot.)

135. Bartsch (Karl). Beiträge zur Quellenkunde der altdeutschen Literatur. Strassburg, Trübner, 1886. In-8°, v-392 p. 6 m.

136. Beauchet (Ludovic). Histoire de l'organisation judiciaire en France : époque franque. Paris, Rousseau. In-8°, viii-503 p.

137. Belgrano (L. T.). Cinque Documenti genovesi-orientali. Genova, tip. del R. Istituto sordo-muti, 1885. In-8°, 31 p. (Extrait des *Atti della Società ligure di storia patria,* 2e série, vol. XVII. Concernant les relations de Gênes avec les Paléologues et l'empire byzantin, 1262-1351.)

138. Belgrano (L. T.). La Lapide di Giovanni Stralleria e la famiglia di questo cognome. Memoria letta alla sezione di archeologia della Società ligure di storia patria nella tornata del 17 luglio 1885. Genova, tip. del R. Istituto sordo-muti, 1885. In-8°, 28 p. (Extrait des *Atti della Società ligure di storia patria,* 2e série, vol. XVII.)

139. Bellemer (l'abbé E.). Histoire de la ville de Blaye, depuis sa fondation par les Romains jusqu'à la captivité de la duchesse de Berry. Ouvrage enrichi d'un plan de la ville ancienne. Bordeaux, Feret ; Blaye, Mme Loustau. In-8°, xxiv-749 p. 10 fr.

140. Bénédictines (les) du couvent de Sainte-Scholastique de Laval (1621-1795). Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 78 pages avec plan. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

141. Bergeret (Émile). Le Château-Renaud et les légendes nuitonnes. Dijon, impr. Darantière. In-12, 28 p.

142. Biagioni (Bart.). Il Comune di Gavorrano. Cenni storico-geografico-statistici. Grosseto, tip. Enrico Cappelli, 1885. In-8°, 128 p.

143. Bindi (Vinc.). A S. E. il ministro della pubblica istruzione. S. Clemente a Casauria e il suo codice miniato eeistente nella Biblioteca nazionale di Parigi. Napoli, tip. de Angelis, 1885. In-8°, 63 p.

144. Blanc (Joseph). Bibliographie italico-française universelle, ou Catalogue méthodique de tous les imprimés en langue française sur l'Italie ancienne et moderne depuis l'origine de l'imprimerie : 1475-1885. Vol. I : Rome, Église, Italie. Milan, l'auteur, 1886. In-8°, 1038 colonnes. 15 l.

145. Bodin (dom). Histoire civile et militaire de Neufchâtel-en-Bray, suivie de remarques, additions et cartulaire. Publiée pour la première fois d'après le texte original, avec introduction, notes et appendices, par F. Bouquet. Rouen, Métérie. In-8°, xxvi-217 p. (Publication de la Société de l'histoire de Normandie.)

146. Bonnabelle (Cl.). Notes et Documents sur Condé-en-Barrois. Bar-le-Duc, impr. Philipona. In-8°, 32 p.

147. Bordier (H.-L.). Douët d'Arcq, chef de la section historique aux Archives nationales (1808-1883), notice biographique et bibliographique. Paris, Picard. In-8°, 24 p. et portrait. (Extrait, revu et corrigé, de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* année 1885, t. XLVI.)

148. Bossard (l'abbé Eugène). Gilles de Rais, maréchal de France,

dit Barbe-Bleue (1404-1440), d'après des documents inédits. Paris, Champion, 1885. In-8°, VIII-416 p. et tableau généalogique.

149. Bossard (l'abbé Eugène). Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1401-1440), d'après les documents inédits réunis par M. René de Maulde. 2e édition. Paris, Champion, 1886. In-8°, CLXXXVII-428 p. et planches.

150. Boutillier (l'abbé). La Verrerie et les Gentilshommes verriers de Nevers, avec un appendice sur les verreries du Nivernais. Nevers, impr. Vallière. In-8°, x-167 p. et planches.

151. Boylesve (le P. Marin de). Tout pour Justice. Étienne Boylesve, prévôt de Paris sous le règne de saint Louis. Coup d'œil sur les corporations. Paris, Haton. Petit in-18, 76 p.

152. Brunette (N.). Souvenirs archéologiques et Notes relatives à l'état de la ville de Reims. Meaux, impr. Destouches. In-8°, 186 p.

153. Buche (H.). Essai sur l'ancien coutumier de Paris aux XIIIe et XIVe siècles. Paris, Larose et Forcel. In-8°, 137 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*)

154. Campori (Ces.). Notizie storiche del Frignano. Opera postuma. Modena, tip. legale, 1886. In-8°, 344 p. (Publié par G. Campori, frère de l'auteur.)

155. Cardevacque (A. de). Notice sur les vieilles enseignes d'Arras. Arras, impr. De Sède. In-4°, 39 p.

156. Carré de Busserolle (J.-X.). Catalogue analytique d'aveux de fiefs rendus par des familles de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Loudunois (XVIIe et XVIIIe s.). Tours, Suppligeon. In-8°, III-214 p.

157. Cartulaire des Hautes-Pyrénées. I. Cartulaire de l'abbaye des bénédictins de Saint-Savin en Lavedan (945-1175), publié par Charles Durier. Tarbes, Vimard; Paris, Champion. In-8°, VIII-50 p.

158. Castex (Maurice de). Histoire de la seigneurie lorraine de Tanviller en Alsace. Paris, Berger-Levrault. In-8°, VI-247 p., eaux-fortes.

159. Cerf (l'abbé). Notes sur la cathédrale de Reims. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1885.)

160. Chabaneau (Camille). Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés, suivies de deux lettres inédites de Pierre de Chasteuil-Gallaup, publiées et annotées. Paris, Maisonneuve et Leclerc. In-8°, 112 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes.*)

161. Champigneulle (Charles). Le Vitrail, conférence faite au palais de l'Industrie, le 26 octobre 1885. Paris, impr. de Borniol.

162. Champion. Villemoutiers (Loiret). Orléans, Herluison. In-8°, 77 p. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

163. Chartes (les) de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de dom Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère, publiées ou analysées, avec un grand nombre d'extraits textuels, par M. l'abbé Daniel Haigneré. Tome I (648-1240). Saint-Omer, impr. D'Homont. In-4°, LVIII-471 p. (Publication de la Société des antiquaires de la Morinie.)

164. CHASSAING (Augustin). *Spicilegium Brivatense.* Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne. Paris, Picard, 1886. In-4°, XVII-756 p. 18 fr.

165. CLERICI (Graziano Paolo). Alcune Osservazioni sul testo e sulla interpretazione della Divina Commedia di Dante Alighieri. Parma, tip. Ferrari e Pellegrini, 1886. In-8°, 93 p. Ne se vend pas.

166. Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris, commencée sous les auspices de M. Michel Möring, continuée par M. Charles Quentin, directeur de l'administration générale de l'assistance publique; publiée par M. Brièle, archiviste de l'administration. Tome IV. Fin des comptes et dons et legs faits avant 1789 aux hôpitaux et hospices. 1er fascicule. Paris, Picard. In-4° à 2 col., p. 1 à 200.

167. CORA (G.). I Precursori di Cristoforo Colombo verso l'America. Conferenza tenuta alla Società geografica italiana il 30 marzo 1885. Roma, la Società, 1886. In-8°, 17 p. (Extrait du *Bollettino della Società geografica italiana,* décembre 1885.)

168. CORTEZ (M.-F.). Date de l'achèvement de l'église de Saint-Maximin (Var), d'après des documents inédits. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1885.)

169. COURBE (Ch.). Les Rues de Nancy du XVIe siècle à nos jours. Tableau historique, moral, critique et satirique des places, portes, rues, impasses et faubourgs de Nancy. Recherches sur les causes et les origines des vocables qui leur ont été appliqués depuis le XVIe siècle. Tome I. Nancy, imprimerie lorraine. In-8°, 359 p.

170. COUSIN (Jules). La Conférence historique des conseillers de ville au XVIIIe siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* novembre-décembre 1885.)

171. COUSSEMAKER (Ignace DE). Le Carillon de la ville de Bailleul. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. In-8°, 24 p. avec figure et musique. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France.*)

172. Coutumes de Lorris, publiées d'après le registre du parlement de Paris, par Ad. Tardif. Paris, Picard. In-8°, XVI-78 p. (Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit.)

173. Crampon (le chanoine A.). Girart de Roussillon, chanson de geste. Amiens, impr. Douillet. In-8°, 30 p. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* t. XXIX.)

174. Cucherat (F.). Cluny au xie siècle, son influence religieuse, intellectuelle et politique. 4e édition, précédée d'une introduction inedite sur les premières origines de Cluny. Autun, Dejussieu. In-16, 280 p.

175. Danicourt (l'abbé Ernest). Notice sur Saint-Léger-lez-Authie, extraite de l'histoire d'Authie. Ham, impr. Carpentier. In-8°, 36 p. et plan.

176. Dareste (R.). *Svod zakonuv slovanskych : Codex legum Slavonicarum,* publié par Hermenegild Jiretchek. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 54 p. (Extrait du *Journal des Savants,* 1885 et 1886.)

177. De imitatione Christi libri quatuor. Novis curis edidit et ad fidem codicis Aronensis recognovit Petrus Eduardus Puyol. Paris, Retaux-Bray. In-4°, lviii-514 p.

178. Deladreue (l'abbé L.-E.). Berneuil, notice historique et archéologique. Beauvais, impr. Pere. In-8°, 89 p.

179. Delisle (Léopold). Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au ixe siècle. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 32 p. et 5 pl. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXII, 1re partie.)

180. Deloche. Des monnaies d'or au nom du roi Théodebert Ier; des causes de leur abondance, de leur titre élevé et de la substitution, sur ces monnaies, de la légende royale à la légende impériale. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 19 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXII, 1re partie.)

181. Devic (dom Cl.) et Vaissette (dom J.). Histoire générale du Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives. Édition accompagnée de dissertations et notes nouvelles. Tome X. Toulouse, Privat. In-4°, vi-2499 col.

182. Diehl (Charles). Ravenne, études d'archéologie byzantine. Paris, Rouam. In-4°, 84 p. avec gravure.

183. Diplomi (i) angioini dell' archivio di Stato di Palermo [1354-1357], raccolti e pubblicati per cura del socio dottor Giuseppe Travali. Palermo, tip. Michele Amenta, 1885. In-8°, 80 p. (Documenti pubblicati dalla Società siciliana per la storia patria, vol. VIII, fasc. 1.)

184. Documenta generalia et specialia ad universam theologiam spectantia, seu decreta aliquot de rebus fidei et morum quæ a Romanis pontificibus, conciliis œcumenicis et congregationibus Romanis promulgata sunt a sæcul. xiv ad sæcul. xix. Paris, Lethielleux. In-18 jésus, 295 p.

185. Documents pour servir à l'histoire politique, administrative et commerciale de la Flandre maritime, recueillis, annotés et publiés par M. A. Bonvarlet. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. In-8°, 64 p. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France.*)

186. Documents sur le siège de Metz en 1552, publiés, d'après les registres du bureau de la ville de Paris, par François Bonnardot. Paris. In-8°, 36 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 1885.)

187. Dubédat. Histoire du parlement de Toulouse. Paris, Rousseau, 1885. 2 vol. in-8°, xvi-760, 736 p. 20 fr.

188. Dubois-Guchan (Gaston). Une Visite à Luçon en 1885. Le Mans, impr. de l'*Union de la Sarthe.* In-12, 23 p.

189. Du Bourg (Antoine). Tableau de l'ancienne organisation du travail dans le midi de la France; corporations ouvrières de la ville de Toulouse de 1270 à 1791. Toulouse, impr. Saint-Cyprien. In-18, vi-237 p.

190. Duclos (H.). Histoire des Ariégeois (comté de Foix, vicomté de Couserans, etc.). De l'esprit et de la force intellectuelle et morale dans l'Ariège et les Pyrénées centrales. Tome V. Archéologues de l'Ariège, tome I : descripteurs, géologues, historiens. Paris, Perrin. In-8°, lxxii-915 p. et grav.

191. Ducoudray (le R. P. fr. Marie-Bernard). L'Ancien Couvent des Frères prêcheurs à Angers. Angers, Germain et Grassin. In-8°, 23 p. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)

192. Du Fresne de Beaucourt (G.). Histoire de Charles VII. Tome III : le réveil du roi (1435-1444). Paris, Société bibliographique. In-8°, 548 p.

193. Dumaine (l'abbé L.-V.). Notre-Dame d'Alençon, ses parties remarquables, ses curés depuis 1060, ses récentes restaurations, avec le discours prononcé à la cérémonie d'inauguration des nouvelles verrières. Mamers, Fleury et Dangin. In-12, 47 p.; 2e édition, 48 p.

194. Dupont (Gustave). Histoire du Cotentin et de ses îles. Tome IV (et dernier). Caen, Le Blanc-Hardel. In-8°, 692 p.

195. Dupuy (le P. L.). Le Sanctuaire de Notre-Dame de Sabart près Tarascon (Ariège). Histoire et monographie du vieux monument depuis son origine jusqu'à nos jours. Sabart près Tarascon-sur-Ariège, les missionnaires gardiens du sanctuaire. In-32, 182 p. avec vignette.

196. Ennodi (Magni Felicis) Opera. Recensuit Frid. Vogel. Berolini, Weidmann, 1885. In-4°, lxii-418 p. (Monumenta Germaniae historica. Auctorum antiquissimorum tomus VII.) 13 m.

197. Everat (Édouard). La Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au xviiie siècle, étude historique d'après les papiers et docu-

ments inédits de MM. Jacques Chabrol, Guillaume-Michel de Chabrol et Gaspard-Claude-François de Chabrol, avocats du roi et lieutenant général criminel audit siège. Paris, Thorin. In-8°, XI-420 p.

198. Fage (René). Le Vieux Tulle. N° 2 : les Fortifications. Avec un plan exécuté par M. Ducros, d'après Tripon. Tulle, impr. Crauffon. In-8°, 30 p.

199. Faucon (A.). Notes archéologiques sur Saint-Denis-de-Gastines (Mayenne). Le Mans, impr. Monnoyer. In-8°, 16 p. et planche. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

200. Faucon (Maurice). La Librairie des papes d'Avignon, sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des archives vaticanes. Paris, Thorin. Tome I. In-8°, XXI-268 p. et planches. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 43.)

201. Fête (la) de l'Assaut à la cathédrale de Beauvais (1472). Beauvais, impr. Pere. In-8°, 23 p.

202. Fischer (Theobald). Sammlung mittelalterlicher Welt- und Seekarten italienischen Ursprungs und aus italienischen Bibliotheken und Archiven. Venedig, Ferdinand Ongania, 1886. In-8°, V-254 p.

203. Flahault (l'abbé R.). Deux Manuscrits de l'abbaye Saint-Winoc à Bergues. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. In-8°, 8 p. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France.*)

204. Flahault (l'abbé R.). Notes relatives à la chapelle Saint-Bonaventure au hameau de la Cloche (paroisse de Zegers-Cappel). Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. In-8°, 18 p. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France.*)

205. Flandina (Antonino). Programma per una scuola di paleografia e diplomatica in Palermo. Palermo, tip. lo Statuto, 1885. In-16, 30 p.

206. Fleury (Gabriel). Notices historiques sur Mamers : l'église Saint-Nicolas. Mamers, Fleury et Dangin. Gr. in-8°, 59 p. avec figures et planches. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

207. Froger (Louis). Philbert de Vanssay. Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

208. Fuchs (J.), Meyer (Emmanuel) et Kauffmann (P.). Le Livre d'or de l'Alsace-Lorraine. Tableau historique en 150 dessins hors texte et 300 dans le texte. Reproduction des monuments gallo-romains, armoiries, monnaies, vues des villes au moyen âge, documents relatifs à son apport coopératif aux sciences, aux lettres, aux arts et aux progrès de la civilisation à travers les siècles. Paris, impr. Chamerot. Petit in-fol. (L'ouvrage formera 50 livraisons mensuelles, à 4 fr.)

209. Fustel de Coulanges. Étude sur le titre : *De migrantibus,* de la loi salique. Paris, Thorin. In-8°, 36 p. (Extrait de la *Revue générale du droit.*)

210. Gandoglia (Bern.). La Città di Noli : monografia storica. Savona, tip. Bertolotto e Isotta, 1885. In-8°, 382 p. 3 l.

211. Gens (les) de qualité en Basse-Marche. Études et documents généalogiques. Limoges, Ducourtieux; Poitiers, Blanchier; le Dorat, Surenaud. (Paraît par livraisons de 52 p. à 2 fr. chacune.)

212. Germain (Léon). Anciennes Cloches lorraines. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 74 p. (Extraits, avec additions, du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* août 1885.)

213. Germain (Léon). Guillaume de Marcillat, peintre lorrain. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 11 p.

214. Germain (Léon). Pierre tombale de deux fils de Charles Hierosme à Dieulouart. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 15 p.

215. Germain (Léon). Une Correction au Nobiliaire de dom Pelletier : les familles de Malvoisin-Malvoisin et Conreux de Malvoisin. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 10 p.

216. Geymüller (le baron de). Documents inédits sur les manuscrits et les œuvres d'architecture de la famille de San Gallo, ainsi que sur plusieurs monuments de l'Italie. Paris. In-8°, 31 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* t. XLV.)

217. Gondelon (Louis). Biographie des personnages historiques ou dignes de mémoire de la ville de Riom. Riom, impr. Jouvet. In-8°, 54 p.

218. Grangier (Louis). Histoire abrégée et élémentaire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours. Ouvrage rédigé d'après les meilleurs critiques. 7e édition, revue. Leipzig, Brockhaus, 1885. In-16, x-349 p. 3 m. 50 pf.

219. Graule (l'abbé Henri). Histoire de Lescure, ancien fief immédiat du saint-siège, et de ses seigneurs. Paris, Palmé. In-8°, 764 p. et pl.

220. Gregory (Caspar-René). Les Cahiers des manuscrits grecs. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 12 p. (Extrait du *Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1885.)

221. Gregory d'Ierni (Francesco). Paris en 1596 vu par un Italien. Publié par Gaston Raynaud. Paris. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

222. Grienberger (Theod. von). Ueber romanische Ortsnamen in Salzburg. Salzburg, Dieter, 1886. In-8°, 62 p.

223. Grignard (le Dr Fr.). L'Abbaye de Flavigny, ses historiens et ses histoires. Autun, impr. Dejussieu. In-8°, vii-71 p.

224. Grignon (L.). Église cathédrale de Châlons, renseignements historiques inédits. Châlons-sur-Marne, impr. Martin. In-8°, 39 p.

225. Gualandi (Ang.). Accenni alle origini della lingua e della poesia italiana, e di alcuni rimatori e prosatori in lingua volgare bolognesi e veneziani dei secoli xiii e xiv, con appendice di documenti e tavola. Spigolature dagli archivi di Stato di Bologna e di Venezia. Bologna, Carlo Ramazzotti, 1885. In-4°, 51 p. 2 l.

226. Guillaume (l'abbé). Église des Cordeliers, chapelle ducale et tombeaux des princes de la maison de Lorraine, description historique et sommaire. Nancy, le gardien de l'église des Cordeliers. In-32, 31 p.

227. Guillotin de Corson (l'abbé). Études historiques sur la Bretagne; l'Église de Rennes à travers les âges. Nantes, Forest et Grimaud. In-8°, 44 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

228. Hamon (J.-M.). Saint-Malo, son passé, le tour de ses remparts. Saint-Malo, impr. veuve Haize. In-8°, 75 p. 1 fr. 25 c.

229. Hase (Oscar). Die Koberger. Eine Darstellung des buchhändlerischen Geschäftsbetriebes in der Zeit des Ueberganges vom Mittelalter zur Neuzeit. 2e neu bearbeitete Auflage. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1885. In-8°, viii-462-cliv p., 4 annexes. 10 m.

230. Hauréau (B.). Mémoire sur la vie et quelques œuvres d'Alain de Lille. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 27 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXII, 1re partie.)

231. Hauréau (B.). Notice sur le numéro 3203 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 14 p. (Extrait des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* etc., t. XXXI, 2e partie.)

232. Heidemann (Julius). Die Beguinenconventen Essens. Nach den Urkunden bearbeitet. Essen, Bädeker, 1886. In-12, 196 p. (Beiträge zur Geschichte von Stadt und Stift Essen. 9es heft.) 1 m. 50 pf.

233. Heinemann (Otto von). Geschichte von Braunschweig und Hannover. II. Gotha, F. A. Perthes, 1886. In-8°, iv-499 p. 9 m.

234. Histoire de la ville de Béthune, tirée des anciennes chroniques de Flandre et d'Artois. Manuscrit inédit, publié, avec une table des matières, par L. Quarré-Reybourbon. Lille, Quarré. In-12, 72 p.

235. Iscrizioni (le) della chiesa di S. Pietro Somaldi raccolte l'anno MDCCLX da Bartolommeo Baroni. (Publié par Bernardino Baroni.) Con l'appendice. Lucca, tip. Giusti, 1886. In-8°, 23 p.

236. Jæger (Alb.). Die Blüthezeit der Landstände Tirols von dem Tode des Herzogs Friedrich mit der leeren Tasche 1439 bis zum Tode des Kaisers Maximilian I 1519. Innsbruck, Wagner, 1885. In-8°, vii-539 p. (Geschichte der landständischen Verfassung Tirols. II, 2.)

237. Joubert (André). Le Collège de Requeil d'après des documents inédits (1676-1793). Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 14 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

238. Joubert (André). La Démolition des châteaux de Craon et de Château-Gontier, d'après les documents inédits (1592-1657). Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 39 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

239. Joubert (André). La Restauration artistique de l'hôtel de Pincé. Angers, Germain et G. Grassin, 1886. In-8°, 16 p., 4 pl. (Hôtel sis à Angers, bâti de 1523 à 1533, restauré de nos jours.)

240. Julliot (G.). Notice sur des ornements pontificaux donnés à la cathédrale de Sens par Mme la comtesse douairière de Bastard d'Estang. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 15 p. avec fig. et 3 planches coloriées.

241. Kersauson (J. de). Histoire généalogique de la maison de Kersauson. Nantes, impr. Forest et Grimaud. In-4°, xii-352 p. et planches héraldiques.

242. Kerschbaumer (Anton). Geschichte der Stadt Krems. Krems a. D., Oesterreicher, 1885. In-8°, xvi-651 p., 16 planches.

243. Kindler von Knobloch (J.). Das goldene Buch von Strassburg. I. Strassburg, Trübner, 1885. In-8°, 192 p., 23 planches. 10 m.

244. Kirchhoff (Albrecht). Die Entwickelung des Buchhandels in Leipzig bis in das zweite Jahrzehnt nach Einführung der Reformation (1539). Eine geschichtliche Skizze. Leipzig, 1885. In-8°, 88 p.

245. Kluge (Friedrich). Nominale Stammbildungslehre der germanischen Dialecte. Halle, Niemeyer, 1886. In-8°, xii-108 p. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialecte. Ergänzungsreihe I.) 2 m. 60 pf.

246. Kock (Axel). Språkhistoriska Undersökningar om svensk akcent. II. Lund, Gleerup, 1885. In-8°, iv-524 p.

247. Labonne (le Dr H.). Recueil de mots et expressions qui, employés par Rabelais, sont encore en usage dans le Berry. Châteauroux, impr. Majesté. In-8°, 19 p. (Extrait de la *Revue du Centre.*)

248. La Bouillerie (Sébastien de). Petite Chronique d'autrefois. Première partie : la Répression du blasphème dans l'ancienne législation. Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 20 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

249. Lafenestre (Georges). La Peinture italienne. I. Depuis les origines jusqu'à la fin du xve siècle. Paris, Quantin. In-8°, 360 p. avec gravures. (Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.) 3 fr. 50 c.

250. Lallemand (Paul). Un Manuscrit retrouvé : guerre de Metz en 1324. Nancy, impr. Crépin-Leblond. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*)

251. Lasinio (Fausto). Delle voci italiane di origine orientale. Firenze, Le Monnier, 1886. In-8°, 16 p. (Réimpression publiée par G. Levantini-Pieroni.)

252. Laurière (Jules de) et Müntz (Eugène). Giuliano da San Gallo et les monuments antiques du midi de la France au xve siècle. Paris. In-8°, 36 p. et planches. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* t. XLV.)

253. Le Blant (Edmond). Les Sarcophages chrétiens de la Gaule. Paris, imprimerie nationale. In-4°, xxiv-171 p. et 59 planches. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministère de l'instruction publique.)

254. Ledouble (l'abbé). Les Origines de Liesse et du pèlerinage de Notre-Dame. Soissons, l'auteur. In-8°, 39 p. et 2 planches. 1 fr. 25 c.

255. Ledru (l'abbé Ambroise). Damiens dans le Maine. Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 14 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

256. Ledru (l'abbé Ambroise). Un Paroissien de la Selle-Craonnaise au xvie siècle. Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 14 p.

257. Lefort (F.). Sur un manuscrit du xiiie siècle relatif à la construction des premiers ponts sur le Rhône à Avignon et à Lyon. Étude historique et critique. Reims, impr. Monce. In-8°, 24 p.

258. Legeay (F.). Les Archives de la Sarthe; le Couvent des Jacobins du Mans. Le Mans, Leguicheux. In-8°, 15 p.

259. Legeay (F.). Recherches historiques sur Chemiré-le-Gaudin. Le Mans, impr. Monnoyer. In-8°, 53 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

260. Le Gentil (C.). Églises Saint-Nicolas-sur-les-Fossés en Arras (ville), xiie siècle à 1885. Arras, impr. De Sède. In-8°, 217 p.

261. Legrand (Maxime). Les Ruines romaines et les Mosaïques de Souzy-la-Briche, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise). Orléans, Herluison. In-8°, 39 p. et planche. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

262. Lévrier (Antonin). Histoire des Deux-Sèvres. Niort, Clouzot. In-18 jésus, 473 p.

263. Lhuillier (Th.). La Tapisserie dans la Brie et le Gâtinais, mémoire lu à la Sorbonne le 8 avril 1885. Paris, Plon. In-8°, 31 p.

264. *Liber* (der) *trium fratrum de geometria.* Nach der Lesart des

Codex Basileensis F. II. 33 mit Einleitung und Commentar herausgegeben von Max Curtze. Mit in den Text gedruckten Holzschnitten. Halle; Leipzig, Engelmann, 1885. In-4°, 63 p. (Nova Acta der kais. Leop.-Carol. deutschen Akademie der Naturforscher, XLIX, 2.)

265. Limayrac (Léopold). Étude sur le moyen âge : histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier). Cahors, Girma. In-8°, LI-654 p. et planches. 7 fr.

266. Livre de comptes de Claude Rohault, curé de l'église Saint-Quentin de Misery-en-Carnois d'Holnon (années 1659 à 1664). Publié par M. Ch. Poette. Saint-Quentin, impr. Poette. In-8°, 61 p.

267. Lizeray (Henri). Origines franques. Paris, l'auteur, 20, place Denfert-Rochereau. In-8°, 28 p.

268. Loiseau (A.). Histoire de la littérature portugaise depuis ses origines jusqu'à nos jours. Paris, Thorin, 1886. In-18 jésus, VIII-409 p.

269. Lory (Ernest-Léon). Ordonnance concernant les droits qu'avait anciennement l'exécuteur de la haute justice de la ville de Dijon (année 1452). Dijon, impr. Jobard. In-4°, 24 p. (Extrait des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*)

270. Louis XI, roi de France. Lettres, publiées d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France, par Joseph Vaesen et Étienne Charavay. Tome II. Lettres de Louis XI (1461-1465), publiées par Joseph Vaesen. Paris, Loones. In-8°, VII-402 p.

271. Lozzi (Carlo). Biblioteca storica dell' antica e nuova Italia. Saggio di bibliografia analitico comparato e critico. Vol. I. Imola, Galeati, 1886. In-8°, 493 p.

272. Lupo (Marco). Monografia storica di Mottola. Seconda edizione. Taranto, tip. Ruggiero Parodi, 1885. In-8°, 154 p. 1 l. 75 c.

273. Madden (J.-P.-A.). Lettres d'un bibliographe, suivies d'un essai sur l'origine de l'*Imitation*. 6e (et dernière) série. Paris, Leroux. In-8°, XXIII-310 p. et atlas in-4°.

274. Majetti (Raff.). Associazioni di arti e mestieri per diritto romano. Corporazioni di arti e mestieri napoletani dal XIV al XIX secolo. Napoli, Carlo La Cava, 1885. In-16, 57-89 p. (Extrait de la *Gazzetta del procuratore,* 20e année.)

275. Mangou (l'abbé Eug.). Saint Paterne, martyr, patron de Saint-Sauveur-lez-Bray. Bray-sur-Seine, impr. Colas. In-8°, III-81 p. et pl.

276. Marie de France. Die Lais. Herausgegeben von Karl Warnke. Mit vergleichenden Anmerkungen von Reinhold Köhler. Halle, Niemeyer, 1885. In-8°, LV-276 p. (Bibliotheca Normannica. Herausgegeben von Hermann Suchier. III.) 10 m.

277. Maxe-Werly (Léon). Étude du tracé de la chaussée romaine entre *Ariola* et *Fines*, documents à consulter dans la recherche des voies antiques du *pagus Barrensis*. Bar-le-Duc, impr. Philipona. In-8°, 39 p. et carte.

278. Mazzatinti (Giuseppe). Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia. Vol. I : manoscritti italiani della Biblioteca nazionale di Parigi. Roma, 1886. In-8°, CLXXXII-256 p. (Ministero della pubblica istruzione : indici e cataloghi, n° 5.)

279. Mélanges historiques. Choix de documents. Tome V. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 644 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministère de l'instruction publique.)

280. Michaux (Alexandre). Histoire de Villers-Cotterets, la ville, le château, la forêt et ses environs. Illustrée par Charles Montpellier. 2e édition, augmentée et mise au courant des événements jusqu'en 1886. Paris, Marchal et Billard. In-4° à 2 colonnes, 210 p. et planches.

281. Millard (l'abbé A.). Histoire de Somsois. Arcis-sur-Aube, Frémont. In-8°, 268 p.

282. Millard (l'abbé A.). Histoire ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie. Histoire de Chapelaine-sous-Margerie. 2e édition. Châlons-sur-Marne, Denis. In-8°, 95 p.

283. Mireur. Inventaire de la boutique d'un orfèvre de la ville de Draguignan en 1498. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885.)

284. Missol (le Dr Léon). La Famine et l'Épidémie de 1709 dans le Beaujolais, d'après les archives de la commune et de l'Hôtel-Dieu de Villefranche. Lyon, impr. Mougin-Russand. (Extrait de la *Revue lyonnaise*.)

285. Mittheilungen zur Geschichte des Heidelberger Schlosses. Herausgegeben vom Heidelberger Schlossverein. Heft 1. Heidelberg, Groos, 1885. In-8°, 34 p., 2 planches. 1 m.

286. Moisy (Henri). Dictionnaire du patois normand, indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la langue française, avec de nombreuses citations, etc. Caen, Le Blanc-Hardel. In-8°, CLXVI-711 p.

287. Molinier (Auguste). Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine. Tome I. Paris, Plon. In-8°, XXVII-534 p. (Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.)

288. Molinier (Émile). Notes sur les tapisseries des ducs de Lorraine. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1885.)

289. Mort (la) Aymeri de Narbonne, chanson de geste, publiée, d'après les manuscrits de Londres et de Paris, par J. Couraye du Parc. Paris, Firmin-Didot. In-8°, li-248 p. (Publication de la Société des anciens textes français.)

290. Mortet (Victor). Une Élection épiscopale au xiie siècle : Maurice de Sully, évêque de Paris (1160). Paris, Leroux. In-8°, 13 p. (Extrait des *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux,* année 1885.)

291. Moulard (P.). Recherches historiques sur la châtellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne (canton de Fresnay-sur-Sarthe). Le Mans, Lebrault. In-8°, vii-519 p.

292. Moulenq (François). Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne : diocèses, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc. Tome III. Montauban, impr. Forestié. In-8°, 518 p.

293. Muller (S.). De Middeleeuwsche Rechtsbronnen der stad Utrecht. Inleiding. Haag, Nijhoff, 1885. In-8°, xvi-426 p. (Werken der Vereeniging tot uitgave der bronnen van het oude vaderlandsche recht, gevestigd te Utrecht. 1e reeks. N° 3.)

294. Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux Notices et Extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXXI. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 326 p.

295. Nyrop (Cristoforo). Storia dell' epopea francese nel medio evo. Prima traduzione dell' originale danese, di Egidio Gorra, con aggiunte e correzioni fornite dall' autore, con note del traduttore e una copiosa bibliografia. Firenze, tip. G. Carnesecchi, 1886. In-8°, xvii-495 p. 6 l.

296. Obituaire du couvent des cordeliers de Châteauroux (1213-1782), publié, d'après l'original conservé aux archives du département de l'Indre, avec introduction, notes et table alphabétique, par Eugène Hubert. Paris, Picard. In-8°, 84 p.

297. Oesterley (Hermann). Wegweiser durch die Literatur der Urkunden-Sammlungen. Ier Theil. Berlin, G. Reimer, 1885. In-8°, vi-574 p. 12 m.

298. Oursel (N.-N.). Nouvelle Biographie normande. Tome I (A-K). Paris, Picard. In-8°, xv-515 p.

299. Papa-d'Amico (L.). Titoli di credito di antichi mercanti italiani (dalla Biblioteca nazionale di Parigi). Relazione a S. E. il mini-

stro di agricoltura, industria e commercio. Roma, tip. eredi Botta, 1885. In-8°, 28 p. (Ministero d'agricoltura, etc. Annali del credito e della previdenza. 13.)

300. Petit de Julleville (L.). Histoire du théâtre en France : les Comédiens en France au moyen âge. Paris, Cerf. In-18 jésus, 368 p.

301. Plischke (Max). Das Rechtsverfahren Rudolf's von Habsburg gegen Ottokar von Böhmen. Bonn, Cohen, 1885. In-8°, 78 p. 1 m. 20 pf.

302. Prarond (E.). Abbeville : une occupation militaire au xve siècle (1470-1477), note lue à la Société d'émulation. Paris, Champion. In-8°, 31 p.

303. Prost (Bernard). Notice sur les anciens vitraux de l'église de Saint-Julien (Jura), et incidemment sur ceux de Notre-Dame de Brou (Ain). Planches dessinées et lithographiées par Louis Clos. Lons-le-Saunier, impr. Declume. In-4°, 26 p., 6 pl.

304. Recueil des plaquettes historiques champenoises du xvie siècle, publiées et annotées par le comte Édouard de Barthélemy. Paris, Champion. Petit in-8°, 181 p.

305. Renaud (l'abbé Edmond). Rouen, église Saint-Vincent, monographie archéologique et descriptive. Illustrations et photogravures d'E. et A. Marguery. Rouen, Métérie. In-4°, iii-182 p.

306. Revelli (G. B. Alb.). Mura antiche di Verona e loro vicende. Breve cenno storico-militare. Verona, G. Drezza, 1885. In-8°, 87 p., carte. 1 l.

307. Ribbe (Charles de). Les Livres de raison en Allemagne et le *Tagebuch* d'Albrecht Dürer. Paris, Levé. In-8°, 32 p. (Extrait de la *Réforme sociale.*)

308. Richard (Jules-Marie). Notes sur quelques peintres des premières années du xive siècle. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 48 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1885.)

309. Richou (Gabriel). Traité de l'administration des bibliothèques publiques. Historique, organisation, législation. Paris, P. Dupont. In-8°, viii-422 p. (Répertoire du droit administratif.)

310. Richter (Ed.). Untersuchungen zur historischen Geographie des ehemaligen Hochstiftes Salzburg und seiner Nachbargebiete. Innsbruck, Wagner, 1885. In-8°, 152 p., 1 carte.

311. Roman (J.). Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes. Paris, Larose et Forcel. In-8°, 43 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*)

312. Roman (J.). Compte des obsèques et du deuil de Charles, duc

d'Orléans-Valois. Paris. In-8°, 23 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*)

313. Romans (li) de Carite et Miserere du Renclus de Moiliens, poèmes de la fin du XIIe siècle. Édition critique, accompagnée d'une introduction, de notes, d'un glossaire et d'une liste de rimes, par A. G. Van Hamel. Paris, Vieweg. 2 vol. in-8°, CCIII-145, 244 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études : sciences philologiques, historiques, etc., 61e et 62e fascicules.)

314. Rostan (L.). Le Chœur de l'église de Saint-Maximin (Var); sculptures sur bois du XVIIe siècle. Dessins par feu M. Ph. Rostan. Paris, Plon. Petit in-folio, 35 p. et 25 pl.

315. Ruprich-Robert (V.). L'Architecture normande aux XIe et XIIe siècles en Normandie et en Angleterre. Paris, Des Fossez. Grand in-4° avec planches. (Paraît par livraisons.)

316. Saint-Pierre de Senonnes, diocèse de Laval. Monographie paroissiale. Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 55 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

317. Sandret (L.). Histoire généalogique de la maison de Chabot. Nantes, impr. Forest et Grimaud. In-4°, XII-386 p. et planches héraldiques.

318. Schmidt (Charles). Précis de l'histoire de l'Église d'Occident pendant le moyen âge. Paris, Fischbacher, 1885. In-8°, XI-452 p.

319. *Schola Aquitanica.* Programme d'études du collège de Guyenne au XVIe siècle, réimprimé, avec une préface, une traduction française et des notes, par Louis Massebiau. Paris, Hachette. In-8°, XV-77 p. (Mémoires et Documents scolaires, publiés par le Musée pédagogique.)

320. Solon (Jules). Notice historique et généalogique de la famille d'Anglade, d'Auch (1450-1855), dressée d'après les actes, contrats et titres originaux conservés et communiqués par M. Augustin d'Anglade. Auch, impr. Thibault. In-8°, 39 p. et tableau généalogique.

321. Soragna (Raimondo di). Bibliografia storica e statutaria delle provincie parmensi. Fasc. I. Parma, tip. Luigi Battei, 1886. In-8°, 253 p. (Publication de la *R. Deputazione di storia patria per le provincie parmensi.*) 5 l.

322. Strassburger (B.). Geschichte der Erziehung und des Unterrichts bei den Israeliten. Von der talmudischen Zeit bis auf die Gegenwart. Mit einem Anhang : Bibliographie der jüdischen Pädagogie. Stuttgart, Levy und Müller, sans date. In-8°, XV-310 p. 5 m.

323. Strnadt (Jul.). Die Geburt des Landes ob der Enns. Eine rechtshistorische Untersuchung über die Devolution des Landes ob der Enns an Oesterreich. Linz, Ebenhöch, 1886. In-8°, 125 p.

324. Tamizey de Larroque (Philippe). *Reliquiæ benedictinæ,* documents inédits. Auch, impr. Foix. In-8°, 42 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne.*)

325. Tanon (L.). L'Ordre du procès civil au xive siècle, au Châtelet de Paris. Paris, Larose et Forcel. In-8°, 175 p.

326. Tardif (Ad.). Le Droit privé au xiiie siècle, d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier. Paris, Picard. In-8°, 113 p.

327. Teyssier (Georges). Le Plessis-Piquet, ancien Plessis-Raoul (1112-1885). Paris, Hachette. In-4°, 127 p. avec grav. et portraits.

328. Thoison (Eugène). La Roche au Diable et les Caves de Larchant. Fontainebleau, impr. Bourges. In-8°, 19 p.

329. Toepke (Gust.). Die Matrikel der Universität Heidelberg von 1386-1662. Nebst Anhängen. Heidelberg, Winter, 1884-1886. 2 vol. in-8°, lxxvi-697, 622 p. 50 m.

330. Tononi (A. G.). Gregorio VII e i Piacentini. 1046-1085. Memoria. Piacenza, Fr. Solari, 1885. In-8°, 105 p.

331. Toulouse-Lautrec (le comte de). Souvenirs du comté de Foix : Montségur. Lyon, impr. Pitrat. Grand in-8°, 16 p.

332. Triger (Robert). Un Bénédictin de Saint-Vincent du Mans, amateur d'art et collectionneur, en 1647. Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 22 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

333. Un ancien Glossaire latin-arménien, publié et annoté par A. Carrière. Paris, imprimerie nationale, 1886. In-8°, 19 p. (D'après la publication de M. Omont, tirée du manuscrit 17 a du grand séminaire d'Autun, *Bibliothèque de l'École des chartes,* XLIII, 1882, p. 563. Publié par l'École des langues orientales vivantes, pour le jubilé cinquantenaire de M. J.-B. Émine, professeur à l'Institut Lazareff des langues orientales.)

334. Valentini (Ern.). Manuale del bibliotecario, ove sono regole pratiche per ordinare, dirigere e conservare le biblioteche. Roma, E. Perino, 1886. In-8°, 52 p.

335. Valois (Noël). Le Conseil de raison de 1597. Paris. In-8°, 9 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*)

336. Varax (Paul de). Simple Histoire d'un étang de la Dombes : l'étang du Mine en la paroisse de la Peyrouze. Bourg, impr. Villefranche. In-8°, 34 p.

337. Versoris (Livre de raison de maître Nicolas), avocat au parlement de Paris (1519-1530). Publié par G. Fagniez. In-8°, 128 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XII, 1885.)

338. Veuclin (E.). Les Antiquités de la ville de Bernay : l'église

Sainte-Croix, histoire et description. Bernay, impr. Veuclin. In-16, 36 p. (Extrait de l'*Histoire de la ville de Bernay.*)

339. Veuclin (E.). Saint Taurin et sa coudre à Saint-Aubin de Gisai. Bernay, impr. Veuclin. In-8°, 40 p. et planche.

340. Villeman (J.). Étymologie du mot français Alouette. Clamart (Seine), l'auteur. In-18, 22 p. 50 cent.

341. Visite au clocher de Saint-Bénigne, cathédrale de Dijon, par A. D., maître sonneur. Dijon, impr. Jobard. In-16, 55 p. et gravures.

342. Wattenbach (W.). Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des 13. Jahrhunderts. IIer Band. 5e umgearbeitete Auflage. Berlin, Hertz, 1886. In-8°, iv-530 p. 9 m.

343. Werunsky (Emil). Auszüge aus den Registern der Päpste Clemens VI und Innocenz VI zur Geschichte des Kaiserreichs unter Karl IV. Innsbruck, Wagner, 1885. In-8°, vi-170 p.

344. Wustmann (Gustav). Aus Leipzig's Vergangenheit. Gesammelte Aufsätze. Leipzig, Grunow, 1885. In-8°, iii-472 p. (Schriften des Vereins für die Geschichte Leipzigs. Nr. 3.) 6 m.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Le 29 avril 1886, la Société de l'École des chartes a procédé à l'élection du bureau et des commissions de la Société pour l'année 1886-1887. Ont été élus :

Président : M. de Montaiglon.
Vice-président : M. d'Arbois de Jubainville.
Secrétaire : M. Guilhiermoz.
Secrétaire-adjoint : M. Delachenal.
Archiviste-trésorier : M. A. Tuetey.
Membres de la commission de publication : MM. Delisle, de Lasteyrie, Omont.
Membres adjoints de cette commission : MM. Julien Havet et Valois.
Membres de la commission de comptabilité : MM. Bruel, Recquain et Morel-Fatio.

— Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un de nos confrères, M. l'abbé Lebeurier, qui a fait beaucoup d'honneur à l'École des chartes par de nombreuses publications historiques et surtout par ses travaux aux archives du département de l'Eure.

Nous empruntons au *Courrier de l'Eure* un article dans lequel sont exactement indiqués les principaux traits de la vie de notre regretté confrère :

« Pierre-François Lebeurier était né à Villedieu (Manche), le 5 juillet 1819. Après avoir été élève à l'École des chartes, il fut nommé, le 1er novembre 1844, professeur suppléant de dogme à la faculté de théologie de Bordeaux, et, quatre ans après, professeur titulaire de cette chaire, qu'il conserva jusqu'au 1er mai 1851.

« Appelé aux fonctions d'archiviste du département de l'Eure, il arrivait à Évreux le 12 du même mois. Il occupa ces fonctions avec le zèle, l'assiduité et la compétence que l'on sait, jusqu'au 5 novembre 1875.

« En même temps, il remplissait les charges pastorales de sa profession ecclésiastique. D'abord curé de Huest, du 1er août 1852 au 20 décembre 1853, il reçut à cette date l'administration de la paroisse de Gravigny, dont il resta chargé pendant dix-sept ans. Mgr Grolleau le nomma ensuite chanoine titulaire de sa cathédrale. Orateur distin-

gué, il se fit souvent entendre dans la chaire de Notre-Dame d'Évreux, et sa parole était goûtée.

« Le 3 mars 1882, M. l'abbé Lebeurier donna sa démission de ses fonctions de chanoine et quitta le diocèse pour se retirer à Mantes, où, en qualité de supérieur des Dames Bénédictines, il se consacra entièrement à la réformation et à l'administration de cette importante maison. Il resta chanoine honoraire d'Évreux et de Versailles.

« M. Lebeurier était depuis de longues années correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la Société libre de l'Eure dont il présida longtemps la section de littérature, membre de la Société de l'École des chartes, de la Société des antiquaires de Normandie, etc. Il était, en outre, officier de l'instruction publique.

« Parmi les nombreuses publications qu'il a laissées, et qui toutes attestent beaucoup de sagacité et d'érudition, nous tenons à citer les suivantes :

« *Compte de la châtellenie de Breuilpont* (1852); — *Coutumes de Vernon au XIIe siècle* (1855); — *De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi,* rapport fait à la Société libre de l'Eure (1855); — *Rôles des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en* 1562, avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban;

« *Notices historiques* sur les communes d'Aclou, Acon, Acquigny, Aigleville, Ailly, Aizier, Ajou, Alisay, Ambenay, Amécourt (Annuaire du département de l'Eure, de 1862 à 1869); la notice sur Acquigny, tirée à part, a obtenu une mention très honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

« *Recueil des arrêtés préfectoraux sur la police des rivières et cours d'eau,* avec appendice contenant les documents antérieurs à 1790 (Annuaire, 1863, 1864 et 1865); — *le Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux,* écrit au XVIIe siècle par Le Batelier d'Aviron, publié pour la première fois et annoté (Annuaire, 1866); — *État des anoblis en Normandie de* 1545 *à* 1661, avec un supplément de 1398 à 1687 (Annuaire, 1869); — *Notice sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy* (1866); — *Recherche de la noblesse de l'élection d'Évreux en* 1523 (Annuaire, 1868);

« *Histoire d'Évreux* (Almanach d'Évreux, 1867); — *Description de la cathédrale d'Évreux* (Almanach d'Évreux, 1868); — *Description de l'église Saint-Taurin* (Almanach d'Évreux, 1869);

« *Vie de la révérende mère Saint-Joseph,* fondatrice de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Bordeaux (1869);

« Enfin divers articles historiques dans l'*Almanach historique et liturgique du diocèse d'Évreux.*

« Rappelons, en terminant, que M. l'abbé Lebeurier avait fondé, en 1872, avec le concours de quelques amis, le *Conservateur de l'Eure,*

revue hebdomadaire de la politique générale et des intérêts moraux et matériels du département. Ce journal, imprimé chez Ernest Quettier, a eu 52 numéros, de juillet 1872 à juillet 1873. »

— Par décret du 29 juin 1886, notre confrère M. Didier Neuville, sous-chef de bureau au ministère de la marine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. La distinction accordée à M. Neuville est motivée par cette mention : « Services exceptionnels rendus à l'occasion de la réorganisation des archives de la marine. Auteur de l'inventaire des archives de la marine. »

— Par arrêté du 30 avril 1886, notre confrère M. Charles de Beaurepaire a été nommé officier de l'instruction publique.

Par arrêté du même jour, nos confrères MM. Émile Molinier et Henri Stein ont été nommés officiers d'académie.

— Notre confrère M. Hanotaux a été élu député du département de l'Aisne.

— Par décret du 30 juin 1886, notre confrère M. Hanotaux, député de l'Aisne, a été nommé membre de la commission supérieure des archives de la marine.

— Dans sa séance du 18 mai 1886, le conseil d'administration de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France a appelé aux fonctions de président de la Société, pour l'année 1886-1887, notre confrère M. Charles Tranchant, vice-président.

A PROPOS DES DÉCOUVERTES DE JÉROME VIGNIER.

Dans un mémoire inséré au dernier volume de ce recueil, je me suis efforcé d'établir qu'un certain nombre de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique du ve et du vi^e^ siècle, publiés pour la première fois dans le *Spicilegium* de L. d'Achery et souvent réimprimés, sont apocryphes et ont été fabriqués par Jérôme Vignier, prêtre de l'Oratoire, mort en 1661[1].

De deux côtés, cette thèse vient d'être confirmée et complétée d'une façon aussi heureuse qu'inattendue. M. l'abbé Pierre Batiffol, à Paris, et M. W. Wattenbach, à Berlin, ont signalé deux autres documents apocryphes, dont la composition peut être attribuée avec vraisemblance à Jérôme Vignier. Les deux auteurs ont bien voulu autoriser la reproduction de leurs articles dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Voici le texte de l'un et la traduction de l'autre.

Julien Havet.

1. *Questions mérovingiennes*, II, *les Découvertes de Jérôme Vignier*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI, 1885, p. 205-271.

« L'ÉPÎTRE DE THÉONAS A LUCIEN. — NOTE SUR UN DOCUMENT CHRÉTIEN ATTRIBUÉ AU IIIe SIÈCLE[1].

« On a dénoncé ces derniers temps certaines pièces toutes modernes que Luc d'Achery, avec une parfaite bonne foi d'ailleurs, avait admises dans son spicilège. Tel était le cas d'un testament de Perpétue, évêque de Tours, d'un diplôme de Clovis, de lettres d'évêques et de papes du ve siècle, etc., tous documents fabriqués, assure-t-on, par le P. Jérôme Vignier, de l'Oratoire[2]. J'ai été amené à mon tour à concevoir des doutes sur un autre document du même spicilège, venu, lui aussi, de l'Oratoire, l'*Épître de Théonas à Lucien*[3] : ce document est donné comme de la fin du IIIe siècle, et il est rédigé en latin.

« L'évêque Théonas écrit à Lucien, préfet des « chambellans », une lettre de direction sur les devoirs d'état des « chambellans » et sur la manière dont s'en doit acquitter un chrétien. Qu'en toutes choses ils soient désintéressés et craignant Dieu; que le trésorier du prince tienne ses comptes avec une irréprochable et éclatante probité; que le conservateur du vestiaire et du garde-meuble fasse de fréquentes inspections; que le bibliothécaire ait un soin éclairé de ses livres; que les officiers de la chambre impériale soient réguliers et empressés. Lucien enfin devra faire de pieuses recollections, de pieuses lectures, car cet exercice sert beaucoup et on doit le pratiquer souvent, etc.

« L'importance d'un pareil document est évidente. On admet, en effet, qu'il est de Théonas, évêque d'Alexandrie de 288 à 300. Lucien devient ainsi un officier de Dioclétien. Quel jour ouvert sur la vie de la cour à Nicomédie ! Quelle bonne fortune pour les historiens de cette époque mal connue !

« Jusqu'à ce jour, personne, à ma connaissance, n'a soupçonné l'authenticité de cette épître. D'Achery, qui avait quelques scrupules sur l'identité de Théonas, n'a aucun doute sur l'antiquité de sa lettre. Les Bénédictins qui ont donné la seconde édition du spicilège n'en ont pas davantage. Le sévère Tillemont ne croit même pas avoir à la discuter. Les Bollandistes la réimpriment sous le nom de l'évêque d'Alexandrie et réfutent les hésitations de d'Achery sur la personne de son auteur. Routh l'introduit dans ses *Reliquiæ sacræ antenicænæ* avec autant de confiance que Galland dans sa *Bibliotheca Patrum*, ou Migne dans sa patrologie grecque. A la voir citée par les historiens du haut empire

1. *Bulletin critique*, VII, 15 avril 1886, p. 155-160, et à part en une brochure in-8°.

2. Julien Havet, *les Découvertes de Jérôme Vignier* (Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLVI). Nous citerons ce travail d'après le tirage à part. Cf. *Bulletin critique*, t. VI, p. 408.

3. *Spicilegium* (éd. de 1675), t. XII, p. 545 et suiv.

comme par les archéologues, on peut dire qu'elle a acquis un droit de cité indiscuté dans la littérature du IIIe siècle[1].

« Contrairement à cette longue et grave unanimité, je crois pouvoir tenir la lettre de Théonas à Lucien pour apocryphe et moderne.

« En premier lieu, l'origine en est suspecte. D'Achery l'a-t-il empruntée à un manuscrit ? Point, c'est le P. Quesnel qui la lui a communiquée : *Communicavit R. P. Pachasius Quesnel, oratorii D. I. Presbyter,* et d'Achery n'en sait pas davantage[2]. En possède-t-on actuellement quelque manuscrit où Quesnel ait pu la copier ? Non. Avant Quesnel connaissait-on cette épître de Théonas ? Non encore. Eusèbe, si bien renseigné sur Alexandrie, sur l'histoire littéraire d'Alexandrie, Eusèbe cite Théonas, mais il ne dit point qu'il ait écrit quoi que ce soit. Saint Jérôme, qui, dans son *De viris,* a écrit l'histoire littéraire de l'antiquité ecclésiastique, d'après Eusèbe, il est vrai, mais aussi d'après des informations personnelles, saint Jérôme, qui a séjourné à Alexandrie et qui a lui-même écrit tant d'épîtres dans le goût de l'épître à Lucien, saint Jérôme ne la connaît pas. Personne ne l'a signalée avant d'Achery, et, si elle a jamais existé en manuscrit, d'Achery, ou plutôt Quesnel, est, par une rencontre inouïe, le premier et le dernier à l'avoir vue[3].

« Les personnages qui figurent dans l'épître ne sont pas historiques. Théonas, en effet, n'est identifié avec l'évêque d'Alexandrie que par conjecture, et Lucien, à qui la lettre est adressée, est entièrement inconnu. Certainement il y a eu à la cour des empereurs, bien longtemps avant Constantin, des officiers, des eunuques qui ont été chrétiens ; on en connaît plusieurs et par leurs noms qui furent martyrisés à Nicomédie en 303 ; c'étaient bien des βασιλικοὶ παῖδες, comme dit Eusèbe, des *cubicularii,* comme disent leurs actes, et leurs noms ont été des plus célèbres dans l'antiquité chrétienne[4]. Mais Lucien, qui aurait dû

1. D'Achery, *Spicilegium* (1675), t. XII, p. xx et suiv. — Id. (édit. de 1723), t. III, p. 297. Cf. la note des nouveaux éditeurs (Baluze, Martène et de la Barre). — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique* (1698), t. V, p. 7. — *Acta Sanctorum*, au 23 août. — Routh, t. III, p. 439-445. — Galland, *Veterum Patrum Bibliotheca,* t. IV. — Migne, *Patrolog. Græc.*, t. X, p. 1567 et suiv. — Duruy, *Histoire des Romains* (in-4°), t. VI, p. 592. — Kraus, *Real-Encyclopädie der christlichen Alterthümer,* t. I, p. 337. — Smith and Wace, *Dictionary of christian biography,* t. III, p. 749, et t. Ier, p. 834.

2. *Spicilegium* (1675), t. XII, p. xxix.

3. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 32 (n° 30) (édit. Heinichen, p. 371). Cf. Baronius, *Ann. eccl.,* ad ann. 285, VII, et 300, II.

4. De Rossi, *Bull. archéol.*, 1867, p. 14 (édit. fr.). Kraus, *loc. cit.*, article *Cubicularius Aug.* Cf. Eusèbe, H. E. VIII, 7. Lactance, *De morte Persecut.*, XV. Rufin, H. E. VIII, 6. Nicéphore, H. E. VII, 5. Ruinart, *Acta Sincera*, p. 317. Tillemont, *op. cit.*, t. V, p. 180 et 655, not. 1. *Acta Sanctorum,* au 12 mars et au 9 septembre. — Les noms des martyrs de Nicomédie, Dorothée, Gorgonios,

être, comme l'a fort bien conjecturé Tillemont, le supérieur et le maître des martyrs de 303, Lucien, ce *præfectus cubiculariorum,* en situation de recevoir d'Alexandrie l'épître que l'on sait, Lucien n'a été connu de personne.

« En ce qui regarde le détail, je n'insisterai pas sur le caractère qui est prêté à Dioclétien, ni sur la politesse que l'on attribue à sa cour, mais sur un petit nombre d'erreurs ou d'impropriétés plus significatives.

« Le prince n'est nulle part appelé Auguste, toujours *princeps,* et, ce qui est une grave inexactitude, il est une fois appelé César. — Ce César Dioclétien nous est donné pour « un prince qui n'est pas encore chré- « tien. » A-t-on jamais pensé qu'il dût le devenir ? — L'impératrice a une suite composée de *comites* et de *pedisequæ :* le terme de *comites* est inacceptable, étant donné le sens officiel et exact de ce mot, à l'époque où l'on veut placer la rédaction de notre texte. — Lucien est *præpositus cubiculariorum,* titre dont on ne trouve aucune trace ni dans les auteurs, ni dans les inscriptions. — Les fonctions sont confusément indiquées : Lucien a pour toute mission de diriger et de former les autres *cubicularii* (*Potens es omnes regulare et instruere*), et c'est tout[1]. A ce titre, Lucien, semble-t-il, eût dû avoir quelque autorité sur le *pædagogium* où s'élevaient tous les βασιλικοὶ παῖδες. Mais il n'y est fait aucune allusion[2]. — Pour les autres *cubicularii* (1° *qui privatas pecunias principis detinet ;* 2° *qui vestes et imperialia ornamenta detinet ;* 3° *cui credita sunt vasa argentea, aurea, chrystallina vel murrhina, escaria vel potoria ;* 4° *qui corpus principis curare habet*), rien, ni dans les inscriptions du haut empire, ni dans la *Notitia dignitatum,* ne correspond exactement aux charges mal définies qu'on leur attribue ici. Leur hiérarchie, en outre, et leur nombre n'impliquent rien que de très simple et de très restreint[3], conception factice et contraire à ce que nous savons de la pompe et de la complication des services palatins, surtout à dater de Dioclétien. — On nous parle enfin d'une bibliothèque et d'un bibliothécaire du prince : or, il n'a jamais dû exister au palais autre chose que des archives sous la direction d'un *magister scriniorum ;* si des empereurs, en effet, comme Tibère, Trajan ou Vespasien ont fondé des bibliothèques, ç'a été pour le public[4].

etc., figurent dans le martyrologe hiéronymien, dans le martyrologe syriaque, dans celui d'Adon et dans celui d'Usuard.

1. Comparez dans Willmanns, *Exempla inscript. latin.,* n° 2098, ce qui est dit de Narsés, et, n° 1285, l'épitaphe de Prosénés, l'un *præpositus sacri palatii,* l'autre *a cubiculo Aug.,* etc.

2. M. de Rossi, *Bull. arch.,* 1867, p. 75 (édit. fr.), a consacré une note importante à l'école des pages, au *pædagogium,* d'après des graffiti récemment découverts au Palatin.

3. Comparez le train de maison d'un simple agent du fisc, Willmanns, n° 386.

4. Wattenbach, *Das Schriftwesen in Mittelalter* (1875), p. 507. — Gräfenhain, *Geschichte der klassischen Philologie im Altertum* (1850), t. IV, p. 40 et suiv. — Cf. Willmanns, n°s 389, 407, 555, 457, 2646.

« J'ose dire que les observations qui précèdent n'ont été faites ni par d'Achery, ni par Tillemont, car, pour déclarer authentique l'épître de Théonas, on s'est fié à la seule couleur de son style. On y a vu la traduction latine d'un original grec : ce qui est gratuit, car on n'y relèverait pas un hellénisme. — On y a vu une version latine « très ancienne », alors que la facilité élégante et redondante du style est le contraire du style gêné que l'on trouve dans toute version, et de la latinité qui est celle des traducteurs anciens du grec en latin, de Rufin à Denys le Petit. — Par contre, on n'a pas remarqué que dans cette « version très « ancienne » les citations scripturaires procèdent directement de la Vulgate hiéronymienne, — et enfin qu'un passage de Théonas pourrait bien dépendre d'un passage célèbre de saint Jérôme. Tout le monde connaît, en effet, cette courte phrase de la préface du *Commentaire sur Job,* où saint Jérôme s'élève contre les éditions de luxe : sur ce point, il est le premier des Pères à avoir parlé de manuscrits pourpres : *Habeant qui volunt veteres libros vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos vel uncialibus ut vulgo aiunt litteris, onera magis exarata quam codices.* Théonas, dans un passage de son épître, qui est un hors-d'œuvre, Théonas, lui aussi, s'élève contre les éditions de luxe, contre les manuscrits pourpres, contre les lettres d'or, et cela dans les mêmes termes que saint Jérôme : *Veteres codices ressarciri procuret ornetque non tantum ad superstitiosos sumptus quantum ad utile ornamentum : itaque scribi in purpureis membranis et litteris aureis totos codices... non affectet*[1].

« Comme dernière considération, je signalerai la parenté qu'il me semble reconnaître entre le latin de Théonas et celui du faussaire dénoncé par M. Havet, Jérôme Vignier. Voici le début de la lettre prétendue de saint Loup à Sidoine Apollinaire, et le début de la lettre de Théonas :

THÉONAS.	VIGNIER[2].
GRATIAS AGO OMNIPOTENTI DEO ET DOMINO JESU CHRISTO QUI *fidem suam per universum orbem... manifestare ac etiam in tyrannorum persecutionibus ampliare non destitit, immo... ejus veritas magis ac magis splenduit,* UT *jam pace per bonum principem ecclesiis concessa, Christianorum opera etiam coram infidelibus lucceant,* ET *glorificetur... etc.*	GRATIAS AGO DOMINO DEO NOSTRO JESU CHRISTO PER SPIRITUM SANCTUM QUI *te in hac generali titubatione et pressura dilectissimæ sponsæ ecclesiæ suæ ad ejus sustentationem et consolationem in sacerdotem vocavit,* UT *sis lucerna in Israël, et sicut ambitiosos honores mundanæ militiæ cum summa laude exequutus es, ita militiæ cælestis operosa munia et humilia ministeria alacriter percurras,* NEC *retro... etc.*

1. *Hieron. Praef. in Iob* (Migne, P. L., t. XXVIII, p. 1083). Cf. Wattenbach, *op. cit.*, p. 108 et suiv., où l'on verra rapprochés les différents textes anciens sur le sujet.

2. Voy. Havet, p. 52.

« Dans les deux pièces, nous retrouvons avec le même début la même contexture de période. — Ce style nombreux et cicéronien, « qui attache « le lecteur et surprend agréablement l'érudit, peu habitué à rencontrer « ce mérite littéraire dans les documents d'une pareille date, » comme aussi « ces exhortations banales, introduites toujours de la même « façon[1], » en un mot ces tours, cette manière que l'on a signalés dans la rhétorique du P. Vignier, tout cela se retrouve dans Théonas. Vignier fait l'éloge de saint Avit en le comparant à Cicéron : *Avitus... ut erat alter Tullius...*[2]; et Théonas écrit : *Laudandi sunt poetæ in magnitudine ingenii, in inventorum acumine, in expressionis (!) proprietate et eloquentia summa (?); laudandi oratores, laudandi philosophi in genere suo; laudandi historici qui gestarum rerum seriem, majorum mores et instituta nobis explicant, qui vivendi normam ex antiquorum gestis ostendunt.* Ailleurs c'est le retour d'expressions identiques :

VIGNIER[3].	THÉONAS.
Absit, o rex, ut plures deos colamus !	*Absit a vobis ut aditum ad principem pretio vendatis !*
« Et encore :	
... Ut sic affectus qui inter tuam sanctitatem et nos jamdiu coaluit, in Domino corroboretur et de cetero augeatur.	*... Ut per id plurimum Christi nomen glorificetur et illius fides quotidie augeatur.*

« Il n'y a pas jusqu'à certaines gaucheries de Vignier qui ne se retrouvent dans Théonas : Vignier s'est trahi dans la formule de salutation de la lettre du pape Gélase[4], et Théonas en fait autant par la façon dont il salue Lucien : *Vale feliciter in Christo, mi domine Luciane.* Ces sortes d'*explicit*, en effet, sont très rares chez les Pères grecs ; l'expression que lui donne Théonas est inusitée aussi bien chez les Grecs que chez les Latins ; plus encore, l'expression *mi domine Luciane,* absolument singulière dans la littérature, inadmissible dans la bouche d'un évêque s'adressant à un fidèle, a toutes les apparences d'un pur gallicisme.

« En résumé, l'épître de Théonas à Lucien ne se rattache à rien dans l'antiquité chrétienne ; elle présente des confusions et des emprunts qui compromettent son autorité intrinsèque ; on n'a donc aucune raison de la tenir pour authentique, tout au contraire. Faut-il lui assigner la même origine qu'aux pièces fabriquées par Vignier ? Peut-être. Elle ne saurait être, en toute hypothèse, qu'un exercice élégant d'un humaniste moderne.

« Pierre Batiffol. »

1. Expressions de M. Julien Havet.
2. J. Havet, p. 37.
3. Id., p. 35, 51.
4. Id., p. 56.

« LA GENEALOGIA KAROLORUM[1].

« M. G. Waitz a publié dans les *Monumenta Germaniae* (*Scriptores*, t. XIII, p. 245) une généalogie dont la dernière phrase indique qu'elle a été écrite sous le règne de Pépin. Toutefois, dans sa préface (p. 240), il fait valoir quelques motifs de douter de ce point : le texte mentionne les ancêtres de saint Arnoul, qui sont inconnus à Paul, et présente d'autres traits où l'on reconnaît généralement des interpolations provenant de Saint-Wandrille, qui ne peuvent remonter plus haut que la fin du IXe siècle. M. Waitz admet, en conséquence, que ce document est plus récent que la date qu'il porte. Pourtant il le croit du moyen âge, car, dit-il, le premier éditeur, Dominicy, ne saurait être soupçonné de faux; plusieurs autres pièces publiées par lui ont été retrouvées dans les manuscrits, ce qui en prouve l'authenticité. Mais celle-ci, précisément, ne se trouve dans aucun manuscrit; elle avait été communiquée à Dominicy par le P. Vignier[2]. Après la découverte de M. Julien Havet, que nous avons fait connaître, en son temps, à nos lecteurs, il faut sans aucun doute ajouter la pièce en question à la liste des productions de ce faussaire.

« W. WATTENBACH. »

ACTE DE BAPTÊME DE ROGER DE GAIGNIÈRES.

Notre confrère M. H. de Flamare, archiviste de la Nièvre, a trouvé dans les registres paroissiaux d'Entrain (Nièvre) la date de la naissance de François-Roger de Gaignières. Nous nous empressons de publier un acte aussi important pour la biographie d'un homme qui a rendu tant et de si grands services à l'histoire et aux antiquités de la France.

« Le trentiesme jour de mars mil six cent quarante-trois, j'ay, Sulpice Bourgoing, curé de Nostre-Dame d'Entrain, soubsigné, certiffié que Françoys-Roger de Gannière, fils légitime de noble homme Edme de Gannière, escuier et secrétaire de Monseigneur le duc de Bellegarde, et de damoiselle Jacqueline de Blanchefort, ses père et mère, est né et venu au monde le trentiesme du moys de décembre dernier et par moy undoyé le mesme jour sur le soir, et de plus, que le reste des cérémonies de l'église touchant le baptesme dudit Françoys-Roger de Gannière furent faictes en laditte église cedit jour trentiesme de mars. Et furent ses parain et maraine hault et puissant seigneur Messire Roger duc de

1. *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, XI, p. 631.

2. M.-A. Dominicy, *Ansberti Familia rediviva* (Paris, 1648, in-4°), appendice, p. 5.

Bellegarde, paire (*sic*) de France, etc. (*sic*), et dame Estiennette Olivier, femme de Messire Françoys de Blanchefort, sieur et baron d'Asnois, lesquelz ont signé, de ce requis.

« Roger de Bellegarde, — Et. Olivyer.

« S. Bourgoing. »

MANDEMENT DE CHARLES V CONSERVÉ A NUREMBERG.

Lors de mon passage à Nuremberg au mois d'août 1885, un journal quotidien, le *Fraenkischer Kurier,* m'apprit l'acquisition faite quelques jours auparavant, par le *Germanisches Museum,* de la pièce suivante, dont je dois la communication à l'obligeant empressement de M. Boesch, secrétaire du Musée.

F. Gerbaux.

« Charles, par la grâce de Dieu, roys de France, au viconte du Pont-de-l'Arche ou à son lieutenant, salut. Comme par noz autres lettres nous eussions mandé au receveur de Meleun que à Guillaume Bourgois, demourant à Neuf-Marchié[1], il paiast la somme de seze reaulx d'or trois quars et demi, en quoy icelli Guillaume disoit nous lui estre tenuz du temps que nous estions duc de Normandie et dalphin de Viennois, pour cause d'ostelaige, de fructaige et de certaines autres choses, si comme il disoit apparoir par cedules ou escrits passés et verifiés en et par la chambre de noz comptes, et dont aucune satifaction n'a esté faite audit Guillaume de la somme dessusdite, ja soit ce qu'il ait grandement fraié et despendu et pourchacié son paiement, et fauroit qu'il y fraiast encore et plus que ladite somme ne monte avant que satifaction lui en fust faite, considérée la distance des lieux, si comme il dit, si nous a humblement supplié lui estre sur ce par nous pourveu de competant remede. Pour quoy nous, eue consideration à ce que dit est, te mandons que de tout ce qui t'apperra par lesdites cedules ou escrits estre deu audit suppliant à la cause dessusdite, tu li faces plaine et briefve satifaction, si et par telle maniere que ledit suppliant n'ait cause de recommencer pour ce plus par devers nous, et tout ce qui ainsi paié li aura esté nous voulons et mandons, par rapportant lesdites lettres adrecées sur ce audit receveur de Meleun, lesdites cedules ou escrits, ces presentes et lettres de recognoissance sur ce dudit suppliant, estre alloué en tes comptes et rabatu de ta recepte par noz amez et feaulx les gens de noz comptes à Paris sanz aucun contredit, nonobstant quelconques ordonnances, mandemens ou defenses à ce contraires.

« Donné à Paris, en nostre hostel lez l'eglise Saint-Pol, le xixeme jour

1. Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, canton de Gournay.

de fevrier l'an de grace mil trois cenz soixante six, et de nostre regne le tiers.

« Par le roy, en ses requestes.

« J. Clerici. »

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION.

La Société de l'histoire de la Réformation (*Verein für Reformations-Geschichte*), qui, fondée il y a trois ans, compte aujourd'hui plus de six mille membres, a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 28 avril, à Francfort-sur-le-Mein. Parmi les publications qui doivent paraître sous les auspices de la Société, nous signalerons, d'après le rapport du comité de rédaction, un travail du professeur Lechler, de Leipzig, sur Jean Huss, un autre du professeur Karl Müller, de Halle, sur les Vaudois, une étude du professeur Nippold, d'Iéna, sur la situation de la papauté au XVIe siècle, et deux travaux sur les tentatives de réformation en Italie et en Espagne, l'un, du professeur Benrath, de Bonn, l'autre, du professeur Wilkens.

GAIGNIÈRES ET SON DESSINATEUR.

La lettre suivante nous a paru mériter d'être publiée. Elle nous fait bien connaître le caractère de Gaignières et les rapports qu'il entretenait avec l'artiste qui l'a si utilement aidé à former ses collections[1].

Cette lettre doit avoir été adressée au chanoine Hermant, l'historien de l'église de Beauvais. Elle a fait partie de la collection de M. Briquet aux Cousteaux, vendue en avril 1855 (article 137) et de la collection de M. Mathon, vendue en décembre 1885 (article 46).

« A Paris, ce 1er janvier 1693.

« Je vous souhaite la bonne année, Monsieur, et vous demande la continuation de vos bonnes graces. J'ay receu votre lettre. J'attendois toujours celuy qui l'a aportée, qui avoit dit qu'il reviendroit. Je vous suis fort obligé de toutes vos honnestetez. Je suis bien fasché que l'on vous refuse quelque chose pour votre ouvrage. Les soins que vous prenez vous devroient aplanir toutes difficultez. Vous estes bien louable de ne vous pas rebuter ; c'est aussi comme il faut faire pour réussir. Je n'ay rien sceu de votre accident. Je vous en aurois tesmoigné mon desplaisir.

« Je vous feray un petit mémoire pour votre voyage et vous l'enverray avant le caresme. Je ne sçay rien de ce que vous me demandez, mais je m'en informeray et vous y respondray avec soin.

1. Voyez Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 336.

« Pour ce qui est des Vaux de Cernay, je n'y ay point esté, et ne sçay pas mesme si j'iray, parce que je ne fais de ces voyages que lorsque l'envie de me pourmener à la campagne me prend et que je n'ay rien à faire à Paris, où j'ay plusieurs choses qui m'empeschent de m'occuper à la curiosité, à quoy je ne m'amuse que pour m'empescher de m'ennuyer. Je ne crois pas sortir si tost de Paris.

« Pour le sieur Boudan dont vous me parlez, il ne manque pas de bonne volonté. Je crois que celuy qui l'avoit engagé de graver le plan de Beauvais doit avoir receu une lettre qu'il donna en ma presence à M. Villain, chanoine de Beauvais. Vous sçaurez qu'après mes voyages où il avoit fatigué, il a esté malade et a eu depuis une fluxion sur les yeux, si grande que l'on croioit qu'il les perdroit. Il luy en est resté une telle foiblesse qu'il ne peut graver, la veue fatiguant beaucoup plus que pour dessiner. J'en suis bien fasché, car je luy avois procuré une planche qu'il n'a peu achever et qu'il a rendue avec la mesme sincérité qu'il est prest de rendre le plan qu'on luy a donné, et l'argent qu'il a receu, en luy rendant son billet. Cela est fascheux quand on souhaite quelque chose, mais on ne peut pas exiger davantage de lui que ce qu'il offre. Il y perd assez, le pauvre garson, car mesme ce que je luy fais dessiner n'est plus comme il estoit. J'estois bien aise qu'il gravast ce plan là, car nous en aurions peu avoir à bon prix, quoyque je sois moins curieux des plans que des cartes. Il n'y a point de finesse de sa part, le pauvre garson; mais à l'impossible on ne peut estre tenu. Il perd assez à cette affliction que Dieu luy envoye. Encor est il bien heureux d'en estre quite à ce prix là, s'il ne luy arrive pis. Ainsy, Monsieur, comme j'ay conoissance de son procédé, je puis vous assurer qu'il est sincère. Cela me fasche, car j'ay mille choses qu'il m'a mesme commencé à dessiner, que je ne sçay quand il les achevera.

« Voilà vous parler lontemps du sieur Boudan; il est temps que je vous parle de moy et que je vous asseure, Monsieur, que je suis avec beaucoup d'estime vostre très humble et très obeissant serviteur.

« De Gaignières.

« Il faut mettre simplement, s'il vous plaist, sur mes lettres : *A M. de Gaignières, à l'hôtel de Guise, à Paris.* Rien que cela, s'il vous plaist. »

ÉTUDE SUR LE CHŒUR

DE L'ÉGLISE

DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

A PARIS

L'architecture religieuse du XIIe siècle n'est plus représentée à Paris que par cinq monuments, l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, le chœur de Saint-Germain-des-Prés, l'abside de Notre-Dame, le sanctuaire de Saint-Pierre de Montmartre et le chœur de l'ancienne église de Saint-Martin-des-Champs, qui est englobé dans les bâtiments du conservatoire des arts et métiers. Cette dernière construction, malgré l'intérêt qu'elle présente au point de vue archéologique, n'a pas été jusqu'ici l'objet d'une étude approfondie, et l'on n'est pas d'accord sur l'époque où elle a dû être élevée. C'est ce point que nous nous proposons surtout d'éclaircir, après avoir donné la description détaillée du chevet de l'édifice.

L'église de Saint-Martin-des-Champs se compose d'une nef dépourvue de bas-côtés et d'un chœur en hémicycle entouré d'un double déambulatoire qui est flanqué de six petites chapelles rayonnantes et d'une grande chapelle en forme de trèfle. Un clocher latéral, dont le soubassement est resté intact, se trouve adossé au côté méridional du chœur. Le plan de ce sanctuaire est très original ; il ne peut pas être comparé à celui des chœurs de Saint-Germain-des-Prés, de Notre-Dame de Senlis, de Saint-Germer, de Saint-Leu d'Esserent et de Notre-Dame de Noyon, car il s'en distingue par la largeur de la travée centrale, par la seconde galerie du déambulatoire et par la disposition particulière de la chapelle du chevet, qui fait une saillie très prononcée sur le mur

de l'abside, comme les chapelles rayonnantes situées dans l'axe de la plupart des cathédrales du XIIIe siècle.

La nef, qui n'est pas voûtée, est éclairée par vingt fenêtres dont le remplage se compose d'un meneau central et d'une rosace à six lobes. Elle remonte au milieu du XIIIe siècle et communique avec le chœur par un doubleau en tiers-point orné de tores et de bâtons brisés. Cet arc s'appuie de chaque côté sur trois colonnettes couronnées par deux groupes de chapiteaux d'un style bien différent. Les chapiteaux inférieurs, couverts de feuilles d'acanthes, appartiennent au XIIe siècle, mais ceux qui les surmontent n'ont été sculptés qu'au XIIIe siècle. Pour expliquer ce remaniement, il faut supposer que le doubleau primitif était fortement surhaussé et que l'architecte du XIIIe siècle jugea nécessaire d'allonger le fût des colonnettes, afin de donner plus d'élégance à l'arc triomphal.

La voûte du sanctuaire est soutenue par huit branches d'ogives et par des arcs formerets en cintre brisé[1]. Chacune des nervures, décorée d'une arête entre deux tores, retombe sur une mince colonnette. Les sept travées du chœur reposent sur des arcades en tiers-point dont les claveaux sont garnis d'un gros boudin, de deux baguettes et de deux tores qui viennent s'appuyer sur des piliers flanqués de douze colonnettes. Cette décoration est complétée sur le grand arc en plein cintre de la travée centrale par un rang de bâtons brisés. Les piles isolées sont au nombre de six, et les colonnettes qui les cantonnent supportent les retombées des grands arcs, des petits doubleaux du déambulatoire, des branches d'ogives du chœur et des arcs formerets. Les chapiteaux de toutes les colonnes se distinguent par leur grande variété; leur corbeille est couverte de feuillages et de tiges entrelacées, et leur tailloir se compose d'un filet, d'un tore et d'un biseau. Quant aux bases, elles ont été refaites en grande partie, mais on peut être certain qu'elles se composaient anciennement d'une gorge entre deux tores et qu'elles étaient toutes pourvues de griffes. La partie supérieure du sanctuaire est éclairée au moyen de sept fenêtres dont l'archivolte est très légèrement brisée. Leurs claveaux, ornés d'un gros tore, reposent sur deux colonnettes engagées dans des retraits. La baie qui se trouve dans l'axe du chœur est beaucoup plus large que les autres, et son arc en plein cintre est un peu surbaissé.

1. L'arc formeret de la travée centrale est en plein cintre.

Le déambulatoire est formé de deux galeries en hémicycle dont la largeur n'est pas identique. En effet, tandis que la première présente une largeur de $3^{m}50$, la seconde est un simple couloir large de $0^{m}90$ environ. Les piles qui les séparent ne sont pas placées sur le prolongement des lignes dirigées vers le centre du chœur. Il est facile d'en comprendre la raison. Comme l'architecte avait résolu d'employer des voûtes d'arête pour recouvrir cette partie de l'église, il fut conduit à chercher le moyen d'obtenir des espaces à peu près carrés pour les établir. S'il avait disposé ses piliers intermédiaires d'une autre façon, il eût obtenu des surfaces en formes de trapèzes qui ne se seraient pas prêtées à la construction des voûtes d'arête. Chacune des piles se compose d'un nombre variable de colonnettes disposées assez irrégulièrement autour d'un massif central. Leurs chapiteaux et leurs tailloirs offrent le genre de décoration déjà signalé dans la description du chœur.

La première galerie du déambulatoire est recouverte de dix voûtes d'arête et d'une voûte sur croisée d'ogives placée au-dessus de la travée qui précède la grande chapelle centrale. Toutes ces voûtes sont séparées les unes des autres par des doubleaux en tiers-point ornés d'un tore et de deux baguettes, profil également appliqué sur les nervures de la croisée d'ogives. Leurs dispositions méritent d'être étudiées, car elles dénotent les nombreux tâtonnements d'un architecte qui ne savait pas résoudre encore avec assurance le problème de la construction d'une voûte au-dessus d'un déambulatoire. En effet, comme la direction prise par les doubleaux n'est pas très régulière, les voûtes d'arête sont établies tantôt sur des parallélogrammes, tantôt sur des espaces triangulaires. Il en résulte que les compartiments de remplissage sont très irréguliers, et que la taille de leurs voussoirs manque complètement de précision. Quant à la seconde galerie, elle forme en avant des chapelles rayonnantes un étroit passage encadré par de grands arcs en cintre brisé[1] du côté du déambulatoire, et traversé par un arc en tiers-point au droit des piles isolées. Les six petites chapelles du chevet sont surmontées de voûtes d'arête irrégulières qui se relient à celles du déambulatoire. Chacune d'elles est éclairée au moyen de deux fenêtres en plein cintre dont l'archivolte est garnie d'un gros tore et soutenue par des colonnettes.

1. Les claveaux de ces arcs sont ornés d'un gros boudin et de deux petits tores.

La grande chapelle qui se trouve dans l'axe de l'abside affecte la forme d'un trèfle dont les deux lobes inférieurs sont séparés par un large passage recouvert d'une voûte sur croisée d'ogives. C'est une disposition tout à fait exceptionnelle, car elle ne se rencontre en France que dans une seule autre église du XIIe siècle, celle de la Cascine[1], près de Laval, dont le chœur est bâti sur le même plan[2]. Cette chapelle est voûtée au moyen de six branches d'ogives réunies à une clef centrale. Chacune des nervures, ornée de trois tores accouplés, s'appuie sur une mince colonnette. Les compartiments de remplissage se distinguent par l'absence d'arête centrale et par leur forme bombée, qui rappelle celle d'une coupole. L'intérieur de la chapelle est éclairé par neuf fenêtres en plein cintre : celles qui s'ouvrent dans le chevet des trois hémicycles sont encadrées par un tore, un cordon de feuillages et deux colonnes. Au-dessous de leur appui, on remarque des arcatures cintrées garnies de moulures : elles reposent sur des colonnettes isolées.

Toutes les chapelles rayonnantes sont épaulées à l'extérieur par des contreforts qui se composent alternativement de massifs carrés et de grosses colonnes couronnées par une pierre en forme de cône[3]. Leurs fenêtres en plein cintre sont entourées d'un gros tore et d'un cordon de plantes aroïdes, mais, tandis que celles des petites chapelles sont dépourvues de colonnes, celles de la grande chapelle centrale sont décorées d'un tore qui se continue sur les pieds droits et d'une archivolte soutenue par des colonnettes. Les chapelles se trouvent reliées les unes aux autres dans leur partie supérieure par des arcs destinés à supprimer les angles rentrants qui auraient pu nuire à l'établissement du chéneau[4]. Au-dessus des baies du déambulatoire s'ouvrent les sept fenêtres du chœur.

1. Cette église, qui n'a jamais été terminée, se trouve sur le territoire de la commune de Forcé (Mayenne).

2. On pourrait également rapprocher du plan de cette chapelle celui de la chapelle de Montmajour (Bouches-du-Rhône), qui se trouve figuré dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, t. II, p. 445, mais c'est un édicule isolé. Il est intéressant de faire remarquer que la basilique de Tébessa, en Algérie, et la basilique découverte récemment à Damous-Karita, près de Carthage, se terminent par des salles en forme de trèfle.

3. On peut voir des contreforts de ce genre encore intacts à l'extérieur des églises de Saint-Étienne de Beauvais, de Saint-Germer, de Morienval, de Saint-Étienne-lez-Pierrefonds (Oise), de Breny et de Chavigny (Aisne).

4. Cette disposition fut également adoptée par la plupart des architectes normands du XIIIe siècle dans les églises entourées d'un déambulatoire.

Leur archivolte est en cintre brisé et leurs claveaux, ornés d'un tore, d'une gorge et d'un cordon d'étoiles, reposent sur des colonnettes engagées dans des retraits. Entre chacune des fenêtres, on distingue une colonne surmontée d'un chapiteau qui joue le rôle de contrefort. Les corniches de l'abside se composent d'un simple entablement soutenu par des modillons à têtes grimaçantes. Au point de rencontre de la nef et du sanctuaire, du côté méridional, s'élève un clocher dont il ne reste plus que le soubassement. Il est percé sur chacune de ses faces de deux baies en plein cintre encadrées par deux boudins et par quatre colonnettes.

C'est toute la partie du monument que nous venons de décrire qui a été attribuée au XIe siècle par plusieurs archéologues. L'abbé Lebeuf a soutenu cette opinion dès le XVIIIe siècle. « L'église de Saint-Martin, dit-il, conserve le sanctuaire et le fonds de l'ancien édifice du XIe siècle. La tour des grosses cloches est pareillement du genre de construction en usage du temps du roi Henri ou de Philippe[1]. » Jules Quicherat s'est associé au sentiment de l'abbé Lebeuf, comme en témoigne la phrase suivante empruntée à l'une de ses études archéologiques : « Il est impossible de ne pas voir dans le sanctuaire de notre église de Saint-Martin-des-Champs l'ouvrage consacré avec tant de solennité en 1067[2]. » Viollet-le-Duc est du même avis, car il admet que le chœur de l'église bâtie au XIe siècle à Saint-Martin-des-Champs existe encore aujourd'hui[3].

L'opinion émise par l'abbé Lebeuf, par Jules Quicherat et par Viollet-le-Duc s'appuie sur une charte qui fait mention de la dédicace d'une église dans le prieuré de Saint-Martin-des-Champs en 1067[4]. Aucun autre texte ne fait allusion à la reconstruction postérieure de l'édifice ; néanmoins, il nous paraît impossible de faire remonter l'abside de l'église actuelle à une époque aussi reculée. Les raisons suivantes feront comprendre pourquoi nous ne croyons pas devoir partager sur ce point les idées des trois archéologues précédents.

Si le chœur de Saint-Martin-des-Champs avait été bâti au XIe siècle, il ne serait pas recouvert de huit branches d'ogives. Sans doute, la voûte sur croisée d'ogives n'était pas absolument

1. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 306 et 307.
2. *Revue archéologique*, t. VII, 1850, p. 74.
3. *Dictionnaire d'architecture*, t. V, p. 164.
4. Cette charte est imprimée dans le *Gallia christiana*, t. VII. Instrumenta ecclesiæ Parisiensis, col. 35.

inconnue des architectes du XIe siècle, puisque certains édifices en présentent des exemples, mais les constructeurs de cette époque en firent un usage très restreint, et ils n'employèrent les voûtes de ce genre que pour recouvrir des surfaces peu étendues, comme à Morienval (Oise), tandis qu'ils continuaient à se servir de la voûte en cul-de-four au-dessus du chœur. En outre, ils donnèrent invariablement à leurs nervures le profil d'un énorme boudin. Cette moulure fut même uniquement appliquée sur les croisées d'ogives pendant la première moitié du XIIe siècle, ainsi qu'on le constate en examinant les voûtes qui recouvrent la nef de Cambronne et les bas-côtés des églises de Saint-Étienne-de-Beauvais et de Béthisy-Saint-Pierre (Oise). A Saint-Martin-des-Champs, au contraire, les nervures sont garnies tantôt d'un triple boudin, tantôt d'une arête entre deux tores, profils très répandus dans les voûtes du XIIe siècle et qui ne se montrent jamais antérieurement à cette époque. Le second point sur lequel nous ferons porter la discussion, c'est sur la forme des arcs doubleaux du déambulatoire et des grands arcs du chœur. La courbe de tous ces arcs est brisée ; or, si l'arc en tiers-point se rencontre dès le XIe siècle dans un grand nombre d'églises du centre et du midi de la France, telles que celles de Vaison, de Cavaillon, de Saint-Front de Périgueux, de Maguelonne, d'Ainay, à Lyon, de Saint-Amable de Riom et de Notre-Dame de Cunault, en Anjou, il n'apparaît pas à la même époque dans les édifices religieux du nord de la France. Les églises de Morienval, de Montmille, de Rhuis, de Cinqueux, de Saint-Remy-l'Abbaye (Oise), d'Oulchy-le-Château, de Ressons-le-Long et de Berny-Rivière (Aisne), qui sont antérieures au XIIe siècle, n'en offrent aucun spécimen[1]. En outre, si les arcs brisés de Saint-Martin-des-Champs étaient contemporains du XIe siècle, ils ne seraient pas ornés de moulures, et leur profil serait formé d'un simple méplat accompagné de deux ressauts comme celui des premiers arcs en tiers-point appareillés au début du XIIe siècle à Villers-Saint-Paul, à Cambronne (Oise), à Vauxrezis et à Laffaux (Aisne). Si l'on examine la décoration des cha-

1. Dans son article sur l'ogive publié dans la *Revue archéologique* en 1850, Jules Quicherat a émis l'opinion que les églises de Bury, de Villers-Saint-Paul, de Saint-Étienne de Beauvais et de Saint-Germer, où l'on remarque des arcs brisés, appartenaient au XIe siècle, mais cette théorie ne pourrait plus être soutenue aujourd'hui, puisque l'on s'accorde à faire remonter ces quatre édifices au XIIe siècle.

piteaux, on n'y trouvera pas trace de ces figures grossières et de ces ornements géométriques gravés en creux qui donnent un caractère si particulier à la sculpture des chapiteaux du XIe siècle qui ornent les églises de Saint-Germain-des-Prés [1], de Berneuil-sur-Aisne, de Morienval (Oise), d'Oulchy-le-Château, de Chivy et de Saint-Thibauld-de-Bazoches (Aisne). Le profil des tailloirs ne se compose pas d'un chanfrein en biseau surmonté d'un méplat, suivant la disposition invariablement adoptée au XIe siècle. Enfin les moulures des bases sont beaucoup plus délicates que celles dont l'usage était général à la même époque et les cordons placés autour des baies du sanctuaire ne sont pas garnis de billettes, bien que ce genre d'ornement soit répandu à profusion sur les claveaux des fenêtres du XIe siècle dans le nord de la France.

Si le chœur de Saint-Martin-des-Champs ne porte pas l'empreinte d'un style aussi primitif que celui du XIe siècle, il faut nécessairement en reporter la date à une période moins éloignée, comme nous allons essayer de le démontrer. La construction qui présente la plus grande analogie avec l'abside de Saint-Martin-des-Champs, c'est le chevet de l'église de Saint-Germer, dont les piliers sont bâtis sur le même modèle. On remarque dans les deux édifices un système de voûtes identiques pour recouvrir le chœur et l'emploi de l'arc en tiers-point dans tous les doubleaux. En outre, les moulures appliquées sur les grandes arcades, les archivoltes des fenêtres hautes, les contreforts en forme de colonnes qui épaulent la partie supérieure des murs offrent des dispositions tout à fait semblables. Il est donc fort légitime d'admettre que ces deux absides ont dû être élevées vers la même époque, puisqu'elles sont conçues dans le même style. On se trouve donc amené ainsi à fixer la construction du chœur de Saint-Martin-des-Champs à l'année 1130 environ. D'autres observations viennent encore à l'appui de notre opinion. Les nervures des croisées d'ogives sont décorées d'une arête entre deux tores, et ce profil se rencontre dans les voûtes des églises de Bury, de Noël-Saint-Martin, de Chelles (Oise), de Poissy et d'Hardricourt (Seine-et-Oise), qui appartiennent à la première moitié du XIIe siècle.

Pour démontrer que les fenêtres basses remontent, comme les

1. On sait que les anciens chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés sont déposés dans la salle des Thermes, au musée de Cluny, et que tous les chapiteaux actuels de la nef de l'église ont été refaits à l'époque moderne.

voûtes, au second quart du XIIe siècle, il suffit de faire observer que leur archivolte est entourée d'une gorge, d'un tore et d'un cordon de fruits de plantes aroïdes. Or, toutes les baies des églises de l'Ile-de-France antérieures à cette époque n'étaient jamais ornées de moulures analogues, et les sculpteurs ne cherchèrent pas à reproduire les fruits de l'arum avant le XIIe siècle, comme le prouve l'examen des nombreux chapiteaux dont ils forment la décoration[1]. Quant aux baies supérieures du sanctuaire, elles sont accompagnées d'un cordon d'étoiles comme celles du chœur de Saint-Germer, et l'on sait que ce genre d'ornements fut exclusivement employé pendant le XIIe siècle. Les chapiteaux portent également l'empreinte des caractères particuliers au style de la première moitié du XIIe siècle. En effet, à l'époque où ils furent taillés, les sculpteurs ne faisaient pas encore un usage continuel de la feuille d'acanthe pour couronner les fûts des colonnes, mais ils avaient déjà renoncé à se servir de ces larges feuilles d'eau qui garnissent les chapiteaux de la plupart des églises bâties dans le nord de la France au commencement du XIIe siècle, telles que celles de Cambronne, de Saint-Étienne-de-Beauvais, de Catenoy, de Caufry et de Fitz-James (Oise). Tous les chapiteaux du chœur de Saint-Martin-des-Champs sont couverts de tiges entrelacées qui se terminent par des fleurs d'iris épanouies. Cette ornementation, beaucoup plus élégante que celle du XIe siècle, se retrouve sur les chapiteaux des églises de Bury, de Foulangues et de Villers-Saint-Paul (Oise), qui appartiennent à une époque quelque peu antérieure au milieu du XIIe siècle. L'examen des tailloirs peut également permettre de prouver que le XIIe siècle n'était pas encore bien avancé quand le sanctuaire de l'église de Saint-Martin-des-Champs fut reconstruit. En effet, ils se composent d'une baguette encadrée par un filet et par une doucine. Ce type de profil servit de transition entre la lourde abaque du XIe siècle, dont l'arête était simplement abattue, et le tailloir élégant garni d'un méplat, d'une gorge et d'un tore qui fut adopté par les sculpteurs à partir de l'année 1140 environ. On rencontre des tailloirs analogues à ceux de Saint-Martin-des-Champs dans les églises de Bonneuil-en-Valois, de Cambronne, de Catenoy, de

1. *Iconographie des plantes aroïdes figurées au moyen âge en Picardie,* par le Dr Eugène Woillez, article inséré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* t. VIII, p. 245.

Crouy-en-Thelle, de Cauvigny, de Canly, de Bury (Oise) et de Poissy (Seine-et-Oise), qui doivent être attribuées à la première moitié du XIIe siècle. Ainsi la méthode de comparaison que nous avons appliquée aux voûtes, aux grands arcs, aux fenêtres, aux chapiteaux et aux tailloirs fournit des indications dont il faut savoir tenir compte.

Il est intéressant d'établir, d'autre part, que le chœur de Saint-Martin-des-Champs n'a pu être élevé après 1150, en montrant la différence qui existe entre cette partie de l'édifice et les monuments religieux de la seconde moitié du XIIe siècle. Si l'on essaye de rapprocher ces dispositions de celles du sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés, consacré en 1163[1], on reconnaîtra facilement que cette construction porte l'empreinte d'un style beaucoup plus avancé que la précédente. En effet, on observe à Saint-Martin-des-Champs l'emploi simultané de la voûte à nervures et de la voûte d'arête, tandis qu'à Saint-Germain-des-Prés, la voûte sur croisée d'ogives est adoptée d'une manière exclusive. Le sanctuaire de cette dernière église est entouré d'une série d'arcs-boutants ; celui de Saint-Martin-des-Champs en est dépourvu. Enfin, dans le chœur de Saint-Germain-des-Prés, la forme des fenêtres, dont l'archivolte est en tiers-point, la sculpture des chapiteaux, les profils des bases et des tailloirs dénotent un art bien plus perfectionné que celui dont le sanctuaire de Saint-Martin-des-Champs porte l'empreinte. On arriverait à des conclusions analogues en comparant l'édifice qui fait l'objet de cette étude avec l'abside de la cathédrale de Senlis, commencée vers 1156.

Avant de résumer la théorie que nous venons de soutenir, nous tenons à prévenir les objections qui peuvent nous être faites. En effet, on pourrait être tenté de croire que l'abside de Saint-Martin-des-Champs, simplement remaniée vers 1130, renferme encore quelques débris de l'église consacrée en 1067. Les archéologues qui croiraient devoir adopter une semblable opinion ne manqueraient pas de prétendre que les voûtes d'arête du déambulatoire sont d'un siècle antérieures aux voûtes sur croisée d'ogives de la chapelle centrale, et que les piliers, les fenêtres basses et les grands arcs du rond-point appartiennent à l'église du XIe siècle. En outre, ils seraient portés à faire obser-

1. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 424.

ver que, comme le chœur de Saint-Martin-des-Champs présente à l'intérieur le système de construction d'une église gothique et au dehors l'aspect d'une église romane, cette différence de style implique nécessairement l'idée d'un remaniement.

A la première de ces objections, nous répondrons que l'existence de voûtes d'arête et de voûtes sur croisée d'ogives dans le même édifice religieux n'implique pas que les unes soient plus anciennes que les autres. En effet, l'église de Poissy, bâtie vers l'année 1130, suivant l'opinion admise par un grand nombre d'archéologues, offre précisément l'emploi simultané de la voûte d'arête dans le déambulatoire et de la voûte d'ogives au-dessus du chœur[1]. Il ne serait pas exact de prétendre que cet exemple est une exception et que les architectes du Nord de la France n'appareillaient plus aucune voûte d'arête au XIIe siècle, car les églises de Saint-Germer, d'Allonne, de Tracy-le-Val et de Catenoy (Oise), construites pendant la première moitié de cette période, en renferment des spécimens bien conservés. Les fenêtres basses, les grands arcs et les piliers, qui présentent une très grande analogie avec les baies, les arcades et les piles du chœur de Saint-Germer, ne peuvent pas non plus être regardés comme des fragments de l'église dédiée en 1067, pour les raisons déjà exposées plus haut. La dernière objection ne doit pas nous arrêter longtemps. En effet, l'aspect si différent que présente le sanctuaire de Saint-Martin-des-Champs à l'intérieur et à l'extérieur s'explique facilement, quand on sait que l'arc brisé apparut dans les doubleaux et dans les grandes arcades des églises de l'Ile-de-France près d'un demi-siècle avant d'être appliqué à l'archivolte des fenêtres, comme on peut le remarquer à Bury, à Cuise, à la Villetertre (Oise), à Chars (Seine-et-Oise), à Laffaux, à Courmelles, à Glennes et à Berzy-le-Sec (Aisne). Quant au clocher latéral dont le premier étage est encore intact, on ne saurait prétendre que c'est la tour de l'église primitive. Les claveaux de ses baies sont ornés de deux tores accouplés, tandis que ceux des clochers du XIe siècle n'étaient jamais garnis de moulures dans la région du Nord de la France[2]. Ce genre de décoration ne fut pas adopté par les constructeurs avant le second quart du XIIe siècle.

1. On remarque la même particularité dans le sanctuaire de l'église de Saint-Laumer, à Blois, qui fut bâti vers le milieu du XIIe siècle.

2. On peut reconnaître la vérité de cette assertion en examinant les clochers

Si nous nous refusons à faire remonter aucune partie du chœur de Saint-Martin-des-Champs au XIe siècle, nous ne croyons pas cependant que la reconstruction du sanctuaire au XIIe siècle ait été faite d'un seul jet. A notre avis, les travaux ont dû être interrompus quelque temps au niveau de l'appui des fenêtres supérieures, et, quand ils furent repris, l'architecte apporta quelques modifications au projet primitif. Il n'est pas difficile de constater, par exemple, que l'on n'avait pas eu tout d'abord l'intention d'établir des arcs formerets dans la voûte du chœur, car les colonnettes qui les soutiennent sont formées d'assises indépendantes du reste de la construction, et quelques-unes d'entre elles reposent gauchement sur les tailloirs des chapiteaux qui couronnent les piles isolées du déambulatoire. En outre, l'archivolte des fenêtres hautes est légèrement brisée, tandis que celle des baies inférieures décrit une courbe en plein cintre. Enfin les compartiments de remplissage de la grande voûte sont pourvus d'une arête centrale; ceux des croisées d'ogives de la grande chapelle affectent au contraire une forme très irrégulière. Comme tous ces détails indiquent une différence de style assez marquée entre les parties basses et les parties hautes du monument, il est probable que l'arrêt des travaux dut se prolonger pendant plusieurs années. Cette absence d'unité avait frappé Viollet-le-Duc, qui considérait la grande voûte du chœur de Saint-Martin-des-Champs comme une œuvre de la fin du XIIe siècle[1], mais nous pensons qu'il a beaucoup trop reculé la date de sa construction. En examinant le profil de ses nervures et de ses formerets, nous sommes porté à croire qu'elle n'est pas postérieure au milieu du XIIe siècle.

L'opinion que nous avons cherché à faire prévaloir dans cette étude est d'accord avec celle de M. de Guilhermy, qui n'avait pas cru pouvoir partager le sentiment de l'abbé Lebeuf sur la date de l'église[2]. Elle s'appuie sur les caractères archéologiques de l'édifice et ne se trouve pas en contradiction avec le texte auquel nous avons fait allusion plus haut. En effet, nous admettons parfaitement qu'une église fut consacrée en 1067 à Saint-Martin-des-Champs, mais nous sommes persuadé que son abside fut rebâtie

des églises de Rhuis, de Saint-Gervais-de-Pontpoint, de Morienval (Oise), de Retheuil et d'Oulchy-le-Château (Aisne), qui appartiennent au XIe siècle.

1. *Dictionnaire d'architecture*, t. V, p. 164, note 1.

2. *Description archéologique des monuments de Paris*, p. 241.

dans le second quart du XIIe siècle. Cet édifice subit une transformation analogue à celle de l'église de Saint-Germain-des-Prés, dont le chœur primitif fut démoli au milieu du XIIe siècle. Au moment où le sanctuaire de Saint-Martin-des-Champs fut agrandi, la nef du XIe siècle existait encore; elle ne disparut qu'au milieu du XIIIe siècle pour faire place au large vaisseau que nous voyons encore aujourd'hui. Comme aucun texte ne mentionne cette dernière reconstruction, qui est cependant un fait indéniable, il n'est pas surprenant que l'histoire ne nous ait transmis aucun renseignement sur l'époque où le chœur fut rebâti. C'est ce que Jules Quicherat a fait très justement observer, en disant que nous possédons souvent les détails les plus circonstanciés sur la fondation de certains édifices à une époque, tandis qu'on ignore la date des reconstructions qui leur ont donné beaucoup plus d'importance[1].

Le chœur de Saint-Martin-des-Champs est donc, à notre avis, contemporain de l'abside des églises de Poissy et de Saint-Germer. Les caractères particuliers de son architecture ne permettent pas d'en reculer la date jusqu'au XIe siècle, et c'est entre les années 1130 et 1150 qu'il dut être élevé, comme nous croyons l'avoir prouvé en le comparant avec d'autres édifices religieux de l'Ile-de-France bâtis pendant la même période[2].

Eugène Lefèvre-Pontalis.

1. *L'Age de la cathédrale de Laon : Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXV (1874), p. 254.

2. On trouvera le plan, la coupe et l'élévation du chœur de Saint-Martin-des-Champs à la fin du t. I de la *Statistique monumentale de Paris*, dressée sous la direction de Lenoir.

VOYAGE

DES

DÉPUTÉS DE BOURGOGNE A BLOIS

(1483)

ÉLECTION DES DÉPUTÉS DE LA BOURGOGNE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1484.

LA BOURGOGNE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1484.

La Bibliothèque nationale possède, sous le n° 16248 du Fonds français (Saint-Germain, Harlai, n° 5), un volume in-folio, intitulé : *Estats*. Ce manuscrit, de 459 feuillets, renferme les textes suivants :

1° Estats généraux tenus à Paris du règne du roy Jean, 1355, fol. 1 à 42.

2° Le procez-verbal des Estats généraux assemblez à Tours, l'an 1483, compilé par Me Jean Masselin, fol. 42 à 411.

3° Le procès-verbal de l'abbé de Cîteaux de deux voyages par lui faits comme député de la province de Bourgogne, l'un vers le roi Charles VIII, lors de son avènement à la couronne, l'autre aux États de Tours, fol. 413 et suivants.

Au milieu de ce dernier procès-verbal est intercalée, au folio 440, la pièce suivante écrite d'une autre main : « C'est l'ordre d'assister gardé ès trois estats généraux de France. »

Bernier a publié en grande partie cette dernière pièce (*Journal de Masselin*, p. 737). Il s'est contenté de mentionner en note le procès-verbal de l'abbé de Cîteaux : il aurait pu le joindre à celui de Masselin. Pour combler cette lacune, nous nous proposons de publier ici

la narration des voyages de l'ambassade bourguignonne à Blois et à Tours.

Au commencement du mois de septembre 1483, Jean d'Amboise et le maréchal de Bourgogne, lieutenants du roi dans la province, avaient convoqué les notables à Beaune pour les instruire de la mort de Louis XI et les inviter à envoyer une députation au nouveau roi. Sur la réponse de Jean de Cirey, abbé de Cîteaux, que les notables n'avaient pas pouvoir de députer au nom de la province, les états de Bourgogne furent appelés à se réunir à Beaune le 25 du même mois. Ce fut là que l'on arrêta d'envoyer auprès de Charles VIII une ambassade conduite par Jean de Cirey, l'orateur de la province, ayant avec lui l'abbé de Saint-Benigne de Dijon[1], Philippe Pot, seigneur de la Roche, le sire d'Épery, Me Jean Rolin, abbé commendataire de Saint-Martin d'Autun, Pierre Bouffeau de Dijon et plusieurs autres. Les députés emportaient les instructions suivantes : féliciter le roi de son avènement à la couronne; obtenir la confirmation des privilèges du pays et la suppression de certaines charges nouvellement imposées, soit pour la construction des châteaux de Dijon, de Beaune et de Chalon, soit pour payer les gages du Parlement de Bourgogne.

Partie le 8 octobre, l'ambassade se rendit d'abord à Paris, puis à Blois, résidence de la cour, où elle arriva vers le 25. Le lendemain eut lieu la séance royale dont on trouvera le récit dans le procès-verbal de l'abbé. Nous n'avons pas cru devoir donner le texte du discours de Jean de Cirey : c'est une amplification fastidieuse, bourrée de citations tirées des écrivains sacrés et profanes, dont les personnes familières avec la littérature du xve siècle se feront parfaitement l'idée. Si nous en croyons le procès-verbal, le roi et les assistants furent enchantés de l'éloquence du Bourguignon. On eut la patience de l'écouter jusqu'au bout, grand témoignage d'admiration, paraît-il, car d'ordinaire, en pareil cas, après les premiers mots de l'exorde, les auditeurs avaient coutume de causer entre eux ou de se promener, voire même d'inviter bruyamment l'orateur à se montrer bref. Si, au dire de Jean de Cirey, la députation n'obtint pas tout ce qu'elle eût souhaité, du moins le roi, par ordonnances datées du 5 novembre, confirma les privilèges de la province et abolit les taxes de six et quatre blancs par feu que ses officiers levaient en Bourgogne au préjudice des franchises[2].

1. L'abbé de Saint-Bénigne ne figure pas sur la liste que donne le procès-verbal, mais il est nommé dans la harangue de son collègue au roi.

2. Par une autre ordonnance en date du 4 novembre, Charles VIII restitue à

De retour à Beaune, l'abbé rendit compte de l'ambassade aux trois états de la province convoqués à cet effet pour le 8 décembre. Son discours ne dura pas moins de trois heures. On passa ensuite à la question du jour, l'élection des députés aux états généraux. Ici une double question se posait : devait-on envoyer ou non aux états ? Si oui, l'élection se ferait-elle par bailliages, ainsi que le prescrivaient les lettres royales, ou bien par les suffrages réunis des trois ordres ? Après quatre jours passés en discussion, ce dernier avis, qui était celui de l'abbé de Cîteaux, l'emporta : preuve, dit M. G. Picot, que le besoin d'assurer aux députés une plus grande autorité avait conduit les provinces pourvues d'états à ne pas renvoyer aux bailliages le soin de choisir leurs mandataires, comme l'aurait souhaité le pouvoir royal[1]. Cette fois encore, Jean de Cirey fut chargé de prendre la parole au nom de la province, bien que l'évêque de Chalon figurât au nombre des élus.

Le mandat imposé aux députés de la Bourgogne peut se résumer ainsi : 1° demander que les frais du parlement de Dijon retombent à la charge du roi et non plus à celle de la province ; tout au moins qu'ils soient acquittés sur le produit des amendes et d'une gabelle levée par les commis des états durant la session parlementaire ; 2° faire cesser les pillages des gens de guerre ; 3° réformer la justice et mettre bon ordre à la monnaie.

Les textes que nous publions ici d'après le manuscrit 16248 sont : 1° la narration du voyage des députés de Bourgogne à Blois en octobre 1483 ; 2° le procès-verbal de l'élection des députés aux états généraux, élection qui eut lieu à Beaune le 12 décembre ; 3° le texte du mandat qui leur fut donné par l'assemblée de Beaune. Le manuscrit 16248 est une copie des premières années du XVIIe siècle : l'écriture en est assez fautive et souvent peu lisible.

Philippe Pot la seigneurie de Rouvres que Louis XI avait donnée à Jacques Coictier (Arch. de la Côte-d'Or, B 1302). Quelques jours après, le 13 novembre, il écrit aux trois états de Bourgogne pour les prier de mettre l'abbé de Cîteaux et le sire de la Roche au nombre des députés qui seront envoyés à Orléans. La lettre est donnée par Bernier, p. 740.

1. *Mémoires de l'Académie des sciences morales*, 1874, t. II, p. 214.

Procès-verbal de l'abbé de Cîteaux de deux voyages par lui faits, comme député de la province de Bourgogne, l'un vers le roi Charles VIII, lors de son avènement à la couronne, l'autre aux états de Tours.

Legationes fratris Johannis abbatis Cistercii ad dominum Carolum regem Francie octavum pro rebus ducatus Burgundie, ad instantissimam supplicationem omnium statuum patrie, anno Domini M° CCCC° LXXX° tercio, in capite mensis septembris. Dominus Johannes de Ambrosia et patria Lingonensis, et dominus marescallus Burgundie, quasi locumtenentes regis in Burgundia, certifficati de morte domini Ludovici XI, regis Francie, mandaverunt apud Belnam nonnullos de notabilioribus patrie, quibus exposuerunt obitum ejusdem regis, hortantes ut filio suo vellent esse fideles sicut fuerant patri, et persuadentes ut pro bono patrie mitterent diligenter suos oratores ad novum regem. Qui in unum congregati, per organum ejusdem domini Cistercii, responderunt eos non esse sufficienter congregatos ad mittendum quoscumque nomine totius patrie ad regem ; et idcirco dicti locumtenentes mandaverunt status ad xxv^am^ ejusdem mensis, quibus ibidem eadem die congregatis, post multas rationum altercationes concluserunt mittere ad regem notabilem ambasiatam, magnis precibus compellentes eumdem dominum Cistercii ut onus principale hujus legationis assumere vellet, sibi adjungendo dominum Philippum Pott, dominum de Rupe, dominum de Pery, magistrum Johannem Rolini, commandatarium Sancti Martini Eduensis, magistrum Petrum Bouffeau de Divione, advocatum regium et nonnullos alios de bonis villis, dando ipsis memorialia : 1° ad faciendum debitum honorem regi et congratulandum sue exaltationi ; 2° ad laborandum super confirmatione privilegiorum patrie ; 3° ad extinguendum seu totaliter demittendum onus seu exactionem per officiarios regios noviter impositum super provinciam de sex albis super quolibet foco bone ville et opidorum (ubi et forum erat), et quatuor alborum super quolibet foco villagiorum ; quam quidem (exactionem) seu servitutem homines regii dicebant factam ad constructionem castrorum que rex mandaverat fieri Divione, Belne et Cabilone, pro securitate patrie ; que quidem exactio, sicut multi (asserebant), pro minori ascendebat per annum ad summam quadraginta quinque millium francorum,

licet plures affirmarent eam ascendere ad multo majorem summam et ad tantam quantam volebat dominus generalis qui pro sua voluntate quolibet anno eam taxabat et imponebat ac levare faciebat, eratque communis rumor quod decima prima hujus summe non applicabatur constructioni dictorum castrorum, sed solucioni pensionum regis, super qua exactione erat mirabilis murmur et confusio in tota patria. Item homines regis imposuerant quatuor solidos super quolibet onere salis pro solutione parlamenti, ut dicebant, que ascendebat ad summam quinque vel sex millium francorum quolibet anno, ut dicebatur. Item ad relevandum dampna mercatorum salis que, ut dicebant, erant excessiva propter malas vias ex nimiis pluviis, imposuerant super quolibet onere salis quatuor albos; de quibus rex solvebat duo et provincia alios duos. Item commiserunt eis laborare quod Rex ex denariis propriis solveret parlamentum sicut prius eis promiserat illud instituendum. Item multa alia similia eis injunxerunt.

Qui quidem oratores patrie octava mensis octobris de provincia exiverunt et dilligenter se Parisius xv^a^ ejusdem mensis reddiderunt, ubi apud domum Cistercii in collegio suo sancti Bernardi se congregaverunt, simul concludentes de modo agendi et procedendi, tuncque rogaverunt eumdem dominum Cistercii ut coram rege pro patria vellet proponere.

Inde procedentes circa xxv^am^ ejusdem mensis, cum magna difficultate hospicii propter multitudinem dominorum concurrentium, se apud Blaisi receperunt sabbato de nocte.

In crastino autem, hora septima, nunciatum est eis quod rex volebat eos audire hora nona, et sic cum festinatione ascenderunt ad castrum ubi honorifice fuerunt recepti tanquam oratores patrie, maxime medio quorundam amicorum. Inter octavam et nonam advenit dominus rex cum comitatu regio qui eos hilariter recepit in aula sui concilii. Inde, pergens ad missam, reversus est et sedit in sede regia eos auditurus, stipatus et circumdatus universis principibus sui sanguinis, excepto domino Borbonii qui propter podagram erat in camera inferiori. Astabant innumerabiles episcopi, comites, milites, barones, nobiles, conciliarii et alii in tanto numero ut non solum aula plena esset, sed etiam omnes nimia pressura quasi gravarentur. Omnibus igitur ita existentibus et jubente rege in suis ordinibus residentibus, ad insinuationem nobilis et magnifici viri domini Guillelmi de Rocheforte, utriusque juris doctoris solenpnissimi, cancellarii Francie, dictus

dominus de Rupe, seu de Rocha, prout inter eos fuerat conclusum, praesentavit regi literas patrie credentiales. Quibus lectis, mandavit Rex ut dicerent quid vellent. Tunc dominus Cistercii stans coram rege, in suppremo loco aliorum oratorum patrie ita orsus est in effectu. (*Suit le discours de l'abbé de Cîteaux*, fol. 414 v°.)

Quam quidem orationem Rex cum universo cetu placentissime, hillariter et multum attente audiverunt, licet duraverit ultra spacium unius hore, et hora erat tarda pro prandio regis, qui postea interrogatus a multis si fuisset attediatus, respondit quod non, quamvis satis fameret, nihilominus nunquam audiverat tantum sibi gratam, et libenter diutius audivisset, eratque sibi novum audire monachum proponentem, quia necdum aliquis monachus coram eo proposuerat, *dixitque se habiturum perpetue memoriam istius monachi;* sic enim pre quadam admiratione universi qui erant in curia eum vocabant, et non abbatem Cistercii, nisi raro.

In hac audiencia Rex multum honoravit Burgundiam multipliciter : 1° in hoc quod absque mora sedit ; 2° quod sedens audivit : quotquot enim audiverat, illos stans et non sedens audiverat; 3° in hoc quod constantissime extensis vultibus ad proponentem quasi immobiles audiverunt, nisi in certis punctis ubi pre admiratione applaudere videbantur. Solebant autem ad illos qui ante pre regibus, principibus, patriis et civitatibus proposuerant, statim post exordium vel ad invicem conferre, vel per aulam bini aut terni ambulare, vel recedere, vel pre abbreviatione proponentem intestare. Sed hic omnino aliter actum est, ita ut per multos dies hujus orationis laudes ubique proponerent, ex quo factum est ut Burgundie nomen quod apud multos viluerat propter guerras gloriosum redderetur.

Posthac deputati sunt nonnulli ex principibus et conciliariis qui nos super premissis articulis communibus prius audiverunt et nonnullos qui magna beneficia a Burgundis receperant et in actu recipiebant, qui nihilominus libertatibus nostris pertinaciter contradicebant, impedientes quantum poterant ne introducte servitutes predicte revocarentur, contra quos sepius ad principes recurrimus, et tandem post multos labores privillegia que sequuntur obtinuimus.

Super alliis articulis non potuimus habere plenariam expeditionem, tum propter multitudinem innumerabilem ex omni parte regni

recurrentem ad novitatem regis, tum propter hoc quod, ut nobis dictum est, dominus rex, consilio principum sui sanguinis et aliorum, mandabat et congregabat de proximo generales status regni sui ubi dicte materie seu articuli melius et congruencius expediri possent; obtinuimus tamen mandatum ad congregandum statum patrie pro relatione nostra facienda et aliud pro stipendiis nostris recuperandis, si necesse foret.

Antequam vero exiremus de Blois fuit prefinitum tempus in quo omnes se in provincia reciperent ad vitandum expensas superfluas aliquorum qui non multum festinabant in regressu.

Igitur octava die decembris, ad mandatum omnium nostrorum, status fuerunt velut congregati quibus nos, dictus abbas Cistercii, fecimus amplam relationem omnium que facta et inventa fuerant in hac legatione, quam prefati omnes et singuli gratissimam habere visi sunt, multiplices gratiarum actiones multiplicare nobis offerentes et laborem nostrum eximie commendantes.

Iterum quoniam eodem tempore litere regis super congregatione statuum ad mittendum oratores ad congregationem universorum statuum Francie in eodem tempore et in eisdem statibus, rursum fuimus coacti accipere onus legationis hujus, prout inferius plenius dicetur.

Postmodum eodem tractu, per suplicationem totius provincie portavimus dicta privilegia Divione ad dominos parlamenti et camere compotorum ut ea reciperent et interinarent, sicut et reverenter multum fecerunt et ad instantiam nostram promulgaverunt et divulgaverunt, universis tam minoribus quam majoribus nobis aplaudentibus. Deo gratias[1].

Procès-verbal de l'élection des députés de la Bourgogne aux états généraux de 1484; instructions qui leur sont données (fol. 434 sq.).

Octava mensis decembris immediate sequentis, per eosdem oratores rursum fuerunt mandati tres status ducatus Burgundie apud Belnam virtute litterarum regiarum ad faciendum relationem sue dicte legationis, ubi in aula publica omnibus congregatis

1. Le procès-verbal de l'entérinement des lettres royaux est du 23 décembre. Voir le texte des lettres dans le *Recueil des Ord.*, t. XIX, p. 168.

prefatus abbas Cistercii fere per spacium trium horarum et amplius recitavit more solito ea que facta fuerunt. Et quia prefatus Rex, consilio principum sui generis et aliorum consiliariorum, miserat litteras clausas et patentes per universum regnum suum ad congregandum omnes status regni apud se Aurelianis, volens eorum consilio agenda regni tractare, super que misse fuerant litere ad singulos ballivos ducatus, ut congregantes status sui ballivatus miterentur tres scabini de quolibet statu. Et quia dicti oratores in curia regis satis intellexerant intentionem multorum de regno (cupientium) omnibus modis reducere Burgundiam ad servitutem talliarum, sicut residuum regni, ad resistendum et ad conservandum patriam in antiquis libertatibus, dictus abbas Cistercii eadem oratione introducens materiam istam ad longum disputandam (in) tres partes, prudenter ad eas comonefaciens Burgundos et eos inducens ut non solum antiqua previllegia patrie, sed pocius naturalem et inviolatam libertatem servare contenderent, quam eorum predecessores laudabiliter conservarunt usque in presens; posuitque in medium ad deliberandum si vellent mittere ad dictos status, vel non, et si sic, ut viderent quid magis congrueret patrie sue, mittere sparsim per baillivatus, prout litere regis sonare videbantur, vel mittere ex parte tocius ducatus, quum virtus unita forcior seipsa dispersa videbatur ad resistendum, etc. Multaque allia tunc agenda proposuit in medium que vix quatuor dierum spacio propter difficultates et opinionum varietates terminari potuerunt. Tandem omnes in hanc venerunt sententiam quod de quolibet statu, non per baillivatus sed per congregationem statuum, de quolibet statu mitterentur tres; et quia dominus episcopus Cabilonensis mitti non solum cupiebat sed etiam laborabat, inter missos fuit nominatus occasionaliter tantum; nam generaliter omnium non solum ecclesiasticorum sed etiam aliorum quorumlibet, dictus abbas Cistercii primus et primo loco fuit nominatus; deinde ab ecclesiasticis prefatus magister Johannes Rolun, abbas commendatarius Sancti Martini Eduensis, et ubi ipse vacare non posset, dominus Cabilonensis ab ecclesiasticis fuit nominatus. Dictus autem abbas Cistercii nullis precibus electioni de se facte consentire volebat, et in hac opinione perseveravit usque ad finem dictorum statuum, ubi omnes universaliter instantissime, allii precibus, allii minis et indignatione ipsum compulerunt acceptare onus hujus legationis ubi haberet omnia proponere et conducere, non obstanti primo loco predictum dominum Cabilo-

nensem propter reverentiam dignitatis occupando. Et sic dictus abbas Cistercii, amicorum condescendens consiliis, tantum onus acceptavit, ubi postmodum, variis factionibus intervenientibus, pro ecclesia (*illisible*) fuit nominatus magister Johannes Charuet, prepositus ecclesie Sancte Marie Eduensis, consiliarius parlamenti; pro nobilibus, dominus de Rupe, sive de Rocha, dominus de Pery, dominus Simon de Longet, miles; pro bonis vilis, magister Guido Margueron, Reginaldus Cambret et alii tres vel quatuor quibus fuerunt data memorialia quorum tenor sequitur :

C'est ce qui semble à nosseigneurs des trois estats du duché de Bourgogne que l'on peult ou doibt alléguer et mettre par escript ès instructions et mémoires de messieurs les ambassadeurs esleus par les trois estats du duché de Bourgogne pour aller devers le Roy, touchant les deux poincts que monsieur de Citeaulx a proposé au retour de son ambassade devant lesdits des trois estats assemblés en la ville de Beaulne l'an mil CCCC^{xx} et trois, c'est assavoir tant de faict du parlement souverain, comme de ceulx que l'on vouldroit envoyer au premier jour de janvier en la ville d'Orléans, où les trois estats de ce royaulme sont mandés.

Et premièrement, en tant que touche ledit parlement, doibt estre requis par lesdits ambassadeurs que, en assurant l'octroi et accord faict par le Roy derrenier trespassé, confirmé par le Roy qui est aujourd'hui et octroyé de nouvel, que nulles charges ne seroient mises sur le pays de Bourgogne, mais seroit ledit pays entretenu en tel estat, prééminence et prérogative qu'il estoit au temps de monsieur le bon duc Philippe ; que le bon plaisir du Roy soit descharger ledit pays de ce qui a esté mis dessus pour le faict et entretenement dudit parlement souverain, considéré aussi que tous princes ont accoustumé de fere et administrer justice à leurs subjects et stipendier leurs officiers, et sur ce insister le plus avant que bonnement fere se pourra.

Et se ainsy estoit que par le Roy et nosseigneurs de son sang et de son conseil fut dict et déclaré ausdits ambassadeurs que le Roy n'entend point que ce soit à sa charge, mais à celle dudit pays de Bourgogne, en ce cas et que le reffus en seroit totallement faict, les dessusdits requerront et suplieront que le bon plaisir du Roy soit d'estre contant que ledit parlement se paye le plus avant que fere se pourra sur les exploicts et amandes de la justice venant dudit parlement, et si lesdits exploicts ne peuvent fournir, qu'il

plaise au Roy de octroyèr par ses lettres patentes ausdits du pays que le surplus qui restera du payement de ceulx dudit parlement se prenne sur le sel par la forme et manière qu'il s'est prins despuis que ledit parlement est en office, pourveu qu'il n'y sera levé sinon au temps et en tant que ledit parlement durera, et sy avant que ledit reste montera, et que ledit reste, outre lesdits exploicts, soit levé, par le bon plaisir du Roy, par les commis et depputez des trois estatz dudit pays, et de ce avoir lettres patentes du Roy.

Item, sy le bon plaisir du Roy est, il semble à ceulx dudit pays qu'il souffiroit assez de le tenir quatre ans en sa duché, et encores s'il n'y avoit assez de causes pour empescher ceulx dudit parlement, qu'il surcit une autre année, auquel temps de ladite surcéance lesdits du parlement ne prendront aulcuns gaiges, et semble bien que durant ledit temps lesdits exploictz monteront à grand somme de deniers pour mieulx et plus avant fournir que qui le tiendra continuellement.

Et en tant que touche les lettres envoyées par le Roy à ceulx de Bourgogne d'eulx assembler par bailliage, il a semblé à ceulx dudit pays que se seroit contre la coustume et usance qui a esté toujours entretenue en icelluy et aussi contre les privillèges octroyés par le roy que Dieu pardoint et par le roy qui est aujourd'hui tout nouvellement, en ensuyvant lesquelz on a toujours accoustumé assembler tous lesdits trois estats dudit duché en ung mesme lieu, et aussi que ce ne seroit pas pour le bien des matières qu'ils veullent traicter, selon le contenu des lettres dudit seigneur, d'estre assemblés par bailliaiges.

Et à ceste cause lesdits des estats ont esleu et choisi de chacun estat : assçavoir de l'estat de l'église monsieur de Chalon, monsieur de Citeaulx et maître Jean Charuet ; de l'estat des nobles, monsieur de la Rouche, monsieur d'Espery et messire Simon des Lorges, chevaliers ; maistre Guy Margueron pour le bailliage de Dijon, maistre Regnault Lambert pour le bailliage d'Ostun, Pierre Martin ou Joly de Chaulmont pour le bailliage de Chalon, maistre Gaultier Brocart ou Jean de Moreaut pour le bailliage d'Auxonne, et maistre Jean Regnier ou maistre Jean Remont pour le bailliage de la Montagne, ausquels ils ont baillé charge et puissance de besongner à ladite journée, selon le contenu des mémoires et instructions qui pour ce fere leur ont esté baillés, désirant de tout leur pouvoir complaire, obéir et servir le Roy autant que possible leur est, et aussy, en ensuyvant lesdites

lettres, lui donner avis et conseil, tant pour le bien de sa personne que pour le proffict de son royaulme en toutes les fassons que leur sera possible.

Item, aussy diront et remonstreront par très humbles remonstrances audit seigneur, à monsieur le duc de Bourbon, conestable, et aux aultres princes, à monsieur le gouverneur de Bourgogne et autres où besoing sera, le très grant regret que ont ceulx desdits pays aulx garnisons y estans et non sans cause, au moyen des grandes duretés, foules et domaiges qu'ils en ont et souffrent ceulx des bonnes villes et plat pays, en suppliant d'en estre déchargez, s'il est possible. Et pour ce que, tant par les ordonnances que par lettres patentes du feu roy, a esté et estoit mandé aulx baillis desdits duché et comté de Charrolois eulx informer desdits excès, foulles et domaiges, et desdits fere punition selon l'exigence des cas, ce que, obstant l'absence de plusieurs cappitaines et desdits baillis, leurs lieutenans n'osent entreprendre, il plaise audit seigneur et à mesdits seigneurs les conestable, gouverneur et autres qu'il semblera nécessaire à mesdits sieurs les ambassadeurs de requérir, commettre et depputer aulcun notable personnaige audit pays vers lequel lesdits subgectz desdits pays puissent avoir recours et réparacion desdits domaiges.

Item, feront lesdits ambassadeurs les remonstrances et doléances qu'ils sçauront et verront estre nécessaires pour l'adresse et conduicte des justices des bailliages, cours de chancellerie et autres jugemens inférieurs desdits pays.

Item, pour ce que, par essay et expérience, l'on trouve plusieurs grandes décheutes et faucetez de monnoye blanche et noire, l'on supplie au Roy y fere pourveoir et mettre bon ordre.

Item, soient advertis lesdits ambassadeurs de requérir de par les estats dudit pays que réformacion soit faicte sur le parlement au temps que la réformacion généralle se fera sur les autres parlemens du royaulme de France.

Ces présentes mémoire et instructions ont esté ainsy faictes, consenties, accordées et conclues par nos seigneurs des trois estats de ce duché de Bourgogne assemblés en la ville de Beaulne le douziesme jour de décembre l'an mil CCCC IV^{xx} trois.

Les gens d'église, nobles et gens de bonne ville et estat commun, faisans et représentans les trois estats du duché de Bourgogne et terres royaulx y enclavées ès eslections de Langre, Chalon, Macon et Ostun, présentement assemblés en ceste ville

de Beaulne par vertu et autorité des lettres patentes du Roy notre souverain seigneur, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Sçavoir faisons que, comme icelluy seigneur désirant entretenir en union, paix et tranquilité les pays, peuples et subjects de son royaulme et y mettre et entretenir bon ordre et police au bien de lui et de sesdits subjects, eust ordonné assembler en la ville d'Orléans les gens des estats de sondit royaulme au premier jour de janvier prochainement venant et ayt faict escripre aulx gens d'église, nobles et du commun estat des bonnes villes de cedit duché, eulx assembler et eslire notables personnaiges de tous et chacun desdits estats pour estre et comparoir à ladite assemblée, avecq pouvoir de consentir et accorder ce que par tous les estats dudit royaulme sera conclud et délibéré au bien d'icelluy seigneur et de sesdits pays et subjects. Par quoy, en obtempérant au bon voulloir et plaisir dudit seigneur, nous, d'un commun accord, vouloir et consentement, avons nommé et esleu nos députez pour aller et comparoir pour nous esdits estats à icelle assemblée d'Orléans, ledit premier jour de janvier prochainement venant, ou ailleurs où ladite assemblée sera, et pour y assister avecq les autres depputez dudit royaulme les nommés cy après, asçavoir : pour les estats de l'église et des nobles, révérends pères en Dieu, messire Andrieu de Poupet, évesque de Chalon, messire Jean de Cirey, docteur en théologie, abbé de Cisteaulx, noble et puissant seigneur messire Philippe Pot, chevalier, sieur de la Roche et de Castelneuf, grand sénéchal de Bourgogne ; nobles seigneurs Hugues Rabutin, seigneur de Puer (?) et Nully, messire Simon de Loges, chevalier, seigneur dudit lieu et de la Bouloye, conseiller et chambellan dudit seigneur, et vénérable et syantifique personne maistre Jean Charuet, licencié en loix et décrets, prévost de l'église collégiale de Notre-Dame d'Ostun ; et pour l'estat des bonnes villes et commun estat, honnorable homme et saige maistre Guy Margueron, Regnault Lambert, Gaultier Brocart, Jean Raymond, tous licenciés en loix et décrets, conseillers d'icelluy seigneur, et Pierre Martin, bourgeois de Chalon, ausquels nous avons donné et donnons par ces présentes plein pouvoir, faculté, puissance et auctorité de comparoir pour et en nom de nous à icelle assemblée desdits estats d'icellui royaulme ledit premier jour de janvier prochainement venant et à toutes autres journées ensuyvantes, selon qu'il sera expédient et qu'il plaira à icellui seigneur les assigner et continuer, soit audit

Orléans ou ailleurs, et de consentir, passer et accorder avecq les autres de sesdits pays et subjects ce que conclud y sera, en ensuyvant, entretenant et gardant les previlleiges, franchises et libertés d'icellui duché de Bourgogne. En tesmoin de ce, nous avons requis et obtenu le seel aulx contracts de ladite chancellerie dudit duché et le seing manuel de Jean le Féaut, clerc des esleus en icelluy duché, notaire juré de la cour de ladite chancellerie, estre mis à cesdites présentes lettres faictes et passées et accordées en ladite ville de Beaulne le unziesme jour dudit mois de décembre, l'an mil quatre cent quatre vingt trois. Ainsi signé J. Lefranc, et au repliz desdites lettres par le tabellion Porteur, et plus bas est escript : Copie collacionnée aulx lettres de procuration par nous, Martin.

P. Pélicier.

LES HUISSIERS

DU

PARLEMENT DE PARIS

1300-1420.

Au XIIIe siècle, il n'y eut au Parlement que deux huissiers appelés portiers[1]. Le 7 février 1337, Philippe VI en fixe le nombre à huit, qui seuls pouvaient porter la verge en exerçant leurs fonctions[2]. L'année suivante, avec l'assentiment de ces huit officiers, il permit à Pierre Hérivier, que lui recommandait son clerc et conseiller Fremin de Coquerel, de garder l'office d'huissier qu'il exerçait depuis plusieurs mois. Il y avait donc neuf huissiers, mais le roi déclara que pareil fait ne se représenterait plus[3], et il rendit le 2 janvier 1339 une ordonnance confirmant sa décision du 7 février 1337. Les candidats aux places vacantes qui avaient reçu des lettres de don les conserveraient, sans toucher d'appointements, afin que le peuple ne fût pas davantage grevé d'impôts[4].

Plusieurs années après, le nombre des huissiers fut porté à douze, y compris le portier du palais, l'huissier de la Chambre des enquêtes et celui de la Chambre des requêtes[5]. Quand la

1. Lenain, grande Table. tome XV, fol. 8. Bibl. nat. Mss. fonds français, n° 21309.

2. Archives nationales, registres du greffe du Parlement, X1A 8846, fol. 166. Parmi les candidats à la première place vacante, on remarque Pierre le Diable, Pierre Hérivier, Pierre le Blont, Girard de Troyes et Thibaud Clément.

3. X1A 8847, fol. 1 v°.

4. *Ibid.* et X1A 9, fol. 82, 25 février 1340 : « Dictum fuit per arrestum quod « nullus dictorum Petri et Karoli habebit officium, sed solum erunt septem « hostiarii cum Petro Heriverii juxta ordinationem nostram predictam. »

5. Ordonnance du 27 janvier 1360, article 14, *Ordonn.*, t. III, p. 386. Guil-

faction bourguignonne, maîtresse de Paris, retrancha du Parlement les membres qui lui étaient hostiles et les remplaça par ses partisans, elle établit un huissier de plus[1]. Ces huissiers avaient à leur tête l'un d'entre eux, qui prenait le titre de premier huissier[2]. Il était chargé d'appeler les causes à l'audience d'après le rôle, portait une robe rouge et un chapeau de drap d'or fourré avec la plume garnie de perles. Quand il entrait au Parlement et quand il parlait aux présidents, il restait couvert. Ce privilège lui fut retiré le 18 janvier 1452[3].

Un arrêt de règlement du 21 novembre 1405 décida que désormais ceux-là seuls prendraient le titre d'huissiers qui étaient attachés comme tels au Parlement[4]. Lorsque le Parlement déléguait aux Grands Jours de Troyes une partie de ses membres, un des huissiers les accompagnait[5].

La charge d'huissier n'était pas incompatible avec de hautes fonctions, car nous trouvons Michel du Bois gardien de l'abbaye de Saint-Denis en 1347[6]. Dès 1339, le *committimus* et les autres privilèges et exemptions du Parlement sont accordés aux huissiers. Ils sont sous la sauvegarde royale[7]. Le Parlement avait toute autorité sur eux ; il pouvait les suspendre pour un certain temps et même au besoin demander au roi leur destitution[8]. S'ils

laume le Marié était huissier de la Chambre des enquêtes le 11 mars 1340 (X1A 9, fol. 85 v°), en 1373 (samedi 21 mai), Jean le Moine est huissier de la Chambre des requêtes (X1A 1470, fol. 19 v°), J. du Castel *l'était* le 4 juillet 1397 et le 13 août 1404 (X1A 4784, fol. 370 r° ; X 4786, fol. 377 v°).

1. 4 août 1418. *Ordonn.*, t. X, p. 464.

2. Le 18 juillet 1355, le premier huissier est Hélie Antelme ou Anteaume (X1A 16, fol. 62) ; le 6 février 1373, cette charge est remplie par Jean Fauvel (X1A 23, fol. 37).

3. Papon, *Recueil des arrêts notables*, livre IV, titre 6, n° 14.

4. X1A 1478, fol. 239 v°.

5. *Ibid.*, fol. 75 v°. Mercredi 2 août 1402, Raoul Lenoir est désigné pour aller à Troyes ; s'il est empêché, Thomas Raat le remplacera.

6. X1A 12, fol. 56 v° et 57, 3 février.

7. X1A 4785, fol. 355 v°, 356, lundi 22 mai 1402.

8. X1A 13, fol. 61. 21 juin 1351. Pierre le Blont, suspendu de sa charge, est, à la demande du Parlement, destitué par le roi, qui nomme à sa place Raoul de Nesles, familier de son chambellan Robert de Lorris. — X1A 17, fol. 27 v°, 20 septembre 1361. Toussain de Maunbeville est destitué pour infamie et remplacé par Renaud de Bavelincourt, valet de chambre du roi. — X1A 18, fol. 120 r°. L'huissier Jean Boileau, accusé de mauvaises mœurs et d'usure par le procureur général, est absous par arrêt du Parlement, auquel le procès, porté

ne sont pas à leur poste, sans excuse légitime, à l'heure réglementaire, une amende leur est infligée[1]. Quand ils devaient s'absenter, même à raison de leurs fonctions, ils en demandaient l'autorisation au Parlement[2]. En retour, celui-ci veillait à ce qu'on les respectât et le procureur général poursuivait ceux qui les maltraitaient[3].

Gages des huissiers. — En 1349, l'huissier de la Chambre des enquêtes recevait 12 deniers par jour[4]. Un texte du 9 mai 1354 prouve que les huissiers du Parlement recevaient des robes[5]. Puis leurs gages furent fixés à 2 sous par jour, plus 100 sous pour l'achat de leurs robes. Ces gages étaient payés par le receveur

d'abord devant les Réformateurs généraux, était revenu. Boileau avait été trente-quatre ans sergent au Châtelet (30 avril 1364). — X1A 1470, fol. 19 v°. Samedi 21 mai 1373. Jean Le Moine, huissier des requêtes du palais, est condamné à faire amende honorable à un conseiller qu'il avait insulté et est suspendu jusqu'à la Saint-Martin d'hiver.

1. X1A 4789, fol. 221 v°, vendredi 12 février 1412.

2. X1A 4785, fol. 379 v°, vendredi 16 juin 1402. — X1A 1477, fol. 79, samedi 28 février 1402.

3. X1A 12, fol. 175 v°, 16 février 1348. Michel du Bois avait été insulté et maltraité en exécutant un arrêt du Parlement. Le procureur du roi le soutint dans son instance et le coupable fut condamné à payer au roi une amende de 250 livres tournois et à l'huissier une autre de 50 livres tournois; en outre, il fut déclaré inhabile à toutes fonctions. — X1A 4787, fol. 49 v°. Raoulet Grison, clerc du roi et du maréchal de Rieux, s'était « defendu de fait et rebellé » à « l'encontre des huissiers » du Parlement, qui, sur l'ordre des commissaires, l'emmenaient à la Conciergerie « pour tenir prison. » Il ne fut relâché qu'après « qu'il se fust repenti plusieurs foiz en pleurant et disant qu'il estoit abuvréz « de vin, » il vint à l'audience, « et à deulx genoulx a en pleurant crié mercy « à la court à mains joinctes en suppliant qu'elle lui voulust pardonner son « meffait, et aussy en suppliant audit huissier pardon; pourquoy la court a « remiz au conseil la taxe de l'amende » (mardi 20 janvier 1405). — Mardi 15 mai 1405, le Parlement envoie prisonnier au Châtelet le receveur de l'ordinaire de Paris qui, en refusant de payer les gages des huissiers du Parlement, les avait menacés. De plus, deux sergents mangeurs sont installés à son hôtel. Le vendredi 18 mai, il vint demander pardon au Parlement « humblement à « genoulx, » disant qu'il avait méfait par ignorance et que désormais il paiera le plus tôt possible les huissiers (X1A 1478, fol. 110 v° et 111 v°). — Cf. Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. I, p. 60, 61, et X1A 4788, fol. 454 v°, cité par H.-François Delaborde, *le Procès du chef de saint Denis en* 1410, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1884, page 329.

4. X1A 12, fol. 303, 10 mai.

5. X1A 15, fol. 222.

de Paris, aux termes habituels[1]. Quelquefois le roi permettait à un huissier de prendre sur l'argent qui provenait de l'exécution des arrêts pour payer les gages arriérés d'un de ses collègues[2]. L'huissier en mission pour le service du Parlement recevait 8 sous par jour, d'après l'ordonnance du 3 mars 1357[3]; en 1341, il avait droit à deux chevaux et à 20 sous tournois par jour[4]. D'ailleurs, ces honoraires spéciaux étaient débattus lors de la taxation des dépens. Ainsi, Étienne de Trois-Moulins, après avoir fait deux voyages pour exécuter un arrêt relatif à la succession de Guillaume de Cherchemont, demanda pour le premier voyage 177 livres et 130 pour le second, plus 16 livres pour les écritures; les enfants du défunt : Jean, Marie et Isabelle, voulurent une diminution. L'huissier avoua aux commissaires nommés par le Parlement pour vérifier ses comptes qu'il avait touché 1,085 livres, plus 500 l. remises par lui à Jean Chauvet, au profit de qui se faisait l'exécution, et qu'il avait reçu comme honoraires 175 l. et 30 pièces de vin; naturellement, les commissaires les déduisirent du total de ce qui lui était dû pour ses voyages et ses écritures[5].

En 1373, les huissiers du Parlement ne pouvaient recevoir plus de 2 sous parisis par jour, et le portier du palais avait 12 deniers parisis[6]. Quant aux « courtoisies » qui leur étaient accordées, ils devaient se les partager. Il leur était défendu de « vendre l'entrée du Parlement » ou de la refuser « pour cause « de ce que on ne leur fourre la paume[7]. »

Nomination des huissiers. — A l'origine, cette nomination appartenait au chancelier, mais le roi se réserva bientôt ce droit. Par ses lettres, il promettait aux nombreux candidats la première place vacante, ce qui amenait bien des contestations quand arrivait une vacance. Chacun présentait des lettres et niait les titres de ses concurrents. Le 25 février 1340, Pierre le Diable et Charles de Navarre briguaient la charge de Simon du Boucher,

1. X1A 13, fol. 39, 17 mai 1351.
2. X1A 12, fol. 284, 19 novembre 1348.
3. *Ordonnances*, t. III, p. 124. Isambert, t. IV, p. 282.
4. X1A 9, fol. 212 v°, 22 septembre 1341.
5. X1A 14, fol. 109 à 111 v°, 22 février 1354.
6. X1A 23, 23 juin 1373.
7. *Ordonn.* du 11 mars 1344. — *Ordonn.*, t. II, p. 225. — *Isambert*, t. IV, p. 505.

décédé; tous deux faisaient valoir les lettres qu'ils avaient eues du roi[1]. Le Parlement n'en reçut aucun, parce que la mort de Simon ramenait à huit le nombre des charges d'huissiers[2]. Peu après, Pierre Baron fut reçu huissier; Pierre le Diable de se plaindre : le Parlement a lésé ses droits, le roi lui avait promis cette place, Baron avait été reçu au mépris de l'ordonnance du 2 janvier 1339. A cela Baron répliquait : le roi pouvait revenir sur une ordonnance, cette place lui avait été aussi promise par lettres royaux, celles de Pierre le Diable étaient subreptices. Alors survint un nouveau prétendant : Jean d'Orgeret. Outre les lettres du roi, il alléguait que Baron, natif du Hainaut, était étranger et ne pouvait être reçu. Enfin, le 6 mai 1340, le Parlement déclara par arrêt que les lettres de Pierre le Diable et celles de Jean d'Orgeret étaient subreptices; Baron fut renvoyé et l'ordonnance de 1339 fut respectée[3]. Pierre Baron ne se tint pas pour battu; Jean d'Orgeret ayant obtenu une charge l'année suivante, il la lui disputa. Le roi intervint, et, sur son ordre, d'Orgeret fut maintenu[4]. Un candidat pouvait être désigné par le roi comme le successeur d'un huissier encore vivant, et les présidents du Parlement lui promettaient de le recevoir en vertu d'un simple arrêt de la Grand'Chambre. C'est ce qui arriva pour Pierre le Blont, auquel le roi avait donné, « more solito et ad « vadia consueta, » la charge de Simon de Vaudouaire, qui vivait encore. Un arrêt du Parlement le nomma, malgré l'opposition de Nicolas le Gal[5], peu de jours après la mort de Simon.

La lettre du roi nommant un huissier au Parlement contenait l'ordre de le recevoir et de l'instituer, et de plus enjoignait au receveur de Paris de lui payer les gages accoutumés[6].

Pour être reçu, il fallait ne pas être étranger[7], avoir été reconnu capable après examen et jouir d'une bonne réputation; ce dernier point était constaté par enquête[8]; il fallait encore être

1. X1A 9, fol. 82. Simon du Boucher était de Cambrai. Cf. *ibid.*, fol. 96 v°.
2. Voir plus haut.
3. X1A 9, fol. 96 v° à 97 v°.
4. D'Orgeret était en charge dès le 19 mars 1341, ibid., fol. 139 v°. Il fut maintenu le 18 janvier 1343, ibid., fol. 414 v°.
5. X1A 12, fol. 167 v°, 19 janv. 1348.
6. X1A 13, fol. 39, 17 mai 1351.
7. X1A 9, fol. 96 v°.
8. X1A 12, fol. 303, 10 mai 1349, pour la nomination de Ligier Warou, cousin du conseiller Jean le Bescot. — X1A 15, fol. 164 v°, 176. — X1A 18, fol. 120.

exempt de certaines maladies graves, la lèpre par exemple[1]. L'ordonnance de décembre 1355 (art. 22) rappelle en partie ces conditions et impose en outre aux huissiers entrant en charge l'obligation de fournir un cautionnement, sur le montant duquel la partie qui aurait à se plaindre de leur négligence pourrait prélever des dommages-intérêts[2]. Les recommandations ne nuisaient pas pour obtenir la charge d'huissier au Parlement : Ravesson Duchesne, protégé du chancelier, fut tout de suite reçu; Jean de Beauvais dut sa nomination à la recommandation du duc d'Athènes, et Thibaud Yves fut redevable à Robert de Lorris, seigneur d'Ermenonville, chambellan du roi Jean, d'être le successeur de Jean des Fontaines[3].

Les résignations de charges étaient fréquentes. Si le roi agréait celui en faveur de qui était faite la résignation, il en avertissait le Parlement, qui recevait le résignataire si l'examen et l'enquête lui avaient été favorables. A ces formalités furent soumis Alphonse, clerc du roi, neveu de l'huissier Raoul de Nesles, qui avait résigné en sa faveur[4], Jean des Vignes, auquel Jean Sarrazin, devenu vieux et malade, avait cédé sa charge[5], et Pierre Augustin, neveu de Pierre Baron[6].

Quelquefois le roi permettait à un huissier de résigner et se chargeait, lui ou les maîtres de ses requêtes, de désigner le résignataire; ainsi, lorsque Jean du Pré se retira, après de longues années de service, le roi lui permit de résigner aux mains des maîtres des requêtes de l'hôtel, qui fixèrent leur choix sur Geoffroi Cofin, dont la réception eut lieu en présence de Jean du Pré[7]. Trois ans auparavant, le roi avait permis à Ravesson Duchesne « de transporter en quelcunque personne qu'il lui plaira, en pre- « nant tel prouffit comme il en puisse avoir, » pourvu que la personne fût capable et honnête (9 mai 1354). Dix jours après, Duchesne déclara devant les notaires jurés, Nicolas de Dammart et Raoul Levevant, qu'il avait vendu sa charge à Oudart Fer-

1. X1A 13, fol. 105 et v°, 25 juin 1351.
2. Picot, *Histoire des états généraux*, t. I, pp. 119, 120.
3. X1A 13, fol. 105. — X1A 15, fol. 176, 28 janvier 1354.
4. X1A 13, fol. 61, 28 juillet 1351.
5. X1A 16, fol. 346 v°, 2 septembre 1357.
6. X1A 15, fol. 164 v°, 21 novembre 1353.
7. X1A 16, fol. 304. La permission de résigner est du 22 janvier 1357, la nomination du résignataire du 8 février et sa réception du 13.

mique Barbier, familier de l'évêque de Laon, et qu'il en avait reçu le paiement, c'est-à-dire 220 deniers d'or à l'écu[1]. Cette vente de charge me semble un fait exceptionnel à cette époque. Souvent la résignation était faite par un père pour son fils. Hugues de Besançon, dont le fils Huguenin n'était pas en âge d'exercer la charge qu'il venait de lui céder, demanda au roi que la charge fût confiée en attendant à un autre, mais le roi permit au jeune Huguenin d'entrer en fonction, bien qu'il n'eût pas encore quinze ans et nonobstant l'opposition des autres huissiers. Il lui donna en outre la charge de portier du palais, que le père avait exercée conjointement avec celle d'huissier. Huguenin fut investi des deux charges du consentement des huissiers, qui demandèrent seulement que ce fait ne leur portât pas préjudice[2]. Douze ans plus tard, Jean de la Porte, qui cumulait aussi ces deux offices, les résigna tous les deux aux mains du chancelier en faveur d'Étienne Lefèvre, clerc de l'avocat général du roi Jean Pastourel[3].

Contre ces présentations de parents ou d'amis, les oppositions ne manquaient pas de surgir. Raoul de Nesles s'était opposé à ce que Louis de Bruges succédât comme huissier à son père, Étienne de Bruges, qui venait de mourir[4]. D'autres fois, l'opposant demandait à être entendu par le Parlement avant que la personne présentée ne fût reçue[5]. Quand l'opposition venait des huissiers, le candidat devait soutenir contre eux un procès; c'est ce qui arriva en 1401 à R. de Guerges. L'arrêt rendu le 7 septembre lui donna gain de cause[6].

Une fois reçu, le nouvel huissier prêtait serment[7] et recevait alors l'investiture « per traditionem virge hostiarii[8]. » Il pouvait être investi en la personne de son procureur avec la même cérémonie[9].

1. X1A 15, fol. 222. Daumart ou Dampmart, Seine-et-Marne, canton de Lagny.
2. X1A 17, fol. 27 v°, 11 août 1361.
3. X1A 23, fol. 93 v°, 23 juin 1373.
4. X1A 12, fol. 422 v°, 30 janvier 1350.
5. X1A 8302, fol. 77 v°, jeudi 6 novembre 1416. L'opposant, Pierre Buffière, conseiller à la Grand'Chambre, retira son opposition.
6. X1A 1478, fol. 35.
7. X1A 15, fol. 164 v°. — X1A 23, fol. 93 v°.
8. X1A 13, fol. 61, 27 juin 1351. — X1A 15, fol. 164 v°.
9. X1A 10, fol. 363 v°, 4 mai 1346.

Fonctions des huissiers. — Lenain résume ainsi les fonctions des huissiers du Parlement : ce sont des personnes établies pour garder la porte de la chambre du Parlement, appeler les parties ou leurs procureurs à la porte des chambres de l'audience, faire les exploits et ajournements en vertu des arrêts de la cour[1] ; entrons dans les détails.

Depuis l'ordonnance du 27 janvier 1360, les huissiers servent à tour de rôle tous les deux mois et six à la fois : deux gardaient les portes de la Grand'Chambre, deux les guichets du parc et deux faisaient la police. Ces derniers avaient ordre de conduire en prison quiconque troublait l'audience, d'empêcher les clercs des avocats et des procureurs de faire leurs écritures à la Grand'-Chambre. Aucun huissier ne devait entrer dans la chambre où le Parlement siégeait au conseil[2]. Le premier huissier était chargé de faire payer aux avocats retardataires les amendes auxquelles les condamnait le Parlement[3]. Les huissiers qui négligeaient leur service payaient une amende de vingt sous parisis. En 1411, le produit de cette amende était affecté à l'entretien de la chapelle de la salle du Palais[4].

Quand ils s'acquittaient mal de leurs fonctions et outrepassaient les ordres reçus, la peine infligée était plus grave. Gautier le Sénéchal fut emprisonné au Châtelet, privé de ses émoluments du 27 mars 1392, à la Saint-Jean-Baptiste suivante, et condamné au remboursement des dépenses faites par le prévôt de Péronne, qu'il avait ajourné devant le Parlement, pour avoir enlevé à ce prévôt des prisonniers réclamés par l'abbaye de Saint-Martin-

1. *Op. cit.*, fol. 17.

2. L'ordonnance du 11 mars 1344 parle aussi de ce service alternatif, mais je ne crois pas qu'il y eût déjà douze huissiers. *Ordonn.*, t. II, p. 225, X1A 1473, fol. 5. — Les huissiers de service en juin et juillet 1380 sont : Pierre Burnout, Pierre Belle, Richard Picot, Jean Fauvel, Étienne le Fèvre et Guillaume Narjot (X1A 1471, fol. 333). On les retrouve encore en novembre 1385 (X1A 1473, fol. 5). En août 1411, sont de service : Adam des Vignes, Aleaume Cachemarée, Simon Fouquaud, Raoul de Guerges et Thomas Raat (X1A 1479, fol. 169 v°). En février 1412, ce sont : Guillaume de Buymont, Guillaume de Lépine, J. Dainviller, Nicolle Romain, Pierre Belle et Jean Mainsnier. Les huissiers de service devaient donner leurs noms au Parlement (X1A 1473, fol. 5).

3. X1A 4790, fol. 213 v°, jeudi 28 février 1415.

4. X1A 1479, fol. 169 v°, 19 août. Cette amende fut levée par le premier huissier Robert Chaure.

des-Champs et les avoir placés dans la prison du prieur de cette abbaye, sans en avoir reçu l'ordre[1].

Le soin du chauffage, de l'éclairage, des tapis et des salles du Parlement était confié aux huissiers[2]. Lorsque le roi devait venir à une audience, un huissier avait la garde des tentures et des meubles qui servaient à la réception et devait les faire placer[3].

L'huissier du Parlement avait le droit d'instrumenter dans toute la France, mais il devait respecter les terres des seigneurs haut justiciers et s'y faire accompagner d'un sergent de la seigneurie[4]. Pendant le procès relatif au chef de saint Denis, en 1410, Adam des Vignes, chargé d'exécuter un arrêt rendu contre l'abbé de Saint-Denis, fut accusé de négligence pour avoir oublié de montrer ses lettres et n'avoir pas pris justice du lieu, c'est-à-dire de n'avoir pas signifié ses lettres au prévôt de Saint-Denis et de ne pas s'être fait accompagner par lui quand il voulut les mettre à exécution[5]. C'est en vertu de lettres-royaux qu'ils ajournaient les parties[6]; ces lettres étaient délivrées sur un ordre écrit ou verbal du Parlement[7]. Les parties qu'ils citaient aussi à comparaître pouvaient leur demander copie de l'acte d'ajournement[8]. Quand leur affaire arrivait à l'audience, un huissier venait appeler les plaideurs et, s'ils ne se présentaient pas, il avertissait le Parlement, qui prononçait le défaut[9].

1. Quæstio CCLXXVII Joannis Galli.

2. « Aujourd'ui a la court commis Pierre Belle, huissier de ceans, au gouver-« nement et administration des II chambres de ceans sur la provision aviser et « faire ou faire faire de buches, chandoilles, torches, nestoier les tapis et « chambres et autres choses apartenans ou lieu que avoit Pierre Noé, jadis « huissier. » (X1A 1478, fol. 37, jeudi 19 janvier 1408, cité par Tuetey : *Journal de N. de Baye*, t. I, pp. 211, 212.)

3. X1A 1469, fol. 146 v°, 152, 22 juillet et 2 septembre 1366.

4. H. Lot, *Frais de justice au XIVe s.*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, an. 1872, p. 561.

5. X1A 4788, fol. 454 v°, et H. François Delaborde, *op. cit.*, p. 329.

6. 1er registre du greffe, fol. 234 v°, 22 avril 1325. — X1A 9, fol. 492, 8 avril 1343; cf. X1A 8847, fol. 34.

7. « De mandato curie nostre Helye Antiaume orethenus facto ad instantiam « Johannis de Cormellis, » 2 mai 1345, X1A 8848, fol. 197 v°, et ibid., fol. 194, à Thomas de Choques, et X1A 16, fol. 283, 6 mai 1356.

8. « Nicolas Romain, huissier du Parlement, a intimé messeigneurs doyen et « chapitre (de Notre-Dame) à la requeste de l'abbé et couvent de Saint-Denis « appellans aux jours de Paris en Parlement, et ont demandé messeigneurs « copie et relacion. » H. François Delaborde, *op. cit.*, p. 377.

9. X1A 4786, fol. 148, mardi 26 juin 1403. — X1A 4789, fol. 260 v°, lundi 25 avril 1412.

Les huissiers signifiaient encore les arrêts rendus[1] ou les évocations au conseil du roi[2].

L'exécution des arrêts leur était souvent confiée de préférence aux sergents. Il arrivait fréquemment que ceux qui étaient condamnés à des amendes ou aux dépens ne voulaient pas les payer à l'huissier envoyé par le Parlement. Celui-ci avait alors le droit de les contraindre par la saisie de leurs biens[3]. S'il y avait opposition, l'huissier assignait l'opposant au Parlement et lui fixait un jour[4]. C'est encore lui qui apposait la main du roi sur les immeubles en litige et les administrait pendant la durée du procès[5].

Au mandement autorisant l'huissier à agir, le roi joignait un ordre à tous les officiers royaux de lui prêter main-forte au besoin : « Dantes in mandatis omnibus justiciariis et subditis nos-« tris, quatinus, in premissis et ea tangentibus, vobis et vestrum « cuilibet prestent auxilium et favorem[6]. »

Comme je l'ai déjà dit, les huissiers, à l'exemple des sergents, devaient, en accomplissant ces divers actes, montrer leurs lettres-royaux et les arrêts du Parlement aux juges des lieux et obtenir d'eux une lettre ordonnant qu'on leur obéisse[7]. En certains cas, le bailli était chargé de faire l'exécution avec l'huissier[8].

La surveillance des ventes et des criées ordonnées par le Parlement regardait les huissiers[9]. De même l'accomplissement de certaines obligations. Le jeudi 5 janvier 1405, le Parlement décida que les 1,500 francs reçus par Alexandre Desmares du chevalier Charles de Savoisy, et qui devaient être affectés à la fondation d'une chapelle pour l'université de Paris, seraient délivrés à ce chevalier afin qu'avec cette somme il pût acheter des rentes. Aleaume Cachemarée fut choisi pour assister à l'achat et

1. X1A 4786, fol. 377 v°, mercredi 13 août 1404.
2. H. François Delaborde, *op. cit.*, p. 311.
3. X1A 7, fol. 39 v°, 27 mai 1335, et X1A 9, fol. 158, 1er août 1341.
4. X1A 10, fol. 429 v° et 430, 24 mars 1346. Exécution à l'hôtel des Trois-Rois de Cologne (les rois mages), dans la grande rue Saint-Jacques. — X1A 10, fol. 24, 23 mars 1344.
5. X1A 9, fol. 360, 10 déc. 1342 ; fol. 367 v°, 14 février 1343. — X1A 13, fol. 71, 15 décembre 1347.
6. X1A 10, fol. 48 v° et 49, 17 juillet 1344.
7. Ordonnance du 14 août 1374. *Ordonn.*, t. VI, p. 22, et Isambert, t. V, p. 411.
8. X1A 10, fol. 374 v°, 20 mai 1346.
9. Id., ibid.

empêcher les notaires du Châtelet J. Hures et Miles du Breuil de remettre au chevalier le montant des rentes sans autorisation préalable du Parlement[1].

On trouve des enquêtes et des expertises confiées à des huissiers, et pour lesquelles ils faisaient un rapport[2]. Dans les expertises, ils pouvaient s'adjoindre un homme honnête et capable, et ils rendaient une sentence si le Parlement leur en avait donné le droit[3]. On les rencontre encore comme exécuteurs testamentaires nommés par le Parlement quand ceux qu'avait désignés le testateur renonçaient à l'exécution[4].

Les estimations des immeubles litigieux, avec experts, et suivies d'un rapport au Parlement[5], les inventaires des biens d'une succession[6] et la garde de ces biens[7], la remise chez les changeurs, ou aux personnes auxquelles elles étaient destinées, des sommes déposées au greffe du Parlement[8], rentraient dans leurs attributions. Le mardi 18 avril 1402, le Parlement envoie un huissier déposer chez un changeur de Paris l'argent qu'un débiteur avait apporté pour être remis à son créancier. L'huissier fit un rapport[9]. Ces dépôts entraînaient des opérations compliquées, à une époque où les variations monétaires étaient si fréquentes, quand il fallait ramener les sommes à un taux déterminé. Le 13 novembre 1348, Hélie Anteaume fut chargé par la cour de constater si l'argent qu'elle avait fait déposer par des plaideurs au change de Jean de Senlis, bourgeois de Paris, était en mon-

1. X1A 4787, fol. 46.

2. X1A 9, fol. 234, 12 février 1342, à propos de vignes situées à Nanterre, et X1A 4785, fol. 323 v°, jeudi 9 mars 1402.

3. X1A 9, fol. 234, 12 février 1342 : « Quare tibi committimus et mandamus « quatinus de predictis dampnis, adjuncto tecum, ut premittitur, aliquo probo « viro, vocatis evocandis, inquiras summarie et de plano cum diligentia veri- « tatem, et super hiis et aliis juxta ordinationem predictam causam seu deba- « tum dictarum parcium determines et decidas. Ab omnibus autem justiciariis « et subditis nostris tibi et adjuncto tuo in hac parte pareri volumus et man- « damus. »

4. X1A 1469, fol. 115, vendredi 13 février 1366. Il s'agissait de l'exécution testamentaire de Jacques la Vache, ancien président ; l'huissier désigné fut Jean Warou.

5. X1A 9, fol. 234 v°, 26 mars 1342.

6. X1A 1471, fol. 5, mardi 29 déc. 1377.

7. X1A 4789, fol. 201, 28 janvier 1413.

8. X1A 12, fol. 284 v°, 285, 18 novembre 1348.

9. X1A 4785, fol. 345 v°.

naie courante à l'époque où les déposants avaient contracté leur obligation, c'est-à-dire le 15 juin 1340. Il devait le ramener à ce taux s'il n'y était pas. La somme était de 153 livres 8 sous et 6 deniers parisis ; Anteaume la ramena à 148 livres 10 sous tournois pour se conformer aux instructions du Parlement ; en outre, il fit un rapport après la lecture duquel le Parlement donna quittance aux déposants[1]. C'était en la présence d'un huissier que le dépositaire remettait la somme d'argent à celui auquel un arrêt l'avait adjugée[2].

Quelquefois, c'est un huissier qui verse à un conseiller les gages que lui ont délivrés les trésoriers du roi[3].

Les huissiers devaient empêcher les parties de mettre à exécution leurs lettres de renvoi avant que le Parlement l'eût ordonné[4]. Ils transmettaient aux chambres les lettres de la chancellerie royale[5]. C'est à eux que le prévôt de Paris confiait les prisonniers du Châtelet renvoyés par le Parlement à une autre juridiction[6]. Comme les sergents, ils menaient les prisonniers à la conciergerie du palais[7] ou les mettaient en liberté[8].

Les huissiers du Parlement portaient sur eux un sceau pour sceller les actes. Quand ils en changeaient, ils avertissaient le Parlement et faisaient enregistrer leur déclaration[9].

Félix Aubert.

1. X1A 12, fol. 284 v°, 285 r°.

2. X1A 4785, fol. 317, jeudi 2 mars 1402. En présence de Thomas Raat, Colin Alexandre, bourgeois de Paris, remet les 1,500 francs déposés chez lui à M. Raymond Géraudon, procureur de Raymond de Turenne, auquel le comte de Beaufort les réclamait.

3. X1A 1470, fol. 28, jeudi 4 août 1373. Léger Warou remet à Me Foucaud de Dol les gages qui lui sont dus.

4. X1A 8301, fol. 513 v°, samedi 19 août 1413.

5. V. H. Lot, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 561.

6. Boutaric, *Actes du Parlement*, 22 mai 1322, nos 6837 à 6840.

7. X1A 4787, fol. 49 v°, mardi 20 janvier 1405.

8. X1A 15, fol. 22 v°, 5 juin 1355.

9. X1A 8301, fol. 20 v°, jeudi 30 juillet 1405. Les sceaux des huissiers du Parlement : Guillaume Narjot (5 juin 1388), Enguerrand de la Porte (2 avril 1410) et Geoffroi de Moulins (4 déc. 1423), sont dans le recueil de *Douët d'Arcq*, *Inventaire des sceaux*, t. II, nos 4415 à 4417.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

25 février 1340 (n. st.). *Arrêt du Parlement maintenant à huit le nombre des charges d'huissiers au Parlement.*

Cum Petrus dictus Le Dyable ac eciam Karolus de Navarra quilibet eorumdem peteret se admitti et recipi virtute litterarum nostrarum eisdem super hoc concessarum ad officium hostiarii parlamenti nostri cum vadiis que ibidem defunctus Symon du Boucher obtinere solebat, et ad hoc se opposuissent alii hostiarii parlamenti jam recepti, certas ordinaciones pretendendo per nos factas et editas super certo numero observando hostiariorum predictorum : ipsis partibus super hoc auditis, visisque litteris super dicto officio dictis Petro et Karolo concessis, necnon ordinatione nostra predicta, dictum fuit per arrestum quod nullus dictorum Petri et Karoli predictum habebit officium, sed solum erunt septem hostiarii cum Petro Heriverii juxta ordinacionem nostram predictam.

(Jugés, X1a 9, fol. 82 r°.)

Samedi 21 mai 1373. *Huissier du Parlement suspendu de sa charge et condamné à l'amende pour avoir, dans un écrit, accusé un conseiller de déni de justice et de corruption.*

Ce jour, Jehan le Moine, huissier ou sergent des requestes du palais, ploia en la main de la court et aussi à messire Jehan de Ravigny, l'un des seigneurs de Parlement, l'amende honorable a quoy il avoit tantost esté condampné par arrest dudit Parlement pour ce qu'il avoit baillé une supplicacion devers la court contenant paroles injurieuses au dit messire Jehan de Ravigny, qu'il avoit refusé à faire droit, qu'il avoit volu avoir devers lui une cinture d'argent qui estoit du dit sergent, etc., et avec ce, par le dit arrest, le dit sergent fut suspendu de son dit office jusques à la feste de saint Martin d'iver prochain venant.

(Conseil, X1a 1470, fol. 19 v°.)

4 mai 1346. *La charge de Jean Rose, destitué et banni pour ses méfaits, ayant été donnée par le roi à Jean de Bucy, écuyer, le*

Parlement le reçoit et l'institue huissier du Parlement en la personne de Jean Boursier, son procureur.

Notum facimus quod curia nostra Johannem Burserii procuratorem, et procuratorio nomine, Johannis de Bucyaco, armigeri et familiaris dilecti et fidelis Symonis de Bucyaco militis et consiliarii nostri, ad officium hostiarii parlamenti nostri quod Johannes Rose, suis exigentibus demeritis a regno nostro bannitus, quondam tenere et exercere solebat, per nos dictos Johanni de Bucyaco collatum, prout in litteris nostris super collatione hujusmodi confectis plenius apparebat, recepit et admisit; visis per eam litteris antedictis, procuratoremque predictum, nomine quo supra, per traditionem virge hostiarii dicti parlamenti in officio instituit supradicto.

(Jugés, X1a 10, fol. 363 v°.)

Samedi 28 février 1405. *Aleaume Cachemarée, obligé de s'absenter pour aller exécuter un arrêt, demande qu'il soit enregistré que c'est avec la permission du Parlement.*

Aleaume Cachemarée a requis qu'il soit enregistré que du congié et auctorité de la court il va au paiz de Pons de Cardilhac pour exécuter l'arrest de la court, ce qui lui a esté octroyé.

(Matinées, X1a 4787, fol. 79.)

19 novembre 1348. *Mandement du roi à Thomas de Choques, huissier du Parlement; il devra payer à son collègue Guillaume Botereau ce qui lui est dû.*

Thome de Choquis hostiario etc., ad supplicationem Guillelmi Boterelli, hostiarii dicti parlamenti, mandamus tibi quatinus per dictam manum nostram solvas eidem Guillelmo quicquid sibi deberi constiterit a tempore quo premissa fuerunt ad dictam manum nostram posita propter debatum motum inter procuratorem ducis et ducisse Britanniae nepotis et nepte nostrorum nomine ipsorum ex una parte, et Alienor Dervalle ex altera, de vadiis per diem que ipse ex assignatione per ducem quondam Britannie sibi facta super redditibus et pertinentiis dicti castri percipit, seu percipere habet, et quicquid eidem debebitur de vadiis predictis quandiu tu tenebis predicta ad manum nostram predictam, solvas eidem terminis consuetis, et referendo quitanciam de hiis que solveris de predictis de tua recepta faciemus tibi deduci et in tuis compotis allocari.

(Jugés, X1a 12, fol. 284 v°.)

Chanteloup, 27 avril 1351. *Lettres patentes du roi Jean nommant Jean de Beauvais huissier du Parlement à la place de Louis de Bruges, décédé. — Réception du nouveau titulaire le 17 mai suivant.*

Johannes Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem.

Notum facimus quod nos, contemplacione carissimi et fidelis consanguinei nostri ducis Athenarum, oficium (*sic*) hostiarii parlamenti nostri Parisius vacans ad presens per mortem Ludovici de Brugis Johanni de Belvaco exhibitori presencium damus et concedimus per presentes ad vadia et emolumenta consueta quandiu nostre placuerit voluntati; mandantes dilectis et fidelibus gentibus nostris presens parlamentum nostrum tenentibus ut dictum Johannem ad illud officium recipiant, et more solito instituant in eodem, sibique in hiis que ad dictum spectant officium tanquam hostiario dicti nostri parlamenti pareri faciant et intendi, et de emolumentis solitis responderi. Damus autem presentibus in mandatis receptori nostro Parisius, qui nunc est et pro tempore fuerit, ut sibi dicta solvat vadia terminis consuetis sine difficultate qualibet et alterius expectatione mandati que, cum soluta fuerint per ostencionem transcripti presencium, cum litteris quitancie in ipsius receptoris compotis allocari volumus et mandamus sine contradictione quacumque. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum.

Datum apud Cantumlupi, die XXVII^a aprilis anno Domini millesimo CCC^o quinquagesimo primo.

Quibus litteris visis, dicte gentes nostre prefatum Johannem ad dictum officium receperunt et instituerunt more solito in eodem. Prestito ab ipso Johanne de exercendo fideliter dictum officium juramento; sibique, in hiis que ad dictum spectant officium, tanquam hostiario dicti parlamenti pareri mandaverunt et intendi et de emolumentis solitis responderi. Datum, etc., XVII^a die maii.

(Jugés, X^1a 13, fol. 39.)

3 mars 1344. *Mandement du roi à un huissier du Parlement, lui ordonnant de saisir la terre de Dongon (?), d'en mettre la basse et moyenne justice sous séquestre, et de la faire administrer durant le procès.*

Mandamus et committimus tibi quatinus de predictis dictam ter-

ram Dongonni ressaisias, et postea ipsius mediam et bassam justiciam ad manum nostram tanquam superiorem ponas, et eam, durante lite, regi facias et gubernari secundum ordinacionem predictam; tibi autem in hiis pareri volumus ab omnibus et mandamus.

(Jugés, X1a 10, fol. 23 v°[1].)

Mercredi 28 février 1386. *Négligence des huissiers. A l'avenir ils se partageront les bénéfices que leur valent les commissions dont ils se chargent et les actes qu'ils accomplissent.*

Au jour d'ui pour les faultes et negligences que les huissiers ont festes et font chascun jour en leurs offices, et pour les inconveniens qui en sont advenu parce que souvantefoix est advenu que on ne trouvoit aucun huissier qui fust ou parc pour appeler, ne aucun qui fust à l'entrée du parc pour garder le guichet, ne aucun aussy qui fust à l'entrée, c'est assavoir au premier huys de Parlement, dont est avenu que la court souvantefoix a eu grant noise ou parc, la court a mandé les diz huissiers et leur a commandé et enjoint par leurs sermens que d'ores en avant il exercent leurs offices bien et diligemment et plus que n'ont fait ou temps passé, ou autrement la court les en pugnira griefment, tellement que l'onneur de la court y sera gardé et sera exemple à tousjours. Et pour ce que aucuns d'eulx se douloient en disant que il se tenroient volentiers au premier huis de la dicte chambre et la garderoient bien diligemment, tellement que aucune noise ou tumulte n'y seroit, ne aultre inconvenient ne s'ensuirait de leur povoir, mais que la court leur pourveust, c'est assavoir que tous les prouffis qui leur pevent competer de commandemens a eulx fais ou commissions a eulx ordenées ou parc en la dite chambre feussent communs entre eulx. La court, tout consideré, a fait jurer les diz huissiers et chacuns d'eulx que d'ores en avant ils diviseront entre eulx raisonnablement et égaulment tous les prouffis et courtoisies dessusdictes, et ainsi l'ont juré les diz huissiers à garder d'ores en avant sans enfraindre.

(X1a 1473, fol. 202 v°[2].)

1. Quelquefois le mandement s'adresse au premier huissier venu : « Primo « ostiario parlamenti nostri ad quem presentes littere nostre pervenerint. » 6 mai 1348. — X1A 12, fol. 104 v°.

2. L'article 7 de l'ordonnance du 11 mars 1344 avait déjà ordonné ce partage.

18 janvier 1413. *Inventaire de la vaisselle d'argent appartenant à Pierre de Quesnes, seigneur de Gaunes, et confiée à la garde de l'huissier Robert Chaure.*

C'est l'inventoire de la vaisselle d'argent trouvée ou chastel de Rogy[1] par le bailli d'Amiens, appartenant à messire Pierre de Quesnes, seigneur de Gaunes, et apportée à Paris par Giles de la Croix et Colart Blondel, sergent du Roy ou dit bailliage d'Amiens, devers messeigneurs les commissaires.

1. Primo, un estuy de cuir ou quel avoit un dragoir d'argent armoyé, aux armes des Quesnes, avec une cuiller d'argent pesant deux mars et demi, deux onces et xv esterlins d'argent.

2. Item un autre petit dragoir d'argent armoyé comme dessus sanz estuy et sans cullier, pesant deux mars et une once d'argent.

3. Item un calice d'argent avec la platene et le cuiller sans estuy, pesant i marc, une once demie et cinq esterlins.

4. Item i hanap a pie, a couvescle doré, ouvré de poinchonerie et a i esmail de fleur de bourrache, sans estuy et sans armoirie, pesant iii mars xv esterlins.

5. Item xii gobeles verez sans estuy et sans armoirie, pesans viii mars et une once d'argent.

6. Item xviii tasses d'argent, sans estuy, pesans xiiii mars, i once et demie et v esterlins d'argent.

7. Item i gobelet doré a couvescle couronné, ouvré de entailleure, et esmaillé au fons de la gesme Notre-Dame, sans estuy, pesant deux mars une once et xv esterlins.

8. Item deux salières d'argent, sans estuy et sans armoieure, pesant vi onces vii esterlins.

9. Item une esguière dorée de plain ouvrage, non armoyée, en i estuy de cuir, non armoyé, pesant un marc et demi et xv esterlins.

10. Item xxiii cuilliers et une fourquette d'argent sans estuy, pesant ii marcs ii onces et demie.

11. Item i gobelet doré, esmaillée et entaillé d'encolies au fons et i couvescle là où il a esmaillé une biche qui sault d'un bois, estant en i estuy de cuir comme de calice, non armoyé, pesant iii mars et demi once.

12. Item i autre gobelet à couvescle doré, entaillé à couronnes et

1. Rogy (Somme), commune du canton d'Ailly-sur-Noye, arrondissement de Montdidier.

esmaillié au fons de diverses fleurs et de diverses couleurs, en un estuy de cuir non armoyé, pesant II mars III onces et XIII esterlins.

13. Item I hanap, a pié et à couvescle doré et poinchonné, esmaillé a fleurs d'encolies, en I estuy de cuir armoyé des armes des Quesnes, pesant III mars demi et V esterlins.

14. Item I autre hanap à couvescle couronné, doré, ouvré de poinchonnerie, esmaillié au fons de un capellet de fleurs de ne m'oubliez nue, en I estuy de cuir armoyé aux armes des Quesnes, pesant III mars et demi et XIII esterlins d'argent.

15. Item I gobelet, à couvescle doré, de simple ouvrage, ou couvescle duquel avoit I glant doré, en I estuy de cuir non armoyé, pesant I marc III onces et XV esterlins d'argent.

16. Item I autre hanap à pié doré, d'ouvrage de poinchonnerie, sans esmail, en I estuy de cuir non armoyé, pesant III mars II onces et V esterlins d'argent.

Autres biens receus du bailli d'Amiens :

17. Une saincture de perles menues, de façon ancienne, et de petite value.

18. Une patrenostres de gest blanc ou jaune en I laz à houppes rouges.

19. Une bourse rouge brodée, vieille, à boutons d'argent.

20. Un fermeillet d'argent, garni de perles et de verrières.

21. Un detier où il a I annel à I dyamant.

22. Un autre annel d'or où il a I ballaisseau carré.

23. Un autre annel ou il a une truquaise et y fault une pierre.

24. Une verge d'or garnie de menues perles.

25. Une autre verge d'or eschiquetée.

26. Un autre annel d'or à I petit balaisseau sur le rond.

27. Une autre petite verge d'or foible et vieille.

Despense faicte par Andri d'Esparnon, receveur général, etc., par l'ordonance et command de messeigneurs les commissaires :

Premièrement à trois sergens d'Amiens qui ont prins et fait amener les biens	VIII l. VIII s. parisis
Item au bailli d'Amiens	XI l. VIII —
Somme.	XIX l. XVI —

La vaisselle et joyaulx dessus dicts, deposez devers la court, par ordonnance d'icelle, par Andry d'Esparnon, ont esté baillez en garde quousque à Robert Chaurre, huissier de la dicte court, du consentement des parties. Le XVIIIe jour de janvier M CCCC XII.

(Matinées, X^1a 4789, fol. 201.)

24 mai 1354. *Mandement du Parlement ordonnant à l'huissier Jean de Beauvais de louer les maisons appartenant à Henri Guillaume ou à sa femme, et de les réparer avec les revenus du loyer.*

De par les genz tenant le Parlement du Roy, nostre sire, à Jehan de Biauvez, huissier dudit Parlement, salut.

Nous vous mandons et commettons que toutes les maisons appartenans à Henri Guillaume et a sa fame, ou a l'un d'eulx, vous louez par la main de la court aus personnes qui vous les requerront et que vous verrez que bon sera; et les deniers des louiers que d'ycelles vous recevrez, mettez es reparacions necessaires d'icelles maisons ce qu'il sera de necessaire; et se aucun demourant y a avec tous les arrérages, se aucuns en sont deuz, tenez les en la main de la dicte court pour tourner et convertir où il appartendra en lessant et tenant quittes ceuls qui les loueront par vous, paiant les diz louiers que louez les aurez.

Escript soubz le seignet dudit Parlement le XXIIIIe jour de mai.

(Jugés, X^1a^ 15, fol. 214.)

5 juin 1355. *Mandement du roi à Jean de Chezy, huissier du Parlement, pour qu'il aille à Laon mettre en liberté, sous caution, Ermengarde de Ordelières, retenue dans les prisons de l'évêque de Laon.*

Johanni de Chesiaco, hostiario parlamenti nostri, salutem.

Ex ordinacione curie nostre tibi committimus et mandamus quatinus apud Laudunum personaliter te transferas, et Ermengardim de Ordeleriis, alias de Roseriis, in carceribus dilecti et fidelis consiliarii nostri episcopi Laudunensis detentam, capias, ipsamque cum caucione abire permittas; damus autem presentibus in mandatis omnibus subditis et justiciariis nostris ut tibi in premissis pareant et intendant, prestentque tibi consilium et juvamen si sit opus. V^a^ die Junii.

HAYES.

(Jugés, X^1a^ 15, fol. 22 v°.)

Principaux Huissiers du Parlement de 1292 a 1420.

Simon de Mantes, huissier de la chambre des plaids en	déc. 1292	[1]
Pierre de Bucy,	22 mai 1822	
Collynet de Bellaymont,	— —	
Jean d'Orléans,	— —	[2]
Pariset,	10 juin 1322	
Guillaume l'Arbalétrier,	— —	[3]
Nicolas de Cayeu exerçait sa charge dès le	23 déc. 1329	[4]
Jean de Paris n'était plus en exercice	20 déc. 1334	
Thomas de Choques lui succède	20 déc. 1334	[5]
Étienne de Trois-Moulins,	25 juin 1337	[6]
Étienne de Bruges,	— —	[7]
Jean de Fontaines,	— —	[8]
Thomas de Choques,	— —	[9]
Pierre Hérivier,	1338	[10]
Thibaud Clément et Étienne de Bruges,	17 et 18 juill. 1639	[11]
Guillaume le Marié, huissier de la Chambre des enquêtes,	11 mars 1340	[12]
Simon du Boucher, décédé avant le	25 fév. 1340	[13]
Pierre Baron, reçu en	1340	[14]
Jean d'Orgeret, reçu en 1341 avant le	19 mars	[15].

1. L. Delisle, *Restitution d'un volume des Olim*, n° 823. Dans l'ouvrage de Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, on trouve, pp. 12, 21 et 30, les noms de quatre huissiers; étaient-ils huissiers du Parlement?

2. Boutaric, *Actes du Parlement*, n°s 6837 à 6840.

3. Boutaric, *op. cit.*, n° 6855.

4. Jugés X1A 6, fol. 73. Il exerçait encore le 27 mars 1340 (X1A 8, fol. 89 v°).

5. X1A 7, fol. 10 v°.

6. X1A 7, fol. 182. Étienne était mort avant le 31 mars 1351 (X1A 13, fol. 24 v°), il devait à l'Hôtel-Dieu de Paris 12 l. 10 s. de rente annuelle pour une maison de la rue des « Provoires. »

7. X1A 7, fol. 182. Étienne de Bruges était décédé en janvier 1350, son fils Louis de Bruges lui succéda (X1A 12, fol. 422 v°).

8. X1A 7, fol. 182 r°. Il exerçait encore le 14 février 1346 (X1A 10, fol. 340).

9. X1A 7, fol. 182. Il exerçait encore le 19 novembre 1348 (X1A 12, fol. 188 v°).

10. Registres du greffe, X1A 8847, fol. 1 v°.

11. X1A, fol. 14 v°, 15.

12. X1A 9, fol. 85 v°.

13. X1A 9, fol. 82.

14. X1A 10, fol. 181.

15. X1A 9, fol. 96 v°.

Simon de Vendouaire,	22 juin 1342 [1]
Jean Rose,	22 mars 1344 [2]
Hélie Antéaume ou Autelme	31 mars 1345 [3]
Michel Dubois,	30 déc. 1345 [4]
Jean de Bucy remplace Jean Rose, destitué le	4 mai 1346 [5]
Pierre le Blont, nommé le	19 janv. 1348 [6]
Jean de Chézy,	18 févr. 1348 [7]
Guillaume Boterel,	19 nov. 1348 [8]
Léger Warou,	10 mai 1349 [9]
Louis de Bruges remplace son père Étienne, décédé en	janvier 1350 [10]
Jean des Prés,	11 mars 1350 [11]
Denis Herivier,	18 avril 1340 [12]
Pierre Burnout exerçait le	10 juill. 1350 [13]
Jean de Beauvais remplace Louis de Bruges,	17 mai 1351 [14]
Raoul de Nesles remplace Pierre le Blont, destitué le	27 juin 1351 [15]
Alphonse Clerc succède à son oncle Raoul de Nesles	28 juill. 1351 [16]

1. X1A 9, fol. 247. On trouve un hameau de la Vandoire (Seine-et-Oise), commune de Sartrouville, et un autre, Vaudouer, dans la Manche, commune de Marcilly.

2. X1A 10, fol. 24. Destitué le 4 mai 1346 et remplacé par Jean de Bucy (X1A 10, fol. 363 v°).

3. X1A 10, fol. 184 r°. Il fut premier huissier (voir plus haut); il était mort avant le 26 juin 1365 (X1A 20, fol. 32); sa femme Jeanne était sœur de Gilles Troussevache. — Cet huissier avait une maison à Paris, rue Saint-Jacques, après le Petit-Pont, contiguë à celle de Me Jean Roger et à celle de Richard Convers (X1A 17, fol. 246, 6 mai 1362).

4. X1A 8848, fol. 324.

5. X1A 10, fol. 363 v°.

6. X1A 12, fol. 182 v°. Il fut destitué et remplacé par Raoul de Nesles, 27 juin 1351 (X1A 13, fol. 61).

7. X1A 12, fol. 92 v°.

8. X1A 12, fol. 284.

9. X1A 12, fol. 303.

10. X1A 12, fol. 422 v°.

11. X1A 12, fol. 374 v° et 392 v°. Il se retira le 22 janvier 1357 (X1A 16, fol. 304).

12. X1A 12, fol. 390 v°.

13. X1A 12, fol. 392 v°. Il exerçait encore le 2 septembre 1379 (X1A 1471, fol. 245 v°).

14. Louis de Bruges était mort (X1A 13, fol. 39).

15. X1A 13, fol. 61. Aux requêtes du palais, Jean de Lépine avait succédé comme huissier à son père, appelé aussi Jean (*ibid.*, fol. 12 v°).

16. X1A 13, fol. 105. Raoul de Nesles avait résigné sa charge en sa faveur.

Ravesson Duchesne,	31 janv. 1352[1]
Pierre Augustin succède à son oncle Pierre Baron,	21 nov. 1353[2]
Thibaud Yves succède à Jean des Fontaines le	28 janv. 1354[3]
Ravesson Duchesne vend sa charge le	9 mai 1354
à Oudart Fernique Barbier.	
Jean de Chambli,	— — [4]
Geoffroi Cofin, successeur de Jean Dupré,	8 février 1357[5]
Pierre Dubois,	27 juill. 1357[6]
Jean Sarrazin résigne au profit de Jean des Vignes,	2 sept. 1357[7]
François d'Aunay,	31 mai 1358[8]
Hugues de Besançon résigne au profit de son fils Huguenin, le	11 août 1361[9]
Toussain de Maunbeville, destitué le	20 sept. 1361[10]
Renaud de Bavelincourt le remplace,	— —
Jean Carpentier,	7 mars 1362[11]
Pierre Auguier,	8 août 1362[12]
Jean dit Bethléem,	24 fév. 1364[13]
Jean Boileau,	30 avril 1364[14]
Jean Waure,	13 fév. 1366[15]
Jean Fauvel,	27 août 1367[16]
Jean Chevalet,	22 avril 1368[17]
Jean le Moine, huissier de la Chambre des requêtes,	21 mai 1373[18]

1. X1A 13, fol. 207 v°.
2. Son oncle Baron avait résigné sa charge en sa faveur (X1A 15, fol. 164 v°).
3. X1A 16, fol. 155 v°.
4. X1A 15, fol. 176.
5. X1A 16, fol. 304. Il fut reçu le 13 février.
6. X1A 16, fol. 324 v°.
7. X1A 16, fol. 346 v°.
8. X1A 16, fol. 471 v°.
9. X1A 17, fol. 27 v°.
10. *Id.*, *ibid.* Il était en fonction avant le 7 octobre 1360 (X1A 14, fol. 287 v°).
11. X1A 17, fol. 241 v°.
12. X1A 17, fol. 144.
13. X1A 18, fol. 225 v°.
14. X1A 18, fol. 120.
15. X1A 1469, fol. 115.
16. X1A 21, fol. 51. Fut premier huissier en 1373. Son testament fut enregistré au Parlement le 26 mars 1408. V. Tuetey, *Index chronologique des testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI.*
17. X1A 21, fol. 357 v°.
18. X1A 1470, fol. 19 v°.

Jean de la Porte résigne au profit d'Étienne le Fèvre,	23 juin 1373 [1]
Robert Chaure,	8 juin 1374 [2]
Guillaume Narjot,	18 mai 1375 [3]
Michel Gobin, huissier des requêtes du palais,	5 oct. 1377 [4]
Richard Picot,	1er juin 1380 [5]
Pierre Belle,	1er juin 1380
Gaucher le Sénéchal,	14 nov. 1382 [6]
Jean Lasne,	25 nov. 1382 [7]
Guillaume de Lépine,	4 déc. 1382 [8]
Aleaume Cachemarée, nommé en	1393 [9]
Jacques Hémon, huissier des requêtes du palais,	9 fév. 1396 [10]
Raoul Lenoir,	24 avril 1397 [11]
Jean Duchatel, huissier des requêtes du palais,	4 juillet 1392 [12]
Gobin des Ponts,	21 juin 1398 [13]
Raoul de Guerges, reçu le	7 sept. 1401 [14]
Thomas Raat,	2 mars 1401 [15]
Guillaume de Buymont,	22 avril 1402 [16]

1. X1A 23, fol. 93 v°. Le Fèvre mourut avant le 24 avril 1397 (X1A 4784, fol. 335).
2. X1A 23, fol. 309. Fut premier huissier en 1401 (X1A 48, fol. 59).
3. X1A 24, fol. 57 v°.
4. X1A 27, fol. 138.
5. X1A 1473, fol. 5. Belle exerçait encore le 12 février 1412 (X1A 4789, fol. 221 v°).
6. X1A 32, fol. 1 v°.
7. X1A 32, fol. 8.
8. X1A 37, fol. 184.
9. Cachemarée avait été procureur du roi au bailliage de Caen, en 1385, et clerc-criminel au Châtelet de Paris (24 juillet 1389); il mourut en mai 1426 (Ant. Thomas, *les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*. 3e partie, notices biographiques. Paris, Champion, 1879, in-8°). (Duplès Agier, *Introduction au registre criminel du Châtelet de Paris du* 6 *septembre* 1389 *au* 18 *mai* 1393).
10. X1A 4784, fol. 55 v°.
11. X1A 4784, fol. 335.
12. X1A 4784, fol. 370.
13. X1A 45, fol. 161.
14. X1A 1478, fol. 35. Après la résignation de Colin Fournier, Raoul eut aussi la charge de portier de la première porte du Palais. Ses prédécesseurs avaient été : Hugues de Besançon, son fils Huguenin, Jean de la Porte, Étienne le Fèvre, Jean Baillet, Jean Moreau et Colin Fournier (X1A 48, fol. 234).
15. X1A 4785, fol. 317.
16. X1A 4786, fol. 106.

Jean Mainsnier,	22 mai 1402 [1]
Pierre Bigart,	21 juill. 1402 [2]
Pierre Noe,	23 mai 1406 [3]
Enguerrand de la Porte,	2 avril 1410 [4]
Adam des Vignes,	1410 [5]
Simon Foucaud,	19 août 1411 [6]
Nicolas Romain,	vendredi 12 fév. 1412 [7]
J. Danviller,	— —
Guillaume Valoe,	samedi 10 déc. 1412 [8]
Jacques de Buymont,	samedi 20 janv. 1414 [9]
Colart du Ru, ordonnance du	4 août 1418 [10]
Geoffroi de Moulins, ordonnance du	4 août 1418
Jacques de Cremery,	— —
Denis des Guez,	— —
Guillaume le Vuk,	— —
Jacques Raat,	— —

1. X1A 4785, fol. 355. On trouve aussi les formes Maisnier (X1A 8302, fol. 232 v°) et Maignier.
2. X1A 49, fol. 168.
3. X1A 1478, fol. 314. Il était mort avant le 19 janvier 1408 (X1A 1478, fol. 37).
4. Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, n° 4416.
5. H.-François Delaborde, *op. cit.*
6. X1A 1479, fol. 169 v°.
7. X1A 4789, fol. 221 v°. Jean Danviller fut premier huissier le 4 août 1418, quand la faction bourguignonne reconstitua le Parlement (*Ordonn.*, t. X, p. 464).
8. X1A 4789, fol. 359 v°.
9. X1A 4790, fol. 33. Il avait un frère, Robert de Buymont, sergent à cheval du Châtelet (*Ibid.*). Le 4 août 1418, il fut établi huissier de la Chambre des enquêtes.
10. *Ordonn.*, t. X, p. 464.

UN ADVERSAIRE INCONNU

DE SAINT BERNARD

ET

DE PIERRE LOMBARD

—

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT PROVENANT DE LA GRANDE-CHARTREUSE.

I.

Les historiens de la philosophie scolastique ont fait à plus d'une reprise le récit de la lutte qu'engagea, vers le milieu du XIIe siècle, saint Bernard contre le célèbre évêque de Poitiers Gilbert de la Porrée[1]. Cette controverse fameuse ne doit être considérée que comme un incident assez ordinaire dans la vie de l'Église catholique : on sait, en effet, qu'à diverses époques des esprits distingués, pour expliquer le mystère de la Trinité, ont franchi les limites de l'enseignement chrétien et que l'autorité doctrinale a dû les y ramener. Les uns, frappés davantage de l'idée d'unité, avaient, comme jadis Sabellius, nié la distinction des personnes ; d'autres, avec Arius, plutôt que d'admettre l'égalité des personnes, avaient fait du Père le Dieu suprême et ne considéraient le Fils que comme le premier-né de toutes les créatures : Gilbert, qui passait pour l'un des hommes les plus cultivés de son siècle[2],

1. Voir en particulier B. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, première partie, p. 447.

2. Voir le témoignage d'un contemporain, auteur de l'*Historia pontificalis*, Pertz, XX, 522.

n'avait évité ces erreurs que pour tomber sur un autre écueil : exagérant l'idée de trinité aux dépens de l'idée d'unité, il fut amené à enseigner un système que l'on accusa à bon droit d'être trithéiste, sinon en un certain sens polythéiste.

Une Divinité qui ne se confondrait pas avec Dieu ; des personnes divines si complètement distinctes les unes des autres qu'elles ne s'uniraient que par une forme commune, tirée de la Divinité ; ces personnes elles-mêmes distinctes de leurs perfections, tels étaient les points principaux de l'enseignement de Gilbert ; il n'était point difficile d'y reconnaître l'application de la théorie réaliste qui distinguait Dieu de la Divinité, comme elle avait distingué l'homme de l'humanité. Pas n'est besoin de longs discours pour montrer le péril que de telles propositions faisaient courir au dogme du Dieu unique et personnel qui est la base du christianisme. Certes il n'eût pas fallu s'avancer loin dans cette voie pour que la doctrine chrétienne se trouvât transformée en une théorie philosophique assez semblable à ces systèmes compliqués et obscurs que l'Orient n'a jamais cessé d'engendrer : tout au moins eût-on distingué en Dieu quatre choses, la substance et les trois personnes ; peut-être, grâce à la distinction réelle que l'on établissait entre Dieu et ses perfections, serait-on arrivé à enseigner l'existence, non seulement d'une quaternité, mais, suivant l'expression de saint Bernard, d'une centénité[1].

L'abbé de Clairvaux, qui jadis n'avait point ménagé Abélard, ne se laissa arrêter ni par la science ni par l'autorité de Gilbert ; il le poursuivit jusqu'à ce qu'il eût réussi à obtenir la condamnation de ses doctrines lors de la tenue du concile réuni à Reims en 1148, sous la présidence du pape Eugène III. Les divers récits qui nous ont été conservés ne sont pas d'accord sur la portée des décisions de cette assemblée[2] ; le document que je signale plus loin contient, comme on le verra, la version des partisans extrêmes de l'évêque de Poitiers. Gilbert discuta savamment ; théologien d'une érudition consommée, il tira parti de toutes ses ressources ; politique habile, il profita des sentiments de jalousie qu'inspirait à une frac-

1. « Verbi causa dicimus magnum, bonum, justum et innumera talia, sed nisi omnia unum in Deo et cum Deo consideres, habebis multiplicem Deum. » S. Bernard, *De consideratione*, V, 7. Et encore, dans ce chapitre : « Multa dicuntur esse in Deo... sed multa unum. Alioquin, si diversa putamus, non quaternitatem habemus sed centenitatem. »

2. Cf. Hauréau, *op. cit.*, pp. 474 et ss.

tion du clergé, notamment à la majorité des cardinaux, l'ascendant de saint Bernard sur le pape et sur l'Église de France. Il sut ainsi se disculper d'imputations fausses et atténuer la gravité du coup dont il était menacé ; il finit d'ailleurs par se rallier à une profession de foi rédigée sous l'influence de saint Bernard et observa jusqu'à sa mort, survenue en 1154, le silence qui lui avait été imposé sur ces questions.

Toutefois, les partisans de Gilbert (ils étaient plus ardents que nombreux) ne prirent pas facilement leur parti de la condamnation de leur maître. Saint Bernard, dans un de ses sermons sur le Cantique des Cantiques, leur rappelle les décisions qui réprouvent l'enseignement de Gilbert : « A Dieu ne plaise que l'Eglise catholique consente jamais à admettre une chose par laquelle Dieu soit et qui ne soit pas Dieu. » Le saint abbé continue en ces termes : « Je ne parle pas contre l'évêque de Poitiers, car dans ce concile il s'est humblement soumis à la sentence des évêques et a lui-même formellement condamné ces propositions et d'autres dignes de censure. Je parle pour ceux qui, contrairement à l'interdit apostolique promulgué dans cette assemblée, copient et lisent ce livre[1], s'obstinent à suivre cet évêque en des idées qu'il a abandonnées et préfèrent en lui le maître qui enseigne l'erreur au maître qui leur apprend à se corriger[2]. »

La petite église des disciples de Gilbert de la Porrée devait survivre à son chef comme à saint Bernard ; elle existait encore à la fin du XIIe siècle et n'avait point cessé de lutter pour esquiver les condamnations doctrinales dont elle avait été frappée et pour renvoyer à ses adversaires l'accusation d'hérésie. Les preuves de ce fait étaient maigres et rares ; le hasard des recherches que j'ai été appelé à faire dans les manuscrits de la Grande-Chartreuse, déposés à la bibliothèque de Grenoble, m'a révélé un témoignage, que je crois encore inconnu, de l'activité et de l'obstination des partisans de l'évêque de Poitiers. Si l'on veut bien se rappeler de quelle importance ont été les controverses trinitaires pour déterminer la notion de Dieu, on trouvera peut-être qu'il n'était point inutile de signaler l'existence de ce document : les maîtres de l'histoire de la philosophie diront si cette publication ajoute

1. Sans doute le commentaire de Gilbert sur le traité *De Trinitate* du pseudo-Boèce. Cf. *Patrol. Latina*, LXIV.

2. In cantic., sermo LXXX.

quelques lumières à celles que nous possédons sur le mouvement intellectuel et les préoccupations théologiques du XIIe siècle.

II.

On conservait au XVIIe siècle à la Grande-Chartreuse un manuscrit contenant, entre autres choses, plusieurs œuvres de Florus, le diacre lyonnais contemporain de Charles le Chauve, notamment son traité de la messe et son commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui n'est qu'une compilation d'extraits empruntés aux Pères de l'Église. Sirmond, qui dès 1612 entretenait des relations scientifiques avec les religieux de la Chartreuse, avait tiré de ce manuscrit des fragments de saint Avit de Vienne qu'il avait le premier livrés au public[1]. Plus tard, en une circonstance qu'il ne m'a pas été possible de préciser, Sirmond vint en Chartreuse, étudia le manuscrit de plus près et exprima le désir de le posséder. C'est alors que les chartreux se décidèrent à lui faire hommage du précieux texte; dom Juste Perrot, prieur de la Grande-Chartreuse, fit détacher du manuscrit les œuvres de Florus qu'il adressa au savant jésuite par l'intermédiaire du prieur de la Chartreuse de Vauvert. Sirmond y trouva des fragments inédits de saint Fulgence qu'il publia en 1643 sous ce titre : *Excerpta Fulgentii contra Fabianum*[2].

Qu'est devenu le manuscrit de Florus? Je laisse aux érudits le soin d'en rechercher le sort; il ne me paraît pas figurer dans le catalogue des manuscrits qui formaient une part si importante de

1. Cf. Bellarmin-Labbe, *De scriptoribus ecclesiasticis*, I, 170 (édition de Paris, 1660).

2. Une note écrite par un chartreux sur la première garde de la partie du manuscrit demeurée à la Chartreuse nous apprend que le P. Sirmond « avoit demandé ce manuscrit lorsqu'il vint en Chartreuse au temps que le Roy vint à Grenoble. Cela est, ajoute l'annotateur, dans une des lestres du R. P. D. Juste Perrot. » Ce renseignement ne s'accorde pas facilement avec les faits : Louis XIII vint à Grenoble en 1629 et 1630, mais alors Sirmond, n'étant pas son confesseur, ne suivait sans doute pas la cour. Il était vraisemblablement confesseur du roi en 1642, quand Louis XIII revint par la vallée du Rhône de l'expédition de Catalogne. Est-ce alors que Sirmond quitta le cortège royal à Valence ou à Lyon pour venir en Chartreuse? Cela coïnciderait bien avec la date de l'édition des *Excerpta Fulgentii*, publiée en 1643, mais il ne paraît pas que le roi soit venu à Grenoble à cette époque. On voit la difficulté, peut-être causée par une méprise de l'annotateur chartreux.

la bibliothèque des jésuites du collège de Clermont; on sait que cette collection fut vendue lors de la suppression de l'ordre. L'autre partie du manuscrit, qui n'avait pas été envoyée à Sirmond, figura jusqu'à la Révolution dans la bibliothèque de la Grande-Chartreuse sous le n° 173; elle constitue maintenant le n° 1085 des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble [1]. Le premier des traités

1. Écriture du XIIIe siècle. Parchemin, 135 feuillets, plus à la fin dix feuillets en papier blanc remplaçant évidemment des feuillets coupés : on voit aussi que des feuillets ont été enlevés au début du manuscrit; 212 sur 150 millimètres; initiales à l'encre rouge, rubriques pour l'indication des chapitres et les noms des auteurs cités. Reliure en basane, du XVIIe siècle. Sur la première garde, on trouve des notes des bibliothécaires de la Chartreuse au XVIIe siècle, et en écriture du XIIIe siècle, très analogue à celle du manuscrit, la lettre suivante, d'où l'on peut inférer que le ms. appartenait déjà aux Chartreux au XIIIe siècle. « Dilectissimo suo dulcissimo G. pauperculo Cartusie novicio frater A., jugum Christi suaviter sentire et onus ejus usque in finem portare cum amore. Sit nomen Domini benedictum, qui vos vocavit in admirabile lumen suum. Quid retribuetis Domino pro omnibus que retribuit vobis? Cum enim seculum vobis rideret, quis posuit in visceribus vestris ut risum deputaretis errorem et gaudio diceretis; quid frustra decipis? Quis fuit ductor itineris vestri ut vos adduceret in montem, nisi spiritus Domini? Ille namque veraciter ascendit in montem, qui vitam proponit arduam tenere et propter verba Dei vias duras custodire. Sit igitur apud vos gloriosum pariter et jocundum abjectum esse in domo Dei vestri et recumbite in novissimo loco, ut cum venerit qui vos vocaverit dicat vobis : Amice, ascende superius. Sapienter fugit naufragia qui tendit ad humilitatis portum. Et quid opus est plura dicere? Benedictio Domini super caput vestrum, qui enim, credimus, ante vos Deum et post tergum posuistis seculum; et vestris orationibus nos pariter commendamus. » Un chartreux du XVIIe s. suppose que cette lettre a pu être écrite par Armand, profès de Portes ou de quelque maison de Bourgogne, qui fut ensuite prieur de la Chartreuse de Silignac, où il mourut en 1220, après avoir été l'ami de saint Hugues de Lincoln. Je n'ai ni à défendre ni à combattre cette hypothèse; au surplus cette lettre me semble ne fournir aucun renseignement sur l'auteur du *Liber de vera philosophia*.

Le *Liber de vera philosophia* commence au fol. 3 de la pagination actuelle : « Incipit liber de vera philosophia. Vita cujus libet est summum bonum, sicut mors cujuslibet est summum malum : » tel est le début du prologue. L'ouvrage comprend douze parties, qui seront énumérées ci-dessous; la douzième est le résumé de la *Collectio auctoritatum*, dont j'aurai occasion de parler. Suit, au fol. 100 v°, une autre collection d'extraits des Pères sur la Trinité, qui semble ajoutée au *Liber ;* elle commence brusquement par ces mots : « Item Flores prime partis collecte. Boetius libro de Trinitate; in universalibus pars dici non potest... » La seconde partie de cette collection s'ouvre, au fol. 102 r°, par ces mots : « Flores ultime partis collecte; Rabanus super Genesim. In principio Genesis primitus misterium Trinitatis agnoscitur... » Les feuillets 110 et 111 sont remplis de citations sans ordre apparent, d'une autre écriture. A partir du feuillet 112, le manuscrit ne comprend plus que des sermons anonymes, sans

que l'on y trouve est une œuvre anonyme, intitulée *Liber de vera philosophia*, transcrite par un scribe qui écrivait vers l'an 1200. C'est sur ce traité que je voudrais attirer l'attention du lecteur : c'est pourquoi j'essaierai de donner quelques renseignements tant sur l'auteur anonyme que sur les caractères de son œuvre.

III.

L'auteur de cet ouvrage est évidemment un supérieur ecclésiastique, probablement un abbé qui écrit pour l'instruction de ses moines ; en effet, il nous l'indique par ces mots :

« Omnis homo semper debet tota mente exquirere quis eum fecerit, et ad quid et de quo.....; unde prelatis omnibus ecclesiarum precipue a Deo injunctum est quod rudes semper hec doceant et prudentes ad hec exerceant. Inde est quod sic facere modo et nos licet minus periti, intendimus[1]. »

L'œuvre a été écrite après 1179, date du concile de Latran, qui y est mentionné en un passage que j'aurai l'occasion de citer plus bas[2]. L'auteur nomme comme des contemporains les écrivains du XIIe siècle, Abélard, saint Bernard, Guillaume de Conches, Pierre Lombard ; il connaît l'histoire des doctrines de cette époque ; on peut donc conjecturer qu'il appartient à la génération arrivée à la maturité au plus tard vers 1160 et qu'il a dû écrire entre 1180 et 1190, plutôt au commencement qu'à la fin de cette période.

A quelle région appartenait notre auteur? Là-dessus nous avons quelques indices : dans l'énumération des faits surnaturels qu'il invoque à l'appui du dogme de la présence réelle, il semble préférer ceux qui se sont produits dans le Midi, par exemple à Saint-Gilles et à Narbonne ; de plus, il nous apprend qu'il était en relations d'amitié avec un chanoine de Saint-Ruf ; enfin il voyagea en Espagne et fut aux environs de Valence témoin d'un miracle

ordre méthodique. Voici l'*incipit* du premier : « Diligite justiciam qui judicatis terram. Quid est diligere justiciam nisi diligere Christum...? » Voici l'*incipit* du dernier : « Sion in judicio redimetur et reducent eam in justiciam. Syon ea est que speculari debemus, alta, profunda et dulcia Dei... »

Au *Liber de vera philosophia* ont été ajoutés dans les marges et dans les blancs de très nombreux renvois et de nombreuses notes en une écriture du XIIIe siècle.

1. Fol. 31 r°.
2. Voir ci-dessous page 415.

eucharistique[1]. Il paraît donc légitime de conclure que l'écrivain inconnu était un abbé de la Provence, ou, plus vraisemblablement encore, du Languedoc.

A coup sûr, il était très savant ; on en peut juger par la variété de ses citations. S'il connaissait bien les lettres profanes, il n'était pas moins versé dans l'étude de la littérature sacrée. Ses pérégrinations dans les pays d'Orient l'avaient mis en contact avec les Grecs, de l'opinion desquels il se préoccupe toujours ; aussi cite-t-il saint Athanase, saint Chrysostome, Didyme, saint Grégoire de Nazianze, Théodoret, Sophronius, saint Jean Damascène, à côté des Pères de l'Église latine, saint Augustin, saint Grégoire, saint Jérôme, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Léon, saint Fulgence, Boèce, Cassiodore, Bède le Vénérable, etc. ; il n'ignore d'ailleurs ni les lettres des papes, ni les décisions des conciles ; il connaît la polémique que soutint au commencement du XIIe siècle, contre les docteurs de Byzance, l'archevêque de Milan, Pierre Grosulan[2], au sujet de la procession du Saint-Esprit. Toutefois, malgré cette immense érudition, il tient en défiance la science humaine, surtout la science contemporaine. S'il dit en un passage : « Religionis et fidei sectande caput est historia et philosophia[3], » il ne manque pas, en d'autres endroits, de rabattre les tendances rationalistes de la science mondaine : « Sapientia hujus mundi stulticia est apud Dominum ; item prudentia carnis mors est, quia naturas rerum sequitur, et nichil putat Deum posse preter quod in naturis rerum videt[4]. » Au surplus, c'est un esprit vigoureux, mais étroit[5] ; il s'est enfermé dans

1. Fol. 52 r°.
2. Fol. 79 r°.
3. Fol. 29 r°.
4. Fol. 8 v°.
5. Il donne parfois de singuliers arguments, qui décèlent une pensée originale. En voici un exemple : quand il distinguait de Dieu les attributs divins, on lui objectait : Dieu n'a donc pas été seul de toute éternité, puisque ses attributs existaient avec lui. Voici ce qu'il répond : « Ego autem miror viros sapientes hanc impericiam pro ratione posuisse, quia si hoc est verum quod dicunt, nichil est solum in mundo toto, nec fuit, nec erit unquam. Unde secundum eos mentimur quoties dicimus religiosos solitarios solos habitare in cellulis quia solitarii dicuntur, quia forte catus, vel mus, vel aragnes, vel pulex, vel pediculus, vel vermis in ventre, vel vestis in dorso, vel capilli, vel cicatrix, vel corona, vel calvicium, vel pes, vel albedo in oculo, vel aliquis lapis, vel ligna, vel tegule, vel ostium, vel proprietas aliqua sive sua sive cellule sue sive cujuslibet alterius est in domo cum eis. » Fol. 77 r°.

une petite école qui n'a point d'avenir et accepte sans hésiter l'extrémité où il se trouve réduit de frapper d'anathème l'immense majorité des hommes de sa génération.

IV.

Le but qu'il se propose avant tout, c'est de faire connaître la vraie foi tombée dans un oubli presque universel. Là-dessus il s'explique nettement dans son prologue.

Après avoir établi l'importance de la philosophie, qui, en faisant connaître Dieu, assure aux hommes la vie éternelle, il continue en ces termes : « In hac ergo vita a nobis cognoscendus est Deus, saltem per fidem cum non possimus per speciem. Quare et in hac philosophia semper omnes debemus intendere si mortem eternam volumus evadere et vitam eternam acquirere, quam nullo modo aliter possumus obtinere. Hoc autem cum aliquibus familiaribus meis diligentissime persuaderem, responderunt hoc verum esse, sed vix aut numquam fieri posse ut fidem rectam aliquis de Deo possit habere, et non recta facit hereticum et sacrilegum esse. Nam de fide recta nulli sanctorum adhuc leguntur seriatim scripsisse quicquid fuerat nobis necesse[1]. »

Sans doute, on a bien écrit des traités sur des sujets particuliers, mais ils sont trop nombreux pour que les fidèles puissent trouver le temps de les lire ou triompher de l'ennui qu'ils inspirent. Ce qu'il faut, c'est un abrégé solide de la doctrine. On a tenté de l'écrire, mais en vain : « Hoc tamen nonnulli modernorum conati sunt facere, quorum quidam non satis exercitati, in multis convincuntur errasse, tum ex eo quod ex suo multa suspitiosa visi sunt addidisse, tum ex eo quod dicta sanctorum aliter quam se haberet intellectus auctorum creduntur interpretasse ; unde tantum scisma inter ipsos modernos, etiam Latinos, exortum est, ut alii alios ad invicem scribendo improbent hereticos. His igitur obstaculis a fide recta prepedimur, et cui parti favere debeamus penitus ignoramus[2]. »

L'auteur a donc formé le projet d'écrire un livre court et précis qui soit une réponse à tant d'âmes qui se demandent : où est la vraie foi? que faut-il croire? Déjà le prologue manifeste une défiance profonde à l'égard des opinions généralement reçues et

1. Fol. 3 r°.
2. *Ibid.*

des doctrines émises par les contemporains dans leurs écrits. Cette tendance, comme on le verra, ne fera que s'accentuer dans la suite du traité.

V.

L'œuvre est divisée en douze parties. Voici en quels termes le plan est indiqué dans le prologue :

Petimus ergo (ce sont les disciples qui parlent) ut... nos instruas quo modo Deus est trinus et unus (I) ; indè de Incarnatione Verbi (II) ; indè de corpore de sanguine Domini (III) ; deindè ne sophiste garruli nos in alique conturbent, si que auctoritates predicte doctrine videantur obviare, eas addas et per alias auctoritates ad concordiam compendiose reducas (IV : de concordia contrarietatum predictarum). Postea modernis ex sententia sua, non ex auctoritatibus sanctorum recte fidei resistentibus auctoritates eos redarguentes opponas ; preterea ipsas auctoritates quibus ad fovendum errorem suum abutuntur ipsi moderni ponendo per alias auctoritates exponas et errorem eorum aperiendo destruas (V : utrum natura divina sit persona) ; manifestatio Sabelliane heresis, que hodie ferè ubique regnat, et exploratio auctoritatum que imperitis videntur eis favere (VI). Inde Grecis mentientibus quod Spiritus Sanctus non procedit a Filio, qualiter obviemus non pretermittas (VII : de processione Spiritus Sancti contra Grecos). His quoque qualiter Judeis opponamus vel respondeamus inseras ; ad cautelam quoque nostram docere ne differas quid sit hereticum esse (VIII : quomodo sit disputandum cum paganis, Judeis, Manicheis, Arrianis, Sabellianis) ; (IX :) que et quot sunt hereses. Moderni quoque si qua docuerint que possint simplicitatem fidei in aliquo turbare, rogamus ut ea quoque ne differas notare (X : que videntur suspitiosa in scriptis modernorum). Post modum vero de membris Domine subjungas (XI : de membris Domini, contra antropomorphitas). Ad ultimum, quia copia librorum ex quibus predicte auctoritates sumpte sunt non facile potest legi vel etiam haberi, ne vim alicui auctoritati videaris fecisse, compendiosam collectionem aliquarum auctoritatum predictam doctrinam corroborantium concordando, more librorum jurisperitorum, rogamus, adnectas (XII : de collectione auctoritatum) ; et sic per XII partitiones omnia ista discernas, ut, cum in qualibet earum querere necesse videatur, facile inveniatur [1].

1. Fol. 3 r° et v°.

VI.

On a pu le voir par quelques expressions, l'auteur est hanté par cette idée que partout l'hérésie sabellienne triomphe et que bientôt elle fera disparaître la véritable foi. Ecoutez-le plutôt :

Sabellius enim jam resuscitatus modo ubique fere regnat, qui ab orbe universo quasi leprosus olim ejectus fuerat, quod heresim scelestissimam predicabat.....; modernis vero temporibus... suscitavit Sabellium diabolus et dedit ei regna omnia mundi ut sua confusione ubique predicando et incessanter omnes secum trahat ad Tartara... Inde est quod Judei facti sunt Sabelliani, sic et gentiles etiam universi necnon omnis fere Christianus, et ut videtur, specialiter omnes Latini; quod ut iterum compleatur quod scriptum est : Confundam sapientes in sapientia sua, omnes fere qui huic mundo videntur esse sapientes diabolus venenata sue potionis confusione inebriavit; quod nisi confusionem Sabellii, cum de fide Dei agatur, nullus fere eorum docere vel loqui novit. Inde etiam est ad cumulum confusionis tocius generis humani quod facti sunt hoc tempore universi Sabelliani, cum olim non nisi unus fuerit qui hanc zizaniam superseminaverit[1] que et semen et messem Dei pene totam hoc tempore suffocat ne fructus debitos reddat; hii enim etsi non sint Sabellius in persona, sunt in spiritu et in heresi Sabelliana. Inde quoque et illud est malorum omnium pessimum quod si quis forte perrarus est catholicus, pre multitudine, pré potencia, pre mundana scientia non audet eis eciam in verbo uno obviare, timens ne, si eis displiceat, graciam eorum et etiam forte se ipsum amittat, plus metuens homines aut verens quam Deum[2].

Aussi, s'il combat juifs, manichéens et ariens, c'est aux sabelliens que notre écrivain inconnu réserve tout le poids de sa polémique ; il accable d'invectives les philosophes et les savants qui, d'après lui, sont conjurés pour propager cette hérésie. Il leur reproche de falsifier les écrits des saints Pères pour appuyer leurs erreurs ; voyez avec quelle vivacité il s'en prend aux auteurs, si nombreux au XIIe siècle, de livres de *Sentences :*

In hac secta discipulos erroris gignunt qui et ipsi magistri hujus

1. Allusion qui paraît se rapporter à Abélard.
2. Fol. 62 r° et v°.

erroris fere omnes hodie sunt; errorem enim suum nomine *Sententie* palliant, qui olim a sanctis doctoribus heresis et secta et scisma et supersticio dicebatur; sicque perit orbis universus propter negligentiam inquirende veritatis dominice fidei que ex culpa nascitur magistrorum populi : qui cum lux debent esse episcopi, fuerint tenebre. Nam omnes pene tam ceci facti, omnes cecos factos post se trahunt; unde omnes precipites in foveam cadunt[1].

C'est pour porter remède à cette lèpre répandue partout que l'auteur tente de montrer l'identité des erreurs modernes avec l'hérésie sabellienne; il espère ainsi rappeler à la raison et à la foi ceux qui, par ignorance ou par calcul, ne cessent de s'en éloigner. A vrai dire, tel est le but réel de son œuvre.

Après avoir exposé les croyances des sabelliens de l'antiquité, il résume à sa manière la doctrine des modernes :

Moderni multi jam scripserunt permulta et prolixa valde volumina quod tota Trinitas, scilicet Pater et Filius et Spiritus Sanctus, est una numero substantia simplex, et quod natura divina, scilicet Divinitas, que una tantum numero est, Deus est; et quod hec eadem est Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Item scripserunt quod Pater et Filius et Spiritus Sanctus est unum numero, et quod unus Deus est et Pater et Filius et Spiritus Sanctus, et quod una substantia est et Pater et Filius et Spiritus Sanctus..... Item scripserunt quod tres persone non sunt tria, et quod proprietates quibus ipse persone distinguuntur a se invicem sunt ipse persone. Item scripserunt quod divina natura que una est numero est Pater et Filius et Spiritus Sanctus, et quod hec est incarnata; item sicut Deus est ita et unus est; item quod quidquid est in Deo Deus est.....[2].

VII.

L'auteur du *Liber de vera philosophia* s'acharne à combattre toutes ces propositions comme hérétiques; cependant il ne peut écarter de son souvenir les décisions de Reims, ouvertement contraires à sa propre opinion, et la profession de foi de saint Ber-

1. *Ibid.*

2. Fol. 63 r°. Cette dernière proposition : *Quicquid est in Deo Deus est*, est celle que l'auteur combat avec le plus d'énergie et qui lui semble résumer l'ensemble de doctrines qu'il appelle sabelliennes.

nard et des évêques français, si manifestement favorable aux doctrines qu'il réprouve. Aussi, pour paralyser l'argument qu'en peuvent déduire ses adversaires, il raconte à sa manière le concile de 1148 et la condamnation de Gilbert de la Porrée. Après avoir fait allusion au fameux principe sur lequel se fondent ses adversaires : *Quicquid est in Deo Deus est*, il ajoute :

Super verbo quippe isto, contra quemdam episcopum qui hoc verbum non concedebat (cet évêque est évidemment Gilbert de la Porrée), mota fuit aliquando questio in Remensi concilio coram papa Eugenio; cui judicio ejusdem domini pape in eodem concilio Dominus tantam sapientiam contulerat quantam nulli contulerat temporibus illis; de qua post multos dies inter solos episcopos sufficienter disputatum est; sed prorsus nichil inde diffinitum est; quia omnino sine judicio, prudenti tamen consilio, dimissa est in dubio. Hoc enim verbum tunc manutenebat, bonis clericis, ut dicebatur, semper invidiosus, quidam sub quo fuerat monachus papa tercius Eugenius (évidemment saint Bernard) et alii quamplures tum favore istorum, tum invidia episcopi et suorum, tum quia non erant in hac doctrina diu exercitati, sicut sepe contigit, ut in confessione Berengarii patet coram Nicolao papa in Romano concilio, et in Boetio de Trinitate, IIII questione. Qui cum viderent episcopum non solum rationibus irrefragabilibus, sed etiam expressis auctoritatibus per omnia viriliter resistentem, auctoritates tam multas non ausi dampnare, ne sic ipsi se ipsos manifeste probarent hereticos; si autem et quod dixerant ipsi huc usque contra eum, dampnarent, quod vix aliquis facit, similiter se ipsos evidentissime ostenderent hereticos fuisse; quapropter medium iter utrumque tenentes, nichil prorsus inde diffiniendo utramque partem prorsus reliquerunt intactam, rogantes episcopum ut infirmis mentibus profunda Dei profunde non predicaret, sed condescendens humilibus prout oportere videret sapientiam suam ut proficeret sapienter temperaret. Si enim dominus papa et concilium super hoc aliquid decrevissent, sicut alia eorum decreta scribuntur sic scriberetur et istud et sub pena observanda preciperetur [1].

Tel est le récit que donne notre anonyme du concile de Reims ; à l'entendre, il n'y a pas eu à proprement parler de condamnation régulière en la forme contre l'évêque de Poitiers ; très embarrassés de sa résistance énergique, les prélats prièrent poliment

1. Fol. 90 v°.

Gilbert de garder le silence sur ces matières, afin de ne s'exposer point à scandaliser les faibles et les ignorants.

Ce récit doit être rapproché de divers témoignages contemporains, celui de Geoffroi d'Auxerre, celui d'Otton de Freisingen et celui de l'auteur anonyme de l'*Historia pontificalis*, qui lui-même assistait au concile de Reims[1]. Si quelque érudit se livre à ce travail, je serais fort étonné qu'il n'en tirât point les conclusions suivantes :

1° Une profession de foi en quatre articles, contraire à la doctrine de Gilbert, fut rédigée par Geoffroi d'Auxerre, le secrétaire de saint Bernard ; au premier abord, elle fut assez mal accueillie par les cardinaux, qui y virent une tentative de l'abbé de Clairvaux et de l'Église gallicane en vue d'imposer à l'Église romaine une déclaration doctrinale ;

2° Cependant cette profession de foi fut solennellement publiée à Reims, dans la salle de l'archevêché dite salle du Tau[2] ;

3° La régularité en la forme de cette déclaration, qui valait condamnation des principales propositions de Gilbert de la Porrée, fut contestée par les partisans de l'évêque de Poitiers. Ils la considérèrent comme suspecte, parce qu'elle ne se retrouvait ni dans les actes du concile ni dans le registre d'Eugène III ; là-dessus l'*Historia pontificalis* s'accorde avec le théologien inconnu dont je viens de citer le témoignage. L'*Historia pontificalis* ajoute que la déclaration ne fut publiée que quinze jours après la fin du concile, en présence seulement d'un certain nombre de

1. Geoffroi d'Auxerre fut secrétaire de saint Bernard et est naturellement son partisan dévoué. Consulter son *Libellus contra Gilbertum Porret* et sa lettre à Albinus, cardinal d'Albano. *Patrol. Latina*, CLXXXV, col. 595 et 587. On trouvera ces deux autres récits dans Pertz, XX, 379 et ss., 522 et ss. Ces récits sont plutôt favorables à l'évêque de Poitiers. Cf. Hauréau, *op. cit.*

2. *Historia pontificalis*, p. 525. Cf. Geoffroi d'Auxerre, *Libellus*, col. 617. Otton de Freisingen dit qu'une seule proposition fut condamnée par le pape (p. 384) : « Ne aliqua ratio inter naturam et personnam divideret, neve Deus divina essentia diceretur ex sensu ablativi tantum, sed etiam nominativi. » Sur les autres points, Gilbert n'aurait pas été condamné. Avec deux témoins oculaires, Geoffroi d'Auxerre et l'auteur de l'*Historia pontificalis*, je crois que la déclaration en quatre articles qui condamnait Gilbert fut solennellement publiée par le pape. L'auteur du *Liber de vera philosophia*, il faut le remarquer, conteste la validité et non l'existence de la condamnation, tandis qu'Otton semble considérer la condamnation comme anodine ; à mon avis, c'est le récit d'Otton qui doit être écarté.

prélats de diverses provinces retenus à Reims pour terminer cette affaire : cette circonstance explique que la profession de foi ne figure point dans les actes conciliaires. Mais elle n'en fut pas moins pleinement sanctionnée par le pape, assisté d'un certain nombre d'évêques; notre auteur est donc inexact quand il tient cette condamnation pour non avenue; si l'autorité ecclésiastique ne se prononça point pendant le concile, elle se prononça ouvertement quelques jours après la dissolution de cette assemblée;

4° Gilbert adhéra à la déclaration de saint Bernard, accepta de corriger ses ouvrages pour les mettre en harmonie avec cette déclaration, et désormais garda le silence sur ces questions. Tel est le témoignage de l'*Historia pontificalis*[1], de Geoffroi d'Auxerre[2] et de saint Bernard lui-même[3].

En résumé, saint Bernard rencontra une résistance plus vive que peut-être il ne s'y attendait ; s'il finit par obtenir la victoire, son adversaire ne fut point écrasé ; sa défaite ne fut point une déroute[4]. Mais les disciples et les partisans de Gilbert transforment les événements au gré de leurs sympathies quand ils représentent l'issue de la lutte comme indécise.

VIII.

Au surplus, les survivants des disciples de Gilbert ne sont à la fin du XIIe siècle qu'un petit groupe isolé au milieu des évêques et des docteurs contemporains. Notre auteur s'en rend fort bien compte ; mais, cédant à la tendance ordinaire des esprits obstinés et orgueilleux, il se cantonne dans ce petit groupe auquel il attribue le monopole de l'orthodoxie. Il reste à montrer comment il jeta l'anathème sur les noms les plus connus de la théologie du XIIe siècle. C'est le travail auquel il se livre dans le chapitre intitulé : *Que videntur suspitiosa esse in scriptis modernorum*[5].

Ce chapitre s'ouvre ainsi :

1. P. 525.
2. *Epistola ad Albinum.* Migne, CLXXV, 592.
3. *In Cantica Canticorum*, sermo LXXX, in fine.
4. Voir dans l'*Historia pontificalis*, p. 526, la très curieuse appréciation des deux adversaires, saint Bernard et Gilbert de la Porrée ; celui-là représenté comme un de ces hommes d'action et de gouvernement dont l'Église n'a jamais manqué, celui-ci comme un érudit, un savant et un lettré.
5. Fol. 88 r°.

Moderni similiter, quia multa docuerunt et in scriptis et etiam sine scripto que fidei simplicitatem possent a veritate deviare, necesse foret ea qualicumque modo signare. Sed tot et tanta sunt quod indigent per se volumine; nec etiam libros omnium possumus habere nec ad notitiam nostram omnes pervenere. Sed ne videamur ista prorsus omittere, multis pretermissis, signemus aliqua aliquorum opera..... Ex hoc autem quod quedam verba quorumdam volumus notare..... multos credimus nobis fore iratos. Sed si hominibus ex toto placerem, Christi servus non essem. Deus autem Trinitas cujus causam..... manuteneo; in quo solo confidens nullum hostem timebo, eripiet me de ore leonis et de manu bestie, ne me possint unquam in aliquo ledere; nec ego vim facio alicui istam legem vel errorem suum relinquere, sed tantum precor unumquemque errores aliorum vel etiam suos saltem pro Deo vitare, et moneo etiam ut meos caritative corrigat, ita quod dilectionem Dei et proximi non offendant. Superflua igitur vel etiam carenda credimus que sequuntur.

Après ce début, assez menaçant pour les théologiens du XIIe siècle, l'auteur distribue ses critiques et ses anathèmes aux plus importants de ses contemporains. Il cite d'abord, par son nom, Guillaume de Conches :

Quidem dictus magister W. de Conchis librum composuit quem Philosophiam nominavit, in quo se ipso teste multum erravit contra fidem catholicam; sed quia ipse in alio libro quem similiter fecit illum plene correxit[1], superfluum esset amodo ipsum notare.

Après le tour de Guillaume de Conches vient celui d'Abélard :

Quidam quoque alius magister, homo satis subtilis ingenii, viam incognitam sine ductore ingressus est; unde currens, lassatus, moramque faciendo solus obdormiens in solitudine inter alia corrigenda scribendo sopniavit quod Deus Pater est in Filio sicut genus in specie; unde quia propter hec et hujusmodi perpetuo silencio dapnatus est, non est opus amplius eum notare[2].

1. Sur la rétractation de Guillaume de Conches, mort en 1154, cf. Hauréau, *op. cit.*, p. 441. Il avait été poursuivi par Guillaume de Saint-Thierry et Gautier de Conches, qui furent aussi deux adversaires de Gilbert de la Porrée.

2. Sur cette doctrine, voir l'introduction de M. Cousin à son édition des ouvrages d'Abélard (Paris, 1836, in-4°), p. CXCVIII. Les assertions d'Abélard se trouvent dans son *Introduction à la théologie* et dans sa *Théologie chrétienne*.

Saint Bernard[1] n'est naturellement pas plus ménagé que son adversaire. Il ne faut pas s'en étonner ; nul plus que l'abbé de Clairvaux ne devait être antipathique aux partisans de Gilbert de la Porrée. Notre anonyme conserve, vis-à-vis de saint Bernard, l'attitude de méprisant dédain qu'affectait déjà l'évêque de Poitiers[2]. Voici le passage qui le concerne ; le ton en est suffisamment impertinent, aussi bien pour le saint abbé que pour ses partisans au concile de Reims ; à entendre notre sectaire, la déclaration en quatre articles aurait été préparée dans une réunion d'un caractère assez peu ecclésiastique :

Fuit alius vir vite venerabilis; cum esset bene potus in nocte cum paucissimis familiaribus suis in ospicio suo, decrevit credi quod aliquid unum numero est Pater et Filius et Spiritus Sanctus, et quod tres persone non sunt tria, et alia quedam inferioribus similia. Quod quia non scripsit in volumine, non est necesse amplius notare. Potuit autem in his sicut in aliis quibusdam que scripsit sollempniter errare. Hic namque spatiose scripsit quod milites Templarii Jerosolimitani, pro antiquis turibulis et urceolis et aliis instrumentis veteris legis, dependent tempore isto in Templo Domini, de quo Dominus ejecit vendentes et ementes, sellas et frena sua et lanceas et alia milicie sue instrumenta necessaria, quod falsissimum est, quia nec Templum in potestate illorum est[3].

Le lecteur n'aura pas de peine à faire la part des exagérations de la rancune théologique à laquelle s'abandonne l'écrivain ; la réputation de saint Bernard est au-dessus de ces atteintes. Elles ne font

1. Entre Abélard et saint Bernard, notre auteur mentionne encore parmi les hérétiques un évêque qui d'ailleurs n'a pas laissé d'écrits : « Quidam similiter alius magne dignitatis homo, veniens ab universali quondam concilio, non bene intelligens que ibi dicta fuerant, inter alia predicavit in sinodo sua quod in personis sancte Trinitatis nulla esset differentia nisi in nominibus tantum. Sed quia nec hec nec alia scripsit, nec hunc duximus dignum amplius signare. »

2. *Historia pontificalis*, p. 526.

3. Allusion à un passage de l'œuvre de saint Bernard intitulée : *De laude militiae Templi*, chap. v. *Patrol. Latina*, CLXXXII, c. 927. Ce passage s'applique à l'ordre du Temple et non à l'ancien temple des Juifs, dont saint Bernard le rapproche par un simple procédé de rhétorique : « Ornatur tamen hujus facies Templi sed armis, non gemmis; ... pro candelabris, thuribulis atque urceolis domus undique frenis, sellis ac lanceis communitur... » Il suffit de jeter les yeux sur cet écrit pour voir que notre auteur impute à saint Bernard une grossière confusion qu'il n'a pas commise. Cela montre le peu de valeur de ses accusations contre l'abbé de Clairvaux.

d'ailleurs que nous donner une preuve nouvelle de la haine que les disciples de Gilbert de la Porrée vouèrent à la mémoire de l'abbé de Clairvaux[1].

L'auteur entend n'épargner aucun des grands noms de la philosophie contemporaine ; maintenant il expose les propositions dangereuses enseignées par Hugues de Saint-Victor[2], qu'il ne nomme pas plus que saint Bernard, mais que les citations ne permettent pas de méconnaître :

Fuit vero alius multa bona scribendo faciens qui scripsit inter cetera hec sequentia verba : capitulo primo, *de fide :*

Quod sapientibus hujus temporis oporteat credere in obscuris scripturis.

Quod tota Trinitas est una substantia simplex (capitulo IIIo) [3].

Quod sicut Deus est ita et unus est secundum rationem, ut unum sit principium.

Exordium fidei ab unitate incipit, non a Trinitate.

Dicit idem Augustinum dixisse ; quod quicquid est in Deo Deus est ; quod nec unus nec aliquis sanctorum legitur unquam dixisse, quia omnia sunt in Deo, nec sunt Deus [4].

Idem capitulo IIIIo quod humana mens vestigium est Trinitatis.

Quod Deus Trinitas est Pater et Sapientia quam habet sine qua nunquam fuit, et Amor quo semper eam dilexit, que sunt tres persone ; sicut mens humana et ejus sapientia et ejus amor sunt tria, que tamen non sunt persone, quia sunt affectiones circa animam, et quod sapientia Dei est Deus et una substantia vel una natura est ille tres persone, Pater et Filius et Spiritus Sanctus [5].

Idem capitulo VI ; quod omnia que secundum substantiam dicun-

1. Chemin faisant, l'auteur signale encore un hérétique qui n'a pas laissé d'écrits dangereux : « Alius quoque homo valde litteratus in magna sinodo, presentibus multis bonis clericis, inter alia predicavit se mirari stulticiam simplicium Christianorum eo quod non intelligebant quomodo Pater et Filius et Spiritus Sanctus essent tria et unum, asserens tres istas personas sancte Trinitatis esse unum subjecto sed tria ratione, sicut Socrates cum sit unus, tamen est albus, cripus, musicus, Sophronisce filius ; quare unum subjecto est, ratione vero diversa. Sed nec ipsum, quia hec non scripsit, visum est nobis amplius notare necesse. »

2. Hugues de Saint-Victor, *Summa sententiarum*, I, c. 8 (cf. Migne, *Patrol. Latina*, CLXXVI).

3. *Ibid.*, c. 9.

4. *Ibid.*, c. 6.

5. *Ibid.*, c. 6.

tur de tribus personis predicantur singulariter, non pluraliter, nisi persona.

Idem, cum persona secundum substantiam dicatur[1], secundum Augustinum, quod non est verum Augustinum dixisse, et cum hec sit diffinitio persone : persona est rationabilis substantie individua natura, quod non est verum, non audemus dicere de Filio quod sit alia rationabilis substantia a Patre, cum sit alia persona: nec de tribus personis quod sint tres rationabiles substantie, cum non dicitur Filius est alia persona, id est, discretus per aliam proprietatem ; Pater et Filius et Spiritus Sanctus sunt tres persone, id est, discreti per tres proprietates. Sicut enim cum dicitur : Filius est Deus, non distinguitur a Patre, sed cum additur Filius est Deus de Deo, jam fit distinctio ; ita cum dicitur : Pater est persona, Filius est persona, nondum fit distinctio; sed cum additur alia persona, vel plurale tres persone, jam distinctio notatur.

Hoc nomen Trinitas non est substantiale, sed pluralitatem designat personarum[2].

Hec nomina Pater, Filius, Spiritus Sanctus, translata sunt a creaturis ad Creatorem. Sed ne videantur in Deo significare quod in nobis significant, attribuitur Patri potentia, Filio sapientia, Spiritui Sancto benignitas[3].

. . . . . .

Idem capitulo VIII. Idem dicit Augustinum dixisse quod quidquid est in Deo Deus est, quod est dicere; sicut Pater Deus est, ita proprietas Patris est ipse Pater. Quid enim est proprietas Patris et Filii et Spiritus Sancti nisi persone ipse inter se distincte et discrete[4] ?

Notre auteur poursuivant son travail énumère jusqu'à seize propositions inutiles ou suspectes de Hugues de Saint-Victor ; la dernière est ainsi conçue :

Furtum et homicidium et cetera non inputantur posteris preter concupiscentiam, quia non fit generatio ipsa secundum effectus illorum, scilicet motum de illis venientem.

Toutefois Hugues de Saint-Victor a rétracté toutes ses erreurs : « Iste vero postquam ista et multa alia in hunc modum scripsit, aliud quoque magnum volumen scribendo composuit quod senten-

1. *Ibid.*, c. 8 et 9.
2. *Ibid.*, c. 10.
3. *Ibid.*, c. 10.
4. *Ibid.*, c. 11.

tie ejus dicitur et liber ejus de sacramentis intitulatur, in cujus prologo se confitetur multa scripsisse que postulat lectorem secundum sententiam hujus voluminis corrigere, in quo nichil horum scripsit. » Cette rétractation semblera assez peu formelle à qui lira avec attention le prologue du *De sacramentis* de Hugues de Saint-Victor[1].

Notre inconnu n'abandonne Hugues de Saint-Victor que pour attaquer Pierre Lombard. Il relève dans ses sentences trente-huit propositions, dont voici quelques-unes :

Fuit quoque alius magne dignitatis homo in multis eum (Hugues de Saint-Victor) imitatus, primo similiter docens unitatem Trinitatis quam Trinitatem unitatis.

Quod hoc nomen Heloy plurale est nominis Helyi[2].

Quod idem volens probare quod non quecque sunt in Dei scientia sunt in Dei essentia, ait Augustinus, inquit : Omnia antequam fierent erant et non erant ; erant in Dei scientia et non erant in sui naturà.

. . . . . .

Quod prescientia Dei non est causa rerum, quia sic esset causa malorum[3].

Quod unum solum est Deus Trinitas[4].

Quod nomine consorcii vel pluralitatis parcium non ponitur aliquid sed removetur[5].

Idem capitulo XXXI, quod illa tria, scilicet tres persone, non sunt unius Dei sed summus Deus[6].

Idem capitulo XLIIII, quod necessaria questio est utrum Pater genuit se Deum vel alium Deum.

1. Voici le texte du prologue du traité *De sacramentis fidei christianæ* de Hugues de Saint-Victor, auquel l'auteur fait allusion : « Librum de sacramentis Christianæ fidei studio quorumdam scribere compulsus sum : in quo nonnulla quæ antea sparsim dictaveram inserui. Hoc autem magis me movet quod cum hæc eadem prius negligentius dictassem..... passim transcribenda exposui... Sed quia postmodum cum eadem hujus operi textui insererem, quædam in ipsis mutare, quædam vero adjicere vel detrahere ratio postulabat. Lectorem admonitum esse volo, ut sicubi ea extra hujus operis seriem aliud aut aliter aliquid habentia invenerit, hanc diversitatis causam esse sciat, et si quid forte in eis emendandum fuerit, ad hujus operis formam componat. »

2. Pierre Lombard, Distinctio II, n° 6. Migne, *Patrol. Latina*, CXCII.

3. I, Dist. XXXVIII, c. 2.

4. I, Dist. II, c. 2 et *passim*.

5. I, Dist. II, c. 5.

6. I, Dist. III, c. 17.

Idem capitulo XLIIII, quod nec Pater genuit divinam essentiam nec divina essentia genuit essentiam nec Filium [1]. Quia si hoc esset divina essentia relative diceretur, et Pater esset Pater sibi et Filius Pater et eadem res se generaret [2].

Idem LXXII, quod non est in Deo aliquid quod non sit Deus, et quod habetur hic est nisi persona que ad alteram relative dicitur, et quod in Deo non est numerus, cum tamen in divina natura sit personarum Trinitas [3].

Idem capitulo LXXXVII, quod caritas aliquando refertur ad substantiam que communis est trium personarum et tota in singulis; aliquando specialiter ad personam Spiritus Sancti; sicut sapientia Dei aliquando pro substantia divina ponitur, aliquando pro Filio proprie; et quod Spiritus Sanctus est caritas, vel amor, vel dilectio Patris et Filii qua se invicem et nos diligunt et nos Deum [4].

Idem ex capitulo, quod Spiritus Sancti gemina est processio; eterna a Patre et Filio, et temporalis qua ad sanctificandam creaturam procedit, que donatio dicitur [5].

. . . . . .

Idem capitulo CLXXIII, quod in Deo non est numerus; quod cum dicimus plures esse personas singularitatem et solitudinem excludimus, nec multiplicitatem ibi ponimus. Quod cum dicimus tres personas, non quantitatem in Deo ponimus; et quod idem significatur cum dicitur : Deus est Deus, et cum dicitur : Deus est persona; et ita idem significat persona quod Deus, et quod nomine persone essentia intelligitur [6].

. . . . . .

Idem capitulo CCXXXIII, quod proprietates personarum sunt ipse persone et Deus et divina essentia [7].

Idem capitulo CCXXXIIII, quod natura est persone, et quod eadem essentia est Patris et Filii et Spiritus Sancti, et quod Deus habitavit in Christo non per gratiam adoptionis sed per gratiam unionis [8].

On sait combien vivement les doctrines de Pierre Lombard

1. I, Dist. IV, c. 1.
2. I, Dist. V, c. 1 et 12.
3. I, Dist. VIII, c. 9.
4. I, Dist. X, c. 3.
5. I, Dist. XIV, c. 1.
6. I, Dist. XXIV et XXV.
7. I, Dist. XXXIII.
8. I, Dist. XXXIV.

au sujet de l'Incarnation furent attaquées, sous le pontificat d'Alexandre III, par Gautier de Saint-Victor et Jean de Cornouailles. Notamment Gautier, dans son livre *Contra quatuor labyrinthos Franciæ*[1], avait poursuivi des critiques les plus véhémentes, non seulement Abélard et Gilbert de la Porrée, mais encore Pierre de Poitiers et Pierre Lombard; ces dénonciations répétées avaient éveillé l'attention d'Alexandre III, qui dut s'en occuper au concile de Tours et au concile de Latran[2]. Or, ce qu'on reprochait à Pierre Lombard, c'était la négation de l'humanité du Christ; pour lui, la nature humaine n'existe pas réellement en Jésus-Christ, elle n'est que le vêtement de la Divinité. Tel est le sens de la fameuse proposition imputée à l'évêque de Paris : *Christus secundum quod est homo non est aliquid.* Sur ce point, notre inconnu s'empresse de faire écho aux ennemis de Pierre Lombard :

Idem, capitulo CXXX (libri III), quod humanitas non est in Christo natura, sed habitus, sicut vestis vestito. Quod Christus carnem et animam habuit, sicut homo quilibet vestem. Quare secundum quod homo non potest dici Christus esse aliquis occasione illius Apostoli : *habitu inventus ut homo*[3].

. . . . . .

IX.

On le voit, c'est principalement à saint Bernard et à Pierre Lombard que s'en prend l'auteur inconnu du *Liber de vera philosophia;* il apporte dans sa polémique contre eux la violence trop fréquente dans les controverses théologiques de son temps. Au surplus, il ne se borne pas à combattre les doctrines d'autrui; comme beaucoup de ses contemporains, il allègue en faveur de ses opinions de nombreuses citations des Pères. La tâche lui avait été singulièrement facilitée par le travail d'un de ses amis, chanoine de Saint-Ruf, dont il nous révèle l'activité littéraire :

Fuit temporibus nostris quidam magister A. dictus Sancti Ruphi canonicus, homo magnus etate sed multo major scientia et religione

1. *Patrol. Latina*, CXCIX.

2. Voir aussi la lettre adressée par lui à Guillaume, archevêque de Sens, puis de Reims. Cf. Hefelé, *Histoire des conciles* (traduction française), VII, 512 et ss.

3. Cf. III, distinctio VI, VII, et la discussion à laquelle se livre Pierre Lombard sur l'Incarnation.

et dignitate, qui a consilio Remensi a papa Eugenio celebrato, ex quo ceperunt hujusmodi novitates crebrescere, usque ad concilium fere Romanum ab Alexandro papa celebratum non cessavit studiosissime cum omni diligentia inquirere per infinitas ecclesias et monasteria Galliarum et Hispaniarum et Italie et etiam Grecie, universos sapientes interrogando, et legendo et relegendo innumerabilia volumina quecumque de sancta Trinitate et ejus unitate dicebantur aliqui intimare utrum scilicet verbum istud : Quicquid est in Deo Deus est, esset alicubi ab aliquo sancto scriptum vel aliud aliquod verbum unde istud posset perpendi. Videbatur enim sibi istud verbum esse causa et origo fere omnium novitatum ex quibus videbatur heresis Sabelliana procul dubio ressuscitari..... Cum igitur hoc predictum verbum predictus A. per xxx annos et eo amplius querendo fatigatus nec per se nec per alios unquam posset invenire, nec ei equipollens, nec auctoritatem nec rationem quibus hoc posset probari vel tueri, visum est sibi perutile ex tot voluminibus que tociens perlegerat auctoritates aliquas eligendo colligere quas vidit ad doctrinam Sancte Trinitatis et ejusdem unitatis et Verbis Incarnationis et corporis et sanguinis Domini necessarias fore. Quarum in volumine compositionem vocavit *Collectionem* quam distinxit per xxiiii distinctiones. Qua per multas transcripta, unam dedit Rome Eugenio (*sic :* lire Alexandro) predicto Pape qui eam suscepit cum multa gratiarum actione, et eam didicit ab ipso predicto A. tanquam discipulus sine omni pudore : alium quoque librum ejusdem collectionis dedit Magalone; alium Psalmodiensi abbatie[1]; alium misit Alemannie; alium dedit Valentie, ecclesie Sancti Ruphi, cum alio tractatu de Trinitate; alium et michi quem Jerosolimis reliqui. Ex hac itaque collectione visum est et mihi aliquas auctoritates in fine hujus opusculi ponere quibus possint predicta muniri et minus dicta suppleri ita ut nichil videatur ibi nisi ejus auctoritate tractari[2].

L'ouvrage se termine par un résumé de chacune des distinctions qui forment la *Collectio* du chanoine de Saint-Ruf[3]. Voici l'indication des sujets de chacune :

Prima distinctione commendant Ilarium Hieronymus et Augustinus contra eos qui eum abhorrent.

1. Abbaye de Psalmodie, au diocèse de Nîmes.
2. D'après des renseignements que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Ulysse Chevalier, ce manuscrit n'existe plus à Valence.
3. Fol. 90 v°.

IIa distinctione continetur quod non homini, sed soli Deo credendum sit de Deo.

IIIa distinctio dicit quod multis modis dicitur natura et essentia et substantia, et quid sit natura et quid persona et quod inter se differunt.

IVa distinctio signat distincte personas a natura.

Va distinctio docet quod hoc nomen substantia positum est in designatione persone, non nature.

VIa distinctio ostendit quod hoc nomen substantia positum est in designatione nature, non persone.

VIIa distinctio docet quod hoc nomen natura positum est in designatione persone, non nature.

VIIIa distinctio ostendit quod hoc nomen natura positum est in designatione nature, non persone.

IXa distinctio ostendit quod hoc nomen essentia positum est in designatione persone, non nature.

Xa distinctio docet quod hoc nomen essentia positum est in designatione nature, non persone.

Distinctio XIa docet quod persone natura et substantia et essentia dicitur, et genus, et qualitas et species et proprietas.

XIIa distinctio ostendit et aperit Sabellianam et Arrianam heresim.

XIIIa distinctio docet exordium fidei constituendum a Trinitate et non ab unitate.

XIVa distinctio ostendit quod hec tria nomina, Pater et Filius et Spiritus Sanctus, unam rem solitariam non nominant, sed unumquodque nominat suam rem singulariter subsistentem.

XVa distinctio docet quare Pater nominetur Pater, et Filius Filius, et Spiritus Sanctus Spiritus Sanctus et quare Filius nominetur Verbum et Sapientia et Virtus.

Distinctio XVIa docet quod Pater et Filius et Spiritus Sanctus a sua communi natura hoc nomen suscipiunt : Deus.

Distinctio XVIIa docet quod hoc nomen Deus sic est Patris et Filii et Spiritus Sancti ut quandoque Patrem tantum nominet, quandoque Filium tantum nominet, quandoque Spiritum Sanctum tantum, quandoque simul sine distinctione hos tres nominet.

Distinctio XVIIIa docet cum unus, una, unum, rem solitarie singularem significet, quando et quare plures nominet personas.

Distinctio IXXa docet quibus rationibus Pater et Filius et Spiritus Sanctus, licet tres sint in numero discreti, dicantur esse unum et unus Deus.

Distinctio xx^a ostendit quod si quis per unus Deus rem solitarie singularem supponit et eidem hec tria nomina Pater, Filius et Spiritus Sanctus attribuit, Sabellianam heresim incurrit.

Distinctio xxi^a docet ex quo sensu Pater et Filius et Spiritus Sanctus unum et unus Deus intelligi debeant.

Distinctio xxii^a docet quod cum dicitur : Pater genuit quod ipse est, per istud quod non refertur subsistens sed subsistentis natura quam genus, proprietatem et qualitatem nominant.

Distinctio xxiii^a docet Deum ideo simplicem esse quod ei non inest multitudo naturarum, nisi una sola tantum, quam sancti nominant ejus esse et habere et velle et audire, et videre, et posse et vivere et facere.

Distinctio xxiiii^a docet quid de singulis singulorum Patris et Filii et Spiritus Sancti proprietatibus intellexerunt sancti.

X.

En résumé, le ms. 1085 de Grenoble fait connaître :

1° L'œuvre, composée à la fin du xiie siècle, d'un partisan de Gilbert de la Porrée, qui est en même temps un ennemi acharné de saint Bernard et de Pierre Lombard ; cette œuvre contient un récit nouveau de la condamnation de Gilbert de la Porrée au concile de Reims.

2° Le résumé d'un recueil de citations extraites des Pères par un chanoine de Saint-Ruf, qui écrivait à la même époque.

On est en droit d'en conclure qu'un petit groupe de théologiens conservait encore en ce temps la tradition des doctrines hétérodoxes que Gilbert avait enseignées sur la Trinité : ces doctrines, rejetées par l'immense majorité de l'Église, n'allaient à rien moins qu'à ébranler la notion de l'unité divine. C'est au nom de telles doctrines que, poussés par la plus intolérante rancune, des théologiens obscurs lançaient l'anathème sur les hommes les plus savants et les plus respectés de l'Église de France.

Quelle influence exerça ce petit groupe sur le développement des hérésies populaires répandues à cette époque dans le midi de la France, c'est une question qu'il serait intéressant de résoudre et qui mériterait d'attirer l'attention des savants.

Paul Fournier.

DE L'ENCEINTE

DU

FAUBOURG MÉRIDIONAL DE PARIS

ANTÉRIEURE A CELLE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

J'ai tenu à ce que le titre de cette dissertation rappelât celui du mémoire que Berty publiait, il y a plus de trente ans, et dans lequel il étudiait les témoignages d'une enceinte construite au nord de Paris avant celle qui fut élevée au commencement du XIIIe siècle[1]. Mes recherches ont, en effet, outre l'analogie du sujet, plus d'un point commun avec celles de mon savant devancier. Dans les deux cas, des preuves matérielles, fournies par les remaniements du sous-sol, font défaut, aussi bien que des documents écrits qui seraient directement relatifs à ces anciennes constructions ; dans les deux cas, les arguments sont empruntés à des textes sans lien entre eux, comme ils sont, par nature, étrangers à notre objet. Enfin, pour compléter la comparaison, j'ajouterai que la thèse de Berty a été fort controversée et que la mienne a déjà contre elle l'autorité du seul archéologue qui ait étudié à fond ces questions.

M. Bonnardot, dans son remarquable livre sur les enceintes de Paris[2], s'est efforcé, en effet, de démontrer que les faubourgs du midi, — que plus tard on appela l'Université, pour les distinguer de la ville et de la cité, — n'avaient jamais été protégés par une enceinte avant celle dont les dota Philippe-Auguste, vers l'an-

1. De l'enceinte du faubourg septentrional de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste, dans la *Revue archéologique*, t. XI (1854-55), p. 513-19.

2. *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, par A. Bonnardot, Parisien. Paris, 1852, in-4°.

née 1210. Pour faire cette démonstration, il présente en premier lieu des considérations générales, puis expose et combat les arguments déjà produits en faveur de l'opinion que je vais de nouveau défendre.

J'examinerai d'abord les considérations générales, qui se réduisent à ceci : jusqu'au commencement du XIIIe siècle, la région du midi était peu commerçante, peu habitée même ; d'immenses clos en culture la couvraient ; çà et là, à peine quelques églises ou chapelles; les collèges et les couvents ne s'y multiplièrent qu'au XIIIe et au XIVe siècle.

Pour être très accréditée, cette opinion n'en est pas moins le contre-pied même de la réalité. On a la preuve que, dès l'époque romaine, un vaste faubourg couvrait la rive gauche du fleuve et s'étageait sur les flancs du mont Lucotitius. Est-il besoin de rappeler l'existence de ce *circus* restauré par Chilpéric — et qui, ces temps derniers, a si fort retenu l'attention sous le nom d'Arènes de la rue Monge, — ou du palais des Thermes, dont les ruines sont encore debout, — ou du vaste cimetière romain que révéla le percement de la rue Nicole ? Ce n'est pas tout : les fouilles qu'a nécessitées l'ouverture des rues Soufflot, Gay-Lussac, des Écoles, pour n'en citer que quelques-unes, ont partout décelé d'irrécusables vestiges de constructions romaines ; il suffit, pour s'en persuader, de lire le mémoire auquel le maître regretté, Jules Quicherat, travaillait quand la mort est venue l'interrompre [1].

D'autres faits viennent prouver que ce faubourg ne disparut pas à l'époque franque : c'est sur la rive gauche qu'étaient, au VIe siècle, les maisons des négociants et la synagogue des juifs [2] ; là s'élevèrent, au même temps, les deux grandes abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Pierre (Sainte-Geneviève), autour desquelles, cela n'est pas douteux, vint se grouper toute une clientèle de colons et de serfs.

M. Bonnardot n'a eu raison que pour les collèges et les couvents, car, dès le VIIe siècle, les églises étaient nombreuses dans cette région : Saint-Julien, Saint-Séverin, Notre-Dame-des-

1. *Les Vestiges romains de la rive gauche de la Seine à Paris*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire :* antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines, p. 460-7.

2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VI, 17, 22 : VIII, 33. Voy. aussi dans les *Mém. de l'Académie des inscriptions*, XV, 656, une dissertation de Bonamy : *Recherches sur la célébrité de la ville de Paris avant les ravages des Normands.*

Champs, Saint-Bache, devenu Saint-Benoît, Saint-Étienne-des-Grès, et l'on imagine malaisément tant d'églises pour si peu de fidèles.

Veut-on une dernière preuve, qui ne sera pas la moins convaincante? Le premier hôtel de ville des Parisiens était, lui aussi, de ce côté de la rivière; si ses origines sont insaisissables, du moins est-il certain qu'il existait bien avant Philippe-Auguste, et c'est encore à M. Quicherat que je renvoie pour les renseignements si nouveaux qu'il donne à cet égard dans son mémoire sur la *Rue et le château Hautefeuille à Paris*[1]. J'y reviendrai, d'ailleurs.

J'espère avoir établi que, de tout temps, le quartier de la rive gauche ne fut rien moins qu'un désert; j'arrive maintenant aux arguments qu'on avait produits en faveur d'une antique enceinte et que M. Bonnardot a pensé ruiner. Il en cite trois que je vais tout d'abord énumérer : le premier est emprunté à un passage de la prétendue charte de Childebert pour Saint-Germain-des-Prés en 558; la nouvelle église y est dite : « *Prope* muros civitatis; » à quoi M. Bonnardot répond qu'il s'agit d'une muraille de la cité; le second argument est tiré de la vie de saint Martin par Sulpice Sévère, où il est rapporté que le saint, venant de Tours à Paris, rencontra, *à l'entrée* de cette ville, un lépreux qu'il guérit en lui donnant un baiser. M. Bonnardot déclare qu'il n'en résulte pas qu'une porte constituât cette entrée. La troisième preuve est la plus sérieuse; elle est empruntée à une ancienne Vie de sainte Geneviève et c'est l'abbé Lebeuf qui l'a mise en avant[2]; sainte Geneviève, dit l'hagiographe, est inhumée « in basilica in monte sita *juxta nove mœnia* Parisii nomine Lucoticio. » Ici, je dois citer textuellement la réplique de M. Bonnardot : « Toute la valeur de ce document repose sur l'époque précise du manuscrit; or, cette époque est sujette à controverse. Lebeuf lui-même avoue qu'à en juger par les caractères, il était du XIe siècle. Je n'ai jamais vu *ni cherché à voir* le texte original, supposé qu'il existât encore, mais je l'ai vu imprimé dans l'*Office et la Vie de sainte Geneviève*, in-8°, 1697. Autant que je puis en juger par l'analogie avec d'autres textes,

1. *Mémoires de la Soc. des antiquaires de France*. 1882, et *loc. cit.*, p. 440-59.

2. *Dissertation sur le vicus Catolocensis des actes de sainte Geneviève*, au tome I, p. 1-39, des *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 1739, 3 in-12.

le latin m'a paru trop correct pour remonter au XIe siècle... »

Qu'on me permette maintenant de discuter à mon tour cette argumentation en partie double. La charte de 558 ne prouve rien pour le VIe siècle, pas plus pour les murs de la cité que pour ceux du faubourg, car la démonstration de sa fausseté a fait le sujet de la plus remarquable peut-être des études critiques de Quicherat[1]. Je fais peu de cas aussi du passage de la *Vita S. Martini :* il peut en effet s'agir de l'entrée de la cité ou de l'entrée de la ville ; toutefois je ferai observer que saint Martin y est donné comme venant de Trèves, non de Tours, mais que le texte parle très positivement d'une porte : « Apud Parisius vero, dum *portam civitatis illius*, magnis secum turbis euntibus, introiret, leprosum miserabili facie, horrentibus cunctis, osculatus est atque benedixit, qui statim ab omni malo emundatus est[2]. » Etant donné que les lépreux n'avaient pas alors le droit de pénétrer dans les villes, ce passage prouve que la porte était, au plus près, située à l'extrémité du pont, vers le faubourg.

J'ai hâte d'en venir au troisième témoignage, celui que nous fournit la *Vie de sainte Geneviève*. Ce n'est pas la seule fois que M. Bonnardot ait donné à entendre sa répugnance pour l'examen des textes manuscrits; chez lui, c'était un parti pris et il a déclaré, en tête de ses dissertations sur les enceintes, que le déchiffrement des vieilles écritures lui causait une fatigue de nature à paralyser toute sa bonne volonté. Un pareil sentiment est surprenant de la part d'un archéologue ; il est surtout regrettable, car il nous a valu un bon livre seulement, au lieu d'un livre excellent. Si, dans l'espèce, M. Bonnardot eût fait violence à ses répulsions, voici ce qui se serait produit : il aurait consulté, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, le manuscrit H, 2, L, qui contient la Vie en question, et, ne s'en fiant plus au latin rajeuni du texte imprimé en 1697, il se serait trouvé en présence d'un document du Xe siècle ; au surplus, il aurait constaté que le passage dont il s'agit n'a été l'objet d'aucune interpolation, d'aucune correction ultérieure. Ainsi aurait-il encore donné tort à Lebeuf, mais tout autrement, car il aurait reculé au delà du XIe siècle la date d'un texte qu'il a cru plus récent.

1. *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1865, pp. 513-55.

2. Sulpice Sévère, dans Migne, *Patrologia Latina*, XX, 170.

La *Vie de sainte Geneviève* a d'ailleurs été étudiée par notre confrère M. Ch. Kohler, dans un mémoire qui est un modèle de critique des textes hagiographiques[1]. M. Bonnardot n'a malheureusement pu profiter pour son livre des conclusions de cette savante étude : elles auraient suffi à le persuader et il y aurait, en outre, trouvé les preuves que ce document, — ou plutôt le remaniement où a été introduite la mention des *nove menia*, — ne saurait être postérieur à la fin du IXe siècle[2].

Voilà donc trois nouveaux faits constatés et acquis du même coup, grâce à ces trois mots : *juxta nove menia ;* 1° un rempart existait à l'extrémité du faubourg méridional ; 2° il était proche de l'église où fut inhumée sainte Geneviève ; 3° enfin sa construction était récente vers l'époque des invasions normandes. Les deux derniers points surtout sont importants et je ne m'explique pas que Lebeuf n'en ait su mieux tirer parti. Le savant abbé conclut en effet que « ces murs... ne passoient pas au delà de l'endroit où sont les Carmes, Saint-Yves et la rue du Foin, et rabbatoient ensuite jusqu'aux environs du pont Saint-Michel, » — ce qui revient à faire passer la muraille au bas du coteau, là où est maintenant la place Maubert. Outre qu'on ne voit guère l'utilité d'une pareille clôture, qui aurait circonscrit un si petit espace en se laissant dominer par la colline, il est certain que, s'il en eût été ainsi, le rédacteur de la *Vie de sainte Geneviève* n'aurait pas employé le mot *juxta*. Comme l'abbaye de Sainte-Geneviève fut reconstruite sur les fondations mêmes de la basilique que les Normands avaient brûlée, il demeure avéré que le rempart élevé dans le voisinage passait par le sommet du mont Lucotitius.

Il me reste à rendre raison du *nove menia*, et c'est maintenant que je suis forcé d'entrer dans le domaine de l'hypothèse. Si les invasions normandes prirent, dans la plupart des cas, les populations au dépourvu, il ne faut pas croire que les villes n'aient pas fait du moins quelques tentatives pour se mettre à l'abri et sur la défensive. Entre autres preuves, je citerai, pour Paris, ce paragraphe du capitulaire de 877 : « De civitate Parisius et de castellis super Sequanam et Ligerim ex utraque parte qualiter et a quibus instaurentur, specialiter etiam de castello

1. *Étude critique sur la Vie latine de sainte Geneviève de Paris.* Paris, 1881, in-8°, 48e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes études.*

2. *Ibid.*, p. XXVI et suiv.

Sancti Dyonisii[1]. » M. Quicherat a tiré de ce texte l'un de ses arguments contre l'authenticité de la charte de Saint-Germain-des-Prés ; il en cite un, plus concluant encore, emprunté à la chronique d'Adon, où Charles le Chauve est dit positivement avoir construit les deux Châtelets de Paris : « Positis in utrisque capitibus castellis artificiosissime fundatis, in quibus ad custodiam regni præsidia disposuit[2]. » Il n'est pas là question, je le vois, d'une autre fortification que de celle des ponts de Paris, mais, puisque nous savons d'autre part que les remparts du faubourg méridional étaient nouveaux à la fin du IXe siècle, il paraît vraisemblable d'imaginer pour la même époque la construction de tout un système de défense contre les incursions des Normands.

Je dis construction, sans vouloir parler d'achèvement, car aucun document ne nous permet d'affirmer que la clôture embrassa, dès cette époque, tout le périmètre des faubourgs du sud, et il serait peut-être téméraire de déduire cette conséquence des deux faits qu'il me reste à rapporter.

En 1061, Philippe Ier céda à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en échange du village de Combs (Combs-la-Ville, près de Melun), qu'elle avait autrefois possédé, la terre de Bagneux. La charte consacrant cet échange est bien connue ; elle a été plusieurs fois publiée[3] et offre tous les caractères de l'authenticité ; mais on n'y a pas encore relevé ce trait curieux que Bagneux y est qualifiée *sitam prope mœnia Parisiace urbis.*

A la vérité, une semblable désignation a de quoi surprendre, car Bagneux était à une distance de six kilomètres au moins de l'enceinte que j'essaye de reconstituer ; mais l'abbé Lebeuf a remarqué[4] que « tout ce canton-là avoit été nommé *Banniola* ou *Banniolæ*, parce que c'étoient les limites de l'étendue aujourd'hui appelée Banlieue. » Sans qu'il soit besoin d'accepter cette étymologie, on admettra qu'un territoire de la banlieue ait pu être dit près des murailles de la ville. Or, une ligne droite tracée de ce point vers Paris viendrait aboutir à peu près dans le jardin du Luxembourg, et la preuve me paraît faite que l'enceinte anté-

1. Baluze, *Capitul.*, II, 267.

2. *Critique des deux plus anciennes chartes*, etc., *loc. cit.*, p. 523.

3. *Gallia christiana*, t. VII, col. 34, des *Instrumenta*, et J. Tardif, *Monuments historiques* (cartons des rois), n° 284.

4. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. III, p. 573 de la récente édition en 5 volumes in-8°.

rieure à Philippe-Auguste s'étendait vers l'ouest et ne se bornait pas à défendre le sommet de la colline.

Enfin, si l'on médite attentivement les observations présentées par M. Quicherat, dans son mémoire sur la *Rue et le château Hautefeuille*[1], à propos des fouilles de la rue Soufflot, on se persuadera qu'à l'endroit où cette rue rejoint le boulevard Saint-Michel, se dressait un édifice très fortifié, flanqué d'un donjon carré, bien avant que Philippe-Auguste eût construit la muraille qui passa par ce point. C'était précisément le Parloir aux Bourgeois, ou, pour mieux dire, c'est dans cette forteresse que la hanse des marchands de Paris avait le siège de sa juridiction. A cette époque surtout, les délibérations municipales n'avaient pas besoin, pour se produire, de l'abri d'un tel château fort; il faut donc reconnaître que le bâtiment avait été construit pour un autre objet, et cet objet ne peut être que la fortification même de Paris.

Telles sont les preuves que j'ai pu réunir : je ne me dissimule pas ce qu'elles ont d'incomplet; mais, si je n'ai pu suivre dans tout son tracé l'enceinte méridionale antérieure à Philippe-Auguste, j'espère, du moins, en avoir établi la réelle existence, l'avoir constatée sur plusieurs points et peut-être même avoir donné la date et le motif de sa construction.

Fernand Bournon.

1. *Loc. cit.* Voy. notamment pp. 450-5.

BIBLIOGRAPHIE.

Sommario brevissimo delle lezioni di paleografia, tenute nella nuova scuola Vaticana, l'anno 1885, dal can. Isidoro Carini, sotto archivista della S. Sede. Fasc. 1. *Scritture varie. Scrittura latina.* Roma, tipografia Vaticana, 1886. In-8°, 86 pages.

Ce fascicule contient un résumé du cours professé par l'auteur. M. Carini dit, au début, quelques mots des écritures idéographiques et des anciens alphabets italiotes. Il distingue ensuite trois âges de l'écriture au moyen âge : *romano-barbarico,* du ve au xiie siècle; *gotico o monacale,* du xiiie au xve s.; *moderno,* depuis le xvie s. Il serait difficile d'analyser ce programme; l'auteur paraît être au courant des plus récents travaux français et allemands; peut-être toutefois prend-il trop au pied de la lettre l'expression d'*écritures nationales,* employée souvent pour désigner les écritures lombardique, visigothique, anglo-saxonne, etc. Ne serait-il pas plus prudent de faire de ces écritures particulières le produit d'écoles particulières d'écrivains, plutôt que d'y chercher les traces du génie national des différents peuples? M. Carini fait d'ailleurs dériver ces différents systèmes d'écritures de la cursive romaine. Pourquoi alors maintenir ces appellations bizarres, qui ont le tort grave de laisser supposer que jamais, hors de l'Espagne, on n'a employé l'écriture visigothique et que l'écriture mérovingienne n'a jamais franchi les Alpes?

Auguste Molinier.

Unedirte Diplome III. (Signé : E. Mühlbacher.) S. l. n. d. In-8°, 25 pages. (Extrait des *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung,* vol. VII, fasc. 3.)

La rédaction des *Mittheilungen* publie de temps en temps des diplômes inédits des anciens souverains allemands, recueillis par ses collaborateurs dans divers dépôts de l'Allemagne et des autres pays. Les deux premiers articles de cette série ont paru en 1881 et en 1884 (voy. *Bibliothèque de l'École des chartes,* XLII, 1881, p. 584, et XLVII, 1886, p. 293). Le n° III, qui vient de paraître et qui a été, comme les précédents, tiré à part, contient quatre diplômes de Louis le Pieux, dont trois intéressent

directement la France. Nous nous empressons de les signaler à nos lecteurs :

1° Aix-la-Chapelle, 9 septembre 814, pour la cathédrale de Langres (d'après une copie du xe siècle, conservée aux archives de la Haute-Marne);

2° Aix-la-Chapelle, 30 août 815, franchise de tonlieu pour douze barques de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, sur les diverses rivières de l'empire (d'après plusieurs copies de la Bibliothèque nationale);

3° Sans date, concession d'immunité pour la même abbaye (même provenance);

4° Aix-la-Chapelle, 27 avril 819, pour la cathédrale de Plaisance (vidimus du xiiie siècle, à Plaisance).

Viennent ensuite trois diplômes italiens de Charles le Gros, avant son avènement en France (881 et 882). Enfin, la pièce 17 et dernière est un diplôme de Henri IV, roi de Germanie, qui donne à la cathédrale de Verdun *curtim nomine Diuram in pago Rurgouue;* les éditeurs ne proposent aucune identification pour ce nom. L'acte est daté de Kaiserswerth, le 26 avril 1057. L'original est conservé au Musée germanique, à Nuremberg.

Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros (1081-1100), par Achille Luchaire, chargé de l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire à la Faculté des lettres de Paris. Paris, A. Picard, 1886. In-8°, 51 pages.

Les chroniqueurs contemporains ne rapportent que peu de chose sur l'enfance de Louis VI; l'époque précise de la naissance de ce prince nous est même inconnue. Suger parle en termes assez vagues des premières années de son héros, et, pour mieux dater les événements qu'il rapporte, M. Luchaire n'a pas jugé inutile de contrôler et d'éclairer le récit de l'abbé de Saint-Denis à l'aide des autres chroniqueurs contemporains et des chartes du temps. Le rapprochement de tous ces textes lui a permis de mettre en pleine lumière la figure très sympathique de Louis le Gros, le premier grand homme qu'ait compté la dynastie capétienne. On le voit, dès l'âge de seize ans, déployer une activité extraordinaire, se montrer ce qu'il fut toute sa vie, entreprenant et audacieux. Le mémoire de M. Luchaire, écrit avec précision et clarté, est une utile contribution à l'histoire de la dynastie capétienne et n'est pas indigne de l'auteur des *Institutions monarchiques* et des *Actes de Louis VII.*

Auguste Molinier.

Observations on the parentage of Gundreda, countess of Warenne, by sir George F. Duckett, Bart. [1886.] In-8°, 17 p. (Extrait du *Yorkshire Archæological Journal*, IX, 421-437.)

Gondrée, femme de Guillaume Ier, comte de Warenne et de Surrey, passe généralement pour avoir été la fille de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde. M. Stapleton lui a donné une autre origine : il a conjecturé qu'elle était fille d'un avoué flamand, lequel aurait été le premier mari de la princesse Mathilde. Ainsi s'expliquerait le passage où Orderic Vital (éd. Le Prévost, II, 221) dit que Gondrée avait pour frère un Flamand nommé Gherbodus.

Sir George F. Duckett combat le système de Stapleton ; il prétend que Gherbodus était simplement le frère de lait de Gondrée. La dissertation qu'il a écrite à ce sujet mérite d'être prise en considération par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire généalogique de la famille des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre.

L. Delisle.

Simon de Montfort, comte de Leicester, sa vie (120?-1265), *son rôle politique en France et en Angleterre.* Thèse présentée à la faculté des lettres de Paris, par Charles Bémont. Paris, Alphonse Picard, 1884. In-8°, xxvii-387 pages.

Avant de former une thèse de doctorat ès lettres, le travail de notre confrère M. Bémont sur Simon de Montfort, comte de Leicester, avait été présenté comme thèse de sortie à l'École des chartes[1]. L'auteur, à la soutenance, avait obtenu de ses juges les éloges les plus flatteurs. Malgré cet encouragement, il n'a pas voulu livrer à l'impression un ouvrage composé sur les bancs de l'École. Il s'est appliqué sans relâche à le compléter par de nouvelles recherches, à en perfectionner la rédaction, et ce n'est qu'au bout de huit ans qu'il s'est décidé à soumettre à la faculté des lettres, puis au public, le beau volume que nous avons aujourd'hui entre les mains.

Le sujet était vaste, compliqué, difficile à saisir dans toutes ses parties. Il touche à la fois à l'histoire de deux pays. Le héros, Simon de Montfort, était, par sa naissance, un Français ; c'était le troisième fils de l'heureux aventurier à qui la défaite des Albigeois valut, pour un moment, une fortune si surprenante. Mais, avant sa trentième année, une réclamation, fondée sur les droits de sa grand'mère et favorablement accueillie, le mit en possession d'une des premières seigneuries anglaises, et, peu après (1238), Henri III lui donna en mariage sa propre sœur,

1. *Positions des thèses présentées par les élèves de la promotion* 1876, p. 3.

Aliénor, veuve du comte Guillaume de Pembroke. Depuis ce moment jusqu'à sa mort (4 août 1265), le comte de Leicester passa presque toute sa vie soit en Angleterre, soit dans les domaines français de Henri III, tantôt au service de son royal beau-frère, tantôt en opposition, puis en révolte ouverte contre lui. Sa vie appartient donc à l'histoire d'Angleterre plus qu'à l'histoire de France. En s'aventurant sur ce terrain étranger, notre confrère a fait preuve d'une audace que le succès a justifiée. Son ouvrage a été apprécié par les critiques de la Grande-Bretagne, et, de leur aveu, l'historien français a su mieux comprendre et mieux éclairer que ses devanciers un des épisodes les plus importants de l'histoire de la constitution anglaise.

On a beaucoup exagéré la portée des réformes constitutionnelles attribuées au comte de Leicester. On est allé jusqu'à faire de lui le créateur de la chambre des communes[1]. M. Bémont repousse cette opinion et s'attache à remettre les choses sous leur vrai jour. Simon de Montfort fut le chef d'une révolte, non le fondateur d'un régime. En appelant les représentants des communes au parlement de 1265, il ne songeait pas à créer une institution régulière et durable; il ne vit dans cette mesure qu'un expédient temporaire, motivé par des circonstances exceptionnelles. L'innovation dont on a voulu lui faire l'honneur ne s'accomplit réellement, selon notre confrère, que trente ans après sa mort : « La représentation des communes, dit-il, qui, en 1213 et en 1265, n'avait été qu'un expédient, devint la règle depuis 1295... Le véritable créateur de la chambre des communes, c'est le politique Édouard Ier, ce n'est pas le révolutionnaire Simon de Montfort. »

L'étude de la vie du comte de Leicester a été pour l'auteur l'occasion d'entrer dans bien des détails divers et de faire connaître nombre de particularités nouvelles et curieuses. Pendant six ans (1248-1254), Simon gouverna la Gascogne au nom de Henri III. Son administration fut despotique, et sa conduite rigoureuse à l'égard des malheureuses populations de la province s'accorde mal avec les tendances ou les prétentions libérales dont il dut faire montre plus tard, quand il fut le chef de l'opposition des barons contre l'autorité du roi. A propos du comté de Leicester, dont il obtint la restitution en 1231, M. Bémont décrit la constitution d'une grande seigneurie, l'organisation de la féodalité, le régime des biens et des personnes dans les villes et les campagnes en Angleterre au XIIIe siècle. Ce sont là des questions mal connues, du moins chez nous; notre confrère en a fait une étude approfondie, et les lecteurs curieux de s'en instruire consulteront avec profit les pages dans lesquelles il a exposé, avec beaucoup de clarté, le résultat de ses recherches.

1. Un des derniers biographes de Simon, M. R. Pauli, a intitulé son livre : *Simon von Montfort, Graf von Leicester, der Schöpfer des Hauses des Gemeinen* (Tübingen, 1867).

M. Bémont n'a épargné aucun soin pour recueillir des documents nouveaux sur la vie privée et publique de son héros. Il est allé à plusieurs reprises explorer les bibliothèques et les archives de la Grande-Bretagne. Les cinquante-quatre pièces justificatives qui terminent le volume, et qui étaient pour la plupart inédites, sont tirées des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale de Paris, du Musée britannique de Londres, de la Bodléienne d'Oxford et même des archives de la ville de Leicester. Parmi ces pièces, on remarque le testament original du comte, écrit de la main de son fils Henri, que notre confrère a eu la bonne fortune de découvrir à la Bibliothèque nationale, et dont il a donné la primeur, il y a quelques années, à notre recueil[1].

Julien Havet.

Les Œuvres de Hugues de Saint-Victor. Essai critique, par B. Hauréau. Nouvelle édition. Paris, librairie Hachette, 1886. In-8°, IX et 238 pages.

Ce livre est la refonte et le développement du travail que l'auteur avait publié en 1859[2] et qui, au jugement des meilleurs critiques, avait jeté une lumière inattendue sur l'authenticité des œuvres composées par le fondateur de l'école de Saint-Victor, ou à lui attribuées soit par les copistes du moyen âge, soit par les bibliographes anciens et modernes. La nouvelle édition aboutit à peu près aux mêmes résultats que la première; mais les renseignements y sont encore plus abondants, et les conclusions en sont justifiées par des observations toujours plus nombreuses et parfois encore plus décisives. M. Hauréau a merveilleusement rempli son programme, qu'il a résumé en quelques lignes.

« L'authenticité des ouvrages attribués à l'illustre écolâtre, dit-il, était depuis longtemps une question pleine d'embarras pour les historiens. On avait recueilli des présomptions et même des preuves contre plusieurs de ces attributions, et de là s'étaient élevés des doutes légitimes sur l'ensemble et les diverses parties de la collection formée par les chanoines de Saint-Victor. Si nous avons proposé d'enlever à cette collection un certain nombre d'écrits jusqu'alors réputés authentiques, nous croyons avoir démontré que plusieurs autres, contestés à notre doc-

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVIII, 1877, p. 333. — Dans la pièce XXIX, p. 326 du livre, au lieu de : *dampnum pupli, cum ut predictum est*, il faut lire : *dampnum puplicum, ut*, etc., et supprimer la note. — Pièce XXXI, p. 329, ligne 6 du bas, supprimer le mot *sic* et la note. — P. 58, ligne 19, au lieu de : « un poulet de cent sous » (quel poulet hors de prix !), lire : « un poulain de cent sous » (*pullum precii c solidorum*).

2. *Hugues de Saint-Victor. Nouvel examen de l'édition de ses œuvres*, par B. Hauréau. Avec deux opuscules inédits. Paris, 1859, in-8°.

teur, lui doivent être rendus. On avait aussi beaucoup grossi la liste de ses ouvrages inédits. Nous l'avons considérablement réduite, et néanmoins nous avons fait connaître plusieurs opuscules qui sont demeurés dans les manuscrits, ignorés ou négligés par tous les éditeurs. Quand on n'admettrait pas toutes nos conclusions, on serait, pensons-nous, convaincu que l'histoire littéraire du XIIe siècle n'est pas achevée, qu'elle offre encore des points bien obscurs, et qu'il est, en conséquence, très imprudent de juger un auteur de ce temps-là sur tout ce qui a été copié ou même imprimé sous son nom. »

Le volume que nous annonçons épuise les questions d'attribution que soulèvent les œuvres de Hugues de Saint-Victor ; on y trouve, jusque dans les moindres détails, le plan d'une nouvelle édition de ces œuvres. Cela suffirait amplement pour lui assurer une place dans les bibliothèques consacrées à la littérature philosophique et religieuse du moyen âge. Une autre raison le recommande spécialement à l'attention des lecteurs de notre recueil. Il faut lire les dissertations de M. Hauréau pour se familiariser avec les procédés d'après lesquels il convient de conduire aujourd'hui une enquête sur les points contestés de l'histoire littéraire du XIIe siècle.

L. Delisle.

Bibliographia liturgica. Catalogus missalium ritus latini ab anno M CCCC LXXV impressorum. Collegit W. H. Jacobus Weale. Londini, apud Bernardum Quaritch, 1886. In-8°, XII-296 pages.

La meilleure recommandation qui puisse être faite d'un tel livre, c'est d'en indiquer l'objet et d'ajouter que l'auteur, après en avoir judicieusement arrêté le plan, n'a rien épargné pour en rendre l'exécution parfaite.

M. Weale, qui s'intéresse passionnément aux livres liturgiques, a visité la plupart des bibliothèques de l'Europe et a dépouillé tous les répertoires bibliographiques pour dresser la liste des missels du rite latin qui ont été imprimés depuis l'année 1475. Il en a trouvé près de 2,000, dont il a donné méthodiquement l'indication dans le volume que nous annonçons et dont l'usage est fort commode.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première consacrée aux missels diocésains, y compris ceux de l'Église romaine ; la seconde aux missels des ordres religieux. Chaque église et chaque ordre sont l'objet d'un chapitre, où sont rangés chronologiquement les missels imprimés pour l'église ou pour l'ordre. Les notices sont courtes ; mais l'expérience de l'auteur lui a permis de présenter sous une forme brève tout ce qui est nécessaire pour caractériser une édition et pour en collationner les exemplaires. La plupart des notices se terminent par l'indication de plusieurs dépôts dans lesquels le livre est conservé et par un renvoi aux

ouvrages dans lesquels il est cité. L'auteur a pris soin d'imprimer en caractères italiques la notice des missels qu'il n'a pas eu l'occasion d'examiner lui-même.

On aura une idée de la richesse du sujet en voyant que, pour l'église de Paris, M. Weale n'énumère pas moins de 60 missels, dont 10 imprimés au xve siècle, 25 au xvie, 10 au xviie, 10 au xviiie et 5 au xixe.

La matière n'est pas encore épuisée, et M. Weale est le premier à provoquer les investigations qui amèneront à la lumière les missels qui ont échappé à ses recherches : « Ut demum, dit-il, hoc opus alios quam plurimos excitet ad inquirendum, immo, ad colligendum et describendum libros liturgicos, ne tandem penitus perirent, hic finis mihi propositus, hoc unum desiderium et laborum vera et optatissima corona. »

Les suppléments que recevra la *Bibliotheca liturgica* pourront avoir une certaine étendue ; mais, tel qu'il est aujourd'hui, le répertoire dressé par M. Weale rend très facile l'étude d'une catégorie de volumes infiniment précieux pour l'étude de l'histoire ecclésiastique et des antiquités typographiques. Il répond parfaitement au vœu exprimé en 1862 par Brunet à la fin de l'article *Missale* dans le *Manuel du libraire :* « Comme tous les vieux livres de liturgie sont aujourd'hui fort recherchés et se paient même assez cher, il serait utile que quelqu'un en donnât un catalogue raisonné, aussi complet que possible ; mais, pour qu'un pareil travail eût une véritable valeur bibliographique, il faudrait que celui qui aurait le courage de l'entreprendre pût, autant que possible, avoir sous les yeux la plus grande partie des livres qu'il décrirait. »

L. Delisle.

Histoire de la verrerie et de l'émaillerie, par Édouard Garnier, auteur de l'Histoire de la céramique, ancien attaché au musée de Sèvres. Tours, Mame, 1886. Gr. in-8°, vii-573 p., nombreuses fig. et planches.

Voici un livre de vulgarisation qui rendra évidemment au grand public, auquel il s'adresse, de véritables services. Il a été édité avec un soin et un luxe au-dessus de tout éloge. De nombreuses planches et figures, plusieurs en chromolithographie, éclairent le texte. L'auteur a su très heureusement choisir ses exemples parmi des monuments pour la plupart inédits, et son talent de dessinateur les a rendus avec une perfection tout à fait remarquable. Les musées du Louvre et de Cluny, à Paris, le musée de Munich, le Musée britannique à Londres, les riches collections Spitzer, Bing, Stein, Mannheim et bien d'autres, publiques ou particulières, lui ont fourni un grand nombre de spécimens des plus curieux de l'un et de l'autre art. On peut pourtant regretter que M. Garnier ait réuni en un seul volume deux sujets dont chacun l'eût pu aisément remplir à lui tout seul.

L'histoire de la verrerie est divisée en trois parties principales : l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes, du XVe au XIXe s. Les deux premières parties ne sont peut-être pas assez développées en comparaison de la dernière. Il faut dire que, pour celle-ci, les documents abondent, tandis que la seconde principalement, abstraction faite de la peinture sur verre que l'auteur a, à dessein, écartée de son sujet, en est remarquablement pauvre. La verrerie dans l'antiquité est assez bien connue, grâce à la coutume qu'avaient les anciens de renfermer dans les tombeaux une grande quantité de vases que la terre nous a conservés et que l'on retrouve encore fréquemment. Cet art, à en juger par les modèles qu'on en a retrouvés, était très avancé, au point même que plusieurs de ses procédés sont aujourd'hui perdus. Il est regrettable que M. Garnier ne se soit pas étendu davantage sur la verrerie gallo-romaine, dont on découvre à chaque instant sous notre sol de si intéressants et si beaux échantillons. Dans sa dernière partie, il étudie séparément chacun des grands centres de fabrication du verre, et en tête Venise et Murano, le plus ancien et le plus renommé de tous; puis la France avec les gentilshommes verriers, sur lesquels l'auteur donne des documents fort curieux, mais peut-être un peu sujets à caution, et successivement l'Allemagne et les célèbres verreries de Bohême, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Espagne, les pays orientaux; enfin, il termine par quelques notions sur la fabrication des glaces et sur différentes manières de traiter le verre : verre filé, strass, verre églomisé, etc. Dans chacune de ces subdivisions, on rencontre de nombreux renseignements techniques très utiles, mais que M. Garnier aurait peut-être rendus plus clairs en élaguant de son texte une quantité de citations souvent un peu trop longues.

S'il s'est fait d'excellents travaux de détail sur l'émaillerie et les émailleurs, nous manquons d'un bon traité d'ensemble sur la matière. Faut-il le dire ? la lacune est loin d'être comblée par M. Garnier. Suivant de près Labarte, à qui il fait de trop fréquents emprunts, il reproduit ses théories les plus contestables et n'apporte pas, en revanche, grand'chose de nouveau. Après avoir donné une idée des principales sortes d'émaux, l'auteur étudie d'abord l'émaillerie dans l'antiquité, en essayant de démontrer que les Egyptiens ont connu et pratiqué l'émaillerie proprement dite, ainsi que les Étrusques, tandis que les Romains l'auraient ignorée. C'est surtout lorsqu'il aborde le moyen âge qu'on pourrait adresser de nombreuses critiques à l'ouvrage de M. Garnier. Il fait une part exagérée à l'émaillerie byzantine et à son influence, et, entre les deux grandes écoles occidentales de cette époque, il donne une trop grande importance à l'école rhénane aux dépens de celle de Limoges. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, il attribue sans hésiter à l'école germanique tous les émaux champlevés et principalement les Christs dans lesquels les figures des personnages creusées dans le métal sont émaillées de couleurs nuancées. S'il s'était rappelé le

Christ appartenant à M. V. Gay, qui l'a reproduit dans son *Glossaire archéologique,* et qui porte la signature de « Johannis Garnerius Lemovicensis, » il eût peut-être été moins affirmatif. Il est regrettable que M. Garnier ait préféré le néologisme d'émaux *champlevés,* qui a l'inconvénient d'être en partie inexact, puisque, dans un grand nombre d'émaux, c'est au contraire le champ qui est émaillé, au terme plus exact d'émaux *en taille d'épargne,* nom qu'on leur a donné jusqu'à la Renaissance. Le XVIe siècle et les émaux peints fournissent une troisième partie un peu courte, ce semble, pour une époque qui nous a laissé tant de merveilles. Les XVIIe et XVIIIe siècles nous donnent les émaux dits des *peintres,* c'est-à-dire la peinture sur émail. Enfin deux courts chapitres sur l'émaillerie en Orient et l'émaillerie en France au XIXe siècle terminent le volume.

G. Durand.

Inventaire des meubles existant dans les châteaux de La Rochefoucauld, de Verteuil et de la Terne, à la mort de François VIII de la Rochefoucauld (1728), publié d'après l'original des Archives de la Charente, par P. de Fleury. Angoulême, 1886. Pet. in-4° de 139 pages (tiré à 100 ex.).

L'inventaire publié dans ce volume fut dressé, après la mort du duc François VIII, par ordre de ses fils Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Rocheguyon, et Guy, comte de la Rochefoucauld, de concert avec Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois, leur mère. Il contient au grand complet la liste de tous les objets, meubles, tentures, effets et ustensiles divers renfermés dans les trois châteaux de la succession, châteaux probablement inhabités depuis longtemps. L'éditeur, qui a jugé nécessaire de moderniser le texte en en corrigeant l'orthographe défectueuse, n'a rien voulu retrancher à la minute originale. Une seule partie toutefois a été laissée de côté : le catalogue des 1,069 ouvrages de la bibliothèque du château de Verteuil, dont le noyau a été l'ancienne bibliothèque d'Anne de Polignac à laquelle M. L. Delisle a consacré jadis une notice savante. Les indications se trouvent être, paraît-il, tellement sommaires et tellement fautives qu'elles sont souvent méconnaissables; seuls les manuscrits, dont plusieurs sont connus aujourd'hui, ont été conservés.

Pourtant la publication n'eût pas perdu, ce nous semble, à être aussi intégrale ici que pour le reste et il n'y a pas lieu de penser qu'elle eût offert moins d'intérêt, si l'éditeur avait pris le parti d'y joindre quelques notes indispensables, ce qu'il a généralement négligé de faire.

Rien n'est intéressant et précieux, pour connaître les usages du temps ou la distribution intérieure des châteaux, comme ces inventaires de mobilier que l'on exhume de nos jours. Il est malheureusement trop

rare que, dressés comme ils sont par un notaire ou un clerc peu lettré, ils s'attachent à décrire les objets qu'ils enregistrent, de manière qu'il soit possible de s'en faire une idée aujourd'hui. Ici, par exemple, nous n'avons qu'une simple estimation des plus banales. Il faut s'en prendre à l'état de vétusté où se trouvait le mobilier en question. Sans doute, un ou deux siècles plus tôt, on eût trouvé plus à dire, mais à cette date de 1728 la formule qui accompagne presque invariablement chaque article est puisée dans la nomenclature suivante : « Fort usé, troué en plusieurs endroits et fort passé, fort vieux, fort mauvais, bosselé, rompu, percé, taché, cassé, pourri, déchiré, gâté, hors d'usage. » Aussi les prix sont-ils d'ordinaire assez misérables.

Il y a pourtant, comme toujours, des choses curieuses. Ainsi on trouverait à noter parmi les rares œuvres d'art un certain nombre de portraits : des La Rochefoucauld d'abord, François, premier duc, seul et aux pieds de la Vierge; Henry-Achille enfant; Marie-Catherine, fille de François VI; le baron d'Estissac; le cardinal et le prince de la Rochefoucauld; Silvia Pica de la Mirandole, qui avait épousé François III; puis Mmes de Puisieux, de Sillery, de Guiercheville; l'abbesse de Poissy; le comte de la Mirandole; M. et Mme de Liancourt. Un portrait de Louis XIII, un autre de Louis XV; un portrait de la *Pucelle d'Orléans*. Puis des tableaux de piété, des Christs, des Vierges, des Madeleines, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Jean; des paysages, un Prométhée, une Joconde, etc. Il faut dire qu'il y avait une *chambre des tableaux* au château de la Rochefoucauld, et l'inventaire note en bloc, à quinze sous la pièce, cent petits tableaux sur bois « représentant des têtes d'hommes et de femmes illustres. »

Plusieurs tapisseries sont désignées comme d'après leur étiquette : les plus fréquentes sont celles dites « de Monplaisir »; puis les tapisseries « d'Actéon, des Vendangeurs, des Grands Personnages, des Bûcherons, des Comtes de Flandre, de Jérusalem, de Bestions, des Satins verts, de la Licorne, des Travaux d'Hercule, des Moralistes, des Crostets, des Pots à fleurs, des Quatre Saisons, des Sibylles, l'histoire de Latone, Holopherne et Judith, » enfin « l'histoire de Jacob ou l'histoire de saint Consistant. »

N'oublions pas de signaler deux charmantes vues, reproduites par l'héliogravure Dujardin, des châteaux de la Rochefoucauld et de Verteuil : c'est le principal attrait du volume, d'ailleurs imprimé avec un soin et un luxe typographique qui en font vraiment un livre de bibliophile.

H. de Curzon.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Mélanges, 372, 401, 413.

Sciences auxiliaires. — Épigraphie, 365. — Diplomatique, 451, 452. — Bibliographie, 385; manuscrits, 356, 390, 399, 411, 435, 438.

Sources, 360, 443. — Historiens, 386, 429, 431, 456. — Mémoires, 463. — Correspondances, 400. — Archives, 369, 381, 388, 403, 421. — Cartulaires et documents divers, 379, 380, 416, 437, 442, 461, 462.

Biographie et généalogie, 359, 437. — Sainte Alberte, 426; Baquelier, 385; Beldomandi, 389; Christine de Pisan, 407; Ennodius, 419; Este, 351; Grégoire VII, 424; Guillaume III de Juliers, 382; Henri IV, 400; Ibn Tibbon, 418; saint Jean de Réomé, 456; Louis IX, 410; Manfred, 428; Marcos, 354; Otton II, 451, 452; Pétrarque, 435; Priscillien, 448; Ruinart, 404; Saint-Chamans, 362; Sichaire, 431; Van Pradelles, 463; Waitz, 431.

Géographie, topographie, 386, 398.

Droit, 371, 384, 391, 393, 394, 405, 417, 425, 431, 436, 453, 454, 458, 459.

Institutions, 357, 402, 414, 429.

Religions. — Paganisme, 346, 433. — Judaïsme, 418. — Catholicisme, 422; hagiographie, 410, 426, 456; liturgie, 356, 411; papauté, 424; diocèses, 368, 398, 439; églises locales, 363, 366; confréries, monastères, 355, 363, 378. — Protestantisme, 345.

Sciences, 389.

Arts, 359, 373, 375, 377, 422, 437. — Architecture, 350, 455; édifices civils et militaires, 349, 412, 430; édifices religieux, 383, 440. — Sculpture, 370. — Mobilier, 374, 397, 445, 449. — Sceaux, 355. — Monnaies et médailles, 361, 414, 432, 457. — Escrime, 427.

Langues et littératures. — Grec, 386, 438, 460. — Latin, 352, 395, 396, 399, 448. — Langues romanes : français, 353, 407; italien, 347, 435, 444. — Langues celtiques, 348. — Langues germaniques, 348, 364, 365, 392, 408, 417, 434, 446, 450.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 372, 382, 405, 406, 412, 415, 433, 441, 451-453, 455, 461, 462. — Alsace-Lorraine, 440.

Autriche-Hongrie. — Hongrie, 442.

Belgique, 377, 420, 439.

Espagne, 391.

France, 357, 386, 403. — Dauphiné, 385; Picardie, 373; Provence, 345. — Ain, 360; Ariège, 400; Aude, 388, 416; Bouches-du-Rhône, 418; Calvados, 402, 423; Corrèze, 387; Côte-d'Or, 456; Dordogne, 376; Drôme, 349, 368; Eure-et-Loir, 378; Garonne (Haute-), 426; Gironde, 429; Hérault, 371; Ille-et-Vilaine, 398; Indre-et-Loire, 366; Landes, 457; Loire, 360; Maine-et-Loire, 381; Marne, 355; Meurthe-et-Moselle, 390; Nord, 363; Pas-de-Calais, 374, 375; Rhône, 360; Saône-et-Loire, 380; Seine, 403, 438; Seine-et-Marne, 358, 370, 430; Seine-Inférieure, 350, 383; Var, 409; Vaucluse, 368; Vosges, 367.

Grande-Bretagne, 380.

Italie, 369, 421, 428. — Lombardie, 419; Marche, 393; Naples, etc., 381, 447; Rome, 359, 379; Vénétie, 454.

Pays-Bas, 382, 443.

Scandinaves (pays), 346, 365, 436, 446.

Suisse, 432.

Orient, 449.

Amérique, 354.

345. Albanès (J.-H.). Nouvelles Pièces concernant le protestantisme en Provence (1533-1538). Paris, imprimerie nationale. In-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1885.)

346. Anderson (R.-B.). Mythologie scandinave : légendes des Eddas. Traduction de M. Jules Leclerc. Paris, Leroux. In-18 jésus, 293 p.

347. Antiche (le) Rime volgari secondo la lezione del codice vaticano 3793, pubblicate per cura di A. d'Ancona e D. Comparetti. Vol. IV. Bologna, Romagnoli, 1886. In-8°, 422 p. (Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua, etc.) 9 l.

348. Arbois de Jubainville (H. d'). Celtes et Germains, étude grammaticale. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 12 p. (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

349. Arnaud (E.). Histoire et Description de la tour de Crest en Dauphiné. Paris, Grassart. In-8°, 64 p. avec vignette-frontispice.

350. Arras (P. d'). Réflexions sur la conservation des monuments à Rouen. Rouen, impr. Lapierre. In-16, 15 p.

351. Atto di matrimonio di Ercole I d'Este con Eleonora d'Aragona. Treviso, Mander, 1886. In-8°, 14 p. (Tiré des archives de Modène et publié par Luigi Olivi, pour le mariage Ricca Salerno-Costa.)

352. Baebler (J. J.). Beiträge zu einer Geschichte der lateinischen Grammatik im Mittelalter. Halle, Waisenhaus, 1885. In-8°, vii-206 p. 3 m. 60 pf.

353. Baïf (Ian Antoine de). Euvres en rime. Avec une notice biographique et des notes par Ch. Marty-Laveaux. Tome III. Paris, Lemerre. Petit in-8°, 399 p.

354. Bandelier (A.-F.). La Découverte du Nouveau-Mexique par le moine franciscain frère Marcos, de Nice, en 1539. Paris, Leroux. In-4°, 48 p. (Extrait de la *Revue d'ethnographie.*)

355. Barbier de Montault (X.). Le Grand Sceau de Raoul du Fou, trente-cinquième abbé de Saint-Thierry. Reims, impr. Monce. In-8°, 11 p.

356. Barbier de Montault (X.). Livres d'heures retrouvés de l'ancienne collection Mordret. Angers, Germain et Grassin. In-8°, 30 p. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)

357. Belloc (Alexis). Les Postes françaises, recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation. Paris, Firmin-Didot. Gr. in-8°, xix-783 p.

358. Benoist (L.). Notice historique et statistique sur Crouy-sur-Ourcq et le duché-pairie de Gesvres, avec gravures et carte. Meaux, impr. Destouches. In-8°, 209 p.

359. Bertolotti (A.). Artisti francesi in Roma nei secoli xv, xvi e xvii. Ricerche e studi negli archivi romani. Mantova, G. Mondovi, 1886. In-8°, 255 p.

360. Bibliothèque historique du Lyonnais. Mémoires, notes et documents pour servir à l'histoire de cette ancienne province et des provinces circonvoisines de Forez, Beaujolais, Bresse, Dombes et Bugey, publiés par MM. C. et Georges Guigue. Tome I. Lyon, Vitte et Perrussel, Georg. In-8°, vii-72 p.

361. Blancard (Louis). Théorie de la monnaie romaine au iiie siècle après Jésus-Christ. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 12 p. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

362. Bombal (Eusèbe). Notes et Documents pour servir à l'histoire de la maison de Saint-Chamans. Paris, Lechevalier, 1885. In-8°, 143 p.

363. Bonvarlet (A.). Notes et Documents pour servir à l'histoire des maisons religieuses et hospitalières et des églises de la Flandre maritime. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. In-8°, 23 p. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France,* t. XV.)

364. Bragi Boddason. Kvædha-Brot Braga ens gamla Boddasonar. Bruchstücke von Brages des Alten Gedichten herausgegeben von Hugo Gering. Halle, Niemeyer, 1886. In-8°, 31 p.

365. Burg (Fritz). Die älteren nordischen Runenschriften. Eine sprachwissenschaftliche Untersuchung. Berlin, Weidmann, 1885. In-8°, 176 p. 4 m.

366. Carré de Busserolle (J.-X.). Notice sur la ville et la collégiale de Cande (Indre-et-Loire). Tours, Suppligeon. In-8°, 16 p.

367. Chapelier (l'abbé Ch.). Les Origines d'Épinal. Saint-Dié, impr. Humbert. In-8°, 29 p. (Extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* année 1885-1886.)

368. Chevalier (Jules). Notes et Documents pour servir à l'histoire des évêques d'Avignon et de Valence dans la seconde moitié du IIIe siècle. Valence, impr. Jules Céas, 1886. In-8°, 31 p.

369. Colaci di Alfio (G.). L'Archivio ed il Protocollo dei comuni rurali. Lecce, tip. Garibaldi, 1886. In-8°, 25-11 p. 80 c.

370. Courajod (Louis). La Diane de bronze du château de Fontainebleau. Paris, Leroux. In-8°, 10 p. avec dessins et planche. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

371. Coutumes (les) de Lunel, texte de 1367, publié par Édouard Bondurand. Paris, Alphonse Picard, 1886. In-8°, 46 p.

372. Dahlmann (F. C.)'s kleine Schriften und Reden. Stuttgart, Cotta, 1886. In-8°, xiv-484 p. 6 m.

373. Danicourt (Alfred). Étude sur quelques antiquités trouvées en Picardie. Paris, Leroux. In-8°, 45 p. avec 25 figures.

374. Deschamps de Pas. Inventaire des ornements, reliquaires, etc., de l'église de Saint-Omer en 1557. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1886.)

375. Deseille (Ernest). Les Antiquités du pays boulonnais. Paris, Alphonse Picard, 1886. In-8°, 36 p.

376. Dessalles (Léon). Histoire du Périgord. Périgueux, impr. Delage et Joucla, 1883-1885. In-8°, 3 vol., xxi-398, 467, 163 p. Tomes I et II, chacun 3 fr. 50 c.; t. III, 1 fr. 50 c.

377. Devillers (Léopold). Le Passé artistique de la ville de Mons. Édition illustrée, publiée sous le patronage du Cercle archéologique de Mons. Mons, Hector Manceaux. In-8°, 160 p. 2 fr.

378. Dion (A. de). Le Puiset au XIe et au XIIe siècle, châtellenie et prieuré. Chartres, impr. Garnier. In-8°, 53 p. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*)

379. Documenti per la storia ecclesiastica e civile di Roma. (Publiés par Th. v. Sickel.) Roma, tipografia Vaticana, 1886. In-4°, 24 p. (Extrait des *Studi e Documenti di storia e diritto,* anno VII.)

380. Duckett (sir G. F.). Record-Evidences, among archives of ancient abbey of Cluni, from 1077 to 1534 ; illustrative of the history of some of our early kings ; and many of its English affiliated foundations. References to records and descriptions from Delisle's catalogue of the National Library of France. Sans lieu, l'auteur, 1886. In-8°, 64 p.

381. Durrieu (Paul). Les Archives angevines de Naples, étude sur les registres du roi Charles Ier (1265-1285). Tome I. Paris, Thorin. In-8°, 328 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 46e fascicule.)

382. Ernsing (Rud.). Wilhelm III von Jülich als Herzog von Geldern (1372-1393). Paderborn, Schöningh, 1885. In-8°, 104 p. (Münsterische Beiträge zur Geschichtsforschung. Herausgegeben von Theod. Lindner. 8.) 2 m.

383. Estaintot (comte d'). Fouilles et Sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen de Rouen (décembre 1884-février 1885). Paris, Picard. In-8°, 51 p. avec dessins.

384. Établissements (les) de saint Louis, accompagnés des textes primitifs et de textes dérivés, avec une introduction et des notes, publiés pour la Société de l'histoire de France par Paul Viollet. Tome IV : notes (suite et fin) ; table-glossaire. Paris, Laurens. In-8°, xii-401 p. 9 francs.

385. Études de bibliographie dauphinoise. V. Notice historique et bibliographique sur Antoine et Pierre Baquelier, citoyens de Grenoble, et les ouvrages qu'ils ont publiés au xve et au xvie siècle, par un vieux bibliophile dauphinois. Grenoble, impr. Allier. In-8°, 57 pages.

386. Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. Texte et traduction nouvelle, publiés pour la Société de l'histoire de France par Edm. Cougny. Tome V. Paris, Laurens. In-8°, xxvii-506 p. 9 fr.

387. Fage (René). Le Vieux Tulle. N° 1. Les origines de Tulle. Tulle, impr. Crauffon. In-8°, 22 p.

388. Faure (Hippolyte). Notes et Documents sur les archives des hospices et sur les résultats comparés de l'assistance hospitalière à Narbonne et dans une partie de l'Europe. Tome I. Narbonne, impr. Caillard. In-8°, ix-383 p.

389. Favaro (Ant.). Appendice agli studi intorno alla vita ed alle opere di Prosdocimo de' Beldomandi, matematico padovano del secolo xv. Roma, tip. delle Scienze matematiche e fisiche, 1886. In-4°, 21 p. (Extrait du *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*, t. XVIII, 1885.)

390. Favier (J.). Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy. Paris, Plon. In-8°, 196 p.

391. Ficker (Julius). Ueber die Usatici Barchinonae und deren Zusammenhang mit den Exceptiones legum Romanorum. Innsbruck, Wagner, 1886. In-8°, 40 p. (Extrait des *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* Ergänzungsb. II.)

392. Floris and Blancheflur. Mittelenglisches Gedicht aus dem 13. Jahrhundert nebst literarischer Untersuchung und einem Abriss über die Verbreitung der Sage in der europäischen Literatur. Herausgegeben von Emil Hausknecht. Berlin, Weidmann, 1885. In-8°, 251 p. (Sammlung englischer Denkmäler in kritischen Ausgaben. V.) 6 m.

393. Foglietti (Raff.). Opuscoli di storia del diritto. 1. Le *Constitutiones marchiae Anconitanae.* 2. Cenni storici sull' università di Macerata da prima del 1290 al 1620. 3. Cenni storici sul tribunale superiore di Macerata. 4. Il catasto di Macerata del 1268. Macerata, Bianchini, 1886. In-4°, xv-270 p.

394. Formulae Merowingici et Karolini aevi. Accedunt ordines judiciorum Dei. Edidit Karolus Zeumer. Hannoverae, Hahn, 1886. In-4°, xx-782 p., 3 pl. (Monumenta Germaniae historica. Legum sectio V.)

395. Fortunati (Venanti Honori Clementiani) presbyteri Italici Opera pedestria. Recensuit et emendavit Bruno Krusch. Berolini, Weidmann, 1885. In-4°, xxxiv-144 p. (Monumenta Germaniae historica. Auctorum antiquissimorum tomi IV pars posterior.)

396. Goelzer (Henri). Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme. Paris, Hachette. In-8°, xii-472 p. 7 fr. 50 c.

397. Guiffrey (Jules). Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV (1663-1715), publié pour la première fois, sous les auspices de la Société d'encouragement pour la propagation des livres d'art. Deuxième partie. Paris, Rouam. Gr. in-8°, xv-480 p. avec 61 gravures. 25 fr.

398. Guillotin de Corson (l'abbé). Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. Tome VI (et dernier). Paris, Haton. In-8°, ix-841 p. 15 fr.; pour les souscripteurs, 7 fr. 50 c.

399. Hauréau (B.). Notice sur le numéro 14886 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 21 p. (Extrait des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc.,* t. XXXI, 2e partie.)

400. Henry IV. Lettres inédites à M. de Pailhès, gouverneur du comté de Foix, et aux consuls de la ville de Foix (1576-1602). Publiées pour la Société historique de Gascogne par le vicomte Ch. de la Hitte. Paris, Champion. In-8°, 98 p. (Publication des Archives historiques de la Gascogne. 10e fascicule.)

401. Hovyn de Tranchère (J.). Les Dessous de l'histoire : curiosités

judiciaires, administratives, politiques et littéraires. Tome I. Paris, Leroux. In-8°, VIII-453 p. L'ouvrage complet en 2 volumes, 18 fr.

402. HUET (l'abbé L.). Histoire de l'Hôtel-Dieu de Vire. Caen, impr. veuve Domin. In-8°, 72 p.

403. Inventaire des archives de la marine. Série B. Service général. Tome Ier, fascicule 2. Paris, Baudoin. In-8°, p. 193 à 423.

404. JADART (Henri). Dom Thierry Ruinart (1657-1709), notice suivie de documents inédits sur sa famille, sa vie, ses œuvres, ses relations avec D. Mabillon. Paris, Champion. In-8°, VIII-190 p. et gravures.

405. KALUŽNIACKI (Emil). Die polnische Recension der Magdeburger Urtheile und die einschlägigen deutschen, lateinischen und czechischen Sammlungen. Wien, Gerold's Sohn, 1886. In-8°, 220 p.

406. KEUSSEN (Hermann). Die politische Stellung der Reichsstädte mit besonderer Berücksichtigung ihrer Reichsstandschaft unter König Friedrich III, 1440-1457. Inaugural-Dissertation (Berlin). Bonn, Carl Georgi, 1885. In-8°, 75 p.

407. KOCH (Friedrich). Leben und Werke der Christine de Pizan. Goslar, Koch, 1885. In-8°, 82 p. 2 m.

408. KRÜGER (Aug.). Sprache und Dialekt der mittelenglischen Homilien in der Handschrift B. 14. 52. Trinity College, Cambridge. Erlangen, Deichert, 1885. In-8°, 74 p. 1 m. 50 pf.

409. LAMBERT (le Dr Gustave). Histoire de Toulon. Première partie : depuis les origines de la ville jusqu'à la réunion définitive de la Provence à la France (1487). Tome Ier. Toulon, impr. du Var. In-8°, XXIII-379 p. et planche. (Publié par l'Académie du Var.)

410. LANGLOIS (Ch.-V.). Saint Louis. Paris, Hachette. In-18 jésus, 192 p. et gravure. 1 fr.

411. LANGLOIS (Ernest). Le Rouleau d'*Exultet* de la bibliothèque Casanatense. Rome, impr. de la Paix, 1886. In-8°, 17 p., 2 pl. (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. VI.)

412. LASIUS (Otto). Das friesische Bauernhaus in seiner Entwickelung während der letzten vier Jahrhunderte, vorzugsweise in der Küstengegend zwischen der Weser und dem Dollart. Mit 38 Holzschnitten. Strassburg, Trübner, 1885. In-8°, VIII-34 p. (Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker. 55.) 3 m.

413. LAUGEL (Auguste). Fragments d'histoire : Philippe II ; Catherine de Médicis ; Coligny ; don Juan d'Autriche ; Alexandre Farnèse ; Gustave-Adolphe et Richelieu. Paris, Lévy. In-8°, 441 p.

414. LAVERRENZ (C.). Die Medaillen und Gedächtnisszeichen der

deutschen Hochschulen. Ein Beitrag zur Geschichte aller seit dem XIV. Jahrhundert in Deutschland errichteten Universitäten. I. Theil. Mit 8 Ansichten und 16 Tafeln Medaillenabbildungen. Berlin, Mittler, 1885. In-8°, XII-493 p., 24 planches. 20 m.

415. LEROUX (Alfred). Essai sur les antécédents historiques de la question allemande. Paris, Alphonse Picard, 1886. In-8°, 59 p.

416. Livre vert de l'archevêché de Narbonne, publié par Paul Laurent. Paris, Alphonse Picard, 1886. In-8°, XLV-160 p.

417. LIZERAY (Henri). Explication des gloses malbergiques contenues dans la loi salique. Fascicule I. Paris, Thorin. In-8°, 24 p.

418. LOEB (Isidore). Un Procès dans la famille des Ibn Tibbon (Marseille, 1255-1256). Paris, Lévy. In-8°, 18 p. (Extrait de l'*Annuaire des Archives israélites,* 3e année.)

419. MAGANI (Fr.). Ennodio. Pavia, tip. frat. Fusi, 1886. In-8°, 3 vol., XXXII-386, 323, 444 p.

420. MANET (A.-G. DE). Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Évêque. Mons, Dequesne-Masquillier. In-8°, 391 p., VIII planches. 15 fr.

421. MARINI (Annibale). L'Archivio nei comuni rurali. Foligno, Feliciano Campitelli, 1886. In-8°, 93 p. 2 l.

422. MARTIN (l'abbé G.). La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au point de vue historique et archéologique. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet. In-18, XII-400 p.

423. MARTIN (l'abbé J.). Le Rosaire et ses confréries dans le diocèse de Bayeux et Lisieux (XIIIe-XIXe siècle), monographie historique. Caen, impr. Valin. In-16, VIII-280 p.

424. MATTHEIS (Luigi DE). San Gregorio VII e il pontificato romano. Siena, tip. S. Bernardino, 1886. In-16, 693 p. 4 l.

425. MAYER (Ernst). Zur Entstehung der Lex Ribuariorum. Eine rechtsgeschichtliche Untersuchung. München, Gustav Himmer, 1886. In-8°, VII-182 p.

426. MELET (l'abbé). Le Trésor de l'église de Venerque, ou Rapport sur l'invention du corps de sainte Alberte, suivi d'une notice sur les saints dont on y possède des reliques. Toulouse, Sistac et Boubée; Venerque, M. Pons-Jaubart; Lardenne, l'auteur. In-18 jésus, 238 p. et grav.

427. MÉRIGNAC (Émile). Histoire de l'escrime dans tous les temps et dans tous les pays. Tome II (moyen âge, temps modernes). Paris, Rouquette. In-8°, 603 p., avec eaux-fortes de Malval et dessins de M. Récipon, Dupuy, etc. 20 fr.

428. MERKEL (Carlo). Manfredi I e Manfredi II Lancia. Contributo

alla storia politica e letteraria italiana dell' epoca sveva. Torino, Ermanno Loescher, 1886. In-8°, XII-188 p. (Pubblicazioni della scuola di magistero della r. università di Torino, facoltà di lettere e filosofia.) 5 l.

429. Métivier (Jean de). Chronique du parlement de Bordeaux, publiée par Arthur de Brezetz et Jules Delpit. Tome I. Bordeaux, Société des bibliophiles de la Guyenne. In-8°, XXXIV-527 p. (Publication de la Société des bibliophiles de la Guyenne.)

430. Molinier (Émile). Les Architectes du château de Fontainebleau. Paris, A. Lévy, 1886. In-4°, 13 p. (Extrait de la *Gazette archéologique*, 1886.)

431. Monod (Gabriel) et Thévenin (Marcel). A la mémoire de M. le professeur Georges Waitz, 1813-1886. Hommage respectueux de ses anciens élèves. Paris, 1886. In-8°, 3 part. en 1 vol. : Georges Waitz, par G. Monod. 11 p. — Marcel Thévenin : Études sur la propriété au moyen âge. La « propriété » et la « justice » des moulins et fours. 20 p. — Les Aventures de Sichaire. Commentaire des chapitres XLVII du livre VII et XIX du livre IX de l'Histoire des Francs de Grégoire de Tours, par G. Monod. 34 p.

432. Motta (Ém.). Le Origini della zecca di Bellinzona (1503). Como, tip. Carlo Franchi, 1886. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Gazzetta numismatica*.)

433. Müller (Wilhelm). Mythologie der deutschen Heldensage. Heilbronn, Henninger, 1886. In-8°, VIII-260 p. 4 m. 50 pf.

434. Niederdeutsches Reimbüchlein. Eine Spruchsammlung des 16. Jahrhunderts, herausgegeben von W. Seelmann. Norden, Soltau, 1885. In-16, XXVIII-122 p. (Drucke des Vereins für niederdeutsche Sprachforschung. II.) 2 m.

435. Nolhac (P. de). Le Canzionere autographe de Pétrarque, communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Klincksieck. In-18 jésus, 30 p.

436. Norges gamle Love intil 1387. 4. Bind, indeholdende Supplementer til de tre foregaaende Bind samt Haandskriftbeskrivelse med Facsimiler, udgivet ved Gustav Storm. Christiania, Grøndahl, 1885. In-4°, XXVI-797 p., 19 pl. de fac-similés.

437. Nouvelles Archives de l'art français, recueil de documents inédits publiés par la Société de l'histoire de l'art français. 2e série, t. VI, année 1885 (12e volume de la collection). Scellés et inventaires d'artistes, publiés par Jules Guiffrey (troisième et dernière partie), 1771-1790. Paris, Charavay. In-8°, XIII-384 p.

438. Omont (Henri). Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale. Première partie : ancien fonds grec. Théologie. Paris, Alphonse Picard. In-8°, VI-301 p.

439. Onufrius. Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège (1468), publié par M. Stanislas Bormans. Bruxelles, Hayez, 1886. In-8°, xxxiv-202 p.

440. Prost (Aug.). La Cathédrale de Metz. Étude sur ses édifices et sur ceux qui les ont précédés ou accompagnés depuis le ve siècle. Metz, impr. Even, 1885. In-8°, 483 p., pl. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. XVI.)

441. Ranke (Leopold von). Weltgeschichte. VI. Zersetzung des karolingischen, Begründung des deutschen Reiches. 1e und 2e Abtheilung. 1e bis 3e Auflage. Leipzig, Duncker und Humblot, 1885. In-8°, vi-337 p. 17 m.

442. Rechnungen aus dem Archiv der Stadt Kronstadt, I. Rechnungen aus 1503-1526. Kronstadt, Zeidner, 1886. In-8°, xi-769 p., 2 pl. (Quellen zur Geschichte der Stadt Kronstadt in Siebenbürgen. I.)

443. Richthofen (Karl Freiherr von). Die älteren Egmonder Geschichtsquellen. Berlin, Hertz, 1886. In-8°, iii-219 p. 7 m.

444. Rimatori napoletani del quattrocento, con prefazione e note di Mario Mandalari, dal cod. 1035 della Biblioteca nazionale di Parigi, per cura dei dottori Giuseppe Mazzatinti ed Antonio Ive. Caserta, A. Iaselli, 1885. In-8°, xl-198 p. 10 l.

445. Rivières (le baron de). Cloches et Clochettes, à propos d'une nouvelle clochette de Johannes à Fine. Montauban, impr. Forestié. In-8°, 11 p. et planche. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*.)

446. Saga (de) van Thorwald Kodransson den Bereisde. Eene bladzijde uit de geschiedenis der christelijke zending in de tiende eeuw uit het oud-islandsch vertaald en toegelicht door E. H. Lasonder. Utrecht, C. E. H. Breijer. In-8°, xvi-207 p. 3 fl. 50 c.

447. Salvo (Ant. de). Notizie storiche e topografiche intorno Metauria e Tauriana. Napoli, G. de Angelis, 1886. In-8°, 135 p., 1 pl. 5 l.

448. Schepss (Georg). Priscillian, ein neuaufgefundener lat. Schriftsteller des 4. Jahrhunderts. Vortrag gehalten am 18. Mai 1886 in der philologisch-historischen Gesellschaft zu Würzburg. Würzburg, A. Stuber, 1886. In-8°, 26 p., 1 fac-similé.

449. Schlumberger (G.). Trois Joyaux byzantins sur lesquels sont inscrits les noms de personnages historiques du ixe siècle. Paris, imprimerie nationale. In-8°, 8 p. avec fig. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.)

450. Schweitzer (Ph.). Geschichte der altskandinavischen Literatur von den ältesten Zeiten bis zur Reformation. Leipzig, Friedrich. In-8°, xxiii-226 p. (Geschichte der Weltliteratur in Einzeldarstellungen. VIII.) 4 m.

451. Sickel (Th. v.). Erläuterungen zu den Diplomen Otto II. Innsbruck, Wagner, 1886. In-8°, 121 p. (Extrait des *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* Ergänzungsb. II.)

452. Sickel (T. v.). L'Itinerario di Ottone II nell' anno 982 stabilito colla scorta de' diplomi. Conferenza inaugurale del corso di metodologia della storia (anno II) tenuta il dì 18 febbraio 1886. (R. Società romana di storia patria. Corso pratico di metodologia della storia. Fasc. II.)

453. Siegel (Heinrich). Deutsche Rechtsgeschichte. Ein Lehrbuch. Berlin, Vahlen, 1886. In-8°, xii-474 p. 9 m.

454. Statuti del comune di Vicenza, mcclxiv, pubblicati da Fedele Lampertico. Venezia, 1886. In-4°, lxii-321 p. (Monumenti storici publicati dalla r. deputazione veneta di storia patria, serie 2ª, vol. I.)

455. Steinbrecht (C.). Thorn im Mittelalter. Ein Beitrag zur Baukunst des deutschen Ritterordens. Mit 14 Tafeln und 39 i. d. Text gedr. Abbildungen. Berlin, Springer, 1885. In-fol., vi-45 p. 24 m.

456. Stöber (Fritz). Zur Kritik der Vita S. Johannis Reomaensis. Eine kirchengeschichtliche Studie. Wien, Gerold, 1885. In-8°, 82 p.

457. Taillebois (Émile). La Fontaine d'or : découverte à Pontenx-les-Forges (Landes) de quarante-cinq pièces en or et de quatre mille cent seize pièces en argent de la période anglo-française, description. Dax, impr. Justère. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de Borda.*)

458. Tamassia (Giov.). De ordine iudiciorum, opera inedita di Giovanni Bassiano. Notizia. Padova, tip. Francesco Sacchetto, 1886. In-8°, 8 p.

459. Thévenin (Marcel). Études sur la propriété au moyen âge. Les « communia. » Paris, F. Vieweg, 1886. In-8°, 24 p. (Extrait des *Mélanges Renier.*) — Voy. aussi ci-dessus, n° 431.

460. Tougard (l'abbé A.). L'Hellénisme dans les écrivains du moyen âge, du viiᵉ au xiiᵉ siècle. Paris, Lecoffre. Gr. in-8°, 70 p.

461. Urkunden zur Geschichte der Stadt Speyer. Gesammelt und herausgegeben von Alfred Hilgard. Strassburg, Trübner, 1885. In-4°, xii-565 p., 1 pl. 25 m.

462. Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. Herausgegeben von Dr Rich. Doebner. II. 1347-1400. Hildesheim, Gerstenberg, 1886. In-8°, vii-762 p. 16 m.

463. Van Pradelles (Nicolas). Livre de raison (1564-1637). Édité par M. Ignace de Coussemaker. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1886. In-16, 2-xlviii-48-23 p.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Les examens de fin d'année, à l'École des chartes, ont eu lieu du 15 au 20 juillet 1886.

Première année.

Épreuve orale.

1° Texte latin à lire d'après un ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, dont les candidats devaient approximativement déterminer la date :

Contra divites.

Fuit quidam pauper faciens festum cotidie cantando juxta ignem. Quod audiens vicinus ejus, qui valde erat dives, mirabatur, quia ipse non poterat ita letari. Quodam mane, apposuit bursam ad ostium pauperis magnam, plenam nummis. Ille vero exiens de domo invenit nummos, et ivit ad laborandum sicut consueverat. Sed cogitans cum uxore per tres dies quid faceret de illis nummis, amittebat gaudium suum. Quod videns dives recognovit quod hoc erat propter nummorum sollicitudinem, et repetiit illos, et tunc iterum cepit gaudere pauper sicut consueverat.

2° Question de chronologie :

Indiquer la date de l'avènement au trône des différentes branches de la dynastie capétienne.

Le texte latin à traduire était les « Litteræ capituli Rothomagensis ad Ludovicum Franciæ regem, » etc. (27 août 1256), empruntées aux *Layettes du trésor des chartes,* t. III, n° 4281.

3° Charte française à lire d'après l'original :

Accordé est par devant nosseigneurs de parlement entre maistre Raoul Pinçon, d'une part, et Pierre Scatisse, d'autre part, que, comme ledit Pierre eust receu de maistre Guillaume Pinçon sept cens escuz d'or et se fust obligiez par lettres de chastelet a les rendre a Avignon a la Chandeleur derrainement passée audit maistre Guillaume ou audit maistre Raoul et non a autre, se il n'avoit quictance d'eulz et les dictes lectres obligatoires, et ledit maistre Raoul ait requis a avoir ladicte somme en ceste ville pour envoier audit maistre Guillaume a paier sa

raençon a certains chevaliers qui le tiennent pris et arresté en Alemaigne pour le fait du roy, etc., ledit maistre Raoul a confessé et confesse avoir eu lesdiz .VII.c escuz dudit Pierre par la main de Barthelemi Espiephane, marchant de Lucques, et a voulu que les dictes obligacions et la lettre que ledit Berthélemi avoit fait de paier led. argent a Avignon [soient rendues] audit Pierre et a ses gens ou Jehan Espiephane, frere dud. Berthelemi, dedans Pasques prochain venans. Ce fu fait a Paris, le .XXII. jour de fevrier l'an XLVII.

Concord. per partes predictas presentes XXIIIIa die febr. Mo CCCo XLVIIo (1348).

Garriaut.

Concordia inter magistrum Rodulphum Pinçon clericum et consilium regis et Petrum Scat.

4° Question sur la matière du cours de langues romanes :

Spécifier les caractères linguistiques du texte suivant et indiquer à quel pays il appartient :

Li visitares devra contar et paier chacuna semana a toz les ovriers qui en la dita ovra aront travallia, et metre en escript la quantita et lo pris de les choses et de cuy sunt prises, tant cum distinguir et esclarzir se porra bonament sens confusion de parolles.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le fac-similé en héliogravure n° 277 du fonds de l'École :

Ego Ludovicus Dei gratia Francorum rex. Notum facimus omnibus futuris sicut et presentibus quod fidelis noster Gilo de Soiliaco alodia quedam que in terra sua homines sui habere dicebantur recepit a nobis cum alio feodo suo et nos concessimus. Hæc autem sunt que subscribuntur : Humbertus Caprarius recipit a Gilone et Gilo a nobis nemus de Monte Perrer et XV familias hominum cum possessionibus suis et terram quam habet ad Cierneium extra burgum. Item recipit a nobis Gilo domum de Podio Narjoti de S. Gundone. Item domum Bernardi de insula de Spineto et totam terram quam habet Bernardus in castellania Soliacensi præter terram de Vannis et totam terram quam habet in castellania de Argento. Item VII feoda militum casatorum ad Curconcellium que tenet Burdinus Monacus. Item quicquid ipse Gilo habet in alodio apud Anorde. Item totum nemus de Signi quod est Girardi de Blancafort. Item nemus de Morenz et terram in qua manent LX homines vel eo amplius, que tenet Malguinus de Aiis de G. Monaco et Girardus tenebat pro alodio. Alia etiam omnia feoda Gilo recipit a nobis que homines sui tenent pro alodiis.

Quod ut notum sit scribi fecimus et sigillo nostro signari. Actum

Parisius anno incarnati verbi M CLXVIII. Data per manum Hugonis cancellarii [1].

2° Texte provençal à transcrire d'après le fac-similé en héliogravure n° 254 du fonds de l'École :

Per Dieu amor, ben sabes veramen
Con plus deissen, plus pueja humelitatz,
Et ergueilhs chai, on plus aut es pojatz ;
Don dei aver gaug e vos espaven
C'ancsem mostras ergueilh contra mezura,
E brau respos a mas humils chansos ;
Per qu'es semblans que l'ergueilhs caja jos,
Qu'après bel jorn ai vista nueg escura.

Mai vos non par puscatz far failhimen ;
Pero, quan failh sel qu'es pros ni prezatz,
Tan com val mais, tan n'es plus encolpatz ;
Qu'en la valor puejal colp' e deissen ;
E cant hom tot perdonal forfaitura,
Ja del blasme noilh sera faitz perdos,
Quel (*sic*) sel rema, eilh mala sospeissos,
Qu'a mains met sel qui vas un desmezura.

Blasme n'a hom e cascus sela s'en
Per que n'es plus en l'engan enganatz
Aisel quel fai, que sel qu'es enganatz ;
Donc vos, amor, per c'o faitz tan soven
Con plus vos ser cascus plus s'en rancura.
E de servir tanh calsque guiszardos,
Pretz ho amicx, meilhuramens ho dos,
Meins d'un d'aquetz es fols qui s'i atura.

3° Texte latin imprimé à traduire :

Alexander episcopus servus servorum Dei venerabilibus fratribus P. Narbonensi archiepiscopo et Nemausensi Uticensi Mimatensi et Magalonensi episcopis salutem et apostolicam benedictionem. Susceptis litteris quorumdam ex vobis et debita benignitate perlectis gratum admodum acceptumque tenuimus quod vos sicut earum nobis tenor expressit super pedagiorum enormitate tollenda studiosi et invigilantes existitis et laudabiliter circa id officii vestri sollicitudinem exercetis. Inde utique fuit quod nobili viro B. comiti Merguliensi qui se super his juxta monita

1. Cette pièce est publiée dans les *Layettes du trésor des chartes*, sous le n° 215, mais avec des fautes assez graves, qui ont passé dans la notice que M. Luchaire a donnée de la même pièce.

vestra corrigere contradicit scripta nostra sine ulla tamen salutacione direximus monentes eum attentius atque mandantes quatinus tam super novis pedagiis amovendis quam super veterum incremento tollendo vestris mandatis ac monitis acquiescat et in hujusmodi deinceps malitia nullius unquam tam nefarii questus cupiditate persistat alioquin sententiam quam tu in eum frater archiepiscope protulisti ratam habemus eamque usque ad dignam satisfactionem firmiter observari mandamus adjicientes equidem et vestro fraternitati mandantes quatinus in villa Alest et in omni terra ejus interdicta suis sepultura continue et in omnibus aliis locis quandiu in eis ipse presens fuerit divina prohibeatis officia celebrari. Dat. Senonis .xvj. kal. februarii.

4° Texte provençal imprimé à traduire :

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno Domini M° CC° XL° VI°, iiij° kal. junii. Sia conoguda causa que eu na Finas maire d'en Sycart Alaman per mi e per totz los meus et per Sicart mo filh meteis e per totz mos successors ab cosselh et ab voluntat et ab autrejamen d'en W. de S. Alari e d'en Johan Ragambert ei establidas e messas costumas a totz aquels homes et a totas aquelas femmas que aras so el castel de Pueg Beguo ni per adenant i serau ni els apertenemens del castel sobredich dins ni deforas. E las costumas so aitals :

Que totz hom e tota femna que laore el castel de Pueg Beguo ni els apertenemens ab araire complit que aia el araire de .ij. buous tro en .iiij. done cadans a la festa de Nadal .iij. sols a la dona na Finas sobredicha o ad aquels que per liei i serau. E totz hom que laore ab parelh de bestias cavalinas el castel sobredich o e la honor que done cadans .iij. sols a Nadal. E totz hom e tota femna heretatz del castel de Pueg Beguo qualque mestier fassa, done .ij. s. e .iij. d. cadans. E totz hom que non aura maio ni heretat es logara e gasanhara ab son cors done cadans .viiij. d. a la dona na Finas o ad aquels que per liei i serio. E totz homs e tota femna que venga estar el castel sobredich o e la honor que sio franc dels .ij. ans e passatz los .ij. ans que dono segon que li autre devo donar desus. E se nulhs hom ni nulha femna s'en volia anar vas autra part deu o far saber a la dona na Finas o ad aquels que per liei i serio .viij. dias enant et elh devo los guidar ab tot lor aver et ab totas lor bestias et ab totas lor causas una jornada. E totz hom del castel que aucira home es encorregutz de cors e d'aver. E totz hom que fassa sancfoio coste .lx. s. e l'emenda al sancfoizonat. E de las viltenensas dels homes se s'apelo trachors ni falses ni deslials ni bocapudens ni mezels paguo .iiij. s. E de tot clam de .C. s. o de .C. s. a essus aia la cort .viij. s. d'aquel que sera vencutz.

5° Questions tirées du cours de bibliographie :

I. Faire sommairement l'histoire des *Gallia christiana* et indiquer le plan des deux dernières rédactions.

II. Rédiger les articles par lesquels devrait être représenté, dans un catalogue de bibliothèque, le volume dont la description suit :

In-8° étroit de 47 feuillets en six cahiers de 8 feuillets, sans titre, signatures, réclames, ni pagination, de 26 lignes à la page, sans interlignes ni ponctuation, caractère gothique arrondi avec caractères abréviatifs, petites capitales dans le texte. La place des grandes lettres initiales laissée en blanc. Composé de trois traités, deux de saint Bonaventure et un de saint Méthode. Le premier commence : « Incipit libellus qui appellatur regimen conscientie, vel parvum bonum editus a Fratre Bonaventure cardinalis. » Le second, cahier 3, feuillet 4 : « Incipit Epistola Sancti Methodii episcopi Parasensis (pour Patarensis) de regnis gentium et novissimis temporibus certa demonstratio cristiana. » Le troisième, cahier 5, feuillet 5 : « Incipit tractatus de preparacione ad missam domini Seraphici Johannis Bonaventure. » Le volume est indiqué dans Græsse, IV, p. 507, et est attribué à Ulrich Zell de Cologne, entre les années 1467 et 1470.

Deuxième année.

Épreuve orale.

1° Texte à lire sur l'original :

Hujus diei gloria
Det, Christe, mundo gaudia
Qua junctus est celestibus
Frater Johannis Jacobus.

Qui, vocantem de litore
Prompto secutus pectore,
In navi patrem liquerat
Et cuncta quæ possederat.

Vivens adhuc in corpore
Formam conspexit gloriæ,
Qua te post finem seculi,
Videbunt lucis filii.

Fundendo pro te sanguinem
Idem bibebat calicem ;
Quam tu gustaras, hostia,
Nostræ salutis gratia[1].

1. Bibl. nat., ms. latin 13090, fol. 71 *bis*.

Les candidats ont eu à déterminer l'âge de l'écriture de ce texte.

2° Questions de diplomatique :

I. Quel est le genre d'acte désigné en diplomatique sous le nom de bref? — Quels en sont les caractères particuliers ? — A quelle époque remontent les plus anciens brefs ?

II. Quelles modifications la Convention a-t-elle apportées au calendrier? — Pendant quelle période le calendrier républicain a-t-il été en usage?

3° Questions d'histoire des institutions :

Quelles ont été les principales divisions administratives de la France :
De 1190 au XIVe siècle ;
Du XIVe siècle à 1790 ;
De 1790 à 1800 inclus?

4° Questions tirées du cours des sources de l'histoire de France :

I. Rappeler très brièvement les circonstances de la vie de Nithard qui sont de nature à accroître l'autorité de son témoignage.

II. Quelles sont les dates extrêmes, les divisions de son œuvre et à quelle date a-t-elle été rédigée ?

III. Quelle est la valeur absolue de l'*Histoire* de Nithard et quelle est sa valeur relative si on la compare, par exemple, à la *Vita Ludovici* de l'Astronome?

5° Question tirée du cours de classement d'archives :

Des comptes de l'argenterie et des comptes de l'hôtel.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le fac-similé n° 287 du fonds de l'École :

Excellentissimo et reverendissimo semper domino suo Alfonso, filio regis Francie, comiti Pictavensi et Tholosano et marchioni Provincie illustri, devotus et minimus ejus Theobaldus de Stampis capellanus, se semper ad beneplacita et servicia promptum et paratum. Super negociis mihi a vestra dominacione impositis vobis facio manifestum :

Quod, ego, magistro P. de Vicenobrio transcriptum litterarum papalium sigillo domini.. Carpentoracensis episcopi sigillatum traddidi manu propria in domo eiusdem magistri; item, quod, apud Malaucene in Venesino, prima ebdomada Quadragesime, fuit lata sententia contra XXII vel plus Valdenses hereticos, de quibus duo fuerunt condempnati ad murum et alii portabunt crucem vel cruces;

Item, penes dominum J. Govion, castellanum Belli Quadri, habetis ducentas et quinquaginta libras turonensium de deposito domini J. de Grazano deffuncti, et illas non reddet sine vestris litteris;

Item, sciatis quod adhuc multum parum inveni de cibis vestris in Venesino nec alibi, preter id quod dictus J. congregaverat de vinteno;

Item, sicut mihi dixit dominus R. senescallus vester.. electus Valancie, contra prohibicionem ipsius senescalli, vult et intendit se ponere in dominio de Montolio Aymardi et jam intravit et posuit se in dominio de Lavote contra inhibicionem eiusdem senescalli.

2° Texte latin imprimé à traduire :

Robertus primogenitus illustris Jerusalem et Sicilie regis dux Calabrie ejusque in regno Sicilie ac in comitatibus Provincie et Forcalquerii vicarius generalis officialibus curie regie Dignensis presentibus et futuris devotis suis salutem et dilectionem sinceram. Per sindicos universitatis hominum Digne devotorum nostrorum et nomine universitatis ejusdem fuit nuper expositum coram nobis quod cum plures Judei morantes in civitate ipsa possideant certas possessiones in dicta civitate et ejus territorio ac etiam in locis circumstantibus et emant cotidie pro quibus illi a quibus dicti Judei dictas possessiones acquisiverunt solvere et contribuere usi erant cum ceteris civibus Digne in talliis et quistis que inibi tempore imponuntur pretextu tallie quam annuatim ipsi Judei curie regie facere tenentur solvere et contribuere indebite contradicunt. Nostre igitur provisionis remedio suppliciter implorato volumus vobisque expresse jubemus quatenus ipsos Judeos ad solvendum et contribuendum in ipsis talliis et quistis cum ceteris civibus Digne pro modo possessionum predictarum cohercitione debita compellatis excusatione dicte tallie quam curie dicti Judei annuatim exsolvunt in aliquo non obstante. Presentes autem litteras post earum inspectionem congruam restitui volumus presentanti et pendenti sigillo nostro jussimus communiri. Dat. Aquis anno Domini M. CCC. VI. die XIX martii IV ind.

3° Texte imprimé à analyser :

Philippus Dei gratia Francorum rex senescallo Pictavensi ac custodibus regalium regni nostri et eorum cuilibet salutem. Scire vos volumus quod nos manum nostram in bonis temporalibus episcopatus Pictavensis ex quacumque causa appositam ex nunc amovemus omnino hoc nobis salvo quod si pro tempore constare poterit quod episcopus Pictavensis nobis fidem facere teneatur quodque regalia habeamus in episcopatu predicto quod dictus episcopus fidem nobis faciat et fructus regalie nobis restituat si ut premittitur inveniatur eumdem episcopum ad premissa teneri. Eapropter vobis tenore presentium mandamus quatinus dilectum nostrum episcopum Pictavensem dictis bonis suis temporalibus et aliis gaudere libere permittatis; ac quecumque occasione regalium hac vice percepta sunt de episcopatu predicto prout ad vos et vestrum quemlibet pertinet restituatis et restitui faciatis eidem sine difficultate quacumque. Datum Parisius, die vicesima octava decembris anno Domini M° CCC° septimo.

4° Questions de diplomatique :

I. Expliquer ce que l'on entendait aux derniers siècles de la monarchie par lettres du grand sceau et lettres du petit sceau. — Quels étaient à la même époque les caractères particuliers des *Lettres patentes en forme de chartes ?* — Quels étaient les principaux genres de documents que l'on expédiait sous cette forme ?

II. Dire à quel genre de documents doit appartenir la date suivante : Data XVI kalendas augustas, anno VIII Christo propitio imperii nostri et XL anno regni nostri in Francia et XXXV in Italia, indictione prima. Actum Aquisgrani, palacio nostro. In Dei nomine feliciter. Amen.

Ramener cette date à notre manière de compter en expliquant chacun des éléments qui la composent.

5° Questions d'histoire des institutions :

I. Quelle différence y avait-il entre les requêtes de l'Hôtel et les requêtes du Palais ?

II. Qu'entendait-on par subdélégations et quelles étaient les attributions des subdélégués ?

III. Quels sont les divers modes de recrutement de l'armée de 1790 à 1800 ?

Troisième année.

Épreuve orale.

1° Texte à lire sur l'original :

Woertus Ambianensis officialis domini Remensis presbitero de Peille salutem. Auctoritate domini Remensis vobis mandamus quatinus peremptorie citetis presbiterum de Marval et uxorem Stephani ut feria tercia post Cantate Remis veniant Thome de Parvi responsuri cum super hoc alias in curia Remensi fuerit litigatum.

(Bibl. nat., lat. 13090, fol. 73 v°.)

Les candidats ont eu à déterminer l'âge de l'écriture de ce morceau et d'un autre texte transcrit sur le même feuillet.

2° Question d'histoire du droit :

Indiquer la date approximative, l'objet, la valeur scientifique, l'édition :

I. Des sentences du Parloir aux Bourgeois ;

II. Des coutumes notoires du Châtelet ;

III. Des décisions dites de Jean des Marès.

3° Questions d'archéologie :

Donner des explications sur les pièces caractéristiques du costume des principaux personnages qui figurent dans deux miniatures d'un ms. français du XIIIe siècle contenant la Vie de saint Thomas de Cantorbéry, et dater ces miniatures.

Épreuve écrite.

1° Texte à transcrire d'après le fac-similé en héliogravure n° 293 du fonds de l'École :

Pro altercatione scribit Romanis, confutans modo Gentiles, modo Judeos, docens eos humiliari ut omnia attribuant gratie Dei.

Paulus hebraice, quietus grece, modicus latine, prius Saulus a Saule persecutore. Commendat personam et negocium et auctorem negocii in quibus congrue captat.

Servus : nomen humilitatis ut ad eam provocet.

Apostolus : « Ecce de humili altus, non a se, sed a Deo *vocatus,* vel *vocatus* ab hominibus » dictus privilegio nominis.

Segregatus a doctrina Phariseorum (hoc contra Judeos dictum) vel ab aliis apostolis, unde « Segrægate mihi B. et P. »

Evangelium : bona adnuntiatio est que ad salutem ; ea vero est de his que ad fidem et mores.

Dei, non ab homine inventum.

Quod ante completionem, non subitum; unde in hoc verbum verum est « quia alius est qui seminat et alius qui metit. »

Per Prophetas : unde Jheremias : « Ecce dies veniunt et consummabo testamentum novum. »

Idem et alii : « *Factus* etsi infectus, » tanta est unio utriusque nature ut totum dicatur Deus, totum homo, et vicissim Deus homo et homo Deus, quod non in substantiis hominum.

Ex semine David : quia Maria de David. Facta est promissio Abrahe et David ; sed maluit hic dicere David qui et criminosus non Abrahe justi, ut non pro merito, sed gratia natus de eo putetur, et ut ex rege *secundum carnem,* sicut rex ex Deo.

2° Questions d'histoire du droit :

Le testament au XVIe s., dans les pays dits de *droit coutumier.*

I. Formes. — II. Quotité disponible. — III. Exécution. — IV. Juridiction compétente pour connaître des difficultés que pouvaient soulever les testaments.

3° Question d'archéologie :

Décrire sommairement les dispositions principales que présentent en plan et en élévation le chœur et le transept de la cathédrale de Chartres (crypte comprise).

4° Question tirée du cours des sources de l'histoire de France :

Quels sont les titres, quelle est la date de rédaction et la valeur critique des ouvrages et opuscules historiques de Suger ?

A la suite des examens et par arrêté ministériel en date du 27 juillet 1886, ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Travers.
2. Léonardon.
3. Richebé.
4. Mautouchet.
5. Souchon.
6. Portal.
7. Hérold.
8. Michel.
9. Enlart.
10. Eckel.
11. Trudon des Ormes.
12. Nerlinger.
13. Batiffol.

Et hors rang, à titre étranger, M. Aubert, qui, s'il eût été classé, l'aurait été au 4e rang.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Bourgeois.
2. Jacqueton.
3. Ebel.
4. Finot.
5. Viard.
6. Desplanque.
7. Dupont-Ferrier.
8. Bonin.
9. De Berthou.
10. Spont.
11. Picard.
12. Ledos.
13. Renvoisé.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

MM. Bonnier.
Coyecque.
Dallemagne.
Ducom.
Froment.
Grandmaison (de).
Jarry.
Labrouche.
Laloy.
Lhermitte.

MM. Manneville (de).
Souillié.
Tournouer.
Virey.

— Un érudit, un homme de cœur et de bien, M. Jourdain, que des liens étroits rattachaient à l'École des chartes et qui lui avait rendu de grands services comme directeur au ministère de l'instruction publique et comme membre du conseil de perfectionnement, a succombé le 20 juillet 1886 à la maladie qui minait ses forces depuis plusieurs années. Nous reproduisons les discours qui ont été prononcés sur sa tombe par nos confrères M. G. Paris, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. L. Delisle, au nom de l'École des chartes et du Comité des travaux historiques, et M. le comte de Mas Latrie, au nom de la Société de l'histoire de France :

DISCOURS DE M. G. PARIS.

« Messieurs,

« La nouvelle de la mort de M. Jourdain, qui nous est parvenue il y a cinq jours, et que j'ai communiquée hier à l'Académie, nous a causé moins de surprise que d'affliction. Depuis plusieurs mois, la santé de notre cher et savant confrère était profondément atteinte, et plus d'une fois nous avions cru le terme fatal près d'arriver. Il y avait eu dans son mal quelques rémittences, qui auraient pu nous rendre un peu d'espoir, comme à ceux qui le soignaient avec tant d'anxiété ; nous l'avions même vu à l'Académie, où son retour passager nous avait causé, ainsi qu'à lui, une vive émotion ; mais nous savions combien était frêle le fil qui le rattachait encore à la vie, et lui-même il pressentait, avec la tristesse bien naturelle d'un père et la résignation d'un chrétien, l'imminence du coup qui allait le séparer de tout ce qu'il aimait. Il s'est éteint doucement, entouré des affections qu'il avait si bien méritées et soutenu par les consolations d'une religion à laquelle son cœur avait toujours été aussi attaché que son esprit lui était soumis.

« C'est une vie bien remplie que celle qui vient de se terminer. Fils d'un savant de mérite, dont les travaux ont conservé une valeur durable, Charles Jourdain le perdit avant de l'avoir connu. Il fut élevé par une mère d'un esprit distingué et d'un caractère sérieux, sous les yeux d'un oncle ecclésiastique, dans un milieu assez austère, où se mêlaient, comme dans certains groupes, respectables entre tous, de la vieille bourgeoisie parisienne, les traditions d'une piété de tournure un peu janséniste et celles d'un libéralisme tenace. Dès son enfance, il manifestait sa vocation pour les travaux de l'intelligence, et l'aspiration, qu'il proclamait déjà, à l'honneur d'être un jour membre de l'Institut le stimu-

lait dans ses études, qu'il fit solides et brillantes. A vingt et un ans, déjà licencié en droit, il était docteur ès lettres, agrégé à vingt-trois, et bientôt il entrait dans l'enseignement de la philosophie, à Reims d'abord, puis à Paris. Il en sortit par hasard. En 1849, M. de Falloux, devenu ministre, entendit parler du jeune maître du collège Stanislas, qui avait dirigé pendant un an la *Revue de l'instruction publique* et s'était fait remarquer par des articles où il s'efforçait d'accorder un réel attachement pour l'Université avec les idées de réaction, à la fois libérale et catholique, qui prévalaient alors contre le monopole de l'État enseignant. Il prit M. Jourdain pour son chef de cabinet, et celui-ci eut une grande part à l'élaboration de la fameuse loi de 1850. M. de Falloux quitta le ministère; son chef de cabinet y resta, mais à un autre titre. Il entra dans la division de la comptabilité générale, dont il devint chef en 1852. Nommé, en 1869, inspecteur général de l'enseignement supérieur, il fut chargé, en 1871, par M. Jules Simon, qui appréciait ses qualités d'administrateur, de contrôler l'état des établissements d'instruction publique dans les départements envahis; il prit plus tard aux innovations qu'introduisit ce ministre une part qui démontra qu'il n'était pas obstinément attaché aux traditions de l'époque antérieure. Sous le ministère de M. Wallon, son ami, il fut secrétaire général; il reprit ensuite ses fonctions d'inspecteur. Mais on sait quels changements brusques, quels revirements complets a présentés depuis quinze ans le gouvernement de l'instruction publique en France. Quoique très conciliant et disposé toujours à faire fidèlement son service sur le navire qui changeait si souvent de pilote, M. Jourdain avait manifesté des opinions et des préférences qui rendaient sa situation administrative assez difficile sous la direction qui semblait décidément prévaloir. Il fut mis à la retraite en 1879; il en fut froissé, bien qu'il s'y attendît, et son opposition aux idées régnantes ne fit naturellement que s'accroître. Pendant trente ans, il avait rendu les plus grands services à l'administration et il avait profité de sa situation pour en rendre d'autres à la science. L'Institut, à son grand profit, a toujours compté parmi ses membres de ces hommes qui sont à la fois des administrateurs et des savants, qui font pénétrer dans les conseils des gouvernements la notion des besoins de la science, et qui apportent dans les corps savants une expérience des affaires et une sagesse pratique dont ceux-ci ont souvent besoin. Aussi M. Jourdain avait-il parmi nous une autorité considérable dans les questions, souvent délicates, qui touchent à nos rapports avec l'État, et le nommions-nous tous les ans, à l'unanimité, membre de notre commission administrative. Son séjour au ministère a laissé, d'ailleurs, une durable trace dans les deux volumes qu'il a publiés sur le budget de l'instruction publique et le budget des cultes, documents importants pour une des parties les plus intéressantes de notre histoire contemporaine.

« Mais il réservait pour l'étude tous les loisirs que lui laissaient ses

fonctions. Attiré dès sa première jeunesse, tant par son éducation religieuse et l'exemple même des travaux de son père que par l'influence de l'éclectisme, dans ce qu'il a eu de meilleur, vers l'histoire de la philosophie chrétienne, il concourut avec empressement, en 1857, pour le prix que l'Académie des sciences morales et politiques avait proposé à l'auteur du meilleur mémoire sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin, et il obtint ce prix par deux volumes consciencieusement établis, bien compris et clairement écrits. Il était bon que la *Somme théologique,* cette imposante et vaste cathédrale de la pensée catholique, fût expliquée par quelqu'un qui joignît un pieux respect à une solide préparation philosophique : on ne comprend bien, au moins dans un certain sens, que ce qu'on aime. En se plaçant à un point de vue différent, on peut faire quelques réserves sur le beau livre de M. Jourdain; on peut y relever une certaine tendance à présenter les choses sous le jour qui plaît le plus, à atténuer les différences, à voiler les difficultés, à concilier ce que d'autres trouveraient inconciliable; mais on ne saurait y méconnaître une discussion sincère et éclairée, une connaissance réelle du sujet et de ses alentours, et une constante élévation de pensée. La *Philosophie de saint Thomas d'Aquin* fut un des principaux titres qui, en 1863, firent admettre Charles Jourdain dans notre compagnie.

« Un autre fut sa continuation de l'*Histoire de l'université de Paris.* Il n'entreprit pas, et on peut le regretter, de reprendre par les bases l'énorme et indigeste ouvrage de Du Boulay, de le refaire avec plus de critique, d'indépendance et de lumière, comme il l'aurait pu mieux que personne ; il le compléta de deux manières. D'une part, reprenant l'histoire de l'université au point où l'avait laissée son prédécesseur, il en raconta les annales aux XVIIe et XVIIIe siècles, et il sut rendre intéressantes ces annales d'un temps de décadence, triste et trouble, malgré quelques beaux jours et le doux éclat du nom de Rollin. D'autre part, il rendit à l'histoire de l'ancienne université le plus grand service par son *Index chronologique* des chartes qui la concernent, dans lequel (profitant d'ailleurs des matériaux rassemblés par M. Taranne, mort sans les avoir mis en œuvre) il dépassa de beaucoup les promesses du titre, signala bien des actes inconnus à Du Boulay et en publia un grand nombre *in extenso* pour la première fois. Serviteur dévoué de l'université de France, qui se rattache au moins par le nom à l'université de Paris, plein de sympathie pour la philosophie et la théologie scolastiques, M. Jourdain était naturellement porté à étudier l'histoire de la grande institution où ces sciences du moyen âge trouvèrent durant des siècles leur foyer le plus brillant et d'où elles rayonnèrent sur l'Europe entière.

« Pendant vingt-deux ans, M. Jourdain a été un des membres les plus laborieux de notre Académie. Il a pris part à la publication du dernier volume des *Historiens de la France;* il a enrichi nos recueils de plu-

sieurs mémoires importants, parmi lesquels on remarque surtout celui qui concerne l'instruction des femmes au moyen âge, et qui seront par des mains pieuses réunis et publiés ensemble. Il prenait un intérêt toujours actif aux élections; nos concours n'avaient pas de juge plus attentif. Il intervenait souvent dans les délibérations; il y apportait dans les questions scientifiques une large instruction et une mémoire précise, dans les questions d'un autre ordre une remarquable habileté, sachant faire à propos des concessions, gagnant souvent à ses vues ceux qui les combattaient d'abord par la souplesse de sa dialectique et son visible désir d'entente. Ses convictions ne l'avaient nullement amené à l'intolérance; bien au contraire, persuadé que la polémique libre et ouverte devait aboutir à mettre en lumière ce qu'il regardait comme la vérité, il ne redoutait pas la discussion; il l'encourageait plutôt et s'y livrait volontiers, mais toujours avec une courtoisie exempte d'amertume qui lui permettait de compter d'excellents amis parmi ceux dont il ne partageait pas les principes.

« La vie de M. Jourdain fut celle d'un sage et d'un homme de bien : il la consacra tout entière au travail et à la famille. Elle eût été parfaitement heureuse s'il n'eût perdu prématurément, après une longue maladie, une compagne aimée. Elle lui laissait des filles qui ont rempli sa tâche, et dont la respectueuse tendresse a charmé son âge mûr et adouci les tristesses de ses derniers jours. Il laisse de profonds regrets dans le cercle intime qui appréciait en lui les vertus privées et dans le cercle plus étendu où s'exerçait son active et intelligente charité; il en laisse d'unanimes dans cette famille plus large qui est l'Académie, où il était aimé comme confrère, estimé comme savant et où sa mémoire restera toujours honorée. »

DISCOURS DE M. LÉOPOLD DELISLE.

« Messieurs,

« Le Comité des travaux historiques et l'École des chartes s'associent, l'un et l'autre, au deuil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Jourdain appartint longtemps à ces deux corps, et les services qu'il leur rendit ne sauraient être ici entièrement passés sous silence. Le Comité et l'École des chartes ont largement profité de sa science, à la fois sûre et étendue, de son dévouement à toute épreuve, de sa perspicacité à débrouiller les affaires les plus compliquées.

« Au Comité, vous l'avez toujours trouvé prêt à lire et analyser les mémoires et les communications qui se rattachaient à ses études de prédilection, toujours exact à donner des avis mûrement motivés sur les affaires soumises à son examen, toujours empressé à faire valoir les travaux dignes d'encouragement.

« A l'École des chartes, il n'était pas moins zélé pour l'accomplisse-

ment des devoirs que lui imposait son titre de membre du Conseil de perfectionnement. Il se plaisait à nos réunions, où il comptait autant d'amis que de collègues. Il applaudissait aux succès de l'École, soutenait les professeurs par de chaudes sympathies et encourageait par d'affectueux conseils tous les élèves studieux. Son concours ne nous faisait jamais défaut, ni pour suivre tous les détails des examens, ni pour discuter ou juger les thèses de fin d'année.

« Dans ces derniers temps, alors qu'il était déjà sous le coup de la terrible maladie qui l'a emporté, nous l'avons vu s'obstiner à remplir ses fonctions d'examinateur, moins par le désir de se faire illusion sur le déclin de ses forces que par la crainte de porter préjudice aux candidats dont il avait lu les travaux.

« Vous reconnaissez là, messieurs, l'amour de la justice, la passion du devoir et le désir de faire le bien, tout le fond du caractère de M. Jourdain.

« Nous ne jouirons plus, messieurs, de ces éminentes qualités de notre ami ; mais elles nous serviront d'exemples, et le souvenir en restera gravé dans nos âmes. Ce souvenir pourra seul adoucir les amertumes d'une séparation si cruelle pour tous ceux qui l'ont connu et qui ont aujourd'hui à lui adresser l'adieu suprême. »

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MAS LATRIE.

« Messieurs,

« La Société de l'histoire de France ne peut laisser fermer cette tombe sans adresser à l'homme supérieur dont elle va renfermer les restes périssables l'hommage ému de son affectueuse estime et de ses ineffaçables regrets. La perte qu'elle vient d'éprouver est de celles qui ne s'oublient jamais.

« En vous parlant de M. Jourdain, je n'ai pas à vous rappeler les qualités éminentes du savant et de l'administrateur.

« Des travaux littéraires et philosophiques du plus haut mérite lui ont ouvert les portes de l'Institut, après des succès les plus enviés dans l'enseignement et dans les concours. Les facultés d'organisation et de direction dont il était doué lui firent confier les plus importantes fonctions de l'instruction publique par trois ministres successifs.

« Ces merveilleuses qualités de l'érudit consommé et du parfait administrateur, M. Jourdain les mit tout entières au service des intérêts de notre Société, dont il a été, pendant plus de vingt ans, un des membres les plus zélés et les plus dévoués.

« Il n'a attaché son nom à aucune des publications spéciales que la Société consacre à la propagation des monuments de notre histoire nationale. S'il l'eût voulu, il lui eût été facile d'éclairer de sa fine critique et de porter à la perfection l'édition de telle ou telle chronique du xe ou

du XIIIe siècle. Il était aussi bien préparé pour l'une que pour l'autre entreprise. Il a donné dans notre Bulletin une page intéressante sur l'université de Paris au temps de l'occupation anglaise et des observations sur la royauté française et le droit populaire au moyen âge, qui méritent d'être conservées. Il n'a, comme commissaire responsable, surveillé et amélioré l'impression que d'un ou deux des volumes de notre collection.

« Et néanmoins on peut dire que sa collaboration aux travaux généraux de notre Société, soit dans la commission de comptabilité, soit dans la conduite mensuelle des affaires de l'association, soit dans les discussions qu'amenait le choix des œuvres proposées pour la publication, sa collaboration a été des plus actives, des plus suivies, des plus fécondes.

« Aussi, quand la Société perdit l'homme éminent entre tous, qui l'avait fondée, l'homme dont le nom sera l'éternelle gloire d'une famille, M. Jourdain eut-il l'honneur insigne de succéder à M. Guizot, comme président de notre Société.

« Il eût trouvé, s'il en eût eu besoin, dans cette haute marque d'estime un nouveau motif de rechercher avec une incessante sollicitude tout ce qui pouvait accroître la prospérité, le renom et le développement de la Société. Une pensée élevée inspirait son attachement à notre œuvre. Il espérait que la scrupuleuse sincérité apportée à nos publications permettrait de juger avec impartialité les temps passés et que les défauts inhérents aux hommes et aux institutions humaines n'empêcheraient pas de reconnaître à travers des époques de prospérité ou de défaillance les progrès continus de la grande œuvre de l'unité et de la constitution définitive de la France, telle que nous l'avons connue.

« Assidu à toutes nos séances, prenant intérêt à toutes nos questions, il exposait son avis sur toutes choses avec élégance et clarté. Il y avait toujours avantage à écouter les conseils de son expérience et de son savoir.

« Jamais la Société ne fit en vain appel à son concours. Il le témoigna de nouveau, voilà deux ans à peine, dans une circonstance assez mémorable pour nous.

« Quand la Société de l'histoire de France voulut marquer par la publication d'un volume exceptionnel la cinquantième année de sa création, on pria M. Jourdain de réunir les épis épars de ce spicilège historique par un exposé général des travaux et des publications de l'association. Il répondit sur-le-champ à nos désirs et nous donna cette préface diserte et savante, nourrie de fines appréciations littéraires et de résumés de comptabilité. Notre regretté confrère a eu la délicate pensée de couronner cette introduction par l'éloge du savant vénéré que nous aimons à considérer toujours, et cela depuis 1833, comme le secrétaire, aujourd'hui honoraire, de notre association.

« Après la fête du cinquantenaire, M. Jourdain fut, comme autrefois,

présent à toutes nos réunions, utile à toutes nos discussions financières ou scientifiques. Il eût voulu l'être toujours, même quand les forces venaient, par intermittence, lui faire défaut.

« Depuis quelques mois cependant, sa santé s'était plus gravement altérée. Les soins les plus tendres et les plus assidus d'une famille admirable de dévouement ne pouvaient conjurer les progrès du mal. Lui-même, sans se plaindre, sentait empirer la situation. Il s'est résigné et n'a pas été abattu. Il n'a pas faibli un moment, et il a vu arriver la fin des choses d'ici-bas avec une sereine et calme confiance. Il avait souvent répété ces paroles d'espérance que l'Église a si sagement placées dans ses prières pour les morts : *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo?* »

— Au concours des antiquités nationales de l'année 1886, quatre de nos confrères ont obtenu des récompenses pour les ouvrages qu'ils avaient soumis au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Schlumberger, dans un rapport lu à l'Académie le 2 juillet, a rendu compte dans les termes suivants des travaux qui ont valu à MM. Durrieu et Delaborde la deuxième et la quatrième médaille, à MM. Moranvillé et Prou la première et la troisième mention honorable. Nous reproduisons aussi le paragraphe du rapport relatif aux ouvrages qui ont été l'objet de la deuxième mention honorable et auxquels ont collaboré deux de nos confrères, MM. Guigue, père et fils :

« Seconde médaille. — M. Paul Durrieu, qui obtient la seconde médaille, est bien connu de vous. Il s'est déjà fait remarquer par un excellent travail sur le connétable d'Armagnac, qui a été honorablement mentionné devant l'Académie. Celui qu'il a soumis au concours de cette année est intitulé : *les Gascons en Italie, études historiques*. Ce n'est point un gros livre, mais ici qualité rachète bien quantité. M. Durrieu a raconté dans ce petit volume, extrêmement bien fait et qui complète à certains égards le précédent, les récits des hauts faits en Italie de quatre capitaines gascons aux XIIIe et XIVe siècles : Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, qui prit part à la conquête du royaume de Naples; Jean III d'Armagnac, qui mourut à la bataille d'Alexandrie; Bernardon de la Salle, chef de compagnie qui se mit au service de Jean-Galéas Visconti, que le comte d'Armagnac tint pour un traître et qui périt tragiquement au passage des Alpes; enfin Bernardon de Serres, un autre routier qui servit en Italie et qui, quoique placé au premier rang après Bernardon de la Salle, était jusqu'ici demeuré dans l'ombre. Ce récit est d'un intérêt très grand et attirera des lecteurs bien au delà du champ ordinaire des publications de cet ordre. L'histoire de la brillante campagne du comte d'Armagnac, si brusquement terminée sous les murs d'Alexandrie, et celle de l'extraordinaire carrière du routier Bernardon de la Salle constituent les deux

chapitres les plus étendus. Ces très complètes monographies font bien voir un côté de cette étrange vie militaire du XIVe siècle. Le récit tout entier est puisé aux sources, non seulement aux meilleures sources imprimées, mais aux sources manuscrites des archives de France et d'Italie, dont les principales sont publiées à la fin du volume, au chapitre des pièces justificatives. La narration est pleine de vie, très captivante. Le style est sobre, correct, élégant. L'auteur ne se laisse jamais entraîner au delà de ce qui est rigoureusement établi. Toutes ses affirmations sont basées sur les documents les plus sérieux. La publication de ce livre et celle du précédent sur le connétable d'Armagnac justifient donc pleinement la récompense que votre commission a décernée à M. Durrieu, en nous donnant la preuve de l'extrême souplesse de son esprit et de la parfaite connaissance qu'il possède des textes italiens.

« Quatrième médaille. — M. François Delaborde a obtenu la quatrième médaille. Dans les deux volumes, imprimés pour la Société de l'histoire de France, qu'il a envoyés au concours des antiquités nationales, il a, tout comme M. Durrieu, fait preuve d'excellente critique, bien qu'il ne soit peut-être pas arrivé à des résultats aussi saisissants et d'un intérêt aussi général.

« M. François Delaborde a soumis à un examen nouveau et approfondi les compositions en prose et en vers qui nous ont conservé sous sa forme primitive l'histoire officielle du règne de Philippe-Auguste. Ces compositions sont au nombre de trois : le récit en prose de Rigord, celui de Guillaume le Breton et le grand poème de la *Philippide* du même chroniqueur.

« L'examen minutieux et intelligent des manuscrits a eu pour premier résultat l'établissement d'un texte plus correct que celui des précédents éditeurs. Il a de plus suggéré à M. Delaborde des observations très justes sur les conditions dans lesquelles ont travaillé Rigord et Guillaume le Breton, sur les formes successives par lesquelles ont passé leurs ouvrages, sur le degré de confiance qu'il convient de leur accorder. La longue notice de cent pages d'un texte serré qui est en tête de la publication forme deux excellents chapitres d'histoire littéraire, qui n'avaient pas encore été traités avec l'ampleur et l'exactitude que méritait le sujet. Les détails biographiques fournis sur les deux auteurs sont fort curieux. Des recherches tout à fait neuves sont présentées sur les variantes des textes de Guillaume le Breton, et cette question très obscure a été résolue par M. Delaborde autant qu'elle peut l'être actuellement. Jusqu'ici les différents manuscrits des *Annales* n'avaient pas été examinés avec autant de soin. Les éditions modernes étaient toutes plus ou moins la reproduction de celle de Pithou. M. Delaborde a, le premier, recherché les manuscrits de Guillaume dispersés en Italie, en France, en Angleterre et ailleurs. Cette comparaison lui a fourni des

observations fort précieuses et lui a permis de classer chronologiquement tous ces manuscrits d'une façon qui donne la raison de toutes les différences, qui résout presque toutes les difficultés et explique l'emploi du récit de Guillaume le Breton par les auteurs subséquents. Tout ce travail de critique est aussi ingénieux qu'utile. Le texte, nous le répétons, a été établi avec le plus grand soin; il est fort lisible; de nombreuses erreurs de noms des éditions précédentes ont disparu.

« Il n'y a également que des éloges à donner aux notes très nombreuses et très substantielles qui accompagnent ce texte, et dont la matière a été empruntée aux documents les plus variés d'origine française ou étrangère. L'éditeur n'a laissé passer aucune obscurité sans essayer de l'éclaircir, et presque toujours il y a réussi. Il s'est attaché à identifier, à peu près sans exception, tous les noms d'hommes et de lieux. Il en est bien peu qui n'aient pas été étudiés par lui avec toute l'exactitude indispensable aux textes diplomatiques, exactitude qui nous avait fait défaut jusqu'ici pour ces historiens. La chronologie, qui, dans les récits de Rigord et de Guillaume le Breton, est souvent fautive ou incertaine, a été presque toujours fixée à l'aide de textes habilement interprétés.

« La table des noms et des matières est prolixe, mais elle a été rédigée avec beaucoup de méthode et est d'un usage commode. En un mot, M. Delaborde nous a semblé avoir parfaitement rempli la tâche que lui avait confiée la Société de l'histoire de France. Il nous a donné une édition définitive des historiens officiels de Philippe-Auguste. C'est une œuvre considérable qui peut servir de modèle, et votre commission, cette fois encore, a estimé qu'une bonne édition d'un auteur du moyen âge constituait un titre suffisant à une des premières récompenses dont elle disposait.

« Première mention honorable. — M. H. Moranvillé a envoyé au concours la *Biographie de Jean le Mercier,* mémoire manuscrit de 200 pages in-4°, pour lequel il a obtenu la première mention honorable. Cette biographie fort étendue est composée entièrement à l'aide de documents authentiques, la plupart inédits. Elle nous révèle toutes les circonstances de la vie d'un homme encore à peu près inconnu, mais dont le nom est appelé à prendre une grande place dans les histoires des règnes de Charles V et de Charles VI. Jean le Mercier fut, en effet, l'un des ministres qui prit la part la plus active aux réformes administratives et financières de cette époque. Il s'est mêlé avec un zèle et une activité vraiment admirables à beaucoup d'opérations fiscales du règne de Charles V en particulier. Le travail de M. Moranvillé est exécuté avec une diligence accomplie; il est rempli de faits; à peine pourrait-on lui reprocher d'en trop contenir. L'auteur commence par bien faire connaître l'organisation financière et comptable de la Normandie; puis, il suit pas à pas Jean le Mercier dans toutes les opérations auxquelles il a pris part; il note toutes les quittances, tous

les mandats où son nom intervient. Ce travail peut paraître minutieux et manquer de vues d'ensemble, mais des recherches de ce genre sont cependant tout à fait nécessaires pour éclaircir les parties les moins connues de l'histoire financière du pays, et celles de M. Moranvillé forment un chapitre important des événements de la première période de la guerre de cent ans. Toutes les citations que nous avons pu vérifier sont d'une exactitude scrupuleuse, et à ce point de vue la *Biographie de Jean le Mercier* mérite toute confiance. Ce mémoire est certainement comparable, comme rigueur de méthode et comme nouveauté de résultats, aux meilleurs travaux de ce genre.

« Deuxième mention honorable. — La deuxième mention honorable a été décernée à M. le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député de la Loire, et à M. C. Guigue, archiviste du département du Rhône, pour les quatre magnifiques volumes in-4° qu'ils ont publiés en collaboration : le *Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay,* en 2 volumes, 1885, le *Cartulaire des francs fiefs du Forez,* 1882, le *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue* (*Forez*), 1881. Le *Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay,* qui, par sa date, rentrait absolument dans les conditions du concours, a tout spécialement attiré l'attention de votre commission. On connaissait depuis longtemps un petit et très ancien cartulaire de cette célèbre abbaye lyonnaise, conservé à la Bibliothèque nationale et dont le texte a été publié par M. Auguste Bernard à la suite du cartulaire de Savigny dans la *Collection de documents inédits.* Mais on n'avait guère employé deux autres cartulaires qui en sont la suite et le complément indispensables : l'un, rédigé en 1286, a été récemment découvert aux archives du Rhône; l'autre, rédigé en 1341, fait partie du fonds Coste à la bibliothèque de Lyon. A ces deux cartulaires s'ajoutaient cinquante chartes dont les originaux sont aux archives du Rhône.

« Telle est la source des 420 chartes environ du XIIe, du XIIIe et du commencement du XIVe siècle que renferment les deux volumes envoyés au concours par M. le comte de Charpin-Feugerolles et M. Guigue. C'est un recueil très intéressant, rempli de renseignements fort curieux, même en dehors des études de topographie et d'histoire locales. Pour ne citer qu'un exemple, nous signalerons beaucoup d'actes qui ajoutent quelques faits nouveaux à la biographie d'un jurisconsulte français du XIIIe siècle. Jean de Blanot figure souvent dans les actes de l'abbaye d'Ainay, en qualité d'official de Lyon.

« On ne saurait donc trop remercier et féliciter M. le comte de Charpin-Feugerolles, qui a eu l'idée de cette belle publication, qui l'a dirigée et qui en a supporté tous les frais. Il mérite d'autant mieux nos éloges que nous lui devons déjà plusieurs autres volumes d'anciens textes diplomatiques, en outre de ceux mentionnés plus haut, et qu'il se prépare à nous donner un grand cartulaire de l'abbaye de l'Ile-Barbe. Avec une générosité qui rappelle les habitudes du duc de Luynes, il assure, par

de magnifiques publications, la conservation indéfinie des monuments essentiels de l'histoire de son pays.

« L'exécution même du travail n'a peut-être pas toujours répondu aux intentions et aux efforts de celui qui le dirigeait. La maladie de son principal collaborateur, M. Guigue père, nous a privés de l'introduction et des éclaircissements qu'on était en droit d'attendre d'un archiviste si actif et si familier avec l'histoire de Lyon, du Lyonnais et des provinces voisines. D'autre part, la notice que M. Vachez a écrite sur l'abbaye d'Ainay se réduit à peu près à un catalogue des abbés et à une liste des possessions du monastère. Mais, malgré ces imperfections, les textes qui remplissent les deux volumes suffisent amplement pour recommander l'ouvrage ; ils ont été copiés généralement avec beaucoup d'exactitude par M. Guigue fils, et les dates sont d'ordinaire convenablement établies.

« Les tables sont moins satisfaisantes. La table chronologique n'est guère que la reproduction matérielle des rubriques mises en tête des actes par les rédacteurs primitifs des cartulaires. Un double reproche peut aussi être adressé à la table des noms de lieux et de personnes. D'abord, il n'y a aucune identification des noms de lieux, ce qui est d'autant plus regrettable que les textes ne sont accompagnés d'aucune note. Ensuite, on n'a même pas tenté de distinguer les différents individus qui ont porté le même nom. Par exemple, les mentions relatives à Philippe le Bel et Philippe de Valois sont confondues pêle-mêle dans la table à l'article *Philippus Francorum rex.*

« Malgré ces défauts, votre commission n'a pas hésité à attribuer à ce grand travail sa seconde mention honorable. Il lui a semblé impossible que l'Académie ne donnât pas un témoignage de sympathie à la patriotique entreprise de M. le comte de Charpin-Feugerolles.

« Troisième mention honorable. — M. Maurice Prou, auquel votre commission a accordé la troisième mention, est un ancien élève de l'École des chartes et ancien membre de l'École de Rome, aussi intelligent que laborieux. Il est aujourd'hui attaché au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. M. Prou a envoyé au présent concours une édition du *De ordine palatii* d'Hincmar avec traduction et annotations. Cette édition de ce texte célèbre a été élaborée en commun dans la conférence de M. Gabriel Monod à l'École des hautes études, mais la partie vraiment importante de l'œuvre est bien personnelle à M. Prou. Trois choses sont à considérer dans ce petit volume : le texte, les notes, la préface. Pour le texte, on n'a jamais connu qu'un manuscrit, celui de Spire, dont s'est servi en 1602 le premier éditeur, le jésuite Jean Buys. Ce manuscrit a depuis disparu et toutes les éditions postérieures ont en conséquence été la simple reproduction de la première. Il n'a pu en être autrement de l'édition actuelle;

tout ce que M. Prou a pu modifier, ce sont quelques mots évidemment défectueux qu'il a corrigés. La traduction avait été faite en partie par M. Guizot et M. Le Huërou ; elle offrait du reste peu de difficultés. Les notes, par contre, sont très nombreuses dans cette édition et constituent la part évidente de la conférence et surtout de M. Prou. Il en est quelques-unes qui auraient pu disparaître, mais la plupart sont excellentes, essentielles, très précises, très complètes. Il faut signaler particulièrement celles qui concernent toute l'organisation ecclésiastique de la cour et de l'empire des Carlovingiens, l'organisation judiciaire et administrative, la tenue des assemblées de printemps et d'automne, la confection et la promulgation des lois et des capitulaires, les titres et les fonctions des principaux officiers du palais. On se prend seulement à regretter que tant de renseignements précieux se trouvent relégués sous forme de notes à propos des mots *apocrisiaire, comte du palais, capitulaires,* par exemple, au lieu d'être présentés dans l'introduction sous forme doctrinale et méthodique. Nous avons laissé pour la fin de parler de cette introduction, parce que c'est assurément la portion entièrement personnelle du travail de M. Prou. L'unité de pensée et de style y est évidente ; c'est un morceau remarquable dans lequel sont sobrement, mais très complètement exposés le caractère et la nature de la royauté carolingienne, les principes sur lesquels reposait son organisation, ainsi que les idées d'Hincmar qui n'étaient d'ailleurs que le résumé des idées de son époque. M. Prou a bien établi le caractère essentiellement religieux, théocratique de la monarchie sous la seconde race et la forme tout aristocratique du gouvernement. Nul n'a posé avec plus de netteté qu'Hincmar le principe du droit divin. Le pouvoir du roi émane de Dieu. Avant tout il faut obtenir la protection divine et pour l'obtenir il faut se concilier celle de l'Église. Mais cette protection divine ne s'exerce pas directement et Dieu se contente d'inspirer le choix du peuple et du clergé, choix que le sacre vient définitivement consacrer. Toutes ces considérations de la préface sont, nous le répétons, rédigées en termes excellents. »

— Par arrêté du 12 juillet 1886, notre confrère M. Claude-Marie Guigue a été nommé officier de l'instruction publique.

— Par arrêté en date du même jour, nos confrères MM. Bouchot et Charles Mortet ont été nommés officiers d'académie.

— Notre confrère M. Paul Meyer a publié, dans le journal *le Temps* du 9 mai, la lettre suivante, qu'il nous prie de reproduire :

« 7 mai 1886.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Dans son livre récent *la France juive,* M. Drumont, à qui il plaît de m'appeler *Mayer,* affirme que, si en 1883 l'Académie des inscriptions et belles-lettres m'a proposé pour le prix biennal, c'est parce que j'étais le

fils d'un juif allemand; et, après un récit dramatique de ce qui se serait passé à cette occasion dans le sein de la compagnie, il représente les académiciens se précipitant hors de la salle « pour avoir l'honneur d'an-« noncer les premiers au fils de l'Allemand qu'il avait la grande récom-« pense qui aurait fait la joie de tant de travailleurs français, honnêtes, « modestes et pauvres. »

« Je vous demande la permission de déclarer ici que tout dans ce récit, sauf le fait que le prix biennal m'a été décerné, est controuvé. La scène si brillamment décrite par M. Drumont aurait pu difficilement avoir lieu, car le jour du vote (13 juillet 1883) j'étais dans le département de l'Isère, et la cause de mon succès ne doit pas, j'imagine, être cherchée dans le motif allégué, puisque je suis né à Paris, de parents français et catholiques.

« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Paul Meyer. »

CHARTE FRANÇAISE DE JOINVILLE.

M. Sandret veut bien nous communiquer une charte française du sire de Joinville qu'il a copiée d'après l'original conservé aux archives du château d'Arlay, dans le Jura. Cette charte, datée du 20 juillet 1268 et dont le sceau a disparu, paraît se rapporter au règlement de la succession de Jean de Chalon, beau-père d'Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne, lequel était mort en 1267. Le sire de Joinville dut être désigné comme arbitre : il était neveu de Jean de Chalon, et il l'appelle *le conte de Chalon, mon oncle,* dans le passage de son livre où il raconte qu'il alla lui rendre visite aussitôt après son retour de la croisade.

« Nos Jaham, seignor de Joinvile, seneschaut de Champaigne, à madame la contesse[1], por ses emfanz, bailluns nos davantage, outre lor partage, Montmaioz[2] et les appendises et trois cenz livrees de terre ou puiz de Salins, en tel maniere que nos retenuns que nos puissiuns eschaingier a nostre volunté Montmaioz contre l'Estoile au partage faire. Et avec ce lor bailluns nos Chastial Guion[3] et les termes de Chastel Guion ensi cum li cuens[4] les i mist, et la maisum dou puis de Salins, et retenuns tot le pooir que nos havons par la [lettre] de la mise sor les diz partages, sauf l'avantage que nos havuns fait, lequel nos voluns que lor soient delivré a remanant. En tesmoing de laquel chose, nos havons feit metre le seel le seneschaut de Champaigne a cest presenť escript,

1. Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne.
2. Montmahoux, Jura.
3. Châtel-Guyon, Jura.
4. Hugues de Chalon, fils de Jean de Chalon, mari d'Alix de Méranie.

c'est a savoir nos Estienes sires d'Oiselet, Richars de Montbeliart et Symons de Jainvile. Ce fu fait en l'an de grace M. CC. et LX oit anz, le vainredi devant la Mazelaine. »

LA NOUVELLE ÉDITION DES REGESTA PONTIFICUM ROMANORUM.

Au moment même où le regretté Philippe Jaffé faisait paraître les *Regesta pontificum Romanorum*, la *Bibliothèque de l'École des chartes* (3e série, t. III, p. 479) se fit un devoir et un honneur de signaler l'importance exceptionnelle de cet ouvrage pour toutes les études qui portent sur les douze premiers siècles de l'ère chrétienne. Elle ne doit pas laisser achever la seconde édition du même recueil sans féliciter les courageux travailleurs qui ont marché sur les traces de Jaffé et sans applaudir au succès de leur entreprise.

La nouvelle édition des *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum* 1198, dirigée par le docteur Guillaume Wattenbach, a été confiée à trois érudits dont les travaux jouissent d'une légitime célébrité : Ferdinand Kaltenbrunner, Paul Ewald et S. Loewenfeld. Sans s'écarter du plan primitif, ils ont en réalité rédigé un travail entièrement nouveau et qui répond à toutes les exigences de la critique contemporaine.

Un chiffre fera toucher du doigt le progrès qu'a fait, dans les trente-cinq dernières années, la connaissance des lettres des papes. Pour la période antérieure à 1180, Jaffé avait réuni environ 8,800 pièces ; il y en a environ 13,700 analysées dans le nouveau recueil. L'augmentation est donc d'au moins 55 °/₀. Une notable partie des accroissements a été procurée par l'exploration des bibliothèques et des archives de la France, et c'est par centaines qu'il faut compter les documents importants pour notre histoire dont la notice est donnée pour la première fois dans le recueil que nous annonçons.

Les onze livraisons qui ont paru conduisent la série des lettres pontificales jusqu'à l'année 1180. Dans quelques mois nous jouirons de l'ouvrage complet, formant deux gros volumes in-4°. Dès maintenant nous pouvons le recommander comme un recueil dont ne saurait se passer aucune des bibliothèques consacrées aux études historiques.

Terminons cette simple annonce par une remarque sur la façon dont doit être citée la nouvelle édition des *Regesta pontificum Romanorum*. Il est de toute équité d'associer intimement au souvenir de Jaffé le nom des trois collaborateurs qui, tout en respectant l'œuvre de leur devancier, l'ont si complètement et si heureusement transformée. Kaltenbrunner a refondu la première partie, antérieure à l'année 590; Ewald, la partie intermédiaire, jusqu'en 882; Loewenfeld, la dernière partie, qui est de beaucoup la plus considérable, puisqu'elle répond à

plus des trois quarts de l'ensemble. Quand on renvoie à la nouvelle édition des *Regesta pontificum Romanorum,* il convient donc de citer Jaffé-Kaltenbrunner, pour les articles 1-1065, Jaffé-Ewald, pour les articles 1066-3386, et Jaffé-Loewenfeld, pour les articles 3387 et suivants[1]. Ce mode de citation est généralement adopté en Allemagne. Il y aurait avantage à s'y conformer en France. — Je hasarderai encore une observation sur la manière de citer les *Regesta pontificum Romanorum.* Pour les articles qui figurent déjà dans la première édition, il serait bon de renvoyer à la fois et aux numéros qu'ils portent dans la nouvelle édition et à ceux sous lesquels ils sont enregistrés dans la première, et que MM. Kaltenbrunner, Ewald et Loewenfeld ont toujours reproduits entre parenthèses à côté des nouveaux numéros.

L. Delisle.

LE NOUVEAU RECUEIL DU CARDINAL PITRA.

Aux recueils d'anecdotes si connus sous les titres de *Spicilegium Solesmense* et d'*Analecta sacra,* Son Éminence le cardinal Pitra vient d'ajouter un volume d'un caractère très original qu'il a intitulé *Analecta novissima, Spicilegii Solesmensis altera continuatio, tomus I, de epistolis et registris Romanorum pontificum* (Paris, Roger et Chernowitz, 1885; grand in-8°). Un long article suffirait à peine pour indiquer les principales matières qui y sont traitées avec autant de verve que d'érudition. Le temps nous a jusqu'à présent manqué pour le soumettre à la minutieuse analyse dont il est digne à tous égards. Nous nous reprocherions cependant de différer davantage à l'annoncer dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.* C'est un gros volume où le très savant et très aimable bibliothécaire de l'Église romaine a entassé une masse énorme de textes nouveaux et d'observations judicieuses. Il n'y faut pas chercher une exposition complète et méthodique de la diplomatique pontificale; ce sont plutôt les souvenirs d'une longue carrière, au cours de laquelle les circonstances les plus favorables ont permis à l'auteur de faire de nombreuses trouvailles et de songer à d'ingénieux rapprochements dont personne avant lui n'avait eu l'idée. Les textes et les commentaires sont également intéressants et jettent du jour sur une foule de points de l'histoire civile et ecclésiastique.

Tout en portant un titre latin, le livre est écrit en français; il trahit à chaque page la plus sympathique sollicitude pour les intérêts historiques de la France. Il sera donc accueilli dans notre pays avec une vive reconnaissance, et nous profitons d'une aussi bonne occasion pour remer-

1. Si ces formes, qui s'écartent un peu de nos habitudes, ne paraissaient pas suffisamment claires, on pourrait adopter la locution *Jaffé, partie refondue par Kaltenbrunner, — par Ewald, — par Loewenfeld.*

cier publiquement Son Éminence le cardinal Pitra de la protection dont il a toujours entouré nos confrères de l'École de Rome et de la bienveillance dont il ne cesse d'honorer leurs personnes et leurs travaux.

L. Delisle.

COLLEZIONE FIORENTINA DI FAC-SIMILI.

La *Bibliothèque de l'École des chartes,* dans la deuxième livraison de l'année 1884 (t. XLV, p. 225), a annoncé l'apparition du premier fascicule de la *Collezione fiorentina di fac-simili paleografici greci e latini.* Nous venons de recevoir à la fois le fascicule II et la première partie du fascicule III de cette publication, qui continue à faire le plus grand honneur aux professeurs Girolamo Vitelli et Cesare Paoli. La collection contient maintenant 30 fac-similés de textes grecs et 30 fac-similés de textes latins, français ou italiens. Elle intéresse plus particulièrement les études qui ont pour objet l'antiquité classique et la littérature ou l'histoire de l'Italie; mais elle rendra de grands services à toutes les personnes qui cultivent la paléographie et la diplomatique. Il n'y a, en effet, que des éloges à donner aux éditeurs pour le choix des morceaux, pour la fidélité des reproductions et pour l'exactitude des notices explicatives.

Les planches XIX et XXIV de la série latine nous ont paru devoir être spécialement signalées à nos lecteurs. La première nous offre une page d'une très belle Bible latine (n° 1 du fonds de Fiesole à la Laurentienne), qui est française d'origine. L'écriture et les ornements en sont absolument semblables à l'écriture et aux ornements de la Bible n° 11935 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, laquelle est datée de l'année 1327. Notre Bible n° 11935 et la Bible de Fiesole sont de magnifiques exemples de la calligraphie parisienne de la première moitié du XIVe siècle. — Sur la planche XXIV, nous avons la copie notariée de deux articles d'un livre de comptes de l'année 1301 relatifs à des paiements qui devaient se faire aux foires de Saint-Jean de Troyes et de Lagni-sur-Marne pour le compte de la compagnie florentine de Ghino, Bate et Lapo Davanzi.

Formons des vœux pour le succès de la *Collezione fiorentina,* dont chaque fascicule de 24 planches sera désormais divisé en deux parties, paraissant l'une au mois de décembre, l'autre au mois de juin.

L. Delisle.

ENCORE LES DÉCOUVERTES DE JÉROME VIGNIER.

Le R. P. Ingold, de l'Oratoire, a fait paraître dans le *Bulletin critique* du 15 septembre 1886, p. 358, l'entrefilet suivant, que nous nous empressons de reproduire :

« M. Julien Havet, s'il a le premier prouvé sans réplique que les *découvertes* du P. Vignier sont apocryphes (cf. *Bulletin,* VI, p. 408), n'a pas été le premier à les tenir suspectes, comme il le croit, au moins pour la *Vie de sainte Odile.* Me trouvant récemment en Alsace et occupant mes loisirs de vacances à faire quelques recherches sur les sources de l'histoire de sainte Odile, j'ai parcouru un travail fort curieux du professeur Roth, de l'Université de Bâle, publié dans l'*Alsatia* de 1856, p. 65 et seq. M. Roth soutient nettement que la biographie de sainte Odile, extraite du prétendu manuscrit du XIIIe siècle communiqué à Vignier par Pistor le Bègue, lui paraît devoir être renvoyée *mit Haut und Haaren* au XVIIe siècle. La thèse du professeur Roth, qui cherche à établir que toute la légende de la patronne de l'Alsace repose sur des documents de la valeur de celui du P. Vignier, a été plusieurs fois solidement réfutée, notamment par M. Levrault (*Bulletin de la Société des monuments historiques de l'Alsace,* 1858, p. 147). N'empêche que l'on ne devra plus s'appuyer désormais sur le fragment de Vignier, et qu'au moins sur ce point, le critique moderne a raison contre Schœpflin, Grandidier et tous nos anciens historiens d'Alsace.

« A. I. »

Le travail du professeur K.-L. Roth se trouve dans l'*Alsatia* d'Aug. Stœber, année 1856-1857, p. 65-118; il avait, paraît-il, été communiqué à la Société archéologique de Bâle dès 1850.

On y lit, à propos de Jérôme Vignier, ces mots (p. 95) : « L'éditeur du fragment (de la Vie de sainte Odile), Vignier, déjà mal famé pour ses découvertes, telles que celle du mariage de la Pucelle d'Orléans sept ans après son procès » (*ohnehin anrüchig durch seine Funde, z. B. betreffend die Verheirathung der Jungfrau von Orleans sieben Jahre nach ihrem Inquisitionsprocess*).

Ces mots contiennent contre Vignier une accusation injuste. Sa mémoire est déjà assez chargée; prenons garde de lui imputer plus de méfaits qu'il n'en a commis. Il est vrai qu'il a recueilli et contribué à répandre un récit fabuleux sur Jeanne d'Arc. Mais il n'a pas inventé ce récit; il l'a trouvé dans une ancienne chronique de Metz. Il s'agit, en réalité, d'une fausse Jeanne d'Arc, qui se montra à Metz en 1436 et y fit des dupes. Voyez le *Mercure de France,* février-mars 1725, p. 241 et 492, et J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc,* t. V, p. 321.

Julien Havet.

GERMAIN DEMAY

Demay (Jean-Germain) naquit, le 15 janvier 1819, à Aiguillon (Lot-et-Garonne), où son père, doué d'une adresse de main extraordinaire et d'une rare aptitude pour les arts mécaniques, exerçait le métier d'entrepreneur de charpente. Située au confluent du Lot et de la Garonne, pourvue d'un château dont les seigneurs avaient porté aux XVIIe et XVIIIe siècles un titre ducal, la petite ville d'Aiguillon possédait alors un collège communal, où le jeune Demay commença ses études classiques, qu'il termina dans un établissement du même genre, à Miramont d'Aymet. Reçu bachelier à seize ans, au mois d'août 1834, il vint à Paris suivre les cours de la Faculté de médecine. Dès son arrivée dans la capitale, il fréquenta un petit cercle d'étudiants qu'un instinct irrésistible poussait vers la culture des arts et des lettres. Introduit dans ce cénacle par son compatriote Chaudesaigues, il y fit la connaissance de Gustave Planche, qui venait alors de débuter avec éclat à la *Revue des Deux-Mondes* et auprès duquel il remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire. Le milieu à la fois artistique et littéraire où il vivait dès lors lui fournit l'occasion d'entrer en relations avec Barye, que les expositions de 1834, de 1835 et de 1836 avaient mis hors de pair entre tous les maîtres de la sculpture à cette époque. Tel fut l'ascendant exercé par le grand *animalier* sur le jeune étudiant d'Aiguillon que celui-ci, vers 1839, après quatre années d'études un peu interrompues et entremêlées de quelques excursions dans le domaine encore nouveau de l'homéopathie, prit le parti de renoncer définitivement à la médecine pour s'adonner à la sculpture.

Il ne tarda pas à devenir l'un des élèves préférés et bientôt l'un des auxiliaires de Barye, qui l'employa notamment dans la confection de ces précieux dessins anatomiques cotés que l'on conserve aujourd'hui à l'École des beaux-arts. Des œuvres de Demay figurèrent aux expositions publiques ou particulières pendant les années 1844, 1845 et 1846. L'une de ces œuvres, un jaguar, attira l'attention des connaisseurs et mérita les éloges de la critique. Ces années furent heureuses de tout point pour le jeune sculpteur. Un frère cadet, dont il avait dirigé et stimulé les efforts, se fit alors admettre à l'École polytechnique. Ce frère cadet, aujourd'hui général d'artillerie, pleure dans la personne de son aîné Germain un second père.

La Révolution de 1848 vint clore brusquement la carrière artistique de Demay au moment où elle ne faisait que s'ouvrir. Ne pouvant vivre de son art ni obtenir aucune sorte de commandes, le jeune sculpteur dut regagner son lieu natal et rentrer sous le toit paternel. La réserve un peu fière de Demay souffrit beaucoup de cette épreuve, qui contribua sans nul doute à lui faire prendre en dégoût la noble et ingrate profession qu'il avait embrassée. Aussi, lorsque, revenu à Paris en 1853, l'élève de Barye se vit offrir par M. de Chabrier, son compatriote et son ami, les fonctions de mouleur aux Archives, il s'empressa d'accepter cette proposition.

La collection des moulages ou empreintes de sceaux, entreprise en 1842 par M. Auguste Lallemand sous la haute direction de MM. Letronne et Natalis de Wailly, s'était enrichie, dans l'espace de dix ans, de 8,392 empreintes, quelques-unes en soufre, la plupart en plâtre. Naturellement, on avait reproduit d'abord les sceaux les mieux conservés, ceux dont le moulage présentait le moins de difficultés, sans procéder avec une méthode absolument rigoureuse et sans trop tenir compte, soit du plus ou moins de rareté des types, soit de l'importance des personnages représentés. Pour combler une aussi grave lacune, Demay s'attacha avec une sorte de prédilection, dès qu'il fut entré aux Archives, à reproduire les sceaux altérés, brisés, dont on avait jusqu'alors ajourné le moulage. La double éducation, scientifique à la Faculté de médecine, artistique dans l'atelier de Barye, qu'il avait reçue le mit en mesure de triompher de toutes les difficultés. Un savant archiviste belge, Alexandre Pinchart, avait eu l'heureuse

idée d'imbiber les moules ou matrices de sceaux d'une certaine préparation d'huile grasse, afin d'en assurer la conservation. Demay, secondé par son zélé auxiliaire M. Carteaux, introduisit de tels perfectionnements dans ce procédé que l'opération du moulage, loin d'altérer plus ou moins les originaux comme autrefois, devint entre ses mains ingénieuses un moyen de les conserver, tout en tirant de ces originaux un nombre indéfini d'empreintes en plâtre aussi bien qu'en soufre. La collaboration d'un si habile artiste ne fut pas d'un médiocre secours au regretté Douët d'Arcq, qui nous a donné en trois volumes in-4°, de 1863 à 1868, l'inventaire descriptif des sceaux conservés aux Archives. Le jeune sculpteur et le vieux savant se lièrent dès lors d'une étroite amitié qui ne devait pas se démentir un seul jour. Ce fut Demay qui créa, avec le concours des dessinateurs et des graveurs de l'Imprimerie Nationale, les sept séries de caractères au moyen desquelles on reproduisit pour la première fois, avec une fidélité au moins très approximative, les légendes des sceaux des diverses époques, depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours. Il dressa en outre une table par pièces héraldiques des monuments sigillographiques dont se compose la collection des Archives, et ce travail difficile fut à vrai dire son début dans le domaine de l'érudition proprement dite, où il était entré sous les auspices de l'ami qui fut en ce nouvel apprentissage son véritable maître, l'excellent Douët d'Arcq.

Sur ces entrefaites, M. de Laborde, qui avait succédé en 1857 à M. de Chabrier comme directeur général des Archives, entreprit de faire mouler tous les sceaux conservés dans les dépôts des départements. Il chargea Demay, qui lui « avait donné des preuves de son talent comme artiste, de sa sagacité comme archéologue et d'une érudition très solide acquise par dix années d'études persévérantes[1], » de l'exécution de cette grande entreprise. Il lui prescrivit pour chaque dépôt d'archives : 1° de rechercher dans tous les fonds les actes scellés ; 2° de faire choix des sceaux manquant à la collection des Archives ou dont il rencontrerait des exemplaires mieux conservés que ceux de cette collection ; 3° de faire l'analyse du document auquel chaque

1. *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*. Paris, 1863, in-4°. I, préface, p. 46.

sceau serait attaché; 4° de constater sur une fiche l'état de ce sceau et ensuite d'en prendre le moule en ayant soin d'attribuer un numéro courant au moule et de répéter ce numéro sur la fiche jointe au document, de telle sorte qu'on pût connaître dans quel état se trouvait le sceau lorsqu'on l'avait moulé et le numéro sous lequel son moule figurerait dans la grande collection des Archives générales où l'on en délivrerait, moyennant une très modique rétribution, des épreuves à tous ceux qui les demanderaient. Demay se mit aussitôt en campagne et, de 1861 à 1868, explora à fond, au point de vue sigillographique, tous les départements correspondant aux anciennes provinces de Picardie, d'Artois, de Flandre et de Normandie. Au cours de cette exploration, le zélé sigillographe recueillit plus de quinze mille moules, qui ont singulièrement accru l'importance numérique en même temps que l'intérêt historique et la valeur artistique de la collection des Archives. Le départ de M. de Laborde, remplacé le 2 mai 1868 dans les fonctions de directeur général par M. Alfred Maury, et surtout les cruels événements de 1870-1871 vinrent interrompre une entreprise si heureusement commencée. Demay se mit alors en devoir de publier des inventaires descriptifs de tous les sceaux qu'il avait moulés. En 1873, il fit paraître en deux volumes in-4° l'inventaire des sceaux de la Flandre où l'on trouve la description de 1,689 monuments sigillographiques extraits soit des archives du département du Nord, soit des archives communales et hospitalières de Lille, de Douai et de Valenciennes, soit enfin d'une dizaine de collections particulières. Dans la courte et substantielle préface qu'il mit en tête de cette publication, l'auteur s'attacha et réussit à en montrer l'importance, non seulement pour la généalogie des familles nobles ou roturières, mais encore pour l'histoire générale de la Flandre et la connaissance approfondie des institutions et des mœurs de cette province. « L'importance qu'ont les gens du commun dans les villes marchandes des Flandres, faisait remarquer judicieusement Demay, devient palpable quand vous comptez les soixante-huit sceaux appendus à l'acte de soumission des habitants de Grammont qui avaient en 1380 suivi le parti des Gantois. Le sceau collectif de la commune n'avait pas été jugé une garantie suffisante, et la marque de ces communiers inspirait plus de confiance. Une autre fois, en 1407, ce sont les cinquante-quatre métiers de Bruges qui scellent une

offre au comte de Flandre du septième des revenus de la ville[1]. »

A côté de ces sceaux, où les institutions, les mœurs flamandes ont en quelque sorte marqué leur empreinte, il en est d'autres qui offrent un intérêt plus étroitement technique, mais non moins réel. Par exemple, le moulin à vent figuré sur le sceau des meuniers de Bruges, le compas et la doloire des tonneliers ou cuveliers, la table à tréteaux, le couteau à découper des poissonniers, l'arçon ou archet à battre la laine des foulons de la même ville, le harpon des baleiniers de Biarritz, toutes ces représentations sigillographiques et une foule d'autres qu'il serait trop long d'indiquer se recommandent d'elles-mêmes à l'attention des historiens de l'industrie, du mobilier, du costume et même du commerce et de la navigation au moyen âge. Quelques-uns de ces sceaux sont en outre, au point de vue purement artistique, de véritables chefs-d'œuvre. On peut citer notamment le magnifique sceau équestre de Charles le Téméraire, au sujet duquel Demay a écrit, avec un accent et un coloris dont il n'est pas coutumier, « qu'en contemplant sur ce sceau la sombre figure du Téméraire, on retrouve bien là le guerrier farouche dont les loups disputeront le cadavre aux marais glacés de Nancy[2]. » Une publication de cette importance ne pouvait manquer d'être favorablement accueillie. Douët d'Arcq en fit un compte-rendu aussi développé que flatteur[3], et l'Académie des inscriptions et belles-lettres décerna à l'*Inventaire des sceaux de la Flandre*, l'année même où cet ouvrage avait paru, la première médaille du concours des antiquités nationales.

L'*Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, qui parut en 1877 et qui forme un fort volume in-4° de plus de six cents pages, contient la description de 4,475 sceaux, 2,942 pour l'Artois, 1,533 pour la Picardie, dont les originaux sont conservés, d'abord dans les archives départementales du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, ensuite dans les archives communales et hospitalières d'Arras, de Saint-Omer, d'Amiens, de Laon, de Chauny et de Beauvais, enfin dans une vingtaine de collections particulières de ces quatre départements. On remarque

1. *Inventaire des sceaux de la Flandre*, I, préface, p. 11.
2. *Ibid.*
3. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XXXIV, 98-110.

surtout dans ce volume une suite très riche de sceaux des comtes d'Artois et des officiers de l'hôtel de ces grands feudataires, ainsi qu'une série fort curieuse de monuments sigillographiques émanant de gens des métiers où les attributs de chaque métier ont été gravés avec une délicatesse remarquable. Comme beaucoup de sceaux de l'Artois et de la Picardie reproduisent des intailles antiques, Demay a fait précéder l'inventaire de ces sceaux d'une étude sur les pierres gravées employées dans les sceaux du moyen âge, où il donne, avec cette sobriété précise qui était comme la marque distinctive de son talent, un résumé lumineux de l'état de la science sur une question tout à fait neuve et non moins intéressante pour la glyptique que pour la sigillographie. L'Académie des inscriptions et belles-lettres estima que ce nouveau travail méritait la même récompense dont elle avait déjà honoré l'*Inventaire des sceaux de la Flandre;* et, au concours de 1877 comme à celui de 1873, l'heureux Demay fut jugé digne de remporter la première médaille des Antiquités nationales. « Les deux ouvrages, disait avec raison le rapporteur du concours, notre éminent confrère M. E. de Rozière, ont été conçus sur le même plan et exécutés avec le même soin. Dans l'un comme dans l'autre, on trouve, à côté des monuments sigillographiques qui appartiennent en propre à la Flandre, à l'Artois et à la Picardie, la description des sceaux de toute origine que les relations extérieures ont fait entrer dans les archives de ces provinces. Dans l'un comme dans l'autre, la nature, la date et la provenance de la pièce à laquelle le sceau est attaché sont indiquées avec une précision qui permet de contrôler la lecture des légendes et souvent même en facilite le déchiffrement. Dans l'un comme dans l'autre, enfin, il existe à la fois des tableaux systématiques qui reproduisent l'ensemble des subdivisions adoptées par l'auteur, et des tables alphabétiques au moyen desquelles on retrouve aisément chacun des monuments qu'il a décrits[1]. »

Les missions sigillographiques accomplies par Demay en Flandre, en Artois et en Picardie, c'est-à-dire dans la seule région de l'Europe occidentale qui réussit, au moyen âge, à disputer aux villes de l'Italie du Nord le sceptre de la grande fabrication industrielle, l'avaient mis en mesure d'étudier le premier

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXIX, 130 et 131.

sur une large échelle toute une série de sceaux dont on s'était peu occupé jusqu'alors, les sceaux des métiers et des artisans des corporations urbaines. Une mission du même genre dont il fut chargé en Normandie lui permit d'enrichir sa science de prédilection d'une suite de sceaux encore plus neuve que la précédente, les sceaux de ces hommes francs, de ces paysans libres que l'on désignait d'ordinaire, dans le plantureux pays qui s'étend des rives de la Seine à celles du Couesnon, sous la dénomination de vavasseurs. Dans le cours de ces études si spéciales, Demay fut amené à faire une remarque qui mérite d'attirer l'attention de l'observateur, c'est que les Normands du moyen âge, cette race la plus fièrement aristocratique peut-être que le monde ait vue, « ne paraissent avoir attaché aux titres de noblesse qu'une importance tout à fait secondaire. On rencontre fréquemment des actes où des chevaliers reconnus ne prennent aucune qualification, et l'on trouve des types offrant le mot *miles* à la légende et dont l'imagerie convient plutôt au sceau d'un simple paysan. D'ordinaire, le chef de la famille porte seul des armoiries[1]. » L'*Inventaire des sceaux de la Normandie*, dont les éléments avaient été rassemblés dès 1868, ne parut qu'au commencement de 1881 en un volume in-4° de quatre cents pages. Outre les archives départementales, communales et hospitalières des cinq départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, l'auteur avait compris dans son dépouillement la bibliothèque et le musée d'antiquités de Rouen, le musée des antiquaires de Normandie, la collection de l'évêché d'Évreux, l'hospice de Vernon, le musée de Saint-Lô et une dizaine de collections particulières. Ce qui donne un prix particulier à cette belle publication, où l'on trouve la description de 3,187 types, dont 1,026 ou un tiers environ sont des sceaux de vavasseurs ou de paysans libres, c'est une introduction de quarante pages, consacrée à ce qu'on peut appeler la paléographie sigillographique, en d'autres termes au déchiffrement des légendes inscrites sur les sceaux. Demay y trace avec autant de clarté que d'autorité les règles qui doivent présider à ce déchiffrement et donne une liste alphabétique, en caractères archaïques, de la plupart des abréviations qui figurent dans les légendes des sceaux suivie de la lec-

1. *Inventaire des sceaux de la Normandie*, introduction, p. 11.

ture de ces abréviations. On indiquera d'un mot la haute valeur de cette introduction, si l'on ajoute que le travail du patient sigillographe doit être considéré désormais comme le complément à peu près indispensable des chapitres si nouveaux, lorsqu'ils furent rédigés, où le savant et vénéré M. Natalis de Wailly a traité le même sujet dans ses *Éléments de paléographie*.

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que les missions sigillographiques, entreprises de 1861 à 1868 dans quelques-unes de nos anciennes provinces à l'instigation de M. de Laborde, n'ont eu d'autre résultat utile que les précieux inventaires dont nous venons de parler. A le bien prendre, l'auteur de ces inventaires, en initiant les archivistes, les collectionneurs du nord et de l'ouest de la France à l'étude méthodique des sceaux ainsi qu'aux procédés les plus perfectionnés du moulage de ces petits monuments, n'a guère moins servi la science que par ses publications personnelles.

Des œuvres d'aussi longue haleine n'empêchaient pas Demay de publier, dans les recueils des sociétés savantes dont il faisait partie ou dans des revues spéciales, des mémoires plus ou moins étendus sur divers points de la sigillographie. C'est ainsi qu'il fit paraître en 1877 dans la *Revue archéologique* une étude singulièrement neuve et originale sur le type naval[1] d'après les sceaux. Élu le 2 avril 1873 membre résidant de la Société des antiquaires de France, il publia en 1876 dans le tome XXXVI des *Mémoires* de cette compagnie savante le seul peut-être de ses travaux qui ne se rapporte pas à la sigillographie, sous le titre suivant : *De la peinture à l'huile en France au commencement du XIVe siècle*[2]. Il y donna le texte d'un marché passé en 1320 entre Mahaut d'Artois et un peintre parisien nommé Pierre de Bruxelles; c'est aux archives du Pas-de-Calais qu'il avait découvert ce document, où on lit ces mots : « Et seront toutes ces choses faites à huille et des plus fines couleurs que l'en pourra. » Il signala en outre plusieurs articles de compte extraits de divers registres conservés aux Archives Nationales, où l'on trouve des mentions de peintures à l'huile exécutées dans le nord de la France entre 1299 et 1344. L'année suivante, il enrichit le

1. Tirage à part de 7 pages in-8°. Paris, librairie Didier.
2. Dissertation tirée à part et formant 11 pages.

tome XXXVII de la même collection d'un mémoire beaucoup plus étendu que le précédent, intitulé : *Le Blason d'après les sceaux du moyen âge*[1]. Les principales conclusions de cette étude sont que les premiers blasons ont fait leur apparition dans le dernier tiers du XIIe siècle, se produisant sur l'écu, tantôt brusquement, tantôt après s'être déjà montrés en germe dans le champ du sceau, que la fleur de lys en particulier n'a pris un caractère héraldique que sous Philippe-Auguste, que les cimiers apparaissent seulement à la fin du XIIIe siècle, les supports vers le milieu du XIVe, enfin que les armoiries se sont posées sur l'écu avant d'envahir le harnais du cavalier et le harnachement du cheval.

Au commencement de 1875, Demay était devenu l'un des plus actifs collaborateurs de la *Gazette des beaux-arts*. Il fit paraître alors dans cette revue six articles[2] consacrés à l'examen approfondi de la collection sigillographique des Archives Nationales. La réunion de ces six articles ne constitue rien de moins qu'une histoire du costume des diverses classes de la société au moyen âge, d'après les sceaux. Pour que cette histoire fût complète, il n'y manquait qu'un chapitre concernant le costume sacerdotal. Ce chapitre parut dans la livraison de décembre 1877 de la *Gazette des beaux-arts*[3]. Le beau volume illustré que Demay publia en 1880 à la librairie Dumoulin, sous ce titre : *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*[4], n'est guère, en réalité, sauf quelques additions et certaines modifications de détail nécessitées par ce mode nouveau de publication, qu'une simple réimpression des articles mentionnés ci-dessus. Cette réimpression, dont un imprimeur habile avait su faire un chef-d'œuvre typographique, fournit à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une occasion de décerner à l'auteur la plus haute récompense de ses concours, le premier prix Gobert. Le jugement porté sur l'ouvrage de Demay par cette compagnie savante fut résumé en ces termes par son président annuel, M. Edmond Le Blant :

1. Tirage à part. Paris, 1877, in-8°, 52 pages.

2. *Gazette des beaux-arts*, 2e période, VIII, 337 et 541; IX, 242; XII, 231; XIII, 730; XIV, 307.

3. Ce dernier article seul a été tiré à part dans le format in-8°. Paris, impr. Claye, 1877, 23 pages.

4. Paris, libr. de D. Dumoulin et Cie, 1880, gr. in-8° de 496 pages.

« M. Demay a su montrer comment, en comparant entre eux les monuments sigillographiques, en détachant par des dessins fermes et bien compris les détails qu'on veut faire connaître, on pouvait jeter une vive lumière sur de nombreuses questions d'archéologie. Assurément, l'*Histoire du costume* de M. Quicherat est moins circonscrite et par là même plus intéressante; il en est de même des articles que M. Viollet-le-Duc a écrits sur les armes; mais les jalons posés par M. Demay rectifient beaucoup de détails et précisent avec une rigueur inconnue jusqu'à présent l'époque et le pays où commencèrent à se produire les changements dans le costume et dans l'armure. L'ouvrage que nous couronnons est le fruit de toute une vie de travail et montre quelles ressources un esprit sagace, secondé par un crayon intelligent, peut tirer d'une classe de monuments qui couraient risque de disparaître si M. Demay n'avait entrepris de les mouler, de les décrire et, dans un livre devenu presque populaire, d'en faire ressortir l'intérêt[1]. »

Toutefois, l'auteur de ce beau livre, entraîné par le titre même de sa publication, avait peut-être un peu oublié que les types des sceaux, s'immobilisant jusqu'à un certain point et se transmettant parfois sans grand changement de génération en génération comme ceux des monnaies, n'ont pu toujours suivre, du moins en matière aussi changeante que certains détails de la toilette, par exemple, les brusques variations de la mode. D'où il faut conclure que les données de la sigillographie, si précieuses qu'elles soient, ont besoin d'être contrôlées, complétées, précisées ou même rectifiées par l'étude des textes pour fournir une base suffisamment solide aux historiens du costume. C'est ce contrôle qui fait parfois défaut dans l'ouvrage de Demay et qui ne permet d'admettre qu'avec réserve quelques-unes de ses assertions.

La Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, fondée en 1874, s'était empressée de faire entrer l'auteur de tant de publications considérables, d'abord dans son conseil d'administration, puis, en 1881, dans son comité de publication, en remplacement de l'illustre archéologue Adrien de Longpérier. Les collègues du laborieux archiviste ne pouvaient mieux témoigner que

1. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1880, 4e série, tome VIII. Paris, 1881, p. 372.

par ce dernier choix en quelle estime ils tenaient ses travaux. De 1874 à 1883, Demay fit quatre communications, — en 1881, une première communication relative à un épisode de la vie d'un étudiant au XVIIe siècle[1], — en 1882, une seconde communication concernant des matrices de sceaux du XIIIe siècle trouvés dans la Seine par M. Vacquer[2]. Dans le cours de l'année suivante, il mit au jour et commenta le texte d'un marché passé en 1408 pour l'exécution d'un lutrin en forme d'aigle destiné à l'église Saint-Martin-des-Champs[3], ainsi qu'une série de pièces relatives aux cloches de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1771[4] et enfin un texte du 26 février 1396 (n. st.) décrivant l'écrin où l'on renfermait le grand sceau de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI[5].

Les dix dernières années de la vie de Demay ont été absorbées par un grand travail que seul peut-être en Europe il était capable d'entreprendre et de mener à bonne fin, l'inventaire descriptif des sceaux de la collection formée à la fin du XVIIe siècle, ainsi que pendant la première moitié du siècle suivant, par Pierre Clairambault et conservée aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Cette collection se compose d'environ dix mille types et par conséquent de dix mille pièces originales, car il importe de faire remarquer à l'honneur de Clairambault que ce généalogiste avait eu l'heureuse inspiration de ne point séparer les sceaux des documents auxquels ils étaient attachés. Le travail entrepris par notre regretté collègue, à l'instigation de MM. Delisle et Maury, consista, non seulement à faire mouler ces dix mille sceaux, afin d'en assurer la conservation, mais encore à relever sur fiches et à ranger par ordre alphabétique les noms des personnages de qui émanent les sceaux, à faire suivre chaque nom des titres et qualités mentionnés dans l'acte ainsi que de la description précise et rigoureusement technique du sceau, à indiquer aussi brièvement que possible la nature et le contenu de la pièce scellée et aussi l'année, le mois, le jour, le lieu, du moins toutes les fois que cela est possible, où cette pièce a été délivrée, enfin à joindre à chaque article un

1. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, VIII, 55.
2. *Ibid.*, IX, 109.
3. *Ibid.*, X, 39.
4. *Ibid.*, X, 145.
5. *Ibid.*, X, 154.

renvoi au volume et à la page de la collection Clairambault où se trouve le document dont le sceau est décrit. Au commencement de 1882, l'inventaire des sceaux de la collection Clairambault était assez avancé pour que Demay fût en mesure d'en solliciter l'impression dans la collection des documents inédits. La section d'histoire, d'archéologie et de philologie du Comité des travaux historiques renvoya la demande de l'infatigable sigillographe à l'examen d'une commission composée de MM. Chabouillet, Robert de Lasteyrie et de celui qui écrit ces lignes, et les membres de cette commission furent unanimes à donner un avis favorable[1]. L'auteur était si complètement prêt que le premier volume de sa publication, contenant la description de 6,619 sceaux, put paraître dès les premiers mois de 1885. Quant au second volume, qui renferme, outre des notices sur plus de trois mille sceaux (6620 à 9709), trois cent trente-sept pages de tables, Demay, comme s'il avait pressenti sa fin prochaine, en poussa l'impression avec une telle ardeur qu'il a pu être informé que l'Imprimerie Nationale, dont le personnel lui avait toujours prêté un si dévoué concours, avait tiré la couverture et les *errata* de son livre quelques heures seulement avant de rendre le dernier soupir. Travailleur consciencieux et acharné, il ne s'est pas vu du moins refuser cette suprême joie qu'il avait si bien méritée. Il faut être un érudit de profession pour apprécier à leur juste valeur l'exposé chronologique sommaire, le tableau systématique et la table héraldique qui terminent le second volume de l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*. Cette dernière table surtout, qui remplit plus de cent cinquante pages à trois colonnes, vient s'ajouter heureusement à celle que l'auteur avait déjà faite vingt ans auparavant pour la collection sigillographique des Archives Nationales, et la réunion de deux catalogues d'une richesse aussi variée forme sans contredit l'appoint le plus considérable que l'on ait apporté de notre temps à cette science du blason, aujourd'hui trop délaissée, dont les progrès n'intéressent pas seulement les généalogistes proprement dits, mais aussi dans une certaine mesure les archéologues voués à l'étude du moyen âge. L'exposé chronologique, si sommaire, si incomplet, si peu méthodique qu'il soit à cause de

1. *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, n° 1, pp. 50 à 55.

la distribution des matières par provinces adoptée pour tout ce qui touche aux opérations militaires, n'en permettra pas moins aux érudits de se faire quelque idée des ressources nouvelles que peut offrir, surtout pour l'histoire des XIVe, XVe et XVIe siècles, la précieuse collection de titres scellés rassemblée par les soins de Pierre Clairambault.

Au mois de mars 1883, lorsqu'un remaniement nouveau du Comité des travaux historiques et scientifiques établi près le ministère de l'instruction publique amena le rétablissement d'une section distincte d'archéologie, Demay fut appelé à faire partie de cette section, et à partir de ce moment toutes les communications des correspondants du ministère relatives à la sigillographie furent renvoyées à son examen. Dans la séance du 15 mai qui suivit sa nomination, il donna lecture d'une notice[1] sur quarante-sept matrices de sceaux appartenant à M. Rousset, à Uzès. Le 11 juin suivant, il fit un rapport[2] sur une communication de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, relative à un inventaire des armures de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, dressé en 1333. Le 19 novembre, il rendit compte d'un intéressant travail de M. Philippe de Bosredon sur la *Sigillographie du Bas-Limousin*[3]. Le 10 décembre, il signala à l'attention des archéologues trois inventaires des reliquaires, joyaux et ornements de l'église Saint-Jacques de Montauban en 1542, copiés dans un des registres des archives de cette ville par M. le chanoine Pottier[4]. Dans le cours de l'année 1884, la contribution de l'éminent sigillographe aux travaux de la section d'archéologie consista en cinq rapports, le premier sur trois sceaux ecclésiastiques communiqués par M. Barbier de Montault[5], le second sur des empreintes de sceaux du XVIIIe siècle adressées au Comité par le même savant[6], le troisième sur un compte de 1550 découvert par M. Jules Finot, archiviste du département du Nord, concernant les sommes dépensées pour le transport de Nancy à Luxembourg des restes mortels de Charles

1. *Bulletin de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1883, n° 1, pp. 68, 69 à 73.
2. *Ibid.*, pp. 84 et 85.
3. *Ibid.*, p. 141.
4. *Ibid.*, p. 194.
5. *Ibid.*, année 1884, pp. 15, 57 à 59.
6. *Ibid.*, p. 119.

le Téméraire[1], le quatrième sur une dissertation de M. Bouclet de Préville[2] consacrée aux ordres de chevalerie, le cinquième enfin sur un compte de l'équipement d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1457, trouvé par M. le docteur Barthélemy dans les archives d'un notaire de Marseille[3].

Les membres de la section d'archéologie donnèrent à Demay des témoignages de haute estime en le nommant, dans la séance du 20 avril 1885, membre de la commission chargée de préparer le programme du Congrès de la Sorbonne pour 1886[4] et, dans la séance du 14 décembre suivant, l'un des trois membres de la commission de publication du *Bulletin*[5]. La compétence de notre laborieux collègue était appréciée de plus en plus par ses confrères auxquels il lut, dans le courant de cette même année 1885, trois rapports importants à des titres divers, l'un sur l'entier achèvement en 1532 de la célèbre église de Saint-Maximin en Provence[6], l'autre sur l'inventaire après décès des biens d'un orfèvre de Draguignan en 1498[7], le troisième sur des sceaux de Humbert Ier, dauphin de Viennois, et de Jean, son fils et son successeur, communiqués par M. Roman[8]. C'est sur un rapport[9] de Demay, lu dans la séance du 18 janvier 1886, que l'on a inséré dans le dernier numéro paru du *Bulletin archéologique*[10] le curieux inventaire des reliques, joyaux et ornements appartenant en 1557 à l'église collégiale de Saint-Omer, communiqué par M. Deschamps de Pas.

Demay était si bien reconnu comme le grand maître et l'arbitre souverain de la sigillographie que les éditeurs et les auteurs s'empressaient à l'envi de solliciter son concours pour toutes les entreprises de librairie où l'étude et la reproduction des sceaux occupaient une certaine place. Aussi, l'avons-nous vu pendant

1. *Bulletin de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1884, pp. 273, 274.
2. *Ibid.*, p. 453.
3. *Ibid.*, pp. 453, 465 et 466.
4. *Ibid.*, année 1885, p. 218.
5. *Ibid.*, p. 528.
6. *Ibid.*, p. 256.
7. *Ibid.*, p. 479.
8. *Ibid.*, pp. 526, 527.
9. *Ibid.*, année 1886, pp. 2 et 3.
10. *Ibid.*, pp. 78 à 98.

les quinze dernières années de sa vie prêter généreusement sa collaboration à quelques-unes des plus importantes publications illustrées de ce temps, au *Joinville* de M. de Wailly en 1874, au *Charlemagne* de M. Vétault en 1877, au *Saint Louis* de M. Wallon en 1879.

Comme la plupart des grands travailleurs, Demay aurait dédaigné de recourir à l'intrigue pour obtenir les récompenses, honorifiques ou autres, que méritait son immense et obstiné labeur. Dès 1867, à la suite de ces missions en Picardie, en Flandre, en Artois et en Normandie, d'où il avait rapporté une si abondante moisson sigillographique, il se vit décerner, sans avoir eu besoin de la solliciter, sur la proposition de M. le marquis de Laborde, directeur général des Archives, la croix de la Légion d'honneur. Promu sous-chef de la section historique le 1er janvier 1878, il remplaça, quatre ans plus tard, comme chef de cette section, le savant si laborieux et si serviable qui, non content de lui avoir enseigné la paléographie et de l'avoir initié aux mystères du blason, lui avait tendu sa main loyale pour l'élever graduellement de la situation de simple mouleur au rang d'archiviste, le chevaleresque Douët d'Arcq. Du 1er février 1882 au 4 octobre 1886, date de sa mort, Germain Demay a dignement occupé ce fauteuil de la section historique où se sont assis des hommes tels que Jules Michelet, Natalis de Wailly, A. de Beauchesne et L. Douët d'Arcq. Inférieur par le talent ou la science à quelques-uns de ses prédécesseurs, il l'emporte certainement sur plusieurs d'entre eux et peut soutenir la comparaison avec tous au point de vue du travail et de la conscience professionnelle. Pour ne citer que l'un des résultats, le plus important, il est vrai, de son passage dans le grand établissement auquel il vient d'être enlevé, le musée sigillographique qu'il avait trouvé au moment de son entrée aux Archives pourvu de moins de dix mille empreintes, il le laisse riche d'environ cinquante mille moulages. Plus éloquemment que toutes les paroles, ces chiffres disent l'étendue, l'importance des services rendus par notre si regretté collègue au dépôt dont il a travaillé pendant trente-trois ans, et avec tant de succès, à accroître les richesses. Mais ce que des chiffres ne sauraient dire, c'est la sincérité des regrets que la perte d'un tel collaborateur inspire, non seulement à une élite d'amis intimes, mais encore à tout le personnel des Archives qui savait apprécier dans l'éminent

sigillographe une droiture de caractère, une distinction de manières, une finesse d'esprit, une pureté de goût égales à l'amour du travail et à la conscience professionnelle. Marié deux fois et devenu veuf de nouveau au commencement de cette année, Demay n'a pas eu la force de résister à ce dernier coup. Il s'est éteint à Paris le 4 octobre dernier après de longues souffrances et repose avec les siens dans le cimetière de la petite ville d'Aiguillon, qui l'avait vu naître et où il aurait voulu mourir.

Siméon Luce.

RELATIONS

DE

CHARLES VI AVEC L'ALLEMAGNE

EN 1400.

La question des rapports de la France avec l'Empire à la fin du XIVe s. est assez difficile à étudier en raison de la rareté des documents. Cette pauvreté est particulièrement regrettable : car le rôle considérable joué en Allemagne par les Valois, à plusieurs reprises, mérite de frapper d'autant plus l'attention que les prétentions des empereurs paraissaient peu compatibles avec leur propre faiblesse et la puissance des rois de France.

Lorsque Charles V reçut à Paris, en 1378, l'empereur Charles IV avec Wenceslas son fils, il sut, tout en lui prodiguant les témoignages de l'hospitalité la plus généreuse, lui faire comprendre qu'il entendait le traiter sur un pied d'égalité absolue. Cette fois la prétendue suprématie de l'empereur sur les autres souverains reçut une grave atteinte. Sous le règne de Charles VI, des circonstances imprévues ajoutèrent encore à cet échec : le roi des Romains Wenceslas fut réduit à implorer l'appui du roi de France ; il ne dut, il est vrai, qu'à son impéritie d'en être arrivé à ce degré d'affaiblissement.

Quant aux petits potentats allemands, ils avaient pu voir le déploiement de la puissance de Charles VI lors de l'expédition de 1388 contre le duc de Clèves et Juliers ; on sait, en effet, que ce prince avait vu ravager ses Etats jusqu'au delà de Kœrrenzich par le roi, à la tête de près de 100,000 hommes, et avait été contraint d'implorer le rétablissement d'une paix témérairement rompue. Il est certain que, grâce au soin que prit le duc de Bourgogne de ménager les terres dont il devait un jour hériter et de faire passer l'armée par les forêts des Ardennes au prix de fatigues

excessives, le résultat fut médiocre, surtout si on jette les yeux sur le traité conclu avec le duc de Gueldre et qui termina la campagne. Malgré tout, il semble que le respect et la crainte que devait inspirer aux Allemands le voisinage d'un prince en état de jeter chez eux une armée pareille ne furent pas étrangers à la déférence que l'on témoigna depuis à Charles VI.

Après la mort de l'empereur Charles IV qui s'éteignit à son retour de France, les électeurs choisirent, suivant les prévisions de tous, son fils Wenceslas. Celui-ci, qui ne ceignit pas à Rome la couronne impériale, témoignant par là de bien peu de prévoyance, continua à entretenir pendant peu de temps avec Charles V et surtout avec Charles VI d'étroites relations, comptant bien s'appuyer sur la France, en cas de mécontentement de la part des princes allemands. Il est juste d'ajouter qu'il fit tout pour provoquer contre sa personne une vive hostilité.

M. Th. Lindner[1] a montré de quelle inconcevable apathie Wenceslas faisait preuve en face des symptômes les plus menaçants pour sa couronne. Il résidait continuellement dans son royaume de Bohême et ne pouvait se décider à venir en Allemagne où les électeurs et les villes réclamaient impérieusement sa présence.

Telle était la situation, quand divers princes et parmi eux les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, et Robert de Bavière, comte palatin du Rhin[2], prirent l'initiative de plusieurs assemblées où serait convoqué le roi des Romains; ils savaient d'avance que celui-ci ne pourrait se décider à quitter la Bohême. Leur calcul se trouva juste et ils purent faire constater par tous à quel point Wenceslas poussait l'insouciance à l'égard des intérêts de l'Empire. Cette démonstration faite, ils attaquèrent avec d'autant plus de sécurité la question principale objet de leur accord, c'est-à-dire la déposition du roi des Romains, que celui-ci paraissait de plus en plus incapable de secouer son incroyable torpeur.

En même temps qu'ils sondaient les villes sur le point de savoir

1. *Geschichte des Deutschen Reiches unter Kœnig Wenzel.* — Braunschweig, 1880, t. II.

2. Le duc Robert était parent du duc de Bourgogne par la maison de Hainault. Le duc de Bourgogne, que sa haine pour son neveu d'Orléans rapprochait d'Isabeau de Bavière, se trouva naturellement porté à soutenir les prétentions du duc Robert à l'Empire. Mais, malgré ses efforts, il ne put acquérir à son candidat les sympathies de Charles VI, qui, comme le duc d'Orléans, se montra toujours favorable à son cousin Wenceslas.

si elles les suivraient dans une voie qui, après tout, était celle de la révolte, ils jugèrent avec raison qu'il était habile d'isoler Wenceslas en essayant de détacher de lui Charles VI. Ce désir de mêler le roi à une question purement allemande montrerait à lui seul quelle était alors l'influence morale de la France, et il est permis d'y voir un des effets et non pas l'un des moins prévus de l'expédition de 1388.

On notera qu'au moment même où l'avenir de l'Empire était en jeu, la situation de l'Eglise devenait de plus en plus critique, tout faisant craindre une prolongation indéfinie du schisme. On s'explique donc aisément que la discussion des affaires religieuses ait toujours occupé une place prépondérante dans les assemblées importantes de la fin du XIVe s., et en particulier dans les diètes impériales. Dès lors la présence dans ces réunions de députés de corps tels que l'Université de Paris, qui à deux reprises différentes envoya quelques-uns de ses membres à des assemblées réunies en réalité pour les affaires de l'Empire, n'a rien que de très naturel[1]. C'est donc l'intérêt religieux qui explique l'arrivée de trois représentants de l'Université de Paris à l'assemblée de Francfort (mai 1400), où devaient se traiter des questions temporelles, plus encore que des matières ecclésiastiques[2].

Mais ces envoyés ne pouvaient parler qu'au nom de leurs commettants et non pas de Charles VI; celui-ci choisit comme ambassadeurs le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud[3], l'abbé du Mont Saint-Michel, Pierre Le Roy[4], et Guillaume de Tignonville, chambellan[5]. A ces personnages furent adjoints Gille Deschamps[6] et Jean Courtecuisse[7], enfin les ambassadeurs du roi

1. Ces diètes furent tenues en mai et juillet 1397, dates que propose très justement M. Weizsaecker (*Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 181, note 1).

2. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 181, n° 134.

3. Sur Simon de Cramaud, alors évêque de Poitiers, voir *Gallia Christ.*, t. II, col. 1194, et t. IX, col. 133.

4. Il fut employé plusieurs fois par Charles VI dans des négociations relatives au schisme (*Gallia Christ.*, t. XI, col. 526).

5. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 201, n° 153.

6. Gille Deschamps était maître en théologie et conseiller du roi. Le 20 mars 1396, il avait été envoyé par Charles VI auprès des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre pour des négociations relatives au schisme. Il en revint le 24 septembre (Bibl. nat., Cab. des Titres, Pièces orig., vol. 667, dossier 15581, pièce n° 3 signée). Confesseur de Charles VI et cardinal, il mourut évêque de Coutances.

7. Pièces justif., n° I. — Jean Courtecuisse est beaucoup plus connu que Gille Deschamps. Néanmoins on paraît avoir ignoré son rôle à la date qui nous occupe.

de Castille à la tête desquels se trouvait l'évêque de Zamora. Il faut dire qu'en France on ne se doutait nullement du but véritable de la réunion. On croyait toujours à des assemblées où l'union de l'Eglise serait seule en jeu. D'autre part, Wenceslas, qui avait promis d'assister à la diète de Francfort (26 mai), avait trompé également les villes impériales ; il était explicable que Charles VI tombât dans la même erreur : aussi les lettres de créance données aux ambassadeurs français sont-elles adressées à Wenceslas[1]. D'ailleurs elles ne pouvaient être adressées à nul autre qu'au roi des Romains. Quoique Charles VI y marquât le désir de voir résoudre les difficultés religieuses, il insistait davantage sur ce souhait dans la lettre de créance de ses ambassadeurs au frère de Wenceslas, à Sigismond, roi de Hongrie[2]. Enfin il profitait de l'occasion qui s'était offerte à lui d'envoyer une mission dans des régions relativement éloignées, pour l'accréditer auprès de divers princes qui régnaient sur les pays d'outre-Rhin ; ainsi il lui donna des lettres de créance pour le roi de Pologne[3], mais nous ignorons si elle en fit usage. Du moins nous savons qu'elle passa par la Flandre, traversa Liège et conféra peut-être avec les magistrats de la cité pour lesquels elle avait des lettres de créance[4] ; aussi bien que les précédentes, elles montrent que le seul but auquel tendait Charles VI était la paix de l'Eglise.

De Liège l'ambassade partit pour Cologne, où elle arriva peu avant le 18 mai. Après avoir remis ses lettres de créance à l'archevêque de Cologne[5], le patriarche d'Alexandrie expédia, le 18 mai, un message à la ville de Francfort, priant ses magistrats de faire préparer des logements pour lui et ses collègues en même temps que pour les ambassadeurs de Castille et la suite[6]. Cependant l'assemblée se réunit le 26 mai[7] ; une liste des assistants nous a été conservée et l'on y relève la mention des ambassadeurs de France et d'Espagne :

1. Elles sont datées du 12 avril (Pièces justif., n° II).
2. Pièces justif., n° III.
3. Pièces justif., n° IV.
4. Pièces justif., n° V.
5. Pièces justif., n° VI.
6. Le patriarche d'Alexandrie demanda le logement nécessaire pour 200 chevaux (*Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 182, n° 135).
7. Voir, Pièces justif., n° VII, la lettre de créance des ambassadeurs, adressée à la diète.

« Item dez Kuniges von Frankerich patriarche.
Item mit imme zweine gelert Pfaffen.
Item der bischof von Hyspanien.
Und mit imme och zweine gelert Pfaffen[1]. »

C'est ici le lieu de rappeler que les deux clercs mentionnés comme étant à la suite du patriarche d'Alexandrie étaient Gille Deschamps et Jean Courtecuisse. A cette liste il convient d'ajouter la mention des ambassadeurs de Wenceslas, du roi d'Angleterre et enfin de l'Université de Paris. Charles VI, en se faisant représenter à la diète, avait pris soin d'accréditer ses ambassadeurs auprès de chacun des princes d'Empire, et, avant tous, auprès de son beau-père, le duc Etienne de Bavière; les autres princes reçurent des lettres identiques[2].

L'assemblée n'eut aucun résultat; on le comprend aisément, puisque la plupart de ses membres n'avaient aucune instruction de leurs commettants pour les matières qui y furent traitées et qui concernaient la déposition du roi des Romains. Aussi n'est-il pas étonnant, comme l'a fait ressortir M. Weizsæcker, le savant éditeur du tome III des *Reichstagsakte*, que la réunion n'aboutît pas : « Tractarunt ibi pro persona eligenda; in nullum concor- « dare potuerunt[3]; » et les assistants se donnèrent rendez-vous pour le 11 août à Oberlahnstein, petite ville située près de Coblenz, au confluent de la Lahn et du Rhin et sur la rive droite de ce fleuve; l'empereur devait encore y être convoqué, mais, en cas d'absence de sa part, on était décidé à passer outre. Au reste, les électeurs ne tinrent pas à mettre les représentants des villes impériales au courant de leurs intentions. Après les avoir sondés, ils refusèrent malgré leurs réclamations de communiquer par écrit le texte des propositions; les représentants des villes furent réduits à en faire un résumé de mémoire[4]. Bien plus, ceux de Strasbourg, par exemple, paraissent avoir été tenus en dehors de tout ce qui se passait : c'est ainsi qu'en rendant compte de la réunion du 26 mai à leurs commettants, ils racontent que les ambassadeurs de France et d'Espagne ont dû traiter la question du schisme; mais ils ajoutent qu'ils ignorent ce que les princes

1. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 184, n° 138.
2. Leurs noms nous ont été conservés (Pièces justif., n° IX).
3. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 171, n°s 139 à 142.
4. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 205, n° 160.

ont répondu : « Wie su yn aber daruber geantwortet habent, « daz kunnen wir noch nit dervaren[1]. »

Cependant, le 4 juin, quelques jours après l'assemblée de Francfort, les électeurs, comprenant le parti qu'ils pouvaient tirer de l'appui de Charles VI, résolurent de lui envoyer une ambassade, à laquelle ils donnèrent comme instructions de paraître entrer dans ses vues sur la question du schisme, sans cependant prendre le moindre engagement ; puis ils annonçaient leur intention de procéder à la déposition de Wenceslas et faisaient entrevoir au roi de France, dans une entente avec le futur empereur, la solution des difficultés religieuses. Enfin ils fixèrent au 4 juillet l'arrivée de cette mission à Paris[2]. Le même jour (4 juin), l'archevêque de Cologne donnait des lettres de créance à ses trois envoyés auprès de Charles VI : c'étaient Emichon, comte de Lyningen, maître Nicolas Burgman, docteur en décrets, Jean Kammerer[3] dit Dalburg, ses conseillers[4]. Ces personnages une fois arrivés à Paris, Charles VI tint à informer Wenceslas de la démarche des princes d'Empire et lui annonça en même temps qu'il avait appris la prochaine venue à Paris des envoyés impériaux, le marquis de Brandenburg, le patriarche d'Antioche et l'un des plus fidèles et des plus actifs agents du roi de Bohême, Hubart d'Eltern, sénéchal de Luxembourg ; il assurait en même temps son cousin qu'ils recevraient un accueil des plus favorables, et affirmait une fois de plus son bon vouloir envers lui[5]. En effet, Wenceslas, assez au courant malgré son inertie des menées des électeurs, avait adressé, le 19 juin, une lettre à Charles VI où il lui expliquait qu'Hubart d'Eltern à son retour de Francfort (26 mai) lui avait rapporté que les électeurs s'étaient résolus à envoyer une ambassade en France, laquelle avait assurément pour but de lui nuire. Enfin, en mémoire de feu l'empereur et de Charles V leurs pères, il le priait de le soutenir dans sa situation critique : en dernier lieu, il lui annonçait l'arrivée des ambassadeurs dont nous avons donné les noms plus haut[6]. Le duc de Berry ne voulut pas rester étranger aux témoignages d'intérêt que son neveu accordait au

1. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 202.
2. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 199, n° 152.
3. Le texte porte : *Johannem Camerarii.*
4. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 200, n° 153.
5. Pièces justif., n° X.
6. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 224, n° 184.

roi des Romains : il lui envoya une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes, mais pourtant plus gracieuse encore; il annonçait en outre à Wenceslas que le roi se disposait à faire partir de son côté une mission chargée de lui remettre une missive royale[1].

Cependant l'ambassade impériale n'était pas arrivée que déjà celle des princes avait été admise devant Charles VI. Celui-ci, avant de savoir à quel parti s'arrêter et avant de donner une réponse aux envoyés des électeurs, fut obligé d'écrire à Wenceslas, dont rien ne pouvait secouer l'apathie, afin de l'inviter à hâter l'arrivée du marquis de Brandenburg et de l'ambassade dont celui-ci était le chef[2].

On ignore si ces personnages arrivèrent à temps; mais, ce qu'il y a de sûr, c'est que les représentants des princes d'Empire annoncèrent au roi que, le lendemain de la Saint-Laurent, c'est-à-dire le 11 août, une assemblée se réunirait pour discuter les affaires de l'Empire aussi bien que celles de l'Eglise. Le lieu de convocation était Oberlahnstein dont nous avons déjà parlé; souvent aussi on trouve que c'était *Rayn sur le Rhyn*, qui est Rense sur la rive gauche du fleuve et presque en face d'Oberlahnstein.

Jean Jouvenel a noté dans son *Histoire de Charles VI* l'intervention des ambassadeurs allemands : il montre que leur mission eut peu de résultats, que tout se borna à un échange de politesses; mais là où il se trompe, c'est quand, en racontant la déposition de Wenceslas, il dit : « Et disoient aucuns que c'es-« toient de son consentement[3]. » Il convient d'ajouter que cette erreur pouvait aisément s'accréditer, en raison du peu de soin que le roi des Romains mettait à se défendre.

Evidemment les seigneurs allemands tenaient à connaître l'avis du roi de France et, pour se le rendre favorable, n'avaient pas manqué de lui faire entrevoir le moyen de s'entendre pour la paix de l'Eglise; aussi s'étaient-ils gardés d'omettre la mention des affaires religieuses à l'ordre du jour de la réunion d'Oberlahnstein, tout en étant parfaitement décidés à ne s'occuper que de l'élection d'un nouvel empereur. Ce qui le prouverait au besoin, c'est que longtemps ils amusèrent le patriarche d'Alexandrie avec un feint

1. Pièces justif., n° XI.
2. Pièces justif., n° XII.
3. P. 144 de l'édit. in-4° de l'imprimerie du Louvre, 1653.

acquiescement à la *voie de cession*[1] préconisée par Charles VI; et, quand plus tard on les pria de se prononcer d'une façon définitive[2], ils prétendirent être prêts à tout faire pour l'union, mais non pas par la voie de cession, ce qui étonna fort, car ils assurèrent n'avoir pas tenu d'autre langage à Simon de Cramaud. Celui-ci avait été joué, le roi et ses oncles le disgracièrent[3].

Cependant on continuait en France à s'occuper de l'assemblée d'Oberlahnstein et Charles VI en trouvait la date bien rapprochée. Aussi il envoya à son beau-père, le duc Etienne de Bavière, une lettre, le priant d'intervenir pour obtenir que l'époque en fût reculée; en même temps il lui annonçait que l'un de ses oncles ou son frère le duc d'Orléans désirait s'y rendre[4]. Peut-être le duc de Bourgogne tenait-il à aller soutenir de son autorité personnelle les prétentions du duc Robert, pendant que, de son côté, le duc d'Orléans paraît avoir eu le vif désir d'appuyer auprès des électeurs la cause du roi des Romains; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit là un épisode de la rivalité entre Bourgogne et Orléans.

En fin de compte, et malgré l'annonce qui en avait été faite, aucun des princes français ne fut chargé de représenter le gouvernement royal à Oberlahnstein. Les personnages désignés furent Renier Pot[5], chambellan du roi, et le doyen de Rouen, Hugue Le Renvoisier[6]. Le 30 juillet, les deux ambassadeurs n'étaient pas

1. Ce qui voulait dire alors que chacun des papes se démettrait en même temps.

2. Cette réponse fut obtenue à la fin de l'année 1400 par une ambassade composée de l'archevêque d'Aix, de Taupin de Chantemerle, maître d'hôtel, et Jean de Montreuil, secrétaire du roi (Dupuy, *Traittez concernant l'histoire de France, sçavoir la condamnation des Templiers avec quelques actes, l'histoire du schisme*, etc. Paris, 1654, p. 268).

3. Jean Jouvenel, *Hist. de Charles VI*, édit., 1653, p. 144.

4. Pièces justif., n° XIII.

5. Renier Pot, qui avait été quelque temps chambellan du duc d'Orléans, fut un des rares survivants de Nicopolis. Dans les premières années du xve s. (1410), on constate qu'il était seigneur de la Praugne, de la Roche-de-Nolay et enfin gouverneur du Dauphiné (Bibl. nat., Pièces orig., vol. 2349, dossier 52873, pièces n°s 3 à 8). L'inventaire de ses biens après sa mort est conservé à la Bibl. nat., Nouv. Acquisit. fr., n° 1365. — Quoiqu'il ait été au service du duc d'Orléans, il devint son ennemi et dut tremper dans son assassinat. Il est certain qu'à l'époque qui nous occupe, il s'était attaché déjà au duc de Bourgogne, à la cour duquel il s'attardait. L'envoi de ce personnage en Allemagne semble donc être une victoire du duc de Bourgogne sur le duc d'Orléans.

6. C'est ainsi que son nom s'écrit dans une quittance signée par lui; de son

partis, Renier Pot se faisant encore attendre; aussi Charles VI écrivait-il à son oncle de Bourgogne la lettre suivante :

De par le Roy.

Tres chier et tres amé oncle, pour ce que le jour de la feste Saint-Laurens approche fort, à l'endemain duquel le conseil de l'Empire doit estre assemblé comme l'en dit à Rayn sur le Ryn, auquel conseil, comme vous savez, nous avons ordené envoier de noz gens, il est necessité que Renier Pot qui est ordené y aler se appareille pour partir Dimenche prochain; car le doyen de Rouen qui doit aler avecques lui est prest pour partir lors. Pour quoy dictez audit Renier Pot qu'il viengne tost par deça pour faire ledit voyage. Et ou cas qu'il ne y pourroit aler, signifiez le à nostre chancellier, affin qu'il et nostre conseil avisent ung autre chevalier pour faire ledit voiage dessusdit. Donné à Paris, le xxxe jour de Juillet.

A nostre tres chier et tres amé oncle le duc de Bourgongne[1].

En même temps qu'il envoyait ces personnages, Charles VI leur donnait des lettres de créance pour plusieurs princes qui devaient assister à la réunion d'Oberlahnstein. Il insistait dans ces lettres sur l'influence que devait avoir l'assemblée sur les affaires de l'Eglise. Outre sa lettre collective aux princes d'Empire[2], Charles VI en fit expédier une, conçue à peu près dans les mêmes termes, au duc Etienne de Bavière, son beau-père[3], et une

côté, M. de Beaurepaire dit qu'il signait *Lenvoysie* (*Chron. de P. Cochon.* Soc. de l'Histoire de Normandie, p. 336, note 4). Il succéda à Nicolas Oresme dans la dignité de doyen de Rouen. Le 20 mars 1382 (n. st.), il arriva en mission à Avignon avec le comte de Saint-Pol, au moment où le duc d'Anjou allait entreprendre la fatale expédition où il devait périr (Bibl. nat., Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, Fr. 5015, fol. 12 r°). — En 1381, il était « l'un des « generaulx gouverneurs et conseillers sur le fait de l'aide nouvellement octroyée « au Roy nostre sire en païs de Normendie pour la provision et deffense de son « royaume. » (Bibl. nat., Pièces orig., vol. 2465, dossier 55405, pièce n° 2.) — En carême 1389, il prêcha devant le roi à Rouen contre deux Jacobins hérétiques (*Chron. de P. Cochon*, p. 183). — Le 2 septembre 1398, à la suite de la soustraction d'obédience opérée par Charles VI le 17 juillet précédent, il fit à Rouen un grand sermon en présence de l'archevêque et de plusieurs seigneurs et prêcha pour l'union (*Chron. de P. Cochon*, p. 135). — Le 6 décembre 1411, il lut à Rouen le texte de l'excommunication prononcée par Urbain V et confirmée par Jean XXII, contre ceux qui s'armeraient pour combattre le roi (*Chron. de P. Cochon*, p. 336).

1. Bibl. nat., Fr. 14371, fol. 129 r°. Protocole de la fin du xve s.
2. Pièces justif., n° XIV.
3. Pièces justif., n° XV.

autre à l'archevêque de Mayence[1]. Enfin il adressa probablement au duc de Bar, le 10 août, la lettre suivante[2] :

De par le Roy.

Tres chiers et amé cousin, nous envoyons de present es parties d'Alemaingne pour certaines besongnes lesqueles nous avons bien à cuer, nos améz et feaulx Renier Pot, nostre chevalier et chambellan, et maistre Hugue Renvoisier, maistre en theologie et doyen de Rouen, noz conseillers ; si vous prions que vous le faictes conduire seurement par vostre terre et par voz amis leur faictez donner seur conduit par leurs terres, si que ilz puissent accomplir leur voiage. Et en ce vous nous fairez bien grant plesir. Donné à Paris, le xe jour, etc.[3]...

Quant aux gages de Hugue le Renvoisier, ils furent fixés à six francs d'or par jour et on décida qu'il lui serait fait prêt pour six semaines. Ces gages devaient être payés sur le produit du dixième « octroyé par le clergié de nostre royaume pour la prosecution « de l'union de nostre mere saincte Eglise[4]. »

On ignore si cette ambassade partit en Allemagne, ou si le duc de Bourgogne, dont elle semble avoir représenté les idées, jugea que son départ était rendu inutile par les dispositions nettement favorables des électeurs pour le duc Robert ; c'est cette seconde alternative qui paraît se rapprocher le plus de la vérité, d'autant que ni le nom de Renier Pot ni celui d'Hugue le Renvoisier n'apparaissent dans les actes des diètes. Quoi qu'il en soit, si Charles VI avait jugé bon de se faire représenter à Oberlahnstein, ses envoyés auraient eu assurément le temps d'arriver. En effet, la date de réunion de l'assemblée fut reculée jusqu'au 20 août.

On a cherché l'explication de ce retard et on a pensé qu'il avait eu pour cause un dernier délai accordé à Wenceslas pour comparaître[5]. Mais il est permis d'hésiter à admettre que les électeurs aient voulu attendre plus longtemps le roi des Romains, alors que tout le monde savait parfaitement qu'il ne viendrait pas. Aussi il semble plus simple d'adopter comme la véritable raison celle qui a été révélée par une des pièces déjà citées, c'est-à-dire le désir

1. Pièces justif., n° XVI.
2. C'est à M. le comte A. de Circourt que je dois d'avoir pu identifier avec le duc de Bar le personnage que Charles VI appelle son *cousin*.
3. Bibl. nat., Fr. 14371, fol. 129 v°. Protocole de la fin du xve s.
4. Pièces justif., n° XVII.
5. *Deutsche Reichstagsakten*, t. III, p. 229.

exprimé par le roi de France au duc de Bavière de voir reculer l'époque de la diète.

On n'insistera pas sur les résultats de la diète d'Oberlahnstein ou de Rense; elle aboutit, comme c'était chose prévue, à la déposition de Wenceslas et à l'élection du duc Robert de Bavière, comte palatin du Rhin. On ne suivra pas davantage les historiens allemands qui, d'un côté, ont cherché à expliquer et à excuser, d'autre part, à incriminer la conduite des électeurs; c'est une question bien complexe et qui présente pour la France peu d'intérêt. De ces faits on retiendra deux points : d'abord que l'élection de Robert fut un succès pour le duc de Bourgogne et un échec pour le duc d'Orléans[1]; en second lieu, que la question religieuse, objet constant des préoccupations de Charles VI, avait été complètement passée sous silence dans les assemblées où il s'était fait représenter; bien mieux, on a vu qu'à la suite de l'ambassade du patriarche d'Alexandrie la question s'était encore compliquée : seuls, Renier Pot et Hugue le Renvoisier avaient été chargés, outre les matières religieuses, de s'occuper de l'élection impériale, et encore est-il bien probable qu'ils ne se mirent pas en route. Telle a donc été la nature des rapports entre la France et l'Allemagne en l'année 1400 : elle met en lumière, de la façon la plus nette, d'abord une manifestation nouvelle de l'hostilité du duc de Bourgogne contre son neveu d'Orléans; ensuite l'intérêt que les électeurs attachaient à ce qui aurait pu paraître une approbation de la part de Charles VI; enfin la ténacité si légitime que mettait ce prince à ne vouloir s'occuper que de l'union de l'Eglise.

H. Moranvillé.

1. S'il était nécessaire d'avoir une nouvelle preuve de l'appui que Louis d'Orléans prêtait à Wenceslas, on la trouverait dans les *Documents luxembourgeois à Paris concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans, copiés et rassemblés par M. le comte Albert de Circourt, mis en ordre et publiés par le Dr N. Van Werveke* (Extrait des publications de la Section historique de l'Institut de Luxembourg, 1886). Dans ce recueil, sous le n° 110, M. de Circourt a publié une pièce curieuse d'où il ressort qu'au mois de septembre 1400 *le bruit courait d'un prochain voyage en Allemagne*. Les gens d'armes devaient se réunir à Grandpré et là ceux qui étaient déjà arrivés apprirent que *ledit voyage ne se tenait pas*. Louis d'Orléans avait donc eu un instant l'idée d'une intervention armée en faveur de Wenceslas.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

[Avril 1400.]

Serenissimo principi Wenceslao regi Romanorum semper Augusto et Boemie regi consanguineo nostro carissimo, Karolus eadem gratia Francorum rex salutem et prosperorum successuum incrementa. Serenissime princeps consanguinee carissime, ad excellentie vestre presentiam dilectos et fideles Symonem patriarcham Alexandrinum, Petrum abbatem monasterii Montis Sancti Michaelis decretorum doctorem, Guillelmum de Tignonvilla militem et cambellanum, necnon magistros Egidium de Campis et Johannem Brevis Coxe in sacra pagina professores, nonnullosque alios consiliarios nostros exhibitores presentium pro negociis unionem sancte matris ecclesie tangentibus, super quibus, jam pluries, serenitati vestre mens nostra clare satis innotuit, mittimus de presenti. Cum quibus etiam, ambaxiatores serenissimi principis regis Castelle fratris nostri carissimi, unionis predicte ferundi zelatoris, accedunt ad eandem. Quam rogamus, affectu quo possumus ampliori, quatinus utrosque ambaxiatores predictos cum benignitate suscipiens dans eorum fidem velit credulam adhibere et eos cum expeditione felici votiva remittere celeriter expeditos, nobis etiam fiducialiter intimantes que grata votis libentibus impleturis. Datum, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXXVI v°. — Protocole de la fin du XVe s.)

II.

12 avril [1400].

Serenissimo principi Wenceslao Dei gratia regi Romanorum semper Augusto et Boemie regi consanguineo nostro carissimo, Karolus, eadem gratia, Francorum rex, salutem et omnium felicium successuum incrementa. Serenissime princeps et consanguinee carissime, ad excellentie vestre presentiam dilectos et fideles Symonem patriarcham Alexandrinum et Guillelmum de Tigno[n]villa militem et cambellanum, nonnullosque alios consiliarios nostros exhibitores presentium, ut gratum Deo et ecclesie sancte Dei fructuosum vestrum responsum super hiis que pluries pro facto unionis ipsius ecclesie per scriptas et alios nuncios nostros vobis intimare curavimus, referre nobis valent

sicuti confidimus, ista vice de presenti duximus destinandos. Quibus etiam aliqua super hujusmodi negocio celsitudini vestre mandamus reseranda, quam quesumus affectu quo possumus ampliori, quatinus dictorum ambaxiatorum nostrorum sermonibus fidem adhibens creditivam, nobis tam in votiva super hoc responsione, quam etiam in eorum expeditione, celeri velit vestra serenitas complacere. Et insuper fiducialiter intimare quecunque voluerit pro ipsa nos facturos [et] vobis libentibus impleturos. Datum Parisius XII^a^ die mensis Aprilis.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXXIV v°. — Protocole de la fin du XVe s.)

III.

[Milieu d'avril 1400.]

Serenissimo principi Sigismundo Dei gratia regi Ungarie, consanguineo nostro carissimo, Karolus eadem gratia Francorum rex, salutem et prosperorum successuum incrementa. Serenissime princeps consanguinee carissime, satis credimus celsitudinem vestram crebrius ordinasse que gesta sunt apud nos in facto sancte matris ecclesie, ut gratia Sancti Spiritus imperfectum nostrum supplente, horribile scisma quod in ea tamdiu viguit, cito valeat extirpari. Super hoc autem hactenus serenissimum principem regem Romanorum et Boemie consanguineum nostrum carissimum, per ambaxiatores nostros sollicitare curavimus; a quo votivum in brevi speramus habere responsum. Et quoniam a certo novimus excellenciam vestram in hoc, nedum apud dictum consanguineum nostrum, ymo etiam ex se ipsa posse operari multum, quamobrem ad ipsius excellencie presentiam dilectos et fideles Symonem patriarcham Alexandrinum et Guillelmum de Tignonvilla militem et cambellanum, nonnullosque alios consiliarios nostros exhibitores presentium, duximus de presenti destinandos; eandem affectuose precantes, quatinus dictis ambaxiatoribus nostris fidem super hiis que circa hec sibi referent parte nostra fidem dans creditivam, ipsos ad nos velit quam cito remittere feliciter expeditos, nobis etiam fiducialiter intimantes queque grata votis libentibus impleturis. Datum, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXXV r°. — Protocole de la fin du XVe s.)

IV.

[Milieu d'avril 1400.]

Serenissimo principi regi Polonie et Sarakonie consanguineo nostro

carissimo, Karolus eadem gratia Francorum rex salutem et prosperos ad vota successus. Serenissime princeps consanguinee carissime, ecce quod ad informandum celsitudinem vestram de hiis que in facto sancte matris ecclesie hucusque gesta fuerunt apud nos, ut scisma pestiferum quod in ea diu viguit, cito, favente Domino, valeat extirpari, et ad ipsam celsitudinem rogandum et hortandum, ut vias super hoc per nos tentas insequendo circa unionem in dicta Dei ecclesia procurandam, quam quilibet orthodoxe fidei zelator et potissime princeps, rejectis ceteris terrenis negociis, possethenus avellare teneretur velit effectualiter interponere partes suas, dilectos et fideles Symonem patriarcham Alexandrinum et Guillelmum de Tignonvilla militem et cambellanum, nonnullosque alios consiliarios nostros exhibitores presentium ad excellencie vestre presentiam duximus destinandos, eandem affectuose precantes quatinus ipsorum ambaxiatorum sermonibus circa hec, parte nostra proferendis, fidem dans creditivam, ipsos ad nos velit remittere quamcito feliciter expeditos, nobis etiam fiducialiter intimantes quecumque sibi grata votis libentibus impleturis. Datum, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. cxxxv r°. — Protocole de la fin du xve s.)

V.

[Avril 1400.]

Charles, etc., à noz chiers et bien améz les maistres juréz et conseil de la cité de Liege, salut et dilection. Chiers et bien améz, nous envoions de present en plusieurs parties d'Alemaigne et ailleurs noz améz et feaulx Symon, patriarche d'Alexandrie, Pierre, abbé du Mont Saint-Michiel, et Jehan Courtecuisse, maistres en theologie et aucuns autres noz conseillers pour poursuir le fait de l'union de nostre mere saincte eglise. Auxquelz nous avons enchargié vous dire certaine chose touchant ceste matiere; auxquelz nous vous prions que vous adjouxtez pleine foy, et nous signifiez feablement se aucune chose avez à faire par deça, et nous le acomplirons de bon vouloir. Donné, etc.....

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. cxxxvii v°. — Protocole de la fin du xve s.)

VI.

[Avril 1400.]

Karolus, etc., venerabili patri archiepiscopo Coloniensi amico nostro carissimo salutem et dilectionis affectum. Amice carissime sicuti

aliis vicibus iteratis ambaxiatores nostros penes serenissimum principem Romanorum et Boemie consanguineum nostrum carissimum, ceterosque quamplurimos reges, principes et magnates transmisimus, ad ipsos in favorem fidei Catholice requirendum et hortandum, ut circa ea que factum unionis ecclesie sancte Dei jam per tot annorum curricula prothdolor divise concernunt, partes sue solicitudinis interponere satagerent, ad vias quas in sancta hujusmodi matura deliberatione predicta obligamus acceptandum. Super quo quidem nundum responsum habuimus. Ecce quod denuo dilectos et fideles Symonem patriarcham Alexandrinum, Petrum abbatem monasterii Montis Sancti Michaelis decretorum doctorem, necnon magistros Egidium de Campis et Johannem Brevis Coxe in sacra pagina professores, nonnullosque alios consiliarios nostros exhibitores presentium ad partes imperii et alibi, ut hujusmodi negocii complementum, summe ab omnibus Christicolis peroptandum, apud dictum consanguineum nostrum, vosque et alios ubi expedire viderint possetenus studeant procurare, de presenti duximus destinandos. Cum quibus etiam nonnulli ambaxiatores serenissimi principis regis Castelle fratris nostri carissimi, qui vias predictas per vos electas insecutus est, et factum predictum cum omni fervore caritatis amplectione accedunt. Hac de causa, amiciciam vestram affectuose precantes, quatinus utrosque ambaxiatores ipsos in omnibus materiam istam tangentibus, velit dirigere, consulere et juvare, ipsisque in dicendis circa hec credulam dare fidem, et ut cito redeant feliciter expediti sedulas interponere partes suas, nobis etiam quecumque sibi grata fiducialiter intimando. Datum Parisius.....

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXXVII r°. — Protocole de la fin du XVe s.)

VII.

12 avril [1400].

Karolus, etc., venerabilibus patribus magnificisque principibus et viris in concilio apud Frankefordiam proxime celebrando congregandis amicis nostris carissimis, salutem et dilectionis affectum. Amici carissimi, sperantes de facto ecclesie sancte Dei pro quibus alios ambaxiatores nostros apud serenissimum principem regem Romanorum et Bohemie consanguineum nostrum carissimum, vosque ceteros principes jam pluries transmisimus, in dicto concilio divina favente clementia responsum habere finalem et votivum, nunc ad ipsum concilium dilectos et fideles Symonem patriarcham Alexan-

drinum, Petrum abbatem monasterii Sancti Michaelis decretorum doctorem, Guillelmum de Tigno[n]villa militem et cambellanum, necnon magistros Egidium de Campis et Johannem Brevis Coxe in sacra pagina professores, nonnullosque alios consiliarios nostros exhibitores presentium, duximus destinandos. Cum quibus etiam nonnulli ambaxiatores serenissimi principis regis Castelle fratris nostri carissimi factorum predictorum fervidi zelatoris accedunt; hac de causa vos affectuose rogantes quatinus utrorumque ambaxiatorum predictorum sermonibus vobis per eos super hiis et aliis materiam istam tangentibus reserandis, fidem dantes creditivam circa hec sicuti confidimus, et prout toti Christianitati expedit affectualiter laborare, ita quod ambaxiatores ipsi cito redire valeant, vestro mediante juvamine, feliciter expediti; queque vobis grata nobis fiducialiter intimantes. Datum Parisius XII^a mensis Augusti[1]. Amen.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXXVI v° et CXXXVII r°. — Protocole de la fin du XVe s.)

VIII.

13 [avril 1400].

Karolus, etc., magnifico principi Stephano duci Bavarie carissimo socero nostro salutem et tocius prosperitatis augmentum. Magnifice princeps socer carissime, dilectis et fidelibus Symoni patriarche Alexandrino, Petro abbati monasterii Montis Sancti Michaelis doctori decretorum, Guillelmo de Tignonvilla militi et cambellano, necnon magistris Egidio de Campis et Johanni Brevis Coxe in sacra pagina professoribus, nonnullisque aliis consiliariis nostris exhibitoribus presentium, quas sicuti per nostras alias litteras vestram magnificenciam jam latuit aut latebit apud serenissimum principem regem Romanorum et Boemie consanguineum nostrum carissimum, vosque et ceteros principes imperii pro prosecutione ecclesie sancte Dei destinamus aliqua injunximus eidem magnificencie nostra parte reseranda que utrique domorum nostre videlicet et vestre, favente Domino, cedere poterit, ut speramus, commodo et honori. Super quibus ambaxiatoribus nostris prefatis fidem velitis adhibere creditivam et nobis fiducialiter intimantes quecumque vobis grata fuerint votis libentibus impleturis. Datum Parisius XIII^a die, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXXVII v°. — Protocole de la fin du XVe s.)

1. Cette date est nécessairement inexacte, la diète s'étant réunie le 26 mai; c'est *avril* et non *août* qu'il faut lire.

IX.

Lettres pour le voyage d'Alemaigne sur le fait de l'Eglise.

Lettres closes comme elles sont faictes dessus :

Au Roy des Romains,
Au Roy de Honguerie,
Aux Roys de Poulaine et de Danemerche.
Aux Electeurs, c'est assavoir :
L'archevesque de Mayance,
L'archevesque de Colongne,
L'archevesque de Treves,
Au duc Ruppert de Baviere,
Au duc de Saxone,
Au duc Estienne de Baviere, pere de la Roynne de France,
Au duc Loys de Baviere, frere d'elle,
Au duc Arneste de Baviere,
Au duc Clement de Baviere, son frere,
Au duc Guillaume d'Authericbe,
Au duc Leopol d'Authericbe,
Au duc[1].....
Au burgrave de Neuremberche,
Au joinne burgrave de Neuremberche,
Au conte de Masso,
Au marquis de Mice,
Au marquis Josse de Morave,
Au marquis Procop, son frere,
Au patriarche d'Aquilée,
Aux villes de Couloingne,
De Mayence, de Francquefort,
De Brucelle, de Lovain,
De Malignes, d'Utrait, d'Aes,
De Liege, de Huy, de Dynant,
De Saint Tron.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXL r°. — Protocole de la fin du XVe s.)

1. Lacune dans le manuscrit.

X.

Lettre close de par le Roy au Roy des Romains.

10 [juillet 1400].

Serenissimo principi domino Wenceslao Dei gratia regi Romanorum semper Augusto et Boemie regi consanguineo nostro carissimo, Karolus eadem gratia Francorum rex salutem et quorumcumque prosperorum successuum incrementa. Serenissime princeps consanguinee carissime, ad nos nuper accesserunt ambaxiatores solennes nonnullorum principum imperii vestri, nobis plura tam pacem ecclesie sancte Dei quam statum dicti imperii concernentia nunciantes; de quibus serenitatem vestram optamus ad plenum informari. Et idcirco ad ipsius presentiam certos nostros solennes nuncios intendimus in brevi destinare, jam ad iter se preparantes per quos intentio nostra liquidis scriptis eidem serenitati poterit appareri. Datum Parisius x^a^ die, etc.

Serenissime princeps consanguinee carissime serenitatis vestre litteras per manus latoris presentium recepimus, adventum apud nos carissimi consanguinei nostri marchionis Brandeburgensis, necnon patriarche Antiocheni et Huwardi de Altari ambaxiatorum vestrorum continentes, quos tam ob mittentis honorem quam propter magnitudinem mittendorum, dum venerint, intendimus recipere grato vultu, et ad exauditionem illorum que nobis pro parte celsitudinis vestre referent favorabiliter intendere, ut tenemur. Etiam serenissime princeps, etc. (ut in littera precedenti de domino Biturie[1], etc...).

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXVIII r° et v°. — Protocole de la fin du xve s.)

XI.

Lettre close de par le duc de Berry adreçant à l'empereur.

10 [juillet 1400].

Serenissime princeps domine et consanguinee carissime, per vestre celsitudinis apices nuper per manus presentium portatoris michi porrectas, intellexi serenitatem vestram, magnificum dominum marchionem Brandeburgensem et cum ipso patriarcham Anthiochenum

1. Voir ci-après Pièce justif. n° XI.

et dominum Hawardum de Altari militem, apud dominum meum regem pro certis vestris arduis negociis destinare, quos scio per ipsum dominum meum regem fore dum venerint grato vultu recipiendos. Circa quorum expedicionem felicem totis nisibus, ut teneor, effectualiter laborabo. Etiam serenissime princeps et domine solennes ambaxiatores pro parte nonnullorum principum imperii vestri, nunc ad ipsius domini mei regis presentiam fuerunt destinati, plura pacem ecclesie et sanctum Dei imperium tangencia eorum sermonibus exponentes, quod ut plane ad vestram noticiam deducantur ipse dominus meus rex nuncios suos apud eamdem serenitatem vestram disposuit celeriter destinare, tenentes indubie quod ad ea que honorem et statum vestre majestatis aspiciunt, idem dominus meus rex affectatur et merito, et nos omnes de genere suo in hoc cum insequimur toto nisu sicuti per ipsos nuncios prefata vestra serenitas liquidius scriptis cito poterit informari. Serenissime princeps domine et consanguinee carissime, prefatam serenitatem vestram conservet Altissimus cum omnium successuum felicium incrementis. Scriptum Parisius x^a^, etc.

Serenissimo principi tali, Dei gratia Romanorum et Boemie regi domino et consanguineo meo carissimo.

Dux Biturie et Avernie, comes Pictavie, Stamparum Alvernie et Bolonie.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXVIII r°. — Protocole de la fin du XVe s.)

XII.

Lettre close adreçant au Roy des Romains.

11 [juillet 1400].

Serenissimo principi domino Wenceslao Dei gratia regi Romanorum semper Augusto et Bohemie regi consanguineo nostro carissimo, Karolus eadem gratia Francorum rex salutem et sincere dilectionis mutuum incrementum. Serenissime princeps consanguinee carissime, per vestras scriptiones nobis nuper innotuit quod magnificum principem Judocum Brandeburgensem et Moravie marchionem consanguineum nostrum carissimum, necnon patriarcham Anthiochenum ad nos vestra serenitas jam ad iter expeditos disposuit destinare; quorum quamquam hucusque quotidie prestolamus adventum, tamen quia post dictarum receptionem scripturarum eidem serenitati scripsimus, quod ad intimandum sibi nonnulla statum majestatis sue tangencia, nobis nuper pro parte aliquorum

magnatum imperii per eorum ambaxiatores declarata, certos nostros nuncios ad ipsam majestatem ordinaveramus transmittere, nobis facerent dubium ne accessus dictorum ambaxiatorum vestrorum hujusmodi occasione deferatur; et quoniam serenissime princeps, certis de causis vestre celsitudinis ymo et totius Christianitatis commodum et honorem multimode tangentibus, celeritatem adventus jamdictorum ambaxiatorum vestrorum affectamus, quorum retardationem in negociis hujusmodi quam plura possent subsequi nocumenta, prefatam serenitatem vestram affectuose rogamus quatinus dictorum nunciorum nostrorum missione non obstante, iter marchionis et patriarche predictorum quantum fieri poterit accelerare mandetis, de hiis que circa predicta negocia concepimus cum eis valeamus habere colloquia, et ea quantum expediens et possibile fuerit, possint quam tocius effectui demandari, nobis semper fiducialiter intimantes queque grata votis libentibus impleturis. Datum Parisius xi^a^ die mensis Julii.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. cxxix et cxxx v°. — Protocole de la fin du xve s.)

XIII.

Lettre close de par le Roy adreçant à ung duc de Bavière.

10 [juillet 1400].

Karolus, etc., magnifico principi Stephano duci Bavarie carissimo socero nostro salutem et dilectionem. Magnifice princeps socer carissime, pro parte venerabilium patrum Magontinantis, Trevensis, et Coloniencis archiepiscoporum, necnon magnifici et potentis Ruperti ducis Bavarie comitis Palateni Reni consanguinei nostri carissimi, cum credencialibus litteris, utrorumque nuncii solennes advenerunt. Ex quorum verbis sensimus concilium in crastinum festi beati Laurencii proxime futuri, per principes imperii teneri fuisse ordinatum, ut tunc de negociis tam ecclesiam sanctam Dei quam etiam reformationem status dicti tangentibus pertractetur, sane cum eo quod ipsius ecclesie pacem et ejus unionis celeritatem cordi precipue habeamus, etiam et que ad bonum regimen ipsius imperii tendere videremus amplecti velimus, affectu quo possumus ampliori. Ad ipsum concilium unum de inclitis principibus patruis aut germanis nostris ut per nostrum medium in negociis hujusmodi aliquid boni operis subsequi valeat, intendimus quam totius destinare, verumtamen socer caris-

sime quia tempus usque ad diem qua concilium hujusmodi teneri ordinatum est, ut prefertur, tam certum est et tam breve, quod ille dictorum paternorum ac germani nostrorum per nos ibidem destinandos commode non valeat interesse, et speramus quod propter ejus presentiam negotium ecclesie et cetera que tunc habebunt inibi tractari poterunt in melius, auxiliante Domino, prosperari magnificenciam vestram sinceris affectibus deprecamur quatinus ut concilium predictum dictorum patrui aut germani nostrorum polleat dictum terminum usque ad alium secuturum competentem prorogari procuretis, in his quascumque poteritis nostro favore interponentes partes vestras, ut ita quod vestris mediantibus auxiliis, nullam in hiis que pro tanto bono querimus sicuti de vestra precipue, et dictorum aliorum principum imperii gratuitate confidimus, habeamus pati repulsam. De quaquidem et de ejus termino interim certificari quesumus parte vestra in accessu alterius patruorum aut germani nostrorum predictorum ad ipsum concilium nullus possit aut debeat intervenire defectus, in hoc profecto nobis non modicum placiturl. Datum Parisius x^a^ die mensis Octobris[1].

Magnifico principi Stephano duci Bavarie, carissimo socero nostro, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. cxxviii v°. — Protocole de la fin du xv^e^ s.)

XIV.

[Juillet 1400.]

Karolus, etc., venerabilibus et magnificis principibus sacri Imperii Romani electoribus, et aliis in concilio apud Rayn supra Renum in proximo, sicut fertur, celebrando congregandis amicis nostris carissimis, salutem et dilectionis efectum. Venerabiles patres et principes magnifici, ad vestram nunc presentiam dilectos et fideles Renerum Pot militem et cambellanum, necnon magistrum Hugonem Renvoisier in sacra pagina professorem decanum ecclesie Rothomagensis consiliarios nostros, pro certis negociis que multum cordi gerimus, universitati vestre per eos exponendis duximus destinandos, amici-

1. La date est nécessairement fausse et, en dehors des raisons que l'on peut tirer de faits extrinsèques à la pièce, il y en a une qui nous est fournie par le contexte même. Charles VI y dit que la Saint-Laurent (10 août) est prochaine, or il n'aurait pu tenir ce langage au mois d'octobre. Cet argument est assez péremptoire pour qu'il soit inutile d'insister. On a vu déjà plus haut qu'une erreur dans le nom du mois s'était produite pour un autre de nos documents.

cias vestras affectuose rogantes, quatinus hec que nostra parte referent et que nobis videntur toti Christianitati non modicum accommoda efficaciter attendentes, dictis eorum fidem velint adhibere creditivam. Datum, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXIX v°. — Protocole de la fin du XVe s.)

XV.

[Juillet 1400.]

Karolus, etc., magnifico principi Stephano duci Bavarie et comiti palatino Reni socero nostro carissimo salutem et sincere dilectionis affectum. Magnifice princeps socer carissime, pro certis negociis, quorum aliqua vobis precipue, et alia vobis et ceteris principibus imperii in concilio de proximo apud Raym supra Renum, ut dicitur, celebrando congregandis proponi velimus, dilectos et fideles Renerum [Pot] militem et cambellanum, necnon magistrum Hugonem Renvoisier in sacra pagina professorem decanum ecclesie Rothomagensis, consiliarios nostros ad vestram et dictorum principum duximus principaliter destinandos; magnificentiam vestram attente rogantes, quatinus exponendis per eosdem nuncios nostros, fidem dantes creditivam, circa eorum exauditionem velit eadem magnificentia sicuti confidimus solertitas interponere partes suas, ita quod vestris mediantibus auxiliis, que per prefatos nostros nuncios exponentur et petentur, votivum consequamur efectum. Datum, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. CXXIX r°. — Protocole de la fin du XVe s.)

XVI.

Lettre de creance adreçant à un evesque.

[Juillet 1400.]

Karolus, etc., venerabili patri archiepiscopo Magontinensi amico nostro carissimo, salutem et dilectionis affectum. Amice carissime, ad vestram et aliorum principum imperii in concilio de proximo apud Rayn supra Renum, sicut fertur, celebrando congregandorum presencium, dilectos et fideles Renerum Pot militem et cambellanum, necnon magistrum Hugonem Renvoisier in sacra pagina professorem et ecclesie Rothomagensis decanum consiliarios nostros, pro certis negociis vobis et prefatis aliis per eos explicandis presencialiter destinamus; quorum verbis quesumus fidem dantes circa illorum exau-

dicionem que per ipsos nostra parte inibi relata fuerint, velit amicicia vestra solercitas interponere partes suas, ita quod, vestro mediante juvamine, nuncii nostri predicti ad nos cito remeare valeant feliciter expediti. Datum Parisius, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. cxxx r°. — Protocole de la fin du xve s.)

XVII.

Mandement pour tauxation de gaiges pour ambaxateurs.

[Juillet 1400.]

Charles, etc., à noz améz et feaulx conseilliers les prelas ordenéz à la conservation et distribution des deniers du disieme octroyé par le clergié de nostre royaume pour la prosecution de l'union de nostre mere Saincte Eglise, salut et dilection. Il a esté ordené que pour certaines besoingnes touchans le bien de la dite union nostre amé et feal maistre Hugue Renvoisier, doyen de Rouen, aille de present es parties d'Alemaigne devers les esliseurs et aucuns autres seigneurs de l'Empire et qu'il ait pour chascun jour qu'il vaquera oudit voiage en alant demourant et retournant seix frans, et que prest luy soit fait audit pris de six sepmaines. Si luy faictez bailler et delivrer promptement ledit prest par le receveur ordené à recevoir les arreraiges deues à cause dudit disieme, et en son retour paiement, etc.

(Bibl. nat., Fr. 14371, fol. cxxx r°. — Protocole de la fin du xve s.)

UN ÉPISODE

DES RAPPORTS

D'ALEXANDRE VI AVEC CHARLES VIII

LA BULLE PONTIFICALE

TROUVÉE SUR LE CHAMP DE BATAILLE DE FORNOUE

I.

« Nous avons appris, écrivait un chroniqueur ferrarais quelques « jours après la bataille de Fornoue, que les Vénitiens ont fait « des feux de joie à l'occasion de la défaite qu'ils viennent de subir, « afin de donner à croire à leurs sujets qu'ils ont été victorieux et « pour ne pas manquer à leur coutume qui a été, qui est et qui « sera toujours d'allumer des feux de joie, de sonner les cloches « et d'ordonner des réjouissances lorsqu'ils ont fait quelque perte « ou reçu de mauvaises nouvelles[1]. »

Cette fois d'ailleurs les sujets de la Seigneurie pouvaient sans trop de crédulité accepter la prétendue victoire des confédérés italiens. Les Estradiots au service de Venise ne considéraient la guerre que comme une opération lucrative ; avant la bataille, ils avaient mis leurs loisirs à profit en coupant des têtes de Français isolés que les provéditeurs leur payaient un ducat la pièce[2]. Au moment du choc, plutôt que de perdre leur temps à empêcher l'armée française de passer sur le corps de la chevalerie italienne, ils

1. *Diario ferrarese*, dans Muratori, *Scriptores*, XXIV, 311 c.
2. Sanuto, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 450.

se ruèrent sur les bagages, taillèrent en pièces les piétons italiens qui avaient eu la mauvaise idée de les suivre et quittèrent le champ de bataille sans s'occuper autrement des ennemis[1]. Toutefois, s'ils contribuèrent ainsi à l'échec des confédérés, le butin qu'ils avaient fait, les ornements de la chapelle de Charles VIII, ses armes de parade, ses joyaux, jusqu'au portrait du petit dauphin, rachetés par la Seigneurie[2], furent présentés au peuple vénitien comme les dépouilles du roi vaincu et donnèrent quelque vraisemblance aux bruits de victoire.

Il y avait de tout dans ce butin, des livres, « des paintures de « diverses façons et devises » exécutées par l'un des peintres qui avaient suivi Charles VIII, « des quartes marines et autres nou- « velles choses de par dellà[3]; » il y avait aussi une partie des archives du roi. L'estradiot qui s'en était emparé goûtait sans doute peu la prise qu'il avait faite, mais la Seigneurie de Venise, toujours curieuse des affaires d'autrui, ne négligea pas une semblable aubaine. « Il est arrivé à Crema, raconte Malipiero, un estradiot « avec un chariot français, et dans l'un de ses coffres on a trouvé « beaucoup d'écritures ayant appartenu au roi Charles. Dans le « nombre, Dominique Benedetti, podestat et capitaine de ce pays, « a pris une bulle apostolique du pape Alexandre adressée au roi « de France, bulle dans laquelle le pontife donne son assentiment « au projet d'expédition contre les Turcs, approuve que le roi « vienne en Italie et lui offre le passage et les vivres dans les « États de l'Eglise. Il a pris aussi une lettre ducale que Domi- « nique Trevisan et Antoine Loredan ont jadis présentée audit « roi[4], et il les a envoyées toutes deux au Conseil des Dix. Car c'est « en se fondant sur ces lettres, surtout sur celle du pape, que le « roi de France justifie son passage en Italie et qu'il se prétend « offensé par le pape et par la Seigneurie qu'il accuse de lui avoir « manqué de parole[5]... » L'annaliste vénitien a pris soin de transcrire la bulle en question à la suite du passage que l'on vient de lire. Elle est ainsi datée : « Datum Romæ apud Sanctum Petrum,

1. *Ibidem*, p. 478, 490, etc.
2. Malipiero, *Annali veneti*, Archivio storico italiano, VII, partie 1, p. 371.
3. Girolamo d'Adda, *Indagini... sulla libreria Visconteo-Sforzesca*, II, p. 99-100.
4. Cette lettre est évidemment celle par laquelle la Seigneurie engagea, dès 1484, Charles VIII à faire valoir ses droits sur Naples, lettre qui a été publiée par M. Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich*, p. 509.
5. Malipiero, p. 402-404.

« anno Dominicæ Incarnationis M CCCC XCIIII, cal. feb..... »

Or, deux jours avant le 1er février 1494, le pape avait encouragé Ludovic le More à prendre le parti du nouveau roi de Naples, Alfonse[1] ; à la fin du même mois, il donnait à l'ambassadeur napolitain des marques publiques de bienveillance au moment même où il venait de renvoyer les ambassadeurs français qui étaient venus solliciter l'investiture de Naples[2]. Il y avait donc une contradiction évidente entre la bulle saisie par le podestat de Crema et la conduite tenue par Alexandre VI pendant le mois de février 1494. Presque tous les historiens, depuis M. de Cherrier[3] jusqu'à M. Gregorovius[4], ont pris texte de cette contradiction pour faire ressortir la duplicité du pape. Tout en s'associant au jugement porté par ses prédécesseurs, M. Agenore Gelli fait remarquer que nous ne possédons aucune preuve de l'authenticité de la bulle pontificale[5]. Seul M. de l'Épinois a cru résoudre la question en supposant que la pièce du 1er février nous était parvenue tronquée ; il l'identifie avec un bref que le pape lut au consistoire du 22 mars 1494, bref dans lequel on distinguait deux parties. Dans la première, celle que Malipiero aurait transcrite, Alexandre VI exhortait Charles VIII à persévérer dans son dessein de marcher contre le Turc ; dans la seconde, il cherchait à le dissuader de son entreprise contre Naples et se déclarait hors d'état de dépouiller Alfonse, légitimement investi du trône[6]. Mais, outre que le texte de la bulle ne présente aucune apparence de mutilation, il eût été bien étrange que le pape ne communiquât aux cardinaux que le 22 mars un document expédié cinquante jours plus tôt.

D'ailleurs, toutes les difficultés seraient tombées d'elles-mêmes si l'on avait lu en entier la date de la pièce qui nous occupe. On y trouve en effet, non seulement la mention de l'année de l'Incarnation, l'indication du jour, mais aussi celle de l'année du pontificat inscrite en toutes lettres, *pontificatus nostri anno tertio.* Alexandre VI ayant été élu le 11 août 1492 et couronné le 26 du même mois, la troisième année de son règne se trouve comprise entre le 26 août 1494 et le 25 août 1495. Une bulle, portant

1. *Archivio storico italiano*, 3e série, t. XVI, p. 398.
2. Gregorovius, édition italienne, tome VII, p. 398.
3. *Histoire de Charles VIII*, I, p. 346 et 384.
4. *Loco citato.*
5. *Archivio storico italiano*, 3e série, t. XVI, p. 398.
6. *Revue des questions historiques*, t. XXIX, p. 408.

la date du 1er février de la troisième année du pontificat et de l'an 1494 de l'Incarnation, a donc été datée suivant le style florentin de l'Annonciation, c'est-à-dire qu'elle a été expédiée le 1er février 1495, suivant le style moderne[1]. On s'explique d'autant moins que l'on ait pu accepter sans discussion la date du 1er février 1494 que, dans le corps même de l'acte, il est fait une allusion fort peu équivoque au séjour de Charles VIII à Rome[2], séjour qui dura, comme on le sait, du 31 décembre 1494 au 28 janvier 1495.

Nous avons la preuve qu'une bulle analogue fut concédée par Alexandre VI au moment où le roi de France vint prendre congé de lui. « Le pape, dit Sanuto, s'avança dans le lieu où étaient les « cardinaux en tenant une bulle à la main. Sacrée Majesté, dit-« il, voici la bulle souscrite par tous les cardinaux, et ils déclarent « l'approuver. Cette bulle portait que le pape et les cardinaux « assuraient au roi le libre passage dans toutes les terres et « châteaux de l'Église et commandait qu'on lui rendît, etc.[3]. » Il est vrai que la scène rapportée par Sanuto se passait le 28 janvier et que notre bulle est datée du 1er février. Mais l'annaliste vénitien ne dit pas que le document que le pape tenait à la main ait été immédiatement remis à Charles VIII. On peut, du reste, admettre qu'Alexandre VI en ait envoyé le 1er février une seconde expédition peut-être plus solennelle, car il avait ce jour-là même le plus grand intérêt à donner au roi des gages de sa fidélité.

Le 29 janvier, en effet, César Borgia, cardinal de Valence, qui devait accompagner l'armée française en qualité de légat, s'était subrepticement échappé de Velletri où logeait alors Charles VIII. Celui-ci crut à quelque trahison concertée avec le Saint-Père. Il envoya, le 31 janvier, à Rome deux hérauts chargés de porter une demande d'explications conçue dans les termes les plus menaçants. « Le pape s'excusa en disant qu'il ne savait rien, qu'il « ignorait où se trouvait le cardinal, en faisant montre d'une « grande douleur et, pour se justifier, il envoya deux légats à

1. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (édition de 1783, t. I, p. 329) avaient déjà fait remarquer que « ce pape commençait l'année dans ses grandes « bulles au 25 mars. »

2. « Sane cum carissimus in Christo filius noster, Carolus Francorum rex chris-« tianissimus, zelo catholicæ fidei accensus, dimisso proprio regno..., ad almam « urbem nostram personaliter se cum dicto exercitu contulerit... »

3. Marino Sanuto, *La spedizione di Carlo VIII in Italia*, p. 195-196.

« Velletri[1]. » Il est donc vraisemblable que ce furent ces deux légats qui remirent à Charles VIII la bulle trouvée cinq mois plus tard sur le champ de bataille de Fornoue.

Il serait superflu de reproduire ici le texte de ce document qui ne nous est parvenu que par la transcription de Malipiero[2], mais ceux qui seront curieux de s'y reporter remarqueront assurément l'habileté avec laquelle il a été rédigé. Sans doute on y trouve la concession à Charles VIII du libre passage sur les terres de l'Église et l'engagement de ne porter aucun secours à ses ennemis, faveurs qui pouvaient à la rigueur passer pour des encouragements et donner au roi de France un semblant de satisfaction; mais on n'y découvrirait pas un mot qui soit relatif à Naples et, quoi qu'en dise Malipiero, le pape s'y garde « d'approuver que le « roi vienne en Italie. » En cela, d'ailleurs, Alexandre VI s'était conformé à la politique qu'il avait toujours suivie. Dans les circonstances même où le soin de sa sûreté l'avait obligé à recourir aux Français, il s'était personnellement abstenu de tout ce qui aurait pu être considéré comme une excitation directe à tenter l'entreprise de Naples, et il avait pris ses mesures de manière à pouvoir toujours désavouer ses intermédiaires. En 1493, par exemple, menacé à la fois par les Napolitains, par les Orsini et par le cardinal La Rovere, maître d'Ostie, il se vit contraint de rechercher la protection de Charles VIII. Mais il n'eut garde de s'adresser directement à lui. Ce fut le cardinal Savelli qui, au nom et avec l'approbation d'Alexandre VI, écrivit au roi de France pour l'exhorter à tenter l'entreprise de Naples. Alexandre VI ne souhaitait assurément pas voir une armée étrangère envahir l'Italie; mais, ainsi que le dit un contemporain, « s'il avait fait écrire en ce sens, ce n'était pas qu'il espérât « la venue du roi Charles; mais il pensait mettre à profit la ter- « reur du nom français comme l'avaient fait beaucoup d'autres « papes, entre autres le très prudent Paul II[3]. » En France, on prit naïvement la chose au pied de la lettre et le roi résolut d'en-

1. *Ibidem*, 197-198.

2. Malgré quelques inexactitudes dans les transcriptions des noms des cardinaux, on en peut facilement identifier dix-huit sur dix-neuf. Cependant nous n'avons pas pu reconnaître le prince de l'Église que désigne cette signature : *Ego A. Tit. Sancti Georgii Crim.* (?).

3. Sigismondo dei Conti, *Storia dei suoi tempi*, II, 60. Roma, 1883, in-4°. — Voyez aussi Trinchera, *Codice Aragonese*, II, n° 325.

voyer un agent très versé dans les affaires italiennes, Perron de Baschi, réclamer l'investiture au pape.

Lorsque le représentant de Charles VIII vint quelques mois plus tard demander au pontife s'il était réellement disposé à la concéder et à favoriser une expédition française, Alexandre VI lui répondit par des défaites et par des assurances générales d'amitié. « Néanmoins, disait Perron en racontant cette entrevue « au cardinal Ascagne Sforza, des yeux, de la bouche, de toute « la physionomie, le pape, bien qu'il ne me le dît pas, me faisait « signe que le roi devait tenter l'entreprise, envoyer des troupes « et compter sur son concours. » Et, comme le négociateur insistait, le pape ajouta en le congédiant : « Allez donc parler au car- « dinal Savelli ; nous avons longuement discuté ces matières avec « lui. »

L'entretien de Perron avec ce cardinal fut des plus encourageants. « Le nouveau pontife a déclaré, lui fut-il dit en propres « termes, que, si le roi très chrétien tentait l'entreprise, Sa Sain- « teté se montrerait favorable à ses desseins. » L'envoyé français croyait la partie gagnée ; mais Ascagne, plus habitué à ces finesses, lui fit remarquer que, malgré tout, il n'avait pas arraché la moindre promesse au pape et que, quelle que fût la bonne foi du cardinal Savelli, Alexandre pourrait toujours désavouer les propos que celui-ci avait répétés [1].

Il paraît assez naturel toutefois que Charles VIII ait cru jusqu'à la mort du roi Ferrand que le pape était dans une certaine mesure favorable à ses desseins. Nous allons d'ailleurs exposer combien la conduite d'Alexandre VI sur ce point avait été habile, en racontant dans quelles circonstances a été rendu le bref que M. de l'Épinois avait cru pouvoir identifier avec celui du 1er février 1495.

II.

La situation d'Alexandre VI pendant ses querelles avec le roi Ferrand de Naples n'avait rien d'enviable. Il lui répugnait d'accepter les conditions des Napolitains qui, grâce à leur alliance avec les Orsini, le tiendraient pour ainsi dire entre leurs mains

1. Ascagne à Ludovic le More. Rome, 13 août 1493. Archives de Milan, *Potenze estere, Roma*.

et pourraient l'écraser en un moment s'il adressait aux Français le moindre encouragement[1]. D'un autre côté, le pape se disait que le mécontentement de Charles VIII n'était pas moins à redouter et que le fils de Louis XI, réconcilié avec Maximilien, était assez puissant pour en appeler à un concile. Afin de n'avoir pas à se prononcer, il fallait rendre l'expédition de Naples impossible. On croyait qu'elle dépendait de l'alliance alors existante entre Ludovic le More et Charles VIII, et, comme Alexandre n'avait pas réussi à rompre cette alliance en rapprochant le duc de Bari de Ferrand, il voulut brouiller le roi de France avec Ludovic. Pour y parvenir sans se compromettre, le plus sûr était de bercer le jeune souverain par de belles promesses; puis, celui-ci une fois mis en confiance, on lui ferait entendre que Ludovic le tromperait dès que les Français seraient en Italie.

Un carme espagnol, Gratien de Villanova, à qui Alexandre VI s'en remit pour l'accomplissement de cette mission, paraissait avoir toutes les qualités requises. Il passait pour « un homme savant, « très avisé, double et expert en fraudes[2]. » Mais il tenta si maladroitement d'effrayer Ludovic en faisant à Belgiojoso, son ambassadeur en France, des confidences menaçantes que celui-ci l'eut bientôt percé à jour. Pour regagner quelque crédit auprès des puissants favoris de Charles VIII, Briçonnet, évêque de Saint-Malo, et Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, Villanova dut exagérer les dispositions de son maître à favoriser Charles VIII et à concéder le chapeau de cardinal ambitionné par Briçonnet[3]. Il partit au bout de quelques jours chargé d'offrir au pape les plus riches établissements pour ses fils, s'il se déclarait en faveur du roi de France[4]. En outre, l'évêque de Saint-Malo pensait à le suivre à Rome où il ferait plus en un jour, disait-il, qu'un autre en un mois. Charles, pour rassurer Alexandre VI du côté du roi de Naples, demandait à Ludovic de lever sans plus tarder des troupes italiennes auxquelles MM. d'Esquerdes et de Baudri-

1. Trinchera, *Codice Aragonese*, II, 2e partie, p. 424.

2. Villanova entra le 13 janvier 1494 à Tours. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, I, 269.

3. Voyez trois dépêches de Belgiojoso à Ludovic datées de Tours; deux sont du 18 janvier, la troisième est du 20 janvier 1494. Archives de Milan, *Potenze estere, Francia.*

4. Post-scriptum non daté d'une lettre de Belgiojoso qui doit appartenir à la fin de janvier 1494. *Ibidem.*

court iraient porter l'argent nécessaire dès que le roi serait à Lyon[1]. Il avait aussi chargé Villanova d'annoncer au pape que le roi des Romains et les souverains espagnols étaient favorables à l'entreprise de Naples[2].

Ferrand ne pouvait pas ignorer ces pratiques. Il désespérait de conserver l'alliance du pape qui saisissait tous les prétextes d'éluder l'exécution du traité par lequel leurs querelles avaient pris fin. Le roi de Naples le croyait gagné à la cause française par Ludovic le More. Cependant il suppliait les souverains espagnols d'intervenir auprès d'Alexandre VI, de même qu'il comptait sur Maximilien pour agir auprès du duc de Bari; il réclamait aussi les bons offices de Venise[3]. Enfin il s'adressait directement à Ludovic et même à Charles VIII à qui il dépêchait Camille Pandone[4]. Celui-ci était porteur d'une grosse somme d'argent qu'il devait employer à gagner les conseillers du roi[5]. Mais, à son arrivée à Moulins, il trouva un secrétaire du roi chargé de le reconduire à la frontière[6]; afin de rendre la rupture complète, on avait également congédié les ambassadeurs napolitains qui étaient venus plusieurs mois auparavant sous prétexte de négocier un mariage entre la fille de Don Frédéric et le roi d'Ecosse, et qui se trouvaient encore en France[7].

Cependant le vieux roi Ferrand s'occupait sans relâche de mettre son royaume en état de défense, lorsqu'il expira tout à coup le 25 janvier 1494. Une courte maladie l'avait emporté en trois jours au moment même où il méditait un hardi coup de main qui eût rendu beaucoup plus difficile l'exécution des projets de Charles VIII. Avant que l'armée française eût passé les monts, il voulait se transporter en Romagne de manière à cerner les États pontificaux et à contraindre le pape à s'unir à lui. De là, il comptait passer en Lombardie et, fort du concours moral et matériel

1. Belgiojoso à Ludovic. Tours, 20 janvier 1494. *Ibidem.*

2. Du même au même. Tours, 20 janvier 1494. *Ibidem.*

3. *Codice Aragonese,* nos DCCXVIII et DCCXXII.

4. Ludovic à Belgiojoso. Vigevano, 3 janvier 1494. Archives de Milan, *Potenze estere, Francia.* — *Codice Aragonese,* p. 379.

5. Le cardinal Ascagne Sforza à Ludovic. Rome, 29 janvier 1494. Archives de Milan, *Potenze estere, Roma.*

6. Belgiojoso à Ludovic. Tours, 4 février 1494. Archives de Milan. *Potenze estere, Francia.*

7. Du même au même. Tours, 14 janvier 1494. *Ibidem.*

de Florence, chasser Ludovic de la place qu'il avait usurpée auprès de son neveu[1].

Alfonse de Calabre n'avait que les vices de son père sans en avoir les talents et ne paraissait pas un adversaire bien redoutable. Cependant la mort de Ferrand allait mettre dans l'organisation de la défense un trouble dont il importait de profiter et qui devait être pour le roi de France un motif de presser encore plus les préparatifs de l'entreprise : « Mon cousin, écrivait Charles VIII « au duc de Bari, le 8 février, j'ay esté adverty du trespas du « roy Ferrand et avecques la voulenté que j'avoye de poursuivre « l'emprise de mon royaume de Naples moyennant votre bonne « aide, conseil et conduite, elle m'est à cueur de augmenter en « telle maniere que j'espère en deux ou trois jours de avoir donné « ordre en mes affaires de par deça et, le plus diligentement que « pourray, m'en aller à Lyon..... Et afin que n'y aie faulte à « ladite emprise et que plus brief elle puisse estre exécutée à votre « désir et intencion et au mien, suis délibéré y aller en personne, « vous priant que semblablement de votre part le vueilliez faire « pour estre ensemble participans audit affaire, en délibéracion « que ce sera pour aller plus avant et faire quelque grant service « à Dieu, à l'Église et à l'exaltacion de la foy catholicque qui est « la chose en ce monde que plus j'ay à cueur et me semble que, « quant nous serons assemblés, que le tout ne pourra que bien « aller[2]. »

En même temps Charles VIII communiquait à son allié les instructions qu'il adressait à ses ambassadeurs à Rome, pour signifier au pape « son vouloir et intencion de ladite emprise. » Outre ses agents permanents à Rome, il faisait partir l'évêque de Fréjus et maître Benoît de Saint-Moris. Une fois arrivés, ceux-ci devaient demander à être entendus en consistoire et proclamer l'intention où était leur maître de rendre les terres occupées par les Turcs à la foi chrétienne, moyennant le concours de tous ses amis et alliés, notamment du saint-siège. « Pour sa part, por- « taient les instructions, ledit seigneur est décidé à risquer sa « personne, son royaume et tous ses biens. » Loin d'obéir à un motif d'ambition qui eût été, après tout, légitime, jugeant que la

1. Post-scriptum d'une lettre de Belgiojoso à Ludovic. Amboise, 8 février 1494. *Ibidem.*

2. Charles VIII à Ludovic. Montils-lez-Tours, 8 février [1494]. *Ibidem.*

possession du royaume de Naples constituait le plus sûr moyen de mener à bien son entreprise, Charles VIII s'était arrêté à la résolution de reconquérir ce royaume qui lui appartenait de droit. En conséquence, comme le fils du roi Ferrand réclamerait peut-être l'investiture pontificale, le pape et les cardinaux étaient priés de la lui refuser en attendant que Charles vînt lui-même à Rome visiter Alexandre VI et lui faire connaître ses droits. « Enfin, si « ce fils du roi Ferrand tentait, comme c'est son habitude, de faire « violence à la sainte Église et si celle-ci se trouvait contrainte « d'opposer la force à la force, les ambassadeurs devaient faire « entendre au Saint-Siège que le roi viendrait en personne et avec « si bonne et si grosse compagnie que ledit fils ne pourrait user « ni de force ni de violence[1]. » Mais, comme Charles VIII prévoyait qu'Alexandre VI pourrait bien se montrer favorable à Alfonse, il avait muni ses ambassadeurs d'une seconde instruction très menaçante qu'il avait tenu à signer de sa propre main : « En « ce cas, disait-il, appelez-en pour nous et en notre nom à ceux « à qui nous devons avoir recours, c'est-à-dire au concile général « de l'Église universelle[2]. »

Alexandre VI avait déjà pris son parti. En vertu de l'hommage reçu par Innocent VIII, Alfonse se trouvait *ipso facto* investi du royaume de Naples et le pape ne ressentait point à s'accommoder avec le fils les répugnances qui lui faisaient éviter jadis un accord avec le père. S'allier à Ferrand, ç'eût été se donner un maître; se réconcilier avec Alfonse, c'était, — du moins le pape l'espérait, — trouver un instrument docile. Uni à Naples et à Florence, le Saint-Siège formerait le noyau d'une ligue à laquelle Milan et Venise seraient sans doute forcés de se rallier. En tout cas, il n'y avait plus lieu de leurrer Charles VIII en lui laissant croire que le Saint-Siège soutiendrait un jour ses prétentions ni d'encourager chez lui des espérances dont le pape était le premier à redouter la réalisation. Il fallait se hâter d'y mettre un terme. Dès les premiers jours de février, Pierre Alamanni écrivait de Rome à Pierre de Médicis que le souverain pontife inclinait à

1. Instructions de l'évêque de Fréjus et de Lodève et de maître Benoît de Saint-Mauris. Amboise, 10 février 1494 (n. st.). — Copie contemporaine, Archives nationales, K. 1710. — Traduction italienne, Archives de Milan, *Potenze estere, Roma.*

2. Seconde instruction aux mêmes. Même date. Traduction italienne, Archives de Milan, *Potenze estere, Roma.*

s'accorder avec Alfonse[1]. Quelques jours plus tard, Alexandre VI adressait à Charles VIII une longue bulle dans laquelle il exprimait l'étonnement qu'il ressentait à voir le roi de France sur le point d'attaquer une puissance chrétienne, tandis que l'union de tous les princes n'était pas de trop pour faire face aux Turcs menaçants. Ne pouvait-on pas craindre que le roi de Naples en fût réduit à demander secours aux infidèles? Si Charles se croyait des droits sur Naples, il n'avait qu'à les soumettre au pape qui offrait son arbitrage. En terminant, Alexandre VI le mettait en garde contre ceux qui lui conseillaient l'entreprise en vue de l'affaiblir et qui pourraient bien le trahir, « ainsi que cela arrive « souvent parmi les Italiens, lorsqu'ils changent leurs batteries[2]. »

Tout Espagnol qu'il fût, le pape donnait en ce moment même l'exemple d'un de ces revirements subits qu'il reprochait aux Italiens. Pour justifier la contradiction qui existait entre les termes de la bulle et le langage récemment tenu aux ministres de Charles VIII par Gratien de Villanova, langage qui ne pouvait passer que pour un encouragement à l'entreprise, on s'avisa d'un subterfuge plus ingénieux que légitime : ce fut d'antidater la bulle. Bien qu'elle n'ait été expédiée que le 10 février, époque à laquelle l'envoyé pontifical avait déjà quitté la cour, on l'adressa à Villanova comme s'il se fût encore trouvé en France, et on affecta d'y parler du roi Ferrand comme s'il eût encore été vivant. On donnait à croire ainsi que Gratien avait agi sans instructions et que les véritables intentions du pape avaient toujours été conformes à la bulle. Le messager avait ordre de faire toute diligence, de feindre l'étonnement en apprenant le départ de l'envoyé pontifical et de remettre le document dont il était porteur à l'évêque de Saint-Malo. On croyait en effet qu'il serait facile d'amener Briçonnet à faire différer l'entreprise en lui donnant l'espoir d'obtenir enfin le chapeau, « Sa Sainteté jugeant que cet « évêque a un tel désir de devenir cardinal qu'il ne manquera pas « de la satisfaire sur ce point[3]. » Tout cela avait été fait dans le plus grand secret pour que Ludovic le More n'en eût pas connais-

1. Cité par A. Gelli, *Archivio storico italiano*, 3e série, XVI, p. 398, n° 4.

2. « *Ut sæpenumero apud Italos accidit mutata velificatione.....* » Cette bulle est évidemment la pièce sans date publiée par Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi, III, 122.

3. Ascagne à Ludovic. Rome, 14 février, 15 et 18 mars 1494. Archives de Milan, *Potenze estere, Roma*. — Desjardins, I, 280.

sance. Mais le cardinal Ascagne avait des moyens d'informations particuliers; quatre jours après le départ du courrier, il connaissait déjà toute l'intrigue, et il pouvait même expédier à son frère une copie de la bulle antidatée. Ludovic se hâta de tout révéler à Charles VIII.

Celui-ci était déjà fort mécontent de la lettre du pape qui, disait-il, n'aurait pu être plus favorable au roi de Naples si ç'eût été ce prince lui-même qui l'eût composée. Le passage où le pape le mettait en garde contre ceux qui lui conseillaient l'entreprise l'avait particulièrement blessé[1]. Ce fut bien pis lorsque l'on connut le détail de l'antidate. Gratien, que le pape avait renvoyé en France, paya d'audace et prétendit que Ludovic et Ascagne étaient au fond de l'affaire. Les amis des Milanais lui dirent sans détours qu'il en avait menti, et la manœuvre du pape produisit un effet tout contraire à son dessein[2]. Une « aigre « réponse » fut expédiée par le retour du courrier à Rome où elle parvint le 9 mars[3].

Alexandre VI était déjà un peu moins résolu; bien qu'il eût d'abord refusé d'entendre les ambassadeurs français[4], il leur avait permis quelques jours après d'exposer l'objet de leur mission en consistoire. Toutefois, il déclara ne vouloir leur répondre qu'une fois qu'il saurait comment Charles VIII aurait accueilli son bref. Le lendemain du jour où il reçut la lettre du roi de France, il lui adressa un simple accusé de réception par lequel il ajournait une réponse définitive, lui conseillant de méditer encore les avis contenus dans son bref, ainsi que les communications que lui ferait Villanova[5]. Cette réponse définitive est contenue dans la bulle lue au consistoire du 22 mars, bulle dont M. de l'Épinois a cru voir un extrait dans le document trouvé à Fornoue. Elle n'était, pour la plus grande partie, qu'une répétition du premier bref du Saint-Père; on y avait seulement ajouté sur la question de l'investiture que, celle-ci ayant été déjà donnée par Innocent VIII à Alfonse lorsqu'il était duc de Calabre, le pontife

1. Belgiojoso à Ludovic. Moulins, 22 février 1494. Archives de Milan, *Potenze estere, Francia.*

2. Du même au même. Moulins, 28 février 1494. *Ibidem.*

3. Desjardins, I, 280.

4. Gregorovius, édition italienne, VII, 398.

5. Alexandre VI à Charles VIII. Rome, 10 mars 1494. Archives nationales, K. 1710, n° 10.

actuel n'avait pas le droit de la lui retirer. Alexandre VI se déclarait donc à peu près formellement en faveur des Aragonais, puisqu'il ne proposait plus à Charles VIII d'examiner ses droits au trône de Naples[1]. Néanmoins, le cardinal de Naples, ne trouvant pas encore ce langage assez ferme, proposait de menacer le roi de France des censures ecclésiastiques. C'est que l'accord avec Alfonse n'était pas encore conclu. Le pape exigeait pour ses fils, le duc de Gandia et Don Geoffroi, des établissements si exorbitants que les pourparlers, engagés par l'intermédiaire de Virginio Orsini et du cardinal de Valence, n'avaient pas encore abouti[2]. Cependant tout s'arrangea selon ses vœux; le 18 avril, dans un consistoire qui dura plus de huit heures, le souverain pontife proclama le fils de Ferrand roi de Naples, et, malgré les protestations des envoyés français qui en appelaient au futur concile, il chargea le cardinal de Monreale, Jean Borgia, d'aller couronner Alfonse en son nom[3].

A cette nouvelle, Charles VIII dut perdre les dernières illusions qu'il avait pu conserver sur les dispositions du Saint-Siège à son égard. On n'est guère en droit de s'étonner après cela qu'il soit entré dans Rome la lance sur la cuisse et dans l'appareil menaçant d'un envahisseur. Mais la bulle du 1er février 1495 montre que ni cette attitude, ni la grande peur qu'il causa au pape ne lui servirent de rien. Alexandre VI parvint à le jouer, alors même que les lances françaises étaient encore en vue du Vatican.

H.-François Delaborde.

1. Ascagne à Ludovic. Rome, 22 mars 1494. Archives de Milan, *Potenze estere, Roma*. — Un extrait de cette lettre a été donné par Rosmini, *Dell' istoria..... di Gian-Jacopo Trivulzio*, II, 201.

2. Du même au même. Rome, 17 mars 1494. *Ibidem*.

3. Infessura dans Muratori, III, part. 2, col. 1251-1252.

VALEUR HISTORIQUE

DE LA

CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT

CONNÉTABLE DE FRANCE, DUC DE BRETAGNE

(1393-1458)

PAR GUILLAUME GRUEL

La chronique d'Arthur de Richemont étant l'unique source de toutes les notices biographiques consacrées au connétable, il est facile de comprendre l'utilité d'une étude approfondie sur la valeur historique de l'œuvre de Guillaume Gruel. Dès le commencement de ce siècle, pour ne pas remonter plus haut, M. A. de Francheville[1], plus tard, MM. Mazas[2], Cayot-Délandre[3], Guyot-Jomard[4], Vallet de Viriville[5], Bougeault[6], L. Bigot[7], dans leurs brochures ou leurs articles, ne font guère que nous en présenter des abrégés dépourvus de toute critique sérieuse, sans tenir compte de l'avertissement donné par quelques éditeurs. Les historiens du règne de Charles VII l'utilisent également dans une large mesure, mais avec moins de confiance. En effet, la nationalité du chroni-

1. *Annuaire du Morbihan*, 1838, in-8°, p. 108.
2. *Vies des grands capitaines français*, 1845, 3e édit., in-8°, t. V.
3. Notice dans la *Biographie bretonne* de P. Levot, 1852, gr. in-8°, I, 44-50.
4. *Arthur de Bretagne, comte de Richemont...*, 1877, in-8° de 88 pp. Nous comprenons que l'auteur qui a consacré à Richemont une notice d'une cinquantaine de pages, éditée chez Lefort (Lille et Paris, 1879, in-8°), n'ait pas jugé utile de la signer.
5. Dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot, 1861, in-8°, t. III, 391.
6. Article publié dans l'*Investigateur*, t. LII, 1881, in-8°, p. 213-225.
7. *Le Connétable de Richemont*, 1883, 2e édit. in-12.

queur, les liens qui l'attachent au connétable et le ton général de son récit font supposer tout d'abord qu'il avait intérêt « à présenter les faits sous les couleurs qu'il leur prête[1]. » Nous avons voulu voir si cette hypothèse était exacte en examinant soigneusement l'œuvre de Gruel, après avoir établi, par un long travail préliminaire, un texte sûr qui pût servir de base à notre étude[2].

I.

JUGEMENTS DIVERS SUR LA CHRONIQUE DE GRUEL.

La chronique de Gruel nous est parvenue accompagnée de jugements qui sont loin de justifier les fréquents emprunts que lui font les historiens. La sévère appréciation de Fontanieu, qui la qualifie dédaigneusement de panégyrique[3], a été reproduite par la plupart des érudits qui se sont occupés jusqu'à ces dernières années du connétable de Richemont et de l'histoire militaire du règne de Charles VII, et, chose singulière, tous, y compris Fontanieu lui-même, utilisent l'œuvre de Gruel dans des proportions considérables et le citent au même titre que Berry, Jean Chartier, Monstrelet, Mathieu d'Escouchy et les autres principaux chroniqueurs de cette époque. Le P. Lelong, reproduisant dans sa *Bibliothèque historique*[4] une note empruntée au *Catalogus Bibliothecæ Harleianæ*[5], prétend que Gruel rapporte des choses singulières[6]. Quelques années plus tard, le P. Griffet, dans ses

1. Cf. *Principes de la critique historique*, par le P. Ch. de Smedt, 1883, in-12, p. 123.

2. Les citations de la chronique de Gruel, contenues dans le présent travail, sont faites d'après le texte que nous avons préparé et dont nous avons proposé la publication à la Société de l'histoire de France. Pour rendre le contrôle possible, nous renvoyons dans les notes à l'édition de Buchon dans le *Panthéon littéraire*, et aussi au chapitre de notre texte manuscrit (indiqué par *Ms.*), auquel, grâce à ce système, on pourra se reporter lorsqu'il aura été imprimé. Les erreurs chronologiques et autres, qui, dans les éditions, proviennent de manuscrits défectueux, ont été corrigées dans notre texte et n'ont par suite donné lieu ici à aucune discussion.

3. *Histoire de Charles VII*, à la Bibl. nat., ms. fr. 10449, Avertissement, p. 6.

4. Édit. 1771, t. III, n° 31426.

5. Tome II, 512.

6. Cette vague appréciation se retrouve dans la *Biographie bretonne* de P. Levot (I, 849) à l'article Gruel, réédité dans la *Nouv. biographie générale*.

observations sur le connétable de Richemont, placées à la suite de l'*Histoire de France* du P. Daniel[1], signale en tout deux de ces singularités : la première a trait à la manière peu loyale dont Richemont, prisonnier des Anglais, reprit sa liberté; la seconde concerne sa première entrevue avec Jeanne d'Arc, et, dans ce dernier cas, le P. Griffet semble même donner pleine créance à la biographie du connétable[2], qui a cependant excité sur ce point la légitime défiance de M. J. Quicherat[3]. L'éditeur de la *Collection des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France* cherche à relever la chronique de Richemont du discrédit auquel l'avait condamnée Fontanieu. Selon lui, il faut se défier des éloges prodigués par G. Gruel à son maître, « qui, dit-il, fut comme un autre dominé par l'ambition, » et laisser de côté certains contes populaires auxquels le chroniqueur paraît ajouter foi; mais le fond même du récit est d'accord avec celui des historiens du temps[4]. Petitot, qui s'inspire évidemment de la notice que nous venons de résumer en quelques lignes, fait à peu près les mêmes remarques, et nous met en garde contre les assertions de Gruel « toutes les fois que la gloire du connétable ou des Bretons peut être éclipsée par celle des guerriers français. » L'éditeur se croit dispensé par cette observation, d'ailleurs fort sage, de l'obligation d'ajouter à son texte des notes « qui auroient exigé de longues dissertations[5]. »

Après ces appréciations générales, plus ou moins défavorables, qui émanent de personnes dont le jugement ne pouvait se laisser égarer par un sentiment de patriotisme étroit et inconsidéré, viennent celles de deux biographes modernes du connétable, qui sont loin de porter la même empreinte d'impartialité. MM. Guyot-Jomard et L. Bigot ont dans la chronique de G. Gruel la plus grande confiance, puisqu'ils en font la base fondamentale de leurs deux publications. Le premier déclare en outre n'avoir pu découvrir les singularités et les exagérations signalées par ses devanciers[6]. Le second n'a pas été plus clairvoyant : il n'aime

1. Édit. 1755, t. VII, p. 339 et s.
2. Ibid., p. 341 et 347.
3. *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 315.
4. Collection citée, 1785, t. VII, p. 225 et ss.
5. Collection Petitot, VIII, p. 405 et ss.
6. *Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France sous*

pas, il est vrai, les recherches approfondies[1] et ne fait guère que paraphraser quelques-uns des récits de Gruel, renchérissant ici sur ses éloges, intercalant ailleurs quelque violente diatribe contre Charles VII[2] et montrant le plus grand étonnement quand il constate que des écrivains de talent ne pensent pas comme lui[3]. La chronique de Gruel est un panégyrique bien pâle à côté de ces deux brochures; aussi ne faut-il pas s'étonner du jugement si favorable que leurs auteurs portent sur elle.

Le dernier historien de Charles VII, M. le marquis de Beaucourt, tout en reconnaissant et l'importance de la biographie du connétable et aussi son caractère de panégyrique, a soin de vérifier toutes les assertions du chroniqueur, et bien lui en a pris, car il a déjà signalé un certain nombre d'erreurs que nous indiquerons en leur lieu[4].

En somme, tous les critiques, vraiment dignes de ce nom, s'accordent à reconnaître d'une manière générale un caractère apologétique à l'œuvre de Gruel; mais, après un avertissement préalable, chacun d'eux recule devant la difficile tâche de montrer exactement jusqu'à quel point cette assertion est vraie, en faisant la part que l'on doit attribuer à l'imagination d'un serviteur trop dévoué et celle qui appartient à l'histoire. A l'aide des notes et des longues dissertations qui avaient effrayé Petitot, nous allons essayer de servir de guide aux historiens obligés de recourir au travail de G. Gruel.

Si l'on considère la biographie du connétable de Richemont au point de vue des renseignements nouveaux qu'elle fournit, soit à l'histoire générale, soit à l'histoire locale, on y distingue six parties, dont nous examinerons successivement la valeur historique, afin de déterminer ensuite le caractère général de l'œuvre de Gruel et le rang qu'elle doit occuper dans la série des sources de notre histoire nationale au xve siècle.

Charles VII, de 1424 *à* 1457. *Étude biographique*, par Al. Guyot-Jomard (Vannes, 1877, in-8°, 88 pp.), pp. 78-79.

1. *Le Connétable de Richemont*, par M. L. Bigot (2e édit., Paris, 1883, in-12, 141 pp.), p. 89, note 1, et p. 100, note 1.

2. *Ibid.*, pp. 78-79.

3. *Ibid.*, p. 67.

4. *Hist. de Charles VII*, t. I, p. LVIII.

II.

JEUNESSE D'ARTHUR DE RICHEMONT.

(1393-1425.)

Gruel ne nous eût pas indiqué lui-même la source où il a puisé le récit des événements de cette période qu'il eût été facile d'y reconnaître l'œuvre d'un auteur écrivant sous la dictée d'autrui. La sobriété des détails, les erreurs flagrantes, les appréciations fausses, les lacunes considérables, enfin, le manque de proportions entre cette partie de la chronique et les parties suivantes nous eussent montré jusqu'à l'évidence que G. Gruel consigna par écrit à une époque assez tardive des événements dont il n'avait pas été le témoin oculaire, et sur lesquels il ne possédait que des renseignements assez vagues, sans lien entre eux. Il est vrai que cette période correspondant à la première jeunesse de Richemont, il n'y a, par suite, à noter dans sa vie qu'un petit nombre d'événements présentant quelque importance, surtout jusqu'à la bataille d'Azincourt.

Les indications chronologiques, d'ailleurs assez rares, sont loin d'être toujours exactes. On s'étonne de ne pas trouver les dates de la mort de Jean le Vaillant, duc de Bretagne, de l'expédition entreprise par Richemont contre les rebelles de Saint-Brieuc et de la guerre qui suivit l'assassinat du duc d'Orléans. La parenté des maisons de Bourgogne et de Bretagne n'attribuait pas de droit, comme paraît le croire notre chroniqueur, la tutelle des enfants de Jean le Conquérant à Philippe le Hardi; mais celui-ci avait été nommé régent par une disposition testamentaire du feu duc, disposition qui fut en outre approuvée par le roi de France[1]. Il est regrettable de constater que G. Gruel est moins bien informé sur ce point que Monstrelet[2]. Il ignore également que, le 24 mars 1401, le jeune duc Jean VI, après avoir fait la veille son entrée solennelle à Rennes, conféra à son frère Arthur

1. Cf. note de M. A. de la Borderie dans son édition de la *Chronique de Jean de Saint-Paul*, éd. 1881, p. 127; D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, III, p. 186.
2. Édit. Douët-d'Arcq, I, p. 34.

l'ordre de la chevalerie qu'il venait de recevoir lui-même des mains d'Olivier de Clisson[1]. La rivalité entre les Blois et les Montfort n'était pas encore complètement terminée; Marguerite de Clisson, veuve de Jean, comte de Penthièvre[2], ayant essayé de soulever la Bretagne en faveur de son fils, le jeune comte de Richemont, prit une part active à la guerre qui éclata[3]. Si Gruel garde le silence sur ce fait, ce n'est pas, croyons-nous, par ignorance; mais il lui répugne sans doute de rappeler les fréquentes et sanglantes divisions qui éclataient dans le sein de la famille ducale; il craint de diminuer par là le prestige des princes bretons et agit en sujet fidèle et dévoué, mais non pas en historien.

Le rôle d'Arthur de Bretagne dans la guerre que les ducs d'Orléans et de Berry firent au roi et au duc de Bourgogne sous les murs de Paris, en 1410-1411, et sous ceux de Bourges, l'année suivante, n'est pas présenté sous son véritable jour. En prenant part à ces deux campagnes, Richemont, refusant d'obéir aux ordres du roi[4], allait contre le désir du duc son frère, qui avait reçu des sommes considérables de Charles VI[5]. Le principal événement de cette guerre, le siège de Bourges par le roi de France et le duc de Bourgogne, placé par Gruel en 1413, est de 1412. Commencé dans les premiers jours de juin[6], il fut levé et la paix conclue le 15 juillet suivant[7]. Si Richemont « obtint ce qu'il demanda[8] » au duc de Bretagne, son frère Gilles trouva également des ressources, et, sans les circonstances qui retinrent Arthur dans le Maine, il eût pu avoir à se reprocher un fratri-

1. D. Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, II, 872; P. Anselme, *Hist. généalogique*, 1726, I, 459.

2. Mort le 16 janvier 1404 à Lamballe (auj. canton, Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc). Cf. Alain Bouchard : *Les Grandes Chroniques de Bretaigne*. Paris, 1514, fol. 228 v°.

3. Mazas, *Vies des grands capitaines français*, V, p. 6.

4. Cf. lettre de Charles VI au sire de Montfort, chevalier, dans les *Preuves* de D. Morice, II, c. 867.

5. Cf. Monstrelet, II, pp. 94-95; Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièces 17, 18, 21.

6. Le samedi 11 juin, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 24, Monstrelet, II, p. 271, et la *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 142. — Cf. les *Mémoires de P. de Fénin*, édit. Buchon, p. 552.

7. Monstrelet, II, 287; *Geste des nobles*, p. 143; *Chronique de Pierre Cochon*, p. 417.

8. *Ms.*, ch. VII, Buchon, p. 356.

cide, car Gilles mourut d'une maladie contractée pendant le siège[1]. La guerre que Richemont faisait dans le Maine n'était pas d'ailleurs beaucoup plus loyale. Le chroniqueur essaie de cacher tout ce qu'il y avait de répréhensible dans sa conduite en disant qu'il voulait réduire à l'obéissance les vassaux rebelles du duc d'Alençon ; mais c'est là un faux prétexte : Sillé-le-Guillaume et Beaumont appartenaient, non pas au duc d'Alençon, mais à Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, qui s'empressa de venir au secours de ses places[2], tandis que le comte de Saint-Paul, connétable de France, marchait contre le duc d'Alençon[3]. Après la conclusion de la paix, Richemont ne fut pas attaché immédiatement à la maison du duc de Guyenne, il se rapprocha d'abord du roi, qui, le 22 janvier 1414, le retint à son service et le mit, le 31 mars suivant, sous les ordres directs du dauphin Louis[4].

Le voyage de la duchesse Jeanne à la cour de France eut lieu, non en 1413[5], mais beaucoup plus tard après la campagne d'Arras. Jean VI, sortant de ses longues hésitations, se décida, vers la fin d'octobre 1414, à répondre aux invitations réitérées d'Isabeau de Bavière ; le départ fut fixé après la fête de la Toussaint[6]. Il faut rapporter à la même époque le voyage du duc de Guyenne et de Richemont à Bourges[7]. Gruel a confondu ensemble deux voyages que le duc Jean (et non la duchesse) fit à Paris en 1413 et en 1414 ; dans le premier, qui eut lieu en septembre, il reçut de la reine Isabeau deux diamants dont un pour la duchesse[8] ; mais c'est seulement à la fin de 1414 que celle-ci alla pour la première fois[9] vers la reine Isabeau, voyage annoncé dans l'acte édité par D. Morice : le 5 janvier 1415, les deux princesses

1. Gilles mourut le 25 juillet 1412 (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, p. 366 ; Monstrelet, II, p. 290).
2. Monstrelet, II, p. 248.
3. *Mémoires de P. de Fénin*, éd. Buchon, p. 552.
4. *Preuves* de D. Morice, II, c. 902 et 904.
5. *Ms.*, ch. x, Buchon, p. 356.
6. *Preuves* de D. Morice, II, c. 894-895.
7. Monstrelet, III, p. 53.
8. Cf. Arch. nat., KK 48, fol. 122 r° ; le 18 septembre, le duc Jean donnait, à Paris, quittance à Jean Le Vavasseur, receveur des aides à Évreux, pour une somme de 100 fr. à prendre sur un don de 50,000 fr. à lui fait par le roi (Bibl. nat., ms. fr. 20405, pièce 22) ; cf. Monstrelet, II, 403, et *Geste des nobles*, p. 150.
9. Arch. nat., *Mémoriaux de la Chambre des comptes*, P 2298, p. 73.

étaient à Melun, où le dauphin vint les visiter. C'est ce second voyage qui coïncida avec celui du duc de Guyenne et de Richemont à Bourges[1].

Gruel semble placer la restitution de Saint-Malo au duc de Bretagne en 1413 ou 1414[2]; cependant, le roi de France ne restitua cette place que beaucoup plus tard, par acte donné à Rouen au mois d'octobre (probablement le 19) 1415[3], c'est-à-dire presque à la veille de la bataille d'Azincourt. Cette générosité, bien que restée inutile, était d'un habile politique, et, si Richemont fut pour quelque chose dans cette restitution, ce qui est au moins douteux, il faut avouer qu'il avait choisi un moment favorable pour présenter sa requête. Mais le chanoine Lebaud et Alain Bouchard disent que le roi consentit à rendre Saint-Malo en faveur de la duchesse sa fille; Gruel prétend au contraire que ce fut grâce à l'influence de Richemont. La première assertion est beaucoup plus vraisemblable; car nous possédons la requête adressée par Jeanne au roi en janvier 1415, et relative à la restitution de cette ville et de plusieurs autres terres[4]. Tous ces événements ne sont donc pas rangés à leur place chronologique dans l'œuvre de Gruel.

Richemont était à peine rentré dans les bonnes grâces du roi que la guerre éclatait de nouveau entre les princes du sang. Il prit alors part aux conseils royaux et fut l'un de ceux qui conseillèrent de marcher contre le duc de Bourgogne, dans une assemblée de princes et de prélats tenue le 2 mars 1414 à Paris[5]. Le 31 de ce mois, il était retenu au service du roi pour la campagne suivante[6]. Les troupes royales n'ouvrirent pas les hostilités par le siège de Soissons, comme l'avance Gruel[7] : elles prirent

1. Cf. Monstrelet, III, p. 53 et 55.

2. *Ms.*, ch. XI, Buchon, p. 356.

3. Orig. aux archives de la Loire-Inférieure, E 160, cass. 63, publié dans les *Preuves* de D. Morice, II, c. 924; on trouve dans ces *Preuves* une lettre du roi, en date de Rouen, 19 octobre, ordonnant au chapitre de Saint-Malo d'obéir désormais au duc de Bretagne.

4. *Compilation des cronicques... des Bretons*, par P. Lebaud, à la Bibl. nat., ms. fr. 8266, fol. 340 recto, col. 2; Alain Bouchard, *les Grandes Annales de Bretagne*, éd. 1541, fol. 151 r° et v°; Arch. nat., Mémorial P 2298, p. 73.

5. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, III, p. 396; Monstrelet, II, p. 463.

6. *Preuves* de D. Morice, II, c. 304.

7. *Ms.*, ch. XII, Buchon, p. 357.

d'abord Compiègne au commencement de mai[1]; le 10 de ce mois, elles étaient devant Soissons et prenaient ensuite Bapaumes; poursuivant leurs succès, elles arrivent vers le 20 juillet devant Arras, où elles restent jusqu'au 4 septembre 1414[2]. Mais ce n'est pas dans notre chronique qu'il faut chercher des détails précis et circonstanciés sur cette campagne, à laquelle Richemont prit pourtant une part active. On ne peut comparer le récit écourté de Gruel avec la narration si riche de Monstrelet, ni même avec celle de Cousinot le chancelier ou du Bourgeois de Paris.

C'est peu de temps après son retour à Paris, où il se trouvait à la fin d'octobre, que Richemont accompagna le duc de Guyenne à Bourges, tandis que la duchesse Jeanne de Bretagne s'acheminait vers la capitale[3].

Outre le désordre et les erreurs que nous venons de signaler dans l'exposé des faits, on remarque quelques omissions que l'on doit attribuer, soit à l'ignorance du chroniqueur, soit au désir de montrer l'ingratitude des rois de France vis-à-vis de son maître[4]. Cependant, la belle conduite de Richemont dans la campagne de 1414 lui valut la faveur royale : on commença par lui donner de l'argent pour payer ses hommes d'armes bretons, dont quelques-uns reçurent des récompenses spéciales le 24 octobre[5]; puis, le 19 décembre suivant, il fut nommé gouverneur du duché de Nemours, retiré au roi de Navarre, et reçut ses lettres de provision le 23 du même mois[6]. Vers la même époque, il se vit donner le comté de Tonnerre[7].

Gruel n'est pas plus explicite sur le rôle que joua Richemont auprès du duc de Guyenne; depuis qu'il fut attaché à la maison

1. Monstrelet, III, p. 5; *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 151; *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 151 et note 1.

2. Monstrelet, III, p. 23 et 24, 31 et 32; *Bourgeois de Paris*, p. 51-53; *Geste des nobles*, p. 152-153. La paix fut alors signée, Richemont et son frère le duc de Bretagne sont au nombre des seigneurs qui s'engagèrent en février 1415 à faire exécuter ces conventions. Cf. Monstrelet, VI, p. 173, et une copie du traité aux Archives nat., P 2298, p. 145-148.

3. *Preuves* de D. Morice, II, c. 909; cf. ci-dessus p. 531-532.

4. Cf. *Ms.*, ch. LXXXIX, Buchon, p. 404.

5. *Preuves* de D. Morice, II, c. 909.

6. Arch. nat., Mémorial P 2298, p. 117 et ss. Bibl. nat., ms. fr. 21408, fol. 49 v°. On trouve une copie de ces lettres dans le ms. lat. 9048, Bibl. nat., fol. 8 v°, avec la date du 29 décembre.

7. Boutiot, *Hist. de Troyes*, 1872, II, p. 344.

de ce dernier, il l'accompagna constamment et le servit même dans des affaires d'un caractère tout privé[1]. Le roi ayant confié à son fils la garde spéciale de la bastille Saint-Antoine à Paris, le dauphin s'en déchargea sur Richemont le 10 avril 1415[2]. Un mois plus tard, le 14 mai, le duc de Guyenne, après avoir reçu en don les terres confisquées sur Jean Larchevêque, seigneur de Parthenay, qui avait embrassé la cause bourguignonne, confia l'exécution de la sentence de confiscation au comte de Richemont, et, pour l'intéresser au bon résultat de cette entreprise, lui transmit tous ses droits[3]. Dès le commencement de juin, celui-ci réunit ses hommes d'armes et se fit donner de l'argent pour leur solde[4].

Gruel, qui signale les succès militaires remportés dans la campagne qui suivit, ne dit rien des intérêts directs que Richemont avait dans cette affaire, et cependant il devait lui être facile de se procurer des renseignements sur la seigneurie qui devint la résidence habituelle du connétable. Il ne faut pas lui demander non plus des détails bien circonstanciés sur les préliminaires si intéressants et en même temps si tristes de la bataille d'Azincourt. Monstrelet est beaucoup mieux informé que lui sur la participation de Richemont à cette campagne qui devait aboutir à une déroute complète[5]. Gruel ignore même la date exacte de ce fait qui avait pourtant si vivement impressionné ses contemporains. Il dit, en effet, que les deux armées se trouvèrent en présence le 25 octobre, logèrent le soir même l'une près de l'autre et engagèrent le combat le lendemain au point du jour, c'est-à-dire le 26, un vendredi d'après notre chroniqueur[6]. Or, il y a là une double confusion : le combat eut lieu le 25 octobre, et cette

1. Cf. dans Monstrelet, III, p. 70, le récit du départ de la cour d'Isabeau et de la dauphine Marguerite, la future comtesse de Richemont.

2. *Preuves* de D. Morice, II, c. 902.

3. B. Ledain, *Hist. de Parthenay*, 1858, p. 207 ; Arch. de la Loire-Inférieure, E 105, 3e pièce, renfermant un vidimus, du 16 octobre 1428, de la cession faite par Charles VII à Richemont des droits qu'il avait acquis sur les domaines de Jean Larchevêque. Cet acte prouve que la première donation à Richemont fut faite par le duc de Guyenne, et non directement par le roi, comme le disent l'auteur du *Chronicon Briocense* (*Preuves* de D. Lobineau, II, c. 886), MM. Ledain (*loc. cit.*) et Vallet de Viriville (*Hist. de Charles VII*, t. I, p. 46).

4. Arch. du Calvados; occupation anglaise, fonds Danquin, carton « Caen, » à la date.

5. Monstrelet, III, pp. 96-120.

6. *Ms.*, ch. XIV, Buchon, p. 357.

date tomba un vendredi et non un jeudi, comme le laisse entendre le texte de Gruel[1]. Le récit de la bataille présente néanmoins quelques points nouveaux, notamment pour ce qui concerne le roi d'Angleterre et les Bretons tués ou faits prisonniers dans le combat[2]. Mais, bien mal renseigné sur l'importance des troupes en présence, il va jusqu'à prétendre que le roi d'Angleterre avait deux mille hommes de plus que ses adversaires, quand les chroniqueurs contemporains sont unanimes pour affirmer que les forces françaises étaient de beaucoup supérieures[3]. Peut-être veut-il, par un subterfuge puéril, amoindrir la honte de la défaite; car nous trouverons d'autres occasions de lui faire un semblable reproche[4]. Richemont, fait prisonnier, suivit son vainqueur en Angleterre, où il retrouva sa mère, Jeanne de Navarre, veuve depuis 1413 de Henri IV, qu'elle avait épousé après la mort de Jean le Vaillant[5]. Gruel nous a laissé de la première entrevue de la mère et du fils un récit intéressant. Celui-ci demeura en Angleterre jusqu'au mois de juillet 1420. Que son biographe ait manqué de renseignements sur le séjour de son maître à l'étranger, qu'il ignore les démarches que Richemont fit en mai 1419 pour fixer le chiffre de sa rançon et recouvrer sa liberté[6], on l'admet aisément; mais peut-être eût-il pu signaler au moins la guerre qui se continua dans le Poitou jusque vers juillet 1417 entre les hommes d'armes de Richemont et ceux de Jean Larchevêque qu'on voulait déposséder de ses seigneuries :

1. On ne peut traduire « vespre » par « veille; » outre que le contexte s'y oppose, il n'a jamais cette signification qu'au pluriel, « vespres d'un tournois; » d'ailleurs, Gruel emploie habituellement ce mot dans le sens de « soir. » *Dictionnaire hist. de l'ancien langage françois,* par La Curne de Sainte-Palaye, éd. Favre, 1882, t. X, p. 157; cf. *Ms.*, ch. LXXXIII, Buchon, p. 393, où vespre a incontestablement cette dernière signification.

2. Gruel dit que le roi d'Angleterre eut sa couronne brisée en défendant son frère le duc de Clarence; Monstrelet prétend qu'alors il voulait relever son oncle, le duc d'York, blessé à mort (Monstrelet, III, 119). Édouard, duc d'York, était cousin de Henri V et non son oncle (note de M. Hellot dans les *Cronicques de Normendie*, p. 16 et note 51).

3. Monstrelet, III, p. 103 et ss.; *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 64; *Mémoires de Pierre de Fénin,* édit. Buchon, p. 559, col. 1.

4. Cf. notamment *Ms.*, ch. LXII, Buchon, p. 379, et Monstrelet, V, 119 et ss., pour le nombre des Anglais qui assiégèrent Gerberoy fortifié par Poton et La Hire.

5. *Ms.*, ch. IV. Buchon, p. 355.

6. J. Delpit, *Documents français en Angleterre,* 1847, p. 226, n° 351.

le dauphin Charles dut intervenir et signer à Angers, avec le duc de Bretagne, un traité qui attribuait au frère de ce dernier, Arthur, la châtellenie de Châtelaillon, traité qui ne mit pas fin à la guerre[1].

Le 13 février 1420, le duc Jean VI tombait par trahison au pouvoir de ses ennemis mortels, les Penthièvre. Il faut remarquer que Gruel, dont la version diffère de celle de Monstrelet, ne fait aucune allusion à la participation directe du dauphin à cet événement, sur lequel il passe d'ailleurs assez rapidement; plus tard, il en attribuera toute la responsabilité aux conseillers de Charles[2]. Bien qu'il ne fasse pas ressortir suffisamment l'activité que déployèrent en cette circonstance la duchesse et la noblesse de Bretagne, il présente néanmoins les faits sous leur véritable jour en montrant d'un côté les Bretons prêts à tous les sacrifices pour obtenir la délivrance de Richemont, et de l'autre le désappointement du roi d'Angleterre apprenant la mise en liberté de Jean VI. Henri V, qui avait espéré profiter des embarras survenus en Bretagne pour s'assurer définitivement le secours du duc et de Richemont, n'abandonna pas ce projet si favorable à sa politique et consentit à rendre au comte Arthur une liberté relative, à condition qu'il embrasserait la cause anglaise et la servirait de tout son pouvoir. Gruel, qui lui donne tant d'éloges pour avoir tenu les premiers engagements qu'il avait pris vis-à-vis d'Henri V[3], se garde bien de nous faire connaître le traité du 22 juillet 1420, qui rendait au comte breton une liberté achetée au prix de l'honneur et assurait au roi anglais un allié de plus. Par ce traité, sur lequel nous aurons à revenir bientôt, Richemont promettait de ne prêter aucun appui au dauphin ou à ses partisans et devenait l'homme de Henri V et le défenseur de sa politique. Il le comprit si bien que, plus tard, il jugea nécessaire de se faire dispenser de tout service militaire contre le duc de Bretagne en cas de guerre entre les deux princes[4]. En réalité, ce n'est plus un prisonnier qui prend part avec l'armée anglaise aux

1. B. Ledain, *Gâtine historique et monumentale*, 1876, p. 196; *Table des mss. de D. Fontenau*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1839, IV, p. 323.

2. Monstrelet, IV, p. 29; cf. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, I, pp. 202-208; *Ms.*, ch. XXVI, Buchon, p. 362.

3. *Ms.*, ch. XVII, Buchon, pp. 358-359.

4. *Preuves* de D. Morice, II, 1101.

sièges de Melun et de Meaux, c'est Arthur de Bretagne, allié de Henri V et son vassal pour le comté d'Ivry[1]. Mais Gruel n'a, comme son maître, de dévouement que pour la Bretagne, et son patriotisme étroit n'a pas été choqué de cette indigne conduite. Il ne faut donc lui demander ni trop de détails sur ces événements déplorables, ni la sévère appréciation que l'on doit porter sur eux.

Les premières négociations entreprises pour le mariage de Richemont et de Mme de Guyenne sont racontées avec des développements qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui viennent de bonne source[2]. Mais, à en croire notre chroniqueur, l'affection mutuelle que se portaient le duc de Bourgogne et le comte de Richemont était le seul motif qui leur fît désirer cette alliance, alors que des raisons politiques de premier ordre tendaient à les unir étroitement. Richemont, dans la fausse position qu'il s'était faite, avait tout intérêt à se rapprocher du duc de Bourgogne, si puissant auprès du gouvernement anglais, et Philippe le Bon pouvait espérer, en lui donnant sa sœur en mariage, faire sortir le duc de Bretagne de la neutralité derrière laquelle il se retranchait constamment et le détacher à jamais du parti du dauphin. Mme de Guyenne ayant déclaré qu'elle n'épouserait pas un prisonnier, on dut ajourner les pourparlers engagés, et Richemont, alors en Bretagne, fut obligé de se contenter de cette réponse, peu propre à le rendre « bien content[3]. »

La confusion que nous avons signalée dans cette partie de la chronique n'a pas encore disparu. Ainsi, bien que les sièges de Melun et de Meaux et, par suite, les premières entrevues du duc de Bourgogne et de Richemont, aient eu lieu avant le voyage de celui-ci en Bretagne, et la reconstruction des tours et murailles de Rennes, on trouve ces derniers faits mentionnés avant la demande en mariage de Mme de Guyenne adressée par Richemont au duc de Bourgogne. Ici, le chroniqueur prend soin de nous avertir de l'interversion apportée par lui dans son récit[4]; néanmoins, il y a là une transposition regrettable. De plus, le voyage

1. *Ms.*, ch. XIX, Buchon, p. 359; *Cronicques de Normendie*, éd. Hellot, p. 64; Monstrelet, IV, p. 81. — Ivry, auj. Ivry-la-Bataille, comm., Eure, arr. d'Évreux, cant. de Saint-André.

2. Notre chroniqueur a connu ces détails par son frère Raoul Gruel, qui fut chargé d'une mission relative à ce mariage.

3. *Ms.*, ch. XIX, fin, Buchon, p. 360.

4. *Ms.*, ch. XIX, Buchon, p. 359 : « Et paravant ce... »

que Richemont fit en Bretagne pour empêcher ses compatriotes de se mettre au service du dauphin, qui venait de faire assiéger Cosne, eut lieu, non en 1421, mais au mois de juin 1422, date de ce siège[1]. C'est vraisemblablement un mois ou deux plus tard qu'on entreprit d'entourer d'une enceinte fortifiée la ville neuve de Rennes. Que Richemont, alors dans cette ville, ait conseillé cette mesure, cela est fort possible, quoique aucun document ne le dise d'une manière formelle; mais il ne faut pas lui en attribuer tout le mérite. Bertrand d'Argentré affirme que ce fut Henri de Villeblanche, seigneur de Broon, capitaine de Rennes, qui dirigea ces travaux[2]; commencés en 1422, ils ne marchèrent pas aussi promptement que le prétend notre chroniqueur, puisqu'ils n'étaient pas encore complètement terminés en 1448, ni même beaucoup plus tard en 1486[3]. Il commet une erreur grossière lorsqu'il place la mort du roi d'Angleterre en octobre 1421; cet événement eut lieu, comme on sait, le 31 août 1422; le mois indiqué fait penser qu'il a confondu la date de la mort de Henri V avec celle du décès de Charles VI, qui arriva le 21 octobre suivant[4].

Richemont put alors recouvrer l'espoir d'une prochaine union avec Mme de Guyenne. Sans s'arrêter aux solennelles promesses qu'il avait faites dans le traité du 22 juillet 1420, il se déclara libre et reprit, avec la cour du duc de Bourgogne, des négociations un instant interrompues. Gruel ne se permet pas de critiquer une telle conduite, et dit aussi « que homme n'avoit plus que lui demander[5]. » Cette assertion, déjà rejetée au siècle der-

1. *Ms.*, ch. XVIII, Buchon, p. 359; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, I, p. 328-329.

2. D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, éd. 1618, p. 797.

3. P. de la Bigne-Villeneuve, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, *Prolégomènes*, p. 53; ibid., *Appendice*, pp. 338, 264-268; *Inventaire des archives d'Ille-et-Vilaine*, série C, tome I, 257; *Preuves* de D. Morice, III, c. 538.

4. Arch. nat., X1A 1480, fol. 257 v° et 259 v°, textes imprimés par D. Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, 587. D'autres chroniqueurs contemporains fixent à des dates inexactes la mort du roi d'Angleterre, par exemple Cousinot le chancelier, qui indique le dimanche 29 août (éd. Vallet de Viriville, p. 186), et l'auteur de la *Chronique du Mont Saint-Michel*, qui place cet événement en septembre (éd. donnée par M. S. Luce, p. 23).

5. *Ms.*, ch. XX, Buchon, p. 360. M. Vallet de Viriville adopte sans discussion l'opinion de Gruel (*Hist. de Charles VII*, t. I, p. 428).

nier par le P. Griffet, est complètement fausse, et il n'est pas besoin, pour la réduire à néant, d'invoquer les lois de la guerre alors pratiquées ou l'exemple du duc d'Orléans, qui ne se crut pas délié de ses promesses par la mort de Henri V[1]; il suffit de se reporter au texte du traité du 22 juillet, dans lequel Richemont jurait de comparaître en personne à Londres le jour Saint-Michel (29 septembre) de l'année 1422 et de se rendre prisonnier (*prisonarium prout extat de præsenti...*) au roi d'Angleterre ou à son héritier, et, en cas d'absence, à leur lieutenant en Angleterre, au chancelier, ou au maire de Londres[2]. Le prince anglais avait bien pris ses précautions, et, si le duc de Bedford ne fit aucune protestation officielle, c'est que Richemont, devenu libre, pouvait désormais prétendre à la main de Marguerite de Bourgogne, et que ce mariage semblait assurer à l'Angleterre l'appui de la Bretagne. Gruel n'a pas jugé à propos d'approfondir cette question; cependant, il ne devait pas ignorer les raisons pour lesquelles « on se fust bien passé » de la présence du régent anglais aux conférences d'Amiens. Nul doute que Bedford n'ait rappelé au comte de Richemont ses engagements antérieurs et n'ait profité de l'influence que celui-ci exerçait alors sur son frère pour l'amener à l'entrevue, contre l'avis des États de son duché, et lui faire signer la triple alliance conclue le 17 avril 1423[3]. Il est évident que le chroniqueur qui se trompe pour la date de ce traité ne dit pas tout ce qu'il sait, et, ce qui est plus grave, il dénature les événements lorsqu'il représente Richemont subis-

1. *Observations* du P. Griffet, à la suite de l'*Hist. de France* du P. Daniel, t. VII, p. 341.

2. *Preuves* de D. Morice, II, 1034-1035.

3. *Preuves* de D. Morice, II, 1125-1128, 1136-1138; D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, IV, p. 27, n° XXIII. Les États détournèrent vivement le duc d'entreprendre le voyage d'Amiens, et nous ne voyons pas ce qui a porté M. de Beaucourt à révoquer en doute l'assertion de Gruel. Si l'on n'y trouve pas une désapprobation formelle, comment faut-il interpréter ce passage de la déclaration des états du 31 décembre 1422 : « Et... pour doubte que aucun inconvénient peust advenir par ses ennemis en sa personne..., qu'ils n'entrassent en son dit pays, lui absent..., ont les dits Estats supplié à nostre dit seigneur qu'il lui plust pour le présent demourer en son pays, et faire procéder ès cas dessus dits par mon dit seigneur de Richemont ou par autres ambaxeurs. » (Cf. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 332, note 4; D. Morice, *Preuves*, II, 1126 pass.; M. de Beaucourt cite la déclaration des États d'après l'*Hist. de Bourgogne* de D. Plancher, t. III, *Preuves*, page 319, n° CCCXIV.)

sant, malgré lui, l'intervention du duc de Bedford dans cette affaire et redoutant même de tomber au pouvoir des Anglais. Sur le point de devenir le beau-frère du régent, qui allait épouser Anne de Bourgogne, sœur de Mme de Guyenne, engagé de plus en plus dans l'alliance étrangère, il avait plus à redouter du dauphin, qui était en droit de le traiter en ennemi déclaré, que des hommes d'armes anglais.

Le voyage que fit alors Richemont en Bretagne n'eut pas lieu en 1423, mais bien l'année suivante[1]. Il se passa certainement, à cette époque, quelque événement grave qui lui donna d'autres pensées et d'autres espérances. Gruel ne s'est pas demandé, ou du moins il ne nous dit pas ce que signifie cette retraite de Richemont, bientôt suivie d'un changement complet dans sa politique. Est-ce ignorance ou parti pris? On serait assez porté à admettre la seconde hypothèse, en présence des explications fournies par les autres chroniqueurs. Gruel devait nous faire connaître les motifs de ces revirements soudains, dans l'intérêt même de celui dont il écrivait l'histoire. Que penser d'un personnage politique que l'on voit aller d'un parti à l'autre, si l'on n'est pas mis à même d'apprécier à leur juste valeur les raisons d'une conduite aussi singulière? L'abandon par Richemont de la cause anglaise, qu'il avait juré à plusieurs reprises de défendre envers et contre tous, « esmerveilla » ses contemporains eux-mêmes, et, en vérité, l'événement était de nature à exciter la surprise[2]. Aussi, quand, en pareil cas, un serviteur aussi dévoué que Gruel ne donne aucune explication plausible, on pense tout naturellement que, ses raisons n'étant pas avouables, il a préféré les laisser dans l'ombre. C'est le système qu'il a suivi, aussi bien pour le traité de l'élargissement de Richemont, du 22 juillet 1420, dont il n'indique aucune clause, que pour le traité d'Amiens, du 17 avril 1423. Richemont n'avait pas alors pour déserter le drapeau anglais des motifs d'un ordre bien relevé, et, selon nous, il ne faut pas voir

1. *Preuves* de D. Morice, t. II, 1147 et ss. Divers mandements et d'autres actes nous indiquent les principales étapes de ce voyage; Richemont, parti de Montbard au commencement de février, se rend à Gyé-sur-Seine, puis à Troyes, où il est le 7; il va ensuite à Paris, et, le 23 du même mois, à Amiens, mais c'est seulement le 6 octobre que nous le trouvons à Nantes (Arch. de la Côte-d'Or, B 6403, fol. 35 r°; B 4943, fol. 22 v°, 25 r°, 26 r°; B 6403, fol. 9 r°. Arch. nat., X1A 1480, fol. 290 r°, 291 v°).

2. Monstrelet, IV, 195.

dans cet acte l'apparition d'un sentiment qu'il n'avait guère éprouvé jusqu'alors : le patriotisme. Humilié et méprisé peut-être par le régent Bedford, qui refusa de lui confier le commandement des troupes destinées à la défense des environs de la capitale, dépossédé du comté d'Ivry, qui venait de lui être enlevé par Giraud de la Pallière, Richemont, voyant le vide se faire autour de lui et ses ambitieuses espérances déçues, tourna pour la première fois ses regards vers celui qu'on appelait encore le roi de Bourges[1]. Gruel n'a pas voulu nous montrer son maître obéissant à un vulgaire sentiment de vanité froissée, lorsqu'il vint chercher fortune à la cour de Charles VII; cependant, sa conscience d'historien impartial eût dû l'emporter sur toute affection personnelle. Mais n'est-ce pas beaucoup exiger d'un chroniqueur que l'attachement et la reconnaissance aveuglent parfois? malgré tout, peut-être faut-il lui savoir gré de n'avoir pas remplacé les renseignements que nous lui demandons par une sorte de plaidoyer, forcément aussi mauvais que la cause elle-même, tel, par exemple, que celui de Cousinot de Montreuil, prétendant que Richemont servait de corps le roi d'Angleterre, mais que « ses volontés et courage estoient toujours à la couronne de France[2]. »

Voici donc Richemont entré en rapports avec Charles VII; ils ont à Angers une entrevue dans laquelle le comte breton fait sa soumission. Gruel rapporte avec une sorte de fierté toutes les concessions qui furent faites à son maître, auquel on livra en otages quatre places fortes et deux des principaux capitaines français, pour le décider à venir à cette conférence; cependant, ces précautions ne servent guère qu'à faire ressortir la fausse position de Richemont, qui, après avoir changé tant de fois de camp et de parti, ne se trouvait plus en sûreté dans aucun d'eux. Mais les circonstances favorisaient l'exécution de ses projets : Charles VII avait besoin d'hommes d'armes, et il espérait conquérir l'appui des Bretons en faisant un connétable de France du frère de leur duc; Richemont, que cette offre comblait de joie, subordonna néanmoins son assentiment à l'approbation de Philippe le Bon et d'Amédée de Savoie. En lisant la chronique, on croirait

1. *Hist. de Charles VII*, par Vallet de Viriville, I, 428; *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 196; la ville et le château d'Ivry, assiégés ensuite par le duc de Bedford, lui furent rendus le lundi 12 août 1424 (Arch. nat., X1A 1480, fol. 305 r°).

2. *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, p. 231.

que, après avoir fait si bon marché de ses engagements avec les Anglais, il veut à tout prix rester fidèle à ceux qu'il a pris vis-à-vis de son beau-frère. Mais, en agissant ainsi, il ne s'arrêtait pas à des considérations de ce genre; il avait des raisons spéciales pour ne pas rompre trop ouvertement avec le duc de Bourgogne. Tous les domaines dont les revenus composaient la dot de Mme de Guyenne se trouvaient dans les états de Philippe le Bon, qui, d'un moment à l'autre, pouvait les replacer sous sa domination directe, et, malgré les ménagements gardés envers lui, c'est ce qui arriva le 15 février 1425[1]. Richemont, ne voulant pas, pour ces motifs, séparer sa cause de celle du duc de Bourgogne, entreprit alors de le détacher de l'alliance anglaise. A-t-il employé dans la suite les moyens peu avouables qu'on lui a prêtés? La question est difficile à résoudre, Gruel ne faisant aucune allusion au fameux projet d'assassinat de Philippe le Bon par Bedford, ni au rôle joué par Richemont dans cette ténébreuse affaire que l'on n'est pas encore parvenu à éclaircir d'une manière satisfaisante[2]. Quoi qu'il en soit, le duc de Bourgogne

1. Arch. de la Côte-d'Or, B 4849, fol. 45 r°; B 297, liasse 5, cote 11; B 6403, fol. 1 r°. En reprenant ces domaines, le duc de Bourgogne s'engageait à payer régulièrement les 6,000 livres de rentes qu'il avait promises à sa sœur, mais c'était là une assurance bien aléatoire. Cf. Lettres de Philippe le Bon, du 1er mars 1425, portant mandement de payer à sa sœur Marguerite 1,000 livres en déduction des 6,000 livres de rente à elles promises dans son contrat de mariage (Arch. de la Côte-d'Or, B 297, liasse 5, cote 16).

2. M. Desplanque, qui a étudié à fond la question, incline visiblement à admettre la culpabilité des princes anglais (*Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*, 1867, in-4°, cf. notamment p. 55). MM. Kervyn de Lettenhove et de Beaucourt tendent à faire retomber sur Richemont toute la responsabilité de cette intrigue. Il nous semble que pour formuler une accusation aussi grave, il faut l'appuyer « sur une démonstration rigoureuse, » et non pas sur la déposition d'un personnage tel que Guillaume Benoît, qui se reconnaît lui-même pour faussaire. M. de Beaucourt dit, dans une note supplémentaire qui termine le second volume de son *Histoire de Charles VII* (p. 660) : « Si l'on admet la véracité des déclarations faites par G. Benoît..., il est difficile de décharger Richemont de la responsabilité qui pèse sur sa mémoire. » (Cf. *le Caractère de Charles VII*, par M. de Beaucourt, extrait de la *Revue des questions historiques*, 1873-1875, p. 53, note 5.) Mais prouver « la véracité des déclarations faites par G. Benoît, » c'est là toute la question, et tant qu'elle ne sera pas résolue, la mémoire de Richemont n'aura rien à souffrir de cette affaire. On a bien, il est vrai, des preuves évidentes que Richemont ne reculait devant rien pour arriver à son but, et nous ne prétendons pas donner à son caractère une haute valeur morale, mais de ce qu'il a parfois pratiqué la maxime

parut d'abord céder aux instances de son beau-frère, qui put accepter, le 7 mars 1425, l'épée de connétable.

Nous venons de faire de la première partie de notre chronique une critique que l'on trouvera peut-être empreinte d'une trop grande sévérité. A vrai dire, la tâche du chroniqueur était des plus difficiles à remplir : pendant toute cette période, Richemont change constamment de parti, et depuis son retour d'Angleterre, quand il n'est pas ouvertement l'allié des Anglais, il mène une conduite plus qu'équivoque ; l'on comprend que son biographe n'ait pu saisir tous les secrets d'une politique aussi peu stable. Néanmoins, dans certains cas, où il est difficile d'invoquer en sa faveur une ignorance involontaire, il se montre beaucoup trop réservé; on chercherait vainement, dans ces premiers chapitres de l'œuvre de Gruel, une appréciation personnelle, reliant entre eux les événements les plus divers, et atténuant par une explication quelconque les variations politiques de Richemont. Gruel ne semble aucunement surpris de le voir porter ainsi le secours de son bras au plus offrant, sans souci de ses engagements antérieurs. Son principal défaut consiste dans un silence obstiné sur certains faits qui auraient pu entacher la mémoire du connétable. Si l'on se rappelle la confusion que nous avons signalée dans l'ordre chronologique du récit, les rapprochements que nous

que la fin justifie les moyens, ce n'est pas une raison suffisante pour lui attribuer toutes les infamies qui se commettent autour de lui et en son nom, surtout quand celui qui l'accuse est loin d'avoir droit à notre estime et à notre confiance. En résumé, il y a un point généralement admis, c'est que Bedford, Glocester, Suffolk et Salisbury avaient de nombreux griefs contre le duc de Bourgogne, et qu'ils ont effectivement songé à se défaire de lui. En second lieu, ce qui n'est pas plus douteux, le complot étant venu à la connaissance du duc de Bretagne et de Richemont, ceux-ci voulurent profiter de cette circonstance pour engager le duc de Bourgogne à rompre définitivement avec les Anglais. Jusqu'ici l'intervention des princes bretons n'a rien que de très légitime. Pourquoi accuser Richemont, sur la déposition d'un faussaire, d'avoir forgé des documents pour induire en erreur son frère le duc de Bretagne? Celui-ci était par ses renseignements personnels bien au courant du complot, puisqu'on lit dans ses instructions au chancelier de Bretagne « que le comte de Suffolk dit à mons. de Bretagne en sa ville de Rennes... que la manière est toute pourveue, pour avoir briesvement fait de mon dit seigneur de Bourgogne. » Le plus sûr est de s'en tenir à cette simple conclusion, à savoir que le projet d'assassinat a réellement été formé par les princes anglais, mais il ne faut pas prêter gratuitement à Richemont des manœuvres véritablement machiavéliques. (Cf. Desplanque, *op. cit.; Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, p. 658 ; D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, *Preuves*, n° LIX.)

avons faits avec les autres chroniques contemporaines, on reconnaîtra que la comparaison n'a pas été favorable à Gruel, et que, pour l'histoire générale, aussi bien que pour l'histoire spéciale de Richemont, cette première partie est une pauvre ressource : à peine y trouve-t-on quelques renseignements nouveaux sur la part prise par les Bretons aux événements militaires des premières années du xve siècle.

III.

PRÉPONDÉRANCE DU CONNÉTABLE DE RICHEMONT.

(1425-1429.)

Pendant la période que nous allons étudier, Richemont, devenu connétable de France, se trouve mêlé activement aux événements militaires et dirige en maître souverain la politique royale. Son histoire ne consiste plus seulement dans le récit de quelques faits isolés ou d'intérêt local, elle se confond avec l'histoire de la guerre contre les Anglais et devient par suite une source dont on ne peut méconnaître l'importance. D'un autre côté, Gruel, entré au service du connétable, est plus à même de consigner des faits dont il a presque toujours été le témoin oculaire. Aussi le caractère de la chronique change-t-il complètement : la sécheresse et la confusion qui règnent dans les premiers chapitres disparaissent peu à peu : les détails deviennent plus abondants, le chroniqueur précise davantage les dates, non sans se tromper quelquefois.

Richemont, tout-puissant à la cour, a la haute main dans la direction des affaires royales ; il s'est posé en réformateur des abus si nombreux dans l'entourage de Charles VII ; il a promis de réconcilier le roi de France avec le duc de Bourgogne et de chasser les Anglais ; on attend beaucoup de lui. Gruel ne manque pas de mettre en relief cette prépondérance et la valeur de l'appui que Richemont apportait au roi, qui nous apparaît, sous la plume de Gruel, comme un élève indocile et récalcitrant que son maître a grand'peine à faire sortir de son inertie et à débarrasser de ses perfides conseillers[1].

1. *Ms.*, ch. xxvii, Buchon, p. 362.

Cependant, au début de cette période, la situation politique de Richemont n'est encore ni bien nette, ni bien tranchée, et par suite la tâche du chroniqueur continue d'être assez délicate. Il nous montre son maître arrivé au pouvoir avec le consentement des ducs de Bourgogne et de Savoie, exigeant formellement le renvoi de la cour des conseillers « qui avoient esté cause de la mort de monseigneur de Bourgoingne et consentans de la prinse du duc Jehan de Bretaigne. » Que Charles VII se soit engagé à faire droit à cette réclamation, le fait ne semble pas douteux; c'est sans doute à cette promesse que Richemont fait allusion dans la lettre qu'il écrit de Bourges aux Lyonnais, le 2 juin 1425, quand il parle de « certains articles » accordés par le roi, lorsqu'il accepta l'épée de connétable[1]. Gruel n'est pas au courant des négociations ouvertes à ce sujet; Richemont, en effet, par une duplicité singulière, promettait, d'un côté, à son frère, aux ducs de Savoie et de Bourgogne d'obtenir le renvoi des anciens conseillers de Charles VII, tandis que, de l'autre, il s'engageait vis-à-vis de ces derniers à user de tout son crédit pour les maintenir au pouvoir envers et contre tous[2]. Mais les ducs de Bourgogne et de Bretagne ne l'entendaient pas ainsi, et, dès le 25 mars 1425, n'obtenant pas satisfaction, ils formaient une alliance plus étroite qui mettait le nouveau connétable en demeure de remplir ses premiers engagements[3]. Il comprit la portée de ce traité et rompit ouvertement avec la cour. Gruel donne alors des renseignements d'une haute importance, puisés aux meilleures sources et complètement inconnus des chroniqueurs contemporains, même du héraut Berry, un des mieux renseignés sur les événements qui amenèrent l'éloignement définitif du président Louvet, de Guillaume d'Avaugour, de Pierre Frotier et de Tanguy Du Chastel. Ce dernier fit peu de difficultés pour abandonner le pouvoir, et Gruel cite de lui une parole qui lui fait honneur et que l'on retrouve également dans la chronique de Berry[4].

1. Lettre publiée par M. de Beaucourt dans la *Revue d'histoire nobiliaire*, directeur M. Sandret, 1882, p. 453. Cependant, M. de Beaucourt n'admet pas l'assertion de Gruel (cf. *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 82, note 3).

2. Cf. l'acte du 8 mars 1425, publié par M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 86-87, notamment le paragraphe 4.

3. *Preuves* de D. Morice, II, c. 1168, ou *Hist. de Bourgogne*, par D. Plancher, t. IV, *Preuves*, p. 49.

4. Cf. *Ms.*, ch. XXVIII, Buchon, p. 362, et *Chronique de Berry*, éd. D. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, pp. 373-374.

Nous ne savons si Mme de Guyenne fit un voyage à Bourges en juin 1425, mais il est bien certain que ce ne fut pas à cette époque que le roi fixa le douaire qui lui revenait en qualité de veuve du dauphin Louis de Guyenne : les lettres qui lui attribuaient Montargis, Gien, Dun-le-Roy et Fontenay-le-Comte remontaient au mois de mars précédent[1]. Gruel fait bientôt oublier cette inadvertance en donnant des détails très circonstanciés sur l'entrevue du roi de France et de Jean VI à Saumur, au commencement d'octobre 1425; ces précieux renseignements sont confirmés par deux lettres d'un envoyé de Lyon, Roulin de Mascon, datées, l'une du 30 septembre, et l'autre du 12 octobre[2]. Il est regrettable pourtant qu'il n'ait pas mis une date précise à chacune des étapes de l'itinéraire qu'il dresse dans ce passage; il eût été plus aisé d'en vérifier la complète exactitude. En outre, il s'étend avec une complaisance, que l'on peut cependant lui pardonner sans trop de peine, sur la belle « compaignie » du duc et sur les honneurs qui furent alors rendus par le roi et la reine à Mme de Guyenne. Mais pourquoi n'a-t-il pas su découvrir ce que Charles VII et Jean VI « apointèrent ensemble » dans cette entrevue, qui, selon toute apparence, devait assurer à la couronne de France l'appui du duc de Bretagne[3]? Que de fois n'aurons-nous pas à faire un semblable reproche à Gruel, qui résume presque toujours ainsi les conférences et les traités les plus importants : « Et apointèrent ce que bon leur sembla ; » ces termes révèlent, il faut bien l'avouer, un esprit sans vues larges, choisissant trop souvent le côté le plus futile dans les actes diplomatiques d'une importance considérable! Mais, s'il est resté complè-

1. Bibl. nat., ms. fr. 18585, fol. 16 v°.

2. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. III. Pièce just., p. 502-507, cf. *Ibid.*, t. II, p. 111 et 112. Comparer la relation étendue de Gruel avec le récit du héraut Berry (dans Godefroy, p. 374) et avec les sèches mentions de Cousinot le chancelier et de Cousinot de Montreuil (édit. Vallet de Viriville, pp. 199 et 236). Notre chroniqueur est évidemment le plus exact et le plus complet.

3. Cf. le traité de Saumur, conclu le 7 oct. 1425, dans les *Preuves* de D. Morice, II, 1180-1182, et aussi les instructions données par le duc de Bretagne aux ambassadeurs envoyés par lui au duc de Bourgogne, ibid., pp. 995-996. Cet acte, sans date, placé par D. Morice entre une pièce du 6 mai 1419 et une autre du mois de février 1420 (n. s.), est bien postérieur, puisqu'il y est fait mention de l'entrevue de Saumur et de ses résultats politiques; le contenu de cette pièce montre qu'elle n'est pas antérieure à la fin de 1425.

tement étranger aux conférences et aux traités qui eurent lieu à Saumur, il se retrouve bientôt sur un terrain qui lui est plus familier, lorsqu'il nous fait assister au siège de Saint-James de Beuvron, et reprend l'avantage sur les autres chroniqueurs contemporains. Outre qu'il entre dans plus de détails, il nous fait seul connaître la véritable cause de la panique qui s'empara des Bretons, prenant pour une troupe d'Anglais un détachement chargé par le connétable de surveiller les abords de la place. Il rectifie ainsi une erreur de Monstrelet et de Cousinot de Montreuil, qui paraissent avoir commis la même méprise que les Bretons eux-mêmes[1]. Ceux-ci, malgré les injonctions réitérées de leur chef, abandonnèrent le siège pendant la nuit qui suivit l'assaut. Gruel s'est fait l'écho du bruit qui courait sur le motif de cette brusque retraite, en rapportant que le chancelier de Bretagne, Jean de Malestroit, évêque de Nantes, avait reçu de l'argent des Anglais pour faire lever le siège. Cette accusation ne semble pas dénuée de tout fondement, car Richemont rappelle évidemment la conduite équivoque du chancelier dans ses instructions à Jean de Chénery et au prieur de la Celle, députés vers le duc de Bourgogne[2]. Vraie ou fausse, elle a trouvé crédit auprès de quelques autres annalistes de cette période[3].

1. *Ms.*, ch. XXXIV, Buchon, p. 364. D'après le récit de Gruel, les Anglais ne « saillirent » par la poterne voisine de l'étang, qui se trouvait sous les murs de Saint-James, qu'en voyant les Bretons se débander sous l'empire d'une folle terreur. La narration beaucoup plus étendue de Monstrelet diffère notablement de celle de Gruel. Monstrelet prétend que l'armée bretonne tenta un premier assaut dès son arrivée sous les murs de la place ; il dit que Richemont, informé de la déroute des siens, « fist sonner la retraicte, » et ne fait d'ailleurs aucune allusion à la trahison du chancelier de Bretagne. Mais le récit plus orné de ce chroniqueur nous paraît d'autant moins digne de confiance qu'il rapporte ces événements à 1427, c'est-à-dire un an après leur date véritable (éd. Douët d'Arcq, t. IV, 284-286). Cousinot de Montreuil (éd. Vallet de Viriville, p. 240) est, après Gruel, le mieux renseigné.

2. Cf. *Hist. de Bourgogne*, par D. Plancher, t. IV, *Preuves*, nº LX, notamment cet alinéa : « Item que naguerres mon dit seigneur le connestable le fit prendre [le chancelier] pour obvier aux mauvaises entreprises qu'il faisoit et tendoit faire au prouffit des dits Anglois et ou préjudice du roy et de monseigneur de Bretaigne. »

3. *Geste des nobles*, p. 199 ; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 207 ; ce dernier ne nomme pas l'évêque accusé de trahison ; en outre, il se trompe en disant que les Bretons restèrent devant Saint-James de Beuvron jusqu'après Pâques [31 mars] 1426.

Le chancelier, décidé à reconquérir la confiance du duc son maître, accepta la difficile mission de négocier la paix auprès de Philippe le Bon. Mais Gruel reste complètement étranger à cet événement diplomatique d'une si grande importance, et ne fait que l'indiquer en passant. Néanmoins, cette courte mention nous permet d'attribuer, avec toute probabilité, la date de 1426 à l'acte renfermant les instructions données alors au chancelier par le duc Jean VI[1], et, par suite, de déterminer d'une manière plus précise l'époque de la conspiration dans laquelle on a impliqué le connétable de Richemont[2]. Celui-ci faisait alors de pressantes démarches auprès de Philippe le Bon pour le détacher de l'alliance anglaise, et Gruel, en gardant le silence sur ces négociations, perd une occasion de rendre un hommage, bien mérité cette fois, sinon à l'habileté diplomatique de son maître, au moins à l'activité qu'il déploya en cette occasion ; il faut reconnaître, en effet, que Richemont fit bien alors tout ce qui dépendait de lui pour hâter la réconciliation si désirée de Charles VII et de Philippe le Bon[3]. Mais Gruel est privé par sa modeste situation de toute intelligence dans les conseils des princes, et, par conséquent, il n'a pu suivre le connétable dans ces négociations, qui, d'ailleurs, échouèrent complètement devant la résistance du duc de Bourgogne.

Il nous a laissé, de la prise et de l'exécution du sire de Giac, un récit qui est de beaucoup le plus intéressant et le plus complet de ceux que nous possédons[4]. Nous reprocherons à Gruel de mettre uniquement en scène le connétable, alors qu'il est fort probable que La Trémoille et le sire d'Albret l'aidèrent de tout leur pouvoir et de leur personne, comme le rapporte le héraut Berry. Dans notre chronique, La Trémoille n'apparaît qu'au second plan, et il n'est cité qu'après l'enlèvement, alors qu'il suivit à Bourges le connétable ; cependant, nous possédons des

1. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, IV, *Preuves*, n° LIX.

2. Cf. ci-dessus, p. 542.

3. Cf. Instructions de Richemont à Geoffroy et à Philibert de Vaudré, envoyés vers le duc de Bourgogne, dans D. Plancher, IV, *Preuves*, n° LVIII ; instructions du même à d'autres ambassadeurs, ibid., *Preuves*, n° LX; Mémoire adressé le 19 janvier 1427 (n. s.) aux conseillers du duc de Bourgogne par les comtes de Clermont et de Richemont, *ibid.*, n° LIV.

4. Cf. *Chronique de Berry*, dans D. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 374 ; Cousinot de Montreuil, p. 238-239; Cousinot le chancelier, p. 200.

lettres du 5 mars 1438, émanant de Charles VII et relatives à cette affaire, d'après lesquelles l'initiateur et le directeur de l'entreprise aurait été La Trémoille et non Richemont[1]. Le premier avait, en effet, de fortes raisons pour s'intéresser au succès de cette affaire, puisque, quelques mois à peine après la mort du sire de Giac, la veuve de ce dernier, Catherine de l'Isle-Bouchard, consentait à épouser celui qui avait été « cause et principal de faire mourir son dit mary[2], » c'est-à-dire La Trémoille lui-même. Il n'est fait aucune mention de Richemont dans l'acte du 3 mars 1438, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, et le récit de Gruel, quoique trop exclusif, n'en conserve pas moins un réel intérêt, cette omission s'expliquant facilement, si l'on se reporte à l'époque où furent écrites les lettres que nous venons de citer : en 1438, le roi ne pouvait rappeler des entreprises que le connétable cherchait à faire oublier par ses services. Du reste, Gruel eût pu se dispenser de revendiquer pour son maître la responsabilité de ce meurtre, commis bien plutôt par suite des mesquines intrigues qui troublaient l'entourage de Charles VII que pour les raisons politiques alléguées par le chroniqueur. A quoi aboutirent l'exécution du sire de Giac et celle du Camus de Beaulieu, qui suivit bientôt? A augmenter la division dans le sein du parti français et à faire naître dans le cœur de Charles VII un profond ressentiment pour celui dont le bras frappait si près de la demeure royale; car Richemont a beau écrire aux Lyonnais, le 7 mars 1427, que le roi « touchant le fait de feu Giac est bien appaisié et est bien content[3], » il est assez difficile d'admettre que de pareils abus de pouvoir ne laissent pas un long souvenir dans le cœur d'un souverain[4]. Cependant, à cette époque, Richemont, malgré l'activité que nous lui avons vu déployer, n'était pas plus heureux dans ses

1. Cf. extrait des lettres du 3 mars 1438, publiées par M. de Beaucourt dans son étude sur le *Caractère de Charles VII*, p. 50, note 4.

2. Lettres citées, *Ibid.*

3. Lettres de Richemont aux Lyonnais, des 11 février et 7 mars 1427, dans la *Revue d'histoire nobiliaire*, direct. M. Sandret, 1882, p. 465 et 467.

4. « Le salut de la France, dit M. Bigot dans son étude sur *le Connétable de Richemont* (p. 67), peut exiger certaines exécutions rapides, et la mort d'un favori n'est pas celle d'un bon Français. » Le sire de Giac et Le Camus de Beaulieu ne sont assurément pas des personnages dignes d'intérêt, et l'histoire a confirmé le jugement sévère que Gruel porte sur eux, mais il n'appartenait pas à Richemont de les juger, et nous ne voyons pas comment ce double assassinat a pu procurer même indirectement le salut de la France.

expéditions militaires que dans ses négociations diplomatiques. Depuis son arrivée à la cour, il n'avait encore rien fait qui pût lui mériter la faveur royale et le triste résultat de la campagne qu'il entreprit pour défendre Pontorson contre les Anglais n'était pas de nature à lui gagner la confiance de Charles VII.

« L'emparement de Pontorson, » que Gruel place à la fin de septembre 1426, est par suite antérieur de plus de quatre mois à la prise du sire de Giac[1] dont nous venons de parler. Il y a sur cet événement deux versions tout à fait différentes. Suivant l'une, le connétable, au lieu de fortifier Pontorson, aurait détruit cette place de fond en comble, après s'en être emparé de vive force[2]. La seconde version, la seule exacte, est celle de notre chronique : Richemont, voulant mettre fin aux incursions des Anglais en Bretagne, entreprit, dans les derniers mois de 1426, de leur opposer une barrière infranchissable en établissant ses hommes d'armes à Pontorson[3]. Cousinot de Montreuil[4], l'auteur de la chronique du Mont Saint-Michel[5], Monstrelet[6], qui ont consigné cet événement à des dates diverses, sont loin d'être aussi bien renseignés que Gruel, qui a su grouper dans sa narration des mentions qui sont ou complètement inconnues aux premiers, ou éparses dans leurs chroniques. Seul avec Monstrelet, il parle de la victoire remportée alors par les Bretons dans un premier engagement près du Mont Saint-Michel. Bien qu'il n'ait pas l'habitude de ménager les éloges aux Bretons, il ne paraît cependant pas attacher à cette bataille une aussi grande importance que Monstrelet, qui en fait « ung terrible et grand rencontre[7]. » C'est encore à Gruel qu'il faut demander des détails

1. Pierre de Giac fut arrêté le 8 février 1427. *Ms.*, ch. XXXVI, Buchon, p. 364.

2. Cf. *Chronique de Berry*, p. 374; Cousinot de Montreuil, p. 237; ce même chroniqueur parle tout autrement de cette affaire dans un autre passage, dont nous allons nous occuper.

3. Cf., dans les pièces diverses publiées par M. Luce à la suite de la *Chronique du Mont Saint-Michel* (I, p. 253), un mandement de Henri VI, du 11 janvier 1427, où il est dit que la ville de Pontorson a été « de nouvel emparée » par les ennemis du roi d'Angleterre.

4. Édition Vallet de Viriville, p. 253.

5. Éditée par M. Luce, p. 28.

6. Il parle de ce même siège de Pontorson à deux reprises différentes; cf. édit. Douët d'Arcq, IV, 278 et 286-288.

7. Édit. Douët d'Arcq, IV, p. 275. La *Chronique du Mont Saint-Michel* ne mentionne pas ce fait.

précis sur l'expédition entreprise par les Bretons à la fin de 1426, aux environs d'Avranches, expédition dans laquelle le sire de Rostrenen fut fait prisonnier par les Anglais[1]. Mais pourquoi suspendre le récit des événements militaires de cette campagne pour signaler l'exécution du Camus de Beaulieu, qui n'eut lieu qu'au milieu de l'année suivante, après la prise de Pontorson par les Anglais[2]? Le chroniqueur a évidemment commis une méprise; sachant que, après l'emparement de Pontorson, et avant la reddition de la place, Richemont revint à la cour de France, où sa présence fut signalée, au mois de février 1427, par le renversement d'un favori, il a confondu avec l'exécution du sire de Giac, qui eut lieu à cette époque, celle du Camus de Beaulieu, postérieure de plusieurs mois. Mais, revenons à la ville de Pontorson, qui avait été, nous dit le chroniqueur, fortifiée « le mieux que faire se povoit, » sans « qu'elle valist guères[3]. » Cette remarque sur la faiblesse de la place est sans doute uniquement destinée à atténuer l'abandon dans lequel elle fut laissée par le connétable et surtout par le duc de Bretagne[4]; car, à voir les levées de fonds et de troupes, les préparatifs considérables faits par le roi d'Angleterre avant d'y envoyer mettre le siège, on n'eût pas cru la défense de Pontorson aussi difficile[5]. D'après notre chronique, les troupes d'Henri VI étaient sous les murs de la place dès le 27 février 1427. Les termes employés par Gruel ne permettent pas d'affirmer que le siège ne commença qu'à cette date, d'ailleurs fort controversée. Comme M. de Beaucourt, nous ne savons pourquoi M. Vallet de Viriville fixe au 10 février le début du siège[6]; mais il est clair que la date du 11 janvier proposée par le dernier historien de Charles VII n'est pas exacte; il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner attentivement la pièce même qu'il cite à l'appui de son opinion[7]. Gruel a évidemment de vives sym-

1. Cf. *Chronique* de Cousinot de Montreuil, p. 253.

2. Cf. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, p. 141.

3. *Ms.*, ch. XXXVIII, Buchon, p. 366.

4. On doit constater cependant que, si Richemont ne fut pas en personne au secours de Pontorson, il envoya des subsides aux défenseurs de la place (*Preuves* de D. Morice, II, 1166).

5. Cf. les *Pièces* publiées par M. Luce à la suite de la *Chronique du Mont Saint-Michel*, I, nos 85, 86, 87.

6. *Hist. de Charles VII*, par M. Vallet de Viriville, I, p. 480; cf. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, p. 25, note 6.

7. La date du 11 janvier est celle d'un mandement de Henri VI à ses tréso-

pathies pour les vaillants défenseurs de Pontorson qui avaient promis de tenir pour le connétable, alors que le duc de Bretagne complotait de livrer la place aux Anglais ou aux Bourguignons[1]. Il a beaucoup de peine à ne pas reprocher à Jean VI sa coupable inaction, et trouve singulier qu'il ait levé le ban et l'arrière-ban pour s'arrêter ensuite à des scrupules aussi peu avouables que la crainte d'exposer à des dangers inutiles la noblesse de Bretagne.

La levée du siège de Montargis, cette brillante action militaire, qui commença la réputation du bâtard d'Orléans et rendit célèbre le nom de La Hire, revêt sous la plume de Gruel un tout autre caractère. Le récit de ce dernier tend visiblement à un double but : il veut rapporter au connétable l'initiative et toute la gloire de cette entreprise, puisque, sans sa générosité, les gens d'armes, non soldés, eussent refusé de marcher en avant; en second lieu, l'affaire elle-même perd beaucoup de son importance, car, semble-t-il, les Anglais surpris dans leur repos ne tentèrent aucune résistance. Mais la précaution même qu'il prend de nous faire connaître les motifs peu plausibles qui empêchèrent le connétable de prendre part à cette glorieuse expédition nous révèle le dépit que celui-ci éprouva d'avoir laissé perdre une occasion d'effacer le souvenir de ses récentes défaites[2]. Cependant, il s'empressa de communiquer cette heureuse nouvelle aux Lyonnais dans une lettre datée de Jargeau, 6 septembre, document fort intéressant qui prouve que Richemont attachait à cet événement une tout autre importance que son biographe[3]. En effet,

riers généraux, publié par M. Luce (*op. cit.*, p. 253-254); mais il faut remarquer que dans cette pièce le roi parle continuellement au futur (cf. p. 254, lignes 11, 16, 25, 27); en outre, il est dit que, « pour ycelluy siège [de Pontorson] *mettre* et tenir » (ibid., lig. 5), le comte de Warwich devait avoir, suivant les ordres du roi, 600 hommes d'armes et 1,800 hommes de trait; or, les troupes dont il disposait le 11 janvier n'atteignant pas ce chiffre, le comte recevra 3,000 livres tournois pour engager à son service des capitaines qui seront soldés pour un mois d'avance « au jour de leurs monstres qu'ilz feront *pour aler assiéger* la dicte place. »

1. *Ms.*, ch. XLI, Buchon, p. 366. Cf. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, *Preuves*, n° LIII.

2. Cf. *Chronique de Berry*, éd. Godefroy, p. 374.

3. Le connétable annonce en outre aux Lyonnais la prise des places de Marchesnoir et de Montdoubleau, « auquel lieu de Montdoubleau a esté gaigné belle artillerie, laquelle les Angloys y avoient lessée, esperans mectre le siège à Vendosme » (Lettre publiée par M. de Beaucourt, dans la *Revue d'hist. nobiliaire*, direct. M. Sandret, 1882, p. 472).

la délivrance de la ville ne s'opéra pas aussi facilement qu'on le croirait en lisant notre chronique : cette victoire, qui eut un très grand retentissement et ranima le courage des troupes royales, ne fut pas remportée au mois de juillet 1426, mais le vendredi 5 septembre 1427, quelque temps après une première tentative de ravitaillement qui échoua, et dont Gruel fait seul mention avec Monstrelet[1]. Les Anglais reprirent bientôt l'avantage, et notre chronique résume fidèlement l'histoire de leurs succès dans le Maine. La garnison de la Gravelle, assiégée par le comte de Fastolf, ayant promis de se rendre si elle n'était pas secourue dans un certain délai[2], Richemont envoya une troupe d'archers pour la défense de la place, de sorte que, au jour dit, les assiégés refusèrent de se rendre. A cette occasion, on a porté contre le connétable une accusation de déloyauté qui ne nous semble pas fondée[3].

Cependant, Richemont, qui voyait le pouvoir lui échapper et passer dans les mains de La Trémoille, ourdissait contre ce dernier une conspiration dont Gruel n'a pu ignorer l'existence et le but ; néanmoins, il se garde bien de nous montrer tout ce qu'il y avait d'odieux dans la conduite du connétable se révoltant contre l'autorité royale, alors que les Anglais envoyaient en France de nouvelles troupes, et fait retomber la responsabilité de cette affaire sur La Trémoille. Il la raconte d'ailleurs avec beaucoup d'habileté, passant sous silence, et les prétentions exagérées de son maître, et les alliances qu'il ne cessait de contracter et de renouveler avec les comtes de Clermont et de Pardiac[4]. Le connétable n'est pas en guerre ouverte avec Charles VII, mais avec son perfide conseiller qui « avoit paour de perdre son gouverne-

1. *Ms.*, ch. XLII, Buchon, p. 367; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 221, et *ibid.*, note 2 ; *Chronique* de Monstrelet, p. 271-275, passim; *Chronique* de Cousinot de Montreuil, p. 245 ; l'hypothèse émise dans la note 1, par laquelle M. Vallet de Viriville place la levée du siège à la fin de juillet, est erronée. — Cf. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, p. 28.

2. *Ms.*, ch. XLIII, Buchon, p. 367; cf. Cousinot de Montreuil, p. 249.

3. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, p. 29.

4. Le connétable et le comte de Clermont (celui que Gruel appelle monseigneur de Bourbon) conclurent un premier traité d'alliance le 4 août 1427 (orig. aux Arch. nat., P 1372², cote 2113, imprimé dans D. Morice, *Preuves*, II, c. 1199). Le 30 janvier 1428, ces deux princes et le comte de Pardiac signèrent de nouveaux engagements (Archives de la Loire-Inférieure, E 181⁴, cassette 76).

ment, » crainte très justifiée d'ailleurs[1]; c'est La Trémoille qui fait interdire par le roi au connétable l'entrée des places françaises; c'est La Trémoille qui, par sa défiance, met obstacle à tout appointement; enfin, c'est avec La Trémoille et avec ses partisans que Richemont a bientôt « de grandes brouilleries et guerres particulières. » Gruel emploie là un bien misérable subterfuge, et Richemont, dont l'unique but était de reconquérir le pouvoir qui lui avait été si habilement enlevé par son rival, n'est pas moins coupable d'avoir suscité une guerre civile pour satisfaire ses mesquines revendications que de s'être révolté contre l'autorité du roi, alors que la défense nationale exigeait le secours de tous les bras dévoués au salut de la France. D'ailleurs, ce conflit, en rendant de plus en plus difficile la résistance aux Anglais, ne pouvait qu'amoindrir le prestige des deux adversaires. La Trémoille le comprit bien et s'employa de tout son pouvoir à la conclusion de la paix avec les seigneurs coalisés[2]. Gruel prétend à tort que le connétable ne fut pas compris dans le traité; nous possédons en effet la lettre de rémission accordée par le roi, le 17 juillet 1428, aux comtes de Clermont, de Richemont et de Pardiac, qui avaient, malgré ses ordres, occupé de vive force la ville de Bourges[3].

Malgré les fausses couleurs que Gruel donne à sa narration, et qui d'ailleurs sont aisées à faire disparaître, elle n'en reste pas moins la source la plus précieuse et presque unique à consulter sur les tristes démêlés qui ensanglantèrent pendant plusieurs mois le Poitou et le Berry[4]. Cependant, il est présumable que Gruel possédait sur « les grandes brouilleries » du connétable et de La Trémoille beaucoup d'autres renseignements qu'il n'a pas jugé utile de transmettre à la postérité, la vénération sans limites qu'il professe pour son maître n'ayant pu lui empêcher de constater la conduite équivoque de ce dernier. Si Charles VII avait

1. *Ms.*, ch. XLIV, Buchon, p. 368; cf. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, p. 158, note 1, où est rapporté un extrait d'une lettre royale, contenant la mention d'une tentative d'enlèvement faite en 1427 sur la personne de La Trémoille, alors dans son château de Gençay, en Poitou.

2. *Ms.*, ch. XLVI, Buchon, p. 369; *Chronique* de Cousinot de Montreuil, p. 251.

3. Orig. aux Archives nationales, P 1358², cote 574; analysé par M. Lecoy de la Marche dans l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, II, n° 5327.

4. Cf. Berry, p. 375; Cousinot de Montreuil, p. 250.

pardonné la révolte de Richemont, il ne lui avait pas rendu sa confiance, et le connétable ne put reparaître à la cour. Sa disgrâce éloigna sans doute du théâtre des événements militaires notre chroniqueur qui devient d'une sobriété extrême. Il résume en quelques lignes la campagne des Anglais dans l'Orléanais[1], suivie bientôt de l'arrivée de Jeanne d'Arc à la cour, et ne reprend véritablement son récit qu'au moment où le connétable reparaît de nouveau sur la scène. Ce passage où est racontée la première entrevue du connétable et de Jeanne d'Arc a suscité de vives critiques révoquant en doute, et non sans motif, la véracité de ce témoignage. Gruel et Cousinot de Montreuil font de cette entrevue deux récits tout différents et qui paraissent empreints l'un et l'autre d'une singulière exagération : le premier nous montre la Pucelle aux genoux du connétable[2], tandis que, d'après le second, celui-ci « se mist en toute humilité devant la dicte Pucelle[3]. » D. Godefroy et D. Lobineau refusèrent d'admettre cette dernière assertion qu'ils regardèrent comme invraisemblable « et préjudiciable à la mémoire d'un si grand personnage. » Le P. Griffet se mit de son côté à étudier la question et arriva à peu près aux mêmes conclusions[4]. Nous avons quelque peine à nous représenter l'impérieux connétable de Richemont aux pieds de Jeanne d'Arc ou de La Trémoille, son plus mortel ennemi, dont il devait assez connaître l'égoïsme jaloux pour comprendre l'inutilité d'une aussi humiliante démarche, faite précisément à une époque où le concours surnaturel de Jeanne rendait ses services moins nécessaires. D'un autre côté, nous ne croyons guère à la prétendue hostilité que la Pucelle aurait d'abord montrée vis-à-vis du connétable. Elle avait été certainement mise en défiance par La Trémoille et son entourage, et le passé de Richemont l'autorisait à user de circonspection avec un allié dont le secours, déjà refusé par le roi, pouvait paraître suspect ; mais il n'entrait pas dans les vues de la Pucelle, si pressée de conduire le roi à Reims, d'engager une guerre particulière avec le connétable, s'il était véritablement animé de bonnes dispositions. D'ailleurs, le

1. *Ms.*, ch. XLVII, Buchon, p. 369.
2. *Ms.*, ch. L, Buchon, p. 369.
3. *Chronique de la Pucelle*, p. 304.
4. *Observations sur le connétable de Richemont*, par le P. Griffet, dans l'*Hist. de France*, du P. Daniel, 1755, in-4°, t. VII, p. 347.

récit de Gruel présente plusieurs contradictions et inexactitudes qui doivent nous mettre en garde. N'est-il pas singulier de voir Jeanne d'Arc, qui engageait d'abord ses hommes d'armes à combattre le connétable, se jeter ensuite à ses pieds dès qu'ils sont en présence? En outre, Richemont était-il bien alors dans une situation qui lui permît de prononcer les fières paroles que Gruel met dans sa bouche? Est-ce bien le ton avec lequel devait parler le connétable, formellement banni de la cour et désireux de rentrer en grâce auprès du roi, sur lequel Jeanne exerçait une influence, qu'il pouvait utiliser à son profit et opposer à celle de La Trémoille? Gruel semble avoir laissé libre carrière à son imagination pour donner quelque relief au rôle joué par son maître dans cette entrevue. Si Richemont prononça les paroles que son écuyer lui prête, il est à présumer qu'elles n'intimidèrent pas la Pucelle; car il ressort clairement des récits de Gruel et de Cousinot de Montreuil qu'elle se montra très réservée et prit toutes sortes de précautions pour s'assurer de ses bonnes dispositions[1]. Le premier nous apprend, avec beaucoup de ménagements, que son maître fut réduit à faire le guet sous les murs de Beaugency, et il ne manque pas d'ajouter, pour atténuer ce qu'il pourrait y avoir d'humiliant dans cet aveu, que « les nouveaux venuz doyvent le guet. » Il oublie qu'en règle cette obligation ne concernait ni le connétable de France, ni les gens de sa maison[2]. Que l'arrivée de Richemont au camp français ait achevé de démoraliser les troupes anglaises; qu'il se soit mis avec ardeur à leur poursuite pour les rejoindre et les battre complètement à Patay, personne ne le contestera; mais il est impossible, dans les circonstances où s'opéra sa jonction avec l'armée royale, de lui attribuer exclusivement, et l'initiative de la marche sur les Anglais, et l'honneur de la victoire qui revient à Jeanne d'Arc, dont le duc d'Alençon suivait les conseils. Selon nous, la vérité est que Richemont fut accueilli avec une défiance bien légitime par les troupes royales, et que Jeanne attendit pour se prononcer qu'il eût prouvé ses bonnes intentions : l'occasion se présenta à Patay, où le connétable et ses Bretons se comportèrent vaillamment; alors la Pucelle, se rendant à son désir, présenta en sa faveur une requête qui fut repoussée par le roi, grâce à l'influence

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 305.
2. Anselme, *Hist. généalogique*, 1730, I, 233.

pernicieuse que La Trémoille exerçait alors à la cour. Gruel, toujours trop porté à placer son maître au premier rang, a cru ajouter à sa gloire en diminuant celle de Jeanne d'Arc, et il nous donne du caractère des deux personnages et des circonstances dans lesquelles ils se trouvèrent en présence une peinture peu fidèle et dépourvue de toute apparence d'authenticité. L'éloignement du connétable fut un acte contraire à la bonne politique qui eût dû inspirer le conseil royal, mais il n'eut pas les fâcheuses conséquences dont parle Gruel[1]; car, si, peu après, le duc de Bedfort offrit la bataille au roi, il refusa ensuite de sortir de ses retranchements lorsque Charles VII, répondant en toute hâte à son appel, vint l'attendre en rase campagne près de Montépilloy, le 15 août 1429[2].

L'examen attentif que nous venons de faire des chapitres XXVI à LI de notre chronique montre l'importance considérable de cette partie qui contient en réalité l'histoire militaire de l'ouest de la France depuis l'arrivée de Richemont au pouvoir jusqu'à sa disgrâce. Les Anglais, voulant punir le duc de Bretagne des bonnes dispositions qu'il montrait pour la cause de Charles VII, surtout depuis l'entrevue de Saumur, trouvèrent un excellent moyen de le détacher de l'alliance française en menaçant d'envahir ses états, et ils portèrent de ce côté tous leurs efforts. Richemont commença par couvrir les frontières de la Bretagne, qu'il entendait avant tout préserver des horreurs de la guerre. Le théâtre des principaux événements se trouvant ainsi déplacé, Gruel, en sa qualité de Breton et d'écuyer du connétable, est plus à même que tout autre chroniqueur de nous en faire un récit exact, et, malgré les défauts que nous avons signalés, on peut dire qu'il n'a pas failli à sa tâche. Sans avoir la prolixité et la confusion qui caractérisent parfois la chronique de Monstrelet, ni l'exposition plus méthodique de l'œuvre de Berry, les chapitres de la biographie du connétable que nous venons d'étudier offrent sous une forme plus concise des renseignements qui complètent ou recti-

1. *Ms.*, ch. L, fin, Buchon, p. 370.

2. *Investigateur* (1881), p. 300. Rapport de M. E. Marbeau sur l'histoire de Montépilloy, publiée par M. Carra de Vaux dans la *Revue de Goele;* cf. Cousinot de Montreuil, p. 329 et s.; Monstrelet, IV, 344-347. Ce dernier prétend que Charles VII avait alors « très grant multitude de gens, trop plus sans comparaison qu'il n'y avoit en la compaignie des Anglois. »

fient les données des autres chroniqueurs. Par son contenu, cette partie appartient entièrement à l'histoire générale : Gruel est obligé de suivre son maître partout où les nécessités de la guerre l'appellent, et, le connétable dirigeant alors effectivement toute l'action militaire et même les relations diplomatiques, c'est vers lui que doit se porter l'attention de l'historien. Pendant cette période, Gruel devait nous montrer dans son maître le guerrier, le premier ministre et le diplomate. Il nous a fait suivre avec un soin minutieux la carrière militaire du connétable. L'échec de Richemont sous les murs de Saint-James de Beuvron, l'emparement et le siège de Pontorson, la délivrance de Montargis et même la victoire de Patay sont racontés dans des pages qui, malgré des inexactitudes, soutiennent avantageusement la comparaison avec les chroniques les plus importantes du xve siècle, et, si Gruel passe rapidement sur la guerre que se firent dans le Poitou les partisans du connétable et ceux de La Trémoille, il n'en est pas moins vrai qu'on trouverait difficilement ailleurs de plus amples détails. Il nous a laissé entrevoir assez clairement les intrigues qui s'agitaient autour de Charles VII, ne perdant pas une occasion de faire ressortir le « bon vouloir » et l'énergie du connétable, les obstacles que lui suscitaient l'indolence du roi et l'insatiable cupidité de ses favoris, qu'il n'hésitait pas à faire disparaître, jusqu'au jour où il rencontra sur sa route un rival plus heureux. Le différend du connétable avec le président Louvet et les anciens conseillers de Charles dauphin, l'enlèvement et la prise de Giac, l'exécution du Camus de Beaulieu, enfin la rivalité entre La Trémoille et le connétable tiennent une large place dans la narration, et cette partie n'est pas moins féconde en renseignements complètement nouveaux. Par contre, Gruel n'est pas au courant des relations diplomatiques qu'entretenait sans cesse le connétable avec la cour de Bourgogne, et, à ce point de vue, il y a une lacune considérable dans son œuvre. Lors même qu'il signale les conférences si nombreuses à cette époque, il s'attache surtout à nous décrire l'appareil extérieur de l'entrevue, ce que nous appellerions volontiers le décorum : c'est ce qu'il fait, par exemple, pour la conférence tenue à Saumur par le roi et le duc de Bretagne, mais jamais il n'aborde le côté politique de la question et nous lui demanderions vainement la teneur plus ou moins complète des traités.

IV.

LE CONNÉTABLE PENDANT SA DISGRACE.

(1429-1434.)

Gruel, après la vaine tentative faite par le connétable de Richemont pour rentrer en faveur auprès du roi, le suit maintenant dans sa retraite. Tandis que la marche victorieuse de Jeanne d'Arc sur Reims déplace brusquement le théâtre des grands faits militaires, le connétable disgracié reprend la route du Poitou, où son écuyer nous conduit dans cette partie de son récit. C'est assez indiquer le changement opéré dans le caractère de la chronique : l'auteur perd forcément le titre d'historiographe de France, qu'il pouvait revendiquer dans les chapitres précédents, pour se renfermer dans son rôle plus modeste de simple biographe du comte de Richemont, le seul qu'il ait d'ailleurs ambitionné. Est-ce à dire que son œuvre perde tout l'intérêt que nous aimions à signaler dans notre dernier paragraphe? Certes non; cependant, il n'est plus que secondaire, puisque les événements qui se passèrent dans l'Ouest sont peu importants et complètement effacés par la brillante campagne entreprise dans l'Orléanais, l'Ile-de-France et la Champagne. Gruel n'a plus à enregistrer, dans les limites étroites où il se confine, des sièges, des combats ou des conférences qui décident du sort de la royauté ; il assiste maintenant non aux péripéties de la lutte contre l'Angleterre, mais à une misérable querelle de partisans, résultat de la rivalité du connétable et de La Trémoille, deux ennemis acharnés qui consacrent à une guerre stérile et criminelle des forces qu'ils auraient pu employer à l'expulsion de l'étranger. Tous les chroniqueurs du XVe siècle ont suivi l'armée royale dans le voyage du sacre, et il est probable que Gruel n'eût pas ajouté, le cas échéant, beaucoup de détails nouveaux à ceux qui nous ont été transmis à ce sujet, tandis que, contraint par les circonstances, il a dû rapporter les événements qui se passaient sous ses yeux, et qui ont pour la plupart échappé aux investigations des autres annalistes. C'est surtout l'insuffisance et l'inexactitude des détails fournis par les chroniques sur l'état des provinces de l'Ouest, pendant la période

que nous allons étudier, qui donnent à cette partie de l'œuvre de Gruel une valeur incontestable.

Cependant, s'il fallait en croire Monstrelet, la biographie du connétable offrirait en cet endroit une lacune portant sur un fait d'un grand intérêt; il s'agit d'une prétendue campagne faite par le connétable dans la haute Normandie, aux environs d'Évreux[1]. Mais le silence gardé sur cette campagne, non seulement par Gruel, mais aussi par les *Cronicques de Normendie*[2] et la *Chronique du Mont-Saint-Michel*[3], nous fait révoquer en doute cette assertion. A la fin d'août 1429, le duc de Bedford quitta effectivement Paris pour aller mettre la Normandie en état de défense, non contre les troupes du connétable, mais contre une expédition de l'armée royale[4]. Il n'est pas présumable que Gruel, qui paraît n'avoir pas quitté son maître, ait omis un fait de cette importance, et, s'il eût réellement existé, tout à l'honneur de Richemont. Il en est autrement des intrigues ténébreuses auxquelles celui-ci se trouvait alors mêlé, et dont Gruel ne se préoccupe pas. Chassé de l'armée royale, abandonné par son propre frère le duc de Bretagne, dont la conduite politique subissait l'heureuse influence des succès remportés par Jeanne d'Arc depuis la levée du siège d'Orléans[5], Richemont paraît avoir renoué des relations avec le duc de Bourgogne, qui comptait sur son appui et se proposait d'en faire un connétable de Henri VI[6]. Cependant, ce projet n'eut pas de suite, sans doute à cause des négociations entamées d'un autre côté avec le roi et La Trémoille. Ces dernières seules ont attiré l'attention de Gruel qui, après avoir signalé la généreuse conduite du connétable envers un émissaire envoyé par La Trémoille pour l'assassiner, parle d'ouvertures qui furent faites au roi, alors à Poitiers[7]. La découverte d'un complot, auquel Richemont n'était sans doute pas resté étranger, vint donner un autre cours aux négociations[8], mais elles ne furent pas

1. Monstrelet, IV, p. 353.
2. Cf. édit. Hellot, p. 77.
3. Cf. édit. donnée par M. Luce, p. 31.
4. *Chronique* de Cousinot de Montreuil, p. 332.
5. Le 4 septembre 1429, Charles VII promettait au duc de Bretagne de traiter honorablement son fils aîné, qui se disposait à se rendre auprès du roi (Arch. de la Loire-Inférieure, E 105).
6. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, 415.
7. *Ms.*, ch. LI, Buchon, p. 371.
8. Il n'est peut-être pas téméraire d'avancer que le connétable est l'officier de

rompues, comme le dit Gruel, seulement le connétable fut tenu à l'écart; La Trémoille en effet se montrait aussi peu disposé à se rapprocher de son rival qu'il mettait d'empressement à gagner à sa cause le duc de Bretagne, avec lequel il signa un traité d'alliance le 22 février 1431[1]. Les fauteurs du complot auquel nous venons de faire allusion étaient les seigneurs de Thouars, de Lezay et de Vivonne qui, obéissant à des griefs personnels et à une impulsion étrangère, venant sans doute de Richemont lui-même, avaient formé le projet de s'emparer de La Trémoille, et même de la personne royale. Mais le favori menacé sut les prévenir à temps et les fit arrêter. Le procès qui suivit dut avoir assez de retentissement pour qu'on s'explique difficilement l'assertion de Gruel prétendant qu'ils furent enlevés par trahison et condamnés sans jugement; nous possédons plusieurs originaux et copies de l'arrêt en date du 8 mai 1431, portant la peine de mort contre les trois conjurés; les seigneurs de Lezay et de Vivonne furent exécutés, le vicomte de Thouars dut la vie à la recommandation de La Trémoille lui-même[2].

Gruel, en prenant parti pour les conjurés, a oublié son rôle d'historien pour embrasser la querelle de son maître, dont ils avaient servi la politique ténébreuse. Madame de Thouars, chassée des villes de son mari, vint implorer le secours du connétable contre leur ennemi commun, et la lutte recommença avec une nouvelle ardeur. Gruel est peut-être le seul à signaler les événements de cette guerre, qui désola pendant une année entière le Poitou, l'Aunis et la Saintonge et ne se termina qu'au commencement de 1432 par un traité en date du 5 mars, dont notre chronique reproduit, par exception, trois clauses portant restitution de Châteaulaillon au connétable, de Gençay à La Trémoille et remise de Mauléon à la garde de Prégent de Coetivy[3]. Mais le chroniqueur ne fait qu'indiquer les principales phases de la lutte

grande autorité visé dans l'arrêt du 8 mai 1431, qui fut prononcé contre les conjurés et dont M. de Beaucourt cite quelques passages (*Hist. de Charles VII*, t. II, p. 270).

1. Arch. de la Loire-Inférieure, E 181, p. 4. Muni d'un sauf-conduit que le duc de Bretagne lui accorda le 5 décembre 1430 (Archives de la Loire-Inférieure, E 93, pièce 6), La Trémoille n'hésita pas à se rendre à une conférence où fut signé le traité du 22 février suivant.

2. *Hist. de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, 273.

3. Arch. nat., J 245, n° 102.

sans s'étendre avec complaisance, comme il le fait habituellement, sur les belles escarmouches et les prouesses des hommes d'armes. Faut-il conclure de l'extrême concision de cette partie du récit que Gruel ne prit aucune part à la lutte, ou bien qu'il resta confiné à la garde de l'une des places de Richemont? Nous ne le pensons pas; si l'on admettait la seconde hypothèse, il serait surprenant qu'il n'ait pas donné sur cette place des détails plus circonstanciés qui nous eussent révélé sa présence, et nous ne remarquons aucune disproportion entre les différentes parties de la narration, qui revêt partout l'apparence d'un sommaire assez bref, il est vrai, mais très exact. Gruel, comprenant bien que ces mesquines querelles portent atteinte à la gloire de son maître et déshonorent également les deux adversaires, reste insensible aux joies de la victoire comme à la honte de la défaite. Il ne s'émeut guère de la reddition aux gens du roi de Marans, de Benon et de Châteaulaillon et signale à peine la prise de Gençay par les partisans du connétable. On fit l'appointement « tel quel, » dit-il. Richemont, avant la conclusion de ce traité, profita d'une suspension momentanée des hostilités pour se rendre à l'appel du duc son frère, qui le conviait au mariage du comte de Montfort et de Yolande, fille de la reine de Sicile[1]. Il semble que ce grand événement et les fêtes qui l'accompagnèrent auraient dû faire sortir notre chroniqueur de sa réserve, et cependant il n'y consacre guère qu'une simple mention. Il eût pu facilement, même en supposant qu'il n'ait pas accompagné son maître dans ce voyage, se procurer des notions plus étendues sur cette solennité. Mais Gruel n'est pas un peintre aimant, comme tant d'autres parmi ses contemporains, à reproduire les fêtes et les tournois; les mouvements de deux armées en présence, les péripéties d'un siège lui offrent seuls de l'attrait, et, quand il sort du cadre qu'il s'est imposé, il fait preuve d'une inexpérience facile à constater.

Des préparatifs de guerre remplacèrent bientôt à la cour de Bretagne les fêtes célébrées à l'occasion du mariage de François de Montfort. En effet, le duc d'Alençon, mécontent de n'avoir pu obtenir de son oncle Jean VI les sommes d'argent qu'il lui réclamait, c'est au moins ce qu'avance Monstrelet[2], ne trouva rien de mieux à faire que de se dédommager aux dépens du chancelier de

1. *Ms.*, ch. LII, Buchon, p. 371.
2. Monstrelet, V, p. 11.

Bretagne, qu'il fit enlever près de Nantes et emmena prisonnier à Pouancé. Le duc, vivement courroucé de l'emprisonnement de son chancelier, mit, dès le mois de janvier 1432, le siège devant la place où Jean de Malestroit était détenu, après avoir enrôlé dans son armée des hommes d'armes anglais qui se trouvaient alors à Vannes : le connétable vint lui-même se joindre aux assiégeants à la tête de quinze hommes d'armes et de quinze archers[1]. On ne saurait reprocher à Gruel de n'avoir pas fait mention de la mise au pillage du Plessis-Guerrif, fait qui ne tient qu'une place minime dans un épisode où le connétable lui-même n'apparaît qu'au second plan[2]. Mais est-il bien certain que celui-ci s'employa aussi activement que l'affirme son biographe à la conclusion de la paix? Cette intervention, bien naturelle, n'aurait pas lieu d'être mise en doute, si l'on ne connaissait les tendances de Gruel à nous montrer toujours son maître sous le jour le plus favorable; il est singulier en effet qu'il n'y soit fait aucune allusion dans la teneur du traité de paix, signé le 19 février 1432, et ratifié par Marie de Bretagne, duchesse douairière d'Alençon, le 3 avril 1433[3]. N'est-il pas aussi vraisemblable de penser, avec Monstrelet, que le duc d'Alençon, voyant la mauvaise tournure que prenait l'affaire, et craignant pour sa femme alors en couches dans la ville assiégée le danger d'une pareille situation, jugea prudent de s'humilier et de satisfaire les exigences de son puissant rival? Gruel omet une des principales clauses du traité qui fut alors conclu, car le duc d'Alençon consentit, non seulement à rendre la liberté au chancelier de Bretagne, mais aussi à livrer au duc la place de la Guierche[4]. Le traité de Rennes du 5 mars 1432, dont Gruel a précédemment parlé[5], ne mit pas complètement les places du connétable à l'abri des attaques de ses ennemis qui cherchaient toujours à s'en emparer, soit par trahison[6], soit de vive force.

1. Arch. de la Loire-Inférieure, E 178; *Preuves* de D. Morice, II, 1234-1235, *Extrait du compte d'Aufroy Guynot.*

2. Voir sur la dévastation de cette place une lettre par laquelle Jean VI dédommage Jacques Bonenfant des pertes qu'il a essuyées dans cette affaire (*Preuves* de D. Morice, II, 1252).

3. *Preuves* de D. Morice, II, 1248; Archives de la Loire-Inférieure, E 178.

4. Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Ballon.

5. Cf. ci-dessus, p. 561.

6. Voir la condamnation d'un traître qui avait promis de livrer la place de Mervent (Bibl. nat., ms. fr. 8819, fol. 51 r°).

Mervent, enlevé par La Hire le 8 juin 1432, fut rendu aux troupes de Richemont quelques jours plus tard. Gruel prit sans doute une part personnelle à cet événement, soit parmi « les gens de l'ostel, » soit parmi « les nobles des terres du dit seigneur[1]. » Cependant, les deux partis commençant à se fatiguer d'une lutte sans terme, la guerre cessa peu à peu, et notre chronique ne signale aucun acte d'hostilité pendant la fin de l'année 1432. Richemont, revenant à ses premiers projets, essaya d'en finir avec son ennemi en recourant à la ruse. Gruel, qui avait jugé bon de passer sous silence, sans doute à cause de leur mauvais résultat, les premières tentatives d'enlèvement dont La Trémoille avait été victime, revendique maintenant pour son maître l'honneur d'avoir dirigé le complot qui amena la chute du favori[2].

Le connétable, n'ayant plus à lutter contre un ennemi personnel, va désormais retourner ses armes contre les Anglais, en face desquels nous ne l'avons pas vu depuis la journée de Patay. Nous avons signalé ailleurs les causes que nous attribuons à la concision qui règne dans les chapitres LI à LV[3]; ces causes disparaissent par la cessation des hostilités contre La Trémoille; le connétable de Richemont va reprendre la place que son titre lui assigne à la tête des armées françaises ; dès lors, le caractère et la forme du récit subissent une heureuse modification; à la concision et à la réserve succèdent l'ampleur et cette abondance de détails que nous avons pu remarquer dans les chapitres XXVI à L.

Le chroniqueur, débarrassé des scrupules qui l'ont empêché de s'étendre plus longuement sur les fâcheux démêlés auxquels son maître avait pris une trop large part depuis son éloignement de la cour, semble plus à l'aise et tout heureux de pouvoir montrer ce que « monseigneur le connestable... sçavoit faire. » Il saisit avec empressement l'occasion que lui fournit la tentative faite par ce dernier pour s'opposer à la reddition de Sillé-le-Guillaume aux Anglais, et lui consacre un long chapitre dont le héraut Berry ne nous donne qu'un résumé bien succinct[4]. Si Gruel n'avait considéré que le résultat de cette campagne, résultat bien peu appréciable, puisque Sillé-le-Guillaume tomba néanmoins au pouvoir

1. *Ms.*, ch. LIII, fin, Buchon, p. 372.
2. Cf. ci-dessus, p. 561 et s.; *Ms.*, ch. LIV, Buchon, p. 372.
3. Cf. ci-dessus, p. 562.
4. *Hist. de Charles VII*, dans D. Godefroy, p. 387.

de l'ennemi, il ne lui aurait pas accordé une si grande attention ; mais c'est Richemont qui commande, c'est lui qui dirige l'entreprise ; elle prend alors aux yeux de son écuyer une tout autre importance, et il nous la fait connaître jusque dans ses moindres détails. Cette expédition, conduite avec une lenteur et une indécision qui permirent aux Anglais d'occuper presque tout le Maine, n'est pas de nature à donner une haute idée des talents militaires du connétable, et il n'a pas encore conquis la réputation qu'on lui a faite, mais le voici rallié une fois de plus à la cause royale et en mesure par conséquent de montrer son habileté.

Pour résumer le caractère et la valeur de notre chronique dans les chapitres que nous venons de passer en revue, nous dirons que Gruel n'avait plus à y écrire l'histoire d'un connétable de France combattant pour la délivrance de son pays, mais celle du comte de Richemont soutenant une guerre civile contre un des principaux conseillers de la couronne et contre le roi lui-même. L'intérêt de la chronique est pour ainsi dire amoindri et localisé, et ne se trouve plus concentré que sur quelques rencontres de partisans. Cependant, considérée à ce point de vue, elle conserve une importance incontestable, et nous en sommes réduits, par l'absence de toute autre source historique plus complète, à regretter la réserve que Gruel s'est imposée volontairement. La campagne de Sillé-le-Guillaume forme une transition heureuse entre la partie antérieure du récit et les passages qui suivent.

Achille Le Vavasseur.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Fouilles et Sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen de Rouen, décembre 1884-février 1885, par le comte D'ESTAINTOT. Paris, Alphonse Picard, 1886. In-8°, 50 p. avec figures.

Les fouilles relatées dans ce volume ont été exécutées sous la direction de M. Sauvageot, architecte diocésain, en présence de plusieurs membres de la commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. Ceux-ci en ont dressé, pour la commission, un procès-verbal détaillé. M. le comte d'Estaintot s'est proposé de résumer et de mettre en lumière les principaux résultats acquis.

Un grand nombre de sarcophages mérovingiens ont été découverts. Ils ont fourni des armes et des bijoux. Ces objets ont été donnés par la fabrique de Saint-Ouen au musée départemental. M. d'Estaintot décrit les plus curieux et en donne des dessins. On remarquera surtout un grand fauchard ou fer tranchant courbé en forme de faucille, de 0m65 de longueur, destiné à être monté à l'extrémité d'une hampe de bois, et un style à écrire, d'argent, revêtu d'une feuille d'or. On n'a trouvé aucune inscription. Selon la tradition, plusieurs princes et princesses de la première race auraient été ensevelis à Saint-Ouen. Ces dernières fouilles ne nous apprennent là-dessus rien de nouveau.

Au point de vue historique, la découverte la plus intéressante a été faite dans une autre partie du terrain fouillé et ne concerne pas l'époque mérovingienne. C'est celle de la sépulture d'un abbé de Saint-Ouen du XIIe siècle, Rainfroid, mort en 1150. Son épitaphe était gravée sur une lame de plomb. Elle avait neuf lignes; les trois dernières sont entièrement effacées, les six autres se lisent encore en partie :

† HIC REQVIESCIT PIE MEMORIE DO
NNVS RINFREDVS MO///CHVS ET ABB'S HVIVS
LOCI QVI ECCLESIAM ISTAM POST
COMBUSTIONE ////////////////////////// AVIT MV
RO CINSIT ////////////////////////////// ET ALIIS
BONIS //

Julien HAVET.

Les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles, par Maurice Prou, archiviste paléographe, élève de l'École des hautes études. Paris, Larose, 1884. In-8°, 176 pages. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.)

« Dès la première moitié du XIIe siècle, les habitants de la paroisse « de Lorris avaient obtenu du roi Louis VI une charte de coutumes, « devenue rapidement célèbre. Les registres de la chancellerie royale « nous ont conservé la confirmation de Louis VII, datée d'Orléans en « 1155. Un incendie, survenu à Lorris pendant un séjour de Philippe-« Auguste, détruisit la ville presque entièrement et consuma l'original « de la charte, déposé aux archives de la communauté. » Le roi accorda aux bourgeois un nouveau diplôme, de même teneur que celui de 1155 (Bourges, 1187, entre le 29 mars et le 31 octobre). Ces privilèges, auxquels M. Prou a consacré l'ouvrage que nous analysons, ont été encore confirmés par Charles VII en 1448 et par Louis XIII en 1625.

La charte de Lorris obtint un immense succès : elle devint au XIIe et au XIIIe siècle la loi d'un grand nombre de villages du centre de la France. M. Prou, après avoir étudié en elle-même la charte de Lorris, la suit de proche en proche dans le domaine royal, dans les domaines des maisons de Courtenay et de Sancerre, en Champagne. Il a dressé avec soin une liste chronologique des chartes copiées en totalité ou en partie sur les coutumes de Lorris et, pour faciliter les recherches, il a donné ensuite une liste alphabétique des villes et des villages dont les chartes dérivent des coutumes de Lorris.

Le texte même de la coutume de Lorris, édité avec grand soin, et des pièces justificatives fort bien choisies terminent le volume.

On ne pouvait souhaiter sur la charte de Lorris un meilleur travail : cette monographie est excellente.

Paul Viollet.

Chevalier (l'abbé Ulysse). *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369, publié d'après l'original des archives de la préfecture de l'Isère*. Romans, octobre 1886. In-8°.

Le compte de Raoul de Louppy, publié par M. l'abbé U. Chevalier, se divise en deux parties : la première comprenant les recettes et les dépenses faites par Raoul pendant qu'il fut gouverneur du Dauphiné, c'est-à-dire depuis le 7 octobre 1361 jusqu'au 10 décembre 1369 ; la seconde partie comprenant les recettes et les dépenses faites du 8 octobre 1373 au 31 mars 1376 par le même personnage, comme administrateur des châtellenies de Clermont-en-Argonne, Vienne-le-Château et Guémenières, possessions de la comtesse de Bar. Le premier compte fut

entendu à Paris, en la chambre des comptes, le 12 avril 1375 et le 19 janvier 1376; le second, le 28 avril 1376.

Ce document nous est parvenu, pour partie du moins, en double exemplaire. L'un de ces exemplaires est aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican, dans le fonds de la reine Christine, où il porte le n° 1247[1]. C'est un rouleau composé de treize peaux de parchemin et mesurant environ 8m14 de longueur, sur une largeur qui varie entre 0m25 et 0m26. La fin du rouleau a disparu. Le texte du compte s'arrête avec les mots *dont il chiet,* qui se trouvent à l'article 120[2], ligne 25 de la page 56 dans l'édition de M. l'abbé Chevalier.

L'autre exemplaire est complet, sauf quelques lacunes au commencement. Il est conservé à Grenoble, dans les archives départementales de l'Isère, sous la cote B 3173. C'est un rouleau formé de vingt-cinq peaux de parchemin, long d'environ 14 mètres, sur une largeur moyenne de 0m27 1/2.

M. l'abbé Chevalier a reproduit le rouleau de Grenoble; quant à celui du Vatican, il ne paraît pas l'avoir examiné. Il estime, en effet, que ces deux exemplaires d'un même compte sont les deux copies sur parchemin auxquelles il est fait allusion à l'art. 123 (p. 59), et qui, d'après lui, ont été collationnées avec le compte original le 10 janvier 1382 (1383, n. st., art. 138). Cette hypothèse admise, on comprend que l'éditeur ait préféré au texte incomplet du Vatican le texte complet de Grenoble. Mais je ne saurais souscrire à son opinion. Je crois que le rouleau de Grenoble a été copié sur celui du Vatican, et que ce dernier, par conséquent, n'est autre qu'un fragment considérable de l'original dont il est parlé à la fin du texte des archives de Grenoble.

Le texte du compte de Raoul de Louppy est accompagné de notes marginales, qui constituent les observations des auditeurs de la chambre de Paris commis à examiner ce compte. Or, toutes les notes marginales qui figurent sur le rouleau du Vatican ont été reproduites sur le rouleau de Grenoble. Mais, tandis que, sur le premier, elles ont le caractère d'additions dues à des mains diverses, sur le second, au contraire, elles sont toujours de la même écriture que le texte de l'article auquel elles correspondent. Quelques observations mises en marge du rouleau de Grenoble ne se trouvent pas sur le rouleau du Vatican;

1. Ce manuscrit m'a été signalé en décembre 1884 par mon confrère et ami M. Ernest Langlois, membre de l'École française de Rome.

2. J'adopte la numérotation des articles telle qu'elle a été établie par M. l'abbé Chevalier, bien qu'elle ne me semble pas exacte. Ainsi, l'art. 36 doit être divisé en deux articles, et l'art. 37 devrait porter le n° 38. L'art. 61 devrait être numéroté 60, parce que le paragraphe qui précède (art. 60) ne constitue pas un article, mais un titre, comme le prouvent les mots *Primus articulus* écrits sur le rouleau du Vatican, en face de l'article qui ouvre le chapitre de la dépense, c'est-à-dire l'art. 61 de l'édition de M. l'abbé Chevalier.

il est probable qu'elles ont été ajoutées par les gens des comptes du Dauphiné sur cette copie que leur avait envoyée la chambre des comptes de Paris. De plus, certaines additions faites en pleine ligne à la fin des articles sur l'exemplaire du Vatican ont passé sur celui de Grenoble, sans qu'on puisse les distinguer du texte primitif. Par exemple, à la suite de l'article 34, on a ajouté sur le rouleau du Vatican : « Capiuntur ut immediate, valent IIIc IIIIxx V flor. V groz petiz. » Ces mots, sur le rouleau de Grenoble, sont de la même main que le reste de l'article. Le même fait se reproduit à l'art. 53. Et encore, dans le chapitre de la dépense, toutes les conversions de florins de bon poids en florins delphinaux ou de petit poids, qui terminent la plupart des articles, ont été ajoutées sur le rouleau du Vatican ; le scribe de l'exemplaire de Grenoble les a reproduites sans les distinguer de la rédaction première. Quant aux passages complètement barrés sur le rouleau du Vatican, le copiste a toujours négligé de les reproduire sur le rouleau de Grenoble. Ainsi, à la fin de l'art. 62, on avait d'abord écrit : « VIc LXIII flor. IX groz petit poiz » ; les mots LXIII flor. IX groz petit poiz » ont été rayés et remplacés par ceux-ci : « XXXI flor. demi » ; le copiste du rouleau de Grenoble, tenant compte de cette correction, a écrit : « VIc XXXI flor. et demi. » A l'article 63, le texte du Vatican portait d'abord : « CVIII florins et demi de petit poiz » ; à la suite, les auditeurs des comptes ont fait ajouter : « Dont il chiet pour ses gaiges ordinaires par les III jours dessus diz XXIIII florins IX groz I tiers, demeure IIIIxx III florins VIII groz II tiers » ; en même temps qu'ils expliquaient cette réduction par la note marginale : « Deducantur ut supra pro vadiis suis XXIIII flor. IX groz I tiers, quia infra Dalphinatum deducuntur ut supra[1]. » Toutes ces corrections ont perdu, je le répète, sur le rouleau de Grenoble le caractère d'additions. Le dernier exemple que j'ai cité, — et j'en pourrais donner beaucoup d'autres analogues, — suffirait à montrer que le texte du Vatican est l'original du compte qui fut conservé dans les archives de la chambre des comptes de Paris, et sur lequel les auditeurs avaient consigné leurs observations. Une dernière remarque achèvera de démontrer que le rouleau de Grenoble a été copié sur celui du Vatican. A la fin de la première feuille de parchemin du rouleau du Vatican, le scribe a mis en marge le total des recettes portées sur cette feuille[2] : « Summa IIm VIIc IIIIxx VII flor. X gross. I tiers. » Cette somme a été reproduite au même endroit du compte, sur le rouleau de Grenoble[3], bien qu'elle n'y

1. Le gouverneur du Dauphiné était tenu de pourvoir avec ses gages ordinaires aux frais des voyages qu'il faisait dans les limites de son gouvernement.

2. Les comptables actuels ne font pas autrement quand ils inscrivent au bas d'une page la somme totale des recettes ou dépenses contenues dans cette page.

3. On la trouvera imprimée à la suite de l'article 18 dans l'édition de M. l'abbé Chevalier.

eût plus aucune raison d'être, puisque les feuilles de parchemin des deux rouleaux ne sont pas de même longueur.

Je crois donc que, pour la partie qui est commune aux deux exemplaires encore existants du compte de Raoul de Louppy, l'éditeur eût mieux fait de suivre le texte du rouleau du Vatican; l'emploi de caractères spéciaux pour les additions eût rendu le document qu'il publie plus intelligible, et surtout eût mieux mis en lumière la façon dont les auditeurs procédaient à l'examen des comptes.

La comparaison que j'ai faite du rouleau du Vatican avec celui de Grenoble me permet de proposer quelques corrections au texte publié par M. l'abbé Chevalier[1].

Le début lacéré dans *Gren.* peut être restitué par *Vat.* : « Compte de Raoul, sire de Louppy, chevalier, jadiz gouverneur du Dalphiné de Viennois, des receptes et mises par lui faites tant pour cause de plusieurs et divers veages et chevauchées par lui faiz à armes et autrement, tant par le paiz du dit Dalphiné, pour la necessité, reconfort, visitacion, deffense et seurté d'icellui, comme en Avignon, en Savoye, Arle, Languedoc, en France et en plusieurs autres lieux, tant de commandement de bouche... » — Page 1, ligne 17 : « en est à plain. » *Vat.* : « en est plus à plain. » — Art. 2, en marge de *Vat.*, on lit : « Compotus dicti Philippi, » ce qui explique la note marginale de *Gren.* reproduite dans *Edit.*, p. 2, note 2 : « Capiuntur per IIIIum computum; ibi corrigitur. » Il s'agit du quatrième compte de Philippe Gillier. — Art. 3, *Edit.* : « Guillaume de la Parrete, » *Vat.* : « Guillemin de la Perretere. » — Art. 4, *Edit.* : « 33 gelines 23 gros 1 tiers[2], » *Vat.* : « XXXIII gelines prisiées XXIII groz I tiers. » — Art. 4, *Gren.* : « XI florins, V groz, I tiers petiz, » *Vat.* : « X florins, V groz, I tiers petiz. » — Art. 6, *Gren.* porte une addition marginale qui ne se trouve pas sur *Vat.*, mais elle est d'une autre main que le texte et les autres notes; elle est reproduite dans *Edit.*, p. 3, n. 2, mais, au lieu de : « in computo Bellivisus Frco Machori, » il faut lire : « in computo Bellivisus finito MCCCLXII »; de plus, je crois que la virgule placée avant *citra* doit être reportée après ce mot, et que *arra* doit être lu *corri(gere)* ou *corri(gitur)*. — A l'art. 11, je pense que l'abréviation *mons.* doit être lue *monseigneur* plutôt que *monsire*. — Art. 20, *Edit.* : « et en argent comptant 4 (= 80) flor. 9 gros et demi. » Je ne comprends pas la correction de 4 en 80. — Art. 22, l. 6, *Edit.* : « et 23 sommes et demie de vin, » *Vat.* : « en XXIII sommes et demie de vin. » — Art. 24, à la fin, *Edit.* : « en may 1363, » *Vat.* : « en may CCCLXIIII. » — Art. 30, *Edit.* : « Michel Ailloust, » *Vat.* : « De

1. Je désignerai par *Vat.* le rouleau du Vatican, par *Gren.* celui de Grenoble, et par *Edit.* la publication de M. l'abbé Chevalier.

2. M. l'abbé Chevalier a partout substitué aux chiffres romains de *Gren.* des chiffres arabes.

Michel Ailloust. » — La note marginale de l'art. 35, *Edit.*, p. 10, n. 1, s'applique également aux articles 36, 37 et 38, comme l'indique une accolade sur *Vat.* — Art. 36, *Edit.* : « que il receut de Pierre Arnoul dit Gaiet, » *Vat.* : « que il recut par la main de Pierre Ernoul dit Gayet. » — Art. 43, *Vat.* porte cette note marginale : « Declaret cujus ponderis, et ad quam summam ascendit dicta composicio, et habeatur residuum. » Cette note ne figure pas dans *Edit.*, et je crois cependant qu'elle a été transcrite sur *Gren.* — P. 12, après l'article 45, *Edit.* : « Summa relicte, » corrigez : « Summa recepte. » — P. 12, n. 2, *Edit.* : « pars cadit, » *Vat.* : « pars cadat » ; *Edit.* : « et ideo ordinatum quod, » *Vat.* : « et ideo ordinatum fuit quod » ; *Edit.* : « quod mittat copias, » *Vat.* : « quod mittant copias » ; la seconde partie de la note 2 de la page 12 ne se rapporte pas à l'art. 46, mais à l'art. 47 ; à la fin de la note, *Edit.* : « dictam accusationem, » *Vat.* : « dictam excusationem. » — Art. 47, p. 13, l. 1, *Edit.* : « fais deux fois, » *Vat.* : « fais par II foys » ; même article, *Edit.* : « 317 florins, » *Vat.* : « IIIc XII flor. » — Art. 48, l. 2, *Edit.* : « rendi, » *Vat.* : « rendu. » — P. 14, n. 1, l. 2, au lieu de : « Lune XXIIIIta novembris, » j'ai lu sur *Gren.* et sur *Vat.* : « Hinc XXIIIIta novembris » ; mais cette lecture n'est pas certaine. — Art. 59, à la fin, *Edit.* : « 14956 flor. ponderis Dalphinatus, » *Vat.* : XIIIIm IXc LVI flor. petiz ponderis Dalph[inatus]. » — Art. 61, l. 10, *Edit.* : « enjointes, audit lieu d'Avignon, » *Vat.* : « enjointes faire audit lieu d'Avignon. » — Art. 62, outre la note marginale reproduite p. 19, n. 1, dans *Edit.*, il y a dans *Vat.* une autre note, placée en face les premières lignes de l'article et ainsi conçue : « Totum infra Dalphinatum *et sic debent deduci vadia sua qui ascendunt per XXXVI dies, ad estimacionem ut supra, IIc IIIIxx XVII flor. III gros II tiers* et ideo radere ipso domino presente. » Le passage imprimé ici en italiques a été rayé sur *Vat.* et n'a pas été reproduit dans *Gren.* — Art. 64, p. 21, l. 9, *Edit.* : « et tout le conseil, » *Vat.* : « atout le conseil. » — P. 22, note 3, cette note devrait être placée à la p. 21, avec renvoi au mot *chevaux*, à la ligne 19. — P. 22, l. 1, *Edit.* : « et trois chevaliers, » *Vat.* : « et III chevaliers. » — P. 31, note 1, au lieu de *loquitur*, je crois qu'il faut lire *loquatur*. — Art. 73, avant-dernière ligne, *Edit.* : « 18 florins 4 quins, » *Vat.* : « XVIII florins IIII quars. » — La note de la p. 33, ainsi indiquée : *En m. du n°* 73, se rapporte aux art. 73 et 74, comme l'indique une accolade sur *Vat.* — La note 1 de la p. 34 se rapporte à l'article 75 *a*. — Art. 76, *Edit.* : « demeure 68 flor. 11 gros, » *Vat.* : « demeure LXVIII florins IX groz, » qui est la bonne leçon. — P. 37, n. 2, *Edit.* : « ibi dom. procuratorem, » *Vat.* : « ibidem dictum procuratorem. » — Art. 85, l. 4, *Edit.* : « les choses couchees, » *Vat.* « les choses touchées. » — Art. 87, p. 41, l. 4, *Edit.* : « 24 chevaux, » *Vat.* : « XXXIIII chevaux. » — P. 42, après l'art. 89, on lit sur *Vat.* cette note, qui a été rayée : « Summa dierum VIc XLIII, a VIII flor. II groz demi et I/XIIe per diem, valent Vm IIIc IX flor. » — Art. 90, l. 4,

Edit. : « comme concernans, » *Vat.* : « comme autrement. » — P. 43, l. 9, *Edit.* : « et 7 s. pour 15 escuier, » *Vat.* : « et VII s. pour escuier. » — P. 44, l. 2, *Edit.* : « 1362, » *Vat.* : « CCCLXIII. » — La note 2 de la p. 47 se rapporte aux art. 99 et 100. — La note 2 de la p. 48, *sine lictera,* qu'il vaut mieux lire *sine licteris,* s'applique aux art. 103, 104 et 105. — Art. 112, 3e ligne avant la fin du texte de la p. 52, *Edit.* : « 95 florins 5 gros, » *Vat.* : « VIIIXX XV florins V groz. » — P. 53, l. 2, *Edit.* : « 83 flor. 3 gros, » *Vat.* : « VIXX III flor. III groz. » — Art. 113, 4e ligne avant la fin de l'article, *Edit.* : « 129 florins 6 groz, » *Vat.* : « VIXX XIX florins VI groz. » — La note 1 de la p. 54 se rapporte aux articles 115, 116 et 117. — P. 55, l. 16, *Edit.* : « que son retour fut à Grenoble, pour chascun jour 2 florins, » *Vat.* : « que son retour fut à Grenoble par devers ledit gouverneur, par XIIII jours, pour chascun jour deux florins. » — P. 55, n. 2, l. 3, *Edit.* : « de contentis in serie, » *Vat.* : « de contentis hic in serie. »

M. l'abbé Chevalier a pris soin de dresser l'itinéraire de Raoul de Louppy, depuis le 7 octobre 1361 jusqu'au 10 décembre 1369, à l'aide des renseignements que lui ont fournis le compte même de Raoul, les archives de l'Isère et celles de la Drôme, les archives communales d'Embrun et celles de Romans, et les documents publiés en divers ouvrages. Deux pièces originales du cabinet des titres à la Bibliothèque nationale permettent d'ajouter deux dates à cet itinéraire. Le 23 juillet 1364, Raoul de Louppy était à Romans [1], et, le 3 novembre de la même année, il se trouvait à Grenoble [2].

1. Quittance par laquelle Raoul de Louppy reconnaît avoir reçu de Jean du Pont, trésorier du Dauphiné, 750 florins de poids delphinal à lui dus sur ses gages de gouverneur (cabinet des titres, vol. 1760).

2. Mandement de Raoul de Louppy, donnant ordre à Jean du Pont de payer à Raynaud Raymond, juge mage des appels, procureur général et avocat fiscal du Dauphiné, la somme de 100 florins de poids delphinal à lui due sur ses gages de l'année commencée le 1er juillet précédent (cabinet des titres, même volume). — Je saisis l'occasion qui se présente à moi de signaler quelques autres actes originaux de Raoul de Louppy conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Paris, 13 avril 1355. Raoul, sire de Louppy, chevalier et conseiller du roi, mande à Roland Pogery, receveur de Paris, de payer 24 livres parisis à Garnier de Saint-Denis, sergent d'armes, qui avait reçu l'ordre d'arrêter la comtesse de Longueville (collection Clairambault, titres scellés, vol. 67, fol. 5199, n° 4505). — 2 juin 1355. Raoul de Louppy reconnaît avoir reçu 33 livres 6 sous 8 deniers tournois de Garin de Moret, receveur de Champagne, à valoir sur le don à vie de 100 livres de terre qu'il prend annuellement en la recette de Champagne (ibid., fol. 5199, n° 4506). — Grenoble, 4 juin 1364. Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, reconnaît avoir reçu de Jean du Pont, trésorier du Dauphiné, 42 florins de poids delphinal à lui dus sur ses gages de gouverneur (cabinet des titres, vol. 1760). — La Côte-Saint-André, 31 juillet 1364. Raoul de Louppy mande au trésorier du Dau-

Tous les historiens qui font de l'administration royale au XIVe siècle l'objet de leurs études sauront gré à M. l'abbé Chevalier d'avoir imprimé un document aussi précieux. Ils pourront regretter toutefois que l'éditeur n'ait tenu aucun compte du manuscrit conservé au Vatican.

Maurice Prou.

Histoire des états généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par M. le président Clerc. Besançon, Marion, 1882. In-8°, 2 vol., 464 et 420 pages.

Suivant M. Clerc, les états remontent, en Franche-Comté, à Philippe le Hardi, fils du roi Jean, lequel fut duc de Bourgogne en 1364 et comte de Bourgogne vingt ans plus tard. Ils seraient, au dire de l'auteur, plus anciens dans le duché que dans la comté de Bourgogne ; M. Clerc croit pouvoir fixer à l'année 1384 la première réunion des états de Franche-Comté.

L'auteur a écrit l'histoire des états de cette province depuis 1384 jusqu'à leur abolition en 1674 : il étudie leur rôle politique, session par session, plutôt qu'il ne décrit leur organisation ; j'eusse souhaité des renseignements plus abondants sur le régime électoral et, en général, sur les diverses questions qui touchent à l'ordre administratif.

Les états de Franche-Comté, qui jouèrent, dans diverses circonstances, un rôle considérable, ont eu, jusqu'en 1662, le droit de voter et d'asseoir sur la province des impositions pour faire face aux besoins locaux.

Parmi les actes qui accusent le plus nettement l'importance politique des états, je relève : en 1451, les réclamations des deux Bourgognes, qui arrachèrent au duc Philippe le Bon la suppression d'un droit dit de *tréhu* sur les vins, imposé sans le consentement des états ; en 1517, la décision quasi-souveraine des états de la Franche-Comté, qui, mécontents des ordonnances de la duchesse Marguerite, nommèrent d'autorité des commissaires chargés de reviser cette législation ; en 1662, les réclamations contre la vénalité des charges ; en 1666, les conditions rigoureuses mises à la délivrance à l'Espagne du don gratuit[1].

Paul Viollet.

phiné de délivrer à Jean de Sommericourt, procureur de Nicolas de Tours-sur-Marne, prévôt de l'église de Reims et conseiller delphinal, la somme de 50 florins pour un quart des gages annuels dus audit Nicolas (ms. français 20.006, pièce n° 42). — 20 mai 1374. Raoul de Louppy, conseiller du roi, reconnaît avoir reçu de Gille Billet, grenetier du grenier du sel à Paris, 200 florins d'or francs en diminution d'une somme plus grande à laquelle le roi était tenu envers lui pour un voyage fait en Bohême et en Hongrie (coll. Clairambault, titres scellés, vol. 67, fol. 5199, n° 4507).

1. Voyez t. Ier, pp. 25, 40, 54 ; t. II, p. 163.

La Vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet (1335-1342), par M. André Joubert. Mamers, Fleury et Dangin, éditeurs, 1886. In-8°, 55 p.

La *Bibliothèque de l'École des chartes* a déjà rendu compte plusieurs fois des ouvrages de M. André Joubert. La nouvelle étude qu'il vient de publier ne fait pas moins d'honneur que les précédentes au zèle du fécond auteur. Le rouleau inédit qui en a fourni la matière mesure 9^m50 de long sur 0^m25 de large; il a été communiqué à M. Joubert par notre confrère M. A. de la Borderie. On y trouve une série de baux et de comptes se rapportant à diverses métairies du comté de Laval. M. Joubert a su tirer de ces documents, compris entre les dates de 1335 et de 1342, des détails nombreux et instructifs sur la vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle. Après quelques observations générales sur l'état de l'agriculture en France un peu avant la guerre de cent ans, l'auteur reproduit les passages les plus intéressants des baux[1], dont il élucide les termes obscurs. L'ensemble de ces renseignements concorde avec ce que disent de la situation favorable du royaume à ce moment les savants les plus autorisés; et M. Joubert cite fort justement à ce propos les savants travaux de MM. Lecoy de la Marche et Siméon Luce. La présente publication constitue, en somme, une nouvelle contribution à l'histoire économique du Maine et on doit féliciter M. Joubert d'utiliser aussi bien les loisirs dont il dispose.

P. Bonnassieux.

Lettres et Mémoires inédits de M. d'Étigny, intendant de la généralité d'Auch et de Pau, de 1751 à 1767, publiés par Paul Parfouru, archiviste du Gers, correspondant du ministère de l'instruction publique, officier d'Académie. Auch, Cocharaux, 1885. In-8°, 31 p.

Dans cette petite brochure, dont le contenu ne répond guère au titre vraiment trop large et qui est extraite de l'*Annuaire du Gers* pour 1885, notre confrère M. Parfouru publie quelques lettres et notes de M. d'Étigny relatives : 1° à la suppression des écoles de village; 2° à la révocation du premier secrétaire de l'intendance; 3° à l'affaire du parlement de Pau (mai 1765) et à la disgrâce de l'intendant.

Ces trente pages offrent un réel intérêt, les premières surtout, qui

1. Ces détails sont présentés au lecteur d'une manière qui ne nous satisfait pas complètement. L'ordre méthodique nous eût semblé préférable, à défaut d'une publication intégrale du texte; l'auteur aurait ainsi relevé tour à tour les divers prix des bœufs, vaches, brebis, etc., du Haut-Maine de 1335 à 1342, la composition moyenne des troupeaux des diverses métairies au même moment, etc.

se rapportent à la suppression des écoles de village. M. Parfouru nous entretient là d'une question aussi curieuse qu'importante. Est-il vrai que, vers le milieu du XVIIIe siècle, le gouvernement ait cherché à détruire l'enseignement primaire dans les campagnes? Nous avons vainement cherché à nous renseigner sur ce point. Les papiers d'archives, mémoires ou correspondances que nous avons pu consulter ne nous ont rien appris à ce sujet. Nous sommes fort tenté de croire que la conduite de M. d'Étigny a été dictée par des convenances ou des exigences locales et que peu d'intendants ont écrit comme lui, dans une correspondance officielle : « Dans les campagnes, rien n'est moins nécessaire au paysan que de sçavoir lire » (v. p. 11). La tendance constante du pouvoir royal au XVIIIe siècle paraît, en effet, avoir été favorable à la diffusion de l'instruction dans le pays[1].

La brochure de notre confrère ne comporte pas d'analyse étendue. Elle est bien courte et nous regrettons que l'auteur n'ait pas fait de plus larges emprunts aux douze registres in-folio que remplit, aux archives du Gers, la correspondance de M. d'Étigny. Il y aurait trouvé sans doute plus d'un utile éclaircissement.

Pourquoi aussi n'identifie-t-il pas le nom d'un des principaux personnages qu'il cite, M. de Courteille? Il s'agit évidemment de M. de Barberie de Courteille, conseiller d'État semestre et intendant des finances. Pourquoi ne donne-t-il nulle part à M. d'Étigny son nom patronymique de Mégret? Le « seul des intendants dont le nom soit encore connu dans tout le Midi[2] » méritait assurément qu'on le désignât sous son vrai nom, Mégret d'Étigny.

Quoi qu'il en soit, les pièces publiées par M. Parfouru font connaître plusieurs détails curieux de la vie administrative en province sous l'ancien régime. On doit se féliciter, en somme, de leur mise au jour.

P. Bonnassieux.

Relations et Commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb avec les nations chrétiennes au moyen âge, par le comte L. de Mas Latrie. Paris, Didot, 1886. In-12, 550 pages.

Le comte de Mas Latrie joint à une science indiscutable le don, de

1. Si on a pu, au milieu du XVIIIe siècle, provoquer, dans l'ordre de l'enseignement secondaire, la suppression de certains collèges inutiles, on a du moins conservé assez de ces établissements pour répondre aux besoins du pays. De 1763-1765 ont été maintenus et conservés, par exemple, les collèges de Roanne, Fontenay-le-Comte, Angoulême, Orléans, Auxerre, Tours, Blois, Clermont-Ferrand, la Flèche, Sens, Reims, Billom, Mauriac, Charleville, Châlons, etc. (V. aux Arch. nat., coll. Rondonneau, série chronolog., années 1763-1765.)

2. Voy. P. Raymond, *Inv. des arch. dép. des Basses-Pyrénées,* séries C.-D., p. 37-38.

plus en plus rare chez les érudits, de savoir composer et écrire un livre. Le troisième volume de son *Histoire de Chypre,* dont la suite est attendue avec impatience par tous les amis des études médiévales, est, par la réunion de ces trois qualités, l'une d'analyse, l'érudition, l'autre de synthèse, la méthode, et la troisième tout artistique, le style, un véritable modèle de composition historique.

A cette œuvre capitale il ajoute, presque chaque année, quelque étude destinée au grand public, mais dont le sujet est puisé dans ses travaux antérieurs de publication de textes.

Aujourd'hui, c'est à son grand recueil de *Traités conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes de l'Afrique* (Paris, 1866 et 1872, in-4°) qu'il emprunte la matière du petit volume qu'il consacre à l'histoire du commerce méditerranéen. Ce sera un complément indispensable à la belle *Histoire du commerce du Levant* de Heyd que M. Raynaud vient de traduire dans notre langue; mais c'est avant tout une œuvre patriotique et française. Au moment où peu à peu notre drapeau national s'étend sur les côtes de l'ancienne Mauritanie, il fallait connaître les origines de ces longues relations commerciales qui, en Afrique comme dans d'autres régions, ont insensiblement préparé la conquête.

Un fait général ressort d'une façon lumineuse des récits attachants de M. de Mas Latrie, c'est le caractère absolument néfaste de l'invasion turque dans ces parages. On a tort d'identifier les Turcs et l'Islam. En Afrique et dans vingt autres contrées, l'Islam a laissé fleurir les lettres, les arts, l'agriculture, a donné, soit aux chrétiens indigènes, soit aux commerçants occidentaux, de longues périodes de paix et de richesse. L'Arabe vivait ainsi côte à côte avec le chrétien, dont le sort était certainement préférable, en certains pays musulmans, à celui des Irlandais ou des Polonais d'aujourd'hui.

Mais le Turc arrive comme la sauterelle et, avec lui, la dévastation et la persécution; les pays les plus fertiles deviennent des déserts; la piraterie tue le commerce; les monuments s'effondrent et le chrétien indigène n'a plus que le choix entre l'apostasie ou le martyre.

Dans le Magreb, ce n'est que de l'invasion turque que date l'état d'hostilités qui fit de la Méditerranée tout entière, dans les trois derniers siècles, un véritable repaire de brigands, et qui ne se termina que par la glorieuse conquête d'Alger, présent d'adieu de notre ancienne monarchie.

Avant l'arrivée des Turcs, il en était tout autrement; on est tout surpris de voir, au moyen âge, se succéder en paix la série des évêques latins du Maroc; des gardes chrétiennes, recrutées en Espagne, entourer les califes, les marchands d'Italie vaquer en paix dans tous les ports aux affaires de leur négoce et trouver souvent auprès des tribunaux musulmans plus de justice que de l'autre côté de la Méditerranée.

Je viens de prononcer le mot d'évêques latins; ceux du Maroc étaient

des évêques missionnaires institués au XIIIe siècle par le saint-siège; mais en Afrique il y eut aussi, longtemps encore après la conquête arabe, un clergé et des fidèles indigènes; la question de la disparition lente de cette malheureuse église est aussi intéressante que peu étudiée; c'est un de ces sujets qui devraient tenter les jeunes érudits. M. de Mas Latrie, qui n'avait qu'à l'effleurer, a, il est vrai, solidement résumé le peu que nous en apprennent Léon l'Africain, les recueils de Morcelli et de Sanchey et quelques brochures comme la *Tunisie chrétienne* de M. de Sainte-Marie, qui dérivent uniquement de ces trois sources. Mais, en prenant pour point de départ ces premières indications, il ne serait pas impossible de trouver des matériaux nouveaux, soit dans l'épigraphie locale, soit dans les textes occidentaux et surtout dans la correspondance des papes. Ce serait, à la fois, rendre hommage à l'antique église que le cardinal Lavigerie vient de faire renaître à Carthage et donner une base à l'apostolat qu'il a su si vigoureusement organiser.

Je reviens au livre de M. de Mas Latrie, que je ne veux point quitter sans en signaler le côté le plus pratique et le plus actuel. L'auteur s'étend longuement sur la partie technique de son sujet; les pages qu'il consacre à ces renseignements commerciaux revêtent une importance particulière, si l'on se reporte à ce que je viens de dire plus haut; en effet, avant les Turcs, la Mauritanie était ce que nous cherchons à la faire redevenir : un pays de production agricole par excellence.

Les données, très précises, très exactes, qui sont réunies ici sur les ressources qu'offraient ces contrées au commerce européen, à une époque où elles n'étaient, ni desséchées ni déboisées, ni réduites en vaine pâture, sont de nature à fournir au commerce français les éléments les plus propres à apprécier l'avenir de notre France d'outre-mer, de nature aussi à indiquer à nos administrateurs la direction à donner, dans chaque partie de ces vastes territoires, aux essais de cultures nouvelles.

Je ne formulerai, sur le livre de M. de Mas Latrie, qu'une critique, qui sera un regret : les nombreux renseignements qu'il contient eussent demandé, à mon sens, à la suite de la table chronologique très complète qui termine le volume, un index alphabétique, dont l'absence diminue l'utilité de l'ouvrage.

Comte Riant.

La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, d'après les manuscrits contemporains, par A. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France. Deuxième édition, corrigée et augmentée. Paris, Renouard, 1886. In-8°, XVIII-549 pages.

L'ouvrage de notre confrère a remporté dès le premier jour un succès trop complet, il est encore aujourd'hui trop consulté et trop goûté

pour que nous ayons besoin de rappeler les services qu'il a rendus à la littérature et à l'histoire. Utile, non seulement par les conclusions qu'il tire, mais par les recherches qu'il facilite, il a donné la clef des nombreux recueils de sermons que nos bibliothèques possèdent : œuvres parfois piquantes, plus souvent indigestes, rebutantes en tout cas par leur multiplicité et qui réclamaient depuis longtemps un triage définitif. Après avoir donné la mesure de son érudition dans le classement de tous ces essais de rhétorique sacrée et dans l'identification du nom de tous ces orateurs, M. Lecoy de la Marche a groupé, dans un ordre excellent et avec un talent remarquable, les détails relatifs au débit, à la composition et à la reproduction des sermons, de même que les renseignements fournis par les prédicateurs sur les diverses classes de la société au XIIIe siècle. Il en est résulté un mémoire savant qui a le mérite d'être en même temps un livre. Le public apparemment lui a tenu compte de cet avantage : c'est ce qui a rendu nécessaire une seconde édition. Elle se distingue de la première par un certain nombre de remaniements, d'additions et de discussions sur des questions controversées. Les remaniements, peu importants du reste, prouvent que la science, sur ce point, n'est pas demeurée stationnaire et que les travaux récents de MM. Paul Meyer, Hauréau et Bourgain méritaient d'être pris en considération. Les additions sont dues, pour la plupart, au dépouillement de quelques manuscrits nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale ou signalés par les savants. Quant aux polémiques, elles ont surtout pour objet de maintenir un des principes fondamentaux de l'ouvrage de M. Lecoy, à savoir que le style dit macaronique n'était point de mise au XIIIe siècle, et que les sermons adressés au peuple étaient prêchés en langue vulgaire, alors même qu'ils nous ont été transmis sous la forme latine. Le public érudit admettra, sans doute, cette manière de voir et il saura certainement gré à notre savant confrère d'avoir remis en circulation et amélioré sur plusieurs points un ouvrage que le développement des études littéraires sur le moyen âge rend plus que jamais indispensable.

N. Valois.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France. Tome XXXII. Première partie. Paris, imprimerie nationale, 1886. In-4°, 314 pages.

Ce demi-volume contient trois morceaux, savoir :

1° (P. 1-120.) Notice sur des manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne, par M. Léopold Delisle.

2° (P. 121-252.) Notice sur les deux lettres arithmétiques de Nicolas Rhabdas (texte grec et traduction), par M. Paul Tannery.

3° (P. 253-314.) Notice sur le n° 1544 des nouvelles acquisitions (fonds latin), à la Bibliothèque nationale, par M. Hauréau.

La première et la dernière de ces notices se recommandent particulièrement à l'attention de nos lecteurs.

M. Hauréau, dans l'analyse qu'il a donnée du ms. latin 1544 des nouv. acq., a fait connaître avec une grande érudition bibliographique beaucoup de poésies métriques ou rythmiques, dont plusieurs étaient inédites et dont les autres n'étaient connues que par des éditions plus ou moins fautives.

La notice de notre confrère M. Delisle a été annoncée dans les termes suivants par un des rédacteurs de la *Revue critique d'histoire et de littérature* (n° du 4 octobre 1886, p. 247) :

« Nous avons exposé (*Revue critique,* 1884, I, 497) dans quelles conditions le gouvernement italien a fait l'acquisition d'une partie considérable de la collection Libri, appartenant à M. le comte d'Ashburnham. Les manuscrits revendiqués par la France, comme ayant été volés dans nos bibliothèques, sont restés entre les mains du propriétaire, et le reste a été transporté à Florence et déposé à la Laurentienne. M. Delisle, à qui revient le mérite d'avoir suscité et justifié d'une façon irréfutable les réclamations du gouvernement français, n'avait eu que trois jours (7-9 mars), en 1883, pour examiner les mss. Libri, alors déposés, pour la plupart, mais non pas tous, au Musée britannique. Depuis lors, le savant administrateur de la Bibliothèque nationale a pu, à Florence, reprendre à loisir son enquête, et il nous donne les résultats de ses nouvelles recherches dans un mémoire compris dans le tome XXXII, 1re partie, des *Notices et Extraits des manuscrits.* Dans ce travail, M. Delisle rend un compte détaillé de la formation de la collection Libri. Il a réussi à trouver l'origine de la plupart des mss. dont elle se compose, soit à l'aide de notes saisies chez Libri en 1848, et qui sont actuellement déposées à la Bibliothèque nationale, soit, surtout, en dépouillant exactement les catalogues de toutes les ventes où Libri a fait des acquisitions, depuis 1834 jusqu'en 1847, époque où la collection entière fut vendue au comte d'Ashburnham. Comme le dit justement M. Delisle, ce travail ne servira pas seulement à l'histoire de la collection Libri : il donnera l'idée de la masse de manuscrits qui se trouvaient sur le marché il y a quarante ou cinquante ans et du commerce dont ils étaient alors l'objet. On remarquera notamment les recherches consacrées à l'importante bibliothèque Gianfilippi, qui avait recueilli une partie considérable de la collection Saibante, illustrée par les travaux de Scipion Maffei.

« Les nouvelles investigations de M. Delisle confirment en général et aggravent même sur certains points les conclusions présentées à la suite du rapide examen fait en 1883. A la vérité, M. Delisle reconnaît que six manuscrits dont il avait jadis suspecté l'origine (nos 1200, 1229, 1438,

1819, 1848, 1849) ont été ou ont pu être acquis légitimement par Libri; mais, en revanche, il établit péremptoirement l'origine frauduleuse de seize manuscrits qu'il n'avait pu examiner en 1888 et qui sont maintenant la légitime propriété du gouvernement italien. Le mémoire contient, comme on devait s'y attendre, nombre d'observations dont la science paléographique et l'histoire littéraire tireront profit. »

C. Bayet. *Precis d'histoire de l'art.* Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts. Paris, Quantin. In-8°, 330 pages.

Qu'il me soit permis de signaler aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* ce petit volume, qui est dans son genre un des plus solides et des plus intéressants de la collection dont il fait partie. L'auteur y a su, avec une rare netteté et dans un style plein d'agrément, résumer tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour se bien fixer dans l'esprit les grandes lignes de l'histoire de l'art. Un pareil livre est utile, quand il est bien fait, pour coordonner les nombreuses monographies que comporte un aussi vaste sujet. Sans doute, il y a peu sur chaque chose, beaucoup de points sont à peine effleurés, des personnalités éminentes ne sont caractérisées que par un mot qui n'est pas toujours rigoureusement juste. Mais combien n'est-il pas souvent plus difficile en ces matières de dire deux lignes que de dire deux pages? La bibliographie spécialement n'est pas assez nourrie. Il est vrai qu'il faudrait y consacrer un volume tout entier si l'on voulait la traiter sérieusement. Au moins l'auteur paraît au courant de tout, et, quand il choisit, ne pouvant tout dire, il choisit bien.

Ainsi, pour l'archéologie du moyen âge, il ne cite que deux noms, mais ce sont ceux de Viollet-le-Duc et de J. Quicherat. C'est la première fois, à ma connaissance, que Quicherat est placé à son rang dans un ouvrage de vulgarisation. (On en pourrait presque dire autant de l'art même du moyen âge.) Et plusieurs passages caractéristiques des deux chapitres réservés à l'art roman et à l'art gothique montrent que ses principales théories ont été comprises et franchement adoptées. Je reprocherai seulement à M. Bayet de n'avoir pas insisté un peu davantage sur les caractères des églises romanes. Il serait impossible à quelqu'un qui n'aurait pas étudié et comparé par lui-même les principales églises qui nous restent de cette période de s'en former une idée nette d'après les quelques mots qui leur sont lui consacrés. C'est pourtant un point assez important et qui mériterait d'être établi avec plus de solidité. Une note substantielle aurait pu au moins suppléer à ce que le texte a de vague et d'incomplet.

Du reste, il faut louer la clarté avec laquelle les principes élémentaires de l'architecture gothique ont été exposés. Cela est net et précis, mérite

rare. Les premiers développements de cet art et ses transformations sont décrits aussi avec justesse et modération.

Enfin l'illustration est presque partout très réussie; et ce n'est pas un éloge banal, car il s'en faut bien que tous les volumes de cette élégante *Bibliothèque des Beaux-Arts* soient complètement satisfaisants sous ce rapport : quelques-uns même sont tout à fait manqués.

H. de Curzon.

Étude sur Dictys de Crète et Darès de Phrygie, par E. Collilieux, agrégé des lettres, professeur au lycée de Grenoble. Grenoble, Drevet, 1886. In-8°, 111 pages.

Dictys de Crète était un compagnon d'Idoménée au siège de Troie; Darès le Phrygien était un prêtre de Vulcain dans cette ville. A une époque ancienne, mais mal déterminée encore, deux faussaires imaginèrent de publier, sous les noms supposés de ces témoins oculaires, deux relations en prose, que nous possédons, des événements de la guerre de Troie. La supercherie réussit; les récits apocryphes de Dictys et de Darès furent acceptés comme authentiques; le moyen âge s'en empara avec un empressement aveugle et délaissa pour eux Homère, persuadé que ce poète n'avait fait que les mettre en œuvre en les dénaturant. Jusqu'au xvie siècle, et sans que le moindre soupçon vînt ébranler leur autorité, le faux Dictys et le faux Darès jouirent d'une vogue immense. C'est à cette source que, soit directement, soit par l'intermédiaire du fameux auteur du *Roman de Troie,* le trouvère Benoît de Sainte-More, tous les conteurs de *Destructions de Troie* du moyen âge ont puisé leurs inspirations. Là est, avec leur principal intérêt pour nous, le plus clair du mérite de Dictys et de Darès.

On s'accorde en effet à reconnaître que la valeur du premier est mince, celle du second tout à fait nulle. Malheureusement, sur les autres questions relatives à ces imposteurs, on cesse de s'entendre. A quel siècle faut-il les rapporter? Quelle était leur patrie? Possédons-nous, dans les deux textes latins qui nous sont parvenus sous leurs noms, leurs œuvres originales, ou bien ces textes ne sont-ils point plutôt des traductions d'originaux grecs disparus, ou peut-être même de simples résumés d'ouvrages plus étendus? Autant de difficultés que la critique a soulevées et que, depuis une vingtaine d'années surtout, elle a fréquemment agitées, mais qu'elle n'a pas résolues.

M. E. Collilieux les aborde de nouveau, dans une brochure par laquelle « le sujet se trouve renouvelé » et qui va, pense-t-il, faire avancer d'un grand pas la question, sinon la résoudre. Voyons jusqu'à quel point nous devons l'espérer.

Le livre se compose de deux parties. Dans la première, l'auteur passe en revue les diverses opinions qui ont été émises avant lui, analysant

les ouvrages où elles sont exposées, en quelque sorte page par page, suivant une méthode qui met en avant des apparences d'exactitude, mais qui manque de netteté et plus encore d'intérêt. Chemin faisant, il réfute, non toujours victorieusement, selon nous, les systèmes qui seront en contradiction avec le sien ou le rendront inutile en donnant raison plus simplement de certaines difficultés.

M. Collilieux le prend de haut avec ses devanciers. Voici, par exemple, M. G. Kœrting, qui a soutenu[1] avec de très bons arguments que le Dictys que nous avons n'est qu'un résumé latin fait vers l'an 400, par Septimius, d'un livre grec plus étendu composé au IIe siècle, que notre Darès n'est également qu'une condensation latine d'une compilation grecque plus ancienne. Cette conjecture très raisonnable et qui permet d'éclaircir plus d'un point obscur a formé un courant d'opinion. M. Collilieux affecte de la considérer comme plusieurs fois ruinée et à jamais discréditée (ce sont à peu près ses termes). En conséquence, parlant du critique allemand, « je me contenterai, écrit-il, de résumer son livre sans le réfuter. » On aimerait moins de dédain et plus de discussion. Oui, il aurait fallu réfuter, car la chose n'est pas faite encore. Elle l'est si peu que Teuffel (4e édition, p. 994 et 1117), après avoir exposé le pour et le contre, c'est-à-dire le système de Kœrting et le système adverse qui tient pour le Dictys (ou le Darès) latin original, déclare qu'il est impossible, en l'état actuel, de rien conclure. D'autres, tels que Lübker (*Reallexicon,* 5e éd., p. 301), se rangent purement à l'avis de Kœrting.

Pour de nouvelles et plus fortes raisons, voici encore M. Gaston Paris, qui, avec une grande vraisemblance, regarde notre Darès « comme un très mauvais abrégé, écrit sans doute au Ve siècle, d'un ouvrage plus étendu qui pouvait être du IIIe[2]. » Nous croyons que M. Collilieux n'a pas affaibli les arguments sérieux sur lesquels se fonde cette opinion. Mais peu lui importe sans doute ; l'autorité de M. G. Paris, en dehors « de notre littérature romane, qui est comme sa province, » en impose peu à l'auteur. Il est convaincu que, dans le cas qui nous occupe, le savant membre de l'Institut « ne connaissait l'historique de son sujet que par un ouvrage de vulgarisation, soit un dictionnaire biographique, soit une histoire de la littérature latine. » Ignore-t-il que M. G. Paris a publié une chronique inédite, de la famille de celle de Darès ? Non, il ne l'ignore pas, mais il le laisse ignorer (nous ne savons dans quel but) à son lecteur qui croira, d'après lui, que ce résumé n'est pas encore sorti de la bibliothèque de Montpellier.

Passons maintenant, avec la seconde partie du livre, aux opinions personnelles de l'auteur sur Dictys et Darès.

1. *Diktys und Dares, ein Beitrag zur Geschichte der Troja-Sage.* Halle, 1874.
2. *Romania*, 1874, p. 131. Cf. le même, *Revue critique d'histoire et de littérature* du 9 mai 1874.

Et d'abord, Dictys. Cet imposteur a placé en tête de son livre un prologue où il expose les circonstances qui auraient fait découvrir le manuscrit du compagnon d'Idoménée, dont il ne se donne que pour l'éditeur. A l'aide de rapprochements assurément très ingénieux, mais quelque peu forcés, M. Collilieux s'efforce d'établir que ces circonstances sont calquées sur celles de la découverte du corps de saint Barnabé. L'invention des reliques de ce saint ayant eu lieu en 478, après avoir affirmé que le faux Dictys en a « certainement » eu connaissance, on conclut qu'il est postérieur à cette date. Ce n'est pas tout. Dictys était chrétien : le seul choix qu'il fait, dans sa fiction, de l'an 13 de Néron comme date du tremblement de terre qui aurait mis au jour le manuscrit du vrai Dictys est une allusion involontaire à la superstition toute chrétienne qui attache au nombre 13 des idées funestes ; elle fait déjà pressentir le chrétien. Mais nous avons des preuves que l'auteur de l'*Ephemeris* l'était « certainement. » Ne remarque-t-on pas, dans son récit, qu'il éprouve une sorte de gêne à nommer les divinités du paganisme ? En deux ou trois passages d'ailleurs, sa science de la liturgie païenne semble n'être pas aussi complète qu'on pourrait le désirer ; on croit du moins le remarquer. Mais quoi ! Bientôt on découvre qu'il a imité un verset de la *Genèse* et un autre de Jérémie. Cet historiographe de la guerre de Troie connaissait donc la Bible ? Oui, et il la lisait dans le texte original, car il savait l'hébreu : on n'en peut douter, puisqu'il a inventé (?) trois noms propres dans lesquels se retrouvent des radicaux sémitiques. Cette connaissance de la langue hébraïque chez Dictys, qui possédait en outre le grec et le latin, doit d'autant moins nous surprendre que ce chrétien était prêtre : il y a dans son livre des tendances qui trahissent cette profession. Quel autre qu'un prêtre peut exalter comme il le fait (?) la caste sacerdotale ? Quel autre pour attacher tant d'importance aux cérémonies du culte, pour mentionner si volontiers les temples (il en cite jusqu'à douze !), quand il reste muet sur les palais ? On est tenté, il est vrai, de se demander comment un chrétien qui montre tant de répugnance à nommer les dieux des gentils peut en même temps professer une si grande considération pour leurs prêtres, parler si fréquemment de leurs temples, s'arrêter si complaisamment à l'idée des sacrifices que leur offrent des idolâtres. Mais M. Collilieux, moins indiscret que nous, ne se pose pas la question. Une dernière preuve, pour lui, que l'auteur de l'*Ephemeris* était un prêtre chrétien, c'est que ses ambassades se composent presque invariablement de trois personnes, juste le nombre des légats du pape dans les conciles généraux : « Je l'ai vérifié, nous affirme M. Collilieux, depuis le premier concile général de Nicée jusqu'au VIIIe siècle. » Ailleurs encore, Dictys laisse percer son goût pour le nombre trois. Cette prédilection singulière n'a pu naître chez lui qu'au service de l'Église, qui « procède volontiers par triades. » Enfin on nous montre que Dictys savait le grec et qu'il était d'origine grecque, vraisemblablement cypriote. Donc, s'écrie

le lecteur impatienté, il est bien probable qu'il a écrit son ouvrage en grec et qu'un Latin l'aura traduit plus tard, comme le veut Kœrting. Encore une fois, non, lui riposte-t-on, car alors le Latin qui a mis en tête une lettre-préface où il reproduit la fiction du prologue aurait repris pour son compte la supercherie; sur deux hommes deux faussaires, c'est trop. Évidemment, c'est beaucoup; mais, outre qu'on peut invoquer la bonne foi du traducteur, M. Collilieux ne comprend-il pas que, si ce dernier avait dit, comme il prétend qu'un traducteur l'eût fait : « J'avertis mon lecteur que la relation soi-disant contemporaine de la guerre de Troie, que je traduis, est apocryphe, » il lui eût du coup enlevé tout son prix aux yeux des naïfs?

Nous nous étendrons moins sur ce qui concerne Darès. A propos de ce second abréviateur, l'argumentation de M. Collilieux tombe dans des puérilités. La dissertation qu'il nous donne sur les longs cous, les longs doigts et les longues mains, dans laquelle les anciens sont cités à côté des modernes et même des contemporains (Flaubert, Rollinat, Baudelaire, etc.), serait un bavardage aimable s'il n'était pédantesque. Si Darès reproduit l'idéal byzantin de la beauté féminine, ce qu'il est bien téméraire de conclure d'un portrait qui tient en moins d'une ligne[1], n'est-ce pas encore une raison de croire qu'il était Grec et que nous n'avons de lui qu'une traduction? Mais M. Collilieux n'en veut rien entendre. Pour lui, l'auteur de l'*Excidium Trojae* est un Latin et un chrétien de Rome, qui a vécu du VIe au IXe siècle, toutefois, croit-il, plus près du IXe que du VIe, et qui a imité Dictys. Nous ne relèverons dans toute cette discussion qu'une erreur, parce que c'est un exemple, parmi plusieurs, de la défiance que doit inspirer l'érudition encombrante, mais, nous le craignons, hâtive, de l'auteur de cette brochure. Pages 91 et 92, il tire un argument, en faveur de Darès chrétien, d'une prétendue allusion à une institution juridique romaine qu'il connaît mal évidemment, nous voulons parler du concubinat. Il est certain qu'un païen pouvait et devait tenir le langage de Darès, car, si Priam, qui se trouve ici en cause, eût vécu sous l'empire des lois romaines, ses enfants nés de concubines fussent restés des bâtards et de condition inférieure, par la raison qu'il avait des épouses légitimes et que *le concubinat romain,* en tant qu'institution, *a toujours été incompatible avec le mariage*[2]; c'est du reste ce qui en faisait la moralité. C'est aussi pour cela qu'il n'y avait pas lieu de le faire intervenir ici.

1. Du moins dans M. Collilieux (p. 95), car dans le texte (éd. Meister, p. 16) il y a cinq lignes. Mais M. Collilieux néglige généralement les détails de texte qui rentreraient mal dans son système.

2. A l'appui d'un fait connu, il est presque inutile de citer des textes ou des autorités. On peut voir cependant le code de Justinien, V, 26, et Accarias, *Précis de droit romain,* 3e éd., t. I, p. 223.

En résumé, M. Collilieux a cherché à établir une double thèse neuve et originale, mais difficile à soutenir, faute d'arguments solides. Il n'y en a pas un seul, dans tous ceux qu'il produit, qui emporte la conviction ; tout leur effet vient de l'habileté avec laquelle ils sont présentés. Car, si l'érudition dont l'auteur fait grand étalage paraît plus étendue que profonde, nous nous plaisons cependant à reconnaître que son livre est la preuve d'un réel et incontestable talent.

Édouard André.

Piæ Cantiones. Sancta Trinitas, Jesus Christus, sanctus Spiritus, sancta Maria. Collectionum nostri ævi supplementum e fontibus Sueticis depromtum. Holmiæ, excudebant P. A. Norstedt et filii, typographi regii, 1886. In-16, 192 pages.

L'an dernier[1], nous annoncions une petite collection d'hymnes et de séquences en l'honneur des saints de la Suède. Encouragé par l'accueil fait à son premier essai, l'éditeur, M. Klemming, a formé un nouveau recueil dont le roi Oscar II a accepté l'hommage. C'est un charmant petit volume, non moins bien composé que le précédent. Les anciens livres liturgiques de la Suède, imprimés ou manuscrits, ont fourni à l'éditeur environ cent vingt pièces, se rapportant aux fêtes de la Trinité, de Notre-Seigneur, du Saint-Esprit et de Notre-Dame. Les amateurs d'ancienne poésie liturgique sauront gré à M. Klemming d'avoir mis à leur portée une série de textes dont l'étude amènera de curieux rapprochements.

L. Delisle.

LIVRES NOUVEAUX.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Sciences auxiliaires. — Paléographie, 591. — Diplomatique, 578. — Bibliographie, bibliothèques, 564, 585, 631, 658; manuscrits, 482, 522, 540, 557, 589, 602, 615, 635; imprimés, 466, 519, 521, 539, 552, 606.

Sources. — Chroniques, 499, 549, 553. — Mémoires, 514. — Lettres, 584. — Archives, 468, 524, 535, 538, 541, 634, 654, 659. — Cartulaires, etc., 503, 504, 620, 653.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI, p. 698.

Biographie et généalogie, 510, 511. — Ste Alpais, 651; L. d'Anjou, 489; Aubry, 537; Aubusson, 587; Auxais, 568; Batarnay, 582; st Bernard, 559; Boyer, 492; Charlemagne, 507; Chaudot, 537; Fesseler, 547; Foucault, 638; st Geminiano, 467; st Germain, 657; Gozlin, 697; R. de Habsbourg, 529; J. Hachette, 513; Henri IV, empereur, 565; Jeanne d'Arc, 512, 577, 638; st Jouvin, 516; st Julien, 607; La Noue, 610; Le Camus, 476; Lenoir, 515; Louis VI, 578; Louise de Savoie, 609; Et. Marcel, 644; Marguerite de Valois, 584; Mathilde, 648; Maurocordato, 571; Merle, 611; Montferrat, 526; Oihenart, 560; Orgemont, 613; Pagan, 493; Pennafort, 518; Plantin, 519; Reilhac, 623; Richier, 544, 548; Vassé, 640; Winkelried, 480, 497, 551, 636 (cf. 555, 624).

Droit, 496, 588, 601, 631, 647.

Institutions, 471, 475, 487, 508, 533, 558, 574, 579, 613, 627, 654.

Religions. — Judaïsme, 473. — Catholicisme, 542; liturgie, 490, 491, 649; prédication, 570; clergé, 601; papauté, 524, 569, 591, 648; diocèses, 464, 470, 500, 528, 575, 586, 628; églises locales, 527, 573, 629; ordres, 518, 559, 621; monastères, 502, 549, 550, 561, 585, 596. — Croisades, 619. — Protestantisme, 618, 639.

Archéologie, 465, 506, 515, 525, 556, 576, 622, 642. — Architecture, 505, 580, 593, 599; édifices civils et militaires, 534, 597, 598; édifices religieux, 527, 532, 623. — Sculpture, etc., 478, 510, 544, 548, 590, 640. — Peinture, etc., 489, 659. — Gravure, 531. — Mobilier, etc., 472, 546. — Blason, 513, 530, 543. — Sphragistique, 469, 613. — Numismatique, 474, 507. — Sciences, 566.

Langues et littératures. — Hébreu, 473. — Grec, 490, 491, 614. — Latin, 539, 657. — Français, 635; provençal, 588. — Langues germaniques, 482, 567.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Allemagne, 529, 565, 627. — Alsace-Lorraine, 528, 624. — Bade, 620. — Lippe, 658. — Prusse, 564.

Autriche, 650.

Belgique, 519, 592, 604.

France, 507, 508, 554, 593, 601, 654. — Bretagne, 530, 579; Dauphiné, 618; Limousin, 470; Lorraine, 600; Maine, 475, 595; Picardie, 506. — Ain, 484, 653; Aisne, 465, 642; Allier, 615; Ardèche, 643; Ardennes, 645, 656; Aude, 535; Calvados, 501; Corrèze, 534, 637; Côte-d'Or, 541, 606, 646; Creuse, 514; Doubs, 505, 659; Drôme, 488; Gard, 471, 495; Loire, 484; Loiret, 479; Lot-et-Garonne, 466, 498, 647; Maine-et-Loire, 475, 509; Manche, 568, 632; Marne, 494, 502; Marne (Haute-), 628; Mayenne, 550, 562; Meurthe-et-Moselle, 516, 545, 546,

600; Meuse, 486, 548, 572, 576, 617; Nord, 573; Oise, 477, 513, 581, 608; Pas-de-Calais, 525; Puy-de-Dôme, 580; Pyrénées (Basses-), 639; Pyrénées-Orientales, 496, 533, 649; Rhône, 484, 517, 629; Saône-et-Loire, 469; Sarthe, 503, 586, 607; Savoie (Haute-), 596; Seine, 557, 558, 574, 589, 605, 623, 630; Seine-Inférieure, 549; Seine-et-Marne, 483, 597; Seine-et-Oise, 481, 504, 585, 622; Tarn-et-Garonne, 588, 594; Vaucluse, 464; Vendée, 612; Vienne, 472; Vosges, 532, 575, 577, 638; Yonne, 651.

Grande-Bretagne, 626, 641.

Grèce, 536.

Italie, 474. — Émilie, 467; Marches, 659; Naples, etc., 633; Piémont, 526, 563; Rome, 538; Toscane, 520, 522; Vénétie, 468, 485, 499, 500, 527, 561. — Sicile, 523.

Russie, 634.

Suisse, 487, 552, 583, 598, 599, 603, 625. — Bataille de Sempach, 480, 497, 551, 555, 624, 636.

Orient, 619.

464. Albanès (l'abbé J.-H.). Problèmes d'histoire ecclésiastique concernant Avignon et le Comtat-Venaissin, avec leur solution et les preuves. Avignon, Seguin. In-8°, 83 p.

465. Album-Caranda (suite) : les Fouilles de Nampteuil-sous-Muret (Aisne) et fin de celles d'Aiguisy, 1885. Sépultures gauloises, gallo-romaines et mérovingiennes; explication des planches. Extraits du journal des fouilles. Saint-Quentin, impr. Poette. In-4°, 33 p. avec fig. et 11 planches en couleur.

466. Andrieu (Jules). Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours. Agen, Michel et Médan; Paris, Picard. In-8°, 172 p. 5 fr.

467. Antiche Vite di S. Geminiano, vescovo e protettore di Modena, con appendici e illustrazioni di P. Bertolotti. Modena, G. T. Vincenzi, 1886. In-4°, 132 p., 2 planches.

468. Antichi Archivi e Biblioteca comunale di Verona. Inventario delle carte appartenenti alla arciconfraternità delle sacre stimmate di S. Francesco in Verona. Verona, 1886. In-8°, 21 p.

469. Arbaumont (Jules d'). Note sur un sceau de justice de l'ancienne châtellenie de la Motte-Saint-Jean. Dijon, impr. Jobard. In-4°, 10 p. et planche. (Extrait des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or,* t. X.)

470. Arbellot (l'abbé). Les Ermites du Limousin. Limoges, Ducourtieux. In-8°, 34 p.

471. Balincourt (E. de). Le Budget de la viguerie d'Aiguesmortes en 1460, d'après le manuscrit original inédit du viguier Chatelain. Nîmes, impr. Clavel et Chastanier. In-8°, 34 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* année 1885.)

472. Barbier de Montault (Mgr X.). Un Agnus de Grégoire XI découvert dans les fondations du château de Poitiers. Poitiers, impr. Blais. In-8°, 63 p. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* t. VIII, 1885.)

473. Baumgartner (Ant.-J.). Notes historiques et littéraires sur la poésie gnomique juive, depuis la clôture du canon hébreu jusqu'au vie siècle. Genève, H. Georg, 1886. In-8°, 45 p. 2 fr. 50 c.

474. Bazzi (G.), Santoni (M.). Vade-mecum del raccoglitore di monete italiane, ossia Repertorio numismatico che ne contiene i motti e gli emblemi, i signori, i feudatari e loro zecche, la bibliografia ed altre molte indicazioni. Camerino, Mercuri, 1886. In-8°, vii-215 p. 4 l.

475. Beautemps-Beaupré (C.-J.). Les Juges ordinaires d'Anjou et du Maine (1371-1508). Angers, impr. Lachèse et Dolbeau. In-8°, 52 p.

476. Bellet (l'abbé Charles). Histoire du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble. Paris, Picard. In-8°, xx-500 p.

477. Bellou (A.). Notice historique et archéologique sur le bourg de Formerie (Oise). Beauvais, impr. Père. In-8°, 72 p. et 6 planches.

478. Bénezet (Bernard). Histoire de l'art méridional au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. Première partie. De la formation des écoles de sculpture. Toulouse, impr. Chauvin. In-4°, 41 p. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.*)

479. Bernois (l'abbé). La Seigneurie de Courcelles-le-Roi. Orléans, Herluison. In-8°, 31 p. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

480. Bernoulli (Aug.). Winkelrieds That. Eine kritische Untersuchung. Basel, C. Detloff. Gr. in-8°, 39 p. 1 fr.

481. Bertrandy-Lacabane. Essais et Notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. Brétigny-sur-Orge; Marolles-en-Hurepoix; Saint-Michel-sur-Orge. Première partie : Brétigny-sur-Orge. Versailles, impr. Cerf. In-4°, 376 p.

482. Berühmte Handschriften des Mittelalters in phototypischer Nachbildung. I. Das Nibelungenlied nach der Hohenems-Münchener Handschrift (A) in phototypischer Nachbildung nebst Proben der Handschriften B und C. Mit einer Einleitung von Ludwig Laistner. München, Verlagsanstalt für Kunst und Wissenschaft vormals Friedrich Bruckmann, 1886. In-4°, 48 p., 126 pl.

483. Besoul (A.). Recherches historiques sur la commune de Favières-

en-Brie (Seine-et-Marne), ses antiquités, ses seigneuries, ses fiefs, l'abbaye d'Hermières et le prieuré de Saint-Ouen, etc., et quelques aperçus sur Tournan. Melun, Drosne; Favières, l'auteur. In-8°, 161 p.

484. Bibliothèque historique du Lyonnais. Mémoires, notes et documents pour servir à l'histoire de cette ancienne province et des provinces circonvoisines de Forez, Beaujolais, Bresse, Dombes et Bugey, publiés par MM. C. et Georges Guigue. N° 2. Lyon, Vitte et Perrussel; Georg. In-8°, p. 73 à 152 et carte. (Paraît tous les deux mois par livraisons à 3 fr.)

485. Boncinelli (Eug.). Storia di Vico Auserissola (Vicopisano) e suo distretto. Disp. I. Venezia, M. Fontana, 1886. In-8°, 32 p.

486. Bonnabelle (Cl.). Le Département de la Meuse, géographique, statistique, historique, nobiliaire. II. (Beurey, Fromeréville, Géry, Guerpont, Mussey, Nançois-le-Petit, Noyers, Nonsard, Verdun-sur-Meuse.) Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre. In-8°, 191 p.

487. Bonnassieux (Pierre). Études sur l'histoire administrative de la France. I. L'administration d'un département sous le Directoire. Lettre de François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, aux administrateurs du département du Leman. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°, 27 p.

488. Bordas (Joseph). Notice sur la chapelle de Saint-Joseph de Vals, canton de Saint-Vallier (Drôme). Valence, impr. valentinoise. In-8°, 8 p. (Extrait du journal *le Messager de Valence.*)

489. Bouchot (Henri). Le Portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, à la Bibliothèque nationale. Paris, A. Lévy, 1886. In-4°, 10 p., 2 pl. (Extrait de la *Gazette archéologique.*)

490. Bouvy (le R. P. Edmond). Poètes et Mélodes, étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie de l'Église grecque. Nîmes, maison de l'Assomption. In-8°, xiv-386 p.

491. Bouvy (le R. P. Edmond). La Prose syntonique chez les Grecs et les Origines du rythme des mélodes. Nîmes, impr. Lafare. In-8°, 48 pages.

492. Boyer (Journal de voyage de dom Jacques), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans les diocèses de Clermont, le Puy, Bourges, Autun, Lyon, Viviers, Mende, Tulle, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse, Sarlat, Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Saintes, la Rochelle, Luçon, Angers et Poitiers (1710-1714). Publié et annoté par Antoine Vernière. Clermont-Ferrand, Thibaud. In-8°, 543 p. et planche.

493. Breghot du Lut (F.). Les Pagani et les Pagan, étude généalogique. Lyon, impr. Mougin-Rusand. In-8°, 68 p.

494. Brouillon (Louis). Les Comtes de Dampierre-en-Astenois (Dampierre-le-Château, Marne). Châlons-sur-Marne, impr. Martin. In-8°, 62 pages.

495. Brugnier-Roure (Louis). Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit, suivies d'une étude sur la viabilité et les premiers monuments chrétiens du pays. Avignon, Seguin, 1885. In-8°, 64 p. et 2 planches.

496. Brutails (Auguste). Étude sur l'esclavage en Roussillon du XIIIe au XVIIe siècle. Paris, Larose et Forcel. In-8°, 44 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*)

497. Bürkli (Karl). Der wahre Winkelried. Die Taktik der alten Urschweizer. Ein Beitrag zur 500jährigen Feier der Schlacht ob Sempach. Zürich, J. Schabelitz. In-8°, 196 p. 1 fr. 50 c.

498. Cabannes (l'abbé L.-E.). Notice historique sur la ville de Castelmoron-sur-Lot. Agen, impr. Lamy. In-8°, 44 p.

499. Candido (Em.). Cronaca udinese dal 1554 al 1564, trascritta ed annotata da V. Joppi. Udine, tip. del Patronato, 1886. In-8°, 30 p. (Pubblicata da Francesco Florio, per le nozze di Maria Beretta con Pietro Someda.)

500. Canonici della cattedrale di Vicenza dal secolo x ai giorni nostri. Vicenza, tip. di G. Rumor, 1886. In-8°, 18 p.

501. Carel (Pierre). Une Émeute à Caen sous Louis XIII et Richelieu (1639). Épisode de la révolte des Nu-Pieds en Basse-Normandie. Documents inédits. Caen, impr. Valin. In-8°, 127 p.

502. Carré (l'abbé J.-B.-E.). Notice historique sur le prieuré de Gérigny, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Reims (1130-1789), avec plan et pièces justificatives inédites. Reims, Michaud. In-8°, III-169 p.

503. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans (ordre de Saint-Benoît), publié et annoté par l'abbé R. Charles et S. Menjot d'Elbenne. Tome I (572-1184). 1er fascicule. Le Mans, Pellechat. In-4° à 2 col., 239 p.

504. Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, publié avec des notes, d'après les originaux, par J. Depoin. Pontoise. In-4°, VII-136 p. (Documents publiés par la Société historique du Vexin.)

505. Castan (Auguste). Les Arènes de Vesontio et le Square archéologique du canton nord de Besançon. Besançon, impr. Dodivers. In-8°, 38 p. et planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

506. Catalogue de l'exposition archéologique de la Société des antiquaires de Picardie (cinquantenaire de sa fondation). Notice des tableaux, objets d'art, d'antiquité et de curiosité exposés dans les gale-

ries du musée de Picardie du 1er juin au 4 juillet 1886. Amiens, impr. Douillet. Petit in-8°, XVI-191 p. 1 fr. 50 c.

507. CEREXHE (Michel). Les Monnaies de Charlemagne. 1re partie. Description des pièces. Gand, impr. de S. Leliaert. In-8°, 132 pages. 7 fr. 50 c.

508. CHALLAMEL aîné (Augustin). Histoire de la liberté en France depuis les origines jusqu'en 1789. Tome I. Paris, Jouvet. In-8°, 500 p. 7 fr. 50 c.

509. CHAMARD (le R. P. dom François). Les Premiers Seigneurs de Cholet. Nantes, impr. Forest et Grimaud. In-8°, 36 p. (Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*)

510. CHAMPEAUX (A. DE). Dictionnaire des fondeurs, ciseleurs, modeleurs en bronze et doreurs, depuis le moyen âge jusqu'à l'époque actuelle. Paris, Rouam. In-16, 361 p.

511. CHANTELAUZE (R.). Portraits historiques : Philippe de Commynes, le Grand Condé, Mazarin, Frédéric II, Louis XV et Marie-Thérèse. 2e édition. Paris, Perrin, 1887. In-16, VIII-421 p.

512. CHAPELLIER (J.-Ch.). Étude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc. Nancy, impr. Crépin-Leblond. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1885.)

513. CHARVET (Ernest). Le Drapeau de Jeanne Hachette et les Armes de Beauvais. Beauvais, impr. Pere, 1885. In-8°, 44 p. et 2 planches.

514. CHORLLON (J.-B.-A.). Histoire de la Marche. Mémoires du président Chorllon (1634-1685). Ouvrage inédit, publié d'après le manuscrit original, avec notes et introduction, par F. Autorde. Guéret, impr. Amiault. In-8°, VII-238 p.

515. COURAJOD (Louis). Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français. Tome II. Paris, Champion. In-8°, XLVI-275 p. avec grav.

516. COURBE (Ch.). Les Rues de Nancy du XVIe siècle à nos jours. Tableau historique, moral, critique et satirique des places, portes, rues, impasses et faubourgs de Nancy. Recherches sur les causes et les origines des vocables qui leur ont été appliqués depuis le XVIe siècle. Tome II. Nancy, Thiébaut. In-8°, 335 p.

517. CUCHERAT (F.). Les Origines du Beaujolais et l'Autel d'Avenas, étude historique, géographique et archéologique, puisée pour la première fois dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon. Lyon, impr. Mougin-Rusand. In-8°, 60 p. et carte.

518. DANZAS (Antonin). Études sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique. 2e série. Saint Raymond de Pennafort et son époque. Tome Ier. Paris, H. Oudin, 1885. In-8°, XIV-597 p.

519. Degeorge (Léon). La Maison Plantin à Anvers : monographie complète de cette imprimerie célèbre, documents historiques sur l'imprimerie, liste chronologique des ouvrages imprimés par Plantin de 1555 à 1589. 3e édition, donnant la généalogie de la famille Plantin-Moretus, le portrait et la marque du grand imprimeur, d'après Wieriex. Paris, Firmin-Didot. In-8°, ix-230 p. avec 8 dessins de M. Maurice Degeorge.

520. Del Carlo (Torello). Studî storici lucchesi. Lucca-Livorno, Crocolo, 1886. In-16, 310 p. 3 l.

521. Delisle (Léopold). Instructions pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France. Lille, impr. Danel. In-8°, 39 p.

522. Delisle (Léopold). Notice sur des manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne à Florence. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 124 p. (Extrait des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* etc., t. XXXII, 1re partie.)

523. Dell' Agli (A.). Ricerche storiche su Giarratana. Vittoria, G. B. Velardi, 1886. In-8°, 270 p.

524. Denifle (Heinrich). Die päpstlichen Registerbände des 13. Jhs. und das Inventar derselben vom J. 1339. Berlin, Weidmann, 1886. In-8°, 105 p. (Extrait de l'*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte,* II.)

525. Deseille (Ernest). Les Antiquités du pays boulonnais. Paris, Picard. In-8°, 36 p.

526. Desimoni (Cornelio). Il Marchese di Monferrato Guglielmo il Vecchio e la sua famiglia secondo gli studî recenti, con una appendice sui trovatori genovesi. Genova, tip. dell' istituto sordomuti, 1886. In-8°, 38 pages.

527. Documenti per la storia dell' augusta ducale basilica di San Marco in Venezia dal nono secolo alla fine del decimottavo. Venezia, Ferdinando Ongania, 1886. In-fol., xxx-300 p., planche. (Préface de B. Cecchetti.)

528. Doering (Oscar). Beitraege zur aeltesten Geschichte des Bisthums Metz. Mit einer Karte. Innsbruck, Wagner, 1886. In-8°, v-150 p.

529. Dorer (E.). Rudolf von Habsburg in Chronik und Dichtung. Dresden, v. Zahn und Jänsch. Gr. in-8°, 36 p.

530. Du Breil de Pontbriand (le vicomte P.). Un Armorial breton du xviie siècle. Nantes, Forest et Grimaud. In-8°, 17 p. (Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*)

531. Duplessis (Georges) et Bouchot (Henri). Guide du collectionneur.

Dictionnaire des marques et monogrammes de graveurs. A-F. Paris, Rouam. In-16, VII-127 p.

532. DURAND (Georges). Église de Relanges (Vosges). Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 15 p. et 4 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1885.)

533. DURANT DES AULNOIS (Albert). Les Clefs d'Orthez, épisode de la vie municipale aux XVIIe et XVIIIe siècles. Reims, Michaud. In-8°, 41 p.

534. FAGE (René). Le Vieux Tulle. N° 2 : les fortifications. Avec un plan exécuté par M. Ducros, d'après Tripon. 2e édition, revue et augmentée. Tulle, impr. Crauffon. In-8°, 43 p.

535. FAURE (Hippolyte). Notes et Documents sur les archives des hospices et sur les résultats comparés de l'assistance hospitalière à Narbonne et dans une partie de l'Europe. Tome II. Narbonne, impr. Caillard. In-8°, XI-394 p.

536. FINCATI (vice-ammiraglio L.). La Perdita di Negroponte, luglio 1470. Roma, tip. Forzani, 1886. In-8°, 49 p. (Extrait de la *Rivista marittima.*)

537. FOUROT (l'abbé A.). Notice sur les familles Aubry d'Osches et Claudot de Robert-Espagne. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre. In-8°, 30 p.

538. FRANÇOIS (Achille). Elenco di notari che rogarono atti in Roma dal secolo XIV all' anno 1886. Roma, tip. della Pace di Filippo Cuggiani, 1886. In-8°, VII-154 p.

539. FROMM (E.). Die Ausgaben der Imitatio Christi in der Kölner Stadtbibliothek. Bibliographisch bearbeitet. Köln, M. Du Mont-Schauberg, 1886. In-8°, XVI-129 p. (Veröffentlichungen der Stadtbibliothek in Köln. 2.) 5 m.

540. GABRIELLI (A.). Il Codice « Mss. Varia 4 » della Biblioteca nazionale di Roma descritto. Roma, alla biblioteca Vallicelliana, 1886. In-8°, 47 p. (R. Società romana di storia patria. Corso pratico di metodologia della storia. Fasc. III. — Extr. de l'*Archivio* de la Société, IX.)

541. GARNIER (J.). Inventaire-sommaire des archives départementales de la Côte-d'Or antérieures à 1790. Archives civiles. Série C. États du duché de Bourgogne, comtés et pays adjacents. Tome III. Dijon, impr. Chabot-Charny. In-4° à 2 col., 418 p.

542. GEBHART (Émile). Recherches nouvelles sur l'histoire du joachimisme. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Revue historique.*)

543. GELRE. Wapenboeck ou Armorial de 1334 à 1372, contenant les noms et armes des princes chrétiens, ecclésiastiques et séculiers, suivis de leurs feudataires, selon la constitution de l'Europe et particulière-

ment de l'empire d'Allemagne, conformément à l'édit de 1356 appelé la Bulle d'or; précédé de poésies héraldiques. Publié pour la première fois par Victor Bouton, peintre héraldique et paléographe. Tome IV et dernier. Armorial. Paris, Victor Bouton. Grand in-4°, 166 p.

544. Germain (Léon). La Chapelle de Dom Loupvent et les Richier. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 12 p.

545. Germain (Léon). La Croix de Laxou (1586). Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 15 p. et planche.

546. Germain (Léon). Legs de pièces de céramique par M. Cl. Migette au Musée historique lorrain. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 7 p. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1886.)

547. Germain (Léon). Recherches sur la famille Fesseler, *alias* Fascelet, Fasselet, etc., Wisse et de Visse (Barrois, xve-xvie siècles). Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 16 p.

548. Germain (Léon). Le Retable d'Hattonchatel et Ligier Richier. Nancy, impr. Crépin-Leblond. In-8°, 12 p.

549. Gesta abbatum Fontanellensium. Recensuit S. Loewenfeld. Hannoverae, Hahn, 1886. In-8°, 60 p. (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum ex Monumentis Germaniae historicis recusi.)

550. Gillard (l'abbé J.). Recherches historiques sur les bénédictines de Lassay. Mamers, impr. Fleury et Dangin. In-8°, 116 p.

551. Girard (Adrian). Die rettende That Arnolds v. Winkelried. Studie mit Schlachtplan und einer Abbildung. Solothurn, Zepfel. In-8°, 99 p.

552. Gisi (M.). Verzeichniss der Incunabeln der Kantonsbibliothek Solothurn. I^e Hälfte (A-G). Beilage zum Jahresbericht der Kantonsschule. Solothurn, Jent, 1886. In-8°, vi-72 p. 4 fr.

553. Glaber (Raoul). Les cinq livres de ses Histoires (900-1044), publiés par Maurice Prou. Paris, Picard. In-8°, xv-143 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

554. Hanotaux (Gabriel). Études historiques sur le xvie et le xviie siècle en France. Paris, Hachette, 1886. In-8°, vii-351 p.

555. Hartmann (Otto). Die Schlacht bei Sempach. Historisch-kritische Studie. Frauenfeld, J. Huber. In-8°, 60 p.

556. Hasenclever (Adolf). Der altchristliche Gräberschmuck. Ein Beitrag zur christlichen Archäologie. Braunschweig, C. A. Schwetschke, 1886. In-8°, 264 p.

557. Hauréau. Notice sur le numéro 1544 des nouvelles acquisitions (fonds latin) à la Bibliothèque nationale. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 66 p. (Extrait des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* t. XXXII, 1re partie.)

558. Histoire générale de Paris. Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris, publiés par les soins du service des travaux historiques. Tome II (1527-1539). Texte édité et annoté par Alexandre Tuetey. Paris, Champion. In-4° à 2 col., XXVII-467 p. 30 fr.

559. HÜFFER (Georg). Der heilige Bernard von Clairvaux. Eine Darstellung seines Lebens und Wirkens. I : Vorstudien zu einer Darstellung des Lebens und Wirkens des heiligen Bernard von Clairvaux. Münster, Aschendorff, 1886. In-8°, XV-247 p.

560. JAURGAIN (J.-B.-E. DE). Arnaud d'Oihenart et sa famille. Paris, H. Champion, 1885. In-8°, 86 p. (Extrait de la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes,* III.)

561. JOPPI (Vincenzo). Dell' Abbazia di Moggio nel secolo XV. Nuovo documento. Udine, tip. del Patronato, 1886. In-8°, 18 p. (Pour le mariage de Guido Tessitori et Rosina Vernier-Romano.)

562. JOUBERT (André). La Vie agricole dans le Haut-Maine, au XIVe siècle, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet (1335-1342). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1886. In-8°, 55 p.

563. JUNIUS. La Vallée d'Aoste au moyen âge et à la Renaissance. Essai. Turin, J. Tarizzo, 1886. In-16, 128 p. 1 l. 50 c.

564. KEYSER (Ad.). Die Stadtbibliothek in Cöln, ihre Organisation und Verwaltung. Beiträge zu ihrer Geschichte. Mit 2 Tafeln. Cöln, Du Mont-Schauberg, 1886. In-8°, VIII-109 p. (Veröffentlichungen der Stadtbibliothek in Cöln. 1.) 4 m.

565. KILIAN (Eugen). Itinerar Kaiser Heinrichs IV. Nach den Quellen bearbeitet. Heidelberg, Koester, 1886. In-8°, XI-152 p. 2 m.

566. KOPP (Hermann). Die Alchemie in älterer und neuerer Zeit. Ein Beitrag zur Culturgeschichte. Heidelberg, Winter, 1886. In-8°, 2 vol., XVII-260, VI-425 p. 16 m.

567. Kormaks-Saga herausgegeben von Th. Möbius. Halle, Waisenhaus, 1886. In-8°, 208 p. 4 m.

568. LABBEY DE LA ROQUE (P.-E.-M.). Recherches historiques sur le siège du Mont Saint-Michel par les Anglais en 1423-1424. 2e édition, augmentée de notes et de documents concernant la maison d'Auxais, réunis par le vicomte Maurice d'Auxais, arrière-petit-fils de l'auteur. Valognes, Luce. In-16, 64 p.

569. LANGLOIS (Ernest). Les Registres de Nicolas IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. Fascicule I. Paris, Thorin. Grand in-4° à 2 col., p. 1 à 136. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.) 10 fr. 20 c.

570. LECOY DE LA MARCHE (A.). La Chaire française au moyen âge,

spécialement au XIIIe siècle, d'après les manuscrits contemporains. 2e édition, corrigée et augmentée. Paris, Laurens. In-8°, XVI-549 p. 8 fr.

571. LEGRAND (Émile). Généalogie des Maurocordato de Constantinople et autres documents concernant cette famille. Paris, impr. Lahure. In-8°, XII-76 p. avec 6 grav. hors texte, dont 5 portraits et tableau.

572. LEMAIRE (P.-Aug.). La Commune de Triaucourt dans le bailliage de Beaulieu-en-Argonne. Bar-le-Duc, impr. Philipona. In-8°, XXIII-180 p.

573. LEROY (l'abbé André). Notice sur Notre-Dame de Waziers, connue vulgairement sous le nom de Notre-Dame Marchette et honorée à Waziers depuis l'an 1400 environ. Douai, impr. Dechristé. In-32, 30 p.

574. LESPINASSE (René DE). Les Métiers et Corporations de la ville de Paris. I. (XIVe-XVIIIe siècles.) Ordonnances générales, métiers de l'alimentation. Paris, imprimerie nationale. In-4°, VIII-717 p. avec 84 fig. (Histoire générale de Paris. Collection de documents publiés sous les auspices de l'édilité parisienne.)

575. L'HOTE (l'abbé E.). Études historiques sur le diocèse de Saint-Dié : Notre-Dame de Saint-Dié. Saint-Dié, impr. Humbert. In-8°, 99 pages.

576. LIÉNARD (Félix). Archéologie de la Meuse. Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine. Tome III (partie nord du département). Verdun, impr. Laurent, 1885. In-4°, 146 p. et atlas de 40 planches. (Publication de la Société philomatique de Verdun.)

577. LUCE (Siméon). Jeanne d'Arc à Domremy, recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives. Paris, Champion. In-8°, CCCXV-420 p.

578. LUCHAIRE (Achille). Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros (1081 à 1100). Paris, Picard. In-8°, 51 p.

579. MACÉ (Albert). La Dernière tenue des États de Bretagne. Nantes, impr. Forest et Grimaud. In-8°, 57 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

580. MAGITOT (le Dr E.). Contribution à l'histoire archéologique de l'Auvergne. La Cité souterraine de Combperet (Puy-de-Dôme). Paris, impr. Chaix. In-8°, 10 p. (Association française pour l'avancement des sciences, congrès de Grenoble, 1885.)

581. MALINGUEHEN (R. DE). Blicourt, notice historique et archéologique. Beauvais, impr. Père. In-8°, 90 p.

582. MANDROT (Bernard DE). Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et Fran-

çois Ier (1438-1523). Paris, Picard. In-8°, IX-404 p. et tableau généalogique.

583. MARCHIOLI (Dan.). Storia della valle di Poschiavo. Sondrio, tip. Emilio Quadrio, 1886. In-8°, 2 vol., 353, 273 p. 5 l.

584. MARGUERITE DE VALOIS. Lettres inédites, tirées de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (1579-1606), publiées pour la Société historique de Gascogne par Philippe Lauzun. Paris, Champion, 1886. In-8°, VI-57 p. (Extrait des *Archives historiques de la Gascogne,* 11e fascicule.)

585. MARTIN (Henry). Inventaires des biens et des livres de l'abbaye des Vaux-de-Cernay au XIIe siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* mars-avril 1886.)

586. MARTONNE (A. DE). Deux nouveaux Évêques du Mans. Nantes, impr. Forest et Grimaud. In-8°, 14 p. (Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*)

587. MIGNATON (Paul). Histoire de la maison d'Aubusson. Paris, Picard. In-18 jésus, VI-374 p.

588. MILA DE CABARIEU. Règlement du corps de ville de Saint-Antonin, au diocèse de Rodez, sur la fabrication des draps, du 7 août 1351, en langage du pays. Montauban, impr. Forestié. In-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*)

589. MOLINIER (Auguste). Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine. Tome II. Paris, Plon. In-8°, 540 p. (Catalogue général des bibliothèques publiques de France.)

590. MOLINIER (Émile). Les Bronzes de la Renaissance : les Plaquettes, catalogue raisonné, précédé d'une introduction. Tome I. Paris, Rouam. In-8°, XL-216 p. avec 82 grav. (Bibliothèque internationale de l'art, sous la direction de M. Eugène Muntz.)

591. MONACI (A.). Sulla influenza bizantina nella scrittura delle antiche bolle pontificie. Roma, R. Società romana di storia patria, 1886. In-8°, 6 p. (Extrait de l'*Archivio* de la Société, IX.)

592. MONOYER (Jules). Histoire populaire des environs du Rœulx. III : Mignault. Mons, Hector Manceaux. In-8°, 31 p. (Extrait des *Annales du cercle archéologique de Mons,* t. XX.)

593. Monuments historiques de France. Collection de phototypies par C. Peigné (de Tours), avec un texte explicatif et des notices par Henri du Cleuziou. (1re livraison.) Paris, Monnier. In-folio, 18 p. et 6 planches. (Paraît par livraisons mensuelles. Il paraîtra 12 livraisons à 10 fr. par année.)

594. MONZIÈS (François). Quelques Pages, inédites peut-être, de l'his-

toire de Montauban. Une sédition en 1559. Montauban, impr. Forestié. In-8°, 23 p. (Extrait du *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.*)

595. Moulard (P.). Enquête sur les principes religieux et la résidence des gentilshommes dans le diocèse du Mans en 1577. Le Mans, impr. Monnoyer. In-8°, 55 p.

596. Mugnier (F.). Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine (près d'Annecy), abbaye de Bonlieu (appendice). Chambéry, impr. Ménard. In-8°, 326 p. (Extrait du t. XXIV des *Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*) 3 fr.

597. Müntz (Eugène) et Molinier (Ém.). Le Château de Fontainebleau au xviie siècle d'après des documents inédits. Paris. In-8°, 108 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XII, 1885.)

598. Naeher (F.). Le Château de la Sarraz. Histoire de son architecture dès [*sic*] sa fondation. Avec un supplément : les châteaux de Goumoëns-la-Ville, de Saint-Barthélemy, d'Ouchy, etc. Avec 46 dessins d'après nature. Lausanne, B. Benda. In-4°, 32 p. 5 fr.

599. Naeher (F.). Schlösser, Burgen und Klöster der romanischen Schweiz. Ein Beitrag zur Landeskunde. Lausanne, Benda. In-4°, avec 9 pl. 5 fr.

600. Nancy et la Lorraine, notice historique et scientifique. Nancy, impr. Berger-Levrault. In-12, 505 p. avec tableaux et vignette. (Quinzième congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.)

601. Nissl (Anton). Der Gerichtstand des Clerus im fränkischen Reich. Innsbruck, Wagner, 1886. In-8°, xv-247 p.

602. Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux Notices et Extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXXII, 1re partie. Paris, imprimerie nationale. In-4°, 314 p.

603. Oechsli (Wilh.). Quellenbuch zur Schweizergeschichte. Zürich, Fr. Schulthess. In-8°, 576 p.

604. Ouverleaux (Émile). Notice historique et topographique sur Leuze. Bruxelles, impr. V^e Ch. Vanderauwera. In-8°, 55 p., 1 plan. 2 fr.

605. Paris (le) du xviie siècle, plan monumental de la ville de Paris, dédié et présenté au roi Louis XIV (1653). Paris, Chamerot. In-8°, 75 p. et plan.

606. Pellechet (M.). Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Dijon. Dijon, Lamarche. In-8°, viii-179 p.

607. Persigan (l'abbé). Recherches sur l'apostolat de saint Julien, premier évêque du Mans. Le Mans, impr. Leguicheux. In-8°, xi-288 p. 5 francs.

608. Pihan (le chanoine L.). Histoire de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), étude historique et archéologique. Beauvais, impr. Pere. In-8°, 490 p. et lithographies. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* années 1882, 1883, 1884 et 1885.)

609. Piolin (le R. P. Paul). Louise de Savoie, comtesse du Maine (1515-1534). Mamers, Fleury et Dangin. In-8°, 23 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

610. Poli (le vicomte Oscar de). Précis généalogique de la maison de La Noüe. Paris, conseil héraldique de France. In-18 jésus, 256 p.

611. Pontbriant (le comte A. de). Guerres de religion : le capitaine Merle, baron de Lagorce, gentilhomme du roi de Navarre, et ses descendants, avec lettres et documents inédits d'Henry, roi de Navarre, d'Henry, prince de Condé, de François, duc d'Alençon et d'Anjou, etc. (1574-1582), d'Henry, duc de Rohan (1622-1628), lettres patentes d'Henry III, d'Henry IV, de Louis XIII. Paris, Picard, 1886. In-8°, 308 p. et carte.

612. Pontdevie (l'abbé). Saint-Gilles-sur-Vie, la châtellenie et ses seigneurs. La Roche-sur-Yon. In-8°, 48 p. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 32e année, 1885.)

613. Préau (Charles). Étude sur la Trésorerie en France, à propos d'un jeton de Charles d'Orgemont, trésorier de France en 1465. Paris, Blanpain. In-8°, 15 p.

614. Psichari (Jean). Essais de grammaire historique néo-grecque : l'article féminin pluriel au moyen âge et de nos jours, et la première déclinaison moderne. Première partie. Paris, Leroux. In-8°, xxiii-305 p.

615. Quarré-Reybourbon (L.). La Ville de Gannat et son évangéliaire du xe siècle. Lille, Quarré. In-8°, 11 p. et planche.

616. Recherches historiques sur saint Jouvin, étude historique sur sa naissance et sa vie; chapelles et prieuré sous son vocable à Bricqueville-la-Blouette et à Brix; ses fêtes et ses prérogatives; souvenirs historiques des environs : Brix et Sottevast, par L. M., de plusieurs sociétés savantes. Bricquebec, impr. Mahaut. In-12, 34 p. 75 c.

617. Recueil de documents inédits et de pièces rares sur Verdun et le pays verdunois, publié, avec introduction et notes, par l'abbé N. Frizon. Tome II : I. Histoire verdunoise au temps de Nicolas Psaulme, par Mathieu Husson l'Escossais (première partie, 1548-1561); II. Charte touchant l'ordre, règlement et ordonnance de la cité de Verdun, 1574. Verdun, Laurent. In-12, 208 p. et planche. (Petite Bibliothèque verdunoise.)

618. Recueil de documents relatifs à l'histoire politique, littéraire, scientifique, à la bibliographie, à la statistique, etc., du Dauphiné. 2e fascicule. Émigrés protestants dauphinois secourus par la Bourse française de Genève de 1680 à 1710. Liste publiée pour la première fois par E. Arnaud. Grenoble, Allier. In-8° à 2 col., 67 p.

619. Recueil des historiens des croisades publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Historiens occidentaux. Tome V, première partie. Paris, imprimerie nationale. In-fol., 343 p.

620. Regesta episcoporum Constantiensium. Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz von Bubulcus bis Thomas Berlower 517-1496. Herausgegeben von der badischen historischen Commission. I. Band. I. Lieferung. Unter Leitung von Dr Friedrich von Weech bearbeitet von Dr Paul Ladewig. Innsbruck, Wagner, 1886. In-4°, 80 p. 4 marks.

621. Règle (la) du Temple, publiée pour la Société de l'histoire de France par Henri de Curzon. Paris, Laurens. In-8°, XXXVII-368 p.

622. Regnier (Louis). La Renaissance dans le Vexin et dans une partie du Parisis, à propos de l'ouvrage de Léon Pallustre : la Renaissance en France. Pontoise, impr. Pâris. In-4°, 105 p. et planche.

623. Reilhac (le comte de). La Chapelle Notre-Dame de Reilhac, fondée au XIVe siècle, en l'église Saint-Médard-lès-Paris, par Clément de Reilhac, et quelques autres sépultures de la même famille. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 36 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XII, 1885.)

624. Ristelhuber (P.). L'Alsace à Sempach, étude historique publiée à l'occasion du cinquième centenaire de la bataille de ce nom. Paris, Leroux, 1886. In-8°, 48 p. et 2 pl. d'armoiries.

625. Ritter (K.). Die Politik Zürichs in der zweiten Hälfte des 14. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft. Zürich, S. Höhr. In-8°, 104 p. 1 fr. 60 c.

626. Rodgers (James E. Thorold). Six Centuries of work and wages. The history of English labour. New edition, revised, in one volume. London, Swan Sonnenschein, 1886. In-8°, 591 p.

627. Roth von Schreckenstein (Karl Heinrich, Freiherr). Die Ritterwürde und der Ritterstand. Historisch-politische Studien über deutsch-mittelalterliche Standesverhältnisse auf dem Lande und in der Stadt. Freiburg i. B., Paul Siebeck, 1886. In-8°, 735 p. 18 m.

628. Roussel (l'abbé). Étude historique sur les premiers évêques de Langres. Langres, Rallet-Bideaud. In-8°, 150 p. 1 fr. 50 c.

629. Sachet (l'abbé A.). Le Grand Jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon (1451-1546-1666-1734). Lyon, Waltener. Petit in-4°, LV-510 p.

avec 8 héliogravures, 5 plans et vues de Lyon et 100 grav., têtes de page, culs-de-lampe et lettres ornées.

630. Saint-Julien (A. de) et Bienaymé (G.). Les Droits d'entrée et d'octroi de Paris, depuis le xiie siècle. Paris, imprimerie nationale. In-8°, xiii-148 p. (Extrait du *Bulletin de statistique et de législation comparée,* année 1885.)

631. Salvioli (Gius.). I Libri giuridici nelle biblioteche medioevali. Notizia. Città di Castello, tip. S. Lapi, 1886. In-8°, 4 p. (Extrait de la *Rivista italiana per le scienze giuridiche,* vol. II.)

632. Sauvage (Hippolyte). La Ligue dans le Mortainais et ses conséquences (1588-1626). Mortain, Mathieu, 1885. In-12, 56 p. et planche. (Mortainais historique et monumental, XXI.)

633. Scaduto (F.). Stato e Chiesa nelle Due Sicilie, dai Normanni ai giorni nostri (sec. xi-xix). Palermo, Andrea Amenta, 1887. In-8°, viii-802 p. 12 l.

634. Schiemann (Theod.). Historische Darstellungen und archivalische Studien. Beiträge zur baltischen Geschichte. Hamburg, Behre, 1886. In-8°, vii-264 p. 2 m.

635. Schwan (Eduard). Die altfranzösischen Liederhandschriften, ihr Verhältniss, ihre Entstehung und ihre Bestimmung, eine litterarhistorische Untersuchung. Berlin, Weidmann, 1886. In-8°, viii-275 p. 8 m.

636. Secretan (Eug.). Sempach et Winkelried. Publié par les soins de la Société d'histoire de la Suisse romande. Avec une carte du champ de bataille de Sempach. Lausanne, Georges Bridel. In-8°, 32 p. 50 c.

637. Serre (Jean et Jean-Baptiste-Henri). Histoire de Brive ancienne. Brive, impr. Verlhac, 1885. In-8°, 163 p.

638. Sorel (Alexandre). La Maison de Jeanne d'Arc à Domremy. Orléans, Herluison; Paris, Champion. In-8°, 102 p. avec vues et plan. 2 fr. 50 c.

639. Soulice (L.). L'Intendant Foucault et la Révocation en Béarn. Pau, impr. Veronese, 1885. In-8°, 155 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau,* 2e série, t. XIV.)

640. Stein (Henri). Le Sculpteur Louis-Claude Vassé, documents inédits. Paris, impr. Plon. In-8°, 15 p.

641. Stubbs (William). Seventeen Lectures on the study of medieval and modern history and kindred subjects, delivered at Oxford, under statutory obligation, in the years 1867-1884. Oxford, Clarendon press, 1886. In-8°, vii-399 p.

642. Table des principaux objets reproduits dans l'Album-Caranda, aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque, provenant

des nécropoles explorées dans le département de l'Aisne de 1873 à 1885 inclusivement. Paris, Quantin. In-4°, 23 p. avec fig.

643. Tallon (Marius). Histoire civile, politique et religieuse d'une ville du Languedoc. Les Vans. Tome I, des origines à 1721 ; tome II, de 1721 à 1789. Privas, impr. du *Patriote*, 1884-1885. In-12, xxv-207, 344 p.

644. Tessier (Jules). La Mort d'Étienne Marcel, étude historique. Paris, Dupont. In-8°, 40 p. (Extrait de la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.*)

645. Thellier (Émile). Histoire populaire de Mézières-Charleville et de leurs environs. Charleville, Colin. In-18, 84 p.

646. Theuriet (Charles). Histoire de Nuits-sous-Beaune. Dijon, impr. Damongeot. In-8°, xv-479 p.

647. Tholin (G.). Ville libre et Barons. Essais sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées. Paris, Picard. In-8°, xvi-264 p. et planche.

648. Tosti (don Luigi), benedettino cassinese. La Contessa Matilde e i romani Pontefici. Roma, tip. della camera dei deputati, 1886. In-8°, xvii-403 p. (Opere complete di Luigi Tosti, edite da Loreto Pasqualucci, vol. I.) 4 l. 50 c.

649. Tourret (G.-M.). Les Anciens Missels du diocèse d'Elne. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8°, 66 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* t. XLVI.)

650. Traditionsbücher (Die) des Hochstiftes Brixen vom 10. bis 14. Jahrhundert. Herausgegeben von Dr Oswald Redlich. Innsbruck, Wagner, 1886. In-8°, liii-356 p. (Acta Tirolensia. Urkundliche Quellen zur Geschichte Tirols. I.)

651. Tridon (l'abbé L.-H.). La Vie merveilleuse de sainte Alpais de Cudot, vierge et bergère, au xiie siècle, écrite pour la première fois, d'après les monuments authentiques et les traditions locales. Avignon, Seguin ; Paris, Téqui. In-8°, 677 p.

652. Vaissier (A.). Les Mosaïques du clos Saint-Paul, à Besançon. Dessins par A. Ducat. Besançon, impr. Dodivers. In-8°, 11 p. et 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 1884.)

653. Valentin-Smith et Guigue (M.-G.). Bibliotheca Dumbensis, ou Recueil de chartes, titres et documents pour servir à l'histoire des Dombes. Trévoux, impr. Jeannin, 1854-1885. In-4°, 2 vol., xi-764, 813 p.

654. Valois (Noël). Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la direction générale des Archives nationales. Inventaire des

arrêts du conseil d'État (règne de Henri IV). Tome I. Paris, imprimerie nationale. In-4°, CLII-487 p. (Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.)

655. VALOIS (Noël). Étude historique sur le conseil du roi. Introduction à l'inventaire du conseil d'État. Paris, imprimerie nationale. In-4°, CL p.

656. VILLET (J.-Ch.). Notice sur Sedan. (Description de la principauté; le Siège présidial; les Grands Jours; la Salle des antiques, etc.) Charleville, impr. Pouillard. In-16, 54 p.

657. Vita (la) e i Miracoli di S. Germano, vescovo di Parigi, descritti in versi da un anonimo del secolo IX e pubblicati per la prima volta coll' epitaffio del vescovo Gozlino da Augusto Gaudenzi. Bologna, tip. Azzoguidi, 1886. In-8°, 24 p.

658. WEERTH (O.) et ANEMÜLLER (E.). Bibliotheca Lappiaca. Uebersicht über die landeskundliche und geschichtliche Literatur des Fürstenthums Lippe. Detmold, Hinrichs, 1886. In-8°, VI-88 p. 1 m. 50 pf.

659. ZONGHI (can. Aurelio). Repertorio dell' antico archivio comunale di Fano. Dispensa I. Fano, 1886. In-4°, 80 p. 2 l. 50 c.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Le samedi 4 décembre 1886 s'est éteint, à l'âge de quatre-vingt-un ans, M. Natalis de Wailly, l'un des hommes qui ont le mieux servi l'École des chartes et qui ont exercé la plus salutaire influence sur le développement de l'érudition historique en France. Nous rendrons prochainement dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* l'hommage dû à une mémoire aussi chère et aussi vénérée. Aujourd'hui nous insérons les paroles émues que notre confrère M. Gaston Paris, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a prononcées, le 10 décembre, en ouvrant la séance, qui a été immédiatement levée en signe de deuil :

« Messieurs,

« Les inquiétudes que je vous exprimais vendredi étaient trop fondées. Le lendemain, 4 décembre, à huit heures du matin, M. de Wailly, doyen de cette compagnie, était enlevé à la science, à sa famille, à notre affection et à nos respects. Malgré ses quatre-vingt-un ans, la maladie qui l'a emporté en quelques jours l'avait atteint en pleine vigueur physique et morale, en pleine vie d'esprit et de cœur. Nous le possédions encore tout entier, nous le perdons tout d'un coup, et le vide qu'il laisse ne sera pas aisément comblé. Par la droiture de son caractère, la rectitude de son jugement, la netteté de ses vues, la ferme simplicité de son langage, autant que par son droit d'ancienneté, il jouissait d'une autorité incontestée parmi nous. Le poids que jetait dans une discussion sa sobre parole était le plus souvent décisif. La crainte de mériter le blâme de M. de Wailly faisait hésiter et réfléchir plus d'un d'entre nous, surtout de ceux qui étaient assis au bureau. Rien n'avait plus de prix, en revanche, que l'expression, peu prodiguée, mais toujours sincère, de son approbation. Il était vraiment ici ce que, d'après un voyageur italien du XIVe siècle, était le sire de Joinville dans ses derniers jours à la cour de France, le dépositaire des traditions, consulté sur tout, écouté et respecté de tous. Que de fois il nous arrivera encore, au moment d'une décision à prendre, de tourner instinctivement nos regards vers la place où ils étaient accoutumés à chercher les siens, espérant une adhésion, même tacite, qui seule nous rassurait pleinement!

« M. de Wailly, il y a huit ans déjà, avait déposé au secrétariat un pli où il déclarait sa volonté expresse qu'aucun discours ne fût prononcé

sur sa tombe. Mardi dernier, les larmes des parents qui l'entouraient d'une tendre vénération, la tristesse de ses confrères et de ses amis, l'affliction des pauvres, la présence des auxiliaires et des objets de son active charité le louaient assez haut. En vous parlant de lui aujourd'hui, je ne veux qu'esquisser rapidement la figure de l'homme de bien et du savant éminent que nous venons de perdre ; je n'ai nullement la prétention de présenter de sa vie et de son œuvre un tableau complet, pour lequel le temps et la compétence me manqueraient, et que notre secrétaire perpétuel se fera certainement un devoir et un honneur de tracer devant vous d'une main autorisée.

« Nous avons connu M. de Wailly comme un savant exact et consciencieux, comme un chrétien sincère, comme un esprit grave et prudent, comme un caractère élevé, droit et sûr, d'une tenue correcte et digne, d'un abord un peu froid. Les traits principaux de cette physionomie ont dû toujours être à peu près les mêmes ; mais pour le retrouver tel qu'il fut plus jeune, tel qu'il était souvent encore, il faut ajouter que la gaieté ne lui etait nullement étrangère, que sa gravité n'avait rien de morose, que sa réserve n'excluait ni la familiarité ni l'expansion, et que sa froideur apparente cachait un cœur très bon, très tendre et très chaud. La sévérité habituelle de son attitude et de sa vie en est elle-même une preuve. Tout jeune, il fut atteint par une douleur qui marqua son cœur d'une empreinte ineffaçable, montrant par là combien ce cœur avait été profondément pénétré de l'affection qui lui était ravie. Il perdit en même temps sa jeune femme et l'enfant qu'elle venait de lui donner. Depuis lors, pendant cinquante ans et plus, il a vécu dans ce souvenir, auquel il joignit celui de sa mère, quand elle fut enlevée, il y a seize ans seulement, au culte dévoué qu'il lui rendait. La blessure qu'il avait reçue en 1834 était restée si sensible qu'il était interdit, même à ses parents les plus proches et les plus chers, de lui parler jamais de ce passé. La douleur raviva dans son âme les sentiments religieux, qui, pendant un temps, y avaient sans doute été moins dominants ; car nous le voyons, collaborateur du *Globe* et du *National*, entrer aux Archives, derrière Daunou et avec Michelet, à la suite de la révolution de 1830. Frappé dans sa vie la plus intime, il se tourna vers la seule source où il crût pouvoir puiser, sinon la consolation, au moins la résignation et la force ; mais de son passage dans un milieu différent il conserva des amitiés et des admirations qui prouvent que sa religion n'était pas intolérante. Je n'en veux d'autre témoignage que sa belle notice sur Benjamin Guérard, monument durable d'une intimité où il se donnait modestement la seconde place et qui les honore également l'un et l'autre.

« Attiré de bonne heure vers l'histoire, il alla droit, dès qu'il travailla pour lui-même, aux documents de première main, aux sources directes, et les étudia de près. En 1838, il exécuta de la façon la plus satisfai-

sante la tâche qu'il avait acceptée de rédiger, surtout pour servir à la publication, nouvellement inaugurée, des *Documents sur l'histoire de France,* des *Éléments de paléographie* qui contiennent un véritable cours de diplomatique, habile et clair résumé des travaux des bénédictins ; il y joignit sur la sigillographie des vues toutes nouvelles, fruit de recherches propres, et qui ont été singulièrement fécondes. Appelé en 1841 dans le sein de l'Académie, il se consacra presque entièrement à la publication des *Historiens de France,* dont il a, de concert avec MM. Guigniaut, Jourdain et Delisle, préparé les tomes XXI, XXII et XXIII. Les nombreux travaux qu'il inséra pendant vingt ans dans nos *Mémoires* ou dans d'autres recueils se rattachent en général aux études nécessitées par cette publication. Ils se distinguent tous par une excellente méthode, une grande clarté, une remarquable précision : l'objet en est nettement déterminé, prudemment poursuivi, sûrement atteint ; l'imagination ne joue aucun rôle dans la recherche ; aussi les résultats acquis sont pour la plupart définitifs. Cet ensemble de travaux suffirait pour assurer à M. de Wailly un rang très honorable parmi nos historiens.

« Il devait toutefois produire des œuvres plus distinguées encore et d'un caractère scientifique plus personnel. Il lui était réservé, tant son esprit, son jugement et sa méthode s'étaient sagement et constamment développés, de donner dans sa vieillesse les meilleurs fruits de son travail. Il avait plus de soixante ans quand il publia sa première édition de Joinville, qu'il devait à trois reprises renouveler et perfectionner. Poussé vers l'aimable biographe de saint Louis par une sympathie naturelle et par ses études sur le XIIIe siècle, il voulut se rendre un compte exact de la tradition manuscrite d'une œuvre dont l'authenticité plénière avait été révoquée en doute de différents côtés. Il réussit à classer en famille les trois seuls manuscrits connus, appliquant ainsi pour la première fois à un texte français du moyen âge ces procédés sûrs et délicats qui devaient après lui être si souvent mis en œuvre. En restaurant par ce moyen les leçons de l'original perdu, il reconnut qu'aucun des manuscrits parvenus jusqu'à nous, tous diversement rajeunis, ne présentait les formes de langage qu'avait dû employer Joinville, et qu'indiquait souvent la divergence même des altérations. Pour les retrouver, il se livra à un genre de travail qui n'était pas seulement tout nouveau pour lui, dont il était en réalité le premier à donner l'exemple en pratique, bien qu'on l'eût souvent recommandé en théorie. Il dépouilla avec la plus scrupuleuse exactitude les chartes émanées de la chancellerie de Joinville, pour en tirer une orthographe et une grammaire ; il employa pour cela une méthode qu'il s'était faite à lui seul, qui offrait sans doute des lacunes et des imperfections, mais qui avait l'avantage d'être claire et intelligible à tous et de présenter des garanties de nature à convaincre les plus sceptiques. Cette orthographe et cette grammaire ainsi conquises, il n'hésita pas à les introduire, en leurs traits essentiels,

contre tous les manuscrits, dans le texte de sa troisième édition. C'était là une hardiesse qu'alors bien des savants plus jeunes n'auraient pas eue : ce défenseur des traditions ne reculait devant aucune innovation, quand une recherche menée en dehors de tout parti pris lui en avait démontré la légitimité. On le trouva pourtant encore un peu timide, dans l'école philologique qui se formait; on lui demanda de régulariser l'orthographe phonétique aussi bien que l'orthographe grammaticale : il s'y refusa, mais seulement après avoir justifié à ses propres yeux, par une nouvelle et minutieuse étude, la circonspection qu'il croyait devoir cette fois observer. Attentif d'ailleurs à toute critique, reconnaissant de toute suggestion utile, il déférait, après en avoir soigneusement vérifié le bien fondé, aux observations que lui soumettaient des confrères en érudition qui étaient loin d'avoir son âge et son autorité. Il prit de plus en plus goût à ces exercices de critique philologique, auxquels il apportait, avec la prudence d'un maître, l'ardeur d'un débutant, et il traita le livre héroïque de Villehardouin et les charmants récits du Ménestrel de Reims comme il avait fait des mémoires de Joinville. Récemment encore, s'attachant à la vérification d'idées qui le préoccupaient, il nous communiquait des recherches sur le système graphique employé par les notaires ou « amans » messins. Mais Joinville resta son travail de prédilection, auquel il revenait toujours pour en améliorer, soit le texte, soit le commentaire ; c'est aussi celle de ses publications qui, sous ses diverses formes, accompagnée de la traduction fidèle qu'il a trois fois revue, a justement valu à son nom le plus de réputation dans le monde savant et le plus de notoriété dans le grand public.

« M. de Wailly avait quitté en 1871 la haute situation occupée par lui pendant seize années à la Bibliothèque nationale ; quand il eut soixante-dix ans, après que l'Académie venait de lui conférer le rare honneur d'une seconde présidence, il manifesta, avec sa fermeté ordinaire, son désir de ne plus faire partie d'aucune commission. Il n'en remplit pas moins ses devoirs d'académicien avec la plus constante assiduité, et il fut jusqu'à son dernier jour une des lumières de la compagnie. Dans sa retraite paisible, il travaillait d'ailleurs toujours, poursuivant sans relâche, par des investigations dont il ne livrait au public qu'une bien petite partie, la vérité dans ses nuances les plus fines ; il consacrait le reste de son temps aux bonnes œuvres et à quelques fidèles amitiés. Dans ces dernières années, il s'occupait avec prédilection d'un travail qui satisfaisait merveilleusement toutes ses aspirations : il voulait donner une nouvelle édition de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et il avait entrepris, pour s'y préparer, une de ces séries de recherches ingénieusement méthodiques où il excellait. C'est dans la méditation de ce beau livre que la mort est venue le prendre, non le surprendre : il l'attendait, il ne lui a point résisté et il s'est endormi doucement dans la sérénité de sa conscience et dans la certitude de sa foi. »

— Dans la journée du 22 octobre 1886, notre confrère M. René Bisson de Sainte-Marie a été victime d'un malheureux accident à la Monnaie, où il était attaché, et le soir même il succombait sans avoir repris connaissance.

Aux funérailles, qui ont eu lieu le 24, M. Louis Farges, archiviste paléographe, a prononcé sur la tombe les paroles suivantes :

« Je crois être l'interprète de tous ceux qui ont connu René Bisson de Sainte-Marie à l'École des chartes en venant ici lui dire un suprême adieu.

« Il n'était pas de ceux qui recherchent le bruit et la foule et, comme s'il avait eu le pressentiment de sa fin prématurée, sa timidité naturelle était encore voilée d'une habituelle mélancolie. On aurait dit qu'il savait combien pour lui la vie devait être courte et que, par avance, il en dédaignait et les luttes et les misères.

« Mais quand il fallait rendre service à ses camarades, avec quelle bonne grâce il consentait alors à se départir de sa réserve et à faire effort sur sa modestie! Ceux qu'il obligeait ainsi devenaient bientôt ses amis, car ils appréciaient bientôt toutes ses qualités. Esprit fin, délicat, original, il s'était senti entraîné vers l'histoire si curieuse de l'Orient latin, et, dans sa thèse sur le duché d'Athènes et la baronnie d'Argos, il avait suivi avec une curiosité passionnée cette épopée des barons chrétiens au pays classique des héros et des demi-dieux.

« Nous espérons que ce livre sera publié et qu'il sauvera son nom de l'oubli, mais alors même qu'il n'en serait pas ainsi, le souvenir de René Bisson de Sainte-Marie ne s'effacera pas du cœur de ceux qui l'ont connu. Nous n'oublierons jamais qu'il nous a été donné de connaître en lui un des esprits les plus sincèrement épris du vrai et du beau, un des cœurs les plus affectueux qui se puissent rencontrer, une de ces âmes enfin foncièrement honnêtes et pures, pour lesquelles faire le bien est quelque chose de naturel et d'inné.

« En envoyant à sa mère et à sa famille la respectueuse expression de nos douloureux regrets, nous pourrons du moins lui offrir cette triste, mais bien sincère consolation, c'est que la vie de celui que nous pleurons avec elle sera pour nous plus qu'un souvenir, elle restera un exemple. »

— Par arrêté du 17 novembre 1886, ont été nommés élèves de l'École des chartes, dans l'ordre de mérite suivant, les candidats ci-après dénommés, savoir :

MM.

1. Guillaume (Joseph-Jean-Rémy), né à Paris, le 17 septembre 1866.
2. Soehnée (Henri-Alexis-Frédéric), né à Paris, le 31 mars 1866.
3. Lot (Victor-Henri-Ferdinand), né au Plessis-Piquet (Seine), le 20 septembre 1866.

4. Réville (André), né à Rotterdam (Pays-Bas), le 28 janvier 1867.

5. Poëte (César-Marcel), né à Rougemont (Doubs), le 10 octobre 1866.

6. Petit (Charles-Edmond), né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), le 26 janvier 1866.

7. Walckenaer (André-Marie), né à Lisieux (Calvados), le 24 juillet 1867.

8. Delzons (Marie-François-Amédée-Alphonse), né à Aurillac (Cantal), le 18 janvier 1863.

9. De Roux (Auguste-Joseph-Henri), né à Hyères (Var), le 28 août 1867.

10. Plista (Louis-Joseph-Achille), né à Bourgogne (Marne), le 31 décembre 1863.

11. Labande (Honoré-Lambert), né à Orrouy (Oise), le 17 septembre 1867.

12. Clément (Maurice-Auguste), né à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), le 26 juin 1865.

13. Vernier (Jules-Joseph), né à Nogent (Haute-Marne), le 3 avril 1866.

14. Lacaille (Henri-Marie), né à Paris, le 7 septembre 1862.

15. Mazerolle (Fernand-Joseph), né à Paris, le 24 mars 1868.

16. Lequatre (Georges-Joseph), né à Cepoy (Loiret), le 10 octobre 1865.

17. Planchenault (Adrien-Charles-Félix), né à Angers (Maine-et-Loire), le 26 mai 1862.

18. Meunier (Georges-Élie), né à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 9 octobre 1865.

19. Lemoine (François-Henri-Marie), né à Limoges (Haute-Vienne), le 30 avril 1864.

20. Bloch (Camille), né à Thillot (Vosges), le 17 juillet 1865.

— Par arrêté du 23 octobre 1886, notre confrère M. Cadier a été nommé membre de l'École française de Rome pour l'année scolaire 1886-1887.

— Par arrêté du 19 décembre 1886, notre confrère M. Salone, professeur en congé d'inactivité, a été délégué dans les fonctions de secrétaire particulier du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

— Par décret du 29 décembre 1886, notre confrère M. Gaston Paris a été promu officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

— Par décret du même jour, notre confrère M. Paul Lacombe a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par décret du 31 décembre 1886, notre confrère M. le baron Cerise a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par arrêté du 30 décembre 1886, nos confrères MM. Brièle et Henry Martin ont éte nommés officiers de l'instruction publique.

— Par arrêté du même jour, notre confrère M. Hiélard a été nommé officier d'académie.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance annuelle le vendredi 19 novembre 1886. Nous reproduisons le discours d'ouverture qu'a prononcé notre confrère M. Gaston Paris.

« Messieurs,

« En ce jour où nous nous réunissons pour jeter un coup d'œil sur l'année qui vient de s'écouler et rendre compte au public d'une partie de notre œuvre commune, notre pensée se tourne naturellement d'abord vers ceux qui, l'année dernière, étaient parmi nous et que nous avons la douleur de n'y plus voir. Ce sentiment s'impose surtout aujourd'hui à votre président : je reviens à peine d'accompagner à sa dernière demeure celui qui occupait cette place avant moi, avec un zèle et une bonne grâce qui ne semblaient pas lui coûter les efforts qu'il s'imposait. Il me semble l'entendre saluer en votre nom les morts qui venaient de nous quitter, ou qui plutôt, disait-il, étaient encore présents parmi nous. Il avait raison : le souvenir est une vie posthume qui se prolonge d'autant plus qu'on laisse après soi plus d'amis, et dans des compagnies comme la nôtre, qui sont des fraternités d'élection, cette survivance est longue et fidèle. Nous n'oublierons pas Ernest Desjardins, ni les deux confrères qui l'ont précédé dans la tombe : le savoir solide, la curiosité variée, l'esprit fin d'Emmanuel Miller, le sens droit et élevé, les connaissances étendues, les rares facultés pratiques de Charles Jourdain ont marqué ici une trace profonde qui conservera longtemps leur mémoire.

« Mais la palme, qui est notre emblème, remplace aussitôt par de nouveaux rameaux ceux dont le temps la dépouille. Qu'il me soit permis, après avoir dit adieu à ceux qui sont partis, de souhaiter la bienvenue à ceux qui arrivent, aux trois nouveaux confrères que nous avons accueillis cette année, MM. Gaston Boissier, Héron de Villefosse et Longnon. Nous avons besoin de ces auxiliaires nouveaux et zélés pour continuer à remplir dignement la tâche qui nous est confiée, et par l'État et par les particuliers. Sans parler des lectures qui occupent nos séances, des travaux qui forment les volumes de nos mémoires, des grandes publications que nous sommes chargés de poursuivre, nous avons à juger chaque année des concours de plus en plus nombreux, et dont la variété, croissante aussi, exige une égale variété de compétences. Cette année même une importante fondation, d'un caractère tout nouveau, vient de mettre à notre disposition des ressources qui demanderont, pour trouver leur meilleur emploi, nos réflexions les plus attentives. M. Benoît Garnier, d'abord drogman, puis chargé d'une importante mission à Madagascar, enfin consul de France à Bangkok, à Batavia et à Shanghaï, aimait la science et la patrie. En mourant, il y a trois ans, il a laissé à l'École des langues orientales la riche bibliothèque qu'il avait formée, et il a fait à notre compagnie un legs qui

nous met aujourd'hui en possession d'une somme de près de quatre cent mille francs. Les intérêts de ce capital doivent être employés, non à fonder un prix, mais à subventionner des voyages d'exploration scientifique dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. En chargeant notre Académie de tracer le programme de ces expéditions, M. Garnier a indiqué quel en doit être le caractère : l'archéologie, la géographie historique, la linguistique, l'ethnographie, en formeront l'objet essentiel. Je suis heureux de signaler à la reconnaissance publique le nom désormais impérissable de l'homme à qui la science devra bientôt de nouveaux progrès et la France de nouvelles gloires.

« Le sujet du prix ordinaire pour 1886 était le suivant : *Faire d'après les textes et les monuments figurés le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens aux Ve et VIe siècles avant J.-C. jusqu'à l'âge de dix-huit ans.* Si, dans un coin de terre vraiment élu, à une époque privilégiée, a pu s'épanouir une des plus belles fleurs de l'humanité, c'est grâce à une sage et libre culture autant qu'à de rares faveurs du ciel; rien ne peut intéresser plus que de retrouver, à l'aide des nombreux documents qui témoignent de l'attention passionnée qu'y apportaient les Athéniens eux-mêmes, cette culture et cette floraison. Aussi avons-nous reçu quatre mémoires, dont trois au moins sont le fruit d'un sérieux travail. Le prix a été obtenu par le mémoire de M. Paul Girard, ancien membre de l'École d'Athènes, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris. C'est une étude excellente, où la solidité et l'étendue des recherches sont mises en pleine valeur par une heureuse composition, une exposition claire, un style d'une élégante simplicité. On pourrait souhaiter que l'auteur eût donné plus de développement à la partie générale, à la conclusion; mais c'est ce qu'il ne manquera pas de faire quand il reverra son travail à loisir, sans être enfermé dans les étroites limites du temps fixé pour un concours.

« Pour la quatrième fois depuis quelques années, nous nous sommes vus dans l'heureuse nécessité de demander au ministère de l'instruction publique, qui a bien voulu nous l'accorder, une médaille supplémentaire en dehors des trois médailles que comporte régulièrement le concours des antiquités de la France.

« La première médaille est attribuée à M. Fichot, pour sa *Statistique monumentale du département de l'Aube* (en cours de publication). M. Fichot est un artiste, devenu, par l'expérience et l'étude, un excellent archéologue. Depuis longtemps, il s'était appliqué à mettre dans ses reproductions graphiques d'objets archéologiques cette minutieuse exactitude qu'on obtient si rarement des dessinateurs, et qui peut seule contenter les savants. Maintenant, il s'est donné pour mission de connaître et de faire connaître tout ce que le département de l'Aube contient de monuments anciens, en prenant le mot monument dans son sens le plus large. Après de longues années d'exploration méthodique,

il a commencé en 1881 la belle publication qui compte aujourd'hui près de cinquante livraisons. Ses descriptions, pour lesquelles il a judicieusement utilisé ce qui avait été fait avant lui, sont rédigées avec simplicité, mais dans une bonne langue archéologique, agréables à lire et faciles à comprendre ; elles sont accompagnées d'une énorme quantité de figures, toutes exécutées par lui d'après ses principes de rigoureuse fidélité. Il ne parle de rien qu'il n'ait vu, et rien n'échappe à sa perspicacité. Il ne néglige ni les pierres à moitié frustes auxquelles il arrache quelque blason ou quelque reste de bas-reliefs, ni les débris de verrières dont il reconnaît le style et les sujets sous des amas séculaires de poussière, ni les objets mobiliers, souvent d'une réelle valeur, enfouis dans des sacristies de village et sauvés par lui de risques de tout genre. En proclamant le mérite et l'utilité de l'œuvre de M. Fichot, nous souhaitons vivement qu'il trouve des imitateurs dans chacun de nos départements : la richesse artistique de la France sera ainsi tout entière mise en lumière et en valeur.

« La seconde médaille est donnée à M. Paul Durrieu, pour son volume aussi agréable que neuf sur les *Gascons en Italie*. « Semez des « Gascons, disait Henri IV à ses jardiniers découragés d'essais infruc- « tueux : ils prennent partout. » Il faut interpréter cette saillie par le mot d'un autre grand Gascon, mis par M. Durrieu en tête de son livre : « La Gascogne, dit Montluc, est un magasin de soldats, la pépinière des « armées, la fleur et le choix de la plus belliqueuse noblesse de la terre, « et l'essain de tant de braves guerriers qui peuvent contester l'honneur « de la vaillance avec les plus fameux capitènes grecs et romains. » Dès le XIIIe et le XIVe siècle, ces hardis « cadets » firent parler d'eux au delà des Alpes. Le récit de leurs exploits, tiré des chroniques et des archives de France et d'Italie, attirera des lecteurs en dehors même de la sphère où se renferment habituellement les publications de cet ordre. M. Durrieu, tout Gascon qu'il est lui-même, ne se laisse jamais entraîner au delà de ce qui est rigoureusement établi ; si sa narration est vivante, son style est sobre et correct. Les deux morceaux les plus étendus et les plus intéressants du livre sont l'histoire de la brillante campagne de Jean III d'Armagnac, si brusquement terminée en 1391 sous les murs d'Alexandrie, et celle de l'extraordinaire carrière du routier Bernardon de la Salle, qui finit par se mettre au service de Jean Galéas Visconti, et, devenu un traître aux yeux du comte d'Armagnac, fut tué par ses ordres dans cet étonnant passage des Alpes, où deux armées presque entièrement gasconnes, marchant parallèlement pour rejoindre deux partis contraires, se massacrèrent l'une l'autre. La récompense accordée à M. Durrieu pour ce volume atteint aussi son livre sur le connétable d'Armagnac, mentionné à l'un de nos précédents concours.

« Depuis longtemps, à ces concours, nous distinguons les travaux de

M. l'abbé Albanès, qui s'est donné pour tâche principale de reconstituer l'histoire ecclésiastique de la Provence. Ses publications déjà nombreuses montrent en lui un savant original, laborieux, à la fois ingénieux et prudent : nous rappellerons surtout son importante édition de la *Vie de sainte Douceline* (1879) et sa notice sur le *Couvent de Saint-Maximin* (1881). Cette année, il nous a envoyé plusieurs dissertations dans lesquelles il s'est proposé de réformer les catalogues épiscopaux contenus dans le tome Ier de la *Gallia christiana*. L'insuffisance de cette partie du grand ouvrage des Bénédictins était connue; mais on n'avait pas exactement déterminé les points faibles du travail et mesuré l'importance des erreurs historiques qui en ont été la conséquence. Il est aujourd'hui démontré que les listes des évêques et des abbés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Avignon ne doivent être consultées qu'avec la plus grande précaution, tant elles présentent de fautes, d'anachronismes et de lacunes. Non content d'avoir signalé le mal, M. l'abbé Albanès a montré comment on peut le réparer. Autant il a employé de sagacité et de critique à reconnaître la nature et l'origine des erreurs qu'il avait à relever, autant il a mis de patience à recueillir, dans les archives locales et surtout dans les registres du Vatican, les documents à l'aide desquels les listes vraies pourront être rétablies : ce double mérite le recommandait à nos suffrages.

« C'est pour M. François Delaborde que nous avons demandé notre quatrième médaille. En publiant de nouveau les ouvrages en prose et en vers qui nous ont conservé l'histoire officielle de Philippe-Auguste, — le récit de Rigord, celui de Guillaume le Breton, et, du même, le poème de la Philippide, — M. Delaborde a rendu un important service à l'étude de notre histoire. L'examen minutieux des anciennes copies n'a pas eu seulement pour résultat l'établissement d'un meilleur texte : un travail de critique ingénieux a permis de classer les manuscrits des Annales de Guillaume le Breton, d'en expliquer les différences et de faire comprendre l'emploi divers de cet ouvrage par les auteurs subséquents. Le texte rectifié est accompagné de notes nombreuses et substantielles, dans lesquelles l'éditeur s'est spécialement attaché, avec un succès presque constant, à l'identification souvent malaisée des noms d'hommes et de lieux, et à la détermination rigoureuse de la chronologie. La longue notice préliminaire forme deux excellents chapitres d'histoire littéraire; tout l'ensemble de cet intelligent et utile travail méritait assurément une distinction de premier ordre.

« Nous aurions voulu pouvoir en attribuer une aussi à M. Moranvillé, qui a obtenu la première mention honorable avec sa biographie manuscrite de Jean Le Mercier. Quand M. Moranvillé aura publié ses recherches, ce nom, presque inconnu jusqu'ici, prendra une place importante dans l'histoire des règnes de Charles V et de Charles VI. Jean Le Mercier fut, en effet, l'un des ministres qui eurent le plus de

part aux réformes administratives et financières de cette époque; il déploya dans l'accomplissement de sa tâche un zèle et une exactitude vraiment admirables, et on peut dire que son biographe a montré les mêmes qualités en le suivant dans tous les détails, souvent difficiles à comprendre et à exposer, de son activité. Pour la rigueur de la méthode et pour la nouveauté des résultats, ce mémoire est certainement comparable aux meilleurs travaux du même genre.

« L'édition du *Grand Cartulaire de l'abbaye d'Aînay* a mérité la seconde mention honorable. Ce recueil très intéressant, formé à l'aide de deux anciens manuscrits et de cinquante chartes originales, ne comprend pas moins de quatre cent vingt pièces, la plupart du XIIe et du XIIIe siècle; il est rempli de documents fort curieux, même en dehors des études de topographie et d'histoire locale. M. le comte de Charpin-Feugerolles, auquel on doit l'initiative de cette magnifique publication, dont il a supporté tous les frais, comme il l'a déjà fait et comme il s'apprête encore à le faire pour d'autres du même genre, a droit pour son intelligente et savante libéralité à toute notre reconnaissance. Les quelques imperfections ou lacunes qu'on peut relever dans l'exécution sont excusées par des circonstances particulières, et, pour ce qui est essentiel, M. de Charpin-Feugerolles a trouvé dans ses collaborateurs, MM. Guigues père et fils et Vachez, de précieux auxiliaires.

« Après de somptueux in-folio, c'est un bien mince volume que nous avons à mentionner. Le traité de Hincmar *De Ordine sacri palatii* est un document de premier ordre pour notre histoire sous les successeurs de Charlemagne. M. Prou en a donné une édition nouvelle, une bonne traduction et un commentaire où abondent des renseignements exacts, précis et complets. Ce commentaire a été préparé dans les conférences de l'École des hautes études, sous l'habile direction de M. Gabriel Monod; mais M. Prou y a pris une part prépondérante, et l'introduction est bien son œuvre personnelle. C'est un morceau remarquable, où sont fort bien exposés les principes sur lesquels reposait la royauté carolingienne, ainsi que les idées de Hincmar, qui ne faisait d'ailleurs que résumer énergiquement les idées de l'époque. Jamais on n'a posé avec plus de netteté le principe du droit divin : le pouvoir du roi émane de Dieu; pour l'exercer, il doit avant tout mériter la protection divine, c'est-à-dire se concilier celle de l'Église. A cette conception théocratique de la légitimité se joint une forme tout aristocratique de gouvernement, fortement manifestée par les institutions. Ces considérations, présentées en termes excellents, donnent un haut intérêt à la publication de M. Prou.

« Celle de M. Hellot, *Chronique parisienne inédite du XIVe siècle,* présente l'attrait d'une découverte, et d'une découverte bien mise en œuvre. Dans un manuscrit de Rouen, contenant en apparence un exemplaire d'une chronique souvent publiée, M. Hellot a reconnu pour

les années 1316-1339 une œuvre tout à fait nouvelle et fort intéressante. C'est un véritable journal, écrit par un anonyme, sans doute homme de loi, qui habitait Saint-Denis jusqu'en 1329 et ensuite Paris. Nous lui devrons la connaissance de bon nombre de faits nouveaux, en même temps que des renseignements précieux sur l'état social et les mœurs de la bourgeoisie parisienne au XIVe siècle. L'auteur de ce journal ouvrira désormais la série des chroniqueurs parisiens ayant écrit en français; aussi est-ce la Société de l'histoire de Paris qui a tenu à publier ce document, que l'éditeur a enrichi de notes nombreuses et fort bien faites.

« Dans les conditions les plus pénibles, alité depuis de longues années, M. Grignon a eu le courage et trouvé le moyen d'achever les deux volumes qu'il nous a envoyés sur l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons. Cette église, un des plus beaux monuments de l'architecture romane dans l'est de la France, n'avait pas encore été l'objet d'un travail d'ensemble. M. Grignon en donne la description très détaillée et très consciencieuse, puis il en écrit l'histoire. C'est le résumé fidèle d'une grande quantité de documents, bien compris et bien utilisés, et dont les principaux sont publiés en appendice; ils ont fourni des renseignements précieux sur la topographie et l'organisation du vieux Châlons; çà et là même, dans cette étude toute spéciale, on peut relever des traits qui offrent un intérêt supérieur. En attribuant la cinquième mention à l'œuvre de M. Grignon, fruit de tant de zèle et de persévérance, la commission a voulu encourager ces laborieux érudits qui, à force de recherches patientes, parviennent à réaliser des progrès vraiment considérables dans la connaissance de l'histoire et de l'archéologie locales.

« C'est à un travail sur l'antiquité classique de notre pays que nous avons attribué notre sixième mention. Sous le titre de *Fastes de la Narbonnaise,* M. Lebègue nous présente un tableau chronologique de l'histoire, surtout administrative, de la province de ce nom. S'il n'a pas eu à sa disposition de documents nouveaux, il a rectifié sur divers points les travaux où il a puisé les éléments du sien. Une des parties les plus neuves et les plus intéressantes de l'ouvrage est formée par le catalogue, accompagné d'une savante dissertation, des principaux monuments qui renferment des inscriptions de la Gaule narbonnaise. M. Lebègue a fait une œuvre utile, qui a demandé une étude sérieuse; votre commission l'a distinguée avec plaisir.

« Le prix de numismatique fondé par Mme Duchalais devait être attribué cette année à la numismatique du moyen âge. L'Académie le partage également entre feu M. Gariel, pour son livre sur les *Monnaies royales de France sous les Carolingiens,* et M. A. Heiss, pour la continuation de sa publication sur *les Médailleurs de la Renaissance.* C'est au milieu de longues et cruelles souffrances que M. Gariel poursuivit et put ter-

miner son grand et magnifique ouvrage, qui nous donne un catalogue et une description exacte des monnaies royales de la seconde race, fournissant ainsi une base solide aux recherches subséquentes; quelques imperfections de détail ne sauraient ôter sa haute valeur à un travail si considérable et si méritoire. L'œuvre magistrale de M. Heiss est appréciée depuis longtemps : il fait revivre les grands artistes, naguère encore si mal connus, auxquels on doit ces beaux portraits à revers emblématiques qui sont l'orgueil des collections; à des reproductions fidèles des médaillons, il joint un très riche commentaire historique et archéologique. Le fascicule qu'il nous soumettait cette année avait pour nous un intérêt particulier : il est consacré aux médaillons attribués à Spinello, qui représentent tous des personnages illustres de France, à commencer par le roi Charles VIII.

« Les prix fondés par le baron Gobert ont dans nos concours une place de première importance. Cinq ouvrages, outre ceux qui étaient en possession, se les disputaient cette année. Nous avons sans hésitation attribué le premier prix à M. du Fresne de Beaucourt pour les trois premiers volumes de sa belle *Histoire de Charles VII*. M. de Beaucourt a consacré sa vie entière à cette œuvre, et, pour l'exécuter comme il l'avait conçue, il n'a épargné ni temps ni peine. Il a fouillé toutes les archives et toutes les bibliothèques, interrogé tous les historiens français et étrangers, pesé tous les témoignages, étudié de près toutes les questions. Le résultat auquel il est arrivé est digne de tant d'efforts, et le sujet auquel il les a appliqués en valait la peine. La période qu'il a fait revivre, dans une forme simple, claire, attachante par la plénitude et la précision des renseignements, est à la fois une des plus saisissantes et des plus importantes de nos annales. Elle a vu la reconstitution de la France sur de nouvelles bases : diplomatie, administration, finances, institutions politiques, société, tout a subi une transformation dont l'historien a pu saisir et exposer le caractère à la suite d'études aussi serrées que pénétrantes, malgré leur complexité. Au centre de ce vaste tableau, la figure du personnage principal, malgré les efforts et le talent du peintre, présente encore des côtés obscurs et des traits énigmatiques. Né d'un père déjà dément, haï par sa mère, qui lui préfère l'étranger, poursuivi par la crainte d'une sinistre hérédité ou par un doute affreux sur sa naissance, Charles voit à dix-sept ans massacrer devant lui son oncle de Bourgogne et se rallumer ainsi avec fureur les haines intestines qui déchiraient sa famille et son pays. Renié par son père, le dauphin prend le titre de régent, et se montre d'abord, M. de Beaucourt le prouve, à la hauteur de sa tâche; mais à peine la mort de Charles VI l'a-t-elle fait roi que les difficultés grandissantes, les dégoûts et les déceptions de toutes sortes, les revers honteux et presque simultanés de Cravant et de Verneuil le jettent pour de longues années dans le découragement et la torpeur. Rien n'est plus triste, sous la gaieté

parfois bruyante des dehors, que la vie menée par l'insouciant roi de Bourges entre son impérieuse belle-mère et les favoris successifs qui se combattent, se chassent, se tuent même sous ses yeux sans qu'il sorte de son indolence et qu'il se lasse de tendre docilement le cou d'un joug à l'autre. Le troisième livre de M. de Beaucourt est intitulé *le Réveil du Roi*. En effet, comme si un malfaisant enchantement avait pris fin, nous voyons tout à coup, au lieu de ce roi fainéant, un souverain actif, hardi, courageux, persévérant, habile. En quinze ans, il a délivré le centre de la France, reçu à Reims l'onction qui lui manquait encore, repris Paris, reconquis le Venin, conclu le traité d'Arras; il a mis un terme à l'anarchie militaire et dressé les cadres d'une armée régulière, base du pouvoir solide de la royauté; il a réformé les finances, fait rédiger les coutumes, fondé le parlement de Toulouse, reconstitué l'université de Paris; il a décrété la Pragmatique Sanction, que M. de Beaucourt lui reproche, mais qui fut applaudie par les meilleurs chrétiens et par tous les bons Français; il a renoué des relations avec les souverains d'Allemagne et d'Italie; enfin, il a replacé la France, qu'il avait trouvée sanglante, abaissée et déshonorée, au premier rang des puissances européennes, en lui préparant un avenir plus brillant encore. Partout il a donné, soit dans le conseil, soit dans les camps, des témoignages de son action personnelle et souvent décisive. Il est naturel qu'on ait attribué à une fée un si merveilleux changement. Déjà au XVIe siècle on faisait honneur à la « gentille Agnès » d'avoir été « cause de France recouvrer, » et François Ier, auquel il ne déplaisait pas sans doute qu'on glorifiât les maîtresses royales, immortalisait bientôt dans son fameux quatrain cette galante légende. Elle a eu la vie dure, et l'excellent Vallet de Viriville s'en est fait le champion avec un chevaleresque entêtement. Déjà rejetée par les historiens les plus judicieux, elle tombe sans réplique devant les dates accumulées par M. de Beaucourt. Le réveil du roi s'est fait comme celui de la nation; préparé depuis longtemps, il s'est produit avec éclat quand l'espoir et la confiance sont rentrés dans le cœur du peuple et dans le cœur du prince à la voix de la « bonne Lorraine. » C'est cette apparition radieuse qui fit jaillir et rendit irrésistible tout ce qui restait en France de courage et de patriotisme; c'est Jeanne qui lira Charles de sa retraite, qui l'assura que Dieu ne l'avait pas abandonné, qui lui montra comment on délivre les villes et on gagne les batailles, qui le fit roi et le refit homme. Il ne fut pas complètement transformé; avec la méfiance qui était le fond de son caractère, il ne se livra jamais entièrement à elle; l'abandon où il la laissa quand elle fut prise nous indignera toujours, malgré le plaidoyer de son biographe, et n'est pas compensé par le procès de réhabilitation; et, pour retracer les dernières années de la vie du roi, il faudra encore employer de sombres couleurs. Mais il avait reçu un ébranlement moral qui le régénéra et lui donna la force de régé-

nérer la France. Voilà la vérité, telle que M. de Beaucourt nous permet de la voir : elle est plus belle et plus haute que la fable, et la France aime mieux, n'est-il pas vrai? devoir sa renaissance à Jeanne d'Arc qu'à Agnès Sorel.

« C'est la biographie d'un ancêtre de Charles VII, du bon roi Robert, par M. Pfister, qui a obtenu le second prix. Nous voyons avec une vraie joie rendre justice de toutes parts à ces premiers Capétiens, si maltraités jusqu'à présent par l'histoire, parce qu'ils étaient mal connus, et qui ont joué un rôle si essentiel dans notre évolution nationale. La royauté parisienne a été le *punctum saliens* autour duquel s'est organisée la France, et cette royauté avait, bien plus qu'on ne l'a cru, conscience de sa mission et de ses destinées. Le livre de M. Pfister est le fruit d'une étude très consciencieuse, dirigée par une sévère méthode. Certains points restent obscurs, et le personnage principal ne se dégage pas lui-même avec une netteté complète ; la faute en est aux documents, si rares, souvent si énigmatiques, parfois contradictoires. Tout ce qu'on peut faire pour les éclairer, les comprendre, les interpréter avec une ingénieuse et prudente pénétration, M. Pfister l'a fait. Il ne s'est pas borné d'ailleurs à raconter les faits; il a essayé de faire revivre devant nous le milieu social, moral, intellectuel, dans lequel ils se sont déroulés : c'est ce qui donne à son livre une valeur supérieure à celle qu'auraient les simples annales d'un règne. Il a fait une œuvre originale, personnelle, trop personnelle peut-être en certains points. L'auteur a des idées à lui, ce qui est excellent; on lui a reproché d'en vouloir à ceux qui ne les avaient pas dès le XIe siècle, ou parfois de les leur prêter. N'insistons pas. Les défauts de M. Pfister sont, en bonne partie, des défauts de jeunesse : il s'en corrigera; mais il montre des qualités et des aptitudes qu'il ne perdra pas. Nous sommes certains de retrouver le débutant que nous récompensons aujourd'hui.

« Par suite de différentes remises, nous avions cette année à décerner trois fois le prix Bordin, pour les études concernant l'antiquité, l'Orient et le moyen âge. La première question, sur la numismatique de l'île de Crète, n'a provoqué qu'un seul mémoire, qui ne l'a pas entièrement résolue : la partie descriptive est exacte et complète; la partie comparative fait défaut. L'Académie ne décerne pas de prix, mais elle accorde à M. Svoronos, à titre d'encouragement, une récompense de deux mille cinq cents francs.

« C'est à peu près au même résultat qu'elle est arrivée pour le prix destiné aux études orientales, dont le sujet était l'histoire des sectes dualistes de l'Orient musulman. Le seul mémoire qui nous ait été envoyé a de sérieux mérites, et on y apprécie notamment l'emploi d'un texte important et inédit; mais l'auteur a fait usage de documents trop peu nombreux et n'a pas essayé de pénétrer assez à fond dans le sujet.

Le prix n'est pas décerné, mais une somme de deux mille francs est accordée à M. Clément Huart à titre d'encouragement.

« La question proposée pour le moyen âge, une étude critique des sources de la chronique de Normandie, étant pour la seconde fois restée sans réponse, l'Académie la proroge à l'année 1888.

« Le prix qu'a fondé notre savant confrère Stanislas Julien en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine est accordé cette année au P. Séraphin Couvreur, pour son *Dictionnaire français-chinois,* œuvre tout à fait nouvelle et originale, qui s'applique à la langue parlée, si différente de la langue écrite, et dont tous les matériaux ont été recueillis directement par l'auteur ou lui ont été fournis par des collaborateurs chinois.

« L'Académie avait à décerner deux fois le prix fondé par Mme Delalande-Guérineau ; elle avait décidé d'attribuer un de ces prix aux études orientales, l'autre aux études du moyen âge. Les trois ouvrages qui lui ont été soumis pour ce dernier concours ne remplissaient pas les conditions du programme. Pour le premier, elle accorde le prix au livre de M. Paul Regnaud, professeur à la faculté des lettres de Lyon, *la Rhétorique sanscrite exposée dans son développement historique et son rapport avec la rhétorique classique,* œuvre ingénieuse et savante, que l'auteur rendra parfaite en y ajoutant les vues d'ensemble qui ont paru y occuper trop peu de place.

« Comme Stanislas Julien, notre confrère le marquis de la Grange a voulu fomenter après sa mort les études qu'il avait aimées pendant sa vie. Il a fondé un prix en faveur de la publication d'une œuvre inédite des anciens poètes de la France ; à défaut d'une telle publication, le prix peut être donné au meilleur travail sur d'anciens poèmes déjà publiés. Le lauréat de cette année, M. Camille Chabaneau, réunissait ces deux titres. L'année dernière, il publiait, d'après un manuscrit de Montpellier, le roman en vers de *Fanuel,* étrange légende, d'origine certainement orientale, sur les ancêtres de la Vierge Marie, et en même temps il donnait une édition des biographies des troubadours, accompagnée d'un commentaire bien conçu et d'une très utile bibliographie de tous les monuments de l'ancienne littérature méridionale. M. Chabaneau s'est d'ailleurs acquis une juste réputation par des travaux déjà nombreux, dans le domaine de la philologie française et provençale, où se montrent partout une érudition de première main, une grande sagacité critique, un goût fin et un esprit judicieux. Nous sommes heureux d'avoir une occasion de lui témoigner publiquement notre estime.

« En même temps que nous couronnons les efforts de savants dont la plupart ne sont pas nouveaux dans la carrière, nous avons l'agréable mission de signaler au public les premiers fruits que nous recueillons de nos deux pépinières scientifiques, l'école d'Athènes et l'école de

Rome. Sous l'habile et zélée direction des deux maîtres que notre Académie a mis à leur tête, elles nous donnent chaque année des résultats qui sont déjà mieux que des promesses. D'Athènes nous avons reçu quatre mémoires. Celui de M. Holleaux (4e année), sur les fouilles qu'il a exécutées en Béotie dans le temple d'Apollon Ptôos, nous a vivement intéressés par la nouveauté des découvertes, l'importance de quelques-unes, comme celle de la statue du dieu, et la bonne méthode à laquelle on les doit. — Nous avons retrouvé la même méthode dans le mémoire de M. Durrbach (3e année) sur Oropos et le sanctuaire d'Amphiaraos : l'étude attentive et intelligente des documents littéraires et épigraphiques a permis à l'auteur d'éclairer d'une manière nouvelle la topographie, l'histoire et le culte d'une ville dont Athènes et Thèbes se disputèrent constamment la possession. — M. Cousin (3e année) a rassemblé tous les renseignements que fournissent les inscriptions sur les magistratures grecques dans les villes de second et de troisième ordre ; il a fait avec beaucoup de soin cet utile travail pour la Grèce propre; il se propose d'étendre ses recherches au monde grec tout entier, et nous savons qu'il est capable de mettre un jour en œuvre les matériaux si patiemment amassés. — M. Radet (2e année), dans un voyage en Caramanie, a recueilli des monuments épigraphiques nombreux et intéressants inconnus jusqu'à lui, relatifs, en majeure partie, à l'époque romaine.

« Cinq mémoires nous sont venus de Rome. M. Fabre (4e année) a fait sur le *Liber censuum ecclesiæ romanæ,* ce document d'une si haute importance, une étude très forte, très approfondie et riche en précieux résultats. — M. Langlois (3e année) poursuit, avec une patience méritoire et une scrupuleuse exactitude, son utile catalogue des manuscrits en langue d'oïl et en langue d'oc qui existent dans les bibliothèques de Rome. — M. Lécrivain (2e année) a traité, avec beaucoup de méthode, un sujet difficile et obscur, l'histoire du domaine impérial depuis Auguste jusqu'à Dioclétien. — M. Prou (2e année), que nous avons récompensé ailleurs, a étudié les relations du pape Urbain V (1362-1370) avec les rois de France. Il a su fondre habilement avec les récits des chroniqueurs les données importantes et nouvelles que lui ont fournies les pièces diplomatiques. — L'étude de M. Pératé (2e année) sur les célèbres miniatures du Térence du Vatican aborde un sujet fort curieux; la comparaison attentive de ces scènes, peintes d'après des modèles plus anciens, avec le texte du poète, jette du jour sur la mise en scène si mal connue du théâtre romain. — Mentionnons enfin M. André Berthelot, quoiqu'il soit resté hors du cadre officiel de l'École. Il a exploré avec le plus grand soin treize manuscrits grecs relatifs à l'alchimie que contient la bibliothèque du Vatican. Il les a comparés avec leurs congénères de Paris, de Florence, de Gotha, de Weimar, de Leipzig, de Vienne, qu'il a tous examinés sur place; le jeune auteur s'est ainsi associé aux beaux tra-

vaux sur les origines de l'alchimie que poursuit depuis quelque temps son illustre père.

« Toutes ces recherches, si diverses en apparence, que nous poursuivons nous-mêmes, que nous dirigeons, que nous encourageons, convergent, messieurs, vers un but unique : la reconstruction, à l'aide des documents de tout genre, de l'histoire intellectuelle, esthétique et morale de l'humanité. L'étude du passé ne serait qu'une curiosité vaine, indigne d'occuper des esprits sérieux, si cette grande pensée ne la soutenait toujours. Mais, dès qu'ils en sont pénétrés, les travaux de ce qu'on appelle vulgairement, et parfois un peu dédaigneusement, l'érudition, prennent une haute et large portée. L'homme sera toujours pour l'homme à la fois le plus grand des mystères et le plus attachant des spectacles. Pendant que d'autres cherchent à saisir les lois du monde physique où il se meut et à découvrir les lois du monde moral qui vit en lui, nous travaillons à retrouver, à tous les âges et sous tous les cieux, l'ondoyante évolution de son génie et de sa conscience. L'histoire proprement dite nous fournit les faits extérieurs et les points de repère fixes auxquels se rattachent les autres recherches; l'histoire comparative des institutions et du droit nous fait voir comment les rapports nécessaires des sociétés s'expriment dans les lois et comment du conflit des intérêts se dégage progressivement la justice; l'histoire des mœurs et des coutumes nous initie à la vie intime des siècles passés; la géographie historique nous permet de situer avec précision les phénomènes qu'il s'agit d'observer; la linguistique historique fait revivre les pensées éteintes par l'empreinte où elles se sont moulées, et applique aux civilisations disparues sa puissante analyse qui, d'après les plus faibles indices, discerne dans un ensemble complexe la provenance et la proportion des éléments qui le composent; l'archéologie nous montre, dans les monuments laissés par les peuples, dans leurs arts les plus nobles ou les plus familiers, cet étonnant besoin de beauté en dehors de toute utilité, cette faculté de créer un beau humain à l'aide mais au delà du beau naturel, qui font de l'homme, dès qu'il a pris possession de lui-même, un être à part entre tous les habitants de sa planète; l'histoire des lettres suit la même tendance dans un autre domaine, et nous rapproche plus directement que toute autre étude du génie même et du cœur des sociétés abolies; l'histoire des sciences nous rappelle les longs tâtonnements, les échecs touchants, les succès de plus en plus répétés et féconds de l'être débile et désarmé qui arrive, à force de volonté, à connaître, à comprendre, à dominer enfin la nature; l'histoire de la philosophie nous raconte le persévérant effort de la raison pour conformer à ses postulats harmoniques les apparences confuses et incohérentes des choses; l'histoire des religions nous fait assister à la douloureuse et sublime aspiration de l'homme vers une cause première et une source de justice absolue. Toutes s'appuyant l'une sur l'autre, toutes s'empruntant ce que cha-

cune a trouvé, ces muses de l'histoire gravissent ensemble les sommets qui s'abaissent insensiblement devant elles, et d'où elles voient toujours mieux, toujours plus loin, mais d'où elles ne verront jamais tout, — car le spectacle s'élargit à mesure qu'elles montent, — et dont elles n'atteindront jamais la cime suprême, — car l'homme n'arrive à toucher ni l'origine première ni la fin dernière des choses. Mais l'ascension en elle-même est une conquête et une joie suffisante, et ceux-là seuls la trouvent rebutante qui n'en ont pas éprouvé les vives et toujours nouvelles voluptés. L'amour du vrai a cela d'admirable et d'unique que tout effort qu'il dicte est déjà une jouissance en même temps qu'un ennoblissement; mais il réserve à ceux qui en sont possédés d'incomparables récompenses. Se trouver tout à coup, par une découverte imprévue ou par de patients rapprochements, par une intuition soudaine ou par une concentration obstinée sur un seul point, en présence d'une vérité historique inconnue ou méconnue; restituer par une conjecture certaine le sens d'un passage incompris; rendre sa vraie forme à une pensée défigurée; rassembler avec sûreté les débris épars d'un monument ou en retrouver le caractère et le sens; pénétrer le mécanisme d'une institution, le génie d'une langue, l'enchaînement logique d'une série de faits; voir, à la suite d'un travail longtemps et passionnément poursuivi, surgir devant l'œil intérieur la vision de choses que le soleil n'éclaire plus depuis des siècles; sentir à certains moments, comme par une soudaine effusion de sympathie, son âme passer dans l'âme des hommes d'autrefois tout en gardant sa pleine conscience : quels ravissements profonds! quels purs triomphes! Dans ces méditations délicieuses, les heures des jours et des nuits passent sans même effleurer de leur aile; on en garde souvent comme une ivresse, et on puise dans la douceur du souvenir qu'elles laissent après elles le mépris facile de tout ce qui fait l'objet des communes ambitions. Notre ambition à nous est d'autant plus noble qu'elle est absolument désintéressée : l'érudit ressemble à l'artiste en ce que ses travaux ne sont susceptibles d'aucune application immédiate. Mais l'importance qu'ils ont pour l'accroissement de la valeur morale d'un peuple est considérable. C'est le souvenir historique qui distingue le sauvage du civilisé : plus ce souvenir est étendu et précis, plus il marque la supériorité de ceux qui le cultivent. Ignorer ce qui s'est passé dans le monde avant nous, dit Cicéron, c'est rester toujours enfant. L'étude sérieuse, impartiale et profonde du passé est peut-être la plus sûre marque de la virilité d'un peuple.

« Le centre de cette étude sera longtemps encore, toujours peut-être, l'étude de l'antiquité classique. Non pas que les vieilles civilisations de l'Afrique et de l'Orient, le merveilleux monde indien, cette Égypte vivante qui s'appelle la Chine, le moyen âge byzantin et occidental, les rudiments même de culture que nous trouvons chez tant de peuples dont la science moderne ne dédaigne aucun, ne nous offrent pour notre

grande tâche de précieux éléments de recherche et de comparaison. Mais là même où la Grèce n'a pas été le modèle direct des autres civilisations, elle fournit à notre esprit, formé par elle, le canon d'après lequel nous les mesurons et nous les jugeons. Si l'étude de l'antiquité grecque et romaine venait à dépérir, toutes les autres études historiques tomberaient du même coup, sachons-le bien, dans la langueur ou dans la futilité. C'est d'ailleurs pour arriver à la reconstruction du monde antique dans son ensemble qu'a été mise en œuvre pour la première fois, au XVIe siècle et en France, cette grande méthode d'investigation simultanée que j'ai essayé de caractériser. Fondée par Guillaume Budé, développée par les Estienne, les Cujas, les Muret, les Casaubon, elle a trouvé dans le grand Joseph Scaliger son maître incontesté, qui du premier coup l'a embrassée tout entière avec une profondeur et une puissance incomparables. « Plus qu'aucun autre avant ou après lui, dit « son biographe allemand, il s'est approché de l'idéal d'une compréhen- « sion complète de la vie antique, idéal vers lequel la philologie « moderne ne cesse de tendre. » A la fois historien, géographe, épigraphiste, grammairien, linguiste, archéologue, versé dans l'antiquité chrétienne et dans les langues orientales, n'ignorant pas le moyen âge, Scaliger aurait presque pu, à lui seul, représenter toute une Académie : nous nous partageons aujourd'hui la besogne, devenue d'ailleurs bien plus vaste et plus complexe, à laquelle il ne se serait pas senti inférieur. Mais sa vraie grandeur est d'avoir compris la solidarité de toutes ces connaissances, et de s'être placé d'emblée au point de vue élevé qui seul leur donne leur pleine valeur. Nous ne pouvons mieux faire, dans la mesure de nos forces, que de nous inspirer de son esprit : c'est celui qui a dirigé les maîtres de la science moderne ; c'est celui qui doit toujours animer nos travaux. J'éprouve un singulier plaisir, en ce jour où j'ai l'honneur de parler au nom de l'Académie des sciences historiques et philologiques française, à rendre un hommage public à ce grand Français, trop peu connu des siens, et je mets sous son patronage les quelques réflexions que cette solennité m'a suggérées, et qui s'appuient en grande partie sur ses préceptes et sur son exemple. »

— Sur le programme des concours ouverts par l'Académie pour l'année 1888, nous devons signaler, au chapitre de la fondation Bordin, trois sujets qui se rattachent à l'étude du moyen âge :

« I. *Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires.*

« Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne.

« Ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et d'autre part ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes. »

« II. *Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade.*

« III. *Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chronique de Normandie.*

« Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887. — Chacun des prix est de la valeur de 3,000 francs. »

— M. Henri Weil a lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans les séances du 17 et du 24 décembre 1886, le rapport de la commission des Écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1886. Ce rapport mentionne en ces termes les travaux de deux de nos confrères, M. Maurice Prou et M. E. Langlois :

« Les recherches de M. Prou sur les *Relations du pape Urbain V avec les rois de France, depuis* 1362 *jusqu'en* 1370, ont abouti à des résultats importants. L'auteur a consulté avec grand profit un compte du gouverneur du Dauphiné, dont un double exemplaire se trouve dans le fonds de la reine de Suède et aux archives du département de l'Isère, les registres pontificaux du Vatican et diverses collections de la Bibliothèque nationale. Le résumé qu'il a fait de tous ces documents forme un chapitre intéressant de l'histoire du règne de Jean le Bon et de Charles V. Les données que fournissent les pièces diplomatiques y sont habilement fondues avec les récits des chroniqueurs, que M. Prou interprète avec beaucoup d'aisance et de critique. Le travail qui nous a été soumis prouve que l'étude des registres pontificaux du XIVe siècle ne sera pas moins fructueuse pour notre histoire que l'étude des registres du XIIIe siècle.

« M. Langlois est resté fidèle aux recherches qui l'avaient occupé en 1885. Il remit l'an dernier une notice sur quatre-vingts manuscrits en langue d'oïl ou en langue d'oc faisant partie du fonds de la reine de Suède. Il a continué en 1886 ce travail de patience méritoire et de scrupuleuse exactitude. Il faut louer le soin avec lequel ce jeune savant a relevé tout ce qui peut servir à l'identification des ouvrages ou à l'histoire des manuscrits ; toutefois nous croyons qu'en général les notices sont trop longues et que beaucoup de citations devraient être réduites considérablement. Il était inutile de transcrire des pages du roman de Sydrac ou du Trésor de Brunet Latin, puisqu'on possède de ces ouvrages un grand nombre de copies qui valent mieux que celles du Vatican. Il n'était peut-être pas indispensable, pour les manuscrits postérieurs au commencement du XVe siècle, de donner les premiers mots du deuxième feuillet, à moins qu'on ne supposât que ces manuscrits ont pu appartenir à des bibliothèques princières, où ce moyen d'identification était employé. Il y avait peu d'intérêt à reproduire des listes de manuscrits qui avaient déjà été données par les éditeurs ; mais il faut dire que M. Langlois n'avait pas à sa disposition des renseignements bibliographiques suffisants, et que dans le doute il lui pouvait sembler plus sage d'en donner

trop que d'en donner trop peu. Ainsi s'explique aussi l'erreur, en quelque sorte inévitable, où il est tombé en croyant avoir découvert quelques ouvrages jusqu'ici non signalés. Nous devrons cependant aux dépouillements de M. Langlois la connaissance d'un assez grand nombre de particularités intéressantes, parmi lesquelles il convient de signaler l'analyse d'une traduction, jusqu'ici inconnue, de la *Consolation* de Boëce. C'est grâce à M. Langlois que le nom du traducteur, maître Pierre de Paris, prendra place dans nos annales littéraires de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. »

— Notre confrère M. Gustave Desjardins a obtenu de l'Académie française l'un des prix de la fondation Marcelin Guérin. Le secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, apprécie dans ces termes le livre de M. Desjardins intitulé *le Petit Trianon :*

« Comme pour le prix Thérouanne et pour le prix Thiers, l'Académie s'est vue dans la nécessité de distribuer, entre un grand nombre de concurrents, les sommes affectées au prix Bordin et au prix Marcelin Guérin.

« S'élevant ensemble à huit mille francs, ces deux prix sont décernés à huit ouvrages, par fractions égales de mille francs chacune.

« Par une singulière coïncidence, tandis que M. le comte de Reiset, ancien diplomate, présentait au concours Bordin un superbe ouvrage, en deux grands volumes, sur les *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette,* de son côté, M. Gustave Desjardins, ancien élève de l'École des chartes, soumettait à l'Académie, pour le concours Marcelin Guérin, un très beau volume intitulé *le Petit Trianon,* traitant à peu près le même sujet et rappelant les mêmes souvenirs.

« Ce n'était pas une raison pour que l'un de ces livres fût sacrifié à l'autre, quand tous deux méritaient que l'Académie les récompensât.

« Ayant retrouvé les notes et les mémoires de Mme Éloffe, marchande de modes de la cour, M. le comte de Reiset s'en est habilement servi pour recomposer par le menu, pour vivifier, en animant sa physionomie, la société brillante qui entourait la jeune reine. « Ceux qui n'ont « pas connu ce temps, disait M. de Talleyrand, n'ont pas connu la dou- « ceur de vivre. » Parmi les grandes dames, naïvement frivoles, dont M. de Reiset esquisse si agréablement le portrait, combien devaient connaître, à leur tour, la douleur de mourir dans toute la force de la jeunesse, dans tout l'éclat de la beauté! Le jour des épreuves ne les prit pas au dépourvu. Au-dessus de toutes s'élève la noble figure de la reine, qui, donnant toujours l'exemple, après avoir été la première par la grâce, se trouve encore, dans le malheur, la première par le courage.

« Si M. le comte de Reiset pouvait être soupçonné de quelque prévention favorable, il est constant, au contraire, que M. Gustave Desjardins avait commencé son travail sous la pression de sentiments pour le moins très peu sympathiques. Mieux éclairé à son tour par une étude approfondie des faits et des caractères, devenant dès lors d'autant plus juste

qu'il avait voulu être plus sévère, il n'hésite pas à reconnaître que, d'un certain ensemble d'habitudes légères et de préoccupations mondaines, il sort néanmoins un mouvement d'esprit favorable aux arts et qu'une pensée sérieuse se dégage d'un milieu qu'on juge superficiellement quand on prétend qu'il n'était que frivole. Nul témoignage ne fait plus d'honneur à l'infortunée souveraine et ne plaide mieux en sa faveur que celui d'un historien équitable qui, se reprenant sur lui-même, finit bientôt par admirer à son tour des vertus dont, avant de subir leur charme, il avait un moment douté.

« De ces deux ouvrages, que tout rapprochait d'avance et que je ne pouvais pas séparer, le premier, dû à la plume élégante de M. le comte de Reiset, a été placé en tête de ceux que récompense le prix Bordin.

« Au second, dont M. Gustave Desjardins est l'auteur, une égale faveur assigne le premier rang parmi les cinq élus du concours Marcelin Guérin. »

LES TROPES DE M. LÉON GAUTIER.

La présente livraison était déjà à peu près entièrement imprimée quand a paru, aux librairies de Victor Palmé et d'Alphonse Picard, un volume qui sera accueilli avec le plus sympathique empressement et la plus vive satisfaction par tous les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Notre confrère M. Léon Gautier nous y donne une notable partie de cette histoire de la poésie liturgique du moyen âge latin, sur laquelle il s'essayait déjà avec succès, il y a plus de trente ans, dans une thèse dont l'École a gardé le souvenir.

L'élégant volume dont nous tenons à saluer des premiers la publication[1] porte uniquement sur les tropes ; l'auteur y fait connaître dans les plus menus détails la nature, l'origine et les vicissitudes de ces morceaux d'office auxquels est intimement liée l'histoire de la poésie latine, de la musique et du théâtre au moyen âge. Sans jamais sortir du sujet, notre confrère a abordé plusieurs questions de genres très variés et les a amplement traitées, d'après des recherches tout à fait originales, avec une chaleur d'exposition dont il a le secret et qu'il sait allier à une scrupuleuse exactitude. Le livre qu'il a composé forme une œuvre d'érudition aussi instructive qu'intéressante.

Ce qu'il faut surtout louer dans le livre que nous annonçons, c'est le talent dont M. Léon Gautier a fait preuve en montrant quelles ressources les monuments liturgiques nous offrent pour apprécier l'esprit et les habitudes de la société religieuse du moyen âge, surtout à partir du IXe siècle. Nous lui savons un gré particulier des longues notes dans les-

1. *Histoire de la poésie liturgique au moyen âge. Les Tropes.* I. Paris, V. Palmé et A. Picard, 1886. In-8° de VIII et 280 pages, avec de nombreux fac-similés dans le texte.

quelles il a analysé avec une remarquable compétence quarante tropaires conservés à Paris, à Saint-Gall, à Vienne, à Munich, à Berlin, à Rome, à Londres et à Oxford. A elles seules, ces descriptions suffiraient pour recommander le livre de M. Gautier et pour lui assurer une place distinguée dans toutes les bibliothèques consacrées à la paléographie et à la littérature du moyen âge.

Léopold Delisle.

LE *CODEX AUREUS* DE TRÈVES.

La Société de l'histoire du Rhin (*Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde*) a décidé de publier, en recourant aux procédés de l'impression en couleur, l'évangéliaire carolingien conservé à la bibliothèque de la ville de Trèves, connu sous le nom de *Codex aureus*. L'introduction de cette publication est confiée aux professeurs Menzel et Kekulé, de l'université de Bonn, qui mettront en lumière l'importance paléographique du manuscrit et la valeur artistique de ses miniatures.

ÉVANGÉLIAIRE GÉORGIEN.

On a donné récemment à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg deux feuillets de parchemin qui paraissent appartenir à un évangéliaire géorgien du XIIe ou du XIIIe siècle : l'un des feuillets représente saint Luc, peint en rouge et or, assis et écrivant la parole divine, l'autre représente le Sauveur; les physionomies ont le type géorgien très caractérisé, les ornements sont traités dans le style byzantin. Ces deux feuillets peuvent prendre place dans la bibliothèque de Saint-Pétersbourg à côté des miniatures de l'évangéliaire de Pizunda du XIIe siècle et de celles d'un autre évangéliaire géorgien de la même époque.

L'ABBÉ ADERALDUS.

Dans les comptes rendus de l'Académie impériale des sciences de Vienne (CXII, 281), M. le Dr W. von Hartel vient de publier un petit poème latin du XIe siècle, que feu Gustav Loewe avait copié dans un manuscrit de l'église de Tolède, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de Madrid (Exposition de saint Augustin sur les cinquante premiers psaumes). Nous croyons devoir reproduire ce morceau, qui a sans doute une origine française. Il a été composé par un moine appelé Osbernus, qui a tracé son nom en caractères grecs et qui a fait un pompeux éloge de son abbé Aderaldus.

On s'est demandé s'il s'agissait là d'*Aderaldus*, archidiacre de Troyes, mort au commencement du XIe siècle, dont les actes sont dans le

recueil des Bollandistes (octobre, VIII, 980). Mais ce personnage ne paraît pas avoir eu le titre d'abbé. Ne faudrait-il pas plutôt y voir un abbé de Saint-Nicolas d'Angers, nommé Aderaldus, qui vivait au milieu du XIe siècle et sur lequel M. Hauréau a donné d'amples renseignements dans la *Gallia christiana* (XIV, 670) ?

Voici les vers dont nous devons la connaissance à MM. Loewe et von Hartel :

Metrum Saphicum, constans ex trocheo spondeo dactilo, ultimus indifferenter ponitur, quod quidam cecinit in hylaritate mentis suæ infra portas filiæ Syon coram fratribus.

Dum cibis corpus modicis fovetur,
Pinguis arvina stomacus macrescit,
Dumve non pinsat puteal palati
    Crapula putris,

Cordis ignescat generosus ardor,
Mentis excrescat pia fortitudo,
Longius prisca tetrici fugata
    Criminis obba.

Mittis (*sic*) ut frondes zephirus virentes
Veris accessu revehit tepentis,
Seu velut tellus liquefacta sulcis
    Gignit orexim :

Mollibus sic nos moderans habenis,
Suggerat vires vitio carentes,
Dedat et fletus nimios ocellis
    Spiritus almus.

Hoc Agustini studui volumen,
Dum rudis normæ modulis docerer,
Tum pia fratres Aderaldus abbas
    Lege regebat.

Ac regat glisco diuturnus ævo,
Bis mori pro quo paterer libenter,
Si vel undenos sibi lucis auctor
    Adderet annos.

Cui Deus fidum socians alumnum,
Quem piæ sorti conivet priorem,
Corrigens segnes, pietate mittes
    Temperat omnes.

Qualis auroræ rutilans ab ortu
Phebus albescit radio micanti,
Noctis incusas spetiosus alas
Rumpere curat :

Talis est hujus penetral libelli,
Inter augustum recreans ocellum,
Luminis pulpæ scabiem fugantis
Dote salubri.

Flætibus largis avet immolari
Intimum cujus liber hic vibravit,
Sepia nexus habiles notavi
Sirmatis ampli.

Hunc tenens lota ab manibus podagra
Fratris ωCbHPNY memor hortor adsis
In tui saltim precibus cubilis
Fletibus apti.

Ut Dei cernas sabaoth tribunal,
Cœtibus sacris mereare jungi,
Cum quibus possis pie dytirambis
[Pneum]atis uti. Amen.

Les 3e, 5e et 11e strophes sont accompagnées de neumes.

MANUSCRIT DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE BÈDE COPIÉ PAR ORDERIC VITAL.

Dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* en 1873[1], M. L. Delisle a signalé un certain nombre de manuscrits, copiés dans l'abbaye de Saint-Évroult, de la main d'Orderic Vital, et qui sont aujourd'hui dispersés à Paris, à Rouen ou à Alençon. « L'écriture (d'Orderic Vital, disait M. Delisle) est ferme et nette; elle a toujours un caractère particulier et, pour ainsi dire, individuel, qui permet de la distinguer dans la foule des écritures de la même époque; nombre de traits y dénotent une main calme et très exercée, qui s'était habituée à un système rigoureux et constant de lettres et de signes abréviatifs, et qui cependant n'arrivait pas à donner à l'ensemble de l'ouvrage cette merveilleuse uniformité qui rend tant de manuscrits du XIIe siècle comparables à des livres imprimés. Entre autres particularités, vous y pour-

1. P. 267 et suivantes. *Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumièges copié par Orderic Vital.*

rez remarquer la lettre *g*, la conjonction *et*, la façon dont la syllabe *rum* est abrégée à la fin des mots et le signe qui tient lieu des lettres *us* ou *ue* dans les mots terminés en *bus* ou en *que*[1]. »

Le manuscrit U. 43 de la bibliothèque de Rouen présente tous ces caractères, et, si l'on rapproche l'écriture de ce manuscrit de celle des fac-similés que M. Delisle a pris soin de joindre à sa notice, il n'y a plus aucun doute qu'on se trouve en présence d'un nouveau volume copié par Orderic Vital. Le manuscrit contient l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, avec différents autres textes hagiographiques; c'est sans doute le même qu'on trouve cité dans l'ancien catalogue de Saint-Évroult, rédigé vers le milieu du XIIe siècle[2], et auquel Orderic Vital a fait allusion dans le chapitre XLVII du livre XII de son *Histoire*[3].

Orderic n'a pas copié en entier le ms. U. 43 de Rouen; depuis le fol. 1 jusqu'à la sixième ligne du fol. 33 v°, où se terminent les *Gesta Salvatoris*, on trouve l'écriture impersonnelle et plus grosse d'un copiste contemporain. Orderic a revisé cette première partie du manuscrit et noté dans les marges ou entre les lignes différentes corrections[4]. A partir de ce feuillet, il a continué et terminé la copie du manuscrit, et l'on ne voit reparaître la main du premier écrivain qu'aux six premières lignes et demie du fol. 75, au commencement d'un cahier, dans le chapitre XX du livre III de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède.

Le ms. U. 43 de Rouen est un volume in-folio, sur parchemin, de 186 feuillets, mesurant 0^m310 sur 0^m210; après avoir été conservé à Saint-Évroult, il est entré au XVIIe siècle dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Voici la description détaillée de son contenu :

Fol. 1. « Sermo de dedicatione aecclesiæ. Quid significent duodecim candele. Morem quem sancta æcclesia tenet in solenni domus Dominicæ consecratione... (— Quare super liminare ter percutitur et Pax huic domui dicitur. — Quid significet quod sacerdos alphabetum in pavimento scribit. — Cur aqua sali cinerique miscetur et super aquam ex sale et cinere ter crux figitur. — Quid sit quod sacerdos per IIII^or altaris cornua digito crucem facit. — Quid significet aquæ effusio ad basim altaris. — Quid signetur in varia unctione altaris. — Quid innuat translatio reliquiarum et conditio earum in altari.) — ... Et sicut per prophetam dicitur : Læticia sempiterna erit eis. »

Fol. 10. « Incipit expositio in celebratione misse a Remigio Autisiodorensi edita, et sanctorum patrum sententiis et auctoritate confirmata.

1. P. 270.
2. Publié par M. L. Delisle dans sa *Notice sur Orderic Vital* (1855). Édition de la Société de l'histoire de France, p. x.
3. Même édition, t. IV, p. 487.
4. Voyez aux fol. 5, 10, 12, 13 v°, 18 v°, 23 v°, 24, 25 v°, 27, 29 et v°, 32 v°.

Cælebratio missæ in commemorationem passionis Christi... — ... a Domino esse recepta. »

Fol. 23. « In nomine Dei summi, incipiunt Gesta Salvatoris domini nostri Jesu Christi, quæ invenit Theodosius magnus imperator in Jerusalem, in prætorio Pontii Pilati, in codicibus publicis. Factum est in anno nono decimo imperii Tyberii... quæ gesta sunt de Jesu in prætorio meo. Expliciunt Gesta Salvatoris. »

Fol. 33 v°. Distinctiones theologicæ. « Domine, ante te est omne desiderium meum. Quattuor vero desideria sunt animæ pœnitentis... »

Fol. 34. Bedæ presbyteri Historiae Anglorum libri V. (Migne, *Patr. lat.*, t. 95, col. 21-290.)

Fol. 121 v°. « Conquestus de abjectione et desolatione sanctæ Dei æclesiæ.

« Sponsa Dei miseranda jacens possessa dolore... »

« Dic caro mortalis, dic de putredine vermis... »

« Sicut ad omne quod est mensuram ponere prodest... »

Fol. 122.

« Cives cælestis patriæ regi regum concinite... »

Fol. 122. Distinctiones theologicæ. « Decem speties bonæ intentionis sunt... — (De superbia et ramis ejus. — De itinere Christi et provectu animæ. — De quadruplici alphabeto Jeremiæ. — Quid significent xv anni Ezechyæ additi.) »

Fol. 130. Vita sancti Martini Turonensis, auctore Sulpicio Severo. (Migne, *Patr. lat.*, t. 20, col. 159-176.)

Fol. 139 v°. Sulpicii Severi epistolæ tres. (*Ibid.*, col. 175-184.)

Fol. 142 v°. « Item de transitu sancti Martini. Archadio vero et Honorio imperantibus sanctus Martinus... — (Fol. 143.) Item unde supra. Beatus autem Severinus, Colonensis episcopus... — (Fol. 143 v°.) Item de transitu sancti Martini. Eo nanque tempore beatus Ambrosius cujus hodie flores eloquii — (*Ibid.*) Quando corpus ejus translatum est. Operæ precium est enim etiam illud inserere lectioni... »

Fol. 144. Sulpicii Severi dialogi tres. (Migne, *ibid.*, col. 183-222.)

Fol. 162. « Adbreviatio Alcuini phylosophi de vita et virtutibus sancti Martini. » (Migne, *Patr. lat.*, t. 101, col. 657-664.)

Fol. 163 v°. « Liber miraculorum sancti Martini, editus a sancto Gregorio episcopo scilicet suo. » — Le manuscrit ne contient que le livre Ier et les 24 premiers chapitres du livre II des *Miracles*. (Migne, *Patr. lat.*, t. 71, col. 91-952.)

Fol. 177. « Passio sanctorum martyrum Romani monachi, Ysicii palatini et Baralæ infantis. Tempore illo, sub Dioclitiano et Maximiano imperatoribus, cum esset persecutio in partibus Orientis... »

Fol. 178 v°. « Passio sanctorum geminorum Speusippi, Eleusippi et Meleusippi, quae est xvi kl. febr. Sub Aureliano imperatore, Lingonis, tres pueri fratres... »

Fol. 181 v°. « Passio sanctorum Cosmæ et Damiani. Tempore illo erat quædam mulier timens Deum, nomine Theodora... »

Fol. 184 v°. « Passio sancti Benigni presbiteri et martyris. Aurelianus imperator quondam ad castrum cui nomen est Divione... »

Fol. 186. Lettre du prêtre Jean à l'empereur Manuel. « Johannes presbiter potentia et virtute Christi et Dei rex regum et dominus dominantium precelso amico suo Manueli Romano gubernatori salutem... Nunciabatur aput me quia diligebas me... — ... gerit in manu ingentem et amplum rubitium. »

CÉDULE RELATIVE A LA CONSÉCRATION D'UN AUTEL EN 1200.

On a récemment découvert dans l'église de Valcabrère (Haute-Garonne), sous la table de l'autel, une cédule de parchemin écrite en 1200, au moment de la consécration de cet autel par Raimond, évêque de Comminges. Nous allons en reproduire le texte, d'après un fac-similé inséré dans le *Bulletin monumental,* à l'appui d'une relation de la découverte par M. Bernard, de Luchon :

« Audi, Israel. Dominus Deus tuus unus est. Non accipies nomen Dei tui in vanum. Observa diem sabbati. Honora patrem tuum et matrem tuam. Non occides. Non mecaberis. Non furtum facies. Non fausum testimonium dices. Non concupices (*sic*) rem proximi tui. Non desiderabis uxorem ejus.

« Initium sancti euangelii secundum Matheum : Liber generationis Jhesu Christi, filii David, filii Abraham.

« Initium sancti euangelii secundum Marcum : Ecce ego mitto angelum meum.

« Initium sancti euangelii secundum Lucam : Fuit in diebus Herodis regis sacerdos nomine Zacariam (*sic*).

« Initium sancti euangelii secundum Johannem : In principio erat verbum, et verbum erat apud Deum.

« Anno ab incarnatione Domini M° CC°, regnante Philippo rex (*sic*) Francorum, mensis octobris, hoc majus altare est consecratum in honore sancti Stephani protomartyris et sanctorum martyrum Justi et Pastoris, a domno R. Convenarum episcopo. »

LE

SUFFIXE « -IACUS, -IACA »

A l'époque mérovingienne et à l'époque carlovingienne, il y avait un suffixe *-iacus*, *-iaca* qui servait à former des noms de lieu. Ces noms de lieu étaient dérivés de noms d'homme; tel est par exemple, dans un diplôme de l'année 864, le nom de *Corbiniacus*, aujourd'hui Corbigny, qui tirait son nom de *Corbo*, *Corbonis* : « Qui a Corbone viro inclito Corbiniacus dicitur[1]. »

Nous trouvons vers la même époque la même doctrine dans la vie apocryphe de saint Domitien, fabriquée, pour servir de cadre à un acte faux, probablement par un moine de l'abbaye de Saint-Rambert-de-Joux. On imagina que les droits de propriété des moines de Saint-Rambert sur l'emplacement de leur abbaye avaient pour fondement une donation faite par un certain *Latinus*, l'an premier d'un empereur Valentinien. Et pourquoi choisit-on ce nom de donateur? Parce que près de Saint-Rambert il y avait un village appelé *Latiniacus*, aujourd'hui Lagnieux. Saint-Rambert et Lagnieux sont deux chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Belley (Ain). Voici donc la fable inventée par l'auteur de la vie apocryphe de saint Domitien : « Il y avait un homme du nom de *Latinus*. Il habitait une propriété qui lui appartenait et qui s'était appelée d'abord *Calonia*, tirant ce nom d'une fontaine appelée elle-même *Calonna*. Mais cet homme, qui était puissant et illustre, voulut que la fontaine et sa propriété prissent son nom; l'une devint donc le *fons Latinus*, l'autre la *villa Latiniacus*, et ces noms subsistent encore aujourd'hui[2]. »

1. *Gallia christiana nova*, t. IV, instrumenta, col. 58 C.

2. Erat præterea quidam vir Latinus nomine, secundum sæcularem potentiam nobilissimus, in prædio suo quod dicebatur pridem Calonia a fonte, qui

Il est vraisemblable que ces lignes ont été écrites au IXe siècle : le plus ancien martyrologe qui parle de saint Domitien est celui d'Adon, archevêque de Vienne, mort en 874, et Adon s'est sans doute inspiré de la vie apocryphe fabriquée dans l'intérêt des moines de Saint-Rambert[1]. De la charte de 864, citée plus haut, et dont nous rapprochons la vie de saint Domitien, il résulte que dans le monde lettré du IXe siècle on croyait à l'existence d'un suffixe *iacus*, à l'aide duquel les noms d'homme se transformaient en termes géographiques.

Cette doctrine remonte plus haut. On la trouve déjà à l'époque mérovingienne. Elle est supposée par un passage du traité écrit par Grégoire de Tours en l'honneur des confesseurs : *In gloria confessorum*. La piété des clercs de Tours expliquait par le nom de leur grand évêque Martin celui du petit village voisin qu'on appelait alors *Martiniacus*, aujourd'hui Martigny (Indre-et-Loire). On croyait que, si on appelait ainsi ce village, c'était parce que l'illustre évêque y allait souvent prier[2]. Nous connaissons quelques-uns des faits sur lesquels cette doctrine s'appuyait. Les documents de l'époque mérovingienne, comme ceux de la période carlovingienne, nous font connaître des noms de lieu formés par la combinaison du suffixe *-iacus* avec des noms d'homme francs. Nous connaissons par les monnaies mérovingiennes le nom des villages appelés *Teodeberciacus* et *Teodoriciacus*[3], qui dérivent des noms d'homme *Theudobercthus* et *Theudericus*.

Calonna vocabatur, trahens vocabulum. Sed hic vir, cum esset potens et inclitus, voluit a nomine suo fonti et villæ trahi vocabulum, id est a Latino fons Latinus, inde et villa Latiniacus, quæ nomina usque in hodiernum diem et fons et villa retinent. Voyez les Bollandistes, tome I de juillet, p. 51, col. 2; p. 52, col. 1. Cf. J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 34.

1. On trouvera le passage du martyrologe d'Adon (écrit vers 858), qui concerne saint Domitien, chez Migne, *Patrologia latina*, t. CXXIII, col. 295 B. Du martyrologe d'Adon, saint Domitien a pénétré dans celui d'Usuard, écrit vers 859 ou 860 (voy. Migne, *Patrologia latina*, t. CXXIV, col. 213-214 B), et dans le martyrologe de Notker, écrit vers 875 (Migne, t. CXXXI, col. 1114). Il n'est pas question de saint Domitien dans le martyrologe de Raban Maur, vers 845 (Migne, t. CX, col. 1154 AB).

2. In villa Martiniacensim in quo celebre ferebatur sæpius orasse Martinum. Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, c. 8; édition donnée par W. Arndt et Br. Krusch, p. 753, l. 16-17.

3. A. de Barthélemy, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. I, p. 462, nos 634, 635.

Un diplôme de 709 mentionne une localité appelée une fois *Childriciagas* avec un *g*, qui montre comment se prononçait alors en Gaule le *c* médial latin, et deux fois *Childriciaegas* avec un *ae*, où l'on voit que déjà l'*a* tonique latin fléchissait en *e*[1]. Ce nom de lieu dérive du nom d'homme bien connu *Childericus*. Un diplôme du même siècle, mais de la période carlovingienne, puisqu'il appartient à l'année 768, nous offre *Popiniagas*[2], dérivé de *Popo*, nom d'homme hypocoristique qui se rencontre souvent dans la race germanique et dont le plus ancien exemple paraît nous être donné par un duc des Frisons en 734, comme nous l'apprend un continuateur de Frédégaire[3]. Dans le siècle suivant, un diplôme sans date de Louis le Débonnaire, 814-840, nous apprend le nom de la *finis Dodiniaca*[4] dérivé de *Dodo*, autre nom hypocoristique très fréquent qu'on trouve déjà chez Grégoire de Tours[5]. De ces exemples, il faut rapprocher le *Corbiniacus*, aujourd'hui Corbigny, dérivé du nom d'homme *Corbo*, *-onis*, suivant une charte de l'année 864 déjà citée.

On ne peut donc contester qu'aux époques mérovingienne et carlovingienne on ait en France formé des noms de lieu en développant au moyen du suffixe *-iacus* un certain nombre de noms d'homme. Non seulement ce fait se produisait, mais l'existence de ce fait grammatical avait été constatée dans le monde lettré contemporain. On ne procédait pas ainsi à l'époque romaine. A cette époque, la désinence *-i-acus* dans les noms de lieu se décomposait en deux éléments : le dernier était le suffixe *-âcus* d'origine celtique; le premier, *i*, était une notation du suffixe *-io-s* caractéristique du gentilice romain. Le *Latiniacus* de la Vie apocryphe de saint Domitien est dérivé, non pas du surnom romain *Latinus*, mais du gentilice *Latinius*, dont les inscriptions nous offrent de nombreux exemples. Le *Martiniacus* de Grégoire de Tours a été ainsi dénommé, non pas à cause des pieuses oraisons de l'illustre saint Martin, mais parce qu'il a eu à une date reculée un obscur propriétaire appelé *Martinius;* et ce

1. Tardif, *Monuments historiques*, n° 43, lignes 4, 8, 11, 16, p. 36; cf. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, n° 76, p. 67, l. 37, 43; p. 68, l. 1, 8.
2. Tardif, *Monuments historiques*, n° 62, p. 52.
3. Dom Bouquet, t. II, p. 455 c.
4. Tardif, *Monuments historiques*, n° 132, p. 92.
5. Gondesigilum Sanctonicum comitem, cognomine Dodonem. Grégoire de Tours, livre VIII, c. 22; éd. Arndt, p. 339, l. 32.

gentilice n'est pas imaginaire : plusieurs inscriptions l'attestent[1].

Le suffixe *iacus* doit sa création à l'analogie. En Gaule, à l'époque de la conquête barbare, la très grande majorité des noms de lieu, étant des noms de *fundi* dérivés de gentilices romains en *-ius*, se terminaient en *iacus*. Mais, à cette date, il n'existait plus de gentilices, par conséquent on ne comprenait plus bien le mode de formation usité dans la période classique, et, quand les Francs, qui donnèrent leurs noms à leurs propriétés, voulurent imiter le procédé romain, ce fut le groupe *iacus* qu'ils ajoutèrent à leurs noms, tandis qu'ils auraient dû emprunter une lettre de moins, la lettre *i*, aux noms qui leur servirent de types, et suivre les vieux exemples tels que *Turnacus* de *Turnus*[2], *Eburacus* d'*Eburus*[3], *Avitacus* d'*Avitus*[4].

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, nos 904, 1130, 1330; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 353.

2. Turnus n'est pas seulement le roi légendaire des Rutules, que tout le monde connaît par Virgile et Tite-Live. Parmi les correspondants de Sidoine Apollinaire se trouvait un certain Turnus, auquel est adressée la lettre XXIV du livre IV des *Epistolae*. Cela prouve que le *cognomen* Turnus existait en Gaule au Ve siècle. Ce *cognomen* remonte, dans le monde romain, au Ier siècle au moins, puisqu'il était porté par un affranchi influent à la cour de Titus et de Vespasien, et qui dut à ses satires une certaine célébrité. Voir les textes réunis par Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, 323, 2, 3e édition, p. 733.

3. Des exemples de ce *cognomen* ont été réunis par Vincent de Vit, *Totius latinitatis onomasticon*, t. II, p. 687. Du gentilice dérivé Eburius, *ibidem*, p. 686, est venu Eburiacus [fundus].

4. Sur le *cognomen* Avitus et sur le gentilice dérivé Avitius, d'où Avitiacus [fundus], voir De Vit, *ibid.*, p. 591.

BIBLE DE CHARLES V

ET

AUTRES MANUSCRITS DU CHAPITRE DE GIRONE

La magnifique Bible gardée aux archives du chapitre de Girone a été signalée à plusieurs reprises ; elle a même fait l'objet de notices intéressantes. Récemment encore, M. le chanoine Carini a, dans son rapport sur les dépôts d'archives de l'Espagne, appelé de nouveau l'attention des érudits sur ce manuscrit, et, dans le fascicule de la *Revista de Gerona* du mois de décembre dernier, M. Girbal a consacré un article à ce même sujet. Il y a place néanmoins, si je ne me trompe, pour une étude descriptive de ce volume précieux qui appartient à la France par son histoire, sinon par son origine.

Une note autographe de Charles V, dont le texte est donné plus loin, indique, en effet, que la Bible de Girone a fait partie de la bibliothèque de ce souverain ; il l'avait achetée au couvent de Saint-Lucien de Beauvais et la prêta à l'évêque de cette ville, Jean de Dormans ; après la mort de cet évêque, survenue en 1373, la Bible fit retour à la fameuse librairie du Louvre[1]. Plus tard elle passa au duc de Berry : elle était entre ses mains en 1383 et 1384. Elle fut donnée au xve siècle à l'archevêque de Saragosse, Dalmace de Mur, qui avait été envoyé en ambassade à la cour de France par le roi d'Aragon. Ce prélat avait occupé le siège épiscopal de Girone ; il légua la Bible à son ancienne cathédrale et le chapitre entra en possession de ce trésor artistique le 10 octobre 1456[2].

1. Ces détails nous sont connus par un article de la bibliothèque de Charles V, communiqué par M. Delisle à M. Meyer et publié par ce dernier dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, n° du 15 juin 1868. Voy. aussi le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* de M. Delisle, I, pp. 35 et 43.

2. Voy. Girbal, *loc. cit.*, et dans l'*España sagrada*, t. XLIII, le procès-verbal de la remise de la Bible au chapitre.

La Bible de Girone est écrite sur vélin; elle a 535 feuillets, plus deux feuillets de garde en parchemin au commencement et autant à la fin. Les feuillets mesurent 0m424 de hauteur sur 0m243 de largeur. Elle est reliée en velours rouge et maintenue fermée au moyen de quatre pattes de la même étoffe terminées par des fermaux d'or ciselé, ornés eux-mêmes d'une plaque d'émail bleu semé de France; cette plaque est percée d'un trou rond dans lequel on engage un ardillon planté sur le premier plat du volume. La reliure primitive était, paraît-il, de damas bleu; c'est avec une couverture pareille que le manuscrit est signalé dans un inventaire de 1470. En 1629, on le revêtit de velours vert. La date de la reliure actuelle est inconnue[1]. Jusqu'au folio 493 verso inclusivement, les pages sont occupées par deux colonnes de 0m080 sur 0m275. Du folio 494 au folio 535, les pages sont divisées en trois colonnes. Au folio 493 verso, première colonne, on relève les mentions suivantes : « Explicit Biblia. » Et plus bas, en majuscule onciale : « Magister Bernardinus de Mutina fecit. » Au bas de la colonne, en lettres dont les hastes sont fort allongées : « Laus tibi sit, Christe, quoniam liber explicit iste. » Au-dessous de ce vers se lit la signature du roi Charles V (CHARLES), qui a tracé de sa main, au haut de la seconde colonne, les sept lignes suivantes :

Ceste Bible est a nous
Charles le Ve de notre
nom, roy de France, et
l'achetames de Saint
Lusien de Biauvez, l'an
mil CCC LXX VIII. Escrit
de notre main.

Je ne m'étendrai pas sur le contenu du volume. Les premiers livres de l'Ancien Testament occupent jusqu'au folio 212 recto; viennent ensuite les psaumes (212-238 recto). Le texte s'arrête à la première colonne de cette dernière page pour ne recommencer qu'au folio 240. Le livre des Proverbes, l'Ecclésiaste, etc., sont suivis des Prophètes (275 verso) et des Machabées (368 verso), des Évangiles (390) et des Épîtres (438), des Actes des apôtres (467) et des Épîtres canoniques (480 verso), enfin de l'Apocalypse (487). Le volume est terminé par des « Interpretationes hebraicorum nominum super totam bibliothecam. »

1. Voy. Girbal, *loc. cit.*

Le folio 238 et le folio 493, ce dernier surtout, paraissent avoir formé, à une certaine époque, la fin du volume. La première colonne du folio 238 s'arrête au milieu; l'encre est altérée par le frottement; le texte ne reprend qu'au folio 240. Au verso du folio 493, l'altération de l'encre, la maculation de la page sont plus sensibles encore; les notes que j'ai données plus haut ne laissent pas de doute : le manuscrit a dû se terminer à ce point. Les *Interpretationes* qui suivent m'ont paru d'ailleurs devoir être attribuées au même scribe.

En général, l'encre de la Bible a pâli sensiblement, à l'encontre du vermillon des rubriques, qui a gardé tout son éclat. Jusqu'au folio 494 exclusivement, chaque colonne de texte est accompagnée, dans la marge de gauche, d'une ligne de fioritures rouges et bleues très ténues qui se prolongent dans la marge inférieure.

Les initiales des chapitres sont alternativement rouges, agrémentées de traits bleus très légèrement filés au pinceau, et bleus avec traits rouges. Le numéro du chapitre est marqué en caractères rouges et bleus, alternant dans une même série. Les indications des chapitres, en tête des pages, sont de même en deux couleurs : une lettre vermillon, une d'azur.

L'ornementation de la Bible consiste surtout en des miniatures qui accompagnent les initiales de chaque livre. Presque toujours, ces miniatures sont disposées suivant un plan identique : une scène est peinte dans la panse de la lettre initiale; deux autres remplissent des médaillons au fond de la page; le tout est relié par des arabesques, des feuilles roulées en volutes, etc. Sur quelques pages, les scènes sont placées de façon à former un ensemble géométrique et peintes sur un fond presque uni, or ou azur. Ce genre de décoration, qui rappelle davantage certains manuscrits du XIIIe siècle, est d'un aspect plus riche et satisfait mieux le regard; en effet, les arabesques sur fond blanc ont beau être dessinées avec art, elles ne remplissent pas suffisamment la marge et leurs lignes paraissent grêles. Dans le second genre de décoration, que je viens de signaler, la page la plus remarquable est celle qui commence la Genèse. Elle renferme dix-sept médaillons de 0m037 posés sur un fond bleu foncé tirant sur l'indigo, plus une représentation du ciel avec les bons et les mauvais anges, dont le ton général est également bleu foncé, et enfin quelques tiges garnies de feuilles. Cette page, avec ses lignes nettement dessinées et sa

coloration intense, est d'un effet décoratif puissant. Elle est malheureusement dans un assez mauvais état.

Le sujet des peintures se rapporte ordinairement au texte qu'elles accompagnent. Les sept premiers médaillons en tête du livre de la Genèse représentent les sept jours de la Création. Le motif de quelques miniatures est une combinaison géométrique de lignes droites et d'arcs de cercles généralement renfermés dans une circonférence ; ces médaillons sont frappants par leur originalité et l'harmonie de leurs couleurs. Au fond du folio 249 recto, le peintre a mis une roue de fortune montée sur un axe coudé qui porte sur deux fourches verticales et que la Fortune, assise et les yeux bandés, tourne à la façon d'une broche.

On constate souvent que le peintre a intentionnellement donné à ses personnages et à ses tableaux un caractère archaïque. Les autels sont parfois surmontés d'un édicule, d'un *ciborium*, par exemple en tête du livre des Nombres (folio 49) et de l'Évangile de saint Luc (folio 412). Dans l'A qui commence le livre de Judith, nous voyons l'héroïne juive et sa suivante rentrant à Béthulie ; les soldats qui viennent au-devant des deux femmes et ceux qui gardent la ville sont coiffés d'un heaume conique à nasel et portent une ventaille de mailles, une cotte d'étoffe, un gantelet de mailles ; l'un d'eux, dont on aperçoit les jambes, a les genoux garantis par des lanières tombantes, comme les soldats romains. On retrouve ces ajustements en cuir découpé en façon de lanières au bas-ventre et aux genoux d'un autre guerrier peint au livre des Machabées, qui est presque entièrement vêtu à l'antique, avec une cuirasse et des épaulières formées de plaques de métal. Le folio 390 nous présente un évêque avec une mitre très basse, que l'on dirait du commencement du XIIIe siècle. Enfin les édicules, qui sont assez nombreux, n'ont aucun des caractères de l'architecture gothique ; leurs baies sont en plein cintre et leurs toits écrasés. C'est le cas de rappeler la souscription de Bernardinus de Mutina, Bernardin de Modène, « souscription qui s'accorde avec le caractère purement italien de l'écriture et de l'ornementation du manuscrit[1]. »

Le dessin des miniatures est bon, quelquefois même excellent. Il y a, au folio 213, un buste d'ange, vu de face, qui est réellement admirable. Quelques petits personnages debout sont égale-

1. P. Meyer, *loc. cit.*

ment d'une simplicité de facture et d'une majesté frappantes. C'est surtout par les plis des vêtements que pèche le dessin; ils sont trop souvent maniérés et invraisemblables.

Les nus, et les personnages nus sont nombreux dans la Bible de Girone, sont traités suivant des données anatomiques uniformes : les lignes des clavicules et du sternum sont très accentuées, de façon à faire ressortir les seins qui s'enlèvent en relief sur des contours fortement ombrés; le sternum est strié de lignes horizontales ; l'estomac et le ventre portent régulièrement deux traits se coupant en croix. Le coloris est d'une finesse exquise, d'un éclat et d'une conservation parfaits. Les fonds sont généralement bleu foncé, relevés de dessins blancs filés à peine perceptibles; ils sont quelquefois d'or brillant. Certaines lettres, dont la panse bleue forme le fond d'une scène, sont elles-mêmes placées sur fond or. La couche d'or a une épaisseur sensible et elle est souvent gravée, notamment pour la représentation des auréoles. Sur ces ors brillants, le miniaturiste a quelquefois posé des volatiles, par exemple en bas de la préface du livre de Job, et le plumage jaune ou vert de ces oiseaux éclairé de blanc se fond avec l'or en un ensemble d'une délicatesse merveilleuse. Les clairs sont très souvent obtenus au moyen de blanc opaque appliqué sous forme de fines hachures ou de teintes dégradées; c'est ainsi que les armures d'acier sont rendues sur les fonds d'azur; ainsi encore les pieds de froment sont peints en blanc sur bleu dans la scène de Ruth. On ne trouve pas de clairs produits par un procédé semblable au moyen de l'or, qui n'était probablement pas assez fluide pour ce travail délicat.

Au point de vue du coloris, les chairs sont traitées avec moins de bonheur que les accessoires ; le côté éclairé est indiqué par un reflet verdâtre; les parties saillantes sont en blanc; les ombres, en terre de Sienne quelquefois trop foncée. En somme, l'aspect des nus est terreux et peu agréable à l'œil.

Certaines figures sont, comme on le pense, microscopiques; l'artiste les a peintes avec un soin et une sûreté de touche inimaginables; j'ai surtout admiré à ce point de vue un moine lisant, qui est enfermé dans un T, sur le verso du folio 77.

Je dois ajouter enfin que quelques couleurs, des gris pâteux notamment, ont traversé le vélin ; cet accident s'est produit dans certains médaillons retraçant la vie du Christ au bas d'un arbre de Jessé délicieux, en tête de l'Évangile selon saint Mathieu.

Le chapitre de Girone possède, en outre de sa Bible, plusieurs documents et manuscrits de grand prix.

Ce sont d'abord deux bulles pontificales en papyrus, du IXe siècle. La première, émanée de Formose, est celle qui a été rapportée à la date de 892 dans les *Regesta pontificum Romanorum* (n° 2677 de l'édition de Jaffé ; n° 3484 de l'édition de Loewenfeld). La fin du document, y compris la date, a disparu à partir des formules d'imprécations. La seconde bulle est du pape Romain, en date du mois d'octobre 897 ; elle est insérée dans les *Regesta pontificum Romanorum*, au n° 2702 de l'édition de Jaffé et au n° 3516 de l'édition de Loewenfeld.

Les deux bulles sont, on le voit, remarquables par leur antiquité. Toutes deux ont été étudiées et publiées par M. Girbal dans l'un des derniers fascicules de la *Revista de Gerona*[1].

Les archives du chapitre renferment encore le commentaire de Beatus sur l'Apocalypse. Dans le travail qu'il a consacré à divers exemplaires de cet ouvrage, M. Delisle cite celui de Girone et donne d'après Villanueva des indications relatives à la date de ce manuscrit : « Inveni portum volumine VI feria, II nonas Julias. In is diebus erat Fredenando Flagini et Avillas Toleto civitas ad devellando Mauritanie discurrente era millesima XIII[2]. » M. Delisle a fait remarquer qu'en l'an 975 de notre ère, qui correspond à l'an 1013 de l'ère d'Espagne, le 6 juillet (*II° nonas Julias*) tomba un mardi et non un vendredi (*VI feria*). Dans la transcription que j'ai faite de ces quelques lignes, je ne trouve rien de relatif à la *feria VIa*. Voici d'ailleurs la date telle que je l'ai relevée, un peu rapidement, je l'avoue : « Inveni portum volumine VII nonnas Julias. In is diebus erat Fredenando Flaginius (?) a villas Toleta civitas ad devellando Mauritanie, discurrente era millesima XIII[3]. » Le manuscrit mesure 0m26 sur 0m40 et contient, outre une mappemonde que l'on trouve généralement dans les exemplaires de ce livre, nombre de peintures. Si ces peintures n'ont pas autant de mérite que celles de l'Apocalypse de Saint-Sever, qui est conservée à la Bibliothèque nationale[4], elles n'en sont pas moins curieuses par l'étrangeté de leur com-

1. Mars 1886.

2. *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 124.

3. Les continuateurs de l'*España sagrada* (XLV, 12) ont lu : « Inveni portum volumine, VII nonas Julias, » etc.

4. L. Delisle, *op. cit.*, pp. 127-130.

position, que la simplicité et la grossièreté de l'exécution rendent plus frappante encore.

Après l'Apocalypse de Beatus, je citerai un ancien recueil de conciles qui a été utilisé par D. Francisco Antonio Gonzalez dans sa *Collectio canonum ecclesiæ Hispanæ*[1]. Le dos de la reliure, qui est moderne, porte un titre inexact : « Antiquissimus ecclesiæ Hispaniæ liber canonum. » Au commencement et à la fin se trouve une note ainsi conçue : « Nota. Este codice es de la santa Iglesia de Gerona, de cuyo archivo se ha sacado para cotejarlo con otros. Es el mismo de que habla el P^e^ Codorniu[2] en sus cartas a S. C. »

Les feuillets, en parchemin, qui sont numérotés 1-365, mesurent 0^m^276 sur 0^m^350. Le folio 1 est un peu plus petit et porte une « confirmatio treuge Domini sive pacis. » Le folio 2 donne le nombre des provinces ecclésiastiques de l'Espagne (six), ainsi que des évêchés suffragants de Tarragone (quatorze) et de Narbonne (sept). Même folio, verso : « Incipit in nomine Domini dialagon epigramatum in libro canonum. » Du folio 3 verso jusqu'au folio 11, cinquième ligne, est une table. Viennent ensuite une préface, une liste des conciles de Grèce, d'Afrique, de Gaule, d'Espagne, et enfin, à partir du fond du verso du folio 11, les canons de ces mêmes conciles, à commencer par celui de Nicée. Le folio 364, deuxième colonne, renferme les actes d'un synode tenu à Girone en 1068, suivis à partir du recto du folio 365 d'un autre synode célébré dans la même ville dix ans plus tard. Ces deux documents sont d'une autre écriture que le corps du livre. Le verso du folio 365 est occupé en partie par le commencement d'une bulle adressée aux évêques de la province de Tarragone par le pape V[ictor?].

Ce recueil de conciles n'offre pas, au point de vue paléographique, l'intérêt des manuscrits précédents. Il est néanmoins écrit avec soin. Les rubriques sont en vermillon ; les pages sont divisées en deux colonnes et rayées au moyen d'une pointe. Il m'a paru que ce volume était non du xe siècle, comme le prétend

1. *España sagrada*, t. XLV, p. 13.

2. Le P. Antoine Cordoniu, jésuite, né à Barcelone en 1699, mort à Ferrare en 1770, professa la théologie à Girone et fut chargé de rechercher dans les archives de cette ville les documents se rapportant à l'histoire ecclésiastique et civile de l'Espagne. (Torres Amat, *Diccionario critico de los escritores catalanes*, pp. 181-182.)

M. Carini, mais du XIe siècle ; il est sensiblement postérieur à l'Apocalypse, qui date, comme on l'a vu, de 975.

Il me reste à parler d'un Évangéliaire qui est surtout curieux par sa reliure. Les deux plats, de 0^m205 sur 0^m29 et de 0^m018 environ d'épaisseur, sont en cèdre et sculptés ; le premier porte une crucifixion. Le Sauveur, droit et raide, juponné jusqu'aux genoux, est posé sur la croix ; les deux pieds sont attachés séparément au *subpedaneum*. Deux anges issants apparaissent au-dessus des bras de la croix ; au-dessous, la sainte Vierge et saint Jean se tiennent debout. La scène est entourée d'un encadrement formé de rinceaux un peu lourds, mais d'un dessin heureux, enfermés entre deux baguettes. Sur l'autre plat, qui est brisé, est un Dieu de Majesté dans une gloire elliptique enlevée par quatre anges ; l'encadrement est le même que pour le premier plat. La pose compassée des personnages, les plis serrés des vêtements, le style des rinceaux annoncent, si je ne me trompe, le XIIe siècle.

Les feuillets, en parchemin, ont 0^m199 de largeur et 0^m280 de hauteur.

Le texte débute par une formule de serment : « Promitto ego obedientiam Deo et sancte Marie et huic sancte sedi et B. Gerundensi episcopo et successoribus ejus quamdiu vixero per hoc quatuor Evangelia. » Folio 3 : serment de Bernard Guillelm, sacristain de Castellon. Cet évangéliaire était un de ces livres *juratoires* sur lesquels on prêtait serment, *quatuor evangeliis corporaliter tactis*. Folio 4 et suivants : indication de l'évangile de chaque jour et concordance des Évangiles. Ces tables de concordances ou canons sont divisées par des colonnettes réunies par en haut au moyen d'arcs, de façon à former une décoration architecturale, comme on en trouve souvent dans les anciens manuscrits espagnols et dans la plupart des anciennes copies des Évangiles. Les quatre Évangiles sont ensuite transcrits dans l'ordre habituel : saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean. Les huit dernières pages contiennent le serment du viguier royal de Girone, d'abord en latin, ensuite traduit en langue vulgaire, « ad laycam seu vulgarem. » Cette dernière partie est du XVe siècle.

L'exécution de l'Évangéliaire n'est pas des plus riches ; les enluminures des rubriques et des initiales sont grossières ; elles se réduisent à ces combinaisons mesquines de traits jaunes, bleus et rouges que les scribes espagnols de l'époque employaient si fréquemment.

Je dois avouer que j'ai inutilement demandé et cherché à Girone le *Trésor* de Brunetto Latini, que M. Carini a signalé dans cette ville. Ce manuscrit ne serait-il pas ailleurs et n'y aurait-il pas eu quelque interversion dans les notes du savant professeur du Vatican?

Je me fais un devoir, en terminant cette note, d'exprimer ma gratitude à M. Alfonso Gelabert, agent consulaire de France, qui est aussi un lettré et un archéologue distingué, et à M. le doyen du chapitre de Girone, pour la rare bienveillance avec laquelle ils m'ont accueilli et aidé de leurs indications et de leurs conseils éclairés.

Auguste Brutails.

INVENTAIRE

DU

TRÉSOR DU SAINT SIÈGE

SOUS BONIFACE VIII

(1295).

(*Suite*[1].)

LXIII.

PANNI MAGNI PRO CORONATIONE ET CENA DOMINI.

1173. — Item, unum pannum magnum in cujus fundo est historia cene Domini et circum circa habet vites ad aurum[2].

1174. — Item, duos pannos magnos, junctos simul, cum rotis in quibus sunt equi cum alis viridibus.

1175. — Item, unum pannum in cujus medio est figura Majestatis media cum angelis, et figura apostolorum Petri et Pauli, et in circuitu est operatus ad figuras hominum et bestiarum ad aurum.

1176. — Item, alium pannum rubeum ad arbores et vites ad aurum brodatas de cultra viridi.

1177. — Item, alium pannum magnum album cum imaginibus episcoporum.

1. Voyez années 1882, p. 276 et 626; 1884, p. 31; 1885, p. 16.

2. Les articles 1173-1180 ont été publiés par M. E. Müntz, *Histoire générale de la Tapisserie*, par J. Guiffrey, E. Müntz et Pinchart; *Tapisserie en Italie*, p. 6, note 5. L'auteur incline à penser que ces tentures n'étaient pas de véritables tapisseries, mais des broderies.

1178. — Item, alium pannum tartaricum cum figuris arcium ad aurum.

1179. — Item, alium pannum hispanicum rubeum ad rosas de serico ialdo; et sunt omnes predicti panni ad usum coronationis et cene Domini.

1180. — Item, alium pannum tartaricum ad predictum usum coronationis et cene, cum arcubus magnis in rotis.

LXIV.

PANNI DE ROMANIA [1].

1181. — Item, unum pannum rubeum de Romania cum rotis in quibus est unus leo.

1182. — Item, alium pannum rubeum de Romania cum rotis in quarum qualibet sunt duo leones.

1183. — Item, unum pannum rubeum de Romania ad aves et bestias et arbores ad aurum.

1184. — Item, unum pannum rubeum de Romania cum rotis in quarum qualibet sunt duo leones.

1185. — Item, unum pannum rubeum de Romania cum rotis in quarum qualibet sunt duo grifones.

1186. — Item, alium pannum violaceum de Romania cum rotis in quarum qualibet est unus leo sive grifo.

1187. — Item, alium pannum violaceum de Romania cum rotis in quarum qualibet sunt duo grifones.

1188. — Item, alium pannum violaceum de Romania cum rotis in quarum qualibet est unus grifo.

1189. — Item, alium pannum violaceum de Romania cum rotis in quarum qualibet est j. leo parvus.

1190. — Item, unum pannum rubeum de Romania cum rotis albis in quarum qualibet sunt duo leones.

1191. — Item, alium pannum violaceum de Romania sine auro cum rotis ad cathenas in quarum qualibet est grifo albus ad caput equi.

1192. — Item, unum pannum violaceum de Romania cum rotis in quarum qualibet sunt duo leones ad aurum.

1. Tentures de Romanie, c'est-à-dire provenant de l'Empire d'Orient.

LXV.

XAMITA[1].

1193. — Item, unum xamitum rubeum ad rotas cathenatas in quarum qualibet est grifo ad capud equinum, de auro filato de opere Romanie.

1194. — Item, aliud xamitum iallum ad rotas in quibus sunt leones et grifones ad aurum filatum de opere Romanie.

1195. — Item, aliud xamitum violaceum ad lilia aurea de opere Romanie.

1196. — Item, unam petiam de xamito rubeo recenti.

1197. — Item, duo alia xamita rubea sine aliquo opere, foderata de tela.

1198. — Item, aliud xamitum ex una parte violaceum et ex altera nigrum.

1199. — Item, unam petiam de xamito albo.

1200. — Item, aliud xamitum bene antiquum iallum.

1201. — Item, unam petiam de xamito nigro.

1202. — Item, unam petiam de xamito fusco.

LXVI.

PANNI HISPANICI[2].

1203. — Item, duos pannos hispanicos pulcros ad rosas et alia laboreria ad aurum.

1204. — Item, duos alios pannos hispanicos ad bestias per longum rubeas et albas in quibus sunt leones et castella ad aurum.

1205. — Item, iiij. pannos hispanicos cum leonibus in campo albo, et castellis in campo rubeo et aquilis nigris in campo ad aurum.

1. Le texte ne dit pas s'il s'agit ici de tentures, mais il est permis de supposer que ces pièces de soie servaient à cet usage. Sur l'usage des tentures de soie, voyez F. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, I, p. 108 et suiv.

2. On a déjà mentionné à l'article 925 le *pannum hispanicum;* ici, il s'agit évidemment d'étoffes de soie ; on remarquera que plusieurs de ces étoffes portent comme décoration des pièces d'armoiries, des lions et des châteaux, Léon et Castille; il est permis de supposer que ces étoffes avaient été envoyées en présent au pape.

1206. — Item, duos pannos hispanicos cum rotis ad quarteria in quibus sunt duo leones violacei et duo castella et, in campo, aquile nigre.

1207. — Item, duos alios pannos hispanicos ad spinam piscis de serico rubeo et albo.

1208. — Item, unum pannum hispanicum ad spinam piscis de serico viridi et auro.

1209. — Item, iij. pannos hispanicos ad scacheria alba et rubea in quibus sunt leones et castra ad aurum.

1210. — Item, unam purpuram [1] de Hispania rubeam cum operibus minutis de serico diversorum colorum.

1211. — Item, unum pannum de Hispania ad quarteria alba et rubea in quibus sunt leones nigri et castra ialla.

1212. — Item, unum pannum de Hispania coloris celestis ad rosetas ad aurum.

1213. — Item, duas purpurellas subtiles de Hispania coloris celestis.

1214. — Item, tres alias purpurellas viles et nullius coloris.

1215. — Item, unum pannum de Hispania rubeum ad pinielas aureas [2].

LXVII.

PANNI LUCANI [3].

1216. — Item, xvj. pannos virides lucanos magnos, ad arma domini comitis Cartan [4].

1217. — Item, xiij. alios pannos rubeos ad predicta arma.

1218. — Item, duos pannos lucanos rubeos cum rotis in quarum qualibet sunt duo grifones, et in circuiti sunt scuta ad arma Sabellorum [5].

1. La pourpre d'Aumarie (Almeria) est citée dans la *Chanson d'Ayen la bele d'Avignon :*

« ... Et remest ou bliaut de pourpre d'Aumarie. »

(Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, II, p. 8.)

2. De petites pommes de pin d'or.

3. Sur les étoffes de Lucques, centre de fabrication et d'exportation des étoffes de soie au moyen âge, voyez Fr. Michel, *Recherches*, II, p. 259 et suiv.

4. Peut-être faut-il lire : *Caetanensis*, Gaetani, c'est-à-dire la famille même de Boniface VIII. Les armoiries des Gaetani sont d'or aux deux ondes jumelles d'azur en bande.

5. Pour les armes des Savelli, voyez la note de l'article 823.

1219. — Item, quinque pannos rubeos ad leopardos de auro.

1220. — Item, sex pannos virides lucanos ad rosas rubeas.

1221. — Item, viij. pannos violaceos ad arma Sabelencia.

1222. — Item, centum xij. pannos lucanos et veneticos cum auro et sine auro ad diversa opera, computatis novis et veteribus.

1223. — Item, unum alium pannum sine auro cum rotis in quarum qualibet sunt duo grifones ialli.

1224. — Item, unum pannum de serico diversorum colorum cum rotis in quarum qualibet sunt due aves ad aurum.

1225. — Item, unum alium pannum sine auro cum rotis in quarum qualibet sunt duo grifones albi.

1226. — Item, duos pannos santasmos[1], unus rubeus, alter celestis, cum laboreriis ad aurum.

1227. — Item, unum pannum sine auro cum rotis in quarum qualibet sunt duo grifones ialli.

1228. — Item, v. pannos lucanos ad undas albas et endicas.

1229. — Item, unum diasprum lucanum endicum ad aves rubeas in rotis, cum capitibus et pedibus ad aurum.

LXVIII.

FRUSTRA PANNORUM HISPANICORUM. *Rubrica.*

1230. — Item, j. frustrum de panno hispanico rubeo ad piniolas auri, longum de iiij. brachiis.

1231. — Item, unum aliud frustrum de eodem panno de ij. palmis et dimidia.

1232. — Item, unum frustrum de panno hispanico rubeo ad virgas auri dissipatas, longum de quinque brachiis.

1233. — Item, v. petiolas integras de panno hispanico albo, scilicet zendatum[2] cum virgis ad aurum.

1234. — Item, j. listam de panno hispanico albo virgatam ad aurum.

1. Du Cange (v° *Santasmum*) identifie ce mot avec *Sarantasmum* dans lequel il reconnait une corruption pour *Saracenismum* ou *Saracenicum;* cependant, les exemples qu'il donne à l'appui de sa conjecture ne sont pas absolument concluants, et il a fort bien pu exister une étoffe de soie particulière appelée *Santasmum* ou *Sarantasmum* et n'ayant rien de commun avec une étoffe *sarrazinoise*.

2. Cendal.

1235. — Item, unum frustrum de xamito albo de v. brachiis.

1236. — Item, unum frustrum de xamito albo antiquo, longum de iiij. brachiis.

1237. — Item, unum frustrum de xamito rubeo antiquo, longum de tribus brachiis.

1238. — Item, j. frustrum de xamito endico longum de iiij. brachiis.

1239. — Item, unum frustrum de xamito violaceo longum de uno brachio.

1240. — Item, j. aliud frustrum de xamito violaceo longum de iiij. palmis.

1241. — Item, unum frustrum de xamito albo de iiij. palmis, et est media tela.

1242. — Item, j. frustrum de xamito albo pro copertura unius coxini.

1243. — Item, j. frustrum de xamito nigro, longum de iiij. palmis.

1244. — Item, j. frustrum de diaspro de Anth[iocia][1] longum de v. palmis.

1245. — Item, j. frustrum de diaspro lucano albo longum de vij. palmis; et ambo ista sunt pro mitris.

1246. — Item, unum frustrum de panno de Romania longum de iiij. palmis, et amplum de duobus.

1247. — Item, tria frustra de santalino de uno palmo.

1248. — Item, xviiij. brachia de panno tartarico rubeo antiquo vilissimo in iiij. frustris.

1249. — Item, j. frustrum de venetico panno de iiij. palmis.

1250. — Item, aliud frustrum de panno venetico de v. palmis.

1251. — Item, aliud frustrum de v. palmis.

1252. — Item, aliud frustrum longum de iiij. palmis, et amplum de tribus.

1253. — Item, aliud frustrum longum de iiij. palmis et amplum de duobus.

1254. — Item, aliud frustrum longum de vj. et amplum de tribus.

1255. — Item, j. frustrum de panno lucano, longum de quinque palmis et amplum de uno.

1. L'article 1262 mentionne également le *diaspre* d'Antioche. Dans l'inventaire du trésor de Saint-Pol de Londres (1295), on trouve également cette étoffe avec la même provenance. Voy. F. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, I, p. 236, note 2.

1256. — Item, j. frustrum longum de tribus palmis, et amplum de duobus.

1257. — Item, duo frustra de panno viridi lucano; et fuerunt de quadam manica.

1258. — Item, unum frustrum de panno venetico longum de quinque palmis et amplum de uno.

1259. — Item, duos pannos januenses albos.

1260. — Item, unum frustrum de xamito violaceo cum figura Majestatis et tabernaculo, et vj. aliis circa eam de auro filato.

1261. — Item, duos pannos rubeos de lana, quorum unus est foderatus.

1262. — Item, v. frustra de diaspro albo de Antiocia, que fuerunt de quadam dalmatica que fuit restricta et due gramite de panno de Romania, et fuerunt de predicta dalmatica.

LXIX.

FRUSTRA PANNORUM TARTARICUM ET ALIORUM PANNORUM.

1263. — Item, frustra de panno tartarico albo ad folia aurea, de duobus brachiis.

1264. — Item, unum frustrum de panno tartarico quasi cinericio, de uno brachio.

1265. — Item, unum frustrum de panno tartarico rubeo ad folia deaurata, de tribus brachiis.

1266. — Item, unum frustrum de panno tartarico canceo coloris celestis, de tribus brachiis et dimidio; nec est integer ex una parte.

1267. — Item, unum frustrum de canceo viridi longum de duobus brachiis.

1268. — Item, unum frustrum de panno tartarico rubeo ad folia aurea de ij. brachiis et dimidio, amplum uno pede.

1269. — Item, unum frustrum de panno tartarico rubeo ad aurum, longum uno brachio, et amplum uno palmo.

1270. — Item, duas listas de panno tartarico ad aurum, longas de iiij. palmis et amplas de uno.

1271. — Item, unum frustrum de panno tartarico albo ad folia parva, de sex brachiis et dimid.

1272. — Item, unum frustrum de panno nigro tartarico ad folia aurea tartarica, longum de iiij. palmis, et amplum de uno.

1273. — Item, listam de panno tartarico ad aurum cum duobus leonibus de argento.

1274. — Item, unum frustrum de panno tartarico viridi atabi cum litteris et leonibus albis.

1275. — Item, vj. listas de canceo tartarico virides; una quarum est coloris celestis ad diversa laboreria ad aurum.

1276. — Item, j. frustrum de panno tartarico velluto iallo, longum de tribus brachiis, et amplum de uno pede.

1277. — Item, unum frustrum de eodem panno longum de ij. palmis, et amplum de uno palmo.

1278. — Item, unum frustrum de panno tartarico rubeo ad folia aurea, longum et latum de uno pede.

1279. — Item, unam listam de panno tartarico cum duobus leonibus de argento.

1280. — Item, j. frustrum de panno tartarico rubeo longum et latum de uno palmo.

1281. — Item, unum frustrum de panno Cyprensi rubeo ad aurum, longum et latum de uno palmo.

LXX.

AURIFRIXIA INTEGRA ET FRUSTRA. *Rubrica.*

1282. — Item, unum frixium quod fuit de planeta, cum campo ad aurum et canullatum[1], et laqueos de perlis in quo sunt xxxv. balasci, unus granatus et unus amatista et iiij. praxine et unus periodus et v. zaffiri.

1283. — Item, alia pars ejusdem frixii, de quo sunt amoti omnes lapides.

1284. — Item, xij. castones de isto frixio in quibus sunt xij. balassi.

1285. — Item, xij. balassi sine castonibus et j. castonus cum uno zaffirello, et j. zaffirellum sine castone, et ij. praxinas in castonibus, et duas sine castonibus, et j. amatista.

1286. — Item, titulum ejusdem frixii, in quo sunt viij. balasci et vij. zaffiri, et v. praxine.

1287. — Item, duo frixia de Venetiis cum xxxiiij. rosetis de argento

1. Le mot *canullatum*, dérivé de *canulum*, tige, est ici absolument incompréhensible, à moins qu'il ne s'agisse non d'un ornement d'or brodé ou tissé, mais d'une véritable décoration d'orfèvrerie sur laquelle sont disposées des perles encadrant des pierres précieuses.

in quibus sunt xxxiij. granatelli et unus vitrus, ornate (*sic*) perlis et praxinellis.

1288. — Item, unum frixium antiquum ad rosas de perlis, et medias imagines de auro tractitio.

1289. — Item, unum frixium ad aurum cyprense cum mediis imaginibus in rotulis de perlis.

1290. — Item, unum frixium de serico rubeo cum nodis ad aurum et perlas.

1291. — Item, j. frixium ad imagines ad aurum in campo de serico rubeo et celesti.

1292. — Item, duo frixia anglicana ad aurum et sericum diversorum colorum.

1293. — Item, unum frustrum de frixio anglicano amplum de uno palmo et longum de decem.

1294. — Item, duo frustra de frixio anglicano longum quodlibet de iiij. palmis et amplum de uno.

1295. — Item, unum aliud frustrum longum de duobus palmis et amplum de uno.

1296. — Item, j. frustrum de frixio anglicano amplo de uno semissa, et longum de vj. palmis.

1297. — Item, aliud frustrum, non ita amplum, longum de xij. palmis.

1298. — Item, aliud frustrum, non ita amplum, longum de xj. palmis.

1299. — Item, aliud frustrum simile predicto, de vj. palmis.

1300. — Item, aliud frustrum longum de iiij. palmis.

1301. — Item, aliud frustrum de frixio amplo de uno palmo et longum de v.

1302. — Item, aliud frustrum de uno semisso amplum et longum de iiij. palmis.

1303. — Item, duo frustra de frixio anglicano quodlibet longum de iiij. palmis.

1304. — Item, iiij. frustra de frixio anglicano ampla de duobus digitis et longum quodlibet de iiij. palmis.

1305. — Item, aliud frustrum de duobus palmis.

1306. — Item, unum frustrum de frixio Alamanie, amplum de iiij. digitis et longum de xiiij. palmis.

1307. — Item, unum frustrum ad argentum tractitium deauratum, longum de vij. palmis et amplum de iij. digitis.

1308. — Item, aliud frustrum de eodem frixio, de vj. palmis.

1309. — Item, aliud frustrum de frixio de Romania de xij. palmis ad aquilas de serico rubeo.

1310. — Item, aliud frustrum de eodem, ejusdem longitudinis.

1311. — Item, aliud frustrum de eodem et ejusdem longitudinis.

1312. — Item, iiij. frustra, quorum sunt duo de appendiciis mitre, aliud est capucinus pluvialis et aliud pro pugnali, ad aurum et perlas.

1313. — Item, aliud frustrum de eodem de ix. palmis.

1314. — Item, unum frustrum de frixio de Romania de duobus digitis amplum et longum de xij. palmis.

1315. — Item, aliud frustrum de decem palmis.

1316. — Item, aliud frustrum de eodem, longum de decem palmis.

1317. — Item, unum frustrum de frixio de Venetis, longum de vij. palmis.

1318. — Item, aliud frustrum de vij. palmis.

1319. — Item, unum frustrum de medio frixio de Alamania ad bestias, [longum] de vj. palmis et amplum de iiij. digitis.

1320. — Item, aliud frustrum simile predicto.

1321. — Item, unum frustrum de frixio Alamanie de uno pede.

1322. — Item, duo frustra de frixio laborato ad accum cum imaginibus ad aurum, unum longum de vij. palmis, et aliud de viij.

1323. — Item, unum frixium ad aurum et sericum diversorum colorum longum de liij. palmis.

1324. — Item, aliud frixium ad argentum tractitium de xvj. palmis, et de duobus digitis amplum.

1325. — Item, aliud frixium quasi simile predicto de xxj. brachiis.

1326. — Item, j. frixium anglicanum de uno digito amplum.

1327. — Item, unum frixium laboratum ad accum super xamito rubeo cum xiij. imaginibus integris.

1328. — Item, duo frustra laborata super zendato endico cum rosetis de argento deaurato, in quibus sunt granatilli et turchisii.

1329. — Item, unum frustrum laboratum super zendato rubeo cum xvj. imaginibus in tabernaculis, et una imagine Majestatis ab uno capite.

1330. — Item, aliud frustrum de eodem cum viij. imaginibus.

1331. — Item, unum frustrum laboratum super xamito coloris celestis cum v. imaginibus ad argentum filatum.

1332. — Item, duo frustra laborata super zendato rubeo cum x. angelis et duobus cherubinis.

1333. — Item, unum [frustrum] de frixio antiquo cum historia Passionis, de vj. palmis.

1334. — Item, unum frixium de lista panni venetici, de iiij. palmis.

1335. — Item, duo frustra de frixio laborato ad vites de auro super zendato rubeo, longum quodlibet de iiij. palmis, et aliud frustrum pro pectorali, de uno palmo.

1336. — Item, duo alia frustra de eodem, longum quodlibet de tribus palmis.

1337. — Item, unum frustrum de frixio laborato ad aurum super zendato rubeo cum x. imaginibus.

1338. — Item, aliud frustrum de eodem cum viij. medis imaginibus et aliud frustrum cum duobus imaginibus.

1339. — Item, unum frustrum laboratum super zendato nigro ad rosas et vites auri, de vj. palmis.

1340. — Item, unum frustrum pro cruce unius planete cum imagine Majestatis et litteris de perlis.

1341. — Item, aliud frustrum pro simili opere cum media Majestate.

1342. — Item, j. frustrum de frixio cum floribus de auro tractitio farsitum de serico rubeo, longum de tribus palmis.

1343. — Item, unum frustrum laboratum de opere cyprensi longum de xiiij. palmis, et amplum de uno digito.

1344. — Item, duo frustra de eodem frixio, longa de viij. palmis inter ambo.

1345. — Item, unum frixium strictum de medio digito ad aurum et sericum, longum de xij. palmis, in duobus frustris.

1346. — Item, j. frustrum ad aurum tractitium super xamito endico.

1347. — Item, aliud frustrum de eodem frixio, farsitum de serico diversorum colorum longum de v. palmis, pro una mitra.

1348. — Item, duo frustra laborata super zendato quasi rubeo de argento tractitio, quodlibet amplum et longum de uno pede, et in uno est Christus descendens ad inferos, et [in] alio Virgo in partu.

1349. — Item, unum frustrum laboratum ad lilia super panno albo.

1350. — Item, unum frustrum cum iij. imaginibus ad aurum tractitium.

1351. — Item, unum frustrum ad aurum cum Crucifixo in medio.

1352. — Item, duo frustra pro pugnali.

LXXI.

FIMBRIE. *Rubrica.*

1353. — Item, unam fimbriam de serico rubeo longam de xij. palmis.

1354. — Item, aliam fimbriam de serico diversorum colorum cum auro, de xv. palmis.

1355. — Item, duo frustra de serico iallo et endico, de viij. palmis ambo.

1356. — Item, aliam fimbriam de quinque palmis.

1357. — Item, unum laqueum pro capello[1] cum appendiciis et bottonibus ad aurum.

1358. — Item, unum laqueum de rubeo sine auro.

1359. — Item, unum laqueum de serico violaceo cum appendiciis et bottonibus ad aurum.

1360. — Item, decem panni ornaculorum[2] pro libris ad aurum et sericum.

1361. — Item, xiij. bursas de serico diversorum colorum.

1362. — Item, aliam fimbriam cum frixio de serico violaceo ad aurum, de xij. palmis.

1363. — Item, aliam fimbriam de serico albo.

1364. — Item, vij. imagines ad aurum filatum laboratum super tela alba.

1365. — Item, viij. rotulas laboratas ad aurum tractitium et perlas.

LXXII.

PERLE, ARGENTUM TRACTITIUM ET AURUM FILATUM.

1366. — Item, xx. marchas de perlis, inter grossas, mediocres et minutas, et antiquas, et recentes. [*En marge :*] De illo ante posuimus in fimbriis pro camice[3], iij. unc.

1367. — Item, iiij. marchas et tres uncias argenti tractitii deaurati.

1368. — Item, tres uncias et tres quartones argenti tractitii albi.

1369. — Item, xv. marchas auri cyprensis filati.

1370. — Item, viij. unc. argenti filati. [*En marge :*] Item, de isto argento posuimus in supradictis fimbriis v. uncias.

1. Un cordon pour attacher le chapeau sous le menton.

2. *Sic*. Peut-être s'agit-il ici d'enveloppes de soie et d'or destinées à recouvrir des livres.

3. Pour *camiso*. Voyez nos 1002 et suiv.

LXXIII.

AMPULLE CUM BALSAMO ET TYRIACLA.

1371. — Item, vj. ampullas que videntur plene balsamo[1].

1372. — Item, iiij. alias ampullas parvas plenas balsamo.

1373. — Item, unum cornicellum[2] plenum balsamo.

1374. — Item, x. ampullas plenas balsamo usque ad medium quasi, et alique sunt minus quam medie.

1375. — Item, iiij. ampullas in quarum quolibet est parum de balsamo.

1376. — Item, duo vasa de stagno plena thiriaca[3].

1377. — Item, unum vasculum de opere lemovicensi cum thiriaca.

LXXIV.

CORTINE ET TOBALEE[4] DE ALAMANIA ET LOMBARDIA, ET ALIE TOBALEE SERICE AD DIVERSA LABORERIA, ET TELE REMENSES ET PISANE.

1378. — Item, sex cortinas de Alamania cum anulis et laboreriis in rotis, et sunt fracte et antique.

1379. — Item, xliij. tobaleas de Alamania, inter magnas et parvas, et integras, et fractas.

1380. — Item, unum frustrum de cortina de Alamania.

1. Il s'agit ici du baume de Judée, très renommé dans l'antiquité et au moyen âge. On peut lire dans le voyage de Willibald en Terre Sainte le subterfuge employé par ce voyageur pour rapporter du baume de Judée, dont l'exportation était, paraît-il, sévèrement défendue. Voyez *Sanctimonialis Heydenheimensis hodœporicon S. Willibaldi*, c. XXVIII, dans les *Itinera Hierosolymitana*, éd. T. Tobler et A. Molinier, t. I, 2e partie, p. 271.

2. Une petite corne.

3. La thériaque, dont on attribuait l'invention à un médecin de Néron, Andromaque, était une drogue composée qui passait pour préserver et guérir de l'action de tous les poisons.

4. Dans ce chapitre, semblent être confondus les rideaux de lit (*cortine*) (par exemple le n° 1383) et les rideaux destinés à cacher, pendant le canon de la messe, le célébrant à la vue des fidèles (voyez V. Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Courtine*); il en est de même des touailles (*tobalee*) dont quelques-unes peuvent être des nappes d'autel, tandis que d'autres sont certainement des nappes ou des serviettes à l'usage domestique.

1381. — Item, iiij. camisias de Alemania.

1382. — Item, unam cortinam de Alamania cum frixio ex una parte de serico rubeo et iallo.

1383. — Item, unam cameram seu cortinam ex tribus partibus lineam, et ex quarta sericam, ad tenendum super et circa lectum.

1384. — Item, unam cameram de cortina de Alamania cum una lista a pede et uno capucio a capite de zendato rubeo.

1385. — Item, duos falsetos de boccaramine[1].

1386. — Item, xxvj. tobaleas de lino laboratas in capitibus ad imagines et figuras bestiarum et aurum et alia laboreria, computatis magnis, et parvis, bonis et malis.

1387. — Item, unam tobaleam magnam cum virgis de... brachiis.

1388. — Item, unam tobaleam contextam super serico nigro cum rosulis ad aurum.

1389. — Item, unam tobaleam contextam super serico rubeo cum similibus rosulis ad aurum.

1390. — Item, unam pulcram tobaleam de opere racamato laboratam per totum ad aurum et sericum rubeum et endicum cum una fimbria in quolibet capite.

1391. — Item, unam tobaleam ad serviendum de mitra laboratam in capitibus de opere racamato ad aurum et sericum diversorum colorum.

1392. — Item, unam tobaleam cum novem listis et unam circum circa de opere racamato ad aurum et sericum rubeum et endicum.

1393. — Item, unam tobaleam laboratam per totum ad folia et flores ad aves et bestias cum una vite circum circa de auro et serico diversorum colorum de opere racamato.

1394. — Item, j. tobaleam cum tribus listis a quolibet capite de opere racamato ad aurum et sericum diversorum colorum.

1395. — Item, unam tobaleam de serico listatam per totum listis de serico albo storto cum nodis per totum de auro et serico nigro et rubeo de opere racamato.

1396. — Item, unam tobaleam longam et strictam cum capitibus ad aurum et sericum diversorum colorum de opere racamato antiquo.

1397. — Item, unam tobaleam curtam et amplam cum capitibus ad aurum et sericum diversorum colorum de opere racamato.

1. Deux fauteuils ou mieux deux couvertures de fauteuil de bougran. Sur le bougran, étoffe de toile très fine, voy. V. Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Bougran*.

1398. — Item, vj. tobaleas parvas cum capitibus ad aurum et sericum diversorum colorum de opere racamato.

1399. — Item, duas tobaleas de lino cum virgis de auro et serico diversorum colorum per longum.

1400. — Item, unam tobaleam de lino antiquam cum virgis nigris et rubeis per totum.

1401. — Item, iiij. tobaleas de Lombardia ad usum mense cum capitibus endicatis.

1402. — Item, unam tobaleam remensem pro mensa.

1403. — Item, v. tobaleas de Lombardia ad manus tergendas cum capitibus endicatis.

1404. — Item, unam tobaleam de Lombardia cum virgis de serico diversorum colorum.

1405. — Item, j. tobaleam de lino crudo cum tribus costis sericis a quolibet capite.

1406. — Item, xij. tobaleas de tela pisana cum capitibus de filo endico.

1407. — Item, iiij. tobaleas ad radendum cum foraminibus in medio ad mittendum ad collum, cum auro et serico diversorum colorum.

1408. — Item, quinque petias de boccaramine et unam petiam de lana et bombace[1] alba cum una virga nigra ab uno capite.

1409. — Item, ix. brachiatas de tela remensi in pluribus frustris non equalibus nec in mensura nec in subtilitate. [*En marge :*] Die xv. septembris, expendimus viij. brachiatas pro tobalea pro altari, et j. amictu.

1410. — Item, xx. brachiatas de tela pisana.

1411. — Item, xliij. brachiatas de cortina tincta in endico.

1412. — Item, xlvj. brachiatas de panno canapacio rubeo.

LXXV.

SCARLATA RUBEA ET ALBA[2].

1413. — Item, xl. brachiatas de scarleto rubeo. [*En marge :*] Die xij septembris, recepimus de Camera domini per manus Gilroni xxxj. brachiatas scarlati rubei. — Item, xlij. brachiatas de scarlato albo per manus Tucij.

1. De coton.

2. Comme on l'a remarqué maintes fois, le mot *écarlate* désignait autrefois une étoffe et non une couleur; il y avait de l'*écarlate* de toutes les nuances.

1414. — Item, iiij. mantellos de scarleto rubeo qui fuerunt pape Nicolai iiij^ti. [*En note :*] Die xiiij. septembris, expendimus xxxj. brach. de scarleto rubeo pro duobus mantellis et una capa pro Domino, per manus Tucij. — Die xv. ejusdem mensis, expendimus pro robis Domini, per manus Tucii, de scarlato albo xxviij. uncias.

LXXVI.

PELLES.

1415. — Item, unum copertorium de flancis variorum purgatorum[1] foderatum de scarleto.

1416. — Item, duo copertoria de grissiis foderata de scarleto.

1417. — Item, duo copertoria de grisiis sine fodera.

1418. — Item, duas pelles de flancis variorum purgatorum pro mantellis. [*En marge :*] Die xij. posuimus unam de istis pellibus in uno pluviali ad perlas.

1419. — Item, v. pelles de grisiis pro mantellis cum dimid.

1420. — Item, unam pellem pro mantellis non completam de ermilina[2].

1421. — Item, unam pellem de ermilina antiquam pro mantello.

1422. — Item, unam pellem albam antiquam pro mantello de Anglia.

1423. — Item, duas pelles de agnis nonatis[3] antiquas.

1424. — Item, unam foderaturam de grisiis pro guarnichiis.

1425. — Item, duas pelles pro guarnichiis de variis rubeis.

1426. — Item, v. foderaturas de foxettis variorum.

1427. — Item, v. foderaturas pro guarnichiis de affillaturiis.

1428. — Item, duas foderas pro foderaturis cappuciorum de flancis variorum purgatorum.

1429. — Item, iij. foderas de grisiis pro capuciis.

1430. — Item, viij. foderas de capuciis de foxetis variorum.

1431. — Item, quatuor foderas pro capuciis de affilaturiis[4].

1. Nous ne savons au juste ce qu'il faut entendre par le qualificatif « purgatorum » appliqué à ces fourrures; peut-être a-t-on voulu dire par là que cette couverture était composée seulement de la fourrure du dos de l'animal, c'est-à-dire de couleur grise, sans le mélange de poil blanc que l'on remarque sur la fourrure du ventre.

2. Hermine.

3. Pour *non natis*, mort-nés.

4. C'est-à-dire de bandes de fourrure.

LXXVII.

SUPRALECTI.

1432. — Item, unum supralectum de panno de Romania ad bestias ad aurum bordatum de xamito viridi cum scutis ad arma comitis Casertarum[1].

1433. — Item, unum supralectum cum fundo de panno tartarico viridi ad cathenas aureas, brodatum de xamito rubeo et foderatum de tela endica.

1434. — Item, unum supralectum de panno tartarico viridi ad folia aurea, brodatum xamito iallo, foderatum de tela endica.

1435. — Item, unum supralectum de panno tartarico rubeo ad rosas, et folia aurea, brodatum de canzeto viridi, foderatum de tela endica.

1436. — Item, unum supralectum de panno tartarico viridi ad folia aurea brodatum de xamito rubeo, foderatum de tela endica.

1437. — Item, unum supralectum de panno venetico rubeo ad figuras Sansonis in rotis de auro, brodatum de zendato tripolatino iallo.

1438. — Item, unum supralectum de panno venetico sive lucano rubeo ad leoncellos ad aurum, brodatum de canceo viridi.

1439. — Item, unum supralectum de panno tartarico viridi ad folia aurea, brodatum de xamito rubeo.

1440. — Item, unum supralectum de panno de Venetiis ad rotas albas in quibus sunt aves duplices, brodatum de xamito rubeo.

LXXVIII.

CULTRE ET COPERTORIA.

1441. — Item, unam cultram[2] magnam de xamito rubeo antiquam et fractam, foderatam de tela endica.

1442. — Item, quinque cultras magnas de zendato rubeo ex utraque parte.

1443. — Item, unam cultram subtilem de zendato rubeo ex utraque parte, sutam de opere minuto.

1. Peut-être le comte de Caserte, beau-frère de Manfred.

2. Couverture doublée et fourrée de plumes, et par extension, *matelas;* ici il ne paraît s'agir que de couvertures.

1444. — Item, unam cultram parvam antiquam de zendato rubeo ex utraque parte.

1445. — Item, unam cultram parvam de zendato rubeo ex una parte, et ex alia de panno viridi, sutam de opere minuto.

1446. — Item, unam cultram parvam de zendato rubeo ex una parte et alia de tela endica.

1447. — Item, unam cultram antiquam et vilem de panno venetico ad aurum, brodatam de zendato rubeo cum avibus nigris.

1448. — Item, duodecim cultras albas de bucaramine et tela.

1449. — Item, unam cultram de panno nigro, ex utraque parte.

1450. — Item, unum copertorium de tela alba operatum ad acum.

1451. — Item, unum copertorium parvum et antiquum de scarleto albo.

LXXIX.

MATARATIA.

1452. — Item, duo mataratia[1] de xamitello rubeo.

1453. — Item, j. mataratium parvum de xamito pro carreta[2].

1454. — Item, j. mataratium parvum cataxamito.

1455. — Item, vj. mataratia de scarleto, computatis magnis et parvis, antiquis et novis.

1456. — Item, xxvij. mataratia de guarnello, computatis magnis et parvis, antiquis et novis.

LXXX.

CARPITE, TAPPETIA ET QUEDAM ALIA.

1457. — Item, quinque carpitas[3] longas virgatas.

1458. — Item, iiij. carpitas ad scacheria antiquas.

1459. — Item, vij. carpitas minoris forme virgatas.

1460. — Item, ij. carpitas ad bestias.

1461. — Item, ij. carpitas albas parvas.

1462. — Item, j. carpitam viridem ad rosas rubeas.

1463. — Item, j. carpitam nigram ad virgas albas in capite.

1464. — Item, unam parvam antiquam pilosam et fractam.

1. Matelas ou coussins.
2. Coussin pour placer dans un char ou une litière.
3. Tapis.

1465. — Item, viij. bancalia[1].

1466. — Item, c. viiij tappetia, computatis magnis et parvis.

1467. — Item, duo coria magna antiqua cum diversis laboreriis ad auripellum.

1468. — Item, iiij. copertas de corio pro coxinis.

1469. — Item, xiiij. bulcias[2] de corio pro libris.

1470. — Item, v. bonectas magnas de lino.

1471. — Item, j. par copertarum de zendato iallo pro equo.

1472. — Item, j. [par] plactinarum[3] copertarum de xamito rubeo.

1473. — Item, iij. loricas, j. par caligarum, j. gorgerium et ij. cyrothecas de t....

1474. — Item, j. concam magnam de ere.

1475. — Item, ij. alias concas minores.

1476. — Item, ij. alias adhuc minores.

1477. — Item, j. cocomum[4] ad aquam calefaciendam.

1478. — Item, j. orilogium.

1479. — Item, j. par bilanciarum magnarum cum marchis, xxxij. mar.

1480. — Item, ij. par bilanciarum parvarum.

1481. — Item, ij. stateras[5].

LXXXI.

CULTELLI. *Rubrica.*

1482. — Item, duos magnos cultellos pro mensa cum manubriis de ebore in uno quorum est imago regis, et in alio...

1483. — Item, ij. alios cultellos cum manubriis de ebore in quorum quolibet est Abraam et filius cum angelo tenente ense.

1484. — Item, ij. cultellos cum manubriis de ebore in quorum uno est imago mulieris cum filio, et in alio imago mulieris et hominis ex una parte et alia imago hominis tenentis ensem in ore leonis, cum uno leone et uno cane in summitate.

1. Tapis pour mettre sur des bancs.
2. Pour *bursas*, bourses de cuir à mettre des livres.
3. Du Cange traduit *platina* par gant composé de lames de fer, de plates; ce sens nous paraît admissible, puisque ces gants de fer sont rapprochés des armures de corps ou hauberts décrits à l'article suivant.
4. Coquemard.
5. Poids.

1485. — Item, j. cultellum cum manubrio de ebore in quo est rex tenens virgam in manu.

1486. — Item, j. cultellum acutum cum manubrio albo et verola de auro nigellato.

1487. — Item, j. cultellum cum manubrio de cristallo cum verola de argento nigellata.

1488. — Item, ij. cultellos cum manubriis de corallo cum verolis de argento nigellatis.

1489. — Item, j. cultellum cum manico de corallo et verola de argento nigellata.

1490. — Item, j. cultellum cum manubrio de corallo et verola de argento nigellata deaurata.

1491. — Item, ij. cultellos cum litteris aureis et manubriis de sandalis, et verolis de argento nigellatis.

1492. — Item, j. cultellum cum manubrio de jaspide et verolis de argento ad nigellum deauratis.

1493. — Item, j. cultellum acutum cum manubrio de jaspide et verolis de argento nigellatis.

1494. — Item, ij. magnos cultellos cum manicis de lapide lazuli.

LXXXII.

PECTINES, CORNUA ET POTENTIE.

1495. — Item, quinque pectines de ebore albos amplos et subtiles.

1496. — Item, ij. pectines longiores et grossiores.

1497. — Item, j. pectinem minorem predictis.

1498. — Item, j. pectinem de ebano.

1499. — Item, iiij. cornua unicorniorum longa et retorta.

1500. — Item, ij. cornua de benianim(?), quorum unum est guarnitum de argento cum catenella sua.

1501. — Item, duo calamaria de ebore in modum cassedularum.

1502. — Item, j. calamare de ebano.

1503. — Item, j. spatulam de ebore.

1504. — Item, j. ramusculum de cristacorallo guarnitum de argento nigellato cum uno laqueo serico.

1505. — Item, viij. frustuncula de corallo.

1506. — Item, unam potentiam[1] de ebore cum animalibus depictis ad aurum et basculo de sandalis.

1. Canne.

1507. — Item, unam potentiam de ebore, et ebano cum baculo, laboratam de opere minuto, cum baculo ad spinam piscis guarnitam de argento in juncturis.

1508. — Item, j. potentiam, que est sicut una manica cultelli, cum baculo curto de sandalis.

1509. — Item, j. potentiam de ligno aloes guarnitam de argento cum baculo de sandalis.

1510. — Item, crociam j. de ebore cum Agnus Dei, et baculo de ebore de pluribus frustris.

1511. — Item, j. una manica pro potentia cum duobus capitibus retortis.

1512. — Item, iiij. frustra de ebore de uno suntarno[1] velut depicta ad aurum et unum ipsorum habet j. caudam pilosam.

1513. — Item, unum facistorium parvum de ebano quod jungitur simul sicut una tabula.

LXXXIII.

FLABELLA DE CARTA[2]. *Rubrica.*

1514. — Item, j. flabellum de carta aurata cum repositorio et baculo de ebore.

1515. — Item, iij. flabella de carta rotunda depicta, cum repositoriis et manicis de ligno.

1516. — Item, duo flabella de pennis pavonum, rotunda et magna.

1517. — Item, j. rostalorum parvum, quadrum, de pennis pavonum.

1518. — Item, j. rostarollum de carta depicta ad aurum et diversorum colorum.

1519. — Item, j. rostarollum operatum de serico diversorum colorum cum modico [manico] argenteo et botoncellis de perlis.

1. *Sic*, peut-être pour *scintorio*, siège, ou plutôt *cinctorio*, ceinture.

2. Les n°s 1514-1521 ont été publiés par M. de Linas dans son travail sur les *Disques crucifères, le flabellum et l'umbella*, p. 84. Dans les n°s 1514-1515, M. de Linas reconnaît des *flabella* tels que ceux dont les éventails de Monza et de Tournus nous ont conservé le type : un disque pliant en papier, en étoffe ou en parchemin se renfermant dans une petite boîte d'ivoire munie d'un long manche. Le n° 1516 décrit ces grands éventails en plumes de paon qui se portent devant le pape à certaines cérémonies. Enfin les *rostarola* ne paraissent pas être des meubles liturgiques, mais des ustensiles de la vie civile, des éventails au sens moderne du mot.

1520. — Item, j. rostarolum laboratum ad imagines de opere cyprensi super xamito rubeo.

1521. — Item, unum rostalorum laboratum ad imagines de opere cyprensi super xamito violaceo.

1522. — Item, ij. magna frustra de ligno aloes multum antiqua.

1523. — Item, aliqua quantitas de frustunculis parvis de ligno aloes.

Émile Molinier.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Codices palatini latini bibliothecæ Vaticanæ descripti præside J. B. cardinali Pitra, episcopo Portueni, sanctæ Romanæ ecclesiæ bibliothecario. Recensuit et digessit Henricus Stevenson *junior, recognovit* J.-B. de Rossi, *ejusdem bibliothecæ scriptores. Præit commentatio* J.-B. de Rossi *de origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ sedis apostolicæ.* Tomus I. Romæ, ex typographeo Vaticano. In-4° de cxxxii et 330 pages.

Le fonds latin des manuscrits palatins conservés au Vatican jouit depuis longtemps d'une légitime réputation. L'apparition du présent volume, qui inaugure dignement la publication des catalogues des manuscrits latins du Vatican[1], marquera parmi les événements littéraires de l'année 1886. Ce catalogue est appelé à rendre d'immenses services à tous ceux qui travaillent sur les textes latins de l'antiquité et du moyen âge. Il fera le plus grand honneur à tous les savants qui ont concouru à la préparation et à la publication d'un tel ouvrage : au cardinal Pitra, qui en a pris l'initiative, au commandeur J.-B. de Rossi, qui a surveillé le travail, et à M. Henri Stevenson, junior, qui a rédigé toutes les notices descriptives.

Le plan du catalogue est très simple : mentionner tous les articles contenus dans chaque volume ; distinguer par des guillemets les indications littéralement empruntées aux titres des manuscrits ; suppléer à l'absence ou à l'insuffisance des titres par tous les moyens dont peut disposer un bibliographe exercé ; s'arranger pour mettre en tête les noms des auteurs ; reproduire les premiers mots des ouvrages anonymes ou dont l'attribution est douteuse ; commencer chaque article par une note très brève, mais très claire, qui fait connaître la matière, le format, la date et le nombre des feuillets du manuscrit, telles étaient les conditions imposées à M. Henri Stevenson. Il les a acceptées avec la plus entière soumission et les a observées avec une intelligence et une sagacité dont lui sauront gré tous les savants qui consultent son catalogue.

1. Voyez plus haut, p. 288, un compte rendu du Catalogue des mss. grecs du fonds palatin par M. Henri Stevenson senior.

Il s'est abstenu de toute digression et ne s'est pas même donné le plaisir de divulguer ses remarques sur l'origine et l'histoire des manuscrits. Il sera dédommagé de cette scrupuleuse réserve le jour où il lui sera donné de tracer un tableau de la formation du fonds latin de la bibliothèque Palatine.

Un catalogue dressé sur le plan, d'ailleurs très sage, qui a prévalu dans les conseils du Vatican est nécessairement aride. La lecture des notices de M. Stevenson offre cependant un très vif intérêt. Il est impossible de les parcourir sans y relever beaucoup d'informations neuves et curieuses sur les sujets les plus variés. Le fonds palatin, dont l'origine est essentiellement allemande, attirera surtout l'attention de nos voisins d'outre-Rhin; mais nos compatriotes y trouveront aussi beaucoup de textes dont ils auront à tirer parti. C'est ainsi qu'en feuilletant le volume récemment publié, j'y ai relevé, entre autres détails utiles pour notre histoire, les indications suivantes :

Au fol. 207 du ms. 192 : Magistri Nicolai de Wachenheim « tractatus seu opusculum contra errores quorumdam juvenum masculorum, » qui catervatim ad Beati Michaelis archangeli limina, in finibus Franciæ constituta, peregrinabantur, compositus anno 1458. — Traité important sur les pèlerinages d'enfants au Mont-Saint-Michel.

Au fol. 94 du ms. 199 : Carmen de episcopis Rothomagensibus, eadem manu usque ad Willelmum (anno 1110); incipiens *Dator apostolicus eterni regis amicus;* postea continuatum, manu sæc. XII, usque ad Rotroldum (anno 1183) et, manu sæc. XIII, usque ad Robertum cognomine Pullum (anno 1222); item, varia manu sæc. XIV, post verbum abrasum usque ad Guillermum (anno 1306). — Cet exemplaire du catalogue en vers des archevêques de Rouen n'a point été connu de l'auteur d'un article sur les anciens catalogues des évêques des églises de France, inséré dans le dernier volume de l'*Histoire littéraire de la France* (XXIX, 416).

Au fol. 169 du ms. 288 : Summa Parisiensis, id est Gratiani Decretum in epitomam redactum Parisiis anno 1195.

Au fol. 110 du ms. 391 : « Magistri Thome de Anglia, ordinis Predicatorum, totum corpus manipuli florum, » cum indice rerum ordine alphabetico, scriptum anno 1458.

Au fol. 18 v° du ms. 769 : « Magistri Arnulphi canonici Par(isiensis) summa que appellatur Ut nos minores super processu ordinis judiciarii, » imperfecta.

Dans le ms. 790 : « Dictata in nonnullos librorum Pandectarum titulos a domino Eguinario Barone, jureconsulto clarissimo apud Bituriges ordinario, excepta anno salutis 1546. »

Le volume que nous annonçons comprend la notice des 920 premiers numéros du fonds latin palatin, presque tous relatifs à la théologie, au droit et à l'histoire. Il s'ouvre par un long mémoire dans lequel M. le

commandeur de Rossi a éclairci avec son érudition habituelle les points les plus obscurs des annales de la bibliothèque et des archives du saint-siège. Il s'est principalement attaché à la période ancienne[1], pour laquelle les renseignements avaient jusqu'ici fait à peu près complètement défaut. Toutes les parties de cette élégante dissertation mériteraient d'être citées comme des modèles de recherches, d'exposition et de discussion. Signalons seulement le chapitre IX, qui porte sur une découverte paléographique de premier ordre.

L'un des manuscrits les plus célèbres de nos bibliothèques est la Bible amiatine de la Laurentienne, en tête de laquelle se lit une inscription tracée en onciales :

CENOBIVM AD EXIMII MERITO
VENERABILE SALVATORIS
QVEM CAPVT ECCLESIAE
DEDICAT ALTA FIDES
PETRVS LANGOBARDORVM
EXTREMIS DE FINIB. ABBAS
DEVOTI AFFECTVS
PIGNORA MITTO MEI
MEQVE MEOSQ. OPTANS
TANTI INTER GAVDIA PATRIS
IN CAELIS MEMOREM
SEMPER HABERE LOCVM.

Les lignes 1, 2 et 5 de cette inscription ont été anciennement l'objet de retouches et de surcharges, qui ont brisé la mesure du premier et du troisième vers. Au siècle dernier, Bandini avait proposé de rétablir ces deux vers ainsi :

Culmen ad eximii merito venerabile Petri.
Servandus Latii extremis de finibus abbas.

La première restitution de Bandini paraît incontestable; mais la seconde soulevait de graves objections, et le savant abbé Anziani avait reconnu que les mots effacés à la ligne 5 se composaient de plus de quatorze lettres. Partant de cette donnée, M. de Rossi s'est demandé si l'expression *extremis de finibus* ne devait pas éveiller l'idée de la Grande-Bretagne; il a en même temps constaté que les cinq premières lettres grattées devaient être CEOLF. Il a été ainsi amené à proposer de lire au troisième vers de l'inscription :

Ceolfridus Britonum extremis de finibus abbas.

De cette lecture il résulte que la Bible amiatine est un manuscrit dont

1. Pour les temps postérieurs au pontificat de Boniface VIII, M. de Rossi renvoie aux travaux de nos compatriotes MM. Maurice Faucon et E. Muntz, auxquels il rend pleine justice, ainsi qu'à ceux des RR. PP. Denifle et Ehrle.

l'histoire nous a été conservée par le vénérable Bède. L'abbé Ceolfridus, qui avait rapporté de Rome une ancienne version de la Bible, fit faire trois exemplaires de la nouvelle version, et dans sa vieillesse il se mit en route pour offrir à Saint-Pierre de Rome l'un de ces exemplaires; mais la mort le surprit en chemin, dans la ville de Langres, au cours de l'année 716, et ce furent ses disciples qui offrirent *ecclesiæ Sancti Petri pandectem a beato Hieronymo in latinum ex hebræo vel græco fonte translatum.*

Combien d'autres révélations curieuses nous apportent et nous promettent les patientes et ingénieuses recherches de MM. J.-B. de Rossi et Henri Stevenson!

Remercions donc de tout cœur les savants dont les efforts, — si heureusement combinés, — mettent en pleine lumière les trésors amassés au Vatican par les Souverains Pontifes depuis plus de quatre cents ans, et faisons des vœux pour que rien n'arrête une aussi utile tentative, qui donnera un nouvel éclat à une bibliothèque dont la formation et l'administration sont une des gloires de la papauté.

L. Delisle.

Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances, par M. Ignace de Coussemaker, membre de la Commission historique du Nord. Lille, Société de Saint-Augustin, sans date. In-8°, xii-1024 pages.

Parmi les abbayes de second ordre de la Flandre française se trouvait celle de Cysoing, située dans l'Ostrevant et à proximité de Lille. « Occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, cette abbaye avait été fondée au ixe siècle par saint Évrard, duc de Frioul, et Gisèle, sa femme, sœur de Charles le Chauve et petite-fille de Charlemagne. » Elle était érigée en l'honneur de saint Calixte. Rodolphe, fils du fondateur, en fut le premier abbé par droit héréditaire. Quand l'abbaye sort de l'obscurité qui enveloppe ses premiers siècles, c'est pour recevoir en 1125 des chanoines réguliers envoyés par l'archevêque de Reims. A la fin du xiiie siècle, l'abbaye était écrasée de dettes et soumise à la curatelle du comte de Flandre. Au commencement du xve, en 1429, le duc Philippe le Bon fut obligé de mettre le temporel de l'abbaye sous la surveillance de ses officiers et le contrôle de la chambre des comptes de Lille. De l'abbaye de Cysoing dépendaient : 1° le prieuré de Beaurepaire, situé en Ostrevant, et 2° celui de Sainte-Gertrude de Heertsberghe, près d'Oostcamp, à proximité de Bruges. Elle avait des maisons de refuge à Bruges, à Tournai et à Lille. Si nous avons rappelé brièvement ces souvenirs historiques, c'est pour montrer en quels lieux l'éditeur avait à chercher ses documents, et il n'y a pas manqué.

Les chartes de l'abbaye avaient été transportées à la chambre des

comptes de Lille au commencement du xve siècle. Denis Godefroy en fit dresser un inventaire en 1678. Mais il en restait encore à Cysoing en 1790; elles sont maintenant aux archives du Nord, à Lille, et comprennent 6 cartons renfermant 178 diplômes, chartes et bulles du xiie au xve siècle, 13 registres et un cartulaire de 171 pièces, qui appartenait au prieuré de Beaurepaire. Le fonds de la chambre des comptes de Lille possède 14 chartes de 1177 à 1289 ayant trait à l'abbaye de Cysoing. Les archives municipales de Lille conservent quelques pièces des xvie et xviie siècles dans les titres recueillis par Denis Godefroy. La bibliothèque de la ville de Lille possède 24 manuscrits provenant de l'abbaye, y compris le *Registrum canonicorum ecclesiæ Cisoniensis,* ms. du xve siècle, à la fin duquel se trouvent insérés des actes du xvie.

La bibliothèque de la ville de Douai a recueilli un ms. de 1675 intitulé : *Regula necnon constitutiones cœnobii Cisoniensis,* et renfermant entre autres pièces : *Epistola Joannis Salembien.* abb. Cison. de cœnobii regula, necnon constitutionibus; *Nomina religiosorum Cyson.,* 1674-1675, pièces reproduites dans l'appendice de notre cartulaire.

A la Bibliothèque nationale de Paris, le fonds Colbert, vol. 73, a fourni quelques-unes des 189 copies faites en 1673 et certifiées conformes par Denis Godefroy.

L'ancien dépôt de Rupelmonde, fusionné avec celui des archives de l'État à Gand, a donné 12 pièces de 1279-1290.

L'éditeur nous présente comme une source inépuisable de documents le cartulaire de cette abbaye, qui se trouve aux archives de l'État à Tournai. Dressé au xvie siècle par les religieux de Cysoing, sur l'autorisation de Charles-Quint, alors roi de Castille et comte de Flandre, et collationné sur les originaux déposés à cette époque à la chambre des comptes de Lille, le cartulaire a été donné à Tournai en 1872 par M. le comte Barthélemy du Mortier, qui le tenait du dernier survivant des moines de Cysoing (ms. 106 *bis* de Tournai). L'éditeur le décrit ainsi : c'est un volume grand in-folio de 272 feuillets, d'une écriture assez uniforme du xve siècle (?); il renferme 329 copies de pièces tant latines que françaises et flamandes. Chaque pièce est collationnée par deux notaires apostoliques. Il renferme 27 actes qui ne se trouvent pas aux archives du Nord.

La majeure partie des archives du prieuré de Hertsberghe se trouve au dépôt des archives de l'État à Bruges. Elles comprennent 30 numéros, parmi lesquels un cartulaire d'une écriture du xvie siècle.

Enfin la collection de M. Goethals Vercruysse de Courtrai comprend sous le n° 23 un volume in-fol. en papier, que M. de Coussemaker a publié en entier à cause de son intérêt pour l'histoire de Cysoing. Il est intitulé : *Dissertation historique et critique sur les titres et les qualités de saint Évrard, fondateur du monastère de Cysoing,* etc., par M. Martin, religieux bénédictin et prévôt de Saint-Arnaud, à Courtray, 1752.

C'est en puisant à ces sources variées et d'inégale valeur que l'éditeur a formé son ouvrage. Le cartulaire proprement dit (pages 1 à 650) comprend 434 actes de 867 à 1783. Chaque pièce est accompagnée de la date et du titre en français et suivie de l'indication des sources manuscrites et imprimées et même des simples mentions d'actes, comme celles qui se trouvent dans les Tables des diplômes de Bréquigny pour la France et de Wauters pour la Belgique. La première charte en français est du mois d'avril 1219 (n° LXXVII). Elle avait déjà été publiée par Tailliar, *Actes en langue romane,* p. 61. La plus ancienne charte en flamand publiée par M. de Coussemaker est de 1440 (n° CCLXIV). Quelques notes biographiques ou historiques accompagnent les actes.

Un appendice (pages 651-922) comprend 53 documents du XIIe au XVIIIe siècle, mais qui ne sont pas rangés dans l'ordre chronologique. On y remarque : un obituaire de l'abbaye de Cysoing, des années 1468-1679 (n° XXXVIII) ; des extraits de l'histoire manuscrite de Cysoing, du XVIIIe siècle (n° XLIII) ; la dissertation relative à saint Évrard indiquée ci-dessus (n° XLIV) ; une curieuse lettre d'un religieux de Cysoing en 1792 (n° XLVI) ; l'adjudication de l'abbaye comme domaine national en 1795 (n° XLVII) ; une histoire de l'abbaye, en latin, écrite au XVIe siècle (n° L), et enfin un inventaire analytique et descriptif dressé par l'éditeur de 27 mss. du XIIIe au XVIIIe siècle, ayant appartenu à l'abbaye (p. 877 à 910). A la fin du volume, après la table dont nous allons parler, l'éditeur a ajouté une sentence arbitrale de 1532, entre le sénéchal de Hainaut et les abbé et couvent de Cysoing, d'après un imprimé (pages 992-1024).

On voit par ce qui précède que ce cartulaire ne se distingue pas par un classement rigoureux des actes, car on ne s'explique pas bien pourquoi certaines pièces figurent dans l'appendice plutôt que dans le corps même de l'ouvrage. D'autre part, le titre véritable de ce volume serait : « Recueil de chartes et autres actes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Cysoing. » L'auteur y a inséré, en effet, beaucoup de documents qui ne font pas partie ordinairement des cartulaires, tels que des lettres (n°s LV, LVI, LVIII, LIX) ; des extraits de comptes du prieuré de Beaurepaire (n° CCLXXXI) ; la généalogie de la famille de saint Évrard (n° CCCXVIII) ; l'inventaire des meubles d'un abbé, 1606 (n° CCCLXXXI) ; des pièces de procédure (n^os^ CCCCXIII et CCCCXV), etc.

Les textes nous paraissent bien publiés, le latin des chartes, suivant la remarque de l'éditeur, se distingue par sa pureté presque classique ; les actes eux-mêmes sont d'un grand intérêt pour les idées, les coutumes et les institutions du moyen âge dans la Flandre. L'éditeur fait l'éloge des religieux de l'abbaye et notamment du P. Wartel, poète, du P. de la Roque, architecte, et du P. Wastelain ; mais il a laissé à un autre la tâche d'écrire l'histoire de l'abbaye, se contentant d'en avoir recueilli les matériaux.

La table unique des matières du cartulaire nous semble suffisamment complète; elle est rédigée en français, les noms de lieu sont distingués par leur impression en lettres capitales, la traduction des noms latins est donnée; mais on désirerait plus d'ordre dans le classement des divers mots d'un même article (voyez par exemple le mot *Hornaing*). Nous avons aussi vainement cherché une liste des abbés de Cysoing complétant celle de la *Gallia christiana*. Quelques fautes d'impression, notamment dans les dates, ont échappé à l'éditeur. Page 269 : 1298, *lisez :* 1296; page 271 : 1199, *lisez :* 1299, etc.

Nous terminerons par quelques observations sur la diplomatique de ce cartulaire et sur certains faits historiques tirés des chartes.

A Valenciennes, l'année commençait à Pâques au xve siècle. Nous trouvons, en effet, sous le n° LXIX, une charte d'Agnès de Bailleul, dame de Fenaing, qui est rapportée dans un vidimus ainsi daté : « Datum et actum Valencenis in ecclesia nostra predicta, sub anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo, *more Gallicano,* indictione decima, die vero mensis aprilis sexta, pontificatus sanct. domini nostri dom. Eugenii pape quarti anni secundi, » ce qui revient non à 1431, comme le dit l'éditeur, mais au 6 avril 1432. Du reste, les années sont tantôt ramenées au nouveau style, tantôt datées de l'ancien, sans aucun avertissement. (Cf. 16 mars 1219, *lisez :* 1220, en corrigeant férie II; 26 février 1220 (1221), n° LXXXIII; mars 1228 (1229), n° XCI, etc.

Les actes royaux ne sont pas nombreux ; nous avons noté cependant des lettres de Philippe le Bel de 1302 (CCXVIII) et de Charles VI, de 1409 et 1418 (n^os CCXLV et CCXLIX).

Parmi les pièces intéressantes, nous citerons encore une lettre d'Étienne de Tournai à Guillaume, archevêque de Reims, dont il implore la protection en faveur d'Ingeburge de Danemark, épouse de Philippe-Auguste, réfugiée au monastère de Cysoing, après sa répudiation (1193) (n° LV) ; un dénombrement des biens de l'abbaye en 1286 (n° CLXXVIII); une reconnaissance du seigneur de Cysoing relative au privilège de justice de l'abbaye en 1290 (CXCVI) et la loi de la commune de Hornain, c'est-à-dire les coutumes qui lui furent accordées par l'abbé de Cysoing (11 mai 1455).

Ce volume, imprimé sur beau papier, en caractères d'une grande netteté, fait honneur aux presses de la Société de Saint-Augustin à Lille.

A. Bruel.

La Mort d'Étienne Marcel, étude historique, par Jules Tessier, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen. (Extrait de la *Revue de l'enseignement supérieur.*) Paris, Paul Dupont, 1886. In-8°, 40 pages.

Le 29 avril 1886, M. Tessier, professeur d'histoire à la Faculté des

lettres de Caen, communiquait au congrès des Sociétés savantes une découverte très curieuse. Tous les historiens avaient fait fausse route, paraît-il, en racontant la mort d'Étienne Marcel. Le fameux prévôt des marchands ne se disposait pas, le jour où il fut tué, à livrer les portes de Paris à Charles le Mauvais, roi de Navarre ; ce crime, le plus grave de ceux qui lui ont été reprochés, n'est qu'une calomnie odieuse, trop longtemps reproduite par les écrivains même les plus favorables à Marcel. Cédons la parole à M. Tessier : « Le prétendu traître n'a été en réalité qu'une victime, et ceux qui l'avaient tué l'ont odieusement calomnié. Voilà plus de cinq cents ans que l'accusation pesait sur sa mémoire. Il est temps que justice lui soit enfin rendue et que la légende fasse place à l'histoire » (p. 38).

On peut conclure d'une phrase de M. Tessier (p. 5) que le congrès accueillit cette communication avec une certaine froideur. L'auteur en appelle maintenant au jugement du public et il dédie son mémoire aux professeurs d'histoire, qui ont contribué, comme lui, jusqu'à présent à propager la vieille erreur, mais sur lesquels il compte tout particulièrement pour le seconder dans son œuvre de réhabilitation. Nous ajouterons que la thèse de M. Tessier a d'autant plus de chances de séduire les esprits éclairés qu'elle semble rédigée en dehors de toute préoccupation politique et uniquement fondée sur un examen sérieux des sources du XIVe siècle. C'est assez dire que les arguments employés par l'auteur méritent, à leur tour, d'être de notre part et vont être, en effet, l'objet d'un examen sérieux. Nous suivrons pas à pas M. Tessier dans son explication des textes de Froissart, de Jean de Venette et des *Grandes Chroniques;* il voudra bien seulement nous pardonner si nous tirons aussi quelque parti de trois chroniques contemporaines dont il ne paraît même point avoir soupçonné l'existence : la *Chronique* de Jean le Bel, publiée, en 1863, par M. Polain, la *Chronique des quatre premiers Valois,* publiée, en 1862, par M. Siméon Luce, la *Chronique normande du XIVe siècle,* publiée, en 1882, par MM. Auguste et Émile Molinier.

Nous avions toujours cru jusqu'ici qu'Étienne Marcel, à bout de ressources et sentant la popularité lui échapper, s'était jeté, de guerre lasse, dans les bras du roi de Navarre ; les Parisiens, dont les soupçons étaient éveillés depuis quelque temps, ne doutèrent plus de son intention de livrer Paris aux Navarrais, quand ils le virent, dans la journée du 31 juillet, s'emparer des clefs, congédier les postes, confier à ses affidés la garde des murailles. De là le soulèvement dans lequel Jean Maillart et Pépin des Essarts jouèrent le principal rôle ; de là le coup de hache qui étendit Marcel aux pieds de son ancien « compère, » devant la porte Saint-Antoine.

M. Tessier a changé tout cela : suivant lui, cet incident des clefs enlevées, des gardiens congédiés et les altercations qui s'ensuivirent sont

des contes à dormir debout, imaginés par le régent, puis débités, sous une autre forme, par le chroniqueur officiel, pour « déshonorer » Marcel. Sur quoi s'appuie cette conjecture? Sur une contradiction que M. Tessier prétend relever entre une lettre du régent et le récit des *Grandes Chroniques*. Pour en avoir le cœur net, mettons les deux textes en regard.

Voici ce que le régent écrit au comte de Savoie, à la date du 31 août : « Et desjà avoit esté ordené par le dit prevost et autres traitres que nulles « portes ne seroient fermé celle nuit, ne nulles chaines tendues; et « desjà avoit le dit prevost osté les clefs des portes de la ville à celx qui « les avoient en garde, et les avoit baillées et livrées aux genz du dit « roy, et mis gardes aux portes autres qu'il n'y avoit, lequelx gardes « qu'il mist estoient consentant de la dicte traïson... Mais le bon peuple « et commun de Paris, qui, ce jour dont ceste traïson devoit estre faicte « par nuit, se appareut de ce par la grace de Dieu, qui ne voult souffrir « que celle horreur fust perpetrée, se assembla et, avec aucuns de noz « bons amis de la dicte ville, ala par devers le dit prevost; et se mut « sur ce certaine rumeur entre eulx... »

Passons au récit des *Grandes Chroniques :* « Le mardi darrenier jour « du moys de juillet, le prevost des marchans et pluseurs autres avec « luy, tous armés, alerent [avant][1] disner à la bastide Saint Denis. Et « commanda ledit prevost à ceux qui gardoient ladite bastide que il « baillaissent les clefs à Joseran de Mascon, qui estoit tresorier du roy « de Navarre. Lesquels gardes desdites clefs disrent que il n'en baille- « roient nulles. Dont le prevost fu moult courroucié, et se mut riote à « ladite bastide entre ledit prevost et ceux qui gardoient lesdites clefs, « tant que un bourgois appellé Jehan Maillart, garde de l'un des quar- « tiers de la ville, de la partie de vers la bastide, oï nouvelles dudit debat, « et pour ce se traist vers ledit prevost et luy dist que l'en ne bailleroit « point les clefs audit Joseran. Et, pour ce, eust pluseurs grosses parolles « entre ledit prevost et ledit Joseran, d'une part, et ledit Jehan Mail- « lart, d'autre part... Et, durant ces choses, ledit prevost vint à la bas- « tide Saint Anthoine... »

M. Tessier insiste beaucoup sur ce qu'il n'est question dans les *Grandes Chroniques* que d'une tentative de Marcel pour se rendre maître de la porte Saint-Denis, tandis que la lettre du régent suppose une ronde générale faite par le prévôt des marchands autour de l'enceinte de Paris : « La lettre, dit-il, affirme que Marcel a visité *toutes* les portes de la ville, que *partout* il a changé les gardiens, fait remettre les clefs aux gens du roi de Navarre » (p. 27). Entendons-nous! Le texte que nous avons reproduit d'abord dit que Marcel avait « osté les clefs des portes de la ville, » mis des gardes « aux portes » de Paris; il ne dit pas : « à *toutes*

1. C'est M. Tessier qui propose cette correction, en s'appuyant sur la leçon du manuscrit français n° 2813 de la Bibliothèque nationale (p. 8, n. 1).

les portes ; » ce détail a bien son importance. D'ailleurs l'emploi du pluriel est suffisamment justifié par la double démarche d'Étienne Marcel aux portes Saint-Denis et Saint-Antoine. Puis un plaidoyer politique (la lettre au comte de Savoie n'est guère autre chose) ne saurait présenter les qualités d'exactitude et de précision qu'on est en droit d'exiger de la relation d'un chroniqueur. Il faut toujours rabattre un peu des assertions d'un récit fait *ab irato*. M. Tessier lui-même a reconnu le caractère emphatique de plusieurs parties de cette lettre. Quand le régent, au lieu d'indiquer exactement le nombre et la portée des tentatives de Marcel, aurait à dessein employé une expression un peu vague pour donner à son correspondant une idée plus saisissante de la trahison du prévôt, il n'y aurait rien là de bien perfide, il n'y aurait rien là surtout que de parfaitement conforme aux lois du genre oratoire. Nous admettons donc que, comparé au texte des *Grandes Chroniques,* le récit du régent paraisse empreint d'une certaine exagération ; mais qui dit exagération ne dit pas contradiction. Ce sont les mêmes faits que contiennent les deux récits qu'on vient de lire ; seulement le premier est l'œuvre d'un prince de vingt et un ans, encore ému du péril auquel il vient d'échapper et désireux de faire partager à un allié sa manière de voir ; la seconde est l'œuvre d'un chroniqueur envisageant les événements à la distance et avec le sang-froid nécessaires pour les apprécier exactement. Rien n'autorise donc M. Tessier à affirmer que la lettre contient « la première version de la calomnie, gauche encore et maladroite dans son improvisation hâtive, » tandis que, dans les *Grandes Chroniques,* la calomnie apparaît « sous une forme nouvelle, étudiée et remaniée » (p. 28).

Après avoir lu M. Tessier, ne dirait-on pas vraiment que cette tentative de Marcel pour s'emparer des portes est rapportée seulement par le régent et par son *alter ego,* Pierre d'Orgemont ? Mais que lisons-nous dans la *Chronique normande ?* « Le prevost des marchans et ses alliez « avoient fait leur attrait, et ne voulurent que on veillast en celle nuit aux « portes ne aux murs. Mais à Paris avoit un bourgois nommé Jehan « Maillart, qui estoit garde par le gré du commun d'un quartier de la « ville, qui estoit ordonnée par IIII cappitaines. Cil Jehan Maillart ne « voult mie que cil qui estoient ordonnez en son quartier pour veil- « ler laissassent leur garde ; dont Phelippe Giffars et autres qui estoient « aliez à la trahison le blasmerent, et voulurent avoir les clefz de la « porte de sa garde et retraire ses gens et leur garde laissier. Lors ce « Jehan Maillart s'apparceut bien de trahison... » M. Tessier nous répondra qu'il ne connaît pas cette chronique ; mais il a lu Jean de Venette, il sait quelle est la sympathie de ce continuateur de Nangis pour le prévôt des marchands, comment n'est-il pas frappé de ce que le récit de ce chroniqueur concorde sur tous les points avec celui du régent et avec celui des *Grandes Chroniques ?* « Præpositus mercatorum et pauci bur- « genses qui in castris et negotiis civitatis Parisiensis secum adstabant

« accesserunt simul ad portas civitatis clara die, et voluerunt de custo-
« dibus aliquos amovere et ad sua hospitia remittere, dicentes quod suf-
« ficiebant pro custodia pauciores : amoventes de facto, tanquam guber-
« natores rei publicæ, claves portarum, et eas aliis quos ordinaverant
« committentes. Et, accedentes ad portam novam seu bastillam quæ ten-
« dit ad S. Antonium, voluerunt facere similiter. Quod videntes aliqui
« solemnes burgenses, qui jamdiu dictam portam et claves in custodiam
« habuerant, mirabantur quare sic de novo præpositus mercatorum et
« illi qui cum eo erant volebant sic ab eis aufferre noviter claves illas
« et custodiam portarum et tradere aliquibus non ita sufficientibus,
« prout eis liquide videbatur. Ex hac igitur causa statim suspicio in
« animo dictorum custodum portarum et clavium de malo et proditione
« non modica exstitit generata super præpositum prædictum et super
« illos qui illuc modo venerant cum eodem... » Comment, après avoir lu ces mots, M. Tessier ose-t-il bien imprimer que « la prétendue scène entre Maillart et Marcel à propos des clefs de la porte Saint-Denis est une pure invention du chroniqueur officiel » (p. 17)?

Après avoir écarté de la sorte un incident gênant, M. Tessier se met en devoir de reconstituer à sa manière le drame du 31 juillet et de prouver qu'il y a eu, non pas tentative de Marcel pour livrer la ville au roi de Navarre, mais simplement complot des partisans du régent pour assassiner Marcel (p. 10). Il trouve une preuve de ce complot « évidente, indéniable » dans la phrase suivante des *Grandes Chroniques :* « Si monta
« ledit Jehan Maillart à cheval et prist une banniere du roy de France,
« et commença à hault crier : Montjoie Saint Denis au roy et au duc !
« tant que chascun qui le veoit aloit après et crioit à haulte voix ledit
« cri... Et ledit Jehan Maillart demoura vers les halles. Et un cheva-
« lier appelé Pepin des Essars, qui rien ne savoit de ce que ledit Jehan
« Maillart avoit fait, prist assez tost après une autre banniere de France
« et crioit semblablement comme Jehan Maillart : Montjoie Saint Denis ! »
M. Tessier s'égaie beaucoup sur cette « prétendue coïncidence fortuite » qui fait que, le même jour, à la même heure, deux hommes se sentent pris du même désir de promener par les rues une bannière de France, au même cri de : Montjoie saint Denis (p. 17)! Il pense, et nous pensons aussi, qu'il dut y avoir entente préalable entre Maillart et Pépin des Essarts. Nous ajouterons même que personne, parmi les historiens modernes, ne paraît avoir attaché grande importance à ces mots : « Qui
« rien ne savoit de ce que ledit Jehan Maillart avoit fait. » Mais, une fois l'entente admise, il resterait à fixer le moment auquel elle s'établit; il resterait à prouver que le projet de lever bannière et de tuer Marcel fut concerté entre Maillart et des Essarts avant l'incident de la porte Saint-Denis, par conséquent avant la découverte de la trahison du prévôt : c'est ce que ne fait pas M. Tessier. La tentative de Marcel pour s'assurer des portes reste donc, jusqu'à nouvel ordre, et en dépit

de M. Tessier, la cause déterminante du soulèvement des Parisiens.

Il est vrai que M. Tessier tient en réserve une seconde preuve « absolument décisive » (p. 18) : c'est une lettre de rémission de 1368, imprimée en partie par Secousse, citée par M. Perrens, mais dont personne, paraît-il, n'avait su voir l'importance. Voici, en deux mots, les faits qui ressortent de cette pièce. Le 31 juillet, Pépin des Essarts, avant de gagner l'hôtel de ville et d'y déployer la bannière royale, avait commencé par se diriger sur l'hôtel de Josseran de Mâcon, situé près de l'église Saint-Eustache; il était accompagné de Martin des Essarts, de Jacques de Pontoise et de plusieurs autres, résolus, comme lui, à en finir avec le gouvernement du prévôt. La maison était vide : Josseran de Mâcon échappa, pour cette fois, à la mort. Les moins scrupuleux de la troupe se dédommagèrent en emportant sept ou huit pièces d'argenterie. Là-dessus, M. Tessier triomphe : voilà le complot prouvé! « Ce que la bande de Pépin des Essarts allait faire à Saint-Eustache, d'autres, celle de Maillart, par exemple, avaient dû se charger de le faire ailleurs... Poursuivie ou non en commun, la tâche était nettement indiquée et fut scrupuleusement accomplie. Il s'agissait de tuer le prévôt et ses complices, et Pépin des Essarts s'était à dessein, pour ladite besogne, entouré de bons compagnons sur lesquels il savait pouvoir compter » (p. 20). Fort bien! mais nous ne comprenons plus quand M. Tessier ajoute, avec la même conviction : « Que nous voilà loin de la légende des clefs exigées et refusées, loin du flagrant délit prétendu de trahison » (p. 21)! Comment? l'expédition tentée contre la maison de Josseran de Mâcon prouve qu'Étienne Marcel, le matin même, n'avait pas cherché à s'emparer des portes de Paris? Mais Josseran de Mâcon, l'on s'en souvient, est précisément ce complice de Marcel à qui le prévôt voulait faire remettre les clefs de la porte Saint-Denis. Or, cette partie du récit des *Grandes Chroniques,* loin d'être démentie par les lettres de 1368, trouve dans cette pièce une confirmation nouvelle et tout à fait inattendue. Si la colère des royalistes s'est portée tout d'abord sur Josseran de Mâcon, c'est qu'il venait, le matin même, de se montrer comme un des instruments de la trahison du prévôt. Quelle contradiction y a-t-il donc entre le récit des *Grandes Chroniques* et la charte de Charles V? M. Tessier voudrait-il que les lettres de rémission fissent mention de la scène de la bastille Saint-Denis? qu'elles dissent positivement : Pépin des Essarts a pris les armes sur la nouvelle qui lui fut apportée de la trahison d'Étienne Marcel? Mais, dans ces lettres, il n'est question que de la peccadille reprochée à Jacques de Pontoise, l'enlèvement de ces quelques hanaps et de cette cuiller d'argent pour lequel il sollicita, en 1368, le pardon de Charles V; si quelques circonstances d'intérêt général sont relatées dans la pièce, c'est tout à fait par hasard et en tant qu'elles peuvent servir de circonstances atténuantes au même Jacques de Pontoise. Tout ce qu'il est permis de conclure du silence de la charte au

sujet de la bastille Saint-Denis, c'est que l'huissier d'armes Jacques de Pontoise n'a pris aucune part au débat soulevé, le matin, entre Marcel et Jean Maillart. Cette conclusion ressemble peu à celle de M. Tessier.

Toutefois, en cherchant bien, nous croyons pénétrer la pensée de l'ingénieux auteur. Il s'est dit que l'expédition contre la maison de Josseran de Mâcon, la marche sur l'hôtel de ville, puis sur la bastille Saint-Antoine ont dû demander plusieurs heures, et, comme elles ont précédé la mort d'Étienne Marcel, qu'il est assez disposé à placer vers le matin, il en conclut que Pépin des Essarts a pris les armes avant d'avoir pu recevoir la nouvelle de la trahison du prévôt. Tout dépend, comme l'on voit, de l'heure à laquelle on fixe le meurtre de Marcel : c'est sans doute là le secret de l'insistance que met M. Tessier à démontrer, contrairement à l'opinion commune, que le prévôt des marchands fut tué avant la chute du jour. Malheureusement ses arguments n'ont pas plus de force ici qu'ailleurs, et, sur ce point comme sur d'autres, M. Tessier n'a que faire de déplorer l'aberration « étrange, presque inexplicable, » des historiens ses devanciers (p. 8). Les *Grandes Chroniques,* suivant lui, affirment que Marcel a été tué vers l'heure du dîner, ou de « l'avant dîner, » c'est-à-dire dans la matinée du 31 juillet. Non ! elles disent simplement que, vers l'heure du dîner, Marcel est venu à la bastille Saint-Denis ; sa mort eut lieu beaucoup plus tard. Poursuivons : Jean de Venette, au dire de M. Tessier, rapporte que Marcel fut tué « clara die » ou « lucescente die, » au point du jour. Encore une fois non ! Jean de Venette se borne à dire que le prévôt commença la visite des portes au point du jour. Enfin M. Tessier affirme qu'aux termes de la lettre du régent, le peuple tua Marcel avant la nuit, pendant le jour. Mais non ! pour la troisième fois. La lettre dit seulement que la trahison du prévôt fut découverte pendant le jour. C'est-à-dire que, si nous voulions faire ici œuvre de plagiaire, nous pourrions retourner contre M. Tessier cette phrase qu'il applique à tous ses devanciers : « Nous ne connaissons pas d'exemple plus frappant, plus curieux de l'inconvénient des idées préconçues en matière de recherches historiques » (p. 8).

Poursuivi par son idée fixe, M. Tessier voit partout, dans le récit de Pierre d'Orgemont, des « invraisemblances ridicules et choquantes. » Si la chronique porte que Jean Maillart demeura dans la région des Halles, M. Tessier s'étonne qu'il ne soit pas plutôt retourné à la porte Saint-Denis. Quand le chroniqueur raconte qu'Étienne Marcel refusa de montrer des lettres du roi de Navarre ou du régent qu'il portait sur lui au moment de sa mort, M. Tessier trouve l'invention très drôle (p. 30). Notez que cet incident est rapporté en termes à peu près semblables dans la *Chronique normande du XIVe siècle.* Étienne Marcel a essayé de congédier les gardiens des portes dans la matinée du 31 juillet : M. Tessier aurait préféré qu'il attendît jusqu'à la nuit (p. 32). A la page 15, M. Tessier justifie Étienne Marcel d'avoir délivré, le 27 juillet, des pri-

sonniers anglais ; il fait observer que la foule voulait les écharper, qu'il n'y avait pas d'autre moyen de leur sauver la vie, et il félicite, à ce propos, le prévôt des marchands d'avoir courageusement rempli « son devoir d'honnête homme ; » mais, à la page 33, M. Tessier ne comprend plus comment Marcel n'a pas retardé de quatre jours la délivrance de ces Anglais. Il rejette un renseignement fourni par Jean de Noyal[1], sous prétexte que sa chronique n'a été compilée qu'en l'année 1388 (p. 33) ; mais il ignore que Jean de Noyal avait emprunté ce passage à la *Chronique normande,* rédigée près de vingt ans plus tôt. Il montre le peu de garanties qu'offrait au prévôt des marchands l'alliance du roi de Navarre ; mais il n'ajoute pas que Marcel n'avait plus le choix des alliances. Ses arguments ne portent pas mieux contre l'excellente dissertation que M. Luce a jointe au texte du traité conclu entre Édouard III et le roi de Navarre.

De ce que le régent a prononcé, quatre jours après le meurtre, un discours violent contre Marcel, il ne s'ensuit pas que cette harangue soit l'unique source des récits défavorables au prévôt qu'ont reproduits les chroniqueurs (p. 24).

De même, pour démontrer que les complices de Marcel n'ont pas fait les aveux rapportés dans la lettre du régent, il ne suffit pas de faire remarquer le silence que garde à ce sujet le rédacteur des *Grandes Chroniques* (p. 26).

Il faudrait ainsi reprendre une à une toutes les phrases de M. Tessier. Bornons-nous à une seule remarque. La trahison d'Étienne Marcel est affirmée par le régent et par l'auteur des *Grandes Chroniques;* mais ces témoignages peuvent passer pour suspects. Elle est affirmée de plus par Jean le Bel, contemporain dont les informations sont d'ordinaire puisées aux sources anglaises. Elle est affirmée par Froissart. Elle est racontée tout au long dans la *Chronique normande.* Ce qu'il y a de plus remarquable, elle n'est niée par aucun des chroniqueurs ouvertement favorables à la cause populaire. Ainsi Jean de Venette paraît trouver l'accusation bien fondée (M. Tessier en convient presque, p. 33), la reproduit tout au long, se garde de la réfuter et nous apprend qu'Étienne Marcel et ses principaux complices en étaient venus à ne plus songer qu'aux moyens de sauver leurs têtes : « Timentes ne deterius eis forsitan, « utputa mors, finaliter contingeret, cogitaverunt ut secrete de sua salute « diligentius pertractarent. » Quant à l'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois,* malgré ses sympathies navarraises, il nous montre la terreur des Parisiens à la seule pensée que leur ville pourrait être livrée à Charles le Mauvais et à son frère ; il parle de « l'emprinse » des

1. Qu'il cite d'après un article de Lacabane. Il ignore la publication faite, en 1883, par M. Aug. Molinier dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

Navarrais, de leurs espérances déçues, du mécontentement et de la retraite des Anglais « pour ce qu'ilz avoient failli à leur proye de Paris, » et il remercie Dieu d'avoir sauvé cette ville d'une destruction et d'un pillage qui paraissaient inévitables. Qui donc conteste la trahison du prévôt des marchands? M. Tessier, lui seul; malgré le talent qu'il met au service de cette cause, son opinion ne nous semble pas devoir contrebalancer le témoignage unanime des chroniqueurs du XIVe siècle.

Que l'on joigne à ces quelques remarques les nombreux éclaircissements que M. Siméon Luce a donnés dans ses divers ouvrages, avec autant de science que d'impartialité, et l'on demeurera convaincu qu'il ne reste rien ou bien peu de chose de la thèse de M. Tessier.

Cet ouvrage témoigne de l'adresse et de la sincérité de l'auteur. Il prouve également la puissance de son imagination et sa connaissance par trop sommaire des sources de notre histoire. Nous avons dit en commençant que M. Tessier avait voulu faire œuvre d'historien impartial; nous n'avions peut-être pas alors présents à la mémoire certains traits qui tendraient à faire croire le contraire. Le dauphin, dans sa lettre au comte de Savoie, affirme à deux reprises que le meurtre d'Étienne Marcel s'est accompli à son insu. Que M. Tessier refuse de le croire sur parole, rien de plus légitime! Mais il ne s'en tient pas là. « Cette insistance à nier toute participation au meurtre » lui semble « quelque peu louche. » « De pareilles précautions, dit-il, vont souvent droit contre le but que se proposent leurs auteurs. Ici elles ont presque le caractère d'une véritable révélation, d'un véritable aveu » (p. 22). Cette phrase et quelques autres pourraient faire confondre, bien à tort, M. Tessier avec ces écrivains passionnés pour lesquels les préférences tiennent lieu de preuves et le parti pris de conviction.

N. Valois.

Inventaires et Documents publiés par la direction générale des Archives nationales. Inventaire des arrêts du conseil d'État (règne de Henri IV), par M. Noël Valois, archiviste aux Archives nationales. Tome I. Paris, imprimerie nationale, 1886. In-4°, CXLVIII-482 pages.

L'administration des Archives nationales vient d'ajouter un nouveau volume à la collection de ses inventaires et documents : ce volume est le premier de l'inventaire des arrêts du conseil d'État au temps de Henri IV; l'auteur en est M. Noël Valois[1].

On y trouve l'analyse de 5,712 arrêts empruntés, soit aux collections des Archives, soit à seize manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ces arrêts correspondent à la période de 1592 à 1599; ils sont disposés par

1. Le travail avait été commencé par MM. Gorré et Robert de Lasteyrie.

ordre chronologique. Chaque article comprend, après l'indication de la date de temps et de lieu, un sommaire indiquant l'objet de la pièce, et, « quand il y a lieu, les circonstances les plus notables mentionnées, soit dans l'exposé, soit dans le dispositif. » Une table très développée facilite les recherches dans ce recueil. C'est à la fois une table alphabétique des noms de personnes, que l'éditeur a pris soin de ramener, autant que possible, à leur véritable forme, souvent altérée dans les documents; une table alphabétique des noms de lieux, que l'éditeur ne manque jamais d'identifier, quand cela lui est possible; enfin une table des matières, « groupant tous les renseignements fournis par les analyses d'arrêts sur l'histoire, les mœurs et les institutions de l'époque. »

Comme on peut bien le penser, ces renseignements sont aussi variés que nombreux. Ils portent d'abord, et avant tout, sur la compétence et les attributions du conseil; mais, en même temps, on peut dire qu'ils portent sur tous les points de l'organisation administrative et financière du pays et sur tous les événements de l'histoire dont ils sont contemporains. On y voit fonctionner les innombrables rouages qui forment la machine compliquée de l'administration royale; on y prend sur le vif les rapports du gouvernement central avec les provinces, les villes et les communautés. A toutes les pages, il est question de créations, de provisions ou de suppressions d'offices, des gages des officiers, de leur compétence et des conflits qui les divisent; on rencontre parfois des décisions intéressantes pour l'histoire de l'instruction publique : par exemple l'arrêt du 16 mai 1595, ordonnant le paiement de la pension de trente écoliers entretenus par le roi au collège de Navarre[1]. Je ne puis songer à indiquer, même de loin, tous les renseignements que fournira ce recueil sur les institutions du temps d'Henri IV; mais je tiens à signaler le grand nombre d'informations qui permettront de préciser tous les incidents des guerres de cette époque : arrêts concernant les levées et les mouvements des troupes, l'approvisionnement des armées, les travaux de fortification ou de démantèlement, les remises d'impôts motivées par les excès des gens de guerre, l'exécution des capitulations consenties par le roi en faveur de ceux de ses adversaires qui posaient les armes, et mille autres détails importants pour l'histoire de la guerre contre la Ligue ou l'Espagne.

Quelle que soit la richesse de ces renseignements, le service qu'a rendu M. Valois aux études historiques vaut peut-être moins encore par cette masse énorme d'informations que par la belle introduction dont elle est précédée. M. Valois y débrouille l'histoire enchevêtrée du conseil avant Henri IV; d'une main ferme et sûre, il en trace définitivement les grandes lignes, jusqu'ici fort inconnues; quand, sur sa route, il rencontre une erreur ou une légende, il en fait impitoyable-

1. N° 2232.

ment justice. On ne saurait essayer de résumer ici chacun de ses chapitres; qu'il me soit permis au moins d'en signaler, avec quelques-uns des résultats les plus nouveaux, quelques-unes des conclusions les plus importantes.

A vrai dire, la grande institution de l'ancienne monarchie, c'était le roi, ou plutôt la tradition de l'autorité royale transmise dans la famille capétienne. La théorie constitutionnelle de l'ancienne France était en somme très simple : « Si veut le roi, si veut la loi. » Toutefois, ce principe n'avait souvent qu'une valeur théorique : car, en fait, il était tempéré par mille contrepoids, par mille obstacles qu'il serait difficile de déterminer avec précision, mais qui, dans leur ensemble, faisaient la différence (et elle était profonde) entre la royauté française et le despotisme oriental. En tout cas, c'est de l'idée de son pouvoir absolu que la royauté tira tous les organes du gouvernement qu'elle substitua aux organes du gouvernement féodal; or, le réservoir où elle puisa les forces nécessaires pour créer ces organes, ce fut le conseil du roi. C'est dire que l'histoire du conseil est dans une large mesure l'histoire de la constitution de la France.

A toutes les époques, le conseil fut composé des auxiliaires que se choisissait le roi pour l'aider dans le gouvernement du royaume. De temps en temps, un groupe de ces auxiliaires s'est, qu'on me passe l'expression, d'abord spécialisé, puis détaché : l'histoire du conseil se confond avec celle de ces démembrements.

C'est de lui, nul ne l'ignore, que sont issues de bonne heure les deux cours souveraines les plus anciennes, le parlement et la chambre des comptes. Cette origine commune explique les relations intimes qu'entretinrent jusqu'au XVIIe siècle ces deux assemblées avec le conseil royal : à ces relations, M. Valois consacre un très intéressant chapitre. Il y rappelle les réunions plénières où se retrouvaient parfois le conseil et l'une ou l'autre des deux cours. Ces réunions auraient été très nombreuses, s'il fallait entendre à la lettre ces mentions si fréquentes : « Par le conseil estant dans la chambre du parlement. Par le conseil estant en la chambre des comptes; » mais M. Valois, contrairement à l'opinion de ses devanciers, prouve que ces formules désignent simplement le parlement ou la chambre des comptes. Pour croire à une réunion plénière de deux ou trois de ces assemblées, on exigera donc une mention plus complète, indiquant par exemple la composition de la réunion. M. Valois signale ensuite les cas nombreux où le conseil fut complété au moyen de députations envoyées au conseil par le parlement ou la chambre des comptes[1]; il fait connaître les circonstances

1. Aux exemples, donnés par M. Valois, d'arrêts dus à la collaboration de conseillers au parlement et de membres du conseil, je puis ajouter un arrêt rendu dans un procès célèbre qui fut jugé en 1400 entre le gouverneur du Dau-

où des magistrats, choisis individuellement, furent appelés au conseil et où réciproquement des conseillers d'État siégèrent dans les cours souveraines; il passe en revue les conflits auxquels donnèrent lieu les prétentions des uns et des autres.

Après un chapitre où l'auteur traite de l'histoire du conseil sous les derniers Capétiens et les premiers Valois, il en vient à la formation de la cour souveraine connue sous le nom de grand conseil.

Sur ce point, l'introduction de M. Valois jette une vive et abondante lumière. Avant lui, tous les auteurs (sauf peut-être Pardessus) étaient d'accord pour considérer l'ordonnance du 2 août 1497 comme la charte fondamentale du grand conseil : « Charles VIII agissant, dit-on, sous l'inspiration des États, aurait, en une ordonnance unique, posé les assises de cette institution. » L'examen attentif des documents a conduit M. Valois à une tout autre conclusion. Il fait remarquer que, dès le XIVe siècle, à côté et au-dessus du parlement, le conseil royal, qu'on appelait souvent le grand conseil, exerce un véritable pouvoir judiciaire. Or, sous Louis XI, le parlement se fit l'adversaire irréconciliable de l'ordonnance qui révoquait la pragmatique sanction; alors, en matière bénéficiale, une divergence profonde se produisit entre sa jurisprudence et celle du conseil. « Le roi n'eut d'autre moyen de faire triompher sa politique que d'attribuer la connaissance des matières religieuses à des conseillers au grand conseil, non suspects de gallicanisme. » A compter de la première année du règne de Charles VIII (1483), des registres conservés jusqu'à nos jours nous montrent le grand conseil fonctionnant comme un tribunal distinct, indépendant du conseil et pourvu d'un ministère public; il s'en faut donc de beaucoup

phiné et l'archevêque de Vienne; il s'agissait des suites de l'une des continuelles entreprises de l'administration delphinale contre la souveraineté de l'archevêque. L'arrêt fut préparé au parlement sous la direction du premier président Jean de Popincourt. Mais ce magistrat ne voulut pas le rendre sans l'assentiment du conseil : « Et nolebat idem presidens, ut dicebat, dictum arrestum pronunciare, nisi dictis dubiis primitus in nostra (c'est le roi qui parle) presencia discussis. » La discussion eut lieu en effet au conseil et la conclusion en fut que Jean de Popincourt reçut du roi l'ordre de prononcer l'arrêt tel qu'il avait été préparé au parlement (13 octobre 1400. Archives de l'Isère, archevêché de Vienne, G. 9). Quelques années après, nouveau procès entre les mêmes parties : l'instruction est confiée à deux présidents au parlement, Jacques de Rully et Imbert de Boissy (1404); ils y appellent plusieurs des maîtres des requêtes de l'hôtel « et des messieurs du parlement et des enquêtes, » afin de « visiter » le procès pour préparer la décision. La cause fut tranchée, en octobre 1404, par un arrêt rendu au conseil par le chancelier et les membres du parlement et du conseil appelés à siéger dans l'affaire. (Archives de l'Isère, chambre des comptes, *Liber tercius copiarum Vienne et terre Turris*, p. 16 et suiv.)

qu'il ait été créé par l'ordonnance de 1497. Dès 1483, le grand conseil est en possession de sa juridiction, assez mal délimitée, mais qui comprend surtout les procès en matière de bénéfices et d'offices; dès cette époque, il sait la défendre contre les attaques du parlement et des états généraux. C'est donc au règne de Louis XI qu'il faut reporter la création du grand conseil, ou plutôt, ainsi que le dit M. Valois, l'épanouissement de ce rameau, qui se sépare du tronc commun, comme jadis s'en sont séparés la chambre des comptes et le parlement.

Là ne s'arrêtera pas la fécondité de cette vieille souche qui s'appelle la *curia regis;* cependant, les sections qui désormais s'en détacheront, au lieu de se transformer en cours souveraines, constitueront des conseils spéciaux qui ne seront jamais considérés comme définitivement séparés du conseil. Nous allons assister à la formation des conseils des affaires, des finances et des parties.

Le conseil, tel qu'il était organisé à la fin du xve siècle, était trop nombreux pour discuter les grandes affaires de l'État. Depuis le xive siècle (on le constaterait au xiiie siècle si les documents le permettaient), les rois ont manifesté une tendance marquée à restreindre à un petit nombre de conseillers la préparation des affaires politiques : de là est issue une assemblée peu nombreuse, composée, suivant les besoins du moment, des conseillers intimes; c'est le conseil des affaires qui, sous François Ier, se sépare du conseil proprement dit. M. Valois en suit les vicissitudes jusqu'à Henri IV et nous fait prévoir les hautes destinées de cette assemblee qui, un jour, sous le nom expressif de conseil d'en haut, aidera Louis XIV à diriger les destinées politiques de la France.

Le conseil, représentant du roi, l'assistait dans la direction et l'administration de ses finances. C'était là un domaine qui devait bientôt lui être contesté. M. Valois montre clairement que, pendant le xvie siècle, l'administration supérieure des finances oscille entre un surintendant et un conseil des finances distinct du conseil d'État. L'auteur nous fait assister à toutes les péripéties de cette lutte entre la direction unique et la direction multiple, lutte qui paraît un instant se décider à l'avantage de Sully, surintendant des finances. Mais bientôt le conseil spécial des finances est réorganisé (en 1611); il devait jouer encore, plus d'une fois, « un rôle prépondérant dans l'administration centrale. »

Ainsi le conseil royal a perdu la direction de la politique, et en partie du moins celle des finances. Il semble réduit aux affaires de pure administration; mais voici qu'en ce même xvie siècle, il recouvre une partie du terrain perdu. Dès le milieu du siècle, cinquante ans à peine après l'organisation définitive du grand conseil, il avait retrouvé des attributions judiciaires : non seulement il remplit un rôle analogue à

notre cour de cassation (règlements de juges, cassation, etc.), mais il connaît de procès ordinaires, entre parties privées, « pour matières qui se doivent décider dans un châtelet de Paris ou une cohue de Rouen. » Tant il est vrai que, d'après la constitution intime de la monarchie, le roi ne peut irrévocablement détacher de lui le pouvoir judiciaire, tant il est vrai aussi que l'autorité suprême a besoin d'avoir à sa disposition des juges moins indépendants que les membres des cours souveraines! La compétence indéfinie et la juridiction élastique du conseil sont comme des soupapes de sûreté destinées à parer aux dangers qui pourraient naître de la trop complète autonomie des cours de justice : ajoutez à cela que ces institutions découlent naturellement de la théorie constitutionnelle, d'après laquelle toute justice émane du roi. Pour s'acquitter de ces fonctions, le conseil possède, dès Henri II, une section judiciaire qui, peu à peu, sous le nom de conseil des parties, devient un nouveau tribunal dont la compétence est illimitée et dont la procédure est réglée avec soin. Toutefois, si à cette époque le conseil des parties se sépare du conseil d'État, la royauté ne renouvelle pas pour cela la faute commise par elle lors de l'établissement du grand conseil. Elle se garde bien de rompre les derniers liens qui rattachent ce conseil au conseil d'État et n'en fait pas une cour souveraine. Le conseil des parties « continua de suivre la cour, et ses membres ne furent jamais pourvus en titres d'office. »

Le conseil d'État survivait cependant à tous ses démembrements; il gardait des attributions toujours variables, qui, pour avoir été singulièrement limitées, n'en conservaient pas moins une certaine importance. Le conseil connaissait de certaines affaires de gouvernement intérieur et de contentieux administratif, et surtout d'affaires financières : telle était sa principale occupation à la fin du XVIe siècle. Aussi l'appelle-t-on souvent le conseil d'État et des finances. Cependant, il ne fait pas double emploi avec le conseil spécial des finances : « Il nous semble, dit M. Valois, que ce dernier se plaçait de préférence au point de vue du gouvernement, le premier au double point de vue du gouvernement et des particuliers : l'un n'avait guère d'autre mission que de remplir la caisse publique, l'autre se préoccupait plutôt de concilier l'intérêt du prince avec celui des sujets et d'exercer dans le domaine fiscal une justice administrative. »

La place me manque pour suivre M. Valois dans l'étude, toujours claire, précise et intéressante, qu'il fait de toutes les questions intéressant le conseil d'État : nombre, qualité et réception des conseillers, leurs privilèges, les officiers et les séances du conseil, ses écritures et ses archives. Je veux seulement attirer l'attention du lecteur sur un des points les plus nouveaux de cette partie de l'introduction.

En temps normal, les conseillers étaient purement et simplement

les instruments du roi ; ils n'avaient aucun pouvoir propre. Le prince qui les nomme peut les briser; en tout temps, « il a l'œil sur eux, et au premier écart il intervient. »

En fut-il toujours ainsi? Ne peut-on pas citer certaines périodes où l'influence du souverain sur le conseil fut atténuée, sinon anéantie. Les états n'essayèrent-ils pas d'exercer une influence sur le choix des chefs du gouvernement? En d'autres termes, l'histoire de France ne nous présente-t-elle pas, à diverses reprises, des tentatives de gouvernement parlementaire? M. Valois, après avoir examiné la question, arrive à cette conclusion « qu'on a sensiblement exagéré l'influence exercée par les états sur la composition des conseils. Non seulement, ajoute-t-il, ils ne sont intervenus que lorsque le roi, prisonnier ou mineur, réduit à l'impuissance par sa jeunesse ou accablé par les difficultés, abandonnait forcément une part de ses prérogatives ; mais ils ont remporté, en somme, d'assez médiocres avantages. »

Il faudrait tout citer de cette dissertation où sont refaits plusieurs chapitres de l'histoire de France. Qu'il me soit au moins permis d'enregistrer les conclusions de M. Valois sur le plus ancien et le plus récent de ces chapitres.

L'opinion unanime des historiens enseigne qu'après la bataille de Poitiers, en 1356-1357, les états généraux ont imposé à la royauté un conseil souverain, élu par les représentants des trois ordres, « sorte de régime populaire substitué en plein XIVe siècle à la monarchie traditionnelle, » et, pour quelques-uns, sorte de proclamation anticipée de la république. Déjà, dans un article fort remarqué, M. Valois avait rabattu l'exagération de cette légende ; de nouveau, il justifie sa conclusion qu'il formule en ces termes : « Des hommes furent écartés, un élément électif furtivement introduit dans le conseil ; mais ce fut tout : rien de changé pour l'avenir, ni dans le mode de recrutement, ni dans le titre essentiellement révocable des conseillers du roi. »

S'il est un épisode célèbre dans l'histoire populaire de Henri IV, c'est cette assemblée des notables de Rouen entre les mains desquels le Béarnais avait promis de se mettre en tutelle. D'après l'opinion générale, cette assemblée avait été invitée par le roi à nommer un conseil, dit *conseil de raison,* qui, au bout de trois mois, dut décliner une mission trop lourde pour ses forces. M. Valois montre très bien que cette opinion, quelque appui qu'elle trouve dans les *Économies royales* de Sully, n'est nullement conforme aux témoignages contemporains. Les notables réunis à Rouen ne sollicitèrent même pas le droit d'élire un nouveau conseil, et c'est Henri IV qui composa lui-même la commission financière dite *conseil de raison.*

Je crois en avoir assez dit pour être en mesure de déterminer en quelques mots la portée de l'œuvre de M. Valois; il a renouvelé l'his-

toire du conseil royal avant Henri IV, et, chemin faisant, il a mis à néant plusieurs des légendes les plus accréditées de l'histoire de ce conseil. Il me semble que la constatation de ces résultats est le plus bel éloge que je puisse faire de l'étude perspicace, sobre et élégante placée par M. Valois en tête de sa nouvelle publication.

Paul Fournier.

Souvenirs d'Eure-et-Loir, eaux-fortes par P. Gillard, avec texte explicatif par A. Gillard. Première et deuxième séries. Chartres, impr. Ed. Garnier, 1876-1885. In-4°, 44 p. et 42 planches.

L'intérêt qui s'attache à toute reproduction archéologique et, d'autre part, le peu de réclame fait jusqu'ici à cette intéressante publication m'engagent à signaler ici les monuments et objets d'art qui en font l'objet. Les voici dans l'ordre de leur apparition :

Première série.

1. Frontispice.

2. Pierre tumulaire provenant de l'abbaye de Coulombs (aujourd'hui dans l'église, elle représente l'abbé Philippe, mort en mai 1272).

3. Cavée de Coulombs (où se trouvait l'ancien pressoir des religieux).

4. Poutres en bois sculpté à Aunay-sous-Auneau (du xve siècle, proviennent de l'église Saint-Rémi d'Auneau).

5. Pierre tumulaire dans l'église d'Aunay (représente un nommé Clément, prêtre, du xiiie siècle).

6. Tour de l'ancienne église de Lormaye (tout ce qui reste de ce monument démoli vers 1830).

7. Ivoire provenant de la crosse d'un évêque de Chartres (du xiiie s., recueilli à Fontaine-la-Guyon).

8. Poterne du château d'Auneau (tout ce qui reste de ce curieux manoir).

9. Pierre tumulaire dans l'église de Gallardon (représente Antoine Jaret, huissier au châtelet, et sa famille).

10. Armoiries des verrières de l'église de Nogent-le-Roi.

11. Plaque de serrure de la Renaissance, provenant de Nogent-le-Roi.

12. Pilori du moine, à Roinville-sous-Auneau (ancien prieuré dépendant de Saint-Martin-des-Champs).

13. Pierre tumulaire dans l'église d'Auneau (représente Guy Michenet, procureur fiscal de la châtellenie dudit lieu, et sa famille).

14. Un coin du vieux Nogent[-le-Roi].

15. Verrous provenant du château d'Anet (appartiennent à l'auteur).

16. Pierre tumulaire provenant de l'abbaye de Coulombs (représente un chevalier de la famille de Thony?).

17. Restes de l'ancien château de Levainville.

18. Soufflet du XVIIe siècle, trouvé aux environs de Dreux.

19. Clefs de voûte dans l'église de Nogent-le-Roi.

20. Pierre tumulaire dans l'église de Gallardon (représente Mathurin Levacher, lieutenant général au bailliage de Gallardon, et sa femme).

21. Croix de carrefour du XVIe siècle, à Croisilles.

Deuxième série.

22. Frontispice (d'après une reliure du XVIIIe siècle).

23. Manoir de Ruffin (disparu depuis quelques années).

24. Pierre tumulaire dans l'église de Mesnil-Simon (XVIe siècle, représente Jean du Bec, seigneur de ce lieu, et sa femme).

25. Paix en cuivre du XVe siècle, provenant de Saint-Piat. — Pions de table à jouer du XIIe siècle, en ivoire (analogues à ceux que possède le musée du Louvre; ils appartiennent à l'auteur).

26. Portail de l'église d'Anet.

27. Pierre tumulaire dans l'abbaye de Bonneval, aujourd'hui asile départemental des aliénés (représente Nicolas de Frécot, archidiacre du Dunois au XIIIe siècle).

28. Bénitier en cuivre doré du XVIIe siècle, provenant du Boulay-Thierry.

29. Clocher neuf de la cathédrale de Chartres, d'après une aquarelle inédite de Deroy (1829).

30. Plat en faïence rouennaise du XVIIe siècle, trouvé à Faverolles.

31. Pierre tumulaire dans l'église de Saint-Léger-des-Aubées, aujourd'hui brisée (représente la veuve et la fille de Jean Dumaitz, seigneur dudit lieu au XVIe siècle).

32. Abside de l'église de Santeuil (romane).

33. Épernon, d'après la gravure de Claude Chastillon.

34. Pierre tumulaire dans l'église d'Oinville-sous-Auneau (représente Mgr Jehan de Chartres et sa femme, XIVe siècle).

35. Vitrail du XVIe siècle trouvé à Chartres (représentant Charlemagne empereur).

36. Restes de l'entrepôt de la navigation à Nogent-le-Roi.

37. Aumônière en velours noir brodée et armoriée du XVIIIe siècle.

38. Pierre tumulaire dans l'église de Prunay-le-Gillon.

39. Porte Morard à Chartres (disparue depuis plusieurs années).

40. Sceau de 1653 (gravé par Collier) et sa cassette, objets recueillis au Boullay-Thierry.

41. Pierre tumulaire dans l'église de Conie (représente Jean Vaillant de Guélis, décédé en 1574, et sa mère).

42. Ancienne place des halles à Nogent-le-Roi.

Cette aride nomenclature suffira néanmoins à montrer l'idée qui a présidé à la constitution de ce recueil. Cette suite d'eaux-fortes, faites

avec soin et dessinées avec une scrupuleuse fidélité, doit, dans la pensée de l'artiste, sauver de l'oubli les nombreuses richesses archéologiques que le sol beauceron peut ou pouvait encore, il y a peu d'années, nous livrer. M. Gillard ne peut qu'en être loué. Le texte explicatif qui accompagne chaque planche a le mérite de la sobriété; il est toujours clair et instructif. On regrettera seulement de n'y pas trouver l'explication des armoiries qui ornent, par exemple, les voûtes de l'église de Nogent-le-Roi (n° 19) et le plat en faïence de Rouen (n° 30).

Si, comme sa préface semble l'indiquer, M. Gillard travaille à une troisième série de *Souvenirs,* les archéologues de l'avenir lui sauront gré de reproduire, à l'aide de son habile burin, les curieux vestiges du Perche et du Dunois qui existent encore (Brou, Frazé, Frétigny, la Bazoche-Gouët, etc.), et l'ancienne église Saint-André, à Chartres, aujourd'hui convertie en magasin à fourrages.

H. Stein.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Le 28 janvier 1887, notre confrère M. Viollet a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un de nos jeunes confrères, M. Charles-Marie-Clément Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, décédé le 25 janvier 1887, dans sa trente-troisième année.

— La soutenance des thèses des élèves de l'École des chartes a eu lieu le 24, le 25 et le 26 janvier. Voici le sujet des travaux des candidats :

Étude de linguistique à propos des chartes en langue romane de Douai au XIIIe siècle, par Ch. Bonnier.

L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge, par Ern. Coyecque.

Essai sur l'histoire de la corporation des serruriers et description de quelques-uns de leurs ouvrages, par H. d'Allemagne.

Étude sur l'histoire et l'organisation de la commune d'Agen jusqu'au traité de Brétigny, par A. Ducom.

Les appels de Guyenne devant le parlement de Paris sous Édouard Ier et Édouard II, par A. Dupond.

Contributions à la vie de Philippe de Maizières (1327-1405), par A. Froment.

Geoffroy II, dit Martel, comte d'Anjou, par L. Loizeau de Grandmaison.

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand maître de France, par A. Isnard.

Louis, duc d'Orléans (1372-1407), par E. Jarry.

États souverains de Basse-Navarre (XVIe siècle), par P. Labrouche.

Essai sur le cardinal Georges d'Amboise, par E. Laloy.

Essai sur la condition des juifs dans le domaine royal au XIIIe siècle, par L. Lazard.

Roscelin et Guillaume de Champeaux, par H. de Manneville.

Géographie et topographie féodales du Perche, par O. de Romanet.

Gaston VIII, vicomte de Béarn (122*-1290), par J.-J. Tissier.

Monographie de la cathédrale de Séez, par H. Tournoüer.

Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon, par J. Virey.

— Par arrêté ministériel du 1er février, sur la proposition du conseil de perfectionnement, ont été nommés archivistes paléographes :

1° Dans l'ordre de mérite suivant :

MM. de Manneville,
Coyecque,
Loizeau de Grandmaison,
Jarry,
Virey,
D'Allemagne,
Froment,
Laloy,
Tournouer,
Labrouche ;

2° Hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. Dupond,
Isnard,
Lazard,
De Romanet.

EXPOSITION DE LIVRES LITURGIQUES A LONDRES.

A l'exposition musicale qui eut lieu à Londres en 1885, une place avait été réservée pour les livres liturgiques, manuscrits ou imprimés. M. W.-H.-James Weale, l'un des principaux organisateurs de cette exposition, en a fixé le souvenir dans un volume qui sera fort recherché des bibliographes et qui est intitulé : *Historical Music Loan Exhibition, Albert Hall, London. June-October* 1885. *A Descriptive Catalogue of rare manuscripts and printed books, chifley liturgical, exhibited by Her Majesty Queen Victoria; the universities of Cambridge, Cracow and Oxford; the national Hungarian Museum, Buda-Pest; the archbishop of Mechlin; the earl of Ashburnham, earl Spencer, W. H. Cummings, A. H. Littleton, J. E. Matthew,* etc. (London, Bernard Quaritch, November 1886. In-8° de xv et 191 pages.)

Ce catalogue renferme la description détaillée d'environ deux cents volumes d'une insigne rareté, dont plusieurs étaient jusqu'à présent inconnus. De bons fac-similés accompagnent les principales notices. L'ouvrage est composé avec la science et le soin auxquels nous ont habitués les précédents travaux de l'auteur. On y trouve des observations neuves et importantes sur beaucoup de questions relatives à l'histoire de la liturgie, de la musique, de la miniature et de l'imprimerie.

Nous citerons en particulier la description du psautier imprimé, en 1457, par Jean Fust et Pierre Schoffer (p. 27-45). La minutieuse comparaison des exemplaires conservés au Musée britannique, au château de Windsor et au château d'Althorp a suggéré à M. Weale des remarques très curieuses sur la façon dont a été exécuté un livre qui tient l'un des premiers rangs parmi les plus anciens monuments de la typographie.

L. Delisle.

PRÊT D'UN ROMAN DE CÉSAR EN 1457.

Nous devons à notre confrère M. Célestin Port la communication d'un texte relatif à un exemplaire du roman de César[1] que l'abbé de Saint-Florent de Saumur, Jean du Bellay, prêta le 13 mars 1457 à Bertran de la Haye, seigneur de Mallelièvre. Il l'a trouvé en rangeant le fonds de Saint-Florent aux archives de Maine-et-Loire, dans la liasse *Abbés,* sous la cote provisoire H. 4163.

Par l'acte dont il s'agit, Bertran de la Haye, seigneur de Mallelièvre, reconnaît « avoir, à cause de prest, de reverant pere en Dieu Monsr « l'evesque de Frejus et abbé de Saint-Florent ung romand de Julius « Cesar, commansant ou premier chapitre : *Chascun homme a qui Dieu « a donné sens et entendement;* et ou segond chapitre *Grant estrive-« ment;* et ou penultime chapitre *Lors se mist Cesar,* etc.; et ou dar-« rain : *Puys puys fut li fons ordonnes ou chauxs,* etc. »

VERS LATINS DE CLAUDE DE BÈZE.

Un Diurnal cistercien, formant un petit volume in-octavo de 192 feuillets, en caractères gothiques, nous a conservé douze vers latins composés par le dernier abbé régulier de l'abbaye de Froimont, au diocèse de Beauvais. Ces vers sont imprimés sur le second feuillet du volume, avant le calendrier. En voici la rubrique et les premiers mots :

« Duodecim gradus humilitatis ex regula sancti Bene || dicti duodecim versibus conscripta a domino || Claudio de Besze abbate Frigi || dimontano. || Judicium Domini semper time cuncta videntis... »

La mort de Claude de Bèze est fixée au 13 juillet 1553 par les auteurs de la *Gallia christiana* (IX, 833), qui n'indiquent aucune composition littéraire de cet abbé. L'exemplaire du Diurnal cistercien que nous avons eu sous les yeux était dépourvu de son titre ; il nous avait été communiqué par M. Rosenthal, libraire à Munich.

UN NOUVEAU CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS DU VATICAN AU XVIe SIÈCLE.

Dans les travaux récemment publiés sur l'histoire de la bibliothèque du saint-siège[2], il n'est pas fait mention d'un catalogue des manuscrits

1. Notre confrère M. Paul Meyer, dans le tome IV de la *Romania*, a fait l'histoire de la compilation historique connue sous le titre de : *les Faits des Romains* ou *le Livre de César.*

2. G.-B. de Rossi, *la Biblioteca della Sede apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti.* Rome, 1884, in-4°. — Eug. Müntz, *la Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle,* notes et documents. Paris, 1886, in-12. — J.-B. de Rossi, *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ sedis apostolicae commentatio.* Rome, 1886, in-4°.

grecs du Vatican qui se trouve à la bibliothèque Vallicellane de Rome[1]. L'index des manuscrits grecs de cette bibliothèque, publié en 1606 à la suite de l'*Apparatus sacer* de Possevin, le cite cependant, mais sous un titre qui ne permettait guère de le reconnaître : « Index librorum græcorum bibliothecæ regis Francorum[2]. »

Ce manuscrit, aujourd'hui encore coté F. 7, forme un volume petit in-4°, relié à nouveau en parchemin et composé de 109 feuillets de papier, mesurant 0m240 sur 0m172. Il porte le titre suivant, calligraphié au XVIIe siècle : « Index librorum græcorum bibliothecæ regis Gallorum, qui usui fuit card. Baronio in contexendis Annalibus ecclesiasticis. » En tête du premier feuillet, on lit cette autre note, d'une écriture un peu plus ancienne : « Indice de libri greci nella libraria del re di Francia. » Le texte du catalogue débute : Ἀππιανοῦ τῆς ἰταλικῆς ἱστορίας βιβλία πέντε... et se termine par : Ὠριγένους ἐκ τῶν εἰς τὸ κατατθαῖον (*sic*) εὐαγγελίον...

Les premiers et derniers mots qu'on vient de lire du manuscrit de la Vallicellane suffisent pour montrer que ce n'est pas un catalogue de la bibliothèque de Fontainebleau sous François Ier ou Henri II. C'est un nouvel exemplaire du catalogue alphabétique des manuscrits grecs de la bibliothèque Vaticane, rédigé sous la direction d'Agostino Steuco, bibliothécaire du saint-siège de 1538 à 1548[3], et qui semble avoir été transcrit par l'un des principaux copistes de la Vaticane à cette époque, Giovanni Onorio d'Otrante[4]. H. O.

MANUSCRIT DE SAINT-ÉLOI DE NOYON.

M. Morgan, libraire à Paris, a bien voulu nous communiquer un manuscrit venu, selon toute apparence, de l'abbaye de Saint-Éloi de Noyon et dont nous sommes heureux de pouvoir donner ici la notice :

Volume de 73 feuillets de parchemin, hauts de 0m360 et larges de 0m253. Écriture du XIVe siècle, à deux colonnes sur les fol. 1-47, à longues lignes sur les feuillets suivants.

Il contient : 1° la vie de saint Éloi, attribuée à saint Ouen, telle que dom Luc d'Achery l'a publiée (*Spicilegium*, éd. in-folio, t. II, p. 76-123) ; dans le manuscrit, cette vie est divisée en trois livres, tandis qu'elle est coupée en deux dans l'édition ;

2° La relation d'une découverte de reliques faite en 1183 dans l'abbaye de Saint-Éloi de Noyon, relation dont les passages les plus intéressants sont publiés dans la *Gallia christiana*, t. IX, col. 1058 et 1059 ;

1. Les manuscrits de la Vallicellane sont aujourd'hui confiés à la *Reale Società romana di storia patria.*

2. Page 28, ligne 19 du bas de l'édition de 1606 ; p. 22, l. 14 du bas de l'édition de 1608.

3. Voy. Eug. Müntz, *la Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle*, p. 88, 89.

4. Voy. sur ce personnage, *ibid.*, p. 101 et suivantes.

3° Les vers inscrits sur une croix dont on rapportait l'exécution à saint Éloi et que l'auteur de la relation précédente désigne par ces mots : « Crux vetustissima, auro gemmisque operata, que de opere manuum ipsius esse ferebatur »;

4° Un long office noté de saint Éloi.

Voici l'indication exacte de ces différents morceaux :

Fol. 1. Incipit prologus in vitam sancti Eligii, episcopi Noviomi, edita a beato Audoeno, Rotomagensi archiepiscopo. Cum gentiles poete studeant...

Fol. 2. Incipiunt capitula primi libri.

Fol. 2 v°. Incipit liber primus. De prosapia sancti Eligii et loco nativitatis ejus. Igitur Eligius prope Lemovecas...

Fol. 15. Incipit prologus in libro secundo. Domino propiciante vitam beati confessoris Eligii...

Fol. 15 v°. Incipiunt capitula libri secundi.

Fol. 15 v°. Incipit liber secundus. De heresi symoniaca Gallias pervagante. (Fol. 16.) Eligius itaque olim jam in pallacio militaverat...

Fol. 26 v°. Incipit prologus in librum tercium. Quia igitur per alternas temporum vices discurrens...

Fol. 26 v°. Incipiunt capitula libri tertii.

Fol. 27. Incipit liber tercius. Ubi obitum suum dudum predixit. Factum est autem in diebus illis postquam Eligius cuncta mundi hujus adversa...

Fol. 42. Epistola Dadonis ad Rodobertum papam.

Fol. 42. Rescriptum ad Dadonem a Rodoberto. — Fol. 42 v°. ...orationum vestrarum supplex queso suffragium, domine, semper. Dado. Explicit vita sancti Eligii episcopi Noviomi.

Fol. 42 v°. Incipit relatio quomodo sancti Eligii pera cum quibusdam aliis reliquiis manifestata est, et que miracula in ipsa manifestacione facta sunt. Cum omnipotens Deus profusiorem graciam sanitatum et curacionum... — Fol. 47 v°. Explicit relacio de pera sancti Eligii.

Fol. 47 v° [versus] :

Bis furtim sublata fui, bis ecce relata,
Et sum Remigio patre restaurata studente.
Horum dentes sunt Quintini martiris almi
Eligiique simul venerandi jure reguntur (teguntur?).
Sancte sub ruseo Godoberte dens amet (*sic*) isto.
Hec imputribilis crux stipite nexa cypressi
Splendide reliquiis dicta (ditata?) nitet pretiosis.
Portio vivifice crucis in medio hujus habetur,
Hii versus scripti sunt in cruce presulis almi.

Fol. 48-72. Office noté de saint Éloi, précédé (fol. 47 v°) de cette rubrique : « In deposicione beati Eligii episcopi et confessoris, ad vesperas, super psalmos anthifona. »

Le volume est orné de huit petites miniatures, sur les fol. 1, 2 v°, 15, 16, 26 v°, 27, 42 v° et 48.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES[1]

POUR L'ANNÉE 1886.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
Le garde des sceaux, ministre de la justice.

ACADÉMIE (L') DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, à Paris.
— IMPÉRIALE DES SCIENCES (classe philosophico-historique), à Vienne.
— ROYALE DES LINCEI, à Rome.
AMERICAN (THE) JOURNAL OF ARCHÆOLOGY, à Baltimore.
ARCHIVES (LES) DE GENÈVE.
— DE TOSCANE, à Florence.
— DÉPARTEMENTALES DE L'AVEYRON, à Rodez.
— — DES BOUCHES-DU-RHÔNE, à Marseille.
— — DE LA CREUSE, à Guéret
— — DU DOUBS, à Besançon.
— — DE L'INDRE, à Châteauroux.
— — DU LOIRET, à Orléans.
— — DU NORD, à Lille.
— — DU PUY-DE-DÔME, à Clermont-Ferrand.
— — DE LA HAUTE-SAÔNE, à Vesoul.
— — DES DEUX-SÈVRES, à Niort.
— — DU TARN, à Albi.
— — DU VAR, à Draguignan.
— — DE LA VENDÉE, à la Roche-sur-Yon.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES, à Épinal.
— DU VATICAN, à Rome.
— MUNICIPALES, à Marseille.
— NATIONALES, à Paris.
ATHÉNÉE (L') BARCELONAIS, à Barcelone.
BÉNÉDICTINS (LES RR. PP.), à Solesmes (Sarthe).
BIBLIOGRAPHIE (LA) DE LA FRANCE, journal général de l'imprimerie et de la librairie, à Paris.
BIBLIOTHÈQUE (LA) CANTONALE, à Lausanne.
— CENTRALE, à Bukarest.
— DE L'ARCHEVÊCHÉ, à Lyon.
— DE L'ARSENAL, à Paris.
— DE L'ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE, à Paris.
— DE L'INSTITUT CATHOLIQUE, à Lille.
— — à Lyon.
— — à Paris.
— DE L'ORDRE DES AVOCATS, à Paris.
— DE L'UNIVERSITÉ, à la Sorbonne, à Paris.
— DE L'UNIVERSITÉ DE BERNE.
— — DE GÊNES.
— — D'INNSBRUCK.
— — DE PISE.
— DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, à Paris.

1. Ceux de messieurs les souscripteurs dont les noms seraient mal orthographiés, les titres omis ou inexactement imprimés, sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs réclamations à M. Alphonse PICARD, libraire de la Société de l'École des chartes, rue Bonaparte, 82, à Paris, afin que les mêmes fautes ne puissent se reproduire dans la quarante-huitième liste de nos souscripteurs, qui sera publiée, suivant l'usage, à la fin du prochain volume de la *Bibliothèque*.

Bibliothèque de la Cour d'appel, à Paris.
— de la Faculté de droit, à Lyon.
— — à Paris.
— — à Toulouse.
— de la ville d'Arras.
— — de Bayeux.
— — de Bayonne.
— — de Blois.
— — de Boulogne-sur-Mer.
— — de Brême.
— — de Cognac.
— — de Genève.
— — du Mans.
— — de Marseille.
— — de Metz.
— — de Montauban.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Nice.
— — d'Orléans.
— — de Pau.
— — de Poitiers.
— — de Reims.
— — de Rennes.
— — du Rio de Janeiro.
— — de la Rochelle.
— — de Rouen.
— — de Saintes.
— — de Saint-Étienne.
— — de Soissons.
— — de Tours.
— — de Valenciennes.
— des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique, à Paris.
— du Sénat, à Paris.
— Mazarine, à Paris.
— Méjanes, à Aix.
— nationale, à Paris (département des imprimés).
— — (départ. des manuscrits).
— Peabody, à Baltimore.
— universitaire, à Aix-en-Provence.
— — à Alger.
— — à Besançon.
— — à Bordeaux.
— — à Clermont-Ferrand.
— — à Douai.
Bibliothèque universitaire, à Lyon.
— — à Montpellier.
— — à Rennes.
— Victor-Emmanuel, à Rome.
Cercle agricole (le), à Paris.
Directeur (le) de l'enseignement supérieur, au ministère de l'instruction publique, à Paris.
— du secrétariat et de la comptabilité, au ministère de l'instruction publique, à Paris.
École (l') française de Rome.
— Massillon, à Paris.
— nationale des chartes, à Paris (2 ex.).
— supérieure de diplomatique, à Madrid.
English (the) Historical Review, à Londres.
Institut (l') de France, à Paris.
Jésuites (les RR. PP.), à Paris.
— — à Toulouse.
— — Bollandistes, à Louvain.
Ministère (le) de l'instruction publique, à Paris (60 ex.).
Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, à Vienne (Autriche).
Revue (la) archéologique, à Paris.
— historique, à Paris.
Societa (la) romana di storia patria, à Rome.
Société (la) archéologique de Béziers.
— bibliographique, à Paris.
— d'agriculture d'Angers.
— — de Douai.
— d'archéologie d'Avranches.
— de la Diana, à Montbrison.
— de numismatique de Belgique, à Bruxelles.
— des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— — de la Morinie, à St-Omer.
— — de Picardie, à Amiens.
Université (l') de Vienne (Autriche).

MM.

*Alaus, à Montpellier[1].
*André (Édouard), à Paris.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la Société de l'École des chartes.

*André (Francisque), archiviste de l'Aube, à Troyes.
Antonin (le R. P.), à Lyon.
Appert, à Flers.
*Arbois de Jubainville (H. d'), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
Arc (Pierre d'), à Aix-en-Provence.
Asher et Cie, à Berlin (7 ex.).
*Aubert, surnuméraire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Saint-Mandé (Seine).
*Aubineau (L.), à Paris.
*Aubry-Vitet (Eug.), à Paris.
*Audren de Kerdrel, sénateur, à Paris.
*Auger (Ernest), conseiller à la cour de cassation, à Paris.
*Auvray, membre de l'École française de Rome.
Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, à Béziers.
*Babelon, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Baer et Cie, à Paris (5 ex.).
*Baillet (Aug.), à Orléans.
Barante (le baron de), à Paris.
*Barbier de la Serre (Rog.), conseiller-référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
*Barroux, à Paris.
*Barthélemy (A. de), membre du Comité des travaux historiques, à Paris.
Barthès et Lowell, libraires, à Londres (2 ex.).
*Bataillard (Paul), à Paris.
*Baudon de Mony, à Paris.
Bazin, à Paris.
*Beaucorps (Maxime de), à Orléans.
Béaucourt (le marquis de), à Paris.
*Beaurepaire (Charles de), correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Beghin, à Lille.
Belhatte et Thomas, libraires, à Paris.
*Bellemain, à Paris.
Bellet (l'abbé), à la Teppe (Drôme).
*Bémont, à Paris.
Bénard, professeur au lycée, à Orléans.
Benon (G.), à Saintes.
*Berger (Élie), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, à Niort.
*Bertrand de Brossillon (Arthur), au Mans.
*Bertrandy-Lacabane, archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.
Bilot de Chateaurenault, à Paris.
*Bisson de Sainte-Marie, à Paris.
Blacas (de), à Paris.
*Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, correspondant de l'Institut, à Marseille.
Blanchard, à Nantes.
Blanche, libraire, à Bruxelles.
Bocca, libraire, à Turin (4 ex.).
Boissieu (de), à Saint-Galmier.
Bon, libraire, à Vesoul.
*Bonnardot (François), sous-inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris.
*Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Bonnault d'Houet (Xavier de), au château d'Hailles, par Moreuil (Somme).
*Bordier (Henri-L.), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Borel, à Paris.
Borrani, libraire, à Paris.
Bottée de Toulmon, à Paris.
Boucher-Lamey (Mme), à Cherbourg.
*Bouchot, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Bougenot, à Paris.
*Bourbon (G.), archiviste de l'Eure, à Évreux.
*Bourmont (le comte A. de), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Bournon (F.), à Paris.
Bouygues, libraire, à Aurillac.
Brachet, ancien professeur à l'École polytechnique, à Paris.
Bréard (Ch.), à Paris.
*Brièle, archiviste de l'Assistance publique, à Paris.

Brockhaus, libraire, à Leipzig.
Brôlemann, à Paris.
*Bruel (L.-A.), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
Brunetière, à Paris.
*Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
*Buche, à Paris.
Buck, libraire, à Luxembourg.
Bull, libraire, à Strasbourg.
Cabié, à Roquesserrière (Haute-Garonne).
*Cadier, à Pau.
Caillier de Villepréaux (Georges), à Villepréaux (Creuse).
*Calmettes (Fern.), à Paris.
*Campardon (Émile), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Casati, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.
*Castan, correspondant de l'Institut, bibliothécaire, à Besançon.
Castro (F. de), libraire, à Madrid.
Cauvet, président de chambre honoraire, à Montpellier.
*Cauwès, professeur agrégé à la Faculté de droit, à Paris.
*Cerise (le baron G.), à Paris.
*Cessac (de), au Mouchetard (Creuse).
Chabaneau, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier.
Chaix de Lavarène (l'abbé), curé de la cathédrale, à Clermont-Ferrand.
*Chambure (de), au château de Montmartin (Nièvre).
Champion, libraire, à Paris.
*Charavay (Ét.), à Paris.
Chardon (H.), vice-président de la Société historique du Maine, au Mans.
Charles, professeur, à Pontlevoy (Loir-et-Cher).
*Chassaing (A.), juge, au Puy-en-Velay (Haute-Loire).
*Chatel (E.), à Paris.
*Chauffier (l'abbé), à Vannes.
Chauffour (J.), avocat, à Colmar.
Chaverondier (Aug.), archiviste, à Saint-Étienne.
Cherbuliez, libraire, à Genève.
Chevalier (l'abbé J.), à Romans (Drôme).
Chevalier (l'abbé U.), à Romans (Drôme).
*Cicile, à Mont-de-Marsan.
*Clédat, professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.
Cloquet, à Lille.
Colombier, à Paris.
Conchon, à Lyon.
Condamin (le Dr), à Lyon.
*Coppinger, à Paris.
*Corda, stagiaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Corroyer, architecte, à Paris.
*Couard-Luys, archiviste de l'Oise, à Beauvais.
*Couderc, à Paris.
*Courajod (L.), conservateur-adjoint au musée du Louvre, à Paris.
*Couraye du Parc, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Courbet, à Paris.
Courcel (Valentin de), à Paris.
Coussemaker (Ignace de), à Bailleul (Nord).
*Coville, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Caen.
Cressac, à Cahors.
Cruz et Cie, à Lisbonne.
*Cucheval-Clarigny, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
Cumont (le marquis de), à la Roussière, près Coulanges (Deux-Sèvres).
*Curzon (de), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Daguin, avocat, à Paris.
*Daiguson (Maurice), ancien magistrat, à Châteauroux.
Dalloz (P.), à Paris.
Danzas (le R. P.), dominicain, à Lyon.
Darcel (Alfred), directeur du Musée de Cluny, à Paris.
*Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
Dartige, à Poitiers.
*David (Louis), conseiller maître

honoraire à la Cour des comptes, à Paris.
Decq et Duhent, libraires, à Bruxelles (2 ex.).
Dehaisnes (l'abbé), ancien archiviste du Nord, à Lille.
Deighton, Bell et Cie, à Cambridge (Grande-Bretagne).
*Delaborde (H.-François), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Delachenal, à Paris.
*Delahaye, à Tours.
Delaune, avocat, à Romorantin (Loir-et-Cher).
*Delaville Le Roulx, à Paris.
*Delisle (L.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à Paris.
Deloche, membre de l'Institut, à Saint-Maurice (Seine).
*Deloye (A.), conservateur du musée Calvet, à Avignon.
Delpech (Henri), à Montpellier.
*Demaison (Louis), à Reims.
*Demante (Gabriel), professeur à la Faculté de droit, à Paris.
Denifle (le R. P.), dominicain, archiviste au Vatican, à Rome.
Denis (l'abbé), à Meaux.
Depoin, à Pontoise.
*Deprez, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Desjardins, chef du bureau des archives au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Desnoyers (Jules), membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
*Digard, à Paris.
Dion (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
*Dolbet, archiviste de la Manche, à Saint-Lô.
Douais (l'abbé), professeur d'histoire à l'École supérieure de théologie, à Toulouse.
Douvre, ancien juge de paix, à Rouen.
Dréme, premier président de la Cour d'appel, à Agen.
*Dubois-Guchan (Gaston), à Sées (Orne).
Du Boys (Émile), avocat, à Paris.
*Duchemin, archiviste de la Sarthe, au Mans.
*Du Chêne, à Baugé (Maine-et-Loire).
*Dufour (Th.), directeur des Archives du canton, à Genève.
*Dufourmantelle, à Ajaccio.
*Dufresne de Saint-Léon, attaché à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
Du Mesnil, conseiller d'État, à Paris.
Dumolard, à Milan.
Dumoulin, professeur, à Clermont-Ferrand.
*Dunoyer de Segonzac, archiviste, à Vesoul.
*Duplès-Agier (Henri), à Versailles.
*Dupont (Edmond), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Durand, archiviste de la Somme, à Amiens.
Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
*Durrieu, attaché au musée du Louvre, à Paris.
Duruy, membre de l'Institut, à Paris.
*Duval (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.
Dybwad, à Christiania.
Engelcke, libraire, à Gand.
Esnault (l'abbé), au Mans.
*Estienne, archiviste, à Vannes.
Faesy, libraire, à Vienne (Autriche).
*Fagniez (Gust.), à Meudon.
Fanna (le R. P. Fidèle de), à Turin.
*Faucon (Maurice), à Escolore, par Billom (Puy-de-Dôme).
*Favre (Camille), à Genève.
*Finot, archiviste, à Lille.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.
*Flamare (de), archiviste de la Nièvre, à Nevers.
*Flammermont, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Douai.
*Fleury (de), archiviste de la Charente, à Angoulême.

*Flourac (Léon), archiviste des Basses-Pyrénées, à Pau.
*Fontenay (H. de), à Autun.
*Fournier (Marcel), à Paris.
*Fournier (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Grenoble.
Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.
Franck (Félix), à Paris.
*François Saint-Maur, ancien président de chambre à la Cour d'appel, à Pau.
*Fréminville (de), archiviste, à Ajaccio.
Frick, libraire, à Vienne (Autriche).
Fromann, libraire, à Iéna.
*Funck-Brentano (Franz), à Paris.
*Furgeot, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Gaillard, professeur au collège Stanislas, à Paris.
Gama-Barros (de), à Lisbonne.
Gap (Lucien), instituteur, à Roaix (Vaucluse).
*Gardet, à Paris.
Garnier, libraire, au Rio de Janeiro.
Gatteyrias, à Paris.
Gauban (Oct.), avocat, à la Réole (Gironde).
Gauthier, libraire, à Moscou (3 ex.).
*Gauthier (Jules), archiviste du Doubs, à Besançon.
*Gautier (Ed.), archiviste, à Limoges.
Gautier (J.), professeur au lycée, à Vannes.
*Gautier (Léon), sous-chef de section aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes, à Paris.
Gay, à Paris.
*Gerbaux, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Germain, membre de l'Institut, à Montpellier.
Gerold et Cie, à Vienne.
*Giraudin (l'abbé), à Bordeaux.
*Giry (A.), professeur à l'École des chartes, à Paris.
Gloria, juge suppléant, à Mâcon.
*Gossin (L.), sous-chef de bureau au chemin de fer d'Orléans, à Paris.
*Gouget, archiviste de la Gironde, à Bordeaux.
Gourjault (le comte de), à Mézières.
*Grand (Daniel), à Paris.
*Grandjean, à Paris.
*Grandmaison (Charles de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
Grandval (le marquis de), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Denis-Maisoncelles (Calvados).
*Grassoreille, à Paris.
*Gréa (l'abbé A.), à Saint-Claude (Jura).
*Guérin (Paul), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Guiffrey (Jules), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Guignard (P.), bibliothécaire, à Dijon.
Guigné (de), à Madras (Indes).
*Guigue (M.-C.), archiviste du département du Rhône et de la ville de Lyon.
*Guilhiermoz, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Guillaume (l'abbé), archiviste, à Gap.
Guzzy (le R. P.), bibliothécaire des Pères Jésuites, à Toulouse.
Hachette, libraire, à Paris.
Haessel, libraire, à Leipzig.
Hahn (Alex.), à Luzarches (Seine-et-Oise).
*Hanotaux, député, à Paris.
Harrassowitz (Otto), libraire, à Leipzig.
Haseler, libraire, à Kiel.
Hauréau, membre de l'Institut, à Paris.
*Havet (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Heinrichs, libraire, à Leipzig.
*Helleu (Joseph), à Paris.
Henneguy, à Paris.
*Herbomez (A. d'), à Paris.
Héricourt (le comte d'), consul de France, à Stuttgart.
Herluison, libraire, à Orléans.
*Hervieu, à Avallon.

Heude-Lepine, à Montfort-l'Amaury.
*Himly (A.), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, à Paris.
Hinojosa (don Ed.), à Madrid.
Hoche, à Paris.
Hubert, archiviste, à Châteauroux.
Jacob, archiviste, conservateur du musée, à Bar-le-Duc.
Joubert (André), aux Lutz-de-Daon, par Château-Gonthier (Mayenne).
*Jouon (Frédéric), à Rennes.
Jourdain, membre de l'Institut, à Paris.
Juigné (de), à Madras (Inde).
*Kaulek (J.), attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris.
Kemminck, libraire, à Utrecht.
Kermaingant (de), à Paris.
Koehler, libraire, à Leipzig.
*Kohler (Ch.), à Paris.
Kramers, libraire, à Rotterdam.
Kruger, chez Hartgé et Lesoudié.
Kymmel (N.), libraire, à Kiev (2 ex.).
*Laborde (le marquis Joseph de), ancien archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Laborde (Th.), chef-adjoint du service sténographique du Sénat, à Paris.
*La Borderie (Arthur de), correspondant de l'Institut, à Vitré (Ille-et-Vilaine).
Lachenal, receveur des finances, à Brioude.
La Cour de la Pijardière (L. de), archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
*Lair, directeur de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux, à Paris.
*Lalanne (Lud.), sous-bibliothécaire de l'Institut, à Paris.
Lameere, procureur général, à Gand.
*Lamotte (A. Bessot de), à Avignon.
*Langlois (Ch.-V.), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Montpellier.
*Langlois (Ernest), membre de l'École française de Rome.
La Rochebrochard (de), au château de Boissoudan, par Champdeniers (Deux-Sèvres).
Laschenais (de), au château de la Salle (Saône-et-Loire).
Lascombe (A.), au Puy-en-Velay.
*Lasteyrie (Robert de), professeur à l'École des chartes, à Paris.
Lastic (le Cte de), à Paris.
*Laudy, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Laurens, libraire, à Paris.
*Laurent, archiviste de l'Aude, à Carcassonne.
*Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste, à Mantes.
*Lecaron, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Lecestre, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Lechevallier, libraire, à Paris.
*Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Lefebvre, avoué, à Neufchâtel-en-Bray.
Lefeuvre, à Nantes.
Le Feuvre, libraire, à Jersey.
Lefèvre, rédacteur du *Constitutionnel*, à Paris.
*Lefèvre (André), à Paris.
*Lefèvre-Pontalis (Eugène), à Paris.
*Lefèvre-Pontalis (Germain), à Paris.
*Lefoullon, avoué, à Paris.
*Lefranc, à Noyon (Oise).
Legoyt, ancien chef de division au ministère des travaux publics, à Paris.
*Legrand (Léon), à Paris.
Legros fils, à Fécamp.
*Lelong, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Lemaire (Émile), à S.-Quentin.
Lemaître, libraire, à Valenciennes.
Le Mire (Noël), avocat, à Mirevent.
Lemoigne, libraire, à Paris (6 ex.).
*Lemonnier (H.), professeur d'his-

toire à l'École des beaux-arts, à Paris.
*Lempereur, archiviste de l'Aveyron, à Rodez.
Léotard, sous-bibliothécaire de la ville de Montpellier.
*L'Épinois (H. de), à Limeray (Indre-et-Loire).
Le Queu d'Entremeuse, à Nantes.
*Leroux (Alfred), archiviste de la Haute-Vienne, à Limoges.
Leroux (Ernest), libraire, à Paris.
Le Soudier, à Paris (6 ex.).
*Lespinasse (René de), à Paris.
*Le Vavasseur, à Paris.
Levêque, abbaye Sainte-Madeleine, à Marseille.
Lévis-Mirepoix (le duc de), au château de Léran.
*Lex, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.
Liénard, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun-sur-Meuse.
Limminghe (le comte de), au château de Gesves (Belgique).
Loeb (Isidore), à Paris.
Lorenz (Alf.), libraire, à Leipzig.
Loriferme (l'abbé), curé, à Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).
*Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.
*Loth, à Paris.
*Luce (Siméon), membre de l'Institut, chef de section aux Archives nationales, à Paris.
Ludlow (Th.-W.), à New-York.
*Maitre (L.), archiviste de la Loire-Inférieure, à Nantes.
*Mandrot (B. de), à Paris.
*Marais, à Paris.
Marcus, libraire, à Bonn.
*Marsy (Arthur de), conservateur du musée, à Compiègne.
*Martin (Henry), à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*Martineau, à Paris.
*Marty-Laveaux (Ch.), à Paris.
Mascré, ancien notaire, au Havre.
*Mas Latrie (L. de), membre de l'Institut, à Paris.
*Mas Latrie (René de), chef de bureau au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Massip, archiviste, à Privas.
Masson, à Amiens.
*Maulde (de), à Paris.
Maumus, avocat, à Mirande.
Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, à Paris.
Mayolez, libraire, à Bruxelles.
Meilheurat (V.), à Montcombroux (Allier).
Métérie, libraire, à Rouen.
*Meunier du Houssoy (Ern.), à Paris.
Mévil (Mme Sainte-Marie), à Viéville (Haute-Marne).
*Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, à Paris.
Michel, directeur de l'enregistrement, à Périgueux.
Millard, curé, à Reuves, par Sézanne (Marne).
Millescamps (G.), à Paris.
Miotat, à Paris.
Mireur, archiviste du Var, à Draguignan.
Moindrot, libraire, à Romorantin.
*Molard (Fr.), archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
*Molinier (Auguste), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
*Molinier (Émile), attaché au Musée du Louvre, à Paris.
Monery (L.), à Roanne.
Monléon (de), à Menton.
Monod (Gabriel), à Paris.
*Montaiglon (A. de), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Moranvillé, stagiaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Moré (Mme), libraire, à Paris.
*Morel-Fatio, secrétaire de l'École des chartes, à Paris.
*Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, à Nice.
*Mortet (Ch.), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

*Mortet (Victor), bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire, à Bordeaux.
Mulçay, libraire, à Chalon-sur-Saône.
Muquardt, libraire, à Bruxelles.
*Neuville (Didier), à Paris.
Nijhoff, libraire, à la Haye.
Nilsson, libraire, à Paris (6 ex.).
Noleval (Alfred), à Paris.
*Normand (Jacques), à Paris.
Olivier (Ém.), à la Société générale, à Lyon.
*Omont (Henri), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Ongania et Cie, à Venise.
Ortmans, à Paris.
*Paillard, ancien préfet, à Charly, près Cluny.
*Pajot (Léon), à Paris.
Paoli (Cesare), archiviste, à Florence.
*Paradis (l'abbé Aug.), à Paris.
Parent de Rozan, à Paris.
*Parfouru, archiviste du Gers, à Auch.
*Paris (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
*Pasquier, archiviste de l'Ariège, à Foix.
*Passy (Louis), député, à Paris.
*Pécoul (A.-L.), à Draveil.
*Pélicier (J.), archiviste de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
*Pelletan (Camille), député, à Paris.
*Périn (Jules), avocat, docteur en droit, à Paris.
*Perret, à Paris.
*Philippon (Georges), à Paris.
Picot, à Paris.
*Pontal, rédacteur au ministère de l'intérieur, à Paris.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.
Porquet, libraire, à Paris.
*Port (Célestin), correspondant de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.
Pottier (l'abbé), au Mans.
*Pougin (P.), à Paris.
Prevost, à Évreux.
*Prost (Bernard), rédacteur au ministère de l'instruction publique, à Paris.
*Prou, stagiaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Prudhomme, archiviste de l'Isère, à Grenoble.
Quantin, imprimeur, à Paris.
Quarré, libraire, à Lille.
*Raguenet (Octave), au château de Soulaire, par Orléans.
Rancogne (P. de), à Angoulême.
Ratyé (G.), au château d'Escanin (Bouches-du-Rhône).
Rault (l'abbé), au Mans.
*Raunié, à Paris.
*Raynaud (Gaston), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Rébouis, à Paris.
Reinwald, libraire, à Paris (6 ex.).
*Rendu (Armand), à Paris.
*Reynaud (F.), archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
Riant (le comte), membre de l'Institut, à Paris.
*Richard (Alfred), archiviste de la Vienne, à Poitiers.
*Richard (J.-M.), à Laval.
Richard (L.), à Paris.
Richemond (de), archiviste de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.
*Richou, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, à Paris.
Ripé, libraire, à Vendôme.
*Ripert-Monclar (François, marquis de), consul général, à Amsterdam.
Ristelhuber (P.), ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
*Rivain, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, à Saint-Mandé (Seine).
Rochambeau (le marquis de), à Rochambeau, près Vendôme.

*Rocquain (F.), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
Roserot, à Troyes.
Rosny (de), à Boulogne-sur-Mer.
Rothschild (la bibliothèque du baron de), à Paris.
*Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.
*Roy (Jules), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Rozière (Eugène de), membre de l'Institut, sénateur, à Paris.
Ruble (le baron de), à Beaumont-de-Lomagne.
Ruef, libraire, à Anvers.
*Saige (G.), conservateur des archives et de la bibliothèque du palais, à Monaco.
*Sainte-Agathe (de), à Besançon.
Salesses, capitaine du génie, à Briançon.
Salin (Patrice), chef de section au Conseil d'État, à Paris.
Sassenay (le marquis de), à Paris.
*Sculfort, industriel, à Maubeuge (Nord).
Séguenot, à Paris.
Seigneur (l'abbé), à Paris.
Senemaud, archiviste, à Mézières.
*Senneville (de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
*Sepet (Marius), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Servaux, chef de division adjoint honoraire au ministère de l'instruction publique, à Paris.
*Servois (G.), inspecteur général des bibliothèques et archives, à Paris.
Sickel (Th. von), professeur à l'Université de Vienne (Autriche).
Sidot, libraire, à Metz.
*Sœhnée, à Paris.
Soullier, à Paris.
*Soury (Jules), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Spithover, libraire, à Rome.
*Stein, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Stevens, à Paris.
*Tardieu (Amédée), bibliothécaire de l'Institut, à Paris.
*Tardif (Adolphe), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*Tardif (E.-J.), avocat, à Paris.
Techener (Léon), libraire, à Paris.
*Teilhard, à Sarcenat, par Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
*Terrat, professeur à l'Institut catholique, à Paris.
*Teulet, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Tholin (Georges), archiviste de Lot-et-Garonne, à Agen.
Thomas, libraire, à Paris.
*Thomas (Antoine), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Toulouse.
Thorin, libraire, à Paris (2 ex.).
Tieurny, à Hernicourt (Pas-de-Calais).
Tournouer (Henri), à Paris.
*Tranchant (Charles), ancien conseiller d'État, administrateur des messageries maritimes et des mines de la Loire, à Paris.
*Travers, ancien conseiller de préfecture, à Caen.
Trépagne, à Paris.
Treuttel et Wurtz, libraires, à Strasbourg (2 ex.).
Triger, au Mans.
Trübner, libraire, à Strasbourg (2 ex.).
*Tuetey (A.), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Vaesen, à Lyon.
Vallet de Viriville (Mme), à Paris.
*Valois (Noël), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Vaney, à Paris.
Vauvilliers, avoué, à Dijon.
Vauzelles (de), à Orléans.
*Vayssière, archiviste de la Corrèze, à Tulle.

*Vétault, bibliothécaire-archiviste, à Rennes.
*Veyrier du Muraud (l'abbé), vicaire à Saint-Georges de Belleville, à Paris.
Vieweg, libraire, à Paris.
Vignat, à Orléans.
*Villefosse (Ant. Héron de), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, à Paris.
*Villefosse (Étienne Héron de), ancien archiviste de la Nièvre, à Nevers.
*Viollet (Paul), bibliothécaire et archiviste de la Faculté de droit, à Paris.
Virey, à Paris.
Wagner, libraire, à Innsbruck.
Wailly (Natalis de), membre de l'Institut, à Paris.
Wallon (H.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
Watteville (le baron de), directeur honoraire au ministère de l'instruction publique.
Welter, libraire, à Paris.
*Welvert, rédacteur au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Wescher, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES[1].

Pages

Une charte française de Jean, sire de Joinville, en double exemplaire scellé, par G. Saige 5

Notice sur la vie et les travaux d'Étienne Martellange, architecte des jésuites (1569-1641), d'après des documents inédits conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, par Henri Bouchot 17

Petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442, publiée par Germain Lefèvre-Pontalis 53

La série des registres pontificaux du XIIIe siècle, par Georges Digard 80

Poésies latines du ms. add. A. 44 de la Bodléienne 88

Inventaire de la bibliothèque de Saint-Gildas en Berry, par Ch. Kohler 98

Une réception au Temple. Alexandre de Vendôme, 1er février 1604, par H. de Curzon 106

Le premier catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau sous Henri II. Notice du ms. Nani, 245, de Venise, par H. Omont 201

Catalogue des dessins d'Étienne Martellange, architecte des jésuites (1605-1634), précédemment attribués à François

1. Résolution adoptée par la Société de l'École des chartes, dans la séance du 24 juin 1886 : « A partir du volume actuellement en cours, tome XLVII, année 1886, chaque volume de la *Bibliothèque* aura deux tables : la première comprendra les titres des articles de fonds, dans l'ordre de leur publication, et les titres des autres parties du recueil (*Bibliographie*, *Livres nouveaux*, *Chronique et Mélanges*, *Liste des souscripteurs*); dans la seconde table trouveront place, dans un seul ordre alphabétique, les titres des articles de fonds, insérés à leurs mots caractéristiques, les ouvrages analysés dans la *Bibliographie* et le dépouillement de la *Chronique* et des *Mélanges*.

« La liste des souscripteurs sera placée avant les tables. »

Stella, conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, par Henri Bouchot 208
Fragments de chartes du xe siècle, provenant de Saint-Julien de Tours, recueillies sur les registres d'état civil d'Indre-et-Loire, par Ch. de Grandmaison (suite et fin). 226
Inscriptions chrétiennes du Vivarais, par l'abbé Auguste Paradis 274
Étude sur le chœur de l'église de Saint-Martin-des-Champs à Paris, par Eugène Lefèvre-Pontalis. 345
Voyage des députés de Bourgogne à Blois (1483); élection des députés de la Bourgogne aux états généraux de 1484; la Bourgogne aux états généraux de 1484; par P. Pélicier . . 357
Les huissiers du parlement de Paris, 1300-1420, par Félix Aubert 370
Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard. Notice sur un manuscrit provenant de la Grande-Chartreuse, par Paul Fournier. 394
De l'enceinte du faubourg méridional de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste, par Fernand Bournon 418
Germain Demay, par Siméon Luce 473
Relations de Charles VI avec l'Allemagne en 1400, par H. Moranvillé 489
Un épisode des rapports d'Alexandre VI avec Charles VIII. La bulle pontificale trouvée sur le champ de bataille de Fornoue, par H.-François Delaborde 512
Valeur historique de la Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458), par Guillaume Gruel. Étude critique, par Achille Le Vavasseur . . 525
Le suffixe *-iacus, -iaca,* par H. d'Arbois de Jubainville . . . 633
Bible de Charles V et autres manuscrits du chapitre de Girone, par Auguste Brutails. 637
Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII (1295), publié par Émile Molinier (suite et fin) 646

Bibliographie 118, 288, 425, 566, 668
Livres nouveaux 160, 312, 435, 585
Chronique et mélanges 171, 332, 446, 604, 692
Liste des souscripteurs 697

TABLE ALPHABÉTIQUE[1].

Abbaye d'Ainay, 465, 614; de Corbie, 196; de Cysoing, 671; de Saint-Éloi de Noyon, 695; de Saint-Gildas, 98; de Saint-Julien de Tours, 226; de Saint-Ouen de Rouen, 566.
Académie (officiers d'), 180, 335, 467, 609.
Académie des inscriptions : antiquités de la France, 462, 611; écoles d'Athènes et de Rome, 180, 619, 624; élection de M. Héron de Villefosse, 179; de M. Viollet, 692; programme des concours, 623; séance annuelle, 610; M. Jourdain, 456; M. de Wailly, 604.
Académie des sc. morales : élection de M. Cucheval-Clarigny, 179.
Académie française : prix décernés à MM. Bémont, 181; Clédat, 181; Desjardins, 625.
Adéraldus, abbé, 627.
Adversaire de saint Bernard, 394.
Affaires étrangères : archives, 129.
Afrique septentrionale, 575.
Agen : commune, 692.
Agnès Sorel, 617.
Agricole (vie) dans le Haut-Maine, 574.
Ainay : cartulaire, 465, 614.
Albanès : évêques de Provence, 613.
Alexandre VI et Charles VIII, 512.
Alishan : Sissouan, etc., 155.
Allemagne : Réformation, 443; relations avec Charles VI, 489. — Berlin, 193; Francfort, 196; Nuremberg, 342; Trèves, 298, 627.
Allemagne (H. d'), archiviste paléographe, 693; thèse, 692.
Ambassadeurs en Angleterre, 129.
Amboise (Georges d'), 692.
Amiens : nécrologe, 137; pontifical, 135.
Analecta novissima, 470.

1. Voy. ci-dessus, p. 708, note 1.

André (Ed.), archiviste paléographe, 175 ; thèse, 174. — Compte-rendu : Dictys et Darès, 581.
Angleterre : ambassadeurs, 129 ; Édouard Ier et II, 692. — Leicester, 181, 427 ; Londres, 693 ; Oxford, 88.
Anjou : armorial, 304 ; Geoffroy Martel, 692.
Antipape : P. de Corvara, 173.
Antiquités (concours des) de la France, 462, 611.
Appels de Guyenne, 692.
Arbois de Jubainville (H. d'), vice-président de la Société de l'École des chartes, 333. — Le suffixe *-iacus, -iaca,* 633.
Arc (Jeanne d'), 122, 472, 617.
Archives des affaires étrangères, 129 ; de Francfort, 196 ; de Loir-et-Cher, 180 ; de la marine, 335 ; nationales, 176, 182 ; du Poitou, 139 ; de Romorantin, 304 ; du Vatican, 80, 180.
Archivistes paléographes, 175, 692.
Arménie : Sissouan, etc., 155.
Armorial d'Anjou, 304.
Arrêts du conseil d'État, 682.
Art (histoire de l'), 580.
Athènes (écoles d') et de Rome, 180, 609, 619, 624.
Athéniens : éducation, 611.
Aube : statistique monumentale, 611.
Aubert (F.). — Huissiers du parlement, 370.
Auch : lettres de M. d'Étigny, 574.
Augustin (homélie attribuée à saint), 294.
Autel (consécration d'un), 632.
Autriche : *Mittheil. des Inst.,* 292. — Vienne, 157.
Autun : collège, 174.
Auvergne : *Spicilegium Brivatense,* 308.
Avignon : librairie des papes, 158.
Avocats au parlement, 131.
Barbier de Montault : trésor de Trèves, 298.
Barthélemy (Anatole de). — Compte-rendu : sceau de Hoja, 144.
Batiffol (l'abbé). — Épître de Théonas, 336.
Baudon de Mony (Ch.), archiviste paléographe, 175 ; thèse, 172.
Bayet : histoire de l'art, 580.
Béarn : états, 171 ; Gaston VIII, 692.
Beaucourt (G. de) : Charles VII, 118, 616.
Beaurepaire (Ch. de), officier de l'instruction publique, 335.
Beauvillé (V. de) : pontifical d'Amiens, 135.
Bède : ms. copié par Orderic Vital, 629.
Bellemain (A.), archiviste paléographe, 175 ; thèse, 174.
Belsheim (J.) : *codex Vindobonensis, epistulæ Paulinæ,* 157.
Bémont (Ch.) : S. de Montfort, 181, 427. — Compte-rendu : Roumains, 145.

Berlin : bibliothèque royale, 193.
Bernard (saint) : un adversaire, 394.
Bernham (David de) : pontifical, 142.
Berry : Saint-Gildas, 98.
Bèze (Claude de), 694.
Bible de Charles V à Girone, 637.
Bibliografia della mon. di Savoia, 143. — *Bibliographia liturgica,* 430.
Bibliothèque de Berlin, 193 ; Bodléienne, 88 ; de Corbie, 196 ; nationale, 17, 208 ; de Pau, 312 ; de Rome, 181, 288, 668 ; de Saint-Gildas, 98 ; Sainte-Geneviève, 179. — Bibliothèques universitaires, 180.
Bimbenet : écoliers à Orléans, 303.
Bisson de Sainte-Marie (R.), 608.
Blois : voyage des députés de Bourgogne, 357.
Bodléienne (bibliothèque) : poésies latines, 88.
Boniface VIII : trésor, 646.
Bonnassieux (P.). — Comptes-rendus : lettres de M. d'Étigny, 574 ; vie agricole dans le Haut-Maine, 574.
Bonnier (Ch.) : thèse, 692.
Bordin (prix), 618.
Borel (F.-A.), archiviste paléographe, 176 ; thèse, 173.
Bouchot (H.), officier d'académie, 467. — Martellange, 17, 208.
Bourgogne : cour, 174 ; députés aux états, 357 ; écorcheurs, 173.
Bournon (F.) : arch. de Romorantin, 304. — Enceinte mérid. de Paris, 418.
Bretagne : Arthur de Richemont, 172, 525.
Breton (Guillaume le), 463, 613.
Brièle, officier de l'instruction publique, 609.
Brioude : *spicilegium Brivatense,* 308.
Bruel (A.), membre de la commission de comptabilité, 333. — Comptes-rendus : cartulaire de Cysoing, 671 ; Jeanne d'Arc, 122 ; *spicilegium Brivatense,* 308.
Brutails (A.), officier d'académie, 180. — Bible de Charles V et autres mss. de Girone, 637.
Bulle trouvée sur le champ de bataille de Fornoue, 512.
Bureau de la Société de l'École des chartes, 333.
Cadier (L.), archiviste paléographe, 175 ; membre de l'École de Rome, 609 ; thèse, 171.
Cantiones (piae), 585.
Capitulaires, 623.
Cardinal : Georges d'Amboise, 692.
Carini : *paleografia,* 425.
Carolingiens : *Genealogia,* 341 ; monnaies, 615.
Cartulaires d'Ainay, etc., 465, 614 ; de Cysoing, 671.
Caspari : *Augustin beilegte Homilia,* 294.
Castillon (de) : correspondance, 129.

Catalogne, 172.
Catalogue de la bibliothèque de Pau, 312. — Voy. Manuscrits.
Cathédrale de Sées, 692.
Cédule relative à la consécration d'un autel, 632.
Cerise (le baron), chevalier de la Légion d'honneur, 609.
César (roman de), 694.
Chabaneau : prix de la Grange, 619.
Chabannes (Antoine de), 692.
Chaire française au moyen âge, 577.
Châlons-sur-Marne : Notre-Dame-en-Vaux, 615.
Champagne (nation de) à Orléans, 303.
Champeaux (Guillaume de), 692.
Chapitre de Girone, 637 ; de Vincennes, 174.
Charente : la Rochefoucauld, etc., 433.
Charles IV, 173 ; V, 342, 637 ; VI, 489 ; VII, 118, 616 ; VIII, 512.
Charpin-Feugerolles (de) : cartulaires, 465, 614.
Chartes de Douai, 692 ; de Joinville, 5, 468 ; de Saint-Julien de Tours, 226.
Chartres : trésor, 298.
Chartreuse (Grande-) : un ms., 394.
Chassaing (A.) : *spicilegium Brivatense,* 308.
Châteaux : la Rochefoucauld, etc., 433.
Chatelain : paléographie des classiques latins, 200.
Chevalier (U.) : compte de R. de Louppy, 567.
Chinois (dictionnaire), 619.
Chœur de Saint-Martin-des-Champs, 345.
Chronique d'Arthur de Richemont, 172, 525; de Guyenne, 53 ; de Normandie, 619, 624; parisienne, 614.
Cilicie arménienne, 155.
Clédat (L.) : prix à l'Académie française, 181.
Clerc : états de Franche-Comté, 573.
Codex aureus, 627 ; *Vindobonensis,* 157. — *Codices mss. Palatini græci,* 288 ; *latini,* 668.
Collège d'Autun, 174.
Collezione fiorentina di fac-simili, 471.
Collilieux : Dictys et Darès, 581.
Commissions de la Société de l'École des chartes, 333.
Commune d'Agen, 692; de Noyon, 173.
Compte de R. de Louppy, 567.
Connétable : Richemont, 172, 525.
Consécration d'un autel, 632.
Conseil d'État : inventaire des arrêts, 682.
Corbie : manuscrits, 196.
Corporation des serruriers, 692.
Correspondance de Castillon et Marillac, 129.

Corvara (Pierre de), 173.
Couderc (C.), archiviste paléographe, 175; thèse, 173.
Coussemaker (I. de) : cartulaire de Cysoing, 671.
Coutumes de Lorris, 567.
Couvreur : dictionnaire chinois, 619.
Coyecque (E.), archiviste paléographe, 693; thèse, 692.
Crète : Dictys, 581; numismatique, 618.
Cucheval-Clarigny, membre de l'Académie des sciences morales, 179.
Cugnoni : *Aeneas Sylvius,* 294.
Curzon (H. de). — Une réception au Temple, Alexandre de Vendôme, 106. — Comptes-rendus : arch. hist. du Poitou, 139; hist. de l'art, 580; meubles de la Rochefoucauld, 433; tapisserie, 140; trésors de Chartres, de Trèves, 298.
Cysoing : cartulaire, 671.
Dammartin (A. de Chabannes, comte de), 692.
Darès de Phrygie, 581.
Dauphiné, 567.
Découvertes de J. Vignier, 335, 471.
Delaborde (Fr.) : Rigord et G. le Breton, 453, 613. — Alexandre VI et Charles VIII, 512.
Delachenal (R.) : avocats au parlement, 131; secrétaire adjoint de la Société de l'École des chartes, 333.
Delalande-Guérineau (prix), 619.
Delaville le Roulx (J.). — Compte-rendu : armorial d'Anjou, 304.
Delisle (L.), membre de la commission de publication, 333. — Mss. de Corbie, 196; M. Jourdain, 459; thèses, 171. — Comptes-rendus : *analecta,* 470; *bibliogr. liturgica,* 430; *codex Vindob., epist. Paulinae,* 157; *codices Palatini,* 668; exposition liturgique, 693; *fac-simili,* 471; Gundreda, 427; Hugues de Saint-Victor, 429; *piae cantiones,* 585; pontifical d'Amiens, 135; de S.-André, 142; *regesta,* 469; tropes, 626.
Demay (Germain), 473.
Denais : armorial d'Anjou, 304.
Députés de Bourgogne à Blois, 357.
Desjardins (G.) : Petit-Trianon, 625.
Dictys de Crète, 581.
Digard (G.) : travaux à Rome, 180. — Registres pontif. du XIIIe s., 80.
Diplomatique pontificale, 80, 180.
Diplome (unedirte), 425.
Domaine royal : condition des juifs, 692.
Dominicains, 301.
Douai : chartes, 692.
Douais : Frères prêcheurs en Gascogne, 301.
Drumont : France juive, 467.
Dualistes musulmans, 618.

Duchalais (prix), 615.
Duckett : *Gundreda of Warenne,* 427.
Ducom (A.) : thèse, 692.
Du Fresne de Beaucourt : Charles VII, 118, 616.
Dupond (A.), archiviste paléographe, 693 ; thèse, 692.
Dupont (Edm.), 176.
Durand (G.). — Comptes-rendus : nécrologe d'Amiens, 137 ; verrerie, 431.
Durier (C.), 692.
Durrieu (P.) : Gascons en Italie, 462, 612.
Écoliers à Orléans, 303.
École des chartes : archivistes paléographes, 175, 692 ; élèves nouveaux, 608 ; examens, 446 ; Société, 333 ; thèses, 171, 692.
Écoles d'Athènes et de Rome, 180, 609, 619, 624.
Écorcheurs en Bourgogne, 173.
Écosse : Saint-Andrews, 142.
Édesse, 624.
Édouard Ier et II, 692.
Église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons, 615 ; Saint-Martin-des-Champs de Paris, 345 ; Saint-Nizier de Lyon, 174 ; Saint-Ouen de Rouen, 566. — Églises romanes du diocèse de Mâcon, 692.
Élection épiscopale au XIIe siècle, 131.
Émaillerie, 431.
Enceinte méridionale de Paris, 418.
Énigme historique : les Roumains, 145.
Epistulae Paulinae, 157.
Espagne : Catalogne, 172 ; Girone, 637 ; Hoja, 144.
Estaintot (d') : fouilles de Saint-Ouen, 566.
État civil (registres d') d'Indre-et-Loire, 226.
États de Basse-Navarre, 692 ; de Béarn, 171 ; de Franche-Comté, 573 ; généraux, 357.
Étigny (d') : lettres et mémoires, 574.
Eure-et-Loir, 689. — Chartres, 298.
Évangéliaire géorgien, 627.
Évangiles : *codex Vindobonensis,* 157.
Évêques : de Paris, 131 ; de Provence, 612.
Ewald : *regesta,* 469.
Examens de l'École des chartes, 446.
Exposition de livres liturgiques, 692.
Fac-similés : *collezione fiorentina,* 471.
Farges (L.) : corresp. de Castillon, 129 ; officier d'académie, 180.
Fastes de la Narbonnaise, 615.
Faubourg méridional de Paris, 418.
Faucon (M.) : libraire des papes, 158.
Féodale (géographie) du Perche, 692.

Fichot : statistique monumentale de l'Aube, 611.
Flamare (H. de). — Acte de baptême de Gaignières, 341.
Fleury (P. de) : meubles de la Rochefoucauld, 433.
Florence : *collez. di fac-simili,* 471.
Foires de Genève, 173.
Foix : comtes, 172.
Fontainebleau : mss. grecs, 201.
Forez : cartulaire des francs-fiefs, 465, cf. 614.
Fornoue (bataille de), 512.
Fouilles de Saint-Ouen de Rouen, 566.
Fournier (P.). — Un adversaire de saint Bernard et de P. Lombard, 394. — Comptes-rendus : élection de Maurice de Sully, 131; inventaire des arrêts du conseil, 682.
Français : chaire, 577 ; chartes, 5, 468, 692 ; grammaire, 181 ; mss. à Rome, 181, 624 ; Société des anciens textes, 182.
France juive, 467.
Francfort-sur-le-Mein : archives, 196.
Franciscains, 173.
Franche-Comté : états, 573.
Fréminville (J. de), archiviste paléographe, 175 ; thèse, 173.
Frères mineurs, 173 ; prêcheurs, 301.
Froment (A.), archiviste paléographe, 693 ; thèse, 692.
Gaignières (R. de) : acte de baptême, 341 ; son dessinateur, 343.
Gariel : monnaies carolingiennes, 615.
Garnier (B.) : fondation, 610.
Garnier (Ed.) : verrerie, 431.
Gascogne : Frères prêcheurs, 301. — Gascons en Italie, 462, 612.
Gaston VIII de Béarn, 692.
Gautier (Ed.), archiviste paléographe, 175 ; sa thèse, 174.
Gautier (L.) : tropes, 626.
Genealogia Karolorum, 341.
Genève : foires, 173.
Geoffroy Martel, 692.
Géographie du Perche, 692.
Géorgien (évangéliaire), 627.
Gerbaux (F.), officier d'académie, 180. — Mandement de Charles V, 342.
Gers : Auch, 574.
Gillard : souvenirs d'Eure-et-Loir, 689.
Girard (P.) : prix à l'Institut, 611.
Girone : mss., 637.
Gobert (prix), 616.
Gondrée de Warenne, 427.
Grammaire de la vieille langue française, 182.
Grand (E.-D.), archiviste paléographe, 175 ; thèse, 174.

Grand maître : A. de Chabannes, 692.
Grandmaison (Ch. de). — Chartes du xe siècle, provenant de Saint-Julien de Tours, 226.
Grandmaison (L. Loizeau de), archiviste paléographe, 693 ; thèse, 692.
Grecs (mss.) de Fontainebleau, 201 ; du Vatican, 288, 694.
Grignon : Notre-Dame-en-Vaux de Châlons, 615.
Gruel (Guillaume) : chronique d'Arthur de Richemont, 172, 525.
Guiffrey (J.) : tapisserie, 140. — Comptes-rendus : catalogue de la bibliothèque de Pau, 312 ; Renaissance en France, 125.
Guigue, père et fils : cartulaires, 465, 614.
Guigue (Cl.-M.), officier de l'instruction publique, 467.
Guilhiermoz (P.), secrétaire de la Société de l'École des chartes, 333.
Guillaume le Breton, 463, 613.
Gundreda of Warenne, 427.
Guyenne : appels, 692; chronique, 53.
Hanotaux (G.), député, 335 ; membre de la commission des archives de la marine, 335.
Hauréau : Hugues de Saint-Victor, 429.
Havet (J.), membre adjoint de la commission de publication, 333. — Découvertes de J. Vignier, 325, 471. — Comptes-rendus : fouilles de Saint-Ouen de Rouen, 566 ; Simon de Montfort, 427 (cf. 181).
Heiss : médailleurs, 615.
Hellot : chronique parisienne, 614 ; Héricourt-en-Caux, 138.
Henri II, 201 ; IV, 682.
Héricourt-en-Caux, 138.
Héron de Villefosse, membre de l'Académie des inscriptions, 179 ; conservateur au Louvre, 179.
Heuzey (L.) : écoles d'Athènes et de Rome, 180.
Hiélard, officier d'académie, 609.
Hincmar : *de ordine palatii*, 466, 614.
Histoire d'Agen, 692 ; de l'art, 580; des avocats, 131 ; de Charles VII, 118, 616 ; ecclésiastique de Bède, 629; des états de Franche-Comté, 573 ; des serruriers, 692 ; de la tapisserie, 140 ; de la verrerie, 431.
Hoja : sceau, 144.
Hôtel-Dieu de Paris, 692.
Huart (Cl.) : sectes musulmanes, 618.
Hugues de Saint-Victor, 429.
Hugues (A.-J.-B.), archiviste paléographe, 175 ; thèse, 174.
Huissiers du parlement, 370.
-Iacus, -iaca, 633.
Image du monde, 174.
Indre : Saint-Gildas, 98.
Indre-et-Loire : registres d'état civil, chartes de S.-Julien de Tours, 226.
Ingold : J. Vignier, 471.

Inscriptions du Vivarais, 274.
Institut, voyez Académie.
Instruction publique : officiers, 180, 335, 467, 609 ; secr. du ministre, 609.
Inventaire des arch. des aff. étrangères, 129; des Arch. nat., arrêts du conseil d'État, 682; des arch. de Romorantin, 304; de la bibl. de Saint-Gildas, 98; des meubles de la Rochefoucauld, 422; du trésor du saint-siège, 646.
Isère : Grande-Chartreuse, 394.
Isnard (A.), archiviste paléographe, 694; thèse, 692.
Italie : bibliographie, 143 ; Gascons, 462, 612. — Florence, 471; Fornoue, 512. — Voy. Rome.
Itinéraire de Wissant à Lyon, 197.
Jaffé : *regesta,* 469.
Jarry (E.), archiviste paléographe, 693; thèse, 692.
Jean XXII, 173.
Jeanne d'Arc, 122, 472, 617.
Jésuites : architecte, 17, 208.
Joinville : chartes françaises, 5, 468.
Joret : Tavernier, 306.
Josse : pontifical d'Amiens, 135.
Joubert : vie agricole dans le Haut-Maine, 574.
Jourdain (Charles), 456.
Jubainville (d'Arbois de), voyez Arbois.
Juifs du domaine royal, 692. — La France juive, 467.
Julien (prix Stanislas), 619.
Kaltenbrunner : *regesta,* 469.
Kaulek : correspondance de Castillon et Marillac, 129.
Klemming : *piae cantiones,* 585.
Kohler, sous-bibliothécaire à Sainte-Geneviève, 179. — Inventaire de la bibl. de S.-Gildas, 98. — Compte-rendu : arch. de Romorantin, 304.
Labrouche (P.), archiviste paléographe, 693; thèse, 692.
Lacombe (P.), chevalier de la Légion d'honneur, 609.
La Grange (prix de), 619.
Laloy (E.), archiviste paléographe, 693 ; thèse, 692.
Langlois (Ch.-V.). — Itinéraire de Wissant à Lyon, 197.
Langlois (Ernest) : travaux à Rome, 181, 620, 624.
La Rochefoucauld (François VIII de), 433.
Lasteyrie (R. de), membre de la commission de publication, 333.
Latines (poésies), 88, 694.
Latins (mss.) du Vatican, 668.
Lazard (L.), archiviste paléographe, 693; thèse, 692.
Lebègue : Narbonnaise, 615.
Lebeurier (l'abbé), 333.
Lecestre (L.). — Comptes-rendus : Charles VII, 118; université d'Orléans, 303.

Lecoy de la Marche : chaire française, 577.
Lefèvre-Pontalis (Eugène). — Chœur de Saint-Martin-des-Champs, 345.
Lefèvre-Pontalis (Germain) : corresp. de Castillon et Marillac, 129. — Petite chronique de Guyenne, 53.
Lefranc (Abel), archiviste paléographe, 175; thèse, 173.
Légion d'honneur, 180, 335, 609.
Législation des capitulaires, 623.
Le Grand (Léon). — Itinéraire de Wissant à Lyon, 197.
Leicester (Simon de Montfort, comte de), 181, 427.
Le Mercier (Jean), 172, 464, 613.
Léon Ier d'Arménie, 155.
Lettres de M. d'Étigny, 574.
Le Vavasseur (A.), archiviste paléographe, 177; thèse, 172. — Valeur de la chronique d'Arthur de Richemont, 525.
Librairie des papes, 158.
Linguistique : chartes de Douai, 692.
Liturgie : bibliographie, 430; exposition, 692.
Livres nouveaux, 160, 312, 435, 585.
Loewenfeld : *regesta,* 469.
Loir-et-Cher : archiviste, 180. — Blois, 357; Romorantin, 304.
Loir : Saint-Sauveur, 465, cf. 613.
Loire (Haute-) : Brioude, 308.
Loiret : Lorris, 567; Orléans, 303.
Loiseleur : université d'Orléans, 303.
Loizeau de Grandmaison, voy. Grandmaison.
Lombard (P.) : un adversaire, 394.
Londres : exposition liturgique, 693.
Loriquet, officier d'académie, 180.
Lorris : coutumes, 567.
Lot-et-Garonne : Agen, 692.
Louis le Gros, 426.
Louis d'Orléans, 198, 692.
Louppy (R. de), gouverneur du Dauphiné, 567.
Louvre : M. Héron de Villefosse, conservateur, 179.
Luc (saint) : *codex Vindobonensis,* 157.
Luce (Siméon). — G. Demay, 473. — Compte-rendu : Tavernier, 306.
Luchaire : Louis le Gros, 426.
Lyon : itinéraire, 197; Saint-Nizier, 174.
Mâcon : églises romanes du diocèse, 692.
Magreb, 575.
Maine (Haut-) : vie agricole, 574.
Maizières (Philippe de), 692.
Manneville (H. de), archiviste paléographe, 693; thèse, 602.
Manno : *bibliogr. della mon. di Savoia,* 144.

Manuscrits de Corbie, 196; de Fontainebleau, 201; de Girone, 637; de la Grande-Chartreuse, 394; de Noyon, 695; de Rome, 181, 288, 624, 669, 694; de Rouen, copié par O. Vital, 629; de Venise, 201. — Notices et extraits, 578.
Marc (saint) : *codex Vindobonensis,* 157.
Marcel (Étienne), 674.
Maréchal : Saintrailles, 174.
Marillac (de) : correspondance, 129.
Marine : archives, 335.
Marlet (L.), archiviste paléographe, 175; thèse, 174.
Marne : Châlons, 615.
Martel (Geoffroy), 692.
Martellange (Étienne), 17, 208.
Martin (H.), officier de l'instruction publique, 609.
Marty-Laveaux. — Discours à la Société des anciens textes, 182.
Mas Latrie (L. de) : relations de l'Afrique avec les nations chrétiennes, 575. — M. Jourdain, 460.
Maulde (R. de). — Portrait de Louis d'Orléans, 198.
Maury (A.). — M. Dupont, 176.
Médailleurs, 615.
Mellon (saint), 139.
Mély (F. de) : trésor de Chartres, 298.
Mercier (Jean le), 172, 464, 613.
Méridional (faubourg) de Paris, 418.
Mérovingiennes (sépultures), 566.
Meubles de la Rochefoucauld, 433.
Meyer (P.). — Lettre au *Temps,* 467; rapport à la Société des anciens textes, 186.
Mineurs (Frères), 173.
Ministère des aff. étr., 129; de l'instr. publ., 609; de la marine, 335.
Missels : bibliographie, 430.
Mittheilungen d. Inst. f. österr. Gesch., 298.
Molinier (Auguste). — Comptes-rendus : Héricourt-en-Caux, 138; Louis le Gros, 426; *paleografia,* 425.
Molinier (Émile), officier d'académie, 335. — Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII, 646.
Monnaies carolingiennes, 615.
Montaiglon (A. de), président de la Société de l'École des chartes, 333.
Montfort (Simon de), 181, 427.
Montgomery (Gabriel de), 174.
Moranvillé (H.), archiviste paléographe, 175; J. Le Mercier, 172, 464, 613. — Relations de Charles VI avec l'Allemagne, 489. — Compte-rendu : *Aeneas Sylvius,* 214.
Morel-Fatio (A.), membre de la commission de comptabilité, 333.

Mort, voy. Nécrologie. — Mort d'Étienne Marcel, 674.
Mortet (Ch.), officier d'académie, 467.
Mortet (V.) : élection épiscopale au XIIe s., 131.
Mühlbacher : *Mitth. d. Instituts,* 292; *unedirte Diplome,* 425.
Musée du Louvre, 179.
Musulmanes (sectes), 618.
Narbonnaise : fastes, 615.
Navarre (Basse-) : états, 692.
Nécrologe d'Amiens, 137.
Nécrologie : MM. Bisson de Sainte-Marie, 608; Demay, 473; Dupont, 176; Durier, 692; Jourdain, 456; Lebeurier, 333; de Wailly, 604.
Neuville (D.), chevalier de la Légion d'honneur, 335.
Nord : Cysoing, 671; Douai, 692.
Normandie : chronique, 619, 624.
Notices et extraits des mss., 578.
Notre-Dame-en-Vaux (église) de Châlons, 615.
Noyon : commune, 173; manuscrit, 695.
Numismatique (prix de), 615; de Crète, 618.
Nuremberg : mandement de Charles V, 342.
Oc (langue d') : mss. à Rome, 181, 624.
Odile (sainte), 472.
Officiers d'académie et de l'instruction publique, 180, 335, 467, 609.
Oïl (langue d') : mss. à Rome, 181, 624.
Oise : Noyon, 173, 695.
Olivet (Mme d') : rouleau, 574.
Omont (H.), membre de la commission de publication, 333. — Mss. grecs de Fontainebleau, 201; du Vatican, 694. — Compte-rendu : mss. grecs du Vatican, 288.
Orderic Vital (ms. copié par), 629.
Ordine (de) palatii, 466, 614.
Orléans : université, 303.
Orléans (Louis d'), 198, 692.
Orne : Sées, 692.
Oxford : Bodléienne, 88.
Palatii (de ordine), 466, 614.
Palatins (mss.), 288, 668.
Paleografia (sommario di), 425.
Paléographie des classiques latins, 200.
Palustre (L.) : Renaissance en France, 124; trésor de Trèves, 298.
Papes : diplomatique, 180; librairie, 158; *regesta,* 469; registres, 80; trésor, 646. — Alexandre VI, 412; Boniface VIII, 648; Jean XXII, 173; P. de Corvara, antipape, 173; Urbain V, 624.
Paradis (l'abbé A.). — Inscriptions du Vivarais, 274.
Parfouru : lettres de M. d'Étigny, 574.

Paris : Arch. nat., 176, 682; Bibl. nat., 17, 208; chronique, 614; enceinte, 418; évêque, 131; Hôtel-Dieu, 692; Louvre, 179; Ét. Marcel, 674; parlement, 131, 370, 692; Saint-Germain-des-Prés, 157; Saint-Martin-des-Champs, 345; Sainte-Geneviève (bibliothèque), 179; Société de l'histoire de Paris, 335.
Paris (G.), officier de la Légion d'honneur, 609. — M. Jourdain, 456; M. de Wailly, 604; séance annuelle de l'Acad. des inscriptions, 610.
Parlement : appels de Guyenne, 692; avocats, 131; huissiers, 370.
Pas-de-Calais : Wissant, 197.
Pau : bibliothèque, 312; généralité, 574.
Paul (saint) : *epistulae,* 157.
Pauvreté du Christ, 173.
Pélicier (P.). — Voyage des députés de Bourgogne à Blois, 357.
Perche : géographie, 692.
Pfister : le roi Robert, 618.
Philippe-Auguste : enceinte de Paris, 418; historiens, 463, 613.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 174.
Phrygie (Darès de), 581.
Piae cantiones, 585.
Picardie (nation de) à Orléans, 303.
Piccolomini (Énéas Sylvius), *Opera,* 294.
Pie II, *Opera,* 294.
Pitra : *analecta novissima,* 470.
Poésies latines de la Bodléienne, 88; de Claude de Bèze, 694.
Poitou : archives historiques, 139.
Pontifical d'Amiens, 135; de Saint-André en Écosse, 142.
Port (C.). — Prêt d'un roman de César, 694.
Portrait de Louis d'Orléans, 198.
Prêcheurs (Frères), 301.
Prêt d'un roman de César, 694.
Promis : *bibliogr. della mon. di Savoia,* 143.
Prou (M.) : coutumes de Lorris, 567; Hincmar, 466, 614; travaux à Rome, 620, 624. — Compte-rendu : compte de R. de Louppy, 567.
Provençaux (mss.) à Rome, 181, 624.
Provence : évêques, 612.
Pyrénées (Basses-) : Pau, 312, 574. — Cf. Béarn, 171, 692; Navarre, 692.
Réception au Temple : Alexandre de Vendôme, 106.
Réformation (Société de l'histoire de la), 343.
Registres d'état civil, 226; pontificaux, 80.
Regnauld : rhétorique sanscrite, 619.
Renaissance en France, 125; médailleurs, 615.
Rhône : Ainay, 465, 614; Lyon, 174, 197.
Riant (comte). — Comptes-rendus : Afrique, 575; Sissouan, 155.
Richard (L.), archiviste paléographe, 175; thèse, 173.

Richemont (Arthur de), 172, 525.
Rigord, 463, 613.
Robert, roi de France, 618.
Rochefoucauld (la) : château, 433.
Rocquain (F.), chevalier de la Légion d'honneur, 180; membre de la commission de comptabilité, 333. — M. Dupont, 179.
Rois d'Angleterre : Édouard Ier et II, 672. — Roi d'Arménie : Léon Ier, 155. — Rois de France : Carolingiens, 341, 615; Charles IV, 173; Charles V, 342; Charles VI, 489; Charles VII, 118, 616; Charles VIII, 512; Henri II, 201; Henri IV, 674; Louis VI, 426; Philippe II, 418, 463, 613; Robert, 618.
Roman de César, 694.
Romane (chartes en langue) de Douai, 692.
Romanes (églises) du diocèse de Mâcon, 692.
Romanet (O. de), archiviste paléographe, 693; thèse, 692.
Rome : archives, 80, 180; bibliothèques, 181, 288, 624, 669, 694; école française, 180, 609, 620, 624. — Voy. Papes.
Romorantin : archives, 304.
Roscelin et G. de Champeaux, 692.
Rossi (de) : mss. du Vatican, 668.
Roth : sainte Odile, 472.
Rouen : Saint-Ouen, 566.
Roumains au moyen âge, 145.
Roussel, archiviste de Loir-et-Cher, 180.
Roze : nécrologe d'Amiens, 137.
Russie : Saint-Pétersbourg, 157.
Sacrilegiis (de), attribué à saint Augustin, 294.
Saige (G.). — Charte de Joinville, 5.
Saint-Andrews : *pontificale,* 142.
Saint-Éloi de Noyon : ms., 695.
Saint-Germain-des-Prés : *codex Sangermanensis,* 157.
Saint-Gildas en Berry : bibliothèque, 98.
Saint-Julien de Tours : chartes, 226.
Saint-Martin-des-Champs : chœur, 345.
Saint-Nizier (église) de Lyon, 174.
Saint-Ouen (église) de Rouen, 566.
Saint-Pétersbourg : *codex Petropolitanus,* 157.
Saint-Sauveur-en-Rue : cartulaire, 465, cf. 613.
Saint-siège, voy. Papes.
Saint-Victor (Hugues de), 429.
Sainte-Geneviève (bibliothèque) : M. Kohler, 179.
Saintrailles (Poton de), 174.
Salone, secrétaire du ministre de l'instruction publique, 609.
Sandret. — Charte de Joinville, 468.

Sanscrite (rhétorique), 619.
Saône-et-Loire : Autun, 174; Mâcon, 692.
Savoie : *bibliogr. della monarchia,* 143.
Scaliger (Joseph), 623.
Sceau de Hoja, 144.
Schlumberger : concours des antiquités de la France, 462.
Sectes musulmanes, 618.
Sées : cathédrale, 692.
Seine : Vincennes, 174. — Voy. Paris.
Seine-et-Marne : Fontainebleau, 201.
Seine-et-Oise : Petit-Trianon, 625.
Seine-Inférieure : Héricourt-en-Caux, 138; Rouen, 566.
Sepet (Marius) : Jeanne d'Arc, 123.
Sépultures de Saint-Ouen de Rouen, 566.
Serruriers, 692.
Servois (G.), officier de l'instruction publique, 180.
Sigillographie, voy. Sphragistique.
Simon de Montfort, 181, 427.
Sissouan, 155.
Société de l'École des chartes, 333; de l'histoire de la Réformation, 343; de l'histoire de Paris, 335; des anciens textes français, 182.
Somme : Amiens, 135, 137; Corbie, 196.
Sorel (Agnès), 617.
Soulice : catalogue de la bibliothèque de Pau, 312.
Soutenance des thèses, 171, 692.
Souvenirs d'Eure-et-Loir, 689.
Sphragistique : le sceau de Hoja et la sigillographie pittoresque, 144.
Spicilegium Brivatense, 308.
Stein (H.), officier d'académie, 335. — Comptes-rendus : *bibliogr. della mon. di Savoia,* 143; correspondance de Castillon, 129; souvenirs d'Eure-et-Loir, 689.
Stella (François), 208.
Stevenson : *codices Palat. græci Vatic.,* 288; *latini,* 668.
Suffixe *-iacus, -iaca,* 633.
Suisse : Genève, 173.
Sully (Maurice de), évêque de Paris, 131.
Svoronos : numismatique de Crète, 618.
Tapisserie, 140.
Tardif (J.). — Compte-rendu : avocats au parlement, 131.
Tausserat, archiviste paléographe, 175; thèse, 174.
Tavernier (J.-B.), 306.
Temple : réception d'Alexandre de Vendôme, 106.
Terne (la) : château, 433.
Tessier : mort d'Étienne Marcel, 674.

Textes français (Société des anciens), 182.
Théonas : épître à Lucien, 336.
Thèses de l'École des chartes, 171, 692.
Tissier (J.-J.) : thèse, 692.
Topographie du Perche, 692.
Tournoüer (H.), archiviste paléographe, 693 ; thèse, 692.
Tours : Saint-Julien, 226.
Tranchant (Ch.), président de la Soc. de l'hist. de Paris, 335.
Travers (Ém.) : sceau de Hoja, 144.
Trésor de Chartres, 298 ; du saint-siège, 646 ; de Trèves, 298.
Trèves : *codex aureus,* 627 ; trésor, 298.
Trianon (Petit-), 625.
Tropes, 626.
Tuetey (A.), archiviste-trésorier de la Soc. de l'École des chartes, 333.
Université d'Orléans, 303.
Urbain V, 624.
Vachez : cartulaire d'Ainay, 466, 614.
Valeur de la chronique de Gruel, 525.
Valois (N.), membre adjoint de la commission de publication, 333 ; inventaire du conseil d'État, 682. — Comptes-rendus : chaire française, 577 ; Frères prêcheurs en Gascogne, 301 ; librairie des papes d'Avignon, 158 ; mort d'Étienne Marcel, 674.
Vatican : archives, 80, 180 ; bibliothèque, 288, 668, 694.
Vaucluse : Avignon, 158.
Vayssière, officier d'académie, 180.
Vendôme (Alexandre de), 106.
Verein für Reformationsgeschichte, 343.
Verrerie, 431.
Vers de Claude de Bèze, 694.
Versailles : Petit-Trianon, 625.
Verteuil-sur-Charente : château, 433.
Vie agricole dans le Haut-Maine, 574.
Vienne (Autriche) : *codex purpureus,* 157.
Vignier (Jérôme), 335, 471.
Villefosse (Héron de), voy. Héron.
Vincennes : chapitre, 174.
Viollet (P.), membre de l'Académie des inscriptions, 692. — Comptes-rendus : coutumes de Lorris, 567 ; états de Franche-Comté, 573.
Virey (J.), archiviste paléographe, 693 ; thèse, 692.
Vital (ms. copié par Orderic), 629.
Vivarais : inscriptions, 274.
Voyage des députés de Bourgogne à Blois, 357.
Wailly (Natalis de), 604.
Warenne (Gondrée de), 427.

Wattenbach : *regesta,* 469. — *Genealogia Karolorum,* 341.
Weale : *bibliogr. liturgica,* 430; exposition liturgique, 693.
Weil : écoles d'Athènes et de Rome, 624.
Wissant (de) à Lyon, 197.
Wordsworth : *pontificale S. Andreae,* 142.
Xénopol : les Roumains, 145.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
111
B5
t. 47

Bibliothèque de l'École
des chartes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY